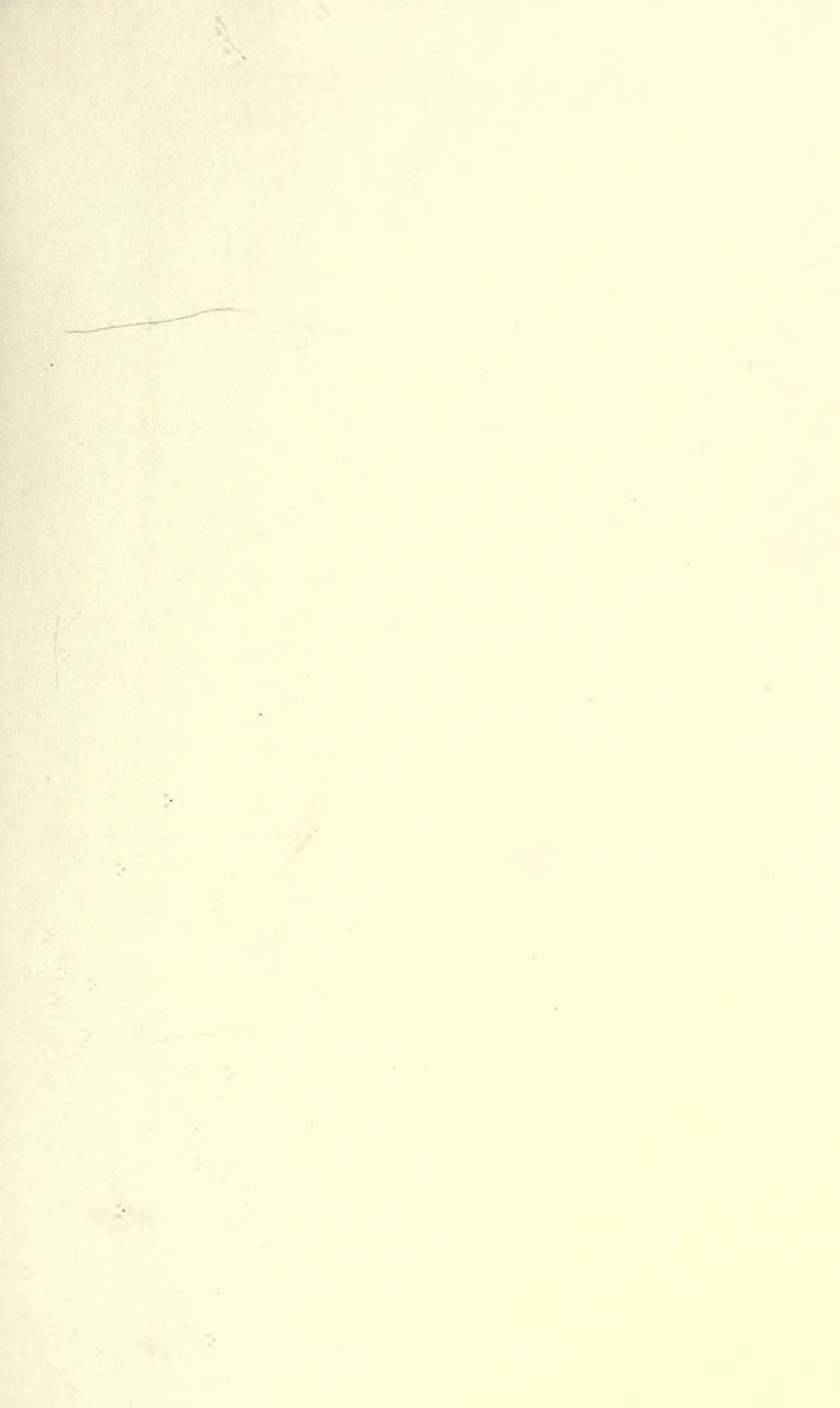




EDOUARD ROTT

# HISTOIRE
## DE LA
# REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE
## AUPRÈS DES
## CANTONS SUISSES, DE LEURS ALLIÉS ET DE LEURS CONFÉDÉRÉS

**VII**

**1663—1676**

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DES ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES

BERNE
STÆMPFLI & Cie, IMPRIMEURS
1921

## ABRÉVIATIONS — EXPLICATIONS

| | | |
|---|---|---|
| B. N. | = | Bibliothèque Nationale. |
| Arch. Nat. | = | Archives Nationales. |
| Aff. Etr. | = | Affaires Etrangères. |
| f. fr. | = | Manuscrit du fonds français. |
| P. or. | = | Cabinet des Titres. Pièces originales. |
| Clair$^{t}$ | = | Collection Clairambault. |
| Eidg. Absch. | = | Eidgenœssische Abschiede. |
| Frari | = | Archives d'Etat de Venise *(Santa-Maria Gloriosa de'Frari).* |

Lorsque, vers le milieu de juin 1674, le Sr de Saint-Romain, ambassadeur en Suisse, se présenta au camp de Besançon pour y saluer Louis XIV, celui-ci, le désignant de la main à ses courtisans, leur dit: « Messieurs, vous avez devant vous le principal artisan de la conquête de la Franche-Comté! » Cet éloge était assurément mérité. Peut-être eût-il gagné à sortir d'une bouche autre que celle du monarque dont la politique helvétique, dépourvue de tout principe directeur depuis le décès de Mazarin, eût abouti à une catastrophe, si, parmi les agents chargés de l'appliquer, ne s'étaient rencontrés parfois des personnages de premier plan, d'une expérience consommée, aux vues étendues, très capables de redresser des erreurs déjà commises et de s'arrêter net dans la voie de celles où les engageait mal à propos leur gouvernement.

En attribuant à son ministre aux Ligues le mérite d'avoir détourné les Suisses de s'immiscer, les armes à la main, dans le règlement d'un différend qui les touchait de près, le roi Très-Chrétien faisait acte de sincérité. Ce furent moins les instructions venues de Paris que les dispositions spontanément prises à Soleure qui réussirent à conjurer le péril d'une rupture entre les Confédérés et leur grand allié d'Occident.

Dès la seconde moitié du XVIIe siècle, l'accroissement continu du prestige militaire de la France aux yeux des populations de la région comprise entre les Alpes et le Rhin est compensé en quelque sorte par l'affaiblissement graduel des sympathies que cette puissance s'y était laborieusement acquises. A Bâle, comme à Fribourg, à Berne, comme à Zurich, à Soleure, comme à Lucerne, le roi Très-Chrétien est redouté. Les relations avec ses ministres deviennent de moins en moins confiantes. Elles se ressentent de l'appréhension que suscite parmi les cantons l'extension démesurée de sa domination au long de la frontière du Jura, du pays de Gex à celui de Montbéliard et au Sundgau. « Mieux vaut l'avoir pour ami que pour voisin », proclame-t-on un peu partout, chez les protestants, à dire vrai, plus que chez les catholiques du massif alpestre, que l'épaisse barrière de la plaine et du plateau suisses séparait des bailliages comtois.

De tous les gouvernements de l'Europe, celui de Paris était le seul qui fût allié de l'ensemble du Corps helvétique. De ce fait sa situation apparaissait privilégiée au sein des Ligues. A de rares exceptions près, ses efforts avaient sans cesse tendu à y maintenir ou à y rétablir la concorde. A première vue, cette politique semblait judicieuse, pourvu toutefois que l'union ainsi préconisée par les représentants de la France ne se réalisât pas à son détriment. Or,

force est d'en convenir, durant les années qui suivirent le départ de Soleure de Jean De La Barde, rien ne devait être tenté pour qu'il n'en fût point ainsi. Assurément les cités évangéliques n'avaient pas d'autre alliance que celle du Louvre. Mais leurs affinités politiques et confessionnelles, plus agissantes que des accords couchés sur parchemin, ne les portaient-elles pas invinciblement à souhaiter le triomphe des princes protestants coalisés contre la Couronne Très-Chrétienne et à y aider dans la mesure de leurs moyens? Assurément les autorités des cantons catholiques savaient qu'en temps de paix le nombre des auxiliaires helvétiques à la solde de la France dépassait de beaucoup celui dont pouvait faire état en temps de guerre le groupe des puissances étrangères auquel des capitulations militaires liaient les Suisses. Mais n'ignoraient-elles pas que l'énormité de leurs créances sur l'Espagne les attachait à la fortune de cette monarchie plus encore qu'à celle de sa rivale?

Malhabiles en leurs négociations avec l'étranger, parce qu'impuissants à dégager l'intérêt général de la Confédération des intérêts particuliers de chacun des membres de celle-ci, les Suisses s'étaient, en 1663, laissés acculer à la nécessité de conclure avec le roi de France un traité dont certaines clauses, arrêtées à Paris à la dernière heure, étaient loin de les satisfaire. Et cependant leur revanche semblait prochaine, inévitable. Il eût fallu pour qu'il en fût autrement que Louis XIV comprît que le succès acquis à sa diplomatie demandait à être exploité avec prudence et que son efficacité dépendait en somme de la modération mise à en tirer avantage auprès de ceux qui en étaient les mauvais marchands.

Aussi bien la connaissance des « choses de Suisse » laissait fort à désirer chez les conseillers ordinaires du roi Très-Chrétien. Pour détaillées qu'elles fussent, les instructions remises par celui-ci à ses représentants auprès des cantons offraient l'inconvénient majeur de ne point établir une corrélation suffisamment étroite entre les enseignements du passé et les préoccupations de l'avenir. Qui plus est, leur intérêt se trouvait forcément amoindri du fait que ceux à qui elles étaient destinées ne rejoignaient assez souvent leur poste que huit ou dix mois après y avoir été nommés. Si, de surcroît, l'envoyé à Soleure jouissait de peu de crédit à la cour, le mal s'aggravait aussitôt. Comment attendre, en effet, d'un homme dont la situation était sans cesse menacée qu'il prît sur lui de combattre les opinions erronées du secrétaire d'Etat, son chef, quant aux affaires des Ligues? Tel devait être le cas de François Mouslier, dont la mission (1664—1671) accomplie entre un premier séjour à la Bastille et le procès en détournement de deniers publics qui lui fut intenté n'ajouta rien au bon renom de la diplomatie française sur le versant oriental du Jura.

La faute capitale de Louis XIV, faute suggérée par Lionne, fut de rompre avec une tradition séculaire, en accréditant auprès des cantons, par mesure d'économie, un simple résident, au lieu d'un ambassadeur en titre, en ne rappelant pas celui-là, dès que sa conduite devint suspecte et en le faisant

surveiller par des Suisses notables, aussi peu scrupuleux que lui en matière de probité financière. Dès lors les erreurs se multiplient à Paris: C'est le manque de parole du roi, différant de jour en jour le versement d'un premier acompte sur les sommes que les Confédérés réclament de lui aux termes de l'alliance renouvelée. C'est l'incessante et mesquine contestation des privilèges commerciaux et autres de « la nation ». C'est le recours à l'expédient désastreux de la formation de « compagnies franches » à solde réduite, expédient très propre à susciter entre elles et les « compagnies avouées » des zizanies préjudiciables à la régularité de leur service. C'est l'autorisation accordée au résident de solliciter des cantons des déclarations explicatives de certains articles du traité, démarche imprudente au premier chef, puisqu'elle tend à remettre en question des résultats chèrement acquis durant les négociations laborieuses de De La Barde. C'est enfin l'idée étrange, éclose dans l'esprit du souverain, que, les avantages consentis aux auxiliaires à sa solde défiant toute concurrence, point n'est besoin que son ministre aux Ligues s'oppose au recrutement de régiments pour le service d'autres puissances.

Au total cependant la responsabilité de Lionne pâlit devant celle encourue par Louvois durant cette même période de l'histoire des relations franco-suisses. Plus encore que son collègue, le secrétaire d'Etat de la Guerre contribue à semer le trouble dans celles-ci. Les missions militaires confiées par lui à l'intrigant Stoppa rabaissent le prestige et restreignent l'activité de la représentation diplomatique royale à Soleure. A dater de cette époque, le colonel-général des Suisses et Grisons, en résidence à Paris, prétendra imposer ses vues quant à l'organisation des levées, à la répartition de leurs effectifs entre les divers Etats confédérés et au choix de leurs officiers supérieurs, sans tenir compte des objections judicieuses d'un ambassadeur mieux au fait que lui des contingences de la politique helvétique. L'antagonisme avéré ou latent entre les titulaires des deux charges desservira désormais la cause de la France chez ses alliés des Ligues « et de leur climat ». Ni les adjurations de Saint-Romain, ni celles de Puysieux, l'un de ses successeurs, ne parviendront à apaiser un conflit d'attributions dont la persistance contrecarre trop fréquemment le succès des négociations diplomatiques engagées entre les gouvernements de l'un et de l'autre pays. Il ne faudra rien moins que la disparition de Stoppa, survenue trente ans plus tard (janvier 1701), pour permettre aux dirigeants de la politique franco-suisse d'imprimer à celle-ci l'unité de vues qui lui avait fait trop longtemps défaut.

*Mai 1921.*

# AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

## ET EXTRAORDINAIRES

## EN SUISSE,

## AUX GRISONS,

## DANS L'ÉVÊCHÉ DE BÂLE.

## 1663—1671.

## I. MICHEL **BARON**

Chargé d'affaires par intérim en Suisse.

*6 octobre 1663—27 juin 1664.**

*3 octobre 1664—1er mai 1665.*

## II. FRANÇOIS **MOUSLIER**

Député, chargé de mission en Suisse.

*27 juin—3 octobre 1664.*

Député-résident.

*1er mai 1665—13 février 1666.*

Résident.

*13 février 1666—5 septembre 1671.*

## III. BERNARD DE **BESANÇON**, Sr **DU PLESSIS**

Nommé ambassadeur ordinaire en Suisse.

*Fin d'octobre 1665.*

(Mission non exécutée.)

## IV. VINCENT **HOTMAN**

Nommé ambassadeur ordinaire en Suisse.

*Fin de décembre 1668.*

(Mission non exécutée.)

## V. PIERRE **STOPPA**

Chargé d'une mission secrète dans l'évêché de Bâle.

*Fin de juin—15 juillet 1671.*

* Maintenu en fait dans ces fonctions jusqu'au 17 septembre, date de l'arrivée à Soleure de François Mouslier, venant de Bade.

## VI. LAURENT **TSCHUDI**; ULYSSE DE **SALIS-MARSCHLINS**

Chargés de la surveillance des intérêts français en Rhétie.

*1663—1664.*

## VII. JEAN-HENRI **TSCHUDI**; ULYSSE DE **SALIS-MARSCHLINS**

Chargés de la surveillance des intérêts français en Rhétie.

*1664—1671.*

## VIII. HENRI DE **SCHAUENSTEIN**

Chargé de missions secrètes à Coire.

*1665—1666.*

---

**I.** *cf. Instructions à Mouslier.* Fontainebleau, 14 juin 1664. Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 39.
*Baron aux XIII cantons; au secrétaire d'Etat Hirzel.* Soleure, 6 décembre 1663. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; St-Arch. Zürich. Frankr. XIV.
*Baron à Lucerne.* Soleure, 7 juin 1664. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.
*Lionne à Baron.* 28 mai et 2 décembre 1664. St-Arch. Zürich. Frankr. XIV; Aff. Etr. Suisse. XL. 245.
*Baron à Gross.* Soleure, 9 mars 1665. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H*.
*Mémoires du S^r Baron.* 1672. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. *1001.* p. 911, 961.

**II.** *Instructions:* Fontainebleau, 14 juin 1664; [1] avril 1665. [2]
*Pouvoirs:* Paris, février 1665; [3]
Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre 1667. [4]
*Lettres de créance:* Fontainebleau, 14 juin 1664 (aux XIII cantons); [5]
Paris, 28 janvier 1665 (aux XIII cantons; [6] à Soleure; [7] à l'évêque de Coire; [8]
à l'abbé de St-Gall; [9] aux dizains du Valais; [10] à l'évêque de Sion); [11]
Paris, 1^er avril 1665 (à Bâle). [12]

---

(1) Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 39.
(2) Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 42.
(3) Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 57.
(4) Aff. Etr. Suisse. XLIII. 172.
(5) Aff. Etr. Suisse. XL. 114.
(6) St-Arch. Zürich. Franz. Königs Missiven C IV. 9; Aff. Etr. Suisse. XLI. 16; St-Arch. Luzern. Frankr. Credenzbriefe *M* 266.
(7) Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 163; St-Arch. Solothurn. Franz. Königs Missiven.
(8) Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 62.
(9) Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 62.
(10) Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 62.
(11) Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 62.
(12) St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (1500—1698); Aff. Etr. Suisse. V suppt. 162.

*Rappels de créance:* Fontainebleau, 18 juin 1664 (aux XIII cantons);[1] Château de Vincennes, 9 septembre 1664 (à Zurich;[2] aux cinq anciens cantons catholiques);[3] Paris, 28 octobre 1664 (aux cinq anciens cantons catholiques);[4] **Paris, 2 et 16 décembre 1664 (aux XIII cantons);[5, 6]** Paris, 24 mars 1665 (aux XIII cantons);[7] Paris, 9 novembre 1665 (aux XIII cantons);[8] Saint-Germain-en-Laye, 13 février 1666 (aux XIII cantons);[9] **Paris, 22 novembre 1666 (aux XIII cantons);[10]**
**Saint-Germain-en-Laye, 30 avril 1667 (à Soleure);[11]**
**Champlâtreux, 18 mai 1667 (aux XIII cantons);[12]**
**Saint-Germain-en-Laye, 10 octobre 1667 (à Soleure);[13]**
Saint-Germain-en-Laye, 1er février 1668 (Ire) (aux XIII cantons;[14] à Berne;[15] aux VII cantons catholiques);[16] **1er février 1668** (IIde) (aux XIII cantons);[17] Saint-Germain-en-Laye, 3 février 1668 (aux XIII cantons);[18] Saint-Germain-en-Laye, 6 mars 1668 (à Berne);[19] Saint-Germain-en-Laye, 21 avril 1668 (aux XIII cantons);[20] Saint-Germain-en-Laye, 15 mai 1668 (aux XIII cantons);[21] Saint-Germain-en-Laye, 2 juillet **1668 (aux XIII cantons; à Soleure);[22]**
Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre 1668 (aux XIII cantons);[23]
**Paris, 12 décembre 1668 (aux XIII cantons);[24]**

---

(1) **Aff. Etr. Suisse. XL. 117.**
(2) Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 136.
(3) Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 137.
(4) St-Arch. Luzern. Franz. Königs Missiven *M* 266.
(5) St-Arch. Zürich. Franz. Königs Missiven *C* IV. 9; Aff. Etr. Suisse. XL. 245.
(6) **Aff. Etr. Suisse. XL. 247; St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII.**
(7) **St-Arch. Zürich. Franz. Königs Missiven *C* IV. 9.**
(8) Aff. Etr. Suisse. XLI. 120.
(9) **St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 817c; St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669): St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9.**
(10) **St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (1639—1676).**
(11) **Aff. Etr. Suisse. XLIII. 90.**
(12) **Aff. Etr. Suisse. XLIII. 72; St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III; Eidg.** Absch. VI *A*. 717 *d*.
(13) Aff. Etr. Suisse. XLIII. 183; St-Arch. Solothurn. Franz. Königsbriefe (impr. Dörfliger. Franz. Politik u. s. w. 39).
(14) **St-Arch. Luzern. Franz. Königs Missiven; Frankr. XXII (Kriege); Freigrafschaft Burgund. III; Arch. Guerre. CCXII (II). 6; Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 66; Eidg. Absch. VI *A*. 741 *e*.**
(15) **St-Arch. Bern. Franz. Königs Missiven; Burgundbuch *F* 539.**
(16) **St-Arch. Luzern. Franz. Credenzbriefe *M* 267; Frankr. XXIII; St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9.**
(17) **St-Arch. Luzern. Franz. Königs Missiven; Arch. Guerre. CCXII (II). 8.**
(18) **Aff. Etr. Suisse. XLIV. 6.**
(19) **Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 60; St-Arch. Bern. Missiven der franz. Könige.**
(20) Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 70.
(21) Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 72; Eidg. Absch. VI *A*. 751 *c*; St-Arch. Aarau. Pergamenten. n° 135
(22) **Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 74; Eidg. Absch. VI *A*. 755 *d*; St-Arch. Aarau. Pergamenten.** n° 136; St-Arch. Solothurn. Franz. Königsbriefe (impr. Quellen für S. G. IV. 193; Dörfliger. op. cit. 47).
(23) St-Arch. Zürich. Franz. Königs Missiven *C* IV. 9; Frankr. XVI. 68; St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege. XXIII; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D*; Aff. Etr. Suisse V suppt. 249; St-Arch. Aarau. Pergamenten. n° 137.
(24) **St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669); Aff. Etr. Suisse. XLIV. 165.**

Versailles. 5 juin 1669 (aux XIII cantons); (1) Saint-Germain-en-Laye, 19 juin 1669 (à Schwytz; non expédiée); (2)
Saint-Germain-en-Laye, 10 août 1669 (aux XIII cantons); (3)
Saint-Germain-en-Laye, 12 février 1670 (aux XIII cantons); (4)
Audenarde, 21 mai 1670 (aux cantons protestants); (5)
Saint-Germain-en-Laye, 3 septembre 1670 (aux XIII cantons); (6)
(à Zurich, Berne, Lucerne, Uri, les deux Unterwalden, Glaris, Bâle, Schaffhouse, les deux Appenzell et l'abbé de Saint-Gall). (7)
***Pas de lettres de rappel.***

**III.** *cf. Mouslier à Colbert.* Soleure, 5 novembre; *Pfyffer à Mouslier.* Lucerne, 12 novembre; *Mollondin à May.* Paris, 17 novembre; *Reynold à Mouslier.* Fribourg, 19 novembre; *Werdmüller à Mouslier.* Zurich, 7 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colb^t^. CXXXIII. 122, 307, 575; CXXXIV^bis^. 657, 663.

**IV.** *cf.* Gazette d'Amsterdam. 1668. n° LII (Paris, 21 décembre 1668).

**V.** *cf. Lionne à Mouslier.* 15, 24 juillet et 12 août 1671; *Zurlauben à Mouslier.* Lucerne, 22 juillet 1671. — *Relation de la diète de Bade de juillet 1671.* Aff. Etr. Suisse. XLVI. 345, 353, 355; Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^. *1000.* p. 499.

**VI.** *cf. Baron à Lionne.* Soleure, 8 et 22 février 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 121, 128.
*Tschudi à Lionne.* Coire, 19 février 1664. Aff. Etr. Grisons. X. 32.
*Mouslier à Colbert.* Soleure, 28 août 1665. Bibl. Nat. Mél. Colb^t^. CXXXI^bis^. 71.

**VII.** *cf. Mouslier à Colbert.* Soleure, 28 août 1665. Bibl. Nat. Mél. Colb^t^. CXXXI^bis^. 71.
*Tschudi à Mouslier.* Coire, 13 avril 1666. Bibl. Nat Mél. Colb^t^. CXXXVII. 267.
*Le roi aux Trois Ligues Grises.* Saint-Germain-en-Laye, 29 juillet 1668. Arch. Guerre. CCXVI. 526. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 30 août 1669, 17 janvier et 1^er^ août 1670. Aff. Etr. Suisse. XLV. 259; XLVI. 12, 120.
*Ul. de Salis à Mohr.* 18 décembre 1669. Aff. Etr. Grisons. X. 43.

**VIII.** *cf. Instructions adressées par M^r^ de Lionne au cap^ne^ de Schauenstein.* 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 77. — *L'archevêque de Lyon à Lionne.* 1^er^ et 22 décembre 1665 et 5 janvier 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 68, 69, 76.
*Mouslier à Colbert.* Soleure, 22 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colb^t^. CXXXIV^bis^. 652.
*Schauenstein à l'archevêque de Lyon.* Reichenau, 7 septembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 74

(1) St-Arch. Zürich. Franz. Königs Missiven *C* IV. 9; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D*; Aff. Etr. Suisse. XLV. 130.
(2) Aff. Etr. Suisse. XLV. 154.
(3) St-Arch. Zürich. Franz. Königs Missiven C IV. 9; Frankr. XVI. 116; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D*; Aff. Etr. Suisse. XLV. 141.
(4) St-Arch. Zürich. Franz. Königs Missiven *C* IV. 9; Frankr. XVI. 151; Aff. Etr. Suisse. XLVI. 25.
(5) Aff. Etr. Suisse. XLVI. 81.
(6) St-Arch. Zürich. Franz Königs Missiven *C* IV. 9; Frankr. XVI; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D*; Aff. Etr. Suisse. XLVI. 142.
(7) St-Arch. Zürich. Frankr. XVI. 173; *C* IV. 9.

*Avantages inégaux que le renouvellement de l'alliance franco-suisse procure aux parties contractantes. — L'abstention grisonne. — Ses conséquences. — Echec de la tentative de rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. — Satisfaction sans mélange des catholiques d'Helvétie. — Inclusion tardive de Rottweil dans le traité. — Eviction de Strasbourg. — Griefs politiques, confessionnels et économiques des cantons protestants envers le Louvre. — Danger suspendu sur l'Alsace. — Isolement des cités évangéliques. — Les huguenots. — Les Vaudois du Piémont. — Mission suisse à Turin. — La réouverture des temples du pays de Gex refusée par le gouvernement royal. — Malaise provoqué aux Ligues par l'échec des démarches de Escher et de Hochreutiner à Paris. — Interprétation léonine des privilèges de «la nation» par le surintendant des finances. — Accusations portées contre les négociateurs suisses du traité de Soleure du 20 septembre 1663.*

**I.** Le renouvellement du traité d'alliance franco-suisse, solennisé à Notre-Dame-de-Paris, le dimanche 18 novembre 1663, compte parmi les succès les plus éclatants dont se soit enorgueillie la diplomatie du Louvre durant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Préparé avec un soin méticuleux par Loménie de Brienne; entrepris, puis surveillé jusque dans ses moindres détails par Jean De La Barde, il représente un ensemble de difficultés vaincues dont purent se montrer fiers, non sans raison, ces ouvriers de la continuation d'une entente jugée indispensable à la prospérité des deux pays. Et cependant une disproportion très certaine existait entre les avantages respectifs que chacune des parties voyait découler pour elle de l'heureuse issue des négociations. Cette disproportion, qui, loin de s'atténuer à la longue, devait au contraire s'affirmer de jour en jour plus évidente, au détriment des Confédérés, tient à des causes multiples, dont les principales s'imposaient déjà alors à l'esprit des contemporains.

Bien que, en dépit de ses démarches réitérées à Coire, l'ambassadeur français accrédité en Helvétie ne fût pas parvenu à rompre les liens qui rattachaient les Trois Ligues aux maîtres de la Lombardie, le profit que le gouvernement de Paris se promettait de retirer de la consolidation définitive de son influence au sein des cantons suisses apparaissait trop important pour que la certitude de son imminente réalisation n'effaçât pas la déception causée dans les Conseils du Louvre par la défaillance grisonne. A y regarder de près d'ailleurs, celle-ci, pour avantageuse qu'elle fût à l'Espagne, n'exonérait pas cette puissance de tout sujet d'inquiétude. Depuis, en effet, que les communes de Rhétie étaient entrées à leur tour dans sa clientèle, le roi Catholique ne réussissait qu'avec peine à calmer les susceptibilités ombrageuses des Confédérés de la région du Gothard, indignés à la pensée que ce prince sacrifiait leurs

intérêts à ceux de ses nouveaux alliés et prescrivait à son représentant aux Ligues d'établir sa résidence à Coire, de préférence à Lucerne. (1)

Quant au surplus, on ne semblait pas mettre en doute à Paris que la très habile rédaction du traité renouvelé n'assurât à la France le maintien, voire un notable accroissement de la situation privilégiée qu'elle s'était acquise au cours des deux derniers siècles dans les contrées comprises entre le Jura, le Rhin et les Alpes. A dire vrai, le droit pour le roi Très-Chrétien de se servir des passages donnant accès à la Haute-Italie ne subsistait plus en son entier depuis que les lettres réversales concédées par Henri IV aux cantons des alliances espagnole et piémontaise en restreignaient l'exercice à certains cas bien déterminés. En revanche, le droit aux levées n'avait subi aucune atteinte sérieuse, car les obstacles suscités du côté suisse au libre emploi de celles-ci n'affectaient en aucune façon la mise sur pied des régiments capitulés. Mais, d'entre les nombreux succès que la politique française venait de remporter aux Ligues, celui qui, au sentiment de Louis XIV et de ses ministres, les éclipsait tous, c'était la résistance victorieuse opposée par lui et eux aux instances helvétiques, encouragées de Milan, en faveur du rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. (2) Etant donné, en effet, les projets d'annexion nourris à Paris à l'égard de la Franche-Comté, il importait à l'extrême que l'exécution de ceux-ci ne débutât point par la violation flagrante d'engagements solennels revêtus des sceaux des cantons.

Les Confédérés, aussi bien ceux de l'ancienne, que ceux de la nouvelle croyance, déploraient assurément l'échec de leur commun effort en vue de procurer aux bailliages comtois le bénéfice d'une paix durable et de les mettre de façon définitive à l'abri des convoitises françaises. (3) Mais c'était là le seul regret qu'éprouvaient à cette heure les alliés suisses de l'Espagne. La plupart des ambassadeurs du Corps helvétique, on l'a dit, avaient quitté Paris dès la fin de novembre. (4) La satisfaction que leur laissaient les honneurs reçus durant leur voyage paraissait sans mélange. (5) Elle était partagée au reste par leurs

---

(1) *Vigier à Lionne.* Soleure, 4 mars 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 59.

(2) *L. Ponce de Leon a Casati.* Milan, 10 marzo 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) „Il est bien vray qu'il y a des esprits dans quelques cantons qui tesmoignent n'estre pas entièrement contents à cause que l'affaire de la neutralité de Bourgogne n'a pas esté traitée à Paris au gré des ministres d'Espagne, mais cela ne peut donner un contrepoids aux favorables expéditions et responses données aux ambassadeurs sur les principaux points de leurs instructions.“ *Baron à Lionne.* Soleure, 21 décembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 182.

(4) *Nouvelles de Zurich.* 26 décembre 1663. Gazette de France (1663—1664). 43. — *Lionne à Fribourg.* Paris, 23 janvier 1664. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676).

(5) „Il y a huict jours que nous avons esté en des continuelles conférences avec les trente quatre ambassadeurs suisses, occupation peu agréable et où il y a eu assez de peine à se defendre de la prodigieuse quantité de démandes dont ils sont venus chargez par les ordres de leurs supérieurs... Avec cela, nous en sommes, Dieu mercy, sortis à la satisfaction du roy et à celle des Suisses.“ *Lionne à l'archevêque d'Embrun.* Paris, 18 novembre 1663. Aff. Etr. Espagne XLVI. 239. — *Nouvelles d'Uri.* 4 janvier 1664; *de Soleure.* 4 janvier, *de Bâle.* 5 janvier 1664. Gazette de France (1663—1664). 69, 70. — *G. Pfyffer à Abon.* Lucerne, 5 janvier 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 6 — „Il est certain qu'en toutes occasions Sa M[té] favorisera le général et le particulier (des Ligues).“ *Louvois à Stricker.* Paris. 25 janvier

supérieurs.(1) Menacés d'une rupture avec les protestants et peu confiants dans l'efficacité de l'assistance que leur promettaient la maison d'Autriche et la cour de Turin, les catholiques des Ligues voyaient désormais dans le puissant monarque dont l'alliance leur était à nouveau assurée le protecteur attitré de leurs intérêts confessionnels et politiques. Au Louvre, d'autre part, ces sentiments ne pouvaient être accueillis qu'avec joie. On savait gré aux Confédérés de Fribourg et des petits cantons de ce qu'ils n'eussent pas insisté plus énergiquement sur les concessions d'ordre économique et financier que la diète avait chargé ses représentants à Paris de requérir du souverain, à la veille de la cérémonie de la solennisation du traité.

L'occasion s'étant presque aussitôt offerte à Louis XIV de donner à ses coreligionnaires d'Outre-Jura un témoignage de sa particulière bienveillance, il ne la laissa pas échapper. Rottweil, alliée des cantons, demandait instamment à être nommée dans l'instrument du renouvellement de l'entente franco-helvétique.(2) Or De La Barde s'y était opposé, sous le prétexte que cette ville avait, au cours de la période suédoise de la guerre de Trente-Ans, rompu sa neutralité au profit de la cause impériale.(3) Désavouant après coup son ambassadeur, le roi consentit, à la prière des Etats catholiques des Ligues, à reviser cette décision (17 novembre 1663).(4) Et cette condescendance devait être d'autant plus appréciée de ceux qui en bénéficiaient que, dans le même temps, les cités évangéliques, résolues, après de longues hésitations,(5) à appuyer une requête semblable en faveur de Strasbourg, voyaient cette démarche repoussée par le gouvernement de Paris.(6)

Le mécontentement provoqué dans les cantons protestants par cet échec diplomatique n'eût pas suffi cependant à y créer, ni surtout à y entretenir un courant d'opinion hostile aux desseins du Louvre, s'il ne s'y était mêlé d'autres griefs à la fois politiques, confessionnels et commerciaux. Beaucoup plus aptes que leurs confédérés de l'alliance d'Espagne à discerner les avantages et les dangers que les changements de domination survenus ou sur le point de se produire aux frontières de l'Helvétie apportaient ou faisaient courir à la prospérité

---

1661. Arch. Guerre. CLXXXIII. 289. — *Hans Rudolf Waser an J. Rudolf Burckhardt.* Zürich, 1./11. März 1661. St-Arch. Basel. Eidgenossenschaft *K* 10. — Journal d'Ormesson (éd. Chéruel). t. II. 51 — *contra: Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 51—55.

(1) *Baron à Lionne.* Soleure, 14 décembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 181.

(2) *Le bourgmestre Waser à Lionne.* Zurich, 17 mars 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 47.

(3) „Sotto pretesto che fossero usciti dalla neutralità helvetica, dichiarandosi Imperiali et Austriaci al tempo de' Svedesi." *Casati a Zapata.* Lucerna, 12 dicembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 602 *n* (9). — J. Dierauer. Histoire de la Confédération suisse (Paris, 1913). t. IV. 109. n. 2.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 gennaio 1644. Frari. Svizzeri. LX. n° 39.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 gennaio 1664. Frari Svizzeri. LX n° 39 — *Bürgermeister Waser an Lionne.* Zürich, 17./27. März 1664. St-Arch. Zürich Missiven *A* 208^u — *De La Barde à Waser.* Paris, 25 avril 1664. *Ibid.* — *Strasburgisch Anwerben wegen der frantzösischen Pundnuss.* 1664 St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 221. — Eidg. Absch. VI *A.* 611 *d* (Baden, Januar 1644), 615 *d* (Baden, 12. März 1644). — S. von Jakubowski Beziehungen zwischen Strassburg, Zürich und Bern im 17ten Jahrhundert (Strasbourg, 1898). p. 78.

de leur commune patrie,[1] les Suisses de la nouvelle croyance ne dissimulaient pas les inquiétudes que leur inspirait l'accroissement méthodique et continu de la suprématie française sur la ligne entière du Jura, de la région du Léman aux premiers contre-forts des Vosges. Tout concourait d'ailleurs à justifier ces appréhensions: l'occupation prolongée de l'évêché de Bâle par les troupes du roi Très-Chrétien; la mainmise de ce prince sur la Lorraine; ses projets à l'égard de la Franche-Comté, voire de Neuchâtel;[2] la menace suspendue sur Genève; la ponctualité inattendue des versements faits à la cour d'Innsbruck pour le rachat de l'Alsace, à seule intention de contraindre le Corps helvétique à assurer, le cas échéant, la protection de cette province, au même titre que celle du reste du royaume;[3] le bruit persistant enfin d'une transaction aux termes de la quelle l'archiduc Ferdinand-Charles se fût engagé à céder «à bas prix» aux maîtres du Sundgau la pleine propriété des quatre villes forestières du Rhin.[4] A la vérité, le coup de main redouté à Colmar de la part des forces françaises acheminées au secours des armes impériales[5] faisait long feu, et cela d'autant plus que de nombreux défenseurs avaient pénétré dans la cité alsacienne et en occupaient les approches.[6] Mais, malgré ce léger sursis à l'exécution des plans de conquête du gouvernement de Paris, on inclinait chaque jour davantage dans les grands cantons évangéliques à déplorer la décadence manifeste de la maison d'Autriche, incapable désormais, semblait-il, d'opposer une résistance efficace aux ambitions territoriales de la France.

Très étroitement liée à la question politique, la question confessionnelle éveillait des appréhensions peut-être encore plus graves chez certains magistrats des Etats réformés. Si, en effet, les autorités de Fribourg, de Lucerne et de la Suisse primitive tardaient à se convaincre du danger qui menaçait la Confédération à sa frontière occidentale, tout espoir n'était cependant pas abandonné de les voir reconnaître leur erreur et se ranger en temps opportun

(1) „N'ayant jamais eu conjoncture plus favorable pour la conqueste du Milanois." *L'évêque de Béziers à Lionne.* Venise, 5 janvier 1664. Aff. Etr. Venise. LXXXIV. 13.

(2) *Sagredo al Senato.* Parigi, 7 marzo 1644. Frari. Francia. CXXXIV. n° 190. — *Réveille-matin nouveau aux magnifiques Seigneurs, les Bourgmaistres, avoyers, landamans et conseils des treize cantons des Ligues de Suisse.* Aff Etr. Suisse. V suppt. p. 72 sqq.

(3) „Già V. Serenità sa che si van puntualmente pagando le rate stabilite per la restante somma all'arciduca d'Inspruch, acciò li cantoni svizzeri possano osservare la promessa diffesa dell'Alsatia medesima." *Sagredo al Senato.* Parigi, 7 marzo 1664. Frari. Francia. CXXXIV. n° 190. — Oeuvres de Louis XIV (éd. Grimoard). t. I. 181. — Laguille Histoire d'Alsace (Strasbourg, 1727). II. 207. — Reuss. L'Alsace au XVIIe siècle. I. 363.

(4) „Il re ha fatto proporre all'arciduca d'Inspruch la compra delle quattro città che tiene sul Rheno nell'Alsatia, chiamate le quattro ville forestiere, per cinque millioni." *Alv. Sagredo al Senato.* Parigi, 20 novembre 1663. Frari. Francia. CXXXIII. n° 126. — „Con mira di comperar poi dallo stesso Principe li quattro città che restano in di lui potere sopra il Rheno, nella stessa provincia, chiamate le *ville forestiere.*" *Sagredo al Senato.* Parigi, 7 marzo 1664. *Ibid.*

(5) *Lionne à l'archevêque d'Embrun.* 4 mai 1664. Aff. Etr. Espagne. XLIX. 219. — Theatrum Europaeum. IX. 1122.

(6) *Baron à Lionne.* Soleure, 25 avril 1664. Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 39. — *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 8 mai 1664. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 106. — *Sagredo al Senato* Parigi, 2 giugno 1664. Frari. Francia. CXXXIV. n° 234 (2da).

aux côtés des défenseurs des libertés helvétiques. En revanche, bien que le roi se fût efforcé de les satisfaire en les déliant de l'obligation d'observer l'article de l'alliance où se trouvait réservé le Saint-Siège,(1) les protestants des Ligues n'avaient à compter que sur eux-mêmes pour assurer la protection de leurs coreligionnaires opprimés, tant en deçà qu'au delà du Jura. A cette heure, les préoccupations de Berne et celles des cantons de son groupe se portaient certes vers Mulhouse et l'Alsace luthérienne, où, en dépit de ses dénégations répétées, le duc Mazarin poursuivait sans se lasser l'exécution d'un plan de contre-réformation mûrement conçu.(2) Elles allaient aux huguenots du royaume, à ceux de Châteaudun et de Chartres entre autres, menacés de se voir privés de l'exercice public de leur culte.(3) Mais elles se concentraient plus particulièrement sur la situation critique des Eglises des vallées vaudoises du Piémont. Cette situation, on l'a dit, avait fait, en novembre 1663, à Paris, l'objet de fréquents conciliabules entre les représentants des cités évangéliques des Ligues et les ministres des Provinces-Unies, du roi de la Grande-Bretagne et de l'Electeur de Brandebourg accrédités à la cour de Louis XIV.(4) Les démarches tentées auprès de ce prince par Waser et ses collègues n'ayant pas abouti, l'ambassadeur batave s'était engagé à les pousser avec vigueur lors de la première audience que lui accorderait le monarque français. Or, bien qu'il n'eût pas failli à sa promesse,(5) on paraissait décidé à Zurich, comme à Berne, à n'avoir de cesse que cette question, qui tenait au cœur de tous les Confédérés de la croyance réformée, n'eût reçu une solution conforme à leurs

---

(1) *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 15 novembre 1663. St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige C IV. 9. n° 7.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 29 marzo 1664. — „In Alsatia tendono le cose sempre più al torbido." *Del medesimo al medesimo.* Zurigo, 5 aprile 1664. — „Il governo di Basilea, confinante con l'Alsatia, non vede volontieri gl'andamenti sodetti del duca Mazarino e teme molto che habbi anco il proprio territorio a soccombere a disastri." *Del medesimo.* Zurigo, 5 aprile e 17 maggio 1664. Frari. Svizzeri. LX. nos 51, 52, 58. — *Gravel au roi.* Ratisbonne, 3 avril, 20 juin et 21 août 1664. Aff. Etr. Allemagne. CLXXII. 201, 312; CLXXIII. 66. — *Johann Conrad Harder an Johann Rudolf Burckhardt, Stattschreiber.* Basel, 31. August/10. September 1664. St-Arch. Basel. Politisches O 85 — *Propositions-Puncten so den 12/22 Tag martii 1664 von Ihr Fürstl. Gn. Herr Duc Mazarin, als Oberlandvogt E. Ehrs. Raht allhie zu Colmar, vorgetragen und durch den Herrn Baron von Hunolstein abgelesen worden.* 1664. in 4°, pièce. — *Memoriale ad S. R. Imperii Electorum principum et Statuum... dominos legatos et deputatos in Comitiis Ratisbonensibus a consulibus et magistratibus civitatum in Alsatia Imperialium unitarum, exhibitum d. 7 februarii/28 januarii dictatum d 10 martii/28 februarii 1663.* in 4°, pièce. — Reuss. L'Alsace au XVIIe siècle (Paris, 1897) t. II. 204 sqq. A. Waltz Bibliographie de la ville de Colmar (1902). p. 27 sqq. — P. Wentzcke. Geschichte der Stadt Schlettstadt (Tübingen, 1910). p. 15. — Londorpio. Des Römisch-Kays. Mt u.s.w. Acta publica (1686). IX. 301, 305. — G. Bardot. La question des dix villes impériales d'Alsace. 1648—1680 (Lyon, 1899). p. 169.

(3) Eidg. Absch. VI *A*. 614 *b*

(4) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 27 marzo 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. — *Boreel à Jean de Witt.* Paris, 10 juin 1655. — Brieven geschreven ende gewisselt tusschen den heer Johan de Witt, etc. t. I. 211. — *Mémoire collectif de l'Angleterre, de la république des Provinces-Unies et des cantons suisses présenté au roi Très-Chrétien par l'ambassadeur Boreel.* 8 janvier 1664. ap. Diverses négociations touchant les Réformés des Vallées du Piémont. — Theatrum Europaeum. t. IX. 1292. — Meyer von Knonau. Die evangel. Kantone und die Waldenser in den Jahren 1663 und 1664 (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte. nos 103 104).

(5) Jean Léger. Histoire générale des Eglises vaudoises (Lyon, 1669). p. 317

désirs. Dans ces deux cantons, on apportait donc une très réelle énergie à solliciter, de concert avec les Hollandais, l'efficace intervention du roi auprès du duc de Savoie afin de rappeler ce prince à la stricte observation du traité de Pignerol. (1) Point ne fut besoin de renouveler longtemps ces démarches. Deux envoyés des cités évangéliques, Gaspard Hirzel et Gabriel Wyss, des quels l'un au moins avait fait partie de l'ambassade solennelle dépêchée à Turin en 1655, venaient de prendre, en octobre 1663, le chemin de cette ville, d'où, après s'être rendus dans les « vallées » et y avoir conféré avec les chefs de leurs coreligionnaires rebelles, ils ne tardèrent pas à rapporter une déclaration qui rétablissait au profit de ces derniers les privilèges dont on avait cherché à les frustrer. (2)

Moins heureuses, à la vérité, s'annonçaient d'autres négociations, engagées celles-là avec le gouvernement français, à la demande de Berne. Sur les rives de l'Aar, on insistait en effet de façon pressante pour qu'une délégation spéciale, agissant au nom des cantons protestants, fût acheminée au Louvre à bref délai, à seule fin de solliciter la réouverture des temples du pays de Gex. (3) Mais aussi bien la répugnance de Louis XIV à céder en cette matière aux suggestions de l'étranger paraissait invincible. (4) En fait, la mission accomplie en juin et en juillet 1664 à Paris par le colonel Jean-Jacques de Watteville, sous les auspices de son collègue Mollondin, semblait vouée par avance à un complet

(1) *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 19 mai 1661. Aff. Etr. Suisse. XL. 98. — Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies (éd. Chais van Buren, 1886). III. 158. — Mörikofer. Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse (Paris, 1878). 149 sqq.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 20 ottobre, 24 novembre e 15 dicembre 1663, 5 gennaio e 8 marzo 1664. Frari. Svizzeri. LX. nos 27, 33, 36, 39, 48. — *Les cantons protestants au roi de France.* 5 juillet 1664. impr. ap. J. Léger. op. cit. — *Nouvelles de Turin.* 12 février 1664. Gazette de France (1663—1664). 189. — Eidg. Absch. VI *A.* 615 *e*, 616 zu *e*. — G. Meyer von Knonau. Die evangelischen Kantone und die Waldenser. 1663—1664 (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte. Leipzig. 1911). 135.

(3) *Instruktion und Befelch uff die... Herrn Anthoni von Graffenriedt, Herren zu Carrouges und Corcelles, Schuldtheissen und H. Johan Jacob Bucher, Venner der Stadt Bern, als Ehrenlegaten zu Ihr Kön. Mt In Franckenreich uff den Pundtsschwuhr was Sie in und neben selbiger Action zu verrichten.* 26. September/6. Oktober 1663. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 198. — *Instruktion, Gwalt und Befelch uff die... Herrn Samuel Frisching, und H. Hans Jacob Bucher, beid Venner und dess Rahts der Stadt Bern, als Abgesandte auff die aussgeschribne Badische Tagleistung... auf den 2. martii 1664.* St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 222. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 aprile 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 54. — *Relation de l'ambassade des cantons protestants au roi pour les affaires de Gex.* 10/20 août 1664. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *N* 311. — Eidg. Absch. VI *A.* 614 *a*, 619 *a*. — T. Claparède. Histoire des Eglises réformées du pays de Gex (Paris, 1856). p. 157.

(4) *Extraict du mémoire particulier présenté au roy par Mrs les ambassadeurs du canton de Berne.* 18 novembre 1663. St-Arch. Zürich. Genf *A* 246. 8 (1663—1666). — „Nous aurons soin de faire examiner les interests de ceux de la religion prétendue refformée de nostre pays de Gex, en faveur des quels vous nous avez escrit, dans le temps que le bien de nos affaires nous le permettra, sans qu'il soit besoing que vous nous en escriviez ny faciez faire aucune instance." *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 29 avril 1664. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *N* 261. — *Lionne aux cantons protestants.* Paris, 29 avril 1664. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *N* 261, 263; St-Arch. Zürich. Franz. Könige. Missiven *C* IV. 9. — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 27 avril, 12 mai 1664. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *N* 308; Aff. Etr. Suisse. XL. 89; *à Lionne.* même date. *Ibid.* XL. 93. — *Baron à Lionne.* Soleure, 25 avril 1664. Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 39. — *Négociation du Sr Mouslier en 1664.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — *Fries an Zürich.* 11. März 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. XIV (1661—1664). — Th. Claparède. Histoire des Eglises réformées du pays de Gex (Paris, 1856). p. 155, 160 sqq.

insuccès.[1] Ce n'était certes point au moment où le roi, ébranlé par les démarches insidieuses d'un légat pontifical et de l'évêque de Turin, venus l'un et l'autre à sa cour pour y plaider une cause chère à l'Eglise, se préparait à renforcer les mesures décrétées sur son ordre contre les adeptes des doctrines hétérodoxes aux frontières de Genève et à celles du Piémont, que l'on pouvait raisonnablement attendre de lui une atténuation quelconque aux « molestes » qui continuaient à s'abattre sur les populations calvinistes de la région de l'Ain.[2]

Restait la question commerciale, celle d'entre toutes dont la solution, au sentiment des membres de la diète évangélique, s'imposait de la façon la plus urgente, bien, qu'à dire vrai, elle n'intéressât au premier chef que Saint-Gall, Bâle et Zurich. Comme pour les précédentes, les difficultés qu'elle soulevait demeuraient particulières aux adeptes des nouvelles croyances.[3] Par suite, les efforts faits par ceux-ci en vue de la résoudre risquaient d'être sinon combattus, du moins ignorés par les Confédérés de l'ancienne confession, dont les transactions économiques avec la France étaient à peu près nulles.[4] D'ores et déjà, les négociations à cette fin s'annonçaient longues et ardues. Aussi le projet, discuté dès 1657, revenait-il depuis peu sur le tapis d'accréditer, aux frais des cantons réformés, un envoyé permanent à Paris, avec l'instruction d'y surveiller l'exécution des promesses royales relatives à la reconnaissance et à la confirmation des privilèges de « la nation » et de protester contre toutes atteintes portées à ces derniers.[5] On a dit ailleurs comment, tandis que les ambassadeurs extraordinaires du Corps helvétique solennisaient à Notre-Dame l'alliance renouvelée, deux délégués commerciaux, Escher et Hochreutiner, le premier de Zurich, le second de Saint-Gall, avaient travaillé sans répit durant plusieurs mois, à Paris d'abord, puis à Lyon, à gagner aux vues de leurs commettants les plus hautes autorités financières de la France. Ils n'y avaient

(1) *Le roi aux cantons protestants.* Fontainebleau, 4 juillet 1664 (Lettres de recréance de Watteville). St-Arch. Bern. Frankr. Buch *N* 308. — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 9 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 129. — ***Memorial an die Hochgeachten... Herren Johan Jacob Bucher, Venner, und*** *Herrn Emmanuel Steiger, Seckelmeister Welschen Landes, des Kleinen Raths der Stadt Bern, und verordnete Ehrengesandte uff die zu Arau angestellte Conferentz und Zusammenkunft loblicher Evangel. Haubt und Zugewandter Orten der Eydtgnossenschaft.* 9./19. Januar 1665. St-Arch. Zürich Frankr. A 225[15] (1665—1667). — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 253. — J. C Mörikofer. Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse (Paris, 1878). 143 sqq.

(2) ***Relation und Widerbringen myn dess von den hoch und wohlgeachten... Evangelischen und*** *Zugewandten Orten der Eydtgnossschaft... wegen der betraengten Glaubensgenossen in der Herrschafft Gex an Ihr Königl. Mayestät inn Franckrych abgeordnet gewesenen Hans Jacoben von Wattenwyl* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *N.* — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 e 26 aprile, 3 e 17 maggio 1664 Frari. Svizzeri. LX. nos 54 à 58. — *Le roi aux cantons protestants.* Fontainebleau, 4 juillet 1664. Aff Etr. Suisse. XL. 121; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *N* 307; St-Arch. Zürich. Franz Könige. Missiven C IV. 9; Saint-Germain-en-Laye, 10 août 1665. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *N* 313. — Eidg. Absch. VI *A.* 619 *b*, 620 zu *b.* — Claparède. op. cit. 160 sqq.

(3) *Le canton de Bâle à Lionne.* 13 juin 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 108.

(4) *Casati al Segretario di Stato a Milano.* Lucerna, 25 luglio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri.

(5) *Basel an Luzern.* 29. Januar 8. Februar 1664. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. — *L'évêque de Bâle au roi* Porrentruy, 12 août 1664. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 108; *à Colbert de Croissy.* même date. *Ibid.* I. 110; *à Robert de Gravel.* même date. *Ibid.* I. 107. — Eidg. Absch. VI *A* 616 *h.*

point réussi. Colbert, en particulier, s'était montré intraitable, au risque de compromettre sans retour l'harmonie des relations politiques si laborieusement rétablie entre son maître et les Confédérés. (1) L'interprétation des privilèges dont jouissaient les marchands des Ligues « habitués outre Jura » continuait à donner lieu de part et d'autre à de graves dissentiments. (2) Les Suisses prétendaient en effet que l'exemption des droits de douane à l'entrée dans le royaume concernait tous les articles fabriqués par eux, qu'ils le fussent avec des produits du « cru » ou avec des matières premières acquises à l'étranger. (3) Or le surintendant contestait que l'immunité prévue dans les traités pût être invoquée au profit de la seconde de ces catégories. L'accord n'ayant pu se conclure, ni sur ce point spécial, ni sur d'autres demeurés en litige, les choses restaient en l'état où les avaient trouvées les ambassadeurs du Corps helvétique lors de leur arrivée à la cour. (4)

L'accumulation des plaintes provoquées en Suisse, soit par les retards apportés de Paris à l'exécution des engagements financiers souscrits au nom de la couronne, soit par l'échec des négociations commerciales conduites durant les derniers mois de l'année 1663, n'avait pas été sans engendrer un malaise persistant au sein des diètes du Corps évangélique des Ligues. La responsabilité de Hochreutiner et de son collègue ne semblait pas en cause. L'un et l'autre avaient déployé à l'accomplissement de leur tâche une conscience et une vigilance toujours en éveil. Mais les membres de l'ambassade extraordinaire en France étaient-ils en droit de prétendre à un pareil éloge? A Berne et à Zurich, on se refusait à le leur décerner. Des accusations graves et précises commençaient même à se faire jour à l'endroit de quelques-uns d'entre eux. (5) Et leur chef, le bourgmestre Waser, pris à partie par ses adversaires politiques, qui lui

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 29 dicembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. nº 38. — *Baron à Lionne.* Soleure, 23 mai 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 100. — Dr H. Wartmann. Jakob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht. 1663-1664. p. 85, 87. — P. Schweizer. Ludwig XIV und die Schweizerischen Kaufleute. p. 163.

(2) *Sommation et protestations pour Messrs des cantons des Ligues suisses contre les fermiers et directeurs des cinq grosses fermes ... de la douane de Lyon.* 26 mars 1664. St-Arch. Zürich. Frankr. XIV (1661—1664). — *L'archevêque de Lyon à Zurich.* 28 mars 1664 *Ibid.* — *Zurich au duc de Villeroy.* 14/24 mai 1664. *Ibid.* — *Les XIII cantons à Colbert de Croissy.* Bade, 12 juillet 1664 Aff. Etr. Suisse. XL (134). — *Jacob Hochrütiner an Heinrich Escher. Stadthauptmann löbl. Stadt Zürich.* Skt Gall, 9./19. Januar 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15] (1665—1667) nº 2.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 60. — *Memoriale die frantzösische Zohls Exemption betreffend.* 1665. St-Arch. Zürich Frankr. *A* 225[15] (1665—1667). nº 4. — Ella Wild. Die Eidgenœssischen Handelsprivilegien in Frankreich (1442—1635). p. 225 sqq.

(4) *Escher à Mr ...* Zurich, 17 mars 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 49. — *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 27 avril 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 75.; *à Colbert.* même date. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXX. 413; *à Lionne.* même date. Aff. Etr. Suisse. XL. 78. — „Les marchands suisses et ceux des villes impériales sont par leurs privilèges exempts des douanes de Lyon et de Valence et de leurs droits d'entrée pour les marchandises originaires de leur pays. L'exemption des Suisses monte à plus de 120,000 L par an et ne va pas aux 1500 L pour les Allemands." *Mémoire sur le gouvernement de Lyon (1697) par Lambert d'Herbigny* (impr. Revue d'Histoire de Lyon. année 1902. p. 321). — Du Frène de Francheville. Histoire des tarifs de 1664 (Paris, 1738). p. 82 sqq. — Dr H. Wartmann. Jakob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht. 1663—1664 (St. Gallen, 1906).

(5) *Lettre reçue par Baron.* Berne, 6 février 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 23.

reprochaient d'avoir enfreint la lettre et l'esprit de ses instructions, à seule fin de complaire aux désirs de Louis XIV et de ses ministres, ne réussissait pas à se laver complètement des soupçons que son attitude par trop déférente à l'égard de « l'allié français » entretenait dans l'esprit de ses pairs.[1]

*L'intérim. — Baron, chargé d'affaires. — Les engagements financiers de la Couronne envers les Confédérés seront-ils tenus ? — Les trois alternatives. — Le roi cherche à gagner du temps. — Politique d'atermoiement. — Première mission de Mouslier. — Les cantons de l'alliance d'Espagne mal rémunérés de leurs services par cette puissance. — Levées en Suisse et en Rhétie pour le compte de l'Escurial. — Difficulté à les acheminer par la voie de mer au delà des Pyrénées. — Casati fixe sa résidence à Lucerne. — Beroldingen et l'archevêque d'Embrun. — Diète catholique du 31 mars 1664. — La « clause de Balthasard ». — L'empereur requiert les Confédérés de l'assister contre la Porte ottomane. — Les « Waldstætten » consentent à ce que leurs troupes participent à la campagne ouverte en Portugal. — Soleure et l'alliance castillanne. — Epuisement militaire des cantons forestiers. — Dissensions intestines aux Ligues. — Missive pacificatrice adressée au Corps helvétique par le roi Très-Chrétien. — Incident de Wigoltingen. — Arrivée de Mouslier à Bade, le 27 juin 1664. — Ses lettres de créance. — Ses réticences malencontreuses. — Mécontentement des députés confédérés. — L'envoyé français réussit à diviser ceux-ci. — Conférence de Frauenfeld (17 juillet). — Diètes de Lucerne du 4 et de Bade du 14 août. — Tension des rapports entre catholiques et protestants. — Appels à l'étranger. — Casati et Mouslier s'attachent à calmer les passions déchaînées dans les deux camps. — Apaisement du conflit. — Sanctions pénales exigées par les autorités des petits Etats de la région du Gothard. — L'envoyé français regagne Paris (3 octobre 1664).*

**II.** Le malentendu qui, de décembre 1660 au mois de mars de l'année suivante, avait affaibli le prestige de la Couronne Très-Chrétienne auprès du Corps helvétique ne s'était pas renouvelé au moment du congé définitif pris de celui-ci par De La Barde. Dès lors les Suisses n'avaient pas eu, comme naguère, le spectacle affligeant de la désorganisation des services de l'ambassade et des prétentions contradictoires de deux chargés d'affaires rivaux, dont l'un tenait ses pouvoirs du chef de mission et l'autre du secrétaire d'Etat. D'un commun accord entre le gouvernement de Paris et son représentant à Soleure, le secrétaire-interprète Baron avait été chargé de la gérance des intérêts français

(1) W. Utzinger. Bürgermeister J. H. Wasers eidgenœssisches Wirken. 1652 1669 (Zürich, 1903), p. 114, 119, 120. — J. Dierauer. Histoire de la Confédération suisse, IV, 117.

aux Ligues.(1) Les débuts de cet intérim ne furent marqués par aucun incident digne d'attention. (2) Mais, à dater des derniers jours de mars 1664, les choses changèrent rapidement de face. Las d'attendre l'accomplissement des promesses données à leurs ambassadeurs en novembre, les cantons décidèrent d'adresser au roi leur allié une missive dont le ton mesuré n'excluait pas la fermeté. (3) En avril, puis en mai, le mécontentement s'accrut encore. Le terme fixé pour le versement du premier acompte de quatre cent mille Livres prévu par le traité était échu, depuis deux mois déjà, sans que Colbert eût jugé bon d'aviser les Confédérés des causes de ce retard. (4) Baron appréhendait tout dès lors des résolutions de la diète générale annuelle d'Argovie. Il put croire cependant un instant que ses alarmes seraient vaines. (5) N'affirmait-on pas avec insistance, à Berne et à Zurich, que la venue d'un ambassadeur extraordinaire, porteur de grosses assignations sur le trésor royal paraissait imminente? Or la vérité était autre, ainsi que le chargé d'affaires l'apprit dans la deuxième quinzaine de juin. (6)

En présence des sollicitations chaque jour plus énergiques de ses alliés des Ligues, Louis XIV pouvait, à son gré, adopter une de ces trois attitudes: ou bien éluder sans détours l'accomplissement de ses engagements; ou bien donner l'ordre que ceux-ci fussent tenus intégralement; ou bien enfin chercher à gagner du temps en faisant derechef appel à la patience connue, et si souvent mise à l'épreuve, de ses créanciers. Opter pour la première alternative, c'était détruire de gaîté de cœur le persévérant labeur de quinze années de négociations. Se prononcer en faveur de la seconde eût eu comme principal résultat d'évincer pour longtemps les influences espagnoles de tous les cantons où elle avait réussi à prendre pied depuis un demi-siècle. Recourir en revanche à la troisième était sans contredit le plus sûr moyen de rouvrir l'ère des difficultés et des contestations stériles à quoi De La Barde, au cours de sa dernière mission à Soleure, croyait être parvenu à mettre un terme.

Il n'était certes pas à prévoir que le roi entendît se soustraire d'entrée de jeu aux engagements financiers contractés par lui et par ses ministres envers les Confédérés. D'autre part, l'arrivée aux Ligues d'un ambassadeur extraordinaire, ou même permanent, eût confirmé ceux-ci dans leur espoir de toucher sans plus de délai les sommes auxquelles ils estimaient raisonnablement avoir droit.

(1) *Zürich an Luzern.* 1. Dezember 1663; *Baron aux XIII cantons.* Soleure, 6 décembre 1663. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte: *au secrétaire d'Etat Hirzel, à Zurich.* Soleure, 6 décembre 1663. St-Arch. Zürich. Frankr. XIV (1661—1664).

(2) *Les cantons au roi.* Zurich, 23 février 1664 (v. s.). Aff. Etr. Suisse. XL. 34: *à Colbert.* même date. *Ibid.* XL. 36.

(3) *Les cantons au roi.* Zurich, 27 avril 1664 (v. s.). Aff. Etr. Suisse. XL. 75: St-Arch. Zürich. Frankr. XIV (1661—1664); *à Colbert.* même date. *Ibid.*

(4) *Baron à Lionne.* Soleure, 11 avril et 30 mai 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 67, 103.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 giugno 1664. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni.

(6) *Lionne à Baron.* Fontainebleau, 28 mai 1664. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1660 à 1665). — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 luglio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 65.

Or, — pourquoi ne pas le reconnaître? — dans sa hâte de conclure avec les Suisses une entente politique dont il escomptait de très grands et durables avantages pour la France, Louis XIV n'avait pas calculé avec assez de rigueur le chiffre des dépenses inévitables que l'exécution de ses plans de conquête et les améliorations à introduire dans la composition et l'administration de ses armées allaient entraîner pour sa couronne. En réalité une notable partie de l'argent destiné aux cantons avait, depuis plusieurs semaines déjà, reçu d'autres affectations, et les surintendants des finances n'arrivaient pas à mettre en ligne le quart des sommes exigibles du trésor royal à teneur des promesses faites aux envoyés suisses à Paris en novembre 1663. (1)

Dès lors une politique d'atermoiement s'imposait comme jadis. Par malheur, le chargé d'affaires Baron, dépourvu de toute influence auprès des autorités cantonales, n'était pas de taille à la pratiquer avec succès. A défaut d'un ambassadeur en titre, qui n'eût certes pas eu une mission très enviable à remplir à cette heure, on se décida au Louvre à dépêcher aux Ligues un personnage « de rang inférieur », dont l'absence de qualité devait suffire, au sentiment de Lionne, à éclairer les Confédérés quant à l'importance très relative de la tâche qui lui était dévolue. (2) Le choix du roi s'arrêta sur François ***Mouslier.*** (3) Il eût été difficile d'en concevoir un plus mauvais. Naguère incarcéré à la Bastille, ensuite de louches intrigues qui précédèrent de peu l'arrestation de Fouquet, (4) l'ancien secrétaire de De La Barde (5) ne jouissait que d'une considération fort minime auprès des divers membres du Corps helvétique, aux yeux desquels, en dépit de l'élargissement dont il avait bénéficié au bout de quelques semaines, « l'innocence de son procédé » n'était rien moins que démontrée. (6) De surcroît il se trouvait en butte à l'hostilité manifeste des protestants. Outre que ceux-ci le savaient hostile à leurs intérêts, (7) ils ne lui pardonnaient pas d'avoir été l'un des ouvriers les plus actifs de l'échec des négociations commerciales de Escher et de Hochreutiner. (8)

---

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 luglio 1664. Frari. Svizzeri. LX 65.

(2) *Lionne à Baron.* Fontainebleau, 28 mai 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 102; St-Arch. Zürich. Frankr. XIV (1661—1664). — *Baron à Lionne.* Soleure, 6 juin 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 106.

(3) „Le 6 du mois de janvier 1660, François Mouslier fut receu en l'office de conser. secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances et contrôleur général de la chancellerie de France“ (résigne le 3 septembre 1662). Tessereau. Histoire de la chancellerie de France. t. I. 537. — *Baron à Lucerne.* Soleure, 7 juin 1664. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Lucerne à Baron.* 9 juin 1664. *Ibid.* — *Négociation du Sr Mouslier en 1664.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts XX.

(4) Ordre d'entrée à la Bastille: 13 janvier 1663; ordre de sortie: 21 août 1663. Ravaisson. Les Archives de la Bastille. I. 346: II. 110.

(5) „Je vous puis assurer, Monseigneur, que je n'ay jamais paru en Suisse auprès de Mr de la Barde que pour secrétaire de son ambassade, dont j'ay mesme eu un brevet du roy.“ *Mouslier à Colbert.* Soleure, 20 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 473.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Paris, 26 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 37. — Dierauer. op. cit. IV. 120.

(7) *Mouslier à Colbert.* Langres, 21 juin 1664. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXIbis. p. 775.

(8) *Baron à Lionne.* Soleure, 23 mai 1664. Aff. Etr Suisse. XL. 100. — „Wann Herr de La Barde und Moulière (Mouslier) uns haimblich nit so stark entgegen gewesen und dardurch Herrn Colbert von seinen gueten Vorhaben abgehalten, unser Gescheft würd allhier regliert werden.“ Jakob Hochreutiners Gesandtschaftsbericht (éd. Wartmann). p. 91

Ce fut donc précédé d'une réputation peu propre à lui concilier les faveurs des Confédérés, que Mouslier, parti le 18 juin en poste de Fontainebleau,[1] se rendit directement en Argovie, par la voie de Bâle, vers la fin de ce mois. Baron s'était efforcé de lui procurer une réception sinon chaleureuse, du moins convenable, en affirmant, ce qui était d'ailleurs exact, qu'il n'arrivait point en Suisse les mains vides.[2] En fait, quand le nouvel envoyé atteignit Bade, le 27,[3] ce fut pour y apprendre que l'ouverture de la diète générale annuelle venait d'être retardée de huit jours.[4] Ce répit lui permit de se concerter avec les chefs du parti français aux Ligues et de se renseigner auprès d'eux quant aux péripéties les plus récentes de la lutte d'influence qui, depuis le départ de De La Barde, continuait à se dérouler dans ce pays entre les représentants du Louvre et ceux de l'Escurial.[5]

Il a été dit dans un précédent volume à quel point l'inutilité de leurs démarches en vue de toucher une partie à tout le moins de leurs créances sur la Couronne Catholique préoccupait les clients suisses de celle-ci.[6] La mission accomplie en 1663 à Madrid par le secrétaire du bailliage de Lugano, Charles-Conrad de Beroldingen, d'Uri, n'avait guère été en somme à autre fin.[7] Or, s'il existait dans le sein du Conseil d'Etat de Philippe IV une minorité pour proclamer que l'alliance des Confédérés n'était d'aucun profit à ce prince,[8] ce dernier et la plupart de ses conseillers en revanche semblaient apporter d'autant plus d'insistance à invoquer l'appui militaire des cantons de l'ancienne croyance qu'ils se sentaient de jour en jour moins en mesure de le rémunérer convenablement.[9] C'est ainsi que, le 25 décembre 1663, à l'instant où les négociations de l'envoyé suisse allaient se terminer, un accord était intervenu entre lui et le marquis de Mortara, chargé des pleins pouvoirs du monarque espagnol, pour la levée de deux régiments helvétiques et d'un régiment grison,

(1) *P. d'Affry à Alt, chancelier de Fribourg.* Paris, 28 juin 1664. Arch. d'Etat Fribourg (France. X).

(2) *Baron aux cantons.* Soleure, 5 juin 1664. St-Arch. Zürich. Frankr. XIV (1661—1664). — Eidg. Absch. VI *A.* 623 *g.*

(3) Le vendredi au soir, 27 juin. *Mouslier à Lionne.* Bade, 3 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 124.

(4) *Mouslier à Lionne.* Bade, 3 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 121.

(5) *Francesco Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 30 giugno 1664. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri.

(6) „Non vedendo più forma di pazientare i cantoni popolari, e qualsivoglia dilazione minaccia una totale sconvolta di quanto fin ora è stato negoziato." *Francesco Casati al Gran Cancelliere di Milano.* Lucerna, 23 maggio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni.

(7) *Die VI Cathol. Cantone an den König von Spanien.* 1ten und 10ten Januar; *à Alonso de Oca.* 10ten Januar 1663. St-Arch. Luzern. Spanien (Pensionen, 1647—1664).

(8) *Memoria de lo ajustado con el Embdor de Esguizaros en razon de lebas para regimientos de Esguizaros y Grisones.* 25 diciembre 1663. Arch. Gen Simancas. Estado. *3379.* — „Un ... colonel, qui a servi vingt ans en Allemagne, ayant offert à feu son maître (l'ambassadeur d'Espagne), moyennant une pension de huit mille écus, de faire l'alliance que les Suisses ont avec V. Mté et de la changer en faveur de l'Espagne, il en avoit escrit à Madrid, d'où les réponses sont attendues dans quinze jours." *L'évêque de Béziers au roi.* Venise, 5 janvier 1664. — „Les responces d'Espagne sont venues touchant la proposition qui avoit esté faicte au feu comte de La Rocca pour la négociation de Suisse. On a bien jugé à Madrid que ce seroient diligences inutiles. On en a rejeté les projets." *Du même au même.* Venise. 19 janvier 1664. Aff. Etr. Venise. LXXXIV. 10, 29.

(9) *Ibid.*

de 2000 hommes chacun.(1) Dès son arrivée à Milan, le 10 février(2) suivant, Beroldingen s'était empressé d'élaborer avec le gouverneur du duché un plan de conduite propre à assurer la réussite de sa tâche.(3) Celle-ci se trouvait sans doute facilitée du fait que celui qui l'avait entreprise « était nanti de lettres de change pour deux cent mille écus », ce qui devait lui permettre, entre autres largesses, de verser à ses compatriotes une annuité entière de leurs pensions échues.(4) Lucerne et les Etats de son groupe ne s'étaient-ils pas au reste ralliés avec empressement à une semblable ouverture, lorsqu'elle se produisit au cours d'une diète, pour être retirée presque aussitôt, deux ans auparavant?(5) Mais, entre-temps, des difficultés avaient surgi qui rendaient fort incertaine l'adoption de la requête espagnole. Philippe IV entendant se servir des troupes de ses alliés pour envahir le Portugal, la perspective de cette campagne lointaine ne pouvait manquer de soulever de graves objections parmi les « Waldstætten ».(6) A la condition qu'il ne s'agît que de faibles effectifs et que la paix régnât entre les deux couronnes, le passage sur le territoire français des auxiliaires suisses acheminés de la région du Gothard vers les Pyrénées était assez généralement autorisé par le gouvernement de Paris.(7) Or, dans ce cas particulier, il apparaissait bien que seule la voie de mer demeurait ouverte aux levées helvétiques de l'Escurial. Partant la répugnance bien connue de ces dernières à s'embarquer en Ligurie à destination de Barcelone subsistait en entier(8) et

(1) *Nouvelles de Madrid*. 8 novembre 1663. Gazette de France. 1663. p 1167. — *Memoria de lo ajustado con el Embajador de Esguizaros en razon de lebas para regimientos de Esguizaros y Grisones*. 25 diciembre 1663. loc. cit. — *Nouvelles de Madrid*. 1er janvier 1664. Gazette de France (1663-1664). 91. — *Francesco Casati al Gran Cancelliere di Milano*. Lucerna, 30 gennaio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Giavarina al Senato*. Zurigo, 23 febbraio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 46.

(2) *et non* le 7 *contra: Borromeo a Chigi*. Lucerna, 28 febbraio 1664.

(3) *Borromeo a Chigi*. Lucerna, 28 febbraio 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LVIII. — Gazette de France (Milan, 13 février 1664). p. 223.

(4) *Négociations de l'archevêque d'Embrun à Madrid* (janvier 1664). Aff. Etr. Espagne. Mémoires et Documents. LXVI. 103 (500,000 écus). — „L'ambassadeur des cantons catholiques des Suisses est party il y a dix jours avec des lettres de change pour deux cens mille escus payables en certains termes pour faire une levée de 6000 hommes en son pays... On luy conserve sa maison ouverte en cette ville durant son absence et il doit revenir après la levée faite." *L'archevêque d'Embrun au roi*. Madrid, 15 janvier 1664. Aff. Etr. Espagne. XLIX. 66. — *Giavarina al Senato*. Zurigo, 16 febbraio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 45. *Baron à Lionne*. Soleure, 22 février 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 28. — *Tschudi à Lionne*. Coire, 19 février 1664. Aff. Etr. Grisons. X. 32. — *Relatione del denaro che D. Carlo Conrado Beroldingen, ambre appresso S. Mà de Svizzeri, ha scosso e pagato a diversi per conto de loro crediti vecchi*. Milano, 28 marzo 1665 (Antonio Cassina, raggionato dell'entrata). Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. 1671—1672.

(5) *Giavarina al Senato*. Zurigo, 16 febbraio 1664. loc. cit. — *Borromeo a Chigi*. Lucerna, 28 febbraio 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII.

(6) *Giavarina al Senato*. Zurigo, 16 febbraio 1664. loc. cit. — *Baron à Lionne*. Soleure, 22 février 1664. loc. cit. — *Nouvelles de Milan*. 27 février 1664. Gazette de France (1663—1664) p. 274.

(7) *Casati a Zapata*. Lucerna, 22 ottobre; *al governatore di Milano*. Lucerna, 28 ottobre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *C. C. de Beroldingen al governatore di Milano*. Lucerna, 23 maggio 1664. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Un vaisseau chargé de 500 soldats, du nombre de ceux qui avoyent embarqué les troupes de Milan à Final, a péry à huict lieues de Cadis, al Cabo de Trafalgar, sans aucune tourmente. Le pilote, par ignorance ou par malheur, approcha trop près de terre et le vaisseau ayant touché fonds s'est perdu entièrement, sans que l'on ait rien pu sauver." *L'archevêque d'Embrun au roi*. Madrid, 28 août 1664. Aff. Etr. Espagne. XLIX. 451.

il semblait assez malaisé d'en triompher uniquement par la persuasion. (1) A la rigueur certes, l'autorité milanaise eût pu taire ses ordres, et, les enseignes des petits cantons une fois descendues en Lombardie, diriger celles-ci vers Gênes en dépit des protestations de leurs chefs. (2) Mais, outre que l'exécution d'un tel dessein n'était pas sans danger pour son auteur, rien ne prouvait que les intéressés n'eussent pris leurs mesures en vue de le faire échouer. Au surplus les partisans de la France dans la Suisse centrale s'apprêtaient à le combattre avec le concours assuré de ceux d'entre les pensionnaires du roi Catholique qu'exaspéraient les lenteurs de celui-ci à remplir ses engagements financiers envers eux. (3)

Pour mieux aplanir ces divers obstacles, il semblait nécessaire de jouer serré et de consentir à certains sacrifices dont l'opportunité n'était pas contestable. On convint à Milan que Francesco Casati regagnerait Coire, puis Lucerne afin d'y fixer désormais sa résidence, (4) tandis que son neveu Alfonso le remplacerait en Rhétie (5) et s'attacherait avant tout, avec l'appui du colonel Pietro Planta, à hâter le recrutement d'un régiment de deux mille Grisons, lequel se heurtait à de multiples difficultés. (6) Au cours d'une conférence réunie au pied du Pilate, en février, le ministre espagnol aux Ligues et l'envoyé suisse, de retour de Madrid, préparèrent le terrain en vue d'assurer la réussite de leurs démarches. (7) Le premier loua sans réserve la politique suivie par ses hôtes à l'occasion des tentatives de renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes. (8) Le second crut devoir se plaindre avec amertume de l'attitude méprisante adoptée à son égard par l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de Louis XIV auprès de Philippe IV. (9) Dès cette heure, on put s'attendre à ce que les gouvernements des cantons alliés de l'Espagne prohi-

(1) Ho voluto avvertire che sarà necessario lasciar imbarcare con la nostra gente alcune donne, cioè almeno dieci o dodeci per ogni compagnia, essendo quelle che col lavare li panni, cucinare, ed assistere gli infermi mantengono li soldati..." *Carlo Conrado de Beroldingen al Gran Cancelliere di Milano.* Lucerna, 23 di maggio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Giavarina al Senato.* Bada, 24 maggio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 59.

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 febbraio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 45.

(4) *Casati alle Tre Leghe Grigie.* Coira, 28 aprile 1664. St-Arch. Chur. Akten. — *Proposiciones hechas por el Embajador de Grisones y Esguizaros, y lo que contiene el papel que dió al Sr duque de San Lucar.* s. d. (1665). Arch. Gen. Simancas. Estado. 3379.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 febbraio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 45. — *Vigier à Lionne* Soleure, 4 mars 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 59.

(6) *Nouvelles de Milan.* 19 décembre 1663. Gazette de France. 1663—1664. p. 42. — *Tschudi à Lionne.* Coire, 19 février 1664. Aff. Etr. Grisons. X. 32. — *Ausschreiben der Haüpter gem. III Bünde zu Chur versammelt.* 28. März und 23. April 1664. ap. Jecklin. Materialien u. s. w. I. 429. — *Casati alle Tre Leghe Grigie.* Coira, 28 aprile 1664. St-Arch. Chur. Akten. — *Alf. Casati alli deputati delle Tre Leghe.* Coira, 28 aprile 1664. *Ibid.*

(7) *Vigier à Lionne.* Soleure, 4 mars 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 59. — Eidg. Absch. VI *A.* 613 *s* (Baden, 12. März 1664).

(8) *Vigier à Lionne.* Soleure, 4 mars 1664. loc. cit. — *Principaux points de la relation que le Sr Beroldingen a faite dans l'assemblée de Lucerne de son voyage d'Espagne; le dernier mars 1664.* Aff. Etr. Suisse. XL. 64.

(9) *Baron à Lionne.* Soleure, 18 avril 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 69.

bassent toute levée pour un service autre que celui de cette puissance.[1] Mais ce fut au cours de la diète catholique du 31 mars que le succès de la diplomatie lombarde se dessina enfin avec netteté.[2] Beroldingen y ayant présenté la relation de sa mission à Madrid,[3] Casati jugea l'heure propice à l'introduction, officielle cette fois, d'une demande de levée de quatre mille hommes.[4] Il fit plus, car il soumit aux délibérations des Confédérés de la « clientèle » de son maître un projet à la réussite duquel celui-ci attachait un très grand prix. Dès l'instant, en effet, que Fribourg, Zoug et les cantons forestiers avaient renouvelé leur traité avec le roi Très-Chrétien, pour la durée du règne de ce prince, celle de son successeur « et huit ans après », était-ce faire montre de trop d'exigence que de souhaiter l'insertion dans les capitulations de Lucerne de mars 1634 d'une clause complémentaire qui en eût étendu la validité à la vie de Philippe IV et à celle de son héritier?[5]

A dire vrai, cette dernière ouverture fut accueillie sans enthousiasme par les députés de la diète, lesquels y virent une tentative déguisée d'obtenir à peu de frais la prolongation de la durée de l'alliance hispano-helvétique.[6] Elle fut néanmoins prise *ad referendum*, aux mêmes conditions que la demande de levée,[7] puis acceptée quelques mois plus tard.[8] Un envoyé impérial, le baron de Schwarzenhorn requérait dans ce temps les Confédérés d'une assistance effective contre les Turcs.[9] Le fait qu'il n'offrait rien en compensation décida

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 marzo 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 48. — Mignet. Négociations relatives à la succession d'Espagne. I. 314. 324.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 marzo 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 50.

(3) *Baron à Lionne.* Soleure, 14 mars 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 43. — Eidg. Absch. VI *A*. 617 *a*.

(4) „Le comte Casati devoit partir de Milan, le 20, pour des levées que les Espagnols veulent faire en Suisse et dans les Grisons." *L'évêque de Béziers à Lionne.* Venise, 23 février 1664. Aff. Etr. Venise. LXXXIV. 83vo. — *Die VI cathol. Cantone an den Gubernatoren von Mailand.* 31. März 1664. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — *Baron à Lionne.* Soleure, 4 avril 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 65. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 3 aprile 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 52. — Eidg. Absch. VI *A*. 617 *a*.

(5) *Zapata a Francesco Casati.* Milano, 14 gennaio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Baron à Lionne.* Soleure, 4 avril 1664. loc. cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1664 loc. cit. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 23 maggio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Principaux points de la relation que le Sr Beroldingen, etc.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 617 *a*.

(6) *Vigier à Lionne.* Soleure, 4 mars 1664. loc. cit.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 15 marzo 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 49. — *Baron à Lionne.* Soleure, 4 avril 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 65. — Eidg. Absch. VI *A*. 617 *a*.

(8) „Sera impossible se consigna de otra manera que espressando el nombre." *Zapata a Casati.* Milan, 31 mayo 1664. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 giugno 1664. *Ibid.* Grigioni. — „Il concetto per la inclusione del Ser° nostro Principe nella lega è stato approvato con questa clausola però che similmente da S. Ma venga promessa la reciprocazione a nome del medesimo Ser. Principe, come seguì anche in Francia." *Casati a Zapata.* Lucerna. 18 giugno 1664. *Ibid.* Svizzeri. — *Declaration der mit dem Kœnig von Spanien Philippo IV verbündeten Kathol. Orte wegen der Inkorporation des Prinzen Balthasar Carl in das Bündniss.* 17. Juni 1664 St-Arch. Luzern. Spanien—Mailand. Bündnisse. — Eidg. Absch. VI *A*. 623 *b* (Luzern, 16. Juni 1664).

(9) *Le commissaire impérial (Schwarzenhorn) aux XIII Cantons.* Ravensbourg, 21 février 1664 Aff. Etr. Suisse. XL. 27. — *Baron à Lionne.* Soleure, 29 février 1664. *Ibid.* XL. 37. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 66. — *Louvois à Stricker.* Paris, 18 avril 1664. Arch. Guerre. CLXXXIV. 420. — Gazette de France (1663 1664). 175.

du sort de sa démarche. [1] On se borna à concéder à titre gratuit au chef de la branche allemande de la maison d'Autriche « quelques milliers de poudre ». Et ce fut tout. [2] Aussi bien il importait que le champ restât libre aux agents de la cour de Madrid, dont la très habile manœuvre était à la veille de recevoir sa récompense. Malgré la vive opposition des amis de la France à Lucerne, les autorités de ce canton se déterminèrent, dans les premiers jours d'avril, à acquiescer sans plus aux diverses propositions de Casati, « y compris le service en Portugal ». Et leur exemple ne tarda pas à être suivi par les autres alliés suisses du roi Catholique. [3]

La vacance prolongée du poste diplomatique français en Helvétie servait à un très haut degré les intérêts de l'Espagne dans ce pays. [4] Baron se montrait impuissant à contrecarrer efficacement la levée de Casati, et les quelques difficultés qu'il lui avait suscitées s'étaient promptement dissipées devant les arguments décisifs dont disposait le ministre de l'Escurial. [5] Bientôt même le chargé d'affaires du Louvre éprouva de l'embarras à maintenir ses positions défensives, à empêcher que le recrutement des auxiliaires à la solde castillanne ne se poursuivît jusque sur les terres de Soleure, à détourner ce canton d'accéder au traité d'alliance hispano-suisse, ainsi qu'on l'en sollicitait de Milan, [6] à protester contre toute innovation dans le texte de celui-ci, [7] à combattre l'accord valaiso-lombard, devenu menaçant ensuite des intrigues nouées entre le chanoine Castelete et le capitaine Stockalper, de Brigue, [8] à s'opposer enfin, avec le concours du secrétaire-interprète Tschudi de Coire, au départ

(1) *Baron à Lionne; Vigier à Lionne*. Soleure, 7 mars 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 40, 42. — *Borromeo a Chigi*. Lucerna, 20 marzo 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. — *Sostanza della propositione fatta a Bada dal deputato di S. M. Crea alli deputati de' XIII Cantoni*. Marzo 1664. *Ibid.*

(2) *Baron à Lionne; Vigier à Lionne*. Soleure, 21 et 28 mars 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 51, 53, 62. — *Instruktion, Gwalt und Befelch uff die ... Herrn Samuel Frisching und Herrn Hans Jacob Bucher, beid Venner und dess Rahts der Stadt Bern, als Abgesandte auff die aussgeschribne Badische Tagleistung wegen des Kaysers Begehrender Hülff wider den Türken*. 2. März 1664. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 222. — Eidg. Absch. VI *A*. 605 *a*, 608 *b*, 611 *a*, 617 *b*. — Jecklin. op. cit. I. nº 1833. — Blösch. Chronik von Biel (1875). 78.

(3) *Baron à Lionne*. Soleure, 11 et 18 avril 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 67. 69. — *Carlo-Conrado de Beroldingen al gran cancelliere di Milano*. Lucerna, 23 maggio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al Segretario di Stato, a Milano*. Lucerna, 4 luglio 1664. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A*. 617 *a*.

(4) *Baron à Lionne*. Soleure, 13 juin 1664 Aff. Etr. Suisse. XL. 110.

(5) *Baron à Lionne*. Soleure, 9 et 16 mai et 6 juin 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 85, 95, 106. — *Carlo-Conrado de Beroldingen al gran cancelliere di Milano*. Lucerna, 23 maggio 1664 loc. cit. — *Il gran cancelliere D. Diego Zapata al coronel D. Carlos de Beroldingen*. Milan, 31 de mayo 1664 *Ibid.*

(6) *Baron à Lionne*. Soleure, 13 juin 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 110.

(7) *Baron à Lionne*. Soleure, 30 mai 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 103.

(8) *Demande d'autorisation de recrutement en Valais de quelques enseignes pour le service du roi Catholique* (Beroldingen). Sion, 7/14 mai 1664. Arch. d'Etat Sion. Abscheide. 1651—1699. p. 197. — *Francesco Casati al Segretario di Stato, a Milano*. Lucerna, 23 maggio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Baron à Lionne*. Soleure, 27 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 122. — *Lettre écrite par Baron à un particulier du Valais*. s. d. (1664). *Ibid.* p. 127. — *Mouslier à Lionne*. Bade, 3 et 10 juillet, 14 août, 26 septembre 1664. *Ibid.* 121, 132, 190, 216. — *Mouslier à un particulier du Valais*. s. d. (1664). *Ibid.* p. 127.

pour Finale du régiment grison levé pour le service du roi Catholique en Portugal. [1]

A y regarder de près cependant, le succès espagnol semblait beaucoup plus apparent que réel. La pépinière d'hommes qu'étaient les cantons forestiers s'épuisait manifestement à la longue. [2] Au reste les prétentions émises par Casati et Beroldingen n'avaient pu être maintenues jusqu'au bout. Dès lors ce ne fut pas deux régiments, [3] mais un seul, aux ordres du colonel Kloos, de Lucerne, qui prit en juillet le chemin de la Lombardie, [4] pour être dirigé, le mois suivant, vers la Catalogne par la voie de mer. [5] Ce ne furent pas 4000 hommes, [6] mais 3500 environ, dont les deux tiers à peine devaient être considérés comme « Suisses naturels », qui répondirent à l'appel des recruteurs milanais. [7] Et encore cette troupe, conduite par des officiers « sans expérience », contenait-elle dans son sein « des enfants de quatorze et de quinze ans ». [8] Mouslier, auquel ses instructions prescrivaient de traverser la mise sur pied de la levée espagnole, [9] se consola aisément de n'avoir pu les exécuter, en constatant le peu d'aptitude des auxiliaires suisses à rendre au roi Catholique les services que ce prince attendait d'eux. [10]

Dans l'espoir de retarder l'issue favorable des négociations de Casati et de Beroldingen, les chefs du parti français, à Lucerne, comme à Zurich, s'étaient attachés à créer ou à entretenir autour d'eux de sérieuses diversions. C'est ainsi que, dans cette dernière ville, ils avaient cherché à envenimer les différends

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1664 Frari. Svizzeri. LX. n° 52. — *Baron à Lionne.* Soleure, 9 mai 1664. loc. cit. — „Les Grisons commencent de paroistre sur nostre frontière, où ils auront leurs quartiers de rafraichissement à Vigevano." *Nouvelles de Milan.* 28 mai 1664. Gazette de France (1663—1664). 599. *Ibid* 9 et 30 juillet, 6 et 20 août et 10 septembre 1664. p. 718, 830, 858, 907, 979. — *Carlos Conrado de Beroldingen a Pedro Fernandez.* Lugano, 18 de agosto 1664. Arch. Gen. Simancas Estado. *3379.*

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 17 maggio 1664. Frari. Svizzeri. LX n° 58.

(3) *Zapata a Casati.* Milano, 31 maggio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri

(4) *Casati an Luzern.* Luzern, 8 mai 1664. St-Arch. Luzern. Spanien Kriege. — „Los regimientos esquizaros llegaron con toda felicidad en cinco dias." *Zapata a Casati.* Milan, 26 agosto 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Francesco Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Lucerna. 23 maggio et 3 settembre 1664. Arch di Stato Lombardi Trattati Svizzeri. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1664. — „L'on dit que les nouvelles levées que l'on a faict faire icy dans les Grisons et dans les Suisses, au nombre de quatre à cinq mille hommes, doivent prendre terre à Barcelone et que toute cette infanterie hivernera dans la Catalogne." *L'archevêque d'Embrun au roi.* Madrid, 28 août 1664. Aff. Etr. Espagne. XLIX. 151.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 26 luglio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 68. — *L'archeveque d'Embrun au roi* Madrid, 25 septembre 1664. Aff. Etr. Espagne. L. 56.

(7) *Kriegsordonnanz denen Obristen Haubtleüthen mitgetheilt über den der Cron Spanien vornemlich wider Portugal bewilligten Aufbruch* 30. Juni 1664. St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege. — *Mouslier à Lionne.* Bade, 3 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 124 — *Carlos Conrado de Beroldingen a Pedro Fernandez.* Lugano, 18 de agosto 1664 Arch. Gen Simancas. Estado. *3379.*

(8) *Mouslier à Lionne.* Bade, 3 juillet 1664. loc. cit

(9) *Mémoire au Sr Mouslier s'en allant de la part du roy en Suisse.* Fontainebleau, 14 juin 1664. Bibl. Nat. f fr. *7065* f° 39 — *Louvois à Stricker.* Fontainebleau, 14 et 18 juin 1664. Arch Guerre. CLXXXV. 367. 183.

(10) *Louvois à Stricker.* Fontainebleau, 15 juillet 1664. Arch. Guerre. CLXXXVI. 101 — *Mouslier à Lionne.* Bade, 30 juillet 1664. Aff. Etr Suisse XL. 151. — *contra:* „Au reste les Suisses observent partout une discipline merveilleuse." *Nouvelles de Madrid.* 17 mai 1665. Gazette de France. 1665 p. 579

confessionnels du *Vorort* avec les petits cantons, à seule fin d'intimider ceux-ci et de les contraindre à ajourner par mesure de précaution le départ de leurs enseignes pour la Lombardie. (1) Peu s'en était fallu d'ailleurs qu'ils n'atteignissent au but de leurs efforts. De même qu'en septembre 1663 un incident malencontreux surgi dans les bailliages orientaux avait failli provoquer l'avortement du voyage des ambassadeurs du Corps helvétique à Paris, (2) de même, en juin 1664, le réveil des graves dissentiments qui divisaient les partis religieux aux Ligues venait de mettre en péril, sur un point à tout le moins, l'exécution des plans militaires du Conseil d'Etat de Madrid. (3) Ce dernier avait donc un intérêt majeur à ce que la paix intérieure de la Suisse ne fût plus troublée. Et, pour une fois, on acquiesçait pleinement au Louvre au nouveau principe directeur de la politique espagnole dans la région du Gothard. (4)

Assurément les prétextes ne manquaient pas de réveiller les querelles intestines qui déconsidéraient le Corps helvétique auprès des puissances étrangères. Un conflit de juridiction en Thurgovie, survenu entre Zurich et les catholiques du massif alpestre au déclin de l'été de 1663, (5) avait coïncidé de façon très fâcheuse avec une aggravation dans les rapports de Berne et de Fribourg. (6) Partant l'œuvre d'apaisement que se proposaient de conduire à chef les autorités des cantons « neutres » s'était ressentie du fait que le plus puissant des Etats confédérés, partie dans le second de ces différends, agissait en tant que médiateur au regard du premier. (7) D'un côté, comme de l'autre, des préparatifs menaçants avaient été poursuivis jusqu'à la dernière heure (8) et si, vers la fin de janvier 1664, une détente assez appréciable s'était produite dans la situation générale aux Ligues, il convient de reconnaître que la missive pacificatrice adressée à ses alliés suisses par le roi et les démarches pressantes dont le chargé d'affaires l'avait accompagnée n'y étaient pas étrangères. (9)

---

(1) *Baron à Lionne.* Soleure, 12 octobre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 258. — „Lavorano alla disperata questi capitani di Francia, cercando che quelli di Zurigo tengano il negozio in sospeso per impedire l'uscità delle gente sotto pretesto dell'imminente pericolo della patria." *Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 14 giugno 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 20 ottobre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 27. — „Li cantoni desinteressati, che mediano nell'affare, non vi si applicano col calore che convenirebbe." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 15 dicembre 1663. Frari. Svizzeri. LX. n° 36. — Eidg. Absch. VI *A.* 592 sqq., 606 *a*, 607 *a*, 621 *a*.

(3) *Zapata a Casati.* Milan, 18 junio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Lionne à Mouslier.* Fontainebleau, 23 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 148.

(5) *Baron à Lionne.* Soleure, 12 octobre et 14 décembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII 181; XXXIX. 258.

(6) „Fra il governo di Berna e quello di Friborgo si sente insorto qualche disparere per rispetto di religione." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 aprile 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 54.

(7) *Baron à Lionne.* Soleure, 21 décembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 182.

(8) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 3 gennaio 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. — „In tanto per l'una parte e l'altra sono accaduti ridicolosi preludii di guerra." *Del medesimo.* Lucerna, 10 e 17 gennaio 1664. *Ibid.*

(9) *Baron à Lionne.* Soleure, 4, 11 et 18 janvier et 1er février 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 5, 6, 9, 10. — *Les cantons au roi de France.* Bade, 24 janvier 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 13.

Mais la moindre étincelle devait suffire à raviver le feu qui couvait sous la cendre. Elle jaillit en juin, ainsi qu'il a été dit plus haut, à l'occasion de la mise sur pied de la levée espagnole. Un incident sanglant, qui rappelait celui de la Klus, survenu jadis entre Berne et Soleure, se produisit ce mois-là à proximité du village de Wigoltingen, où une partie de la compagnie Fleckenstein, de Lucerne, attaquée par des paysans thurgoviens, eut plusieurs hommes tués.(1) Tout aussitôt l'exaspération des passions confessionnelles se donna libre cours dans les cantons de l'ancienne croyance.(2) Zurich demandait qu'il fût procédé à un supplément d'enquête. Cette ouverture ne trouva pas grâce devant les «Waldstætten».(3) Ceux-ci, dont Schwytz, toujours acquis aux solutions violentes,(4) guidait l'attitude belliqueuse, menaçaient de déserter à l'avenir les diètes générales et ne dissimulaient pas leur intention de faire appel à l'assistance lombarde, qu'ils savaient ne pouvoir leur être déniée.(5) Certes les offres de médiation émanées de Paris et de Turin n'avaient pas été repoussées.(6) Néanmoins, lorsque Mouslier arriva à Bade, le 27 juin 1664, ce fut pour y apprendre qu'une partie de la députation catholique refusait de siéger, tant que l'incident de Wigoltingen n'aurait pas été réglé à sa complète satisfaction.(7) Etant donné l'obstination déployée en cette occurrence par les alliés de l'Espagne, il entrevoyait déjà la nécessité de demander des audiences séparées aux deux fractions de l'assemblée.(8) Toutefois, grâce à l'appui spontané que lui prêtèrent les représentants des cantons demeurés en dehors du conflit, l'envoyé français put éviter cette extrémité, et, le 12 juillet, il fut enfin admis aux honneurs de la diète helvétique.(9)

---

(1) *Borromeo a Rospigliosi.* Coira, 25 giugno 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. — *Mouslier à Lionne.* Bade, 3 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 124. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CXLIX. — Eidg. Absch. VI *A.* 621, 625, 628 sqq. — Johannes Krapf. Der Wigoldinger Handel vom Jahr 1664 (Weinfelden, 1855). — Amstein. Der Anteil der öffentl. Meinung über den sog. Wigoltinger Handel (Thurgauische Beiträge u. s. w. XXIV). — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 249.

(2) *Casati a Zapata.* Lucerna, 18 giugno 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Mouslier à Lionne.* Bade, 10 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 132. — Eidg. Absch. VI *A.* 625 *b.*

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 629 *rr.*

(5) *Mouslier à Lionne.* Bade, 10 juillet 1664. loc. cit. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 11 e 16 luglio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Die VI cathol. Cantone an den Gubernatorn von Mailand.* Luzern, 14. Juli 1664. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647–1664). — „Ma, prevedendosi quasi inevitabile la rottura, e facendo essi il maggior capitale nell'aiuti di S. M$^{tà}$ e di V. Ecc$^{za}$, hanno mandato una deputazione dalla suddetta dieta a notificarmi tutte le suddette cose, pregandomi di darne parte con ogni celerità a V. Ecc$^{za}$.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 30 luglio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Carlo Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Lugano, 5 settembre 1664. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 624 (Luzern, 3. Juli 1664).

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 630 *zz.*

(7) *Casati a Zapata.* Lucerna, 11 luglio 1664. loc. cit. — *Les députés des V petits cantons catholiques au roi.* Lucerne, 31 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 90. — *Zurich au roi.* 4 août et 1$^{er}$ septembre 1664. *Ibid.* XL. 172; V supp$^{t}$. 133. — Eidg. Absch. VI *A.* 625 *a* (Baden, 6. Juli 1664).

(8) *Mouslier à Lionne; à Colbert.* Bade, 10 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 132; Bibl. Nat. Mél. Colb$^{t}$. CXXX$^{bis}$. f° 340.

(9) *Mouslier à Lionne.* Bade, 17 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 140. — Eidg. Absch VI *A.* 626 *e.*

Mais aussi bien une question préjudicielle venait de se poser dont la solution n'aurait su laisser les Confédérés indifférents. Jusqu'alors, en effet, le roi Très-Chrétien n'avait dépêché en Suisse que des personnages revêtus du titre d'ambassadeur. Cette règle ne comportait aucune exception. Les quelques missions spéciales accomplies au delà du Jura par de simples envoyés ne l'avaient été qu'auprès de certains cantons et non point auprès des diètes générales. Or il semblait bien que Mouslier ne pût prétendre aux mêmes honneurs que De La Barde. Son obstination à ne produire ses lettres de créance qu'au cours de sa première audience cachait assurément le dessein de surprendre la religion de ses hôtes quant à sa véritable qualité. (1) Il n'eut pas le loisir d'y persévérer. En réalité son maître se bornait à l'accréditer auprès des Confédérés sans faire suivre son nom d'aucune indication de nature à lui assigner une place dans l'échelle des dignitaires de la carrière diplomatique. Lui-même s'intitulait « député », « résident » ou « envoyé de Sa Majesté ». (2) On prit acte de sa déclaration à ce sujet, et le cérémonial dont il fut usé à son égard différa très sensiblement de celui pratiqué lors de la réception de ses prédécesseurs. (3)

Ecrites toutes deux à Fontainebleau, les 14 et 18 juin, les missives royales dont Mouslier se trouvait porteur ne laissaient préjuger en rien l'objet de sa mission. (4) Ce fut à lui qu'échut la tâche de la définir. Au total le monarque français ne reniait aucune des promesses données par lui en novembre 1663 aux ambassadeurs du Corps helvétique. (5) Mais, en attendant d'être en mesure de les tenir intégralement, il offrait à ses alliés des Ligues une annuité de pensions générales et particulières et « une cense à quelques uns des cantons aux quels il en était dû ». (6) Il s'en fallait certes de beaucoup que ces diverses sommes réunies atteignissent le chiffre de quatre cent mille Livres que le trésor du Louvre s'était engagé à verser aux Confédérés, durant un nombre d'exercices financiers indéterminé, jusqu'à la complète extinction de leurs créances. (7) Toutefois le roi promettait de parfaire la différence en dépêchant à très bref délai un représentant permanent à Soleure. (8) En ce qui concernait les plaintes

(1) *Le roi aux cantons.* Fontainebleau, 14 juin 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 111 — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 12 luglio 1664. Frari Svizzeri. LX. n° 66.

(2) *Mouslier aux cantons.* Soleure, 8 mai 1664. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.

(3) „Senza formalità considerabile.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 67. — „Ils m'ont donné telle qualité qu'il leur a pleu; je n'en ay pris aucune que celle d'envoyé.“ *Mouslier à Lionne.* Bade, 24 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 119. — *Négociation du Sr Mouslier en 1664.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 626 *e.*

(5) *Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 16 luglio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Mémoire au Sr Mouslier, s'en allant de la part du roy en Suisse.* Fontainebleau, 14 juin 1664. Bibl. Nat. f. fr. 7065 f° 39. — *Le roi aux cantons.* même date. Aff. Etr. Suisse. XL. 114. — *Quittungen von Zürich um die von Frankreich empfangene Zins und Pensionen.* 5./15. September 1664. St-Arch. Zürich. Frankr. XIV (1661—1664).

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 627 *e.*

(8) *Mémoire au Sr Mouslier, etc.* loc. cit. — *Le roi à Fribourg.* 23 juin 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 120.

relatives à la violation des privilèges des marchands suisses établis dans le royaume,[1] Louis XIV se bornait à déclarer les avoir transmises pour examen au Parlement de Lyon, ainsi qu'à l'intendant d'Alsace, Colbert de Croissy.[2] Au cas enfin où les protestants renouvelleraient leurs instances au sujet de la réouverture des temples du pays de Gex, Mouslier avait pour mission de les assurer que son maître entendait y pourvoir lui-même « sans qu'on l'en pressât ».[3]

A la vérité, l'incident de Wigoltingen était susceptible de traverser les négociations de l'ancien secrétaire de De La Barde. Mais il pouvait tout aussi bien en revanche les favoriser sur un point, en empêchant que catholiques et réformés ne prissent en commun des résolutions contraires aux intérêts de la Couronne Très-Chrétienne. S'il ne s'était agi que de la question financière, un tel espoir n'eût pas été justifié. De fait, en présence des réticences embarrassées de Mouslier,[4] les deux partis tombèrent d'accord pour reconnaître qu'une démarche pressante auprès du gouvernement de Paris semblait indispensable afin de l'amener à compléter sans plus de délai la somme très insignifiante mise par lui à la disposition des Confédérés.[5] Or cette entente unanime ne devait plus se retrouver au cours de l'examen de l'affaire des privilèges des marchands suisses, considérée cependant par l'envoyé français « comme une des plus fascheuses que le roy pouvoit avoir à desmesler ».[6] Si, en effet, l'intérêt des protestants au regard de cette question était majeur, celui des catholiques en compensation apparaissait très minime. Par suite, plutôt que de renoncer aux satisfactions, même imparfaites, que s'efforçait de leur donner Mouslier, ceux-ci estimèrent opportun de s'opposer au départ immédiat pour Paris du courrier chargé des doléances du Corps helvétique quant au retard apporté au

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Bade, 30 juillet 1664. Aff. Etr Suisse. XL. 154. — *Der löbl. Orten Zürich, Bern und Schaffhausen zu Baden zu Tagen gewesne Gesandte an Luzern* 23. Juli, 2. August 1664 St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien XXXII. — *Les XIII cantons et co-alliés au roi de France.* Bade. 2 septembre et 28 décembre 1664, 19 janvier 1665 Aff. Etr. Suisse. V suppt. 135, 147: XLI 10: *à Lionne.* Zurich, 19 janvier 1665. *Ibid.* XLI. 13; *à Colbert.* même date. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXVII. 211.

(2) *Le roi aux cantons.* Paris, 18 juin 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 117. — *Lionne aux cantons.* Paris, 19 juin 1664. *Ibid.* XL. 115. — *Mémoire au Sr Mouslier, etc.* loc cit. — *Nouvelles de Bade.* 15 juillet 1664. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Les XIII cantons à Colbert, intendant d'Alsace* Zurich, 28 août 1664; *au roi.* Bade, 5 septembre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 198, 209: *Zurich à Lionne.* 28 décembre 1664. *Ibid.* XL. 255. — *Les XIII cantons à Colbert.* Zurich, 28 décembre 1664 Bibl. Nat. Mél. Colbt. CVI. 588. *Négociation du Sr Mouslier en 1664.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts XX.

(3) *Le roi aux cantons protestants.* Paris, 29 avril 1664; Saint-Germain-en-Laye, 10 août 1665. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *N* 261, 313: St-Arch. Zürich. Franz Könige. Missiven C IV 9. — *Mémoire au Sr Mouslier, etc.* loc. cit. — *Genève à Zurich.* 24 septembre 4 octobre 1664. St-Arch. Zürich. Genf *A* 246. 8. — *Gemeine Eydtgnössische Intercession Schreiben an den Kœnig in Franckreich für die schwehrbetrengte Glaubensbrüder in Gex* (1665) (Projekt) St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 10. — *Bürgermeister Wettsteins ausführliche Relation der zu Aarau gehaltnen Evangel Conferentz.* 12 22. Januar 1665. St-Arch. Basel. Thesaurus diplom. Wettsteinianus. XIII 1661 1666) p. 167. — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 6 juillet 1665. Aff Etr. Suisse XLI. 72.

(4) ***Mouslier à Lionne.*** **Bade, 17 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 140.**

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 luglio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 67. *Mouslier à Lionne.* Bade. 14 août 1664. Aff. Etr. Suisse XL. 190. — Eidg. Absch. VI *A.* 627 *e.*

(6) *Mouslier à Colbert de Croissy.* Bade, 15 juillet 1664. Aff. Etr Suisse. XL. 136; *à Lionne.* Bade, 17 et 21 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 140, 149.

versement de la première échéance des quatre cent mille Livres. (1) Certes l'influence exercée par les négociants des Ligues établis dans le royaume sur les décisions des autorités de leur pays d'origine demeurait considérable, encore que le représentant du Louvre s'attachât à séparer leur cause de celle des créanciers civils et militaires de son maître. (2) Certes, en dépit des plaintes adressées par lui à Zurich, le résident du roi Très-Chrétien ne réussissait pas à empêcher les agents du commerce suisse d'acheter à deniers comptants les votes des députés des cités évangéliques afin de s'assurer, le moment venu, leur appui. (3) Mais n'était-ce pas déjà beaucoup que d'avoir divisé les Confédérés sur une question aussi importante et de pouvoir faire état du concours d'une partie d'entre eux pour entraver le développement d'une intrigue dont le succès eût porté un coup fatal à la cause française au sein des Ligues?

Découragé quelque peu par les oppositions imprévues que soulevaient ses moindres démarches, Mouslier avait agité de gagner Soleure et d'y attendre les événements. Il s'en abstint cependant. (4) Outre que ses négociations avec les catholiques lui donnaient le ferme espoir de se faire d'eux des alliés précieux en les menaçant de la suppression pure et simple des pensions royales, à supposer qu'ils ne soutinssent pas son effort, (5) l'envoyé de Louis XIV se rassurait en songeant que, si pressantes que fussent les requêtes adressées à Paris par les marchands suisses, elles finiraient toujours par lui être renvoyées. (6) Aussi bien ce qui, par dessus tout, l'engagea à ne pas quitter Bade et à patienter jusqu'au retour des députés qui s'étaient portés dès le 17 juillet à la conférence de Frauenfeld; ce qui le décida de plus à assister à une nouvelle diète générale ouverte le 14 août, ce fut la crainte, très justifiée assurément, qu'une rupture irréparable ne se produisît entre les cantons au sujet de l'affaire de Wigoltingen. (7) Depuis son arrivée en Argovie, Mouslier n'avait cessé de la redouter. Toute son énergie, il l'avait employée à en conjurer l'éclat et à prêcher la concorde à ses hôtes des deux confessions. (8) Mais la réussite de

(1) *Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 25 luglio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Bade, 28 août 1664. Aff Etr. Suisse. XL. 196.

(2) *Mouslier à Lionne.* Bade, 17 juillet 1664. loc. cit.

(3) „Les marchands de Zurich font ce qu'ils peuvent pour porter les choses à l'extrémité." *Mouslier à Colbert.* Soleure, 11 juin 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVIII. 448. — *Mouslier à Lionne.* Bade, 17 juillet et 21 août 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 140, 193.

(4) *Vigier à Lionne.* Soleure, 8 août 1664 Aff. Etr. Suisse. XL. 187. — *contra: Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 luglio e 2 agosto 1664. Frari. Svizzeri. nos 67 et 69.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1664. Frari. Svizzeri. LX. no 69. — *Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 14 agosto 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Réponse de Mr Mouslier aux députés de la diète sur l'affaire des marchands suisses.* Bade, juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 137.

(7) „L'affare di Turgovia, che è l'unico che possa in questo clima causar di presente novità e commotione, continua nelli stessi termini." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 2 agosto 1664. Frari. Svizzeri. LX. no 69.

(8) *Mouslier à Lionne.* Bade, 7 et 15 août 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 184, 192. — *Mouslier à Zurich.* Bade, 2 août 1664. *Ibid.* XL. 169; *aux cantons catholiques.* Soleure, 18 septembre 1664. *Ibid.* XL. 218. — *Zurich à Mouslier.* 1/11 août. 5/15 août 1664. *Ibid.* XL. 168, 182. — *Les cinq anciens cantons catholiques à Mouslier.* Lucerne, 5 août 1664. *Ibid.* XL. 181 — *Proposition faite par Mouslier aux cantons catholiques.* s. d. (août 1664). *Ibid.* XL. 153. — Eidg. Absch. VI *A.* 635 *c.*

ses démarches semblait d'autant plus compromise que sa présence en Suisse, au sentiment de plusieurs, n'était à autre fin que « d'amuser les Confédérés » et de gagner du temps. (1)

Dans l'intervalle, les négociations poursuivies à Frauenfeld avaient donné l'exacte mesure de la divergence existant entre les points de vue défendus par les parties en cause. Tandis que Zurich, soutenu par Berne et Schaffhouse, (2) sollicitait un nouvel et impartial examen des faits et suggérait une transaction qui eût évité toute effusion de sang, (3) les cantons primitifs, convaincus, à tort semble-t-il, de la duplicité de leurs adversaires, (4) insistaient pour que des exécutions capitales sanctionnassent sans retard le déplorable incident survenu en Thurgovie. (5) Irrité de cette exigence, un gros de paysans zuricois s'était rapproché du siège de la conférence. Il ne fut pas aisé de l'en éloigner. (6) La tension des rapports entre les deux camps s'accrut encore ensuite de la diète réunie à Lucerne, le 4 août, diète qu'il eût été plus exact de qualifier « conseil de guerre ». (7) Non contents de se fortifier chez eux, (8) les Schwytzois et leurs adhérents continuaient à tenter de s'assurer de solides protections à l'intérieur et à l'étranger. (9) Leurs démarches à cette fin n'étaient d'ailleurs pas toutes couronnées de succès. Si, en effet, l'évêque de Bâle, le comte de Hohenems et les dizains du Valais s'apprêtaient ouvertement à les secourir, (10) si le duc de Savoie ne leur marchandait pas ses promesses d'assistance, l'archiduc d'Innsbruck et les catholiques grisons, en revanche, inclinaient à observer une neutralité stricte dans le conflit thurgovien. (11) Mais il leur importait en premier

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Bade, 21 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 149.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 18 luglio 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. Eidg. Absch. VI *A*. 631.

(3) *Zurich aux V anciens cantons catholiques.* Zurich, 30 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 187. — *Advertissement des circonstances nécessaires pour duement cognoistre le faict de Wigoltingen.* 1664. *Ibid.* XL. 166. — Vulliemin. Gesch. der Eidgenossen. III. 155.

(4) *Casati al Segretario di Stato.* Lucerna, 25 luglio; *al governatore di Milano.* Lucerna, 30 luglio e 8 agosto 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Casati a Zapata.* Lucerna, 18 giugno 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Les affaires de ce pays sont plus brouillées que jamais par le différend venu entre les cantons catholiques et celui de Zurich." *Schmid au duc de Savoie à Turin.* Altorf, 22 aout 1664. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. partic CCCCLIV. — Eidg. Absch. VI *A*. 631 (Frauenfeld, 17. Juli 1664).

(6) Eidg. Absch. VI *A*. 632 *a*.

(7) *Négoc. du Sr Mouslier en 1664.* Aff. Etr. Suisse Mém. et Docts. XX. — Eidg. Absch. VI *A*. 633, 635.

(8) Eidg. Absch. VI *A*. 635, 636.

(9) *Les députés des V petits cantons catholiques au roi de France.* Lucerne, 31 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 90. — *Zoug au même.* 3 septembre 1664. *Ibid.* XL. 204. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 8 agosto 1664. loc. cit. — „Les Huguenots, comme on dit, se préparent en quelque façon pour la guerre et nous faisons de mesme." *Schmid au duc de Savoie.* Altorf, 22 août 1664. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. partic. CCCCLIV.

(10) *Maslard à Colbert.* Soleure, 5 septembre 1664. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXIIIbis. 714. — Eidg. Absch. VI *A*. 636 *e*, *f*.

(11) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 8 e 14 agosto 1664. loc. cit. — *Relazione della dieta di Bada sino alla mattina di 21 agosto 1664.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 agosto 1664. Frari. Svizzeri. LX. nº 72. — *Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Coira, 3 settembre 1664. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — Jecklin. op. cit. I nº 1934.

lieu de se procurer l'appui du Saint-Siège et de l'Escurial, considérés peu à peu par eux comme de communs alliés de leur patrie, depuis que, à la grande indignation des partisans de la France en Suisse et en Rhétie, les nonces apostoliques se recrutaient pour la plupart parmi les sujets du roi d'Espagne (1) et que leurs sympathies agissantes allaient aux ministres de ce dernier aux Ligues. A la vérité, le Souverain Pontife s'était plaint de ce que le Vatican ne se trouvât pas suffisamment réservé dans le « renouvellement » de l'alliance franco-helvétique. (2) Toutefois les explications fournies à Rome par les autorités des « Waldstætten » y avaient été accueillies avec joie, et les félicitations adressées de Lucerne au pape à l'occasion de la signature du traité de Pise (12 février 1664), lequel mettait fin à l'incident dit « de la garde corse », (3) avaient achevé de bien disposer Alexandre VII en faveur des catholiques du massif alpestre. (4)

Si le nonce n'hésitait pas à applaudir aux velléités belliqueuses des Confédérés des petits cantons, Casati en revanche éprouvait quelque embarras à se conformer aux instructions qui lui parvenaient de Madrid. Dans cette ville, comme à Milan d'ailleurs, la seule idée d'une nouvelle rupture entre Etats suisses des deux confessions éveillait de sérieuses inquiétudes. Par suite il était prescrit au représentant de Philippe IV à Lucerne d'user de diplomatie afin de détourner la menace d'une solution sanglante du conflit. (5) Par malheur l'obstination des pâtres de la région du Gothard à persévérer dans la ligne de conduite tracée par leurs *Landsgemeinde* était proverbiale. (6) Quand donc, à la veille de la « journée » catholique du 4 août, une délégation des députés de celle-ci vint

(1) *Discorso di Christoforo Moro circa l' independenza che dovrebbono haver dalle corone li nuntii che si mandano a Svizzeri.* s. d. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. „La vicina speranza di aggiustamento tra il papa et Francia mi move al cimento di questa per destare a V. Emza la memoria di mio discorso tenuto seco sopra l'abuso entrato in Sta Chiesa, doppo la morte di Papa Urbano il Grande, nel deputare nuntii solo sudditi di Spagna per Colonia et Svizzeri, finezza ibera per servire essi come de ambasciatori di Spagna in ultimatione de suoi interessi appresso principi del Reno e natione svizzera. L'Olimpia fu la prima autrice dell'abuso con havere procurata la nunziatura Svizzera in testa di Monsgr Caraffa, hora cardinale et da Svizzeri mandato a Venetia e Vienna." *Chr. Moro al Cardinale Antonio [Barberini]* Coira, 5 febbraio 1661. Aff Etr. Grisons. X. 31. — *Mémoire* („S'ensuivent trois dangereux changemens..."). 1679. Aff. Etr Suisse. LXVI. 386. — „Li nuntii sudditi di Spagna sono peggiori delli ambasciatori." *Moro a Lionne.* Paris, 21 février 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 124bis. — „Da nuntii si fanno cardinali, et, se Spagnuoli hanno la nunciatura de Svizzeri, hanno tutte fuori quella di Francia." *Christoforo Moro a Lionne.* Paris, 20 mai 1669. *Ibid.* X. 166.

(2) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 14 febbraio 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. — *Baron à Lionne.* Soleure, 15 et 22 février 1664. Aff. Etr. Suisse. XL 25, 28. — *Mémoire sur la réserve du pape dans les traités entre la France et les cantons suisses* (1664). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XV. 207—209.

(3) *L'archevêque d'Embrun au roi.* Madrid, 15 mars 1664. Aff. Etr. Espagne. XLIX. 154.

(4) *Nouvelles de Rome.* 19 février 1664. Gazette de France (1663—1664). 246. *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 marzo 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. — *Traité de Pise*, du 12 février 1664. Abreu. op. cit. IX. 627; Theatrum Europaeum. IX. 411. — Eidg. Absch. VI *A.* 618*d.* — Lünig. Codex diplomaticus. II, 1599.

(5) *Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 14 agosto 1664. „Y entretanto V. S. no omite diligencias para disponer essos cantones a la quietud que es lo que mas les conviene y que todos desseamos." *Zapata a Casati.* Milan, 26 agosto 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 29 agosto 1664. loc. cit.

trouver l'envoyé espagnol et l'avisa que les alliés de son maître en Helvétie, décidés à maintenir entières leurs prétentions envers les protestants, comptaient sur la prompte et efficace assistance du gouverneur de la Lombardie; [1] quand, à cette même date, Fribourg l'adjura de lui procurer les secours de la Franche-Comté, prévus dans le traité de 1634; [2] quand les missives adressées par la diète à l'autorité milanaise devinrent plus pressantes; quand enfin le *Statthalter* Imfeld, de Sarnen, et Charles-Conrad de Beroldingen, d'Altorf s'apprêtèrent successivement à entreprendre des démarches personnelles auprès de cette dernière, [3] Casati dut, bon gré mal gré, renoncer à dissiper leurs illusions, si grande était sa crainte de paraître vouloir se dérober à l'exécution des engagements contractés par l'Escurial à l'égard de ses alliés d'Helvétie. [4]

Une telle situation semblait malaisée à maintenir à la longue. Elle eût pu néanmoins durer quelque temps encore, si Mouslier n'était venu, bien involontairement sans doute, à l'aide de son collègue espagnol. En déclarant de façon catégorique que le roi Très-Chrétien entendait que la paix fût conservée en Suisse; en affirmant avec énergie que le Louvre ne se rangerait jamais du côté des petits Etats qui formaient le dessein de la troubler, l'envoyé français rendait un service signalé à Casati, puisque aussi bien il permettait à celui-ci de se rallier au parti de ceux qui travaillaient à rétablir la concorde parmi les Ligues. [5] Mais les efforts concomitants des ministres des deux couronnes, joints aux conseils de prudence des magistrats des cantons neutres, devaient à peine suffire à calmer les passions déchaînées de toutes parts. [6] Retardée durant plus d'une semaine, une nouvelle diète venait, ainsi qu'on l'a dit, de s'ouvrir à Bade en août. [7] Devant la menace d'une rupture imminente, les cités évangéliques s'étaient empressées d'invoquer l'appui du duc de Wurtemberg, de l'Electeur-Palatin et d'autres princes allemands. [8] A Zurich, les

(1) *Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 1 agosto 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) „et ancora di più." *Les VI cantons catholiques au gouverneur de Milan.* Lucerne, 3 septembre 1664. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — Eidg. Absch. VI *A.* 641 *c*

(3) *Casati a Zapata.* Lucerna, 18 giugno 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *C. C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Lugano, 5 settembre 1664. *Ibid.* — *Les VI cantons catholiques au gouverneur de Milan.* Lucerne, 3 septembre 1664. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — Eidg. Absch. VI *A.* 623 *c.*

(4) *Casati al Segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 1 agosto 1664. loc. cit. — „Per le controversie nate negli cantoni svizzeri fra li protestanti e li cattolici, si era qui risoluto mandare a cattolici un buon nervo di gente, cioè cinque cento Spagnoli e trecento cavalli; ma hieri si è sentito l'aggiustamento seguito e capitolato sotto li 6 del presente." *Avvisi di Milano.* 10 settembre 1664. Aff. Etr Milan. IV. 17.

(5) „Mr Mouslier va a Bada, protestando alli deputati che, se non si compongono, si getterà il suo re alla parte che concorrerà alla pace contro ogn'uno che la riffiutarà." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 settembre 1664 Frari. Svizzeri. LX. n° 71.

(6) *Le roi à Zurich.* Vincennes, 9 septembre 1664. Aff. Etr. Suisse. V suppt. 136. — *Berne à Genève.* 1 11 septembre 1664. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3341.*

(7) ***Recess über den Wigoldinger Handel.*** **Baden, 18/28. August 1664. St-Arch. Basel. Thes.** diplom. Wettstein. XIII (1661—1666). p. 146.

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 agosto 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 72.

apprêts belliqueux se poursuivaient jour et nuit (1) et la guerre civile semblait désormais inévitable. (2) Déjà, en effet, les officiers suisses de la Garde royale demandaient l'autorisation de se porter au delà du Jura, afin d'y défendre leurs foyers et leur religion. (3) De surcroît la suggestion de Mouslier de suspendre les négociations durant trois mois, de manière à donner à son maître le loisir de dépêcher un ambassadeur aux Ligues, ne rencontrait que peu d'approbation parmi les cantons. (4)

Ce qui, ajouté aux souvenirs néfastes de la journée de Villmergen, permit de peser dans un sens pacifique sur les décisions des diètes catholiques et protestantes, ce fut le fait que, si les deux partis se préparaient à la guerre, (5) l'un et l'autre, en somme, l'appréhendaient plus qu'ils ne la désiraient. (6) Ce fut aussi la très efficace intervention de Berne auprès de Zurich. (7) Et ce fut enfin la constante divergence de vues entre Lucerne, acquise aux idées d'arbitrage (8) et Schwytz, (9) dont les Conseils, ainsi que ceux de Zoug, avaient déjà décrété l'entrée en campagne de leurs enseignes et se refusaient à licencier celles-ci, tant qu'un dédommagement pécuniaire ne leur aurait pas été attribué. (10)

Toujours est-il que, vers les premiers jours de septembre, à l'instant même où l'envoyé français et son maître redoublaient leurs efforts à l'effet de pousser aux solutions pacifiques, le danger immédiat d'une guerre civile paraissait

(1) „Nell' arsenale (di Zurigo) si travaglia giorno e notte.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 9 agosto 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 70.

(2) „Les affaires de ce pays sont plus brouillées que jamais par le différend venu entre les cantons catholiques et celui de Zurich. Les huguenots, comme on dit, se préparent en quelque façon pour la guerre et nous faisons de mesme.“ *Le lieutenant Schmid à Madame Royale.* Altorf, 22 août 1664. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. CCCCLIV. 1655–1681. — „Con quello si crede irreparabile la rottura.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 3 settembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Ormai la rottura è inevitabile.“ *Nouvelles de Bade.* 2 septembre 1664. *Ibid.* — „Qui ormai pare inevitabile la rottura tra questi cantoni.“ *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 3 settembre 1664. loc. cit.

(3) Il re generosamente glie lo ha permesso.“ *Sagredo al Senato.* Parigi, 23 settembre 1664. Frari. Francia. filza CXXXV. n° 285 (3a).

(4) „Della interposizione di Mr de Mollier hanno mostrato di far poco caso.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 8 agosto 1664. loc. cit.; *al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 29 agosto 1664. loc. cit.

(5) *Mouslier à Lionne.* Bade, 4 septembre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 206. — *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 5 settembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Anco li cattolici hanno ispediti sufficienti corpi di soldatesca alli confini, gettando buoni guarnigioni in Rapperswil, Bremgarten, Melinghen, Muri, Klingnau, Keiserstul et in altri luoghi più esposti.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 settembre 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 74.

(6) *Vigier à Lionne.* Soleure, 15 août 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 192.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 agosto 1664. loc. cit. — *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 23 agosto 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) „Lucerna siempre timida.“ *Relacion de los Esguizaros.* 1656. Arch. Gen. Simancas. Estado. *8373.*

(9) „Il cantone di Schwytz particolarmente sta sempre molto inquieto e desideroso di rottura.“ *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 29 agosto 1664. loc. cit.

(10) *Zoug au roi de France.* 3 septembre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 204. — „E vero che questi cantoni popolari non hanno mezzi per far la guerra e pure sono li più difficili di abbracciar la pace.“ *Casati a Zapata.* Lucerna, 12 settembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

conjuré.[1] Ce résultat, presque inespéré, de la puissante médiation entreprise tant auprès du *Vorort* que des cantons forestiers fut salué avec satisfaction à Paris,[2] à Madrid et à Milan, où les secours réclamés par les Confédérés de l'alliance espagnole étaient cependant prêts à toute éventualité.[3] Mouslier put dès lors se rendre à Soleure et y procéder à loisir à la distribution des pensions dont il était porteur,[4] en attendant de reprendre, le 3 octobre,[5] le chemin de la cour, non sans s'être assuré, à dire vrai, que les dizains valaisans, qu'il redoutait de voir se lier définitivement avec l'Espagne, demeuraient fermement attachés à la cause du Louvre.[6]

L'intervention très nette de l'envoyé du roi Très-Chrétien aux Ligues en faveur du maintien de la paix avait décidé Casati à joindre aux mêmes fins ses efforts à ceux de son collègue français. Le départ de celui-ci allait créer en revanche à celui-là le devoir de veiller à ce qu'aucun incident violent ne vînt remettre en question le désarmement respectif si malaisément obtenu. Courroucés de ce que leurs sujets de Lugano se fussent, comme en 1655 déjà, refusés à marcher contre les contingents des cités évangéliques, les cantons forestiers avaient résolu de faire un exemple et de les châtier.[7] Ce ne fut pas sans peine que le ministre de l'Escurial put les détourner de ce dessein.[8] Moins heureux sur d'autres points, il ne réussit pas à sauver du supplice les quelques habitants de Wigoltingen que les «Waldstætten» persistaient à ne pas gracier.[9] De même que, en 1632, Berne avait exigé de Soleure l'exécution des auteurs du coup de main de la Klus, de même, en 1664, les petits Etats

(1) *Vigier à Lionne*. Soleure, 29 août 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 201. — *Mouslier à Lionne* Bade, 7 et 11 septembre 1664. *Ibid.* XL. 210, 212. — *Lionne à Mouslier*. Vincennes, 9 et 30 septembre 1664. *Ibid.* XL. 211. 221. — „Di tal modo è seguita la riconciliazione di questi cantoni, quale placcia a Dio che sia durabile e permanente.“ *Giavarina al Senato*. Zurigo, 13 settembre 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 75. — *Casati al segretario di Stato, a Milano*. Lucerna, 26 settembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Louvois à Stricker*. Vincennes, 16 septembre 1664. Arch. Guerre. CLXXXVII. 83. — *Le roi aux V anciens cantons catholiques*. Paris, 28 octobre 1664. St-Arch. Luzern. Französ. Kœnigsbriefe: Aff. Etr. Suisse. XL. 232; *à Zurich*. même date. *Ibid.* XL. 232vo.

(3) *Avvisi di Bada*. 2 settembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Zapata a Casati*. Milan, 17 settembre 1664 *Ibid.* — *Lionne à Mouslier*. Vincennes, 30 septembre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 221.

(4) *Mouslier à Lionne*. Bade, 11 septembre; Soleure, 19 septembre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 212, 219. — *Casati a Zapata*. Lucerna, 12 settembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Giavarina al Senato*. Zurigo, 20 settembre 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 76. — *Luzern an Mouslier*. 20. September 1664. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Vigier à Lionne*. Soleure, 1er octobre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 222.

(5) *Baron à Lionne*. Soleure, 10 octobre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 226 — *Louvois à Stricker*. Vincennes, 10 octobre 1664. Arch. Guerre. CLXXXVII. 303.

(6) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 19 et 26 septembre 1664. loc. cit. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1664*. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts XX.

(7) *Casati al segretario di Stato, a Milano*. Lucerna, 26 settembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *Casati al segretario di Stato, a Milano*. Lucerna, 3 ottobre 1664. *Ibid.*

(9) *Mouslier à Lionne*. Bade, 24 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse XL. 149. — *Casati a Zapata*. Lucerna, 19 settembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri. — *Borromeo a Rospigliosi*. Wallenstadt, 23 settembre 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. — *Vigier à Lionne*. Soleure, 1er octobre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 222. — Eidg. Absch. VI A. 640a.

de la région du Gothard se montraient inexorables à l'égard des protestants des bailliages orientaux compromis dans l'échauffourée de juin.[1] Fermés à tout sentiment de pitié, les gouvernements à cette époque eussent cru faillir à leur devoir en s'opposant à ce que la justice suivît son cours.

*Succès éphémère de la première mission de Mouslier. — Violentes récriminations des marchands des Ligues établis dans le royaume. — Deuxième mission en Suisse de l'ancien secrétaire de De La Barde. — Son arrivée à Soleure en qualité de député-résident, le 1er mai 1665. — Les cités évangéliques cherchent à se rapprocher des grandes puissances protestantes. — Resserrement de l'entente de l'Espagne avec les cantons catholiques et les Ligues Grises. — L'envoyé français obtient l'expulsion du « Kloster » de quelques Pères d'origine bohémienne. — Instructions emportées par Mouslier. — Diète de Bade de juillet 1665. — Cérémonial observé par les députés confédérés à l'égard du nouveau représentant du Louvre parmi eux. — Insuffisance des ressources financières mises à sa disposition. — Le roi tend de plus en plus à se soustraire à l'exécution de ses engagements. — Distribution des pensions françaises à Soleure (août). — La « soif de l'or étranger » en Suisse. — Fin de l'incident des joyaux de la couronne.*

**III.** Si la courte mission que l'ancien secrétaire de De La Barde venait d'accomplir en Suisse avait été jugée indispensable au Louvre, ce n'était pas à dire que le roi et ses ministres estimassent qu'elle apaiserait pour longtemps les réclamations pécuniaires des divers membres du Corps helvétique. Dès lors son succès ne devait être qu'éphémère. La position du chargé d'affaires Baron, déjà très difficile avant l'arrivée de l'envoyé français à Bade, le devint davantage encore au lendemain du départ de celui-ci de Soleure.[2] Mouslier avait consenti à remettre à son maître deux missives, des 2 et 5 septembre,[3] où la diète insistait à nouveau pour la prompte exécution des promesses rapportées aux Ligues par les ambassadeurs extraordinaires en décembre 1665. La réponse à cette mise en demeure s'était fait attendre plus de trois mois.[4] Le gérant de l'intérim ne fut pas autorisé à la présenter en personne aux députés des cantons, ainsi que le souhaitait Lionne, ni à leur donner verbalement les « explications » qu'elle comportait.[5] Et la subite aggravation des droits

(1) *Giavarina al Senato*. Zurigo, 15 e 29 novembre 1664. Frari. Svizzeri. LX nos 84, 86.

(2) „Dopo la partenza d'Helvetia dell'ambasciatore De La Barde, ha sempre assistito all'occorenza del ministero un tal nominato Barone, di Soloturno, interprete della Corona.“ *Giavarina al Senato*. Zurigo, 27 ottobre 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 90

(3) P. Schweizer. Correspondenz der französischen Gesandtschaft in der Schweiz. 1664—1671 (Basel, 1880). LVI.

(4) *Le roi aux cantons*. Paris, 2 et 16 décembre 1664. Aff. Etr Suisse. XL 245, 247; St-Arch. Luzern. Frankreich. Pensionen (1660—1665); St-Arch. Zürich. Franz. Königsmissiven C IV. 9.

(5) *Giavarina al Senato*. Zurigo, 27 ottobre 1664. Frari. Svizzeri. LX. 90.

de douane à Nantua, survenue entre-temps, ne contribua pas à lui gagner les sympathies des marchands suisses, outrés de cette violation manifeste de leurs privilèges.(1)

Dans ces conditions, Baron ne put que se réjouir en constatant que la missive royale du 2 décembre, dont il ne lui avait pas été permis de commenter le texte devant la diète, lui procurait contre toute espérance un certain répit.(2) Aussi bien, pour que ce répit fût vraiment efficace, et il ne semblait pas qu'il dût l'être,(3) il eût fallu que la certitude de la prochaine arrivée d'un ambassadeur ordinaire ou extraordinaire à Soleure s'imposât à l'esprit des Confédérés, en particulier à celui des protestants, moins enclins que les catholiques à se contenter d'une échappatoire trop fréquemment renouvelée.(4) Or, dès le 28 janvier 1665, Louis XIV avait signé des lettres accréditant derechef Mouslier auprès du Corps helvétique,(5) mais cette fois en qualité de « député-résident »,(6) ce qui indiquait son intention de l'y voir remplir une mission de longue durée.(7) Déjà Casati s'inquiétait de cette venue, comme aussi de celle d'un ministre de Savoie,(8) et cette coïncidence « ne lui disait rien de bon ».(9) Un instant démenti, le bruit de cette désignation ne tarda pas à être confirmé par les capitaines suisses en garnison à Paris(10) et par l'intéressé lui-même, lequel laissa entendre qu'il devait se rendre à son poste « avant Pâques ».(11) En réalité cette dernière prévision ne se réalisa pas point pour point.(12) Ce fut en effet le 29 avril seulement(13) que Mouslier atteignit

(1) *Baron à Lionne.* Soleure, 16 janvier 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 3.

(2) *Zürich an Luzern.* 8./18. Dezember 1664. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen 1660–1665.

(3) *Baron à Lionne.* Soleure, 14, 21 et 28 novembre et 5 décembre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 240, 242, 244, 246. — *Zürich an Luzern.* 21. November/1. Dezember 1664. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1660—1665). — *Les XIII cantons au roi; à Colbert; Zurich à Lionne.* Zurich, 28 decembre 1664/7 janvier 1665. Aff. Etr. Suisse. suppt V. 147; XL. 255; Bibl Nat. Mél. Colbt. CVI. 588. — *Négociation de Mr Mouslier en 1664.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts XX.

(4) „Comme nous avons résolu d'envoyer dans quelque temps un ambassadeur en Suisse …" *Le roi à Fribourg.* 23 juin 1661. Aff. Etr. Suisse. XL. 120. — *Baron à Lionne* Soleure, 6 février 1665. *Ibid.* XLI. 8. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio 1665 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Le roi aux XIII cantons* Paris, 28 janvier 1665. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; Aff. Etr. Suisse. XLI. 16; St-Arch. Zürich. Franz. Königsmissiven C IV. 9.

(6) „nuova che assai conturba questi Governi, ch'in successione della Barde speravano altro più qualificato e cospicuo soggetto." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 marzo 1665 Frari Svizzeri. LXI. n° 102. — *contra:* Maag. Die Freigrafschaft Burgund u.s.w. (Zürich. 1891). p. 109.

(7) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 13 febbraio 1665 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Giavarina al Senato* Zurigo, 27 ottobre 1664. Frari. Svizzeri. LX n° 90. — *Il duca di Savoia agli VI cantoni cattolici.* Torino, 26 dicembre 1664; 18 dicembre 1665 St-Arch Luzern Savoien-Sardinien. Gesandte.

(9) „Il certo è che, tanto da lui quanto dall'ambre di Savoia, non sè puol aspettare che mossa d'imbrogli et intrighi." *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 13 febbraio 1665 loc cit.

(10) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 27 febbraio 1665. loc. cit.

(11) *Casati al segretario di Stato, a Milano* Lucerna, 5 marzo 1665 loc cit. — *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 24 mars 1665. St-Arch. Zürich Franz. Königsmissiven C IV. 9

(12) *Andreas Schmid an Hans Caspar Hirzel, gewes. Landvogt der Graffschaft Thurgau* Paris, 17./27. Februar, 23. Februar/5. März 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. A 225[15]. nos 5 et 6.

(13) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 8 mai 1665. Bibl. Nat Mel. Colbt. CXXIX. 259. — *Louvois à Stricker.* Saint-Germain-en-Laye, 19 mai 1665 Arch. Guerre. CXCIII 169.

Bâle,[1] puis de là Soleure, où il fit son entrée « au son du canon », le 1er mai.[2] Huit jours plus tard, il annonçait au Corps helvétique sa prise de possession de ses nouvelles fonctions et adressait à Zurich ses lettres de créance.[3]

Ce n'était pas impunément que Louis XIV avait cru pouvoir, pendant près de six mois, surseoir à l'exécution de ses engagements envers les Confédérés. Déçus de l'espoir de trouver, comme jadis, en France l'appui financier sans lequel le jeu normal de leurs institutions apparaissait mal assuré, les Suisses, à quelque confession qu'ils appartinssent, devaient se sentir portés à chercher ailleurs désormais les ressources que le Louvre ne semblait plus en mesure de leur fournir. C'est ainsi que Zurich et les Etats de son groupe nouaient avec l'Angleterre et les puissances protestantes du continent des liens de plus en plus étroits,[4] tandis que les catholiques, guidés par leurs affinités politiques et religieuses, se rapprochaient chaque jour davantage de l'Espagne[5] et que les Grisons eux-mêmes, inquiets des projets prêtés à leur ancien allié de Paris, plaçaient leur unique espérance de salut dans l'assistance lombarde.[6] Si l'on ajoute à cela que la campagne menée par les marchands des Ligues pour la défense de leurs privilèges Outre-Jura battait son plein[7] et que l'ordre était loin de régner dans l'administration des finances royales,[8] on comprendra sans peine que l'envoyé français ne se fît aucune illusion quant à l'étendue et à la gravité des difficultés qui l'attendaient à son arrivée à Soleure.

Allait-il du moins trouver au lieu de sa résidence l'appui et les encouragements qu'y avaient rencontré la plupart de ses devanciers pour lutter contre

---

(1) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 8 mai 1665. loc. cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 maggio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 112.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 9 maggio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 110. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 14 maggio 1665 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX. — *Négoc de Mr Mouslier en Suisse en 1665.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — *contra:* „Ma a Solotorno non le si fece alcun incontro.“ *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 9 maggio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Le roi à Bâle.* Paris, 1er avril 1665. St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4 (1500—1698): Aff. Etr. Suisse. suppt V. 162. — *Mouslier aux cantons: à Lucerne.* Soleure. 8 mai 1665 St-Arch. Luzern. Frankr Gesandte: St-Arch Zürich. Frankr. *A* 225 5. n° 8. — *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 22 maggio 1665. loc. cit. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XIX. 201. (Délégation du procureur général à Soleure afin d'y complimenter Mouslier. 25 avril 1665.)

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 9 maggio 1665. loc. cit.

(5) *Plaintes contre la non exécution de l'alliance renouvelée par le roi de France.* Sion, 10/22 décembre 1664. Arch. d'Etat Sion Abscheids. 1651—1690. p. 201. — „Ils (les catholiques) sont si affectionnez à l'Espagne qu'à peine s'y trouve-t il un homme sur le quel on puisse establir une véritable confiance pour le service du roy.“ *Mouslier à Colbert.* Soleure, 4 juin 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt CXXXVIII. 195. — Mignet. Négociations relatives à la succession d'Espagne. I. 324.

(6) *Christ. Moro al cardinale Antonio [Barberini].* Coira, 5 febbraio 1664. Aff. Etr. Grisons. X. 31. — *L. Ponce de Leon a Casati.* Milano, 10 marzo 1664. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Alf. Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 17 settembre 1664. *Ibid.* Trattati. Grigioni.

(7) *Basel an Luzern.* 29 Januar 8. Februar 1664 St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — *Baron à Gross, à Berne* Soleure, 9 mars 1665. St-Arch. Bern. Frankr Buch *H.* — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 8 mai 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXIX. 259.

(8) *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 16 décembre 1664. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — *Mouslier à Colbert.* Soleure. 8 mai 1665. loc. cit. *à Lionne.* Soleure, 15 mai 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 24.

les influences espagnoles prépondérantes à Fribourg et dans les autres cantons catholiques? Ou bien, tel De La Barde, aurait-il à combattre les intrigues autrichiennes jusqu'au seuil de son logis?(1) Il fut malheureusement assez vite fixé à cet égard. Jean-Jacques de Staal était mort certes depuis huit ans, mais son esprit frondeur lui survivait et animait la majorité des membres du gouvernement cantonal.(2) De surcroît, mettant à profit la vacance répétée du poste diplomatique français aux Ligues, le couvent des Cordeliers, dont les représentants du roi Très-Chrétien occupaient une bonne partie, donnait asile à plusieurs pères d'origine « bohémienne ». Or ces religieux, acquis aux intérêts de la maison de Habsbourg, passaient pour les très actifs auxiliaires de celle-ci sur le versant oriental du Jura.(3) Force fut à Mouslier, désireux de se débarrasser au plus vite de cet incommodant voisinage, d'invoquer l'assistance du nonce et celle du général de l'ordre, ce qui lui permit de ne pas user de l'autorisation que lui avait accordée son maître de s'éloigner, en cas de besoin, de la région du Weissenstein et de fixer sa résidence à Berne, à Lucerne ou à Fribourg.(4)

Entre l'arrivée de l'envoyé français à Soleure et l'ouverture de la diète de Bade en juillet, deux mois s'écoulèrent que celui-ci sut mettre à profit pour préparer le succès des démarches qu'il se proposait d'entamer.(5) Il lui était prescrit « de ne point laisser péricliter le cérémonial observé naguère à l'endroit de ses prédécesseurs ».(6) A tout prendre il s'agissait là d'une recommandation plutôt que d'un ordre. N'ayant pas la qualité d'ambassadeur, Mouslier ne pouvait prétendre aux honneurs décernés à Caumartin ou à De La Barde.(7) Il comptait cependant les obtenir, en partie du moins, par surprise en ne divulguant le texte de ses instructions que le jour de l'ouverture de la diète, ce qui eût, du même coup, empêché les Confédérés de se concerter à l'avance quant à l'accueil à réserver aux propositions dont il était porteur.(8)

La diète s'était ouverte le 5 juillet.(9) Mouslier s'y rendit le 6 au soir avec une escorte d'une vingtaine de cavaliers.(10) Lors de la mission accomplie

---

(1) *Casati al governatore di Milano* Lucerna, 3 luglio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) „Les peuples de cette ville-ci, qui ne sont pas en grand nombre, sont naturellement fort insolens et peu modérez, particulièrement lorsqu'ils sont dans le vin, dont ils ont tousjours les fumées à la teste, ce qui a esté cause que tous Messrs les ambassadeurs qui ont esté icy en ont beaucoup souffert, et que quelques uns ont demeuré à Zurich, Berne, Lucerne, Basle et Fribourg" *Mouslier à Lionne*. Soleure, 7 mai 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 60.

(3) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 2, 20 et 30 juillet et 6 août 1666. Aff. Etr. Suisse XLII. 74, 86, 87, 88.

(4) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 13 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLII. 90.

(5) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 8 mai 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXIX. 259. — *Borromeo a Chigi*. Lucerna, 2 luglio 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX

(6) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Mouslier, Consor du roy en ses conseils, s'en allant commissaire et député de Sa Mté vers les cantons suisses*. avril 1665. Bibl. Nat. f. fr. 7065 f° 42.

(7) *Giavarina al Senato*. Zurigo, 4 luglio 1665 Frari Svizzeri. LXI n° 118.

(8) *Mouslier à Colbert*. Soleure, 26 juin 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXX. 425.

(9) Eidg. Absch. VI *A*. 649 *l*.

(10) *Relazione di quanto è seguito nella dieta di Baden dalli 6 sino alla mattina del 9 luglio 1665*. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri.

par lui l'année précédente, il s'était qualifié « envoyé, député, voire résident du roy » et ce titre ne lui avait pas été contesté. Cette fois ses instructions, à défaut de ses lettres de créance, l'intitulaient « commissaire et député de Sa Majesté ». (1) La maladresse était patente, les Suisses ayant toujours protesté auprès du gouvernement de Vienne contre une appellation qui paraissait donner au représentant de celui-ci à Lucerne un droit de contrôle sur leurs décisions en matière de politique intérieure ou étrangère. Aussi l'envoyé français eût-il souhaité qu'on le traitât de résident. (2) Contrairement à l'avis de Zurich et de Berne, (3) où l'on inclinait à ne point accorder aux ambassadeurs du « Monseigneur et de l'Excellence », (4) Soleure n'estimait pas opportun de lui refuser cette satisfaction d'amour-propre et s'opposait à ce que la diète le plaçât sur le même pied qu'un simple délégué du parlement de Dôle. (5) Après quelques contestations, cette opinion finit par prévaloir. (6) Peut-être le successeur de De La Barde eût-il obtenu davantage encore des députés confédérés, si ceux-ci avaient pu conserver l'espoir de l'amener à les désintéresser du montant de leurs créances sur la couronne. (7)

En dépit de la réserve dont il avait usé jusque-là, (8) Mouslier n'était point parvenu à empêcher que des indiscrétions se produisissent quant à l'objet de sa mission. Si les Suisses lui prêtaient à tort le projet de procéder sans retard à une importante levée de troupes de leur nation, (9) ils ne se trompaient pas en revanche en prévoyant que le nouvel arrivant n'apportait aux cantons qu'une seule annuité de pensions, comme l'année précédente. (10) Or, de l'avis de ses adversaires, il lui eût fallu en distribuer deux pour gagner sûrement la partie, (11) pour triompher de l'opposition de Zurich, qui s'annonçait d'ores et déjà très menaçante, et détourner cet Etat de rallier celui de Lucerne à ses vues. (12) Toujours est-il que, lorsque la diète lui accorda sa première audience, le 8 juillet, Mouslier ne se leurrait pas d'illusions. (13) Il savait que les Confédérés

---

(1) ***Mémoire pour servir d'instruction au Sr Mouslier, etc.*** loc. cit.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 e 23 maggio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. nos 112. 113.

(3) *Relazione di quanto è seguito, ecc.* loc cit.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 119.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1665. loc. cit. — „Quelques uns ont proposé du commencement qu'il me failloit traiter comme un envoié de la Franche-Comté.“ ***Mouslier à Lionne.*** Bade, 24 juillet 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 149.

(6) ***Relazione di quanto è seguito, ecc.*** loc. cit. — ***Giavarina al Senato.*** Zurigo, 11 luglio 1665. loc. cit. — „Cette nation ne regardant que l'interest, qui est son seul but, les ceremonies y sont moins considerables qu'ailleurs... Ceux de Zurich et de Lucerne en usent moins civilement que les autres.“ ***Mouslier à [Lionne].*** Soleure, 20 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIX. 94.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 9 e 16 maggio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. nos 110, 112.

(8) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 19 et 26 juin 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXX. 263, 425.

(9) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 23 mai 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 25.

(10) ***Mémoire pour servir d'instruction au Sr Mouslier, etc.*** avril 1665. Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 42. — ***Giavarina al Senato.*** Zurigo, 16 maggio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 112.

(11) Eidg. Absch. VI *A.* 650 *l.*

(12) ***Mouslier à Colbert.*** Soleure, 19 juin 1665. loc. cit. — ***Les cinq anciens cantons catholiques à Mouslier.*** Lucerne, 25 octobre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 153. — ***Sonnenberg à Mouslier.*** Lucerne, 4 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 305.

(13) ***Mouslier à Lionne.*** Bade, 9 juillet 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 36.

exigeraient de lui des sommes beaucoup plus considérables que celles mises à sa disposition.[1] Il savait, pour l'avoir expérimenté naguère à ses dépens, que, si ses hôtes « se montraient difficiles », c'était le plus souvent à seule fin de faire valoir davantage le prix que l'on devait attacher à leurs services.[2] Il savait en outre que la puissante corporation des marchands suisses ne reculerait devant aucun sacrifice financier pour gagner à ses intérêts les diverses autorités cantonales.[3] Tout au plus éprouva-t-il un sentiment de soulagement en apprenant, d'un côté, l'échec des intrigues nouées pour évincer de la représentation zuricoise en Argovie le francophile bourgmestre Waser[4] et en constatant, de l'autre, que les magistrats du *Vorort* continuaient à susciter des défiances autour d'eux en s'abstenant de donner part à leurs confédérés du texte intégral des missives adressées au nom de ceux-ci à la cour de France.[5]

L'appréhension que ressentit Mouslier à franchir le seuil du bâtiment des diètes n'eut d'égale que l'amère déception de ses auditeurs. Plus « vide » encore, si possible, que celle de l'année précédente, sa « proposition » effleurait à peine la question cependant si essentielle et si controversée des privilèges « de la nation ». Elle se bornait à offrir aux cantons « une pension de toute nature » au lieu des quatre cent mille Livres légitimement attendues par eux et ne revêtait quelque ampleur qu'au regard de « sujets accessoires ».[6] L'un des membres de la délégation commerciale à Paris en 1663, Henri Escher se trouvait précisément à Bade. Consulté par les députés de l'assemblée, il n'hésita pas à leur recommander le rejet des ouvertures françaises. Selon lui, l'intention de Louis XIV de faillir à ses engagements n'était pas niable.[7] Il en existait même des preuves surabondantes. Aussi bien dans le domaine des créances helvétiques à l'endroit de sa couronne, que dans celui de l'interprétation des privilèges « de la nation », le gouvernement du roi entendait ignorer toutes stipulations qui ne lui fussent pas nettement « profitables ». En d'autres termes, il ne semblait que trop enclin à faire deux parts du traité : à observer le corps

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 26 juin 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 38. - *Soleure au roi.* 17 mai 1669. *Ibid.* XLV. 96 - - *Négoc. du Sr Mouslier en 1665. Ibid.* Mém et Docts XX.

(2) *Ibid.* -- „Les dispositions de ces gens cy paroissent les meilleures du monde en particulier, mais il arrive très souvent que, lorsqu'ils sont assemblez, ils prennent des résolutions toutes autres que celles qu'on s'en pourroit promettre." *Mouslier à Colbert.* Soleure, 8 mai 1665, Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXIX. 259. — „Combien il est malaisé de contenter des personnes dont la pluspart ne cherchent qu'à faire du mal pour avoir de l'argent." *Mouslier à Colbert.* Soleure, 3 juillet 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXbis. 584. — „La pluspart des Suisses s'imaginent qu'ils ne sont considérez par la France qu'à mesure du mal qu'ils font ou peuvent faire..." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 janvier 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 7.

(3) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 8 mai 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXIX. 259. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 26 mai 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 58. — *Mouslier à Lionne.* Bade, 9 juillet 1665. *Ibid.* XLI. 36.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 juin 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 38.

(5) *Relazione di quanto è seguito nella dieta di Baden, dalli 6 sino alla mattina del 9 luglio 1665.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Mouslier, etc.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A* 649—650 *l.*

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 luglio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 120. — Eidg. Absch. VI *A*. 649 *l.*

de celui-ci, mais à éluder les promesses contenues dans les lettres-annexes, où, grâce à la légèreté, au manque d'énergie, voire à la vénalité des négociateurs suisses, se trouvaient accumulées comme à plaisir les seules dispositions qui présentassent vraiment un intérêt majeur pour tous les membres du Corps helvétique. (1)

Etant donné la déception que causait aux députés de la diète la teneur de sa harangue, Mouslier pouvait s'attendre au pire. (2) Il sut néanmoins éviter le danger qui le menaçait, en attisant à propos les divergences de vues entre catholiques et protestants au regard de l'interprétation des privilèges commerciaux acquis aux Confédérés établis dans le royaume. (3) Aussi bien, à la vérité, Lucerne et les Etats de son groupe en eussent fait bon marché s'ils avaient eu la certitude que l'abandon de toute insistance de leur part sur ce point particulier favoriserait une solution plus prompte et par conséquent plus avantageuse de leurs prétentions envers le trésor royal. (4) L'envoyé français n'eut garde de les détromper. Il se contenta dès lors de traîner les choses en longueur. (5) Grâce à l'appui des députés de l'ancienne croyance, il lui fut aisé d'obtenir que le Corps helvétique, décidé à adresser à Louis XIV un « mémorial ou cahier de plaintes », (6) renonçât en revanche à acheminer une mission vers Paris. (7) Désormais le danger d'une surprise semblait écarté. L'opiniâtreté des catholiques à ne point approuver les termes de la missive de la diète à l'empereur et au roi Très-Chrétien pour leur recommander les intérêts de l'Electeur-Palatin venait d'être vaincue, (8) et l'opposition persistante de Schwytz n'était pas pour compromettre cet heureux résultat. (9)

A son départ de Bade, où il ne se priva pas de la satisfaction de marquer son ressentiment à l'égard des représentants de Zurich, (10) Mouslier convia les

(1) *Premier écrit donné par les députés de la diète à Mr Mouslier.* Bade, 9 juillet 1665. — *Réponse de Mr Mouslier à l'écrit des députés de la diète.* Bade, 13 juillet 1665. — *Second mémoire des députés de la diète.* Bade, 14 juillet 1665. — *Réponse de Mr Mouslier au second mémoire des députés de la diète.* Bade, 18 juillet 1665. — *Remarques faites sur la première lettre des députés de la diète.* Bade, juillet 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 81 à 100.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 649 *l.*

(3) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 24 juillet 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXbis. 915. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 septembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 69. — Eidg. Absch. VI *A.* 649 *l.*

(4) *Mouslier à Lionne; à Colbert.* Bade, 9 juillet 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 36; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXbis. 650.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 juillet 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 33.

(6) *Memorial an Herrn Mouslier uff die Badische Jahrrechnung, ao 1665 ... Ihme übergeben wegen bezahlung der Zinsen, vorgestreckten Gelltern, Pensionen, item der Obristen und Haubtleüthen dienstgelltern, wie auch der Zohll Steigerungen halber.* St-Arch Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 11.

(7) *Mouslier à Lionne; à Colbert.* Bade, 16 juillet; Soleure. 24 juillet 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 37; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXbis. 773, 915. — *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 17 luglio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Les cantons au roi.* Bade, 18 juillet 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 12; Aff. Etr. Suisse. XLI. 98. — Eidg. Absch. VI *A.* 650 *l.*

(8) *Les XIII cantons au roi.* Zurich. 19 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 115. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 29 agosto 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 126.

(9) *Felice Paradisi a Chigi.* Lucerna, 3 settembre 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX. — „In tutte le cose riesce il più austero et il più difficile.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 12 settembre 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 127.

(10) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 luglio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 119.

autorités cantonales à faire toucher auprès de lui à Soleure, le 3 août, l'argent de leurs pensions échues. (1) Il s'attendait sans doute à ce que le *Vorort*, persévérant dans son hostilité, s'abstînt de répondre à cette invitation. (2) Mais c'était compter par trop sur le désintéressement relatif des magistrats du premier des Etats des Ligues. Bien qu'à un degré moindre que sur les bords de la Reuss, de l'Aar et de la Sarine, la soif de l'or étranger sévissait aussi sur ceux de la Limmat. Au cours de l'été de 1665, le gouvernement de Zurich consentit donc à « accepter l'argent de France ». Cette démarche coûta certes à sa fierté. Mais il dut s'y résigner plutôt que de voir ses confédérés « s'enrichir seuls » et accroître ainsi leurs forces aux dépens des siennes. (3)

Au total la diète tenue à Bade en juillet n'avait ni amélioré, ni aggravé l'état des relations franco-suisses. Tout demeurait en suspens. Néanmoins, d'entre les nombreuses questions qu'Escher déplorait de voir ajournées, il en était une dont la solution semblait prochaine: la restitution des joyaux de la couronne engagés aux officiers créanciers de celle-ci, puis transportés subrepticement de Paris à Zurich, ainsi qu'il a été dit dans un volume précédent. (4) Lors de son premier voyage aux Ligues en juillet 1664, Mouslier s'était employé à clore un incident qui n'avait que trop duré. (5) Dès l'instant que les mesures prises pour satisfaire les colonels et capitaines des troupes capitulées sortaient leurs effets, il était juste que le séquestre mis sur ces objets précieux cessât. Or cette suggestion, encore qu'appuyée discrètement par le bourgmestre Waser, avait rencontré peu d'écho. (6) Elle devait être renouvelée dès le début de la deuxième mission de l'envoyé français. (7) Cette fois, du moins, les circonstances paraissaient assez favorables à son succès. Ce dernier ne fut cependant pas obtenu sans difficulté. (8) De part et d'autre, mais du côté suisse très particulièrement, la confiance faisait défaut. Les instances du résident réussirent toutefois à triompher des hésitations de la plupart des intéressés. (9) Seuls les deux cantons de Glaris et de Zurich continuaient à étaler des exigences inacceptables. (10)

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 agosto 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 125. — *Felice Paradisi, internuntio, a Chigi.* Lucerna, 27 agosto 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX. — Eidg. Absch. VI *A*. 650 *l*.

(2) Eidg. Absch. VI *A*. 650 *l*.

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 luglio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 120. — *Quittance par Zurich de la somme de 10,500 fcs pour sa pension générale de l'année 1665.* St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 15. — *Quittanz umb die in anno 1645 verfallene und a° 1665 empfangene frantzös. Pension.* Zurich, 20./30. September 1665. *Ibid.* n° 106.

(4) *Mouslier à Colbert.* Bade, 16 juillet 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXbis. 773. — Eidg. Absch. VI *A*. 650 *l*.

(5) *Mémoire au Sr Mouslier, s'en allant de la part du roy en Suisse.* Fontainebleau, 14 juin 1664. Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 39.

(6) *Mémoire au Sr Mouslier, etc.* loc. cit. — *cf.* P. Schweizer. Correspondenz der französ. Gesandtschaft u. s. w. (Basel, 1880). p. 4.

(7) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 19 juin 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXX. 263.

(8) *Mouslier à Colbert.* Bade, 16 juillet 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXbis. 773.

(9) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 24 juillet 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXbis. 915. — *Mouslier à Berne.* Soleure, 23 août 1665. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1342bis.

(10) *J. J. Hab à Mouslier.* Zurich, 25 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 119.

Le premier n'attendit pas une mise en demeure décisive pour venir à résipiscence. (1) Comme le *Vorort*, en revanche, recourait sans cesse à de nouveaux atermoiements, (2) Mouslier, à bout de patience, opinait pour qu'on saisit à Lyon toutes les marchandises d'origine zuricoise en dépôt dans cette ville. (3) Cette extrémité put être évitée. Le 22 septembre, la cabale que dirigeait un officier au service de France, le colonel Lochmann, s'avoua vaincue. (4) Dans la seconde quinzaine de décembre 1665, le chef du régiment des gardes suisses, Laurent de Stavay-Montet, devenu Sr de Mollondin à la mort de son frère Jacques, remit au Louvre, en échange d'un récépissé dûment établi et très détaillé, ceux des joyaux de la couronne qui avaient constitué jusque-là pour les créanciers militaires de celle-ci la plus efficace garantie du remboursement des sommes dont les conventions de Paris et de Poitiers des années 1650, 1652 et 1653 leur assuraient la possession. (5)

*Le recès de Bade de juillet 1665 éclaircit la situation. — Les intérêts du « négoce » suisse en France sont de plus en plus sacrifiés. — Conséquences désastreuses pour les cantons protestants de l'échec de la mission de Escher et de Hochreutiner. — Multiples griefs des marchands des Ligues contre le fisc royal. — Leur volonté d'obtenir gain de cause dans la question des privilèges contestés. — Diètes générales de janvier et de mars 1666. — Intrigues de Mouslier auprès des catholiques. — Leur succès. — Saisies opérées par la douane de Lyon au préjudice du commerce de Zurich et de Fribourg. — Capitulation successive des autorités de ces deux cantons. — Colbert peu disposé à tenir compte des intérêts économiques des alliés de la France en Helvétie.*

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 septembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 68.

(2) *Zurich à Mouslier.* 26 août 1665 (v. s.). Aff. Etr. Suisse. XLI. 124. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 28 août 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIbis. 71. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 3 septembre 1665. *Ibid.* CXXXIbis. 898; *au boursier Hab.* même date. *Ibid.* CXXXIbis. 897.

(3) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 28 août et 11 septembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIbis. 71, 1022. — P. Schweizer. op. cit. LIX.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 21 et 28 août; 9 octobre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXI. 127; CXXXIbis. 71; CXXXIIbis. 306. — *Les XIII cantons au roi; à Colbert.* Zurich, 22 septembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIbis. 1142: Aff. Etr. Suisse. XLI. 135. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1665.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(5) *Réponse de Mr Mouslier au second mémoire des députés de la diète.* Bade, 18 juillet 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 89. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 31 juillet 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXbis. 1075. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 septembre 1665; 1er janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLI. 69; XLII. 1; *à Colbert.* Soleure, 16 octobre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIIbis. 476. — *Le roi aux cantons.* Paris, 10 novembre, 21 décembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 161, 400. — *Mémoire des dépences que feu Mr le colonel Rhon (Rahn) a fait à la poursuite des pierreries de la couronne qui luy ont esté enlevées à Paris par les capnes Holzhalb, Werdmüller et Waldkirch et pour les faire envoyer en France.* 1666. Aff. Etr. Suisse. V suppt. 178. — *Mémoire présenté par le capne Lavater au sujet des pierreries.* 1666. *Ibid.* V. 193. — P. Schweizer. Correspondenz der französischen Gesandtschaft u. s. w. LV. 83. — Bapst. Histoire des joyaux de la couronne (Paris, 1888). 324, 326. — Clément. Correspondance de Colbert. I. 436. — Eidg. Absch. VI *A.* 650 *l*, 670 *g*.

*Moyens dont use le roi pour différer l'exécution de ses promesses envers les cantons. — Revision sévère des contrats en possession des créanciers suisses de la couronne. — Prétention de Louis XIV de se soustraire à l'obligation de payer les pensions pour la période comprise entre le 14 mai 1651 et le 18 novembre 1663. — Habileté déployée par Mouslier en cette conjoncture. — Son absence de scrupules. — Intrigues du trésorier Jean-Jacques d'Abon en vue de supplanter le résident. — Désignation, rapportée dans la suite, de Du Plessis-Besançon en qualité d'ambassadeur ordinaire aux Ligues. — Protestations de Mouslier. — Mission de Simmler à la cour. — Son objet. — Son échec. — Le résident est confirmé dans ses fonctions. — Insuccès de ses démarches à Bade en juillet 1666. — Sa revanche en février et en mars 1667. — Abandon du projet de dépêcher une ambassade suisse à Paris. — L'envoyé français demeure maître de la situation.*

**IV.** Si aucune des questions débattues devant la diète de Bade de juillet n'y avait été définitivement résolue, le recès de celle-ci n'était cependant pas dépourvu d'intérêt. Avisé, depuis avril, des dernières concessions que son maître l'autorisait à faire aux Confédérés, Mouslier savait désormais par le menu ce que ses hôtes exigeaient de lui. A cette heure les dettes de la couronne de France en Helvétie et l'interprétation des privilèges des marchands des Ligues établis dans le royaume suffisaient à absorber l'attention des gouvernements des deux pays. [1]

Sacrifiés, les intérêts du commerce suisse l'avaient été certes au delà de toute expression. A la vérité, l'article XX$^{e}$ de l'alliance renouvelée en 1663 reconnaissait qu'aucune innovation ne serait admise en cette matière. Bien plus, la lettre-annexe du 1$^{er}$ juin 1658 stipulait « l'exemption des péages et imposts « pour toutes les marchandises, tant fabriquées ou apprestées en Suisse qu'aultres « qui, selon la paix perpétuelle de 1516, doivent estre exemptées des dits « péages et imposts. » [2] Or cette dernière, en son article V$^{e}$, se bornait à renvoyer aux premiers traités entre les deux nations, traités dont l'absence voulue, semble-t-il, de précision laissait la porte ouverte aux solutions les plus contradictoires. Les marchands des Ligues, ceux de Saint-Gall et de Zurich en particulier, avaient pressenti à temps le danger. Mais leurs remontrances étaient demeurées stériles. Elles se heurtaient sinon à l'indifférence, du moins aux scrupules des autorités cantonales, désireuses d'assurer avant tout le succès de leurs négociations politiques et financières. Elles avaient certes retardé la conclusion de l'instrument diplomatique de septembre 1663. Elles n'avaient pu en revanche éclaircir une situation que l'on se plaisait au Louvre à rendre de plus en plus obscure. [3] Tout paraissait avoir été prévu de la part des ministres

(1) *Les XIII cantons au roi*, novembre 1665. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII.

(2) Aff. Etr. Suisse. LVII. 33 à 65. — Eidg. Absch. VI *B*. 1663.

(3) *Mouslier à Colbert*. Soleure, 24 juillet 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXX$^{bis}$. 915. — *Der Herren Kaufleüthen Begehren wegen der Zohlls Bezügung in Franckreich*. 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225$^{15}$, n° 90.

de Louis XIV pour les empêcher d'aboutir. La mission remplie en France par les délégués commerciaux Escher et Hochreutiner venait d'échouer misérablement. Ainsi que l'affirmait l'un d'eux avec aigreur, De La Barde « avait joué de la nation suisse comme d'une marionnette ». [1] Les multiples démarches tentées dès lors en vue de remettre en détail sur le tapis ce que le Conseil royal avait rejeté en bloc s'étaient heurtées à un parti pris d'inflexibilité bien établi. Les intéressés demandaient que l'enregistrement des lettres-patentes consacrant leurs privilèges fît l'objet d'une jussion du roi au Parlement. [2] Cette satisfaction leur ayant été refusée, il s'ensuivait que le terrain gagné par eux d'une part se trouvait reperdu de l'autre et que la campagne nouvelle qui leur était ainsi imposée s'annonçait d'ores et déjà pleine de surprises fâcheuses. Ils protestaient à la fois contre l'aggravation des droits de péage dans la Haute-Alsace, [3] contre les innovations introduites dans la perception de ces mêmes droits à Lyon et à Valence, [4] contre la limitation des privilèges aux seules marchandises pénétrant en France par la voie de la Champagne ou de la Bourgogne, [5] contre leur assujettissement « à la réappréciation, à la subvention, au tiers de ville » et autres taxes arbitraires, si nombreuses qu'elles réduisaient presque à néant le bénéfice de leurs opérations commerciales, [6] enfin contre leur renvoi à se pourvoir, en cas de contestation, auprès des juges compétents de chaque ville du royaume. [7] Ils s'insurgeaient surtout contre la prétention du fisc d'exclure de l'exemption les produits confectionnés en Suisse dont la matière première était de provenance étrangère. [8]

Au regard de ce dernier point, les déclarations faites par le résident, depuis son retour aux Ligues, ne laissaient malheureusement place à aucun malentendu. Par suite les fabricants d'étoffes de soie perdaient l'espoir de voir admises leurs justes réclamations. [9] L'industrie des fleurets, burats et toiles de coton, si florissante à Zurich, se trouvait directement menacée. [10] Or, si

(1) *Henri Escher à [Mouslier].* Zurich, 17/27 mars 1664. impr. ap. Schweizer. op. cit. LXXXI.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 571 *b.*

(3) *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 12 août 1664. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 108: *à Pomponne; à Gravel.* même date. *Ibid.* I. 107, 110. — *Zürich an Luzern.* 9. 19. November 1665. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. — *Les cantons au roi.* Zurich 23 novembre/3 décembre 1665. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen: Aff. Etr. Suisse. XLI. 167. — *Zurich et Lucerne à Lionne.* 15 avril 1668. *Ibid.* XLIV. 14. 48.

(4) *Les XIII cantons au roi.* 19 janvier 1665. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII.

(5) *Les bourgmestre et Conseil de Zurich à Colbert.* 22 septembre/2 octobre 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 11. — *Les XIII cantons au roi* Zurich, 1er mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 63. — *Fæsch à Colbert.* Paris, 20 mai 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIV. 298. — *Zurich et Lucerne à Lionne.* 15 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 44, 48. — P. Schweizer. op. cit. LXXX.

(6) P. Schweizer. op. cit. LXXIV. — Ella Wild. Die eidgenœssischen Handelsprivilegien in Frankreich. 1444—1635 (St-Gall, 1909). p. 225.

(7) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Mouslier, etc.* Avril 1665. loc. cit.

(8) *Mouslier à Colbert.* Bade, 9 juillet; Soleure, 24 juillet 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXbis. 650, 915; *à Lionne.* Soleure, 21 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 60. — *Sommaire inventaire des pièces envoyées par Messrs les marchands de la ville de Saint-Gall à Monsr le capitaine Escher, de Zurich, suivant l'ordre de Mr Jaques Ho(ch)rütiner, le dimanche 30e aoust 1665.* St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 13.

(9) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 24 juillet 1665. loc. cit.

(10) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 24 juillet 1665. loc. cit.

mal engagée que fût la partie d'où pouvait résulter leur ruine totale, les marchands suisses entendaient résister jusqu'au bout avec opiniâtreté. Ils avaient donné la mesure de leur obstination durant la période comprise entre la première et la seconde mission de Mouslier en Helvétie.[1] Soutenus énergiquement par les autorités de Zurich, de Berne, de Bâle et de Saint-Gall, ils fournirent, on l'a dit, un effort considérable au cours de la « journée » de Bade de juillet 1665. L'échec de leurs démarches provint surtout de l'indifférence des catholiques pour le succès d'une cause à la défense de laquelle la plupart d'entre eux n'avaient en somme qu'un intérêt médiocre.[2] Mais il était loisible à chaque diète de revenir sur les décisions des précédentes, voire de les annuler. Et cette considération stimulait l'ardeur à la lutte des chefs de file de la puissante corporation du commerce helvétique.[3] Déjà le *Vorort* se préoccupait de convoquer une nouvelle conférence, à seule fin de remettre sur le tapis la question des privilèges contestés.[4] Bien qu'il eût reçu de son maître l'ordre de s'abstenir d'y assister,[5] Mouslier put d'autant moins s'y conformer et demeurer à l'écart des délibérations de la diète générale de janvier 1666, que d'autres raisons, d'une importance extrême, l'appelaient en Argovie.[6] Il n'eut pas à regretter sa détermination. Entre-temps, en effet, son action en vue de détourner Fribourg et les cantons forestiers d'appuyer les réclamations des marchands suisses à Lyon s'était affermie, et Berne, circonvenue par lui, ne paraissait plus aussi résolue que dans le passé à mettre son influence au service des défenseurs de l'exemption de tous les produits confectionnés aux Ligues, quelle que fût l'origine de leur matière première.[7] A Brugg, puis à Bade, où ils se rencontrèrent du 8 au 18 janvier afin de prendre connaissance des ouvertures que leur adressaient les Etats-Généraux des Provinces-Unies,[8] les députés des cités évangéliques agitèrent entre eux de hâter le départ pour Paris d'une ambassade chargée

(1) *Bern an Zürich.* 4./14. Dezember 1664. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[14] (1661—1664). — *Les XIII cantons à l'archevêque de Lyon.* 15 décembre 1664; *à Lionne; à Colbert.* 28 décembre 1664. *Ibid.*

(2) *Mouslier aux cantons catholiques.* Soleure, 31 octobre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI 154; St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — *Zürich an Luzern.* 9./19. November 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 19.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 décembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI 101. — *Zürich an Mouslier.* 22. November/2. Dezember 1665. — *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 23 novembre 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n[os] 29 et 30.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 25 septembre; *à Lionne.* Soleure, 9 octobre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colb[t]. CXXXI[bis]. 1158; Aff. Etr. Suisse. XLI. 80. — *Memoriale so Herr Statthalter Hirzel und Herr Stadthauptmann Escher, alss sy nacher Solothurn von Oberkeits wegen geschickt, und den 30ten oktobris (s. r. 1665 dahin verritten, dem H. Mouslier yngegeben hatten, betreffend das frantzösische Salz und dess Herrn von Schœnau Anforderung.* St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 26. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 11 novembre 1665. *Ibid.* — *Zürich an Luzern.* 11./21. Dezember 1665. St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII. — *Bern an Zürich.* 9./19. Januar 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 111.

(5) *Lionne à Mouslier.* Paris, 6 octobre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 146.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 141.

(7) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 14 aout 1665. Bibl. Nat. Mél. Colb[t] CXXXI 588. — *Zurich an Luzern.* 9./19. November 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 19. — *Mouslier à Berne.* Soleure, 9 mars 1666. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 467.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 décembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 101. — Eidg. Absch. VI *A* 666 *a.*

de protester contre les vexations sans nombre infligées au commerce helvétique dans l'intérieur du royaume. (1) Nul doute qu'ils ne s'y fussent décidés si, en possession depuis plusieurs mois de la missive où le roi, répondant aux plaintes de la diète du 18 juillet, refusait de revenir sur l'interprétation des privilèges, (2) Mouslier les avait avisés de son contenu, au lieu d'en donner part à leurs collègues de l'ancienne confession assemblés à Bade dans le même temps (16 janvier). (3)

L'occasion perdue en janvier se retrouva en mars. Le 17 de ce mois, les délégués des marchands suisses obtinrent de la diète réunie en Argovie un vote condamnant la distinction, indûment établie à son sens, entre les produits confectionnés aux Ligues, selon l'origine de leur matière première. (4) Mais aussi bien ce devait être la dernière manifestation virile d'une énergie désormais sans objet. En dépit des exhortations de Zurich et de Fribourg, les protestants se lassaient de soutenir une lutte dont le résultat final n'apparaissait malheureusement que trop certain. (5) Les représentants du négoce helvétique eux-mêmes, préférant une capitulation honorable à l'inévitable défaite qui les menaçait, avisaient Mouslier de leur désir de rechercher avec lui un terrain d'accommodement. (6) Or l'envoyé français était un partisan déterminé de la manière forte. (7) A son instigation, le gouverneur de Lyon fit saisir par la douane de cette ville les marchandises venues de Zurich et de Fribourg. Les autorités de ce dernier canton se soumirent presque aussitôt. Il y allait en effet de la prospérité ou de la ruine partielle du commerce de fromages pour lequel certains de leurs ressortissants avaient créé un débouché important en Dauphiné et sur les deux rives du Rhône. (8) La résistance du *Vorort* fut plus longue, plus tenace, marquée parfois de retours offensifs à quoi cet Etat sut intéresser l'ensemble du Corps helvétique. (9) Mais elle s'épuisait à la longue, et les autres cités évangéliques ne l'appuyaient plus à fond. Mouslier triomphait. Sûr, dès lors, de faire passer sous ses fourches les magistrats zuricois, il demanda tout le premier l'annulation des mesures exceptionnelles qui les avaient amenés à

(1) *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 8/18 janvier 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVI. 123. — „Ceux de Zurich travailloient, il y a longtemps, pour faire envoyer une députation en France." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 8.

(2) *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 9 novembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 120.

(3) *Proposition du Sr Mouslier sur les privilèges des marchands suisses.* Bade, 16 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 88. — *Réponse des députés suisses à la proposition du Sr Mouslier* Bade. 17 janvier 1666. *Ibid.* p. 19. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1666. Ibid.* Mém. et Docts. XX. — Eidg. Absch. VI *A.* 670*g*

(4) Eidg. Absch. VI *A* 674*b*. — P. Schweizer. op. cit. LXXXVIII.

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 2 avril 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVII. 56. — *Reding à Mouslier.* Schwytz, 5 avril 1666. *Ibid.* CXXXVII. 135. — *Fribourg au roi; à Lionne.* 29 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 24, 26.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 57; *à Colbert.* Soleure, 13 novembre 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII, 295.

(7) *Mouslier aux cantons catholiques.* Soleure, 2 avril 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVII. 52. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 aprile 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 21 août 1668 Aff. Etr. Suisse. XLIV. 104.

(9) P. Schweizer. op. cit. XCIII.

résipiscence.[1] Il eut quelque peine à l'obtenir. Insensiblement les rôles se trouvaient intervertis. Naguère encore très porté à juger insuffisantes les représailles édictées en France contre le commerce suisse, le résident de Louis XIV à Soleure insistait à cette heure pour qu'elles fussent supprimées sans retard.[2] Hostiles jusque-là à toute idée de coercition, Colbert et Lionne inclinaient depuis peu à user de moins de bienveillance à l'égard des représentants des intérêts helvétiques dans la seconde ville du royaume. Aussi quand, vers la fin du printemps de 1669, ces derniers jugèrent opportun de faire appuyer par Mouslier leurs protestations au sujet de l'établissement d'un courrier régulier entre Lyon et Genève, Louvois prit-il occasion de cette démarche pour infliger au ministre du roi aux Ligues un blâme qui dut paraître très dur à celui-ci.[3]

**V.** Bon an mal an, les droits de péage acquittés entre les mains des agents du fisc royal par les marchands suisses atteignaient quatre cent mille Livres. Or c'était une pareille somme que le roi Très-Chrétien s'engageait à servir annuellement à ses alliés des Ligues jusqu'à la complète extinction de sa dette envers eux, dette représentée à la fois par des arrérages de pensions échues de longue date, par des soldes militaires en souffrance ou des prêts consentis à lui et à ses prédécesseurs par des cantons ou des particuliers.[4]

Cette promesse, Louis XIV paraissait d'ores et déjà bien résolu à ne la point tenir et à en détourner l'accomplissement par le moyen de gratifications habilement réparties entre les magistrats les plus éminents du Corps helvétique.[5] Les instructions remises à Mouslier ne laissaient subsister aucun doute à cet égard. Et d'abord on se récriait au Louvre à la seule énonciation des prétentions suisses, jugées fort exagérées. Une revision très stricte de tous les contrats en possession des créanciers de la couronne s'imposait dès lors.[6] Elle semblait appelée à ménager d'heureuses surprises, d'autant que nombre de ces contrats, éteints ou rachetés, n'avaient pas cessé de produire un intérêt rémunérateur au profit de leurs détenteurs.[7] Enfin, et c'était là une des décisions qui blessaient au plus haut point les sentiments des membres de la diète, très ouverts au sens des réalités, le roi émettait l'opinion, assurément inattendue, que l'acquittement des pensions devait être supprimé pour la période comprise entre le 14 mai 1651, date de l'échéance du traité de 1602, et le 18 novembre 1663, jour de son renouvellement, encore que les régiments capitulés lui eussent continué fidèlement leurs services durant ces douze années.[8]

---

(1) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 1er octobre 1668. St-Arch. Zürich Frankr. *A* 225[16]. n° 71.

(2) *Mémoire donné à Mgr de Lionne par le secrétaire de Mr Mouslier.* 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 139.

(3) *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 25 juin 1669. Arch. Guerre. CCXXXIII (II) 184.

(4) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Mouslier, etc.* avril 1665. Bibl. Nat. f. fr. 7065 f° 42.

(5) *Ibid.*

(6) *Négociations de Mr Mouslier en Suisse, en 1665.* Aff. Etr. Suisse. Mém et Docts. XX.

(7) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr Mouslier, etc.* avril 1665. Bibl. Nat. f. fr. 7065 f° 42.

(8) *Ibid.*

Il suffit à Mouslier d'un premier contact avec les députés confédérés pour se persuader que les cantons « ne lui remettraient jamais rien sur le principal de leurs créances » et qu'ils inclinaient plutôt à acheminer vers Paris une ambassade nantie d'instructions comminatoires qu'à « composer » sur n'importe laquelle de leurs réclamations financières. (1) Par suite, la seule chance qu'eût l'envoyé français de réduire sensiblement le chiffre de la dette de son maître en Helvétie était de négocier avec les particuliers l'abandon d'une notable portion de leurs prétentions en échange de la promesse de la liquidation intégrale du reste. (2) Il convient de rendre au résident cette justice que, diplomate assez médiocre et souvent maladroit, chaque fois que les affaires de sa charge l'obligeaient à paraître aux diètes générales, il fit preuve d'une extrême habileté et d'une audace presque toujours récompensée dans ses tractations avec les magistrats cantonaux pris isolément et avec les divers créanciers privés du trésor royal. (3) Les moyens mis en œuvre par lui pour atteindre ses fins laissaient en vérité fort à désirer. La manière dont il circonvint les députés de Glaris pour les amener à lui donner décharge de leurs pensions de l'année 1643, alors que cette décharge s'appliquait à l'année 1641, tour « de passe-passe » qui économisait au Louvre le montant de deux annuités des dites pensions, témoignait très certainement de son absence de scrupules et n'était point de nature à dissiper les préventions qu'éveillaient ses procédés. (4) La duplicité de son jeu consistait à faire miroiter aux yeux des catholiques le versement de la part leur revenant du premier acompte de quatre cent mille Livres, pour peu qu'ils l'aidassent à se débarrasser des instances des protestants dans la question des privilèges et qu'ils fissent surgir sans cesse de nouvelles difficultés afin d'en retarder la discussion. L'âpreté apportée par lui à rabattre jusqu'au dixième de leur valeur nominale la plupart des contrats soumis à sa vérification, ce qui lui permit bientôt de se targuer d'en avoir ramené le chiffre total « de soixante-dix à six millions », scandalisait même ses hôtes, dont les scrupules en pareille matière ne passaient cependant pas pour excessifs. (5) Enfin la désinvolture avec laquelle, à l'exemple de Jean de La Barde, (6) il retenait parfois par devers lui durant plusieurs mois les missives du roi au Corps

---

(1) *Mouslier à Colbert* Soleure. 24 et 31 juillet 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXbis. 915. 1095. — *Mouslier à Lionne.* Soleure. 12 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 33. — Eidg. Absch. VI *A*. 662 *d*.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 31 juillet 1665. loc. cit. — Dierauer. op. cit. IV. 121.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 septembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 69. — „Mr de Mouslier va negoziando i suoi contratti e continuando di spargere molte bugie e malignità, come è di costume alla sua nazione.“ *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 9 ottobre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Colbert.* Soleure. 9 avril 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVII. 152. — *Mouslier à Zurich* Soleure. 15 avril 1666. St-Arch Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 93.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 luglio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. 118.

(5) *Table de l'inventaire faict par le Sr Mouslier des contractz de Suisse en 1665 et 1666.* Soleure. 9 octobre 1666. Bibl. Nat. 500 Colbt. CCCCXXX. 137. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er mars 1667; 23 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 21; XLIV. 117.

(6) *cf.* t. VI de cet ouvrage, p. 194.

helvétique suffisait à caractériser une méthode dont quelques-uns de ses devanciers avaient, à la vérité, préconisé jadis l'emploi. (1)

A la longue, un tel ensemble de circonstances ne pouvait manquer d'ameuter contre Mouslier l'opinion publique en Helvétie. De fait, il faillit lui être fatal. Mais sa durée même sauva l'envoyé français du rappel qui le menaçait. Aussi bien les convoitises nées de la suppression provisoire de la charge d'ambassadeur en Suisse battaient leur plein à la cour de Paris. Elles y avaient été réveillées depuis peu, grâce aux intrigues du trésorier général Jean-Jacques d'Abon, lequel, non content de s'être efforcé de trahir De La Barde, se montrait inconsolable de n'avoir pas été choisi pour recueillir sa succession et incitait ses amis aux Ligues à faire campagne contre le résident. (2) Celui-ci ne croyait cependant pas à l'imminence du péril suspendu sur sa tête. Sa consternation fut donc extrême, lorsque, en octobre 1665, soit quatre mois à peine après son arrivée à Soleure, il apprit que le roi se décidait à pourvoir d'un titulaire son ambassade dans cette ville et à le placer lui-même sous les ordres de ***Du Plessis-Besançon,*** désigné pour occuper ce poste très en vue. (3) Gouverneur d'Auxonne, ancien représentant du Louvre à Venise, ce personnage voyait enfin se réaliser un rêve caressé par lui de longue date. (4) Aussi pressait-il Lionne de hâter l'expédition de ses lettres de créance et celle de ses instructions qui eussent comporté notamment la mise sur pied de quatre mille Confédérés. (5) Mouslier n'hésita pas un instant à attribuer sa disgrâce aux manœuvres occultes d'Abon et à celles des officiers suisses en garnison à Paris. (6) Sa protestation fut

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 7. — *Mémoire sur les points contenus dans la lettre que les députez de l'assemblée font au roy au nom de tous les cantons et co-alliez.* Bade, janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 241. — P. Schweizer. op. cit. LX.

(2) *Mouslier à Colbert.* Bade. 3 juillet 1664: Soleure, 20 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXII. 120: CXXXIII. 473.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 5 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 122. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 6 novembre 1665. *Ibid.* CXXXIII. 146 — *Molloudin au colonel May.* Paris, 17 novembre 1665. *Ibid.* CXXXIVbis. 663. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 novembre 1665 Frari. Svizzeri. LXI. n° 136. — *C. Werdmüller à Mouslier.* Zurich, 7 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 657. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 17 agosto 1666. Frari. Francia. CXXXIX. n° 113 (3a). — *contra:* P. Schweizer. op. cit. XXXI.

(4) „Per lettere di Francia si tien avviso che sia stato deputato da S. Mà Christma ambasciatore a questi cantoni elvetici Monsù Di Plessis Bisanzone, il quale dicono anche che habbia ordine di far levata di gente di questa nazione in numero considerabile." *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 19 novembre 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX.

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 6 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 146. — *Le capitaine Pfyffer à Mouslier.* Lucerne, 12 novembre 1665. *Ibid.* CXXXIII. 307. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 novembre 1665 e 20 febbraio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nos 136. 118. — *Reynold à Mouslier.* Fribourg, 19 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 575. — „Du Plessis-Besançon, che fu ambasciatore a V. Eccze, e che già più mesi fu eletto alli Svizzeri, più e più volte ha fatto instanza alla Corte per ottenere le commissioni et il contante per disporsi alla carica, ma, dilungandoglisi l'uno e l'altro, è partito le settimane passate per li suoi luochi di Borgogna." *Giustinian al Senato* Parigi, 22 giugno e 27 luglio 1666. Frari. Francia. CXXXVIII. n° 88 (3a); CXXXIX. n° 103 (2da). — „Il Sor Du Plessis-Besançon, ambasciatore destinato da S. Mà Christma a questi cantoni, ha scritto ad alcuni suoi corrispondenti che per la dieta di Baden non poteva venire, ma che haverebbe seguitato dopo." *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 1° luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 5, 6, 10 et 24 novembre 1665. Bibl. Nat Mél. Colbt CXXXIII. 122, 146, 224, 572.

immédiate et passionnée et sa volonté s'affirma de ne point se plier à une situation nouvelle, si inférieure à celle qu'on le contraignait d'abandonner. (1) Selon lui, il était hors de tout doute que les menées de l'avoyer Kœnig de Mohr, de Fribourg avaient entraîné la retraite de Caumartin, et par suite l'hostilité de celui-ci, qui était à l'origine des déceptions éprouvées par De La Barde aux Ligues. (2) Le sacrifiait-on lui-même aux basses rancunes d'adversaires sans cesse enclins à préférer leurs intérêts particuliers à ceux de la couronne? Permettrait-on à ces « mauvais Français » de compromettre de gaîté de cœur, avec la connivence des agents lombards, le succès des combinaisons financières et militaires qu'il était à la veille de réaliser? (3)

Le sort de Mouslier était entre les mains des Suisses. A supposer que le Corps helvétique, très désireux dans sa majorité de voir le logis des « Cordeliers » occupé à nouveau par un ambassadeur en titre, se fût résolu à surseoir à toutes récriminations contre les défaillances du trésor royal, on peut admettre que l'ancien secrétaire de De La Barde eût cessé à très bref délai ses fonctions diplomatiques à Soleure. Ce qui le sauva, ce fut la décision que prit la diète de Bade de janvier 1666 de dépêcher à Paris, à son insu, (4) un courrier spécial, le capitaine Jean-Rodolphe Simmler, avec l'ordre de rappeler au roi ses promesses, d'en exiger l'immédiate exécution et de protester auprès de lui contre les levées clandestines organisées par son résident. (5) Encore que le bourgmestre Waser assurât que quelques gratifications opportunément distribuées suffiraient à enrayer le mouvement d'impatience bien légitime des Confédérés, (6) il paraissait acquis que les objections de Mouslier au rétablissement de la charge d'ambassadeur aux Ligues n'étaient pas sans valeur. (7) Les conditions inespérées imposées par lui aux capitaines des compagnies qu'il s'attachait à mettre sur pied pourraient-elles être maintenues le jour où ses hôtes apprendraient la prochaine venue d'un chef de mission, porteur de sommes considérables? (8) Les appétits des Suisses ne se réveilleraient ils pas à cette nouvelle, et le travail d'inventaire des contrats, patiemment mené à bien, (9) n'allait-il pas être

---

(1) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 5 novembre 1665. loc. cit

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 20 novembre 1665. Bibl. Nat Mél. Colb^t. CXXXIII. 473.

(3) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 5 novembre 1665 loc cit.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 11. — *Giavarina al Senato.* Zurigo. 30 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 145.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 gennaio 1666. Frari Svizzeri. LXI. n° 144. — *Lorentz von Stäffis-Mollondin an die XIII Orte.* Paris, 17. Februar 1666 St-Arch Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669). — *Hans Rudolf Simmler à M^r Landolt, conse^er du canton de Zurich.* Paris. 19/29 janvier 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225^15. n° 79 — *Badischer Recess wegen der frey Compagnien.* 5./15. Januar 1666. *Ibid.* n° 70. — Eidg. Absch. VI *A.* 674 *c.* — P. Schweizer. op. cit. LX.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 février 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 18.

(7) „Je vous puis asseurer que la qualité d'ambassadeur n'est pas ce qui rend ces gens cy tousjours plus faciles, et qu'avec une moindre on se peut communiquer davantage avec eux.“ *Mouslier à Colbert.* Soleure. 10 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colb^t. CXXXIII. 224.

(8) *Mouslier à Berne.* Soleure, 23 août 1665. St-Arch. Bern. Frankr. *E* 1342^bis. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 10 et 13 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colb^t. CXXXIII. 224, 295.

(9) *Table de l'inventaire faict par le S^r Mouslier des contrats de Suisse en 1665 et 1666.* 9 octobre 1666. Bibl Nat. 500 Colb^t. CCCCXXX. 137.

soumis à une revision qui en annulerait les avantages inestimables pour le trésor royal? (1) En dépit des dénégations de Du Plessis-Besançon, la réponse à cette double question n'était pas douteuse. Mouslier fut assez vite fixé à cet égard. Il reçut certes un blâme formel pour s'être exprimé de façon jugée trop libre sur le compte du gouverneur d'Auxonne. (2) Mais, la mission de Simmler ayant misérablement échoué, (3) les cantons furent invités à adresser désormais leurs réclamations au représentant de la couronne à Soleure, (4) élevé dès ce jour au rang de résident, titre dont il s'était déjà servi d'ailleurs avant de se le voir octroyé. (5) A la vérité, la nomination de Du Plessis-Besançon n'était pas rapportée. (6) Durant plusieurs semaines encore, ce personnage allait entretenir Lionne de son désir de gagner la Suisse sans retard et les Confédérés de l'imminence de sa venue au milieu d'eux. (7) Aussi bien, pour cette fois, l'ancien secrétaire de De La Barde échappait au danger qui le menaçait de Paris. (8) Il lui restait à éviter les multiples embûches que ses hôtes continuaient à semer sur son chemin. Or il les jugeait suffisamment inquiétantes pour qu'elles accaparassent dorénavant toute son attention.

---

(1) *Ibid.* — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 13 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII 295.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 20 novembre, 4 décembre 1665. Bibl. Nat Mél. Colbt. CXXXIII. 473; CXXXIV. 144.

(3) „Es ist auch der versprochnen 400 m. cronen jerlich nichts zu hoffen. wo man nit mit sonderm Ernst daruf tringt." *Simmler an Landolt.* Saint-Germain-en-Laye, 5. Februar 1666 (n. s.). St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 8. — „Weilen aber Monsr Colbert (dess Kœnigs rechter Arm) den Herrn Mouslier dahin gesetzt wo er ist, wirt er ohne Zweifel trachten denselben zu maintenieren und die Antwort so lang zu verweilen biss man von Ihme aller Sachen halben umbständlich informiert." *Simmler an Bürgermeister von Zürich.* Saint-Germain-en-Laye, 9. Februar 1666 (n. s.). *Ibid.* n° 82. — „Was den Monsr Mouslier anbelangt, da habe ich gewüssen Nachricht dass er dess Monsr Colberts eigene Creatur ist, welcher entschlossen Ihn durch seinen Credit bei seiner dignitet zu maintinieren, dergestalten dass es kein Ansehen hat dass weder Monsr du Plessis, noch ein anderer Ambassador ins Land komen werde." *Simmler an Bürgermeister von Zürich.* Paris, 12. Februar 1666. *Ibid.* n° 83. – *Giavarina al Senato.* Zurigo, 20 e 27 febbraio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nos 148, 149.

(4) *Simmler à Landolt.* Paris, 2 février 1666 (n. s.) St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 80.

(5) *Le roi aux XIII cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 13 février 1666. St-Arch. Zürich Französ. Königsbriefe C IV. 9: St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669); St Arch. Bern. Frankr. Buch *II* f° 817c. — *Zürich an Luzern.* 21. Februar/3. März 1666. St-Arch Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669). *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 febbraio e 6 marzo 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nos 149, 150. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 9 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 55.

(6) *Giustinian al Senato.* Parigi, 17 agosto 1666. Frari. Francia. CXXXIX. n° 113 (3a). – „Mr Du Plessis-Besançon, déclaré pour cette ambassade, n'a peu encore venir à cause de son peu de santé." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 décembre 1166. Arch. di Stato Piemontesi. Lett min. Svizzeri. XII.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 febbraio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 146. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 12 février 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVI. 241. *Du Plessis-Besançon à Lionne.* Paris, 26 mars et 9 avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 83, 96. — *Casati al segretario di Stato Zapata, a Milano.* Lucerna, 1° luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Les Suisses demandent, par ordre de leurs supérieurs, les arrérages qu'ils prétendent leur estre deus; le roy y envoye Mr de Bezançon en qualité d'ambassadeur pour terminer tout cela." *Nouvelles de Paris.* 10 septembre 1666. Gazette d'Amsterdam. 1666. n° 37. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 décembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizzeri. XVII.

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 settembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 175. — P. Schweizer. op. cit. 101.

Lorsqu'ils apprirent à la fois et l'échec de la mission de Simmler et l'abandon, momentané ou définitif, du projet de substituer au résident un ambassadeur en titre, les Confédérés ne dissimulèrent pas leur mécontentement.(1) Zurich se hâta de convoquer au 7 mars 1666 une diète générale à Bade, à laquelle Mouslier ne put se dispenser d'assister.(2) Or, on l'a dit, rares étaient les succès remportés par l'envoyé français dans les assemblées plénières du Corps helvétique.(3) La harangue prononcée par lui en Argovie, le 19 de ce mois,(4) y fit le plus déplorable effet. Mettre en doute l'opportunité du versement annuel de quatre cent mille Livres promis par le roi; chercher des excuses pour expliquer l'ajournement de l'exécution de cet engagement; affirmer que l'intérêt bien entendu des cantons devait les pousser à se contenter de ce que leur concédait la « bonne volonté du souverain », ne s'agît-il même que de la moitié de ce qu'ils prétendaient leur être légitimement dû, tout cela était de la détestable politique.(5) Les dupliques et les tripliques motivées par cette maladresse ne réussirent qu'à envenimer le débat.(6) L'obstination des Suisses à ne point vouloir se contenter de l'offre d'une pension « après Pâques » semblait irréductible,(7) et celle des députés de la diète, des protestants en particulier, à refuser toutes gratifications et à déserter les banquets présidés par Mouslier était un symptôme alarmant.(8) De surcroît le collègue d'Abon à la trésorerie des Ligues, Maslard d'Ulisse se livrait à d'audacieux détournements de fonds, et l'ordre de procéder à son arrestation, puis à son incarcération à Pierre-Encise ne parvenait à Soleure qu'au lendemain de sa fuite de cette ville.(9)

---

(1) „Finalement qu'on prie Sa Mté de vouloir, à l'exemple de ses prédécesseurs, envoyer en Suisse un ambassadeur de qualité.“ *Mémoire des points contenus dans la lettre que les députez de l'assemblée font au roy, etc.* (Bade, janvier 1666.) Aff. Etr. Suisse. XLII. 211. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna. 12 marzo 1666. Arch. gen. Simancas. Secretarias provinciales. 2022. — Eidg. Absch. VI *A.* 671 *g.*

(2) *Zürich an Luzern.* 21. Februar/3. März 1666. loc cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo. 13 marzo 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nº 151.

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 marzo 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nº 152.

(4) *Négoc. du Sr Mouslier en Suisse en 1666.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(5) *Mémoire sur les négociations entre Mr Mouslier et les députés suisses.* Bade, mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 74. — *Négoc. du Sr Mouslier en Suisse en 1666. Ibid.* Mém. et Docts. XX. — Eidg. Absch. VI *A.* 673—674 *b.*

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 674 *b.*

(7) *Mémoire sur les négociations entre Mr Mouslier et les députés suisses.* Bade, mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 74. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 11 marzo 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LX.

(8) *Mémoire sur les négociations entre Mr Mouslier et les députés suisses* Bade, mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 74. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 2 aprile e 17 luglio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nº 153; LXII. nº 66. — *Crivelli a Casati.* Bada, 26 luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 697 *h.*

(9) *Mémoire sur les agissements du Sr Maslard d'Ulisse, trésorier des Ligues.* 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXIX. 90. — *Abon au chancelier Abt, à Fribourg.* Paris, 18 novembre 1664. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1661—1676). — *Maslard d'Ulisse à Colbert.* Paris. 3 juin; Soleure. 8 octobre 1666; Dijon, 28 mai 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVIII. 161; CXLI. 198; CXLIV. 393. — *Le roi à Soleure „pour faire arrester le Sr d'Ulisse, trésorier des Ligues et le faire conduire à Pierre-Encize“.* Saint-Germain-en-Laye, 30 avril 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 90. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 1er avril et 15 et 23 mai 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIII. 355, 424; CXLIV. 175; *à Lionne.* Soleure, 22 avril 1667. Aff. Etr. Suisse XLIII 33. — *cf.* Rott. Inventaire sommaire, etc. III. 515 sqq.

La multiplicité des griefs que l'on nourrissait en deçà du Jura à l'endroit du gouvernement royal constituait un obstacle sérieux à leur règlement simultané. Le projet de les grouper en un faisceau et de les présenter derechef au souverain devait nécessairement germer dans l'esprit des Confédérés.(1) Tandis que les plus exaltés d'entre eux ne parlaient de rien moins que de dénoncer l'alliance à peine renouvelée,(2) d'autres, mieux inspirés, se déclaraient partisans d'une ambassade solennelle à Paris.(3) Cette idée avait progressé au cours de la diète de mars 1666.(4) Elle fut reprise avec insistance durant celle de juillet, où Mouslier fit de vains efforts pour la combattre.(5) Mais la perspective du versement d'une annuité de pensions françaises, bientôt suivie d'un commencement d'exécution, suffit à calmer ses inspirateurs.(6) Ce ne fut d'ailleurs qu'un court répit. Vers le début de l'année suivante, elle recrutait des adhérents, notamment à Lucerne et à Fribourg, tout en conservant ceux qui lui étaient acquis dès la première heure à Berne, à Zurich, à Bâle, à Schaffhouse.(7) Le recès de la « journée » de Bade de février, habilement préparé par les démarches du *Vorort* et par celles de l'ambassadeur d'Espagne, Casati, fut des plus alarmants pour la continuation de relations amicales entre les populations des deux versants du Jura.(8) Or Mouslier veillait dans l'ombre. Quand il s'agit de passer des menaces aux actes,(9) son intervention occulte fut si efficace que les neuf cantons catholiques des Ligues, auxquels se joignirent les protestants de Glaris, opinèrent en faveur du maintien du *statu quo*.(10) A l'annonce de cette volte-

---

(1) „dass es nunmehr an der Zeit seige dass gemeinen Eydtgnœssischen Interesses, Ehr und Reputation wol zu gewahren.“ *Zürich an Luzern*. 21. Februar/3. März 1666 St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669).

(2) „Si crede che non si vorra perder per poco un'amicitia si antica e fruttuosa a la Francia.“ *Giustinian al Senato*. Parigi, 22 giugno 1666. Frari. Francia. CXXXVIII. n° 88 (3°).

(3) *Giavarina al Senato*. Zurigo, 19 dicembre 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 139. — *Du Plessis-Besançon à [Lionne]*. Paris, 9 avril 1666 loc. cit.

(4) Eidg. Absch. VI *A*. 675 *k*.

(5) *Mémoire et déclaration donnés aux députés suisses par le résident de France*. Bade, 17 juillet 1666. — *Réponse des députés de la diète à ce mémoire*. Bade, 17 juillet 1666. Aff Etr Suisse XLII. 139, 145. — *Alphons und Eustachius von Sonnenberg an Luzern*. Baden, 13. Juli 1666 St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669).

(6) „Il Sor de Mouslier ha havuto audienza, et se bene le sue esposizioni non hanno punto rallentato dal suo solito stile ardente et assai austero, non gradite dalli cantoni, ad ogni modo pare che con l'esborso fatto a parte de dieci doble per cadauno alli deputati, se non a tutti, almeno al maggior numero et alli più avvidi di denaro, ha potuto divertire anco questa volta altre più risolute deliberationi che venivano meditate.“ *Giavarina al Senato*. Zurigo, 27 marzo 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 152.

(7) *Mouslier à Colbert*. Soleure, 13 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 295. — *Du Plessis-Besançon à [Lionne]*. Paris, 9 avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 53. — *Giavarina al Senato*. Zurigo, 12 febbraio 1667. Frari. Svizzeri. LXXII. n° 196 — Eidg. Absch. VI *A*. 675 *k*, 694 *b* (Luzern, 26./27. Januar 1667); 699—701 *b* (Baden, 6. Februar 1667).

(8) *Discours et proposition faicte par Mr Mouslier dans l'assemblée de la diète de Bade, contenant l'offre de la satisfaction des cantons*. 8 février. — *Second mémoire donné aux députés de la diète pour les engager à une nouvelle délibération* 11 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1667. Ibid*. Mém. et Docts. XX. — Eidg. Absch. VI *A*. 697 *h*, *i*. 698 *o* (Baden, 15. Februar 1667).

(9) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 18 février 1667. Aff. Etr Suisse XLIII. 19.

(10) *Copia eines bey jüngster allgemeiner Badischer Tagleistung an den Konig in Franckrych projectierten Schryben, so zwaren in der Session abgeläsen und approbiert worden, aber nit abgangen* Februar

face, les Suisses de la nouvelle croyance laissèrent éclater leur indignation.(1) Zurich agita même de sortir de la Confédération.(2) Ce fut en vain. Le siège de la majorité était fait. Lorsque, en juillet, le *Vorort*, appuyé faiblement, à la vérité, par Schwytz, proposa de refuser désormais toute audience à l'envoyé français, cette suggestion ne fut pas admise.(3) Impatients de toucher leurs pensions du Louvre,(4) les « Waldstætten » usaient de prudence. Aussi bien, grâce à la pusillanimité de leur attitude, ils réussirent à triompher de la répugnance de Mouslier à opérer aucun versement de fonds en cette conjoncture et obtinrent assez promptement satisfaction.(5)

Momentanément, du moins, la fortune paraissait sourire au résident. Le bruit de son rappel et de son remplacement soit par Colbert de Croissy, soit par Avaux, soit par Caumartin, promus à la dignité d'ambassadeurs, s'était évanoui.(6) Sous la menace d'être rayés de l'état des pensionnaires de la couronne aux Ligues et de se voir réclamer les sommes touchées naguère par eux du trésor royal, nombre de protestants venaient à résipiscence.(7) Seuls, Berne et Zurich résistaient encore et se trouvaient par suite provisoirement exclus de toute participation aux gratifications dont disposait Mouslier à cette heure.(8) Bientôt même l'opposition à la politique d'empiétement du Louvre se concentra presque entièrement sur les rives de la Limmat.(9) Le projet consistant à dépêcher une ambassade solennelle à Paris avait vécu, sans que, en échange, les difficultés soulevées par le monarque français à l'effet de se soustraire aux engagements que ses alliés suisses le pressaient d'accomplir se fussent le moins du monde aplanies.(10)

---

1667. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669). — *Mouslier à Lionne.* Soleure. 18 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 19. — *Giavarina al Senato.* Zurigo. 19 febbraio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 197. — *Response des neuf cantons catholiques, de Saint-Gall et des protestants de Glaris contenant l'acceptation des offres qui ont esté faictes par le second mémoire aux cantons.* 14 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 699—701 *b.*

(1) „Les députez de Zurich pleurans de douleur de voir leurs desseins échouez." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 19.

(2) „Ceux de Zurich adjoustèrent que si on se séparoit aussy d'eux pour soustenir les interests de la patrie, qu'il falloit qu'ils se rendissent leurs alliances" *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 19.

(3) Eidg Absch. VI *A.* 714 *c.*

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. loc. cit.

(5) „L'espérance et la crainte estants les seules choses qui les peuvent retenir." *Mouslier à Colbert.* Soleure, 4 septembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIbis. 894. — *Casati a Zapata.* Mauensee, 19 agosto, 2 settembre 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 698 *o*, 701 *b.*

(6) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 24 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1 ottobre 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 228. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 octobre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 99.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 736 *b.*

(8) *Mouslier aux cantons protestants.* Soleure, 23 décembre 1666. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *FF* 437.

(9) *Mouslier à Berne.* Soleure, 2 juillet 1667. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1251. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 8 mars 1668. St-Arch. Zürich. Frankreich. *A* 225 15.

(10) *Les XIII cantons au roi; à Lionne.* Bade, 16 juillet 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 104. — Eidg. Absch, VI *A*, 754 *c.*

*Effet que produit en Suisse la nouvelle du décès de Philippe IV. — Bruits de projets de levées françaises aux Ligues. — Désir du roi Très-Chrétien de disposer librement dans l'avenir des contingents helvétiques à son service. — Démarches à cet effet, tant au sein des diètes, qu'auprès du corps des officiers. — Politique militaire préconisée par Mouslier. — Dérogations clandestines aux capitulations. — Organisation de compagnies franches à solde réduite. — Vives protestations des autorités cantonales. — Vénalité des magistrats confédérés. — Le dernier mot reste au résident. — Deuxième levée préparée par ses soins. — Difficultés auxquelles il se heurte à Zurich. — Diète générale du 11 janvier 1666. — Opinions divergentes qui s'y font jour. — Interdiction des compagnies franches. — Mission de Simmler à Paris. — Fissure dans le recès de Bade. — Négociations à Zurich afin de procurer l'annulation de celui-ci. — Pénalités édictées contre les capitaines de « la nation » servant dans le royaume. — Nouvelle diète générale en Argovie, le 17 mars. — Confirmation des décisions arrêtées en janvier. — Intrigues anti-françaises à Neuchâtel, en Valais, en Rhétie. — Brusque changement de tactique de la part du Louvre. — Sévérité déployée par Louvois envers ceux des officiers suisses qui refusent de se plier à ses volontés. — Stoppa. — Mouslier s'attache à gagner Berne aux intérêts de son maître. — Il y réussit. — Diète de Bade de juillet. — Tension croissante des rapports du résident avec les députés de cette assemblée. — Menace de rappel des troupes suisses à la solde de Louis XIV. — L'envoyé français sème la discorde parmi ses hôtes. — Il obtient ses fins. — Satisfaction à Paris. — Diète de Bade de février 1667. — Le succès remporté par lui en juillet 1666 s'affermit. — Définitif abandon du projet d'une ambassade solennelle à la cour de France. — Avis donnés au secrétaire d'Etat à la Guerre par les officiers du régiment des gardes suisses à l'insu de Mouslier. — La diète de Bremgarten de décembre 1667 refuse au roi levées et recrues. — L'union momentanément rétablie dans le Corps helvétique pour résister aux exigences françaises.*

**VI.** Avant même que Mouslier eût atteint Soleure, le bruit s'était répandu aux Ligues que le principal objet de sa mission serait d'y lever un régiment pour le service de son roi. Ce bruit avait été presque aussitôt démenti. En réalité il n'était que prématuré. La nouvelle du décès de Philippe IV, parvenue dans ces entrefaites en Helvétie, y éveilla tout à la fois des craintes et des espérances. (1) Les catholiques éprouvèrent plus particulièrement celles-là, d'autant que l'installation d'une régence à Madrid ne semblait pas de nature à hâter

(1) *L'archevêque d'Embrun au roi.* Madrid, 17 septembre 1665. Aff. Etr. Espagne. LI. 263. — *Relazione della morte e funerale di Filippo 4°, re di Spagna.* 1665. *Ibid.* XLVIII. 202. — Foscarini. Historia della Republica Veneta (1696). p. 63. — Theatrum Europaeum. X. 77—81.

le remboursement des dettes de l'Escurial à leur égard.[1] Les protestants conçurent celles-ci, car il leur paraissait inadmissible que le roi de France ne cherchât pas à s'agrandir aux dépens de son jeune beau-frère et qu'il ne les sollicitât pas sous peu de lui accorder de puissants contingents de troupes pour l'exécution de ses plans de conquête.[2] Tous d'ailleurs se déclaraient prêts à prendre du service sous les bannières fleurdelisées. Mais ils y mettaient certaines conditions.[3] Les Confédérés des petits cantons, chez lesquels au reste la pépinière d'hommes commençait à s'épuiser, répugnaient à guerroyer contre leur allié espagnol, fût-ce même autre part qu'en Lombardie.[4] Les Suisses de la nouvelle croyance, en revanche, dont le pays « estoit fort remply de monde, pour n'avoir pas esté gastés pour les levées »,[5] appelaient de leurs vœux ces dernières, pourvu qu'elles ne fussent pas destinées « aux Isles de l'Amérique, n'allant pas bien volontiers » dans une contrée « qu'ils ne connoissoient point et où il y avoit tant de mer à passer ».[6]

Au regard des désirs helvétiques, quelles étaient les prétentions françaises ? A première vue assurément, rien ou presque rien ne semblait changé dans le traité de 1663 quant aux stipulations militaires que contenait celui de 1602 en ses articles III à XIV. A part certaines restrictions apportées à l'exercice des privilèges des Cent-Suisses de la garde royale, privilèges dont l'intégral maintien engendrait de criants abus ; à part quelques garanties supplémentaires exigées par les protestants, de plus en plus résolus à ne porter les armes ni contre leurs coreligionnaires de l'intérieur du royaume, ni contre ceux de l'étranger, l'alliance de Henri IV et celle de son petit-fils avec les Confédérés ne présentaient pas de différences essentielles. Et cependant les desseins, secrets encore à cette heure, du gouvernement français ne tendaient à rien moins qu'à bouleverser au profit du roi l'équilibre des avantages que chacune des parties contractantes était appelée à retirer de l'instrument diplomatique de septembre 1663. Ce à quoi on visait dans l'entourage de Louis XIV, c'était à disposer désormais librement des contingents helvétiques à la solde du Louvre et à faire fi des capitulations signées à leur sujet sous la surveillance des autorités cantonales.[7] A cette fin, on s'efforçait à Paris de persuader aux officiers suisses du service royal qu'une trop grande déférence de leur part aux ordres de leurs gouvernements respectifs nuisait à la parfaite exécution de ceux que leur donnait le souverain. On s'attachait

---

(1) *Zapata a Casati.* Milan, octubre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Luzern an Obersten von Beroldingen in Madrid.* 9. November 1665. St-Arch. Luzern. Spanien—Mailand. Pensionen. — Eidg. Absch. VI *A.* 662 *b.*

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo. 17 ottobre 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 130. — *Mouslier à Colbert.* Soleure. 23 octobre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIIbis. 664.

(3) *Ibid*

(4) *Ibid.*

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 23 octobre 1665 Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIIbis. 664.

(6) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 octobre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIIbis. 476.

(7) *cf.* P. Schweizer. op. cit. XCIII.

sans doute, comme dans le passé, à gagner des voix à la diète en accordant des compagnies aux députés de cette dernière ou à leurs parents. En revanche on inclinait de plus en plus non point à éliminer de ces charges les fils de familles patriciennes,(1) mais à y admettre aussi les représentants des classes moyennes, réputés moins inféodés que ceux-ci aux volontés des magistrats de leurs cantons.(2)

Durant son long séjour aux Ligues, aux côtés de De La Barde, Mouslier avait eu trop d'occasions d'étudier jusque dans ses moindres détails le jeu des institutions de ce pays pour que ses avis à cet égard fussent dépourvus de valeur. Il résultait de ses observations que les levées suisses périssaient le plus souvent parce qu'on les mettait « aussitôt en action » et qu'il était dès lors préférable de les laisser quelque temps dans des garnisons « pour les accoustumer à l'air et à la fatigue ».(3) Il n'était pas niable, d'autre part, que les prétentions des cantons devenaient d'autant plus excessives que l'on dissimulait moins à Paris la nécessité où se trouvait le roi de faire appel au concours militaire des Confédérés afin de faciliter l'exécution de ses plans d'offensive contre la maison d'Autriche.(4) Par suite la suprême habileté eût consisté pour les ministres français à ne jamais se rendre solliciteurs des levées helvétiques et à attendre que celles-ci leur fussent proposées par les autorités du pays, impatientes de mettre un terme à l'oisiveté forcée des mercenaires dont elles prenaient à cœur les intérêts.(5)

Dès l'instant que le Louvre estimait trop onéreuses pour ses finances les capitulations militaires prévues dans l'alliance renouvelée,(6) n'était-il pas possible de tourner la difficulté et d'obtenir des officiers et de leurs hommes, « à l'insu du magistrat », des conditions meilleures que celles stipulées au traité ?(7) Certes les exemples ne manquaient pas, depuis un siècle, de semblables dérogations aux usages établis en matière de levées suisses au service de la couronne. Mais, pour que ces dérogations devinssent vraiment profitables aux intérêts de cette dernière, il importait qu'on les entreprît désormais sur une plus vaste échelle. Ce fut à quoi s'attacha Mouslier. L'ordre lui étant parvenu

(1) Eidg. Absch. VI *A*. 669 *e*.

(2) P. Schweizer, op. cit. IC. — M. Immich. Geschichte des Europäischen Staatssystems, von 1660 bis 1789 (München, 1905), p. 70.

(3) *Mouslier à Colbert*. Soleure, 23 octobre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIIbis. 664.

(4) „Il fault seulement observer ... que plus ils sont recherchez, plus ils en sont moins traitables, et que ce qu'ils tiennent à grâce quand ils le désirent, ils le vendent cher lorsqu'on [le] leur demande.“ *Mouslier à Colbert*. Soleure, 16 octobre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIIbis. 176. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 23 juillet 1666, 5 avril 1667. Aff. Etr. Suisse. XLII. 86; XLIII. 32.

(5) „Une chose doit estre soigneusement observée, qui est qu'eux et qu'aucun de leur nation ne pénètrent rien des sentiments qu'on en peut désirer, parceque, venant à les descouvrir, ils sercient pour le faire achepter un peu cher.“ *Mouslier à Lionne*. Soleure, 4 février et 23 septembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 10, 88.

(6) *Louvois à Mouslier*. Fontainebleau, 23 juillet 1666. Arch. Guerre. CII. 204. — *Négoc du Sr Mouslier en 1666*. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(7) „con pregiudizio delle vecchie capitolazioni.“ *Giavarina al Senato*. Zurigo, 5 dicembre 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 137. — Arch. d'Etat Sion. Abscheids. 1651—1699. p. 217 (17/29 mai 1666). — Dierauer. op. cit. IV. 122.

dans ces entrefaites de mettre sur pied quelques centaines d'hommes, (1) il résolut d'organiser dix compagnies franches, à basse solde, libres de tous liens envers les colonels des troupes « de la nation » en garnison en France. Ainsi qu'il était à prévoir, l'annonce de cette « nouveauté » fut accueillie aux Ligues avec une extrême défaveur. (2) De vigoureuses protestations se firent jour dans les deux camps. (3) Zurich tomba d'accord avec Lucerne et Zoug pour condamner en termes formels cette transgression manifeste des récents engagements souscrits par Louis XIV. (4) Les officiers aux gardes et leurs collègues à la disposition du Louvre s'entendirent entre eux afin de procurer l'échec d'un dessein si propre à déprécier leurs services. (5) Les marchands de Lyon eux-mêmes, outrés des empiétements continuels du gouvernement royal dans les affaires intérieures de leur patrie, se concertèrent en vue de contrecarrer les projets du résident. (6)

Malgré tout, néanmoins, on ne paraissait pas mettre en doute à Paris le très prochain succès des démarches de Mouslier. (7) En fait, celui-ci n'eut pas plus tôt manifesté sa ferme volonté d'exécuter à la lettre ses instructions, (8) que, de divers côtés, des solliciteurs l'assaillirent, impatients de prendre du service au delà du Jura, fût-ce même à des conditions peu rémunératrices. (9) Magistrats, pensionnaires de la couronne, officiers des régiments capitulés dans

---

(1) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 26 novembre 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX. — *Louvois à Mouslier.* Paris, 30 novembre 1665. Arch. Guerre. CXCVI. 258.

(2) *Zürich an Luzern.* 17./27. August 1665. St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII (Kriege und Unruhen). — *Proseguimento della dieta di Baden, dalli 13 gennaio 1666 sino alli 18 detto, che fu terminata.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 febbraio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 149. — Tillier. op. cit. IV. 254 sqq.

(3) *Ibid.* — *Proseguimento della dieta, ecc.* loc. cit. — *Schwyz an Zürich.* 9. Dezember 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 32. — *Uri an Zürich.* 9. Dezember 1665 *Ibid.*

(4) *Schryben an die Landvögt inn Gemeinen Herrschafften anbetref. dass Verbot dess Werbens für obschwebende verlautende Freien Compagnyen inn Franckrych.* 5/15. Dezember 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 41. — *Luzern an Zürich.* 7. Dezember 1665. *Ibid.* n° 31. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 novembre 1665 e 2 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nos 136, 141. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 4 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIV. 144. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 17 dicembre 1665 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX. — *Sonnenberg à ...* Lucerne, 2 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIV. 152. — Eidg. Absch. VI *A.* 669 *e.*

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 24 novembre, 4 et 11 décembre 1665, 12 février 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 572; CXXXIV. 144, 351; CXXXVI. 241. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 juillet et 20 août 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 74, 93.

(6) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 24 novembre et 22 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél Colbt. CXXXIII. 572; CXXXIVbis. 652; *à Lionne.* Soleure, 22 janvier et 25 juin 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 8. 72.

(7) *Louvois à Mouslier.* Paris, 30 novembre, 8 décembre 1665 et 8 janvier 1666. Arch. Guerre. CXCVI. 258, 335; CXCIX. 49. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 10 décembre 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 34.

(8) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 10 décembre 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 35: *aux cantons catholiques.* Soleure, 19 décembre 1665. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 24 dicembre 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX.

(9) *Berne à Mouslier.* 19/29 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 659. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 20 novembre 1665. *Ibid.* CXXXIII. 473. — *Fribourg à Mouslier.* 2 décembre 1665. *Ibid.* CXXXIV. 145. — *Zurlauben à Mouslier.* Zoug, 9 décembre 1665. *Ibid.* CXXXIV. 355. — *Stricker à Mouslier.* Altorf, 12 décembre 1665. *Ibid.* CXXXIVbis. 655. — *Louvois à Mouslier.* Paris, 15 décembre 1665. Arch. Guerre. CXCVI. 386. — *Favre à Lionne.* Genève, 16 octobre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 185. — *Mouslier à Genève.* Soleure. 31 mars 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *8451.*

le royaume s'efforcèrent à l'envi d'obtenir de lui des promesses d'emploi en faveur de tels ou tels de leurs protégés.[1] D'autre part, à dire vrai, tandis que les agents espagnols et impériaux s'attachaient à discréditer dans les petits cantons les propositions françaises,[2] une cabale organisée par les Mollondin travaillait à détourner les magistrats du « Mittelland » d'accueillir celles-ci.[3] Toutefois le dernier mot devait rester au résident du roi.[4] Les autorités cantonales eurent beau exiger des chefs de compagnies l'engagement qu'ils n'accepteraient aucune solde inférieure à celles prévues dans le traité.[5] Les capitaines donnèrent d'autant plus facilement cette promesse qu'ils étaient résolus à ne la point accomplir.[6] Peu à peu d'ailleurs l'opposition faiblissait à quoi s'était de prime abord heurtée la mise sur pied des enseignes franches.[7] En dépit de l'attitude maladroite adoptée par Lionne envers le général Sigismond d'Erlach[8] et de l'opposition de Zurich,[9] Berne se montra favorable à la requête de Mouslier et entraîna Fribourg par son exemple.[10] Bâle et Lucerne elles-mêmes s'y rallièrent officiellement.[11] Bientôt, grâce à l'incurable vénalité des principaux magistrats des cantons, le résident eut partie gagnée et les compagnies recrutées par lui contrairement aux stipulations des traités ne tardèrent pas à prendre la route de Gex,[12] abandonnant derrière elles à

---

(1) *Ibid.* — *Louvois à Mouslier.* Paris, 15 décembre 1665. Arch. Guerre. CXCVI. 386. — „Le nombre de ceux qui veulent avoir des compagnies est si grand que je suis accablé de demandes.“ *Mouslier à Colbert.* Soleure, 22 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 652.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 18 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 539.

(3) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 20 novembre et 18 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 473; CXXXIVbis. 539. — „Les Suisses sont accoutumez à ces sortes d'intrigues pour conduire par ceux qui les font les affaires selon le but de leurs interests.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 février 166?. Aff. Etr. Suisse. XLII. 21.

(4) *Alfonso Casati a Zapata.* Lucerna, 22 gennaio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 11 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIV. 351. — *Louvois à Mouslier.* Paris, 15 décembre 1665. Arch. Guerre. CXCVI. 386. — *Badischer Recess wegen der frey Compagnien.* 5./15. Januar 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 70. — „Le fils de Mr l'avoyer Graffenried de Berne en ayant fait une [compagnie] de deux cents hommes pour le service du roy et asseuré par son serment qu'il en avoit fait la levée sur le pied de la capitulation que les cantons ont avec le roy, sçavoir de sept escus pour homme, et s'estant puis vérifié que ce n'estoit que six escus qu'il prenoit pour homme, il a esté condamné d'avoir la teste coupée s'il revient dans les Estats.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XII.

(6) *Ibid.*

(7) *Mouslier à Lucerne.* Soleure, 19 décembre 1665. St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII

(8) *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 9 février 1656. Arch. Guerre. CXCIX. 374. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 6 janvier 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 72.

(9) *Zürich an die cathol. Orte, anbetrefend dass Abbtisch Skt Gallische Pass Begehren für eine Freye Compagnie zu diensten Frankrychs.* 23. December 1665/2. Januar 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 57; *an Abt zu Skt Gall.* 24. Dezember 1665/3. Januar 1666. *Ibid.* n° 61. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 7 janvier 1666. *Ibid.* n° 68. — *Kathol. Glarus an Zürich.* 27. Januar 1666. *Ibid.* n° 74.

(10) *Mouslier à Fribourg* Soleure, 5 décembre 1665. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664 à 1676). — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 18 et 19 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 539. 575. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 dicembre 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 139.

(11) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 22 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 652.

(12) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 22 décembre 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 17.

leurs regrets les nombreux officiers et soldats qui n'avaient point réussi à s'y faire incorporer. (1)

Le mépris qu'inspirait à Paris la très molle résistance opposée par les Confédérés aux exigences du gouvernement royal devait fatalement induire ce dernier à persévérer dans une attitude politique si profitable à ses intérêts. A peine Mouslier eut-il achevé la mise sur pied de sa levée, que l'ordre lui vint du Louvre d'en solliciter une seconde aux mêmes conditions. Mais, à cette fois, Lionne, Le Tellier et Louvois, aveuglés par leur succès de décembre, (2) déclaraient par avance que la moindre hésitation des cantons à satisfaire aux désirs de la cour serait considérée par le monarque français comme une transgression manifeste de l'alliance renouvelée entre les deux pays. Convaincus, semble-t-il, de la parfaite légitimité de leur requête, les trois ministres entendaient que, si le résident avait à se porter à Bade, il ne laissât pas ignorer que le roi émettait la prétention de négocier désormais ces « sortes de questions » non point avec l'ensemble du Corps helvétique, mais avec chacun des Etats suisses en particulier. (3)

Sans se soucier de l'émoi que provoquaient ses démarches, Mouslier se hâta de reprendre celles-ci avec une très grande ardeur. Il venait d'obtenir de l'abbé de Saint-Gall l'autorisation de lever quelques gens de guerre sur les terres de ce prélat. (4) En leur interdisant l'accès des siennes, Zurich les empêcha de gagner la frontière du Jura. (5) Désireux de vaincre une résistance dont la gravité lui échappait encore à cette heure, le résident crut devoir adresser à chaque canton en particulier une missive où il tentait d'établir l'entière légalité de son procédé. (6) Pour toute réponse, le « Vorort » assigna une « journée » générale au 11 janvier 1666 (7) et aggrava les peines édictées à l'endroit de ceux qui transgresseraient ses ordres. (8) Loin de s'éclaircir, l'incident des compagnies franches revêtait au contraire un caractère des plus menaçants. Se greffant sur celui des privilèges contestés et des payements différés,

(1) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 4 décembre 1665 et 19 février 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIV. 144; CXXXVI. 318. — *Louvois à Mouslier.* Paris, 8 décembre 1665. Arch. Guerre. CXCVI. 335.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 29 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 814.

(3) *Le Tellier à Mouslier.* Paris, 19 janvier 1666. Arch. Guerre. CXCIX. 179. — *Louvois à Mouslier* Saint-Germain-en-Laye, 9 février 1666. *Ibid.* CXCIX. 374.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 9 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 141. — Eidg. Absch. VI *A.* 669 *e.*

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 3. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 10 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 144. — *Johann Escher, Landvogt der Grafschaft Baden an Luzern.* 2./12. Januar 1666. St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII.

(6) *Mouslier aux Cantons.* Soleure, 19 décembre 1665. Frari. Svizzeri. LXI. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 11 février 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 81; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVI. 244.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 3.

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 141. — St-Arch. Aarau. Pergamente. n° 134 (Baden, 5./15. Januar 1666.)

il fournissait un argument capital aux partisans d'une nouvelle ambassade en France. [1]

L'embarras du résident devint extrême. De divers côtés, des avis lui étaient transmis qui tout à la fois éveillaient ses craintes ou encourageaient ses espérances. Convaincue désormais qu'elle ne réussirait pas à faire passer sur les terres de Soleure les quelques enseignes que Jean-Rodolphe May avait mission de conduire au service de l'Electeur-Palatin, [2] Berne inclinait à favoriser la levée du Louvre et à autoriser le colonel de Graffenried à y prendre part. [3] A Lucerne en revanche, l'avoyer Sonnenberg, mû par des considérations d'ordre personnel, s'y montrait hostile. [4] Sur les bords de la Limmat enfin on exigeait des compensations, soit entre autres la conclusion d'un accord qui eût permis au « Vorort » de récupérer « en sel de Provence » une partie de ses créances sur la couronne. [5]

Dès son arrivée à Bade, l'envoyé du roi Très-Chrétien put se rendre compte de la nature exacte des sentiments que les Confédérés nourrissaient à son égard. A l'instigation de Zurich, ceux-ci ne lui accordèrent audience que le lendemain du jour où il la demandait et le « chicanèrent » à nouveau sur son titre. [6] Les succès remportés par lui au cours des dernières semaines paraissaient compromis. Oubliant leurs griefs contre le « Vorort », lequel négligeait de leur communiquer le texte exact des missives qu'il adressait à Louis XIV en leur nom, [7] les cantons primitifs adoptaient une attitude résolument hostile à la cause française. [8] Toujours extrême dans ses résolutions, Schwytz, qu'appuyait Zoug, proposait même de recourir à « des moyens violents ». Berne et Fribourg, un instant acquis aux vues du résident, s'en éloignaient derechef. [9] Tout compte fait, celui-ci ne trouva d'assistance qu'auprès des Lucernois et du député de l'abbé de Saint-Gall. [10] C'était peu. A la très grande majorité de ses membres, la diète condamna nettement l'enrôlement de compagnies

---

(1) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 30 dicembre 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 2 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nº 141. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 janvier et 12 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 8, 33.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 novembre 1665. Frari. Svizzeri. LXI. nº 131. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 13 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 295.

(3) *Berne à Mouslier.* 19/29 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 659.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 13 novembre 1665. loc. cit. — *Sonnenberg à ...* Lucerne, 2 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIV. 152. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 11 décembre 1665. *Ibid.* 351. — *Louvois à Mouslier.* Soleure, 9 mars 1666. Arch. Guerre. CC. 107. — *Extraict d'une lettre de Mr l'avoyer Sonnenberg.* Lucerne, 8 avril 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVII. 135.

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 13 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 295.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nº 143. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 février 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 23.

(7) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 23 février 1666. Aff. Etr. Suisse XLII. 27. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 janvier et 5 mars 1666. *Ibid.* XLII 11, 29; à *Colbert.* Soleure, 5 février 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVI. 121.

(8) Eidg. Absch. VI *A.* 669 *e.*

(9) Eidg. Absch. VI *A.* 669 *e.*

(10) Eidg. Absch. VI *A.* 669 *e.*

franches[1] et décida, ainsi qu'il a été dit plus haut, le départ pour Paris du capitaine Simmler, chargé de protester contre l'interprétation donnée par le résident aux capitulations militaires franco-suisses.[2] Dès l'instant que celui-ci reconnaissait avoir omis de transmettre à son maître l'une des dernières missives du Corps helvétique, était-il en droit de se formaliser de ce que les Confédérés prissent une autre voie que la sienne pour correspondre avec le roi?[3]

Toujours est-il néanmoins que Mouslier désapprouva de façon très vive les termes du recès de janvier et qu'il regagna Soleure sans chercher à dissimuler sa déception et son mécontentement.[4] Ne s'exagérait-il pas la portée de la disgrâce qui lui était infligée? Il semble bien qu'il en fût ainsi. Assurément la requête suisse tendant à provoquer le retour aux « Cordeliers » d'un ambassadeur permanent, le rétablissement des privilèges commerciaux et l'exécution des engagements financiers pris à l'égard des cantons devait l'inquiéter d'autant plus qu'elle était d'inspiration française ou du moins préparée par les soins des officiers « de la nation » en garnison à Paris.[5] En revanche le résident avait trop l'expérience des choses des Ligues pour ne pas s'apercevoir qu'une fissure, toute à l'avantage de la cause défendue par lui, existait dans les résolutions arrêtées à Bade. L'interdiction de l'enrôlement de compagnies franches ne revêtait aucun caractère de rétroactivité.[6] Par suite elle laissait la porte ouverte à une nouvelle campagne en leur faveur. Les pensionnaires de la maison d'Autriche en Helvétie n'étaient pas prêts d'avoir partie gagnée.

Entre-temps la deuxième levée de Mouslier avait, elle aussi, gagné Gex, où un commissaire délégué par le roi la reçut au nom de celui-ci.[7] Or, comme on venait de se décider au Louvre à renforcer une fois de plus l'armée française d'un corps de quatre à cinq mille Suisses,[8] il importait à l'extrême que le recès de la diète de janvier 1666 demeurât lettre-morte. De l'avis du résident, tant que Zurich persisterait dans son opposition, un changement notable n'était pas à prévoir dans les dispositions des Confédérés. Ce fut donc à circonvenir le « Vorort » qu'on s'attacha aussi bien à Soleure qu'à Paris.[9]

---

(1) *Réponse des députés suisses à la proposition de Mr Mouslier.* Bade, 17 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 19. — *Nouvelles de Paris.* 24 janvier 1666. Gazette d'Amsterdam. 1666. n° 4. — Eidg. Absch. VI *A.* 670—671 *g.*

(2) *cf.* p. 50. — *Les XIII cantons au roi.* Bade, 18 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 9.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 3. — *Lorentz von Stäffis-Mollondin an die XIII Orte.* Paris, 17. Februar 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 88.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 144.

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 20 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 473. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er janvier, Bade, 19 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 1, 7. — *C. F. Schmid à Mouslier.* Altorf, 25 janvier 1666. *Ibid.* XLII. 20.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 144. — Eidg. Absch. VI *A.* 670 *e.*

(7) *Mouslier à Le Tellier.* Soleure. 12 février 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVI. 246. — *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye. 16 février 1666. Arch. Guerre. CXCIX. 497.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 7 mai 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 60.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 22 et 29 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 8. 11. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna. 6 marzo 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

Le premier des cantons, il convient de le rappeler, n'avait souscrit qu'à contre-cœur au renouvellement de l'alliance. Sans les efforts de Waser et des autres pensionnaires de la couronne sur les rives de la Limmat, il se fût tenu à l'écart des sollicitations de De La Barde.(1) La corporation des marchands, très hostile à la politique commerciale inaugurée depuis peu en France, n'était pas sans influence sur les délibérations de ses Conseils(2) et les prédicants, indignés à l'annonce de la démolition de quelques temples huguenots dans l'intérieur du royaume, travaillaient à aliéner au Louvre les dispositions de leurs ouailles.(3)

En comparant la missive originale de la diète au roi et les copies de ce document communiquées par le « Vorort » aux autorités cantonales, Mouslier put se convaincre que, quant au fond et quant à la forme, celle-là était beaucoup plus menaçante et beaucoup moins respectueuse à l'égard de son maître que ne le laissait supposer le texte de celles-ci. Toutefois il n'estima pas opportun de protester contre ce que son entourage qualifiait d'abus de confiance, et Lionne lui donna raison sur ce point.(4) Le bruit lui revenait en effet que les magistrats de certains Etats confédérés songeaient à proposer l'annulation de quelques-unes des dispositions du recès de janvier.(5) Et Waser, tout le premier, n'était pas éloigné d'admettre que la rupture franco-anglaise aurait son contre-coup en Helvétie et que la perspective d'importantes levées de troupes dans ce pays pour le compte du Louvre suffirait à ramener à celui-ci les sympathies des autorités du « Vorort ».(6)

Par malheur ce fut dans ces entrefaites que le capitaine Simmler, dépêché, ainsi qu'on l'a dit, à Paris par la diète de Bade de janvier, regagna subitement Zurich. A aucun moment, les autorités de cette ville ne s'étaient montrées très rassurées quant à l'efficacité de sa mission. Or, dans la réalité, le résultat de celle-ci apparaissait plus décevant encore qu'on ne s'y était attendu sur les bords de la Limmat. Outre que le roi, bien résolu, semblait-il, à se dérober à toute discussion, exigeait que les Confédérés continuassent, s'ils le jugeaient à propos, à exposer leurs doléances à son représentant à Soleure,(7) l'envoyé suisse eût cru faillir à son devoir en celant à ses supérieurs du « Vorort » les

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 5 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 30.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 janvier et 5 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 8, 30; *à Colbert.* Soleure, 11 juin 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVIII. 448.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 5 mars et 16 avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 30, 75; *à Colbert.* Soleure, 26 juin et 4 septembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXX. 125; CXXXIbis. 894.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 janvier et 5 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 11, 30; *à Colbert.* Soleure, 5 février 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVI. 121. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 28 février 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 27.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 avril 1666 Aff. Etr. Suisse. XLII. 48.

(6) *Tratado de paz y comercio entre las coronas de España y Inglaterra.* Madrid, 17 diciembre 1665. ap. Abreu y Bertodano. Colecion de los Tratados de paz, ecc. t. X. 1. — *Mouslier à Lionne.* Soleure 12 février 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 18.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 marzo 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nº 150. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye. 9 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 55.

sentiments d'indignation que l'indépendance de leur attitude éveillait à la cour de France. ([1]) Ce fut assez pour que prît fin la trêve tacite intervenue entre les parties. ([2]) Aussitôt la sévérité des mesures édictées contre les capitaines de compagnies franches redoubla à Zurich, comme à Bâle d'ailleurs, et, sinon à Lucerne, du moins dans les petits cantons. ([3]) Puis les autorités du premier des Etats confédérés se hâtèrent d'assigner une diète générale à Bade au 17 mars. ([4]) Provoquée principalement, ainsi qu'il a été dit plus haut, par l'inobservation des privilèges commerciaux et l'inexécution des engagements financiers de la couronne envers les cantons, cette réunion des députés du Corps helvétique eut de surcroît à se prononcer à nouveau sur les capitulations militaires conclues par le résident au mépris de la lettre du dernier traité. ([5]) Elle marqua parmi les plus agitées de celles auxquelles Mouslier assista au cours de sa mission. Entre lui et ses hôtes, propositions et contre-propositions, répliques et dupliques s'entre-croisèrent durant plusieurs jours. ([6]) Privé cette fois, ou à peu près, de l'appui de Lucerne, ([7]) l'envoyé français ne pouvait nourrir l'espoir d'obtenir l'annulation de la décision prise en janvier. ([8]) Sur les instances de Zurich, celle-ci fut donc confirmée. ([9]) Mais, grâce à d'occultes largesses, le résident réussit jusqu'à un certain point à la rendre illusoire, soit en triomphant des scrupules des capitaines d'enfreindre les édits de leurs gouvernements respectifs, soit en accueillant avec bienveillance les requêtes que lui adressaient ouvertement nombre de magistrats patriciens en faveur de parents désireux de commander des compagnies franches à la solde de la couronne. ([10])

---

(1) *Simmler an den Bürgermeister von Zürich.* Paris, 12. Februar 1666. St-Arch. Zurich. Frankr. *A* 225[15]. n° 83. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 febbraio 1666. Frari. Svizzeri. XLI. n° 149.

(2) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 6 marzo 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) „Anco gli altri governi, e massime Zug, Sultz, Altorf et altri delli popolari strepitano al più alto segno et si trovano eccedentemente esacerbati.“ *Giavarina al Senato* Zurigo, 13 marzo 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 151. — *Les cantons et alliés aux colonels et capitaines servant en France.* 22 mars/1er avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 76.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 13 marzo 1666. loc. cit.

(5) *Instruktion über den letzten badischen Abscheid.* Bern. 1. 11. März 1666. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 310.

(6) *Proposition de Mr Mouslier.* Bade, 19 mars; *Premier mémoire de Mr Mouslier donné aux députés de la diète.* Bade, 19 mars; *Dernier esclaircissement des XIII louables cantons et alliez sur la demande de leur satisfaction.* Bade, 19 mars; *Second mémoire de Mr Mouslier donné aux députés de la diète.* Bade, 20 mars; *Réponse des députés au second mémoire de Mr Mouslier.* Bade, 20 mars; *Troisième mémoire donné par Mr Mouslier aux députés de la diète.* Bade, 22 mars; *Mémoire sur les négociations entre Mr Mouslier et les députés de la diète.* Bade, mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 64 à 74. — Eidg. Absch. VI *A.* 674 *b.*

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 673 *a.*

(8) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 aprile 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 giugno 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 161. — Eidg. Absch. VI *A.* 677 *c* (Brunnen, 29. März 1666).

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 46.

(10) *Mouslier à Colbert.* Soleure. 11 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIV. 351. — *Louvois à Mouslier.* Paris. 15 décembre 1665. Arch. Guerre. CXCVI. 386. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 mars 1666. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 674 *b.*

Cependant, pour une difficulté aplanie, combien d'autres surgissaient à l'improviste qui mettaient à une dure épreuve la patience de Mouslier. A Neuchâtel, où il ne s'attendait certes pas à ce que ses démarches fussent combattues, des intrigues ourdies par les Mollondin rendaient très aléatoire le succès de la levée du capitaine Monnin.(1) Dans la vallée du Rhône et les Ligues Grises, où les enrôlements pour le service de France se poursuivaient avec chaleur, ce fut pis encore.(2) La diète helvétique s'attachait en effet à détourner les alliés des cantons d'adopter une ligne de conduite différente de la sienne en pareille matière.(3) Cette prétention, il est à peine besoin de le dire, fut repoussée avec dédain par ceux auxquels elle s'adressait.(4) Mais, en dépit des efforts du résident, l'hostilité que lui marquaient les petits Etats de la Suisse primitive ne désarmait pas.(5) A Lucerne même, les influences espagnoles étaient en progrès et, de cette ville, les officiers des régiments confédérés continuaient à faire intriguer contre les nouvelles capitulations proposées au nom du roi Très-Chrétien à leurs collègues demeurés au pays, tandis que le projet de dépêcher une ambassade à Paris reprenait vie.(6) Las de combattre une résistance qu'il désespérait de réduire complètement à la longue, Mouslier en arrivait à regretter que l'on n'eût pas imposé aux cantons des conditions plus léonines en traitant avec eux en 1663(7) et que ses fonctions l'astreignissent à assister aux diètes de Bade, dont l'inutilité ne faisait plus doute pour lui. Ce fut donc sur ses conseils que l'on se résolut au Louvre à changer de tactique et à brusquer les choses.(8)

Au reste une grave déception atteignait dans ce même temps Louvois, ainsi que le colonel général des troupes de «la nation». Il résultait en effet des rapports des commissaires chargés de passer en revue les contingents helvétiques acheminés vers Gex, que ceux-ci se composaient pour une bonne part «de soldats mal faits, savoyards, bourguignons, voire français».(9) Procéder à leur licenciement immédiat eût été proclamer en quelque sorte la faillite de

(1) *Mouslier à Le Tellier.* Soleure, 12 février 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVI. 246. — *Louvois à Mouslier.* Fontainebleau, 16 et 18 mai 1666. Arch. Guerre. CCI. 82, 147.

(2) *Stockalper à Mouslier.* Brigue, 25 juillet et 10 août 1664 et 17 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XL. 152, 188; XLI. 112 — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 27 novembre 1665, 16 avril 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 678; CXXXVII. 274. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 30 aprile 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — St-Arch. Chur. Rathsprotokoll. IX. 118, 123.

(3) *Die XIII Orte an die III Bünde.* Zürich, 22. März 1. April 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVII. 596; Aff. Etr. Suisse. XLII. 77. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 mai 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 60. — *Die III Bünde an die XIII Orte.* Chur, 12./22. Mai 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. A 225[15]. n° 95.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 mai 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 60. — *Mouslier à Lionne; à Colbert.* Soleure, 11 juin 1666. *Ibid.* XLII. 68; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVIII. 448.

(5) *Mohr à Mouslier.* Lucerne, 8 avril 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVII. 135.

(6) *Du Plessis-Besançon à Lionne.* Paris, 9 avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 53 — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 avril, 2 juillet et 20 août 1666. *Ibid* XLII. 57, 74, 93. — *Les colonels et capitaines des gardes aux XIII cantons.* Fontainebleau, 15 juin 1666. *Ibid.* XLII. 119.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 55. — *Mouslier à Colbert* Soleure, 7 mai 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVIIbis. 598.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 juin 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 68.

(9) *Louvois à Mouslier.* Fontainebleau, 11 mai 1666. Arch. Guerre. CCI. 82.

l'institution des compagnies franches, sur laquelle le souverain fondait de si grandes espérances.(1) On jugea préférable de ne point recourir à cette extrémité, mais de réprimer en revanche avec la dernière sévérité les abus signalés dans le recrutement des régiments capitulés.(2) Après avoir prescrit « de tirer hors de ses gardes des petits garçons aagez de quinze et seize ans »,(3) le roi parla « de telle façon à leurs officiers, que cela fit trembler » ceux qui intriguaient aux Ligues contre son service.(4) Les capitaines dont les exigences étaient jugées déraisonnables reçurent l'ordre de se démettre de leurs charges.(5) Tel fut le cas de l'avoyer Sonnenberg, de Lucerne.(6) Mais ce qui souleva au plus haut point l'opinion parmi les Confédérés, ce fut assurément la prétention émise par Mouslier de ne consentir désormais à aucun versement de fonds entre leurs mains, s'ils ne s'engageaient au préalable, dans une déclaration scellée, à cesser toute opposition à la mise sur pied des compagnies franches.(7)

Plus le différend se prolongeait, plus aussi la situation à laquelle il donnait naissance menaçait d'aboutir à une impasse. A Paris, on répugnait à modifier en quoi que ce fût les instructions adressées au résident. A Zurich, à Lucerne, l'exaspération croissait en raison de la sévérité du traitement infligé aux officiers suisses à la solde de la couronne.(8) Mouslier comprit que la seule chance qui lui restât de conduire à bien sa négociation était de pratiquer une large brèche « dans le faisceau de la résistance helvétique ». Déjà une certaine tension se manifestait dans les rapports entre les cantons et leurs alliés « du climat des Ligues », peu enclins à se ranger aveuglément aux conseils qu'ils recevaient de Bade.(9) C'est ainsi que l'instigateur avéré des levées de compagnies franches,(10) le capitaine Stoppa, admis depuis peu au nombre des bourgeois de Bâle, se voyait contraint d'invoquer l'appui des autorités de cette ville afin de combattre les préventions que son origine grisonne suscitait contre lui parmi

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 57. — *Louvois à Mouslier.* Fontainebleau, 11 mai 1666. Arch. Guerre. CCI. 82.

(2) *Ibid.*

(3) *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 23 mars 1666. Arch. Guerre. CC. 104.

(4) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 9 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 53.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 febbraio e 6 marzo 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nos 146, 150.

(6) *Louvois à Mouslier.* Versailles, 20 avril 1666. Arch. Guerre. CC. 508.

(7) *Mouslier aux cantons catholiques.* Soleure, 30 mars; 2 avril 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVII. 52; Frari. Svizzeri. LXI. n° 155; St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 2 avril 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVII. 56; *à Lionne* même date. Aff. Etr. Suisse. XLII. 48.

(8) „La raison les choque quand elle n'est pas conforme à leurs interestz." *Mouslier à Colbert.* Soleure. 2 avril 1666. loc. cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 13 marzo e 3 luglio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 151; LXII n° 164.

(9) *Die im frantzös. Kriegsdienst stehenden Herrn Obristen und Haubtleüthen an die XIII Orte.* Paris. 10. August 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 101 *a*. — Eidg. Absch. VI *A*. 671 *g*, 683 *e*, 697 *l*. — P. Jecklin. op. cit. I. nos *1861, 1862, 1863.*

(10) *Schmid à Mouslier.* Altorf, 21 juin 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 126vo. — Memoirs of Edmund Ludlow. 1625—1672 (éd. Firth. Oxford, 1894). II. 389.

les députés confédérés.[1] Mais il eût fallu davantage pour amener ceux-ci à changer leurs résolutions.[2] En fait, si Fribourg paraissait disposée à révoquer, sous certaines conditions,[3] son adhésion aux recès de janvier et de mars, Berne était plus déterminée encore à se rallier aux ouvertures françaises. Or cet Etat, selon des avis fournis naguère à Mazarin par Vincent Wagner, pouvait à lui seul renforcer de cinq à six mille hommes au moins les armées royales.[4] Mouslier s'attacha donc avec ardeur à gagner à la cause de son maître les magistrats du plus puissant des cantons. Il y réussit vers la fin de juin, soit à la veille de la diète générale dont l'importance en cette conjoncture ne lui échappait assurément pas.[5]

Cette diète de juillet, où l'appelaient de surcroît, ainsi qu'il a été dit plus haut, de graves intérêts financiers et commerciaux, s'ouvrit en sa présence le 4 de ce mois. Y assistèrent en outre un agent du parlement de Dôle et deux commissaires impériaux.[6] Fut-ce le souvenir des mécomptes éprouvés lors de son dernier voyage en Argovie? Ce qui est certain, c'est que subitement le résident émit la prétention au moins singulière de traiter avec les membres de l'assemblée, sans s'astreindre à leur demander audience.[7] Par suite il se contenta de prime abord de dépêcher auprès d'eux son secrétaire Riffel, chargé de sonder leurs dispositions.[8] Et ce fut, durant douze jours, entre les députés suisses et lui un échange de notes absolument stérile, puisque aussi bien les deux parties en cause refusaient de consentir à la moindre concession. A qui, des représentants du Corps helvétique ou de l'envoyé français, resterait le dernier mot? Au dire de celui-ci, son souverain, que rien ne contraignait à cette heure à accroître les effectifs des troupes non régnicoles de ses armées, tenait en revanche à voir trancher sans plus de délai la question de principe soulevée par l'interprétation de l'un des articles du traité de 1663.[9] Au sentiment de ceux-là, ou du moins de certains d'entre eux, mieux valait rompre la discussion, quitte à la reprendre avec fruit le jour où le roi se sentirait acculé à la nécessité de solliciter derechef le concours militaire des Suisses.[10] Toujours

(1) *Johann Conrad Harder an Stattschreiber Johann Rudolf Burckhardt.* Basel, 6/16. Januar 1666. St-Arch. Basel. Politisches O 85. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 juin 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 70. — *Die Obersten und Haubtleüth des Leibguarde Regiments an die XIII Orte.* Paris, 10. August 1666. St-Arch. Zürich. Frankr A 225[15]. n° 160. — *Stoppa à Zaeslin.* Paris, 15 octobre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 182. — Eidg. Absch. VI *A.* 679 *c.*

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 mai et 11 juin 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 62, 68.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 juin 1666 Aff. Etr. Suisse XLII. 68; *à Colbert.* même date. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVIII. 448.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 7 mai 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVII bis. 598; *à Lionne.* Soleure, 2 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 74.

(5) *Louvois à Mouslier.* Fontainebleau, 16 juin 1666. Arch Guerre. CCI. 475. — *Mouslier à Lionne* Soleure, 18 juin 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 70.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 10 luglio 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 165.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 23 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 86.

(8) Eidg. Absch. VI *A.* 682 *e.*

(9) *Crivelli a Casati.* Bada, 8 luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri

(10) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 mai et 28 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 60, 86.

est-il que, sur des conseils venus de Zurich, les membres de la diète s'abstinrent d'assister aux banquets de Mouslier, si grande était leur appréhension que ce personnage ne réussît, en les enivrant, à obtenir par surprise un vote qui les eût exposés au blâme des autorités cantonales. (1) Au total ils hésitaient entre ces deux solutions : rappeler de France les troupes « de la nation » et n'en point accorder d'autres jusqu'à complète satisfaction de leurs prétentions, ou dépêcher en cour une ambassade chargée d'instructions comminatoires. (2) Le résident parvint à faire échouer ce dernier projet. (3) Mais la crainte du premier subsistait. (4) Cette considération ne fut certes pas étrangère à la décision que prit Mouslier de renouveler sa menace de mars et de l'aggraver même en déclarant qu'il ne verserait pas un sol entre les mains de ses hôtes tant que ceux-ci ne se seraient pas ralliés explicitement à son opinion quant à la parfaite légalité de la mise sur pied de compagnies franches et n'auraient pas rouvert leurs passages aux auxiliaires grisons et valaisans acheminés vers le Jura. (5)

D'un œil attentif, les ministres des puissances étrangères accrédités auprès du Corps helvétique suivaient les péripéties diverses de la joute engagée entre leur collègue français et les députés confédérés. De l'avis général, la situation de ceux-ci était très forte, pourvu qu'ils demeurassent unis et refusassent de toucher autrement que sans conditions les sommes dues par le trésor royal à leurs supérieurs. (6) On put croire un instant que le dernier mot leur resterait. En fait lorsque, las et découragé des continuelles atteintes portées par le « Vorort » aux règles du cérémonial qui lui étaient applicables, (7) Mouslier quitta Bade (8) pour regagner Soleure, aucun d'eux n'avait cédé. (9) Bien plus,

(1) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 28 juillet 1666. loc. cit.

(2) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 28 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 86. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 7 agosto 1666 Frari. Svizzeri LXII. n° 168.

(3) ***Mouslier à Lionne.*** Bade. 15 juillet 1666 Aff. Etr Suisse. XLII. 82. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 22 luglio 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LX. — Eidg. Absch. VI *A.* 679 *b.*

(4) ***Mouslier à Lionne.*** Bade, 8 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 80.

(5) *Stricker à Mouslier.* Altorf, 20 juin 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 126. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 juin 1666. *Ibid.* XLII. 72. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 10 luglio 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 165 — *Alfons und Eustachius von Sonnenberg an Luzern.* Baden. 13 Juli 1666. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666 1669). — *Négoc. du Sr Mouslier en Suisse en 1666.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Eidg Absch. VI *A.* 682 *e.*

(6) „Sara curioso chi delle parti sara per vincere.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 166.

(7) *Gabriel Wyss, Stattschreiber an Herrn Aeschern (Escher), Stattschreiber in Zürich.* Bern, 6./16. Dezember 1665. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 52. — „Les Suisses ne prétendent pas moins que de ne plus traiter messieurs les ambassadeurs d'Excellence, ny de Monseigneur, ce qui empescheroit tous les princes de leur plus envoyer d'ambassadeurs.“ ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 12 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 33. — Eidg. Absch. VI *A.* 670 *g* (16. Juli 1666).

(8) „interamente disgustato e senza sodisfattione imaginabile.“ ***Giavarina al Senato.*** Zurigo, 29 luglio 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 167.

(9) *Crivelli a Casati* Bada, 26 luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Deve un agente de' Svizzeri spiegare a S. Mà la risolutione della dieta di Bada. in cui non volse intervenirvi l'ambasciatore *(sic)* di Francia, poichè non gli fu fatto l'accostumato invito da certo numero di quei Signori. Dubito essere regetato, mentre havesse egli fatto tentativo d'entrarvi, si che rissolse con scrittura rappresentare alla dieta li suoi sentimenti, a quali li Svizzeri non fecero alcuna risposta.“ *Giustinian al Senato.* Parigi. 17 agosto 1666. Frari Francia. CXXXIX. n° 113 (3a).

craignant, s'il poussait les choses à l'extrême, de provoquer l'irrémédiable rupture de ses négociations, le résident se décida au bout de peu de temps à verser sans réserve aucune entre les mains des délégués des cantons une annuité de pensions échues. (1) Zurich, elle-même, encore qu'appelée la dernière à dépêcher ses représentants aux « Cordeliers », ne fut pas exclue de cette largesse. (2) Néanmoins, en dépit de maints sursauts d'énergie; en dépit de fréquents réveils de l'esprit d'indépendance qu'ils tenaient de leurs ancêtres, les Suisses avaient perdu la partie et n'étaient plus en mesure de résister efficacement à la volonté de leur allié français de disposer dans l'avenir à sa guise, et hors de tout contrôle de leur part, des troupes levées en son nom aux Ligues. (3) Aussi Louis XIV ne dissimula-t-il pas sa satisfaction en prenant connaissance du recès de la diète de juillet. (4)

Durant les mois qui suivirent, la conviction que Mouslier était désormais maître de la situation tendit à se fortifier dans l'esprit des ministres du Louvre. Louvois, entre autres, crut pouvoir repousser sans examen les doléances chaque jour plus vives des autorités cantonales, affligées de constater que les nouvelles capitulations militaires retranchaient un écu par mois de la solde déjà très réduite des auxiliaires suisses au service de la couronne. (5) Le roi, de son côté, ne mettant pas en doute que l'enrôlement de nombreuses compagnies franches au sein des Ligues demeurât dorénavant assuré, (6) n'hésita pas à décliner l'offre d'un régiment de vingt enseignes que lui adressaient les magistrats de certains Etats confédérés. (7)

On a dit ailleurs au prix de quels efforts le résident réussit à faire ajourner de quelques semaines la réunion d'une diète générale assignée tout d'abord à Bade en janvier 1667. (8) Les membres de celle-ci n'eurent pas à s'occuper que de la violation dés privilèges commerciaux de « la nation » ou de la faillite des engagements financiers contractés par le monarque français envers le

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 10 luglio 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 165. — *Crivelli a Casati.* Bada, 20 luglio e 19 agosto 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Crivelli a Zapata.* Mauensee, 2 settembre 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 e 11 settembre e 11 novembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. nos 172, 174, 181. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 septembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 96. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 21 octobre 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 105. — *Quittanz umb die Pension von 10,500 fr. in ao 1646 verfallen und anno 1666 empfangen.* Zürich, 20./30. October 1666. *Ibid.* n° 107. — *Verzeichniss der Gelteren so lobl. Statt Zürich von der Cron Frankreich in wehrender Ambassade Hrn De La Barde erlegt worden* (176.200 L). *Ibid.* n° 107a.

(3) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 avril 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVII. 274. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 17 luglio 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 166.

(4) *Lionne à Mouslier.* Fontainebleau, 11 août 1666 Aff. Etr. Suisse. XLII. 155.

(5) *Giustinian al Senato.* Parigi, 17 agosto 1666. Frari. Francia. CXXXIX. n° 113 (3a).

(6) *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 22 novembre 1666. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Unruhen).

(7) *Louvois à Mouslier.* Fontainebleau, 17 août 1666. Arch. Guerre. CCII. 501.

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 dicembre 1666 e 15 gennaio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nos 187, 193. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 6 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LXI. — *Zürich an Luzern.* 7/17. Januar 1667. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669). — *Zürich an Bern.* 7./17. Januar 1667. St-Arch. Bern. Allg. Eidgen. Bücher *G* 1021.

Corps helvétique. (1) La question des compagnies franches fut l'une de celles qui servit de prétexte aux partisans d'une ambassade solennelle à Paris pour presser l'exécution de leur dessein. (2) Zurich comptait bien prendre sa revanche de l'insuccès relatif de ses démarches en vue de contrecarrer celles de Mouslier. (3) Elle ne l'invita pas à se rendre en Argovie. (4) Il s'y porta néanmoins, demanda audience et l'obtint en dépit de l'opposition de la députation du « Vorort », laquelle se vengea de cette déconvenue en lui suscitant des difficultés nouvelles au sujet de son cérémonial (5) et en provoquant la confirmation de la décision arrêtée naguère de dépêcher au roi quatre députés, comme en 1650, soit deux de chaque confession et d'édicter des peines rigoureuses contre les officiers de compagnies franches qui refuseraient de regagner leurs foyers à très bref délai. (6)

S'ils espéraient intimider Mouslier en le poursuivant de leur inimitié, (7) les magistrats des bords de la Limmat avaient fait un faux calcul. Le résident conserva son assurance. (8) Il n'y eut d'ailleurs que peu de mérite. Nul n'ignorait en effet la fragilité de l'entente ébauchée entre les divers membres du Corps helvétique au regard des affaires de France. On savait de plus que Glaris inclinait à se soumettre sans retard aux exigences royales. (9) De surcroît Bâle prenait ouvertement la défense de son « bourgeois » Stoppa, dans la crainte que le maintien des mesures décrétées contre celui-ci, dont la femme était apparentée à Colbert, n'attirât de la part du gouvernement de Paris des représailles sur les biens-fonds que cet Etat possédait en Alsace. (10) Mais surtout il paraissait d'ores et déjà acquis que les cantons catholiques n'attendaient qu'un encouragement du résident pour se rallier à ses vues. (11) Ce dernier n'eut garde de le leur refuser. La promesse du versement d'une première annuité de pensions en juin, puis d'une seconde en décembre suffit à les amener à résipiscence. (12) Lorsque le moment fut venu de passer outre à l'exécution du recès de la diète, ils soulevèrent objections sur objections et se dérobèrent

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 novembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 121. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 25 décembre 1666; *Zürich an Luzern.* 17./27. Dezember 1666. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666–1669).

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 juin 1666. Aff. Etr. Suisse XLII. 73.

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 gennaio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 194.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 699 *b* (Baden. 6. Februar 1667).

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 46. — *Bericht wie Hr Mouslier. der Curialen halben, zu Baden tractiert worden sye.* 1664—1666. St-Arch Zürich. Frankr. *A* 225 16. n° 103. — „A Bade, à la 1re audience, on m'envoya huit députés et aux suivantes quatre." *Mouslier à [Lionne].* Soleure, 20 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts XIX. 91.

(6) *Giustinian al Senato.* Parigi, 17 agosto 1666. Frari. Francia. CXXXIX. n° 113 (3a). — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 20 e 27 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Proposition faite par Mouslier à Bade,* le 9 février 1667. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 112. — Eidg. Absch. VI *A.* 694 *b* (Luzern, 26./27. Januar 1667); 697 *i* (Baden, 4.—15. Februar 1667); 699—701 *b* (Baden, 6. Februar 1667).

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 22 gennaio 1667. loc. cit.

(8) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 27 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(9) Eidg. Absch. VI *A.* 698 *o.*

(10) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLIV. 447 (21. [31.] Januar 1667). — Eidg. Absch. VI *A.* 697 *l.*

(11) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 6 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(12) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLIV. 353 (Mittwoch, den 19ten [29ten] Dezember 1666). — Eidg. Absch. VI *A.* 699—700 *b.*

en fin de compte.(1) C'en était fait désormais du double projet de dépêcher une ambassade à la cour et de châtier sans miséricorde les officiers des compagnies franches coupables d'avoir transgressé les ordres de leurs supérieurs. La missive où les Confédérés exposaient au roi leurs doléances ne fut même pas expédiée, et l'examen approfondi des griefs particuliers de Zurich, de Bâle, de Soleure et de Fribourg demeura en suspens.(2)

Si de dangereuses intrigues fomentées de Paris par Caumartin n'avaient affaibli la portée de quelques-unes de ses démarches, Mouslier eût pu considérer sa tâche comme à peu près terminée.(3) Assurément des entraves subsistaient au libre passage des recrues et des levées sur les terres de certains cantons.(4) Mais le résident réussissait le plus souvent à tourner l'obstacle, soit qu'il suspendît momentanément la distribution de ses largesses aux autorités récalcitrantes, soit que ces dernières, inquiètes de constater que les puissances étrangères recouraient de moins en moins aux services des mercenaires helvétiques, prissent spontanément sur elles de favoriser plutôt que d'empêcher l'acheminement de ceux-ci au delà du Jura.(5)

Les négociations entreprises par Mouslier, leur persévérance, leur habileté, leur succès méritaient, semble-t-il, d'être reconnus et loués en haut lieu. Les intrigues des officiers des gardes s'opposèrent à ce qu'il en fût ainsi. Ceux-ci, convaincus que l'accroissement continu du nombre de leurs compatriotes entrés à la solde royale nuisait aux intérêts du corps d'élite qu'eux-mêmes représentaient,(6) venaient de se résoudre à remédier à cet état des choses. A l'insu du résident, ils avaient suggéré à Louvois et au colonel général des troupes « de la nation » de conseiller au souverain de fortifier d'une centaine d'hommes

---

(1) „I cantoni popolari sono dissentienti da questa deputazione di ambasciatori e da altra determinazione atta a causare colla Francia alcuna amarezza." *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 10 febbraio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 26 juin 1665 et 9 avril 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXX. 435; CXXXVII. 132. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 febbraio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 197. — *Copia eines by jüngster allgemeiner badischer Tagleistung an den König in Franckrych projectierten Schryben, so zwar in der Session abgeläsen und approbiert worden, aber nit abgegangen.* Februar 1667. St-Arch. Luzern Frankr. Pensionen (1660—1669). — Eidg. Absch. VI *A*. 700 *b*, 701 *b*.

(3) „Une personne de ce canton, qui est très digne de créance, m'a averti que Mr de Caumartin avoit tesmoigné à quelques capitaines suisses... que les Suisses se donnoient à trop bon marché..." *Mouslier à Colbert.* Soleure, 22 septembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLV. 255.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 22 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 652. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 11 février 1666. *Ibid.* CXXXVI. 214. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 28 febbraio 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LX. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 72. — *Luzern an Zürich.* 14. April 1667. St-Arch Zürich. Frankr. *A* 225[15] nº 115.

(5) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 28 febbraio 1666 e 28 luglio 1667; Hohenrain, 4 agosto 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LX, LXI. — *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 2 octobre 1666. Arch d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676).

(6) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 27 novembre et 4 décembre 1665, 12 février 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 678; CXXXIV. 144; CXXXVI. 241; *à Lionne.* Soleure, 23 avril et 2 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 57, 71. — *Oberst und Haubtleüth dess Leibguardi Regiments an die XIII Orte.* Fontainebleau, 15. Juni 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. nº 99.

chacune des enseignes du régiment attaché à sa personne.(1) On ne se méprit pas aux Ligues sur les fins poursuivies par les auteurs de ce projet.(2) Sous le prétexte d'une augmentation de leurs effectifs, ne cherchaient-ils pas plutôt la formation de nouvelles compagnies franches, au profit cette fois de leurs parents ou de leurs amis?(3) L'émoi provoqué en Suisse par cette révélation(4) fut d'autant plus vif que Mouslier, étonné lui-même d'une telle erreur de jugement de la part de ses chefs, ne tenta pas tout d'abord d'en atténuer les conséquences.(5) Il fallut un ordre précis de son supérieur immédiat pour contraindre le résident à prendre en main la conduite d'une négociation vouée par avance, selon lui, à un échec certain.(6) Aussi bien il était trop tard pour combattre efficacement le regain d'influence acquis à Zurich auprès des Conseils de ses confédérés.(7) La diète réunie à Bremgarten en décembre refusa «tout net» au roi «levées et recrues».(8) En vain prescrivit-on à Mouslier de résoudre la difficulté en cherchant à enrôler quelques milliers d'hommes à Neuchâtel, dans les Ligues Grises et dans le Valais.(9) En vain l'autorisa-t-on à signer une capitulation pour la mise sur pied d'un régiment complet aux ordres de Werdmüller ou à ceux d'Erlach. En vain suspendit-il la distribution des pensions royales aux opposants.(10) A cette fois catholiques et protestants d'Helvétie se montrèrent d'autant plus décidés à résister en commun aux exigences du Louvre(11) que, du fait de celui-ci, de graves événements, sur

(1) *Baldeschi a Azzolini.* Lucerna, 20 ottobre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 6 novembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVI. 88; *à Lionne.* même date. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 104.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 novembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XII.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 août 1666, 8 avril 1667. Aff. Etr. Suisse. XLII. 93; XLIII. 30; *à Colbert.* Soleure, 25 novembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVI. 247.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 19 octobre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XII.

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 25 novembre 1667. loc. cit.; *à Lionne.* Soleure, 2 décembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 111.

(6) *Louvois à Mouslier.* Paris, 6 décembre 1667 et 1er janvier 1668. Arch. Guerre. CCVII. 259; CCXII (II).

(7) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 7 luglio 1667. Arch. Vaticano Nunz Svizz. LXI. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 6, 11 et 25 novembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVI. 88, 113, 247.

(8) *Mouslier à Lionne; à Colbert.* Soleure, 25 novembre et 2 décembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 107, 111; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVI. 247. — *Baldeschi a Azzolini.* Lucerna, 15 e 20 dicembre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Les cantons à Soleure.* Bremgarten, 20 décembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 222. — *Mouslier aux cantons catholiques.* Soleure, 5 janvier 1668. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Unruhen). — *Négoc. de Mr Mouslier en 1667.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Eidg. Absch. VI *A.* 730 *h.*

(9) *Louvois à Mouslier.* Paris, 6 janvier 1668. Arch. Guerre. CCXII (II). 1.

(10) *Baldeschi a Azzolini.* Lucerna, 12 gennaio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 1er février 1668. Arch. Guerre. CCXII (II).

(11) *Johann Ludwig Lussy, landtvogt der Landtgrafschaft Thurgau, an Zürich.* 19./29. November 1667; *Jost Dietrich Baldassar (Balthasar), landtvogt, an Zürich.* Baden, 7./17. Dezember 1667. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. nos 133. 137. — *Baldeschi a Azzolini.* Lucerna, 27 dicembre 1667 e 25 gennaio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI, LXII. — „Le roy attendoit d'autres marques de vostre affection pour son service que l'empeschement qu'il a sceu que vous formez, ou du moins quelques uns de vous, au passage des recrues pour les compagnies de vostre nation qui sont à sa solde." *Mouslier aux cantons (Zurich, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zoug, Glaris, Appenzell et abbé de St Gall).* Soleure, 5 janvier 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 3.

lesquels il y aura lieu de revenir, étaient à la veille de se dérouler en Franche-Comté et que, par suite, les cantons n'allaient pas avoir trop de leurs forces disponibles, soit pour mettre ce boulevard des Ligues à l'abri de l'invasion française menaçante, soit pour maintenir intacte leur propre indépendance au cours des bouleversements politiques qui se préparaient à leurs frontières.

*Instabilité de la concorde au sein du Corps helvétique. — Les fortifications du château de Bade. — Conflit de Bucheggberg. — Querelles intestines dans les deux camps confessionnels. — Différend entre le gouvernement de Fribourg et l'évêque de Lausanne. — Les alliances multiples. — Rapports des cantons catholiques avec le Vatican. — Tentative de participation helvétique aux campagnes vénitiennes contre le Turc. — Les Lucernois et leurs adhérents s'y montrent hostiles. — Etat des partis espagnol et français au pied du Pilate et dans la Suisse primitive. — Les « Waldstætten » peu confiants dans le succès final des armes castillannes. — Missions de Beroldingen et de Jenatsch à Madrid. — Alfonso Casati promu au rang d'ambassadeur. — Sympathies grisonnes inébranlables envers l'Escurial. — Inquiétudes que provoque en Rhétie la concentration de troupes françaises en Haute-Alsace. — Beroldingen et l'incident de la douane de Lyon.*

**VII.** Si malaisée à réaliser quand il s'agissait de faire face au péril extérieur, l'union du Corps helvétique continuait à être un vain mot au sein des diètes qui, soit à Bade, soit à Aarau, soit à Lucerne, groupaient les représentants des divers membres de celui-ci. Le regrettable incident de Wigoltingen, à la solution pacifique duquel avait certes aidé l'opportune entremise du résident français, était à peine clos, que déjà d'anciens différends, un instant assoupis, reprenaient vie sur toute l'étendue du territoire de la Confédération.(1) Inquiets de constater que les catholiques prescrivaient derechef le prompt achèvement des fortifications du château de Bade, les protestants ne dissimulaient pas leur intention de s'y opposer.(2) Aussi bien Zurich venait d'interdire à ses bourgeois, et cela pour une nouvelle période de six années, la fréquentation des bains ou l'usage des eaux thermales de la ville argo-

(1) „In fine in un corpo agitato di tanti umori è facile che, da un'ora all'altra, vi si accenda di nuovo la febbre.“ *F. Casati al segretario di Stato, a Milano* Lucerna, 3 ottobre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Instruktion, Gwalt und Befelch auff die Hochgeachten ... Herrn Samuel Frisching, Venner, undt Herrn Sigismund von Erlach, General und dess täglichen Rahts der Statt Bern, als Ehrengesandte auf die gewohnte Jahrrechnung nacher Baden.* Bern, 16./26. Juni 1663. St-Arch Bern. Instruktionsbuch T 157 *Baron à Lionne.* Soleure, 20 mars 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 15. — *Sonnenberg à Mouslier.* Lucerne, 17 juin 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXX. 208.

vienne.(1) Ailleurs le conflit berno-soleurois du bailliage de Bucheggberg apparaissait toujours menaçant.(2) Ailleurs encore, en Appenzell et dans la région de Saint-Gall, les luttes religieuses se poursuivaient intermittentes et préoccupaient à juste titre les alliés des cantons à l'étranger.(3)

Fort heureusement pour le maintien de la paix en Suisse, des querelles intestines surgies dans chacun des deux camps créaient un dérivatif efficace à l'antagonisme confessionnel. Du côté protestant, l'harmonie était loin de régner entre Zurich et Berne.(4) En outre, dans ce dernier Etat les craintes d'une nouvelle rébellion paysanne ne semblaient pas près de se dissiper,(5) pas plus au reste que celles motivées par l'apparition d'une comète, objet d'effroi aux yeux des partisans de l'une et de l'autre croyance.(6) Du côté catholique, les protecteurs de la cité de Rapperswyl s'indignaient à la pensée que celle-ci pût nouer des relations, fût-ce d'ordre purement économique, avec le *Vorort* et s'apprêtaient à châtier une telle impudence,(7) bien qu'une certaine hostilité se manifestât dans leurs rapports à l'égard de Lucerne, suspecte au sentiment des « III Waldstætten », de comploter, de concert avec les autorités du premier des cantons, l'accaparement du monopole de la fourniture du sel de Hall parmi les Ligues.(8) Enfin, à « la grande désolation » des adeptes de

(1) Per ciò rifflettendo al lucro considerabile di quei borghesi et all'utile che tiravano dall'andata d'ogni anno de Zurigani a quei bagni, anteponendo il desiderio di comprobar il rancore e l'animosità concepita al bene che da quell'acque minerali ricevevano questi popoli, fecero prohibitione che per sei anni niuno di questo cantone potesse andarvi, comminando certa pena pecuniaria a chi havesse trasgredito." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 14 febbraio, 13. 20 e 27 giugno 1665. Frari. Svizzeri. LX. nº 98; LXI. nos 115—117. — Fricker. Geschichte der Stadt und Bäder zu Baden (Aarau, 1880). p. 144.

(2) *Baron à Lionne.* Soleure, 9 janvier 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 2. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 26 giugno 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri: *al governatore.* Lucerna, 31 luglio 1665. *Ibid.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 27 novembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI 96. — *Instruktion... auff die... Herrn Samuel Frisching und H. Johan Jakob Bucher, beid Venner der Stadt Bern, Ihrer Abgesandtschafft auff ein Arauwische Conferentz.* 28. July/7. August 1665. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 291. — *Schreiben von den VII alten Orten an Stand Bern wegen Sollothurn.* 18. July 1665. St-Arch. Basel. Thes. dipl. Wettstein. XIII. 201. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 7 gennaio, 27 maggio 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX, LX. — Eidg. Absch. VI *A.* 651 *q*, 657 *m.*

(3) *Casati a Zapata.* Lucerna, 13 marzo 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Notitie per Monsgr Federigo Baldeschi, nunzio apostolico a gli Svizzeri.* s. d. Arch. Bichi, a Siena. — Eidg. Absch. VI *A.* 657 *k.*

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 dicembre 1664. Frari. Svizzeri. LX. nº 87. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 12 dicembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 29 gennaio 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 3 gennaio 1665. Frari. Svizzeri. LX. nº 91. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 30 gennaio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) „E stato così grande il spavento lasciato in questi popoli dalla cometa posteriormente apparsa in cielo, che in tutti li cantoni si sono fatti molti discorsi e persuasioni." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 dicembre 1664. Frari. Svizzeri. LX. nº 90. — *L'archevêque d'Embrun au roi.* Madrid, 29 décembre 1664. Aff. Etr. Espagne. L. 215.

(7) „Nè di Rapperswyl si sta coll'animo quieto, havendo quei cittadini di propria autorità e senza partecipazione dei cantoni protettori, entrati in certo maneggio con Zurigani per ottenere un mercato ebdomadale nella loro città, che non è piaciuto ai cantoni suddetti loro protettori." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 6 novembre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Baldeschi a Azzolini.* Lucerna, 25 gennaio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(8) „per tirare a se, questi due cantoni, tutta l'amministrazione del sale di Hala e che si consuma in Svizzera." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 6 novembre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

l'ancienne doctrine dans la Suisse occidentale, un conflit violent était à la veille de mettre aux prises à Fribourg l'évêque, fort de l'appui du cardinal secrétaire d'Etat, et le chapitre de la Collégiale, suspendu par lui *a divinis*, malgré l'opposition du nonce.(1) Encore que, sur les bords de la Sarine, les sympathies des patriciens se partageassent entre les deux adversaires, le gouvernement ne devait pas tarder à embrasser très ouvertement la cause des chanoines, et cela jusqu'au jour où le représentant de la Curie romaine prit sur lui d'annuler toutes les censures prononcées *ab irato* par le bouillant prélat contre ses contradicteurs.(2)

Que la multiplicité des alliances étrangères continuât à exercer, avant comme depuis le renouvellement du traité de 1602, une action dissolvante au sein du Corps helvétique, c'est là une affirmation qui n'a jamais été contredite. Pour bien saisir les motifs de l'insuccès partiel, et parfois complet, des démarches entreprises de Paris ou de Soleure en faveur du rétablissement de la concorde parmi les Confédérés, il convient dès lors de connaître la nature exacte des relations qui, au temps de Mouslier, existaient entre ces derniers et les divers Etats d'Allemagne et d'Italie.

Excellents avec les cours de Vienne et d'Innsbruck, les rapports des cantons catholiques continuaient à l'être aussi avec celle de Munich. Du côté du Vatican, en revanche, ils avaient subi en 1665 un refroidissement momentané par suite de l'échec des démarches du Père capucin Castelli, que les gouvernements confédérés de l'ancienne croyance avaient chargé d'y faire valoir les arguments les plus favorables à la canonisation de Nicolas de Flüe.(3) Mais, encore qu'aggravés un instant à l'occasion du différend surgi entre l'évêque de Constance et l'abbé d'Einsiedeln(4) et du désir des petits cantons de voir détacher leurs bailliages d'outre-monts du diocèse de Côme, dont, contrairement aux intérêts de l'Espagne, le Saint-Siège cherchait d'autre part à distraire la Valteline,(5) ils ne pouvaient tarder à s'améliorer dès le jour où, licenciant sa garde corse, afin de clore l'incident du palais Farnèse et de donner satis-

(1) „perchè, in una città come Friburgo, non conviene ch'il vescovo et il capitolo sieno tra di loro scopertamente nemici.“ *Acquaviva a Rospigliosi*. Lucerna, 21 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(2) *Rospigliosi a Baldeschi*. Roma, 23 gennaio 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXL. — *Baldeschi a Chigi*. Lucerna, 14 e 28 aprile 1666. *Ibid*. LXI; *a Azzolini*. Lucerna, 10 novembre 1667. *Ibid*. — *Grésy au duc de Savoie*. Lucerne, 19 janvier 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzeri. Lett. min. XIV. — *Lepori a Rospigliosi*. Lucerna, 27 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Acquaviva a Rospigliosi*. Lucerna, 18 maggio 1669. *Ibid*. LXIII. — *Cibo a Altieri*. Lucerna, 2, 9 e 16 gennaio 1671. *Ibid*. LXV.

(3) *Casati al segretario di Stato, a Milano*. Lucerna, 29 giugno 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Baldeschi a Chigi*. Lucerna, 15 ottobre 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX. — Eidg. Absch. VI *A*. 576 *o*, 592 *f*, 648 *a*, 660 *c*, 663 *a*.

(4) *Rospigliosi a Acquaviva*. Roma, 29 dicembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — *Acquaviva a Rospigliosi*. Lucerna, 25 maggio 1669. *Ibid*. LXIII.

(5) *Casati al segretario di Stato, a Milano*. Coira, 24 dicembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Culto. n° 2166. — *Casati a Zapata*. Lucerna, 22 ottobre 1664; 15 gennaio 1666. *Ibid*. Trattati. Grigioni; Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A*. 642 *r*.

faction à Louis XIV, Alexandre VII prit la résolution d'augmenter sensiblement le nombre des enseignes de sa garde suisse.[1] Les villes de Soleure et de Lucerne souhaitaient au reste d'obtenir un subside non seulement du Louvre,[2] mais aussi du Vatican pour l'achèvement de leurs enceintes fortifiées,[3] tandis que les cantons forestiers sollicitaient l'appui financier du pape en vue de compléter les défenses de la cité de Rapperswyl.[4] Ces diverses requêtes avaient toutes chances d'être agréées à Rome. A dire vrai, on y eût désiré que les Suisses de l'ancienne confession reconnussent la constante bienveillance dont le Saint-Siège usait à leur égard, en accordant quelque secours à la Seigneurie de Venise, engagée dans une guerre sans merci avec la Porte Ottomane.[5] Dès les premiers jours de l'année 1665, en effet, le Sénat de Saint-Marc avait fait demander à Zurich et à Berne une levée de deux mille hommes «pour la protection de l'isle de Candie».[6] Or, outre que les autorités des deux grands cantons évangéliques marquaient peu d'empressement à déférer à cette instance,[7] celles des «Waldstætten», sondées depuis plusieurs mois déjà à cette fin,[8] inclinaient ouvertement à entraver le passage dans la Péninsule de renforts destinés à une puissance qui, aux termes de son alliance avec les protestants d'Helvétie, ne pouvait se soustraire à l'obligation d'assister ceux-ci au cas d'une nouvelle rupture confessionnelle ou politique au sein des Ligues.[9] Il importait donc que le Vatican dissipât un

---

(1) *Casati a Zapata.* Lucerna, 16 ottobre 1665; 17 aprile 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Soleure au roi; à Lionne.* 19 août 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 144. 146.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 mars 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 26. — *Baldeschi a Azzolini.* Lucerna, 10 ottobre e 24 novembre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „La città di Lucerna, ch'è il propugnacolo de' cinque cantoni cattolici, ritrovandosi senza alcuna fortificazione per resistere all' invasione degl' eretici a se in poca distanza confinanti per più parti, e vedendo che questi fortificano le proprie città, ha risoluto di far anche lei il simile per rendersi munita contro tutte le invasioni. Ma, perche ad una simil opera si richiede gran somme di denaro, supplica humilmente la Stà V. a degnarsi di conceder che l'entrate de' canonicati e d'altre prebende... possino impiegarsi in quest' uso." *Memoriale di Lucerna a Sua Beatitudine* (gennaio 1669). *Ibid.* CCXLI. — *Acquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 23 marzo 1669. *Ibid.* LXIII. — H. Dörfliger. Französische Politik in Solothurn (1667—1729). (Zürich, 1917.) p. 8. 10.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 641 *b.*

(5) *Sagredo al Senato.* Parigi, 8 febbraio 1664. Frari Francia. CXXXIV. nº 173. — *Luis Guzman Ponce de Leon al rey.* Milan, 10 marzo 1664 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Luzern an Freiburg, Solothurn, Glarus und kathol. Appenzell.* 19. Januar 1667. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669).

(6) *Alfonso Casati al segretario di Stato, a Milano; a Zapata.* Lucerna. 4, 11 e 27 febbraio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Capitulation tra la Serenissima Republica Veneta et le due inclite città: Zurigo et Berna, circa una leva di 2000 fanti.* 1665 — *Bern an Zürich.* 27. Januar 1665 (v. s.). St-Arch. Zürich. Venedig. 1661—1675. *A* 214. 6. — *Instruktion und Befelch uff... Herrn Gabriel Weiss, obristen und Zeugherren und Herren obrist Daniel Morloth, beid des Raths der Stadt Bern, Ihrer Abfertigung halb nacher Zürich wegen der Venetianischen Capitulation.* Bern, 7./17. Februar 1665. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 267.

(7) *Baron à Lionne.* Soleure, 16 octobre 1664 et 27 février 1665. Aff. Etr. Suisse. XL. 231; XLI. 12. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 21 marzo 1665. Frari. Svizzeri. LXI. nº 103.

(8) „Y han respondido, sin empeñarse en mas, que fuera mejor haver procurado que no se hubiesse adelantado tanto el enemigo, que pretender echarle havendo tomado pié..." *Luis Guzman Ponze de Leon al rey.* Milan, 10 marzo 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(9) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 13 marzo 1665. loc. cit. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 27 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

malentendu si nuisible aux intérêts de la chrétienté. Son nonce à Lucerne s'y employa avec ardeur et revint à la charge, deux ans plus tard, auprès de la diète catholique. Mais ce fut en vain. Pas plus « à la contemplation » de la Sérénissime République, qu'à celle de l'empereur, les Confédérés de la région du Gothard ne paraissaient décidés à participer, fût-ce dans des proportions très restreintes, à la croisade que le chef de l'Eglise organisait contre les Infidèles. (1)

On a exposé plus haut l'état des relations helvéto-lombardes au cours de la première mission de Mouslier à Bade et à Soleure, les promesses qu'avait obtenues à Madrid Charles-Conrad de Beroldingen, la concession par les « Waldstætten » d'une levée au roi Catholique pour sa campagne contre le Portugal, (2) enfin la prorogation du terme de l'alliance hispano-suisse du 30 mars 1634 jusqu'au décès du prince Balthasar-Charles, au cas où celui-ci survivrait à son père, Philippe IV. Entre-temps la situation politique ne s'était guère modifiée dans les cantons forestiers. (3) Les quelques succès français remportés soit à Lucerne, où le défunt avoyer Fleckenstein, pensionnaire de l'Escurial, venait d'être remplacé par Alphonse de Sonnenberg, francophile avéré, (4) à l'intervention duquel allait être due la réception chaleureuse faite au duc de Créqui, puis au cardinal de Retz, lors de leur passage dans cette ville, à peu de jours d'intervalle, (5) soit à Altorf, où Jean-François et Charles-François Schmid exerçaient depuis peu les fonctions de *Landammann* et de *Statthalter*, (6) se trouvaient contrebalancés par l'influence sans cesse grandissante dont le nouveau gouverneur de Milan, Ponce de Leon, jouissait auprès des autorités des « Waldstætten ». (7) A Zoug, à Stans, à Schwytz, à Sarnen, on paraissait

(1) *Bref pontifical adressé aux cantons catholiques.* Rome, 25 décembre 1666. St-Arch. Luzern. Rom. Militärwesen und Kriege. — *Glarus kathol. Religions an Luzern.* 13. Januar 1667. *Ibid.* Venedig. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 20 gennaio e 3 febbraio 1667 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 20 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XII. — *Nouvelles de Rome.* 1er décembre 1668. Gazette d'Amsterdam. 1668. n° 52 — Eidg. Absch. VI *A*. 695 *e*.

(2) *Nouvelles de Madrid.* 29 mars et 17 mai 1665. Gazette de France. 1665. p. 382, 579. — *L'archevêque d'Embrun au roi.* Madrid. 8 avril 1665. Aff. Etr. Espagne. L. 400.

(3) *Die VI kathol. Orth an den König von Spanien.* Luzern. 20. Oktober 1664. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664).

(4) *Baron à Lionne.* Soleure. 31 octobre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 236. — „Zelante cattolico, ma nel resto stimato francese." *Casati a Zapata.* Lucerna. 31 ottobre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1 novembre 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 182.

(5) *Casati a Zapata.* Lucerna. 27 maggio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 28 maggio 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LIX. — „Cette semaine, le cardinal de Retz a passé ici pour aller à Rome." Milan. 3 juin 1665. Gazette de France. 1665. p. 617.

(6) *Casati a Zapata.* Lucerna, 9 maggio 1665. 30 aprile 1666. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) „Al che (all'inclusione del principe Baltazar-Carlo nel trattato) siamo condescesi non tanto in riguardo delli sudetti rispetti, quanto che per haver noi nelli nostri bisogni esperimentato l'istessa prontezza in V. Mà e suoi ministri, et in particolare nel presente governatore di Milano, D. Louis Ponze de Leon, quale, mentre li mesi passati eravamo in pericolo di dover venir a rottura aperta con li cantoni protestanti, con straordinaria prontezza et applicatione ci ha destinato tutti quelli soccorsi che habbiamo desiderato." *I sei cantoni cattci alla Ma del re di Spagna.* Lucerna, 20 ottobre 1664. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664).

ne se souvenir que d'une chose, à savoir de l'assistance offerte par le capitaine général en Lombardie aux petits Etats de la Suisse centrale, pour peu que la rupture entre eux et les cités évangéliques devînt inévitable. (1) De la médiation désintéressée du résident français dans les différends du Corps helvétique, il n'était pas plus question que si elle ne se fût jamais produite.

Est-ce à dire toutefois que les griefs d'ordre militaire et financier qui avaient justifié naguère le séjour prolongé d'un envoyé des cantons catholiques à Madrid fussent définitivement aplanis? Assurément non. L'effrayante mortalité qui jadis avait sévi parmi les troupes suisses et grisonnes à la solde de la France en Valteline continuait à décimer celles à la solde de l'Espagne en Portugal, en Aragon et en Catalogne. (2) De surcroît la constante inexécution des capitulations acceptées par les capitaines achevait de discréditer l'Escurial auprès des mercenaires de la région du Gothard, (3) lesquels eussent préféré, à conditions égales, traiter avec le duc de Lorraine, si leurs supérieurs y avaient consenti. (4) Par suite la confiance dans le succès final des armes castillannes était ébranlée dans la Suisse primitive, et l'annonce des décès presque simultanés de Jean-Joseph de Beroldingen et de Charles-Jérôme Kloos, colonels des régiments « de la nation » au delà des Pyrénées ne devait certes pas contribuer à la raviver. (5)

De même que le Corps protestant d'Helvétie agitait depuis longtemps de se faire représenter à Paris par un agent permanent, (6) de même les alliés suisses de l'Escurial souhaitaient de voir leurs intérêts mieux défendus à Madrid qu'ils ne l'avaient été jusqu'à ce jour. (7) Leurs démarches à cet effet n'ayant point complètement abouti, les membres de la diète de Lucerne prirent en 1664 la résolution de redépêcher Charles-Conrad de Beroldingen auprès du roi Catholique. (8)

(1) „Les plus zélés pour la France dans les cantons catholiques n'ont qu'une affection tiède... Depuis qu'ils sont alliez avec le Milanais, on y trouve peu de gens sur les quels on puisse s'asseurer pour le service du roy." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 19. — Eidg. Absch. VI *A.* 642 *l.*

(2) *Baron à Lionne.* Soleure, 24 octobre 1664. Aff Etr. Suisse. XL. 234. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° gennaio 1665. Frari Svizzeri. LX. n° 92. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 août et 4 septembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 52, 68. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 25 août 1665. *Ibid.* XLI. 121. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 21 ottobre 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LX.

(3) *Borromeo a Rospigliosi.* Coira, 6 maggio 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. — „Discreditata affatto rimane la speditione di gente per Spagna contro Portogallo." *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 6 agosto 1665. *Ibid.* LIX. — *Lettre de C. C. de Beroldingen.* Madrid, 14 octobre 1665. *Ibid.* LIX. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 6 novembre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 7 novembre 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 133.

(4) *Baron à Lionne.* Soleure, 24 et 31 octobre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 234, 236.

(5) *C. C. de Beroldingen al gran cancelliere di Milano.* 3 dicembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 mai 1665 Aff. Etr. Suisse. XLI. 27.

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 616 *h.*

(7) *Casati a Zapata.* Lucerna, 21 novembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(8) *Lettera di credenza dai cantoni cattolici a S. Mà Cattca per il cavre Carlo Conrado Beroldingen.* Lucerna, 7 ottobre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *I sei cantoni cattolici al re di Spagna.* Lucerna, 20 ottobre 1664. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — *Casati a Zapata.* Lucerna, 22 ottobre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Baron à Lionne.* Soleure, 24 octobre 1664. loc. cit.

Ses instructions, aussitôt expédiées, lui prescrivaient à la fois de solliciter le prompt versement d'un acompte important sur les pensions et les soldes dues par l'Espagne à ses clients des Ligues(1) et d'obtenir qu'à l'exemple de ce qui se pratiquait en France on accordât aux troupes capitulées servant dans le royaume un colonel général, emploi qu'eût rempli à leur satisfaction Añello de Guzman, fils du duc de Medina de Las Torres.(2)

Dans le même temps, les Grisons se décidaient, eux aussi, à accréditer un envoyé extraordinaire à Madrid dans la personne du *landammann* Paul Jenatsch, qu'accompagnait le colonel de Planta.(3) Rien n'avait été épargné certes ni par le gouverneur de Milan, ni par Alfonso Casati, promu dans l'intervalle des fonctions de résident lombard à celles d'ambassadeur espagnol en titre à Coire et à Lucerne,(4) afin de dissuader les Trois Ligues de se rallier en cette occurrence aux avis des Suisses catholiques.(5) En vain celui-ci, recourant aux moyens qui lui avaient permis naguère d'entraver, puis de ruiner les négociations de De La Barde en Rhétie,(6) venait-il de faire répartir quelques milliers de doublons parmi les communes souveraines.(7) En vain celui-là s'était-il attaché à persuader au fils de l'auteur responsable des capitulations de l'année 1639 que jamais les ministres français ne lui accorderaient un passeport pour gagner Madrid par la voie de terre, la seule dont il eût le dessein de se servir.(8) La résolution prise par les magistrats des Trois Ligues ou, pour mieux dire, par les chefs du parti hispanophile sur les bords de la Plessur l'avait été à bon escient.(9) Elle semblait inébranlable et tous les efforts tentés pour la briser étaient voués par avance à un insuccès

(1) *I sei cantoni cattolici alla regina di Spagna.* Lucerna, 20 ottobre 1664. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — *Instruction nacher Hispanien für H. Carl Conrad von Beroldingen, Landtschreyber und Landtshauptmann zu Lowis (Lauis).* 25. Oktober 1664. *Ibid.*

(2) *I sei cantoni cattolici al duca di Medina de Las Torres.* Lucerna, 20 ottobre 1664. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664). — „Au reste les Suisses observent partout une discipline merveilleuse." *Nouvelles de Madrid.* 17 mai 1665. Gazette de France. 1665. p. 579.

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 21 ottobre 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 79. — „Paolo Gianatio, protestante, che fu ambasciatore a Spagna et è hoggidi la colonna del servitio di S. Mà nei Grigioni." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna. 11 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Grésy au mis de Saint-Thomas.* Lucerne. 30 septembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizzera. Lett. min. XII.

(5) *L. Ponce de Leon a Casati.* Milan, 10 marzo 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 5 novembre 1664. *Ibid.* Trattati. Grigioni. — „Semejantes Embaxadores sirven solamente de embarazo y de gasto." *Carta de D. Luis Ponce de Leon para D. Jeronimo de Ortega.* Milan, 18 de noviembre 1664. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2106.*

(6) *Proposiciones hechas por el Embajador de Grisones y Esguizaros, y lo que contiene el papel que dió al Sr duque de San-Lucar* (1665). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3379.*

(7) *Baron à Lionne.* Soleure, 8 février 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 21. — *Casati alli Tre Leghe.* Coira, 28 aprile 1664. St-Arch. Chur. Akten. — *Die Haübter u.s.w. zu Chur versampt... an die Gemeinden.* 13./23. July 1664. Stadt-Arch. Chur. copie. — *Luis de Guzman Ponce de Leon al rey.* Milan, 18 de noviembre 1664. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2106.*

(8) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 5 novembre 1664. loc. cit.

(9) *Carta de los Grisones a D. Pedro Fernandez del Campo, secretario di S. Md* 12/22 octubre 1664. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3379.* — *Mémoire sur le sujet du voyage du député grison en Espagne.* décembre 1664. Aff. Etr. Grisons. X. 140.

certain.[1] Non pas que les sympathies grisonnes à l'égard de l'Escurial se fussent affaiblies. Elles continuaient au contraire à assurer l'intégral maintien des traités négociés jadis par Jenatsch et Leganès.[2] Et ni les intrigues nouées à Rome par l'archiprêtre de Sondrio à seule fin de détacher la Valteline du diocèse de Côme, ce qui eût entravé le développement de l'influence lombarde dans la région de l'Adda,[3] ni l'impossibilité où se trouvait le roi Catholique de faire acquitter à dates fixes les pensions et les soldes dues à ses alliés des Trois Ligues, ni la ténacité apportée par ceux-ci à éluder l'exécution de l'article du *Capitulat* relatif à l'expulsion des quelques familles protestantes demeurées ou immigrées à Chiavenna[4] n'étaient capables de compromettre la solidité de l'entente conclue depuis un quart de siècle entre Coire et Milan.[5] Elles l'étaient d'autant moins d'ailleurs que l'on venait de se résoudre à Madrid à dédommager les communes de Rhétie des pertes subies par ces dernières au cours des années qui avaient précédé le soulèvement de 1637.[6] Mais la concentration d'imposantes forces françaises dans la Haute-Alsace et les explications embarrassées fournies à ce sujet par le secrétaire-interprète demeuré sur les bords de la Plessur au départ de Rohan suffisaient à réveiller les inquiétudes des dirigeants grisons[7] et à convaincre ceux-ci de la nécessité qu'il y avait pour eux d'obtenir de la bouche même de Philippe IV la promesse que ce prince ne les abandonnerait pas au cas où une armée ennemie débouchant de Constance se porterait vers le Luziensteig.[8]

Encore que les fins poursuivies en Espagne par les cantons catholiques et par les Trois Ligues ne fussent pas absolument identiques, Beroldingen et Jenatsch n'hésitèrent pas à entreprendre en commun le voyage de Madrid.[9] Reçus avec bienveillance par le gouverneur de Milan, qui cependant désap-

---

(1) „So hat sich durch Schrifft und mündtliche eingelangte Mehren erscheint auf daz fürderlichste mit der mehrmalen berührten Gesandtschafft nach Hispanien fortzusetzen.“ *Landammann unnd Rathsbotten des X Gerichten Pundts zu Davos beyeinandern versampt dem hochwolgeachten ... Herrn Bürgermeister, Landtaman, Räth und Gmeinden desz lobl. Gotshausz Pundts.* 16/26. Mai 1662. Stadt-Arch. Chur. copie.

(2) *Mémoire sur le sujet du voyage du député grison en Espagne.* décembre 1664. Aff Etr. Grisons. X. 140. — *Memoria del Embajador de los Esguizaros para los despachos que ha de llevar* (1665). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3379.*

(3) *Casati a Zapata.* Lucerna, 22 ottobre 1664; 15 gennaio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. Svizzeri. — *Inconvenienti che nasceranno dalla novità mossa in Valtellina.* 1665. *Ibid.* Culto. Protestanti. Valtellina. I. — Eidg. Absch. VI *A.* 642 *r.*

(4) „Sotto pretesto di fabricarvi maglierie di seta.“ *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 24 dicembre 1664 e 7 gennaio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. n° 2166.

(5) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 24 dicembre 1664. loc. cit.

(6) *Mémoire sur le sujet du voyage du député grison en Espagne.* décembre 1664. Aff. Etr. Grisons. X. 140.

(7) „Vivono sempre più con sospetti e gelosie li Grisoni delli armi francesi per il rispetto della Valtellina.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 febbraio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 45.

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 febbraio 1664. loc. cit. — *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 5 novembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Luis de Guzman Ponce de Leon al rey.* Milan, 28 de noviembre 1664. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2106.*

(9) *Baron à Lionne.* Soleure, 7 novembre et 26 décembre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 238, 251.

prouvait l'objet de leur mission,[1] ils s'arrêtèrent en novembre à Turin, où l'envoyé suisse, tout en remerciant le duc de l'appui moral prêté par lui aux « Waldstætten » lors de leur différend avec les cités évangéliques, insista, sans succès d'ailleurs, pour que les engagements financiers de la cour de Turin envers ses alliés d'Helvétie reçussent un commencement d'exécution.[2] A Lyon, en revanche, les choses changèrent de face, sinon pour le représentant des Trois Ligues, du moins pour celui des petits cantons. On s'attachait en effet au Louvre à ménager dans la mesure du possible[3] les susceptibilités grisonnes en prévision d'une très prochaine reprise des négociations du renouvellement du traité de 1602. Mais l'accueil désobligeant fait dans la Suisse primitive aux dernières ouvertures de Mouslier exigeait des représailles. L'occasion parut bonne de les exercer sans délai. Beroldingen estimait que son caractère d'agent diplomatique lui conférait certains privilèges. On en jugea autrement dans la seconde ville du royaume, car, en dépit de ses protestations, son bagage, soumis à une vérification minutieuse, ne lui fut restitué qu'après acquittement d'un droit de péage de vingt-six pistoles.[4]

*Continuation des négociations de Beroldingen et de Jenatsch à Madrid. — Bruits de levées aux Ligues pour le compte de l'Escurial. — Mort de Philippe IV. — Etat des démarches de l'envoyé suisse en Espagne à l'heure où celui-ci regagne ses foyers. — Politique du sel inaugurée par la Couronne Catholique à l'égard de ses alliés d'Helvétie. — Combinaisons recommandées à cet effet. — Accession*

(1) *Baron à Lionne.* Soleure, 7 novembre 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 238. — *Ponce de Leon a Jeronimo de Ortega.* 18 de noviembre 1664. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales *2106.* — *Beroldingen an Luzern.* Lyon, 4. Dezember 1664. St-Arch. Luzern. Spanien. Pensionen (1647—1664)

(2) *I sei cantoni cattolici al duca di Savoia.* Lucerna, 27 ottobre e 6 novembre 1664. St-Arch Luzern. Spanien Pensionen (1647—1664). — *Beroldingen an Luzern.* Lyon, 3 Dezember 1664. *Ibid.* *Giavarina al Senato.* Zurigo, 20 dicembre 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 89.

(3) „L'ambassadeur ou député des Grisons, nommé Don Pablo Gianacio, m'envoya, le 4e de ce mois, un gentilhomme pour me faire sçavoir qu'il prenoit le lendemain son audience du roy Catholique et pour me prier d'envoyer un carrosse pour l'accompagner. Je respondis au compliment que je me resjouissois de l'arrivée de Mr l'ambassadeur; que j'eusse bien voulu luy faire la civilité de l'accompagnement d'un carrosse, mais qu'elle ne se pratiquoit point que pour les ambassadeurs de la chapelle qui avoient le traitement royal. De sorte que je n'ay point envoyé de carrosse à cette fonction, ainsi que je n'en avois point envoyé à celle de l'ambassadeur des Suisses. Mr l'ambassadeur de l'Empereur et Mr l'ambassadeur de Venise y ont envoyé leurs carrosses sans avoir esgard à cette règle.“ *L'archevêque d'Embrun au roi.* Madrid, 15 février 1665. Aff. Etr. Espagne. L. 265.

(4) *Mémoire* („Mr le colonel Charles Conrad de Beroldingen, ambassadeur des cantons catholiques suisses, s'en allant à la cour d'Espagne, remonstre... qu'estant arrivé à Lyon avec sa suitte, on a voullu exiger de luy les droits de douane sur ses hardes et équipage...“) 3 décembre 1664. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — „Habe ich mein Schuldigkeit erachtet dessen. E. Gned. Herrn, zur Ihro Verhalt underthänig zeberichten, damit Sie wüssen das nit allein die Kauffleüth und particolaren wider Versprechen und Pundtnuss beschwert, sondern ouch Ihre Abgesandte also tractiert werden.“ *Beroldingen an Luzern.* Lyon, 4. Dezember 1664. loc. cit. — *Baron à Lionne.* Soleure, 2 janvier 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 1. — „S'il eust désiré recevoir en cela quelque grâce, il falloit qu'il la demandast au roy“ *Louvois à Stricker.* Paris, 23 et 27 janvier, 17 mars 1665. Arch. Guerre CXCI. 190, 232; CXCII. 98.

*projetée de Glaris au traité de Lucerne du 30 mars 1634. — Avantages qu'elle eût présentés. — L'obstacle confessionnel paraît insurmontable. — Extension souhaitée de l'alliance hispano-suisse au royaume de Naples et aux Pays-Bas. — L'ambassadeur espagnol à Lucerne la combat avec énergie. — Mission d'Imfeld et de Crivelli à Madrid. — Son échec. — L'alliance de 1634. — Les ministres du roi Catholique la jugent suffisante pour assurer le maintien du prestige de la maison d'Autriche dans la région du Gothard. — Décès de Francesco Casati. — Difficultés de la tâche assignée à Mouslier. — Succès de la diplomatie française en Valais et dans les Ligues Grises.*

**VIII.** Les ministres du roi Catholique attachaient un trop haut prix à la conservation des alliances qui ouvraient à leur maître les routes du Gothard, du Splügen et du Stelvio pour que l'accueil réservé à Madrid aux représentants des petits cantons et des Ligues Grises ne fût pas sinon très sympathique, du moins très empressé. (1) De fait, les premières nouvelles adressées d'Espagne à la diète de Lucerne étaient des plus encourageantes. La perspective d'une levée de deux mille Confédérés pour le service de l'Escurial semblait assez prochaine. (2) Beroldingen se voyait offrir le commandement du régiment confié naguère à son frère, décédé, ainsi qu'on l'a dit, depuis peu. (3) Des mesures étaient prises en vue d'assurer le prompt payement à ses compatriotes d'une annuité de pensions générales et particulières. (4) Par malheur, la mort de Philippe IV, survenue le 17 septembre 1665, interrompit pendant un temps les négociations du secrétaire du bailliage de Lugano. (5) Lorsque celui-ci regagna ses foyers, dans les premiers jours de l'année 1668, la plupart des démarches engagées par lui paraissaient en bonne voie d'aboutissement. Or

(1) „L'ambassadeur des cantons catholiques des Suisses, qui partit d'icy il y a environ dix mois pour exécuter un traité qu'il avoit fait pour des levées de gens de guerre en son pays, est de retour depuis dix jours, et il a amené avec luy un député protestant des Grisons. Ils logent au mesme logis et ils font leurs visites ensemble, ayant mesme un carrosse du roy.“ *L'archevêque d'Embrun au roi.* Madrid, 1er février 1665. Aff. Etr. Espagne. L. 251. — „L'ambassadeur grison reçoit les mesmes avantages que l'ambassadeur suisse, c'est-à-dire une maison, un carrosse et une dépense ou une certaine quantité de denrées exemptes des impositions à l'entrée des portes de la ville.“ *L'archevêque d'Embrun au roi.* Madrid 15 février 1665. *Ibid.* L. 265.

(2) *Casati alle Tre Leghe.* Coira. 28 aprile 1664. St-Arch. Chur. Akten. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 marzo 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 102. — *Baron à Lionne.* Soleure, 3 avril 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 17. — *Memoria del Embajador de los Esguizaros para los despachos que ha de llevar* (1665). Arch. Gen. Simancas. Estado. 3379.

(3) *Baron à Lionne.* Soleure, 7 mars 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 13.

(4) *Carlo Conrado de Beroldingen al gran cancelliere di Milano.* Madrid, 11 marzo 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 juin 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 31.

(5) *Alfonso Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 21 ottobre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Luzern an Obersten von Beroldingen, in Madrid.* 9. November 1665: *Li VI cantoni cattolici alla regina madre di Spagna; all' Eminenza del Cardinale d'Arragona; all' Ecc.za del marchese de Agrona, conte di Castriglio, duca di Medina et conte di Pegnaranda, come anche al R.mo Padre Everardo Ricard (Nithard).* 9. November 1665. St-Arch. Luzern. Spanien—Mailand. Pensionen. — *Francesco Casati a Ponce de Leon.* Lucerna, 12 marzo 1666. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. n° 2022. — Eidg. Absch. VI *A.* 678 *a.*

ces démarches, toutes concomitantes d'ailleurs, avaient trait, les unes à la fourniture du sel d'Italie aux alliés suisses du roi Catholique, d'autres à l'accession de Glaris au traité hispano-helvétique de l'année 1634, d'autres à l'extension de ce même traité au royaume de Naples et aux Pays-Bas, d'autres aux soldes des officiers des contingents «de la nation» employés en Portugal, d'autres enfin à la réduction du chiffre des pensions servies par l'Escurial aux cantons de sa clientèle.(1)

A peine arrivé au terme de son voyage, Beroldingen n'avait pas été long à se persuader que l'état infiniment précaire de ses finances ne permettrait sans doute pas à la cour de Madrid de se libérer, fût-ce même de la moitié de sa dette, envers les Confédérés de l'ancienne croyance.(2) Aussi, après mûre réflexion, s'était-il décidé à préconiser une solution qui, à ses yeux, présentait le double avantage de léser sérieusement les intérêts économiques et politiques de la France parmi les cantons et de faciliter au roi Catholique l'accomplissement de ses engagements à l'égard de ces derniers. Jusqu'alors, en effet, les sels nécessaires à la consommation des Suisses de l'alliance espagnole provenaient soit du Tyrol, soit de la Bavière, soit de la Franche-Comté, soit enfin de la Provence.(3) Avec l'assentiment de Casati, Beroldingen proposait que les salines du Milanais et du Vénitien contribuassent désormais dans une forte proportion à la fourniture de cette «denrée» aux petits Etats de la région du Gothard.(4) A première vue, la livraison à ceux-ci de cent mille charges par an ne semblait pas irréalisable.(5) Amenées par les voies fluviales du Pô et du Tessin à Magadino sur le Lac Majeur, elles y eussent été débarquées, puis déposées dans un vaste entrepôt, après avoir acquitté un droit de transit de quinze mille écus environ, lequel eût été chaque fois déduit du montant des pensions payées aux Ligues par les agents de l'Escurial.(6) Les profits que ce dernier était appelé à retirer du succès de cette négociation ne paraissaient pas contestables. Ne se fût-il pas acquis des titres sérieux à la reconnaissance des habitants des bailliages helvétiques d'Outre-Monts, trop souvent frustrés naguère dans la répartition des produits des salines de l'étranger?

---

(1) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 6 maggio 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LX. — *Carl Conrad von Beroldingen an die löbl. Cathol. mit der Cron Hispanien verpündte Orth.* Madrid, 6. Mai und 24. Juli 1666. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. Pensionen. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 28 mai et 4 juin 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 64, 66. — *Consultas sobre lo que escribio el Governador de Milan, Don Luis Ponce de Leon sobre las negociaciones pendientes con Esguizaros y ligas que se trataban de renovar.* 6 y 16 marzo 1667. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Li VI cantoni cattolici al marchese di Mortara, governatore di Milano.* 22 agosto; *alla regina di Spagna.* Lucerna, 25 settembre 1668. St-Arch. Luzern. Spanien—Mailand. Pensionen.

(2) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 4 giugno 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LX.

(3) *El Consejo de Estado a la reina.* s. d. (1666). Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 14 giugno 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 212.

(5) „Cada año hasta cien mil estavas de sal.“ *Consulta del Consejo de Estado, de 20 de julio 1666 (Duque de Medina; Duque de Alva; El cardenal Aragon; El conde de Ayala; El Padre Confessor).* Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(6) *El Consejo de Estado a la reina.* s. d. (1666). loc. cit.

N'était-il pas permis à Lucerne d'obtenir le monopole de la vente de ceux-ci et de combattre efficacement à Zurich les offres françaises adressées au *Vorort* sous le couvert de Berne? Enfin n'y avait-il pas lieu d'espérer que, désireuses de témoigner leur gratitude au gouvernement de Madrid pour sa bienveillante intervention en cette occurrence, les autorités cantonales se résoudraient à travailler, mieux que dans le passé, à la réalisation de la neutralité des deux Bourgognes? (1) Ainsi qu'on l'a dit, cette négociation n'était point terminée à l'heure où Beroldingen quitta Madrid. A la vérité une entente avait bien été conclue entre les parties, le 22 juillet 1666, mais sa complète mise au point allait exiger de la part des intéressés de multiples et fastidieuses démarches au cours des mois qui suivirent. (2)

Aux premiers jours d'août 1665, des nouvelles fâcheuses étaient parvenues de Glaris à Mouslier. Dans la partie catholique de ce petit Etat, le *landammann* Cleric, d'origine grisonne, incitait assez ouvertement ses coreligionnaires à faire acte d'adhésion au traité hispano-suisse de mars 1634. (3) L'importance et l'utilité de cette accession n'avaient pas plus échappé à l'attention des agents de la cour de Madrid en Helvétie qu'à celle du ministre de la république de Venise à Zurich, vingt ans auparavant. (4) Aussi les deux Casati, celui de Lucerne et celui de Coire, s'étaient-ils empressés de recommander à leur maître la conclusion d'un accord qui eût singulièrement facilité dans l'avenir le passage des troupes allemandes ou castillannes acheminées de la Péninsule vers la Souabe ou de cette province vers la Lombardie. (5) Au sentiment du résident français, le danger de la défection glaronnaise ne semblait néanmoins ni très sérieux, ni surtout très imminent. L'ancien secrétaire de De La Barde se contenta donc d'aviser les Elmer, les Freuler et autres pensionnaires du Louvre dans la région du Tödi des intrigues qui s'y ourdissaient au profit de la maison d'Autriche, comme aussi d'engager Lionne à entretenir de ces négociations occultes l'ambassadeur d'Espagne à Paris et de le menacer de représailles certaines au cas où elles se continueraient. (6) Bientôt même Mouslier crut pouvoir annoncer au secrétaire d'Etat des Affaires

---

(1) *Memoria del Embajador de los Esguizaros para los despachos que ha de llevar* (1665). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3379.*

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 septembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 95. *Cartas del Gobernador Don Luis de Guzman Ponce de Leon.* Milan, 30 julio 1663—27 febrero 1667. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Consulta sobre cartas de los cantones esguizaros a Su Mag^d acerca de extraccion y transito de sal.* 11 julio 1667. *Ibid.* — *Copia de la orden que Su M^d diò para que se efectuase el negocio de la sal, a instancia de los cantones esguizaros.* Madrid, 5 de septiembre 1667. *Ibid.* Estado. *3382.* — Eidg. Absch. VI *A.* 780 *88.*

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 août et 30 octobre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 52, 88.

(4) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 13 gennaio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Capitulo de carta del conde Francesco Casati, de 11 de febrero 1666, sobre la liga con el canton de Glarona.* Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1 septembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 68. — *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 13 gennaio 1666. loc. cit.

(6) *Lionne à Mouslier.* Paris, 25 août 1665. Aff Etr. Suisse. XLI. 121. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 septembre 1665. loc. cit.

Etrangères que, selon lui, l'incident soulevé par les démarches de Cleric était clos.(1) Or l'exactitude de cette affirmation laissait à désirer. En réalité, à l'heure où Beroldingen quitta Madrid, les pourparlers relatifs à l'entrée de Glaris dans l'alliance de la Couronne Catholique ne faisaient que de commencer. Ils étaient d'ailleurs conduits avec une remarquable célérité, puisque aussi bien le chiffre de la pension à servir aux nouveaux clients suisses de l'Escurial n'avait soulevé de difficultés, ni d'un côté, ni de l'autre.(2) La question confessionnelle en revanche était malaisée à résoudre. Dans ce canton mixte les catholiques ne formaient en somme qu'une minorité.(3) En les admettant au bénéfice de l'article XIVe du traité de Lucerne du 30 mars 1634, c'est-à-dire en s'engageant à les soutenir les armes à la main en cas d'une rupture entre eux et leurs compatriotes réformés, le gouvernement de Madrid eût assumé la responsabilité d'un second Villmergen.(4) De surcroît, en prenant comme base des négociations avec Cleric le texte des capitulations rhéto-lombardes du 3 septembre 1639, on eût créé un précédent fâcheux, car Philippe IV s'y interdisait toute immixtion dans les affaires intérieures des Trois Ligues.(5) Par suite, en dépit des espérances légitimes qu'avait éveillées dans certains milieux en Suisse le projet d'entente hispano-glaronnais, l'« obstacle religieux » parut à ce point insurmontable que Casati et Beroldingen ne tardèrent pas à se convaincre de l'inutilité de leurs démarches à cet effet et que de nouvelles instances tentées dix ans plus tard n'eurent pas un meilleur résultat.(6)

D'accord sur l'intérêt qu'eût présenté l'accession du demi-canton helvétique à l'alliance de l'Escurial, ces deux personnages ne l'étaient pas en revanche quant à la nécessité d'étendre les avantages et les obligations découlant de ce traité au royaume de Naples et aux Pays-Bas. L'idée première de cette extension de l'instrument diplomatique signé jadis par le Cardinal-Infant à deux provinces situées aux antipodes de la monarchie venait des conseillers ordinaires de Philippe IV. Ceux-ci, frappés du fait que, toutes proportions gardées, le montant des sommes versées par l'Espagne à ses clients suisses était supérieur à celui des pensions payées par la France à l'ensemble des Confédérés, cherchaient à remédier à cet état des choses.(7) Beroldingen les

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 septembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 69: *à Colbert.* Soleure, 2 octobre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXII. 142.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 5 février 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVI. 121. — *Capitulo de carta del conde Francesco Casati, de 11 de febrero 1666, sobre la liga con el canton de Glarona.* Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(3) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 13 gennaio 1666. loc. cit.

(4) *Capitulo de carta del conde Francesco Casati, de 11 de febrero 1666, etc.* loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 11 febbraio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Capitulo de carta del conde Francesco Casati, de 11 de febrero 1666.* loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 11 febbraio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *El duque de Osuna a Alfonso Casati.* Milan, 3 de enero 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *Luis Guzman Ponce de Leon al rey.* Milan, 10 marzo 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

assura qu'ils obtiendraient sans grands frais que les « Waldstætten », Zoug et Fribourg consentissent à assumer à l'égard des Flandres et du Napolitain les engagements contractés autrefois par eux à l'égard de Milan. (1) Le duc de San-Lucar et ses collègues se décidèrent à tenter l'entreprise. Son succès eût apporté au gouvernement de Madrid des profits appréciables. Outre que les cantons de l'alliance espagnole, désormais libres d'agir à leur guise en matière de politique étrangère, n'eussent pas été astreints, comme en 1604, à solliciter du roi Très-Chrétien des lettres réversales, (2) il paraissait bien évident que l'inclusion des Pays-Bas dans le traité de 1634 les eût mis à l'abri des « transgressions » répétées à quoi les régiments suisses à la solde française se livraient à leur endroit et que, d'autre part, les capitulations rhéto-lombardes de l'année 1639 se fussent trouvées par contre-coup consolidées. (3)

Malgré tout cependant, Casati hésitait à approuver un projet dont l'économie lui semblait à cette heure insuffisamment justifiée et mal définie. (4) Jamais, en effet, selon lui, les cantons catholiques n'eussent réussi, ainsi qu'ils s'y engageaient, à mettre sur pied seize mille hommes pour le service de l'Escurial, alors que le Louvre éprouvait de la difficulté à en lever pareil nombre dans l'ensemble du territoire helvétique. (5) Il dut néanmoins se rallier aux vues qui prévalaient à ce sujet tant à Milan qu'à Madrid. (6) Un ancien lieutenant-colonel du régiment de Beroldingen, le *landammann* Imfeld venait au reste de se rendre dans cette dernière ville, en la compagnie du secrétaire-interprète Francesco Crivelli, afin d'y appuyer les démarches de l'envoyé suisse. (7) Lorsqu'il regagna Lucerne au bout de quelques semaines, ce fut pour y adjurer les membres de la diète d'approuver les desseins du gouvernement

(1) „Convendria procurar estender la Liga que V. Md tiene con los cantones cattolicos solo para este Estado al reyno de Napoles, con el justo y fundado motivo de que, estando situada en aquel reyno la mayor parte de la pension, seria muy razonable que teniendo el cargo de pagarla, disfrutasse tambien la conveniencia de ser incluido en la Liga." *Ponce de Leon al rey.* Milan, 10 marzo 1664. loc. cit. — *Resumen de lo que ha pasado sobre la inclusion de Flandes y Napoles en la liga con Esguizaros* (1665). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3379.*

(2) *Proposiciones de D. Carlos Corrado de Beroldingen, embaxador de los Esguizaros.* 1665. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3379.*

(3) *Resumen de lo que ha pasado, etc.* loc. cit. — *Ponce de Leon al rey.* Milan, 10 marzo 1664. loc. cit. — *Relazione presentata al governatore di Milano.* 3 maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) „no estando bien digerida esta materia." *Ponce de Leon a Fco Casati.* Milan, 15 febrero 1666. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. n° *2022.*

(5) *Ponce de Leon a Fco Casati.* Milan, 15 febrero 1666. loc. cit.

(6) „Parendomi che per istradamento buono di negotio tanto importante, mentre vi sono denari di Francia pronti nel paese, sia necessario aver prima l'approvatione di V. E. e le mezzi pronti per non fraporre dilazione di mezzo, dopo presentato il dispaccio, sendo probabilissimo che li partiali di Francia si opponeranno con ogni suo potere, massime per il punto che riguarda la inclusione della Fiandra nella lega." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 maggio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *El governador de Milan al conde F. Casati.* Milan, 15 febrero 1666. *Ibid.*

(7) *Ponce de Leon a F. Casati.* Milan, 15 febrero 1666. loc. cit. — *Casati a Ponce de Leon.* Lucerna, 12 marzo 1666. *Ibid.*

royal.[1] Or la surprise des députés confédérés n'eut d'égale que leur indignation, quand ils apprirent que le résident lombard accrédité auprès d'eux avait bien osé intercepter successivement trois missives où leur représentant à la cour du roi Catholique les mettait au courant des diverses péripéties de ses négociations.[2] Leur réponse aux ouvertures reçues d'Espagne ne pouvait pas ne point se ressentir de ce fâcheux incident. Leur volonté s'affirmait très nette de ne traiter « qu'argent en mains ».[3] Casati s'estimait incapable de satisfaire leurs exigences, à moins d'être mis en possession de quinze mille réaux, somme que le trésor de Milan eût été fort empêché de lui fournir en cette conjoncture.[4] Par suite il en fut de l'extension de l'instrument diplomatique de mars 1634 aux Pays-Bas et au royaume de Naples comme de l'inclusion des catholiques de Glaris dans ce même traité. Celle-ci avait échoué pour des raisons d'ordre confessionnel. Celle-là échoua parce que sa préparation financière était insuffisante.[5]

On avait dès lors à Madrid le choix entre ces deux solutions: Ou bien renoncer à l'alliance suisse lorsqu'elle viendrait à échéance; ou bien la conserver telle que l'avait conçue la diplomatie du Cardinal-Infant. La première ne paraissait guère recommandable en soi. Elle n'était souhaitée que par les partisans de la France, tous désireux de précipiter la ruine de l'influence espagnole au sein des Ligues et de l'affaiblir par contre-coup en Rhétie.[6] La seconde, en revanche, avait les sympathies des pensionnaires de la maison d'Autriche, convaincus les uns et les autres que l'amitié de celle-ci servait d'indispensable contre-poids aux tentatives de mainmise du Louvre sur les libertés helvétiques. Au surplus était-il bien certain que les critiques dirigées contre le texte du traité de 1634 fussent fondées? Ne devait-on pas plutôt admettre que l'Espagne n'avait pas su tirer de ce dernier les divers avan-

(1) *Casati a Zapata.* Lucerna, 29 gennaio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni; *al governatore di Milano.* 1 febbraio 1666. *Ibid.* — *Despacho para Su Mag$^{d}$, de 27 junio 1666, sobre la extension de la liga con Esguizaros a Flandes y Napoles, y la con el canton de Glarona.* Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(2) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 16 aprile 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) „Li primati della nostra fazione in tutti li cantoni confederati li hanno (a Imfeld) rotundamente detto che ne essi volevano, ne era possibile d'intraprendere simile negoziazione senza che prima fosse qui pronto e anticipato tutto il suddetto danaro." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 12 marzo 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Despacho para Su Mag$^{d}$, de 27 junio 1666, sobre la extension de la liga con Esguizaros a Flandes y Napoles, y la con el canton de Glarona.* Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Resumen de lo que ha pasado sobre la inclusion de Flandes y Napoles en la liga con Esguizaros* (1664—1665). *Ibid.* Estado. *3379.* — *Diego Zapata a Casati.* Milan, 28 octubre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 13 novembre 1665. *Ibid.* — *Casati a Ponce de Leon.* Lucerna, 12 marzo 1666. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(5) *El governador de Milan, D. Luis Ponce de Leon al rey.* Milan, 13 enero 1667. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Zapata a Casati.* Milan, 23 mayo 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Algunas noticias de Esguizaros, Grisones y Valesanos escritas por orden de Ministro de Su M$^{d}$ por el secretario Remigio Rossi* (agosto 1670). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

tages qu'elle était en droit d'en espérer à l'instant de sa conclusion? (1) Tout bien pesé, il procurait à l'Escurial des profits immédiats qui n'étaient pas à dédaigner. Les cantons catholiques fournissaient à celui-ci des troupes solides et aguerries et en eussent mis un plus grand nombre encore à sa disposition si l'état précaire de ses finances n'avait apporté obstacle à ce qu'il acquittât régulièrement leurs soldes. C'était en vertu de la clause contenue en deux de ses articles que les ministres de Madrid s'estimaient autorisés à protester contre l'emploi aux Pays-Bas et dans d'autres provinces de la maison d'Autriche des régiments helvétiques capitulés au service du Louvre. (2) Puis de surcroît, à supposer que le Splügen fût fermé à ses armées ensuite d'un mouvement populaire toujours à redouter dans les hautes vallées grisonnes, le Gothard demeurait ouvert à Philippe IV. Et ce passage, quoique moins recherché que celui des Alpes rhétiques, suffisait en somme à assurer les communications militaires de la Lombardie avec la Souabe. (3) Enfin, en dépit de certaines manifestations d'impatience, voire de défections regrettables au sein du parti espagnol aux Ligues, celui-ci conservait une influence prépondérante dans les Conseils du *Vorort* catholique et de la Suisse primitive, et les agents français eux-mêmes ne dissimulaient pas le regret qu'ils en éprouvaient. (4)

Assurément quelques nuages surgissaient bien, de ci, de là, qui troublaient pour un temps l'harmonie des relations entre Lucerne et Milan. On s'en rendait compte au reste dans cette dernière ville, où la politique des gouvernants consistait assez généralement à répondre par le silence ou par le mépris aux mises en demeure trop hardies émanées des créanciers suisses et grisons de la Couronne Catholique. (5) Mais, le plus souvent, les résolutions violentes arrêtées à l'égard de l'Espagne dans les diètes des petits cantons se trouvaient annulées, ou du moins corrigées au bout de peu de mois, grâce à l'effort persévérant des partisans que cette puissance possédait encore au sein des Ligues. (6) Si Uri, dont les autorités prenaient parfois le mot d'ordre auprès du ministre de France à Soleure, incitait ses alliés des « Waldstætten » à rappeler leurs troupes de la Lombardie, voire à rompre le traité de 1634, au cas où le représentant de Philippe IV dans la Haute-Italie continuerait à faire

(1) *Algunas noticias, etc.* loc. cit.

(2) *Algunas noticias, etc.* loc. cit.

(3) *Consultas sobre lo que escribio el gobernador de Milan, Don Luis Ponce de Leon sobre las negociaciones pendientes con Esguizaros y ligas que se trataban de renovar.* 6 y 16 marzo 1667. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. 2022.

(4) *Casati a Zapata.* Lucerna, 21 novembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „Encore que ce canton (de Lucerne) me fasse paroistre beaucoup d'affection pour la France, il y a apparence qu'elle est un peu simulée.“ *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 octobre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIIbis. 476 : *à Lionne.* même date. Aff. Etr. Suisse. XLI. 82. — „Les cantons catholiques sont si affectionnez à l'Espagne qu'à peine s'y trouve-t-il un homme sur le quel on puisse establir une véritable confiance pour le service du roy.“ *Mouslier à Colbert.* Soleure, 4 juin 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVIII. 195.

(5) *Baldeschi a Azzolini.* Lucerna, 23 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 45.

la sourde oreille à leurs justes revendications pécuniaires, était-il bien certain que cette proposition ne cachât pas un piège?(1) En d'autres termes, ceux qui s'y ralliaient avec tant d'empressement ne préparaient-ils pas l'opinion en vue d'une démarche analogue, mais d'une importance plus grande encore, à entreprendre à Paris à des fins identiques?(2) Si la hardiesse des conceptions politiques du résident milanais et de Beroldingen soulevait de violentes critiques aussi bien au pied du Pilate que dans la région d'Andermatt,(3) n'était-il pas acquis en revanche que la diète helvétique avait pris la résolution de dépêcher une ambassade à Innsbruck pour y saluer l'empereur et l'assurer de son respectueux attachement aux intérêts de la maison d'Autriche; que seule la brièveté du séjour de ce prince à la cour de Tyrol s'était opposée à l'exécution de ce projet,(4) auquel Soleure elle-même, désireuse de se ménager l'appui des «Waldstætten» dans son différend avec Berne, avait adhéré, à la condition, il est vrai, qu'une semblable démarche serait faite auprès du roi Très-Chrétien, au cas d'un voyage de celui-ci en Bourgogne ou en Alsace,(5) puis enfin que l'impératrice, s'étant portée à Milan,(6) y avait été complimentée par une délégation particulière du Corps catholique des Ligues?(7) Si la disparition de Francesco Casati, mort à son poste en mars 1667, d'un accès de fièvre maligne, avait plongé dans la consternation les pensionnaires de son maître en Suisse,(8) l'attribution de sa charge à un autre membre de cette famille «dont le nom estoit en vénération en ces pays»(9) ne semblait-elle pas un témoignage éclatant de la continuité de la politique suivie par l'Escurial en

---

(1) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 18 maggio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Baldeschi a Azzolini.* Lucerna, 8 dicembre 1667. *Ibid.*

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 juin 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 70.

(3) *Baldeschi a Azzolini.* Lucerna, 13 ottobre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(4) *Schaffhausen an Zürich.* 4./14. October 1665. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser (1649—1675) *A* 176. 4. — *Christoforo Moro à Lionne.* Monastero, in Valle Monastero, 29 ottobre 1665. Aff Etr. Grisons. X. 64. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 31 ottobre 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 132. — *Sonnenberg à Mouslier.* Lucerne, 29 octobre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 158. — Eidg. Absch. VI *A.* 661 *a* (Luzern, 24./25. Oktober 1665).

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 octobre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 81.

(6) Verri. Storia di Milano (éd. 1850). III. 176.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 septembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 95. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 9 settembre 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 settembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 175. — „Due ambasciatori de Sig[ri] Svizzeri comparuero alli 20 (settembre 1666) e furono incontrati fuori da buon stuolo di carozze.“ G. Priorato. Relatione di Milano (1666). p. 232. — Gualdo Priorato. Historia di Leopoldo Cesare (Vienna. 1674). III. 21 sqq. — *Relation de l'entrée de l'Impératrice à Milan.* s. d. (septembre 1666). Aff. Etr. Milan. IV. 33.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — „En 31 de marzo murio en Luzerna el conde Francisco Casati, embaxador de V. M[d]. con pocas dias de enfermedad.“ *Luis Ponce de Leon a la reina.* Milan, 7 abril 1667. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Alf. Casati alle Tre Leghe.* Altorfo, 12 aprile 1667. St-Arch Chur. Akten. — *Consulta del Consejo de Italia sobre la muerte del conde Francisco Casati y calificacion de su sobrino el conde Alfonso* (duque de San-Lucar; Alonso de Oca; marqués de Zeran; Oratio de la Torre; Andrés de la Torre; Antonio Capobiano; Pedro de Velasco). Madrid, 24 de mayo 1667. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(9) *Zurich à Grésy.* 23 mars/2 avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

Helvétie et en Rhétie? (1) Et la meilleure preuve que les adversaires de la maison d'Autriche se rendaient un compte exact de la solidité de l'influence exercée par elle sur les décisions des magistrats des petits cantons ne résidait-elle pas dans le fait que ceux-là même qui, à cette heure, incitaient le roi de France à se saisir de la Valteline, renonçaient à lui conseiller de tenter cette entreprise par la voie de Bellinzone ou de Chiavenna, et ne la jugeaient réalisable que par celle de Bergame et de Brescia? (2) Aussi bien la résignation avec laquelle les avides et besoigneux montagnards de la Suisse primitive acceptaient d'ores et déjà la perspective d'une prochaine réduction de près des deux cinquièmes sur les annuités de pensions que leur servait la Couronne Catholique ne constituait-elle pas à elle seule une démonstration précieuse de la puissance de la mainmise lombarde sur les délibérations des diètes des « Waldstætten » ? (3)

Au total, les difficultés de la tâche imposée à Mouslier n'étaient guère contestables. Retranchés dans les hautes vallées alpestres, comme dans une citadelle, les agents, partisans et pensionnaires de l'Escurial y défiaient pour quelque temps encore toutes les attaques des adversaires de l'*Union héréditaire* et du traité de Lucerne du 30 mars 1634. Aux ailes de la position, en revanche, l'issue de la lutte demeurait incertaine. (4) L'effort tenté par la diplomatie française en vue d'opérer un rapprochement entre Berne et les dizains valaisans et d'entraver le renouvellement des combourgeoisies de ceux-ci avec les alliés suisses de l'Espagne semblait devoir être couronné d'un succès appréciable, car les communications militaires entre Milan et Dôle par la voie du Simplon étaient moins assurées que jadis. (5) En Rhétie, d'autre part, la situation privilégiée acquise au gouvernement de Madrid, ensuite de la conclusion des traités de septembre 1639, paraissait assez compromise. Aux deux extrémités méridionales des Ligues, un regain d'activité diplomatique s'annonçait imminent. Mais, tandis que, dans la région du Léman, la France restait spectatrice impassible, sinon désintéressée de la reprise tenace des prétentions piémontaises sur Genève et le pays de Vaud, dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn en compensation c'était elle qui entamait une vigoureuse campagne dont le rétablissement de son alliance avec les Grisons et la suppression de celle contractée par ces derniers avec l'Espagne semblaient devoir être l'enjeu.

(1) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 14 e 28 aprile e 7 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 30 aprile 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 207.

(2) *Christ. Moro au Cardinal Antoine [Barberini].* Coire, 5 février 1661. Aff. Etr. Grisons. X. 31; *à Mr ...* Coire, 3 avril 1665. *Ibid.* X. 54. — *Luis Guzman Ponce de Leon al rey.* Milan, 10 marzo 1661. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mémoire de Mr De La Barde touchant les affaires de Suisse.* Paris (vers 1666). Bibl. Nat. CCCCC. Colbt. *380* fº 258.

(3) *Resumen de los puntos propuestos por el embajador de Esguizaros* (1665). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3379.* — *Resumen de lo que ha pasado sobre la inclusion de Flandes y Napoles en la liga con Esguizaros* (1665). *Ibid.*

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 28 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 123.

(5) *Casati al governatore di Milano; al gran cancelliere Zapata.* Lucerna, 10 giugno e 22 luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

*Les Grisons continuent à appréhender une attaque française dans la direction du Luziensteig. — Regrets rétrospectifs de ce que De La Barde, craignant un échec, ne se soit pas porté de sa personne à Coire, en 1663, pour y négocier le renouvellement de l'alliance des Trois Ligues avec son maître. — Casati réussit à convaincre ces dernières de la nécessité pour elles de s'assurer l'assistance espagnole. — Réclamations financières adressées à Madrid. — Démarches entreprises dans cette ville par le* landammann *Jenatsch (février—juillet 1665). — Ses instructions. — Insuccès partiel de sa mission. — Agitation provoquée par les intrigues des chefs du parti français dans la haute vallée du Rhin. — Un mouvement de protestation s'y dessine contre la politique suivie par les agents de la maison d'Autriche dans ce pays. — Effet que produit en Rhétie la nouvelle du décès de Philippe IV. — L'hésitation du roi Très-Chrétien à appuyer l'effort de ses pensionnaires dans la région du Splügen sert les intérêts de l'Escurial. — Plan de campagne que les Salis et leurs adhérents proposent à Mouslier. — Le comte de Hohenems. — Tractations secrètes entre l'évêque de Coire et l'empereur. — Elles sont percées à jour. — Christophe de Mohr. — Ses projets. — Lionne prend ses avis, mais ne les suit pas. — L'article CIII^e de la paix des Pyrénées. — Son exécution différée. — Sous la surveillance de l'archevêque de Lyon, Schauenstein et Tschudi travaillent à un rapprochement franco-grison. — Les circonstances paraissent tout d'abord favorables à sa réussite. — L'argent reçu de Milan par Casati détourne ce danger. — Echec de l'offensive diplomatique française en Rhétie. — Ses conséquences fâcheuses pour le Louvre.*

**IX.** Ce n'était pas le fait du hasard que la présence simultanée à Madrid d'un représentant des petits cantons et d'un envoyé grison.(1) On a dit avec quelle énergie le premier y avait pris en main les intérêts du Corps catholique d'Helvétie et à quels obstacles insurmontables s'étaient heurtés la plupart des expédients suggérés par lui afin de donner satisfaction aux légitimes revendications pécuniaires de ses compatriotes. Le second s'était, lui aussi, préoccupé d'assurer le recouvrement des créances du gouvernement de Coire sur le trésor lombard. Mais l'objet de sa mission avait été surtout d'obtenir du lieutenant de Philippe IV dans la Haute-Italie la promesse qu'une attaque française contre le Luziensteig le trouverait prêt à concourir à la défense de ce boulevard des Trois Ligues.(2)

(1) *Nouvelles de Madrid.* 11 février 1665. Gazette de France (1665). p. 275. — „On a nommé depuis peu un secrétaire d'Estat pour traitter avec l'ambassadeur des Suisses." *L'archevêque d'Embrun au roi.* Madrid, 6 mai 1666. Aff. Etr. Espagne. LII. 306.

(2) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 5 novembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

La satisfaction éprouvée à Paris lors du renouvellement du traité d'alliance franco-suisse du 31 janvier 1602 n'avait pas été complète, on l'a dit. De même qu'en cette année là Zurich s'était séparée de ses confédérés, bien décidée à conserver sa liberté d'action à l'égard de « toutes puissances étrangères », de même en 1663 les Grisons avaient refusé de renouer avec la Couronne Très-Chrétienne les liens d'amitié si fâcheusement brisés au lendemain de l'expulsion de l'armée de Rohan des deux Rhéties. Seule la crainte d'un échec retentissant avait empêché De La Barde d'entreprendre le voyage de Coire, ainsi que l'en sollicitaient les partisans de son maître dans cette ville.(1) Or, au sentiment de quelques-uns de ceux-ci, l'ambassadeur français, en s'abstenant de suivre leurs avis en cette occurrence, avait manqué à la fois de hardiesse et de perspicacité. L'absence de Casati, retenu en Lombardie grâce à l'impossibilité où se trouvait le gouvernement de cette province de lui fournir les sommes indispensables à la prolongation de sa demeure sur les bords de la Plessur, eût grandement facilité au représentant de Louis XIV à Soleure l'accomplissement de sa tâche dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.(2)

Toujours est-il que l'alarme fut chaude à Milan. Résolu d'y abréger son séjour, puis de regagner en hâte son poste, le résident espagnol, en prévision de la prochaine venue de son rival dans la Cadée, s'était attaché à démontrer à nouveau aux autorités du pays grison les avantages inestimables que procurait à ce dernier son alliance avec l'Escurial et le danger que faisait courir à son indépendance la concentration d'importantes forces françaises dans le voisinage du Rhin.(3) Or, s'il commettait une erreur manifeste en supposant que la mission du successeur de Caumartin en Suisse n'avait pas pris fin avec la cérémonie célébrée à Notre-Dame de Paris, le 20 novembre 1663, Casati prêchait à des convertis sur les deux autres points. On n'ignorait à Coire ni l'imminence du péril suspendu sur Constance, ni la nécessité de l'assistance espagnole.(4) Celui-là menaçant la Rhétie à deux de ses frontières, les chefs des Ligues venaient de se décider tout à la fois à assurer derechef la défense du Luziensteig(5) et à prier le Sénat vénitien de ne pas faciliter le passage ou le rassemblement de forces ennemies dans l'Etat de Terre-Ferme.(6)

---

(1) „Ne deve fare caso la repulsa data al Sor Ambro de la Barde, perchè, per mancamento di sua corporale presenza, sue ragioni sono state soppresse da fattionisti di Spagna et mal portate dal medemo interprete francese Tschudi.“ *Moro à Lionne.* Paris, 11 aprile 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 97,

(2) *Humilissima demonstratione, ecc.* loc. cit. — *Casati al segretario di Stato.* Coira, 7 settembre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.*

(3) *Casati al segretario di Stato.* Coira, 21 luglio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.*

(4) *L'évêque de Béziers à Lionne.* Venise, 9 février 1664. Aff. Etr. Venise. LXXXIV. 59. — „Vivono (Grisoni) sempre più con sospetti e gelosie delli armi francesi per il rispetto della Valtellina.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 febbraio 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 45. — *Alf. Casati al gran celliere di Milano.* Coira, 17 settembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 16 settembre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.*

(6) *Baron à Lionne.* Soleure, 22 février 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 28,

En insistant en revanche sur les bénéfices que les Grisons retiraient de leur alliance avec la Couronne Catholique, le représentant de celle-ci abordait un sujet dangereux.(1) Ainsi qu'il a été dit plus haut, les coryphées de la faction dirigeante dans la région du Splügen nourrissaient des griefs sérieux à l'endroit de Philippe IV. Estimant que ce prince ne mettait aucune hâte à les contenter, ils cherchaient depuis plusieurs mois un prétexte de dépêcher un ambassadeur à Madrid, avec la double mission de faire spécifier l'importance de l'appui à quoi leur donnait droit la menace française et d'exiger plus de régularité à l'avenir dans le versement des annuités de pensions et de soldes que leur protecteur et allié d'Outre-Pyrénées s'était engagé à leur servir.(2) En dépit d'efforts réitérés, le gouverneur de Milan et Casati, comme on l'a vu ailleurs, avaient d'autant moins réussi à empêcher le départ pour l'Espagne du *landammann* Jenatsch, accompagné du colonel Planta, que, dans le même temps, les petits cantons se décidaient eux aussi à accréditer à Madrid un envoyé spécial dans la personne de Charles-Conrad de Beroldingen, secrétaire du bailliage de Lugano.(3) Après avoir voyagé en commun à leur départ des Ligues, les deux ambassadeurs, le Suisse et le Grison, se séparèrent en cours de route. Toutefois celui-ci attendit celui-là à Valence, et ce fut à ses côtés qu'il atteignit la capitale de la monarchie vers le milieu de février 1665.(4) Ses instructions n'étant point aussi étendues que celles de son collègue, il fit dans cette ville un séjour plus bref. En conséquence, dès le commencement d'août, Jenatsch se trouva en mesure de rendre compte de son mandat aux députés réunis à Davos.(5) Le résultat de sa mission laissait à désirer.(6) Certes le roi Catholique paraissait résolu à ne point assister impassible à l'écrasement de ses alliés de Rhétie par les armes de son gendre et neveu.(7) Mais, d'un autre côté, les troupes grisonnes employées dans la Péninsule ibérique se plaignaient, comme les troupes helvétiques au reste, d'être mal nourries et mal payées et demandaient qu'on les rapatriât.(8) L'émoi provoqué par cette révélation fut

(1) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 5 novembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(2) „L'instruttione data da questa Republica al detto Genatio non abbraccia che tre punti: .. Il secondo di pregare la medesima M.ᵃ non solo alla continuatione, ma ancora a specificarsi più precisa et ampiamente della sua real intenzione circa l'amparare *(sic)* questo paese in evento dalla Francia s'avanzasse a praticare contro d'esso li rigori tante volte minacciateli, come si sa, non ostante che io habbi reso come persuaso non solo il detto Genatio, ma ancora questi Sig.ʳⁱ Capi che Sua M.ᵗᵃ, stante la pace con la Francia, non puoteva dichiarirsi de più di quello dispone il capitolato in simil caso." *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 5 novembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(3) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 5 novembre 1664 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(4) *Alfonso Casati a Zapata* Coira, 11 febbraio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Grisoni.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI 50.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° agosto 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 122.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 août 1665. loc. cit.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 août 1665. loc. cit. — *Zapata a F. Casati.* Milan, 16 octubre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni. — *Consultas sobre lo que escrivio el governador de Milan Don Luis Ponce de Leon sobre las negociaciones pendientes con Esguizaros y ligas que se trataban de renovar.* Madrid 6 y 16 marzo 1667 (duque de San Lucar; Alonso de Oca; marqués de Zeran; Oratio de la Torre;

considérable, et Casati, qui, momentanément privé d'espèces sonnantes, n'avait pu se porter à la diète, en ressentit le fâcheux contre-coup.(1)

Le terrain semblait dès lors admirablement préparé en vue d'une vigoureuse offensive de la diplomatie française dans la région des Alpes rhétiques.(2) A défaut de Mouslier, retenu en Suisse par des négociations et des démarches qui ne souffraient aucun retard, les chefs de la faction du Louvre dans les Trois Ligues, membres pour la plupart de la puissante maison des Salis, se chargèrent de réveiller et d'exploiter au profit de leur cause des dissensions confessionnelles d'ailleurs jamais complètement éteintes.(3) Pour renverser le gouvernement hispanophile objet de la haine des adversaires des capitulations de 1639,(4) pour gagner quelques voix parmi les communes de l'ancienne croyance, tous les moyens, même les moins avouables, paraissaient légitimes.(5) Le bruit qu'une conspiration catholique s'ourdissait contre la majorité réformée de la diète était de ceux-là.(6) Il fut ouvertement répandu. Tandis que les adeptes des deux confessions en venaient aux mains à Klosters;(7) tandis que la discorde battait son plein entre la Ligue Grise d'une part, la Cadée et les Dix Droitures, de l'autre;(8) que celles-ci inclinaient à dépêcher des députés à Aarau afin d'y exposer leurs doléances contre celle-là; que Carlo de Salis et son neveu Rodolphe annonçaient l'imminent remplacement de Mouslier par Du Plessis-Besançon et la levée de nombreuses enseignes à la solde du roi Très-Chrétien;(9) qu'en dépit des exhortations pacifiques que leur adressait l'empereur,(10) les Engadins protestaient chaque jour davantage contre les empiétements tyroliens à la frontière de Finstermünz(11) et contre le dessein prêté à l'archiduc Sigismond d'annuler les ventes de juridictions consenties par

---

Andrés de la Torre; Ant° Capobiano; Pedro de Velasco). Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — Jecklin. op. cit. I. n° *1848.*

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 luglio 1665. Frari. Svizzeri. LI. n° 121. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 3 agosto 1665 Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.*

(2) *Négociations du Sr Mouslier en Suisse en 1665.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(3) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 7 settembre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.*

(4) *Casati al segretario di Stato.* Coira, 29 settembre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.*

(5) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 4 febbraio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.*

(6) *Casati al segretario di Stato.* Coira, 29 settembre 1665. loc. cit.

(7) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 25 febbraio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.*

(8) *Borromeo a Rospigliosi.* Coira, 6 maggio 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. — *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 16 dicembre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Boselli à Lionne.* Bergamo, 26 dicembre 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 214.

(9) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 25 febbraio 1665. loc. cit.; *al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 16 dicembre 1665. loc. cit.

(10) *Lettera scritta dal regimento austriaco, d'ordine di S. Mtà Cesarea, alle Tre Leghe Grise.* Innsbruck, 6 ottobre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(11) *Casati al governatore di Milano.* Milano, 21 maggio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.*

son frère,(1) les prédicants obtenaient, comme représailles de l'expulsion de leurs coreligionnaires de la Valteline, l'éloignement des capucins de Coire et celui des vingt-trois familles catholiques, non admises au droit de cité, dont la présence n'y était que tolérée.(2)

A dire vrai, la sévérité des mesures édictées par Louis XIV à l'égard des huguenots de son royaume eût sans doute aliéné à ce prince les sympathies des protestants de Rhétie, si le plus madré des pensionnaires de la Couronne Très-Chrétienne dans ce pays, le *landammann* Hercule de Salis ne se fût avisé de convier à sa table les pasteurs et ministres de la Cadée et de les convaincre que les lois d'exception dont se plaignaient les adeptes des nouvelles doctrines en France étaient l'œuvre de la reine et de son confesseur espagnol.(3) Le dessein de rejeter sur le gouvernement de Madrid la responsabilité des erreurs de la politique confessionnelle de celui de Paris était donc manifeste.(4) Aussi s'attacha-t-on dans les Conseils de Philippe IV à ne donner aucune prise à de pareils soupçons.(5) Casati reçut l'ordre d'empêcher le départ pour la Lombardie du doyen du chapitre de Coire, chargé de solliciter des autorités de cette province l'envoi d'armes et de munitions à la minorité catholique opprimée.(6) Tout le premier, au reste, lui-même inclinait à cette heure à engager les dirigeants grisons à ne pas repousser sans examen certaines ouvertures de leurs adversaires.(7)

Ce fut dans le moment où ces derniers se montraient particulièrement agressifs; où, grâce à leurs intrigues, le passage du Splügen n'était plus assuré aux contingents allemands appelés de Souabe en Italie, que parvint en Rhétie la nouvelle du décès de Philippe IV. Aussitôt les craintes du résident milanais redoublèrent.(8) Elles paraissaient certes justifiées. Déjà le *landammann* Salis(9) prenait, au su de tous, la route de Paris afin d'offrir au gouvernement royal

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 25 febbraio 1665. loc. cit. — „L'arciduca d'Inspruch per avanti haveva in essa molti dritti di supremo dominio, ma molti anni sono le diede (alle Dritture) la libertà con sommo danno di S. Fede." *Notitia per Monsgr Federigo Baldeschi, nunzio apostolico a gli Svizzeri.* s. d. Archivio Bichi, a Siena.

(2) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 2 settembre 1665; *al governatore di Milano.* Coira, 16 settembre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.*

(3) *Alfonso Casati a Zapata.* Coira, 11 febbraio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Grisoni.

(4) *Alfonso Casati a Zapata.* Coira, 11 febbraio 1665. loc. cit.

(5) „V. S. deve tener muy presente las capitulaciones de la Liga para no dar praetexto a alguna contravencion, governandose como desinteressado, procurando como medianero persuadir la concordia que tanto necessita la conservacion del universal de las Tres Ligas." *Zapata a Alf. Casati.* Milan, 15 de setiembre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Grisoni.

(6) *Zapata a Casati.* Milan, 29 de setiembre 1665. *Ibid.*

(7) „Il pensare di voler conservare il servicio di S. Mà con la totale esclusione della Francia, con la sola puntualità delle pensione pubbliche, senz' altro interesse particolare, non sara prattieabile." *Casati al segretario di Stato.* Coira, 4 febbraio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.*

(8) *Lettre adressée à l'archevêque de Lyon.* 2 octobre 1665. Aff. Etr. Grisons. X. 159. — *Zapata a Casati.* Milan, octubre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni.

(9) „forse il più scaltrito soggetto di questo paese." *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 21 ottobre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Grigioni.

une levée de troupes de sa nation. (1) Déjà son parent du même nom, le capitaine Rodolphe, neveu comme lui du maréchal de camp, Sr de Marschlins, faisait campagne en faveur du rétablissement immédiat de l'alliance du Louvre. (2) Le sort des traités du 3 septembre 1639 et par suite celui de l'entente hispano-grisonne, dont ils affirmaient la réalisation, était entre les mains du roi Très-Chrétien et de ses ministres. Que ceux-ci se décidassent à rompre la neutralité confessionnelle dont Casati continuait à se montrer le strict observateur en Rhétie; qu'ils déclarassent hautement que leur appui était acquis aux intérêts du parti protestant dans ce pays; (3) qu'ils acceptassent les offres de service de Planta, las du mauvais traitement que ses soldats subissaient au delà des Pyrénées, ou qu'ils se contentassent de dépêcher le « très avisé » Stoppa sur les rives de la Plessur, en lui confiant la mission d'y fomenter un mouvement populaire, et du coup l'alliance espagnole « était à terre ». (4) Ce geste, les successeurs de Mazarin ne se crurent pas autorisés à l'accomplir. Leurs hésitations profitèrent à la cause adverse et permirent à ses représentants de reconquérir le terrain perdu. L'empereur s'approchait au reste d'Innsbruck, et son désir de visiter Constance et la frontière du Tyrol semblait près d'être exaucé. (5) Changeant ses batteries, Casati passait de la défensive à l'offensive et insistait pour que l'accès des fonctions publiques fût interdit à tous les « Franzisanti ». (6) La réouverture du Splügen aux contingents italiens de l'armée du roi Catholique, en novembre 1665, marqua la fin de la première phase de cette reprise de la lutte diplomatique au sein des vallées alpestres. (7)

Encore qu'aucun d'eux ne cherchât à excuser l'abandon, voire le désaveu que leur infligeait si mal à propos le gouvernement de Paris, les agents de celui-ci en Rhétie conservaient néanmoins l'espoir de l'amener à soutenir leurs efforts dans l'avenir, mieux qu'il ne l'avait fait dans le passé. Une occasion se présenta bientôt à eux de reprendre leurs brisées sur de nouveaux frais et de suggérer à Mouslier un plan de campagne dont ils lui garantissaient en quelque sorte le succès. A court d'argent et presque à bout d'expédients pour s'en procurer, le comte de Hohenems, vassal de l'empereur, avait obtenu de ce prince, lors de son passage à Innsbruck, l'autorisation d'entrer au service de l'étranger,

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 17 settembre 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni; *al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 21 ottobre 1665. *Ibid.*

(2) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 21 ottobre 1665. loc. cit.

(3) *Moro à Lionne.* Monastero, in valle Monastero, 29 ottobre 1665. Aff. Etr. Grisons. X. 64.

(4) „On craint dans les Grisons que le roy ne leur fasse rendre compte de leur conduite de 1637. Ils auroient quelque pente à faire ligue avec le roy, mais sans se départir de celle qu'ils ont avec l'Espagne.“ *L'évêque de Béziers à Lionne.* Venise, 9 février 1664. Aff. Etr. Venise. LXXXIV. 59. — *Mouslier à Colbert.* Soleure. 23 octobre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIIbis. 664.

(5) *Moro à Lionne.* Monastero. 29 ottobre 1665. loc. cit.

(6) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 7 settembre 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. 2166.

(7) *Moro à Lionne.* Monastero, 29 ottobre 1665 loc. cit. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 19 novembre 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LIX.

pourvu que ce ne fût point contre la maison d'Autriche.(1) Son château, situé aux confins du Vorarlberg, pouvait donner abri à une garnison de quatre mille hommes, avec cinquante canons, et gêner, sinon couper entièrement les communications entre l'Italie et l'Allemagne du côté de Bregenz. Or il offrait aux représentants du roi Très-Chrétien à Soleure de le laisser surprendre par les Français, moyennant qu'on l'assurât de la protection du Louvre et qu'on lui garantît « une bonne pension ».(2)

Le coup de force dont on suggérait à Louis XIV l'exécution dans le voisinage immédiat du lac de Constance était certes tentant. Il l'était d'autant plus qu'à cette même heure un complot s'ourdissait entre l'empereur et l'évêque grison afin de priver les Trois Ligues d'une partie de leurs libertés.(3) Le 17 avril 1665, en effet, venait d'être signé à Innsbruck une convention secrète aux termes de laquelle le prélat et son chapitre se plaçaient sous la sauvegarde de la maison d'Autriche.(4) Par suite ils sollicitaient du pape l'autorisation d'aliéner leurs immeubles en Rhétie et d'assurer le remploi des sommes provenant de cette vente en des acquisitions de biens-fonds dans le Vinstgau.(5) En négociant avec le chef du diocèse de Coire, et en l'assujettissant à ses volontés, Léopold Ier poursuivait un double dessein.(6) D'un côté, il entendait procurer sans lutte à ses armées le droit de franchir le Splügen, au cas où les traités de septembre 1639 seraient dénoncés par l'une des parties contractantes.(7) De l'autre, il comptait bien, en se substituant à l'évêque au moment opportun, faire valoir à son profit les prétentions encore assez mal définies de celui-ci sur la Valteline.(8) Or, si prudentes, si pleines de circonspection qu'eussent été les démarches entreprises à Innsbruck, leur résultat n'avait pas tardé à venir à la connaissance du roi Très-Chrétien. Vers les derniers jours de décembre 1665, le capitaine Schauenstein, regagnant sa garnison sur les bords du Rhône, s'était trouvé en mesure de fournir au chef du diocèse de Lyon de précieux renseignements sur la convention du 17 avril.(9) A cette même heure, un autre grison, le prévôt Christophe de Mohr, réussissait à entrer en possession d'un double de celle-ci et se réfugiait presque aussitôt au delà du Jura pour échapper

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 48.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 48. — *Consulta del Consejo de Estado* de 31 de enero de 1672 (El cardenal Aragon; el marqués de Castel-Rodrigo; el duque de Albuquerque; el marqués de La Fuente). Arch. Gen. Simancas. Estado. Lego 3383. — *Osuna al marqués de Los Balbases.* Milan, 5 septiembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni.

(3) *L'évêque de Béziers au roi.* Venise, 13 décembre 1664. Aff. Etr. Venise. LXXXV. 288.

(4) *Informatione di Monsgr di Lionne, ecc.* (1666). Aff. Etr. Grisons. X. 91.

(5) *Additione ad compendium, ecc.* (1666). Aff. Etr. Grisons. X. 98.

(6) „Si è obbligato di maniera a casa d'Austria, che non può fare più neppure una iota a favore de Francesi." *Moro a Lionne.* Lyon, 8 janvier 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 77.

(7) *Moro à Lionne.* Lyon, 8 janvier 1666. loc. cit. — *Informatione di Monsgr di Lionne, ecc.* (1666). loc. cit.

(8) *Borromeo a Rospigliosi.* Coira, 2 giugno 1664. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII. — *Informatione di Monsgr di Lionne, ecc.* loc. cit.

(9) *Schauenstein à l'archevêque de Lyon.* Coire, 17 novembre 1665. Aff. Etr. Grisons. X. 65. — *L'archevêque de Lyon à Lionne.* Lyon, 22 décembre 1665. *Ibid.* X. 93.

aux embûches que lui tendaient les pensionnaires de l'Escurial dans sa patrie.(1) D'une intelligence très ouverte, très avisé, très adroit,(2) mais « grand fourbe et ennemi capital de l'évêque »,(3) ce personnage, ainsi qu'il a été dit ailleurs, avait trahi les divers partis politiques auxquels il s'était successivement ou simultanément affilié. La nécessité à quoi il se voyait acculé de s'exiler de Rhétie, ensuite de son expulsion du chapitre de Coire,(4) l'incitait à embrasser avec ardeur, sinon sans arrière-pensée de lucre, la cause de la France contre celle de l'Espagne.(5) D'une prolixité déplorable dans l'exposé des motifs de sa dernière et définitive volte-face,(6) il assaillait Lionne de ses suppliques et semblait pour lors borner son désir à l'obtention d'une modeste pension qui l'eût indemnisé en partie de la perte de ses prébendes grisonnes.(7) Ses considérations quant à la situation générale n'étaient pas, il convient de le reconnaître, dépourvues d'opportunité, ni d'un certain bon sens.(8) Renoncer à protéger les catholiques, lesquels ne disposaient que de dix-huit voix sur soixante-cinq au sein de la diète et se rendaient au reste « de plus en plus tributaires de Milan »,(9) mais favoriser en revanche les aspirations de la majorité protestante, telle était, selon lui, la première et indispensable condition de succès des ambitions françaises dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.(10) La réalisation de celles-ci eût exigé en outre le rétablissement d'une ambassade sur les bords de la Plessur,(11) la création de nouvelles charges de secrétaires-interprètes à

(1) *Moro a Lionne.* Lyon, 8 janvier 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 77.

(2) *L'archevêque de Lyon à Lionne.* Lyon, 5 janvier 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 76.

(3) *Ibid.*

(4) *Moro à Lionne.* Paris, 6 février; Orléans, 22 août 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 78, 113. — *Informatione di Monsgr di Lionne...* (1666). *Ibid.* X. 91.

(5) *Christoforo Moro à Lionne.* Monastero, 29 octobre 1665, Lyon, 8 janvier 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 64, 77.

(6) „Mia nascita tirante sua origine da Sto Albano Moro, primo christiano in Grisoni.“ *Moro a Alf. Gallarati.* 10 agosto 1665. Aff. Etr. Grisons. X. 56. — *Informatione delle qualità e diportamenti del Sor prevosto Moro, di Coira, data al papa Innocento dal Sor Carlo Pestalozzo di Coira* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII.

(7) *Christoforo Moro a Lionne.* Monastero, 6 dicembre 1664. Aff. Etr. Grisons. X. 48; *Moro à Lionne.* Orléans, 2 juillet 1666; Saint-Germain-en-Laye, 24 mars 1667. *Ibid.* X. 112, 120. — *Informatione di Monsgr di Lionne, ecc.* (1666). *Ibid.* X. 91. — *Modi per puotere aiutare il prevosto Moro. Grisone, ricorso alla clemenza di Sua Mtà Christma* (1666). *Ibid.* X. 96bis

(8) *Moro à Lionne.* Paris, 6 février 1666. loc. cit.; [juin] 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 92. — [„L'amicitia de' Grisoni è hora più che mai utile alla Francia, per causa dell' Alsatia e per impedire ad Austriaci il passo nella Borgogna.“] *Moro à Lionne.* Paris, 24 avril 1666 et 16 avril 1668. *Ibid.* X. 86, 134. — *Humilissima demonstratione del disavantaggioso stato in che si trovano l'interessi di S. Mtà Christma in Grisoni et come si possa ovviare a peggiore male.* 1666. *Ibid.* X. 90. — „Io sono cattolico e vorrei poter dare la vita per essa, ma... io ho sempre esclamato... che non bisognara tanto minacciare l'Hollanda per conto de Maltesi, ne Genevra per conto di Savoia.“ *Moro à Lionne.* Paris, 3 juin 1668. *Ibid.* X. 142.

(9) *Moro à Lionne* (juin 1666). Aff. Etr. Grisons. X. 92. — *Moro à Lionne.* Paris, 1er septembre 1666. *Ibid.* X. 114. — *Humilissima demonstratione, ecc.* loc. cit.

(10) *Mémoire* [„La négociation de Mr de Schauenstein...“]. Lyon, 5 janvier 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 87. — *Moro à Lionne* (juin 1666). *Ibid.* X. 92. — *Del medesimo.* Paris, 24 avril 1666. *Ibid.* X. 86. 96.

(11) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 22 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 652. — *Moro à Lionne.* Paris, 22 septembre 1667. Aff. Etr. Grisons. X. 117. — *Humilissima demonstratione, ecc.* loc. cit.

répartir entre les deux grandes maisons des Salis et des Planta,(1) l'achat de la collaboration du *landammann* Jenatsch, demeuré ferme « dans la foi évangélique » en dépit de la retentissante abjuration de son père,(2) puis enfin le maintien d'une minorité réformée en Valteline et à Chiavenna.(3)

Au sentiment du prévôt de Coire, l'intervention énergique du gouvernement de Paris dans les affaires intérieures des Trois Ligues n'eût pu se produire dans un moment mieux choisi. Les offres du comte de Hohenems n'étaient pas à dédaigner. L'impression de malaise causée en Rhétie par les empiétements du pouvoir impérial sur les droits de l'archiduc de Tyrol allait sans cesse grandissante.(4) La crainte d'un coup de main français sur le Luziensteig ne semblait pas près de se dissiper et les auxiliaires grisons à la solde de l'Escurial ne demandaient qu'à passer à celle du Louvre.(5)

Mais il y avait plus. Sans l'alliance des Trois Ligues, l'alliance helvétique ne pouvait apporter au roi Très-Chrétien tous les avantages que celui-ci entendait en retirer.(6) Pour peu que les compatriotes de Jenatsch, obéissant aux suggestions lombardes, se décidassent à édifier un grand fort d'arrêt dans le voisinage de Mayenfeld,(7) les Suisses, reprenant les errements de l'année 1629, eussent hésité à la longue à accorder à la France des levées dont l'emploi paraissait plus utile à la frontière de Sargans, afin d'en assurer la protection contre l'Autriche et l'Espagne, désormais maîtresses incontestées de la Rhétie ensuite de l'attitude regrettable, sinon nouvelle adoptée par le prélat grison et les membres de son chapitre.(8)

Au cours des dernières années, la situation politique s'était modifiée du tout au tout dans la région de la Bernina et du Splügen. On a dit qu'aux termes de la clause contenue en l'article CIII^e de la paix des Pyrénées, De La Barde avait en son temps prié les Grisons de déclarer auquel des quatre instruments diplomatiques de Madrid, de Monçon, de Chiavenna ou de Milan allaient leurs préférences. On a rappelé ici même les controverses à quoi donna lieu cette proposition et la décision presque unanime des intéressés de ratifier à nouveau, le cas échéant, soit l'œuvre de Bassompierre, pour peu qu'ils

(1) *Mémoire* („La négociation de M^r de Schauenstein...“). Lyon, 5 janvier 1666 Aff. Etr. Grisons. X. 87. — *Moro à Lionne* (juin 1666). *Ibid.* X. 92 — *Del medesimo.* Paris, 24 avril 1666. *Ibid.* X. 86, 96. — *Humilissima demonstratione, ecc.* loc. cit.

(2) *Mémoire* („La négociation de M^r de Schauenstein...“). Lyon, 5 janvier 1666 Aff. Etr. Grisons. X. 87.

(3) *Moro à Lionne* (juin 1666). Aff. Etr. Grisons. X. 92 — *Informatione di Mons^r di Lionne, ecc.* loc. cit.

(4) *Moro à Lionne.* Monastero, 29 ottobre 1665. loc. cit.

(5) *Moro à ...* Coire, 3 avril 1665. Aff. Etr. Grisons. X. 51.

(6) *Mémoire de Chr. Moro* („Quaeritur se Sua M^à ...“). Fontainebleau, 6 juin 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 102. — *Moro à Lionne* (juin 1666). *Ibid.* X. 92. — „Se non habbiamo Grisoni, perderemo Svizzeri.“ *Chr. Moro à Lionne.* Paris, 22 septembre 1667. *Ibid* X. 117.

(7) *Memoriale...* „Che la fabricatione d'un forte al ponte del Reno ne confini de' Svizzeri nel paese de Grisoni può rendere inutili gli Svizzeri alla Francia nel maggior suo bisogno, et come si possa rimediare.“ (1665). Aff. Etr. Grisons. X 212.

(8) *Moro à Lionne.* Lyon, 8 janvier; Paris, 6 février 1666. Aff Etr. Grisons. X 77, 139. — *Memoriale...* „Che la fabricatione, ecc.“. loc. cit.

fussent admis à se prononcer entre les traités conclus à leur sujet par les deux couronnes, soit celle que leur avait assuré Jenatsch, s'il ne s'agissait en l'espèce que des capitulations négociées en leur nom avec l'étranger.[1] Dès lors, par la force même des choses, le gouvernement de Paris devait incliner à abandonner les préventions qu'il nourrissait jadis à l'égard du néfaste traité de Monçon,[2] et le gouvernement de Madrid se trouvait tout naturellement porté à prendre le contre-pied d'un revirement d'opinion qui servait d'ailleurs ses desseins.[3] Mais l'avantage acquis de ce fait à l'Espagne était annulé en quelque sorte par les difficultés qu'éprouvait depuis peu cette puissance à susciter entre les petits cantons et leurs voisins de l'est des rivalités profitables à ses seuls intérêts. Aussi bien jusque-là, encore que les passages de troupes impériales et castillannes à destination de l'Italie ou de l'Allemagne s'effectuassent à moins de frais par la voie du Splügen que par celle du Gothard,[4] la diplomatie du roi Catholique observait une «judicieuse alternance» dans le choix des routes militaires reliant le Cômasque à la Souabe, ne fût-ce qu'afin de persuader les Grisons que leur alliance n'était pas indispensable au salut de la Lombardie et d'amener les Suisses à la certitude que cette province pouvait être défendue sans qu'il y eût lieu de recourir à leur appui. Or, à Altorf, comme à Coire, on commençait à se convaincre que l'attitude politique du gouverneur de Milan lui était peut-être dictée par des considérations plus terre-à-terre; que l'impossibilité momentanée où il se trouvait de satisfaire les exigences de l'un des alliés de son maître l'engageait sans doute à tourner ses regards vers l'autre et que, par suite, maintenir dans leur intégralité les prétentions helvétiques ou grisonnes à l'endroit de l'Escurial, voire les augmenter était encore le moyen le plus certain d'assurer leur admission.[5]

Aussi longtemps en somme que l'hégémonie lombarde demeurait sans contrepoids sérieux en Rhétie et que les passages de ce pays ne seraient ouverts qu'aux forces avouées par le roi Catholique, il n'était pas à présumer que le roi Très-Chrétien réussît à procurer l'exécution de l'article CIII^e^ de la paix des Pyrénées, article que les plénipotentiaires du gouvernement de Madrid n'avaient accepté qu'avec la certitude d'en faire suspendre les effets. Or si, dans ce même traité, Louis XIV s'interdisait au total de négocier avec les Valtelins sans recourir à l'entremise de l'Espagne,[6] rien ne s'opposait en revanche à ce qu'il exigeât directement des Trois Ligues l'observation de la paix perpétuelle de 1516, à défaut de celle de l'alliance de 1602 arrivée à son

---

(1) *Mémoire au roy sur l'article CIII du traitté avec l'Espagne qui concerne l'affaire des Grisons.* 28 mai 1663. Aff. Etr. Grisons. X. 47.

(2) *Humilissima demonstratione, ecc.* loc. cit.

(3) *Mémoire* („Suivant les ordres que le roy . . .“). 5 mai 1662. Aff. Etr. Grisons. X. 10.

(4) *Mémoire au roy sur l'article CIII, etc.* loc. cit.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 septembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 88.

(6) *Ristretto delle notitie che deve havere un' ambasciatore per Grisoni* 1666). Aff. Etr. Grisons. X. 95.

terme depuis près de quinze ans,[1] et de plus à ce qu'il préparât, de façon ostensible ou non, le rétablissement de son entente avec elles.[2] Que cette entreprise apparût pleine de difficultés, il y avait d'autant moins sujet d'en douter, qu'en capitulant sur la question confessionnelle, et en ne s'opposant pas à l'expulsion des capucins de l'Engadine, l'Escurial s'était créé des titres durables à la gratitude des Grisons. En outre, était-il vraiment certain, ainsi que l'affirmait Mohr, que le résultat de la nouvelle campagne de propagande à ouvrir en Rhétie pût être obtenu sans effusion de sang et qu'il n'entraînât pas la France à rompre derechef avec la monarchie Catholique?[3]

Toujours est-il qu'il y allait de la réputation du roi Très-Chrétien de ne pas paraître déserter la lutte que ses partisans s'apprêtaient à ouvrir sous peu contre leurs adversaires dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.[4] On n'eût pas compris en Suisse qu'il s'abstînt d'appuyer leurs démarches et de réveiller les alarmes espagnoles sur les frontières de la Valteline et du Tyrol,[5] au moment où une armée impériale cherchait à passer du Brisgau dans la Bourgogne. La tâche à accomplir était certes suffisamment ardue pour qu'il fût de l'intérêt du Louvre de ne point disperser son effort, mais de s'attacher au contraire à réaliser l'étroite union de ceux qui, sous ses auspices, formaient le dessein de donner l'assaut au gouvernement hispanophile siégeant sur les bords de la Plessur.[6] Par malheur il ne sut s'y résoudre. Tandis que Mohr, avec l'assistance de Stoppa,[7] accumulait les preuves de la félonie de l'évêque de Coire et bâtissait de toutes pièces un plan de campagne qui eût, selon lui, cimenté l'accord durable entre le monarque français et les protestants des Trois Ligues, le secrétaire-interprète Tschudi en Rhétie et le capitaine Schauenstein à Lyon, protégés du maréchal de Villeroy et parents du prélat grison,[8] encore qu'ils crussent pouvoir se porter garants de la pureté des intentions de ce dernier,[9] et qu'ils se ralliassent pour le surplus aux idées exposées par l'ancien prévôt du chapitre de la Cadée, exigeaient néanmoins son éloignement avant que de commencer leurs négociations.[10] Ils n'obtinrent qu'en partie gain de cause. Loin de consigner sa porte à leur rival, Lionne continua à prendre ses avis, et cela jusqu'au lendemain de la première invasion de la Franche-Comté par les armes royales. Il daigna même placer sous les yeux

(1) *Mémoire* („Suivant les ordres que le roy...“). 5 mai 1662. Aff. Etr. Grisons. X. 10.

(2) *Moro à Lionne.* Fontainebleau, 10 juin 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 103. — *Ristretto delle notitie, ecc.* loc. cit.

(3) *Informatione di Monsgr di Lionne, ecc.* loc. cit.

(4) *Moro à Lionne.* Saint-Germain-en-Laye, 25 mai (et non *mars*) 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 81. — *Moro à Lionne.* s. d. („Sin addesso ho rappresentato...“). *Ibid.* X. 96.

(5) *Boselli à Lionne.* Bergamo, 16 aprile 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 267vo.

(6) *Moro à Lionne.* s. d. („Sin addesso, ecc.“). Aff. Etr. Grisons. X. 96.

(7) *Lettre de Mr le capitaine Stouppe, des Grisons.* 8 février 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 79.

(8) *Moro à Lionne.* s. d. („Sin addesso ho rappresentato...“). Aff. Etr. Grisons. X. 96.

(9) *Moro à Lionne.* Lyon, 8 gennaio 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 77.

(10) *L'archevêque de Lyon à Lionne.* Lyon, 5 janvier 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 76. — *Mémoire* („La négociation de Mr de Schauenstein...“). Lyon, 5 janvier 1666. *Ibid.* X. 87. — *Moro à Lionne.* Paris, 1er septembre 1666. *Ibid.* X. 114.

du souverain un « ouvrage manuscrit » où l'intrigant ecclésiastique énumérait, sans en omettre aucune, les raisons qu'avait la France de chercher à substituer son alliance à celle de l'Espagne dans la région du Splügen. Mais défense lui fut faite de « livrer quoi que ce fût à l'impression sur cette matière », ni de s'immiscer de façon quelconque dans les démarches dont la conduite demeurait réservée à ses adversaires. (1)

Dans un pays où, comme en Rhétie, la prédominance de l'élément populaire favorisait toutes les indiscrétions, il semblait indispensable que les négociations de Schauenstein et de Tschudi ne se poursuivissent qu'avec une prudence extrême. L'archevêque de Lyon était plus particulièrement chargé de veiller à ce qu'il en fût ainsi. (2) Il s'acquitta de cette tâche non sans fermeté, mais rencontra de sérieux obstacles à son accomplissement. (3) Les encouragements ne manquaient pas au reste aux partisans déterminés d'un rapprochement franco-grison. Le capitaine Stoppa estimait lui aussi que ses anciens compatriotes, las de subir l'hégémonie lombarde, souhaitaient le rétablissement de l'alliance du Louvre, qui les eût mis à l'abri de toute surprise fâcheuse et eût satisfait en outre dans une plus large mesure leur passion pour le lucre et « l'enrichissement facile ». (4) Autant le service à la solde de l'Espagne était décrié à Coire, autant celui de la France et de la Hollande y semblait en faveur. (5) Sous les auspices de Zurich, les Provinces-Unies venaient d'obtenir de la diète de Rhétie une levée de quelques enseignes. (6) D'autres, en nombre assez considérable, s'apprêtaient à prendre le chemin du Jura, et cela en dépit de l'opposition violente d'Alfonso Casati, (7) arrivé depuis peu en qualité d'ambassadeur à Altorf, (8) où les députés des Trois Ligues tentaient en vain de toucher de lui quelque argent. (9) Aussi bien celles-ci refusaient de se solidariser avec les cantons suisses dans la question de l'interdiction du recrutement de nouvelles compagnies franches pour le compte du roi Très-Chrétien. (10) Elles

(1) *Moro à Lionne.* Saint-Germain-en-Laye, 16 et 24 mars 1667. Aff. Etr. Grisons. X. 119, 120. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 3 aprile 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 383 (3a).

(2) *Lettre à l'archevêque de Lyon.* 2 octobre 1665. Aff. Etr. Grisons. X. 159.

(3) *L'archevêque de Lyon à Lionne.* Lyon, 5 janvier 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 76.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 et 9 avril et 7 mai 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 51, 52, 60.

(5) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 24 agosto 1664. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(6) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 3 marzo 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — Jecklin. op. cit. n° *1848.*

(7) *Alf. Casati a Zapata.* Coira, 11 febbraio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 3 dicembre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1667. Frari. Svizzeri. LXI. n° 238.

(8) *L. Ponce de Leon, governatore di Milano, agli VI cantoni cattolici.* Milano, 5 aprile 1667. St-Arch. Luzern. Spanien. Gesandte. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 7 luglio: Hohenrain, 25 agosto 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(9) *Le Tre Leghe Grise ad Alfonso Casati.* Coira, 25 maggio/1 giugno 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(10) *Les Ligues Grises aux cantons suisses.* Coire, 12/22 mai 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 87. — *Luzern an Zürich.* 14. April 1667. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 115. — „Dicendo che essi (Grisoni) non tengono alcuna dipendenza da Svizzeri." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 5 novembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 417. — Jecklin. op. cit. nos 1861—1863.

agitaient de rechercher, comme soixante ans auparavant, l'amitié de la république de Venise. [1] Elles rappelaient avec éclat le colonel Planta et ses troupes d'Espagne [2] et inclinaient à ne plus tolérer désormais la présence permanente d'un résident lombard sur les bords de la Plessur. [3] Enfin elles hésitaient à autoriser le passage sur leurs terres de quatre régiments allemands attendus dans le Cômasque, tant que les capitulations du 3 septembre 1639 ne seraient pas mieux observées par l'Escurial et ses représentants en Italie. [4]

On savait à Milan combien il importait que Casati obtînt gain de cause sur ce dernier point et déjouât les intrigues fomentées par les Salis pour amener la majorité des communes à s'opposer à l'entrée sur le sol grison des renforts impériaux appelés dans la Péninsule. [5] La lutte, extrêmement vive, revêtit un caractère singulier d'âpreté et fut marquée pour chacun des antagonistes par des alternatives de succès et de revers. [6] Privé tout d'abord des subsides qui lui eussent permis de tenir victorieusement tête à ses adversaires, l'ambassadeur espagnol éprouva un échec et faillit abandonner la partie. [7] Déjà les chefs de la faction anti-autrichienne triomphaient. Déjà ils envisageaient la possibilité d'introduire en Rhétie quelques contingents français, de manière à forcer la main aux gouvernants de Coire et à les contraindre de rompre avec le lieutenant du roi Catholique en Lombardie. [8] Un sacrifice financier très important que consentit celui-ci à la dernière heure, [9] joint au fait que, mal conseillé par les officiers grisons à sa solde, [10] le Louvre s'obstinait à chercher un appui parmi les adeptes des anciennes croyances au sein des Trois Ligues, suffit à changer la face des choses. L'année 1667 ne se termina pas sans que la diète accordât à Casati ce qu'elle lui avait refusé en première

---

(1) *Le Tre Leghe Grise ad Alfonso Casati.* Coira, 25 maggio/4 giugno 1666. loc. cit.

(2) *Casati al segretario di Stato.* Coira, 21 luglio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 octobre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 80. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 10 febbraio e 7 aprile 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI; *ad Azzolino.* Hohenrain, 30 giugno, 4 e 11 agosto e 15 settembre 1667. *Ibid.* — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 18 luglio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 124. — „Non furono di gusto del S^or^ Conte Alfonso Casati le risoluzioni delle communità che formano il corpo delle Tre Leghe, in ordine del passo da lui dimandato per i quatro regimenti alemani, mentre si dichiarorono pronto al concederlo tutta volta che dai Sig^ri^ Spagnuoli si adempissero le conditioni poste nel capitolato della Lega." *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 6 ottobre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(3) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 19 maggio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 3 agosto 1667. loc. cit. — *Avisi di Coira.* 14 settembre 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 166. — Jecklin. op. cit. n° 1849.

(5) *Francesco Calderarii, segretario del conte Casati, al governatore di Milano.* Nauders. 15 febbraio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Relig. Valtellina. *2166.*

(6) *Auto de la Junta de 17 maio 1668 tocante a Grisones.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(7) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Coira, 17 marzo 1666. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(8) *Minute* („La négociation de M^r^ de Schauenstein . . "). Lyon, 5 janvier 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 87.

(9) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 8 agosto 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 132^vo^.

(10) *Christoforo Moro à Lionne.* Lyon, 8 janvier 1666. Aff. Etr. Grisons. X. 77.

instance.[1] Dès la fin de janvier 1668, les régiments allemands pénétraient sans obstacle dans le Cômasque.[2]

La nouvelle offensive française échouait comme avait échoué la précédente. Or c'était là un grave mécompte pour la diplomatie du gouvernement de Paris. A la veille de mettre à exécution ses desseins à l'égard de la Franche-Comté, il lui eût importé d'enlever aux Suisses tout prétexte de plier devant les menaces de la maison d'Autriche et d'ouvrir leurs passages aux armées de celle-ci. Désormais il était à craindre que les Impériaux ne disposassent de deux routes au lieu d'une pour se hâter au secours des défenseurs de Dôle et de Besançon.[3] De Rheinfelden à la frontière du Sundgau nul obstacle ne se fût opposé à leur marche. En outre, avec le consentement tacite des cantons, les Espagnols pouvaient aussi bien tenter, de Mayenfeld, la brusque traversée de l'Helvétie et renouveler, mais en sens inverse, soit contre la Haute-Alsace, les prouesses de la campagne qui jadis avait conduit Rohan, de Bâle, aux portes de la Lombardie.[4] Aucune difficulté ne leur eût été suscitée à Lucerne, d'où le nonce Baldeschi était rappelé[5] pour céder la place à l'évêque de Laodicée, Rudolfo d'Aquaviva, Napolitain, sujet du roi d'Espagne.[6] Dans l'espoir de triompher de haute lutte de l'obstination de ses adversaires, Casati avait fait montre de son habileté et de sa souplesse coutumières.[7] Décidé à ne point heurter de front les projets de la majorité évangélique de la diète, il avait préféré encourir le blâme de la Curie romaine que de compromettre le succès de ses efforts en protestant contre la réinstallation de nombreuses familles réformées à Chiavenna et dans la vallée de l'Adda.[8] Assuré que, seule à cette heure, la minorité catholique poussait à la construction d'ouvrages militaires dans le voisinage du Pont-du-Rhin,[9] il s'était gardé d'exprimer ouvertement un avis quelconque à cet égard, mais travaillait en secret à la réussite d'un projet qui eût consolidé la force de résistance de la Lombardie à sa

(1) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 12 settembre 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 154.

(2) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 22 agosto 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 141. — „Erstlichen wegen desz von Ihr Ecc. Hr Ambassador Graf Alfons Casati, in namen Ihr Kön. Mt zu Hispania für 4 regimenter Kriegsvölckher aus Teutschland auf den meylendischen Stado abzeführen begehrten passes, ist daz mehr dasz man den pasz zugeben und daz capitulat von Spanischer Seithen auch in allem gehalten werde.“ *Ausschreiben der Haüpter zu Chur versampt u.s.w.* 17./27. September 1667. Stadt-Arch. Chur. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 28 settembre 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Moro à Lionne.* Paris, 9 et 22 octobre 1667. Aff. Etr. Grisons. X. 118, 119.

(3) *Casati alle Tre Leghe Grigie.* Coira, 4 novembre 1665. St-Arch. Chur. Akten. — *Moro à Lionne.* Paris, 5 juillet et 22 octobre 1667. Aff. Etr. Grisons. X. 114, 119.

(4) *Moro à Lionne.* Paris, 5 juillet et 22 octobre 1667. loc. cit.

(5) ses lettres de créance: *Il cardinale Chigi agli VIII cantoni cattolici.* Roma, 15 luglio 1665. St-Arch. Luzern. Rom. Nuntii.

(6) *Moro à Lionne.* Paris, février 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 124.

(7) *Boselli à Lionne.* Bergamo, 9 gennaio 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 222.

(8) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 22 dicembre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Disordini che seguono in Chiavenna in pregiuditio della religione cattolica contro il capitolato di Milano.* 24 gennaio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Relig. Valtellina. *2166.* — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 14 luglio e 17 agosto 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(9) *Christoforo Moro à Lionne* (janvier 1668). Aff. Etr. Grisons. X. 121.

frontière septentrionale. La crainte d'un coup de main de l'armée de Créqui sur le Luziensteig devait à bref délai servir ses desseins,[1] lesquels eussent reçu de suite un commencement d'exécution, à supposer que le résultat encore incertain des conférences d'Aix-la-Chapelle n'eût tenu les esprits en suspens aussi bien à Coire que dans tout le pays grison.

*Protestants d'Helvétie et Huguenots français. — Zurich dessert les intérêts du Louvre aux Ligues. — Alarmes dans les cités évangéliques. — Mission de Hottinger auprès de certains princes d'Outre-Rhin. — Avances faites aux Confédérés de la nouvelle croyance par les Hollandais. — Projets de capitulations militaires. — Leur échec. — Démarches de l'Electeur-Palatin à Berne et à Zurich. — Ces deux Etats prêts à le secourir. — Intervention opportune de Mouslier.*

**X.** Battue en Rhétie, la diplomatie française conservait-elle du moins ses positions dans la région du Léman et du Jura? Il eût été téméraire de l'affirmer à cette heure. On a dit à quel point la solution donnée par le gouvernement de Paris à certaines questions confessionnelles ou commerciales avait altéré l'harmonie de ses relations avec les grands cantons protestants. On a dit les sentiments d'amertume qu'éveillèrent parmi ceux-ci, au lendemain du renouvellement de leur alliance avec la France, les persécutions dirigées contre les huguenots en Languedoc, en Dauphiné, dans le pays de Gex, et les restrictions apportées à l'exercice des privilèges dont jouissaient jusque-là les marchands des Ligues établis dans le royaume. Or, depuis la solennisation du traité d'alliance de l'an 1663, la situation ne s'était guère modifiée à cet égard. Les rigueurs déployées contre les «religionnaires» ne diminuaient pas; les populations réformées de la Bresse continuaient à souffrir des exactions sans nombre,[2] et les plaintes du commerce helvétique étaient plus vives que jamais.[3] Très mal impressionnée par ces atteintes à ses propres intérêts, Zurich desservait assez ouvertement ceux du Louvre en Suisse et Mouslier insistait afin que des représailles fussent exercées contre les ressortissants à ce canton trafiquant à Lyon.[4] On signalait en outre un sérieux accroissement de forces royales en Alsace, où elles s'apprêtaient à incommoder et à rançonner

(1) „Anco Grigioni temono che, venendo genti francesi in Alsatia, si replichino verso di loro le minaccie.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 27 giugno 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 110. — *Moro à Lionne.* Paris, 28 février 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 126.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 641 *d* (Aarau, 21.—24. Januar 1665); 654 *d* (Baden, evangel. Juli 1665). — Claparède. Histoire des Eglises réformées du pays de Gex. 171 sqq.

(3) *Le roi à Berne.* Saint-Germain-en-Laye, 10 août 1665. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *N* 313. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 décembre 1665 et 23 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLI. 99; XLII. 86.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 46.

Colmar et d'autres villes de la Décapole.(1) Comment les cités évangéliques ne se seraient-elles pas alarmées de la puissance sans cesse grandissante de leur allié de Paris?(2) Comment n'eussent-elles pas mis en œuvre tous les moyens dont elles disposaient pour échapper à l'étreinte de leur envahissant et ambitieux voisin?(3)

A Bâle, où on lui préparait une réception éclatante, le marquis de Castel-Rodrigo, appelé depuis peu à exercer l'autorité suprême dans les Pays-Bas espagnols, eût sans doute recueilli des avis importants à ce sujet, si, à la dernière heure, les instructions de l'Escurial ne lui avaient prescrit de se rendre à Bruxelles par une voie autre que celle du Rhin.(4) A Berne, l'opposition aux projets du Louvre se montrait particulièrement active et groupait autour d'elle tous ceux qui voyaient dans une alliance défensive avec les Provinces-Unies l'unique garantie du maintien de l'indépendance des petits Etats de l'Helvétie.(5) A Zurich, où l'on déplorait que le roi Très-Chrétien soutînt le gouvernement de Londres contre celui de La Haye, l'idée de travailler, comme en 1653, à la cessation des hostilités entre Anglais et Hollandais gagnait du terrain chaque jour.(6) Déjà un ecclésiastique, le pasteur Jean-Henri Hottinger venait, avec l'aveu des autorités du *Vorort*, de visiter divers princes protestants afin de les inciter à prendre en main la défense des intérêts de ses compatriotes et coreligionnaires,(7) et les premiers résultats de sa mission, divulgués le 24 janvier au cours de la diète d'Aarau, où ils avaient causé, à la vérité, quelque déception,(8) ne laissaient pas néanmoins que d'inquiéter les magistrats des cantons de l'alliance espagnole.(9) Or de telles appréhensions n'étaient pas sans fondement. Non point assurément qu'un traité secret eût été signé entre les cités évangéliques et certains gouvernements d'Outre-Rhin, ainsi

---

(1) *L'Évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 8 mai 1664. Aff. Etr. Ev. de Bâle. l. 106. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 14 giugno 1664 e 21 novembre 1665. Frari. Svizzeri. LX. n° 62; LXI. n° 135. — *Gravel au roi.* Ratisbonne, 21 août 1664. Aff. Etr. Allemagne. CLXXIII. 66. — Reuss. op. cit. I. 206 sqq. — G. Bardot. La question des dix villes impériales d'Alsace, etc.

(2) „Je ne doute pas que les cantons protestans ne fussent bien aises de voir les affaires du roy moins florissantes qu'elles sont.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 mai 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 25. — „Il partito della Francia nel mundo si va facendo formidabile.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 16 febbraio 1666. Frari. Francia. CXXXVIII. n° 31.

(3) „Il governo di Basilea, confinante con l'Alsatia, non vede volontieri gl' andamenti sodetti del duca Mazarin e teme molto. che, dovendosi all' innovationi. che si minacciano, habbi anco il proprio territorio a succombere a disastri.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 aprile 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 52.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 settembre 1664. Frari. Svizzeri. LX. n° 77.

(5) *Lettre reçue par Baron.* Berne, 6 février 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 23. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 juillet 1665. *Ibid.* XLI. 32.

(6) *Bürgermeister Wettsteins ausführliche Relation der zu Aarau gehaltnen Evangel. Conferentz.* 12./22. Januar 1665. St-Arch. Basel. Thesaurus diplom. Wettstein. XIII. 167. — Eidg. Absch. VI *A.* 645 *h* (Aarau, 21.—24. Januar 1665); 689 *b* (Aarau, 19. August 1666).

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 agosto 1664 e 24 gennaio 1665. Frari. Svizzeri. LX. n$^{os}$ 72, 94. — Eidg. Absch. VI *A.* 646 *p.* — Tillier. op. cit. IV. 250. — Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. III. 155

(8) *Casati a Zapata.* Lucerna, 13 febbraio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Relation secrète faite à Aarau par le pasteur Hottinger de sa mission à Londres.* Eidg. Absch. VI *A.* 646 *p.*

(9) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 21 gennaio 1665. Frari. Svizzeri. LX. n° 94.

qu'on le supposait à tort à Lucerne.(1) Mais de nombreuses indiscrétions permettaient en revanche d'affirmer que des pourparlers actifs se poursuivaient entre Zurich, Berne et La Haye et que leur aboutissement ne paraissait pas éloigné.(2)

A dire vrai, Mouslier ne croyait guère à l'exécution de cette menace, que quelques concessions opportunes en matière de péages et de privilèges commerciaux eussent suffi, selon lui, à dissiper.(3) Et cependant les avances faites aux protestants d'Helvétie par les Hollandais n'étaient pas niables.(4) Non contents d'adresser aux autorités de Genève un subside qui devait faciliter à celles-ci l'achèvement de l'enceinte fortifiée de leur ville,(5) les Etats-Généraux des Provinces-Unies sollicitaient des cités évangéliques la levée d'un régiment de trois mille hommes.(6) La solde offerte aux officiers de ce corps de troupes apparaissait insuffisante, à première vue. Elle était beaucoup moins rémunératrice que celle des enseignes au service de la France.(7) Aussi, en l'acceptant telle, ou en demandant qu'elle ne fût pas inférieure au salaire payé par la république de Venise à ses auxiliaires suisses, les cantons de la nouvelle croyance témoignaient à l'égard de la Hollande d'une condescendance(8) au moins égale à celle dont les cantons de l'ancienne avaient usé envers l'Espagne, le jour où ils s'étaient décidés à accorder à cette puissance deux régiments pour sa campagne en Portugal.(9) Toutefois Mouslier eut bientôt sujet de triompher. Tandis que Zurich, poussée dans cette voie par les représentants de son commerce à l'étranger, amenait peu à peu ses confédérés à acquiescer aux propositions néerlandaises, les auteurs de celles-ci, se rendant

---

(1) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 5 et 19 juin 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 28. 31. — Eidg. Absch. VI *A*. 589 *d*.

(2) ***Mouslier à Colbert.*** Soleure, 8 mai 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXIX. 259. — ***Instruktion und Befelch uff die... Herrn Samuel Frisching, Venner undt H. Sigismund von Erlach, Generalen, beid des Raths der Stadt Bern, abgesante uff eine Arauwische Conferentz.*** 6./16 August 1666. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T*. p. 339.

(3) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 29 mars, 5 juin, 3 juillet et 28 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 27, 28, 32, 123. — ***Giavarina al Senato.*** Zurigo, 21 e 28 agosto 1666. Frari. Svizzeri. LXII. nos 170, 171.

(4) ***Lettre reçue par Baron.*** Berne, 6 février 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 23.

(5) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 19 février 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 23. — ***Genève à Mr le baron de Boreel, ambassadeur de L. L. H. P. les Etats Généraux à Paris.*** 8/18 mai 1667. Arch. d'Etat Genève. Copies de lettres du Conseil. XLI (1666—1670). — *contra:* „Il me dit (l'ambassadeur de Hollande) qu'il estoit faux que Messrs les Estats eussent donné 150,000 écus à Genève et qu'ils ne faisoient pas de si grands présents à la fois.“ ***Saint-Maurice au duc de Savoie.*** Paris, 3 juin 1667. Lettres du mis de Saint-Maurice, etc. t. I. 49.

(6) ***G. Boreel et C. van Beuningen aux cantons protestants.*** Paris, 21 novembre 1665; ***Zürich an Bern.*** 4./14. Dezember 1665. St-Arch. Bern. Hollandbuch *A* 89, 93. — ***Giavarina al Senato.*** Zurigo, 9 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. n° 142. — ***Baldeschi a Chigi.*** Lucerna, 21 gennaio 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LX. — ***C. Werdmüller à Mouslier.*** Zurich, 7 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 657. — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 311 (Dezember 1665).

(7) ***C. Werdmüller à Mouslier.*** Zurich, 7 décembre 1665. loc. cit.

(8) ***Boreel aux IV cantons protestants.*** Paris, 27 juillet 1666. St-Arch. Bern. Hollandbuch *A* 109.

(9) ***Mouslier à Colbert.*** Soleure, 8 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIV. 249; ***à Lionne.*** Soleure, 11 et 25 décembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 98, 101. — ***Casati al segretario di Stato, a Milano.*** Lucerna, 15 gennaio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A*. 617 *a* (Luzern, 31. März 1664); 666 *a* (Baden, evangel. 8.—18. Januar 1666).

enfin compte des obstacles financiers à quoi se heurtait l'exécution de leur dessein,(1) y renonçaient purement et simplement, à la grande stupeur des autorités du Corps évangélique des Ligues.(2) Mais les membres de la majorité hostile à la France dans les Conseils du «Vorort» n'étaient pas gens à se laisser décourager par un premier insuccès, si pénible qu'il dût être à leur amour-propre.(3) Leur ténacité égalait au reste leur astuce. S'ils cherchaient à remettre sur le tapis le projet d'une médiation suisse, à substituer à la médiation suédoise, entre l'Angleterre et les Provinces-Unies,(4) c'était en partie afin d'avoir un prétexte plausible de dépêcher à Londres, puis à La Haye(5) une ambassade qui, au passage, se fût arrêtée à Paris et y eût profité des difficultés de la situation faite au roi Très-Chrétien, ensuite de sa déclaration de guerre à celui de la Grande-Bretagne, pour lui arracher les concessions que leur refusait son résident à Soleure.(6) Malheureusement pour eux, l'autorité bernoise n'était point disposée à approuver cette combinaison machiavélique, et son opposition suffit à en provoquer l'échec auprès de la diète protestante.(7)

Il restait, à dire vrai, aux magistrats du «Vorort» un autre moyen d'envenimer les relations qu'eux-mêmes et leurs collègues des cités évangéliques entretenaient avec la cour de Paris: c'était de prendre au delà du Rhin l'exact contre-pied de la politique suivie par celle-ci et d'y appuyer les intérêts de ceux des princes allemands dont elle souhaitait l'affaiblissement ou la ruine. L'Electeur-Palatin venait précisément de dépêcher en Suisse l'un de ses conseillers, le Dr Böckelmann, afin d'exposer sa détresse à ses coreligionnaires de ce pays, voire aux représentants de l'ensemble du Corps helvétique, de les aviser de sa rupture avec l'Electeur de Mayence, dont le monarque français et «tous les papistes de l'Univers» embrassaient la cause(8) et de leur demander une assistance militaire et financière qui lui permît de tenir tête à la coalition de ses adversaires.(9) Or, s'il semblait d'ores et déjà certain que

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 gennaio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nº 144.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 20 febbraio 1666. Frari. Svizzeri. LXI. nº 146.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 décembre 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 99.

(4) *Die IV evangel. Orte an den Kœnig von England.* April 1665, August 1666; *Zürich an Bern.* 1./11. April, 12./22. Juni 1665. St-Arch. Bern. Engellandbuch *A* 591, 599, 605, 621, 627. — *Zurich à Genève.* 12/22 juin 1665. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3451.* — *Giustinian al Senato.* Parigi, 8 dicembre 1665. Frari. Francia. CXXXVIII. nº 5. — *Instruktion und Befelch uff die hochgeachten Herrn ... Samuel Frisching, Venner, undt Herrn Sigismund von Erlach, Generalen, beid des Raths der Stadt Bern, abgesante uff ein Aarauwische Conferentz.* 6./16. August 1666. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 339. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 14 agosto 1666. Frari. Svizzeri. LXII. nº 169. — Eidg. Absch. VI *A.* 686 *d* (Baden, evangel. Juli 1666).

(5) *Borromeo a Chigi.* Lucerna, 22 e 29 gennaio 1665. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LVIII.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 août 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 93.

(7) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 27 août 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIX. 370. — Eidg. Absch. VI *A.* 689 *b* (Aarau, 19. August 1666).

(8) *Sagredo al Senato.* Parigi, 19 giugno 1665. Frari. Francia. CXXXVI. nº 412. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 juin 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 38. — Eidg. Absch. VI *A.* 690 *a* (Aarau, 27.—29. October 1666).

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 juin 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 38. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 luglio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. nº 121. — *Relazione de quanto è seguito nella dieta di Bada.* Luglio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 650 *n* (Baden, 5. Juli 1665).

Fribourg et les cantons forestiers refuseraient d'accueillir cette double requête,[1] l'attitude des protestants en cette conjoncture ne laissait pas en revanche que d'inspirer de sérieuses inquiétudes aux partisans du maintien à tout prix de la paix confessionnelle au sein des Ligues.[2] Par bonheur le sens de l'opportunité n'était éteint ni à Zurich, ni à Berne. Les gouvernements de ces deux villes comprirent à quels dangers ils exposeraient leurs administrés en accordant officiellement des enseignes au souverain d'Heidelberg, puisque aussi bien les Confédérés de l'ancienne croyance attendaient vraisemblablement de les voir commettre une telle imprudence pour se déclarer en faveur de l'autre belligérant.[3] Le plus puissant des cantons ne crut pas néanmoins devoir s'opposer à ce qu'un de ses officiers, le lieutenant-colonel May recrutât en secret pour le compte du Palatin quelques centaines d'hommes, auxquels Mouslier fit d'ailleurs refuser tous passeports pour Brisach,[4] comme il l'avait fait déjà pour les troupes levées par les agents de Venise dans la Haute-Alsace.[5] A la suggestion des députés zuricois, il fut en revanche décidé que des missives seraient adressées à l'empereur et au roi Très-Chrétien afin de les prier de se donner à tâche de rétablir la paix dans la région du Taunus et de l'Odenwald.[6] Puis, après mûre réflexion, les protestants consentirent à avancer à leur coreligionnaire allemand une somme assez importante que celui-ci s'offrait à gager sur quelques terres à leur convenance.[7] Cette résolution parut d'autant plus louable qu'à cette heure les cités évangéliques avaient à pourvoir à la sécurité de Genève et à faire échec aux desseins nourris secrètement par le duc de Savoie contre le pays de Vaud.[8]

*Menace savoyarde sur Genève et le pays de Vaud. — L'incident de Corsinge. — Son origine. — Son développement. — Le Fort et La Pérouse. — Mission de Grésy auprès des cantons. — Ses instructions. — A Turin on craint une défaillance*

(1) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 7 agosto 1665. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri.

(2) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 7 agosto 1665. loc. cit. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 28 ottobre 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LX. — Eidg. Absch. VI *A.* 655 *m.*

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 50. — Eidg. Absch. VI *A.* 656 (Aarau, 9.—13. August 1665); 690 *a* (Aarau, 27.—29. October 1666).

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 luglio 1665. loc. cit. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 28 octobre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXII bis. 778.

(5) *Alv. Sagredo a...* Parigi, 13 maggio 1664. Aff. Etr. Venise. LXXXIV. 243. — *Sagredo al Senato.* Parigi, 20 maggio 1661. Frari. Francia. CXXXIV. nº 227. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 8 novembre 1664. Frari. Svizzeri. LX. nº 83. — Tillier. op. cit. IV. 253.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 52. — *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 21 agosto 1665. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 luglio e 29 agosto 1665. Frari. Svizzeri. LXI. nos 121, 126.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 ottobre e 20 novembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. nos 179, 184. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 4 novembre 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LX. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 novembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(8) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 16 ottobre, 5 e 26 novembre 1666. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 5 novembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 116.

*de la part des Confédérés de l'alliance piémontaise. — Démarches de l'envoyé de Charles-Emmanuel II à Fribourg, à Berne, à Lucerne. — Etat des esprits dans la Suisse catholique et parmi les cantons helvétiques de la nouvelle croyance. — La crainte du péril français. — Conférence contradictoire repoussée en fin de compte par Grésy. — Le duc exige des anciens sujets de sa maison un acte de contrition. — Fragilité de sa thèse. — Procédés d'intimidation auxquels se livre l'envoyé de la cour de Turin. — Mission de Lullin auprès des cités évangéliques. — Attitude adoptée par Mouslier en cette conjoncture. — Bons rapports entretenus par la république du Léman avec le gouvernement de Paris. — Le duc s'ouvre à Servien de ses griefs contre les Genevois. — Peu d'empressement de ces derniers et de leurs protecteurs suisses à accepter la médiation du roi Très-Chrétien.*

**XI.** Depuis un siècle et plus qu'elle incommodait les riverains du Léman, la menace savoyarde suspendue sur Genève et le pays de Vaud avait diminué parfois d'intensité. Elle ne s'était cependant jamais complètement dissipée.(1) Le moindre incident de frontière étant susceptible de la raviver, les Conseils de la cité protestante avaient jusque là fait montre d'une très grande prudence dans leurs relations avec la cour de Turin et ses représentants à Chambéry, continuant certes à dénoncer les transgressions du traité de Saint-Julien relevées à la charge de ceux-ci, mais évitant en revanche de donner prétexte aux récriminations passionnées du duc et de ses ministres.(2) Néanmoins le feu couvait sous la cendre. Il suffit pour le ranimer d'une enquête officieuse conduite par l'ancien syndic Colladon à Corsinge, où deux ecclésiastiques catholiques avaient administré l'extrême onction à une malade « dans un bâtiment dépendant de la souveraineté de la Seigneurie ».(3) Bientôt suivie d'une descente de justice, officielle celle-là, et d'un « ajournement personnel » aux curés de Choulex et de Meynier,(4) cette enquête semblait assurément justifiée en soi.(5) Toutefois sa maladresse était évidente, car elle devait fournir au Sénat de

(1) *Les syndics et Conseils de Genève à Messrs Hirzel et Wyss, conseillers des villes de Zurich et Berne, ambassadeurs des magnif. et puissans seigneurs les cantons évangéliques près S. A. Royale de Savoye, à Turin.* 5/15 novembre 1663. St-Arch. Zürich. Genf. *A* 246. 8 (1663-1666). (Protestation contre la construction du bastiment „qui se faisoit au bout de nostre pont d'Arve".) — *Genève aux cantons protestants.* 29 décembre 1663 (v. s.). St-Arch. Zürich. Frankr. XIV (1661-1664). — Theatrum Europaeum. X. 72.

(2) *Genève à Hirzel et Wyss, ambassadeurs des cantons évangéliques à Turin.* 5/15 novembre 1663. Arch. d'Etat Genève. *C. L* XXXVIII (1662—1666). — *Instructions aux nobles Lullin et Liffort, Seigr syndic et ancien syndic, députez à Chambéry.* 9/19 mars 1665. („Plainte au sujet du bastiment qui a esté construict au bout de nostre pont d'Arve pour servir de retraite et logement aux gardes du sel.") Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3446.* — *Privat Zytung uss Genff,* vom 3ten July (v. s.) 1666. St-Arch. Zürich. Genff. *A* 216. 8 (1663-1666).

(3) *Copie du factum remis par le baron de Grésy, ambr de S. A. R. à messrs des cantons de Zuric, Berne et autres contre la ville de Genève, ensuite du quel est une copie de réponse faite par Genève audict factum.* Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève Cat. *6.* n° 41. — Ercole Ricotti. Storia della Monarchia piemontese (Firenze, 1869). VI. 183.

(4) *Copie du factum, etc.* loc. cit. — *W. Perwich to J. Williamson.* Paris, 7 august 1669. ap. Dispatches of W. Perwich (éd. Curran, 1903). p. 26.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 704—705 (Aarau, 1.—15. März 1667).

Savoie l'occasion d'édicter des représailles contre certains magistrats genevois.[1] Lorsque l'un de ceux-ci, le conseiller Le Fort, franchissant la frontière, se rendit à l'audience du Premier Président François de La Pérouse, dans le dessein de l'entretenir de ce fâcheux incident, l'accueil brutal qui lui fut fait ne laissa subsister aucun doute quant aux fins véritables poursuivies par les autorités du duché.[2] En affirmant que ses prétentions sur Corsinge étaient indiscutables et en refusant de les soumettre à l'examen d'une conférence amiable; en contestant en outre la légitimité de la peine de mort exécutée au Molard sur la personne de François de La Grave, vassal de la république, convaincu de crimes de droit commun, Charles-Emmanuel II donnait l'exacte mesure de «la candeur» de ses intentions pacifiques et de sa bonne foi.[3]

L'incident de Corsinge s'était produit dans les premiers jours d'avril. Or, dès février, le duc avait décidé de confier au baron de Grésy une nouvelle mission auprès des Confédérés.[4] Toutefois il attendit au 15 mai pour lui remettre ses instructions, et ce ne fut guère avant le commencement de septembre que ce personnage prit le chemin des Ligues.[5] Les affaires de Genève servaient certes de prétexte à son ambassade.[6] Mais, à cette heure encore, c'était moins peut-être du conflit de juridiction en soi que des conséquences possibles de sa répercussion au sein des cantons catholiques que Charles-Emmanuel II semblait préoccupé.[7] Aussi bien en effet on croyait savoir à Turin que, lors du dernier renouvellement d'alliance helvéto-piémontais, les cités évangéliques s'étaient offertes à céder aux «Waldstætten» «quelques terres dont on conviendroit en Thurgovie», pourvu qu'ils consentissent à assumer en commun avec elles la protection du pays de Vaud et de la petite république du Léman.[8] Or ce danger n'était point complètement conjuré. On devait

---

(1) „L'archevesque de cette ville me vint dire jeudy dernier, de la part de Mr le duc de Savoye, qu'il avoit de grands sujets de se plaindre contre les habitants de Genève, qui ont faict plusieurs insultes à ses sujets depuis quelque temps... et que son maistre estoit résolu d'en tesmoigner son ressentiment et que desja il avoit faict deffense à ses sujets de porter des bledz dans cette ville...“ *Servien au roi.* Turin, 4 septembre 1666. Aff. Etr. Piémont LIX. 144.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 704—705, 707—708. — Gautier. Histoire de Genève. VII. 442.

(3) „Ils ont faict trancher la teste à un gentilhomme de Savoye, appelé La Grave, contre toute sorte de justice et de formalité...“ *Servien au roi.* Turin, 4 septembre 1666. Aff. Etr. Turin. LIX. 144. — *Copie du factum, etc.* loc. cit. — Gautier. op. cit. VII. 441. — D. Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. III. 45.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 11 febbraio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni.

(5) *Il duca di Savoia agli VI cantoni cattolici.* Torino, 15 maggio 1666. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Gesandte. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 12 agosto 1666. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LX.

(6) *Casati a Zapata.* Lucerna, 8 ottobre 1666. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni.

(7) *Instruction pour vous, baron de Grésy, Conseiller d'Estat et gentilhomme de nostre chambre, pour le voyage que vous allez faire en Suisse.* Turin, 15 mai 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizz. V.

(8) „En 1651, les protestants firent desja des grandes instances et recherches pour cela et pour obtenir aussy des cantons catholiques la cession des prétentions qu'ils ont vers la couronne de Savoie, en leur offrant de leur céder en eschange une partie de la province de la Thurgovie, où ils sont conseigneurs par ensemble.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 décembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

même présumer que Berne s'apprêtait à adresser une recharge à ses confédérés de l'ancienne croyance et que ceux-ci, déjà vacillants dans leurs résolutions, ne rejetteraient pas d'emblée d'aussi tentantes ouvertures. (1) C'était à prévenir cette défaillance que l'envoyé du duc avait l'ordre de s'employer. Les conférences qu'il eut, à son passage en Savoie, avec le président La Pérouse l'engagèrent à modifier quelque peu son plan d'action et à aggraver l'importance des griefs nourris par son maître à l'endroit de ceux qui, selon lui, n'avaient cessé de transgresser l'une des principales clauses du traité de Saint-Julien. (2) A Fribourg, qu'il atteignit le 5 septembre, (3) le succès de ses démarches fut presque immédiat, car l'authenticité des incidents exposés dans le *factum* qui lui avait été remis à son départ de Chambéry ne vint même pas en discussion. (4) A Berne, le 12, il n'en alla pas tout à fait ainsi. Inquiet des nouvelles qui lui arrivaient d'au delà du Jura, le gouvernement de ce canton attachait un grand prix à ce que la paix ne fût pas troublée dans la région du Salève. Il ne se refusa cependant pas à adresser aux autorités genevoises l'invitation formelle de ne pas laisser s'envenimer davantage leur malencontreux différend avec la maison ducale. (5) A Lucerne enfin, où la réception qui l'attendait, le 19 septembre, satisfit d'ailleurs de tous points son incommensurable vanité, (6) l'envoyé piémontais rencontra, durant les premières semaines de son séjour du moins, (7) des encouragements qui l'incitèrent à persévérer dans la ligne de conduite qu'il s'était tracée. (8)

(1) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 6 gennaio 1667 Arch. Vaticano Nunz. Svizz. LXI. — *Instruction pour vous, baron de Grésy, etc.* loc. cit.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Fribourg, 10 septembre 1666; Lucerne, 3 février 1667 Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy à Saint-Thomas.* Chambéry, 14 août 1666. *Ibid.* — *Genève à Zurich.* 10/20 septembre 1666. Arch. d'Etat Genève. *C. L.* XXXVIII (1662—1666) — *Recueil de tout ce qu'a escrit le Président de La Pérouse, par ordre de S. A. R., au sujet de la conférence demandée par Mrs de Genève.* 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève. M. S. categ. 12.

(3) *Casati a Zapata.* Lucerna, 10 settembre 1666. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni.

(4) *Copie du factum baillé par Mr le baron de Grésy.* St-Arch. Zürich. Genf *A* 216. 8: Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève. Cat. 6. n° 41. — *Grésy au duc de Savoie.* Fribourg, 10 septembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 septembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 98. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 settembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 176. — Gautier. op. cit. VII. 441.

(5) *Grésy au duc de Savoie; au mis de Saint-Thomas.* Berne, 15 septembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy à Hirzel.* Lucerne, 20 septembre 1666. St-Arch. Zürich Genf *A* 246. 8. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 septembre 1666 loc. cit. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 settembre 1666. loc. cit. — „Les informations que je donnay à Messrs de Berne, à mon passage par leur ville, comme voisine des Estats de Savoie, sont tellement certaines et véritables qu'elles ne souffrent aucun doute ny réplique. ." *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 26 novembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Genève à Berne.* 6/16 février 1667. St-Arch. Zürich. Genf *A* 246. 8.

(6) *Grésy à Hirzel.* Lucerne, 20 septembre 1666. St-Arch. Zürich. Genf *A* 246. 8. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 septembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII; *à Saint-Thomas.* 30 septembre 1666. loc. cit. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 et 22 octobre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 104, 110. — „Ces jours passez, le baron de Grésy, ambassadeur extraordinaire du duc de Savoye, fit son entrée en cette ville, où il fut receu, ainsi qu'à Fribourg et à Berne, d'une manière des plus honorables." *Nouvelles de Lucerne.* 5 octobre 1666. Gazette de France. *1666.* p. 1088.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er octobre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 100.

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 settembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 175.

Sur les rives du Léman, où l'on ne se nourrissait pas d'illusions, la situation créée à la petite république ensuite de l'hostilité déclarée du duc de Savoie était envisagée froidement.(1) D'ores et déjà il paraissait démontré que les accusations produites contre Genève par Grésy avaient fait impression dans l'esprit des magistrats des cantons de l'alliance piémontaise. Sans doute ils ne pouvaient ignorer l'importance de ce « boulevard » de la frontière occidentale des Ligues.(2) Mais aussi bien les termes de leur traité avec le souverain de Turin étaient formels et les astreignaient à accorder à ce prince des levées, fût-ce même au détriment des protégés attitrés de leurs confédérés de la croyance réformée. En outre leur amour-propre se trouvait jusqu'à un certain point en jeu. Alors que le représentant du Louvre les négligeait, pour favoriser ostensiblement Zurich et Berne, il ne leur était pas indifférent que l'envoyé d'une autre puissance étrangère vînt solliciter leurs avis,(3) surtout si, comme le bruit s'en répandait depuis peu, Charles-Emmanuel II, stimulé par la récente inclusion des noms du Dauphin de France et de l'Infant d'Espagne dans les alliances conclues entre les deux couronnes et le Corps helvétique, s'apprêtait à négocier lui aussi l'admission de son héritier au bénéfice du traité qui liait à sa maison la presque unanimité des cantons catholiques.(4)

Bien différente, en revanche, était l'impression produite chez les protestants par l'exposé des nouveaux griefs piémontais envers les autorités de Genève. La violence du réquisitoire prononcé par Grésy à l'endroit de celles-ci à son passage à Berne créait un malaise évident sur les bords de l'Aar, comme sur ceux de la Limmat.(5) Le souvenir des machinations ourdies à Turin, à l'époque de Richelieu, contre l'indépendance de la petite république ne s'était pas effacé de l'esprit des magistrats des deux grandes cités évangéliques. En soi, le péril savoyard ne paraissait pas plus redoutable en 1666 qu'il ne l'avait été durant le règne de Charles-Emmanuel I^er^, mais sur lui se greffait à cette heure le péril français. S'il était vrai, ainsi qu'on le déclarait à Rome et ailleurs, que le duc eût cédé au roi Très-Chrétien tout ou partie de ses prétentions

(1) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 24 septembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 99 — *Genève au roi.* 31 octobre 1666. Aff. Etr. Genève. III. 125. — *Roset à De La Mare, l'aîné.* Genève, 2 juin 1667. Bibl. Nat. f. Latin *6019* f° 97.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 settembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 176.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Berne 15 septembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min XII. — ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 17 septembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 98.

(5) „L'archevesque de ceste ville me vint dire jeudy dernier, de la part de M^r^ le duc de Savoye, qu'il avoit de grands sujets de se plaindre contre les habitans de Genève, qui ont faict plusieurs insultes à ses sujets depuis quelque temps, où non seulement son authorité est grandement intéressée, mais encóre la religion catholique, en ce que ils ont prétendu d'en empescher l'exercice dans les terres de Corsinge…" *Servien au roi.* Turin, 1 septembre 1666. Aff. Etr. Turin. LIX. 111. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 16 ottobre 1666. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni. — „Messieurs de Genève ne manquent pas de raisons pour justifier leur procédé." *Nouvelles de Paris.* 22 octobre 1666. Gazette d'Amsterdam. 1666. n° 43.

territoriales dans le voisinage du Léman; [1] s'il était exact que ce dernier cherchât à se faire livrer Neuchâtel « par la maison de Longueville »; si enfin les bruits relatifs à la prochaine invasion de la Franche-Comté par les armes françaises se trouvaient confirmés, aucun sacrifice ne devait être épargné pour conjurer la menace d'encerclement suspendue sur la Suisse occidentale. [2]

Chaque jour davantage en somme, les Conseils de Zurich et de Berne acquéraient la conviction que l'entente franco-piémontaise relative à la conquête, puis au partage de Genève était chose conclue et que l'« attentat » d'avril n'avait d'autre but que de diviser leur vigilance et de les empêcher de secourir à la fois leurs protégés de la région du Salève et leurs voisins de celle de Dôle. [3] Quand, en septembre, un envoyé de la petite république, Jean Lullin, leur eut exposé par le menu ce qui s'était passé à Corsinge, [4] ils tombèrent d'accord entre eux pour reconnaître et la gravité de la situation [5] et la nécessité d'appuyer de toutes leurs forces, le cas échéant, la résistance genevoise aux prétentions ducales. [6] A son passage à Berne, Grésy y avait déclaré de façon tranchante que le droit était du côté de son maître; que ce droit ne souffrait aucune discussion et que le plaidoyer de la partie adverse n'était qu'un amas de faussetés et de calomnies. [7] Néanmoins, à cette heure encore, la voie de la négociation demeurait ouverte aux magistrats des deux grandes cités évangéliques. Ils n'hésitèrent pas un seul instant à s'y engager. [8] Cette décision devait leur permettre de gagner du temps et de sonder l'état des esprits à Turin. Genève proposait la réunion d'une conférence

---

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(2) *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 7 avril 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII 10. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 16 ottobre 1667. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni.

(4) *Instructions à noble Jean Lullin, seigr conseiller et ancien syndic, député à Berne et à Zurich.* 7/17 septembre 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465.* — *Genève à Zurich; à Berne.* 11/21, 12/22 septembre: 25 novembre/5 décembre 1666. St-Arch. Zürich. Genf *A* 246. 8 (1663-1666); St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 27. — *Hirzel à Grésy.* Zurich, 12/22 septembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Lullin à Genève.* 14/24 septembre 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465.* — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 2 ottobre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 177. — Gautier. op. cit. VII. 445.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 9 ottobre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 178. — *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 26 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — „L'affare di Ginevra è scabroso, quanto importante di riflesso.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 15 gennaio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 193. — „Il vero motivo di questi rumori proceda dalla Francia, alla quale, per i trattati col Sor duca di Savoia, appartenendosi una parte della città di Ginevra, suppongono che vogliono occuparla e dividersela.“ *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 6 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 settembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 176. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLIV. 268, 269 (Freitag, 30. November [s. v.] 1666).

(7) *Copie du factum baillé par Mr le baron de Grésy* („Monsr l'ambassadeur se ressouviendra de représenter à Messrs des cantons l'impiété et l'injustice de Messrs de Genève...“). St-Arch. Zürich. Genf *A* 246. 8 (1663—1666). — „Les plaintes que Messrs de Genève vous ont faictes sont bien esloignées de la vérité.“ *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 26 novembre 1666 et 12 janvier 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465;* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(8) *Mouslier à Genève.* Soleure, 7 octobre 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3453.*

contradictoire, qui, selon elle, eût donné au litige une très prompte et définitive solution. Cette offre semblait raisonnable. Ils s'y rallièrent et la transmirent à l'envoyé piémontais à Lucerne. (1) Celui-ci, prétextant que ses instructions ne contenaient aucune indication à ce sujet, ne refusa pas absolument d'entrer en matière, mais demanda à en référer à son souverain. (2) Cette réponse manquait de netteté et de franchise. Celle de Charles-Emmanuel II en revanche fut de nature à dissiper tous les doutes quant aux fins que poursuivait ce prince en cherchant querelle aux anciens sujets de sa maison sur les rives du Léman. (3)

A la veille de dénoncer et de déclarer caduc le traité de paix de Saint-Julien, intervenu jadis entre son grand-père et les Syndics et Conseils de la cité calviniste, le duc de Savoie ne laissait échapper aucune occasion d'humilier « ceux de Genève » et de les désigner à l'animadversion de toutes les puissances catholiques, grandes et petites. (4) C'était là un travail d'approche conduit par sa mère et par ses ministres avec d'autant plus de persévérance que ni lui, ni elle n'abandonnaient l'espoir de l'amener un jour ou l'autre à sa perfection.

En transmettant à son maître la missive par laquelle les protestants d'Helvétie, à la suggestion du gouvernement de Genève, priaient ce prince de ne pas rejeter d'emblée les offres pacifiques qui lui venaient de ses voisins « de la pointe du Léman », Grésy s'était abstenu de recommander cette requête, mais en fait il ne la jugeait pas inacceptable. (5) A Chambéry, La Pérouse s'était vanté d'être en mesure de réduire à néant les arguments « imaginés par les avocats de la partie adverse » à l'appui de leurs prétentions. (6) Au reste l'ambassadeur piémontais n'était pas éloigné de considérer sa tâche comme accomplie. (7) N'avait-il pas contraint les autorités des deux grands cantons suisses à tenter une démarche humiliante? (8) N'était-il pas assuré désormais d'amener à résipiscence les Genevois, dès l'instant qu'avant l'ouverture de

(1) *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 9 octobre 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. 3465. — *Recueil de tout ce qu'a escrit le Président de La Pérouse, etc.* Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève. M. S. categ. 12. — *J. Gaspard Hirzel à Grésy.* Zurich, 17 novembre 1666. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XII.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 ottobre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. nº 179. — *Grésy à Zurich.* Lucerne, 26 octobre 1666. St-Arch. Zürich. Genf *A* 246. 8 (1663—1666).

(3) *Grésy à Zurich.* Lucerne, 25 novembre/5 décembre 1666. St-Arch. Zürich. Genf *A* 246. 8.

(4) *Genève au roi de France.* 31 octobre 1666. Aff. Etr Genève. IV. 125. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 12 octobre 1666 et 13 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Recueil de tout ce qu'a escrit le Président de La Pérouse, par ordre de S. A. R., au sujet de la conférence demandée par Mrs de Genève.* 1667. *Ibid.* Ville de Genève. M. S. cat. 12.

(6) „Je prévoy que Messrs de Genève cherchent à porter cette affaire à une conférence; mais, s'il en faut venir là, l'on verra comme je parleray et comme je soutiendray de la belle manière toutes cesdites affaires" (Paroles de La Pérouse). *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 février 1667. loc. cit.

(7) „Ainsy, Monsgr, j'ay eu le bonheur d'effectuer ce que V. A. R. m'avoit si particulièrement recommandé." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 novembre 1666. loc. cit.

(8) „Par mes remonstrances et persuasions, j'ay obligé Mrs de Genève de me faire supplier par les souverains Seigrs de Zurich, de Berne, de Basle et de Schaffhouse qu'ils puissent représenter leurs raisons à se justifier." *Grésy au duc de Savoie* Lucerne, 15 octobre et 23 décembre 1666. loc. cit. — *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 12 janvier 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667. *A* 246. 9.

toute négociation, ceux-ci « se soumettaient comme des sujets » ? (1) Cependant Charles-Emmanuel II entendait que le premier acte des Syndics et Conseils fût un acte de contrition. (2) et encore ne s'engageait-il pas, ce pas délicat une fois franchi, « à accorder la conférence ». (3) Dans l'intervalle, en effet, la fragilité de la thèse soutenue par le président de Savoie s'était révélée irrémédiable. (4) Mieux valait dès lors éluder la mise en présence des délégués des deux parties et recourir en revanche à la manière forte pour mieux triompher de la résistance des opposants. (5)

Aussi longtemps qu'il était demeuré dans l'incertitude quant à la dernière décision du duc, Grésy n'avait pas cru devoir dissiper les espérances des protestants, ni rompre les pourparlers engagés avec eux. (6) Lorsque lui parvint l'ordre d'abandonner ceux-ci, il prétendit après coup n'avoir jamais cessé, dès son arrivée à Lucerne, de déconseiller l'entrée en matière sur le fond même du litige. (7) Par suite ce fut sans user d'aucun ménagement qu'il avisa Zurich et Berne de la ferme volonté de son maître de repousser toutes les ouvertures genevoises, si elles n'étaient précédées de la reconnaissance explicite des droits de la maison de Savoie sur Corsinge et du désaveu formel des incidents dont ce village avait été le théâtre. (8) De ce fait, la tâche de l'envoyé piémontais se trouvait simplifiée. Elle consistait désormais presque uniquement à s'opposer à ce que les magistrats des cités évangéliques prissent trop à cœur les intérêts de leurs coreligionnaires de la région du Salève, (9) et à convaincre ces derniers

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 octobre 1666. loc cit.

(2) *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 26 novembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 186. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier 1667. loc. cit.

(4) *Grésy à Saint-Thomas.* Chambéry, 14 août 1666. Arch. di Stato Piemontesi Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 novembre 1666, 3 février 1667. *Ibid.*

(5) „Si nos raisons ne sont plus que claires, il ne fault point leur accorder de conférence, mais bien éluder leurs supplications et recherches par des prétextes que l'on pourra prendre.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 novembre et 9 décembre 1666. loc. cit. — „Je n'oublie rien pour trouver les moyens d'éluder tousjours plus la conférence que les dicts cantons ont demandée, ayant tousjours jugé quelle ne pouvoit estre avantageuse au service de S. A. R.“ *Grésy au mis de Saint-Thomas.* Lucerne, 30 novembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 février 1667 loc. cit. — *Recueil de tout ce qu'a escrit, etc.* loc. cit.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier 1667. loc. cit.

(7) *Grésy au duc de Savoie; au mis de Saint-Thomas.* Lucerne, 3 février 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(8) *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 30 novembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 dicembre 1666. Frari Svizzeri. LXII. n° 186. — „L'on a avis que les députés du duc de Savoye et de la république de Genève se sont assemblés pour terminer les différends de leurs maitres, mais qu'ils se sont séparés sans pouvoir rien conclure, celuy de Savoye prétendant que Messrs de Genève fissent des soumissions, qu'ils ne doivent pas, à S. A. le duc de ce nom.“ *Nouvelles de Paris.* 28 janvier 1667. ap. Gazette ordinaire d'Amsterdam. n° 6.

(9) „Il est à remarquer que les cantons protestants, qui demandent qu'on accorde une conférence à ceux de Genève, tesmoignent pour eux une grande partialité et parlent comme parties intéressées. Mais il est aussy certain qu'ils ne les soutiendront et protègeront que dans les choses qui seront bien justes et bien raisonnables.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 octobre et 11 novembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 décembre 1666 et 13 janvier 1667. *Ibid.*

de la nécessité de dépêcher sans retard et sans l'intervention d'aucune assistance étrangère une mission « de contrition » à la cour de Turin. Or seuls des procédés d'intimidation pouvaient donner des résultats appréciables là où un retour à la négociation présentait un réel danger. Grésy se décida à en user aussi bien à l'égard des protégés que de leurs protecteurs. Afin d'alarmer ceux-là, il feignit de demander aux cantons catholiques l'ouverture de leurs passages à des troupes bavaroises acheminées vers le Piémont par la voie des Ligues, « sans toucher les terres du *Vorort* ».(1) Pour mettre martel en tête à ceux-ci, il s'avisa de les menacer de ramener sur le tapis la question du règlement des frais de la guerre de Villmergen, règlement dont l'arbitrage lui avait été confié, ainsi qu'à deux délégués de chacune des parties, mais auquel il s'était gardé jusque là de travailler, dans la crainte de réveiller un conflit que sa médiation n'avait apaisé qu'à grand'peine.(2)

Au retour de sa mission en Suisse, Jean Lullin s'était arrêté à Soleure afin d'y solliciter les conseils de Mouslier.(3) Il n'avait pu taire à celui-ci que, si les menaces ducales recevaient un commencement d'exécution, ses compatriotes, assistés de leurs alliés, sauraient repousser la force par la force.(4) Outre qu'il jugeait déraisonnables les prétentions savoyardes, le résident français se sentait enclin sinon à embrasser ouvertement, du moins à favoriser en secret la cause d'une ville dont les magistrats avaient témoigné à son endroit de sentiments très sympathiques l'année précédente.(5) A cette heure, au reste, les relations entre le Louvre et les autorités de la petite république étaient satisfaisantes.(6)

---

(1) *Casati a Zapata.* Lucerna, 26 novembre 1666 e 11 marzo 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(2) „J'ay adroittement fait agir des cantons et quelques Messrs des cantons, mes amis, pour commencer à reparler de la prétention des frais de la dernière guerre que Messrs les cantons catholiques ont contre les protestants, le quel point fust remis à la décision que j'en ferois conjointtement avec quatre députés des cantons catholiques et protestants qui n'estoient pas encore entrés dans la guerre. Je ne voulus pas pour lors décider cette prétention, parce que, comme j'avois obligé également les deux parties par la paix que j'avois restablie au Corps helvétique, je ne voulois pas aussy pour lors diminuer l'obligation que les uns et les autres m'avoient, par le jugement que j'en pouvois faire, le quel, par toutes sortes de considérations et de raisons, ne peut estre qu'en faveur des cantons catholiques. Or, maintenant que je suis icy de retour, ils commencent un peu à reparler de cett'affaire. Je me sers de cette adresse et de ce moyen pour donner mesme à penser aux cantons protestants, qui verront que les catholiques désirent tousjours que, conjointement avec les députés des autres cantons, je rende un jugement sur leurs prétentions. Les protestants filleront doux assurément dans cette rencontre pour deux raisons: la première afin que je conduise encore cett'affaire de manière à ce qu'elle ne se décide point: la seconde pour éviter une nouvelle guerre dans le Corps helvétique..." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 novembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min XII. — „La conduitte que j'ay eu auprès de Messrs les cantons catholiques... faict de merveilleux effects". *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 décembre 1666. *Ibid.*

(3) Gautier. op. cit. VII. 446.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er et 15 octobre 1666; *à Colbert.* Soleure, 15 octobre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 100, 107; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLI. 357.

(5) *Genève au roi; à Lionne.* 31 octobre 1666. Aff. Etr. Genève. III. 125, 129. — *Mouslier à Genève.* Soleure, 21 août 1665 et 27 février 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3458.* — *Réplicque faicte par le Procureur général de Savoye (Du Crest) à la responce faicte par ceux de Genève au factum qui fut envoyé à Mr le baron de Grésy.* février 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(6) *Le roi à Genève.* Paris, 1er janvier, Saint-Germain-en-Laye, 12 mars 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3459.* — *Genève au roi; à Lionne.* 31 octobre 1666. Aff. Etr. Genève. III. 125, 129.

Sans doute la question confessionnelle dans le pays de Gex ne semblait pas près d'être résolue.(1) Sans doute Lionne n'apportait pas tout l'empressement désirable à mettre les Genevois à couvert des représailles dirigées contre eux par leur tenace et processif adversaire, Jacques Tronchin, qui les entraînait à sa suite « dans un labyrinthe de chicanes » (2). Mais, d'autre part, le roi savait gré aux Syndics et Conseils de faciliter les levées de troupes entreprises sur leurs terres pour son service(3) et il se montrait sensible à leurs condoléances à l'occasion du décès de la reine-mère, décès qu'il leur avait fait annoncer, ainsi qu'aux cantons suisses.(4)

Toujours est-il que l'incident de Corsinge ne pouvait laisser Louis XIV indifférent. Ce prince ignorait encore les suspicions à quoi sa politique se trouvait en butte à Zurich et à Berne, où persistait la crainte de l'existence d'un accord franco-piémontais au détriment de Genève(5) et où s'accréditait de plus en plus l'opinion que l'amitié de la France était d'autant moins à

---

(1) *Genève au roi.* 1er août 1666. Aff. Etr. Genève. III. 113; *à Lionne.* 10 février 1669. *Ibid.* III. 193. – *Le roi à Genève.* Vincennes, 30 août 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. 3459. – *Lionne à Genève.* Vincennes, 10 septembre 1666. Aff. Etr. Genève. III. 115. — Arch. d'Etat Genève. (16 janvier, 16 mai 1666.) France. II (1651—1690). 393, 395.

(2) *Genève à Berne.* 21/31 mars 1662; 30 novembre/10 décembre 1667; 11/21 février 1668. St-Arch. Bern. Genfbuch. V. 733. — *Genève à Lionne.* 16/26 mars 1664; 14/24 mars 1666. Arch. d'Etat Genève. Lettres du Conseil. *C. L.* XXXVIII (1662—1666); *Ibid.* France. II (1651—1690). 384. — *Genève au roi; à Lionne.* 13 septembre 1665; 18 juillet 1666. Aff. Etr. Genève. III. 93, 94, 111. — *Projet de lettre du roi pour les Syndics et Conseils de Genève.* Saint-Germain-en-Laye, 7 août 1665. *Ibid.* III. 92. — „A dire vray, il s'agit d'une véxation intolérable que la ville de Genève fait depuis plus de vingt ans à un subject du roy pour l'intérest particulier d'un nommé Lullin, qui en fait sa vache à lait et en a desia tiré plus de 18,000 frs.“ *Lionne à Mouslier.* Paris, 3 janvier 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 1. — *Genève à Lionne.* 7 novembre 1666; 24 septembre 1667. Aff. Etr. Genève. III. 131, 167. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLIV. p. 18 (Montag, 1./11. October 1666, wegen Schreibens an König in der Tronchinischer Sach). — *Lionne à Genève.* 25 octobre 1666. Aff. Etr. Genève. III. 120. — *Du Pan à Berne.* Genève, 16 avril; *Mouslier à Berne.* Soleure, 15 novembre 1666. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *J* 1169, 1171. — *Mouslier à Berne.* Soleure, 16 décembre 1667. *Ibid.* Genfbuch. V. 780. — *Mouslier à Genève.* Soleure, 17 décembre 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3458.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 novembre et 16 décembre 1667 et 20 janvier 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 103, 114; XLIV. 4.

(3) *Le roi à Genève.* Paris, 1er janvier 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3459.* — *Genève à Mouslier.* mai 1666. *Ibid. C. L.* XXXVIII (1662—1666). — *Genève au roi.* 19 septembre 1666. Aff. Etr. Genève. III. 117. — *Colladon à [Lionne].* Genève, 17 octobre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 186.

(4) *Le roi aux XIII cantons.* Versailles, 22 janvier 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 53; St-Arch. Zürich. Franz. Königsbriefe *C* IV. 9; *à Genève.* Saint-Germain-en-Laye, 12 mars 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3459.* — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 7 février 1666. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. n° 78. — *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 15 février 1666. *Ibid.* n° 87; Aff. Etr. Suisse. XLII. 39; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *DD* 41. — *Zurich aux XIII cantons.* 15/25 février 1666. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *DD* 39. — *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 4 février 1666. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 116. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 13 febbraio 1665. Frari. Svizzeri. LXI. n° 147. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 11 febbraio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Genève au roi.* 14 février 1666. Aff. Etr. Genève. III. 101.

(5) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 6 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „Les cantons de Zurich et de Berne sont un peu eschauffez sur nos affaires, parce qu'ils croyent que Mr le duc de Savoye ne faict point l'entreprise dont il menace la ville de Genève que par l'aveu et le consentement du roy.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 10. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. *Ibid.* XLIII. 19. — „Ma pensa V. Ecc. che il duca (di Savoia) habbia mira sopra Geneva? Ne pure per imaginatione. Questo romore non è sparso che ad instanza de Spagnuoli, acciò serva d'una tacita predica a Francesi di quello che potranno Spagnuoli et Imperiali, caso Francia attachi Paesi Bassi o la Borgogna.“ *Chr. Moro à Lionne.* Saint-Germain-en-Laye, 16 mars 1667. Aff. Etr. Grisons. X. 119.

cultiver que la frontière occidentale de ce pays se rapprochait davantage de celle des Ligues. En revanche il était un point au sujet duquel on repoussait à Paris toute idée de transaction. Si la cité de Calvin devait être conquise, il ne paraissait pas admissible qu'elle le fût par d'autres armes que celles du roi Très-Chrétien. (1) Aussi bien le différend signalé par Mouslier à l'attention de son gouvernement donnait lieu à des appréciations très diverses dans les principales cours de l'Europe. A Rome, on était tenté de penser, comme à Berne, que le Louvre trempait dans les trames ourdies à Turin contre l'indépendance de la petite république, et cette constatation n'éveillait aucun regret. (2) A Madrid et à Milan, la nouvelle des difficultés survenues entre Charles-Emmanuel II et ses voisins du « climat des Ligues » avait été accueillie en somme avec satisfaction. Mieux valait pour la sécurité de Novare que le gros des forces ducales fût concentré dans la Tarentaise ou le Chablais qu'aux confins orientaux du Piémont. En outre, pour peu que le fils de Victor-Amédée n'agît pas de concert avec le monarque français, n'y avait-il pas sujet d'espérer que la crainte de la diversion savoyarde suffirait à détourner celui-ci de ses projets belliqueux à l'endroit des Pays-Bas? (3) A dire vrai, une telle appréciation de la situation ne devait être qu'éphémère. Par suite, lorsque, au bout de quelques semaines, la Franche-Comté se vit menacée d'invasion, on ne put que déplorer en Espagne et en Lombardie la durée d'un conflit qui tendait à accaparer exclusivement les préoccupations des Suisses et à empêcher ces derniers d'acquiescer aux demandes d'assistance qu'était sur le point de leur adresser le Parlement de Dôle. (4) Que les appréhensions de l'Escurial fussent justifiées, on en tombait tout naturellement d'accord au Louvre, et l'on en éprouvait partant une réelle satisfaction. (5) Néanmoins ce jeu ne semblait pas exempt de périls, car, le roi

---

(1) „Il semble que la conjoncture prézente des affaires de tous costez y est extrêmement favorable, pendant le chocq des deux plus grandes puissances hérétiques, Hollande et Angleterre, profitant habilement de la bonne disposition du canton de Berne, qui autrement y formeroit un grand obstacle, estant voysin et puissant com'il est, et de l'indignation de Mr le duc de Savoye, à qui Sa Mté pourroit permettre secrètement, et sans y paroistre tant soit peu, de former quelque entreprise pour surprendre ceste ville, car, de l'attaquer de force ouverte, il n'est pas assez fort pour cela... et, soit que la chose réussist ou non, Sa Mté s'en pourroit fort aysément laver les mains en témoignant d'en avoir du degoust, et, mesme en cas de succez, ceste place dans le contraste luy pourroit tomber entre les mains en y permettant la liberté de conscience, par les expédients qui pourroient estre traités...". *Servien à [Lionne]*. Turin, 4 septembre 1666. Aff. Etr. Turin. LIX. 146. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 10. — „Mr le duc de Savoie ne songe point à prendre Genève, que le roy d'ailleurs deffendroit contre luy." *Lionne à Estrades*. Saint-Germain-en-Laye, 8 juin 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt. p. 281.

(2) *Grésy au duc de Savoie*. Lucerne, 13 janvier 1667. loc. cit.

(3) „Il governatore di Milano continua egli ne i suoi antichi supposti che queste discordie coi Genevrini sieno pretesti mendicati per poter armare senza dar gelosia ai confinanti." *Baldeschi ad Azzolino*. Lucerna, 23 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Grésy au duc de Savoie*. Lucerne, 8 septembre 1667, Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(4) „Questa controversia di Ginevra non apportara utile veruno alla Borgogna." *Lettera d'un principale confidente al Conte Alfonso Casati*. Lucerna, 1° giugno 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) „Le differenze fra quel Governo et l'Altezza di Savoia fluttuano tuttavia. Non dispiace l'impegno del duca et si vedono volontieri divertiti li Svizzeri." *Giustinian al Senato*. Parigi, 7 dicembre 1666. Frari. Francia. CXXXIX. n° 163 (2da). — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 10.

une fois aux prises avec ses ennemis dans les bailliages comtois, le duc était très capable de précipiter l'exécution de ses desseins, sans que personne se trouvât en mesure de le prévenir. Fort heureusement Charles-Emmanuel II crut devoir dans ce même temps s'ouvrir à Ennemond Servien de ses griefs à l'endroit des anciens sujets de sa maison et prier cet ambassadeur d'appuyer ses revendications auprès de son souverain. (1) L'occasion s'offrait donc à Louis XIV de proposer sa médiation aux deux parties. Il n'eut garde de la laisser échapper et, dès le 26 octobre 1666, dans une missive adressée aux autorités de la petite république, il les sonda, sans y insister par trop à la vérité, quant à leurs intentions à ces fins. (2) Or cette démarche apparaissait quelque peu prématurée. Outre que les négociations entamées avec Grésy par les magistrats des cantons protestants n'étaient pas épuisées, une suspicion légitime s'attachait encore à cette heure aux ouvertures venues de Paris. (3) La réponse genevoise à celles-ci fut en conséquence sinon négative, du moins dilatoire, (4) car l'on ne désespérait pas, sur les rives du Léman, du succès final des conférences qui se poursuivaient tant à Berne et à Zurich, au sein des Conseils de ces deux villes, qu'à Lucerne en la présence de l'envoyé piémontais.

*Préparatifs militaires sur la rive méridionale du Léman. — Diète d'Aarau de décembre 1666. — Grésy s'abstient d'y assister. — Ses conférences à Lucerne avec des délégués de Zurich et de Berne. — Inanité des griefs formulés par lui contre Genève et les cités évangéliques. — Celles-ci arment à outrance. — Refroidissement survenu dans les rapports du duc avec ses alliés des Ligues. — Ses raisons. — Nouvelle diète à Aarau en mars 1667. — Genève se refuse à dépêcher à Turin. — Défiances protestantes au sujet d'une entente secrète franco-piémontaise. — La plupart des ministres des puissances étrangères en Suisse se déclarent favorables au maintien du* **statu quo**. *— Mouslier et les députés de Zurich et de Berne. — Missive adressée par Charles-Emmanuel II au Corps helvétique,*

(1) *Le roi à Genève.* Saint-Germain-en-Laye, 26 décembre 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3459.*

(2) *Lionne à Bâle.* Saint-Germain-en-Laye, 26 octobre 1666. St-Arch. Basel. Politisches *N* 8—10. — *Le roi à Genève.* Saint-Germain-en-Laye, 26 octobre 1666. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3459*; St-Arch. Basel. Politisches *N* 8—10. — „Comme par exemple si Elle (S. A. R.) voudroit bien consentir à une conférence où un commissaire du roy se trouvast, et en quel lieu? Car il me semble qu'il ne seroit pas de la dignité de Sa Mté qu'Elle envoyast led. commissaire en Suisse, où on pense de tenir ceste conférence. Il faudroit, à mon sens, que ce fut dans le pays de Gex ou en Bresse.“ *Lionne à Servien.* Saint-Germain-en-Laye, 26 novembre 1666. Aff. Etr. Turin. LIX. 189. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 6 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 7. — Gautier. op. cit. VII. 446—447.

(3) „Questo potente vicino è sospetto.“ *Avviso del Sigre caval. di Sonnenberg, ecc.* loc. cit. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 6 gennaio 1667. loc. cit. — Mémoires de F. de Dohna (éd. Borkowski). 222.

(4) *Genève au roi.* 31 octobre/10 novembre 1666. Arch. d'Etat Genève. *C. L.* XXXVIII (1662 à 1666). — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 novembre 1666. loc. cit. — Gautier. op. cit. VII. 447.

*le 13 mars 1667. — Echec de la diplomatie ducale. — Mission du chevalier Mallet aux Ligues. — Diète d'Aarau, du 21 avril 1667. — Ses résultats. — Intrigues savoyardes à Paris. — Le départ de députés genevois pour Turin est jugé moins dangereux que le recours à l'arbitrage du roi Très-Chrétien. — Entrée en scène des envoyés impériaux. — Ses causes.*

**XII.** Il y avait à la hâte qu'apportaient les cités évangéliques d'Helvétie à vouloir mettre fin au différend de Corsinge deux raisons principales, à savoir le désir d'échapper à la médiation française et la crainte de ne pouvoir subvenir à la longue aux dépenses qu'entraînait pour elles la nécessité de se tenir prêtes à résister à une attaque savoyarde. (1) Plusieurs milliers d'hommes à la solde ducale prenaient en effet leurs quartiers sur la rive méridionale du Léman, où une flottille de barques se trouvait réunie pour faciliter l'exécution du blocus décrété contre la petite république. (2) Des mesures extraordinaires de défense s'imposaient aussi longtemps que Charles-Emmanuel II n'aurait pas consenti à désarmer. (3) Zurich se décida à assigner la tenue d'une diète protestante à Aarau au 20 décembre. (4) Elle pria Genève de s'y faire représenter (5) et invita Grésy à y assister en personne. (6) Mais cette double démarche devait aboutir à un échec. La convocation adressée aux « Syndics et Conseils » les atteignit trop tardivement pour qu'il leur fût possible de dépêcher en Argovie. (7) Quant à l'envoyé piémontais, il n'hésita pas à opposer un refus formel aux sollicitations dont il était l'objet, et cela sous le prétexte que ses instructions ne l'autorisaient pas à s'absenter de son poste sans les ordres de son souverain. (8) Cette défaite, à laquelle ils ne s'attendaient guère, contraignit les membres de la diète à

---

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 novembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Zürich an Bern.* 21. November/1. Dezember 1666. St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 50.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 décembre 1666: *au mis de Saint-Thomas.* Lucerne, 5 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Avviso del Sigr Cavaliere di Sonnenberg, gran priore d'Hongeria.* dicembre 1666. *Ibid.* — *Servien à Lionne.* Turin, 12 février 1667. Aff. Etr. Turin. LIX. 227. — E. Ricotti. op. cit. VI. 184.

(3) *Genève à Zurich.* 9/19 octobre 1666. St-Arch. Zürich. Genf *A* 246. 8. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 20 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 25 febbraio 1667. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni. — Mémoires de Dohna (éd. Borkowski, 1898). 211 sqq.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 17 dicembre 1666. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni.

(5) *Zurich à Grésy.* 8/18 février 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(6) *J. G. Hirzel à Grésy.* Zurich, 3/13 décembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(7) *Genève à Zurich.* 7/17 décembre 1666. St-Arch. Zürich. Genf *A* 246. 8; St-Arch. Basel. Politisches *N* 8—10; Arch. d'Etat Genève. Copies de lettres du Conseil. XLI (1666—1670). — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 décembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1 gennaio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 190.

(8) *Grésy au bourgmestre Hirzel.* Lucerne, 14 décembre 1666. St-Arch Zürich. Genf *A* 246. 8: St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 121. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 dicembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 188. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 24 dicembre 1666 loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 décembre 1666. loc. cit.; *aux cantons protestants.* même date. *Ibid.* — *Réponse de Mr le baron de Grésy aux députés de Zurich et de Berne* (décembre 1666). St-Arch. Basel. Politisches *N* 8—10. — *Baldeschi a Chigi.*. Lucerna, 6 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

déléguer deux des leurs au ministre récalcitrant. (1) Aussi bien Jean-Gaspard Hirzel et le colonel Gabriel Wyss étaient-ils, l'un et l'autre, connus de Grésy, avec lequel ils avaient pris contact au cours des négociations engagées entre le gouvernement de Turin et ses sujets des vallées vaudoises. (2) Après avoir vainement tenté de les circonvenir, (3) l'ambassadeur de Charles-Emmanuel II, comptant pour un succès diplomatique le fait de les avoir attirés à Lucerne, (4) se borna à leur répéter ce dont il avait déjà avisé leurs supérieurs, à savoir que le duc maintenait entières ses prétentions et que par suite les Genevois ne pourraient se soustraire à l'obligation de lui présenter des excuses. (5) Enfin, à l'en croire, les armements signalés en Savoie revêtaient un caractère purement défensif, (6) tandis en revanche que les desseins agressifs de la partie adverse s'affirmaient chaque jour davantage. (7)

Loin de s'amender, les difficultés de la situation tendaient au contraire à s'accroître. La négociation paraissait avoir atteint un point mort. Aussi la perplexité des magistrats des cités évangéliques était-elle grande. Leur désir d'apaiser les ressentiments de Charles-Emmanuel II, tout en ne froissant pas les susceptibilités genevoises, ne faisait assurément pas doute. (8) Mais les moyens leur manquaient pour le réaliser. La nature et l'étendue des satisfactions exigées par le duc demeurait un mystère, (9) alors que, d'autre part, les « Syndics et Conseils » se refusaient aux plus minimes concessions. (10) De nouvelles démarches furent néanmoins tentées auprès de ces derniers, dans l'espoir de les amener à résipiscence. Elles n'eurent aucun succès. (11) A Bade, en février, on y insista derechef. Certes la plupart des griefs mis en ligne par le ministre piémontais ne méritaient pas d'être approfondis. Ne reprochait-il pas aux gouvernants de

(1) *Les cantons protestants à Grésy.* Zurich, 25 décembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — Eidg. Absch. VI *A*. 692 *a*.

(2) *Casati a Zapata.* Lucerna, 24 dicembre 1666. loc. cit.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 décembre 1666. loc. cit.

(4) *Ibid.*

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 dicembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 188. — *Genève à Zurich.* 10/20; 11/24 février 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — Eidg. Absch. VI *A*. 692—693 (Aarau, 20.—26. Dezember 1666).

(6) *Charles-Emmanuel II aux cantons protestants.* Turin, 26 mars 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Nouvelles de Paris.* 1er avril 1667. Gazette d'Amsterdam, année *1667*. n° 14.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 février 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy à Zurich.* Lucerne, 19 février 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — Eidg. Absch. VI *A*. 692—693.

(8) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 6 gennaio e 17 febbraio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Les cantons protestants à Grésy.* Zurich, 29 janvier/4 février 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 juin 1667. *Ibid.*

(9) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 e 25 dicembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. nos 188, 189. — *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 12 février; 5 mars 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465;* St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9.

(10) *Recueil de tout ce qu'a escrit le Président de La Pérouse, etc.* Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève. M. S. categ. 12. — *Avviso del Sigr Caval. di Sonnenberg, gran priore d'Hongeria.* dicembre 1666. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XII. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 23 gennaio 1667. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 692—693.

(11) *Genève à Zurich.* 12/22 février 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9.

Berne la divulgation d'un mémoire qu'il leur avait communiqué en septembre (1) et ne se plaignait-il pas de ce qu'on l'eût fait imprimer à Genève sous l'épithète de *factum*, expression dont lui-même s'était cependant servi au cours de l'audience sollicitée en son nom des autorités du plus puissant des cantons? (2) Toujours est-il que, le 11 février, durant la diète générale réunie en Argovie, celles-ci obtinrent que des délégués du Corps protestant des Ligues se portassent sur les rives du Léman. (3) L'attitude adoptée depuis quelques mois par les magistrats de la Seigneurie n'avait pas la complète approbation de leurs amis suisses. (4) Au sentiment de ces derniers, le malencontreux incident de Corsinge eût pu être évité, (5) et l'essai de sa justification présenté entre-temps au Louvre, au nom des intéressés, par l'ambassadeur hollandais constituait une imprudence d'autant plus regrettable qu'il était de nature à amorcer la médiation française. (6)

A tous égards, mieux valait dès lors, semblait-il, passer par les exigences savoyardes que de risquer, en les repoussant, de déchaîner une guerre dont les conséquences eussent été incalculables. (7) Mais les envoyés de la diète se convainquirent très vite de l'inopportunité de leurs démarches à cette fin. Il y avait entre les assurances pacifiques données à Chambéry au Sr Budé de Vérace (8) et les préparatifs belliqueux qui s'y poursuivaient une telle contradiction, (9) que, de retour à Zurich et à Berne, les représentants de ces deux villes ne purent qu'engager les autorités de celles-ci à armer à outrance, si

---

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 février 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy à Berne.* Lucerne. 5 février 1667. *Ibid.* — *Genève à Berne.* 6/16 février 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Berne à Grésy.* 10/20 février 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 febbraio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 197.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne. 3 février 1667. loc. cit. — *Savoysches Factum die Streitige Jurisdiction und Souverainetät, betreffend eines Husses zu Cursinge, durch baron de Grésy alhier wider Genff übergeben, den 5ten September 1666.* St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 1. — *Genève à Berne.* 6/16 février 1667. Arch. d'Etat Genève. *C. L.* XLI (1666—1670). — Eidg. Absch. VI *A*. 698 *n* (Baden, evangel. 4.—15. Februar 1667).

(3) Eidg. Absch. VI *A* 698 *n*, *s* (Baden, evangel. 4.—15. Februar 1667).

(4) *Berne à Genève.* 14/24 janvier et 30 janvier/9 février 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3471*. — *Genève à Berne.* 6/16 février 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 8. — Tillier. op. cit. IV. 257.

(5) *Servien au roi.* Turin, 4 septembre 1666. Aff. Etr. Turin. LIX. 144. *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 décembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — Eidg. Absch. VI *A*. 698 *r*, *s*.

(6) *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies à Genève.* La Haye, 11 janvier 1667. St-Arch. Zürich. Genf. *1667 A* 246. 9. — *Genève à Zurich.* 29 janvier/8 février 1667. *Ibid.*; Arch. d'Etat Genève. *C. L.* XLI (1666-1670). — „L'ambassadeur de Hollande me parla ensuite de l'affaire de Genève et me dit qu'il me demandait cette paix.“ *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 3 juin 1667. Lettres du mis de Saint-Maurice sur la cour de Louis XIV. t. Ier (1667—1670). p. 49. — Eidg. Absch. VI *A*. 698 *r*. — Gautier. op. cit. VII. 454.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne. 18 novembre 1666. loc. cit.

(8) Gautier. op. cit. VII. 449 sqq.

(9) *Servien à Lionne.* Turin, 29 janvier 1667. Aff. Etr. Turin. LIX. 223. — *Genève à Zurich; à Berne.* 3/13 février 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9; St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 207. — *Du Pan à Hirzel.* Genève, 5/15 février 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Genève à Mouslier.* 5/15 février 1667. Arch. d'Etat Genève. *C. L.* XLI (1666—1670).

elles voulaient sauver leurs protégés de l'asservissement qui les menaçait.[1] Ces conseils devaient être suivis à la lettre. Un nouveau refus de Grésy d'entrer en matière sur le fond en rendait d'ailleurs l'exécution plus urgente.[2] De nombreuses enseignes levées dans le *Mittelland* et les contrées avoisinantes s'apprêtèrent à secourir Genève,[3] que les Grisons eux-mêmes se décidèrent à ne point abandonner dans ce « commun danger ».[4]

Par le fait, les circonstances favorisaient singulièrement l'essor de ces résolutions viriles. De l'aveu du nonce en Suisse, cependant enclin à desservir auprès des puissances de la clientèle du Saint-Siège la cause de la petite république, l'initiative qu'assumait en cette conjoncture le prince piémontais était vue de mauvais œil par nombre de ses coreligionnaires des Ligues.[5] Il y avait à cela deux raisons principales: En premier lieu, les catholiques d'Helvétie soupçonnaient eux aussi le gouvernement de Turin d'avoir réglé par avance avec le roi Très-Chrétien le sort de Genève.[6] Or si, mûs du désir d'affaiblir Berne, à qui la confiscation des biens d'église de son pays romand procurait un revenu annuel de deux cent mille ducats,[7] ils eussent consenti à la rigueur à ce que Charles-Emmanuel II rentrât en possession des villes et des terres soustraites jadis à l'autorité de son aïeul Charles III,[8] jamais en revanche les cantons de l'ancienne croyance ne se fussent ralliés à l'idée de le voir partager ses conquêtes avec le monarque français.[9] Leur patience, en outre, commençait à se lasser. Depuis quatre mois et plus, en effet, qu'il séjournait parmi eux, l'envoyé du duc, sous le prétexte que l'examen de la solution à donner à l'incident de Corsinge ne lui laissait aucun instant de répit,

---

(1) „Essi protestanti supponevano che queste discordie havessero radici più alte, onde erano risoluti di assistere ai Genevrini con ogni loro potere.“ *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 17 febbraio 1667. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LXI. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLIV. 561 (13/23. Februar 1667). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 mars 1667. Aff Etr. Suisse. XLIII. 22. — *Berne à Genève.* 14/24 février, 25 février/7 mars 1668. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3471.* – Mémoires de F. de Dohna (éd. Borkowski, 1898). p. 213.

(2) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 13 gennaio 1667. loc. cit. — „Une conférence sur ces matières ne produiroit aucun esclaircissement.“ *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 12 février 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465;* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(3) *Berne à Genève.* 8/18 février 1667. Arch d'Etat Genève. Portef. histor. *3471.* — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 24 febbraio e 3 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 26 febbraio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 198. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 mars 1667. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 22. — *Nouvelles de Hambourg.* 11 mars 1667. Gazette d'Amsterdam, année *1667.* nº 11. — Eidg. Absch. VI *A.* 693 *a* (Aarau, 20.—26. Dezember 1666); 704 *a* (Aarau, 1—14. März 1667).

(4) „Les Grisons se déclarent ouvertement pour ceux de Genève.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier 1667. loc. cit.

(5) „Devo umilmente rappresentare che, in questo negozio, non pare che la causa del Sor duca di Savoia sia molto applaudita.“ *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 10 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(6) *Servien à [Lionne].* Turin, 4 septembre 1666. Aff. Etr. Turin. LIX. 146. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 mars 1667. Arch. di Stato Piemontesi Svizz. Lett. min. XII.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 19 mai 1667. *Ibid.*

(8) *Ibid.*

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er mars 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 21. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 3 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 mars 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

se dérobait à toutes ouvertures quant aux autres objets traités dans ses instructions.(1) Enfin comme, par suite de l'acte de félonie dont le colonel Am Rhyn s'était rendu coupable à Turin vingt-six ans auparavant,(2) un certain malaise continuait à régner dans les relations des représentants de la maison de Savoie avec les magistrats du *Vorort* catholique, Grésy agitait sérieusement de transférer sa résidence à Fribourg.(3) Déjà ce léger refroidissement survenu dans les rapports helvéto-piémontais imprimait à la politique extérieure des cantons forestiers un changement d'orientation dont l'ambassadeur d'Espagne aux Ligues ne devait pas être le dernier à se louer.(4) Ainsi Lucerne, qui, vers la fin de décembre 1666 encore, se proposait, contrairement à l'avis de Soleure,(5) de soutenir Charles-Emmanuel II, au cas d'une rupture entre ce prince et les Confédérés protestants, inclinait deux mois plus tard à ne point s'opposer au passage des renforts que ceux-ci attendaient de la Suisse orientale et des bailliages communs.(6) A Bade, les députés du Corps évangélique s'étaient appliqués à rallier à leurs vues ceux des Etats de l'ancienne croyance et y avaient, en partie du moins, réussi.(7) Une démarche opportune faite, le 6 mars, par Hirzel et Wyss auprès des Conseils du *Vorort* catholique achevait à cette même heure d'ébranler leurs résolutions.(8)

En exerçant une pression nouvelle sur les autorités de la Seigneurie, on ne désespérait pas toutefois à Berne, ni à Zurich de les amener à dépêcher des députés à Turin.(9) Entre-temps une diète avait été convoquée à cette fin à Aarau. Elle s'ouvrit le 1er mars et ne se termina que le 14 de ce mois.(10) Les représentants de la ville de Genève y défendirent pied à pied les intérêts de celle-ci et rétorquèrent sans peine les griefs accumulés contre elle par le duc et ses agents.(11) Comme on les pressait de reconnaître la nécessité à quoi se trouvaient réduits leurs mandants de donner satisfaction au prince piémontais, ils la contestèrent avec énergie et déclarèrent que toute concession sur ce point essentiel de leurs instructions les exposerait, l'un et l'autre, au

(1) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 10 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Eidg. Absch. VI *A.* 695 *k* (Luzern, 26./27. Januar 1667).

(2) *cf.* tome V. p. 372.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er octobre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 100.

(4) *Lettera d'un principale confidente al conte Alfonso Casati.* Lucerna, 1° giugno 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Mouslier à l'évêque de Lausanne.* Soleure, 7 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(6) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 10 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Eidg. Absch. VI *A.* 706.

(7) „Ho conosciuto la loro intenzione (de'cattolici) di non opporsi al protestanti in caso di rottura.“ *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 17 febbraio 1667; *ad Azzolino.* Bellinzona, 12 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Eidg. Absch. VI *A.* 702 *i* (Baden, 6. Februar 1667).

(8) *Casati a Zapata.* Lucerna, 11 marzo 1667. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 706.

(9) *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 12 février 1667. St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 247. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 12 marzo 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 200.

(10) *Lullin et Du Pan à Genève.* Aarau, ce jeudi (21) février (v. s.) 1667. Arch d'Etat Genève. Portef. histor. *3465.* — Eidg. Absch. VI *A.* 704—707 (Aarau, 1.—14. März 1667).

(11) Eidg. Absch VI *A.* 704 *a.* Gautier. op. cit. VII. 155.

châtiment suprême à leur retour sur les bords du Léman. (1) Dès lors les chances d'accommodement du différend devenaient assez minimes. A la vérité, Hirzel et Wyss rapportaient bien de Lucerne la nouvelle que ce canton approuvait la démarche pacifique de ses confédérés protestants. (2) En revanche l'attitude de Grésy semblait de moins en moins rassurante. (3) Encore qu'il continuât à exiger le prompt départ pour Turin d'une mission genevoise, (4) ce personnage s'opposait à ce qu'elle fût accompagnée de représentants du Corps évangélique des Ligues, sous le prétexte que son maître entendait écarter jusqu'à l'apparence d'une médiation étrangère au regard de l'incident de Corsinge. (5) Le dessein du duc d'attirer les anciens sujets de sa maison dans une sorte de guet-apens diplomatique était donc manifeste. (6) Comme, de surcroît, ses préparatifs militaires augmentaient plutôt qu'ils ne diminuaient, (7) les membres de la diète d'Aarau tombèrent d'accord entre eux pour affirmer que les réformés d'Helvétie sauraient accomplir « tout leur devoir » et que Zurich et Berne en particulier n'hésiteraient pas à assister puissamment leurs protégés en péril. (8) On convint, en fin de session, d'arrêter les termes de la lettre d'excuses que Genève se résignait à adresser au souverain du Piémont et ceux de la missive dont les cantons protestants se proposaient de l'accompagner auprès de ce dernier, (9) puis de les expédier toutes deux à leur destination par un courrier spécial, dès l'instant que le ministre de Charles-Emmanuel II à Lucerne repoussait l'idée d'en assurer lui-même la transmission. (10)

Lorsque, le 26 octobre 1666, il s'était décidé à offrir à mots couverts sa médiation aux Genevois dans leur différend avec le duc de Savoie, lequel entre-temps lui avait fait exposer à sa manière la genèse de l'incident de

(1) Eidg. Absch. VI *A.* 704—705 *a.* — „Les magistrats de Genève craignent plus leurs peuples que leurs ennemis.“ Mémoires de F. de Dohna (éd. Borkowski, 1898). p. 216.

(2) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 10 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 11 marzo 1667. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 706.

(3) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 24 febbraio e 10 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Eidg. Absch. VI *A.* 705 *a.*

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 706 *a.*

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, ce ... mars; 14 avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII; *à Madame Royale.* Bade, 6 juillet 1667. *Ibid.*

(6) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 18 dicembre 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 188. — *Aggiunta dell' Instruttione al Sigr Conte Ferrero, ambasciatore in Francia, fatta dal Sigr marchese di Pianezza* (art. XIII). 18 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève. Categ. I. Paqt 21.

(7) *Genève à Zurich.* 10/20 février 1667. Arch. d'Etat Genève. *C. L.* XLI (1666—1670). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 mars 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 22.

(8) *Erinnerungen wegen derjenigen Kriegsvölcker so der Stadt Genff möchten zugeschickt werden.* 12. Februar 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — Eidg. Absch. VI *A.* 704 *a* (Aarau, 1.—14. März 1667).

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 mars 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 22. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 18 marzo 1667. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 19 marzo 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 201. — *Genève à Berne.* 20/30 mars 1667. Arch. d'Etat Genève. *C. L.* XLI (1666—1670). — Eidg. Absch. VI *A.* 705.

(10) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 mars 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 16 mars 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465.* — *Les cantons protestants à Grésy.* Zurich, 7/17 mars 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

Corsinge,(1) Louis XIV savait de source sûre que son initiative, de prime abord blâmée à Turin,(2) y serait vue de bon œil en fin de compte.(3) Or les magistrats de la petite république qu'inquiétait, on l'a dit, le bruit persistant d'un accord secret conclu à leur détriment entre le Louvre et le gouvernement piémontais,(4) avaient différé d'accepter les ouvertures royales.(5) Mais il devenait urgent de tenter de contre-balancer à Paris même l'effet des intrigues qu'y nouait l'ambassadeur permanent du duc et qu'allait sans doute y développer plus à fond son envoyé extraordinaire, le marquis de Saint-Maurice.(6) On songea, à la vérité, à dépêcher en France l'ancien syndic Lullin, dès son retour de sa mission à Berne et à Zurich.(7) Déjà Turenne se préparait à l'introduire auprès du souverain.(8) Ce projet fut néanmoins abandonné. Aussi bien l'on estima qu'il suffisait pour l'instant de faire recommander au roi les intérêts de la Seigneurie par le représentant des Provinces-Unies à sa cour.(9) Que cette démarche fût opportune, les protecteurs de Genève n'en disconvenaient pas. Malheureusement la conviction qu'un dessein franco-savoyard existait au regard de cette ville s'implantait de plus en plus dans l'esprit des protestants d'Helvétie et commençait à gagner celui des catholiques de ce pays.(10) Les ministres étrangers accrédités aux Ligues s'accordaient d'ailleurs à reconnaître que, la démonstration de la réalité de cet accord une fois établie, les cantons de l'ancienne croyance, encore acquis à cette heure à la cause piémontaise, n'hésiteraient pas à faire volte-face et à se rallier à celle que défendaient leurs confédérés de la confession réformée.(11) Or tous, à l'exception de celui

(1) *Giustinian al Senato.* Parigi, 7 dicembre 1666 (2da). Frari. Francia. CXXXVIII. n° 163.

(2) „... Savoye, au commencement, ayant proposé assez hautement, pour juger, l'empereur et les princes de l'Empire, quoy qu'un peu de bon sens dust faire connoistre qu'il n'y avoit que V. Mté qui pust y mettre la bonne main." *Servien au roi.* Turin, 13 octobre 1666. Aff. Etr. Turin. LX. 189.

(3) *Le roi à Genève.* Saint-Germain-en-Laye, 26 octobre 1666; *Genève au roi.* 31 octobre, 10 novembre 1666. St-Arch. Zürich. Genf *A* 246. 8: Aff. Etr. Genève. III. 119, 123. — *Lionne à Genève.* Saint-Germain-en-Laye, 26 octobre 1666. Aff. Etr. Genève. III. 124. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Avesnes, 11 juin 1667. Lettres du mis de Saint-Maurice, etc. t. Ier. 65.

(4) *Lionne à Servien.* Saint-Germain-en-Laye, 26 novembre 1666. Aff. Etr Turin. LIX. 189.

(5) *Le roi à Genève.* Amiens, 20 mars 1667. Aff. Etr. Genève. III. 144.

(6) *Saint-Maurice à Lionne.* 27 avril 1667. Lettres du mis de Saint-Maurice sur la cour de Louis XIV (Paris. t. I [1667—1670]). p. 2. — *Roset à De La Mare, l'aîné* Genève, 2 juin 1667. Bibl. Nat. f. latin *6019* f° 97.

(7) *Extrait des registres du Conseil de Genève.* 26 juillet 1667. Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). 413.

(8) *Giustinian al Senato.* Parigi, 7 dicembre 1666 (2da). Frari. Francia. CXXXIX. n° 163.

(9) *Les Etats Généraux des Provinces-Unies à Genève.* La Haye, 11 janvier 1667. St-Arch. Zürich. Genf 1667 *A* 246. 9. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 3 juin 1667. Lettres du mis de Saint-Maurice, etc. t. Ier. p. 49.

(10) „Maintenant ils publient que V. A. R. est d'intelligence avec le roy pour Genève et que le roy a sur cette ville des prétentions, ainsi que l'on a veu par un livre imprimé il y a quelques années." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 mars 1667. *Ibid.* — „Hormai hanno per indubitato che armasse (quella Altezza) di consenso e forse con danaro della Francia, sotto tale pretesto." *Beselli a Lionne.* Bergamo, 17 ottobre 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 74.

(11) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 6 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er mars 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 21. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 11 marzo 1667. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A*. 706.

d'Espagne, ne dissimulaient pas leur désir de travailler au maintien du *statu quo.* [1] Le nonce redoutait une diminution de l'influence qu'exerçait jusque-là le Saint-Siège sur certaines délibérations des Conseils des « Waldstætten ». [2] Le résident français rencontrait suffisamment d'obstacles à l'accomplissement de sa mission pour qu'il pût lui être indifférent d'en voir surgir un de plus. [3] Quant à l'envoyé de Charles-Emmanuel II, il paraissait consterné de ce que ses hôtes eussent changé d'attitude, sans songer que lui-même les y avait incités en proclamant bien haut, en maintes occasions, que la politique ducale dans la région du Léman s'y développait avec le plein agrément du roi Très-Chrétien. [4] Comme le danger pressait, Lionne prit sur lui, dès le 18 janvier 1667, de faire savoir à Mouslier, qu'en poussant à l'accommodement du malentendu de Corsinge, leur commun maître ne nourrissait aucune arrière-pensée. [5] L'ancien secrétaire de De La Barde s'empressa d'en aviser les autorités des cités évangéliques. [6] Les députés de celles-ci aux conférences d'Aarau de mars étaient donc rassurés à cet égard. [7] Et ce devait être là sans doute l'une des raisons pour lesquelles le projet de hâter le départ d'une mission genevoise à destination de Turin fut momentanément abandonné par eux. [8] Par suite, la diète une fois terminée, deux de ses membres, Hirzel et Wyss se portèrent à Soleure afin d'y recommander à l'envoyé royal la cause de la Seigneurie. [9] L'accueil que leur fit ce dernier ne fut-il pas tel qu'on l'eût souhaité à Berne et à Zurich, [10] où se répandait dans ce même temps la nouvelle que Louis XIV s'opposait au passage en Bresse de quelques troupes de

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo. 19 febbraio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 197. — *Baldeschi ad Azzolino.* Hohenrain, 18 e 25 agosto 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI — *Casati a Zapata.* Lucerna, 11 marzo 1667. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni.

(2) *Baldeschi ad Azzolino.* Hohenrain, 25 agosto 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(3) „Si Son Alt. Royale de Savoye continue d'en vouloir avoir satisfaction (des Genevois), nous verrons ce que la divine providence en voudra déterminer.“ *Mouslier à l'évêque de Lausanne.* Soleure, 7 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier 1667. *Ibid.*

(4) *Le roi à Genève.* Amiens, 20 mars 1667. Aff. Etr. Genève. III. 144. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 24 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „J'appréhende que la suitte de cet affaire ne se rende fâcheuse par les discours que l'on commence d'en faire.“ *Grésy au mis de Saint-Thomas.* Lucerne, 5 janvier et 30 décembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(5) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 5. — *Lionne à Servien.* Paris, 8 avril 1667. Aff. Etr. Turin. LIX. 255.

(6) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 17 febbraio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 10. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 7 aprile 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(8) *Les cantons protestants au duc de Savoie.* 9/19 mars; *à Grésy.* Zurich, 4 mai 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 391.

(9) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 17 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 mars 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — Eidg. Absch. VI *A.* 706—707 *a.*

(10) „Egli però si è contenuto in termini generali, il che ha dato campo di divulgare et agl' altri di accrescere i loro sospetti che il Sor Duca operi con consenso e partecipazione della Francia.“ *Baldeschi a Chigi* Lucerna, 17 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Eidg. Absch. VI *A* 706—707 *a.*

secours que Genève attendait de l'étranger?[1] Ou bien reconnut-on un peu tard que l'idée émise en Argovie de solliciter du monarque français l'assistance prévue dans le traité de comprotection de l'an 1579[2] manquait en somme d'opportunité, puisque ce prince eût été « le maître » de la garnison introduite dans la place?[3] Toujours est-il que l'impression de soulagement ressentie dans les cantons réformés à l'instant où Mouslier y donna part du contenu de la dépêche de Lionne fut de bien courte durée et que la duplicité, désormais démontrée, de la diplomatie piémontaise ne contribua pas à la prolonger.[4]

Convaincu, lui aussi, du péril qui menaçait l'alliance de sa maison avec six d'entre les Etats catholiques des Ligues en cas de persistance de la suspicion d'une entente secrète dirigée contre l'indépendance de Genève par les gouvernements de Paris et de Turin, Charles-Emmanuel II avait adressé dès le 13 mars au Corps helvétique une missive où il s'efforçait de dissiper les bruits fâcheux répandus par ses adversaires et protestait de la sincérité de ses intentions à leur endroit.[5] A cette date, en effet, il ignorait encore que les membres de la diète d'Aarau eussent approuvé en quelque sorte la résistance des « Syndics et Conseils » à ses pressantes suggestions.[6] Lorsque la vérité lui fut connue, ses dispositions accommodantes, ou supposées telles, se dissipèrent comme par enchantement. Et ce fut par un véritable coup de théâtre qu'il répondit à la volte-face raisonnée et très louable en somme des protecteurs de la petite république du Léman.[7]

Malgré qu'il en eût, le souverain du Piémont ne pouvait se dissimuler la gravité de l'échec subi par sa diplomatie en Suisse. Les protestants de ce pays lui tenaient tête et les catholiques abandonnaient sa cause. Grésy lui-même, désespéré de l'insuccès de ses négociations, en était réduit à tenter, vainement d'ailleurs, de faire dérober dans la bibliothèque de Bâle un volume rarissime où se trouvaient consignés, selon lui, des arguments décisifs en faveur des prétentions savoyardes sur Genève.[8] Il convenait donc de changer de tactique.

(1) *Le roi à Genève.* Amiens, 20 mars 1667. Aff. Etr. Genève. III. 141. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 22 mars 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 50. — Arch. d'Etat Genève. France. II. 406.

(2) Eidg. Absch. VI *A*. 707 *a*.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 mars 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 27.

(4) „I Protestanti ne si astengono dal publicare di non temere oggi le forze del S^or^ Duca di Savoia, per la certezza che dicono di havere che non saranno assistite dalli armi francese.“ *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 14 aprile 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(5) Eidg. Absch. VI *A*. 707 (Aarau. 21.—29. April 1667). — Mémoires de F. de Dohna. p. 229.

(6) *Genève à Berne.* 12/22 mars 1667. St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 318.

(7) *Le duc de Savoie aux cantons catholiques.* Turin, 5 mars 1667 (1re lettre). St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium. — *Berne et Zurich au duc de Savoie.* avril 1667. Theatrum Europaeum. X. 720.

(8) „Je l'ay fait rechercher (l'*Arrest de Basle*, imprimé en 1514) dans toutes les bibliothèques et librairies de Lucerne, Berne, Basle et Schaffhouse, et après tous ces soins l'on l'a treuvé dans la bibliothèque de Basle. J'ay fait offre à ce myen amy, qui me l'a fait sçavoir, de donner dix pistolles pour en avoir une copie authentique et, sur ce qu'il m'a représenté qu'il n'en estoit pas possible d'en avoir une copie, ny authentique, ny autre, je luy ay derechef proposé que je donnerois trente pistolles à celuy qui

Vers les derniers jours de mars 1667, arrivait aux Ligues un envoyé spécial de la cour de Turin, le chevalier Francesco Mallet, (1) gentilhomme de la chambre de S. A., porteur de lettres de créance à l'adresse du Corps helvétique. (2) Ce personnage se rendit successivement à Lucerne, à Zurich, à Berne, à Fribourg. (3) Partout il sut mettre en valeur les griefs accumulés de longue date contre la cité calviniste. (4) Partout il affirma que le duc, sûr de son bon droit, était disposé à confier l'arbitrage du différend de Corsinge soit à l'empereur, soit au roi Très-Chrétien. (5) L'effet produit par ces déclarations fut tel qu'on le souhaitait en Piémont. (6) Les autorités des cités évangéliques en retinrent la promesse que la paix ne serait pas troublée, et cette assurance suffit à contre-balancer la répugnance qu'éveillait chez elles la perspective d'une médiation étrangère, fût-elle impériale. (7) A Lucerne et dans les Etats de son groupe, les tenants de l'alliance savoyarde reprirent courage et ramenèrent à elle nombre de leurs coreligionnaires hésitants. (8) Non pas certes

---

pourroit dérober ledit livre sans s'amuser à en faire une copie. Il m'a pareillement représenté que c'estoit impossible, à moins que celluy qui voudroit en entreprendre cela ne voulusse s'exposer à se faire pendre." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(1) et non *Millet. contra:* Theatrum Europaeum. X. 721.

(2) *Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, à Zurich; à Berne; aux cantons catholiques* (2e lettre). Turin, 5 mars 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465;* St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9; St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 498; St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 mars 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Instruttione per il Signor Conte cavaliere Malletto nel viaggio ai cantoni de Svizzeri per servitio di S. A R. toccante le differenze con Geneva.* 1667. *Ibid.* Ville de Genève. C. 6. n° 40.

(3) *Instructions aux nobles Jacob Du Pan et Jean Lullin, etc.* 2/12 avril 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465.* — *Mallet au duc de Savoie.* Lucerne, 12 avril; Berne, 16 avril; Fribourg, 20 avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIII. — *Mallet à Zurich.* Lucerne, 12 avril 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 aprile 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 206.

(4) *Charles-Emmanuel II à Zurich.* Turin, 5 mars 1667 (2de). St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 31 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Substanzlicher Bericht von der wytläuffigen mündtlichen Information des Herren Ritter Mallet, als eines Abgeordneten von Ihr Kön. Dt in Savoy das Genffergeschäfft betreffend.* März 1667. St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 474. — *Mallet au duc de Savoie.* Zurich. 7 avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIII. — *Alfonso Casati al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 15 aprile 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 16 aprile 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 205. — *Grésy au mis de Saint-Thomas.* Lucerne. 14 avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 avril 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 30. — *Charles-Emmanuel II aux VI cantons catholiques.* Turin, 20 mai 1667. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium.

(6) *Charles-Emmanuel II aux cantons protestants.* Turin, 26 mars 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465.* — Eidg. Absch. VI *A.* 707 (Aarau. 21.—29. April 1667).

(7) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 20 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „Car, oultre que la lettre de V. A. R. au Corps helvétique soutient ses raisons et les droits de sa souveraineté, elle lèvera encore tous les soubçons que l'on concevoit que V. A. R. n'eust quelque intelligence avec la France pour faire tomber cette place (Genève) soubs sa puissance." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 mars 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 14 aprile 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Proposition faite par le cav. Mallet à Zurich, puis à Berne. Ibid.*

(8) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna. 20 gennaio 1667. loc. cit. — „Questo discorso (del cavre Mallet) ha giovato non poco, mentre questi Sigri, persuasi della verità, si mostrano contrarii al Genevrini." *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 7 aprile e 19 maggio 1667. *Ibid.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 mars 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Mallet au duc de Savoie.* Lucerne. 3 avril

qu'on ne se rendît point compte dans le voisinage du Gothard du danger qu'eût fait courir à la Confédération la chute de Genève.(1) Mais, outre la distance qui séparait de la Suisse primitive la frontière du Jura, une autre considération, très terre-à-terre, expliquait à elle seule l'attitude louvoyante adoptée dès l'origine du conflit par les alliés du gouvernement de Turin. En paraissant approuver les résolutions de celui-ci, la diète catholique ne suscitait-elle pas des appréhensions chez les autorités de Milan et n'allait-elle pas les engager à apporter à l'avenir plus de régularité dans la distribution des pensions dues aux clients helvétiques de l'Escurial? (2)

L'entrée en scène d'un nouvel envoyé piémontais devait nécessairement provoquer derechef un échange de vues entre les représentants des cités évangéliques. Ceux-ci se réunirent le 21 avril à Aarau,(3) où ils ne tardèrent pas à donner audience à Mallet.(4) D'un côté, comme de l'autre, l'impression que laissa cette première conférence fut nettement défavorable. Surpris qu'on l'eût mis subitement en présence des mandataires de la partie adverse, qu'il ne s'attendait pas à rencontrer,(5) le collègue de Grésy se plaignit d'avoir été attiré dans un guet-apens.(6) Ses contradicteurs genevois en revanche ne dissimulèrent pas leur indignation quand ils apprirent que le duc se refusait à

---

1667. *Ibid.* — *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 23 juin 1667. *Ibid.* — „Porgiamo a V. S. Ill^ma e Rever^ma pro nunc et semper la dichiaratione con aperto animo ch' alla protettione o difesa della città di Ginevra habbiamo mai in niun modo pensato e mèn' alli deputati nostri che ultimamente in nome nostro furono a Bada dato instruttione o facoltà di concorrer a simili pregiudiciosi e perniciosi concetti.“ *Lucerna al nunzio Baldeschi.* 12 agosto 1667. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium.

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 settembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 176. — „Che questa piazza (Genevra) sia una chiave dell' Helvezia e che l'essere diffesa da cattolici conferisce alla sicurezza de' loro domini, non gia a confermare i Genevrini nella loro heresia, mentre in quella si lasciarabbero vivere del Christ^mo se a lui si volessero rendere.“ *Baldeschi ad Azzolino.* Bellinzona, 12 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — Eidg. Absch. VI *A.* 693.

(2) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 5 maggio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(3) *Mallet à Grésy.* Zurich, 8 avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 avril 1667. *Ibid.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 avril 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 32. — Eidg. Absch. VI *A.* 707.

(4) *Mallet à Zurich.* Lucerne, 12 avril 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Alf. Casati al gran cancelliere di Milano.* Altorfo, 15 aprile 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 708. — Ricotti. op. cit. VI. 185.

(5) *Grésy à Zurich.* Lucerne (septembre 1666). Aff. Etr. Suisse. XLII. 179. — „Les députés de Zurich avoient promis expressement audict S^r Chevalier Mallet que les députés de Genève n'iroient pas à Arau, mais à quelque lieu proche pour entendre les offres que les députés de cinq cantons protestants leur auroient faites de la part de S. A. R.“ *Mémoire sur les différends entre le duc de Savoye et Genève.* 1667. Aff. Etr. Turin. LIX. 288. — *Mallet au duc de Savoie.* Zurich, 7 avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIII. — *Instructions aux nobles Jacob Du Pan et Jean Lullin, anciens syndics, députés à … Zurich et Berne et ensuite … à Aarau au jeudy 11^e du courant (v. s.).* 2/12 avril 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465.* — *Genève à Zurich.* 2/12 avril 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 28 aprile 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(6) *Proposition du chevalier Mallet, faite à Aarau, le 16 avril (v. s.) 1667.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. 3465. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 5 maggio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 7 maggio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 208. — *Mouslier à l'avoyer Sonnenberg.* Soleure, 7 mai 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Le duc de Savoie aux cantons de son alliance.* Turin, 20 mai 1667. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium. — Ricotti. op. cit. VI. 185.

briser le cachet de leur missive de mars et la leur retournait sans plus. (1) Si les Syndics et Conseils de la petite république avaient pu prévoir un tel affront, ils ne les eussent pas dépêchés en Argovie. (2) Or cet affront atteignait indirectement leurs protecteurs suisses, (3) qu'indisposait en outre l'affirmation échappée à Mallet que le roi Très-Chrétien embrasserait désormais « avec passion » les intérêts du duc. (4) Un suprême essai de conciliation fut néanmoins tenté par eux. Charles-Emmanuel II exigeait qu'une députation de la Seigneurie prît la route de Turin. (5) Sur les bords du Léman, on eût consenti à acheminer une mission vers Chambéry, « mais pas au delà ». (6) A Zurich, à Berne, à Bâle, à Schaffhouse, cette offre parut raisonnable. (7) Elle ne satisfit cependant pas l'envoyé piémontais, lequel, avant de rejoindre son maître en juin, laissa entendre que celui-ci la repousserait, ce qui en effet ne put être évité. (8)

Dès lors que l'entente ne s'était point établie entre les parties à Aarau, (9) la situation empirait à vue d'œil et le maintien de la paix semblait moins probable que le prochain déchaînement des hostilités. (10) A l'issue de la diète, les députés genevois s'arrêtèrent à Soleure afin d'y exposer à Mouslier le résultat négatif de celle-ci. Le résident les reçut avec courtoisie, mais se garda de leur livrer le fond de sa pensée. (11) Les intrigues savoyardes battaient en effet leur plein à Paris et leur succès ne paraissait pas niable. (12) Le marquis

---

(1) *Récit substantiel de l'ample information verbale du Sr chevalier Mallet, en qualité d'envoyé de S. A. R. de Savoye, concernant l'affaire de Genève, avec la responce des Srs députez de la d. ville.* Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. nº *3465*; St-Arch Bern. Genfbuch. I. 471 — Eidg. Absch. VI *A*. 707 (Aarau, 21.—29. April 1667).

(2) *Mallet à Grésy.* Zurich, 8 avril 1667. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 707—709.

(3) *Grésy au mis de Saint-Thomas.* Lucerne, 7 avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(4) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 5 maggio 1667. loc. cit.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 avril 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 33.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 avril 1667. XLIII. 34. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 23 aprile 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Genève à Zurich.* 22 mai/1er juin 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 20 giugno 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 107. — Eidg. Absch. VI *A*. 707 (Aarau, 21.—29. April 1667), 709.

(7) *Berne à Genève.* 27 mars/6 avril 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3471*. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 19 maggio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(8) „Une conférence seroit non seulement inutile, indécente et impropre dans cette occasion, mais opposée à nos ordres." *Charles-Emmanuel II à Zurich* Turin, 14 et 19 mai 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465*; St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 4 giugno 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 211. — *Grésy à Zurich.* Lucerne, 2 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — Eidg. Absch. VI *A*. 712 *a* (Aarau, 13.—15. Juni 1667).

(9) „La diète d'Arau n'a pu produire aucun effet pour l'accommodement des choses de Genève..." *Mémoire sur les différends entre le duc de Savoye et Genève.* 1667. Aff. Etr. Turin. LIX. 288.

(10) *Genève aux XIII cantons.* 14/24 mai 1667. Arch. d'Etat Genève. *C. L.* XLI (1666-1670). — *Genève à Zurich.* 14/24 mai 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — „Non ho per adesso potuto intendere cosa veruna di certo intorno alli negotii di Ginevra; solo vi trovo più dispositioni alla guerra che alla pace." *Lettera d'un principale confidente al conte Alfonso Casati.* Lucerna, 1º giugno 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Arch. d'Etat Sion. Abscheids. 1651—1699. p. 233 (18/27 mai 1667).

(11) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 mars 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — Gautier. VII. 457.

(12) „Le ragioni del duca sono state riconosciute per molto valide e fondate, di che, forse avertiti, Genevrini han fatta la sopradetta elettione (di un'deputato) per contraporre alle stesse." *Giustinian al Senato.* Frari. Francia. CXXXIX. nº 163 (2da). — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLV. 367 (24 mai [s. v.] 1667).

de Saint-Maurice venait de réussir à persuader le roi que « les auteurs responsables de l'incident de Corsinge », faisant fi de ses conseils pacifiques,(1) entendaient désormais se placer sous l'exclusive protection de leurs coreligionnaires d'Helvétie.(2) Aussi, dès le 21 mai, l'agent officieux que le Louvre entretenait auprès des autorités de la Seigneurie remit-il à ces dernières une missive où Louis XIV insistait à nouveau pour qu'elles s'accommodassent sans retard avec la maison ducale.(3) Cette missive, à laquelle ses destinataires firent une réponse quelque peu prolixe, fut communiquée par eux aux membres d'une diète protestante réunie derechef à Aarau, le 13 juin.(4)

Grâce à l'enchevêtrement des intérêts en jeu, la situation, loin de s'éclaircir, tendait au contraire à s'aggraver.(5) A Genève, l'opinion commençait même à s'imposer qu'une entente immédiate avec la France serait préférable aux tergiversations sans fin des représentants des cités évangéliques.(6) Tandis, d'un autre côté, que le ministre piémontais à Lucerne insinuait que la duplicité de sa partie adverse empêchait seule les négociations d'aboutir,(7) le gouvernement de Berne, en revanche, cherchait à faire partager à ses confédérés sa conviction que, sans les fâcheuses réticences de la cour de Paris, la paix eût été rétablie depuis plusieurs mois dans la région du Léman.(8) De surcroît on surveillait avec inquiétude sur les rives de l'Aar les pourparlers de médiation étrangère ébauchés au pied du Salève, car, après avoir cru opportun de les favoriser un instant, les dirigeants de la politique extérieure du grand canton étaient repris d'une insurmontable défiance à leur endroit.(9) Ce fut dès lors Zurich, assez réservée jusque là quant au choix des moyens les plus propres à ramener le calme à la frontière septentrionale de la Savoie,(10) qui assuma

(1) „Ceux de Genève se sont de nouveau et depuis peu de jours émancipez avec plus d'insolence de venir faire des courses bien avant dans les Estats de S. A. R.“ *Mémoire sur les différends entre le duc de Savoye et Genève.* 1667. Aff. Etr. Turin. LIX. 288.

(2) *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Avesnes, 11 juin; Compiègne, 3 juillet 1667. Lettres du mis de Saint-Maurice, etc. t. Ier. 65.

(3) *Favre à Lionne.* Genève, 23 mai 1667. Aff. Etr. Genève. III. 152. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). 109. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLV. 367. — Gautier. op. cit. VII. 461.

(4) *Genève à Lionne.* 28 mai et 19 juin 1667. Aff. Etr. Genève. III. 153. 157. — *Roset à De la Mare, l'aîné.* 2 juin 1667. Bibl. Nat. f. latin *6019* f° 97. — *Genève au roi.* 19 juin 1667. Aff. Etr. Genève. III. 155. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Eidg. Absch. VI *A.* 713 *a.*

(5) *Genève aux XIII cantons.* 21/31 mai; 28 mai/7 juin 1667. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium. St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 685.

(6) „Les Genevois s'avancèrent mesmes jusques à dire que si les cantons protestants (comme leurs alliés) les abandonnoient, qu'ils se soumettroient plus tost soubz l'authorité du roy.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 19 mai 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — Mémoires de F. de Dohna (éd. Borkowski). 232.

(7) *Le duc de Savoie aux cantons catholiques.* Turin, 20 mai 1667. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium. — *Mémoire sur les différends entre le duc de Savoye et Genève.* 1667. loc. cit.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 36.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 mai 1667. loc. cit.

(10) *Bern an Genf.* 14. 24. Juni 1662. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 29. — „Les Bernois mesmes n'ont pas laissé de faire connoistre en quelque façon qu'ils estoient dans des sentimens bien différents de ceux de Zuric.“ *Mémoire sur les différends entre le duc de Savoye et Genève* (1667). Aff. Etr. Turin. LIX. 288.

la tâche ingrate de maintenir l'union entre ses alliés et coreligionnaires du «climat des Ligues». (1) Cette tâche, elle parvint à l'accomplir. A Aarau, le 15 juin, quand il fut certain que le duc repoussait tous les expédients qui eussent pu procurer l'accord recherché, (2) les membres de la diète reconnurent unanimement que la mission à Turin entraînerait moins de dangers que le recours à l'arbitrage du roi Très-Chrétien. (3)

Dans les circonstances difficiles que traversaient les protestants d'Helvétie, il ne leur était assurément pas indifférent de savoir à quel parti s'arrêtaient leurs confédérés de l'autre croyance. (4) Avant de regagner leurs foyers, les députés genevois en Argovie avaient tenu à prendre langue à Fribourg, d'où ils rapportaient chez eux la crainte que le plaidoyer de Mallet en faveur des prétentions savoyardes n'eût fait impression sur les bords de la Sarine. (5) A la vérité cette observation était contredite dans les dépêches adressées par Grésy à son souverain. Le ministre piémontais, comme le nonce apostolique au reste, redoutait que l'accord ne s'établît entre les cantons des deux confessions au détriment de la cause qu'il défendait. (6) Ses appréhensions, il convient de le reconnaître, paraissaient mieux justifiées que celles des autorités de Genève. (7) De nouveaux acteurs entraient en effet en scène dont l'intervention devait procurer, semblait-il, un répit bienfaisant aux protecteurs de la petite république du Léman. Au cours des diètes réunies à Bade en janvier et en juillet 1666, des envoyés impériaux, les Srs de Schœnau et de Gollen avaient exprimé le désir que certain article du traité d'*Erbeinung* de l'année 1511 reçût une interprétation plus favorable aux intérêts de la maison d'Autriche et que le «fidèle égard» dont les Confédérés s'engageaient à user à l'endroit de cette dernière fût entendu au sens d'un secours militaire à exiger d'eux chaque fois que les districts allemands limitrophes de l'Helvétie seraient

(1) **Gautier.** op. cit. VII. 461.

(2) *Instructions aux nobles Jacob Du Pan et Jean Lullin, anciens syndics, députés ... à Aarau pour le 2e juin 1667* (v. s.). 29 mai/8 juin 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465*.

(3) *Départ de la conférence d'Aarau.* 3/13—5/15 juin 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465*. — *Giavarina al Senato.* Bada, 18 giugno 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 213. — Eidg. Absch. VI *A*. 712—713 *a*.

(4) „Nel mentre hanno Genevrini scritta lettera alli cantonì cattolici molto artificiosa per giustificare le loro ragioni.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 giugno 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 214.

(5) *L'évèque de Lausanne à Grésy.* Fribourg, 2 mai 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Copie du discours que les députés de Genève, Mrs Du Pan et Lullin, anciens syndics, ont fait dans le Conseil de Fribourg.* Mai 1667. *Ibid* — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 19 maggio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(6) „I cattolici non lasciano di mostrare qualche sentimento di interessarsi nella diffesa di Genevra, se si verificasse ciò che si va divulgando che S. Mà Christma volesse assistere al Sor Duca di Savoia.“ *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 3 marzo 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier et 21 mars 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — „Si cett'affaire de Genève allumoit le feu, il est bien à craindre qu'ils ne s'unissent tous pour l'esteindre.“ „... Quand mesme le roy s'engageroit à soutenir l'interest de S. A. R., c'est ce qui feroit que tout le Corps helvétique s'engageroit à soutenir celuy de Genève.“ *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 29 juillet 1667. *Ibid.*

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 décembre 1666. loc. cit.

menacés d'invasion.(1) La crainte qu'éprouvait Léopold Ier de voir les forces suédoises de la région de Brême remonter vers le Brisgau(2) et le fait qu'un nouveau partage des Etats héréditaires, intervenu ensuite du décès de l'archiduc Sigismond-François, attribuait au chef des Habsbourg l'Autriche antérieure expliquaient et justifiaient suffisamment cette requête.(3) Aussi bien le sort de Constance et des villes forestières du Rhin ne pouvait laisser les cantons indifférents. Les desseins hostiles dirigés contre elles ramenaient sur le tapis les diverses questions de politique extérieure dont la solution amiable n'aurait su être obtenue sans l'union très étroite de tous les membres du Corps helvétique.

*Les cités évangéliques cherchent à acquérir des cantons catholiques les créances de ceux-ci sur la maison de Savoie. — Efforts de la cour de Vienne pour obtenir des Confédérés la prise en protection de Constance et des villes forestières du Rhin. – Obstacles auxquels ils se heurtent. — Opposition du Louvre. — Zurich et Bâle et les propositions autrichiennes. — Mouslier gagne du terrain à Berne. — Diète de Bade de février 1667. — Prudence des autorités de la Suisse protestante. — Lutte diplomatique engagée à Soleure, à Fribourg et dans les cantons forestiers. — Les Etats de la Ligue Borromée peu enclins à accueillir les ouvertures impériales. — Les envoyés de Léopold Ier s'abstiennent de paraître en Argovie. — Le résident français maître de la situation. — Prétentions des Confédérés en matière d'alliances étrangères. — Mouslier les combat. — La question des passages intercantonaux. — Communauté de vues entre le représentant du roi Très-Chrétien, le nonce apostolique et l'ambassadeur piémontais. — Suite de l'incident de Corsinge. — Nouvelles démarches de Mallet. — Conférences de Moudon. — Zurich et Berne intéressées à la pacification du différend. — Genève cède. — Les articles de précaution. — Les députés de la Seigneurie se rendent à Turin. — Leur brusque rappel. — Son motif. — Epidémie pesti-*

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 mars; Bade, 8 juillet; Soleure, 26 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 46, 80, 86. — *Casati a Zapata.* Lucerna, 21 maggio, 1° luglio e 24 dicembre 1666. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Proposition des députés de l'empereur.* Bade, juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 135; Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Réponse à la proposition des députés de l'empereur.* Bade, 7 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 136. — *Délibération des députés de la diète touchant l'explication de deux articles de la paix héréditaire.* Bade, 15 juillet 1666. *Ibid.* XLII. 142. — *Estratto di lettera del cavalro D. Francisco Crivelli, interprete di S. Mà, al conte ambro Casati.* Bada, 8 luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Risposta delli deputati delli cantoni, data alli Sigri deputati Cesarei.* Baden, 7 luglio 1666. *Ibid.* — *Zapata a Casati.* Milan, 17 de enero 1667. *Ibid.* — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 27 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Osuna a la reyna.* Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381.* — Eidg. Absch. VI *A.* 668 *b* (Baden, 11. Januar 1666), 695 *d* (Luzern, 26./27. Januar 1667).

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 dicembre 1666. loc. cit.

(3) *Proposition des députés de l'empereur.* Bade, 7 juillet 1666. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 8 luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 681 c (Baden, 4. Juli 1666).

*lentielle en Suisse. — Ravages qu'elle y cause. — Politique d'effacement pratiquée par les « Syndics et Conseils », lesquels renoncent à leurs droits de souveraineté sur Corsinge. — Genève et Gênes.*

**XIII.** A mainte reprise, en 1651 notamment, les protestants s'étaient offerts à abandonner leur part de propriété de quelques-uns des bailliages thurgoviens, pour peu que les catholiques consentissent à leur céder les créances dont ceux-ci s'apprêtaient, sans grand espoir de succès d'ailleurs, à exiger le remboursement du gouvernement de Turin. (1)

L'intention des cités évangéliques d'opposer aux prétentions territoriales du duc des prétentions financières très propres à lui barrer la route de Genève et du pays de Vaud était donc manifeste. Non moins évidente paraissait être pour elles l'importance du projet soumis à l'examen de la diète par les S[rs] de Schœnau et de Gollen, puisque son acceptation eût eu pour conséquence l'entrée de garnisons suisses dans nombre de places fortes de la frontière septentrionale des Ligues. (2) Sous le prétexte d'éclaircir et de rendre plus efficaces certaines clauses assez obscures de l'*Erbeinung*, la cour de Vienne cherchait, sans aucun doute possible, à entraver l'essor des ambitions de conquête françaises sur la rive droite du Haut-Rhin. (3) La prise en protection de Constance et des villes forestières par les treize cantons eût préparé celle de Genève par les Confédérés des deux confessions et peut-être en outre l'inclusion de cette cité, ainsi que de la Franche-Comté, dans le Corps helvétique. (4) La réalisation de ce plan, jugé fort séduisant par les adversaires du Louvre en deçà du Jura, se heurtait, il est vrai, à de sérieux obstacles. (5) Qu'il s'agît d'une vente simulée de cet « héritage » aux Suisses ou de toute autre combinaison analogue, il paraissait peu probable que l'empereur consentît jamais à confier à des troupes protestantes la défense d'une partie du Brisgau et de la Haute-Souabe. (6) Mais l'opposition la plus violente à quoi se heurtait le projet impérial venait du roi Très-Chrétien dont les intérêts eussent été lésés par sa prise en considération. La volonté s'affirmait depuis peu à Paris de faire restreindre la portée des engagements contractés envers l'étranger par

---

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 décembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 46.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 86.

(4) *Casati al segretario di Stato, a Milano.* Lucerna, 22 luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — „Les catholiques disent desja qu'ils peuvent joindre Genève à sa garantie (du Corps helvétique) sans contrevenir aux alliances qu'ils ont avec la France." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 décembre 1666 et 13 janvier 1667. loc. cit. — *Grésy à Madame Royale.* Lucerne, 23 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Madame Royale à Grésy.* Turin, juillet 1667. *Ibid.* Ville de Genève. Categ. 12. M. 5.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 décembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Lettera d'un principale confidente al conte Alfonso Casati.* Lucerna, 1° giugno 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 mars 1666. Aff. Etr. Suisse. LXII. 46. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 décembre 1666. loc. cit.

les Confédérés et surtout d'empêcher que ceux-ci n'en conclussent de nouveaux.(1) Ce que l'on proposait de la *Hofburg* aux cantons ressemblait singulièrement en somme à une ligue défensive.(2) On attendait d'eux qu'ils se prononçassent sans réticence en faveur de cette dernière ou qu'ils la rejetassent de façon catégorique.(3) C'était leur demander beaucoup, car les intrigues nouées en Helvétie par les ministres d'autres puissances compliquaient comme à plaisir une situation déjà hérissée de difficultés.(4)

Seuls ou presque seuls, Zurich et Bâle accueillirent d'emblée avec joie les ouvertures autrichiennes.(5) Dans la première de ces villes aucune voix discordante ne s'élevait pour tenter de justifier la politique du Louvre à l'égard de Genève.(6) Dans la seconde, l'occupation française en Alsace provoquait d'autant plus de colères qu'on s'y sentait moins rassuré quant au sort des biens ecclésiastiques que le gouvernement possédait dans cette province.(7) A Berne, én revanche, la tâche à accomplir par les soutiens de la cause impériale parut de prime abord assez mal aisée. Mouslier y avait fait des distributions d'argent.(8) Gagné par ses largesses, le général d'Erlach inclinait à ne rien précipiter et semblait redouter que, dans le cas où Léopold Ier se résoudrait à la vente fictive des villes forestières au Corps helvétique, le roi Très-Chrétien ne rendît un service identique au duc de Savoie en prenant sous sa sauvegarde les places du Chablais les plus exposées à l'invasion des forces protestantes.(9) Mais les scrupules invoqués en cette conjoncture par le puissant canton n'étaient pas inébranlables. Ils lui paraissaient dictés surtout par le souci, assez misérable certes, de ne point se trouver exclu de la distribution de plusieurs centaines de milliers de Livres que le résident français faisait miroiter aux yeux de ses magistrats.(10)

Lorsque les députés des cités évangéliques se rencontrèrent à Bade, le 4 février 1667, soit quarante-huit heures avant l'ouverture de la diète générale assignée dans cette ville,(11) l'entente la plus parfaite régnait entre eux au

---

(1) *Lionne à Mouslier.* 3 janvier 1667. Aff. Etr. Suisse. XLII. 214.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 14 agosto 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 169.

(3) *Estratto di lettera del cavalre D. Francisco Crivelli, interprete di S. Mà, al conte ambre Casati.* Bada, 8 luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Giavarina al Senato.* Zurigo. 11 agosto 1666. loc. cit.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 86.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 juillet 1666. loc. cit.

(6) *Ibid.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 août et 5 novembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 93. 116. *Giov. Battista Boselli a Lionne.* Bergamo. 7 febbraio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 31.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 avril 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 34.

(8) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 8 luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri· *a Zapata.* Lucerna, 29 luglio 1666. *Ibid.* — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1 settembre 1666. Frari. Svizzeri. LXII. n° 172. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 et 28 janvier 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 2, 8.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 janvier 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 7.

(10) „Cette nation pliera tousjours quand vous ferez mine de rompre avec elle.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 19.

(11) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 febbraio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 195. — Eidg. Absch. VI *A.* 696 *a* (Baden evangelisch, 1.–15. Februar 1667).

regard de leur situation en face de l'étranger. Ils s'accordaient en conséquence à reconnaître l'opportunité de quelques modifications à introduire dans le texte du traité d'*Union héréditaire* avec l'Autriche, (1) à admettre que la prise en protection de Constance et d'autres places de la ligne du Rhin par le Corps helvétique acheminerait celle de Genève, qu'ils ne renonçaient pas à faire agréger à la Confédération (2) et à persister dans l'opinion que cette république était « muguettée » par la France et par la Savoie, qui toutes deux conjuraient sa perte, (3) à dénoncer à leurs compatriotes de l'ancienne croyance les ambitions de conquête du Louvre aussi bien du côté de la Franche-Comté que de celui de la Lombardie, (4) à rechercher les moyens d'empêcher la mainmise française sur Rheinfelden, Sæckingen, Laufenbourg et Waldshut, mainmise dont le plus clair résultat eût été d'entraver les communications de Schaffhouse et de Bâle avec Berne et la région du Jura, (5) à estimer enfin que l'aggravation des rapports entre Vienne et Paris n'était pas pour nuire à leur cause. Tous, en revanche, après examen de la situation, durent se convaincre de la nécessité d'agir avec la plus extrême prudence, surtout s'il se vérifiait qu'une partie des Etats catholiques des Ligues inclinait à écarter les avances autrichiennes. (6)

Aussi bien, à cette heure, c'était sur l'attitude de Fribourg et de Soleure et sur celle des cantons forestiers que se concentrait très particulièrement l'attention des spectateurs de la lutte diplomatique engagée en Helvétie. Cette attitude, à dire vrai, n'était pas telle que l'eussent souhaitée les commissaires impériaux, l'ambassadeur d'Espagne et les députés à la diète protestante, groupés en une association de fortune afin de combattre les suggestions du ministre français, du nonce apostolique et de l'envoyé piémontais, tous trois hostiles à l'interprétation projetée du traité austro-suisse de l'année 1511. (7) Que Mouslier eût rallié à ses vues les autorités du lieu de sa résidence, la chose n'avait en soi rien qui dût surprendre. (8) Mais les autres membres de

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 janvier 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 2. — „Nell'Helvetia si tiene presentemente una dieta generale di tutti i cantoni per deliberare come haver sodisfattione della Francia e come meglio intendersi con la casa d'Austria, esaminando li articoli capitali dell' *Eterna Pace* con ella fatta, specialmente toccante le quattro città selvatiche, a che Zurich molto inclina.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 7 febbraio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 31.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 décembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 123. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 et 20 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 juillet 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 86. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLIV. 64 (13./23. October 1666).

(4) *Nouvelles de Venise.* 25 juin 1667. Gazette d'Amsterdam. 1667. n° 28. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 juillet 1666. loc. cit. — *Pouvoir au marquis du Chastel d'escouter les propositions des Milanois.* Paris, 22 janvier 1668. Aff. Etr. Milan. IV. 54.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 juillet 1666. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 696 *b.*

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(7) *Copie d'une lettre du canton d'Uri.* Altorf, 16 août 1666; *Extraict d'une lettre de Lucerne.* 18 août 1666. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIX. 371, 371vo. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(8) *Mouslier à l'évêque de Lausanne.* Soleure, 7 janvier 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

la Ligue Borromée suivraient-ils les conseils qui leur venaient de Madrid, ou se rangeraient-ils aux avis que leur départait le représentant de la cour de Turin? On ne tarda pas à être fixé à cet égard. Durant leur conférence à Lucerne, le 27 janvier, les délégués des cantons catholiques firent montre de beaucoup de circonspection.(1) L'innovation qu'on leur proposait de Vienne leur parut suspecte, d'autant qu'en l'acceptant ils risquaient de se trouver englobés à l'improviste dans un conflit dont leurs gouvernements s'étaient jusque-là prudemment tenus à l'écart.(2) Certes la crainte révérencielle qu'inspirait aux Confédérés de l'ancienne croyance la maison de Habsbourg n'avait pas diminué. Ils offraient par suite à son chef des levées et leurs passages pour lui faciliter la défense de Constance et des villes forestières.(3) Mais la perspective d'assumer la protection effective des territoires autrichiens de la frontière du Rhin ne leur souriait guère, et la plupart d'entre eux s'en étaient expliqués en toute franchise avec Schœnau et Gollen.(4) On s'attendait néanmoins à ce que ceux-ci tentassent auprès de la diète générale assignée à Bade au 6 février un effort considérable dans l'espoir d'y faire aboutir leurs démarches.(5) Casati, avec lequel ils s'étaient rencontrés à Muri, mettait à leur disposition son expérience consommée des choses des Ligues.(6) D'autre part, l'empereur, accueillant les persistantes réclamations du commerce helvétique,(7) venait d'ordonner l'abaissement des droits de péage aux confins du Brisgau.(8) Or ces moyens d'action ne semblaient-ils pas bien mesquins au prix des deux cent et tant de mille Livres dont pouvait faire état Mouslier?(9) En réalité, depuis quelques semaines déjà, ce dernier se sentait maître de la situation. Zurich avait évité de le convoquer à la diète. Ce fut une raison pour qu'il s'y rendît.(10) Jugeant la partie perdue pour eux, les envoyés autrichiens s'abstinrent en revanche de paraître en Argovie.(11) Le résident français sut mettre à profit leur absence pour peser avec énergie sur les décisions de ses

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 10. — Eidg. Absch. VI *A.* 694—695.

(2) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 27 gennaio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Eidg. Absch. VI *A.* 695 *d* (Luzern, 26./27. Januar 1667).

(3) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 10 febbraio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(4) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 27 gennaio 1667. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 695 *d* (Luzern, 26./27. Januar 1667).

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 décembre 1666 et 7 janvier 1667. Aff. Etr. Suisse. XLII. 123; XLIII. 2. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 5 febbraio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 195.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 8 luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 août 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 88.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 681 *c* (Baden, 1. Juli 1666).

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 36. — Eidg. Absch. VI *A.* 695 *d.*

(9) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 8 luglio 1666. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 3 febbraio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(10) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 et 10 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 10. 18. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 12 febbraio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 196.

(11) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 12 e 19 febbraio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nos 196, 197. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 28 febbraio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 40.

hôtes et pour déclarer à ceux-ci que le roi Très-Chrétien considérerait comme une rupture d'alliance leur adhésion aux propositions impériales. (1)

Très jaloux de leur indépendance et du libre exercice de leurs droits souverains, les Suisses faisaient étalage de prétentions qu'il leur eût été malaisé de maintenir à la longue. A les croire, nul ne pouvait s'opposer à ce qu'ils s'alliassent « avec qui bon leur sembleroit ». (2) La vigueur des arguments qu'employa Mouslier pour détruire ces illusions tenaces n'avait pas contribué à lui ramener les sympathies défaillantes des Confédérés. (3) Mais ces arguments paraissaient difficilement réfutables. En favorisant l'admission de la Franche-Comté dans le Corps helvétique, les membres de celui-ci eussent violé le traité solennisé à Notre-Dame de Paris, le 18 novembre 1663. (4) Tout aussi flagrante eût été la transgression, s'ils s'étaient déterminés à assumer la défense de Constance et des autres places de la ligne du Rhin. (5) Au surplus la cause était entendue et, pendant quelques mois du moins, la question de la protection des villes forestières allait être rayée de l'ordre du jour des diètes générales. Toutefois les Suisses avaient intérêt à ne l'en point exclure définitivement, car sa réapparition périodique constituait une menace envers certains de leurs alliés, comme aussi une source de bénéfices complémentaires assez appréciables pour eux-mêmes. (6) Dès lors le recès de Bade de février 1667 ne pouvait que refléter les hésitations de ses rédacteurs et leur souci de ne froisser aucune des puissances dont ils étaient entourés, tout en se montrant intraitables quant à la récupération des créances qu'ils avaient sur elles. (7)

Dans un pays où la multiplicité des alliances engendrait des combinaisons politiques aussi imprévues qu'éphémères, il fallait s'attendre à ce que le parti

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 septembre 1666 et 18 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLII. 99; XLIII. 19. — *Lionne à Mouslier.* 3 janvier 1667. *Ibid.* XLII. 214. — *Discours et proposition faite par Mr Mouslier dans l'assemblée de la diète de Bade, contenant l'offre de la satisfaction des cantons.* 8 février 1667. etc. *cf.* Schweizer. op. cit. 131—132. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 17 febbraio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „Ha protestato solennemente contro tali trattati come contrarii alla Lega che tengono i cantoni con la Francia.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 21 febbraio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 36.

(2) „Le risposte in questa parte furono assai acre, dichiarandosi che, come padroni assoluti in casa loro, volevano dare e non ricevere leggi.“ *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 17 febbraio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „L'indulgence que l'on a eue pour souffrir les alliances qu'ils ont faites avec Milan, Venise et Savoye les a mis dans ceste fausse opinion.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 19.

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 12 febbraio 1667. loc. cit.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 décembre 1666. loc. cit. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. loc. cit.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. loc. cit.

(6) „Tutti però hanno il medesimo fine di facilitarsi, col tener in piedi questo negozio, la sodisfazione pretesa dai Francesi.“ *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 10 e 17 febbraio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Baldeschi ad Azzolino.* Hohenrain, 25 agosto 1667. *Ibid.*

(7) „Sono restati, quanto alla Lega hereditaria, nelli termini della risposta fatta al residente di Francia.“ *Casati a Zapata.* Lucerna, 8 febbraio 1667. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Réponse des neuf cantons catholiques, de St-Gall et des protestants de Glaris, contenant l'acceptation des offres qui ont esté faictes par le second mémoire aux cantons.* Bade, 14 février 1667. *cf.* Schweizer. op. cit. 132. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 19. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 28 febbraio 1667. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 696 *b.*

mis en minorité n'acceptât pas avec résignation sa défaite. Battus, parce qu'ils ne disposaient pas de ressources financières suffisantes, les tenants d'une « plus estroicte entente » avec la Franche-Comté de Bourgogne s'étaient consolés de leur échec en suggérant la prise en protection de Constance et des villes forestières. (1) Déçus derechef de leurs espérances, ils n'abandonnaient néanmoins pas la lutte. (2) Et leur obstination, ainsi qu'on l'a dit, préoccupait le résident français, l'envoyé piémontais et le nonce apostolique, que la défense des intérêts de leurs maîtres respectifs, intérêts identiques en cette conjoncture, incitait à faire campagne côte à côte pour ruiner les desseins de la diplomatie austro-espagnole, ouvertement appuyés par les protestants d'Helvétie. (3)

Lorsque, au printemps de l'année précédente, les cantons évangéliques avaient prié leurs confédérés de l'ancienne croyance de ne point s'opposer au passage des troupes de secours acheminées de la Suisse orientale vers le Salève, Lucerne et les Etats de son groupe avaient mis à l'acceptation de cette requête la condition qu'eux aussi jouiraient du même privilège pour assurer la protection de Constance et des bailliages comtois. (4) Le prétexte était trouvé de l'ouverture d'une négociation dont la réussite eût procuré à Genève l'assistance de Fribourg, où le traité du 8 mai 1579 semblait être tombé quelque peu dans l'oubli, et celle des « Waldstætten », qui jusqu'alors ne lui en devaient aucune. L'extension rapide des démarches entreprises de Zurich et de Berne à cette fin coïncidait malheureusement avec une recrudescence marquée des prétentions françaises sur la Franche-Comté. (5) De l'avis de Grésy, il y avait lieu de ne rien épargner à l'effet d'éviter une rupture qui, tout en ne profitant qu'à la seule république du Léman, eût réalisé du coup l'union de l'ensemble des forces du Corps helvétique. (6) A Bade, le 3 juillet, sous l'influence de l'irritation causée par la violence de la duplique que Mouslier venait d'opposer aux doléances de l'envoyé comtois, Jean de Watteville, les députés de la diète insistèrent à nouveau pour que fût reconnu à leurs cantons respectifs le droit de conclure des alliances défensives, et les catholiques consentirent en outre à ce que le recès de cette « journée » mentionnât leur désir de voir assurée

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 décembre 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(2) *Avvisi di Bada.* 11 febbraio 1667. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri.

(3) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 26 maggio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Hirzel à Grésy.* Aarau, 5/15 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(4) *Casati a Zapata.* Lucerna, 11 marzo 1667. Arch. di Stato Lombardi. Grigioni. — „Li cantoni protestanti si sono offerti di voler concorrere con gli altri a pigliare in prottettione le quattro città silvestre, Constanza e la Borgogna, quando li cantoni cattolici si dichiarino all'istesso per Ginevra: ma questo punto, per la pluralità de' voti, e stato preso ad referendum.“ *Sostanza di quanto si scrivi da diversi confidenti della dieta di Bada, sotto 23 luglio 1667. Ibid.* Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Miremont à Lionne.* Bâle, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 16. — *Giavarina al Senato* Bada, 4 giugno 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 211. — *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 9 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 29 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

la protection de la cité de Calvin, au même titre que celle de Constance et des villes forestières. (1)

L'alerte fut chaude chez les trois diplomates étrangers hostiles à toute innovation dans les rapports de la Confédération avec les puissances dont elle était entourée. Leurs efforts convergèrent aussitôt à un seul but, soit la non ratification par les gouvernements cantonaux des décisions que leurs délégués en Argovie venaient de prendre *ad referendum*. (2) La communauté des vues et de l'action se fit très étroite entre Mouslier et Grésy, tandis que le nonce redoublait ses objurgations auprès de ses coreligionnaires de la région du Gothard. (3) Mais ce qui, plus encore que la concomitance de ces multiples démarches, provoqua le désaveu d'une partie du recès de Bade par les autorités suisses de l'ancienne confession, ce fut la certitude que son approbation entraînerait pour eux la suppression pure et simple des pensions que leur servait le Louvre. (4) En fait l'année ne se termina pas sans que les divers membres du Corps catholique des Ligues se fussent ralliés aux désirs du résident français. (5)

Cependant l'incident de Corsinge n'était pas près de sa solution. Un instant rassurés, ensuite de leur succès à la diète générale, les protestants se trouvaient derechef en présence des difficultés dont ils avaient eu le fallacieux espoir de triompher en juillet. Découragé, lui aussi, par ses deux échecs d'Aarau, Mallet avait, au commencement de mai, repris le chemin de Turin, (6) mais pour peu de temps, car il venait, en quelques semaines, d'accomplir deux nouvelles missions en Helvétie. (7) Au cours de l'une d'elles, en juin, l'envoyé piémontais ne s'était pas fait faute d'adresser, de Lucerne, aux alliés suisses de son maître une missive où ce prince les avisait de son dessein de leur

---

(1) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 21 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Eidg. Absch. VI *A.* 720 *i* sqq.

(2) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 7 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(3) *Mouslier à Grésy.* Soleure, 25 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Madame Royale à Grésy.* Turin, juillet 1667. *Ibid.* Ville de Genève, categ. 12. M. 5. — *Le nonce aux cantons catholiques.* Hohenrain, 11 août 1667 et 6 mars 1668. St-Arch. Luzern. Savoien—Sardinien. Territorium.

(4) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 8 agosto 1667. Aff. Etr Venise. LXXXVII. 132.

(5) *Rospigliosi a Baldeschi.* Roma. 23 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXL. — *Baldeschi ad Azzolino.* Hohenrain, 4 agosto 1667. *Ibid.* LXI. — „Alla protezzione o diffesa della città di Ginevra habbiamo mai in nessun modo pensato.“ *Lucerna al Nunzio* 12 agosto 1667. *Ibid.* — „Tanto perchè col rimaner vivo questo proggetto appresi (considerata la natura di questi Sig[ri]) che in occasione di qualche sdegno che concepissero colla corona di Francia o col ministro qui residente, o per mezzo delle prattiche de SS[ri] Spagnuoli (ambedue i quali credano che da questo articolo dependa l'unione de' protestanti alla diffesa di Borgogna) sovrastasse, per la facilità di proporre questa materia, il pericolo che all'improviso fosse accettata, stimai necessario di usar le mie prattiche per abolirla.“ *Baldeschi ad Azzolino.* Hohenrain, 18 e 25 agosto 1667. *Ibid.* — *Rospigliosi a Lepori.* Roma, 14 marzo 1668. *Ibid.* CCXLI.

(6) *Mallet au duc de Savoie.* Lucerne, 29 avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIII. — *Madame Royale à Grésy.* Turin, 11 juin 1667. *Ibid.* XII.

(7) *Madame Royale à Grésy.* Turin, 11 juin 1667. loc. cit. — *Instruttione a voi cavalier Maletto per il vostro viaggio secondo nell' Elvezia.* Torino. 13 giugno 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizzeri, mazzo V. — *Charles-Emmanuel II aux cantons protestants.* Turin, 10 août 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Giavarina al Senato.* Zurigo. 6 agosto 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 220.

demander à bref délai une levée de troupes.[1] C'était assez dire, qu'en dépit des assurances pacifiques données aux « Waldstætten » par les magistrats genevois et de démarches répétées tentées auprès de lui par le gouvernement néerlandais « pour la conservation de la concorde ».[2] Charles-Emmanuel II entendait ne laisser aucun répit à ses adversaires tant qu'ils ne se seraient pas humiliés devant lui.[3] On savait à quoi s'en tenir à Berne à ce sujet. D'aigres propos avaient été échangés à Bade entre Grésy et les membres de la députation protestante.[4]

Ensuite d'une conférence qui réunit à Moudon des délégués de la petite république et de ses protecteurs des bords de l'Aar, ces derniers firent filer à la hâte des secours vers le Léman,[5] dans le voisinage duquel on signalait, d'un côté comme de l'autre, une recrudescence d'activité militaire.[6] Bientôt même les deux grands cantons évangéliques, dont la prolongation de cet état de paix armée épuisait peu à peu les ressources financières,[7] se décidèrent à dépêcher à Genève afin d'y concerter avec les autorités de cette ville un plan de conduite qui leur permît de déjouer toute surprise.[8] Il était désormais certain en effet que, fort de l'approbation tacite que ses projets rencontraient au Louvre,[9] où l'on ne s'opposait pas à ce qu'il levât des troupes et achetât des munitions

---

(1) *Lettera d'un principale confidente al conte Alfonso Casati.* Lucerna, 1° giugno 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Grésy aux cantons catholiques.* Lucerne, 2 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Mallet à Madame Royale.* Lucerne, 23 juin 1667. *Ibid.* XIII. — „La concessione (della leva) sara facile; l'effettuazione però difficile." *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 30 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 11 luglio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 118vo.

(2) *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 3 juin 1667. ap. Mis de Saint-Maurice. Lettres sur la cour de Louis XIV. t. I. 49.

(3) „Les affaires de Genève seroient terminées il y a cinq mois, si Messrs de Genève avoient voulu faire les considérations requises sur les choses que j'ay si cordialement et avec tant d'affection représentées." *Grésy aux proconsul Hirzel et colonel Wyss.* Lucerne, 16 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(4) *Grésy à Hirzel et Wyss.* Lucerne, 16 juin 1667. loc. cit. — *Grésy à Madame Royale.* Bade, 21 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII; *au duc de Savoie.* Bade, 29 juillet 1667. *Ibid.*

(5) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 14 luglio; Hohenrain, 11 agosto 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(6) *Berne à Zurich.* 13/23 mai 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — „Ceux de Genève auroient peu éviter la multiplication des trouppes vers ces endroits et toute autre suite fascheuse." *Grésy à Zurich.* Lucerne, 2 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Madame Royale à Grésy.* Turin, 5 juillet 1667. *Ibid.* Ville de Genève. Categ. 12. M. 5. — *Grésy à Madame Royale.* Bade, 21 juillet 1667. loc. cit. — *Baldeschi ad Azzolino.* Hohenrain, 4 agosto 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 13 agosto 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 221.

(8) *Instruction und Befelch uff den Wol Edlen... Herren Johann Caspar Hirtzel, des Raths und Statthalteren, was derselbe namblichen nebent auch einem Herrn Abgesandten von Bern, in namen... der vier lobl. Evangel. Stätten... zu Genff abzulegen und zu verrichten.* Donstag, 1/11. August 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Instruktion, Gwalt und Befelch uff den hochgeachten... Herrn Samuel Frisching, alt Venner und des Raths lobl. Stadt Bern, seiner Abschick- und Verordnung halb nacher Genff.* 4./14. September 1667. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 117. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 27 ottobre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Eidg. Absch. VI *A.* 720 *i.*

(9) *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Compiègne, 3 juillet 1667. Lettres du mis de Saint-Maurice, etc. t. Ier. 81.

dans la région de Lyon, (1) le duc espérait obtenir par la menace ce que ses négociations n'avaient pas réussi à lui procurer jusque-là. (2) Il était non moins évident que Zuricois et Bernois, préoccupés chaque jour davantage du péril suspendu sur la Franche-Comté, (3) souhaitaient régler à n'importe quel prix le différend de Corsinge, fût-ce en conseillant à leurs coreligionnaires de la Seigneurie de se soumettre en partie aux exigences piémontaises. (4) Leurs instances à cette fin auprès de ces derniers tendaient toujours plus dès lors à se confondre avec celles du gouvernement de Paris. (5)

Désormais la résistance de Genève était à bout. (6) De source sûre, ses magistrats savaient qu'en aucun cas Louis XIV ne les contraindrait à ouvrir des négociations à Turin. (7) Ils étaient avisés en outre du succès des démarches entreprises à la cour de ce prince par leur envoyé, l'ancien syndic Jean Lullin. (8) Mais, d'autre part, les victoires françaises aux Pays-Bas leur donnaient à réfléchir, et les conseils venus de Zurich et de Berne ébranlaient leur résolution. (9) Ils se décidèrent à céder, sans insister pour que le retrait des forces ducales hors du Chablais précédât leur capitulation. (10) Mais ce n'était pas à dire que celle-ci dût les exposer à la réitération « du traitement mortifiant » infligé au Sr Le Fort, à Chambéry, en juin 1666. (11) De retour à Lucerne,

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 août 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 78. — „Sentendosi pure che Savoia tira provisioni d'ogni genere da Lione e da altri luoghi del demanio Christianissimo: ciò vale a tanto più augmentar li sospetti." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 13 agosto 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 221.

(2) „La pendenza tra Savoia e Geneva continua più imbrogliata che mai." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 6 agosto 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 220.

(3) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 giugno; Hohenrain, 4 agosto 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(4) „Affine che, liberati da questa distrazione, possino più accuratamente applicare alle corrente novità" *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 giugno 1667. — „Da questi andamenti (del duca) e dall'insorgere anche nei preliminari sempre nove difficoltà, par che qui si cominci a credere che'l negozio di Ginevra sia un puro pretesto per armare e per tenere divertiti i cantoni protestanti da ogni altra applicazione." *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 14 e 28 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Malletto al duca di Savoia.* Bada, 28 luglio 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIII.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 juin 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 48. — *Grésy à Madame Royale.* Bade, 6 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 28 luglio 1667. loc. cit. — *Avvisi del Sor colonello Stockalper.* 7 agosto 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati con Svizzeri. — *Genève au roi.* 23 et 28 août 1667. Aff. Etr. Genève. III. 163, 165.

(6) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 11 luglio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 118vo. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 13 agosto e 17 settembre 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nos 221, 226. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 septembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(7) Gautier. op. cit. VII. 463.

(8) *Lionne à Servien.* Paris, 8 avril 1657. Aff. Etr. Turin. LIX. 255. — *Genève au roi.* 23 et 28 août 1667. loc. cit. — „Se trovano li Genevrini durezze et inflessibilità nel duca, eseguira Lullino le commissioni che riceve da suoi sigri di giustificare al re le deliberationi che saranno per prendere di supplicare la Mà Sua di protettione..." *Giustinian al Senato.* Parigi, 11 ottobre 1667 (2da). Frari. Francia. CXLI. nº 304.

(9) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 21 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(10) *Genève à Zurich.* 16/26 juin 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 24 settembre 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 227.

(11) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

le 19 août,(1) Mallet y apportait les pleins pouvoirs de son maître(2) et l'autorisation d'accorder aux députés de Genève des « articles de précaution », en suspens depuis quelques temps déjà, qui les missent à l'abri de surprises fâcheuses et les assurassent d'un accueil plus bienveillant que celui réservé d'ordinaire à leurs coreligionnaires des vallées vaudoises du Piémont.(3) Grésy, dont l'amour-propre souffrait de ce que l'entière direction des négociations ne lui eût pas été maintenue,(4) opinait pour que son collègue attendît de pied ferme à Lucerne les délégués des cités évangéliques.(5) Mais celui-ci, que ne préoccupaient pas exclusivement les questions d'étiquette, préféra brusquer les choses en se rendant à Zurich, puis de là à la diète d'Aarau du 29 août, où il accepta, de mauvaise grâce, il est vrai,(6) de discuter en la présence des envoyés de Genève la nature des garanties à offrir aux Conseils de cette ville avant qu'ils ne dépêchassent des plénipotentiaires à Turin.(7) L'entente fut malaisée à établir.(8) Elle intervint le 20 septembre seulement,(9) après que Charles-Emmanuel II eut menacé de rappeler définitivement Mallet,(10) et Grésy n'hésita pas à s'en attribuer le mérite.(11)

---

(1) *contra: Nouvelles de Turin.* 23 septembre 1667. Gazette de France, 1667. p. 1137.

(2) *Berne à Genève.* 8/18 août 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3471.* — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 25 août 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(3) *„Précautions qui doivent estre prises au cas qu'on vienne à députer à Turin."* St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Grésy à Saint-Thomas.* Bade, 10 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Genève à Berne.* 4/14 juillet 1667. St-Arch. Bern. Genfbuch. II. 5. — Eidg. Absch. VI *A.* 721 *i.*

(4) *Mallet au duc de Savoie.* Bade, 7 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIII. — *Grésy au mis de Pianezza.* Lucerne, 12 octobre 1667. *Ibid.* XII. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 13 ottobre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(5) *Grésy à Saint-Thomas.* Bade, 28 juillet; Lucerne, 25 août et 15 septembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy à Mallet.* Lucerne, 24 août 1667. *Ibid.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er et 4 septembre 1667. *Ibid.*

(6) *Mallet à Grésy.* Zurich, 25 août 1667. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 29 juillet 1667; *à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 septembre 1667. loc. cit

(7) *Zurich à Grésy.* 12/22 août 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Giavarina al Senato.* Zurigo. 3 settembre 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 224. — *Instruktion uff... H. Samuel Frisching, Alt Venner unnd des Raths der Stadt Bern, seiner Abschick- und Verordnung halb naher Genf.* 4./14. September 1667. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 417. — *Articles dont S Exc. Mr le baron de Grésy, ambassadeur de S. A. R., et Mr le chevalier Mallet, estant muni du plein pouvoir de S A. R., sont convenus avec Mrs les députez des quatre villes protestantes touchant les seuretez de l'envoy d'une députation à Turin de Mrs de Genève.* 10/20 septembre 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — Eidg. Absch. VI *A.* 720 *i* (Baden, 3./23. Juli 1667).

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 28 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 1º settembre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Nouvelles de Turin.* 16 septembre 1667. Gazette de France, 1667. p. 1113. — Eidg. Absch. VI *A.* 723—725 (Aarau, 29. August 2. September 1667).

(9) *Les députez des IV villes protestantes de Suisse (Jean-Gaspard Hirzel; Samuel Frisching) à Mr de La Pérouse, commandant en Savoye et premier président au Sénat à Chambéry.* Genève, 20 septembre 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Weiss et Hirzel à Grésy.* Berne, 19/29 septembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — Eidg. Absch. VI *A.* 721 zu *a.*

(10) *La duchesse à Grésy.* Turin, 11 septembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève. Categ. 12. M. 5. — *Nouvelles de Turin.* 14 octobre 1667. Gazette de France, 1667. p. 1211. — *Il duca di Savoia a Lucerna.* Torino, 7 ottobre 1667. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium. — *Servien au roi.* Turin, 13 octobre 1666. Aff. Etr. Turin. LX. 189.

(11) *Responce que le baron de Grésy donnera au mémoire qui luy a esté remis par Messrs des quatre villes protestantes touchant les députés que la ville de Genève doit envoyer à S. A. R* 1667. St-Arch.

La répugnance des autorités de la Seigneurie à consentir au départ de leurs députés pour la capitale du Piémont n'était que trop justifiée.[1] Ceux-ci ne furent pas longs à s'apercevoir que, sous couleur de négocier, le duc les avait attirés dans un piège.[2] Dès l'instant que, d'entrée de jeu, Charles-Emmanuel se refusait, contre toute évidence, à reconnaître les droits de souveraineté de sa partie adverse sur Corsinge;[3] dès l'instant qu'il affectait de se soucier fort peu « de vivre en paix ou en état de guerre » avec Genève,[4] il ne restait au gouvernement de cette ville d'autre ressource que de rappeler ses mandataires de Turin, sous le prétexte de les consulter avant de pousser plus avant les négociations.[5] En fait, dès le 5 janvier 1668, ces derniers prenaient congé des plénipotentiaires piémontais.[6]

---

Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — „Je ne vous importuneray plus pour les affaires de Genève, puisque Dieu m'a fait la grâce que, le 20e du courant, je leur ay donné la fin la plus glorieuse et avantageuse que l'on pouvoit souhaiter.“ *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 22 septembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — „Je suis bien malheureux, puisque l'on dit que je loue trop les choses que je fais.“ *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 19 octobre 1667. *Ibid.* — *Nouvelles de Turin.* 27 octobre 1667. Gazette de France, année 1667. p. 1259.

(1) *Passeports du duc de Savoie pour les députés de Genève.* Turin, 19 juillet 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 22 settembre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Instruction aux nobles Jean Du Pan, syndic, et André Pictet, ancien syndic, députez à Turin.* Genève, 23 septembre 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3478.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 12 octobre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — „... protestant que ce n'estoit que pour obéir et complaire à V. Mté, qui avoit faict tesmoigner à son député près d'Elle qu'Elle le souhaitoit aussy.“ *Servien au roi.* Turin, 13 octobre 1668. Aff. Etr. Turin. LX. 189.

(2) „L'on n'a pas plustost tiré parole de nous de la députation, qu'on ne nous parle que de soumission.“ *Genève à Zurich.* 23 juillet/2 août 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 11 ottobre 1667. Frari. Francia. CXLI. n° 304 (2da). — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 13 ottobre e 8 dicembre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Genève à Du Pan et Pictet.* 3/13 octobre 1667. Arch. d'Etat Genève. *C. L.* XLI. — *Du Pan et Pictet à Berne.* Turin, 5/15 octobre 1667. St-Arch. Bern. Genfbuch. II. 147. — Gautier. op. cit. VII. 468 sqq.

(3) *Genève à Hirzel, proconsul d'Etat à Zurich.* 24 octobre/3 novembre 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Du Pan et Pictet à Genève.* Turin, 5/15, 12/22 octobre 1667. *Ibid.* — *Genève à Zurich.* 24 octobre/3 novembre 1667. *Ibid.* — *Consultation faite à Genève sur la souveraineté de Corsinge.* 20 novembre 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3481.* — *Reconnaissance constatant en faveur de Messrs de Genève la possession des maisons de Corsinge.* 1667. *Ibid. 3485.* — *Grésy à Genève.* Lucerne, 7 décembre 1667. *Ibid. 3465.* — *Giavarina al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 238. — *Mémoire* („Alla lettera de' Sigri di Ginevra ...“) 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(4) *Les cantons protestants à Grésy.* Zurich, 20 novembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Moustier à Genève.* Soleure, 27 novembre 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3453.*

(5) *Genève à Zurich.* 28 novembre/8 décembre 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Genève à Lullin,* député à Paris. 4/11 décembre 1667. Arch. d'Etat Genève. *C. L.* XLI (1666—1670).

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 décembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Les cantons protestants à Grésy.* Zurich, 10/20 décembre 1667. *Ibid.* — *Du Pan et Pictet à Genève.* Turin, 28 décembre 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3478.* — *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 2 et 28 janvier 1668. *Ibid. 3465.* — *Grésy à Zurich.* Lucerne, 2 et 28 janvier 1668. St-Arch. Zürich. Genf. 1668—1672 *A* 226. 10. — *Le duc de Savoie à Grésy.* Turin, 6 janvier 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Genève à Zurich.* 31 décembre 1667/10 janvier 1668; 15/25 janvier 1668. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9. — *Rapport faict par les députés de Genève à leur retour de Turin.* 15/25 janvier 1668. Arch. d'Etat Genève. *C. L.* XLI (1666—1670). — *Le duc de Savoie aux cantons protestants.* Turin, 21 janvier 1668. St-Arch. Zürich. Genf. 1668—1672 *A* 226. 10.

Par surcroît de disgrâce, les protecteurs naturels de la cité de Calvin n'étaient plus en état de lui venir en aide.(1) Dans le temps même où, le 24 octobre, Zurich et Berne s'engageaient par un traité en due forme à l'assister en cas de besoin et l'adjuraient de hâter l'achèvement de ses fortifications,(2) une épidémie de caractère pestilentiel, assez semblable à celle qui désola la Haute-Italie deux ans auparavant,(3) était signalée depuis peu à Bâle;(4) elle gagnait rapidement l'Argovie, puis le *Mittelland* et y exerçait en quelques semaines de terribles ravages.(5) Le mal effleura les terres de Zoug,(6) mais les autres Etats catholiques des Ligues en demeurèrent à peu près indemnes.(7) Que ce fût «la main de Dieu», ou l'œuvre de gens «qui, déguisés en religieux, empoisonnaient les fontaines», comme le supposaient les pâtres de la Suisse primitive,(8) ou simplement le fait que, demeurés étrangers pour la plupart à toutes transactions commerciales, les Confédérés de l'ancienne confession se trouvaient moins exposés aux dangers de la contagion, toujours est-il que celle-ci atteignit de façon presque exclusive ceux de la nouvelle.(9) Affaiblis par l'exceptionnelle mortalité dont on signalait les progrès dans leurs villes

---

(1) „Les cantons protestants ne sont pas en estat de soutenir une mauvaise cause par les secours qu'ils prétendoient donner à la ville de Genève, à cause de la maladie contagieuse qui est dans la ville de Basle et encor dans quelques villages du pays de Berne... si bien qu'ils ont maintenant autre chose à penser qu'à donner des secours à ceux de Genève." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 décembre 1667 et 21 janvier 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII, XIV.

(2) „Da dove se avvisa che se proseguisca da quel popolo con ogni celerità il lavoro delle fortificazioni alle quali incessantemente aiutano ogni genere di persone." *Baldeschi ad Azzolino.* Hohenrain, 11 agosto 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Convention entre les trois louables villes de Zurich, Berne et Genève concernant le secours qui doibt estre envoyé à la ville de Genève en cas de nécessité, à forme de leur commune alliance.* Octobre 1667. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 45. — „Les fortifications sont faibles. Il faut leur proposer de faire venir du moins quelques bons officiers et quelque peu de vieux soldats pour stiler les autres, dont on en trouvera, comme il y en a desja, qui par zèle de religion s'y arrestent pour le pain quotidien." *Proposition Herrn Grafen von Tonay (Dohna) vor Kriegsrath (in Bern) abgelegt, den 17./27. Februar 1668 betreffend die remedierung der manglen und conservation der Stadt Genff...* St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 53. — Eidg. Absch. VI *A*. 724 zu *a*.

(3) *Vedoa à Lionne.* Venise, 25 avril 1665. Aff. Etr. Venise. LXXXVI. 44.

(4) *Johann Conrad Harder an Stattschreiber Johann Rudolf Burckhardt.* Basel, 7./17. Januar 1666. St-Arch. Basel. Politisches *O* 85. — *Nouvelles d'Amsterdam.* 5 mars 1668. Gazette d'Amsterdam. n° 10.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 et 30 septembre et 28 octobre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 88. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 22 settembre, 27 ottobre 1667 e 9 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI, LXII. — *D. Luis de Guzman Ponce y Leon, governador del Estado de Milan al Landschreiber Beroldingen.* Milan, 24 de setiembre 1667. Arch. di Stato Lombardi. Sanità. Peste. n° 281 (Svizzeri e Grigioni). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 8. Jecklin. op. cit. I. n° *1845*.

(6) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 13 ottobre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(7) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 20 ottobre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(8) „Il est à remarquer que ce mal, par la grâce de Dieu, n'a touché que dans les pays des protestants, qui, en ayants moins de crainte à cause du grand penchant qu'ils ont à la croyance de la prédestination, cela fesoit qu'ils avoient jusques à présent commerce par ensemble, et par ainsy se communiquoient le mal." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 novembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 18 settembre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.

(9) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 27 ottobre 1667 e 12 gennaio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI, LXII. — *Berne à Genève.* 27 décembre 1667/6 janvier 1668. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3471*. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 18 maggio 1668. *Ibid.* LXII. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 12 novembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 422vo.

et dans leurs campagnes,(1) les cantons protestants, beaucoup plus préoccupés, semble-t-il, de défendre des intérêts économiques que de circonscrire la zone d'action du fléau,(2) tentèrent de donner le change à leurs voisins quant à la gravité du mal qui décimait leurs populations.(3) Ce fut en vain. Ils n'évitèrent ni la suppression momentanée des diètes générales,(4) ni la mise en quarantaine de la frontière helvétique par les autorités de l'Alsace, du Brisgau, du Wurtemberg, de la Bavière, du Tyrol, des Ligues Grises et de la Lombardie.(5)

Dans de telles conditions, Genève n'avait guère à compter que sur elle-même pour déjouer les desseins agressifs du duc de Savoie. Avant leur rappel de Turin, les députés de la petite république s'étaient vus sollicités par l'ambassadeur de France, Ennemond Servien, de ne point abandonner la partie, d'autant que Charles-Emmanuel II venait de lui confier l'arbitrage de son différend avec leurs supérieurs.(6) Une fois rentrés sur les rives du Léman,(7) ils y furent l'objet des pressantes instances de Grésy, qui se promettait de leur faire reprendre à bref délai la route du Piémont. Il ne devait pas y réussir.(8) Outre que des dissensions intestines entravaient l'action des « Syndics et Conseils »,(9) il était de toute évidence que de nouvelles démarches à Turin

---

(1) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 9 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(2) „I Sig[ri] di Zurigo si mostrano in quest'affare più degl'altri solleciti, non per riguardo del male, ma per dubio che, coll'essergli dall'Italia e dagli altri paesi interdetto il commercio, non venghino a cessare i lucri che cavavano dai loro traffichi.“ *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 27 ottobre 1667. loc. cit. — *Grésy à Zurich.* Lucerne, 23 novembre 1667. St-Arch. Zürich. Genf 1667 *A* 246. 9.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 novembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — „Il est certain qu'ils appréhendent moins cette maladie en ce pays, particulièrement parmy les protestants, que l'interdiction du commerce, qui fait qu'ils cachent le mal autant qu'ils peuvent.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 janvier 1668. *Ibid.*

(4) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 2 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 4 février 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 8. — *Luzern an Zürich.* 10. Februar 1668. *Ibid.* n° 9.

(5) *D. Luis de Guzman Ponce y Leon, governador de Milan, al Landschreiber Beroldingen; al S[or] Capitan Cavaliere D. Ferdinando Crivelli, interprete.* Milan, 24 setiembre 1667. Arch. di Stato Lombardi. Sanità. Peste. n° 281 (Svizzeri e Grigioni). — *Beroldingen al segretario di Stato, a Milano.* Lugano, 9 ottobre 1667. *Ibid.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 19 octobre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — „Les conservateurs de la Santé ont défendu le commerce et toute autre communication avec la ville de Berne, sur l'avis qu'elle est soupçonnée de mal contagieux.“ *Nouvelles de Milan.* 12 novembre 1667. Gazette de France, 1667. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 24 novembre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Zurich à Grésy.* 6/16 janvier 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 6 janvier 1668. Bibl. Nat. Mél. Colb[t]. CXLVII. 72. — *Die Haüpter und ettwelche der Rhätten gem. III Pündten zu Chur versampt an die Gemeinden.* 25. Januar/4. Februar 1668. St-Arch. Chur. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 1° dicembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — Eidg. Absch. VI *A.* 726 *a* (Gersau, 3. October 1667); 727 *a* (Bremgarten, 25. October 1667); 729 *b* (Bremgarten, 15. Dezember 1667).

(6) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 10 novembre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Du Pan et Pictet à Genève.* Turin, 28 décembre 1667. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. n° *3478.* — „Nous n'avons pas hésité à faire ce grand pas.“ *Le duc de Savoie à Grésy.* Turin, 6 janvier et 17 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII; Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 janvier 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XIV. — *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 28 janvier 1668. *Ibid.* — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 11 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 26. — Eidg. Absch. VI *A.* 745 *g* (Baden, 18. März 1668). — Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). 414 (21 janvier 1668). — Gautier. VII. 468. — Ricotti. op. cit. VI. 186.

(7) Mémoires de F. de Dohna. 236.

(8) *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 7 décembre 1667. St-Arch. Bern. Genfbuch. II. 260.

(9) *Genève à Zurich.* 21/31 décembre 1667. St-Arch. Zürich. Genf. 1667 *A* 246. 9.

n'avaient aucune chance d'aboutir à un résultat satisfaisant. (1) Quand le représentant du duc à Lucerne se fut convaincu de cette vérité, il fit comprendre aux protecteurs helvétiques de la Seigneurie que leur intervention au profit de celle-ci demeurerait désormais sans effet auprès de son maître, (2) que la communauté de jour en jour plus certaine de ses intérêts avec ceux du roi Très-Chrétien ne prédisposait pas à se relâcher de ses prétentions envers le gouvernement genevois. (3) Ce dernier, au reste, ne conservait aucun doute à cet égard. La crainte de s'exposer inutilement aux représailles du Louvre (4) l'engagea à ignorer les encouragements qui lui venaient de La Haye et d'ailleurs, (5) à faire la sourde oreille aux conseils de résistance que lui adressait Jean Lullin, son envoyé à Paris, (6) et à ne point céder à la pression de Berne, dont l'intérêt se fût accommodé de la reprise des négociations relatives à la protection simultanée de Constance, des cités forestières et de la seigneurie de Genève par le Corps helvétique. (7) La nouvelle de l'entrée des armes françaises en Franche-Comté acheva de le convaincre qu'une politique d'effacement était la seule qu'il eût à pratiquer à cette heure. (8) Il ne put certes se dispenser de féliciter Louis XIV de ses faciles conquêtes dans la région de Dôle, de Salins et de Besançon. (9) Mais quand, de Turin et de Paris à la fois, lui parvint l'avis que le retour de ses mandataires était attendu avec impatience à la cour de Charles-Emmanuel II, il préféra renoncer à ses droits de souveraineté sur

---

(1) Gautier. VII. 489.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er et 4 janvier et 8 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Grésy aux cantons protestants.* Lucerne, 2 janvier 1668. St-Arch. Bern. Genfbuch. II. 308. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Grésy à Zurich.* Lucerne, 5 mars 1668. St-Arch. Zürich. Genf. 1668—1672 *A* 226. 10: *aux cantons protestants.* Même date. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — „Je fuiray toutes les recherches que Messrs les cantons protestants me pourroient faire pour me parler des affaires de Genève, non seulement comme la peste, mais comme le diable fuit l'eau bénite." *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 29 février 1668. *Ibid.* — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 9 mars 1668. *Ibid.* Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 13 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(3) „Con dedurre publicamente, per giustificare questa sua negativa, haver egli (Grésy) dubbio che il re di Francia, al quale suppone che si appartenga la metà della città di Ginevra, per cessione fattagliene nel cambio del marchesato di Saluzzo, habbia in pensiero di ricuperarla bisognando coll' armi." *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 16 febbraio e 7 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(4) *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 17 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

(5) *Frédéric de Dohna à Genève.* Coppet, 16/26 juin 1668. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3490.*

(6) *Giustinian al Senato.* Parigi, 11 ottobre 1667 (2da). Frari. Francia. CXLI. n° 301.

(7) „Les cantons protestants considèrent l'interest desd. de Genève avec une passion aveugle." *Grésy au duc.* Lucerne, 11 janvier 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. *Berne à Grésy.* 10/20 février 1668. *Ibid.* — *Instruction auf H. Oberst Wyss seiner Absendung halb nach Genff.* 4./14. März 1668. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 61.

(8) „Il y a apparence que ceux de Genève auront maintenant des grandes craintes des armes du roy et qu'ils tascheront, par le moyen de Messrs les cantons protestants, de donner les satisfactions que V. A. R. peut désirer d'eux." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(9) *Genève au roi.* 12 février 1668. Aff. Etr. Genève. III. 173. — *Le roi à Genève.* Saint-Germain-en-Laye, 11 mars 1668. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3459;* St-Arch. Zürich. Genf. 1668—1672 *A* 246. 10. — Arch. d'Etat Genève France. II (1651—1690). 415 (12 février et 3 mars 1668).

Corsinge que de continuer une lutte diplomatique désormais sans issue. [1] Cette décision, très sage, mettait fin à la première phase du différend surgi en avril 1666 entre Genève et la maison de Savoie. En détournant pour un temps de la côte de Ligurie l'attention du souverain du Piémont, la république du Léman avait rendu à celle de Gênes un service dont celle-ci reconnaissait d'ailleurs l'importance. [2] En revanche, elle n'avait pu retarder l'exécution des projets nourris par le Louvre à l'égard des bailliages comtois. Mais du moins, et cette constatation délivrait d'un grave souci les nombreux amis que comptait la Seigneurie tant aux Ligues que dans leur voisinage immédiat, l'entrée des Français dans la province jurassienne sujette de l'Escurial n'avait pas coïncidé avec une attaque brusquée de Genève par les troupes savoyardes.

*Dévouement des Francs-Comtois aux intérêts de la monarchie Catholique. — Il est mal reconnu par l'Escurial. — Le parlement de Besançon empiète sur les attributions de celui de Dôle. — La diplomatie française travaille à l'isolement de l'Espagne. Succès de ses démarches à cette fin. — Décès de Philippe IV. — Prétentions de Marie-Thérèse à l'héritage du défunt. — Ouverture des hostilités entre les deux couronnes. — Rejet des offres de médiation néerlandaises. — Traité entre le roi Très-Chrétien et l'Empereur. — La Triple alliance (janvier 1668). — Etat des relations de la Franche-Comté avec ses voisins d'Outre-Jura. — Griefs réciproques. — Alliance helvéto-comtoise projetée. — Anarchie administrative à Madrid. — Le marquis d'Yennes. — Mission confiée à Jean de Watteville. — Le Louvre et « la plus estroicte union ». — Opposition des cantons protestants aux desseins de la cour de Paris. — Péril imminent suspendu sur Dôle et Besançon. — Négociations de l'abbé de Baume à Fribourg, à Berne, à Zurich, à Lucerne. — Ses instructions. — Son plan de conduite. — Il ne rencontre pas l'approbation des Etats de la province. —* **Le traité des droits de la reine.** *— Hésitations des Suisses. — Les diverses solutions en présence. — Leur examen. — Mouslier et la question des passages. — Démarches entreprises par Watteville dans la Suisse primitive. — Leur succès. — Les catholiques d'Helvétie inclinent toujours davantage vers l'Espagne. — Le calcul des protestants. — La prolongation du différend de Corsinge sert les intérêts comtois. — Diète d'Aarau du 15 juin 1667. — L'ambassadeur de Savoie prend parti contre l'envoyé du gouvernement de Dôle. — Opinions successives de Mouslier quant à la participation occulte du Conseil de Madrid aux négociations helvéto-comtoises.*

(1) Gautier. op. cit. VII. 493.

(2) „L'impegno di Ginevra col duca copre Genova e l'Italia dalli disturbi, perche il duca, occupato contra Genevra, non tentera novità contra la loro republica.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 11 ottobre 1667 (2da). Frari. Francia. CXLI. nº 304. — Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France, etc. Savoie-Sardaigne. I. XLVII.

**XIV.** « Province démantelée » de la monarchie catholique, (1) la Franche-Comté, dont les habitants se targuaient avec fierté « d'être d'Espagne et non d'Empire », bien qu'ils eussent été rattachés à celui-ci dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, (2) subissait depuis cent ans et plus le fâcheux contre-coup de la lutte engagée entre les maisons de Habsbourg et de Bourbon, lutte que son enjeu rendait particulièrement vive, puisqu'il assurait au vainqueur la suprématie politique dans l'Europe centrale et occidentale. En réalité, s'ils avaient dû attendre les encouragements des successeurs de Charles-Quint pour persister dans les résolutions viriles indispensables au maintien de leur statut, les sujets jurassiens de l'Escurial n'eussent pas réussi à résister à l'étreinte du puissant voisin qui les enserrait à trois de leurs frontières. (3) La regrettable indifférence, voire l'ingratitude dont le Conseil d'Etat de Philippe IV ne cessait de faire montre à l'égard des loyales populations de la région de Dôle et des bailliages d'Amont et d'Aval n'était même pas compensée par le souci de fortifier les défenses du pays en prévision d'une invasion toujours menaçante du côté de l'ouest. (4) Aussi bien celle de l'année 1636 avait donné la mesure de l'anarchie administrative qui régnait à Madrid. Dotée d'un gouverneur particulier et d'un parlement, qui, tous deux, dans leur sphère d'action respective, prenaient les instructions de Bruxelles, la Franche-Comté eût gagné à se trouver rattachée à la Lombardie, moins exposée que les Pays-Bas à l'atteinte directe des armes françaises et par conséquent plus apte qu'eux à la secourir en cas de nécessité, sans qu'il fût besoin pour cela d'obtenir le consentement du représentant du roi Catholique dans les Flandres.

Plus Espagnols que les Espagnols eux-mêmes et plus dévoués peut-être aux réels intérêts de l'arrière-petit-fils de Charles-Quint que les sujets castillans de ce prince, (5) les Francs-Comtois, on vient de le dire, n'avaient pas à faire fond sur la reconnaissance du souverain dont ils défendaient avec une si belle vaillance le patrimoine en Bourgogne. Pouvaient-ils du moins s'attendre à l'intégral maintien de leurs droits, de leurs institutions, de leurs privilèges? Non pas. Appuyé et encouragé par le gouvernement de Bruxelles, le parlement de Besançon empiétait peu à peu sur les attributions de celui de Dôle, dont il s'efforçait de hâter la suppression. (6) Telle se présentait dans ses grands

---

(1) Clerc. Histoire des Etats Généraux de la Franche-Comté. II. 219 sqq.

(2) Clerc. op. cit. II. 165.

(3) *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois escrite à un sien amy de Bruxelles, par la quelle il fait voir les causes de la perte de la Franche-Comté.* s. d. (impr. Bibl. Nat. Lb. 37. 3591).

(4) *Lettre d'un gentilhomme vénitien escrite de Münster, le 2 avril 1646, à un sien ami.* ap. Gazette de France, 1646. p. 359. — Maag. op. cit. 130.

(5) „La pluspart des Comtois sont plus affectionnez à l'Espagne que les Espagnols mesme. Le Parlement le seroit moins, à ce que j'apprends, s'il estoit garanty de n'estre point transféré à Dijon lorsque Sa M<sup>té</sup> sera en possession de ceste province." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 août 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 78.

(6) *Concordat entre le roy d'Espagne et la cité de Besançon.* Madrid, 11 mars 1665. ap. Dunod. Histoire de l'Eglise de Besançon (1750). I. LXXXVIII. — Clerc. Histoire des Etats Généraux de la Franche-Comté. t. II. 169.

traits la situation sur le versant occidental du Jura à la veille d'événements graves, que les autorités de ce pays appréhendaient certes, mais dont elles ne se sentaient pas en mesure de détourner le cours.

La politique suivie par Louis XIV à l'égard de la maison d'Autriche avait enregistré jusque-là plus de succès que de revers. L'isolement de l'Espagne, à quoi travaillait sans relâche la diplomatie du Louvre, paraissait en voie de réalisation. Des traités signés avec les gouvernements de Munich, de Dresde, de Copenhague, de Cologne, de Neubourg, (1) de Mayence, de Lisbonne, de La Haye, de Spire, de Münster (2) compensaient et au delà l'échec de la tentative de renouvellement de la Ligue du Rhin. (3) Lorsque lui parvint l'avis du décès de Philippe IV, son beau-père, le roi Très-Chrétien était donc puissamment armé pour appuyer sinon les droits, du moins les prétentions de la reine son épouse à l'héritage du défunt. Ces prétentions, juridiquement insoutenables, dont Lisola, en son *Bouclier d'Estat et de Justice* et Stockmann, en son *Tractatus de Jure devolutionis,* démontrèrent presque aussitôt l'inconsistance, tendaient à faire d'une coutume privée la loi en matière de successions princières et à accaparer au profit de la France une notable partie des provinces « continentales » de la Monarchie Catholique. (4)

Avec une habileté consommée, Louis XIV sut différer l'exposé officiel de ses revendications et préparer l'opinion à les bien accueillir, en s'abstenant d'en préciser de prime abord la portée et l'étendue. De surcroît au reste la guerre sévissait entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, guerre à laquelle lui-même était sur le point de prendre part aux côtés de la seconde de ces puissances, et les négociations engagées en son nom avec la cour de Vienne par l'entremise des Electeurs de Cologne et de Mayence ne semblaient pas près d'aboutir. (5) Ce fut le 8 mai 1667 seulement qu'il se décida à adresser à la régente d'Espagne un manifeste qui ne précéda que de peu l'ouverture des hostilités. (6) De rapides et faciles succès amenèrent bientôt Turenne à

(1) *Traité entre Louis XIV et le duc de Neubourg.* Fontainebleau, 21 juillet 1666. ap. Mignet. op. cit. II. 23.

(2) *Traité entre Louis XIV et l'évêque de Münster.* Saint-Germain-en-Laye, 4 mai 1667. ap. Mignet. op. cit. II. 35.

(3) *cf.* Du Mont. Corps diplomatique. t. VI². 470 (Danemark, 3 août 1663); VI². 7 (Saxe, 13 avril 1664); 110 (Cologne. 23 avril 1666, et non 22 octobre 1666; *contra* Mignet. II. 28); VII¹. 13 (Mayence, 28 février 1667); 17 (Portugal, 31 mars 1667); 27 (Provinces-Unies, 5 mai 1667). — Theatrum Europaeum. X. 676 (Portugal); XI. 3 (Cologne). — *Tratado secreto de Liga ofensiva y defensiva entre Luis XIV, rey de Francia, y Alphonso VI, rey de Portugal contra Carlos II. rey Catolico de las Espanas.* Lisboa, 31 de marzo 1667. ap. Abreu. op. cit. X. 118. — *Pouvoir à Mr l'abbé de Gravel pour faire un traité avec Mr l'évesque de Spire.* — *Traité avec Mr l'évesque de Spire.* 4 décembre 1670. Aff. Etr. Mayence. X. 316, 356. — Recueil des instructions aux ambassadeurs de France. Bavière. p. 33—31 (Bavière, 17 février et 21 mars 1670). — Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies. t. III. 340. — Mignet. Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV. t. I. 549; t. II. 23 sqq.

(4) Perraud. Les Etats, le Parlement de Franche-Comté et la conquête de 1668. p. 97 sqq. — Mignet. Négociations relatives à la succession d'Espagne. II. 219.

(5) H. Lonchay. La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635—1670). p. 222 sqq.

(6) *Le roi de France à la reine d'Espagne.* 8 mai 1667. ap. Perraud. Les Etats, le Parlement de Franche-Comté et la conquête de 1668. p. 81. — Gachard. Inventaire des archives de la chambre des comptes (Bruxelles, 1837). p. 33.

quelques lieues de Bruxelles. On prit peur à La Haye, où les moyens manquaient d'entraver la marche victorieuse de l'armée royale. Un envoyé de Jean de Witt, le Sr de Beuningen se rendit en hâte à Paris. En exerçant une pression sur l'Escurial, les Hollandais ne désespéraient pas de lui persuader d'abandonner au roi Très-Chrétien la Franche-Comté et certaines autres terres, combinaison qui eût présenté le double avantage de rétablir la paix en Occident et de délivrer les Provinces-Unies du danger du passage des Flandres sous la domination française. (1) Mais, outre que la certitude, désormais acquise, des dispositions pacifiques du gouvernement de Londres incitait Louis XIV à persévérer dans ses desseins de conquête, on suspectait au Louvre la sincérité des offres néerlandaises. Celles-ci furent donc déclinées. D'autre part, plutôt que de céder aux instances qui lui venaient de La Haye, la veuve de Philippe IV hâtait son accommodement avec le Portugal et invoquait l'assistance de l'empereur. (2) Il était malheureusement trop tard. Ce prince se trouvait engagé dans des négociations avec la cour de Paris. Aux termes du traité qui y mit fin, le 28 janvier 1668, le démembrement de la Monarchie Catholique était différé jusqu'au décès de Charles II. (3) Ce jour-là, le roi Très-Chrétien devait entrer en possession soit du Luxembourg, soit de la Franche-Comté, « avec Cambrai, Douai, Saint-Omer, Bergues, Furnes et Linck ». Or, dès le 23 de ce même mois, l'Angleterre, en paix depuis le 27 août précédent avec le Louvre et les Provinces-Unies, concluait avec ces dernières et la Suède un traité de garantie ayant également trait à l'ouverture éventuelle de la succession d'Espagne. La Triple Alliance était constituée. (4) Une nouvelle constellation de puissances allait se donner à tâche d'endiguer les ambitions territoriales de la France à ses frontières du nord et de l'est. (5)

De toutes les provinces dépendant de l'héritage de Philippe IV, la Franche-Comté était, on l'a dit, la plus exposée aux coups de l'ennemi héréditaire de la maison d'Autriche. (6) Elle paraissait aussi la plus épuisée. (7) Ses ressources naturelles servaient à combler dans la mesure du possible les insuffisances d'actif du trésor de l'Escurial. Bien que rattachée au cercle de Bourgogne, (8)

(1) H. Lonchay. op. cit. 232. — Sirtema de Grovestins. Guillaume III et Louis XIV (Paris, 1868). t. Ier.

(2) Du Mont. op. cit. VII1. p. 70 (13 février 1668). — Mignet. Négociations relatives à la succession d'Espagne. I. 430.

(3) *cf.* Gaedeke. Die Politik Oesterreichs in der spanischen Erbfolgefrage (Leipzig, 1877). I. 18.

(4) Du Mont. op. cit. VII1. 91 (La Haye, 23 janvier 1668). — A. Gaedeke. Die Politik Oesterreichs in der spanischen Erbfolgefrage (Leipzig, 1877). I. 11. — T. P. Courtenay. Memoirs of... Sir William Temple (London, 1836). 150 sqq. — Mignet. Négoc. relatives à la succession d'Espagne. II. 519.

(5) A. Strecker. Franz von Meinders, ein brandenburgisch-preussischer Staatsmann im 17ten Jahrhundert (Leipzig, 1892). p. 20 sqq.

(6) *Lettre d'un gentilhomme vénitien, escrite de Münster, le 2 avril 1646. à un sien ami.* ap. Gazette de France. 1646. p. 359.

(7) Ph. Perraud. Les Etats, le Parlement de Franche-Comté et la conquete de 1668. p. 6.

(8) *Mandatum Catholici Hispaniarum regis ad marchionem de Carazena, sub 14a die augusti anni 1663 ratione comprehensionis circuli Burgundici in Germania Imperii...* Aff. Etr. Espagne. XLVII 275. — *Rationes exhibitae in comitiis Ratisbonensibus, anno 1663, quibus demonstratum est membra et status imperii*

elle n'avait rien à attendre de l'empereur, lequel s'apprêtait, le moment venu, à en faciliter la conquête au roi Très-Chrétien.(1) Elle n'avait aucun sursis à espérer de la part de ce dernier, qui n'eût consenti au rétablissement de sa neutralité que pour quelques mois et au prix d'un sacrifice financier qu'elle n'était plus en état de supporter.(2) Dans ces conditions, il semblait naturel que ses représentants se tournassent à nouveau vers le Corps helvétique et se recommandassent à la protection de celui-ci.

Ni à Zurich, ni à Lucerne, ni à Berne, ni à Fribourg, le souvenir n'avait complètement disparu du procédé pour le moins étrange dont, en l'an 1636, les Comtois s'étaient permis d'user envers les Confédérés, puisque aussi bien, après avoir sollicité la médiation suisse entre eux et leur agresseur, ils l'avaient brusquement écartée, le jour où la levée du siège de Dôle par Condé était devenue imminente. A mainte reprise dès lors, de 1646 à 1649 principalement, les cantons se montrèrent secourables à leurs voisins d'Outre-Jura,(3) que menaçait l'invasion française. L'échec du projet de « la plus estroicte union » ne leur était pas imputable. Tout au plus pouvait-on leur reprocher, non sans raison certes, de n'avoir pas fait du renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes l'une des conditions de celui de l'alliance franco-suisse. Néanmoins ce regrettable manque de fermeté chez les Confédérés ne découragea pas ceux qui persistaient à voir dans l'intervention helvétique leur unique chance de salut.(4)

Encore fallait-il cependant que l'Escurial laissât à ses sujets comtois pleine liberté d'assurer la défense du pays au mieux de leurs intérêts et des siens. Lorsque s'ouvrit l'année 1666, il ne semblait pas qu'il inclinât à y consentir.(5) Par suite on se préoccupait à Dôle de tenter une suprême démarche auprès du Louvre afin d'acheter à celui-ci une promesse de maintien du *statu quo* dans la région du Jura. Mais la ténacité comtoise était proverbiale. Décidés à faire avec les cantons une « ligue » qui eût facilité le rétablissement ou la confirmation de leur neutralité, les héritiers de la politique de Granvelle jugeaient les circonstances éminemment propices à la réalisation de leurs espérances.(6) Tel était, entre autres avis, celui du capitaine Borrey, de retour de Bade, où il avait offert aux députés de la diète la modique annuité que, sous le nom

---

*teneri succurrere belgicis provinciis, quando bello impetuntur a rege christianissimo* (Bruxelles, 1667). — Longin. François de Lisola (Dôle, 1900). p. 11. — Clerc. Histoire des Etats Généraux de la Franche-Comté. II. 163.

(1) *Gravel au roi.* Munich, 20 mars 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLV. 17.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 48. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 29 novembre 1667 (impr. Schweizer. op. cit. p. 164).

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 60.

(4) *Instruction à vous, D. Jean de Watteville, de ce que vous aurez à représenter de la part de nous les dix-huit deputez des Trois Etats de la Franche-Comté de Bourgogne aux magnifiques et puissants Seigrs, Messrs des Treize cantons des Ligues suisses, auprès des quels nous vous envoions.* 1er décembre 1666 (A. de Troyes. III. 402).

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 avril 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 48.

(6) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 14 décembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 118. — Clerc. Histoire des Etats Généraux de la Franche-Comté. II. 184. — Sandret. La première conquête de la Franche-Comté. 1668 (Revue des Quest. Hist. 1885. t. II. 169).

de « gracieuse recognoissance », ses compatriotes versaient depuis bientôt deux siècles entre les mains des Confédérés en souvenir des services rendus par ceux-ci à la province au lendemain du décès de Charles-le-Hardi. [1] Une recharge, sous forme de « très humbles remonstrances », fut adressée au gouverneur des Pays-Bas, [2] marquis de Castel-Rodrigo pour le prier d'intercéder à Madrid en faveur de l'alliance helvéto-comtoise projetée. [3] Cette fois du moins l'appel devait être entendu. [4] Le 16 septembre, le représentant de l'Escurial dans les Flandres conféra à l'abbé de Baume, Jean de Watteville des pleins-pouvoirs en vue de la conclusion d'une « ligue défensive » avec les Suisses. [5] Or, on l'a dit, l'anarchie administrative régnait à un très haut degré au sein de la Monarchie Catholique. Castel-Rodrigo s'était déchargé sur les « commis » des Etats de la province jurassienne du soin de rédiger les instructions du personnage que ceux-ci se proposaient de dépêcher en Helvétie. [6] Tout aussitôt le parlement de Dôle intervint pour déclarer que ces instructions ne concordaient pas avec la lettre des pleins-pouvoirs et qu'elles portaient préjudice aux « droits du souverain ». [7] Au lieu de chercher à apaiser ce conflit d'attributions, le gouverneur de la Franche-Comté, marquis d'Yennes [8] l'aggrava plutôt par son manque de décision. [9] L'hiver entier se passa en démarches stériles, sans que l'accord réussît à s'établir entre les parties. [10] Et cependant le péril français croissait de jour en jour. [11] Par suite Watteville, de retour de Bruxelles, en avril 1667, s'attacha à dissiper tous malentendus entre les deux grands corps dont les rivalités mesquines conduisaient sa patrie à l'abîme. [12] Ses efforts ayant été couronnés de succès, il put, le 23 de ce mois, prendre enfin le chemin des Ligues. [13]

---

(1) *Aremberg aux XIII cantons.* Besançon, 13 août 1668. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 568. — A. de Troyes. La Franche-Comté de Bourgogne sous les princes espagnols (Paris, 1847). t. III. 227. Maag. Die Freigrafschaft Burgund u. s. w. 134.

(2) et non du Milanais: Sandret. La première conquete de la Franche-Comté. 1668 (Revue des Quest. Hist. 1885. II. 169).

(3) A. de Troyes. op. cit. III. 214, 215, 227 sqq., 231, 240, 251.

(4) Perraud. op. cit. p. 128. — A. de Troyes. op. cit. 192.

(5) *Francisco Moura y Cortereal, marqués de Castel-Rodrigo, du Conseil d'Etat du roi Catholique, lieutenant-gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne, aux cantons catholiques.* Bruxelles, 11 mars 1667. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — A. de Troyes. III. 381, 406 sqq., 422. — Bibl. Nat. f. fr. *14,655.*

(6) A. de Troyes. op. cit. III. 323 sqq., 336, 376 sqq., 402.

(7) Chifflet. op. cit. 416 sqq. — Perraud. op. cit. 133 sqq. — A. de Troyes. op. cit. III. 251, 328 sqq., 399.

(8) *contra* Mignet. Négoc. relatives à la succession d'Espagne. t. II. 55 („Le marquis de Mourroy [Moura ?], gouverneur de la Franche-Comté …")

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 novembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 121. — *Miremont à Lionne.* Bâle, 4 février 1667. *Ibid.* XLIII. 16. — Maag. op. cit. 132.

(10) Perraud. op. cit. 133 sqq. — A. de Troyes. III. 251 sqq., 341 sqq.

(11) *Miremont à Lionne.* Bale, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 16. — Lettres du mis d'Yennes au Parlement de Dôle (1667). p. 3.

(12) Perraud. op. cit. 133 sqq. — A. de Troyes. III. 351 sqq., 188

(13) *Négoc. du Sr Mouslier en 1667.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Perraud. op. cit. 142. — Maag. op. cit. 148.

En réalité l'exécution de la mission confiée, dès le mois de septembre 1666, (1) à l'abbé de Baume n'aurait su être différée davantage sous aucun prétexte. Des esprits avisés la jugeaient déjà trop tardive. (2) De fait les hésitations des autorités siégeant à Dôle avaient donné au Louvre, ainsi qu'à son représentant à Soleure, le loisir d'arrêter leurs dispositions afin de déjouer les tentatives de rapprochement politique entre les populations des deux versants du Jura. Aussi bien, à Paris, on n'ignorait rien de ce qui se préparait soit dans les bailliages comtois, soit en Suisse pour assurer l'exécution d'un plan dont les tenants dans ce dernier pays se révélaient infatigables, principalement à Berne, à Zurich et à Fribourg. (3) On espérait encore que, dans leur majorité, les protestants d'Helvétie s'opposeraient avec vigueur à la création de liens plus étroits entre la Bourgogne espagnole et la Confédération, ce qui eût augmenté d'une importante unité le nombre des membres catholiques de celle-ci et diminué d'autant l'influence qu'y exerçaient les adeptes des nouvelles doctrines. (4) Mais, d'autre part, il demeurait constant que les griefs nourris dans les cités évangéliques à l'endroit de la Couronne Très-Chrétienne avaient été rarement aussi justifiés; (5) que la faillite des promesses royales de novembre 1663 soulevait l'opinion contre la France dans toute la Suisse et que la prolongation inattendue de l'incident de Corsinge entre Genève et le duc de Savoie avivait les défiances que les déclarations rassurantes de Mouslier ne parvenaient pas à dissiper. (6) Que, de surcroît, Watteville, avant son départ de Dôle, réussît à réunir six à sept cent mille Livres, (7) et le succès de sa négociation apparaissait d'ores et déjà certain dans un pays où l'argent aplanissait bien des difficultés. (8)

La volonté des protestants de contrecarrer les desseins politiques de Louis XIV au regard de l'Helvétie n'était pas douteuse. (9) L'appui prêté par eux aux envoyés impériaux chargés d'amener les cantons à préciser la signification de l'un des articles de l'*Union héréditaire* de l'an 1511 en faisait foi. Mais aussi bien avaient-ils à compter avec les efficaces moyens d'action dont disposait le résident français. Le résultat, favorable en somme pour celui-ci, de la diète de Bade de février 1667, et l'échec du projet de prise en protection de Constance et des villes forestières par la Confédération constituaient

(1) Perraud. op. cit. 133 sqq. — Maag. op. cit. 139.

(2) Perraud. op. cit. 143. — A. de Troyes. op. cit. III. 257.

(3) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 14 décembre 1666 et 18 janvier 1667. Aff. Etr. Suisse. XLII. 118; XLIII. 5. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 mai 1667. *Ibid.* XLIII. 37.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 novembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 121.

(5) *D. Jean de Watteville à Mrs les députés de Bourgogne.* Fribourg. 16 mai 1667. (ap. A. de Troyes. IV. 2 sqq.)

(6) *Miremont à Lionne.* Bâle, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 16.

(7) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 14 décembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 118. — Perraud. op. cit. 142 sqq.

(8) „L'argent peut tout en ces quartiers, et, lorsqu'on trouve à en prendre, on ne fait pas beaucoup de scrupules, par des prétextes qui ne manquent jamais, de contrevenir à ce qu'on a promis." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 et 24 décembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 123, 127.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 et 17 décembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 123, 126.

d'entrée de jeu pour le négociateur comtois un désavantage dont ses compatriotes se dissimulaient d'autant moins la gravité qu'ils se sentaient impuissants à résister à l'agression française désormais imminente. [1]

Sur ces entrefaites, parvenu à la frontière bernoise, où l'attendait le bailli de Romainmôtier, escorté de deux cents mousquetaires, [2] l'abbé de Baume l'avait franchie dans les premiers jours de mai et, par la voie d'Yverdon et de Morat, s'était dirigé vers Berne. [3] Ce personnage, dont la carrière romanesque et parfois scandaleuse défrayait déjà la chronique de son temps, arrivait en Suisse à la tête d'une suite nombreuse et y étalait aussitôt un luxe qui faisait contraste avec la misère de ses mandants. [4] Espérait-il ainsi donner le change aux Confédérés quant à la réalité de celle-ci? On inclinait à le penser. Ce qui paraît incontestable, en revanche, c'est qu'il ne fut pas long à se convaincre que, si le succès couronnait sa négociation, ce succès serait dû à sa seule industrie et non point aux dispositions arrêtées à Dôle en vue d'appuyer ses démarches. [5] Ses instructions, en vérité quelque peu diffuses, lui prescrivaient de travailler à la fois à la conclusion d'une ligue défensive avec les cantons, au renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes et, en cas d'un échec sur l'un et l'autre de ces points, à la préparation d'un secours militaire suffisant pour assurer le maintien de l'intégrité territoriale de la Franche-Comté. [6] Accueilli avec une certaine faveur à Fribourg et à Berne, Watteville fut assez vite en mesure de renseigner les autorités de sa patrie sur les chances de réussite de la mission que celles-ci lui avaient confiée. [7] Dans une missive datée de la première de ces villes, le 16 mai, il jugeait que trois cent mille Livres suffiraient à assurer l'alliance. [8] Quelques jours plus tard, le 30, peu après qu'il eut gagné Lucerne, son opinion s'était modifiée en ce sens qu'une somme globale de six cent mille Livres lui semblait indispensable, si l'on exigeait

---

(1) *Miremont à Lionne.* Bâle, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse XLIII. 13. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mars 1667. *Ibid.* XLIII. 27. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 22 mars 1667. *Ibid.* XLIII. 50. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XII. — Perraud. op. cit. 155 sqq.

(2) A. de Troyes. IV. 2, 126.

(3) *D. Jean de Watteville à Mrs les députés de Bourgogne.* Fribourg, 16 mai 1667. ap. A. de Troyes. IV. 2 sqq. — Perraud. op. cit. 151.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 11 giugno 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 212. — *cf.* Annuaire du Jura pour l'année 1845 (Lons-le-Saulnier, 1847). — Clerc. Histoire des Etats Généraux de la Franche-Comté. II. 181 sqq.

(5) Perraud. op. cit. 133 sqq. — Lettres du mis d'Yennes, etc. (29 juin et 1er juillet 1667). p. 17, 51. — A. de Troyes. III. 373, 377 sqq. (27 novembre 1666).

(6) *Castel-Rodrigo aux cantons catholiques.* Bruxelles, 11 mars 1667. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — A. de Troyes. III. 376. 402, 506. — Perraud. op. cit. 133 sqq.

(7) „Improvisamente è in questi giorni entrato in Zurich un tal abbate di Watteville, che, con patente aperta sottoscritta dal marchese di Castel-Rodrigo, governator di Fiandra, si trasferice in cadauno delli cantoni, a nome delli Stati di Borgogna, per insinuare la rinovellatione della neutralità con questa Contea." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. — *Il vescovo di Losanna a Grésy.* Friborgo, maggio 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — Perraud. op. cit. 151 sqq., 171 sqq.

(8) *Watteville à Castel-Rodrigo.* Fribourg, 16 mai 1667. ap. Rivier. Ungedruckte Briefe von D. Jean de Watteville (Anzeiger für Schweiz. Gesch. I. 281). — Perraud. op. cit. 151 sqq.

qu'il obtînt simultanément « la ligue et la neutralité ». [1] Or, selon lui, le gain de celle-là eût entraîné presque nécessairement le rétablissement de celle-ci. [2] Mais, au préalable, il eût été politique de solliciter de tous les cantons, aussi bien catholiques que protestants, [3] une faible levée de troupes à répartir sans retard entre les diverses places fortes de la province, de manière à ce que les Confédérés, l'agression française une fois commencée, se sentissent contraints de soutenir ceux des leurs désormais en péril au delà du Jura. [4]

L'incapacité notoire du marquis d'Yennes, gouverneur de la Franche-Comté ; [5] l'esprit brouillon qui animait les parlementaires de ce pays, dont Castel-Rodrigo s'efforçait, d'ailleurs sans beaucoup de succès, de battre en brèche les décisions ; [6] la précision des nouvelles alarmantes venues de France ; [7] la presque certitude que, si le siège était mis devant Genève, ainsi que le bruit en courait avec persistance, Dôle et Besançon seraient attaquées à leur tour, [8] tout laissait prévoir qu'en dépit du danger suspendu sur leur patrie, les autorités de la province espagnole ne sauraient ni renoncer à leurs querelles intestines, ni se rallier en temps opportun aux mesures que leur proposait l'abbé de Baume. [9] Au total les pouvoirs plus étendus que souhaitait celui-ci lui furent refusés. [10] Ses projets de dépense ne rencontrèrent pas l'approbation des Etats, lesquels, bien qu'ils continuassent à reconnaître la nécessité d'une prompte levée de troupes suisses, inclinaient à n'y comprendre que des auxiliaires recrutés dans les seuls cantons catholiques. [11] Dôle s'attardait en des scrupules dont Madrid faisait bon marché, puisque, à cette même époque, des enseignes grisonnes servaient en Lombardie et en Portugal.

Cependant les événements se précipitaient. Les représentants de la France accrédités auprès des puissances étrangères venaient, ainsi qu'il a été dit plus haut, de remettre à celles-ci un « traité des droits de la reine » sur une partie

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 maggio 1667. loc. cit. — Perraud. op. cit. 155 sqq.

(2) *Watteville aux dix-huit députés des Etats de Bourgogne.* Berne, 28 mai 1667. ap. Rivier. op. cit. 284. — Perraud. op. cit. 158 sqq., 169 sqq.

(3) *D. Jean de Watteville à Mrs les députés de Bourgogne.* Fribourg, 16 mai 1667. loc. cit.

(4) *D. Jean de Watteville aux dix-huit députés des Etats de Bourgogne.* Berne, 28 mai 1667. loc. cit. — Perraud. op. cit. 151 sqq.

(5) *Miremont à Lionne.* Bâle, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 16.

(6) Clerc. op. cit. II. 191 sqq. — Perraud. op. cit. 144 sqq. — Dunod. Mémoires pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne (Besançon, 1740). 682, 685.

(7) Perraud. op. cit. 147. — Lettres du mis d'Yennes au Parlement de Dôle (impr. 1667). p. 3, 15, 26.

(8) „Si le siège de Genève se formoit, comme le bruit en court, quelle précaution l'on peut prendre pour empêcher *(sic)* notre frontière des courses des troupes détachées.“ Lettres du mis d'Yennes, etc. (impr. 1667). p. 4, 30.

(9) „La France, voyant la résolution des Suisses à nous défendre, consentira plus facilement à la neutralité, s'y voyant obligée pour ne perdre l'amitié des Suisses.“ *D. Jean de Watteville au parlement de Dôle.* Fribourg, 24 juin 1667. loc. cit. — *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* loc. cit. — Perraud. op. cit. 158 sqq. — Bibl. Nat. Coll. Moreau *909* f° 160.

(10) Perraud. op. cit. 158 sqq.

(11) Perraud. op. cit. 154 sqq. - A. de Troyes. IV. 22, 29, 113 (30 mai, 10 juin et 9 juillet 1667).

de l'héritage de Philippe IV. [1] L'heure allait sonner pour les Confédérés de sortir de leurs irrésolutions, soit qu'ils se décidassent à intervenir les armes à la main pour assurer le maintien du *statu quo* sur le versant occidental du Jura, [2] soit qu'ils consentissent à reprendre les négociations de la « plus estroicte union » interrompues en 1646, soit qu'ils jugeassent suffisant d'observer une neutralité bienveillante à l'égard de la cause comtoise, soit enfin qu'ils préférassent s'en désintéresser purement et simplement. Si cette dernière solution paraissait assez improbable, la première ne l'était guère moins. Le roi Très-Chrétien avait à sa disposition des moyens d'action plus que suffisants pour brider les desseins agressifs de ses voisins de l'est, au cas où ceux-ci eussent tenté de se porter au secours de la province espagnole. La menace de rompre l'alliance, de licencier les régiments helvétiques au service de la couronne, [3] de supprimer pensions et privilèges et de surprendre, pour les détruire, les salines de Salins, en était un. [4] La concentration de nombreux régiments dans la Haute-Alsace en était un autre. [5] Il n'y avait pas lieu de présumer dès lors que le désir de se fortifier contre la maison de Savoie, si vif fût-il chez eux, poussât les Confédérés de la nouvelle croyance à chercher à se créer des titres à la reconnaissance des sujets jurassiens du roi Catholique, au risque de s'exposer eux-mêmes aux représailles du gouvernement de Paris. [6] La troisième solution, celle de « la plus estroicte union » était combattue par ce dernier avec autant de vigueur que la première. [7] On ne devait pas néanmoins la considérer de prime abord comme irréalisable. Son adoption eût constitué certes une violation flagrante des engagements contractés par les cantons envers le Louvre en 1663. [8] Mais, outre que ceux-ci prétendaient contre toute raison s'être réservé le droit de conclure à leur gré des alliances défensives; [9] outre que ni le traité hispano-helvétique de l'année 1634, ni les capitulations rhéto-lombardes du 3 septembre 1639 n'avaient provoqué la rupture des liens unissant

(1) *Le roi aux XIII cantons et à l'abbé de Saint Gall.* Saint Germain-en-Laye, 13 mai 1667. Bibl. Nat. f. fr. *14,655* f° 97 (impr. Troyes. IV. 291; St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Le roi au duc de Beaufort.* Saint-Germain-en-Laye, 14 mai 1667. Aff. Etr. Espagne. XLVIII. 242. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 31 mai 1667. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — Flassan. Histoire de la diplomatie française (Paris, 1809). III. 337. — Mignet. Négoc. relatives à la succession d'Espagne. II. 62 — Perraud. op. cit. 86 sqq.

(2) *Le roi aux Etats Généraux des Provinces-Unies.* 9 mai 1667. Aff. Etr. Hollande. IV suppt. p. 33. — Theatrum Europaeum. X. 674.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 décembre 1665, 20 mai et 29 juillet 1667. Aff. Etr. Suisse. XLII. 123; XLIII. 40, 74. — *Miremont à Lionne.* Bâle, 4 février 1669. *Ibid.* XLIII. 16.

(4) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 22 mars 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 50. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 mai 1668. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 711—712 *a.* — Maag. op. cit. 120.

(5) *Miremont à Lionne.* Bâle, 4 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 13.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 37.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 713 *d* (Aarau, 13.—15. Juni 1667).

(8) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 22 mars 1667. loc. cit. — „Les cantons ne sçauroient escouter les propositions de l'abbé de Watteville pour la Bourgogne sans contrevenir aux traités qu'ils ont faict avec Sa Mté Très Chrestienne l'année 1663." *Madame Royale à Grésy.* Turin, juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève. Cat. 12. M. 5.

(9) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 22 mars 1667. loc. cit — Eidg. Absch. VI *A.* 715—717 *d* (Baden, 3. Juli 1667).

les Suisses à la France,(1) il n'était pas impossible que les protestants s'y ralliassent, surtout si les catholiques consentaient à neutraliser l'accroissement d'influence que leur eût procuré le « cantonnement » de la Franche-Comté en accordant un semblable privilège à la petite république du Léman.(2) Restait la deuxième solution, de beaucoup la plus séduisante, comme aussi la plus élastique. Elle eût permis aux Confédérés non pas de secourir directement les bailliages d'Outre-Jura, mais en revanche d'ouvrir leurs routes militaires aux renforts acheminés de Milan et d'ailleurs vers Dôle. Déjà Berne et les dizains valaisans avaient pris les devants dans cette voie, et Mouslier se trouvait d'autant plus empêché de les blâmer formellement que la paix régnait encore entre les deux couronnes et que le roi Très-Chrétien tout le premier ne s'opposait pas à l'entrée en Bresse de ces mêmes renforts.(3)

Cependant Watteville multipliait ses démarches, dans l'espoir de gagner un plus grand nombre d'adhésions à la cause qu'il représentait.(4) De Fribourg, il s'était porté à Berne, puis à Zurich,(5) évitant de s'arrêter à Soleure, dont les magistrats avaient promis au résident français de lui refuser audience.(6) De Zurich, il se rendit à Lucerne, le 31 mai,(7) poussa sa pointe jusqu'à Altorf(8) et rebroussa presque aussitôt vers Brunnen, où, ayant produit ses lettres de créance émanées du gouverneur des Flandres et des Etats de la Franche-Comté de Bourgogne,(9) il obtint, le 6 juin, d'être entendu par les membres de la diète réunie dans ce village, ses instructions l'autorisant à négocier avec les cantons en particulier avant de s'adresser à l'ensemble du Corps helvétique.(10) L'insistance mise par lui à dénoncer les ambitions de conquête du Louvre(11)

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 décembre 1666 et 20 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLII. 123: XLIII. 40.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 38. — „I cantoni protestanti fanno sperare al Sor D. Gio. Watteville d'entrare apertamente per la diffesa della Franca-Contea all'hora che i cantoni cattolici s'impiegnino pur essi per quella di Ginevra.“ *Giov. Battista Boselli a Lionne.* Bergamo, 20 giugno 1667. Aff Etr. Venise. LXXXVII. 107. - Maag. op. cit. 145.

(3) *Lionne à Mouslier.* Paris, 25 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 121.

(4) „Ne' Svizzeri è passato dalla Franca-Contea il Sor D. Gio. Batteville (Watteville). Negotia con tutti i cantoni a parte, per poi far le instanze al Corpo intiero nella dieta di Bada per haver assistenza per la diffesa di quella provincia.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 1° giugno 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 97.

(5) *D. Jean de Watteville à Mrs les députés de Bourgogne.* Fribourg, 16 mai 1667. loc. cit. — Maag. op. cit. 150.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 et 24 juin et 1er juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 49, 53, 56. — Dörfliger. Französ. Politik in Solothurn. 1667—1727. p. 28.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — „Con facultà di trattare una più stretta alianza con questi cantoni elvetici.“ *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 9 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(8) *Ibid.*

(9) *Les deputés des Etats de la Franche-Comté aux XIII cantons.* Dôle, 22 avril 1667 (A. de Troyes. III. 512). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 47. — Eidg. Absch. VI *A*. 711.

(10) Mémoires de F. de Dohna. p. 231. — A. de Troyes. III. 506. — Eidg. Absch. VI *A*. 711—712 *a* (Brunnen, 6. Juni 1667). — Maag. op. cit. 154. — Dörfliger. Französische Politik in Solothurn (1667—1727). (Zurich, 1917). 27.

(11) „Crescono le sospitioni che il colpo maggiore possa cadere sopra la Franca Contea.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 16 maggio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 84.

et à déclarer que, les bailliages comtois une fois occupés par les armes de Louis XIV, celles ci chercheraient à se saisir sans désemparer de Neuchâtel et peut-être de Genève, fit une impression profonde dans l'esprit de ses coreligionnaires des Ligues.(1) L'opinion, assez flottante en janvier encore, quant aux chances de succès de la mission confiée à l'abbé de Baume, commençait à se modifier dans un sens favorable aux aspirations de celui-ci.(2) Ce changement de front se dessinait avec d'autant plus de netteté, que l'envoyé dôlois, bien qu'il affirmât que l'*Union héréditaire* de 1511 et le traité de Lucerne de 1634 imposaient aux Suisses l'obligation de secourir sa patrie,(3) laissait à ces derniers pleine latitude de faire choix des moyens les plus aptes à faciliter l'accomplissement de ce devoir, soit qu'ils consentissent à la conclusion d'une alliance défensive avec leurs voisins de l'ouest,(4) soit qu'ils procurassent à ceux-ci le rétablissement de leur neutralité, soit enfin qu'ils se déterminassent à sauvegarder leurs propres intérêts en occupant momentanément la région de Salins, ainsi qu'on y poussait de Berne et de Fribourg.(5) Comme, d'un autre côté, Zurich se hâtait de mettre sous les yeux de ses confédérés le texte du malencontreux manifeste dans lequel Louis XIV affirmait les prétentions de la reine Marie-Thérèse sur une partie de la succession de son père défunt,(6) l'envoyé piémontais, baron de Grésy constatait tout le premier, avec regret certes, «qu'en cette conjoncture», les catholiques suisses «avoient plus de penchant à favoriser la cause de l'Espagne que celle de la France».(7)

L'incertitude planait à cette heure sur les résolutions finales qu'adopterait l'assemblée plénière du Corps helvétique. En revanche, ce qui semblait indiscutable, c'est que, si l'agression étrangère redoutée en Franche-Comté se fût

(1) Réveil-Matin aux magnifiques Seigneurs, les bourgmaistres, avoyers, landamans et Conseils des treize cantons des Ligues de Suisse. 1667. Aff Etr. Suisse. V supp[t]. p. 72. — *Discours de M[r] de Watteville à Mess[rs] des XIII cantons pour la conservation du comté de Bourgogne.* Bade, 4 juillet 1667 (recte Brunnen, 6 juin). A. de Troyes. IV. 126. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — Eidg. Absch. VI *A*. 711—712 *a*.

(2) „In tanto si vede qui patentemente il fastidio che reca a questi Sig[r] il considerare che la Borgogna possa cadere nelle mani de' Franzesi, e l'inclinazione di impedirlo, anche coll'impiego delle proprie forze, il che sarebbe facile all'atto, se i Spagnuoli pagassero qualche pensione o i Franzesi difficultassero di quelle dovute." *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 7 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(3) *Baldeschi ad Azzolino.* Hohenrain, 30 giugno; Lucerna, 7 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Eidg. Absch. VI *A*. 711—712 *a*.

(4) **Eidg. Absch. VI *A*. 713 *d* (Aarau, 13.—15. Juni 1667). — Alph. Rivier. Ungedruckte Briefe von D. Jean de Watteville. 1667 (Anzeiger für Schweiz. Gesch. I. 284).**

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 38. — Réveil-Matin, etc. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 711—712 *a*.

(6) *Le m[is] de Castel-Rodrigo au roi de France.* Bruxelles, 14 mai 1667. Aff. Etr. Pays-Bas L. 72. — *Mouslier aux cantons.* Soleure, 31 mai 1667. St-Arch. Bern. Burgundbuch *D* 397; St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XII. — *Le roi aux XIII cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 13 mai 1667. St-Arch. Zürich. Franz. Königl. Missiven C IV. 9; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D* 395; Bibl. Nat. f. fr. *14,655* f° 97.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 9 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

produite en cet instant, elle eût trouvé devant elle l'union de tous les Confédérés, union cimentée à la fois par la crainte d'un changement de domination sur le versant occidental du Jura et par l'inquiétude persistante d'une entente secrète entre Paris et Turin pour régler le sort de Genève.(1) En réalité la prolongation du différend de Corsinge allait constituer pour Watteville une diversion dont celui-ci chercha aussitôt à tirer le meilleur parti. Comme Lucerne se retranchait derrière la difficulté que les Etats de son groupe et elle éprouvaient à obtenir des cités évangéliques le passage sur leurs terres des troupes de secours attendues par le gouvernement de Dôle,(2) l'abbé de Baume n'hésita pas à s'ouvrir aux députés de la diète du 6 juin d'un projet très propre à dissiper leurs hésitations. Il résultait, en effet, de confidences à lui faites à Zurich que le *Vorort* et ses adhérents ne voyaient aucune objection à faciliter à Fribourg et aux « Waldstætten » l'accomplissement de leurs obligations à l'égard de la Franche-Comté, pourvu qu'en compensation ceux-ci s'engageassent à prendre sous leur protection la république du Léman et le pays de Vaud.(3) L'enjeu de cette nouvelle campagne valait certes d'être disputé avec passion. Entre partisans et adversaires de la cause comtoise, on en vint aux mains en divers lieux.(4) Le calcul fait par les protestants d'Helvétie semblait assez machiavélique au demeurant. Qu'ils réussissent à rallier les catholiques à leur projet de « cantonner » Genève, et du coup s'atténuait dans une large mesure la menace suspendue sur cette ville.(5) Que si, au contraire, l'accord ne s'établissait pas à ce sujet entre les représentants des deux confessions, ceux de la croyance réformée entendaient d'ores et déjà se réserver la faculté d'opérer une volte-face et de se prévaloir auprès du roi Très-Chrétien de ce brusque changement

(1) „Discorrono con qualche franchezza che le mosse del duca di Savoia siano di concerto con Francia a pretesto di Gineva, ma tendino all'oppressione di qualche provincia vicina et nominatamente della Borgogna Contea. *Gior. Battista Boselli a Lionne.* Bergamo, 18 aprile 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 65. — „La crainte qu'ils conçoivent de son voisinage (du roi) est si grande qu'elle les pourroit bien porter (les cantons catholiques) dans des résolutions fascheuses." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 14 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „Je croy vous devoir faire remarquer que ce démeslé (de Genève) n'est pas désavantageux au roy parmy les conjonctures présentes, car il vaut mieux que Genève et les Suisses s'occupent à cela, que s'ils songeoient aux moyens d'empescher que la Franche-Comté ne tombe entre les mains du roy, de gré ou de force." *Servien à Lionne.* Turin, 23 juillet 1667. Aff. Etr. Turin. LIX. 319. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 juin 1668 Aff. Etr. Suisse. XLIII. 47.

(2) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 9 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Nouvelles de Turin.* 27 octobre 1667. Gazette de France, 1667. p. 1259.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 38. — *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 31 mai 1667. Arch. d'Etat Fribourg. Documents concernant la Franche-Comté. III (1630 à 1674). — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(4) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 25 giugno 1667. Frari Svizzeri. LXII. n° 214.

(5) „Je découvre déjà l'artifice des cantons protestants, qui, adroitement, font pénétrer aux catholiques que le moyen le plus aisé pour réussir dans la garantie du Corps helvétique que recherche le comté de Bourgogne seroit celluy d'y joindre pareillement la ville de Genève. Et si la chose ne leur peut réussir, ils se rendront contraires à la recherche de Mr de Watteville pour obliger par là le roy affin qu'il considère d'autant plus toutes les supplications et offices qu'ils luy font en faveur de ceux de Genève." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

d'attitude pour lui recommander derechef les intérêts de leurs protégés de la région du Salève.[1] Le recès de la diète évangélique convoquée à Aarau pour le 15 juin, diète à laquelle assista l'envoyé comtois, allait au reste donner de précieuses indications, voire la note exacte quant aux véritables raisons de l'inconsistance des résolutions arrêtées en cette conjoncture par les magistrats de Zurich, de Berne, de Bâle et de Schaffhouse.[2]

L'appoint d'influence que Watteville trouvait parmi les partisans de la protection simultanée de Genève et de la Franche-Comté paraissait susceptible d'assurer le succès de ses démarches, mais, en cas d'échec, on pouvait aussi bien craindre que, par un juste retour, il ne contribuât à aggraver sa situation. En tout état de cause, la tentative de fusion des intérêts de la république du Léman avec ceux des bailliages jurassiens procurait à l'abbé de Baume un nouvel et tenace adversaire dans la personne du marquis de Grésy.[3] Il semblait inadmissible, en effet, que l'envoyé piémontais ne se rangeât pas aux côtés du résident français pour combattre un projet dont l'adoption par les cantons catholiques eût porté sans doute un coup funeste à l'alliance de la maison de Savoie avec ces derniers.[4] D'autre part, Mouslier se voyait dans la nécessité de redoubler ses efforts afin de se rendre favorables les dispositions de la majorité des membres de la diète générale, à la veille de la réunion de celle-ci.[5] De prime abord, il s'était leurré de l'espoir que les autorités de la province espagnole agissaient pour leur propre compte, à l'insu du gouvernement central, dont le prestige ne fût pas sorti grandi d'une entente conclue sans sa participation entre ses sujets du Jura et les Confédérés d'Helvétie.[6] A la réflexion cependant son opinion s'était modifiée du tout au tout. Vers les derniers jours de juin, il inclinait donc à penser que l'accord continuait à régner entre Dôle et Madrid; que, moyennant le versement entre ses mains d'une indemnité pécuniaire importante, la reine-régente, veuve de Philippe IV, ne se fût pas opposée à la « transformation » de la Franche-Comté en un quatorzième canton,[7]

---

(1) *Instruktion uff die ... Herrn Sigismund von Erlach, Venner und General und Herrn Gabriel Weyss, Obristen unnd Zeügherren, beide des Rahts der Stadt Bern, deputierte uff ein evangel. Conferentz gan Arau.* 30. Mai/9. Juni 1667. St-Arch. Bern Instruktionsbuch *T* 396.

(2) A. de Troyes. IV. 161 sqq. — Eidg. Absch. VI *A*. 712 sqq., 713 *d*. — Maag. op. cit. 156.

(3) „Per haver questo (Watteville) insinuato che i cantoni protestanti non lasciaranno di unirsi con loro alla diffesa di Borgogna, quando si voglia mettere nella Lega del Corpo Elvetico la città di Genevra, il che, credendo essere di gran pregiudizio alla religione cattolica, mi ricercava (Grésy) a far dal mio canto ogni vigorosa opposizione." *Baldeschi ad Azzolino.* Hohenrain. 30 giugno; Lucerna, 7 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 38. — *Baldeschi ad Azzolino.* Hohenrain, 30 giugno 1667. loc. cit.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 47. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 16 juin 1667. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 119. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 16 juin 1667. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — „Ha con sua lettera circolare, risposto diffusamente a ciascheduno d'essi (motivi)." *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 37.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 et 20 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 38, 40

et qu'enfin l'Escurial ne souhaitait rien davantage que de voir les Suisses embrasser la défense de leurs voisins de l'ouest, ce qui lui eût permis à lui-même d'acheminer vers les Pays-Bas les quelques troupes dont il disposait encore dans les bailliages d'Aval et d'Amont. (1)

*Difficultés auxquelles se heurte Watteville. — Imprudences répétées de Mouslier. — En présence de l'hostilité des députés confédérés, il change ses batteries. — Déceptions qu'il éprouve à Bade. — Sa harangue du 6 juillet 1667. — Habileté de celle prononcée le 12 de ce mois par son rival comtois. — Sa réplique maladroite. — Importance respective des divers partis politiques aux Ligues. — Fermeté déployée par les protestants au regard des offres pécuniaires de la cour de Paris. — Craintes des catholiques. — Ambiguïté de la réponse donnée par la diète à Mouslier et à Watteville. — Recès de la « journée générale » de juillet. — Sa véritable signification. — Opinions divergentes des deux ministres étrangers à son sujet. — Tension croissante des rapports entre le représentant de la couronne Très-Chrétienne à Soleure et les députés du Corps helvétique. — Grâce à d'opportunes distributions d'argent, celui-là parvient à regagner ceux-ci aux intérêts de son maître. — Seuls Zurich et Berne continuent à résister à la pression du Louvre. — Malaise provoqué en Suisse par les succès des armes françaises aux Pays-Bas. — Le* ***Réveil-Matin.***

**XV.** A cette date, vers la fin de juin, les chances respectives des deux adversaires apparaissaient sensiblement égales. Toutefois celles de l'envoyé comtois tendaient à faiblir. (2) L'effet des victoires françaises en Flandre, de la prise de Binch, de Charleroi, de Bergues, de Furnes, de Tournai ne se faisait guère sentir à Zurich, où de viriles résolutions continuaient à prévaloir. Mais, à Berne et dans les autres cités évangéliques, on témoignait de moins d'assurance. (3) Avec de l'argent en main, à la vérité, Watteville fût certes parvenu à triompher de ces hésitations, (4) comme de celles des catholiques, que d'opportunes libéralités consenties par Mouslier détachaient peu à peu de la cause de l'Espagne. (5) Aussi bien, travaillés par les agents du Louvre et de la cour de Turin, Lucerne

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 38.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne. 26 mai 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(3) *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 30 mai 1667. Bibl. Nat. f. fr. *14,655* f° 39; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D* 397. – *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 et 17 juin 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 49, 51.

(4) *Casati à Watteville.* Altorf. 23 juin 1667. ap. A. de Troyes. IV. 103. — *D. Jean de Watteville aux députés des Etats de Bourgogne.* Fribourg. 21 juin 1667. loc. cit.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 14 giugno 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 212. — „La quantité de gents de tous les cantons qui ont servy et servent en France s'opposent beaucoup à nos desseings." *D. Jean de Watteville aux députes des Etats de Bourgogne.* Fribourg, 21 juin 1667. loc. cit.

et les Etats de son groupe remettaient fort mal à propos sur le tapis la plupart de leurs griefs à l'endroit du gouvernement de Madrid, qu'il s'agît des mauvais traitements infligés à leurs troupes en Estrémadure,(1) des pertes subies par elles en Portugal,(2) des changements apportés au mode d'introduction du sel de Salins aux Ligues (3) ou de l'inquiétante aggravation de la dette de l'Escurial envers Fribourg et les cantons forestiers.(4) D'autre part, certains écarts de langage reprochés à l'abbé de Baume nuisaient assurément à l'efficacité de son action sur les résolutions de la diète.(5) Mais qu'étaient-ils auprès de ceux relevés à la charge de son concurrent français et qui créaient à l'encontre de celui-ci un tel courant d'antipathies dans les deux camps confessionnels, que Zurich et Schwytz tombaient d'accord entre eux pour proposer que toute audience lui fût désormais refusée à Bade?(6) Autant, en effet, la missive adressée le 13 mai par Louis XIV au Corps helvétique « à l'appui des droits de la reine » sur la Franche-Comté avait été accueillie avec déférence aux Ligues, autant la paraphrase dont Mouslier s'était empressé de l'accompagner y soulevait de colères et de protestations.(7) Grâce à une absence de logique quelque peu déconcertante, plus les Confédérés souscrivaient d'engagements contradictoires avec l'étranger, moins ils supportaient que les représentants de leurs alliés s'en plaignissent.(8) Cela étant, le résident eut le tort d'insister auprès des cantons sur ce que ceux-ci, bien qu'ils eussent invoqué naguère divers prétextes afin de retarder l'inclusion de l'Alsace au traité de 1663, faisaient fi de leurs objections passées pour réserver cette fois bon accueil à la démarche du gouvernement de Dôle.(9) Devançant les événements, il eut en outre la maladresse d'insinuer que les Confédérés violeraient leur alliance avec la Couronne Très-Chrétienne, pour peu qu'ils se décidassent à soutenir contre le roi « les sujets de celui-ci dans la Comté ».(10) L'envoyé du Louvre commit

(1) *Ponce de Leon a la reina, sobre las causas de la suspension de la liga de Esguizaros a los Estados de Flandes y Napoles.* Milan, 13 enero 1667. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(2) „L'ambassadeur des cantons a obtenu, par l'entremise du comte de Sandwich, ambassadeur d'Angleterre, la liberté de ceux de sa nation qui sont prisonniers à Lisbonne." *Nouvelles de Madrid.* 18 février 1667. Gazette de France, 1667. p. 265.

(3) *Ponce de Leon a la reina.* Milan, 27 febrero 1667. Simancas. Estado. *2022.*

(4) *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 27 juin 1667. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676).

(5) Perraud. op. cit. 155 sqq.

(6) Eidg. Abscb. VI *A.* 714 *c* (Baden, 3. Juli 1667).

(7) *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 30 mai 1667. St-Arch. Zürich. Frankr *A* 225[15]. n° 116; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D* 397 (31 mai); St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Giavarina al Senato.* Bada, 1 giugno 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 211. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 9 juin 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — „Quel ambasciatore (di Francia) esclama anco contro questi progetti (di soccorrere la Franca-Contea) e dice che sarebbe un toccare con tale dichiaratione la pupilla dell'occhio dal suo re; che pero vi pensino..." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 27 giugno 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 110.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juillet 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 74. — „Il est bien fascheux qu'on leur ait donné les mains à tant d'alliances qu'ils ont faictes, parce qu'ils se persuadent que cela les met en droit d'en pouvoir encore ainsy user à l'avenir." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 août 1667. *Ibid.* XLIII. 78.

(9) *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 20 mai 1667. Bibl. Nat. f. fr. *14,655* f° 39.

(10) *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 20 mai 1667. Bibl. Nat. f. fr. *14,655* f° 39. — *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 27 juin et 21 août 1667. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676).

enfin, le 17 juin, une suprême imprudence, lorsque, cherchant à rétorquer les divers arguments renfermés dans l'une des dernières propositions de Watteville, il prétendit que ses hôtes feignaient d'ignorer la lettre réversale obtenue de partie d'entre eux par Méliand en 1635 (1) et émit l'opinion qu'il était pour le moins surprenant que, n'ayant jamais encore depuis près de deux siècles assumé la défense de la province espagnole, alors que la France n'en revendiquait pas la propriété, ils s'avisassent d'y songer le jour où son maître leur faisait connaître son dessein de la conquérir. (2)

A Bade, où une journée générale s'ouvrit, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, le 2 juillet 1667, (3) l'entrée de Watteville précéda de quarante-huit heures celle de Mouslier. (4) Celui-là sut les mettre à profit pour battre le rappel de ses partisans et s'assurer que Barthélemy Schindler, secrétaire des diètes, dont l'appui devait lui être précieux, touchait à échéances régulières sa pension du gouvernement de Dôle. (5) Le résident français, en revanche, arrivait en Argovie avec l'intention bien arrêtée d'y brusquer les choses. (6) Il agitait, en effet, soit de rebrousser incontinent vers Soleure au cas où les députés confédérés se seraient décidés en son absence à donner audience à l'envoyé comtois, dont il contestait et les pouvoirs et la qualité, (7) soit de s'opposer ouvertement à ce que l'accès de l'assemblée lui fût accordé. (8) Il ne tarda pas néanmoins à changer d'attitude en apprenant le peu d'empressement apporté par certains de ses hôtes à l'admettre lui-même à participer à leurs délibérations (9) et en constatant que, si le ministre piémontais s'apprêtait à l'appuyer, (10) le nonce apostolique, en revanche, se cantonnait à bon escient dans une réserve prudente. (11) La harangue prononcée par lui devant la diète, le 6 juillet, se res-

(1) *Mouslier aux cantons* „en réponse de la proposition de Mr de Watteville". Soleure, 17 juin 1667. Bibl. Nat. f. fr. *14,655* f° 59.

(2) *Mouslier aux cantons* „en réponse de la proposition de Mr de Watteville". Soleure, 17 juin 1667. loc. cit. — *Baldeschi ad Azzolino*. Lucerna, 14 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(3) *D. Jean de Watteville à Mrs les députés de Bourgogne*. Fribourg, 16 mai 1667. loc. cit. — *Giavarina al Senato*. Bada, 2 luglio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 215. — Eidg. Absch. VI *A*. 714 (3. Juli).

(4) *Giavarina al Senato*. Bada, 9 luglio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 216. — A. de Troyes. IV. 161 sqq.

(5) A. de Troyes. III. 446; IV. 165 sqq.

(6) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 1er juillet 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 56.

(7) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 31 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 45. — Maag. op. cit. 152.

(8) *Mouslier aux XIII cantons*. Soleure, 30 mai 1667. Bibl. Nat. f. fr. *14,655* f° 39. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 31 mai 1667. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 713 *d* (Aarau, 13.—15. Juni 1667).

(9) Eidg. Absch. VI *A*. 714—715 *c* (Baden, 3. Juli 1667).

(10) *Baldeschi ad Azzolino*. Hohenrain, 30 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Giavarina al Senato*. Bada, 9 luglio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 216.

(11) „Mentre sento da miei amici essersi ivi adombrati quasi che le mie richieste fossero concertate coi Francesi, dai quali s'aspetti per invadere Genevra solo la loro risoluzione, e che dalla caduta di quella dependa la privazione della loro libertà … E sperano pel contrario che'l tenere questo negozio vivo debba facilitarli appresso i Sigri Spagnuoli la consecuzione *(sic)* de' loro crediti." *Baldeschi ad Azzolino*. Hohenrain, 30 giugno e 25 agosto 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Il nunzio a Grésy*. Hohenrain, 29 giugno 1667. loc. cit.

sentit de cette double déception.[1] Elle eût eu plus de succès au reste, si son auteur s'était borné à y traiter le sujet qui lui tenait à cœur. Au cours de démarches verbales ou écrites entreprises par lui en mai et en juin auprès des diverses autorités suisses, Mouslier avait laissé entrevoir à celles-ci qu'il leur verserait à bref délai une annuité de pensions et sans doute une deuxième avant la fin de l'année.[2] En revenant mal à propos sur cette question à Bade, il permit à ses adversaires de faire dévier la discussion de son objet principal et de renouveler leurs plaintes envers le trésor royal qui les payait si mal.[3] Aussi cette première joute ne se terminait-elle pas à son avantage.[4]

Infiniment mieux avisé, Watteville, dans son discours du 12 juillet, se contenta de paraphraser les instructions rapportées de Madrid par l'envoyé des cantons catholiques[5] et d'invoquer la protection du Corps helvétique en faveur de la Franche-Comté.[6] S'il esquissa une brève incursion sur le terrain financier, ce fut uniquement dans le dessein d'établir entre la ponctualité des versements opérés en Suisse au nom du gouvernement de Dôle et la faillite de plus en plus marquée des engagements pris à l'égard des Confédérés par le Louvre une comparaison qui ne tournait certes pas à l'avantage de ce dernier.[7] Mais il se garda de faire allusion au projet de compensation dont eût bénéficié Genève, et cela dans la crainte de provoquer l'intervention violente du nonce et de l'envoyé piémontais, qui, tous deux, celui-ci surtout, suivaient avec une attention inquiète la marche de sa négociation.[8]

Dans la lutte diplomatique qui se déroulait sous leurs yeux, les Suisses inclinaient très visiblement à approuver les arguments développés à leur intention par l'abbé de Baume.[9] Les honneurs réservés à ce personnage au sein de

---

(1) *Proposition faite à Bade par Mouslier, le 6 juillet 1667.* St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 120. — *Lettera di Bada, del 6 luglio 1667, dal S^or Landvogt Cristofforo Clos (Kloos), deputato del cantone di Lucerna (a Casati).* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 714—715 c (Baden. 3. Juli 1667). — Maag. op. cit. 163.

(2) *Ibid.* — *Giavarina al Senato.* Bada. 9 luglio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 216. — A. de Troyes. IV. 129.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 juin 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 51. — Eidg. Absch. VI *A.* 714—715 *c.*

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 714—715 c.

(5) „All'ambasciatore de Svizzeri, capitato da Madrid tutto Spagnuolo, anco nell'habito, a Milano, si sono datte le maggiori sicurezze dell'essecutione delli ordini che porta dalla corte a prò di sua natione e se gli sono datte instruttioni per insinuare a cantoni, che, per l'obligo della Lega hereditaria con casa d'Austria, tutto il Corpo helvetico è obligato di diffender la Borgogna (Contea)." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 18 luglio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 123.

(6) „Pourtant le S^r Mouslier devroit sçavoir la nature et constitution des pays avant que d'en parler." *Responce de M^r de Watteville à la lettre et discours du S^r Mouslier.* Bade, 12 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — A. de Troyes. op. cit. IV. 133, 135. — Maag. op. cit. 164.

(7) „Je ne déduiray pas icy si Messr^s des Ligues sont hors de l'obligation d'observer l'alliance de France, faute du payement des 900,000 escus, comme il est porté en la promesse de Calais du 19 juillet 1658, puisque cest article ne me concerne pas, ... mais puisqu'il (Mouslier) m'oblige de faire cette comparaison, je trouve que le comté, à proportion de son estendue, donne plus que la France, outre quoy il a donné tous les ans ce qu'il a promis." *Proposition et Mémoire du S^r D. Jean de Watteville.* Baden, 12 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(8) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 7 e 14 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(9) *Mouslier a Lionne.* Soleure, 29 juillet 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 74

la diète, honneurs supérieurs à ceux dont on l'y entourait lui-même, ne contribuaient assurément pas à calmer l'irritation de Mouslier. (1) Le ton « rempli d'emportement » de sa réponse à la harangue du représentant du gouvernement de Dôle souleva une réprobation unanime parmi les députés confédérés. (2) Non content, en effet, d'affirmer à nouveau que la Franche-Comté appartenait en toute propriété au roi Très-Chrétien; (3) non content d'émettre la prétention que les cantons aidassent ce prince à la conquérir, au lieu de chercher à la prendre sous leur protection, (4) le résident français se livra à l'endroit de Watteville à de désobligeantes et perfides insinuations qui lui valurent au reste de la part de celui-ci un éclatant et péremptoire démenti. (5)

Sollicités, d'un côté comme de l'autre, d'exprimer de façon catégorique leurs intentions, soit qu'ils acceptassent, soit qu'ils rejetassent la requête comtoise, (6) les Suisses, affaiblis par leurs divisions, ne se sentaient pas en mesure de grouper dans leur sein une majorité stable en faveur de l'une des solutions nettement contradictoires qui leur étaient proposées. (7) La bigarrure des affinités politiques parmi les Ligues suffisait à elle seule à expliquer les continuelles hésitations des députés des gouvernements cantonaux réunis en Argovie. En face du parti français compact, se dressaient le parti espagnol et le parti protestant, dont les aspirations, à peu près identiques en cette conjoncture, différaient toutefois par ailleurs en plus d'un point. (8) Or ce n'était pas sur les conséquences de l'imminente annexion des bailliages comtois à la Couronne Très-Chrétienne, mais bien sur l'opportunité d'une intervention préventive du Corps helvétique au delà du Jura que l'entente entre les opinions diverses représentées à la diète paraissait malaisée à établir. (9) Aussi bien chez les catholiques que chez leurs frères de la confession réformée, on tombait d'accord pour reconnaître qu'un changement de domination dans la région de Dôle rendrait moins précieux au roi de France les services de ses alliés des

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 40. — Eidg. Absch. VI *A.* 715 *d.*

(2) *Response de Mr de Watteville à un mémorial remply d'emportement du Sr Mouslier.* Bade, 15 juillet 1667. A. de Troyes. IV. 145. — *Giavarina al Senato.* Bada, 16 luglio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 217. — *Nouvelle note remise à la diète de Bade par Mouslier,* le 18 juillet 1667. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 124. — Maag. op. cit. 158.

(3) *Déclaration sollicitée de Lucerne par Mouslier.* 12 juillet 1667. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Mémorial du Sr Mouslier contre la négociation de Mr de Watteville.* Bade. 13 juillet 1667. — *Réplique de Mr le résident Mouslier a la déclaration qui luy a esté faicte par Messrs les deputez des cantons à Bade.* 19 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(4) *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 20 mai 1667. Bibl. Nat. f. fr. *14,655* f° 39. — Eidg. Absch. VI *A.* 715—717 *d.*

(5) *Mémorial du Sr Mouslier contre la négociation de Mr de Watteville, présenté à la diète de Baden, le 13 juillet 1667.* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII; A. de Troyes. IV. 141. — *Response de Mr de Watteville à un mémorial du Sr Mouslier, etc.* Bade, 15 juillet 1667. *Ibid.* IV. 145.

(6) *Ibid.*

(7) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juillet 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 74.

(9) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

Ligues[1] et compromettrait peut-être à l'avenir l'introduction régulière du sel de Salins dans ce pays.[2] En revanche, était-il indispensable de recourir à la voie des armes, au risque de provoquer la rupture du traité d'alliance renouvelé avec le Louvre en 1663? Ne convenait-il pas mieux de traîner les choses en longueur, dussent le gouverneur de Milan user de représailles à l'égard des marchands suisses et le trésor de l'Escurial se fermer définitivement aux cantons de la clientèle de celui-ci, ainsi que le laissait entrevoir Watteville?[3]

La réponse des protestants à ce dilemme ne paraissait pas douteuse. Décidés à accomplir «tout leur devoir» envers la Franche-Comté,[4] ils demeuraient sourds pour une fois aux offres pécuniaires venues des «Cordeliers» à Soleure, comme aussi aux promesses de rétablissement de leurs privilèges commerciaux qui leur étaient données de Paris,[5] faisaient passer en secret de Bâle et de Zurich des munitions au delà du Jura[6] et se mettaient en quête d'alliances profitables qui leurs permissent de couvrir Genève et les villes forestières et de secourir efficacement les bailliages comtois, voire Constance.[7] Plus besogneux en vérité, les catholiques commençaient à envisager avec effroi l'éventualité de la suppression des pensions du Louvre.[8] Et le silence absolu gardé en cette conjoncture critique par les agents de l'Empire et de l'Espagne n'était certes pas propre à encourager leur résistance aux sollicitations françaises.[9]

Néanmoins, devant l'insistance de ses hôtes, la diète se vit contrainte de leur remettre à l'un et à l'autre, le 16 juillet, une «réponse écrite» dont elle s'efforça de bannir tout engagement compromettant.[10] A Watteville elle affirma que les Confédérés étaient résolus à exécuter jalousement les obligations souscrites par leurs ancêtres envers la maison d'Autriche au sujet de la Franche-Comté.[11]

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juillet et 5 août 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 74, 77.

(2) *Ibid.*

(3) *Giavarina al Senato.* Bada, 9 luglio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 216. — *Déclaration de Messrs les députés des XIII cantons et abbé et ville de Saint-Gall sur la proposition et autres escrits faicts par Mr Mouslier.* Bade, 16 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 28 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 720 *e.*

(5) „I Protestanti par che caminino più uniti; mostrano di non curarsi et hanno ordine di non far instanza al residente di Francia della pensione." *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 14 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Mouslier à Lucerne.* Soleure, 10 mars 1668. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — Eidg. Absch. VI *A.* 716—717 *d.*

(6) *Mouslier à Lionne.* Bade, 14 juillet 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 57.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 28 juillet 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 71.

(8) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 14 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Mouslier à Lionne.* Bade, 20 juillet; Soleure, 29 juillet 1667. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen; Aff. Etr. Suisse. XLIII. 74. *Christof Pfyffer, Schulthess; Johan Christof Klaus an Luzern.* Baden, 22. Juli 1667 St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. — *Luzern an seine Gesandten in Baden.* 21. Juli 1667. *Ibid.*

(9) *Lettera di Bada del 6 luglio 1667, etc.* loc. cit.

(10) *Déclaration de Messrs les deputez des XIII cantons et abbé et ville de Saint-Gall sur la proposition et autres escrits faicts par Mr Mouslier.* Bade, 16 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 juillet 1667. *Ibid.* *Négoc. du Sr Mouslier en 1667* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Perraud. op. cit. 184 sqq.

(11) *Déclaration des Seigrs des Ligues donnée au Sr D. Jean de Watteville, député pour la Bourgogne.* Bade, 16 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII; A. de Troyes. IV. 146

A Mouslier elle déclara que les autorités cantonales continueraient comme dans le passé « à observer le contenu du traité » qui les liait à la Couronne Très-Chrétienne. (1) Elle fit plus cependant. L'abbé de Baume lui suggérait de dépêcher une ambassade à Paris et s'offrait à avancer les frais de sa mission. (2) Elle écarta en vérité cette ouverture, mais consentit à adresser à Louis XIV une instante missive, afin d'exposer à ce prince les raisons qu'avait le Corps helvétique de souhaiter le maintien du *statu quo* dans les bailliages comtois et de le prier de renoncer à toute idée de conquête dans cette région. (3)

Ainsi qu'il était à prévoir, ni le résident du Louvre, ni l'envoyé du gouvernement de Dôle ne pouvaient se contenter des réponses très vagues données à leurs propositions par les députés confédérés. Aussi revinrent-ils l'un et l'autre à la charge, dans l'espoir de provoquer une déclaration moins ambiguë au sujet de l'attitude qu'adopteraient les cantons dans le cas où la menace française à l'égard de la Franche-Comté recevrait un commencement d'exécution. (4) Ils n'obtinrent satisfaction que dans une faible mesure. Le recès définitif de la « journée » de Bade de juillet fut la reproduction du recès provisoire du 16. (5) Il y ajouta cependant certaines précisions que Mouslier se fût assurément abstenu de solliciter, s'il avait pu en prévoir le sens. C'est ainsi que la diète crut devoir affirmer à nouveau sa pleine liberté d'action au regard des offres d'alliance défensive qui lui seraient faites, quoi qu'on en pensât à Paris; (6) qu'elle insista derechef sur la nécessité de préserver de toute agression Constance et les villes forestières du Rhin; (7) qu'elle se prononça en faveur d'un prompt

(1) *Déclaration des Seigrs des Ligues donnée au Sr Mouslier, résident de France.* Bade, 16 juillet 1667. A. de Troyes. IV. 147. — *Soleure au roi.* 19 août 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 144. — Maag. op. cit. 168.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juillet 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 74.

(3) *Les cantons au roi.* Bade. 16 juillet 1667. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 128; Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII; Bibl. Nat. f. fr. *14,655* f° 101; Aff. Etr. Suisse. XLIII. 104.

(4) *Déclaration sollicitée de Lucerne par Mouslier.* 12 juillet 1667. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — „Mais, comme en la dicte déclaration il n'y a rien de déclaré, en sorte qu'il en pourroit survenir des doubtes, je prie Vos Exces de vouloir bien me spécifier les abscheids et les recès qu'elles entendent vouloir observer au regard de la Franche-Comté.“ *Réplique de Mr l'abbé de Watteville à la déclaration qui luy a esté faicte par Messrs les deputez des cantons à Bade.* 19 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Réplique de Mr le résident Mouslier à la déclaration qui luy a esté faicte par Mrs les députez des cantons à Bade.* 19 juillet 1667. *Ibid.* — *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 juillet 1667. *Ibid.* — *D. Jean de Watteville à Lucerne.* Bade, 21 juillet 1667. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — „Je ne vous aurois point recherché d'une nouvelle déclaration sur cette matière, si les responses qui m'ont esté données par Mrs les députez de cette diète ne s'y estoient trouvées contraires en quelque manière et si obscures qu'elles demandent une explication.“ *Mouslier à Lucerne.* Bade, 22 juillet 1667. *Ibid.* Frankr. Pensionen (1666—1669). — *Sostanza di quanto si scrivi da diversi confidenti della dieta di Bada, sotto 28 luglio 1667.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 28 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(5) *Ultima risposta data dalla dieta di Bada, li 19 luglio 1667, al Sor D. Giovanni di Watteville sopra l'ultima sua replica.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 29 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(6) „Mais que Mr le résident veut dire qu'on n'ayt pas le pouvoir d'observer les devoirs vers d'autres princes, Seigrs ou Estats alliés, ou faire des traités défensifs à nostre plaisir, ce seroit une chose contre nostre liberté et souveraineté.“ *Déclaration de Messrs les députez des XIII cantons, etc.* Bade, 16 juillet 1667. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 715—717 *d* (Baden, 3. Juli 1667).

(7) *Ibid.*

accommodement du différend de Corsinge[1] et enfin qu'elle n'estima pas superflu de mettre les officiers «de la nation» à la solde de la France en garde contre les embûches tendant à les entraîner, eux et leurs troupes, sur des terres de la dépendance de la maison d'Autriche.[2]

Désormais la cause était entendue. Le dessein formé par quelques membres de la diète de ne point prendre parti entre le représentant du roi Très-Chrétien et celui des sujets jurassiens du roi Catholique et de les renvoyer l'un et l'autre dos à dos avait, à peu de chose près, réussi. Il s'en fallait de beaucoup néanmoins qu'à cette heure l'opinion des deux ministres étrangers quant au résultat de la session qui se terminait fût la même. Watteville ne paraissait nullement découragé. A sa sortie de Bade, le 27 juillet,[3] n'emportait-il pas un projet de traité en vingt-sept articles et, dans ses lettres de recréance, la promesse que les cantons «embrasseraient tous les moyens possibles» pour éviter à la Franche-Comté les horreurs d'une invasion?[4] Au contraire de son rival, Mouslier ne dissimulait pas son amertume.[5] Courroucé au plus haut point de ce que les Confédérés eussent fait parvenir au roi par un courrier spécial leur missive du 18 juillet, il insistait pour que son maître la retournât sans l'ouvrir à ses auteurs.[6] Ses démarches à l'effet d'entraver la reconstitution d'un *Défensional* helvétique avaient échoué. De ridicules questions d'étiquette soulevées par lui s'étaient opposées à ce qu'il visitât Grésy au cours de la diète,[7] si bien que celle-ci avait acquiescé en principe à l'idée de la prise en protection de Genève par les XIII cantons. Sa protestation contre la livraison clandestine d'armes et de munitions suisses aux autorités de la province espagnole s'était heurtée à une fin de non recevoir assez brutale.[8] Ses tentatives répétées de

(1) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 juillet 1667. loc. cit. — „A questo sono i deputati cattolici condescesi, mossi dagl'artifici de'i protestanti.“ *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 21 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 715—717 *d.* — Perraud. op. cit. 185.

(3) Perraud. 187.

(4) *Les XIII cantons et l'abbé de Saint-Gall aux Etats de la Franche-Comté.* Bade, 22 juillet 1667 (A. de Troyes. IV. 122). Perraud. op. cit. 186. — *Project du traicté d'alliance et Ligue défensive que D. Jean de Watteville se promet de conclure entre les Seigrs des Louables Ligues Suisses et la Franche-Comté de Bourgogne, moiennant l'adveu et consentement de Sa Mté et la ratification par advance, dès à présent, et pour lors* (ap. A. de Troyes. IV. 200). — „Havendo il Corpo helvetico accordato che, venendo attacato quella provincia (Franca-Contea) o Costanza, o Genevra, o le città selvestriche, o loro stessi, di mettere in campagna 50 mille huomini.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, agosto 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 152.

(5) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 23 luglio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 218.

(6) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 3. — *Mouslier à Lionne.* Bade, 19 juillet; Soleure, 29 juillet 1667. *Ibid.* XLIII. 73, 74. — Dörfliger. op. cit. 32.

(7) „Je crois vous devoir donner advis qu'aussitost que j'ay sceu que le Sr Mouslier, résident du roy en Suisse, faisoit difficulté, sur quelques exemples passés, de traiter d'Excellence Mr de Greisy, ambassadeur de Mr le duc de Savoye, je me suis fait donner l'ordre par le roy de luy mander qu'il a eu tort.“ *Lionne à Servien.* 2 novembre 1666. Aff. Etr. Turin. LIX. 172. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 4 août 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(8) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 28 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „Non ha potuto haver altra risposta se non che, essendo il paese libero et aperto a tutti, non si può negare a fabricanti di provedersi di ciò ch'hanno bisogno col esborso del proprio denaro.“ *Giavarina al Senato.* Zurigo, 30 luglio 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 219.

faire modifier le recès des décisions de l'assemblée avaient été repoussées avec d'autant moins d'hésitation que sa personne devenait de plus en plus odieuse aux Confédérés. (1) Par malheur le départ de l'abbé de Baume et l'absence de Casati allaient laisser le champ libre à ses intrigues. (2) Au vrai, l'argent distribué par lui « fit des merveilles ». (3) Lorsque les députés de Berne, de Zurich, de Fribourg et de Soleure eurent quitté Bade, ceux des cantons forestiers, de Zoug, de Glaris, d'Appenzell et de l'abbé de Saint-Gall arrêtèrent entre eux de ne prêter la main à aucune innovation préjudiciable aux traités franco-suisses de 1516 et de 1663. (4) Déjà l'on s'accordait à reconnaître que l'interdiction de participer aux opérations militaires engagées en Flandre ou à celles qui se préparaient contre la Franche-Comté ne s'appliquait ni aux officiers de la garde royale, ni à ceux des compagnies franches au service de la couronne. (5) Déjà l'on se félicitait dans l'entourage de Mouslier de ce qu'aucune promesse formelle d'assistance n'eût été adressée à Dôle au nom du Corps helvétique. (6) Déjà, sur les rives de l'Aar, le général Sigismond d'Erlach, circonvenu naguère par des influences zuricoises hostiles au résident, (7) ébauchait un rapprochement avec celui-ci. (8) Déjà enfin il était à prévoir que, sous la pression du nonce et de l'ambassadeur de Savoie, les petits Etats voisins du Gothard ne ratifieraient pas les résolutions sympathiques à la cause genevoise prises par leurs mandataires en Argovie. (9)

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 4 août 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — Eidg. Absch. VI *A.* 720 *b* (Baden, evangel., 3.—23. Juli 1667).

(2) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 11 luglio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 118. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 29 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(3) *Baldeschi a Chigi.* Lucerna, 28 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „A Milano, dove godevano sommamente delle dichiarazioni della dieta di Bada di voler diffendere la Borgogna, paiono un puoco alterati dall'intendere che deliberasse anco il ministro di Francia finalmente di por mano alla borsa e pagare la pensione, che fù accettata da tutti i cantoni, da Zurigo e Berna in poi." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 8 agosto 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 132. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 2 septembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLV.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juillet 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 74. — Eidg. Absch. VI *A.* 717 *d* (Baden, 3. Juli 1667).

(5) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „Argomentano molti che i Francesi habbino ottenuto se non quanto desideravano, almeno quanto è sufficiente per il loro servizio, poichè, per non esser stato prohibito alle compagnie svizzere franche et a quelle del regimento di Guardia d'invadere la Fiandra, e col non essersi impegnati ad alcuna dichiarazione nella materia di Borgogna, ancor che vi fossero inclinati per lo sdegno concepito contro il Sor Residente di Francia e ne fossero pressati dall'istanze dell'inviato di Borgogna e dall'esortazioni de Zurigani e de gli altri protestanti, credono che più difficilmente sieno per impegnarsi in avvenire e che le superiorità non saranno per consentire in questo parte al decreto fatto in dieta per la conservazione dell'Elvezia, attesi gl'avvisi de fortunati eventi dell'armi di S. Mà Christma in Fiandra e l'esser gl'animi loro radolcite col pagamento della pensione sborsata dal Sor de Moulier prima che di Bada partissero i deputati." *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 28 luglio 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 30 décembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 118.

(6) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 19 août 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIV. 525.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 janvier 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 7.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 juin 1667. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 51.

(9) *Abscheid de Brunnen.* 18 août 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII: Eidg. Absch. VI *A.* 722—723 *e.*

Vers les derniers jours de septembre 1667, Mouslier estimait avoir presque complètement réparé l'échec subi par lui à Bade en juillet. (1) De patientes démarches lui avaient permis d'obtenir de la plupart des cantons, comme aussi du Valais, la promesse écrite que ceux-ci s'abstiendraient de secourir la Franche-Comté, si les armes françaises pénétraient dans cette province. (2) L'Etat de Fribourg, lui-même, plus intéressé que tous autres cependant à la conservation du *statu quo* dans la région de Salins, et plus tenace encore dans ses revendications économiques que les «Waldstætten», (3) voyait se former au sein de ses Conseils une majorité disposée à ignorer la menace qui continuait à planer sur le versant occidental du Jura. (4) Soleure, après quelques hésitations, justifiées en partie par les retards apportés de Paris à l'extinction de ses créances envers la couronne, (5) venait de suivre sur ce point particulier l'exemple de Lucerne et du reste des cantons de son groupe. (6) Seuls en somme, Zurich et Berne s'obstinaient à résister à la pression française, (7) au risque de provoquer la suppression de leurs pensions sur le trésor royal, ce qui n'eût pas suffi d'ailleurs à les amener à résipiscence, ainsi qu'on se le figurait à tort au Louvre. (8) Toutefois, même à ce moment-là, l'espoir ne devait pas être abandonné d'une subite et virile résolution, qui eût tiré les Confédérés hors de l'impasse où cherchait à les acculer la diplomatie de leur grand allié de l'ouest. Aussi bien à certains indices reconnaissait-on que celle-ci n'était pas au bout de sa tâche. L'annonce des succès ininterrompus des armes de Louis XIV aux Pays-Bas causait un sentiment de malaise indéniable, (9) non seulement chez les protestants, de plus en plus préoccupés de la marche rapide des événements à la frontière du Jura, non seulement à Fribourg et à Altorf, où les influences

---

(1) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 9 septembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLV. 96.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 19 août 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIV. 525; *à Lionne.* Soleure, 23 septembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 88. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 15 septembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — „L'on escrit de Turin que Mr Mollière (Mouslier), résident de France en Suisse, fait de grandes instances auprès des cantons à ce qu'ils rompent leur alliance avec la Franche-Comté.“ *Nouvelles de Paris.* 23 septembre 1667. Gazette d'Amsterdam, 1667. n° 39.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 novembre 1666. Aff. Etr. Suisse. XLII. 121. — *Antoine de Reynold à Fribourg.* Soleure, 4 septembre 1667. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676).

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 15 septembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 5 et 19 août 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 81; *à Colbert.* Soleure, 19 août 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIV. 525. — *Mémoire* [„C'est assavoir que moyennant ...“] 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 152.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juillet, 5 août et 21 octobre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 74, 77, 100; *à Colbert.* Soleure, 19 août et 11 novembre 1667. loc. cit.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 septembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 88. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 11 octobre 1667. *Ibid.* XLIII. 189. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 12 janvier 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 4.

(8) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 13 septembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 160.

(9) *Mülhausen an Bern.* 8./18. April 1667. St-Arch. Bern. Mülhausenbuch *H* 179. — „Les progrez que les armes du roy font en Flandre augmentent tousjours plus la jalousie et la crainte que tous les cantons en ont, ce qui fait qu'ils marcheront tousjours de meilleure intelligence et s'uniront de plus fort.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 août 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

espagnoles restaient prépondérantes, [1] mais encore dans les cantons où l'attrait des pensions françaises conservait son invincible puissance. [2] Le projet d'institution d'un nouveau *défensional* helvétique reprenait vie, [3] et ses auteurs insistaient pour y faire comprendre, à côté de la Franche-Comté et des villes forestières, Constance, dont les autorités répugnaient cependant à recevoir une garnison suisse [4], et Genève, que les « Waldstætten », comme on l'a dit plus haut, ne pouvaient se résoudre à admettre au nombre de leurs protégés. [5]

Au demeurant les arguments les plus propres à ouvrir les yeux des Confédérés sur le péril qui les menaçait venaient d'être condensés dans un *factum* dont Mouslier affectait de contester l'importance, quoiqu'il en appréhendât à part soi la diffusion parmi ses hôtes. Œuvre non d'un « espagnolisé », ainsi qu'on le supposait à Soleure, mais bien d'un protestant rebelle à la mainmise française sur les résolutions de la diète suisse, le *Réveil-Matin* [6] énumérait en effet en un raccourci saisissant les diverses raisons qu'avait le Corps helvétique de redouter les ambitions de conquête de son puissant allié d'Outre-Jura. « La fortune du roy », concluait-il, « sera bastie des balcons de nostre ruine ». [7] Or, ce suprême avertissement ne fût assurément pas resté sans écho, si l'on avait eu connaissance aux Ligues des négociations qui, dans le même temps, s'ouvraient entre Paris et Dôle à seule fin de régler sans la participation des cantons le sort de la province espagnole.

*Résultats généraux de la mission de Watteville en Suisse. — Difficultés que lui suscitent les commis des Etats de la Franche-Comté. — Il prend position contre toute idée de renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes. — Incohérence des résolutions arrêtées à Dôle. — Echec du projet d'alliance défensive helvéto-comtoise.*

---

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 15 septembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 août et 15 septembre 1667. loc. cit.

(3) *Grésy à Madame Royale.* Bade, 17 juillet 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Die III Pündten an Bern.* Chur, 3./13. April 1668. St-Arch. Bern. Allg. Eidgen. Bücher *G* 1107. — A. Mantel. Der Abfall der kathol. Länder vom eidgen. Defensional (Jahrbuch für Schw. Gesch. XXXVIII. 146 sqq.). — Oechsli. Quellen zur Schweiz. Gesch. (Zürich, 1901). 501.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 août 1667. Aff Etr. Suisse. XLIII. 83.

(5) *Baldeschi ad Azzolino.* Hohenrain, 18 agosto 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „Et per maggior nostra sicurezza si deve haver l'occhio sopra della Borgogna, Geneva, le quattro città forestiere et Costanza, et se queste fossero ostilmente attacate, doveremo noi in generale passare quelli ufficii che saranno più espediente et, in caso che ciò non giovasse, operare la forza contro la forza." *Translato del progetto per la conservazione della patria, fatto in Bada, il 25 agosto 1667.* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 15 septembre 1667. *Ibid.* — *Instruktion an Herrn Samuel Frisching zu Baden.* Bern, 16./26. März 1668. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 477.

(6) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 30 septembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLV. 455.

(7) Réveille-Matin nouveau aux magnifiques Seigneurs les Bourgmaistres, avoyers, landamans et Conseils des Treize cantons des Ligues de Suisse. 1667. Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 72.

***Missive adressée de Bade au roi Très-Chrétien (juillet 1667). — En Franche-Comté on envisage la possibilité d'une entente directe avec le gouvernement de Paris, sans l'entremise des cantons. — Les parlementaires de Dôle hostiles à l'alliance suisse. — Mouslier chargé d'endormir les appréhensions des Confédérés et des populations des bailliages jurassiens. — Démarches de Fatio, de Franconis et de Mairet à cette fin. — Objections de Watteville. — Leur inefficacité. — L'archevêque de Besançon et l'archevêque de Lyon. — Le résident français à Soleure est autorisé à traiter avec un délégué des magistrats de la province espagnole. — Les diverses missions de Jobelot. — Péril suspendu sur la Franche-Comté. — Négociations distinctes poursuivies de front par Mouslier avec les Suisses et avec le gouvernement de Dôle. — Condé en reprend en partie la suite. — Il réussit à gagner du temps. — Chamilly. — L'entrevue d'Auxonne. — Watteville reprend tardivement le chemin des Ligues. — L'invasion française. — Son succès. — Chute de Besançon, de Dôle et de Gray. — L'abbé de Baume fait sa soumission au roi Très-Chrétien.***

**XVI.** Après avoir, ainsi qu'on l'a dit, pris congé des membres de la diète de Bade, Watteville était sorti de cette ville, le 27 juillet et avait regagné, par la voie de Soleure cette fois, son abbaye de Baume, où il se trouva rendu le dernier jour de ce mois.(1) L'efficacité de la mission qu'il venait de remplir lui paraissait hors de doute.(2) En revanche les entraves suscitées de Dôle à sa mise au point le décourageaient non sans raison.(3) Les dépenses, cependant nécessaires pour la plupart, à quoi il avait dû consentir indisposaient contre lui ses mandants.(4) Or, il s'était efforcé de satisfaire ceux-ci de tout son pouvoir. Peu confiants dans les promesses verbales arrachées aux divers membres du Corps helvétique, les « commis » des Etats de la Franche-Comté exigeaient que leur envoyé rapportât de Bade un projet de traité d'alliance à soumettre à leur ratification, puis à celle du gouverneur des Pays-Bas.(5) C'était chose accomplie, semble-t-il. Et l'on n'aurait su rendre l'ecclésiastique comtois responsable du fait que, depuis son départ d'Argovie, les agents français avaient réussi à retourner l'opinion dans certains cantons et à débaucher à leur profit la majorité des députés de la diète, encore que ceux-ci se fussent engagés à recommander, une fois de retour chez eux, l'acceptation des vingt-sept articles à la rédaction desquels tous venaient de collaborer. Il s'agissait bien, en effet, dans l'espèce d'une alliance défensive « perpétuelle », qui eût permis aux Suisses de lever, s'ils étaient menacés d'une guerre étrangère, un corps de cavalerie dans les bailliages comtois et les eût obligés en compen-

(1) A. de Troyes. IV. 122 sqq., 161 sqq.
(2) *Jean de Watteville à Casati.* 28 novembre 1667. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.
(3) Perraud. op. cit. 175 sqq., 198. — A. de Troyes. IV. 115 (10 juillet 1667).
(4) Perraud. op. cit. 158, 159, 174. — A. de Troyes. IV. 115.
(5) Perraud. 194.

sation à ouvrir leurs passages aux secours acheminés de la Lombardie et de la Souabe vers Dôle et à laisser recruter sur leurs terres de deux à quinze mille hommes en cas de péril. (1)

Watteville demandait au demeurant à être entendu par les Etats de la province. Il fut admis à s'expliquer devant eux, le 9 août (2) et leur consigna par écrit, cinq jours plus tard, la relation détaillée de sa mission. (3) A l'en croire, et il ne craignait aucun démenti, les Confédérés n'estimaient pas que les engagements souscrits en leur nom à l'égard de la France en 1663 fussent un empêchement à contracter des alliances défensives avec d'autres puissances voisines des Ligues. (4) Mais ils exigeaient de l'argent comptant, ainsi qu'une décision rapide de la part du gouvernement de Dôle. (5) Moyennant qu'on leur donnât satisfaction sur ces points, l'abbé de Baume répondait du salut de sa patrie, (6) désormais à l'abri des entreprises d'un monarque qui jugeait à leur juste valeur les avantages que lui procurait son traité avec le Corps helvétique. En revanche, songer au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes eût été à la fois s'exposer à d'amères désillusions et courir au devant du blâme de la reine-régente d'Espagne, qui n'en avait pas autorisé la négociation. (7)

Par malheur la question financière semblait être à cette heure la préoccupation majeure des « commis » aux Etats de la Franche-Comté. Watteville les priait d'approuver le principe d'une redevance fixe à verser annuellement aux cantons, aux lieu et place de la « gracieuse reconnaissance » de cinq cents écus d'or que ceux-ci touchaient à chacune de leurs diètes générales en Argovie. (8) Ils se récrièrent contre une pareille innovation, inacceptable selon eux, à moins que l'Escurial n'en supportât les frais. (9) L'incohérence de leurs résolutions devenait d'ailleurs manifeste, car, dans un même temps, ils faisaient dire des messes pour l'heureux achèvement des négociations engagées en Suisse (10) et différaient de répondre au duc de Lorraine, qui s'offrait à les tirer d'embarras en leur avançant trois cent mille Livres, à l'effet de hâter la conclusion de l'entente helvéto-comtoise, à laquelle ce prince souhaitait adhérer en tant que partie contractante. (11) Lorsque, le 20 août, les Etats se décidèrent à transmettre à Bruxelles les vingt-sept articles rapportés de Bade par l'abbé de Baume, (12) ceux-ci avaient subi de telles retouches que leur rejet par les

(1) *Project du traicté d'alliance et ligue défensive que Dom Jean de Watteville se promet de conclure entre les Seigrs des louables Ligues Suisses et la Franche-Comté, etc.* ap. A. de Troyes. IV. 200.

(2) A. de Troyes. op. cit. IV. 151. — Maag. op. cit. 172.

(3) A. de Troyes. IV. 161 sqq. — Perraud. 198 sqq.

(4) A. de Troyes. IV. 151 sqq.

(5) „Point d'argent, point de Suisses.“ *D. Jean de Watteville aux députés des Etats de Bourgogne.* Fribourg, 24 juin 1667. loc. cit. — A. de Troyes. IV. 151 sqq.

(6) A. de Troyes. IV. 161 sqq.

(7) A. de Troyes. IV. 151 sqq. — Perraud. 199 sqq.

(8) A. de Troyes. IV. 122 sqq., 178 sqq.

(9) A. de Troyes. IV. 178 sqq., 194 sqq.

(10) Clerc. op. cit. II. 195 sqq. — A. de Troyes. IV. 183.

(11) A. de Troyes. IV. 177. — Perraud. 207.

(12) A. de Troyes. IV. 188. — Perraud. 203 sqq.

cantons était chose certaine.[1] Castel-Rodrigo daigna néanmoins les ratifier « sans réserve », le 26 septembre.[2] Mais on ne fut avisé de sa décision à Dôle que vers la fin du mois suivant.[3] La certitude désormais acquise que le gouvernement de Madrid entendait se désintéresser des frais qu'eût nécessité la perfection de l'accord avec les Suisses enlevait à celui-ci toute chance d'aboutir. Les Etats partageaient avec le Parlement de la Franche-Comté la responsabilité de cet échec.[4] Or ce dernier Corps allait endosser celle d'une faute politique non moins grave, parce qu'elle devait entraîner la perte de l'autonomie relative dont avait joui jusqu'alors la province espagnole.

**XVII.** Dans les instructions remises à Jean de Watteville avant son départ pour les Ligues, il avait été stipulé que ce personnage se donnerait à tâche de conclure une ligue défensive entre la Franche-Comté et le Corps helvétique, puis, ses négociations à cette fin une fois en bonne voie, s'efforcerait d'obtenir de celui-ci qu'il recommandât au roi Très-Chrétien le prompt rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. Cette partie de sa mission, l'abbé de Baume l'avait strictement accomplie. Dès le 16 juillet, les députés de la diète adressaient à Louis XIV une missive où ils demandaient à ce prince de leur accorder, entre autres faveurs, la rénovation des traités qui jadis avaient mis les habitants des bailliages d'Outre-Jura à l'abri des invasions de leurs voisins. Mais ni les Suisses, ni l'envoyé comtois auprès d'eux ne se nourrissaient d'illusions, on l'a vu, quant à l'inanité d'une pareille démarche. Aussi l'étonnement de ce dernier fut-il grand lorsqu'il apprit, qu'en dépit de ses avis, on en venait à Dôle à envisager l'éventualité d'un accord direct, c'est-à-dire sans le concours des Confédérés, entre les autorités de la province espagnole et le gouvernement de Paris.[5] La rivalité d'influence qui mettait aux prises les Etats et le Parlement paraissait évoluer nettement à l'avantage de celui-ci. Et c'était au grand dommage des « loyaux sujets » du roi Catholique, tous partisans déterminés du maintien intégral de ses droits souverains dans ce pays. Sous le prétexte de sauvegarder les intérêts de leur petite patrie, les parlementaires cherchaient à substituer leurs vues politiques à celles des représentants élus des bailliages. Or l'alliance suisse n'avait pas leurs sympathies. Ils la jugeaient irréalisable, aussi longtemps du moins que les cantons conserveraient la leur avec la France.[6] Ils insinuaient en outre que, si l'Escurial s'y montrait

(1) *Remonstrances présentées à Mrs du parlement de Dôle.* Juillet 1667. loc. cit.

(2) *Castel-Rodrigo au gouverneur et à la Cour de Parlement de Dôle.* Bruxelles, 26 septembre 1667 (ap. A. de Troyes. IV. 235). — *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 17. loc. cit.

(3) *Ibid.*

(4) Perraud. 191. — Maag. op. cit. 174 sqq.

(5) „Que l'on pourroit plus facilement parvenir à un accommodement avec la France que de se servir des voyes que l'on avoyt prises de faire ligue défensive avec les Suisses" (8 juillet 1667). ap. A. de Troyes. IV. 108. — *Watteville au parlement de Dôle.* Baume, 27 septembre 1667. *Ibid.* IV. 219. — Maag. op. cit. 174.

(6) Perraud. op. cit. 159 sqq.

favorable, c'était dans le secret espoir de transformer peu à peu sa province jurassienne en une « vaste place d'armes », d'où, avec l'appui de troupes allemandes et helvétiques, il lui eût été possible, le moment venu, d'organiser de puissantes diversions dans le comté de Bourgogne. (1) Désireux par suite de voir échouer la démarche de Watteville, ils stipulaient d'ores et déjà, qu'au cas de sa réussite, (2) les quatre cent mille Livres exigées par les Confédérés ne leur seraient versées que plusieurs mois après la signature du traité, clause inopportune au premier chef, puisqu'elle eût suffi à ruiner toute la négociation. (3)

Pour que « les malintentionnez aimassent mieux traiter à droiture » avec la France, de leur propre autorité, que de se servir des cantons, il fallait qu'ils eussent la certitude d'être entendus à Paris. Cette certitude, ils croyaient la posséder. (4) En réalité « les François s'occupaient à faire tomber le Parlement dans leurs filets ». (5) Plus que jamais l'invasion de la Franche-Comté était chose décidée. (6) Ensuite du refus de Castel-Rodrigo de consentir à un armistice aux Pays-Bas, Louis XIV préférait entamer une campagne d'hiver dans la région du Jura plutôt que dans les Flandres. (7) Mais il paraissait indispensable de gagner du temps. (8) Le Conseil royal recourut à Mouslier à cette fin et lui prescrivit « d'amuser » les Suisses et surtout les Comtois, jusqu'au jour de l'exécution du coup de main projeté contre la province espagnole. (9) C'était lui fournir l'occasion de saper, mieux encore que par ses propres démarches, les succès éphémères que Watteville obtenait au sein des diètes helvétiques. A son tour, le résident français invoqua les bons offices de deux de ses confidents, intéressés l'un et l'autre dans la traite des sels, Fatio et Franconis, de Genève. (10) Ce dernier se chargea de circonvenir le président du parlement, Bonvalot et de l'aviser « sous le sceau du secret » que des ouvertures adressées de Dôle à Soleure en vue du rétablissement de la neutralité des bailliages jurassiens seraient accueillies au Louvre avec satisfaction. (11) De son côté, l'agent comtois Mairet, (12) amodiataire des salines de Salins et négociateur heureux de la prolongation de trêve de l'an 1651, (13) s'employait à persuader

(1) *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 19. loc. cit.

(2) *Watteville aux dix-huit députés de la Franche-Comté.* Bade, 16 juillet 1667. ap. Rivier. op. cit. 286.

(3) *Remonstrances présentées à Mrs du Parlement de Dôle.* Juillet 1667 (A. de Troyes. IV. 120). — A. Vayssière. Huit ans de l'Histoire de Salins. 1668–1675 (Bulletin de la Soc. d'Agric. de Poligny. XIV. 333).

(4) *L'abbé de Watteville au mis de Castel-Rodrigo.* Besançon, 8 septembre 1667 (Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc. p. 19). — A. de Troyes. IV. 164 sqq.

(5) *Lionne à Mouslier.* 2 août 1667. loc. cit. — Chifflet. Mémoires. p. 92.

(6) Lettres du mis d'Yennes, etc. (3 novembre 1667). p. 83. — *contra :* Maag. op. cit. 176.

(7) Chifflet. op. cit. 92 sqq.

(8) *contra :* Maag. 176.

(9) *Lionne à Mouslier.* Paris, 11 décembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 214.

(10) *Watteville au parlement de Dôle.* Baulme, 27 septembre 1667 (Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc. p. 21). — A. de Troyes. IV. 108 sqq., 219 sqq. — Perraud. 195.

(11) Perraud. 195. — Maag. 175.

(12) et non *Mouret. contra :* Maag. 175.

(13) Chifflet. op. cit. 87.

ses compatriotes de la nécessité qu'il y avait pour eux à ne pas retarder plus longtemps leur accommodement avec la France. (1) Aveuglés par le désir d'inaugurer une politique dont ils n'avaient certes pas pesé toutes les conséquences, les chefs du parti contraire à Watteville, l'abbé de Bellevaux, Humbert de Precipiano au premier rang, se jetèrent tête baissée dans le piège qui leur était tendu à la fois de Soleure et de Paris. (2) Dès le 18 juin, ils avaient ébauché un changement de front et préconisé les avantages de la neutralité au regard de la «ligue défensive». (3) Le 8 juillet, ils commirent la suprême faute de réaliser l'entente du parlement et des Etats sur cette très importante question. (4) L'abbé de Baume, ainsi qu'il était à prévoir, refusa catégoriquement de s'associer à ce marchandage. (5) La moindre tentative de rapprochement entre Mouslier et lui eût été jugée très sévèrement à Bade. (6) Alors que l'argent manquait en Franche-Comté pour assurer la conclusion d'une alliance avec les seuls amis de ce pays à l'étranger, ne semblait-il pas excessif qu'on pût en trouver pour négocier, à l'insu du souverain, (7) avec un ennemi dont l'absence de scrupules était notoire et qui, dans ce même temps, ne dissimulait pas sa ferme intention de prendre ses quartiers d'hiver dans la région comprise entre Gray, Salins et Dôle? (8) Etant donné l'état d'esprit qui régnait chez les magistrats de cette dernière ville, ne devait-on pas plutôt s'attendre à ce qu'ils suppliassent le Conseil de Madrid de consentir à l'annexion pure et simple de leur patrie à la France? (9)

Très tardivement, le marquis d'Yennes, gouverneur de la Franche-Comté s'était rendu à l'opinion défendue par Watteville. Ni lui, ni l'archevêque de Besançon ne réussirent à l'imposer au parlement, dont les décisions allaient dès lors suivre leur cours, (10) et cela d'autant plus que, en possession d'ordres secrets de son souverain, l'archevêque de Lyon assurait de son côté les autorités de la province espagnole des bonnes dispositions de celui-ci à leur égard. (11) Dès le milieu de juillet, Mouslier, pressenti par les conseillers de Dôle, s'était hâté de demander des instructions à Paris. (12) Le 2 août déjà, Lionne l'avisa de l'intention du roi de ne pas repousser les avances qui lui étaient ainsi faites, à la triple condition cependant que les négociations seraient conduites sans la

(1) *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 22 sqq. — Chifflet. Mémoires (Mém. et Docts inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté. t. V). 91.

(2) Chifflet. op. cit. 93 sqq. — Perraud. 206. — Maag. 177.

(3) Perraud. op. cit. 161 sqq., 194 sqq., 225.

(4) Perraud. op. cit. 163 sqq., 171 sqq. — A. de Troyes. op. cit. IV. 167.

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 2 septembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLV, 38.

(6) A. de Troyes. IV. 115.

(7) *Watteville aux dix-huit députés de la Franche-Comté.* Bade, 16 juillet 1667. ap. Rivier. op. cit. 286. — *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 24. — Perraud. 196 sqq.

(8) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre 1667, Aff. Etr. Suisse. XLIII. 170 — Lettres du mis d'Yennes, etc. (4 juillet 1667). p. 52. — A. de Troyes. IV. 219 sqq.

(9) *Watteville aux dix-huit députés de la Franche-Comté.* Bade, 16 juillet 1667. op. cit.

(10) *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* loc. cit. — Perraud. 211, 216, 224.

(11) A. de Troyes. IV. 170 sqq., 219 sqq.

(12) *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* loc. cit.

participation des cantons, que les Francs-Comtois lui verseraient une annuité dont le chiffre restait à fixer et qu'ils promettraient de ne fournir aucun secours à l'Escurial. (1) Résolu à gagner du temps, le résident français se déroba aux premières offres d'entrevue qui lui étaient adressées, (2) et ce fut le 10 septembre seulement qu'il consentit à rencontrer à Granges, sur la route de Bienne, « à l'abri des indiscrétions des Suisses », le conseiller Jobelot, délégué auprès de lui, aux lieu et place du président Bonvalot, par le parlement et les Etats de la Franche-Comté. (3) Aussi bien le résultat de cette conférence fut nul. (4) Mûs par un sentiment de loyauté des plus louables, les sujets jurassiens du roi Catholique se refusèrent à prendre l'engagement de demeurer indifférents aux malheurs de l'Espagne et demandèrent que le roi Très-Chrétien s'en remît « à leur bonne foi ». (5) D'autre part, acquis en principe au projet d'une indemnité annuelle à payer par eux à ce prince, (6) ils entendaient qu'elle ne dépassât pas cent mille Livres, alors que celui-ci en réclamait cinq cent mille. Mouslier parvint en vérité à obtenir de son interlocuteur une promesse ferme de deux cent mille Livres et à faire abaisser à trois cent mille Livres les prétentions de son souverain. (7) Mais quand, au bout de peu de jours, Jobelot regagna ses foyers, l'offre comtoise et l'exigence française en étaient au même point, chacune des deux parties restant sur ses positions. (8) Il ressortait toutefois de ce premier entretien un renseignement précieux pour le gouvernement de Paris, à savoir la confirmation de la détresse financière de l'Escurial, acculé à la nécessité de vendre les domaines de la couronne situés dans sa province du Jura, (9) tandis que, par ailleurs, il cherchait à céder à Gênes la Sardaigne au prix de cinquante millions de Livres. (10)

La reprise des négociations paraissait compromise. Avant de se séparer de Mouslier, l'envoyé comtois lui avait laissé entendre que, en cas de besoin, ses compatriotes étaient en droit de compter sur l'efficace appui des armes impériales. (11) Watteville revenait à l'espoir. Ce ne devait pas être pour long-

(1) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier et 2 août 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 5, 134. — Sandret. op. cit. p. 169.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 2 septembre 1667. loc. cit.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 et 9 septembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 84, 87 : *à Colbert.* Soleure, 2 et 16 septembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLV. 38. 16. — *cf.* Bibl. Nat. Coll. Moreau 969 f° 161vo.

(4) *Le Parlement de Dôle à Yennes.* 19 septembre 1667 (Lettres du mis d'Yennes, etc. p. 62).

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 septembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLV. 146. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 décembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 117.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 août 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 83; *à Colbert.* Soleure, 2 septembre 1667. *Ibid.* XLIII. 84.

(7) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 13 septembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 160. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 septembre 1667. loc. cit.

(8) *Pouvoir à Mr Mouslier de traiter la neutralité avec les Francs-Comtois.* Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 172. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 30 septembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLV. 455.

(9) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 septembre 1667. loc. cit.

(10) *Ibid.*

(11) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 septembre 1667. loc. cit.; *à Lionne.* même date. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 87.

temps. Très habilement, en effet, l'archevêque de Lyon fit savoir à Dôle que son souverain renonçait au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes.(1) Cette simple déclaration suffit à amener à résipiscence ceux auxquels elle s'adressait. Comme de surcroît l'état des relations entre la cour de Turin et Genève n'était pas sans les inquiéter,(2) ils chargèrent Jobelot de se rendre dans cette ville afin de s'y renseigner sur les chances d'accommodement du différend de Corsinge.(3) De là, ce personnage regagna Bienne vers les premiers jours d'octobre.(4) Ce fut pour y apprendre que, pendant son absence, les prétentions françaises s'étaient aggravées.(5) Aussi bien Louis XIV entendait que la durée du traité à intervenir entre les parties n'excédât pas douze mois.(6) L'envoyé du parlement souhaitait en revanche qu'elle se prolongeât jusqu'à la conclusion de la paix.(7) Il consentit néanmoins à céder sur ce point, mais se refusa à toute transaction sur les autres.(8) Or une telle obstination de sa part n'était pas pour contrister Mouslier, car elle servait ses plans de temporisation. Au demeurant les Suisses avaient enfin(9) réussi à percer à jour le secret des négociations qui se poursuivaient ainsi sur leur territoire entre les représentants de deux puissances étrangères.(10) Loin de s'en formaliser, les protestants, dont les inquiétudes les plus vives continuaient à se porter du côté de Genève, reprochaient à leurs voisins d'Outre-Jura de lésiner sur le chiffre de la somme que l'on exigeait d'eux au Louvre.(11) Toutefois une nouvelle entrevue du résident avec Jobelot, vers le commencement de novembre, ne donna aucun résultat appréciable.(12) Les Comtois se disaient à bout de concessions. Décidés à repousser des conditions qui leur semblaient « aussi fâcheuses que la guerre »,(13) ils finissaient par s'apercevoir, qu'en ne leur accordant qu'un délai d'un an, Louis XIV manifestait clairement son intention de les attaquer à l'expiration de ce terme. Ils se déclaraient en conséquence prêts à passer par les exigences

(1) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 13 septembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 160.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 27 agosto 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 223.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 octobre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 95.

(4) *Ibid.* — Perraud. 217.

(5) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre et 25 octobre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 170, 194. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 octobre et 16 novembre 1667. *Ibid.* XLIII. 97, 106.

(6) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 170. — A. de Troyes. IV. 211 sqq.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 octobre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 97.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 octobre 1667. loc. cit. — Bibl. Nat. Coll. Moreau 909 f° 162.

(9) „Ils seront tous dans un très grand estonnement si le traité de suspension avec la Bourgogne se conclud sans leur participation.“ *Mouslier à Colbert.* Soleure, 9 septembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colb^t. CXLV. 96.

(10) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 octobre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 100. — Chifflet. op. cit. 96.

(11) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 novembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 105.

(12) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 novembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 103. — Perraud. 217

(13) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 novembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 106. — *contra: Nouvelles de Paris.* 11 novembre 1667. Gazette d'Amsterdam, 1667. n° 46.

financières de ce prince, pourvu qu'il leur garantît un répit de trois et non de deux années, laps de temps auquel on eût à la rigueur consenti à Paris.(1)

L'étoile des parlementaires de Dôle acquis à l'idée de négociations directes avec la France pâlissait visiblement. En dépit de leurs dénégations, trois mois de démarches stériles indiquaient assez qu'ils avaient été joués par leur cauteleux adversaire.(2) Si encore, ainsi que le leur conseillait Watteville, ils s'en étaient remis aux Suisses du soin de négocier à leur sujet avec le Louvre, ceux-ci leur eussent servi de garants des promesses obtenues du roi Très-Chrétien, au lieu qu'en traitant en secret avec Mouslier, ils n'avaient comme unique assurance de la bonne foi du gouvernement de Paris que la parole de ce dernier.(3) Au total la situation faite à la province espagnole paraissait des plus graves.(4) D'importantes forces étrangères se concentraient à la fois en Alsace et en Bourgogne.(5) Aucune des frontières du pays n'était défendable. Celui-ci n'avait à espérer de secours ni des Pays-Bas, ni de l'Allemagne.(6) Le passage sur terre helvétique des renforts attendus de Milan ne semblait rien moins que garanti.(7) Seuls les Confédérés étaient encore en mesure de détourner l'orage qui déjà grondait dans le voisinage immédiat du Jura.(8) Yennes insistait derechef pour qu'on recourût à leur intervention.(9) Ses instances redoublèrent lorsque le projet d'accord en vingt-sept articles, négocié par Watteville et ratifié par Castel-Rodrigo, lui fut réexpédié de Bruxelles.(10) L'abbé de Baume fut prié de se préparer à reprendre le chemin des Ligues.(11) Le temps pressait. Le rejet par la reine-régente d'Espagne de l'*alternative* que lui faisait proposer Louis XIV était imminent.(12) Mais l'obstination de la majorité des membres du parlement de Dôle à préférer la neutralité à l'alliance défensive avec les cantons paraissait invincible.(13) Cette obstination se traduisit par de

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 novembre 1667. loc. cit. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 29 novembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 208.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 décembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 114.

(3) *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 25.

(4) „Scrivono d'Alsazia che, d'ordine del re Christianissimo, sieno stati trasmessi nella Franca-Contea molti ordini a tutti i Francesi che ivi abitano di ritirarsi alle loro patrie, il che vien in quelle parti appreso per segno di prossima invasione.“ *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 27 ottobre 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — Lettres du m^is d'Yennes, etc. p. 76.

(5) *Mülhausen an Zürich.* 29. Februar/10. März 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225^16. n° 14. — *Stattschreiber Petri, von Mülhausen an Johann Rudolf Bräm, Rathssubstitut in Zürich.* 25. März/4. April 1668. *Ibid.* n° 21. — *Basel an Zürich.* 25. März/4. April 1668. *Ibid.* n° 22. — *Luzern an Zürich.* 9. April 1668. *Ibid.* n° 29. — *Basel an Zürich.* 1./11. April 1668. *Ibid.* n° 30. — Lettres du m^is d'Yennes (impr. 1667). p. 63.

(6) *Nouvelles de Ratisbonne.* 29 juillet et 16 octobre 1667. Gazette de France, 1667. p. 835, 1229. — Lettres du m^is d'Yennes (impr. 1667). p. 63. — Bibl. Nat. Coll. Moreau *909* f° 160.

(7) „Il che anche sara difficile da metter in prattica.“ *Avisi di Milano.* 22 febbraio 1668. Aff. Etr. Milan. IV. 55. — Lettres du m^is d'Yennes. p. 63, 70. — Perraud. 218. 245.

(8) Lettres du m^is d'Yennes. p. 63. — A. de Troyes. IV. 220 sqq.

(9) Lettres du m^is d'Yennes (5 janvier 1668). p. 96.

(10) Lettres du m^is d'Yennes (6 octobre 1667 sqq.). p. 75, 77, 83, 89.

(11) Lettres du m^is d'Yennes, etc. (31 décembre 1667). p. 91. — A. de Troyes. IV. 282, 286.

(12) Perraud. 231. — Mignet. Négoc. relatives à la succession d'Espagne. II. 623.

(13) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 et 28 octobre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 100, 102. — Bibl. Nat. Coll. Moreau *913* f° 247.

nouvelles et réitérées démarches auprès de Mouslier, dont les ressources en arguments dilatoires commençaient à s'épuiser.[1] Convaincu des aspirations pacifiques des Comtois et certain par conséquent que leur capitulation absolue suivrait de peu la conquête des Pays-Bas par son maître,[2] le résident français menait de front deux négociations distinctes, l'une avec le représentant du gouvernement de Dôle, qu'il amusait par de continuelles remises,[3] l'autre avec les Suisses, qu'il s'efforçait à détourner de leur prétention de se montrer secourables aux ennemis de son maître, de leur ouvrir les passages du *Mittelland* et de les assister de vivres et de munitions.[4] Son dessein de traîner en longueur les pourparlers engagés avec Jobelot rencontrait la pleine approbation du Louvre, où l'on souhaitait qu'ils ne fussent rompus sous aucun prétexte.[5] Louvois et Lionne venaient en effet de se décider à faire usage du plus sûr moyen qui fût de gagner du temps. Les autorités comtoises reçurent l'avis que la tâche assumée par Mouslier allait prendre fin et que le roi confiait au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, le soin de conclure une négociation désormais en très bonne voie.[6]

Etant donné l'état des esprits au sein du parlement de Dôle, une telle nouvelle ne pouvait y être accueillie qu'avec satisfaction.[7] Néanmoins, comme les partisans du recours exclusif à l'aide des Suisses ne désarmaient pas,[8] ce ne fut guère avant les premiers jours de janvier que le comte de Laubespin, grand gruyer de la province, et le conseiller Jobelot se portèrent à Dijon.[9] Le vainqueur de Rocroi et de Lens avait la partie belle. Les prétentions financières du Louvre à l'égard des Francs-Comtois croissaient en raison de la

(1) Lettres du mis d'Yennes (28 octobre 1667). p. 83. — Perraud. 219 sqq.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juillet et 16 décembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 74, 114. — Lettres du mis d'Yennes, etc. (1er juillet 1667). p. 51.

(3) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 6 janvier 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 72. — A. de Troyes. IV. 253.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 6 janvier 1668. loc. cit.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 octobre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 99. *Lionne à Mouslier.* Paris, 11 décembre 1667. *Ibid.* XLIII. 214. — „Il sera de vostre industrie de leur faire quelques difficultés (aux envoyés comtois) qui les amusent, quand ils reviendront.“ *Louvois à Condé.* Paris, 13 janvier 1668. loc. cit.

(6) „Mrs de Dôle m'ont envoyé Mr l'abbé de Chamilly, frère de Mr de Chamilly, faire excuse de ce qu'ils ne m'envoyent pas faire de complimens, mais il a eu ordre de s'informer de son frère s'il croyoit que j'eusse pouvoir de traiter avec eux de la neutralité. Je leur ai dit que je les écouterois“ *Condé à Louvois.* Saint-Jean-de-Losne, 17 décembre 1667. Bibl. Nat. f. fr. *11,628* fo 7 (Labbey de Billy. I. 382). — *Louvois à Mouslier.* Versailles. 25 décembre 1667. Arch. Guerre. CCVII. 151. – Lettres du mis d'Yennes, etc. (15 décembre 1667). p. 86, 87. — „Je fais passer la négociation des mains de Mouslier, mon résident en Suisse, dans celles du prince de Condé.“ Oeuvres de Louis XIV (éd. Grimoard). II. 348.

(7) Lettres du mis d'Yennes, etc. (16 décembre 1667). p. 88.

(8) „Jusqu'à présent ils ne m'ont envoyé personne.“ *Condé au roi.* Verdun (-sur-le-Doubs), 20 décembre 1667. ap. Labbey de Billy. I. 383. — Perraud. 239 sqq. — Lettres du mis d'Yennes (2 janvier 1668). p. 94.

(9) *Condé à Louvois.* Dijon. 31 décembre 1667 et 6 janvier 1668. loc. cit. — Lettres du mis d'Yennes, etc. (30 décembre 1667 et 10 janvier 1668). p. 92, 97. — *Nouvelles de Paris.* 20 janvier 1668. Gazette d'Amsterdam, 1668. no 4. — Maag. 188. — A. de Troyes. IV. 256. – Oeuvres de Louis XIV. t. III. 93. — Duc d'Aumale. Histoire des princes de Condé. VII. 265.

gravité du péril qui menaçait ceux-ci. (1) Or, outre que les visiteurs du prince français se présentaient à lui sans pouvoirs réguliers du marquis de Castel-Rodrigo, ils paraissaient résolus à s'en tenir, à peu de choses près, aux dernières conditions offertes naguère par l'un d'eux à Mouslier. (2) Condé feignit d'en ignorer l'exacte substance et proposa, ce qui fut aussitôt accepté, que son homme de confiance, le Sr de Chamilly se rendît en Suisse, afin d'y mettre «le tout au point». (3) Ce personnage prit son chemin par Dôle et Salins, réussit, en cours de route, à se débarrasser momentanément de Jobelot, qui le rejoignit néanmoins à Neuchâtel, et eut dans cette ville, à partir du 14 janvier, plusieurs conférences importantes avec le résident du roi à Soleure, (4) conférences auxquelles le conseiller au parlement comtois fut certes autorisé à participer, mais dont il ne saisit que plus tard le motif véritable. (5)

L'exécution des desseins de Louis XIV à l'égard de la Franche-Comté n'était plus qu'une question de jours. Mouslier demandait qu'ils fussent différés jusqu'à l'été, époque où les Suisses «seroient à leurs moissons». Chamilly lui démontra que leur réalisation ne pouvait être retardée plus longtemps sans péril. (6) Au cours de son voyage de retour en Bourgogne, l'envoyé de Condé fut admis dans Besançon et parvint à en inspecter à la dérobée les ouvrages fortifiés. (7) De son côté, Jobelot avait regagné ses foyers, plus convaincu que jamais de la parfaite loyauté des représentants de la partie adverse. (8) Une missive interceptée par leurs soins venait d'ailleurs de donner le change aux préoccupations des magistrats de Dôle et de les persuader que le danger pour eux était à Madrid, où les gouvernements de Londres et de La Haye insistaient afin d'obtenir que le Luxembourg, la Franche-Comté et Cambrai fussent cédés

(1) E. Beauvois. Les Trois Chamilly (1667—1671). (Beaune, 1886). p. 25.

(2) *Louvois à Condé.* Paris, 25 décembre 1667. loc. cit. — *Mouslier à Condé.* Soleure, 16 décembre 1667. Musée Condé à Chantilly. Arch. *P.* vol. XXXVI 495. — *Condé à Louvois.* Dijon, 7 janvier 1668. loc. cit. — Sandret. op. cit. 172. — *contra:* „Ils offrent sept cent mil Livres par an.“ *Nouvelles de Paris.* 20 janvier 1668. Gazette d'Amsterdam, 1668. n° 4.

(3) *Mouslier à Condé.* Soleure, 16 décembre 1667. Musée Condé à Chantilly. Arch. Série *P.* XXXVI. 495. — *Condé à Louvois.* Verdun, 20 décembre 1667; Dijon, 7 janvier 1668. loc. cit. — E. Beauvois. Les Trois Chamilly (1667—1671). (Beaune, 1886). p. 26, 27.

(4) *Louvois à Condé.* Paris, 23 décembre 1667, loc. cit. — *Condé à Louvois.* Dijon, 7, 12 et 22 janvier 1668. loc. cit. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 janvier 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 3. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 25 gennaio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Man. du Conseil d'Etat. XXII. 13vo. 9/19 janvier 1668 (Séjour de Mouslier à Neuchâtel). — Sandret. op. cit. 171. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 94.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 janvier 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 4. — *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 4. loc. cit. — E. Beauvois. op. cit. p. 27. — Perraud. 256.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 octobre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 97.

(7) „Due sui gentilhuomini haveva (Condé) spediti nella Borgogna-Contea, sotto titolo d'abbocarsi per trattare il punto della neutralità da Borgognoni desiderato. Il vero mottivo sarà osservare il stato delle piazze di detta provincia.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 3 gennaio 1668 (3a). Frari. Francia. CXLI. n° 342. — *Condé à Louvois.* Dijon, 7 et 22 janvier 1668. loc. cit.

(8) *Condé à Louvois* Dijon, 7 janvier 1668. loc. cit. — Lettres du mis d'Yennes, etc. (21 janvier 1668). p. 98.

à la France. (1) Tandis que les Etats de la province suppliaient les cantons de suggérer à l'Escurial un autre marché que celui-là, (2) Condé achevait ses préparatifs militaires (3) et Louvois faisait arrêter entre Paris et Dijon les courriers qui eussent pu porter au delà du Jura des avis alarmants au sujet de la concentration de forces royales à proximité de la frontière comtoise. (4)

Subitement, vers la fin de janvier, les yeux des parlementaires de Dôle se dessillèrent. (5) Le véritable motif du voyage de Chamilly en Suisse et ses intrigues à Besançon étaient désormais percés à jour. (6) Laubespin et Jobelot demandèrent derechef audience au premier prince du sang. La perplexité de celui-ci devint extrême. Les laisser pousser jusqu'à Dijon eût été leur révéler ce que le roi et lui avaient intérêt à leur cacher. D'autre part, en refusant de les accueillir, il risquait d'accroître leurs défiances. (7) Condé s'arrêta à un moyen terme. Chamilly se porta à leur rencontre à Auxonne et sut les y retenir sous divers prétextes. (8) Ce nouveau témoignage de la duplicité française acheva d'affoler les sujets jurassiens de la monarchie Catholique. Les milices de la province reçurent l'ordre de s'apprêter à marcher. Le château de Joux fut mis en état de défense. (9) Des courriers se dirigèrent en hâte vers Madrid, Bruxelles, Vienne et Milan pour y implorer du secours. (10) Enfin l'abbé de Baume reprit incontinent, le 4 février, le chemin des Ligues, (11) mais trop tard. Depuis quarante-huit heures, l'invasion de la Franche-Comté par les armes de Louis XIV était consommée. (12)

---

(1) *Le maréchal d'Estrades à Lionne.* La Haye, 22 décembre 1667. Aff. Etr. Hollande. LXXXIV. 293. — „Sacrificando il poco per la salvezza del molto... Sodisfare la Francia per non perder gran parte de' Stati di Spagna.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 14 febbraio 1668 (3a). Frari. Francia. CXLI. n° 361. — Lettres du mis d'Yennes, etc. (28 décembre 1667). p. 90. — Perraud. 241.

(2) Lettres du mis d'Yennes, etc. (31 décembre 1667). p. 91. — Perraud. 241 sqq. — A. de Troyes. IV. 262.

(3) *Condé à Louvois.* 11 et 14 décembre 1667; *Louvois à Condé.* 14 décembre 1667. Bibl. Nat. f. fr. *11,628* f° 1 (impr. Labbey de Billy. I. 376, 377).

(4) „Con ordini sempre sigillati e secreti da luoco a luoco van facendo le loro marchie le truppe reggie; alcuni d'esse, li giorni passati, gionsero a Digion, altre a Scialon; si tiene qualche corpo delle stesse alla parte più alta, non senza continuare anzi accrescer le gelosie al duca di Lorrena.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 7 febbraio 1668. Frari. Francia. CXLI. n° 358 (3a). — Maag. 183 sqq. — Sandret. op. cit. 174.

(5) Arch. d'Etat Neuchâtel. Man. du Conseil d'Etat. XXII. 14 (23 janvier 1668. Les habitants de Morteau demandent asile dans le comté). — Duc d'Aumale. Histoire des princes de Condé. VII. 263.

(6) Lettres du mis d'Yennes. etc. (22, 25 et 26 janvier 1668). p. 98, 100, 101.

(7) *Condé à Louvois.* Dijon, 27 janvier 1668. (ap. Labbey de Billy. Histoire de l'université du comté de Bourgogne (Besançon, 1819). I. 471.

(8) Sandret. op. cit. 175. — E. Beauvois. op. cit. 33. — Labbey de Billy. op. cit. I. 174. — B. Vayssière. Huit ans de l'histoire de Salins (Bulletin de la Soc. d'Agric. de Poligny. t. XIV. 335).

(9) Lettres du mis d'Yennes, etc. (2 novembre 1667). p. 84.

(10) *Carta del marqués de Yenes a don Luis Ponce de Leon, gobernador del Estado de Milan.* Castello de Ornans, a 6 de febrero 1668 (Lettres du mis d'Yennes. p. 110). — Perraud. 266.

(11) *Pouvoir du gouverneur de Besançon à D. Jean de Watteville pour procurer un secours de Suisse.* 3 février 1668 (Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois. p. 29). — A. de Troyes. IV. 287. — Perraud. 298. — et non le 1er (Perraud. 266).

(12) Déclaration au nom du roy au sujet de l'entrée de ses troupes en Franche-Comté (1668, 4°). — Chifflet. op. cit. 106. — Duc d'Aumale. op. cit. VII. 267. — Beauvois. op. cit. 35. — Perraud. 285.

La campagne qui s'ouvrait ainsi au pied du Jura ne devait rien ajouter aux lauriers de Condé. Courte et sans gloire pour le vainqueur, (1) elle permit de constater que ceux-là ne se trompaient pas qui, depuis quinze ans et plus, affirmaient que l'héritage de Marie de Bourgogne, tel un fruit mûr, tomberait aux mains du roi Très-Chrétien, le jour où il conviendrait à ce prince de s'en emparer. (2) Ce n'était pas avec six à sept mille hommes de milices mal entraînées que le gouverneur de la province pouvait songer à tenir tête aux troupes trois fois supérieures en nombre et en qualité de son adversaire. (3) Les seuls obstacles à quoi risquaient de se heurter les envahisseurs semblaient écartés. Les Impériaux n'étaient plus en mesure de secourir à temps la Franche-Comté. (4) Les Espagnols pas davantage. Quant aux Suisses, leurs divisions répondaient de l'inefficacité de leur intervention, au cas où elle se fût produite. (5) Montmorency-Luxembourg investit Salins, le 3 février et l'occupa le 6. (6) Chamilly se saisit sans difficulté de Rochefort, le 4. (7) Ce jour même, Condé s'approcha de Besançon. (8) La plupart des défenseurs de la place ne demandaient qu'à se rendre. Ils capitulèrent le 8. (9) A son arrivée à Dijon, (10) le roi apprit la nouvelle de ces trois succès. Il s'achemina aussitôt, soit le 9 février, vers Dôle, où le gouverneur de Bourgogne le rejoignit le lendemain. (11) Le sort de la capitale du pays fut assez vite décidé. (12) Dès le 14, elle ouvrit ses portes aux assié-

(1) „Dell' impresa della Borgogna, non più si dubita e si parla come d'acquisto già fatto.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 7 febbraio 1668. Frari. Francia. CXLI. n° 358 (3a).

(2) „Que la conqueste de la Franche-Comté ne dépend que de la résolution que S. Mté prendra d'y envoyer une armée.“ *Lettre d'un gentilhomme vénitien escrite de Münster, le 2 avril 1646, à un sien ami.* ap. Gazette de France, 1646. p. 359.

(3) *Novelle di Borgogna e di Montbéliard.* 11 e 21 febbraio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Dunod. 688 sqq. — A. Vayssière. Huit ans de l'histoire de Salins (1668—1675) (Bulletin de la Soc. d'Agric. de Poligny. t. XIV. 330). — Maag. 183.

(4) „Ceste nouvelle (la conquête de la Franche-Comté) a causé icy quelques petites rumeurs qui se sont dissipées.“ *Gravel à Lionne.* Ratisbonne, 28 février 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLIII.

(5) „Pour les Suisses, ils ne sont pas à craindre, si l'on peut faire la chose promptement et sans qu'on en soit averty, estans longs à se résoudre et n'ayant point quasy de cavalerie.“ *Mémoire de Mgr le Prince sur la ville de Besançon, etc.* (1667). ap. Labbey de Billy. I. 372.

(6) *Louvois à Condé.* Paris, 9 janvier; Dijon, 8 février 1668. ap. Labbey de Billy. I. 419, 491. — Chifflet. op. cit. 123. — Beauvois. op. cit. 44. — *contra:* Maag. 194.

(7) Beauvois. op. cit. 39. — Rousset. Dictionnaire historique etc. de la Franche-Comté (1857). t. V. 450 (art. Rochefort). — et non le 2. *contra:* Sandret. op. cit. 176.

(8) *Nouvelles de Dijon.* 12 février 1668. Gazette de France, année 1668. — „Città grande, ma non forte.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 14 febbraio 1668. Frari. Francia. CXLI. n° 359 (1a). — Dunod. 687, 688. — Oeuvres de Louis XIV. t. II. 351.

(9) Chifflet. op. cit. 116. — Perraud. 294.

(10) *Lionne à Mouslier.* Paris, 3 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 7. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 3 février 1668. Mis de Saint-Maurice. Lettres sur la cour de Louis XIV. I. 175.

(11) *Mémoire de Monsgr le Prince de Condé servant de premier projet à la conquête de la Franche-Comté.* Bibl. Nat. Coll. Moreau 909 f° 1. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 100. — Sandret. op. cit. 180. — Dunod. 690, 692.

(12) *Louvois à Condé.* Dijon, 6 janvier 1668. loc. cit. — *Nouvelles de Paris.* 17 février 1668. ap. Gazette ordinaire d'Amsterdam. n° 9. — Journal d'Ormesson. II. 541. — J. Finot. Les capitulations de Dôle en 1668 et en 1674 (Annuaire du Jura, 1870).

geants.[1] Le marquis d'Yennes s'était réfugié dans le château de Joux,[2] tandis que, terrorisée, la population de cette région cherchait un refuge en Suisse.[3] Le commandant de cette petite forteresse, travaillé de Soleure par Mouslier,[4] ne la défendit que pour la forme et la livra le 13.[5] Enfin, dès le 17, Louis XIV paraissait devant Gray, où il fit son entrée au bout de quarante-huit heures.[6]

En moins de trois semaines, la Franche-Comté avait changé de maître.[7] Un « mouvement de précipitation déréglée » incitait ses habitants à accepter de bonne grâce le fait accompli.[8] L'officier[9] que les autorités de Milan adressaient à celles de Dôle ne put dépasser Jougne.[10] Quant à Watteville, qu'une abondante chute de neige n'empêcha pas de franchir la frontière helvétique, il atteignit bien Fribourg, le 7 février[11] et y obtint la promesse d'un secours de deux mille hommes.[12] Mais, à Berne, où il en demandait six mille, lui parvint la nouvelle de la reddition de Salins.[13] Or le souci de sauvegarder

---

(1) „Poche guerre sono passate in Europa nelle quali quella piazza non habbi forniti li fogli di copiosi successi. Al presente in due sole linee si puote spiegare il racconto della sua perdita.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 21 febbraio 1668 (2da). Frari. Francia. CXLI. n° 363. — *Le duc de Chevreuse à Colbert.* Foucherans, 13 février 1668. Aff. Etr. Pays-Bas. L. 232. — La prise de la ville de Dôle par l'armée du roy. ap. Gazette de France, 1668. n° 22 (p. 177, 199). — Chifflet. op. cit. 163. — A. Estignard. Le Parlement de Franche-Comté. 1674—1790 (Paris, 1892). I. 37. — Beauvois. p. 49. — Duc d'Aumale. op. cit. VII. 263.

(2) *Mollondin à un conseiller de Berne.* Neuchâtel, 10 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 17 febbraio 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 240. — et non en Suisse. *contra: Nouvelles de Paris.* 17 février 1668. Gazette d'Amsterdam, 1668. n° 8. — Clerc. op. cit. II. 212.

(3) *Les mayeur, capitaine, chastelain, eschevins et conseillers de Pontarlier à Fribourg.* 2 février 1668. Arch. d'Etat Fribourg. Franche-Comté. III (1630—1674). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 9. — Tillier. op. cit. IV. 259.

(4) *Condé à Louvois.* Dijon, 22 janvier 1668. loc. cit. — *Louvois à Mouslier.* Camp de Dôle, 11 février 1668. Arch. Guerre. CCXII (II). 107. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 12.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 14. — *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 7. loc. cit. — Bibl. Nat. Coll. Moreau *909* fos 185, 209.

(6) *Nouvelles de Gray.* 21 février 1668. Gazette de France, 1668. p. 195. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 1° marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — Mémoires du marquis de Pomponne (éd. Mavidal. 1861). II. 520.

(7) *Nouvelles de Bruxelles.* 23 février 1668. Gazette ordinaire d'Amsterdam, 1668. n° 9. — „C'est une chose surprenante que la Franche-Comté ait été entièrement conquise en douze jours sans canon.“ Mémoires de Montglat (éd. Michaud et Poujoulat. t. XXIX. 364). — Pellisson. Histoire de Louis XIV. II. 253; III. 1.

(8) „Ainsy l'on vit en un instant changée la fierté de Bourgogne en humilité.“ *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 10. loc. cit. — Chifflet. Mémoires sur les deux conquêtes de la Franche-Comté, etc. Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté (éd. de Besançon. 1867. t. V. 253). — Clerc. op. cit. II. 230.

(9) D. Martino de Cordova, sergente-maggiore del terzo di Lombardia (*Boselli a Lionne.* 17 febbraio 1668. loc. cit.). — „Non è ancora ritornato da Berna a Milano Don Martino di Cordova e vi si attende, insieme con le 2500 doppie che porto ne' Svizzeri, poichè teneva ordine di non lasciarle senza conseguirne il fatto.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 12 marzo 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 251vo.

(10) *Giustinian al Senato.* Parigi, 11 febbraio 1668. Frari. Francia. CXLI. n° 359 (1a). — *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 7. loc. cit. — Chifflet. op. cit. 228.

(11) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 9. — *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 6. loc. cit. — Maag. 199.

(12) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 et 17 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 12, 14. — *Propositions faites par l'abbé de Watteville à Fribourg, puis à Berne.* Février 1668. *Ibid.* XLIV. 13. — *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 6. loc. cit.

(13) *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 6 sqq. loc. cit. — Perraud. 298.

ses intérêts particuliers l'emporta chez lui sur son attachement « à la chose publique ». [1] Rentré précipitamment dans sa patrie, [2] il s'y soumit aux envahisseurs, gagna le camp français devant Gray, où Condé le présenta au roi, [3] tandis que les magistrats du pays se rejetaient les uns sur les autres la responsabilité du désastre qui les frappait, [4] et s'employa, ainsi que le marquis d'Yennes, à hâter la capitulation des dernières places qui tinssent encore pour la cause espagnole. [5]

*Effet que produit en Europe la nouvelle de la conquête de la Franche-Comté par les armes françaises. — Les appréhensions helvétiques. — Le sort de Salins. — Craintes au sujet de Genève et de Constance. — Le résident cherche à provoquer l'ajournement de toute diète générale. — Négociations de Watteville à Fribourg. — Le nœud de la situation est à Berne. — Mouslier réussit à y apaiser les esprits. — Espoir des Confédérés de l'ancienne croyance dans une prochaine et importante levée de troupes pour le service du Louvre. — Le régiment des gardes suisses entraîné à la suite du roi en Franche-Comté. — Protestations en Argovie. — Diètes de Bremgarten (15 décembre 1667) et de Bade (19 février 1668). — Conférences orageuses du résident français avec les députés des cantons. — L'union se rétablit au sein de ceux-ci. — Mouslier parvient néanmoins à éviter une rupture entre son maître et les Confédérés. — Diète de Lucerne du 12 mars 1668. — Nouvelle diète à Bade le 18 du même mois. — Griefs helvétiques à l'endroit de la cour de Paris. — Neuchâtel et Genève menacés. —*

---

(1) *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 8. loc. cit. — Bibl. Nat. Coll. Moreau *909* f° 184.

(2) *Il vescovo di Losanna a Grésy.* Friborgo, 13 febbraio 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — Perraud. op. cit. 321.

(3) „Il Sor abbate de Watteville, che, all'avvicinarsi delle truppe francesi, era ricorso ài cantoni di Berna e Friburgo per genti et l'haveva ottenuto, avvisato dei loro considerabili progressi, si è anch'esso umiliato al vincitore e ricevuto ogni benigno trattamento.“ *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — „Comme il navigue selon le vent. il a eu bien tost pris son parti pour le plus fort.“ *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 28 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 16. — Pellisson. Histoire de Louis XIV. p. 183. — Chifflet. op. cit. 297. — *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 8. loc. cit. — Oeuvres de Louis XIV. t. II. 354; t. III. 105.

(4) Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois escrite à un sien ami de Bruxelles, par laquelle il fait voir la cause de la perte de la Franche-Comté (s. l. 1668). 4°. — „Non si trova che esso governatore (Yennes) habbia fatto le diligenze che pare che tali sospetti e pericoli richiedavano.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 17 febbraio 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 240. — „Il est certain qu'en la province de Bourgogne on s'est gouverné avec grande négligence.“ *Le gouverneur de Milan à Watteville.* Milan, 2 mars 1668 (Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc. p. 30). — Lettres du mis d'Yennes, etc. (31 décembre 1667. p. 93). — A. de Troyes. IV. 304. — *Extrait d'un mémoire trouvé parmi les papiers de Messrs Daniel au sujet de la conqueste de la province par Louis XIV en 1668.* Bibl. Nat. Coll. Moreau *909* f° 160: *913* f° 1 (Bellum sequanicum secundum; Joanne Moreleto, authore); f° 101 (le bon Bourguignon, etc.); f° 296 (Apologie de la Franche-Comté de Bourgogne). — Rougebief. Histoire de la Franche-Comté. 544. — Maag. 216.

(5) Sandret. op. cit. 186 sqq. — *Copie d'une lettre d'un Franc-Comtois, etc.* p. 9. loc. cit.

*Les catholiques prêts à défendre cette dernière ville. — Antipathie croissante envers la personne de Mouslier au sein des Ligues. — Nouvelles maladresses commises par celui-ci — Attitude agressive adoptée par le duc de Savoie dans la région du Léman.*

**XVIII.** En dépit de sa soudaineté, l'attaque dirigée de Dijon contre Salins et Besançon ne surprit personne en Europe. Elle y était si bien escomptée que, désireux de la prévenir, les gouvernements de Londres et de La Haye s'efforçaient, ainsi qu'on l'a dit plus haut, d'amener celui de Madrid à céder de bon gré à la France sa province jurassienne. Néanmoins, à la veille de son entrée en campagne, Louis XIV crut devoir adresser aux puissances une missive où se trouvaient exposés ses griefs tant à l'égard de l'Espagne, qu'il entendait contraindre à demander la paix, qu'à celui des Francs-Comtois, accusés par lui de se préparer à envahir le duché de Bourgogne.(1)

En Suisse, à la vérité, où l'on ne se faisait guère d'illusions quant à la gravité du péril suspendu sur les bailliages d'Amont et d'Aval, l'opinion, induite en erreur grâce aux pourparlers engagés près de Bienne entre Mouslier et Jobelot, commençait à se rassurer, lorsque l'arrivée subite de Watteville à Fribourg, puis à Berne vint détruire les dernières espérances que l'on conservait du maintien possible du *statu quo* à la frontière occidentale des Ligues.(2)

L'impression produite chez les Confédérés par l'annonce des rapides succès français dans la région du Jura fut à la fois de douleur et de crainte, de déception et de colère. On s'y attendait au reste dans les Etats voisins, et notamment à Paris,(3) où cette constatation ne troubla point l'éclat des fêtes données à l'occasion de la chute de Besançon, de Salins et de Dôle.(4) La terreur et la colère se firent jour de façon très particulière à Fribourg, à Berne,

---

(1) *Le Roi Très Chrétien aux Etats Généraux à La Haye.* Saint-Germain-en-Laye, 22 janvier 1668. Abreu et Bertodano. op. cit. X. 272. — *Le roi aux cantons suisses.* Saint-Germain-en-Laye, 3 février 1668. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III; St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 539; Aff. Etr. Suisse. XLIV. 6; Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 66. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 3 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 10. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 14 febbraio 1668 (3a). Frari. Francia. CXLI. n° 361. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — De La Torre. Mémoires et négociations secrètes du Comte de Harrach à Madrid (La Haye. 1720). I. 20. — Theatrum Europaeum. X. 879.

(2) *Bern an Luzern.* 31. Januar/10. Februar; 2. 12. Februar 1668. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III.

(3) „Credesi che siino per restare di ciò attoniti e storditi, senza risoluzione e consiglio.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 14 febbraio 1668. Frari. Francia. CXLI. n° 359 (1a). — „L'arrivée du roy dans le comté de Bourgogne a bien surpris toute la Suisse et luy cause une grande crainte.“ *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 16 février et 5 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Louvois à Lionne.* Besançon, 23 février 1668. Arch. Guerre. CCXII (II). 185. — „Le sentiment des cantons sur la prise du comté de Bourgogne est plein de douleur.“ *Mouslier à* . . . Soleure, 20 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. V suppt. 84.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 février; Bade, 23 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 9. 15. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 28 febbraio 1668. Frari. Francia. CXLI. n° 367 (3a). — *Nouvelles de Saint Germain-en-Laye.* 2 mars 1668. Gazette de France, 1668. p. 221. — *Nouvelles de Paris.* 19 mars 1668. Gazette ordinaire d'Amsterdam. n° 11. — Theatrum Europaeum. X. 882.

à Bâle, cantons plus exposés que tous autres aux entreprises du roi Très-Chrétien et de ses lieutenants. (1) Comme il était à craindre que, le château de Joux tombé, (2) l'armée royale ne descendît sur Neuchâtel par le Val de Travers, le gouverneur du comté se rendit en personne aux Verrières, afin d'y renforcer les gardes de la frontière. (3) Mais si le sort de Salins préoccupait en première ligne les autorités des bords de la Sarine, lesquelles avaient d'importants intérêts engagés dans cette contrée; (4) si la perspective de l'imminente réunion des deux Bourgognes sous le sceptre de Louis XIV soulevait par avance de violentes protestations dans la Suisse occidentale, (5) c'était Genève, que Berne et les Etats de son groupe s'apprêtaient à défendre jusqu'à la dernière extrémité, au cas d'un subit changement de front opéré par les troupes qui envahissaient la Franche-Comté. (6) A Lucerne et dans les cantons forestiers en revanche, la note dominante fut la déception. (7) Maître de la province espagnole, le monarque français allait être moins enclin que dans le passé à solliciter des levées de ses amis des Ligues. (8) Au demeurant une vague appréhension persistait parmi les catholiques au sujet de Constance, car, à supposer que cette ville tombât aux mains des généraux du roi, les capitulations rhéto-lombardes de l'année 1639 eussent perdu toute valeur, et l'alliance hispano-suisse de 1634 se fût trouvée elle aussi en danger. (9)

Endormir les Confédérés jusqu'à la veille de l'exécution des desseins préparés contre les bailliages comtois, puis les « étourdir » par la violence et la rapidité des coups portés à la domination espagnole dans ces derniers, telle avait été en somme la politique pratiquée par le Louvre au cours des cinq premières semaines de l'année 1668. Il s'agissait désormais de procurer au

(1) *Der Bischoff zu Basel an die Kathol. Orte.* 10. Februar 1668. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund III. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 16 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — „Pour les Suisses, je sus qu'ils avoient appris avec tout le chagrin possible mon entreprise sur la Franche-Comté." Oeuvres de Louis XIV (éd. Grimoard). t. II. 363.

(2) *Nouvelles de Gray.* 21 février 1668. Gazette de France, 1668. p. 195. — Maag. 210.

(3) *Mollondin à un Conseiller de Berne.* Neuchâtel, 10 février 1668. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III; Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — Jecklin. op. cit. I. n° 1858.

(4) *Lionne à Mouslier.* Paris, 3 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 7.

(5) „Vuole il re unire le due Borgogne in un suol corpo e far una sola provincia." *Giustinian al Senato.* Parigi, 21 febbraio 1668. Frari. Francia. CXLI. n° 363 (2da).

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 12. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 16 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 9. — *Nouvelles de Rome.* 3 mars 1668. Gazette d'Amsterdam, 1668. n° 13.

(8) „Questo avviso ha commosso non ordinariamente questi cantoni, considerando ora da vicino quei pregiudizii e pericoli, i quali non credevano o non apprezzavano quand'erano in stato di porvi qualche rimedio." *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 16 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 469; *à Lionne.* Aarau, 3 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 22. — *Mouslier à ...* Soleure, 20 avril 1668. *Ibid.* V suppt. 84.

(9) *Mouslier à Colbert.* Aarau. 2 mars 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 469.

préalable l'ajournement de la diète générale assignée à Bade au 5 février. (1) Sous le prétexte qu'une épidémie pestilentielle sévissait à Bâle et à Zurich, les catholiques exigèrent que son ouverture fût différée. (2) L'intervention occulte de Mouslier n'était certes pas étrangère à cette décision. (3) Le résident français avait même obtenu la promesse que les députés suisses ne se réuniraient pas en Argovie avant Pâques. (4) L'arrivée inopinée de l'abbé de Baume à Fribourg, le 7 février, vint compromettre fort mal à propos la réalisation de ses projets. (5) L'envoyé du gouvernement de Dôle trouvait en effet dans ce petit Etat un terrain très propice au succès de ses démarches. (6) Point n'était besoin d'insister auprès de ses autorités sur le dommage infligé à leurs intérêts par la disparition de la digue protectrice que constituait pour les cantons occidentaux la Franche-Comté espagnole. (7) Point n'était besoin de leur démontrer que l'occupation momentanée de Salins par une garnison helvétique paraissait l'un des seuls moyens efficaces d'assurer à la fois l'introduction régulière du sel de Bourgogne parmi les Ligues, comme dans le passé, et l'entretien des deux mille hommes que Fribourg se décidait enfin à mettre à la disposition de ses voisins des bailliages jurassiens. (8) Pour s'être permis de contester cette vérité, le colonel Reynold, le banneret Castella, le conseiller Reiff et le secrétaire Alt avaient failli être « assommés » par la populace ameutée contre eux. (9)

Et pourtant le nœud de la situation n'était point à Fribourg. Il était à Berne. Pour peu que les magistrats du plus puissant des Etats suisses se fussent ralliés aux propositions qu'on leur adressait des bords de la Sarine, c'en était fait du maintien de la paix perpétuelle de 1516 et du traité renouvelé avec le Louvre en 1663. (10) D'un élan unanime tous les membres de la Confédération

---

(1) *Le roi à Condé* Paris, 20 janvier 1668 : *Condé à Louvois.* Dijon, 22 janvier 1668. ap. Labbey de Billy. I. 459, 466. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 16 febbraio 1668. loc. cit. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 95. — Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. III. 157.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 5 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 8. — *Négociations du Sr Mouslier en 1668. Ibid.* Mém. et Docts. XX. — Maag. 203. — Eidg. Absch. VI *A.* 735 *a* (Baden, 19. Februar 1668). — Dörfliger. Französ. Politik u. s. w. 42.

(3) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° febbraio 1668. Frari. Svizzeri. LXII. n° 265. — „Mr Mouslier eut ordre de rompre la diète, à quelque prix que ce fût, et il y réussit.“ Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre. 1903). I. 57.

(4) „C'est un meschant temps de la tenir (la diète), car il leur sera plus aisé de prendre des résolutions estant assemblés que s'ils ne l'estaient pas.“ *Condé à Louvois.* Dijon, 22 janvier 1668. loc. cit. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 9.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 février 1668. loc. cit.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 février 1668. loc. cit.

(7) *Proposition faite par l'abbé de Watteville à Fribourg, puis à Berne.* Février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 13.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 12. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 11 ; *à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 169. — „On a déclaré traistre à l'Estat le colonel Reinold pour avoir révélé le secret de leur assemblée précédente à Mr l'ambassadeur *(sic)* de France : l'on y a condamné le colonel Montet à estre pendu en effigie.“ Gazette d'Amsterdam, année 1668. n° 15 (avril).

(10) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 et 17 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 12, 11.

eussent pris les armes pour tenter de rétablir le *statu quo ante* [1] sur le versant occidental du Jura. Avisé du danger qui le menaçait, Mouslier s'efforça de le conjurer. [2] Il y réussit. Et ce succès fut assurément l'un des plus indiscutables de sa carrière helvétique. [3] On se convainquit, en effet, à Berne que l'heure n'était plus aux résolutions précipitées et que la prudence conseillait de chercher à tirer le moins mauvais parti possible du fait accompli. [4] Watteville fut en conséquence invité à attendre, pour exposer ses doléances, la convocation d'une diète générale. [5] Le véritable sens de cette décision n'échappa ni à l'envoyé comtois, ni au résident français. Celui-là, ainsi qu'on l'a dit, reprit incontinent le chemin de ses foyers. Celui-ci, en revanche, adressa aux autorités bernoises l'expression de sa chaleureuse reconnaissance et obtint que son maître les complimentât de leur amicale attitude en cette conjoncture. [6]

C'était certes un avantage très appréciable pour le roi Très-Chrétien que d'avoir réussi, en faisant entendre raison à Berne, à apaiser la première effervescence causée en Suisse par les nouvelles de la conquête de la Franche-Comté. [7] Etait-il certain, en compensation, que l'ajournement de la diète de Bade servît ses intérêts? Comme la plupart de ses prédécesseurs, Mouslier préférait traiter avec les cantons pris isolément que d'affronter la réunion de leurs députés soit à Soleure, soit en Argovie. [8] Mais encore eût-il fallu que cet ajournement ne donnât pas aux adversaires de la France le loisir de concerter contre elle une plus puissante offensive diplomatique en Helvétie. Encore eût-il fallu qu'aucune aggravation ne se produisît entre-temps dans les rapports du Louvre avec ses alliés d'Outre-Jura. Encore eût-il fallu surtout que Louis XIV ne cherchât pas à mettre à profit ses faciles victoires pour adopter à l'égard de ces derniers une attitude qui froissait leurs susceptibilités patriotiques et exaltait chez eux le sentiment que leur amitié ou leur inimitié continuait à peser d'un grand poids dans la balance des forces militaires de l'Europe. Or il était à craindre que pas une seule de ces conditions ne se réalisât pleinement.

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 12. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(2) *Mouslier à Berne.* Soleure, février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 10; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D.*

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 février 1668. loc. cit.

(4) *Instruktion, Gwalt und Befelch uff... Herrn Samuel Frisching und H. Rudolff Wurstemberger, beid Venner und des Rahts der Stadt Bern, als Ehrengesandten auff eine Tagleistung zu Baden.* 4./14. Februar 1668. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* p. 418.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 février 1668. loc. cit. — *Berne à Mouslier.* 5/15 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 11.

(6) *Mouslier à Berne.* Soleure, 14 février 1668. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1257. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 14. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 28 février 1668. *Ibid.* XLIV. 16.

(7) *Le roi à Berne.* Saint-Germain-en-Laye. 6 mars 1668. St-Arch. Bern. Franz. Königl. Missiven. — „On imagine que cette expédition (en Franche-Comté) devoit plustost servir à advancer la paix que la reculer.“ *Gravel au roi.* Ratisbonne, 6 mars 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLIII. 41.

(8) *Condé à Louvois.* Dijon. 22 janvier 1668. loc. cit.

Très vif à Fribourg, ainsi qu'on l'a dit, l'émoi causé par l'entrée des armes françaises dans les bailliages comtois avait été moindre parmi les autres Etats de l'ancienne confession, où l'opinion prévalait à cette heure qu'une ambassade dépêchée au roi suffirait à provoquer de la part de ce prince des déclarations rassurantes.[1] Déjà, en effet, on croyait savoir dans la région du Gothard qu'il s'apprêtait à solliciter une levée de quinze mille Confédérés, mesure très propre à calmer les inquiétudes de ceux qui redoutaient que l'accroissement constant de ses forces régnicoles n'engageât le gouvernement de Paris à recourir de moins en moins dans l'avenir à l'assistance d'auxiliaires étrangers.[2] Déjà l'on prétendait que, au cas où il se déciderait à évacuer ses récentes conquêtes, Louis XIV les remettrait en dépôt aux mains des Suisses ou leur en céderait une partie en pleine propriété et veillerait à ce que leurs intérêts à Salins fussent sauvegardés.[3] De ces bruits divers, le dernier seul présentait quelque apparence de vraisemblance; le premier semblait fort exagéré et les autres étaient inventés de toutes pièces.[4] Ce qui ne faisait aucun doute en revanche, ce que l'on avait ignoré de prime abord, c'est que le régiment des gardes s'était porté à la suite du monarque français devant Dôle et que, par une allusion directe à l'inefficace protection dont les Confédérés couvraient leurs voisins de l'ouest,[5] certains seigneurs de la cour avaient pu dire, en manière de plaisanterie, à son colonel: « Mollondin, nous voilà chez tes alliés! »[6] Ce qui était non moins acquis, c'est que les autorités cantonales n'avaient pas attendu l'éclosion des hostilités à la frontière du Jura pour se préoccuper de la situation fausse que leur créait à l'égard de l'Autriche la participation de plus en plus fréquente de contingents helvétiques aux campagnes entreprises contre celle-ci.[7] Cette préoccupation, qui suffisait à refréner l'ardeur des partisans cependant fort actifs du service mercenaire « à tout prix », venait de se manifester durant la diète de Bremgarten du 15 décembre 1667, où Stoppa

(1) *Instruktion, Gwalt und Befelch uff... Herrn Samuel Frisching und Herrn Rudolf Wurstemberger, beid Venner und des Rhats der Stadt Bern, als Ehrengesandte auff eine Tagleistung zu Baden.* 1. 14. Februar 1668. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* (3. Januar 1651 - 6. September 1675), p. 418. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(2) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 18 gennaio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Le roi aux VII cantons catholiques.* Saint-Germain-en-Laye, 1er février 1668. St-Arch. Luzern. Französ. Koenigsbriefe. nº 267; *aux XIII cantons.* 1er février 1668. Arch. Guerre. CCXII (II). 6; 8 (2e missive); St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 539. — *Eugène de Savoie (comte de Soissons) aux cantons.* Paris, 16 avril 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. A 225[16] nº 35.

(3) *Christoforo Moro à Lionne.* Paris, 10 février 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 125.

(4) *Moro à Lionne.* Paris, 22 février 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 125.

(5) „Was gestalten etliche eidgen. Companey sich wider vorige ernstliche Interdiction im Burgund habind gebrauchen lassen." *Instruktion... an Herrn Samuel Frisching und Herrn Johann Rudolf Wurstemberger, beid Venner und des Rhats der Stadt Bern, als Ehrengesandte uff eine Tagleistung zu Baden* 1. 11. März 1668. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T.* — Chifflet. op. cit. 231.

(6) Chifflet. op. cit. 231 sqq. — Maag. 226.

(7) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Mémoire touchant le service des troupes suisses en France.* Bade, 26 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. V suppt. 77. — *Mouslier à Louvois.* Soleure, 20 avril 1668. Arch. Guerre. CCXLV. 247.

et plusieurs de ses collègues, convaincus de lever des compagnies franches « au rabais », s'étaient vus menacés des pires châtiments.[1]

Un nouveau conflit, se greffant sur beaucoup d'autres, surgissait donc entre Mouslier, que Louvois adjurait de hâter le départ pour la France des enseignes mises sur pied aux Ligues par ses soins, comme aussi d'en augmenter sensiblement le nombre,[2] et les Suisses, voire les Grisons, chez lesquels l'opposition au « recrutement intensif » pratiqué par le résident augmentait à vue d'œil.[3] Ce dernier crut y mettre fin en brusquant les choses et en adressant aux députés réunis à Bremgarten une missive jugée par eux « impertinente ».[4] Il ne réussit qu'à exaspérer l'opinion contre lui et les pensionnaires de la couronne à Lucerne et parmi les cités évangéliques,[5] et cela dans l'instant même où ses ennemis à Paris, décidés à ne reculer devant aucun moyen pour provoquer son rappel, « ne rougissaient pas de reprocher aux cantons de se donner à trop bon marché au service du roy ».[6]

Encore que Zurich se fût abstenue de l'inviter à la diète assignée par elle à Bade au 19 février, à la demande de Berne,[7] Mouslier n'hésita pas à s'y rendre dès le jour de son ouverture.[8] L'absence de l'abbé de Baume, rallié entre-temps à la cause française, n'était pas pour lui déplaire.[9] D'autre part, le fait que Casati, tout en déplorant l'occupation de la Franche-Comté par des forces étrangères, ne semblait pas en état d'y contredire, devait, à première vue, faciliter au résident l'exécution de sa tâche.[10] Aussi bien l'or, dont on le savait nanti, ne pouvait manquer, à son sens, de calmer les rancunes à quoi il se sentait en butte[11] et de contrecarrer les desseins du commissaire impérial chargé d'insister à nouveau auprès des cantons, afin que ceux-ci prissent sans

(1) *Stoppa à Zeslin.* Paris, 23 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 30. *Giavarina al Senato.* Zurigo, 17 dicembre 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 239. -- *Mouslier à Lionne.* Soleure, 30 décembre 1667 et 27 janvier 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 118; XLIV. 5. -- *Négoc. du Sr Mouslier en 1667. Ibid.* Mém. et Docts. XX. -- Eidg. Absch. VI *A.* 730 *h* (Bremgarten, 15. Dezember 1667).

(2) *Le roi aux VII cantons catholiques.* Saint-Germain-en-Laye, 1er février 1668. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII et XXIII (Kriege und Unruhen). *Louvois à Mouslier* Saint-Germain-en-Laye, 1er, 8 février et 5 mars 1668. Arch. Guerre. CCXII (II). 1, 66; CCXIII (I). 36. -- *Luzern an Mouslier.* 11. Februar 1668. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Unruhen).

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira. 18 gennaio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. -- *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 7 avril 1668. Arch. Guerre. CCXIII (II). 100.

(4) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 1° febbraio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Luzern an Zürich.* 16. Januar 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 226[16]. n° 5. *Luzern an Mouslier.* 11. Februar 1668. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Unruhen). *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 29 février 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 octobre, 11 novembre et 30 décembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 99, 105, 118. -- *cf.* Schweizer. Correspondenz der französ. Gesandtschaft u. s. w. p. 167 (n° 254).

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 735 *a, b* (Baden, 19. Februar 1668). -- Dörfliger. op. cit. 43.

(8) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1668. Frari. Svizzeri. LXII. n° 244.

(9) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 28 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 16.

(10) „Il caso di Borgogna è disperato." *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 29 febbraio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. -- Eidg. Absch. VI *A.* 739 *cc* (Baden, Februar 1667).

(11) „Perchè per isperienza conosce che al suono dell'oro tutto s'ottiene da questa gente." *Giavarina al Senato.* Zurigo, 28 gennaio 1668. Frari. Svizzeri. LXII. n° 244.

retard sous leur protection les villes forestières du Rhin et Constance.[1] Les conférences successives que l'ancien secrétaire de De La Barde eut à Bade avec les députés de la diète furent néanmoins des plus orageuses. Ces derniers acceptèrent sans protestations trop vives les explications de leur royal allié quant à la nécessité où il s'était trouvé de se saisir des bailliages comtois.[2] Ils accueillirent avec joie l'avis que l'évacuation prochaine de cette province par les armes françaises était chose à peu près résolue au Louvre.[3] Ils convinrent enfin que l'ouverture imminente de pourparlers en vue de la conclusion de la paix justifiait dans une certaine mesure le refus de Louis XIV d'admettre des garnisons helvétiques dans quelques-unes des places que lui-même venait de conquérir.[4] En dépit du ton peu conciliant des observations qui leur étaient présentées par Mouslier au sujet des entraves apportées à l'approvisionnement de Brisach et au passage des recrues acheminées de la Suisse orientale vers le Jura, ils y firent droit.[5] Mais la prétention de l'envoyé royal de restreindre leur liberté d'action en matière de politique étrangère et sa menace de supprimer leurs pensions au cas où ils persisteraient à vouloir exercer un contrôle efficace sur les ordres donnés à leurs troupes en France les trouvèrent absolument décidés à repousser toutes tentatives d'ingérence dans leurs affaires particulières.[6]

Spectacle vraiment réconfortant pour ceux qui en furent les témoins, l'union du Corps helvétique, si compromise depuis un siècle et demi, s'affirma à nouveau au cours de la diète générale de février 1668.[7] Par suite, Mouslier ne put s'opposer à ce que les députés confédérés prissent en sérieuse considération la requête impériale tendant à assurer la sauvegarde de quelques-unes des villes autrichiennes de la rive droite du Rhin,[8] à ce qu'ils refusassent un sursis

---

(1) *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 169.

(2) *Alf. Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 21 febbraio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LXII. — Eidg. Absch. VI *A*, 735 *b*.

(3) *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 13 février 1668. St-Arch. Zürich Frankr. *A* 225[16]. n° 12; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D*; *à Grésy.* Soleure, 5 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(4) *Premier mémoire de Mr Mouslier sur l'interdiction de la levée des recrues.* Bade, 27 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 17. — Eidg. Absch. VI *A*. 735–736 *b*. — Maag 222.

(5) *Ibid.* — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 5 janvier 1668. St-Arch. Luzern Frankr. XXIII. — *Der Abt zu Skt Gall an Zürich* 12. Februar 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 11. — *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Second mémoire présenté par Mr le résident.* Bade, 29 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 19. — Eidg. Absch. VI *A*. 735–736 *b*, 740 *c*.

(6) *Lionne à Mouslier.* Paris, 3 janvier 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 1. — *Première réponse des députés suisses au mémoire de Mr Mouslier.* Bade, 28 février 1668. *Ibid.* XLIV. 18. — *Seconde réplique de Mrs les députés à Mr Mouslier.* Bade, 29 février 1668. *Ibid.* XLIV. 20. — *Les XIII cantons aux colonels et capitaines qui servent en France.* 28 mars 1668. *Ibid.* XLIV. 39. — Eidg. Absch. VI *A* 735–736 *b* (Baden, Februar 1668); 740 c (Luzern, 12. 13. März 1668).

(7) *Relation de la journée de Bade.* Février 1668. Aff. Etr. Suisse XLIV 21. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 29 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(8) Eidg. Absch. VI *A*

aux officiers des compagnies franches cités à comparaître devant eux,[1] à ce qu'ils recourussent aux mesures de précaution prescrites par leur *défensional* des jours d'alarme,[2] à ce qu'ils admissent au bénéfice de celui-ci le pays de Vaud, «quant au temporel» à tout le moins,[3] à ce que leur volonté se manifestât une fois de plus de ne tolérer aucune modification au statut de Genève, et cela en dépit des intrigues fomentées à la dernière heure par l'un des agents de la maison de Savoie, le lieutenant Schmid, d'Uri, revenu en hâte de Turin afin de s'y opposer.[4] Au total, ainsi que l'écrivait à son maître le baron de Grésy, «la crainte et l'aversion sont maintenant si grandes pour la France que chacun en parle en ces pays avec bien de la liberté, jusques mesmes à dire dans cette ville (de Lucerne) qu'il faudroit brûler et razer les maisons de ceux qui sont partiaux pour cette puissance».[5]

A mainte reprise, durant son séjour en Argovie, Mouslier avait pu craindre que la diète générale ne se terminât pas sans qu'une rupture violente eût éclaté entre les députés suisses et lui.[6] Cette rupture, il n'était pas de son intérêt de la provoquer. Elle eût été suivie de son rappel immédiat et de son remplacement par un ambassadeur en titre.[7] Aussi chercha-t-il à dissiper l'impression désastreuse produite aux Ligues par sa dernière harangue. Ce devait être en vain. Entre-temps, en effet, les représentants des cantons catholiques s'étaient réunis à Lucerne, le 12 mars.[8] Une missive royale, qu'accompagnait une dépêche du résident, leur fut remise.[9] Peu s'en fallut qu'ils ne fissent à celui-ci l'affront de lui retourner l'une et l'autre sans les ouvrir.[10] Elles con-

(1) *Zürich an Bern.* 5/15. März 1668. St-Arch. Bern. Mülhausenbuch *H.* p. 185. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 3 aprile 1668. Frari. Francia. CXLI nº 383 (30). — Eidg. Absch. VI *A* 735—736 *b* (Baden, Februar 1668).

(2) *Mouslier à Lionne.* Aarau, 3 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 22. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 23 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz. Gesch. t. XIII. 132); Quellen zur Schweizer Gesch. (1901). 501. — Eidg. Absch. VI *A.* 737 *f*, 743 *b*, 750 *a*, 1817. — A. Mandel. Der Abfall der kathol. Länder vom Eidgen. Defensional (Jahrbuch für Schw. Gesch. XXXVIII).

(3) *Responce pour Mr de Schœnau, agent de l'empereur proche les cantons suisses.* Bade, février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 33. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 mars 1668. loc. cit.

(4) *Relation de la journée de Bade.* Février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 21. — Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schw. Gesch. XIII. 181).

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 29 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(6) *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 469.

(7) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1º ottobre 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 228. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 16 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Moro à Lionne.* Paris, 9 avril 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 133.

(8) Eidg. Absch. VI *A.* 739—742.

(9) *Le roi aux VII cantons catholiques.* Saint-Germain-en-Laye, 1er février 1668. St-Arch. Luzern. Französ. Kœnigsbriefe. nº 267: Frankr. XXII (Kriege und Unruhen). — *Mouslier aux cantons catholiques.* Soleure, 4 mars 1668. *Ibid.* XXII et XXIII.

(10) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 1º marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — „Ed al inviato fu per risposta fatto intendere che se ne poteva ritornare dal suo padrone, per non esporsi al pericolo di ricever qualch' altra insolenza dalla plebe." *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 16 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 740 *a* (Luzern, 12. 13. März 1668).

tenaient la demande d'une levée de huit enseignes, la promesse, conditionnelle il est vrai, du payement d'une pension avant Pâques, une protestation formelle au sujet des négociations conduites par le commissaire impérial et la nouvelle assurance que les alarmes causées en Helvétie par la présence de forces étrangères en Franche-Comté et en Alsace n'étaient point fondées. Le tout fut laissé sans réponse. (1)

A la veille de la diète générale assignée à Bade au 18 mars, Mouslier fit le compte de ses chances de succès et ne put se dissimuler qu'elles étaient minimes. Outre que les Confédérés semblaient décidés à exiger du roi son rappel, (2) leurs griefs à l'égard de ce prince se précisaient chaque jour davantage et l'union s'affirmait de plus en plus étroite « au sujet des affaires de France » entre les cantons des deux confessions. (3) Du nord, de l'ouest, du midi, de la ligne du Rhin, de la frontière du Jura, de Genève, des avis alarmants se répandaient au sein des Ligues. (4) Plus exposée que jamais aux entreprises du Louvre, (5) Constance hésitait néanmoins à réclamer l'assistance des Suisses, encore que sa garnison fût réduite au dixième de ce qu'elle était en temps normal. (6) Un coup de main préparé à Brisach contre la petite forteresse wurtembergeoise de Hohentwiel faisait long feu à la vérité, mais ne paraissait pas conjuré. (7) Un péril de tous les instants planait sur les villes forestières, dont la chute eût aggravé la situation économique de Bâle et compromis en partie l'introduction régulière du sel de Hall parmi les cantons. (8) L'ostensible appui prêté par le roi Très-Chrétien à l'évêque de Strasbourg dans ses démêlés avec les autorités laïques de cette métropole continuait à soulever des pro-

(1) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 8 mars 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 13. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 16 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 740 *c*, 741 *e* (Luzern, 12./13. März 1668).

(2) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 16 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(3) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 16 e 23 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. „Comme le renouvellement de l'alliance passé en 1663 contient des certaines obligations de part et d'autre, nous n'avons jamais manqué dans l'exécution du dict devoir de nostre costé: mais, pour ce qui regarde la satisfaction qui nous y fust promise, nous n'en avons jamais pu venir à bout jusqu'à present.“ *Les cantons au roi.* Zurich, 28 mars 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 27.

(4) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 16 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(5) „Mi ha (Beroldingen) asserito di tener ordine di non far alcuna opra a benefizio della città di Ginevra, ma solo di procurare l'unione de cattolici e protestanti affin chè, uniti, si disponghino d'impedire, per quanto è in loro, questi gran progressi de' Francesi e specialmente l'occupazione desegnata di Costanza, di Reinfeld e dell'altre città di dominio dell'Imperatore situate sul Rheno, che chiamano della selva.“ *Baldeschi ad Azzolino.* Bellinzona, 12 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(6) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Bada, 25 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi Svizzeri.

(7) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 1° febbraio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 30 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. LXXXII. fasc. 2.

(8) *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 169. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV

testations à Berne, à Zurich et jusques à Coire,[1] et les Etats évangéliques des Ligues envisageaient à nouveau l'opportunité d'y mettre un terme en favorisant la conclusion d'une alliance défensive entre la cité impériale et le Corps helvétique.[2] Enfin la cession faite au comte de Saint-Pol par son frère, l'abbé d'Orléans de la souveraineté de Neuchâtel et de Valangin[3] se produisait fort mal à propos,[4] car, si Louis XIV affectait de renoncer à la tentation de poursuivre ses succès militaires au delà de la frontière orientale de la Franche-Comté, ne devait-on pas craindre, en revanche, qu'il ne mît à profit cette conjoncture imprévue pour obtenir de son jeune parent l'abandon des droits de celui-ci sur l'héritage de Jeanne de Hochberg?[5]

Au même degré pour le moins que celui des villes forestières, voire plus encore peut-être, le sort de Genève préoccupait les Confédérés de l'ancienne et ceux de la nouvelle confession. De prime abord, ces derniers seuls semblaient avoir paru s'y intéresser.[6] Mais, depuis la conquête de Dôle et de Salins et la concentration de forces françaises dans la Haute-Alsace,[7] les catholiques, eux aussi, prenaient leur part des angoisses traversées par les autorités de la petite république du Léman.[8] Toute marche en avant de troupes royales dans

(1) *Gravel au roi.* Ratisbonne, 6 mars 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLIII. 41. — *Moro à Lionne.* 7 avril 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 132

(2) „Per tanto, mi scrive l'agente Cesareo, esser stato ricercato in tutta segretezza dalla città di Argentina a voler scoprire se le Svizzeri, per mezzo di S. Mà Cesarea, non si lasciassero persuadere a prender anch'ella in Lega deffensiva, mentre non possono hormai che molto dubitare dai Francesi per istigatione singolarmente di questo vescovo.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 18 aprile 1668. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri

(3) *Charles-Paris d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Pol, à Berne.* Neuchâtel, 23 mars/2 avril 1668. Aff. Etr. Neuchatel. I. 121.

(4) *Charles-Paris d'Orléans-Longueville à Berne; à Lucerne.* Neuchâtel, 23 mars/2 avril 1668. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 124; St-Arch. Luzern. Neuenburg (1601—1680). III. — *Lucerne au comte de Saint-Pol (Charles-Paris).* 26 mars 1668. Arch. d'Etat Neuchatel. Missives. VII (1668—1673). p. 2. — *Nouvelles de Neuchastel en Suisse.* 1er avril 1668. Gazette de France. 1668. p. 357. — La prise de possession de la souveraineté de Neuchastel par le comte de Saint-Paul. Extraordinaire du XX avril 1668. Gazette de France, 1668. p. 363.

(5) „Ils prévoient (les Suisses), qu'après que le roy se sera entièrement rendu le maistre de ceste province-là (la Franche-Comté), il lé sera aussy du comté de Neufchastel et de là ils craignent qu'il n'aye dessein sur la ville de Genève et par ainsy renfermer toute la Suisse depuis le Rhin jusques à ceste ville-là.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne. 16 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — „La compera, che vuol fare il re della contea di Neusatel, ch'è alli loro confini, hora posseduta dalla casa di Longueville, gli mette in apprentione che vogli la Mà Sua ridurla in fortezza, che sarebbe tenire in servitù quel governo.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 3 aprile 1668 (3a). Frari. Francia. CXLII. nº 383 (3a). — „Si vous apprenez quelque chose de plus touchant la souveraineté de Neufchastel, nous serons bien ayses de le sçavoir, car on publie que le roy a dessein de s'en accommoder avec le comte de Saint-Paul.“ *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin. 7 avril 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2. — „Les cantons suisses ne veulent point consentir à l'aliénation que monsr le duc de Longueville veut faire de sa principauté de Neufchastel en faveur de Sa Mté T.-C. dont ils commencent à apprêhender le voisinage, disant qu'ils la veulent bien avoir pour amie, mais non pour voisine.“ *Nouvelles de Bruxelles.* 11 avril 1668. Gazette ordinaire d'Amsterdam. nº 16. — *Moro à Lionne.* Paris. 16 mai 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 242.

(6) *Zurlauben à Grésy.* Zoug. 5 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne. 13 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Basel an Zürich.* 25. März/4. April 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. nº 22.

(8) „E si correva un grave rischio, che fosse stabilito di prenderla (Genevra) in protezione.“ *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 febbraio 1668, Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — „V. Ecc. vedra che quando Berna e Zurigo mandassero le loro genti a diffendere Geneva, i cantoni cattolici manda-

la direction de celui-ci les eût trouvés résolus à s'y opposer les armes à la main.(1) A cette heure, en mars, la nécessité de défendre ce « boulevard des Ligues » contre une attaque de l'étranger, d'où qu'elle vînt, s'imposait à leur esprit.(2) Assurément la mainmise du Louvre sur l'indépendance de la Seigneurie les eût exaspérés davantage que l'annonce d'une nouvelle « escalade savoyarde ».(3) Néanmoins le ministre de Charles-Emmanuel II à Lucerne s'abusait singulièrement lorsqu'il affirmait à ce prince que les « Waldstætten » le verraient sans répugnance en possession de l'héritage intégral de son aïeul Charles III.(4)

Sans trêve, ni relâche, depuis plusieurs mois déjà, la diplomatie des gouvernements des cités évangéliques, stimulée par la violence de l'hostilité que lui témoignaient la nonciature apostolique et l'ambassade piémontaise dans les petits cantons,(5) s'efforçait de convaincre les magistrats de ces derniers de l'intérêt qu'ils avaient à faire corps avec les protestants dans les mesures de défense qu'exigeait le salut de Genève.(6) Les erreurs de tactique de la partie adverse facilitèrent grandement en cette conjoncture la tâche des Conseils de Zurich et de Berne. L'antipathie croissante qu'inspirait à tous les Confédérés la personne de Mouslier entrait certes pour beaucoup dans la très ferme décision prise par eux de contrecarrer sans plus de ménagements les projets du roi Très-Chrétien à la frontière occidentale des Ligues.(7) Les réticences inopportunes dont usait le résident français dans ses harangues à Bade laissaient planer un doute sur la sincérité de ses déclarations. Pourquoi, après avoir, dans des conversations particulières avec les députés, affirmé que son maître ne songeait

---

ranno li loro soldati a conservare li luoghi d'essi protestanti.“ *Il vescovo di Losanna a Grésy.* Friborgo, 5 marzo 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — „Mr le nonce craint fort qu'ils ne soient pour prendre quelque résolution peu obligeante pour le roy dans les emportements où l'on voit toute la Suisse sur son arrivée dans le comté de Bourgogne.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 et 29 février 1668. *Ibid.*; *au mis de Saint-Thomas* Lucerne, 29 février et 7 mars 1668. loc. cit. — „Cette ingrate nation a fait paroistre dans la conjoncture de l'affaire du comté de Bourgogne... qu'elle a perdu le souvenir des obligations qu'elle a à la France de sa liberté, de son repos et d'un nombre de millions plus grand que je n'oserois vous dire.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 27.

(2) *Li cantoni cattolici al nunzio.* Bada, 22 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. - *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 1° marzo 1668. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 739 *dd* (Baden, 19. Februar 1668).

(3) „Massime in questo Senato di Lucerna ad ogni modo sono cosi insospetti per li progressi del re christmo, cosi commossi dai stili veramente rigorosi... usatili dal Sor residente di Francia e si caldamente instigati e con tali artificiosi argumenti ingannati dai cantoni protestanti ch'io sto sempre dubbioso dell'evento.“ *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 7 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(4) „Au cas où le roy de France attaquerait Genève, tout le Corps helvétique la secourera. C'est là la résolution dans laquelle se porte tout le Conseil de Lucerne, comme, au contraire, que si V. A. R. pouvoit elle se rendre le maistre de cette ville-là, ils le souhaitteroient grandement.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(5) *L'arcivescovo di Cesarea agli VII cantoni cattolici.* Hohenrain, 11 agosto 1667; Lucerna, 6 marzo e 5 settembre 1668. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium. — V. Van Berchem. Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. t. IV (Les cantons suisses et Genève. 1477—1815). p. 50.

(6) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(7) *Zurlauben à Grésy.* Zoug, 5 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

pas plus à porter ses armes vers le Salève qu'à annexer la Franche-Comté à ses Etats, s'abstenait-il de reproduire devant la diète ces assurances tranquillisantes?(1) Souvent répétées, de semblables maladresses accréditaient toujours davantage chez les Suisses l'opinion que Louis XIV méditait à la fois la conquête des villes forestières et celle de Genève et que, pour cette dernière entreprise, il était en droit de compter sur le concours intéressé du duc de Savoie.(2) Celui-ci, d'ailleurs, paraissait s'attacher à semer l'alarme parmi ses alliés des Ligues et leurs frères protestants, soit qu'il acheminât de nouvelles forces vers le Chablais,(3) soit qu'il insinuât que l'accord était complet entre le roi Très-Chrétien et lui, aussi bien en ce qui concernait la campagne à ouvrir dans la Haute-Italie, que les conditions de la cession à la France des prétentions piémontaises sur la république du Léman et le pays de Vaud.(4) Comment s'étonner dès lors que les autorités de Fribourg, préoccupées du péril qui menaçait leur comté de Romont, se rapprochassent de celles de Berne, à seule fin d'aviser aux moyens de défendre leur commun patrimoine et que les Grisons eux-mêmes éprouvassent le besoin de resserrer les liens qui les rattachaient à l'Espagne, la puissante protectrice qu'ils s'étaient librement choisie?(5)

*L'invasion de la Franche-Comté remet sur le tapis la question du statut des villes forestières du Rhin. — Participation du Sr de Schœnau aux travaux de la «journée» de Bade de février 1668. — Il suggère la cession fictive de Constance et autres places aux Confédérés. — Riposte menaçante de Mouslier. — Son succès. — Blâme qui lui est adressé de Paris au sujet de ses insinuations contre la maison d'Autriche. — La diète lui retourne son mémorial. — Fidèle de La Tour. — Son caractère. — Ses intrigues. — Il s'efforce de provoquer le rappel du résident.*

(1) „Il les asseura aussy que le roy n'avoit nul dessein sur la ville de Genève et que bientost sa personne et ses troupes se retireroient du comté de Bourgogne.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. „Ce qui augmente encore leurs soubçons que le roy n'aye quelque dessein sur cette place là (Genève) est que Mr Mouslier a dit à plusieurs des députés qui sont à Bade que le roy n'a point de dessein sur Genève; il leur a dit ces choses en particulier, mais non pas dans l'assemblée de la diète; que si il l'eut dit dans icelle, cela auroit esté enregistré et ils y auroient adjousté plus de foy, mais, de le leur avoir dit en particulier, cela nourrit leurs soubçons.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 29 février 1668. *Ibid.*

(2) *Mouslier à Lionne.* Aarau, 3 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 22. — „Comme Mr le duc de Savoye dit souvent des mensonges, il faut qu'il se soit vanté d'avoir des lettres secrètes du roy pour s'en avantager.“ *Servien à Lionne.* Turin, 24 mars 1668. Aff. Etr. Turin. LX. 17vo.

(3) *Baldeschi ad Azzolino* Lucerna, 7 marzo 1668 Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 et 13 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 11 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 45.

(5) *Il vescovo di Losanna a Grésy.* Friborgo, 9 marzo 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 25. „On ne peut pas leur oster de l'esprit qu'il n'y aye une intelligence entre le roy et V. A. R. sur Genève.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

*— Diète de Lucerne du 12 mars. — Avantages partiels et très momentanés qu'y remporte la coalition franco-vaticane et piémontaise. — Aggravation de la situation de Mouslier. — Ses causes. — Diète de Bade de mars 1668. — Démarches pressantes du commissaire impérial. — Mission du baron Zweyer à Vienne. — Progrès des négociations tendant à assurer la prise en protection des villes forestières par les Confédérés. — Stagnation de celles relatives à la défense de Genève et du pays de Vaud. — La garantie helvétique est accordée à ce dernier, mais « quant au temporel » seulement. — Ambiguïté des décisions prises au sujet de Genève. — Emoi que provoque à Turin le recès de la diète. — Explications fournies par les magistrats du Corps catholique à Casati et à Beroldingen en Argovie. — Les transgressions dans le service des troupes suisses à la solde du Louvre servent de thème à leurs protestations. — Mouslier détache Berne et Soleure du groupe des cantons opposants. — Missives adressées par la diète au roi Très-Chrétien et aux officiers « de la Nation » à son service. — Echec subi par le résident français. — Plusieurs des Etats confédérés se refusent à ratifier les décisions arrêtées par leurs députés à Bade. — Traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668). — Satisfaction qu'en éprouvent les divers membres du Corps helvétique.*

**XIX.** On a dit ailleurs les péripéties diverses des négociations engagées en Suisse par les S[rs] de Schœnau et de Gollen à l'effet d'obtenir des Confédérés une interprétation plus favorable aux intérêts de la maison d'Autriche de l'un des articles du traité d'*Union héréditaire* de l'an 1511. On a exposé combien peu les deux diètes générales réunies en 1666 avaient répondu aux espérances des commissaires impériaux.(1) On a apprécié les raisons pour lesquelles ceux-ci s'étaient abstenus de se rendre à Bade en février de l'année suivante. On a rappelé enfin le très beau succès diplomatique remporté par l'un d'eux en Argovie au mois de juillet 1667, succès que les démarches simultanées du nonce, de l'ambassadeur de Savoie et du résident français avaient réussi à transformer au bout de peu de mois en un indéniable échec.

L'invasion de la Franche-Comté devait nécessairement provoquer la remise sur le tapis de la discussion relative au statut des villes forestières du Rhin. L'intérêt qu'avait le chef de la branche allemande de la maison de Habsbourg à assurer à tout prix leur conservation se doublait du fait que leur occupation par les armes de Louis XIV eût fermé à jamais la route de Dôle et de Besançon aux forces impériales destinées à la reconquête de la province espagnole.(2) Dès les premiers jours de février 1668, le bruit se répandait avec insistance aux Ligues qu'un envoyé de Léopold I[er] était à la veille de se porter en Argovie afin d'y pousser à la réalisation de ce dessein.(3) En réalité Schœnau

(1) *Relazione del seguito nella dieta di Baden, delli 11 sino alla mattina de' 14 gennaio 1666.* Arch. di Stato Lombardi Grigioni.

(2) *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. Bibl. Nat. Mél. Colb[t]. CXLVII. 169. — *Négociations du S[r] Mouslier en 1668.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc[ts]. XX.

(3) *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. Bibl. Nat. Mél. Colb[t]. CXLVII. 169.

prit part aux travaux de la diète tenue à Bade ce mois-là.(1) Instruit par l'expérience de ses précédentes missions en Suisse, le ministre autrichien plaça de prime abord la question sur son véritable terrain en demandant aux cantons de se charger de garantir sous certaines conditions la défense des possessions de son maître en Souabe et dans le Brisgau.(2) Mais, prévoyant avec raison la violente opposition que le résident français ne manquerait pas de faire à ce projet, il crut la rendre inefficace et tourner la difficulté en suggérant aux Confédérés d'accepter que l'empereur leur cédât par un contrat fictif Constance et les villes forestières.(3) La riposte de Mouslier fut aussi prompte que menaçante. Selon lui, Louis XIV n'attendait que l'exécution de ce marché pour abandonner par un procédé semblable le pays de Gex au duc de Savoie.(4) L'effet de cette mise en demeure fut immédiat. Si les députés de la diète ne repoussèrent pas la proposition impériale, ils évitèrent du moins de contracter aucun engagement précis envers son auteur.(5) Déjà l'envoyé du Louvre se félicitait du succès de sa démarche. Par malheur son ardeur irréfléchie l'entraîna à commettre une faute grave, soit à déclarer publiquement, qu'en se ralliant aux vues du souverain de Vienne, les Suisses associeraient leur sort à celui d'un ennemi du roi,(6) au quel cas celui-ci n'hésiterait pas à rompre avec eux, à ordonner la saisie de leurs marchandises à Lyon et à exiger le remboursement des pensions qu'il leur avait fait verser depuis le renouvellement de l'alliance entre lui et le Corps helvétique.(7) Lionne n'eut pas de peine à démontrer à son subordonné à quel point ses affirmations étaient imprudentes,(8) car, non seulement l'état de paix subsistait à cette heure entre l'Empire et la France, mais aussi bien les gouvernements de ces deux puissances venaient de conclure un accord afin de régler par avance en secret la question du démembrement éventuel de la monarchie Catholique.(9) De leur côté, les membres de la diète s'indignèrent de ce qu'un ministre étranger prétendît peser sur les résolutions de celle-ci, fût-ce en matière de politique extérieure. Le « mémorial » où se trouvaient exposés les griefs du résident et ses menaces de représailles lui fut retourné

(1) *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 469.

(2) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 1° marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. loc. cit.

(3) *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. loc. cit.

(4) *Mouslier à Colbert.* Aarau. 2 mars 1668. loc. cit.

(5) *Responce pour Mr de Schœnau, agent de l'empereur proche les cantons suisses.* Bade, février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 33. — *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 25 marzo 1668 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A*. 737 *e*.

(6) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna. 1° marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye. 11 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 26.

(7) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 1° marzo 1668. loc. cit. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 11 mars 1668. loc. cit.

(8) *Ibid.*

(9) Lonchay. La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas. p. 252.

et, comme il refusait de le recevoir, ceux qui avaient charge de le lui remettre le déposèrent sans plus « devant la porte de son logis ».(1)

Depuis quinze ans au moins qu'il assistait aux comices du Corps helvétique, soit en qualité de délégué de De La Barde, soit comme chef de mission, Mouslier avait éprouvé maintes déceptions. Celle qui l'atteignit en février surpassa toutes les autres en gravité et en étendue. Cette fois, en effet, l'entente paraissait établie entre Zurich et Lucerne, entre le *Vorort* et le premier des cantons catholiques pour faire échec aux négociations du roi Très-Chrétien.(2) Or cette coalition raisonnée d'intérêts trop souvent divergents était l'œuvre du seul homme politique, au vrai sens de ce mot, que la Suisse possédât à cette époque, de Fidèle de La Tour *(von Thurn)*, grand maître de la cour et ministre d'Etat du prince abbé de Saint-Gall.(3) D'une instruction très étendue, souple, intrigant, dénué de scrupules, d'une avarice extrême et prêt à vendre ses services à haut prix à tous les souverains étrangers,(4) ce personnage, après de persévérants efforts, venait d'obtenir que Zurich invitât désormais le prélat de Saint-Gall, ainsi que la ville de ce nom et celle de Bienne, à dépêcher des députés aux diètes générales, desquelles en revanche l'évêque de Bâle et Mulhouse demeuraient exclus, tandis que les dizains du Valais et les Ligues Grises marquaient de moins en moins d'empressement à s'y faire représenter.(5) L'un des membres de l'ambassade helvétique à Paris, en novembre 1663, il avait pris d'emblée sur ses collègues un ascendant dont le bourgmestre Waser s'était montré jaloux. L'insistance mise par ceux-ci à prétendre rester couverts devant le monarque français n'avait eu d'autre inspirateur que lui.(6) Mais il s'était gardé de laisser deviner son jeu, en sorte que, si Mouslier ne l'avait démasqué dès son retour en Suisse,(7) l'opinion eût persisté à la cour que Thomas Werdmüller, l'un des auteurs de l'incident de l'Ecluse de décembre 1649, était le seul « coupable » en cette conjoncture.(8) Dès lors les ambitions nourries par l'insatiable Saint-

(1) „Questa scrittura, doppo letta in dieta, fu a lui rimandata senza risposta e perchè egli, penetrata questa determinazione, per non riceverla se rendeva irreperebile, gli fu lasciata alla porta della sua abitazione, doppo il qual atto ne egli trattò più coi deputati ed immantinente spedì due corrieri, uno in Borgogna, l'altro in Alsazia, senza penetrarsi a qual fine." *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 1° marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(2) *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars; *à Lionne.* Soleure, 1er avril 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 169; Aff. Etr. Suisse. XLIV. 10.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er avril 1668 loc. cit.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — „Homme qui change du blanc au noir, sans aucune autre cause que celle d'un interest sordide." *Gravel au roi.* Soleure, 9 mars 1680. Aff. Etr. Suisse. LXVII. 23. — *contra:* Ildefons von Arx. Geschichten des Kantons SKt Gallen (1813). III. 205. — Dierauer. op. cit. IV. 121.

(5) Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. XIII. 164–177, 200, 204).

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 309

(7) *Louvois à Stricker.* Fontainebleau, 19 juillet 1661. Arch. Guerre. CLXXXVI 145. — *De La Tour à Mouslier.* Saint-Gall, 18 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. V suppt. 94. — „Cet homme abuse un peu de la patience et de la bonté du roy." *Mouslier à Lionne.* Soleure. 23 septembre 1668; 1er novembre 1669. loc. cit.

(8) *Lionne à F. de La Tour.* 13 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 150. — *Lionne à Mouslier* Fontainebleau, 23 juillet 1669. *Ibid.* XL. 148.

Gallois, «dont un œil demeurait sans cesse tourné vers l'Empire», s'étaient peu à peu révélées.[1] Elles paraissaient à première vue excessives. Son plan consistait en effet à obtenir le rappel à Paris de «l'homme du roi»,[2] à provoquer la prompte désignation d'un ambassadeur ordinaire, dans les bonnes grâces duquel il se fût aussitôt insinué, puis à susciter sous main au sein de sa patrie de nouveaux adversaires aux projets du Louvre, de manière à rendre son assistance indispensable à ce dernier. Tel était le personnage dont, sans se lasser, le résident signalait à Lionne les dangereuses menées et qu'il appréhendait de voir acquérir une influence prépondérante dans les délibérations des députés du Corps helvétique au cours de leur plus prochaine rencontre en Argovie.[3]

Fort heureusement pour Mouslier, si le commissaire impérial et l'ambassadeur d'Espagne prenaient de plus en plus le contre-pied de ses démarches, le nonce apostolique et l'ambassadeur de Savoie en compensation lui prêtaient sans réserve l'appui de leur autorité dans les petits cantons, ainsi qu'à Lucerne. Une diète catholique s'était, on l'a dit, ouverte dans cette ville le 12 mars. Elle empruntait une importance particulière au fait qu'elle ne précédait que de peu la réunion d'une autre diète, générale celle-là, convoquée à Bade. A son ordre du jour figurait une question très propre à passionner les esprits de ses membres: celle de la prise en protection éventuelle de Constance, de Rheinfelden, de Genève et du pays de Vaud par les Confédérés de l'ancienne confession. Indifférents au sort des cités impériales de la rive droite du Rhin, l'archevêque de Césarée et le baron de Grésy avaient en revanche un intérêt capital à empêcher leurs coreligionnaires d'Helvétie d'entendre à toutes suggestions relatives à la consolidation du *statu quo* dans la région du Léman.[4] Mouslier leur vint en aide en adressant, le 6 de ce mois, une missive menaçante aux petits cantons.[5] Sa décision de se retirer à Neuchâtel, en cas d'échec, paraissait bien arrêtée.[6] Celle des ministres du Saint-Siège et de la

(1) *F. de La Tour à Lionne.* Saint-Gall, 25 mars 1664. Aff. Etr. Suisse. XL. 56. — *Mouslier à Lionne.* Bade, 7 août 1664; Soleure, 23 septembre 1668. *Ibid.* XL. 184; XLIV. 117.

(2) *Les landammans Schmid, Stultz et Reding et Fidèle de La Tour à Lionne.* Bade, 30 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 66. „Je proteste devant Dieu que la présence de cette personne (de résident) en ces pays icy a nui inexplicablement à la France.“ *Mémoire du Sr de La Tour pour Mr de Lionne.* novembre 1668. *Ibid.* XLIV. 154. — *Mémoire* („Il paroist que la couronne de France...“). *Ibid.* V suppt. p. 80.

(3) *Mouslier à Lionne.* Bade, 7 août 1664 loc cit. — *Lionne à Mouslier.* 15 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. V suppt. 91.

(4) *Il nunzio a Lucerna.* Lucerna, 19 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Mouslier aux cantons catholiques.* Soleure, 6 mars 1668. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D.* — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 7 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 25. — Eidg. Absch. VI *A.* 738 *w*, *x* (Baden. 19. Februar 1668); 740 *b* (Luzern, 12./13. März 1668); 747 *cc* (Baden, 18. März 1668).

(5) *Mouslier aux cantons en particulier.* Soleure, 6 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 21; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 25.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 mars 1668. loc. cit.

cour de Piémont de quitter Lucerne avec éclat, si la diète méprisait leurs avis, semblait non moins irrévocable.(1) Point ne fut besoin d'ailleurs d'en arriver à cette extrémité. Les « Waldstætten » ne s'enhardirent pas jusqu'à rompre avec les traditions de leur politique confessionnelle.(2) Le nonce obtint d'eux satisfaction complète. Leur décision de n'assumer aucune part dans la défense de la petite république calviniste et de se décharger de ce soin sur Berne et Zurich causa une joie profonde à Rome.(3) A Turin, au contraire, elle se trouva fort amoindrie quand on y apprit, qu'en dépit des objurgations de Grésy, les alliés suisses de la maison de Savoie, favorables certes au rétablissement de l'évêché de Lausanne dans l'intégralité de ses prérogatives, admettaient cependant la nécessité du maintien de la domination bernoise sur le pays de Vaud.(4)

Au total, le succès remporté par l'archevêque de Laodicée, le 13 mars, lui était personnel. Le résultat de la diète catholique qui se termina ce jour-là remplit d'amertume l'envoyé piémontais et, plus encore peut-être, le résident français.(5) Dans la réalité, la situation de celui-ci s'aggravait à vue d'œil. Lucerne, qui ne lui pardonnait pas d'être parvenu, grâce à ses intrigues, à procurer la « remise » de la « journée générale » convoquée tout d'abord à Bade au 5 février, interdisait à ses magistrats « d'avoir commerce » avec lui.(6) Fribourg affichait avec éclat ses sympathies pour la cause genevoise et celle des villes forestières.(7) Zurich enfin déguisait si peu son hostilité à l'égard du gouvernement de Paris, que Mouslier proposait de l'exclure purement et simplement de l'alliance.(8) C'eût été recourir une fois encore à la manière forte, chère à Caumartin et qui lui avait si mal réussi en somme. Or, à aucun prix on n'entendait au Louvre retomber dans des errements dont les expé-

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 mars 1668. loc. cit

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 25. — *I cantoni cattolici al duca di Savoia.* Lucerna, 12 marzo 1668. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 26 janvier 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XIV. — *Rospigliosi a Lepori.* Roma, 14 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — „Nel publico loro consiglio dei cento furono anche da essi con ugual zelo seguitate, determinando concordemente che Genevra, come sentina di tutte l'eresie, come piazza fuori dei limiti dell' Elvezia... si lasciasse in abbandono e che alla diffesa d'essa vi pensassero protestanti.“ *Lepori al card^le Rospigliosi.* Lucerna, 16 marzo 1668. *Ibid.* LXII.

(4) *Les députés réunis à Lucerne à Grésy.* 12 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Lepori al card^le Rospigliosi.* Lucerna, 16 e 23 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *I cantoni cattolici al duca di Savoia.* Lucerna, 17 marzo 1668. loc. cit — Ricotti. op cit. IV. 187. — V. Van Berchem. Les cantons suisses et Genève (1477–1815). p. 51.

(5) *Extract Schrybens auss Parys.* 8. May 1668. Arch. d'Etat Fribourg. France X (1661–1676).

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 27. — „Nel Consiglio dei cento si determino di non ricever lettere del S^or Mouslier ne di trattar seco, amareggiati per li stili poco rispettosi usati da lui in Bada ed in altri tempi.“ *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 16 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII.

(7) *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 11 février 1668. Arch. d'Etat Fribourg France. X (1661–1676). — *Il vescovo di Losanna a Grésy.* Friborgo, 9 marzo 1669. Arch. di Stato Piemontesi Svizz. Lett. min. XIV.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 mars et 1^er avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 25, 40. — *Lionne à Mouslier.* Saint Germain-en-Laye, 11 mars 1668. *Ibid.* XLIV. 26. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 19 avril 1668 St-Arch. Zürich. Frankr. A 225^16, n° 39.

riences passées avaient démontré le danger. Tout au plus eût-on consenti à renforcer les mesures de rigueur arrêtées naguère à l'endroit des marchands du *Vorort* établis dans le royaume.[1] Ce fut donc avec l'instruction formelle d'éviter coûte que coûte une rupture aux conséquences désastreuses,[2] que Mouslier, bien qu'on lui conseillât de ne pas quitter Soleure, se rendit à Bade, le 18 mars.[3]

Depuis la diète ouverte en Argovie le 19 février, les rapports du résident français avec les représentants du Corps helvétique s'étaient aigris chaque jour davantage. Le ton de la missive adressée par celui-là à ceux-ci afin de les détourner d'accorder leur protection aux villes forestières du Rhin avait achevé de les exaspérer contre le successeur de De La Barde aux Ligues.[4] Aussi les députés réunis à Lucerne le 12 mars se décidèrent-ils à l'ignorer et à le tenir en interdit, au cas où, en dépit de leur opposition, il persisterait à vouloir se rendre à Bade le 18.[5] En fait, le recès de cette dernière journée s'abstient d'y mentionner sa présence.[6] Il s'y porta néanmoins, et le souci de la vérité oblige à reconnaître qu'on n'eût pas admis au Louvre qu'il pût agir d'autre façon.[7] Aucun doute en effet ne subsistait à Paris quant à la gravité de la nouvelle démarche qu'allait tenter auprès des cantons le commissaire impérial. Personne n'osait affirmer que, celui-ci une fois parvenu à ses fins, son collègue espagnol, mettant à profit l'ouverture d'une brèche inespérée dans les positions de l'adversaire, ne réussirait pas, lui aussi, à reconquérir une partie de celles dont ses prédécesseurs et lui avaient été expulsés aux Ligues depuis un demi-siècle.[8] Et tout le monde savait en revanche que si la Suisse présentait à cette heure l'aspect d'un vaste camp retranché,[9] si les levées et l'organisation des milices s'y poursuivaient avec une fiévreuse activité, si les préparatifs en vue de la mise sur pied « par

(1) *Ibid.*

(2) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 23 marzo 1668. Arch. Vaticano Nunz. Svizz. LXII.

(3) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 11 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 26. „Sa Mté persiste dans les mesmes sentiments que, plus ses affaires sont en bon estat, plus il fault traitter les Suisses avec douceur et dissimulation.“ *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 27 mars 1668. *Ibid.* XLIV. 28.

(4) *Première réponse des députés suisses au mémoire de Mr Mouslier.* Bade, 28 février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 18. — *Le duc de Savoie à Grésy.* Turin, 30 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXVII.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 mars et 17 août 1668. Arch di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Le duc de Savoie à Grésy.* Turin, 30 mars 1668. loc. cit — Eidg. Absch. VI A. 741*f* (Luzern, 12. 13. März 1668).

(6) Eidg. Absch. VI *A*. 743 749.

(7) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 23 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 40. — *Casati a Lucerna.* Coira, 17 aprile 1668. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III.

(9) *Zürich an Bern.* 11./21. März 1668. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher *G* 1133. — „Ora in tutti questi cantoni, tanto cattolici che eretici, a causa de' suddetti ordini, non si vedono che esercitii militari, rassegne di compagnie e provisioni di guerra, in maniera che l'Elvezia sta tutta in armi, senza sapersi contro chi, se non si volesse dire contro la Francia, verso la quale tendono tutti i discorsi aggraditi dal fervore del popolo.“ *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 23 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

échelons » d'une quarantaine de mille hommes y étaient poussés sans trêve, ni répit,(1) l'ennemi possible contre lequel se prémunissaient ainsi les Confédérés, bien que son nom ne fût jamais prononcé, n'était autre que le roi Très-Chrétien.(2)

L'honneur d'ouvrir la discussion sur l'objet principal soumis aux délibérations de la diète échut au Sr de Schœnau. Celui-ci ne semblait nullement découragé par l'insuccès de sa campagne du mois précédent. Dans une missive adressée entre-temps à Lucerne, il avait repris *ab ovo* la question de l'interprétation du « fidèle égard » dû par les cantons aux villes forestières et cherché à établir que le « concours effectif » de contingents helvétiques à la défense de celles-ci, prévu dans les traités de 1474 et de 1477, puis supprimé dans celui de 1500, était à nouveau exigible aux termes de l'*Union héréditaire* de l'année 1511.(3) A Bade, le 19 mars, il se fit plus pressant. A l'entendre, si le sens à attribuer aux deux mots contestés avait pu être élucidé quelques années auparavant, ni l'Alsace, ni la Franche-Comté n'eussent changé de maîtres.(4) Certes il dépendait encore des Suisses de placer à l'abri des ambitions françaises les places fortes autrichiennes riveraines du lac de Constance et du Rhin, ainsi que Genève et le pays de Vaud. Il suffisait pour cela que l'égale bonne volonté des parties à assurer le maintien, voire le rétablissement du *statu quo* se manifestât dans un traité dont toutes expressions ambiguës eussent été soigneusement bannies.(5) On en tomba d'accord au sein de la diète. Les députations des Etats catholiques, renforcées de celles de Berne et de Glaris, inclinaient de façon très particulière à entrer, en ce qui concernait Bregenz et les villes forestières du moins, dans les vues du gouvernement de Vienne, pourvu que celui-ci consentît de son côté à aider les cantons à défendre leurs frontières du nord et du nord-est.(6) Or le commissaire impérial se trouvait sans ordres à cet égard. A la suggestion de l'ambassadeur d'Espagne, plus intéressé qu'aucun autre à ce que la ligne de protection avancée des passages grisons au delà du Luziensteig demeurât couverte contre toute agression, il se hâta de dépêcher à la Hofbourg le baron Zweyer, fils du défunt

(1) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 23 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Die III Pündten an Bern.* Chur, 3./13. April 1668. St-Arch. Bern. Allg. Eidg. Bücher G 1107. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 22 maggio 1668. Frari. Francia. CXLII. nº 406 (3a). — Tillier. op. cit. IV. 203. J. Dierauer. op. cit. IV. 128.

(2) „Gli Svizzeri par che si risentano vedendosi lettere che scrivono a Griggioni... per eccitarli alli interessi communi, rimirando ciò a che mirano i Francesi, non pure nell'havere occupata la Franca-Contea, ma nel minacciar e le città silvestre della Brisgovia e lo stesso lago di Costanza." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 19 marzo 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII 254. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 28 marzo 1668. loc. cit.

(3) *Réponse de Mr de Schœnau aux députés des cantons.* Bade, mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 76. — Eidg. Absch. VI *A*. 741 *f* (Luzern, 12. 13. März 1668).

(4) Eidg. Absch. VI *A*. 743 *c* (Baden, 18 März 1668).

(5) *Dichiarazione fatta dalli cantoni nella dieta di Bada, li 29 marzo 1668, per il Sor Deputato di S. M. Cesarea.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A*. 743—744 *c*.

(6) *Dichiarazione fatta da cantoni cattolici nell' ultima dieta di Bada.* marzo 1668. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Aquarica a Rospigliosi.* Lucerna, 21 giugno 1668. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A*. 743—744 *c* (Baden, 18. März 1668).

*landammann* d'Uri, à l'effet d'y exposer la situation et de solliciter un complément d'instructions. (1)

Au total les négociations relatives à la prise en sauvegarde des villes forestières par le Corps helvétique paraissaient en bonne voie de réussite. (2) Si Zurich et Schaffhouse tardaient à y donner leur adhésion, ce devait être à seule fin d'obtenir, grâce à un judicieux marchandage, certains avantages économiques, en matière de monopole du sel principalement, qui menaçaient de leur échapper sans cela. (3) C'était bien, au surplus, les autorités du *Vorort* qui, stimulées par les encouragements de Fidèle de la Tour, n'avaient cessé depuis deux ans d'appeler de leurs vœux la présence du S^r de Schœnau en Suisse. (4) C'était elles qui incitaient les cantons de l'ancienne croyance à assumer la protection de Rheinfelden et des autres cités de son groupe. (5) C'était elles en outre qui, au risque d'éveiller les susceptibilités de l'Electeur de Bavière, poussaient l'empereur à renforcer les garnisons de ses places du Rhin, de Constance aux portes de Bâle. (6)

Il s'en fallait de beaucoup, en revanche, que les choses fussent aussi avancées en ce qui concernait Genève et le pays de Vaud. Ce n'était pas cependant que les protestants n'eussent mis tout en œuvre pour faire aboutir un projet qui leur tenait au cœur. Leur volonté d'embrasser la défense des possessions autrichiennes de la rive droite du fleuve n'apparaissait pas douteuse, pourvu que les catholiques prissent une résolution semblable en faveur des sujets et des protégés des cantons évangéliques dans la région du Léman. (7) Allant plus loin encore dans la voie des concessions, les Bernois laissaient même entendre qu'ils ne s'opposeraient pas à ce que les prélats résidant à Fribourg et à Annecy fussent rétablis dans une partie à tout le moins de leurs revenus ecclésiastiques, en attendant que les Conseils de la cité de Calvin

(1) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 30 marzo 1668. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 26 marzo 1668 Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 260. — *Sostentiali relationi del conte Alf. Casati, ecc.* (23 agosto 1668). loc. cit.

(2) „Vantano che nella dieta di Bada hanno tutti i Svizzeri passati d'accordo in deliberare a pro delli Austriaci nonostante le contraditioni et uffitii de Francesi." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 3 aprile 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII 265^vo.

(3) *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars 1668. Bibl. Nat. Mél. Colb^t. CXLVII. 469. — *Dichiarazioni fatta dalli cantoni nella dieta di Bada, li 29 marzo 1668, per il S^or Deputato di S. M. Cesarea.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 30 marzo 1668. *Ibid.* — „Risolverono (li Svizzeri) di prendere in protezione Rheinfelden, Seckingen, Waldshut e Lauffenburg, piazze poste sul Reno, con quelli di Costanza, Lindau, Bregenz ed altri luoghi adiacente al Lago Acronciano (Lacus Acronius), ancorchè tre de' cantoni, come più lontani delle dette terre, sieno rimasti dissentienti." *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. *Sostentiali relationi, ecc.* loc. cit.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1^er avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 40.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1^er avril 1668. loc. cit.

(6) *Casati al governatore di Milano* Bada, 30 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Moro à Lionne.* Paris, 13 mai 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 137.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. Eidg. Absch. VI *A.* 740—741 *d* (Luzern 12. 13. März 1668). — Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrbuch für Schw. Gesch. XIII. 137).

permissent l'exercice de l'ancien culte dans son enceinte, ce qui ne pouvait manquer de se produire au cas où la petite république eût été admise au nombre des membres de la Confédération.(1) Ce travail d'approche une fois terminé, Zurich crut devoir proposer à la diète que la sauvegarde de cette dernière s'étendît dans l'avenir à Genève et au pays de Vaud.(2) Berne, plus exigeante, demandait que celle-là et celui-ci fussent reçus dans l'alliance des cantons.(3) L'assemblée fit à ces ouvertures deux réponses distinctes. Tout d'abord, elle reconnut que les bailliages romands, soumis aux autorités du *Mittelland* depuis plus d'un siècle et dont la pleine propriété leur avait été confirmée jadis par Charles-Emmanuel Ier, jouiraient désormais de la garantie helvétique « quant au temporel ».(4) Au sujet de Genève, ses déclarations furent moins catégoriques. Elle ne chercha pas à contester aux alliés protestants de cette ville leurs prétentions de la défendre.(5) Elle parut même disposée à leur faciliter dans une certaine mesure l'accomplissement de ce devoir. Mais il fut impossible d'obtenir de ses membres des engagements plus précis.(6)

L'impression produite à Turin par la lecture de la partie du recès de Bade relative à la prise en protection du pays de Vaud par le Corps helvétique fut déplorable.(7) Il n'y avait à cela, au reste, rien de surprenant. Soit que le secrétaire général des diètes se fût laissé circonvenir par les représentants des deux grandes cités évangéliques, soit pour toute autre cause, une omission grave s'était glissée dans la mise au point des décisions arrêtées en Argovie le 29 mars.(8) Il n'y était pas spécifié, en effet, que, résolus à aider Berne à défendre les terres comprises entre Lausanne et Yverdon, les cantons catholiques lui eussent dénié en revanche leur assistance au cas où les envahisseurs des susdites terres se fussent proposés d'y rétablir l'autorité ecclésiastique dans les droits et privilèges dont elle se trouvait spoliée depuis la

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 avril et 3 mai 1668. Arch. di Stato Lombardi. Svizz. Lett. min. XIV.

(2) *Négoc. du Sr Mouslier en 1668.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Eidg. Absch. VI *A.* 741 *d* (Baden, 18. März 1668).

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 744 *d.*

(4) *Responce pour Mr de Schœnau, agent de l'empereur proche les cantons suisses.* Bade, février 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 33. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1668. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 740 *d.* — Maag. 224. Mémoires de F. de Dohna. 237.

(5) „Sii profitevole che la città di Ginevra, nostra vicina, resti nel presente suo libero stato" *Dichiarazione concernente Ginevra.* marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LXII. — Oechsli. op. cit. (Jahrb. für Schw. Gesch. XIII. 481). — Eidg. Absch. VI *A.* 744 *d.*

(6) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII: *alli V cantoni cattolici.* Lucerna, 26 marzo 1668. *Ibid.* — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 13 avril 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc 2. — Eidg. Absch. VI *A.* 744 *d.*

(7) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 20 aprile e 4 maggio 1668. Arch Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Grésy au duc de Savoie.* Turin, 27 avril 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min LXXVII. — *Le capne Schmid au duc de Savoie.* Altorf, 12 mai 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XIII. — *Carlo-Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Altorfo, 30 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. t. III. 49.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Turin, 27 avril 1668. loc. cit. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 18 maggio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

Réforme. (1) Pour subtile qu'elle apparût à première vue, cette réserve avait néanmoins sa raison d'être. (2) Certes si, à ce moment là, une armée franco-piémontaise avait tenté de pénétrer dans la région du Léman, elle eût vraisemblablement rencontré sur sa route des contingents fournis par l'ensemble des Etats confédérés, et cela quel que pût être le prétexte invoqué par ses chefs pour justifier cette agression. (3) Mais, à supposer que Charles-Emmanuel II entreprît à lui seul de rétablir *manu militari* dans leurs églises cathédrales les prélats retirés à Fribourg et à Annecy, n'était-il pas à croire que les cantons forestiers s'abstiendraient d'intervenir et laisseraient les événements suivre leur cours ? (4) Aux plaintes de plus en plus vives que le baron de Grésy et le nonce apostolique lui adressaient au sujet de l'attitude adoptée par ses députés à Bade, (5) Lucerne pouvait donc répondre, avec quelque apparence de raison, que cette attitude avait son entière approbation et qu'elle sauvegardait en somme les intérêts de la maison de Savoie. (6) En se déclarant sans réticences partisans du maintien du *statu quo* à Genève, les catholiques d'Helvétie ne servaient-ils pas la cause de leur allié de Turin, puisque aussi bien celui-ci devait souhaiter, non moins ardemment qu'eux, que cette ville ne tombât pas aux mains du roi Très-Chrétien ? (7) En s'engageant à défendre « au temporel » les bailliages légitimement assujettis, selon leur avis, à l'Etat de Berne, ne détournaient-ils pas celui-ci de son dessein de fortifier Morges et d'y établir une garnison permanente qui se fût assuré la maîtrise du lac ? (8) En refusant enfin d'assumer la protection du pays de Vaud « au spirituel », ne facilitaient-ils pas au duc la découverte d'un nouveau et très efficace moyen de faire valoir « par une voie oblique » ses prétentions sur « le temporel », dès l'instant

(1) „Ma non sia per diffesa de' beni ecclesiastici esistente in esso (paese di Vò), come gagliardamente instavano gli eretici, poichè si è sparsa una voce ch' el re di Francia et il duca di Savoia volessero, col mezzo della forza, metter nel possesso de' suoi beni li vescovi di Genevra e Losanna e ricuperare altri benefizii ecclesiastici posseduti dai Bernesi." *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 248 *gg* (Baden, 18. März 1668).

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 avril et 3 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 11 maggio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(4) *La Pérouse à Pianezza.* Lucerne, 21 septembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(5) *Grésy agli VI cantoni cattolici.* Lucerna, 16 maggio 1668. St-Arch. Luzern. Savoien, Sardinien. Territorium.

(6) *Li VI cantoni cattolici al duca di Savoia.* Lucerna, 12 marzo; Baden, 1° giugno 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV; St-Arch. Luzern. Savoien, Sardinien. Territorium. — *Il duca di Savoia a Lucerna.* Torino, 26 maggio 1668. St-Arch. Luzern. Savoien, Sardinien. Territorium. — *Translat de l'écriture en allemand que les députés de Lucerne ont remis au baron de Grésy.* 9 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Carlo Girolamo Gnocchi al presidente Arese.* Fiora (Flueleu), 8 luglio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 105.

(7) *I cantoni cattolici al duca di Savoia.* Lucerna, 12 marzo 1668. St-Arch. Luzern. Savoien, Sardinien. Territorium. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 avril 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 27 avril 1668. *Ibid.* Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 avril 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

surtout que ce prince conservait le droit de nomination au siège épiscopal de Lausanne?[1] Il eût fallu cependant d'autres arguments que ceux-là pour apaiser les objections de Charles-Emmanuel II et du baron de Grésy.[2] Si l'envoyé piémontais avait renoncé à se rendre en Argovie, c'était en premier lieu dans la crainte de se trouver en butte aux sollicitations des députés des cités évangéliques, inquiets de la tournure que revêtait le différend de Corsinge. Il n'en était pas encore à regretter sa décision, car sa présence eût été sans doute impuissante à modifier les résolutions des députés des cantons forestiers.[3] Mais sa confiance dans le succès final de ses démarches demeurait entière. Aussi bien, d'un côté, en effet, les rancunes n'étaient pas éteintes que nourrissaient les uns envers les autres les partis confessionnels en Helvétie. Et, de surcroît, la menace faite par le duc de Savoie de céder au roi de France ses prétentions sur Genève et le pays de Vaud était capable de provoquer au dernier instant un revirement notable dans les desseins du Corps catholique des Ligues.[4]

Jusqu'à cette heure, la diète réunie à Bade n'avait été pleinement favorable ni aux revendications impériales, ni à celles du Saint-Siège. On s'attendait en revanche à ce qu'elle le fût à celles du gouvernement de Madrid,[5] dont le représentant aux Ligues, Alfonso Casati s'était porté en Argovie peu de jours après l'ouverture de la session, en compagnie de son lieutenant Beroldingen.[6] Ennemie séculaire de la France, l'Espagne ne pouvait que bénéficier de l'animosité que déchaînait contre cette puissance l'entrée de ses armes en Franche-Comté. En fait elle prit ses mesures pour que la presque totalité de la députation des petits cantons à Bade fût acquise à sa politique.[7] Uri, à la vérité, où le parti du Louvre semblait en progrès, échappait momentanément

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 avril 1668. loc. cit.

(2) *Le duc de Savoie à Lucerne.* Turin, 26 mai 1668. St-Arch. Luzern. Savoien, Sardinien. Territorium.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — „Et altri non sentono volontieri le dichiarazioni ch'egli (Grésy) fa, publicando che'l suo principe cederà le sue ragione sopra Genevra e sopra il detto paese di Vò al re di Francia, quando veda persa la speranza di poter esso ricuperar detti luoghi a causa della protezzione stabilita dai cantoni catt^ci.“ *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 18 e 25 maggio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(5) „Attesa la congiontura propizia che porta l'odio concepito contro de Franzesi.“ *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 1° marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(6) *Baldeschi ad Azzolino.* Bellinzona, 12 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *Boselli a Lionne.* Bergamo. 26 marzo 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 260. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 25 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Tenevano a Milano che, essendo doluto il duca di Savoia con i Svizzeri perche havessero preso in protettione il paese di Wo, havesse per mezzo del suo ambasciatore fatto protestare che cederà le ragioni sue sopra il medesimo paese et anco sopra Geneva al re christianissimo.“ *Boselli à Lionne.* Bergamo, 1 giugno 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 311. — *Sostentiali relationi del conte Alfonso Casati sopra la dieta generale dell' Elvezia tenuta in Bada nel mese di marzo 1668.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Zurlauben à Grésy.* Zoug, 5 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

à sa tutelle. (1) Les protestants en revanche, encore qu'ils ne fussent pas ses alliés, n'hésitèrent pas à accorder audience à son ambassadeur. (2) Celui-ci put dès lors entamer sans retard sa négociation. (3) A Milan, ainsi qu'il a été dit, on attachait une importance extrême à ce que non seulement Constance et les villes forestières du Rhin, mais Bregenz et Lindau reçussent des garnisons suisses, ce qui eût contribué à renforcer, du côté du nord pour le moins, les défenses avancées de la Lombardie. (4) Or on n'ignorait certes pas que la réussite de ce projet dépendait uniquement de la réponse finale que donneraient les catholiques aux ouvertures de Berne et de Zurich en faveur de la prise en protection de Genève et du pays de Vaud. Avec beaucoup de raison, Casati estimait que leur religion était éclairée à cet égard, ensuite de l'insistante intervention de son collègue impérial, et que, tout en continuant à dénoncer au Corps helvétique les ambitions françaises grandissantes, mieux valait attaquer une offensive directe contre Mouslier sur un autre point. (5) La participation de troupes des cantons aux opérations du siège de Dôle lui en fournit le thème. (6) La harangue prononcée par lui, le 23 mars, ne fut qu'une longue philippique à l'adresse des officiers suisses, qui, en acceptant de suivre en Franche-Comté le roi Très-Chrétien, avaient violé de façon manifeste l'un des principaux articles du traité d'*Union héréditaire* de l'an 1511. (7) Selon lui, c'était dès lors aux Confédérés qu'il appartenait de réparer cette infraction à leurs devoirs envers son maître, et cela en accordant à ce prince une levée pour la défense des Pays-Bas et du royaume de Naples et la reconquête de sa province de Bourgogne et en s'abstenant d'accroître le nombre de leurs enseignes à la solde de la France. (8)

L'envoyé espagnol avait à sa disposition près de cent mille écus. (9) Cette somme facilita singulièrement le succès de ses démarches. Comme il fallait s'y attendre, les catholiques ne purent que s'engager à transmettre à leurs supé-

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 40.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er avril 1668. loc. cit.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 25 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 25 e 30 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri: *alli cantoni confederati di S. Mà Cattca.* Einsiedeln, 30 marzo 1668. *Ibid.*

(5) *Propositione alli XIII cantoni in Bada fatta da Alfonso Casati.* 23 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Sostentiali relationi del conte Alfonso Casati, ecc.* loc. cit.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er et 7 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 10, 41/43.

(7) *Proposizione fatta avanti la dieta di Bada dal Sor conte Casati.* 23 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 30 marzo 1668. *Ibid.*

(8) *Mouslier à Lionne.* Bade, 22 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 28. — *Proposizione fatta avanti la dieta di Bada dal Sor conte Casati.* 28 marzo 1668. loc. cit.; *Ibid.* Aff. Etr. Suisse. V suppt. 76. — *Proposizione fatta alli cantoni cattolici confederati dal conte Alfonso Casati.* Bada, 24 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Sostentiali relationi, ecc.* loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 30 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 744—745*f.* — Gazette d'Amsterdam, 1668. n° 15 (avril).

(9) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 23 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 16 maggio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 85. — „Il conte Casati ... ha portato ne Griggioni 50 mille scudi a conto de crediti del loro regimento et altretanto ne tiene per il pagamento di una pensione a Svizzeri.“ *Boselli à Lionne.* Bergamo, 13 giugno 1668. *Ibid.* LXXXVII. 320.

rieurs le désir du gouverneur de Milan de renforcer de deux régiments suisses les garnisons de la Lombardie.(1) Mais l'unanimité, ou du moins la presque unanimité se fit instantanément parmi les députés présents en Argovie pour réprouver les « transgressions » relevées à la charge des contingents suisses au service du Louvre et pour affirmer à Casati que rien ne serait épargné afin d'empêcher qu'elles se renouvelassent.(2) Ce que valait cette promesse, l'expérience des vingt dernières années ne le laissait que trop présager. Qu'il s'agit de régiments capitulés ou de compagnies franches, la propension des officiers à suivre les ordres de la cour, de préférence à ceux des autorités cantonales n'était pas niable.(3) Combien instables, en revanche, continuaient à apparaître les résolutions du Corps helvétique, on le sut le jour où la session fut close. Commencée sous d'heureux auspices,(4) la négociation du résident lombard se termina sans que son succès semblât le moins du monde certain. La relation présentée par Beroldingen de sa mission à Madrid ne fut pas accueillie avec autant de satisfaction que l'espérait son auteur.(5) La certitude désormais acquise que les démarches du gouvernement impérial pour améliorer le sort des villes forestières ne seraient pas appuyées d'espèces sonnantes suffit à rendre plus circonspects les membres de la diète, ceux de la nouvelle confession surtout, déjà refroidis par le peu d'empressement dont témoignaient les catholiques à secourir Genève et le pays de Vaud.(6)

Les sanctions que réclamait Casati à l'égard des officiers suisses coupables de s'être laissés entraîner à franchir la frontière comtoise avaient été votées, on vient de le dire, par la presque unanimité des députés de la diète.(7) Deux cantons hésitaient en effet à les approuver: Berne, d'abord, qui appréhendait qu'elles ne compromissent l'issue des négociations engagées en son nom avec la cour de Paris pour assurer ses approvisionnements en sel de Salins:(8) puis Soleure, où quelques familles patriciennes, dont les chefs commandaient des enseignes au service de la couronne, s'opposaient à ce que des mesures de rigueur fussent prises contre eux, dans la crainte que Louis XIV ne licenciât

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Carlo-Conrado de Beroldingen al governatore di Milano* Altorfo, 30 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 30 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Risposta delli cantoni per S. Ecc. Sig^re conte Ambr^o Casati.* Bada, marzo 1668. *Ibid.* *Giustinian al Senato.* Parigi, 17 aprile 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 390. — Eidg. Absch. VI *A.* 711 *f* (Luzern, 12./13. März 1668).

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1^er avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 40.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 30 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 30 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(6) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 30 marzo 1668. loc. cit — Eidg Absch. VI *A.* 717 *ee* (Baden, März 1668).

(7) *Les XIII cantons aux colonels et capitaines qui servent en France.* Bade, 28 mars 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 39.

(8) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 30 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1^er avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 40. — *Sostentiali relationi del conte Alfonso Casati, ecc.* (23 agosto 1668). loc. cit.

*ab irato* tous les Confédérés à sa solde, pour les remplacer par des auxiliaires recrutés dans la vallée du Rhône, en Rhétie, dans le comté de Neuchâtel, ou l'évêché de Bâle. (1) Or, il n'y avait pas à s'y tromper. Ces dissidences étaient fomentées par Mouslier, lequel ne cessait d'affirmer que le régiment des gardes avait pour devoir d'accompagner son maître dans chacun de ses déplacements, (2) et que, les droits de ce prince sur les Pays-Bas et la Franche-Comté étant désormais bien établis, les contingents suisses n'avaient en aucune façon violé l'*Union héréditaire* en pénétrant dans ces deux provinces à la suite des armées françaises. (3)

Le moment était d'ailleurs venu pour le résident français de sortir de la réserve qu'il avait dû s'imposer jusque là. (4) La répugnance qu'éprouvèrent les membres de l'assemblée de Bade à prendre connaissance des propositions écrites qu'il leur fit tenir, propositions qui ne tendaient au reste qu'à calmer leurs inquiétudes politiques et économiques, l'eût convaincu, s'il ne l'avait été déjà, de la ferme volonté de ceux-ci de lui refuser toute audience. (5) Sa surprise ne fut donc pas extrême quand lui parvint, par la voie du secrétaire général des diètes, l'avis que, ses déclarations n'ayant pas satisfait les représentants des cantons, (6) ceux-ci se décidaient à expédier au delà du Jura un messager porteur de deux missives: l'une, adressée au roi, conçue dans les mêmes termes que tant d'autres écrites depuis cent ans à ses prédécesseurs, afin de prier ce prince d'observer mieux à l'avenir la lettre et l'esprit des traités qui le liaient au Corps helvétique; (7) l'autre, destinée aux colonels et capitaines des régiments capitulés en France, pour leur interdire de marcher à l'offensive des terres de la maison d'Autriche. (8) Aussitôt Mouslier s'attacha

(1) *Giustinian al Senato.* Parigi, 20 marzo 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 375 (1a). — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 30 marzo 1668. loc. cit. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 50. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 4 maggio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Soleure au roi.* 27 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 94. — *Boselli à Lionne.* Bergamo, 5 novembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 417.

(2) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 giugno 1667. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXI. — *contra:* F. M. Bueller. Tractatus von dem Regiment der Eydgnosssschafft. Politisch-Theologischer Tractat (Baden, 1689). p. 99—100.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er et 20 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 40; Arch. Guerre. CCXLV. 247.

(4) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 30 marzo 1668. Arch Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 745 *g* (Baden, 18. März 1668).

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 745 *g.*

(7) „Comme le renouvellement de l'alliance passé en 1663 contient des certaines obligations de part et d'autre, nous n'avons jamais manqué dans l'exécution du dict devoir de nostre costé, mais, pour ce qui regarde la satisfaction qui nous y fust promise, nous n'en avons jamais pu venir à bout jusqu'à présent.“ *Les cantons au roi.* Zurich, 28 mars 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 16. n° 27. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er et 20 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 40, 50. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — Eidg. Absch. VI *A.* 745 *g.*

(8) *Sostentiali relationi del conte Alf. Casati, ecc.* (23 agosto 1668). loc. cit. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er avril 1668. loc. cit. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

à combattre l'exécution de cette double résolution.(1) Il parut y réussir tout d'abord. Se sachant desservi par lui auprès de la cour,(2) le bailli de Bade se déroba à l'ordre qui lui fut donné de gagner celle-ci sans retard.(3) De surcroît, Berne et Soleure élevèrent des objections au départ de son remplaçant,(4) ce qui provoqua de la part de Casati la menace de ne point payer les pensions d'Espagne aux alliés de cette puissance, si le courrier désigné pour accomplir le voyage de Paris tardait davantage à se mettre en route.(5) Afin de parer à cette éventualité fâcheuse, les cantons forestiers insinuèrent qu'ils se désisteraient de leur promesse de prendre la protection du pays de Vaud, pour peu que le gouvernement du *Mittelland* persistât dans son opposition.(6) La défaillance de celui-ci entraîna celle de Soleure, incapable de résister à ses continuels empiétements sans l'appui des « Waldstætten ».(7) Découragé par cette défection, l'ancien secrétaire de De La Barde se hâta de sortir de Bade,(8) rejetant la responsabilité de son échec à la fois sur Zurich qui, selon son prédécesseur, « n'avoit fait l'alliance que pour pouvoir la rompre »,(9) sur Berne, que la crainte de perdre ses bailliages romands prédisposait à de regrettables marchandages,(10) et qui, au reste, ne renonçait pas à l'espoir de décider ses confédérés à dépêcher des représentants aux conférences d'Aix-la-Chapelle, avec ou sans l'agrément du roi Très-Chrétien,(11) sur l'Espagne enfin, dont les agents avaient su tirer un merveilleux parti des appréhensions nées aux Ligues, ensuite de l'entrée d'armées étrangères en Franche-Comté, pour grouper toutes les forces vives de la Confédération contre la France.(12)

Mais aussi bien, ainsi que l'écrivait le baron de Grésy au marquis de Saint-Thomas, « les choses qui sont accompagnées de violence ne sont pas de durée ».(13) « Avec un peu de dextérité et d'adresse », ajoutait Mouslier, « on

(1) „Il S[or] residente di Francia, col mezzo de'suoi parziali, fece prattiche inaudite per far mutar la risoluzione sudetta, ma senza frutto, poichè le lettere si sono scritte.“ *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(2) *Baldeschi ad Azzolino.* Lucerna, 23 febbraio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Lepori al medesimo.* Lucerna, 18 aprile 1668. *Ibid.*

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1[er] avril 1668. loc. cit. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 13 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1[er] avril 1668. loc. cit.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1[er] avril 1668. loc. cit.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1[er] avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 10.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 41 43. — *Mémoire* („Il paroist que la couronne de France...“) (décembre 1668). Aff Etr. Suisse. V supp[t]. p. 80.

(8) *Sostentiali relationi del conte Alf. Casati, ecc.* (23 agosto 1668). loc. cit.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 et 27 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 50, 53.

(10) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 et 27 avril 1668. Aff. Etr. Suisse XLIV. 41/43, 53.

(11) *Zürich an Luzern.* 15./25. April 1668. St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII (Kriege und Unruhen).

(12) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 30 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1[er], 20 et 27 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 40, 50, 53. — „Le roy sera surpris qu'on luy demande l'exécution de l'alliance pendant qu'on la lui veut rendre inutile.“ *Mouslier à Berne.* Soleure, 13 avril 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 32. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 13 avril 1668. St-Arch. Bern. Burgundbuch *D.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(13) *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 21 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

passe souvent icy d'une extrémité à l'autre ».[1] En fait, des surprises allaient se produire dont le contre-coup ne pouvait manquer d'atteindre le recès de Bade avant qu'il ne devînt définitif. Désappointées de n'être pas parvenues à décider les catholiques d'Helvétie à embrasser ouvertement la défense de Genève,[2] les autorités des cités évangéliques cherchèrent du moins à mettre celles de Rhétie dans leur jeu. L'intervention énergique du nonce apostolique à Lucerne les empêcha d'y réussir.[3] De surcroît, tandis qu'Uri se refusait à ratifier les résolutions acceptées le 30 mars par ses députés en Argovie[4] et que le parti français à Schwytz reprenait confiance,[5] Bâle, Schaffhouse, Glaris, Appenzell et Saint-Gall renonçaient à couvrir de leur protection les villes forestières.[6] Quand enfin, au bout de quelques semaines, l'empereur annonça qu'il n'agréait pas les offres que lui apportait de Bade le baron Zweyer et qu'il les renvoyait pour examen à la diète de Ratisbonne,[7] les inquiétudes qu'avaient éveillées parmi les adversaires de la maison d'Autriche les succès passagers de ses ministres aux Ligues se dissipèrent pour un temps.[8] L'apaisement se faisait peu à peu d'ailleurs aux frontières occidentale et septentrionale de la Suisse.[9] Les troupes massées dans la Haute-Alsace se dirigeaient vers le Luxembourg et le démantèlement des places fortes de la Franche-Comté était chose accomplie.[10] Dès son retour de Gray à Paris, Louis XIV y avait reçu les envoyés de la Triple-Alliance qui venaient lui proposer de la part de celle-ci l'« alternative », soit l'option entre le maintien de ses conquêtes dans la région du Jura ou dans les Flandres. Il s'était empressé d'acquiescer à ces ouvertures. Le traité signé à Saint-Germain-en-Laye, le 15 avril et ratifié au nom de la régente d'Espagne à Aix-la-Chapelle, le 2 du mois suivant, rencontra d'autant plus son agrément qu'il n'était en somme que la reproduction de celui conclu par lui-même avec l'empereur, le 20 janvier précédent, à l'insu des Anglais et des Hollandais.[11]

---

(1) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure. 27 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 53.

(2) Van Berchem. Les Cantons suisses et Genève (1477—1815). p. 51 sqq.

(3) „Caminano le cose di questi paesi con molto quiete.“ *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna. 20 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(4) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 1° giugno 1668. loc. cit.

(5) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 27 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 53.

(6) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 13 avril et 11 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 16, 57. — *Lettera scritta alli cantoni di Basilea, Glarona della religione evangelica, Scaffusia, Appenzell e città di San Gallo.* Bada, 22 maggio/2 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *La Pérouse à Carron de Saint-Thomas.* 22 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(7) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 27 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 53.

(8) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 1° giugno 1668. loc. cit.

(9) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 20 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 50. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 20 aprile 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(10) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 20 aprile 1668. loc. cit. — ***Mouslier à Grésy.*** Soleure, 5 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — Une mission franc-comtoise à Paris. 1668 (Lons-le-Saulnier, 1872). p. 23. — Maag. 232, 236.

(11) ***Lionne à Colbert.*** Saint-Germain-en-Laye, 16 avril 1668. Aff. Etr. Pays-Bas. L. 310. — ***Lionne à Mouslier.*** Saint-Germain-en-Laye, 21 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 52. — Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies. III. 425. — Rougebief. Histoire de la Franche-Comté. p. 547.

Seul parmi les Etats limitrophes de la France, le Corps helvétique était en droit de se féliciter de l'issue provisoire du conflit dont l'un des épisodes venait de se dérouler à ses portes.(1) Les bailliages jurassiens faisaient retour à la monarchie Catholique. En consentant à ce que les Français s'installassent à demeure au cœur des Pays-Bas, la cour de Madrid comptait de toute évidence sur la jalousie qu'éveillerait dans les Povinces-Unies un si dangereux voisinage. Or ce calcul pouvait lui réserver de pénibles surprises. Mieux eût valu dès lors pour l'Escurial abandonner dès 1668 la Franche-Comté et souscrire à la définitive annexion de cette province « indéfendable » à la monarchie Très-Chrétienne.

*L'union du Corps helvétique à nouveau compromise. — Les erreurs de la politique française tendent à la reconstituer. — Mécontentement du roi envers les Confédérés. — Aggravation des inquiétudes au sein des Ligues. — Ses causes. — Genève et Bâle paraissent simultanément menacés. — Renouvellement des craintes au sujet d'une entente secrète entre Paris, Rome et Turin. — Mesures prises pour en conjurer les effets. — Diète assignée en Argovie au 27 mai. — Teneur de la missive royale adressée aux cantons le 15 de ce mois. — La paix entre les deux couronnes éveille des appréhensions chez les Suisses. — Ceux-ci continuent à se montrer intraitables quant à leur prétention de conclure des alliances avec l'étranger sans l'agrément du gouvernement de Paris. — Recès de Bade du 2 juin. — Extrême tension des rapports du Louvre avec le Corps helvétique. — Fautes commises par Lionne et par Louvois. — Mouslier critique la politique militaire suivie par son maître à l'égard des Suisses. — Rapprochement entre Venise et les Waldstætten. — Obstination néfaste du secrétaire d'Etat à la guerre. — L'intempestif licenciement. — Recès de Bade de juillet. — Sévérité déployée par les autorités cantonales envers les officiers de « la nation » au service de la couronne Très-Chrétienne. — Le résident regagne aux Ligues une partie du terrain perdu par lui. — Les députés suisses convaincus que le roi viole de partis pris les capitulations négociées au cours des dernières années par ses agents. — Diète de Bade du 1 novembre. — La menace d'acheminement d'une ambassade helvétique à Paris semble conjurée. — Succès incontesté remporté par Mouslier.*

**XX.** Aux premiers jours d'avril 1668, l'union du Corps helvétique, un instant réalisée, semblait-il, durant la diète générale du mois précédent, apparaissait à nouveau gravement compromise. Or, cette union, la diplomatie française allait, bien malgré elle et contrairement à ses intérêts, la reconstituer de toutes pièces. Il suffit pour cela que, suivant une méthode chère au repré-

(1) *Zürich an Luzern.* 15./25. April 1668. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege und Unruhen).

sentant de la couronne en Suisse, elle recourût une fois encore à l'emploi de la manière forte dans ses négociations avec les cantons.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, un courrier avait quitté Bade dès la clôture de la session et s'était acheminé vers Paris, afin d'aviser le gouvernement royal de la ferme volonté des Confédérés d'accorder leur protection non seulement aux villes forestières du Rhin et à Constance, mais à quelques-unes des cités impériales riveraines du lac de ce nom. (1) L'impression causée au Louvre par cette déclaration fut de tous points déplorable. Louis XIV prit néanmoins le temps de la réflexion et suspendit sa réponse. (2) Aussi bien cet ajournement ne fit qu'aggraver et rendre plus éclatante la manifestation publique de son mécontentement. (3) A la vérité, la dépêche adressée de Saint-Germain-en-Laye aux Treize Cantons, le 21 avril, par l'intermédiaire de Mouslier, ne leur fut pas remise. (4) Un accord préliminaire acheminant la paix avec l'Espagne ayant été signé le 15 de ce mois, on estima prudent d'attendre qu'il devînt définitif avant de se découvrir «au regard des Suisses». (5) Toutefois les résolutions du monarque français n'étaient plus un secret. On le savait décidé à retourner à ses auteurs les missives que ceux-ci s'étaient enhardis à lui faire parvenir sans l'avis du résident à Soleure. (6) On n'ignorait point que le recès de mars était considéré par lui comme une infraction manifeste au traité d'alliance renouvelé en 1663. (7) On éprouvait enfin le très vif regret de n'avoir pas dépêché à la cour un ambassadeur en titre, au lieu d'un simple messager, (8) et la non moins vive appréhension que les instructions rédigées à l'usage des corps de troupes helvétiques en France ne demeurassent lettre-morte, dès lors que le colonel du régiment des gardes refusait d'en prendre connaissance. (9)

---

(1) *Acta und relation betreffende Fehndrich Hans Rudolf Widerkehren, von Zürich, abschickung naher Parys mit gemein Eidtgnössischen Briefen an den König von Frankreich, item an die Eidtgnöss. Oberste und Hauptleute.* 7. May 1668. St-Arch. Zürich Frankr. *A* 225[16]. n° 14. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 22 maggio 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 406 (3a).

(2) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna. 16 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Mouslier aux cantons.* Soleure, 3 mai 1668. Aff. Etr Suisse. XLIV. 54; St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 46. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 22 maggio 1668. loc. cit.

(3) „Le roy n'a voulu faire point de response à la lettre que Mrs les Treize Cantons luy ont escrite, Mr de Lyonne ayant tesmoigné qu'il estoit fort mal satisfaict de la résolution qu'on a prise de prendre les villes forestières en protection et de la deffense que l'on a faitte au régiment des Gardes de servir hors de France.“ *Extract Schrybens auss Parys, vom 8ten May 1668.* St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 50. — „Ha detto (il re) che chi ha preso a guardare le dette città et l'alta Austria non merita risposta di S. Mà.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 22 maggio 1668. loc. cit. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Rivoli. 24 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII fasc. 2.

(4) *Le roi aux Treize Cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 21 avril 1668. Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 70.

(5) *Extract Schrybens auss Parys, vom 8ten May 1668.* Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1661—1676).

(6) *Luzern an Zürich.* 21. Mai 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 55. — *Extrait d'une lettre de Baden à Mr le lieutenant général de Balthazar.* 25 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 65. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 25 maggio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Rivoli, 24 août 1668. loc. cit.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 25 maggio 1668. loc. cit.

(8) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 25 maggio 1668. loc. cit.

(9) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 25 maggio 1668. loc. cit.

Une succession de faits précis, entremêlés de nouvelles dont beaucoup ne paraissaient pas absolument invraisemblables, contribua bientôt à accroitre l'inquiétude et à jeter le trouble dans les esprits en Helvétie. Dès le 22 mai, Zurich crut devoir entretenir ses confédérés de la région du Gothard de la gravité particulière des avis qui lui arrivaient d'Outre-Jura.(1) L'intempestive concentration de forces françaises dans la Haute-Alsace et en Bourgogne;(2) le passage de pièces d'artillerie à Pontarlier;(3) une recrudescence d'activité militaire aux frontières du pays de Gex, du Chablais et du Genevois suffirent à déchaîner dans les Etats occidentaux des Ligues un émoi plus intense peut-être que celui qui, trois mois auparavant, avait suivi l'annonce de l'entrée de l'armée royale en Franche-Comté.(4) Les bruits les plus alarmants trouvèrent aussitôt créance parmi les Confédérés de la nouvelle confession et, jusqu'à un certain point, chez les catholiques.(5) Au sentiment des magistrats de Berne, le maintien de l'indépendance de Bâle et de Genève n'était rien moins qu'assuré.(6) De fait l'annexion à la France de la première de ces villes paraissait désirable à certains ministres du roi Très-Chrétien. Elle eût ouvert la voie à la conquête de quelques-unes des cités de la Décapole, puis à celle de Rheinfelden, de Sæckingen, de Laufenbourg, de Waldshut, de Constance(7) et permis au Louvre de couper les communications de l'Autriche avec la Suisse, voire d'organiser d'importantes levées d'auxiliaires grisons sans avoir à se servir des passages de ce dernier pays.(8)

---

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(2) *Basel an Bern.* 25. März/4. April 1668. St-Arch. Bern. Baselbuch *C* 265. — „Ayants esté advertis aujourd'huy à deux heures du matin qu'il est arrivé grand quantité de monde dans la Bourgogne, le long des frontières de cet Estat, si bien que les sujets de S. A. Séren. ont esté obligés de se mettre tous sous les armes.“ *Les quatre ministraux de Neuchâtel à Berne.* 10/20 mai 1668. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III.

(3) *Bern an Luzern.* 10/20 mai 1668. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 mai 1668. loc. cit. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 64.

(4) *Giustinian al Senato.* Parigi, 22 maggio 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 406 (3a). — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 mai 1668. loc. cit.

(5) *Basel an Bern.* 25. März/4. April; 11./21. Mai 1668. St-Arch. Bern. Baselbuch *C* 265, 269. — „Von euweren und unseren G. L. Eidtgen. der Statt Freiburg sind uns die bedenklichen Avisen einichen desseins so Ihr. Kön. Mt in Frankreich auff die Eidtgnosschaft haben soll eingelanget...“ *Bern an Luzern.* 29. Mai/8. Juni 1668. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III.

(6) *Bern an Zürich.* 9./19. Mai 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 53. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 mai 1668. loc. cit. — *Mouslier aux cantons.* Soleure, 25 mai 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 56. — *Basel an Zürich.* 16./26. Mai 1668. *Ibid.* n° 57. — *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 26. Mai/5. Juni 1668. *Ibid.* n° 59. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 25 maggio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 1 giugno 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 311.

(7) „Il mettere la mano sopra alcuna delle città d'Alsatia non gli riuscirebbe difficile.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 22 maggio 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 406 (3a). — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 25 maggio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII.

(8) „Ces 4 villes forestières seroient une grande commodité pour tirer des troupes des Grisons, sans les passages de la Suisse et asseureroient Sa Mté contre des liaisons que les Suisses pourroient faire cy après avec la maison d'Austriche.“ *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 novembre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIV. 474; *à Lionne.* même date. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 152.

Toutefois, si préoccupées qu'elles se montrassent du péril suspendu sur les cantons limitrophes du Rhin, les autorités du *Mittelland* l'étaient davantage encore peut-être des constantes alarmes imposées à leurs protégés de la petite république du Léman.(1) La conviction s'implantait toujours plus sur les rives de l'Aar qu'une entente secrète existait entre Paris, Rome et Turin;(2) qu'elle réglait les modalités du partage de Genève et du pays de Vaud;(3) qu'elle tendait à la restitution de leurs biens ecclésiastiques aux évêques retirés à Fribourg et à Annecy,(4) mesure habile, très propre à entretenir la division au sein du Corps helvétique, et qu'enfin la France, infidèle à l'accomplissement de sa mission historique, se substituait, avec un demi-siècle de retard, à la maison d'Autriche dans l'exécution des desseins formés «au temporel» par le Vatican.(5)

Grossi par des rumeurs dont il était difficile de contrôler la provenance, le danger semblait à ce point imminent que Zurich et Berne se hâtèrent de diriger des renforts vers le Salève(6) et qu'un envoyé britannique crut pouvoir affirmer au *Vorort*, qu'à la première nouvelle d'une attaque piémontaise contre Genève, la flotte hollandaise opérerait une diversion sur la côte de Nice.(7) Mais, pour que la défense des points menacés aux frontières occidentale et septentrionale des Ligues fût vraiment efficace, le maintien de l'union au sein du Corps helvétique s'imposait comme une nécessité. En plein accord avec Lucerne, Zurich assigna la tenue d'une diète générale à Bade au 27 mai et y convoqua les membres du Conseil de guerre.(8) Ni au Louvre, ni aux «Cordeliers» à Soleure, on ne s'attendait à pareille unanimité dans les résolutions des cantons de l'une et de l'autre croyance. Mouslier se porta aussitôt en Argovie, le 30 mai, dans l'espoir d'y rassurer les Confédérés quant aux desseins prêtés à son maître et de les empêcher d'acheminer leurs milices vers le Jura.(9)

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(2) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 27 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(3) *Baldeschi ad Azzolino.* Bellinzona, 12 marzo 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LXI. — *Carlo Girolamo Gnocchi, commissario della Sanità, a Grésy.* Coira. 28 maggio 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Escrit envoyé par le canton de Berne dans tous les cantons* juin 1668. Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 83.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 mai 1668. loc. cit. — *Négoc. de Mr Mouslier en 1668.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(5) *Mémoire* [„Il paroist que la couronne de France"] (décembre 1668). Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 80.

(6) „Mögendt Ihr eüch mit Herrn Graafen von Donaz (Dohna) gebührend unterreden und Ihne zu Rath ziehen." *Instruction auf H. Oberst Wyss seiner Absendung halb nach Genff.* 4./14. März 1668. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 61. — *Memorial für meine gned. H. die Räth ze tragen wegen hineinschickung 1000 Mann uff die Grentzen.* 30. März/9. April 1668. *Ibid. B* 73. — „Le lettere dell'Helvetia avisano che sono in un grand'allarme quei popoli et che si sii fatta una rassegna di 60 mille soldati" *Giustinian al Senato.* Parigi, 22 maggio e 9 ottobre 1668. Frari. Francia. CXLII. nos 406 (3a), 468 (3a). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 mai 1668. loc. cit.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 111.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 1° giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII.

(9) *Mouslier aux cantons.* Soleure, 25 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 63. — *Mouslier à Lionne.* Bade, 31 mai 1668. *Ibid.* XLIV. 68. — *Francesco-Ferdinando Crivelli a Casati.* Bada, 2 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

Ses illusions à ce sujet furent de courte durée. Et cependant la missive royale du 15 de ce mois qu'on le chargeait de remettre à l'assemblée était conçue en des termes beaucoup moins agressifs que celle du 15 avril, inspirée par lui, à la vérité, mais qu'un scrupule tardif l'avait engagé à ne point faire parvenir à son adresse.(1) Tout en continuant à prétendre que les Suisses violaient de parti pris le traité de 1663, soit en accordant leur protection aux villes forestières du Rhin, soit en feignant d'ignorer que le représentant de sa couronne aux Ligues ne pouvait être tenu à l'écart des démarches tentées par eux auprès de son souverain ou de ses ministres;(2) tout en insistant pour qu'aucune mesure de rigueur ne fût décrétée à l'égard des officiers «de la nation» qui l'avaient suivi devant Dôle,(3) Louis XIV affirmait très haut son inébranlable volonté d'assister de sa puissante intervention le Corps helvétique dans ses différends avec l'étranger et laissait entendre que la brusque évacuation de la Franche-Comté par ses armes n'était à autre dessein que de rassurer l'opinion publique au delà du Jura.(4)

Aussi bien ce n'était pas en usant d'arguments de cette sorte et de promesses souvent réitérées et jamais suivies d'exécution, que le Louvre pouvait espérer regagner les sympathies défaillantes de ses alliés suisses. Aucune des déclarations de Mouslier n'était de nature à satisfaire complètement ceux-ci. La joie que leur procurait la restitution des bailliages comtois au souverain de Madrid n'était assurément pas feinte.(5) Mais la paix en soi, cette paix, où ils eussent désiré être réservés(6) et que certains d'entre eux prétendaient avoir été imposée au roi Très-Chrétien par l'attitude énergique du gouvernement de La Haye(7) éveillait leurs appréhensions.(8) Autant, en effet, l'état de guerre nuisait à la cause des Hollandais, dont il paralysait l'industrie et entravait les transactions commerciales, autant sa prolongation servait les intérêts du Corps helvétique.(9) Les catholiques attendaient d'elle un prochain appel au précieux concours que leurs troupes ne cessaient d'apporter aux armées de la France

(1) *Le roi aux cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 15 mai 1668. Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 72: St-Arch. Aarau. Pergamente. n° *135.* — Eidg. Absch. VI *A.* 751 *c* (Baden, 29 mai 1668).

(2) *Francesco-Ferdinando Crivelli a Casati.* Bada, 2 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzerl. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 21 juin 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 61. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 30 mai 1669. *Ibid.* n° 97.

(3) *Extract Schrybens auss Parys,* vom 8ten May 1668. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1661—1676). — *Francesco-Ferdinando Crivelli a Casati.* Bada, 2 giugno 1668. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 juin 1668. loc. cit.

(4) *Mouslier à Berne.* Soleure, 29 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 61. — Eidg. Absch. VI *A.* 751 *c.*

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 54—55.

(6) *Luzern an Zürich.* 30. April 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 41. — *Bern an Zürich.* 21. April/1. Mai 1668. *Ibid.* n° 42. — *Basel an Zürich.* 25. April/4. May 1668. *Ibid.* n° 49. — *Schaffhausen an Zürich.* 28. April 7. May 1668. *Ibid.* n° 49b. — *Uri an Zürich.* 12. Mai 1668. *Ibid.* n° 51b.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 64.

(8) „La nouvelle de la paix n'a point esté agréable en ces quartiers, parce que la guerre y estoit souhaittée.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 54—55.

(9) *Lettre adressée de Suisse à Mouslier* (octobre 1668). Aff. Etr. Suisse. XLIV. 129.

et de l'Espagne sur les champs de bataille de l'Europe. Les réformés, encore qu'ils s'en défendissent,(1) voyaient dans la continuation des hostilités entre les deux couronnes le sûr ajournement des desseins prêtés à l'une d'elles dans le Sundgau ou dans la région du Léman.(2) Tous enfin avaient puisé jusque-là dans les nouvelles qui leur parvenaient des Pays-Bas et de la Catalogne la rassurante conviction qu'aussi longtemps que dureraient ces luttes lointaines l'inviolabilité du sol des Ligues serait respectée par les belligérants.(3) D'autre part, les Confédérés n'acceptaient pas sans protester le reproche que leur adressait Louis XIV de manquer à leurs engagements envers sa personne en s'opposant à ce que leurs troupes servissent à l'offensive contre la maison d'Autriche et en couvrant de leur protection les villes forestières.(4) Ce reproche remettait en effet sur le tapis la question délicate de la légitimité des alliances contractées par les cantons avec l'étranger, lorsque ces alliances portaient un préjudice manifeste au plein épanouissement de celle de France. Or, sur ce point particulier, les Suisses, jaloux outre mesure d'une indépendance qu'ils aliénaient cependant chaque jour davantage, se montraient intraitables.(5)

La diète fut de courte durée. Elle prit fin au bout de quatre jours. Toutefois les députés qui y participèrent eurent le loisir d'affirmer la désapprobation de plus en plus unanime que leur inspiraient les visées politiques du Louvre.(6) Le colonel de Reynold, de Fribourg, que ses attaches françaises désignaient aux représailles autrichiennes, fut invité à s'éloigner de Bade.(7) La harangue prononcée par Mouslier se termina au milieu d'un silence glacial et demeura sans réponse.(8) A l'exception d'Uri, dont l'attitude séparatiste provoqua un blâme général,(9) l'ensemble des Etats confédérés, surmontant de récentes défaillances, ratifia purement et simplement le recès de mars. La cause était

---

(1) *Berne à Mouslier.* 25 mai/4 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 62.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Soleure, 25 avril 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 60. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 5 juin 1668. *Ibid.* XLIV. 70.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 57.

(4) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 25 maggio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 mai 1668. loc. cit.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 mai 1668. loc. cit. — *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 6 juin 1668. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1661 1676). — „Il cantone di Friborgo, nonostante l'intercessione efficace di Francia, ha castigato in 900 scudi e privato del consiglio il capitan Renold per essere entrato in Borgogna.“ *Carlo-Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Altorfo, 30 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 71. — „Fu ricevuta la lettera e dato al medesimo Sor residente segno d'uscire dall'assemblea, senza fargli una parola di risposta.“ *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 8 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII.

(9) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Li deputati delli XI cantoni svizzeri e suoi collegati congregati in Bada al Cantone d'Urania.* 22 maggio/2 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Carlo-Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Altorfo, 30 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

entendue. Inconsolable de l'échec qu'il venait d'essuyer, le résident regagna Soleure à la hâte.[1]

Une augmentation sensible du malaise qui pesait sur le Corps helvétique; un rapprochement significatif entre ce dernier et la maison d'Autriche; une recrudescence marquée des défiances qu'inspiraient à celui-là les ambitions de la cour de Paris; une nouvelle et inopportune manifestation de la répugnance qu'éprouvaient les cantons des deux confessions à négocier désormais avec Mouslier, tel était en somme le résultat le plus clair de la diète qui se sépara le 2 juin.[2] Les ministres étrangers accrédités en Suisse ne s'y trompèrent pas. Tandis que Casati triomphait, Grésy, contrairement à l'opinion de la majorité de ses hôtes, s'attachait, sur des indications transmises de Turin, à séparer nettement en cette conjoncture les intérêts du duc de Savoie de ceux du roi Très-Chrétien.[3] Il était trop tard. Déjà Lucerne, où l'on voyait en lui l'*alter ego* du résident français, désapprouvait sans réserve les prétentions piémontaises sur Genève et le pays de Vaud.[4] Il semblait de surcroît qu'au Louvre on se donnât à tâche d'exaspérer les Confédérés, de pousser à bout leur patience et de créer une situation pareille à celle qui les avait amenés à Novare en 1512 et devant les murs de Dijon l'année suivante.[5] Ainsi qu'il en avisait Mouslier, Lionne estimait que, la paix d'Aix-la-Chapelle présentant certaines garanties de durée, les services des Suisses deviendraient inutiles à la Couronne.[6] Selon lui, la politique à suivre au regard des cantons devait être jusqu'à nouvel ordre une politique de temporisation.[7] Avec de l'argent en main, il serait toujours aisé dans l'avenir de rétablir les choses et d'exiger d'eux l'observation complète des diverses clauses du traité de 1663.[8] De La Barde eût critiqué de toutes ses forces une conception aussi désastreuse des obligations que l'alliance helvétique imposait à son souverain.[9] Le résident ne sut qu'abonder dans les

(1) *Extraict d'une lettre de Bade à Mr le lieutenant général de Balthazar.* 25 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 63.

(2) *Francesco-Ferdinando Crivelli a Casati.* Bada, 2 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Note de Grésy.* s. d. (décembre 1666). Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. — „On me rendit suspect à toute cette populace qui disoit que j'estois l'espion de France." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 mai et 17 août 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XIV. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Rivoli, 24 août 1668. *Ibid.* Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Rivoli, 24 août 1668. *Ibid.* Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

(5) *Giustinian al Senato.* Parigi, 31 luglio 1668. Frari Francia. CXLII. n° 438 (3a). — *Chr. Moro à Lionne.* Paris, 1er septembre 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 150. — „Vero è che, trovandosi al presente la Francia abbondantissima d'huomini e di danari, questo fa che il re christmo parla d'un altro tuono alli Svizzeri di quel che hanno fatto altre volte i suoi antecessori." *Instruttione a Msgr Baldeschi, nuntio in Svizzera.* Bibl. Vaticana.

(6) *Instruttione a Msgr Baldeschi, ecc.* Bibl. Vaticana.

(7) „Il n'y a qu'à tirer de long les affaires de Suisse, puisque la paix est pour continuer." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 5 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 125.

(8) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 11 maggio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. *Avvisi di Msgr Aquariva.* Lucerna, 30 novembre 1668. *Ibid.* Nunz. Svizz. LXII.

(9) „Non è tempo di perdere amici." *Moro à Lionne.* Paris, 16 avril et 29 mai 1668. Aff. Etr. Grisons. X 134, 140. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 22 maggio 1668. Frari. Francia. CXLII n° 406 (3a).

sentiments du secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et s'incliner devant une décision qui mettait en péril le maintien de l'alliance conclue au prix de si grands sacrifices par son ancien chef.(1)

Sur un point, à la vérité, Mouslier déclarait être en désaccord avec Louvois et Lionne. Convaincu, comme son adversaire Fidèle de La Tour au reste, qu'à cette heure l'intérêt du roi était de se concilier les sympathies des catholiques, plutôt que celles des protestants,(2) il estimait pleines de danger toutes innovations en matière de capitulations militaires qui ne rencontreraient pas l'approbation des petits cantons.(3) Il ne lui avait certes pas échappé que Lucerne, où les alarmes causées par les progrès des armes françaises vers le Jura étaient moins vives que dans les cités évangéliques,(4) paraissait uniquement préoccupée des rumeurs relatives au prochain licenciement d'une notable portion des contingents helvétiques à la solde de la couronne.(5) En ces temps troublés, c'était plus que jamais sur les profits réalisés par leurs compatriotes au service de l'étranger que comptaient les magistrats des *Waldstætten* pour atténuer les effets de la disette qui commençait à sévir dans les hautes vallées alpestres.(6) De surcroît leur amour-propre était en jeu. La présence constante à l'intérieur du royaume d'un corps important de troupes «de la nation» leur semblait désirable, ne fût-ce «que pour donner envie aux autres princes d'en avoir, pour s'en faire rechercher».(7) Au bout de peu de temps, il ne fut plus permis de douter de la gravité de cette menace.(8) Sans aller jusqu'à prétendre qu'aucune stipulation des traités n'obligeait le roi Très-Chrétien à s'entourer d'une garde suisse et que partant il pouvait tout aussi bien entretenir auprès de sa personne des auxiliaires levés Outre-Rhin,(9) il y avait malheureusement lieu de prévoir que l'erreur capitale commise en 1649, au cours de la mission de De La Barde,

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 105.

(2) *Mémoire* [„Il paroist que la couronne de France…“] (décembre 1668). Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 80.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 72.

(4) „I fazionarii però di quella corona (Francia) commineiano ad accrescersi di numero.“ *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 mai 1668 Aff. Etr. Suisse. XLIV. 64.

(5) *Eugène de Savoie (comte de Soissons) aux cantons.* Paris. 16 avril 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 35. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 71. — *Mouslier à Colbert.* Soleure. 12 octobre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIX. 13.

(6) „Ces gens cy se trouvant à charge à eux-mesmes dans leur pays, il est difficile de les y retenir quand ils trouvent de l'employ et de l'argent à gaigner pour en sortir.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 août 1667 Aff. Etr. Suisse. XLIII. 78.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 87.

(8) „Le roy n'a voulu faire poinct de response à la lettre que Messrs les XIII cantons luy ont escrite, Mr de Lionne ayant tesmoigné qu'il estoit fort mal satisfaict de la résolution qu'on a prise de prendre les villes forestières en protection et de la deffence que l'on a faitte au régiment des gardes de servir hors de France, si bien que le marquis de Louvoy a dict avant-hier que, puisqu'ils ne peuvent pas servir hors de France, le roy n'avoit plus besoin que de six compagnies des gardes suisses pour faire sa garde.“ *Extract Schrybens auss Parys,* vom 8ten May 1668. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676). — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *La Pérouse au mis de Pianezza.* Lucerne, 22 juin 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XV.

(9) *Moro à Lionne.* Paris, 28 août 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 149.

se renouvelerait sans doute et que la réforme de quelques-uns des régiments confédérés en garnison en France était imminente.(1) Mouslier, il convient de le reconnaître à sa décharge, n'hésita pas à s'élever contre l'exécution de cette mesure, à en signaler les dangers et à affirmer qu'elle rendrait plus instable encore sa situation personnelle à Soleure.(2) Il y avait une grande part de vérité dans ces diverses assertions. En soi, la politique suivie par le secrétaire d'Etat à la Guerre au regard du Corps helvétique était indéfendable. Son absence absolue de perspicacité aggravait les difficultés de la tâche du représentant diplomatique de la couronne auprès des Ligues. La prétention de Louvois de ne prendre en considération que les capacités des officiers «de la nation» et de ne tenir aucun compte de leur origine(3) était assurément louable, mais offrait un inconvénient majeur, celui de favoriser le plus souvent les cantons les moins méritants au détriment de ceux dont le concours demeurait acquis à Mouslier.(4) N'était-il pas de toute évidence que le licenciement des enseignes uranaises et valaisannes, pour ne désigner que celles-là, menaçait de rejeter dans le camp adverse les autorités de deux Etats qui venaient d'accorder au roi l'usage de leurs passages, alors que d'autres membres de la Confédération les lui refusaient?(5) En revanche le résident altérait sciemment la vérité lorsqu'il attribuait à l'annonce de la réforme projetée le résultat fâcheux de la diète réunie à Bade du 30 mai au 2 juin.(6) L'attitude adoptée à l'égard du Louvre par les députés suisses était due à des causes différentes. Toujours est-il que l'ancien secrétaire de De La Barde tenta auprès du gouvernement de Paris une suprême démarche afin d'obtenir l'ajournement, sinon l'abandon définitif d'une mesure qualifiée par lui de néfaste. Le temps pressait.(7) Dans la région du Gothard, l'idée de solliciter du Sénat de Venise l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'une alliance défensive reprenait faveur(8) et celle de tirer vengeance des dédains de Louis XIV, soit en déniant à ce prince tout secours, au cas où la fortune des armes lui deviendrait contraire,(9)

(1) „Mr de Louvois a dit avant-hyer que, puisqu'ils ne peuvent pas servir hors de France, le roy n'avoit plus besoin que de six compagnies des gardes suisses.“ *Lettre escrite de Paris par un officier suisse.* 8 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 56. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 22 maggio 1668. Frari. Francia. CXLII. nº 106 (3a). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 72. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 15 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 et 25 mai et 8 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 60, 64, 71.

(3) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye. 10 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 86.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 mai et 22 juin 1668. loc. cit. — Gazette d'Amsterdam, année 1668. nº 24 (Paris, 8 juin).

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 10 et 25 mai et 15 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 60, 61, 72. — *J.-F. Schmid à Mouslier.* Altorf, 18 et 25 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 75, 80.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 72.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 72.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 93. — Eidg. Absch. VI *A.* 695 *e.*

(9) „Il est certain qu'ils tesmoignent tous estre mal satisfaicts de la France et disent librement que l'occasion viendra encore que le roy aura besoin d'eux et qu'ils se souviendront du traitement qu'il leur fait présentement.“ *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 26 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

soit en rappelant les troupes des cantons de son service et en les faisant entrer à celui de l'empereur, recrutait de nombreux adhérents parmi les « Waldstætten ». (1) Mais les plans de Louvois étaient arrêtés. (2) Il refusa d'en suspendre l'exécution, (3) et cela sous le prétexte que les Suisses devaient être les derniers à blâmer le monarque français d'une résolution qui dénotait chez lui le sincère désir d'observer scrupuleusement le traité de paix qu'il venait de signer. (4)

A la condition qu'il fût sincère, l'argument invoqué par le secrétaire d'Etat à la Guerre, pour justifier la légitimité de la décision que le roi venait de prendre sur son conseil, eût peut-être contraint les Confédérés à se soumettre à l'inévitable et à faire contre fortune bon cœur. D'autre part, ce même résultat pouvait être atteint, si, au lieu de procéder brutalement et en une seule fois à la réforme de quelques-unes des troupes de « la nation » à la solde de la couronne, Louvois avait consenti à l'espacer de semestre en semestre ou, mieux, d'année en année. (5) Or, à Zurich, à Berne, à Lucerne, on suspectait aussi bien le désintéressement des fins poursuivies par le gouvernement de Paris que la « candeur » des intentions de celui-ci. (6) Ces défiances avaient leur raison d'être. Ceux qui les éprouvaient ne se montrèrent donc pas surpris lorsque leur parvint la nouvelle que la mesure critiquée par eux, mais accomplie avec l'assentiment tacite des officiers suisses en garnison dans le royaume, (7) semblait avant tout une mesure d'économie et que, sans exception aucune, les hommes licenciés du régiment des gardes s'étaient empressés de contracter un engagement dans des compagnies franches et subissaient de ce fait une notable diminution de soldes. (8) Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la révélation de ce calcul terre-à-terre ne contribua pas peu à exaspérer l'opinion publique en Helvétie envers Louis XIV et son ministre à Soleure. Contrairement à l'avis de son chef, qui n'estimait pas que l'incident soulevé par lui pût dégénérer en un

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 82. — „En prenant quelque esloignement pour la France, on s'attache de toutes les manières à la maison d'Austriche et les cantons ne feront rien qui puisse altérer les délibérations prises pour leur conservation et pour leurs précautions.“ *La Pérouse à Saint-Thomas.* Bade, 15 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(2) *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 19 juin 1668. Arch. Guerre. CCXV. 350.

(3) *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 4 juin 1668. Arch. Guerre. CCXV. 74. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 15 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 19 juin et 3 juillet 1668. Aff. Etr Suisse. XLIV. 79. 81. — „Pare che qui poco rifflettino a quell'amicitia giudicata costosa e d'aggravio.“ *Giustinian al Senato.* Parigi. 26 ottobre 1668. Frari. Francia. CXLIII. n° 474 (3a). — „On dit que le roy de France a réformé la plupart de ses Suisses.“ *Servien à Lionne.* Turin, 19 mai 1668. Aff. Etr. Turin. LX. 88.

(4) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 15 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 59. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 71.

(5) „Il falloit y aller doucement et avec peu de compagnies à la fois. Les cantons s'en seroient moins formalisez.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 102.

(6) „Le roy a desja réformé la moitié du régiment de ses gardes suisses, n'en gardant que cinq compagnies et réduisant les compagnies franches à cinq escus de paye par mois.“ *Nouvelles de Paris.* 18 juin 1668. Gazette d'Amsterdam, 1668. n° 25. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 26 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. LXXXII. fasc. 2.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 164.

(8) *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 4 juin 1668. Arch. Guerre. CCXV. 74.

conflit sérieux entre les cantons et la couronne, (1) Mouslier jugeait la situation pleine de dangers et n'était pas éloigné de donner raison à ses hôtes, lorsque ceux-ci prétendaient n'être pas en mesure d'accepter pour leurs compatriotes au service du roi Très-Chrétien le salaire réduit que touchaient ceux en garnison dans le Piémont, où la vie était à meilleur marché qu'en France. (2)

Grâce à sa connaissance approfondie des affaires des Ligues, l'ancien secrétaire de De La Barde ne se nourrissait d'aucune illusion. Par la force même des choses, le licenciement de juin devait provoquer une recrudescence de sévérité à l'égard des colonels et capitaines suisses accusés d'avoir suivi Louis XIV devant Dôle ou participé à d'autres opérations militaires contre la maison d'Autriche. (3) Dans une missive adressée le 2 juillet aux membres du Corps helvétique, ce prince insistait à nouveau afin que ceux-ci renonçassent à châtier ceux de leurs officiers qui l'avaient fidèlement servi. (4) L'heure était certes mal choisie pour entretenir les Confédérés d'une semblable requête. La diète appelée à en prendre connaissance s'annonçait très hostile aux intérêts du gouvernement de Paris. Si, après mûre réflexion, Mouslier avait pris la détermination de n'y point paraître, (5) c'est qu'assurément sa conviction était inébranlable à cet égard et que ses efforts à l'effet de semer par avance la division entre les autorités cantonales sur cette question délicate avaient échoué. (6) Le recès de juillet ne fut ni meilleur, ni plus mauvais que ne le prévoyait le résident français. (7) Les explications écrites ou verbales données par les capitaines incriminés, qu'ils eussent nom Mollondin, Stoppa ou Erlach, laissèrent incrédules ou indifférents les députés suisses. (8) Ceux-ci décidèrent qu'une nouvelle session s'ouvrirait en Argovie au commencement de novembre, que les

(1) *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 19 juin 1668. Arch. Guerre. CCXV. 350.

(2) „Le Gouverneur de Milan a dépêché en Suisse pour y fomenter le mécontentement des cantons protestants contre la France qui a cassé partie de leurs enseignes.“ *De Rome*, le 23 juin 1668. Gazette d'Amsterdam, année 1668. n° 29. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 5 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 125.

(3) *Mouslier à Lionne; à Colbert.* Soleure, 7 avril, 23 septembre et 3 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 11/13, 117; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIX. 312. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 17 aprile 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 390. — *Le roi aux cantons*, en faveur des capitaines suisses. 2 juillet 1668. Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 74; St-Arch. Aarau. Pergamente. n° 136; *à Soleure.* même date St-Arch. Solothurn. Franz. Königsbriefe (impr. Schweizer. Quellen. IV. 193; Dörfliger. op. cit. 47). — Eidg. Absch. VI *A.* 752 *d* (Baden, 29. Mai 1668).

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 755 *d* (Baden, 1. Juli 1668).

(5) *C. C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Baden, 13 luglio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 85.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 93.

(8) *P. Stoppa an die Herren Abgesandten lobl. Dreyzechen Ohrten der Eidgenossenschafft, zu Baden abgangen.* Paris, 11. Juni 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 16. n° 60. — *Mouslier à Lionne.* Soleure. 13 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 87. — „Li 9 del corrente s'ha risolto di richiamare a casa tutte le compagnie franche che si trovano al servitio di Francia....“ *C. C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Baden, 13 luglio 1668. loc. cit. — „Le Sr Derlac (d'Erlach), premier capitaine des Gardes Suisses, est parti en poste pour son pays, avec ordre de sa Mté de s'en aller à l'assemblée générale des cantons, de présent convoquée à Bade, pour y dissiper les menées de l'ambassadeur espagnol et de l'envoyé de Milan, qui sollicitent lesd. cantons de rappeler leurs troupes qu'ils ont en France et de prendre la Franche-Comté et le Milanès sous leur protection.“ *De Paris*, le 13 juillet 1668. Gazette d'Amsterdam. année 1668. n° 29. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1668.* Aff. Etr. Suisse. Mém et Docts. XX.

intéressés seraient invités derechef à y présenter leur défense; que le rappel des compagnies franches du service de la Couronne Très-Chrétienne aurait lieu sans délai et que les alliés et combourgeois du Corps helvétique, Neuchâtel en particulier, se verraient priés de n'y point contredire.[1]

La gravité de la situation que créait parmi les Ligues l'annonce de la réforme des enseignes aux gardes était-elle réelle ou simplement apparente? Mouslier, qui, chaque jour davantage, se félicitait de n'avoir pas quitté Soleure, ne dissimulait pas ses inquiétudes.[2] Une missive adressée par lui à la diète, le 9 juillet, demeurait sans réponse.[3] A y regarder de près cependant, il n'y avait pas lieu d'abandonner l'espoir d'une solution pacifique de l'incident. Et d'abord le rappel des compagnies franches était plus aisé à décréter qu'à exécuter. Quelques-uns de leurs officiers ne dépendaient pas des autorités cantonales. D'autres, ainsi qu'on pouvait le prévoir, refuseraient d'obtempérer aux injonctions de ces dernières.[4] Puis certaines défaillances, symptomatiques de la divergence d'intérêts qui les divisait, commençaient à se produire parmi les Etats confédérés.[5] Sous main, Berne faisait savoir au résident que le recrutement sur ses terres de nouvelles enseignes à la solde française demeurait possible.[6] De son côté, à seule fin de soustraire Mollondin et l'un de ses collègues à la juridiction arbitraire des députés réunis en Argovie, Soleure venait de les frapper d'une amende dont elle les releva tout aussitôt en secret.[7] Néanmoins, si laborieuse qu'eût été leur mise au point, les décisions de la diète suivaient leur cours. Le roi, le comte de Soissons, colonel général des troupes «de la nation», Lionne et Colbert furent avisés qu'en empêchant leurs compagnies de servir la maison d'Autriche, ou en rappelant celles dont la formation était contraire à la lettre du traité, les Suisses estimaient ne violer d'aucune manière la paix perpétuelle de l'an 1516.[8]

---

(1) *Carlo Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Altorfo. 30 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 27 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 95. — *Neuchâtel à la duchesse de Longueville.* 26 septembre 1668; *Berne à Neuchâtel,* 26 septembre et 12 octobre 1668. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives VII, 15, 16vo, 21. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 11 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 752 *d,* 751—755 *d.*

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 juillet 1668. loc cit.

(3) *Sostentiale relatione del conte Alfonso Casati intorno la dieta generale dell' Elvezia tenuta in Bada nel mese di luglio 1668.* Lucerna, 23 agosto 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 85.

(5) *La Pérouse à Saint-Thomas.* Lucerne, 29 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 102.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 13 et 27 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 87, 95. — *Solothurn an Zürich.* 23. Oktober 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 16. n° 83. — Dörfliger. op. cit. 46 sqq., 49.

(8) *Le roi aux XIII cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 21 septembre 1668. St-Arch. Zürich. Franz. Königl. Missiven C IV. 9; St-Arch. Aarau. Pergamente. n° 137; Frankr. XXII et XXIII; Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 249. — *Sostentiale relatione ecc.* (23 agosto 1668) loc. cit. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 10 octobre 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 226 16. n° 78; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D*; St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III.

Convaincus qu'ils observaient scrupuleusement leurs engagements à l'égard de la Couronne Très-Chrétienne, les Confédérés doutaient fort en revanche que celle-ci remplît les siens envers eux. Ce doute se transforma rapidement en certitude, lorsque Mollondin, en retournant à l'assemblée de Bade sans les décacheter les missives que lui adressait celle-ci, avertit ses supérieurs que, s'il agissait ainsi, c'était sur l'injonction du roi et que ce prince les priait «de ne se point mesler de ce qui regardoit les compagnies franches».(1) Le désir du monarque français de rompre le contact entre les officiers confédérés à sa solde et leurs gouvernements respectifs s'affirmait au grand jour.(2) Louvois n'en faisait plus mystère. Ce qu'il exigeait du soldat suisse, c'était «de bien tirer et ne le jamais faire qu'on ne le luy commande».(3) C'était en somme l'obéissance aveugle aux ordres du souverain et la suppression de tout contrôle, d'où qu'il vînt, de l'emploi des régiments capitulés au service de la couronne. Or les cantons paraissaient bien résolus à combattre cette prétention vraiment excessive et à ne tenir aucun compte des raisons spécieuses invoquées par Louis XIV et son ministre aux Ligues pour tenter de l'expliquer.(4) La diète ouverte à Bade, avec quelque retard,(5) le 4 novembre, justifia de prime abord les espérances des adversaires du Louvre en deçà du Jura. L'attitude des capitaines récalcitrants, celle de Stoppa notamment, y souleva d'unanimes protestations, et des mesures furent arrêtées en vue de les empêcher de se dérober désormais aux citations qui leur seraient adressées.(6) D'autre part, les démarches faites auprès des dizains valaisans afin de les convaincre de la nécessité de régler en cette occurrence leur conduite sur celle des Suisses

(1) *An Zürich, Bern.* 19./29. August; 22. August/1. September; *Basel.* 19/29. August 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16], nos 64, 64a, 65a. — *Lorentz von Stäffis an die XIII Orte.* Paris, 11. August und 18. Oktober 1668. *Ibid.* nos 65, 75 — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 105. — *Alf. Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 settembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Lorentz von Stäffis an Thomas Werdmüller, General leutenant in Zürich.* Paris, 8. Oktober 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 76. — *Heinrich Oberkan an Zürich.* Tournay, 22. Oktober 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 80. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 5 novembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 117. — Eidg. Absch. VI *A.* 755 *d* (Baden, 1. Juli 1668); 761 *c* (Luzern. 5./6. September 1668). — Dierauer. op. cit. IV. 126.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 106.

(3) *Louvois à Mouslier.* Versailles, 5 décembre 1668 (IIa). Arch. Guerre. CCXXI. 79.

(4) *La Pérouse à Saint-Thomas.* Bade, 19 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Alf. Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 settembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 127.

(5) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 28 ottobre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 115.

(6) *Grésy à Mouslier.* Lucerne, 27 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 81. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 août 1668. loc. cit. — *Basel an Zürich.* 23. September/3. Oktober 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 71. — *Zürich an die III Bünde.* 17./27. September 1668. St-Arch. Chur. Akten. — *Mémoire du Sr de La Tour pour Mr de Lionne.* Novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 151. — *Die III Bünde an ihre Offizieren in Frankreich.* Chur, 7./17. November 1668. *Ibid.* — *Négoc. du Sr Mouslier en 1668.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — *La diète de Bade aux capitaines des compagnies franches au service de France.* 7 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 138; *au colonel de Mollondin et capitaines d'Erlach et Stoppa.* Bade. 12 novembre 1668. *Ibid.* XLIV. 145. — Eidg. Absch. VI *A.* 738 *k* (Baden, 19. Februar 1668); 755 *d* (Baden, 1. Juli 1668); 763 *a* (Luzern, 29/30. October 1668); 766 *d* (Baden. 4. November 1668).

semblaient à la veille d'aboutir, [1] et, bien que moins avancées, celles entreprises à Coire à ce même effet devaient d'autant mieux réussir que le passage sur terre helvétique des auxiliaires grisons cherchant à gagner la France n'était que toléré par les cantons. [2] En outre, dans nombre de ceux-ci on agitait de dépêcher à Paris une ambassade extraordinaire chargée non pas de féliciter le souverain à l'occasion de la naissance de son petit-fils, le duc d'Anjou, [3] mais bien de lui exposer les multiples griefs des Confédérés à son endroit. [4] Ce projet, déjà discuté à Bade en juillet, [5] reprenait vie ensuite des obstacles apportés par le gouvernement royal à la transmission des ordres de la diète aux chefs des compagnies franches ou régulières à la solde de la couronne. [6]

Malgré tout néanmoins, Mouslier ne renonçait pas à l'espoir de circonvenir ses hôtes et de les ramener à ses vues. L'instabilité coutumière des décisions arrêtées en Argovie lui était un encouragement à ne pas abandonner la partie. [7] Arrivé à Bade le 5 novembre, il y obtint aussitôt un premier succès. En dépit des pronostics fâcheux de son entourage, [8] l'audience qu'il demandait aux députés suisses ne lui fut pas refusée. [9] Les sommes distribuées sous le manteau par ses soins commençaient à produire quelque effet. [10] Une majorité se dessinait au sein de l'assemblée pour ne frapper de peines pécuniaires que les officiers ayant levé des compagnies franches au cours des vingt-quatre derniers mois et pour accorder aux autres un délai qui leur permît de se justifier. [11] De plus il semblait acquis que l'effort tenté par Lucerne et Schwytz

(1) Eidg. Absch. VI *A*. 765 *a* (Baden, 4. November 1668).

(2) *Zürich an Luzern*, 14./24. März 1667. St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII. — „Scrivesi da Coira che, havendo li cappitani griggioni che servono in Francia assoldato nella Rhetia alcuni soldati per reclutare le loro compagnie, non possono farli passare in Francia, impedendole il transito li Svizzeri, dicesi in virtù della rinovata pace hereditaria con casa d'Austria." *Boselli a Lionne*. Bergamo, 20 aprile 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 278. — *Die XIII Orte an die III Bünde*. Zürich, 14. November 1668. St-Arch. Chur. Akten. — Eidg. Absch. VI *A*. 765 *a* (Baden, 4. November 1668).

(3) *Genève au roi*. 5 août 1668. Arch. d'Etat Genève. France. II. 117. — *Mouslier aux XIII Cantons*. Soleure, 23 août 1668. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *DD* 55; St-Arch. Zürich. Frankr. XVI. 66.

(4) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 13 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 126.

(5) *Avvisi di Msgr Aquaviva*. Lucerna, 14 luglio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(6) *C. C. de Beroldingen al governatore di Milano*. Altorfo, 3 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Louvois à Mouslier*. Paris, 9 novembre 1668. Arch. Guerre. CCXX. 124.

(7) „Les Suisses sont ordinairement changeans et ne persévèrent pas longtemps dans une mesme opinion." *Mouslier à Lionne*. Soleure, 29 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 82.

(8) Eidg. Absch. VI *A*. 763 *a*.

(9) *Mouslier à Lionne*. Bade, 8 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 140. — *Carlo Conrado de Beroldingen al governatore di Milano*. Bada, 9 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A*. 766 *c*.

(10) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 24 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 105. — „Fra le amarezze non lasciano questi cantoni di dar qualche occiata alle 500 milla lire che sono in potere del residente." *Avvisi del Aquaviva*. Lucerna, 15 settembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(11) *Le roi aux XIII cantons*. Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre 1668. St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII. — *Mouslier à Lionne*. Bade, 8 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 140. — *Mémoire de Mr de La Tour pour Mr de Lionne*. Novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 157. — Eidg. Absch. VI *A*. 766 *g*.

afin de hâter le départ pour Paris d'une ambassade extraordinaire avait définitivement échoué. ([1]) Moyennant le versement d'une annuité de pensions françaises entre leurs mains, les membres de la diète se fussent même engagés à supprimer purement et simplement la dépêche qu'ils venaient de décider d'adresser au roi. ([2])

Au total, le résultat de la « journée » générale de novembre dépassait de beaucoup les espérances des partisans de la France aux Ligues et celles de Mouslier, qui s'y était rendu cependant avec le ferme espoir de triompher des obstacles que ses adversaires ne cessaient d'accumuler sur son chemin. ([3]) Bien que de nombreuses tentatives de la contester dussent encore se produire, ([4]) une demi-amnistie était assurée aux officiers des compagnies franches « pour le passé ». ([5]) La crainte du prochain départ d'une mission suisse à destination de Paris semblait écartée. ([6]) A dire vrai, si la réforme militaire de juin 1668 menaçait de « recimenter » le traité d'alliance de mars 1634 entre les cantons catholiques et l'Espagne, ([7]) il fallait s'attendre en revanche à ce qu'elle hâtât le rapprochement désiré des cantons protestants avec la France. ([8]) Ce succès incontestable était-il le fruit de la patiente initiative du résident à Soleure, ou bien plutôt n'avait-il pas été réalisé en dépit des erreurs de tactique de ce dernier? Ce fut pour Mouslier une très amère déception de constater que, tout en ne désapprouvant pas certains de ses actes, ([9]) Lionne inclinait en somme à méconnaître la réalité des services rendus par lui à leur commun maître en cette conjoncture délicate. ([10])

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 135. — *C. C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Bada, 15 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri e Grigioni.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 novembre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIX. 474. — *contra: Mémoire du Sr de La Tour pour Mr de Lionne.* Novembre 1668. loc. cit.

(3) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 novembre 1668. loc. cit. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 30 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

(4) *Bern an Herrn Gubernatoren zu Neuwenburg.* 9./19. Dezember 1668. St-Arch. Bern. Rathsmanual CLIX. 101. — *Mémoire envoyé par Mouslier aux députés de la diète* Soleure, 21 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 71. — *Mémoire envoyé par Mouslier à Fidèle de La Tour.* Soleure, 21 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 172.

(5) *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 17 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 14 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 97.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 juillet, 3 août, 5 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 93, 97, 125; *à Colbert.* Soleure, 3 novembre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIX. 312.

(9) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 19 juin et 20 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 79, 158. — „Sa Mté sçait assez qu'on ne la peut bien servir au pays où vous estes qu'en eslevant beaucoup de clameurs contre soy." *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 11 septembre; Paris, 12 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 110, 166.

(10) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 23 octobre 1668; Paris, 13 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 133, 142. — *Louvois à Mouslier.* Versailles, 5 décembre 1668 (1re). Arch. Guerre. CCXXI. 64.

*Mouslier et le projet de rétablissement de l'ambassade de France à Soleure. — Les Confédérés attendent de l'empereur qu'il s'oppose aux projets d'expansion territoriale de Louis XIV à leurs frontières. — Dessein machiavélique que leur prête l'évêque de Lausanne. — Opinions divergentes en Suisse quant à l'opportunité de la prise en protection des villes forestières du Rhin par les cantons. — Echec partiel subi par Schœnau au cours de la diète générale de juillet 1668. — Accroissement des défiances helvétiques à l'égard de la France et de la Savoie. — Intervention malheureuse de Mouslier au débat. — Ses pronostics peu rassurants. — Les Confédérés et le problème de l'alternative. — Les deux coalitions étrangères aux prises parmi les Ligues. — Lutte à Lucerne et à Altorf. — Erreur de tactique reprochée au résident. — Louvois lui refuse l'autorisation de demander une levée aux cantons, ce qui permet à Casati d'obtenir la sienne. — Etendue et conséquence des succès remportés par le commissaire impérial et l'ambassadeur d'Espagne. — Double jeu de Fidèle de La Tour. — Tergiversations suisses. — Diète de Bade de novembre 1668. — Les protestants reculent devant la perspective d'une nouvelle aggravation de leurs rapports avec la France. — Modération des dernières instructions de Lionne à Mouslier. — Succès des démarches occultes poursuivies par celui-ci.*

**XXI.** Ce que le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères reprochait au résident à Soleure, ce n'était pas assurément de s'être entendu par avance avec l'un des envoyés de Zurich à Bade afin d'écarter de l'ordre du jour de la diète toutes surprises fâcheuses,(1) mais bien d'avoir, contrairement aux instructions formelles de la cour, ramené sur le tapis de façon fort inopportune, la « malencontreuse question » de la protection des villes forestières du Rhin, sollicitée naguère des Confédérés par le gouvernement impérial.(2) Or, si Mouslier avait commis une maladresse insigne en présentant aux députés des cantons, durant leur session de mars en Argovie, un mémoire où se trouvait affirmée derechef la prétention du roi de les empêcher de conclure sans son aveu de nouveaux accords avec la maison d'Autriche,(3) Louis XIV lui-même, dans l'une de ses dernières missives au Corps helvétique, ne s'était pas fait faute d'approuver et de paraphraser avec quelque aigreur les déclarations de son ministre aux Ligues à ce sujet.(4) La mercuriale infligée à celui-ci en

(1) *Moro à Lionne.* Soleure. 23 juillet 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 147. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 161.

(2) *Louvois à Mouslier.* Versailles, 5 décembre 1668 (Ire). Arch. Guerre. CCXXI. 64.

(3) *Moro à Lionne.* Paris, 17 juin 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 144. — *Mémoire du Sr de La Tour pour Mr de Lionne.* novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 154.

(4) *Christoforo Moro a Lionne.* Paris, 9 aprile 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 133. — *Projet de response à la lettre escrite au roy par les cantons suisses.* Paris, septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. V suppt. 219.

cette conjoncture apparait plutôt à nos yeux comme un épisode de la lutte d'influence qui se poursuivait entre lui et ses adversaires, Fidèle de La Tour, Christophe de Mohr et Pierre Stoppa, de plus en plus convaincus, tous trois, semblait-il, de la nécessité de la prompte nomination d'un ambassadeur français à Soleure, qu'il eût nom Avaux, (1) Colbert de Croissy, Du Plessis-Besançon ou Vincent Hotman, (2) nécessité à quoi l'ancien secrétaire de De La Barde ne contredisait pas d'ailleurs, pourvu que le choix du souverain se portât sur sa personne. (3)

Décidés plus que jamais à lutter contre les empiétements de leur voisin d'Outre-Jura et à ne point « se laisser enfermer par lui comme l'oiseau dans la cage », (4) les Confédérés n'avaient à cet effet ni le choix de l'heure, ni celui des moyens. Aussi bien le temps pressait. Violemment arrachée à la monarchie Catholique en février, puis restituée dès lors à celle-ci, la Franche-Comté pouvait à chaque instant retomber sous le joug du roi Très-Chrétien. soit par la voie des armes, soit ensuite d'un échange suggéré, voire imposé au gouvernement de Madrid. (5) Or, si, réduits à leurs seules forces, les cantons se sentaient impuissants à changer le cours des événements, (6) il leur demeu-

---

(1) „Mr d'Avaux, maistre des requestes, est destiné pour aller en ambassade en Suisse.“ *Nouvelles de Paris.* 9 septembre 1667. Gazette d'Amsterdam, 1667. n° 37.

(2) *Carlo-Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Altorfo, 30 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 31 luglio 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 138 (3a). — „Sa Mté est mal servie en Suisse.“ *Lettre de Mr de Juilly.* 7 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 100. — *Moro à Lionne.* Paris, 29 mai, 28 août, 19 septembre, 1er novembre et 3 décembre 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 140, 149, 155, 157, 159. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — „Sia per venir ben'tosto nell'Elvetia il Sor Du Plessis Besançon, ambr di Francia, con molti danari.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 10 settembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 379vo. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 septembre, 5 octobre et 23 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 117, 125, 161. — *Note de Mr de La Tour pour Mr de Lionne.* 18 octobre 1668. *Ibid.* XLIV. 155. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 20 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Mémoire (de La Tour) contre la levée de Hollande.* novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 144. — *Mémoire du Sr de La Tour pour Mr de Lionne.* novembre 1668. *Ibid* XLIV. 151. — *Mémoire* [„Il paroist que la couronne de France...“] (décembre 1668). *Ibid.* V suppt. p. 80. — „Sa Maté envoye en Suisse Mr de Hautman en qualité de son ambassadeur pour tâcher de renouveler une alliance plus estroite avec les cantons, dans l'espérance qu'on a qu'ils correspondront volontiers aux désirs du roy, parce qu'il leur contera plus punctuellement que l'Espagne les sommes que Sa Mté leur promettra.“ *Nouvelles de Paris.* 21 décembre 1668. Gazette d'Amsterdam, 1668. n° 52. — „Mr Hautman est choisi pour aller en ambassade en Suisse ou en Suède, comme en un exil honorable.“ *Nouvelles de Paris.* 21 décembre 1669. Gazette ordinaire d'Amsterdam du Lundi 31 décembre 1669. n° I.

(3) „Si j'avois voulu un peu aider aux cantons pour avoir leurs satisfactions... ils auroient prié le roy de me déclarer son ambassadeur.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 131.

(4) *Mémoire* [„Il paroist que la couronne de France...“] (décembre 1668). Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 80.

(5) „Rispondono però (Svizzeri) che da questo accidente (l'invasione della Franca-Contea), benchè sia terminato senz'alcun danno della loro libertà, vengon'istrutti a prender le cautele per altri tempi.“ *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 4 agosto 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Estratto di lettera scritta da Antonio Borrey, da Besançon, al segretario generale di Baden, li 12 settembre 1668.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Estratto di lettera dell'Haya* settembre 1668. *Ibid.* — *Mouslier à Colbert; à Lionne.* Soleure, 3 novembre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIX. 312; Aff. Etr. Suisse. XLIV. 135. — *Giov. Morosini al Senato.* Parigi, 31 luglio 1669. Frari. Francia. CXLV. n° 110 (2da).

(6) „Svizzeri soli ponno puoco contra Francesi, ma, congionti con altri, ponno molto.“ *Moro à Lionne.* Paris, 13 maggio 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 137.

rait loisible, à la condition qu'ils se procurassent l'assistance active d'un autre souverain étranger, de battre en brèche les projets d'expansion territoriale formés par Louis XIV aux frontières occidentale et septentrionale des Ligues.[1] Naguère encore on avait agité en Suisse de lier partie avec le duc de Lorraine, prince chevaleresque et entreprenant, mais, entre-temps, l'annexion de ses Etats à la France était devenue définitive.[2] Ce fut une fois de plus vers l'empereur que les divers membres du Corps helvétique tournèrent leurs regards.[3]

A en croire l'évêque de Lausannne, les Confédérés, en prêtant l'oreille aux ouvertures de la cour de Vienne relatives à une interprétation de l'*Union héréditaire* de 1511 plus favorable à la maison d'Autriche, nourrissaient un dessein machiavélique.[4] N'espéraient-ils pas fomenter de nouvelles discordes entre la Hofbourg et le Louvre et rendre vaine la conclusion d'une paix récente qui n'éveillait parmi eux que des craintes?[5] Sans aller jusqu'à répondre à cette question par l'affirmative, il semble hors de doute néanmoins, qu'à Zurich comme à Berne, à Fribourg comme à Lucerne, les gouvernants comptaient que leurs négociations avérées avec les commissaires impériaux donneraient à réfléchir au roi et à ses ministres.[6] En cela ils ne se trompaient guère. A Paris, où l'on avait durant quelques semaines affecté de se désintéresser des affaires des Ligues,[7] l'appréhension commençait à poindre que les alliés de la couronne en Helvétie ne fissent à bref délai cause commune avec l'empereur ou avec la Triplice.[8] A supposer même que Mouslier, dont les avis trouvaient peu de créance en haut lieu, eût négligé d'attirer l'attention de Lionne et de Louvois sur le regain d'influence que l'intempestif licenciement d'une partie de la garde royale allait apporter aux pensionnaires de la maison de Habsbourg dans les Etats suisses des deux confessions,[9] on n'ignorait pas au Louvre que l'hostilité momentanée de Louis Pfyffer à l'en-

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 54–55. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 4 agosto e 3 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(2) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna. 4 agosto e 27 ottobre 1668. loc. cit.

(3) „Vous n'aurez point les Suisses, quelque chose qu'ils disent et promettent, par amour ny par raison.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 54—55. — „Il colonello Wertmüller a Viena maneggia gli affari de' Svizzeri a quella corte per una più stretta aleanza con l'Imperatore.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 9 luglio 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 339vo. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 27 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 117.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 mai et 23 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 57, 117. — *Lettre adressée de Suisse à Mouslier* (octobre 1668). *Ibid.* XLIV. 129.

(6) *Giustinian al Senato.* Parigi, 9 ottobre 1668 (3a). Frari. Francia. CXLIII. n° 168. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 131.

(7) *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 28 juillet, 2 août et 26 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

(8) *Giustinian al Senato.* Parigi, 29 maggio 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 407 (1a). — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 29 septembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 97.

droit du gouvernement français avait été en 1587 la raison déterminante de la première alliance de l'Espagne avec six d'entre les cantons catholiques. (1) On pouvait redouter dès lors de la part des Confédérés sinon la dénonciation des engagements contractés par eux envers la Couronne Très-Chrétienne cinq ans auparavant, hypothèse inadmissible en somme, étant donné la dépendance économique dans laquelle ceux-là vivaient à l'égard de celle-ci, (2) du moins une brèche qui, ménagée avec habileté par les soins de la diplomatie castillane, eût permis à cette dernière de réduire dans de très notables proportions l'importance des avantages de toute nature que la cour de Paris entendait retirer de ses traités avec le Corps helvétique. (3)

Divisés de longue date sur la plupart des questions de politique intérieure agitées au sein de leurs comices, les Suisses l'étaient en outre à l'endroit des propositions et des offres qui leur venaient de l'étranger. Le projet de la prise en protection des villes forestières par les Confédérés ne dérogeait pas à cette règle. Il en était même l'éclatante confirmation. Aussi bien, depuis deux ans qu'il figurait à l'ordre du jour des diètes générales et particulières, ses défenseurs de la première heure avaient passé en partie dans le camp adverse, et ses plus fermes soutiens devaient être cherchés au sein des cantons qui l'avaient combattu naguère. Les vues n'étaient communes à cet égard ni chez les catholiques, ni chez les protestants. (4) D'accord entre elles pour le recommander à l'acceptation des Etats de leurs groupes respectifs, Zurich et Lucerne ne réussissaient pas en revanche à lui assurer une majorité stable parmi les députés réunis en Argovie. (5) Si d'aucuns, tels ceux de Berne et des « Waldstætten », regrettaient que l'empereur eût jugé indispensable de consulter à ce sujet la diète de Ratisbonne et inclinaient à étendre à Constance et à Bregenz la sauvegarde réclamée au profit de Rheinfelden, de Sæckingen, de Laufenbourg et de Waldshut, (6) d'autres, tels ceux du *Vorort*, insistaient pour qu'on en demeurât aux termes du recès de mars, si favorable à la cause autrichienne; (7)

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 71.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 juillet et 29 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 87. 121.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 juin 1668. loc. cit. *Mouslier aux cantons.* Soleure, 21 juin 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 61.

(4) „Tanti fini, opinioni et interessi differenti in cosi gran numero di teste d'ambe le religioni sono molto difficile d'unire.“ *C.-C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Baden, 13 luglio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juin, 20 juillet et 17 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 82, 93, 103. — *C.-C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Baden, 13 luglio 1668. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 761 *a* (Luzern, 5./6. September 1668).

(6) *Schœnau aux cantons.* Waldshut, 19 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 77, 78. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 19 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Carlo-Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Baden, 20 luglio e 15 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Mouslier à l'évêque de Lausanne.* Soleure, 16 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VI. — *Carlo-Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Baden, 20 luglio 1668. loc. cit. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 novembre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIX. 474.

d'autres enfin, tels ceux d'Uri, manifestaient l'intention de désavouer purement et simplement ce dernier.[1]

La situation se présentait sous cet aspect, lorsque, revenant avec vigueur à la charge, les 6 et 17 juillet, au cours de la diète ouverte à Bade ce mois-là, le Sr de Schœnau adjura les autorités cantonales de déclarer solennellement qu'elles s'opposeraient désormais aux agressions dirigées contre les cités impériales de la rive droite du Rhin limitrophes de l'Helvétie.[2] Assisté en cette conjoncture de «tous les Espagnolisez» des Ligues, le commissaire de Léopold Ier entendait que les Confédérés fixassent d'ores et déjà l'importance des contingents à lever par eux à cet effet, le cas échéant.[3] Ses démarches, conduites avec diligence et discrétion, semblaient devoir lui procurer un succès rapide.[4] Elles échouèrent néanmoins, en ce sens qu'il ne parvint pas à obtenir de ses auditeurs une promesse de concours plus précise que celle dont ces derniers l'avaient gratifié en mars.[5] La crainte de représailles françaises et le souci tardif de ne pas resserrer les liens existant entre les catholiques et la maison d'Autriche expliquaient à eux seuls l'attitude hésitante des protestants.[6] La modicité de la solde offerte par l'empereur aux auxiliaires suisses décevait d'autre part les pâtres des cantons forestiers, car elle était inférieure à celle de leurs compagnies franches au service du Louvre.[7]

La disparité des opinions était donc extrême en Argovie quant à l'opportunité d'accueillir ou de rejeter les ouvertures du gouvernement de Vienne. Bien que présent à Bade, Mouslier, on l'a dit, avait jugé prudent de demeurer dans la coulisse[8] et s'était contenté de faire agir le représentant de la cour de Turin, dont les intérêts en cette occurrence semblaient identiques à ceux que lui-même défendait.[9] Il ne réussit qu'à accroître le discrédit dans lequel son collègue piémontais et lui étaient tombés depuis plusieurs mois et à confirmer les défiances qu'inspirait aux Suisses l'existence possible d'une éntente

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 17 agosto 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 14 luglio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 19 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 93. — *Sostentiale relatione del conte Alf. Casati intorno la dieta generale dell' Elvezia tenuta in Bada nel mese di luglio 1668.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 756*f* (Baden. 1. Juli 1668).

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 19 juillet 1668. loc. cit. — *Sostentiale relatione del conte Alf. Casati intorno la dieta generale, ecc.* Lucerna, 23 agosto 1668. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 756*f*.

(4) *C.-C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Baden. 13 luglio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 97.

(5) *Avvisi di Msgr Aquaviva.* Lucerna, 21 luglio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Sostentiale relatione del conte Alf. Casati, ecc.* loc. cit. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 6 agosto 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 356.

(6) *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 29 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 93.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 82.

(9) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 25 août 1668. *Ibid.*

secrète franco-savoyarde dont ils eussent fait les frais.(1) Aussi quand, contraint d'intervenir à son tour dans le débat et de paraître sur la brèche aux côtés de Grésy, il se hasarda à déclarer que son maître considérerait la prise en protection des villes forestières par le Corps helvétique comme la violation formelle de l'un des principaux articles du traité d'alliance renouvelé en 1663,(2) lui fut-il répondu avec hauteur que les Confédérés attachaient beaucoup plus d'importance au maintien de leur indépendance et de leurs droits souverains qu'à l'aumône des quelques milliers d'écus que le trésor royal leur servait de façon très irrégulière et dont, depuis peu, il prétendait ne se dessaisir que sous certaines conditions.(3)

L'entente était malaisée à établir entre les avis divergents qui se faisaient jour à Bade.(4) Une fois de plus, toute décision ferme fut différée.(5) Mais, à Paris, l'alerte avait été chaude, entretenue par les pronostics déprimants de Mouslier, aux yeux duquel le projet de déclaration concerté par Schœnau avec une délégation de la diète offrait des chances de rencontrer bon accueil auprès des gouvernements cantonaux.(6) De même que les diverses phases du problème de l'*alternative* effrayaient ou rassuraient tour à tour les Suisses et les Hollandais, suivant que le Louvre inclinait à exiger des compensations territoriales dans la région du Jura ou dans celle des Flandres,(7) de même aussi on paraissait redouter dans l'entourage de Louis XIV que la diplomatie castillane ne fît dévier le débat engagé en Argovie, soit qu'elle parvînt à obtenir

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 82. — „E perchè si crede che il parlar dell'ambasciatore, le instanze et premure che mostra haver il duca di Savoia nel paese di Wò non siano per altre fine che di vantaggiare gl'interessi della Francia..." *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 11 e 29 giugno e 27 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 14 marzo 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „On mande de Bade que nostre résident n'a pas esté bien receu dans l'assemblée générale des cantons." *Nouvelles de Paris.* 3 août 1668. Gazette d'Amsterdam, année 1668. n° 32. — *Grésy au duc de Savoie.* Fribourg, 1 septembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(2) *Mouslier aux députés de la diète.* Soleure, 3 juillet 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Replica del residente di Francia ai deputati di Bada.* Solodoro. 9 luglio 1668. *Ibid.* — „Alla lettera che gia scrissero Svizzeri, con cui mostravano la buona dispositione che tenevano per continuare nell'alleanza, quando s'adempissero gli articoli delli trattati, s'è risposto che a tutto s'aderira quando si ritirino dalla protettione delle città silvestri." *Giustinian al Senato.* Parigi, 26 ottobre 1668. Frari. Francia. CXLIII. n° 474 (3a). — *Algunas noticias de Esguizaros, Grisones y Valesanos escritas por orden de ministro de Su Magd por el secretario Remigio Rossi.* s. d. (1670). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 755 *e* (Baden, 1ten Juli 1668).

(3) „Habbiamo più a cuore la conservazione e sicurezza della patria che l'importanza delli pochi danari offertici, quali senza altra condizione ci sono dovuti..." *Risposta data al residente di Francia.* luglio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Sostentiale relatione, ecc.* (Casati. 23 agosto 1668). loc. cit.

(4) *Francesco-Ferdinando Crivelli a Casati.* Bada. 2 giugno 1668. loc. cit. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 87. — Eidg. Absch. VI *A.* 256 *f*

(5) *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 21 luglio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(6) *Giustinian al Senato.* Parigi, 31 luglio 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 438 (3a).

(7) *Gravel à Louvois.* Ratisbonne, 29 mars 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLV. 64. — „A soli Svizzeri non potrebbe piacere, poichè col dominio della Franca-Contea toccherebbero per lungo tratto questo regno." *Giustinian al Senato.* Parigi. 17 luglio 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 432 (3a). — „On leur escrit (aux catholiques) qu'il se parle d'un eschange que l'on désire faire de la comté de Bourgogne contre quelques unes des places en Flandres qui sont restées au roy par le dernier traité de paix." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min XIV.

l'extension à la Lombardie et à la Franche-Comté de la protection helvétique réclamée de prime abord en faveur des seules villes forestières du Rhin, soit qu'elle réussît à négocier l'échange de la province jurassienne contre les bailliages suisses de la Haute-Italie. (1)

A cette heure, deux coalitions d'intérêts nettement opposés se trouvaient aux prises entre les Alpes et le Jura. L'une, la franco-piémontaise présentait, à la vérité, quelques fissures, car, à Turin, l'on hésitait à associer Mouslier aux nombreuses et délicates démarches conduites de Lucerne par Grésy. (2) L'autre, en revanche, l'hispano-impériale paraissait plus homogène. Mais les chefs de toutes deux tombaient d'accord sur un point essentiel, à savoir que le nœud de la situation devait être cherché dans les petits cantons, plutôt qu'à Berne et à Zurich. (3) Peu à peu, en effet, l'attitude des protestants, comme celle de leurs adversaires confessionnels d'ailleurs, tendait à s'éclaircir. Dans leur ensemble, bien que les rapports entretenus par eux avec Vienne et Milan fussent empreints d'une certaine confiance, (4) ils marquaient moins d'empressement que les catholiques à assumer la protection des villes forestières, (5) ce qui éveillait dans l'esprit du résident français l'espoir d'un prochain, sinon durable rapprochement entre eux et son maître. (6) D'autre part, le Sr de Schœnau voyait dans l'appui de la majorité des «Waldstætten» l'unique chance de succès de sa négociation. (7) Les mobiles de leur politique lui étaient connus au reste. Il les savait acquis à ses vues par le désir de favoriser les intérêts de la maison de Habsbourg, par le souci d'établir une juste compensation entre la sauvegarde de l'Autriche antérieure et celle de Genève et du pays de Vaud et surtout par l'espoir que, en dépit des protestations de Mouslier, Berne ne s'opposerait plus désormais au passage sur ses terres des troupes acheminées

(1) „Sopra una proposta, che in Baden dove farsi, s'è spedito il Sigr d'Erlac, primo capitano del reggimento di Guardie svizzere. Se ne è egli partito con le poste per divertirla, et è che la Franca-Contea et il Stato di Milano siino presi sotto la protettione helvetica con certe conditioni non ancor digeste.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 17 luglio 1668. loc. cit.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Rivoli, 24 août 1668. *Ibid* Francia. LXXXII. fasc. 2. — „J'ay tousiours dict qu'il falloit travailler à nos affaires particulières.“ *La Pérouse à Pianezza.* Bade, 7 novembre 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XV.

(3) *Mémoire* [„Il paroist que la couronne de France...“] (décembre 1668). Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 80.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 64. — *Francesco-Ferdinando Crivelli a Casati.* Bada, 2 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 17 août 1668. loc. cit.

(5) „Nous avvouons que cela vous réussiroit beaucoup plus aisément, si les protestants ne persévéroient point dans la garantie des villes forestières.“ *Le duc de Savoie à La Pérouse.* Turin, 10 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 août 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XIV.

(6) *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 29 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 juillet, 5 octobre et 23 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 93, 125, 161.

(7) *Mémoire* [„Il paroist que la couronne de France...“]. loc. cit.

par eux vers la Franche-Comté, dont le traité hispano-helvétique de l'année 1634 leur confiait en partie la défense.(1)

« Tout se tenait » en somme dans cette campagne dont les dessous et les fins lointaines échappaient encore à certains contemporains.(2) Dès lors une étroite collaboration s'imposait au commissaire impérial et à l'ambassadeur espagnol en résidence sur les rives du lac des Quatre-Cantons. Celui-ci et celui-là comprirent l'importance de la tâche qui leur était dévolue et se partagèrent les rôles pour la mieux accomplir. Tandis que le premier continuait à « travailler » les membres de la diète, le second concentra son effort sur les petits Etats de l'ancienne croyance.(3) Au commencement d'août, Lucerne, gagnée par ses largesses, décida que pleine satisfaction serait accordée à Schœnau.(4) « Le tintement joyeux des philippes d'Espagne » effaçait le souvenir de la déception causée en mars à la nouvelle de l'échec de la mission de Beroldingen à Madrid.(5) A Altorf, en revanche, il en alla différemment. Un ancien capitaine de la garde suisse du duc de Savoie, Jean-Antoine Schmid, y exerçait de hautes charges.(6) A sa suggestion et à celle de son parent, le *landammann* du même nom, l'alliance de la Couronne Catholique avait failli être dénoncée durant la *landsgemeinde* de mai.(7) Quelques semaines plus tard, les *Francesanti* de ce canton assaillaient à l'improviste la maison où se trouvaient déposés les meubles de Casati et la mettaient à sac.(8) L'unique moyen de « guérir ce mal » lui étant connu, l'envoyé lombard y eut recours. Amorcée dès la diète de mars, la demande d'une levée de quatre à cinq mille hommes pour le service de l'Escurial à Milan, en Franche-Comté ou à Naples fut présentée aux auto-

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 août 1665. Aff. Etr. Suisse. XLI. 52. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 25 août 1665. *Ibid.* XLI. 121. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Sostentiale relatione del conte Alf. Casati, ecc.* (Lucerna, 23 agosto 1668). loc. cit. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 8 ottobre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 397. — *Casati al Consiglio Secreto in Milano.* 30 gennaio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(3) „Le comte Casati est retourné en Suisse pour achever la négociation qu'il y avoit commencée." *Nouvelles de Milan.* 8 juin 1668. Gazette de France. 1668. p. 620.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 août 1668 (2de). Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(5) „Al richiamo del suono de i Filippi di Spagna compariscono giornalmente in quella città li deputati di questi cantoni per ricevere le pensione che paga loro S. Mà Cattca e si ricevono con tanto applauso che han perduto la memoria de i Luigi di Francia" *Avvisi di Msgr Aquaviva.* Lucerna, 15 agosto 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 111.

(6) *La Pérouse au duc de Savoie.* Bade, 13 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 64. — *La Pérouse au marquis de Pianezza.* Lucerne, 22 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XV. — *Carlo Girolamo Gnocchi al presidente Arese a Milano.* Fiora (Fluelen), 18 luglio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Avvisi di Msgr Aquaviva.* Lucerna, 1° settembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(8) *Carlo Girolamo Gnocchi al presidente Arese a Milano.* Fiora (Fluelen), 18 luglio 1668. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 1° settembre 1669. loc. cit.

rités cantonales vers la fin de juin.[1] Mouslier s'y attendait. Il accepta la lutte; mais, au risque de mécontenter les autres « Waldstætten », s'efforça avant tout d'agrandir la brèche pratiquée dans l'alliance espagnole à Altorf.[2] Cette erreur de tactique lui aliéna définitivement Lucerne, où l'on s'offrait, en échange du versement de deux annuités de pensions françaises, à annuler le recès de mars et à procurer l'échec de la dernière démarche du gouvernement de Madrid.[3] Aussi bien la déroute du résident semblait inévitable dès l'instant que le Louvre s'opposait à ce que lui-même sollicitât du Corps helvétique la concession d'une levée, qui cependant, une fois obtenue, n'eût sans doute, à l'exemple de celle d'Espagne, jamais été mise sur pied.[4] Dans l'entourage du roi Très-Chrétien, on appréhendait en effet et l'« inconstance zuricoise » et le réveil des difficultés surgies à l'occasion du recrutement des compagnies franches et l'émoi qu'une telle décision ne manquerait pas de provoquer en Europe.[5] Toujours est-il que désormais la cause était entendue.[6] Tour à tour, bien que non sans résistance,[7] les divers Etats suisses de la clientèle de l'Escurial se rallièrent au désir que celui-ci leur faisait exprimer par Casati.[8] Il n'y eut, à dire vrai, d'hésitation quelque peu sérieuse qu'à Altorf.[9] L'envoyé lombard apporta à la dissiper toutes les ressources de sa diplomatie. Son triomphe, en août et en septembre, n'y fut que plus complet.[10] Non content de mettre sans réserve ses enseignes à la disposition du roi Catholique, Uri consentit à révoquer la lettre réversale obtenue de ses Conseils par Méliand en 1635, lettre réversale par laquelle se trouvait annulée la promesse donnée

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 juin et 3 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 80, 97. — *Casati a Lucerna.* 19 luglio 1668 St-Arch. Luzern. Spanien-Kriege. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna. 17 agosto 1668 e 9 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Mouslier à Grésy.* Soleure, 4 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Mouslier à Lionne.* Soleure. 10 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 102. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 17 agosto 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 29 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 124.

(4) „C'est beaucoup, pour ruiner une affaire en Suisse, que de la prolonger." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 août et 23 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 106. 117. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 25 septembre 1668. *Ibid.* XLIV. 120. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 octobre 1668. *Ibid* XLIV. 131. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 25 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 120.

(6) *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 22 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(7) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 3 settembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 372.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 juin et 3 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 82, 97. — *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 17 août 1668 Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Déclaration de l'abbé de Saint-Gall sur la levée demandée par l'ambassadeur d'Espagne.* 6 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 108.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 97. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerna, 6 settembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(10) *Alf. Casati al gran cancelliere di Milano* Lucerna, 17 settembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Avvisi di Mgr Aquaviva.* Lucerna, 22 settembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

l'année précédente au Cardinal-Infant de contribuer dans l'avenir à la défense de la Franche-Comté, au même titre qu'à celle du Milanais. (1)

C'était un grand succès certes pour le commissaire impérial, comme pour l'ambassadeur d'Espagne, que d'avoir induit les autorités de Lucerne à interdire la remise en discussion soit des mesures destinées à assurer la protection des villes forestières, soit du vote qui plaçait sous la sauvegarde du Corps helvétique Genève et le pays de Vaud « quant au temporel ». (2) C'en était un non moins considérable que de s'être opposé victorieusement à ce qu'elles acceptassent les pensions de Mouslier aux conditions que celui-ci entendait leur dicter avant de les en faire bénéficier. (3) C'en était un enfin que d'avoir ramené Uri, alors surtout que ses magistrats, prenant le contre-pied de ceux du *Vorort* catholique, (4) venaient de décréter des peines sévères contre quiconque proposerait à nouveau d'entendre aux offres du Sr de Schœnau ou d'assumer une part de la défense des bailliages romands de l'Etat de Berne. (5) Mais la complexité de la tâche confiée aux agents de la maison de Habsbourg en Suisse paraissait encore formidable. Au total on ne comptait que trois cantons ayant accepté de façon ferme les propositions autrichiennes. (6) Quatre lui demeuraient hostiles. Deux, Uri et le Bas-Unterwalden se décidaient à reprendre leur parole. Et les autres, en dépit des exhortations de Zurich, s'attardaient en de regrettables tergiversations. (7) De plus, Fidèle de La Tour jouait double, car, si les Etats confédérés acquis au projet impérial étaient précisément ceux dont les chefs avaient été gagnés par lui aux vues de la cour de Vienne, (8) il semblait constant en outre qu'en refusant de fixer d'ores et déjà l'importance des garnisons affectées, le cas échéant, à la protection des places fortes de la rive droite du Rhin, les députés réunis en Argovie suivaient ses conseils. (9) Enfin

---

(1) *Il cantone d'Uri a Casati* Altorfo, 24 luglio 1668. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Risposta del conte Casati alla littera scrittali dal cantone d'Urania.* 26 luglio 1668. *Ibid.* — *Alf. Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 31 agosto e 17 settembre 1668. *Ibid* — *Avvisi di Msgr Aquaviva.* Lucerna, 8 settembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 agosto 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 26 novembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 488.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne. 6 septembre 1668. loc. cit. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 29 settembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(4) „Hanno essi tra loro stessi determinato che niuno, in pregiuditio et alteratione d'essa, debba ne consigliare, ne cooperare, sotto pena d'essere escluso del Consiglio piccolo e maggiore." *Actum del parlamento generale di Lucerna.* 9 agosto 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *La Pérouse à Saint-Thomas.* Lucerne, 10 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 103.

(5) *La Pérouse à Saint-Thomas.* Bade, 13 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 18 agosto 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 161

(7) *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 17 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(8) „Voila ce qu'on peut attendre de l'affection de ces gens cy." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 317. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 novembre 1668. *Ibid.* XLIV. 161.

(9) *Sostantiale relatione del conte Alf. Casati intorno la dieta generale dell' Elvezia ecc.* (Lucerna, 23 agosto 1668.) loc. cit. — *Mémoire du Sr de La Tour pour Mr de Lionne.* novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 154. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 novembre, 7 et 21 décembre 1668. *Ibid.* XLIV. 161, 164, 174.

l'argent devenait rare aux Ligues. Aussi Mouslier, plus que jamais décidé à entraver les négociations de son rival, entendait-il ne se dessaisir d'aucune somme au profit de ceux des alliés de son maître qui adhéreraient aux offres de ses ennemis et menaçait-il de faire user de représailles envers leurs officiers à la solde royale et les marchands suisses établis à Lyon. (1)

Encouragées par les agents du Louvre, les hésitations helvétiques nuisaient certes au succès de la cause autrichienne. (2) Quand Schœnau et Casati se portèrent, le 6 novembre, à Bade, où le résident français les avait précédés de vingt-quatre heures, (3) ce fut avec le ferme dessein de livrer à leurs adversaires un combat décisif, quelles que dussent en être les conséquences. (4) Le meilleur atout qu'ils eussent dans leur jeu était assurément la défaveur croissante qui atteignait aux Ligues la coalition franco-piémontaise et ses deux représentants, Mouslier et Grésy. (5) Les 8 et 9 de ce mois, dans de vigoureuses harangues, le commissaire impérial et l'ambassadeur espagnol adjurèrent les députés confédérés de ne point se déjuger et de parfaire l'œuvre si heureusement ébauchée par eux en mars. (6) Ils parurent tout d'abord y réussir. (7) Inquiet des sentiments hostiles dont témoignaient à son égard la plupart des membres de la diète, l'ancien secrétaire de De La Barde inclinait à se rendre aux arguments de ses contradicteurs, pourvu que ceux-ci se contentassent d'émettre un vote de principe et renonçassent à suivre les agents de la maison de Habsbourg dans le détail de leurs propositions. (8) Mais cette défaillance fut de courte durée. Modifiant une fois de plus leur attitude, Zurich et les Etats soumis à son influence reculaient devant la perspective d'une nouvelle et inopportune aggravation de leurs rapports avec la France et s'attachaient à

(1) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 7 septembre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVIIIbis. 548. — *Alf. Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 11 settembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 29 settembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure. 29 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 124. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 26 ottobre 1668. Frari. Francia. CXLIII. nº 171 (3a). — *Lionne à Mouslier.* Paris, 12 et 25 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 166, 176.

(2) „E cosi gli affari fra gli cantoni vanno bancheggiando *(sic)* senza mostrar fin hora a quel parte possino pigliar la miglior piega." *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 1º dicembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(3) *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Bada. 7 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 7 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Mouslier à Lionne.* Bade, 8 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 110.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 111. — Eidg. Absch. VI *A.* 763 *c* (Luzern, 29./30. October 1668).

(5) *Strambino a Carrone di Buttigliera.* Friborgo. 28 dicembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri VI.

(6) *Mémoire remis à la diète par le Sr de Schœnau.* Bade, 8 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 139. — *Proposition faite à Bade par Alfonso Casati.* 9 novembre 1668. *Ibid.* XLIV. 141. — *Proposition faite par Casati aux seuls cantons alliés de Milan.* Bade, 9 novembre 1668. *Ibid.* XLIV. 142.

(7) *Propositione del conte Casati alli XIII cantoni.* Bada, novembre 1668. — *Copia del recesso fatto sopra la proposizione dell' ambre di Spagna.* Bada. 10 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Nota delli banchetti fatti a Bada et a Lucerna dal Sor ambre conte Casati in occasione della dieta di novembre 1668. Ibid.* Svizzeri e Grigioni (1673—1675).

8) *Avvisi di Bada* (Aquaviva). 7 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

ne rien entreprendre qui pût léser leurs intérêts commerciaux.[1] Le résident se trouva bientôt en mesure de rassurer Lionne, dont les instructions lui prescrivaient depuis peu d'éviter de s'engager à fond contre la protection helvétique des villes forestières.[2] Incapables de ressusciter entre eux l'unité de vues qui seule leur eût donné la possibilité de satisfaire l'Autriche,[3] les députés confédérés se décidèrent à différer jusqu'à l'été suivant toute résolution ferme à cet égard.[4] Aussi bien les protestants ne furent pas des derniers à se féliciter d'un ajournement qui les tirait d'un réel embarras. Les démarches occultes de Mouslier étaient enfin couronnées de succès. Tandis que l'abbé de Saint-Gall reprochait à Fidèle de La Tour de l'avoir compromis en affichant trop ouvertement des sympathies austro-espagnoles, que démentait d'ailleurs sa conduite,[5] l'un des avoyers de Berne s'obligeait en secret envers le résident français à entraver désormais les négociations de Casati et de Schœnau et à les empêcher d'aboutir.[6] Une fois de plus la démonstration semblait faite que l'argent triomphait en Suisse de maints obstacles et qu'il y assurait infailliblement la victoire au diplomate qui, sachant le ménager au cours de sa mission, se trouvait en état de le répandre à profusion à l'heure, rare entre toutes, où, moins avisés que lui, ses adversaires commençaient à en manquer.[7]

*Le projet des deux protections. — L'obstination bernoise. — Intrigues efficaces de Mouslier. — Succès diplomatiques de Charles-Emmanuel II dans son différend avec Genève. — La sentence arbitrale de Servien. — Tension des rapports de Lucerne avec le marquis de Grésy. — Imprudences du gouvernement de Turin quant à l'affirmation de la légitimité de ses prétentions dans la région du Léman. — Mission en Suisse du S^r de La Pérouse. — Son échec. — Fribourg et le comté de Romont. — Le traité berno-piémontais de l'an 1617. — Casati et Grésy. — Démarches faites à Rome par les représentants du Louvre et de la*

(1) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 11 novembre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colb^t. CXLIX. 474.

(2) *Lionne à Mouslier.* Paris, 27 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 162.

(3) *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 23 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(4) *Le roi aux cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225^16. n° 68. — *Mouslier à Lionne.* Bade, 8 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 140; *à Colbert.* Soleure, 16 novembre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colb^t. CXLIX. 474. — Eidg. Absch. VI *A*. 767 *l* (Baden, 4. November 1668).

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 novembre et 14 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 152, 168. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 15 dicembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 28 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 177.

(7) „I Svizzeri confessano omnium esse dulcissimum accipere e però a mano i doni, come hanno fatto sempre, essendo avidissimi dell'altrui, come testifica Tacito di tutti i Germani.“ *Memoire: Che debba fare il Nunzio per dar sodisfazione in cose temporalis nella Nuntiatura de' Svizzeri?* Archivio Bichi, a Siena. — „Conchiude però la terza opinione fuori della dieta che costoro vogliono denari e con denari poi faranno tutto quel che vuol il re.“ *Avvisi di M^gr Aquaviva.* Lucerna, 30 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

*maison de Savoie. — Le bref pontifical adressé aux cantons catholiques. — Le nonce Aquaviva. — Ni Mouslier, ni son collègue piémontais ne parviennent à le faire dévier de sa ligne de conduite. — Le mémoire du cardinal de Hesse. — L'empereur favorable à l'extension de la garantie helvétique à Genève et au pays de Vaud. — Changement de politique au Vatican.*

**XXII.** L'acceptation de la protection des villes forestières par les cantons protestants était la rançon de celle du pays de Vaud par les cantons catholiques. (1) Les Bernois ne l'ignoraient pas. Leur attitude se ressentait des obstacles apportés à la réalisation de cette condition *sine qua non* du succès des négociations de Schœnau. (2) A Bade, en novembre, leurs députés avaient déclaré de façon catégorique que la défection très regrettable d'Uri et de Nidwald remettait en question la validité du recès de mars et des dispositions arrêtées à cette date au sujet de Genève et des bailliages romands. (3) Un éclat s'était même produit en fin de session entre eux et certains de leurs collègues des Etats de l'ancienne croyance. (4) A cette heure, leur volonté de renoncer à la garantie requise en faveur des cités impériales de la rive droite du Rhin semblait inébranlable. (5) Pour les amener à résipiscence, et prévenir la ruine définitive du projet des « deux protections », il n'avait fallu rien moins que l'habile entremise des chefs du parti austrophile aux Ligues. (6) Mais, dans la réalité, le mal n'était qu'à demi conjuré. Mouslier ne demeurait pas inactif.

(1) *Carlo-Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Baden, 13 luglio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 14 luglio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — „Il (le nonce) s'imagine que, si les cantons catholiques quittoient la protection du pays de Vaux, que, non seulement celle des villes forestières tomberoit, mais que les Bernois n'accorderoient plus le passage dans leur pays aux troupes suisses que les Espagnols voudroient envoyer dans le Comté de Bourgogne, si le besoin le requeroit.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 septembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *La Pérouse à Saint-Thomas.* Lucerne, 31 octobre 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XV.

(2) *Instructions à vous, Sr de La Pérouse, nostre avocat général en Savoie, pour le voyage que vous allez faire de nostre part vers les cantons catholiques, nos alliés.* Rivoli, 7 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Negoc. con Svizz. *M* 5. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna. 8 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *La Pérouse à Saint-Thomas.* Bade, 13 juillet 1668. loc. cit.

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 751 *b* (Baden, 29. Mai 1668). — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 21 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Avvisi di Msgr Aquaviva.* Lucerna, 14 luglio 1668. *Ibid.*

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 novembre 1668. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 14 novembre 1668. loc. cit. — „A Bade, le mardy après disné, l'on fist encor une assemblée, où les Bernois se mirent en colère et ils déclarèrent qu'ils ne vouloient point entrer dans la garantie des villes forestières; aussy celle du pays de Vaud estoit par terre, si les catholiques eussent eu un peu de vigueur: mais les factionnaires d'Austriche, pour ne pas laisser les choses dans cet estat, obtinrent encore une assemblée, le mercredy matin, pour soutenir cett' affaire par de nouvelles intrigues. Les Bernois revinrent un peu de leur colère et demandèrent au ministre de l'empereur qu'il s'engageât à la garantie du pays de Vaud en mesme temps qu'ils s'engageoient pour les villes forestières et autres pays.“ *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 17 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(5) „Li deputati di Berna hanno occorso che si include nel trattato specialmente il paese di Vò, et, se bene per mezzo termine, fu conchiuso che si ristasse sopra la generalità delli paesi che possedono hoggidì li cantoni; ad ogni modo li detti deputati di Berna hanno voluto portarlo all'oppositioni della loro superiorità.“ *Casati al governatore di Milano.* Bada, 14 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 17 novembre 1668. loc cit. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 161.

(6) *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 17 novembre 1668. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 751 *b.*

Soudain, à la veille de la clôture de la diète,(1) la députation bernoise émit la prétention que l'empereur et les membres de sa maison assumassent eux aussi dans un acte authentique la « sauvegarde » du pays de Vaud.(2) Or les instructions de Schœnau ne prévoyaient pas ce coup de théâtre, et la répugnance de Léopold Ier à contracter de nouveaux engagements à l'égard des protestants n'était un secret pour personne.(3) Son commissaire ne put que lui faire part de cet incident inattendu, si nuisible aux intérêts dont il avait la surveillance.(4)

Si les partisans d'une interprétation moins élastique de l'expression « fidèle égard »(5) contenue dans l'un des articles du traité d'*Union héréditaire* de l'année 1511 avaient sujet de douter de l'efficacité de la campagne entamée par le Sr de Schœnau,(6) ceux, en revanche, du maintien du recès de mars relatif à la protection de Genève et des bailliages romands ne perdaient point courage. A peu de choses près, le bloc des petits Etats acquis à cette politique pleine de prudence conservait ses positions.(7) Le duc et son représentant aux Ligues en étaient d'autant plus contrits, qu'en ce qui concernait la république du Léman, l'un et l'autre venaient de marquer un appréciable succès.(8) Il était deux choses en effet à quoi les Syndics et Conseils de la Seigneurie répugnaient de consentir, à savoir l'envoi de nouveaux députés à Turin et la remise à l'ambassadeur français dans cette ville de l'arbitrage du différend de Corsinge.(9) Or leur capitulation sur ces points était accomplie. Ensuite de maintes tergiversations provoquées par le désir d'écarter ce calice et de faire

(1) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 21 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz LXII.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 14 novembre 1668. loc. cit. — *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 17 novembre 1668. loc. cit. — *Grésy au même.* Lucerne, 18 novembre 1668. loc. cit. — „I deputati di Berna dimandono che l'Imperatore prenda anch' esso la protezzione del paese di Vò e lo dichiare compreso nella lega creditaria. Si sente che, non volendo S. Mà far tal dichiarazione, ne prender di esso la protezzione, ripugnando alle raggioni sovrani che vi ha, come feudo imperiale, cagionera questa negativa che anche i protestanti si ritereranno dalla diffesa delle città silvestri e, per conseguenza, i cattolici da quella del paese di Vò.“ *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 24 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(3) *Ibid.* — *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 17 novembre 1668. loc. cit.

(4) *Ibid.* — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 14 novembre 1668. loc. cit. — *Grésy au meme.* Lucerne, 18 novembre 1668. loc. cit. — *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 23 novembre 1668. loc cit.

(5) „getreues Aufsehen“.

(6) *Alf. Casati al governatore di Milano.* Bada, 14 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Alf. Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 31 agosto 1668. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni.

(8) „Cette petite affaire, qui neantmoins pouvoit avoir de grandes et fascheuses suites ... estoit si espineuse par l'aigreur extrème et réciproque des parties, qu'à moins de l'authorité de V. M. que je leur ay fait apréhender à toutes deux depuis longtemps que l'agresseur s'attireroit, elles en seroient asseurément venues aux hostilitez.“ *Servien au roi.* Turin, 13 octobre 1668. Aff. Etr. Turin. LX. 189.

(9) *Le duc de Savoie au marquis de Saint-Maurice.* Turin, 17 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2. — *Genève à Zurich.* 22 mai, 1er juin 1668. St-Arch. Zürich. Genf. 1668—1672 *A* 216. 10. — „A moins de l'authorité de V. Mté que je leur ay fait appréhender à toutes deux (aux parties) depuis longtemps que l'agresseur s'attireroit, elles en seroient asseurément venues aux hostilitez ... J'y ay néantmoins eu ce bonheur ... que je les ay fait enfin convenir de gré à gré jusques à une sillabe de toute ma sentence, pour y agir tousjours plustost comme médiateur que comme arbitre.“ *Servien au roi.* Turin, 13 octobre 1668. Aff. Etr. Piémont. LX. 189.

substituer à Servien « un collège de médiateurs », composé de magistrats des cités évangéliques, qu'eussent assisté au besoin Mouslier et Grésy,[1] les autorités siégeant au pied du Salève s'étaient résignées en avril à redépêcher deux de leurs conseillers à Charles-Emmanuel,[2] puis, quelques mois plus tard, à ratifier à leur corps défendant[3] la sentence rendue, le 31 juillet,[4] par le ministre du Louvre auprès de ce prince[5] et acceptée, le 14 août, par les envoyés de la petite république.[6] A l'heure où, en octobre, ceux-ci regagnaient leurs foyers, il n'était pas contestable que, loin de s'améliorer, la condition des protégés de Berne et de Zurich avait au contraire empiré durant les six derniers mois.[7]

En revanche si, comme on le prétendait dans l'entourage du souverain du Piémont, les renouvellements successifs de l'alliance helvéto-savoyarde avaient

(1) *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 17 et 24 février, 9 mars et 13 avril 1668. loc. cit. — *Servien au roi.* Turin, 13 octobre 1668. loc. cit.

(2) *Les cantons protestants au duc de Savoie.* 11/21 avril 1668. St-Arch. Bern. Genfbuch. I. 451. — *Les cantons protestants à Grésy.* Zurich, 11/21 avril 1668; *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 18 avril 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 28 avril 1668. *Ibid.* — *Instructions aux nobles André Pictet et Jean Du Pan, syndic et ancien syndic, députés à S. A. R. à Turin.* 18/28 avril 1668. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3496.* — *Genève à Pictet et Du Pan.* 7/17 mai 1668. *Ibid. C. L.* XLI (1666—1670). — *Pictet et Du Pan à Genève.* Turin, 2/12 mai, 30 mai/9 juin, 27 juin/7 juillet 1668. St-Arch. Zürich. Genf. 1668—1672 *A* 226. 10. — *Genève à Zurich.* 7/17 avril 1668. *Ibid.* Genf. 1668—1672 *A* 246. 10. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 12 et 19 mai; 9 et 15 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

(3) „Les députez de Genève attendent une response de leurs supérieurs avant que pouvoir rien conclure…" *Servien à Lionne.* Turin, 7 et 13 juin 1668. Aff. Etr. Turin. LX. 99vo, 108. — *Servien à Genève.* Turin, 17 septembre 1668. St-Arch. Bern. Genfbuch. II. 809. — *Servien au roi.* Turin, 13 octobre 1668. loc. cit.

(4) *Jugement arbitral prononcé par Mr Servien dans le différend entre le duc de Savoie et Genève.* Turin, 31 juillet 1668. Aff. Etr. Turin. LX. 127.

(5) *Pouvoir donné à Mrs Pictet et Du Pan d'accepter une prononciation de Mr l'ambassadeur Servien sur le faict de Corsinge, suivant leur instruction.* 18/28 juin 1668. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3498.* — *Prononcé de la sentence de Mr Servien.* Turin, 31 juillet 1668. *Ibid.* — *Genève à Zurich.* 16/26 juillet, 20/30 août 1668. St-Arch. Zürich. Genf. 1668—1672 *A* 246. 10. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 4 août; Rivoli. 17 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2. — *Le duc de Savoie aux cantons protestants.* Turin, 4 août 1668. St-Arch. Zürich. Genf. 1668—1672 *A* 246. 10; St-Arch. Bern. Genfbuch. II. 711; *aux cantons catholiques.* même date. St-Arch. Luzern. Savoien, Sardinien. Territorium. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Nouvelles de Paris.* 17 août 1668. Gazette d'Amsterdam, année 1668. n° 34. — „La ville de Genève a envoyé la ratification de l'acquiescement de ses députés à ma sentence." *Servien à Lionne.* Turin, 25 août 1668. Aff. Etr. Turin. LX. 138. — *Saint-Thomas à Mrs de Genève.* Turin, 17 septembre 1668. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465.* — „J'y aportay la précaution de les exhorter à continuer quelques conférences entr'eux sans moy, pour essayer de s'ajuster par des tentatives nouvelles, qu'ils firent avec aussy peu de succès qu'auparavant, et, lassez d'aussy longues et inutiles contestations, Mr le duc de Savoye me fit réitérer instamment la prière de m'en entremettre, que j'acceptay. En quoy j'ay rencontré tant de pointilles de tous costez et si longuement opiniastrées qu'il s'y est escoulé des mois entiers." *Servien au roi.* Turin, 13 octobre 1668. loc. cit. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. III. 48.

(6) *Servien au roi.* Turin, 13 octobre 1668. Aff. Etr. Turin. LX. 189. — „Ils (les députés de Genève) ont voulu faire présent d'une fort belle montre à mon secrétaire, que je ne luy ay pas laissé prendre." *Ibid.*

(7) *Pictet et Du Pan à Genève.* Turin, 5/15 septembre 1668. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3496.* — *Le duc de Savoie à Grésy.* Turin, 16 juin; *à Saint-Maurice.* Turin, 21 septembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2; LXXXIII. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 8 septembre 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XIV. — *Servien au roi.* Turin, 13 octobre 1668. Aff. Etr. Piémont. LX. 189.

eu surtout pour objet de lui faciliter, le moment venu, la reconquête de «son» pays de Vaud, il convient de reconnaitre que ce calcul se trouvait une fois de plus déjoué.(1) A Rome et à Turin, on s'était bercé de l'espoir que l'échec de la prise en protection des villes forestières par les Confédérés entrainerait l'annulation de celle accordée par ceux-ci aux possessions bernoises dans la région du Léman.(2) Or la ruine des négociations du S[r] de Schœnau semblait d'ores et déjà acquise, et cependant la situation de Grésy à Lucerne empirait à ce point que, non contents de confirmer et de préciser le sens de leur adhésion aux vues du commissaire impérial, les magistrats du *Vorort* catholique venaient de ratifier les mesures décrétées pour assurer la garantie helvétique aux bailliages romands et de menacer l'envoyé piémontais de demander son rappel, pour peu qu'il cherchât à remettre sur le tapis une question définitivement «liquidée» à leurs yeux.(3)

Le ton tranchant des affirmations savoyardes en ce qui concernait la légitimité des prétentions ducales sur les rives occidentale et septentrionale du lac de Genève masquait la regrettable insuffisance des arguments mis en œuvre pour en tenter la justification. L'imprudence de son principal adversaire donnait la partie belle au gouvernement bernois. Uri ayant cru devoir désavouer l'attitude conciliante adoptée par ses députés en Argovie dans la discussion relative à la défense éventuelle du pays de Vaud par l'ensemble des cantons,(4) les représentants du plus puissant de ceux-ci prirent la balle au bond et, au cours de la «journée» de Bade de mai, produisirent des titres originaux si authentiques et si probants que leurs contradicteurs demeurèrent confondus.(5)

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 mai 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(2) *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 8 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 agosto e 14 settembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Che però si vogliamo promettere che hora egli dovrà lasciare quieto questo negotio.“ *Actum nel giovedì li 9 agosto 1668 avanti li nostri graziosi Sig[ri] Sculteto, consiglieri et cento della città di Lucerna. Ibid.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 et 23 août et 28 septembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 21 août 1668. *Ibid.* Francia. Lett. min. LXXXIII. — „Il canton di Lucerna, nel consiglio tenutosi li 22 corrente, stabilirno di escludere in vita del Consiglio medesimo chiunque più parlasse d'alterare il proposito et resolutione loro di protegger il paese di Wo. havendolo fatto intendere per deputatione et in viglietto insieme al S[or] ambr[re] di Savoia, con aggiongervi che, non mutando procedere e non desistendo da simili pretensioni, come è quella che si riservasse sopra detto paese di Wò le ragioni del suo Duca, sarian necessitati di pregar Sua Altezza di ritirarlo a casa.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 27 agosto 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 367. — *Moro à Lionne.* Paris, 9 septembre 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 151.

(4) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 4 giugno 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 311. — *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 8 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 9 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2. — *Avvisi de Svizzeri.* settembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 389.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 mai et 18 novembre 1668. loc. cit. — „Queste rimostranze sono state valevoli ad imprimere nella mente de' deputati cattolici che veramente il S[or] duca di Savoia non habbia iusto motivo di dolersi.“ *Lepori a Rospigliosi.* Lucerna, 8 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *La Pérouse à Pianezza.* Bade, 13 juillet et 14 septembre 1668. loc. cit. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 6 agosto 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 356. — Eidg. Absch. VI *A.* 750–751 *b* (Baden, 29. Mai 1668).

On se rendit compte en Piémont de la nécessité de faire face à ce pressant danger. Les maladresses commises par Grésy n'étaient pas niables. Son discrédit égalait celui de Mouslier, dont il se constituait le porte-parole au sein des diètes générales. (1) En dépit de ses protestations, (2) on décida de lui adjoindre un collègue plus jeune, plus souple et plus actif dans la personne du Sr de La Pérouse, fils du président de Chambéry. (3) Ce nouvel envoyé gagna incontinent Lucerne, d'où il se porta à Bade, en compagnie de l'ambassadeur ordinaire. (4) Malgré l'appui qu'ils trouvèrent tant auprès de l'internonce apostolique que du magistrat uranais Jean-Antoine Schmid, naguère capitaine de la garde suisse du duc, (5) force leur fut de reconnaître que le recès arrêté en leur présence dans les derniers jours de juin était aussi défavorable à la cause piémontaise que celui qui l'avait précédé en mars. (6) En vain tentèrent-ils d'insinuer à leurs coreligionnaires d'Helvétie que, si les cités évangéliques avaient un intérêt majeur à voir aboutir le projet de prise en protection des villes forestières, les alliés de la maison de Savoie aux Ligues n'en avaient aucun à accorder leur garantie à Genève et au pays de Vaud. (7) En vain, exagérant à dessein la portée des quelques services rendus par Charles-Emmanuel II aux cantons de sa clientèle en février 1656, crurent-ils pouvoir affirmer que, sans l'appui à eux prêté par le gouvernement de Turin, les petits Etats de l'ancienne croyance eussent sans doute succombé dans leur lutte

---

(1) „Invece di raddolcire l'amarezze con tal parlare, maggiormente l'ammareggia." *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 29 giugno, 1 luglio e 11 agosto 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 5 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(2) *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 7 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(3) Et non le président lui-même. *contra:* Carutti. Storia della diplomazia della corte dì Savoia. t. III. 19. — *Instruction à vous, Sr de La Pérouse, nostre avocat général en Savoie, pour le voyage que vous allez faire de nostre part vers les cantons catholiques, nos alliés.* Rivoli, 7 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizz. *M* 5. — *Le duc de Savoie aux cantons de son alliance.* Rivoli, 7 juin 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XV. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 21 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(4) *Instructions à La Pérouse, etc.* loc. cit. — *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 7 luglio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(5) *Instructions à La Pérouse, etc.* loc. cit. — *La Pérouse au marquis de Pianezza.* Lucerne, 22 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV; *au duc de Savoie.* Lucerne, 10 août 1668. *Ibid.* — *Extrait d'une lettre de Mr l'ambassadeur de Savoye (Grésy),* du 29 août 1668. Aff. Etr. Turin. LX. 157. — „Partirà dalla Rhetia il Sor ambre cattolico di ritorno nell' Elvetia, all' aviso che quel nuncio ponteficio, per commissione precisa di S. Sà, andasse intorbidando l'affare della protettione del paese di Wò." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 12 novembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 422vo. — Eidg. Absch. VI *A.* 752 *m* (Baden, 29. Mai 1668).

(6) *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Rivoli, 2 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2. — *La Pérouse à Pianezza.* Bade, 13 juillet; Lucerne, 10 août 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XV. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 93. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 4 agosto 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Sostentiale relatione del conte Alf. Casati, ecc.* (Lucerna, 23 agosto 1668). loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 756 *g.*

(7) *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 15 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 26 novembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 488.

contre ceux de la nouvelle.[1] En vain prétendirent-ils qu'en cédant ***ad aeternum*** à Berne les bailliages lémaniques, Emmanuel-Philibert avait outrepassé les droits que lui conférait le statut de sa maison.[2] Dans la réalité, les allégations piémontaises ne résistaient pas à l'impartial examen des faits.[3] Loin de se désintéresser du sort des provinces soustraites jadis à l'obéissance du duc Charles III, les alliés suisses de son successeur attachaient au contraire une importance extrême à ce qu'aucun changement de domination ne se produisît dans la région du Salève et du Jorat. Fribourg notamment faisait cause commune avec les autorités du ***Mittelland***, dont elle partageait les alarmes.[4] Son comté de Romont ne se trouvait-il pas tout aussi exposé à l'agression savoyarde que Rolle, Morges et Lausanne?[5] A la vérité, on avait songé sur les bords de la Sarine, au cas où Charles-Emmanuel II rentrerait en possession des bailliages auxquels son ancêtre avait renoncé en 1564, à solliciter de lui la cession de la bande de territoire comprise entre le chef-lieu du canton et le lac de Morat, combinaison qui, une fois accomplie, eût fermé à jamais aux Bernois l'accès du pays de Vaud. Mais, sans contredire l'opportunité de cette cession, Grésy avait suggéré qu'elle ne fût accordée qu'à l'ensemble des alliés suisses de son maître. Et les choses en étaient restées là.[6]

Néanmoins un mécompte plus cruel encore guettait les envoyés du duc. L'un d'eux, La Pérouse, affirmait avec sérénité la nullité du traité berno-

(1) „Dans les guerres de 1656, les protestants les auroient avallés (les catholiques) et surtout le canton de Berne auroit avallé celui de Fribourg, si S. A. R. ne les eust secourus, car les troupes qu'il fist advancer sur la frontière du pays de Vaud arrestèrent plus les progrès et les mauvaises intentions des Bernois que toute autre considération.“ *Mémoire de Mr l'advocat général de La Pérouse.* 8 juin 1668. loc. cit.

(2) *Mémoire de Mr l'advocat général de La Pérouse.* 8 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizzeri *M* 5. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 21 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 8 septembre 1668. loc. cit.

(3) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 6 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII *(Indicium alicujus doctoris catholici in questione an Catholici Helvetiae Cantones censevoli sint obligati ad auxilium bellicum ferendum cantoni Bernensi contra Serenissimum Sabaudiae ducem in causis jurium ecclesiasticorum spectantium ad ditionem Vaudanam).*

(4) *La Pérouse à Pianezza.* Bade, 13 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — „Nous ne pouvons pas douter que les protestants n'ayent contribué à cette déclaration, mais les Fribourgeois y ont plus contribué que les autres.“ *La Pérouse à Saint-Thomas.* Bade, 13 juillet 1668. *Ibid.* — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 21 septembre 1668. *Ibid.* Francia. LXXXII. fasc. 2.

(5) „Aggiungono un'altra difficoltà, ed è che parte di questo paese di Vuò (Vaud) è posseduto dal cantone di Friborgo, che, come cattolico, meriterà le particolari considerazioni de gl'altri per distinguerlo da rispetti communi a protestanti.“ *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 14 luglio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — „Les Fribourgeois disent que si V. A. R. recouvroit le pays de Vaud, elle n'en demeureroit pas à ce que les Bernois occupent.“ *La Pérouse au duc de Savoie.* Fribourg, 1 septembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(6) „Lorsque je fis la paix de la Suisse, les députés de Fribourg, qui négotiaient avec moy à Baden, m'informèrent adroittement, dans les discours que nous faisions, de voir si je pourrois disposer S. A. R., lorsqu'elle entreprendroit de recouvrer le pays de Vaud, si elle auroit voulu donner à Fribourg cette langue de pays qui est entre le pays de Fribourg et le lac de Morat... et que, par ce moyen, ils auroient servi de barrière entre le pays de Vaud et les Estats de Berne, et qu'eux seroient par ce moyen engagez à favoriser cette entreprise. Sur quoy il me vient en pensée qu'il seroit peut estre plus avantageux de donner cette langue de pays à tous les cantons catholiques alliés de S. A. R., qui en feroient un ou deux bailliages qui leur seroient communs et, par ce moyen, on les pourroit obliger à nous ayder dans cette entreprise.“ *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 23 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

piémontais de 1617, dont le négociateur avait négligé, selon lui, de le faire revêtir de l'indispensable ratification du Sénat de Savoie. (1) Or des recherches effectuées dans les archives ducales venaient de révéler tardivement la fausseté d'une telle déclaration. (2) Bien plus, il apparaissait désormais hors de doute que, si l'alliance conclue cette année-là avec le canton suisse par le gouvernement de Turin ne compromettait en aucune façon les intérêts de ce dernier, il n'en allait pas ainsi en revanche de la renonciation consentie à la même date par le chevalier Gabaleone, des prétentions de son souverain sur les bailliages romands, renonciation « définitive » en soi, car elle ne s'était produite, vérification faite, qu'en vertu d'une procuration authentique de Charles-Emmanuel Ier et de Victor-Amédée, prince de Piémont. (3) Et ce n'était pas l'insinuation que celui-ci n'avait agi en cette conjoncture que « par obéissance filiale » qui pouvait atténuer l'importance de sa démarche. (4) Dès cette heure, il y avait donc lieu de s'attendre à ce que l'argumentation de Grésy et de La Pérouse s'effondrât lamentablement, pour peu qu'il plût à l'autorité bernoise de mettre au jour les originaux des actes diplomatiques en sa possession. (5)

Encore qu'ils eussent devant eux le même adversaire, Mouslier et les deux envoyés du duc conservaient, chacun à part soi, la conduite des négociations qui leur étaient propres. La prudence conseillait aux représentants du prince piémontais de ne point se solidariser davantage avec celles du résident français, et ce dernier aurait eu tout à perdre à embrasser avec trop de chaleur la cause savoyarde. De plus en plus, en effet, Casati semblait maître de la situation à Lucerne, (6) et les efforts tentés afin de séparer de ce canton les autres « Waldstætten » demeuraient vains. (7) Ni le recès de la diète de Bade de juillet, ni celui de la « journée » catholique de septembre (8) ne furent de

(1) *Mémoire de Mr l'advocat général de La Pérouse.* 8 juin 1668. loc. cit. — *La Pérouse à Pianezza.* Lucerne, 29 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV; *à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 juillet 1668; Bade. 13 juillet 1668. *Ibid.; au duc de Savoie.* Bade, 13 juillet 1668. *Ibid.*

(2) *Le duc de Savoie à La Pérouse.* Turin, 30 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV; Min. Francia. LXXXIII. — *La Pérouse au duc de Savoie.* Bade, 19 juillet 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XV.

(3) *La Pérouse à Pianezza.* Lucerne, 2 juillet 1668. loc. cit. — *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 3 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Le duc de Savoie à La Pérouse.* Turin, 11 juillet 1668. *Ibid.* Min. Francia. LXXXIII. — *La Pérouse à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 juillet; Bade, 25 juillet 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XV.

(4) *La Pérouse à Pianezza.* Lucerne, 2 juillet 1668. loc. cit. — *Le duc de Savoie à La Pérouse.* Turin, 2 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *La Pérouse au duc de Savoie.* Bade, 25 juillet 1668. *Ibid.*

(5) *La Pérouse à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 juillet 1668. loc. cit. — *Le duc de Savoie à La Pérouse.* Turin, 21 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Min. Francia. LXXXIII. — *Bern an Luzern.* 12./22. August 1668. St-Arch. Luzern. Savoien, Sardinien. Territorium.

(6) *Sostentiale relatione del conte Alf. Casati intorno la dieta generale dell' Elvezia tenuta in Bada nel mese di luglio 1668.* Lucerna, 23 agosto 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 août 1668 (2de). Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV; *à Saint-Thomas.* Lucerne, 17 août et 6 septembre 1668. *Ibid.; à Pianezza.* Lucerne, 14 septembre 1668. *Ibid.*

(8) *Schwyz an Luzern.* 29. August 1668. St-Arch. Luzern. Savoien. Sardinien. Territorium.

nature à donner satisfaction aux mandataires de la cour de Turin.[1] En déclarant dans ces deux occasions qu'il respectait l'esprit et la lettre de son alliance avec celle-ci, le *Vorort* des Etats de l'ancienne croyance estimait être à l'abri de tous reproches, d'où qu'ils pussent venir et ne devoir compte à personne de ses sentiments hispanophiles.[2] Dès lors une politique d'attente s'imposait aux ministres de Charles-Emmanuel II. Elle s'imposait d'autant plus, qu'à brusquer les choses, ils risquaient de coaliser contre eux catholiques et protestants et d'inciter ceux-là à céder à ceux-ci leurs créances sur le trésor ducal.[3] Mieux valait s'attacher à ramener Schwytz et Zoug dans la bonne voie. Mieux valait tenter de circonvenir les dizains de la vallée du Rhône, auxquels les cités évangéliques demandaient de garantir avec elles l'intégrité du pays de Vaud.[4] Mieux valait en un mot se contenter de demi-succès et s'estimer heureux que la communication faite aux députés de la diète de novembre par leurs collègues bernois de l'original de l'acte de cession de l'année 1617 n'eût pas été annexée au recès final de cette « journée ».[5]

A Paris, comme à Turin, l'accord s'était établi pour reconnaître que seule l'intervention du Saint-Siège serait capable de changer la face des choses à Lucerne et dans les petits Etats de la région du Gothard.[6] Or un nouvel envoyé de la Curie romaine, Rudolfo d'Aquaviva, archevêque de Laodicée, venait de s'installer sur les bords de la Reuss. L'origine napolitaine de ce prélat,[7] le rendait à bon droit suspect à ceux qui voyaient dans les nonces sujets du roi d'Espagne ou dans les chefs d'ordres religieux les lieutenants attitrés des ambassadeurs de ce prince auprès des Ligues.[8] En prévision du

(1) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 6 agosto 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 356.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 10 settembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 379vo.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 décembre 1666. 30 octobre et 18 décembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII. XVI. — „V. A. R. peut juger quel préjudice seroit à son royal service, si lesd. protestants se pouvoient acquérir une cession de 4 ou 500,000 pistoles, à quoy ils pourroient faire monter toutes ces pensions arréragées et, après cela, il n'y auroit point d'autre compte à faire avec eux, puisque tout le Corps helvétique se trouveroit obligé à la manutention du traité qu'ils feroient entre eux." *Grésy au duc de Savoie.* Hohenrain, 30 juillet 1671. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVII.

(4) *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 21 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

(5) *Certificat de Barthélemy Schindler, secrétaire général des diètes, constatant, à la requête de l'ambassadeur de Savoie, qu'au cours de la diète de Bade de novembre, Berne a bien fait présenter ses titres de possession quant au pays de Vaud, mais n'a pu obtenir que cette présentation fût jointe au recès.* s. d. (1669). Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(6) *Le duc de Savoie au nonce en Suisse.* Turin, 8 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII.

(7) *Le duc de Savoie à Grésy.* Turin, 30 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 juin 1668, 13 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 72: XLV. 168. — *La Pérouse à Saint-Thomas.* Lucerne, 17 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV; *au duc de Savoie.* Fribourg, 29 août 1668. loc. cit. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 8 septembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — „Li nuntii sudditi di Spagna sono la peste ivi et causa d'ogni male." *Moro à Lionne.* Paris, 19 septembre 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 155. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 29 septembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi.

danger qui les menaçait de ce fait en Helvétie, les gouvernements français et piémontais, ce dernier principalement, prirent les devants au Vatican et obtinrent sans trop de difficultés un bref dans lequel le Saint-Père exhortait les catholiques suisses à appuyer les revendications du duc à l'égard de Genève et du pays de Vaud. (1) A cette fois, Charles-Emmanuel II se crut certain du succès. Par malheur, il commit la faute insigne de se faire expédier le bref à lui-même, puis de l'adresser à son ministre à Lucerne, afin que celui-ci le remît en mains propres au nonce. (2) Les conséquences de ce « procédé tortueux » devaient être néfastes. Déjà mécontents de ce que la cour de Turin invoquât l'assistance de celle de Paris pour leur imposer ses vues dans l'affaire de la « garantie vaudoise », (3) les « Waldstætten » ne dissimulèrent pas leur courroux en constatant que l'intempestive intervention du Saint-Siège dans celle-ci était le résultat des intrigues de leur allié piémontais. (4) De son côté, la diète évangélique ne pouvait pas ne point prendre ombrage du regain d'influence qu'apportait aux agents de la maison de Savoie l'entrée en scène de ceux du Vatican. (5) Aquaviva enfin se sentit froissé de ce qu'il qualifiait un manque d'égards envers sa personne. (6) Déterminé, semblait-il, au lendemain de son arrivée à Lucerne, à tenir dans une certaine mesure la balance égale entre les partis aux prises, il inclina désormais manifestement à se ranger à l'opinion de Schœnau et de Casati, lorsque ceux-ci s'efforçaient de le convaincre que la concession de la garantie helvétique en faveur du pays de Vaud était le seul moyen d'amener l'ensemble du Corps protestant à souscrire à la protection des villes forestières et à accorder libre passage aux troupes acheminées de la Suisse orientale vers la Franche-Comté. (7)

Sollicité par Grésy et Mouslier de se conformer aux instructions qui lui venaient de Rome, le nonce opposa à cette ouverture un refus catégorique. (8)

---

Francia. LXXXII. fasc. 2. — L'on remarque qu'il (le nonce) ne prend pas les soins qu'on désireroit pour la conservation de la religion catholique en ces pays." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er août 1669. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XV.

(1) „Dell' amarezza che ha prodotta in Nro Sigre il sentir la protezione alla quale si sono impiegati cotesti Sigri a favore del paese di Vò sara argumento a V. S. il breve della Santità Sua." *Rospigliosi ad Aquaviva.* Roma, 9 giugno 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — *C.-C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Baden, 13 luglio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Sostentiale relatione del conte Alf. Casati, ecc.* (Lucerna, 23 agosto 1668). loc. cit. — Ricotti. op. cit. VI. 188.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 12 juillet 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 14 luglio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Sostentiale relatione, ecc.* loc. cit.

(3) *Saint-Thomas à Mrs de Genève.* Turin, 17 septembre 1668. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3465.* — Eidg. Absch. VI *A.* 761 *d* (Luzern, 5./6. September 1668).

(4) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 4 agosto 1668, 25 maggio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII, LXIII.

(5) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 14 luglio e 18 agosto 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(6) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 14 luglio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(8) *La Pérouse au duc de Savoie; à Saint-Thomas.* Lucerne, 3 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

Les prétextes ne lui manquaient assurément pas de justifier son attitude.[1] Outre que les rédacteurs du bref avaient par inadvertance placé les catholiques de Fribourg sur le même pied que les réformés de Berne, il était certain, qu'à tenter de défendre les intérêts de la cour de Turin en cette conjoncture délicate, le Saint-Siège risquait fort de compromettre son prestige auprès des cantons forestiers.[2] La prudence ne conseillait-elle pas dès lors d'attendre la cessation des distributions d'argent faites par Casati avant d'entamer une nouvelle campagne confessionnelle au sein des Ligues?[3] A cela les adversaires du prélat répondaient, il est vrai, que les atermoiements de celui-ci, candidat avéré à la nonciature de Vienne, n'avaient d'autre but que de faciliter à Casati et à Schœnau l'achèvement de leurs négociations.[4] Aussi, lorsqu'ils se furent bien convaincus de la gravité de l'obstacle imprévu qui se dressait devant eux, les envoyés piémontais et français s'efforcèrent-ils de le contourner. Assurément le rappel d'Aquaviva eût été souhaitable. Mais il semblait malaisé de l'obtenir à cette heure.[5] En revanche le nonce à Turin offrait de dépêcher un religieux à son collègue de Lucerne, afin «de le remettre dans la bonne voie».[6] Cette proposition fut acceptée. Toutefois, ni l'arrivée sur les bords du lac des Quatre-Cantons d'un délégué du représentant du Vatican auprès de la cour ducale,[7] ni celle de deux personnages, dont «un avocat célèbre», adressés par Charles-Emmanuel II à ses ambassadeurs aux Ligues[8] ne parvinrent à faire dévier le ministre du Saint-Siège en Suisse de la ligne de conduite qu'il avait adoptée.[9] Au lieu donc de communiquer, ainsi qu'on l'en

(1) „Je crois pour moy que, quels ordres qui luy puissent venir de Rome, il les interprétera et exécutera tousjours selon sa fantesie.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 4 janvier 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(2) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 14 luglio 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(3) „On espère que, quand l'argent d'Espagne aura esté distribué, le désir d'avoir celuy de France pourra les faire changer.“ *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 3 août 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — „Il sçait bien (le nonce) que toutes ses lettres n'opèrent de rien (qui est ce qu'il désire).“ *Du même au même.* Lucerne, 4 janvier 1669. *Ibid.*

(4) *La Pérouse à Pianezza.* Lucerne, 5 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 décembre 1668. *Ibid.*

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 juin 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — „Le nonce a plus de passion pour les interests de la Maison d'Autriche que pour la gloire de Dieu.“ *Du même au même.* Lucerne, 14 septembre 1668. *Ibid.* — *Moro à Lionne.* Paris, 13 septembre 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 153. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* De la Vénérie royale, 3 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

(6) *L'archevêque de Damiette, nonce en Savoie, au nonce en Suisse.* Turin, 19 septembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *La Pérouse à Saint-Thomas.* Lucerne, 5 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 12 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 19 octobre 1668. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XV. — *Carlo Girolamo Gnocchi al Presidente Arese.* Fiora, 20 ottobre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* De la Vénérie royale, 3 novembre 1668. loc. cit.

(8) *Le duc de Savoie à La Pérouse.* Turin, 20 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Min. Francia. LXXXIII.

(9) *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 17 août: *à Saint-Thomas.* Lucerne, 28 septembre: *à Pianezza.* Lucerne, 26 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 22 settembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 26 octobre et 2 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 15 décembre 1668. *Ibid.* Francia. Lett. min. LXXXII. fasc. 2.

priait, le bref pontifical aux gouvernements des « Waldstætten », Aquaviva prit sur lui d'inviter ceux-ci à suggérer à leurs confédérés protestants d'autoriser le libre exercice des cultes et l'introduction d'une mission de capucins dans le pays de Vaud. (1) La réponse négative qui lui fut donnée à ce sujet ne le chagrina pas outre mesure, puisqu'elle le contraignait à différer l'accomplissement de nouvelles démarches qu'il n'eût entamées qu'à son corps défendant. (2)

En se refusant à exécuter sans plus de délai les ordres du pape, le nonce avait en quelque sorte la certitude que l'indépendance de son attitude ne l'exposerait pas au blâme de celui-ci. (3) L'empereur, en effet, entendait ne pas laisser le champ libre aux intrigues du duc de Savoie. Dès les derniers jours de septembre, le cardinal de Hesse présentait en son nom à la secrétairie d'Etat du Vatican un mémoire très développé, où se trouvaient exposées par le menu les raisons qui eussent dû engager le Saint-Père à ne point s'immiscer dans le règlement de l'affaire du pays de Vaud, le seul assurément des bailliages suisses dont la légitime propriété ne pût être contestée à celui des cantons qui l'administrait. (4) Aussi bien, autant les instructions adressées au nonce à Lucerne portaient un préjudice notable aux intérêts de la maison de Habsbourg en Helvétie, autant elles tendaient à y semer la division entre les adeptes de l'ancien culte, ainsi qu'en témoignait la défection d'Uri, et à éloigner les protestants de la protection des villes forestières, (5) si nécessaire au maintien de la domination autrichienne dans le Brisgau et la Haute-Souabe, autant en revanche la garantie sollicitée des Confédérés en faveur des possessions bernoises dans la région du Léman compromettait peu la cause du catholicisme, puisque, au cas d'une guerre déchaînée pour des motifs politiques, les « Waldstætten » et Fribourg n'eussent sans doute pas hésité à secourir leurs alliés

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne. 19 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 20 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — Eidg. Absch. VI *A.* 757 *hh.*

(2) *Les cantons catholiques au nonce à Lucerne.* Bade, 11 juillet 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Lettera scritta dalli sig*ri *Sculteto e Senato di Friborgo a Mons*gr *Nunzio.* 20 agosto 1668; *Il Landamman di Soprasilva (Giov. Imfeld) al medesimo.* Sarnen, 25 agosto 1668: *Gaspard Abyberg al medesimo.* Schwytz, 20 agosto 1668. *Ibid.* — „Li Svizzeri cattolici han preso in protezzione ciò che è stato ceduto a loro confederati.“ *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 25 agosto 1668. *Ibid.* — *La Pérouse à Pianezza.* Bade, 7 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Risposta delli deputati della dieta di Bada a M*sgr *Nunzio.* 6 novembre 1668; *Aquavira a Rospigliosi.* Lucerna. 17 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — „Je croy qu'il est bien ayse qu'on la lui ayt faict (cette réponse) telle, pour pouvoir porter les choses en longueur.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 novembre 1668. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 768 *u.*

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(4) *Rospigliosi ad Aquaviva.* Roma, 29 settembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — „Esser notorio che quasi tutto il paese de Svizzeri è stato da altri principi occupato in diversi tempi, ma nissun cantone forse possiede con tanta raggione il suo, come Berna il paese di Wò.“ *Memoriale del cardinale d'Hassia, per parte della M*tà *Cesarea, intorno all' occorenze di Wò (Vaud).* 1668. *Ibid.*

(5) „Et a questo esempio (d'Altorfo) è da temersi che gli altri cantoni seguitino, da que pasarebbe infaillibilmente che anco li cantoni protestanti, vedendosi ingannati et abandonnati, rivocarebbono le capitolazioni fatte per l'assistenza dell' Imperatore in caso di bisogno per le quattro città silvestri.“ *Memoriale del cardinale d'Hassia, ecc.* loc. cit.

du « Mittelland » [1] et que, dans l'hypothèse d'une rupture confessionnelle, il semblait inadmissible que leur effort se portât sur les bailliages romands. [2] Ignorait-on donc à Rome les conséquences désastreuses qu'entraînerait l'irrévocable adhésion du Vatican aux vues du duc de Savoie? N'était-il pas de toute évidence que son premier résultat serait de consommer la ruine des cantons catholiques, d'inciter Berne et les Etats de son groupe à resserrer les liens qui les unissaient à la France, de convaincre l'Espagne de l'opportunité de renoncer à son alliance avec les Suisses de l'ancienne croyance, dont elle n'avait plus à attendre aucun service et de se rapprocher à son tour des gouvernements des cités évangéliques, d'amener enfin l'empereur lui-même à modifier l'orientation de sa politique à l'égard du Corps helvétique et de le décider à abandonner la cause des « Waldstætten » pour se rallier à celle de leurs adversaires confessionnels? [3]

Les arguments développés dans le mémoire du cardinal de Hesse n'étaient pas de ceux qui dussent laisser indifférent le « Père commun ». Par suite, dès les premiers jours d'octobre, l'ordre fut transmis à Aquaviva de persévérer dans la voie où il s'était engagé de sa propre initiative et de tenir la balance égale entre les prétentions piémontaises et les prétentions autrichiennes au sein des Ligues. [4] Au reste l'émoi provoqué par les brusques et nombreux revirements survenus dans l'affaire des villes forestières, comme dans celle de la garantie du pays de Vaud, se calmait peu à peu. Casati, que sa connaissance approfondie des « choses de Suisse » rendait plus apte qu'aucun de ses collègues à peser les divers aspects de la situation, jugea celle-ci suffisamment éclaircie pour se croire autorisé à prendre, le 10 octobre, le chemin de Coire. [5]

. .

*Les cantons protestants recherchent de nouvelles alliances avec l'étranger. — Les Provinces-Unies et les auxiliaires français à leur solde. — Projet d'entente entre les Hollandais et leurs coreligionnaires suisses. — Son développement. — Négociations de Dohna avec les autorités de Zurich et de Berne. — Casati et les*

---

(1) *Memoriale del cardinale d'Hassia, ecc.* loc. cit. — Eidg Absch. VI *A*. 740—741 *d* (Luzern, 12./13. März 1668).

(2) *Memoriale del cardinale d'Hassia, ecc.* loc. cit.

(3) „Onde si conclude che questo è un pretesto et invenzione della Francia per disunire li cantoni, affine che quella corona possa tanto più facilmente avere il predominio nell'Elvezia.“ *Memoriale del cardinale d'Hassia, ecc.* loc. cit. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 3 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.

(4) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 10 settembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 379vo. — „Si replica a V. S. esser volontà di Sua Beatitudine che, ben reffletendo ella a quanto le fu detto nelle due scritture mandatele di qua, l'una a richiesta del Sor residente di Savoia, l'altra per parte del cardle d'Hassia, regoli per tal maniera i suoi negoziati che redondi nel maggiore pro della nostra santa religione il loro frutto con la maggior sodisfazzione possibile di ciascuna delle parti.“ *Rospigliosi ad Aquaviva.* Roma, 6 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 12 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

*agents de la Triplice aux Ligues. — Inquiétudes de Mouslier. — Il s'attache à semer la discorde entre les Confédérés. — Le Corps helvétique, le gouvernement batave et le traité d'Aix-la-Chapelle. — Intrigues savoyardes dans Genève. — Mission de Bonstetten à La Haye. — On s'oppose au Louvre à l'entrée des cantons dans la Triple Alliance. — Divergences de vues entre protestants et catholiques quant à l'opportunité de l'alliance néerlandaise. — Importance de la diète générale de novembre 1668. — Plan de campagne du résident du Louvre. — Arrestation de Leroux. — Echec partiel des négociations de Bonstetten. — « Le Hollandais volant ». — Recès de Bade. — Ses conclusions. — Succès français. — Péripéties diverses de la lutte engagée en Suisse entre partisans et adversaires de la Triplice. — Réveil des appréhensions à Paris quant à une recrudescence de l'intervention britannique dans les affaires des Ligues. — Aigreur des rapports entre la cour de Londres et Berne. — On s'attache en France à entraver les communications militaires entre la Suisse et la Hollande. — Soleure et le traité hispano-helvétique du 30 mars 1664. — Mesures de représailles suggérées par Mouslier. — Energie déployée dans les cités évangéliques à contrecarrer les desseins du Louvre. — Erlach et Casati. — Rivalité d'influence entre Zurich et Berne. — La politique étrangère suivie par les Confédérés les expose au mépris de leurs voisins. — Décisions arrêtées à Aarau le 18 mai 1669.*

**XXIII.** Au temps même où il se refusait à combattre la garantie helvétique sollicitée par Berne en faveur de son pays de Vaud, le nonce apostolique à Lucerne adjurait ses coreligionnaires suisses de ne point contracter d'alliances protestantes et, malgré la netteté des réponses à lui faites à ce sujet, ne parvenait pas à bannir de son esprit les appréhensions qui l'assaillaient. (1) L'avis qu'un envoyé spécial des Etats-Généraux des Provinces-Unies, le capitaine de Bonstetten, de Berne, (2) assisterait à la diète de Bade de novembre suffisait à justifier cette démarche et lui donnait sa véritable signification. (3) L'échec à peu près avéré du projet de protection des villes forestières et le répit survenu dans les négociations relatives au statut des bailliages romands laissaient les adversaires de la France parmi les cantons sous une impression de malaise à laquelle il leur tardait de se soustraire. (4)

---

(1) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 29 settembre e 27 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — Eidg. Absch. VI *A* 761,*f* (Lucern, 29./30. October 1668).

(2) „Ils (les Hollandais) ont à leur service un nommé Rosière ou autrement Bonstetten ... du canton de Berne, des meilleures maisons, mais, pour sa personne, c'est fort peu de chose.“ *Stoppa à Louvois.* Duytz (Deutz), 26 février 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 68. — „Qui avoit mendié cet employ pour se faire valoir dans le canton de Berne, sa patrie“. Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies (éd. C. van Buren, Amsterdam, 1874). IV. 80.

(3) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 27 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Avvisi di Bada.* 7 novembre 1668. *Ibid.* — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 14 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 17 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Strambino a Carrone di Buttigliera.* Friborgo, 28 dicembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VI. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1668.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

L'idée de rechercher d'autres alliances à l'étranger, tout en ne rompant pas avec la Couronne Très-Chrétienne et en continuant à bénéficier des nombreux avantages que leur procurait l'instrument diplomatique renouvelé en 1663 devait nécessairement germer dans l'esprit des Confédérés, dans celui des protestants principalement. (1) Elle devait s'y développer avec d'autant plus d'énergie que, dans l'intervalle, une triplice anglo-suédo-batave (2) s'était constituée à l'effet de surveiller et d'assurer l'exécution de la paix franco-espagnole d'Aix-la-Chapelle, que l'adhésion des Suisses à ce traité de garantie paraissait vivement souhaitée par les parties contractantes (3) et que, à n'en pas douter, cette solution eût été la seule capable de procurer le maintien du *statu quo* en Franche-Comté. (4) De leur côté, les gouvernants de La Haye faisaient montre d'une activité fébrile, multipliaient leurs démarches à Vienne et s'efforçaient de recruter des troupes auxiliaires ailleurs qu'en France, dans la crainte que leurs relations avec le Louvre ne s'envenimassent à bref délai. (5)

Dès lors un rapprochement de jour en jour plus étroit ne pouvait manquer de s'établir entre les Hollandais et leurs coreligionnaires d'Helvétie. (6) En

---

(1) *Zürich an Luzern.* 15./25. April 1668. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII. — Eidg. Absch. VI *A.* 766 *b* (Baden, 4. November 1668).

(2) *Accession del rey de Suecia al tratado de Alianza ajustado en La Haya, el dia 13/23 de enero 1668 entre el rey de la Gran Bretaña y los Estados generales, etc.* La Haga, 23 enero: Westminster, 25 de abril 1668. Abreu y Bertodano. Colecion de Tratados, etc. X. 279, 352. — *Gravel au roi.* Ratisbonne. 28 février 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLIII.

(3) „Les Suisses ont envoyé un ambassadeur à la cour d'Espagne pour y offrir d'estre compris dans la Ligue, au cas où les Suédois y entrent." *Servien à Lionne.* Turin, 19 mai 1668. Aff. Etr. Turin. LX. 87. — „Les Suisses n'ont point envoyé en Espagne." *Louvois à Servien.* 28 mai 1668. *Ibid.* 93. — „Les Etats Généraux ont enfin résolu d'escrire aux cantons suisses, tant catholiques que protestants, sur les offres qu'on leur est venu faire icy d'un régiment ou deux de cette nation là; à quoi cet Etat ne s'engaigera pas néanmoins, s'il n'est assuré que les cantons garantissent le traité d'Aix-la-Chapelle et ne s'obligent à s'employer avec vigueur à l'exécuter conjointement avec l'Angleterre et la Suède..." *Wicquefort à Lionne.* La Haye, 16 août 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt (1665—1668). p. 306. — „Il y a des Provinces qui n'ont pas voulu que l'on ayt convié les cantons suisses d'y entrer (dans la Triplice)... La Hollande ne veut pas que l'on fasse des levées en Suisse, si les cantons ne garantissent le traité d'Aix-la-Chapelle. La Zélande ne veut de Suisses à aucun prix." *Wicquefort à Lionne* La Haye, 30 août 1668. *Ibid.* IV suppt. 307. — „Ce n'est que depuis deux jours que les Estats Généraux ont escrit aux Suisses pour les convier d'entrer en la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle. Encore n'ont-ils escrit qu'aux cantons protestants." *Du même.* 2 septembre 1668. *Ibid.* IV suppt. 308. — *Algunas noticias de Esguizaros, Grisones y Valesanos, etc.* (Agosto 1670). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Arlington to W. Temple.* Whitehall, 22 december 1668. Letters of the Earl of Arlington to Sir W. Temple (London, 1701). p. 377. — Mignet. Négoc. relatives à la succession d'Espagne. III. 39. — Courtenay. Memoirs of Sir William Temple (London, 1836). 271.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 novembre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIX. 474. — „Les Estats d'Hollande, jugeant qu'il est très nécessaire de faire entrer les cantons dans la Triple Alliance, ont résolu de faire tenir de l'argent à celuy qui négocie cette affaire." *Wicquefort à Lionne.* Soleure, 6 décembre 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt. p. 310. — *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1671. Simancas. Estado. 3381.

(5) *Giustinian al Senato.* Parigi, 22 maggio 1668. Frari. Francia. CXLII. nº 106 (3a). — *Wicquefort à Lionne.* La Haye, 9 août 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt. p. 296. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 11 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 6. — Floris der Kinderen. De Nederlandsche Republick en Munster, gedurende de Jaren 1650—1666 (Leiden, 1871). 110. — Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies. IV. 29.

(6) „Je joins icy deux copies de lettres, l'une des Suisses aux Hollandois, et l'autre la response de ces derniers aux premiers: l'on voit par là la disposition où sont ces deux républiques de s'unir." *Gravel à Lionne.* Ratisbonne, 20 août 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLVII. 135.

décembre 1665, on l'a dit, ceux-là avaient demandé à ceux-ci une levée de trois mille hommes.[1] Mais la modicité de la somme offerte avait fait obstacle à la prise en considération de cette requête. Vingt mois plus tard, en juillet 1667, de nouvelles instances venues des Etats-Généraux des Provinces-Unies n'avaient pas eu meilleur sort.[2] La nécessité d'une action plus décisive paraissait désormais s'imposer à ces derniers. Un ancien gouverneur de la principauté d'Orange, le comte de Dohna, retiré sur les terres de Berne, s'étant déclaré prêt à servir de trait d'union entre les parties, sa proposition ne fut pas déclinée par Jean de Witt.[3] Les autorités des deux grandes cités évangéliques se virent priées par lui d'adhérer sans retard à l'alliance anglo-batave[4] et d'entraîner par leur exemple les magistrats des cantons de l'ancienne croyance à dépêcher des représentants aux conférences d'Aix-la-Chapelle.[5] Au même temps, l'ambassadeur néerlandais à Paris, lequel n'hésitait pas à l'appuyer de son crédit, affirmait bien haut, qu'en échange d'une levée suisse de cinq à six mille hommes, ses maîtres s'engageraient à fournir à la Seigneurie de Genève un secours financier qui eût suffi à assurer sa défense dans les plus mauvais jours.[6] L'intention des « Espagnolisez » de faire campagne en Helvétie aux côtés des agents de la Triplice dans ce pays n'était pas douteuse.[7] Casati, dont l'initiative en cette circonstance recueillait l'approbation de Zurich, en attendant d'obtenir celle des autres Etats protestants des Ligues,[8] s'occupait lui aussi à recruter un contingent d'auxiliaires sensiblement égal en nombre à celui que sollicitaient les Hollandais, et cela non point afin de contrecarrer leurs négociations, mais en vue de leur céder, le cas échéant, tout

(1) *Bürgermeister und Rath der Stadt Chur an Zürich.* 4./14. Dezember 1665. St-Arch. Zürich. Holland (1568—1672). — *Genève à Zurich.* 13/23 décembre 1665. *Ibid.* — *Mémoire touchant le secours demandé des cantons protestants par les Provinces-Unies.* 4/14 janvier 1666. *Ibid.* — *R. van Omeren à (Hirzel).* La Haye, 14/24 février 1666. — *Ordines generales Foederati Belgii Helvetiae Reformatae cantonibus.* Hagae Batavis, 16 julii 1666. — *Boreel à Zurich.* Paris, 27 juillet 1666. *Ibid.* — *C. Werdmüller à Mouslier.* Zurich, 7 décembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIVbis. 657.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er juillet 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 56.

(3) „Les Estats tâcheront aussi de faire une liaison étroite avec les cantons suisses.“ *Wicquefort à Lionne.* La Haye, 16 août 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt. p. 298. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 26 ottobre 1668. Frari. Francia. CXLIII. n° 474 (3a). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 juin et 23 septembre 1668; 19 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 72, 117; XLV. 8. — Mémoires de F. de Dohna (éd. Borkowski, 1898). 236.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 40. — „Ce n'est que depuis deux jours que les Etats Généraux ont escrit aux Suisses pour les convier d'entrer en la garantie du traité d'Aix-la-Chapelle.“ *Wicquefort à Lionne.* La Haye, 30 août 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt. p. 308.

(5) *C. C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Baden, 13 luglio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas aux cantons protestants.* La Haye, 19 septembre 1668. St-Arch. Zürich. Holland (1568—1672); Arch. di Stato Piemontesi Svizz. Lett. min. XIV. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 mai et 7 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 54, 164.

(6) *Moro à Lionne.* Paris. 16 mai et 3 juin 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 138, 142. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 117.

(7) „Mrs les Estats avoient prié l'ambassadeur d'Espagne de prier celuy qui est en Suisse de seconder les offices que l'on y faict faire pour obliger les cantons d'entrer dans la Triple Alliance.“ *Wicquefort à Lionne.* La Haye, 29 novembre 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt (1665—1668). 318.

(8) *Avvisi di Lucerna.* 24 ottobre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

ou partie des troupes qui lui auraient été accordées, et dont il eût été malaisé au roi Catholique d'assumer l'entretien pendant plus de six mois. (1)

Encore que les « procédés cauteleux » en usage chez ses hôtes lui fussent connus de longue date, Mouslier ne dissimula pas son inquiétude en apprenant l'objet de la mission confiée au comte de Dohna. (2) Sans contester la valeur de l'appui qu'une forte levée de compagnies suisses eût apporté à la puissance militaire des Etats-Généraux, il paraissait malheureusement certain que la nouvelle démarche batave, entamée à l'heure où le Louvre affectait de se désintéresser des affaires des Ligues, avait principalement pour but de créer, puis d'entretenir des malentendus entre les alliés de 1663 et d'empêcher par suite le roi Très-Chrétien d'accroître désormais le nombre des enseignes helvétiques à son service. (3) A supposer que l'union se maintînt intacte entre catholiques et protestants sur les diverses questions de politique étrangère soumises à leur examen, tout était à redouter de la proposition hollandaise. (4) Aussi, brisant avec une tradition historique, qui avait d'ailleurs subi depuis un quart de siècle de fréquents accrocs, (5) le résident à Soleure s'attacha-t-il à semer la discorde entre les cantons des deux confessions et à appuyer le nonce et l'ambassadeur de Savoie dans la campagne menée par ceux-ci contre l'accession des « Waldstætten » au projet de garantie du pays de Vaud. (6) Certes les premiers effets de cette coalition diplomatique dirigée contre l'Autriche, l'Angleterre et les Provinces-Unies commençaient à se faire sentir aux Ligues. Certes, cédant à de perfides et très habiles suggestions, les Confédérés s'apprêtaient à reprocher aux Etats-Généraux d'inciter l'Espagne à abandonner la Franche-Comté aux convoitises françaises afin de rentrer elle-même en possession des terres et villes de Flandre que le traité d'Aix-la-Chapelle attribuait à la Couronne Très-

---

(1) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 3 et 31 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 97, 106. — ***Casati al governatore di Milano.*** Lucerna, 9 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) ***Rospigliosi ad Aquaviva.*** Roma, 13 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 22 juin, 7 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 164.

(3) „Non saran difficili Svizzeri a condescendere agli proietti (degli Hollandesi), mentre poco sodisfatti et affatto scontenti si mostrano di questa parte." ***Giustinian al Senato.*** Parigi, 22 maggio 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 142 (3a). — ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 5 octobre; Bade, 8 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 125, 140. — ***Aquaviva a Rospigliosi.*** Lucerna, 29 settembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — ***Mémoire contre la levée de Hollande.*** novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 144.

(4) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 15 juin et 31 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 72, 106. — „J'ay receu depuis peu la lettre que je vous envoye du baron de Bonsteten, par laquelle vous verrez que les négociations qu'on fait en Suisse au sujet de nostre commune alliance vont bien lentement." ***W. Temple à Arlington.*** La Haye, 22 mars 1669 (n. s.). Lettres de Monsieur le chevalier Temple (éd. Jones. La Haye, 1700).

(5) „Le disunioni de' Svizzeri sono sempre state fatali alla Francia." ***Christoforo Moro à Lionne.*** Paris, 28 juillet 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 148.

(6) „Vous aurez pu remarquer que voilà deux diètes où je les ai divisés sur les affaires de France..." ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 12 août 1667. Aff. Etr Suisse. XLIII. 78. — ***Casati al governatore di Milano.*** Lucerna, 11 giugno e 13 dicembre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — ***Mouslier à Zurich.*** Soleure, 30 avril 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 226[16]. n° 94.

Chrétienne.(1) Certes la modicité de la solde offerte par le gouvernement batave aux contingents suisses ne prédisposait guère ceux-ci à s'en contenter.(2) Mais ces diverses considérations autorisaient-elles Mouslier à déclarer, comme il le fit dès les derniers jours de juillet 1668, que l'échec des négociations de Dohna était désormais chose acquise?(3) Assurément non.

Une preuve existait, au reste, de l'inanité d'une telle espérance. Inquiètes de la tournure que prenaient les événements du côté de Genève,(4) toujours plus en butte à l'hostilité du duc de Savoie, lequel nouait de dangereuses intrigues avec le capitaine Baudichon de la Maisonneuve, incité par lui à trahir la confiance que lui témoignaient ses «concitoyens»,(5) les cités évangéliques venaient de dépêcher à La Haye le Sr de Bonstetten,(6) porteur d'instructions dont la teneur fut presque aussitôt connue à Paris.(7) Elle y souleva de vives appréhensions. L'entrée des Suisses dans la Triplice eût été considérée comme un vrai désastre.(8) Lionne, décidé à s'y opposer, fit remettre

---

(1) *Giustinian al Senato.* Parigi, 17 luglio 1668 (3a) Frari. Francia. CXLII. nº 432. — „Fra tanto vi diro in strettissima confidenza che li Stati delle Provincie Unite premono gagliardamente per un trattato di conventione per mezzo del quale noi cediamo la Borgogna alla Francia, mediante la restitutione che ella farà di molto altre piazze importanti che ella occupa nel cuore della Fiandra." *Estratto di lettera da Antonio Borrey, da Besançon, al segretario generale di Baden.* 12 settembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „La proposizione fatta da Monsr van Bewening del cambio della Borgogna è stata fatta per ordine delli Stati, li quali la trovano a proposito per essi e per la Spagna, la quale per essa evitarebbe la pretenzione sopra Condé, Aire et altre piazze ... Hanno data commissione a tutti le loro ministri in Madrid, Parigi, Londra, Bruselles et altri d'affaticarsi a tal fine, ma solo temono che li cantoni svizzeri divertiranno la Spagna con le essibitioni per conservare la Borgogna come un antemurale del loro paese." *Estratto di lettera dell' Haya.* settembre 1668. *Ibid.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — „A gl'Olandesi han (li Svizzeri) scritta lettera, a nome del Corpo Elvetico, con grave biasimo, perchè tanto s'affatichino gli Signori Stati per far passare la Franca Contea in mano del Christianissimo al cambio di altre piazze ... ognuno s'affatica di tenersi lontano il potente ..." *Giustinian al Senato.* Parigi, 9 ottobre 1668. Frari. Francia. CXLIII. nº 468 (3a). — „Pour réussir (les négociations helvéto-bataves), il fauldra que Messrs les Estats ne parlent plus de l'eschange de la Franche-Comté pour d'autres places en Flandres, parce que, si cet eschange se faisoit, la Triple Alliance seroit inutile aux cantons, qui aimeroient mieux que l'on fist avoir au roy le Milanais, la Catalogne ou une partie du royaume de Navarre." *Wicquefort à Lionne.* La Haye, 29 novembre 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt. p. 318.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 juillet, 14 septembre et 19 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 87, 111, 131. — „Les Estats ne voulurent pas acheter l'amitié des cantons en faisant faire des levées de gens de guerre chez eux." Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies. t. IV. 30, 31.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 juillet 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 93.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 6 janvier 1668 Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 72.

(5) *La Pérouse au duc de Savoie.* Chambéry, 31 août 1668, 19 avril et 14 juin 1669, 28 février et 3 mai 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève *M* 5. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 9 ottobre 1668. Frari. Francia. CXLIII. nº 468 (3a). — „L'exécution estant faite et la ville prise, les petits cantons se déclareront en faveur de S. A." *Genève à Berne.* 31 octobre/10 novembre 1671. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 89.

(6) et non *Dohna. contra: Strambino a Carrone di Buttigliera.* Friborgo, 16 agosto 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VI.

(7) „Monsieur Bornstat *(sic)*, envoyé des cantons suisses, ayant offert à nos souverains 3000 hommes de la nation, on luy a donné des commissaires pour examiner sa proposition et traiter avec lui." *Nouvelles de La Haye.* 20 août 1668. Gazette d'Amsterdam, année 1668. nº 34. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 109. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 25 septembre 1668. *Ibid.* XLIV. 120.

(8) „Ainsi les négociations d'une alliance défensive entre les Estats Généraux et les cantons ne peuvent estre fondées sur un prétexte si frivole (le péril de Genève)." *Lionne à Estrades.* Saint-Germain-en-Laye, 8 juin 1668. Aff. Etr. Hollande. IV. suppt. p. 281. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-

à cette fin une somme assez considérable à Mouslier.[1] La précaution était bonne. Si les catholiques hésitaient encore dans leurs résolutions,[2] si certains d'entre eux ne cachaient pas leur répugnance à s'allier «avec le diable», dont chaque Hollandais, pris à part, était à leurs yeux la vivante incarnation,[3] les protestants, en revanche, semblaient, à cette heure encore, déterminés à aller de l'avant, dût la stricte observation de leurs accords avec le Louvre en souffrir.[4] Les instruments diplomatiques signés par eux avec Venise, avec Strasbourg, avec l'Electeur-Palatin et celui que leur faisait offrir le margrave de Bade-Dourlach n'étaient-ils pas la négation formelle de l'entente écrite qui les liait à la Couronne Très-Chrétienne?[5] Le traité que leur proposait le gouvernement de La Haye aurait achevé de les inféoder aux adversaires de la France, dont le roi eût rencontré leurs contingents sur tous les champs de bataille de l'Europe.[6] Or, à cela il convenait de s'opposer à n'importe quel prix[7] et de combattre l'idée, qui commençait à prévaloir sur les rives de l'Aar, que l'entrée de troupes suisses au service de la Hollande serait pour elles une excellente école en prévision d'une rupture berno-savoyarde.[8]

De jour en jour davantage, l'opinion s'accréditait aux Ligues que la diète de novembre 1668 serait décisive non seulement en ce qui concernait l'affaire de la protection des villes forestières et de la «garantie» du pays de Vaud,[9]

---

Laye, 11 septembre 1668, 15 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 110; V suppt. p. 91. — „J'ay receu ce matin des lettres du baron de Bonstetten, qui m'assure que les cantons sont tout à fait inclinez à témoigner leurs respects à Sa Mté en toutes occasions. Il assure positivement que les cantons de Basle, de Berne, de Lucerne et de Soleure et deux autres sont disposez à entrer dans la Triple Alliance, avec argent pour inviter les sept petits cantons, ensorte que sur le tout il donne de grandes espérances qu'on pourra apporter cette force à notre alliance et, si cela arrivoit, la France se verroit tellement environnée de tous costés, que je crois que cela pourroit l'obliger à laisser le monde en repos quelque temps." *W. Temple à Arlington.* La Haye, 25 juin 1669. Lettres de Monsieur le chevalier Temple (La Haye, 1700).

(1) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 11 septembre; Paris, 27 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 110. 162. — *Mémoire donné à Mgr de Lionne par le secrétaire de Mr Mouslier.* septembre 1668. *Ibid.* XLIV. 123.

(2) „Li Svizzeri cattolici non per anco adheriscono alla proposta alcanza con Ollandesi." *G.-P. Boselli a Lionne.* Bergamo, 14 gennaio 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 7.

(3) *Uri et Unterwalden à Mouslier.* 19 et 22 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 132 a—c. — *Béat-Jacques Zurlauben à Mouslier.* Zoug, 5 novembre 1668. *Ibid.* XLIV. 136. — *C.-C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Bada, 15 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 septembre 1668, 19 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV 121; XLV. 8.

(4) „Altri me dicono che, non aggiustandosi con la Francia e dubitando che possa verificarsi che la Spagna ceda a quel re la Borgogna, saranno necessitati di far tal collegazione (con Olandesi) per assicurare la loro libertà e credebbero che potesse loro convenire, mentre l'imperatore vi sia incluso." *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 3 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 et 28 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 164. 177. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 30 avril et 30 mai 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. nos 94, 97.

(5) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 2 febbraio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — Eidg. Absch. VI *A*. 721 *b* (Aarau, 29. August—2. September 1667): 791 *g* (Aarau, 26.—28. Mai 1670).

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 190.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 maggio 1669. loc. cit.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 124.

(9) *Strambino a Carrone di Buttigliera.* Friborgo, 28 dicembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VI.

mais aussi en ce qui avait trait à l'acceptation ou au refus des offres bataves. (1) Bonstetten continuait à séjourner à La Haye et l'on s'attendait à ce qu'il n'en revînt qu'à l'heure où l'inclusion des cités évangéliques dans la Triple Alliance serait un fait accompli. (2) Mouslier, à la vérité, estimait de plus en plus que l'effort de ses adversaires aboutirait à un échec. Sa confiance dans le succès du sien demeurait entière en revanche, pourvu qu'on l'autorisât à procéder à la levée de dix mille Confédérés et à prier les autorités de Lyon de suspendre jusqu'à nouvel ordre les privilèges dont jouissaient les marchands suisses établis dans cette ville. (3) Convaincu que, au cours de la diète de novembre, Zurich préconiserait l'immédiate accession du Corps helvétique à la Triplice, il comptait bien que l'opposition à quoi se heurterait de prime abord cette ouverture lui donnerait le loisir de dresser ses batteries pour en assurer le rejet. (4) La visite que lui rendit dans ces entrefaites à Soleure Bonstetten, de retour de La Haye, après avoir passé à Lucerne pour y solliciter les conseils de Casati, (5) le confirma dans l'opinion que ce danger était moins pressant qu'on ne le supposait à Paris (6) et que par suite il n'y avait pas lieu d'exagérer l'importance des intrigues d'un huguenot de Montélimar, le nommé Leroux, « se disant chargé de mission du gouvernement de Dôle, voire du roy de la Grande-Bretagne », (7) que l'on cherchait à attirer à Neuchâtel, afin de l'y arrêter « avec la permission de Madame de Longueville » et de le diriger sur l'Alsace « sans trop compromettre l'autorité du roy ». (8) En outre, il paraissait d'ores

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 111. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 27 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Carlo-Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Lugano, 23 ottobre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *El marqués de Olias y Mortara al coronel Beroldingen.* Milan, 17 noviembre 1668. *Ibid.*

(2) *Moro à Lionne.* Paris, 28 juillet 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 148. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 126

(3) „Ceste nation pliera tousjours quand vous ferez mine de rompre avec elle.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 février 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 19. — „La douceur qu'on aura pour les petites fautes de ces gens cy en attirera de plus grandes.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 mai 1667. *Ibid.* XLIII. 37. — *Les prévost des marchands et eschevins de la ville de Lyon à Zurich.* 11 octobre 1667. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[15]. n° 129. — *Zurich et Lucerne au roi.* 2 avril 1668. *Ibid.* Frankr. *A* 225[16]. n° 33. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 11. — *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 4 mai 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 162.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 octobre 1668. loc. cit.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 11 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1668.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(6) *Nouvelles de Paris.* 5 octobre 1668. Gazette d'Amsterdam, 1668. n° 41. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 135.

(7) Memoirs of Edmund Ludlow (éd. Firth. Oxford, 1894). II. 413.

(8) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLVIII. 195 (Montag, 20./30. Juli 1668): 292 (Mittwoch, 12. August 1668); 269 (Freitag, 7./17. August 1668); CLIX. 541 (Freytags, 7./17. Mai 1669). — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 21 août; Paris, 13 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 104, 142. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 septembre, 19 octobre et 16 et 23 novembre 1668, 22 février, 10 mai et 26 juillet 1669. *Ibid.* XLIV. 109, 131, 152, 161; XLV. 39, 100, 228. — „Le Sr Leroux de Marcilly, enlevé en mai sur les terres de Berne, ensuite d'un coup de main qu'y exécuta un parti de cavalerie français, fut roué vif en Grève le samedi 22 juin 1669.“ *cf.* Gazette d'Amsterdam, année 1669. nos 22 (Paris, 24 mai) et 27 (Paris, 28 juin). — *Christoforo Moro a Lionne.* Parigi, 30 giugno 1669. Aff. Etr. Grisons. X. 173. — Calendar of State Papers. Domestic Series. 1649—1650. p. 115 sqq. — Journal d'Ormesson. II. 566. — „The cantons of Switzerland are much troubled at the French King's having sent 15 horsemen into Switzerland,

et déjà manifeste que plusieurs lézardes se dessinaient dans le bloc jusqu'alors compact des cités évangéliques. Un traité « particulier » semblait toujours possible entre la couronne et Berne, encore que les troupes de ce canton ne passassent pas « pour les meilleures de la Suisse ». [1] D'autre part, de violentes protestations commençaient à s'élever au pied du Gurten, comme à celui de l'Uetliberg, provoquées par certaines promesses imprudentes que Bonstetten avait cru pouvoir faire à La Haye au nom de ses commettants. [2] Enfin tout portait à penser que ce personnage renoncerait à défendre jusqu'au bout les intérêts bataves, pour peu que le roi Très-Chrétien offrît de le prendre à son service. [3]

Lorsque s'ouvrit, le 4 novembre, à Bade une diète à laquelle assistèrent, ainsi qu'on l'a dit plus haut, de nombreux ministres étrangers, [4] les chances de succès de la mission confiée à l'officier bernois par le gouvernement néerlandais semblaient fort compromises. [5] Les protestants eux-mêmes en arrivaient à admettre que leur traité avec la France s'opposait à ce qu'ils contractassent des alliances offensives sans l'assentiment de cette puissance. [6] A la vérité, ils inclinaient à accorder une levée de quelques milliers d'hommes à leurs coreligionnaires des Provinces-Unies, et ceux-ci s'offraient en compensation à opérer une diversion sur la côte de Nice, en cas de rupture entre les autorités du ***Mittelland*** et la Savoie. [7] Mais l'efficacité de l'exécution d'un tel plan n'était-elle pas illusoire? En 1654, au cours des négociations de John Pell, ne s'était-on pas rendu compte de l'inutilité d'une alliance britannique, « tant que

from whence the Sr de Maillé (Mouslier), the King's resident there, had given information of the Sr Roux de Marsilly's being there, negotiating the bringing the cantons into ye Triple League by discourses much to the disadvantage of France, giving them very ill impressions of the French King's Gouvernement, who was betrayed by a monk that kept him company and intercepted by ye Sd horsemen, brought into France, and is expected at the Bastille." *Perwich to J. Williamson.* Paris, 25 may 1669. The despatches of William Perwich 1669-1677 (London, 1903). p. 11. — *Arlington to W. Temple.* Whitehall, 9 july 1669. Lettres of the Earl of Arlington to Sir W. Temple (London, 1701). p. 408. — Memoirs of Ludlow. II. 409, 416. — Tillier. op. cit. IV. 266. — Ravaisson. Archives de la Bastille. VII. 305—330.

(1) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 21 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 104. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 octobre 1668. *Ibid.* XLIV. 131.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 novembre, 7 décembre 1668, 19 janvier et 1er février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 135, 164; XLV. 8, 19; *à Colbert.* Soleure, 16 novembre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIX. 474.

(3) „L'envoyé des cantons suisses est parti fort content de cette cour pour s'en retourner en Suisse; on croit qu'il sera bientôt renvoyé ici pour conclure ses négociations et entrer dans le traité de Triple Alliance." *Nouvelles de La Haye.* 11 septembre 1668. Gazette d'Amsterdam, année 1668 n° 37. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 20 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 158. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er février 1669. *Ibid.* XLV. 19. — „Ce négociateur estoit nécessiteux et auroit esté bien aise d'avoir le maniement de l'argent qu'il se vouloit faire remettre." Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies (Amsterdam, 1879). IV. 30.

(4) *C.-C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Lugano, 23 ottobre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 7 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *C.-C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Bada, 15 novembre 1668. loc. cit.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 131. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 février 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 septembre et 19 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 111, 131. — Eidg. Absch. VI *A.* 766 *i*, 770 *b*.

les Anglais n'auraient pas des ailes»? En 1668 n'eût-il pas été prudent d'écarter purement et simplement la suggestion batave, puisque aussi bien il n'y avait point à faire fond sur le ***Hollandais volant?***(1)

Le résultat de la «journée» de Bade de novembre répondit en somme à ce qu'en attendaient les adversaires de la Triplice. Partagés en deux camps, les représentants des diverses puissances étrangères accrédités en Helvétie se livrèrent à nouveau bataille. D'un côté, les envoyés de la maison de Habsbourg; de l'autre, le nonce apostolique et les ministres de France et de Piémont.(2) Entre ceux-ci et ceux-là, l'intrigant et vénal grand maître de la cour de l'abbé de Saint-Gall, Fidèle de La Tour affectait de tenir la balance égale, mais travaillait en secret à assurer le succès des démarches de Casati.(3) Il n'y réussit point. Les protestants ne purent se décider à adhérer à un traité auquel les catholiques se refusaient à donner leur assentiment.(4) Par suite on se contenta de prendre ***ad referendum*** la proposition du Sr de Schœnau.(5) Néfaste aux intérêts de l'Autriche dans la question de la protection des villes forestières,(6) à ceux de la Savoie dans l'affaire de la garantie du pays de Vaud, à ceux des Provinces-Unies, en ce sens qu'elle différait l'acceptation de leurs offres,(7) la dernière diète générale de l'année 1668 ne satisfaisait certes pas complètement les désirs du résident français.(8) Mais, si l'on songe à l'effort considérable tenté par la diplomatie austro-espagnole afin de rallier à ses vues la majorité, sinon l'unanimité du Corps helvétique et d'entraver les progrès du rapprochement ébauché entre la cour de Paris et les gouvernements des petits cantons, il ne semble pas téméraire d'affirmer que le recès de novembre constituait en somme un succès à l'actif des partisans de la politique du Louvre en Suisse.(9)

Aussi bien il ne s'agissait là que d'un épisode de la lutte engagée aux Ligues entre tenants et adversaires de la Triplice. Cette lutte allait se pour-

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 190.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 31 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 106.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 30 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 163. — *Lionne à Mouslier.* 15 janvier 1669. *Ibid.* V suppt. 91.

(4) *Favre a [Lionne].* Genève, 13 octobre 1668. Aff. Etr. Genève. III. 192. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13, 29 octobre et 8 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 126, 131, 140. — Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies. t. IV. 30.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 14 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 767 *l.*

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 767 *l.*

(7) *Lettera scritta dagli Olandesi ai cantoni svizzeri.* Haga, 19 settembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Mémoire du Sr de La Tour pour Mr de Lionne.* novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 154. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 novembre 1668. *Ibid.* XLIV. 140. — *Réponse de la diète à la lettre des Etats de Hollande.* Bade, 10 novembre 1668. *Ibid.* XLIV. 143: Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *La Pérouse à Pianezza.* Bade, 7 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(9) *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 17 novembre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Le roi aux XIII cantons.* Paris, 12 décembre 1668. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669); Aff. Etr. Suisse. XLIV. 165. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1668.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

suivre durant plusieurs mois encore avec des péripéties diverses. D'ores et déjà l'abstention raisonnée des catholiques et leur répugnance à entendre aux suggestions bataves permettaient d'en préjuger l'issue. Et ce n'étaient pas les démarches accomplies par Casati à Coire et dans les communes de Rhétie pour induire celles-ci à se déclarer en faveur des alliés qui pouvaient modifier la face des choses. (1) Néanmoins, au cours des premières semaines de l'année 1669, des inquiétudes se réveillèrent à Paris, (2) inquiétudes qu'un examen attentif de la situation eût suffi d'ailleurs à atténuer, sinon à dissiper complètement. L'appréhension subsistait que le gouvernement de Londres n'intervînt avec plus de vigueur qu'il ne l'avait fait jusque-là dans les négociations entreprises par Bonstetten afin de rallier les Confédérés aux vues de la Triple Alliance. (3) Or une telle crainte semblait fort exagérée. En réalité le roi de la Grande-Bretagne ne pardonnait pas aux autorités de Berne d'avoir accueilli sur le sol de ce canton quelques-uns des meurtriers de son père. (4) Et sa rancune paraissait à ce point tenace qu'il s'était abstenu de répondre aux condoléances de ses coreligionnaires helvétiques, attristés à la nouvelle de l'incendie qui, le 2 septembre 1666, avait détruit quatre cent rues et treize mille deux cent maisons dans sa capitale. (5) D'autre part, le désarmement imposé au duc de Lorraine allait rendre inutiles les pourparlers engagés entre l'Electeur-Palatin et les cités évangéliques dont ce prince cherchait à obtenir des secours militaires et financiers. (6) Outre enfin que les menaces de suppression de pen-

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 30 novembre 1668, 15 février et 29 novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 163; XLV. 28, 335. — *Lettre des Grisons.* Coire, 12 février 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 4 marzo 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 51. — „Dalla Rhetia scrivesi che quei Protestanti molto premino per indur i cattolici alla conclusione dell'alleanza con Ollandesi, poichè li protestanti soli non ponno, in virtù dell'instrumento universale, stabilire alleanza alcuna senza di loro.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 18 marzo 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 62. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 13 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 92. — Jecklin. op. cit. n° 1862. — *contra: Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 mars 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett.min. XV.

(2) *Christoforo Moro a Lionne.* Parigi, 11 luglio 1669. Aff. Etr. Grisons. X. 175.

(3) „Il y a assurément quelque chose de caché et de mistérieux.“ *Mouslier à Grésy.* s. d. (1668). Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 juillet 1668, 25 janvier. 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 85; XLV. 11. — *Arlington to W. Temple.* Whitehall, 22 december 1668. Letters of the Earl of Arlington to Sir W. Temple (Londres, 1701). p. 377. — Memoirs of Edmund Ludlow (éd. Firth. Oxford, 1894). II. 371 sqq. — Tillier. op. cit. IV. 256. — Vulliemin. Geschichte der Eidgenossen. III. 161. — Anzeiger für Schweiz. Gesch. II. 82.

(5) *Instruktion, Gwalt undt Befelch uff die ... Herrn Samuel Frisching undt Herrn Sigismund von Erlach, Generalen, beid Venner undt des Rahts der Stadt Bern, als Ehren deputierte auff bevorstehende Arauwische Conferentz.* 13./23. October 1666. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 345. — *Genève à Zurich.* 16/26 octobre 1666. Arch. d'Etat Genève *C. L.* XXXVIII (1662—1666). — „La perte que l'embrasement de Londres a causée est estimée, par les marchands, qui le sçavent fort bien, à deux cent millions d'or.“ *Lionne au président Servien.* 2 novembre 1666. Aff. Etr. Turin. LIX. 172. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 janvier 1669. loc. cit. — Sirtema de Grovestins. Guillaume III et Louis XIV (Paris, 1868). I. 419.

(6) *Le capitaine Striker à Mouslier.* Altorf, 1er novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 297. — *Nouvelles de Paris.* 7 octobre 1666 et 17 juillet 1669. Gazette d'Amsterdam, 1666. n° 40; 1669. n° 30. — *Gravel à Lionne.* Ratisbonne, 27 septembre 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLVII. 167. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 27 ottobre 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Lionne à*

sions adressées par Mouslier aux principaux magistrats des cantons ne pouvaient manquer de faire impression dans l'esprit de ceux d'entre eux qui inclinaient à accueillir favorablement les ouvertures hollandaises, des obstacles presque insurmontables semblaient à cette heure devoir retarder le départ de régiments suisses pour La Haye. (1) Des ordres ne venaient-ils pas d'être donnés de Paris pour qu'on leur barrât l'accès des routes de l'Alsace, (2) et l'adoption d'un itinéraire par le Wurtemberg, l'Electorat de Mayence, Cologne et Francfort ne les eût-il pas exposés à perdre en cours de route plus de la moitié de leurs effectifs? (3)

A la vérité, l'ambassadeur d'Espagne multipliait ses démarches auprès des gouvernements confédérés des deux confessions dans l'espoir de les détacher peu à peu de la cause franco-piémontaise et de les amener à embrasser ouvertement celle de la maison d'Autriche. (4) Or ces démarches, signalées comme particulièrement actives à Soleure et à Berne, demandaient à être surveillées. (5) On a dit ailleurs au prix de quels efforts le chargé d'affaires Michel Baron avait, en 1664, réussi à détourner les autorités du lieu de sa résidence d'adhérer au traité hispano-helvétique conclu à Lucerne trente ans auparavant et d'accorder des troupes à Casati. (6) Au printemps de 1668, l'intrigue reprise par un certain nombre de patriciens du seul canton qui n'eût pas d'autre alliance étrangère que celle de France s'était à nouveau développée, (7) mais avait fait long feu, car l'Escurial doutait du succès d'un projet maintes fois

---

*Mouslier*. 15 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. V suppt. 91. — *Christoforo Moro a Lionne*. 21 gennaio 1669. Aff. Etr. Grisons. X. 161. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 25 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 11. — *Zürich an Luzern*. 26. Januar/5. Februar 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII. — *Mouslier aux XIII cantons*. Soleure, 31 janvier 1669. *Ibid*. — *Extraict succinct des choses les plus considérables qui se sont passées à la Cour de Mr l'Electeur de Mayence depuis le commencement de l'année 1666 jusqu'à la fin de 1671*. Aff. Etr. Mayence. XI (1671—1672). p. 155. — *J.-J. de Watteville à Mouslier*. Berne, 7 février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 24. — „La lega fra il Palatino e questi protestanti si da per certa, se ben è secreta.“ *Aquaviva a Rospigliosi*. Lucerna, 16 marzo 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Office de Mr de Saint-André au Sénat*. Venise, 16 février 1669. Aff. Etr. Venise. LXXXIX. 48. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLIX (16. November 1668—8. Mai 1669). p. 219. — *Saint-André au roi*. Venise, 23 octobre 1670. Aff. Etr. Venise. XC. 328. — Theatrum Europaeum. X. 145, 781, 785. — Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies. IV. 201.

(1) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 7 décembre 1668, 25 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 164; XLV. 8. — *Lionne à Mouslier*. Paris, 25 décembre 1668. *Ibid*. XLIV. 176. — *Mouslier aux cantons*. Soleure, 10 janvier 1669. *Ibid*. XLV. 4. — *Mouslier à Colbert*. Soleure, 15 mars 1669. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLbis. 859.

(2) *Lionne à Mouslier*. 15 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 91.

(3) *Mouslier à Lionne*. Soleure. 1er février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 19.

(4) *Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 14 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Osuna a la reina*. Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381*.

(6) *Osuna a la reina*. Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381*.

(7) „Corre qualche tempo che alcuni primati del cantone di Solotorno, per mezzo non solo delli amici di questi altri, ma anche di Monsgr Nuntio stesso, mi fanno continuamente accennare esser hora ottima la congiontura di facilmente indurlo in lega quando ciò fosse di gusto a S. Mà.“ *Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 14 settembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 19 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 211.

présenté déjà à l'agrément des Conseils de la ville suisse.[1] Néanmoins, vers la fin de cette année, ces derniers, exaspérés, comme ceux des cités évangéliques au reste, de l'immixtion persistante du nonce apostolique dans les affaires de Genève et du pays de Vaud et de la levée hollandaise,[2] ébauchèrent derechef un rapprochement significatif avec les « Espagnolisez » des « Waldstætten ».[3] Des manifestations, dont le caractère antifrançais n'échappa point à Mouslier, se produisirent aux portes des « Cordeliers ».[4] Des menaces lui furent adressées et l'on tenta même de lui extorquer le versement de deux annuités de pensions.[5] Par bonheur les choses en demeurèrent là. Point ne fut besoin de recourir aux mesures de représailles que le résident, toujours prompt à sévir contre ses adversaires, proposait d'édicter à leur égard.[6]

La défection soleuroise, au cas où elle se fût réalisée, eût été pour la diplomatie de Louis XIV un échec sérieux, mais local. Il n'y avait pas à redouter qu'elle entraînât les alliés suisses de l'Espagne à modifier leur attitude à l'endroit des suggestions bataves.[7] Mouslier, dont les griefs envers ses hôtes étaient anciens, se fût sans doute déterminé à émigrer à Fribourg,[8] où l'ambassadeur de Savoie, las des difficultés que lui suscitait l'autorité lucernoise, n'eût pas tardé à le rejoindre.[9] Infiniment plus grave, en revanche, apparaissait la ténacité déployée par les cantons protestants à contrecarrer la politique du Louvre au sein des Ligues. Les conférences tenues par leurs magistrats avec Dohna, puis avec Bonstetten; les conciliabules suspects engagés

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 100. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Algunas noticias de Esguizaros, Grisones y Valesanos escritas por orden de Ministro de Su Mag*d *por el Secretario Remigio Rossi* (agosto 1670). *Ibid.* Svizzeri e Grigioni.

(2) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 20 agosto. 1667. Frari. Svizzeri. LXII. nº 222. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 27 ottobre 1668 e 19 gennaio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII, LXIII. — *Il nunzio apostolico alli cantoni cattolici.* Lucerna, 6 marzo e 30 ottobre 1668. *Ibid.* Nunz. Svizz. LXII; St-Arch. Luzern. Savoien, Sardinien. Territorium. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 juin et 28 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 72, 177. — *Le nonce au curé de Lucerne.* Lucerne, 19 décembre 1668. *Ibid.* XLIV. 169. – „Monsignor Nuntio opera vigorosamente appresso i cantoni cattolici per divertirneli." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 18 marzo 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 62. — *Rospigliosi ad Aquaviva.* Roma, 20 aprile 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCLVI. — Eidg. Absch. VI *A*. 722 *e* (Brunnen, 18. August 1667).

(3) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 14 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mai 1669. loc. cit. — *Mémoire* („Lorsque la couronne de France...") Aff. Etr. Suisse. XLV. 109. — „Il veut un peu trop (le nonce) faire le prince." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mai 1669. loc. cit.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mai 1669. loc. cit.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mai 1669. loc. cit.; 1er mai 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 318.

(7) *J.-F. Reding à Mouslier.* Schwytz, 11 février 1669. Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 95.

(8) „Il y a tantost trente ou quarante ans que le canton de Soleure se conduit très mal à l'esgard de la France et qu'il traverse les affaires du roy en plusieurs rencontres." „Il est quelquefois bon de dissimuler la conduitte de ces gens cy, mais il n'est pas tousjours utile de la tolérer." „... Il seroit nécessaire que je portast ma résidence à Fribourg ou ailleurs." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 156. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 3 juillet 1669 (2de). *Ibid* XLV. 170.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 131.

par ceux-ci avec le grand maître de la cour de l'abbé de Saint-Gall ne laissaient subsister aucun doute quant à la volonté des adeptes de la croyance réformée en Helvétie de favoriser la cause des Etats-Généraux des Provinces-Unies. [1] Toutefois, ainsi que le résident le constatait avec une réelle satisfaction, les intérêts des divers membres du Corps évangélique n'étaient pas identiques en cette matière. Seule en somme, à cette heure, Berne semblait décidée à accueillir sans réserve les offres bataves, dût la solde proposée à ses troupes par le gouvernement de La Haye demeurer très inférieure à celle que ces dernières touchaient au service de la France. [2] Dès le milieu de novembre, le général d'Erlach n'avait pas caché à Casati le désir dont étaient animés ses collègues et lui de contracter avec l'Escurial des liens politiques et économiques durables. [3] Encouragé par un état d'esprit dont il attendait les meilleurs effets, Bonstetten s'était empressé de solliciter de Hollande l'envoi de nouvelles lettres de créance, [4] et, sachant tirer parti de la répugnance croissante des Suisses à laisser le roi Très-Chrétien s'immiscer dans leurs affaires extérieures, il incitait ses compatriotes du *Mittelland* à accéder incontinent aux propositions des puissances de la Triple Alliance. [5] Trop enclin, semblait-il, à estimer que les protestants se rallieraient d'eux-mêmes à ses vues, il s'attachait déjà à faire le siège des catholiques et venait de gagner à cette fin les bords de la Sarine. [6] Le départ inopportun de l'ambassadeur d'Espagne, rappelé à Coire, [7] et l'issue malheureuse de la diète de Langenthal suffirent à le replonger dans l'incertitude. [8] Loin de s'atténuer, le différend entre Fribourg et Berne tendait plutôt à s'envenimer. [9] En outre de fâcheuses rivalités d'influence entre les deux plus puissants des Etats confédérés portaient Zurich à combattre l'économie d'un projet dont l'initiative lui échappait. [10] D'autre part, il paraissait évident que, si le texte exact de certain article du traité franco-helvétique renouvelé en 1663 avait été mieux connu à La Haye, on se fût abstenu de demander aux cantons une levée que ceux-ci ne pou-

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 décembre 1668, 15 février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 161; XLV. 28.

(2) *Remarques sur la lettre des députez de la diète au roy.* novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 148. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 décembre 1668. *Ibid.* XLIV. 161.

(3) „Anche il generale Herlach, uno delli deputati di Berna, con occasione che fu meco al pranzo, mi diede diversi motivi, come che il suo cantone non desinclinarebbe pure molto di stabilire qualche trattato con S. Mà." *Casati al governatore di Milano.* Bada, 14 novembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 19.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er février 1669. loc. cit.

(6) *L'évêque de Lausanne à Grésy.* Fribourg, 9 février 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 1er mars 1669. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLbis. 673.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 29 juin 1668. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Einsiedeln, 15 ottobre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni; *al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 18 dicembre 1668. *Ibid.* — *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 23 décembre 1668. *loc. cit.*

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er et 15 février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 19, 28.

(9) *Il segretario di Bada (Schindler) a Grésy.* 10 febbraio 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 août 1669, 23 octobre 1670. *Ibid.* XV, XVI.

(10) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 janvier, 1er et 15 février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 11, 19, 28.

vaient accorder sans violer les engagements contractés par eux envers leur grand allié d'Outre-Jura.(1) De plus l'espoir, dès longtemps nourri,(2) de recruter quelques enseignes sur le sol grison se dissipait peu à peu.(3) Aussi bien l'épidémie pestilentielle qui, à cette heure, continuait ses ravages parmi les villes et les campagnes de la Suisse centrale et orientale compromettait à elle seule dans ce pays les intérêts des Provinces-Unies,(4) que Lionne avait tout d'abord ménagés,(5) mais contre lesquels il venait d'autoriser Mouslier à prendre ouvertement position.(6)

Au total la politique pratiquée par les Confédérés à l'égard des puissances étrangères ne s'était guère modifiée depuis cinquante ans. Elle exposait toujours davantage ceux-ci au mépris de celles-là.(7) Ce que l'on cherchait manifestement à Zurich, à Berne, à Bâle, voire à Soleure, c'était à gagner du temps,(8) de manière à toucher de l'argent des deux parts « sans conditions » et, les pensions françaises une fois reçues, à extorquer aux Hollandais de très grosses sommes.(9) Le recès de la diète tenue à Aarau du 15 au 18 mai 1669

(1) *Mouslier à F. de La Tour.* Soleure, 7 février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 23.

(2) Jecklin. op. cit. I. nos 1841—1843. (Dezember 1665—Februar 1666).

(3) *Die III Bünde an Zürich.* Chur, 30. November/10. Dezember 1668. St-Arch. Zürich. Holland (1568—1672). — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 14 gennaio 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 7. — „Li communi cattolici de Griggioni, per non mischiarsi nell' aleanza con Hollandesi, hanno preso per pretesto di tempo-reggiare che le lettere d'invito non sono dirette ad essi, ma solo alli communi protestanti, per lo che a questi soli apartenghi il formarne le risposte ... L'ambasciatore cattolico però, abbandonando il tanto decantato cattolichismo, sollecita molto attentamente l'instanza de medesimi Hollandesi.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 28 gennaio 1669. *Ibid.* XCI. 18. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 28. — *Schaffhausen an Zürich.* 12./22. März 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 16. n° 92a.

(4) *Uri an Zürich.* Altorf, 2. October 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 16. n° 73. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 décembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 168. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 4 maggio, 31 maggio, 6 luglio e 9 novembre 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *L'Évêque de Lausanne à Grésy.* Fribourg, 2 mars 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — „On mande de Suisse qu'il y a quelques accès de peste à Berne.“ *Nouvelles de La Haye.* 8 avril 1670. Gazette d'Amsterdam. 1670. n° 15. — Arch. d'Etat Sion. Abscheids. 1651—1699. p. 253 (29 mai/6 juin 1669).

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 6.

(6) *Lionne à Mouslier.* Paris, 5 mars 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 46. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 15 mars 1669. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLbis. 859.

(7) „Les Suisses ont plus de disposition pour changer les traittez qu'ils ont fait, que de se priver d'en faire lorsqu'il y a de l'argent à espérer.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 39.

(8) „Tout cecy (les déclarations) est bien général avec des gens qui ne cherchent qu'à s'eschapper par des clauses et des termes généraux, pour prendre de l'argent de ceux qui leur en veulent donner, sur quoy ils reiglent et expliquent après leurs obligations.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 28.

(9) „Les cantons protestants ont répondu aux Etats Généraux. Ces lettres sont pleines de civilité et d'une grande inclination à lier une étroite correspondance avec les Estats.“ *Nouvelles de La Haye.* 27 novembre 1668. Gazette d'Amsterdam. 1668. n° 48. — „Gli Svizzeri mirano all' oro che se gli mostra in Solutorno per aventura più che ad altro oggetto.“ *G. B. Boselli a Lionne.* Bergamo, 21 gennaio 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 14. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 février 1669. loc. cit. — *Mouslier à Escher.* Soleure, 21 février 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 16. n° 89. — *contra:* „Tout ce qu'ils (les Suisses) voudroient persuader aux Estats de Hollande, c'est de les gagner en assurant une pension fixe aux petits cantons catholiques et ils leur persuadent que cinquante mille francs par an feroient l'affaire parmi les cantons protestants. On n'admet point une pareille chose: cinquante mille francs que les Hollandois leur donneroient suffiroient seulement jusqu'à ce qu'ils trouvassent quelques autres qui leur en offriroient soixante mille.“ *W. Temple à Arlington.* La Haye, 22 mars 1669. n. s. Lettres de Monsieur le chevalier Temple (La Haye, 1700).

confirma pleinement ces conjectures. Sous le prétexte que la mission accomplie à Londres par Colbert de Croissy mettait en question l'existence même de la Triplice, que la difficulté des communications entre la Suisse et les Provinces-Unies nuisait à l'efficacité des secours attendus de celles-ci, (1) que les catholiques, circonvenus par Mouslier, se retiraient sous leurs tentes (2) et que la crainte de voir les contingents helvétiques entraînés dans une guerre offensive contre la France n'était pas exclue, (3) les députés du Corps évangélique des Ligues se bornèrent à prendre *ad referendum* les ouvertures bataves, mais parurent disposés à accorder aux Etats-Généraux une levée de quelques milliers d'hommes. (4)

*Politique d'attente préconisée par Mouslier. — Casati ne lui laisse pas le loisir de la pratiquer. — Les cantons protestants maintiennent leur droit de conclure de nouvelles alliances sans solliciter l'agrément du roi Très-Chrétien. — Arguments dont ils se servent à l'appui de leur thèse. — Le résident français les combat. — Conséquences néfastes et persistantes de la politique helvétique de Richelieu. — Menaces adressées par Mouslier à ses adversaires aux Ligues. — Formidable coalition d'intérêts à laquelle il se voit contraint de faire face. — Continuation des marchandages au sujet de l'octroi simultané des deux garanties: celle des villes forestières et celle du pays de Vaud. — Mouslier et Casati se disputent l'amitié de Berne. — Mission accomplie par Beroldingen dans cette ville. — Diète de Bade du 30 juin 1669. — Malencontreuses démarches du résident en cette conjoncture. — Leur insuccès. — Echec subi par lui en Argovie (juillet). — Les Confédérés et l'interprétation du «fidèle égard». — Négociations infructueuses du commissaire impérial à ce sujet. — Dissensions croissantes au sein du Corps helvétique. — Leur cause. — Responsabilité qu'encourent à cette occasion les ministres des puissances étrangères. — Troubles à Coire. — Aggravation du différend entre Berne et Fribourg. — Rejet définitif des offres bataves. — Les erreurs de tactique de Mouslier servent les intérêts de ses contradicteurs austro-espagnols. — Lionne et Louvois ne lui ménagent pas leur blâme. — La tendance au maintien d'une politique de temporisation à l'égard de la Suisse prévaut à Paris. — Fidèle de La Tour enfin démasqué. — Sentiments de confiance dont sont animés les protestants.*

(1) Eidg. Absch VI *A.* 774 *b* (Aarau, 15.—18. Mai 1669).

(2) *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 23 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — „Les cantons protestants craignent de se déclarer, de peur que les catholiques n'en fassent une affaire de religion, comme le nonce et les ambassadeurs de France et de Savoie taschent de le leur persuader.“ *Wicquefort à Lionne.* La Haye, 29 novembre 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt. p. 318. — Eidg. Absch. VI *A.* 774 *b.*

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 133. — Eidg. Absch. VI *A.* 774 *b.*

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 7 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 juin et 9 août 1669. loc. cit.

**XXIV.** Par le nombre et la diversité des questions soumises à son ordre du jour et dont aucune cependant n'avait été définitivement tranchée, la diète réunie à Bade en novembre 1668 méritait certes de retenir l'attention des contemporains et d'exciter leurs passions, à quelque parti politique qu'ils appartinssent. Or celle assignée dans cette même ville au 30 juin 1669 s'annonçait non moins importante et peut-être plus orageuse encore. En apprenant le résultat de la conférence d'Aarau de mai et les divergences d'opinions dont venaient d'y faire montre les députés du Corps évangélique des Ligues,(1) le résident français n'avait pas dissimulé sa satisfaction.(2) A cette heure, selon lui, la seule politique à suivre à l'égard des cantons devait être une politique d'attente,(3) puisque aussi bien leurs divisions constituaient pour la diplomatie du Louvre le meilleur gage d'un prochain succès. Mais il ne persista guère dans cette illusion. Casati, renonçant à prolonger son séjour à Coire, où une émeute populaire prenait à peine fin,(4) regagnait en hâte Lucerne, très décidé à y contrecarrer les plans du nonce et de l'ambassadeur de Savoie, auxquels son absence avait laissé le champ libre.(5) Débutant par un coup de maître, il obtint la suppression de deux diètes préparatoires, l'une catholique, l'autre réformée, convoquées à la demande instante de Mouslier et où celui-ci comptait exposer une fois pour toutes aux Confédérés de chaque confession les motifs qu'avait Louis XIV de combattre leur dessein de contracter de nouveaux liens à l'égard de l'étranger.(6) Or, si l'opportunité d'une telle démarche était incontestable, sa réussite en revanche semblait assez incertaine. Ne prétendait-on pas à Zurich, qu'en s'abstenant de protester jadis contre la conclusion d'une alliance helvéto-vénitienne, le gouvernement de Paris avait abdiqué *ipso facto* son droit de s'opposer dans l'avenir à la réalisation de tout accord politique négocié par les autorités des cités évangéliques?(7) A cela le résident français répliquait, il est vrai, que la communauté permanente d'intérêts existant entre son pays et la Sérénissime République justifiait à elle seule la bienveillante

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 100. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 15 giugno 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(2) *Mouslier à Lionne* Soleure, 24 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 113.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 133.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 marzo 1669. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Relig. Valtell. *2166.* — *Consulta del Consejo de Estado sobre intereses de Esguizaros y Grisones.* Madrid, 2 de abril 1669 (Peñaranda; Castel-Rodrigo; La Fuente). Simancas. Estado. *3380.*

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 mars 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 48. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 9 mai et 22 août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Casati agli cantoni cattolici.* Lucerna, 16 maggio 1669. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 11 maggio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 14 juin 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII.

(6) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 11 maggio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 22 giugno 1669. *Ibid.*

(7) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 13 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 143.

attitude du roi Très-Chrétien à l'endroit du traité du 6 mars 1615, dans lequel au surplus se trouvaient nommément réservés les instruments diplomatiques franco-suisses des années 1516 et 1602. (1) Mais que répondre aux magistrats des cantons catholiques, lorsque ceux-ci affirmaient que le silence de Louis XIII, au lendemain de la ratification à Milan des « articles » de Lucerne du 30 mars 1634, enlevait à son héritier la faculté d'entraver désormais la négociation de toutes ententes entre les Confédérés et leurs voisins ? (2)

Dès l'instant que les conséquences néfastes de la politique helvétique de Richelieu continuaient à se faire sentir un quart de siècle après sa disparition ; dès l'instant que les successeurs du cardinal ne parvenaient pas à effacer les traces de l'erreur commise par celui-ci, lorsqu'il avait cru devoir laisser vacant durant plusieurs années le poste diplomatique de Soleure, il était inutile que Mouslier rappelât davantage à la diète l'incompatibilité absolue des engagements pris naguère par elle envers la France avec ceux que désiraient lui voir contracter les représentants de la cour de Vienne et des Provinces-Unies. (3) Mieux valait en somme s'attacher à convaincre les Suisses, qu'en ne réservant pas la Couronne Très-Chrétienne dans le traité négocié par eux avec l'empereur, ils couraient le risque d'être entraînés dans une guerre offensive contre elle, puisque aussi bien, encore que la Franche-Comté ne semblât pas menacée d'invasion à cette heure, on ne pouvait nier que le seul danger que cette province eût à redouter désormais lui vînt de sa frontière occidentale et non d'ailleurs. (4) Mieux valait insister sur ce fait que la rupture entre les alliés de 1663, si elle se produisait, serait irréparable ; (5) que, dans ce cas, les privilèges dont jouissaient les Confédérés établis au delà du Jura deviendraient à jamais caducs (6) et que, quand bien même les concessions consenties à l'Autriche par les cantons n'auraient « pas eu la valeur d'un batze », le roi ne cesserait de reprocher à ses « compères » des Ligues leur manque de parole à son égard. (7)

Toujours est-il que les inquiétudes de Mouslier, un instant calmées, se réveillaient à nouveau. (8) Tandis en effet que Bonstetten, en dépit de sa

---

(1) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 13 juin 1669. loc. cit. ; St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[16]. n° 99. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 5 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t]. *1000.* p. 179.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 juin et 23 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 171.

(3) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 13 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 143.

(4) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 30 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 122.

(5) *Mouslier à Grésy.* Soleure, 15 juin 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(6) *Inventaire des pièces, traités, patentes, arrests, conventions, jugements et autres choses faites et passées en faveur de Mess[rs] les marchands suisses pour leur traffic en France.* Juin 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 62. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 235.

(7) „Un particulier, qui est des premiers de son canton, m'escrivant de ce qu'ils avoient fait avec la maison d'Austriche, me mande que le tout ne vaut pas la valeur d'un batze" *Mouslier à Grésy.* Soleure, 15 juin 1669. loc. cit. — „Ces gens cy ne veulent point rompre avec la France, mais en veulent seullement laisser le doute pour en tirer de l'argent." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 228.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 20 juin 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

déconvenue à Fribourg, se hâtait vers les cantons forestiers afin d'y distribuer l'argent mis à leur disposition par le gouvernement de La Haye,(1) Casati se préparait avec une activité fébrile à lui prêter son très efficace concours.(2) L'organisation en Suisse d'une levée pour le service du roi d'Espagne en Franche-Comté;(3) la crainte habilement entretenue d'une diminution notable de la production des salines de Salins, au cas où les Français se rendraient derechef maîtres de celles-ci;(4) le fait que, tout en marquant peu d'empressement à accueillir les ouvertures hollandaises, protestants et catholiques, en leurs diètes particulières de novembre, avaient néanmoins consenti à les prendre *ad referendum*;(5) les encouragements adressés de Milan, par Pedro d'Aragon notamment, aux partisans de l'entrée du Corps helvétique dans la Triple Alliance,(6) enfin la divulgation sous le manteau d'un libelle inspiré sans doute par Fidèle de La Tour(7) et jugé «venimeux» aux «Cordeliers» à Soleure(8) contrebalançaient dans une large mesure, au sentiment des «Espagnolisez» de la région du Gothard, la déception que leur causait la répugnance de l'empereur et de ses ministres à garantir aux Bernois la libre possession de leur pays de Vaud.(9)

A y regarder de près cependant, les espérances hispano-autrichiennes ne semblaient pas mieux justifiées que les appréhensions françaises. Les négociations engagées aux Ligues par le commissaire impérial, l'ambassadeur de l'Escurial et l'envoyé des Provinces-Unies étaient arrivées au point mort et s'y maintenaient en dépit des efforts que tentaient les intéressés afin de les faire aboutir.(10) L'accord n'ayant pu s'établir quant à la prise en protection

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 mai 1669. Aff. Etr. Suisse XLV. 126.

(2) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 26 gennaio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 9 mai 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 18 mai 1669. *Ibid.* — „Mossi (i cantoni popolari) dall'avvidità d'esser anch'essi inclusi nella leva per Borgogna.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 maggio e 14 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 et 29 juin 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 80, 82.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 mai et 4 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 100, 171.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 766 *h*, 770 *b*.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Perwich to Sir Joseph Williamson.* Paris, 26 juin 1669. ap. The Dispatches of W. Perwich (London, 1903. ed. Beryl Curran). p. 17.

(7) *La Tour à Lionne.* Saint-Gall, 23 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 223. — *Lionne à La Tour.* Saint-Germain-en-Laye, 20 et 30 août 1669. *Ibid.* XLV. 250, 258.

(8) *Lettre adressée au landammam de Schwytz.* 22 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 119. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 juin, 16 juillet, 6 septembre et 13 décembre 1669. *Ibid.* XLV. 156, 190, 263, 340. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 3 juillet 1669 (2de). *Ibid.* XLV. 170. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 30 août 1669. *Ibid.* XLV. 261. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 31 août 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[16]. n° 123.

(9) *Schœnau a Casati.* Zell im Wisenthal, 16 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Le chevalier de Grémonville, résident de France, à Grésy.* Vienne, 26 mai 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 309. — *Mouslier à Grésy.* s. d. (1669). Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(10) *Carlo-Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Altorfo, 30 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

simultanée des villes forestières et des bailliages romands par l'ensemble du Corps helvétique, chacun des deux partis confessionnels avait recouvré sa liberté d'action. [1] De plus en plus les protestants élevaient des objections contre la réalisation du projet autrichien relatif à l'interprétation de l'un des articles du traité d'*Union héréditaire* de l'année 1511, et cela parce qu'elle eût amélioré la situation politique au profit des catholiques. [2] Pour des raisons identiques, ceux-ci hésitaient à accorder leur garantie aux possessions bernoises comprises entre les lacs de Neuchâtel et de Genève, dans la crainte de modifier à leur détriment l'équilibre des forces rivales au sein de la Confédération. [3]

En prévision de la lutte qui allait s'engager à nouveau en Argovie, Casati jugea prudent de s'assurer des auxiliaires dans les cantons réformés, les seuls dont dépendît à son sens la solution du litige. [4] Or, d'entre ceux-ci, Berne occupait une position privilégiée et se voyait l'objet de prévenances spéciales de la part des divers ministres étrangers aux Ligues. [5] Mouslier lui-même, si enclin à suggérer l'emploi de représailles à l'endroit des marchands suisses établis à Lyon, [6] sollicitait un traitement de faveur pour ceux du plus puissant des Etats confédérés et envisageait sans inquiétude l'hypothèse d'une brusque rupture de relations entre Zurich et la couronne, ce qui eût permis d'offrir au gouvernement du *Mittelland* la première place parmi les alliés de celle-ci en Helvétie. [7] Dans l'impossibilité de quitter Lucerne, où sa présence contribuait à refréner les intrigues du nonce et de l'ambassadeur de Savoie, [8] Casati dépêcha au pied du Gurten l'un de ses meilleurs lieutenants, le colonel Beroldingen d'Uri, avec la triple mission d'obtenir des autorités bernoises

---

(1) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 8 dicembre 1668 e 2 marzo 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII, LXIII. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 20 juin 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Christof Pfyffer und Eustachius von Sonnenberg an Luzern.* Baden, 10. Juli 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671).

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 août et 23 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 103, 117. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 18 e 25 maggio e 20 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 août 1668. loc. cit.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 19 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 211; *à Zurich.* Soleure, 3 octobre 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 138.

(5) *El marqués de Olias y Mortara al coronel Beroldingen.* Milan, 26 noviembre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 avril 1668, 21 juin et 16 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 46; XLV. 156, 190. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 29 mars 1669. Bibl. Nat. Mél. Colb[t]. CL[bis]. 992. — *Copy Schreybens H[n] Stadthauptmann Eschers mit Vorwüssen myner Gnedig. Herren an den H. Residenten Mouslier abgangen das Zollwesen zu Lyon betreffende.* 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 88. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 17 octobre 1669. *Ibid.* n° 139. — *Sankt-Gallen an Zürich.* 16./26. April 1670. *Ibid.* n° 155. — *Die XIII Orte an den Erzbischof zu Lyon.* Zürich, 23. April 1670. *Ibid.* n° 157.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 28 septembre 1668, 16 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 117; XLV. 190. — *Mouslier à Berne.* Soleure, 25 juin 1669. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 577. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 31 octobre et 11 novembre 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n[os] 144, 146.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 6 juin 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

qu'elles accédassent à la coalition des puissances du nord, qu'elles ratifiassent l'interprétation impériale du traité d'*Union héréditaire* de l'année 1511 et enfin qu'elles ouvrissent les routes de leur pays aux enseignes recrutées dans les petits cantons pour assurer la défense de la Franche-Comté. (1) De ces trois requêtes, les deux premières seulement, à dire vrai, importaient au ministre espagnol, lequel fût demeuré assez indifférent au rejet de la troisième, car ce rejet lui eût servi de prétexte à ne point achever la levée d'un régiment dont il savait ne pouvoir payer les montres. (2)

Or il n'était pas à prévoir que les Bernois consentissent à prendre en cette matière une décision ferme sans l'aveu de leurs coreligionnaires des Ligues. (3) On devait d'autant moins s'y attendre que, dans ces entrefaites, la diète générale s'était ouverte à Bade, le 30 juin. (4) Seuls représentants des intérêts de la maison d'Autriche à cette « journée », Schœnau et Beroldingen y tinrent tête au résident français, que l'ambassadeur de Savoie rejoignit avant la clôture de la session. (5) Partagé entre la crainte et l'espérance, Mouslier y fut en butte à de vives récriminations, du côté des protestants principalement, encore que ceux-ci l'eussent pressé de se rendre en Argovie. (6) Aussi, cédant aux suggestions de l'un des partisans les plus déterminés du Louvre à Berne, crut-il devoir aviser les autorités de ce canton que la malveillance de leur attitude à son égard déciderait sans doute le roi à faire cause commune avec le duc de Savoie dans les revendications territoriales que ce prince adressait au gouvernement de Genève. (7) La maladresse de cette déclaration brutale déchaîna contre lui de nouvelles colères et fortifia les résolutions de ceux qui, persistant à ne voir dans le traité franco-suisse de 1663 qu'un engagement

(1) „Vostre principal soin est de vous appliquer à ce que… dans la diette… il ne soit pris aucune résolution contre les compagnies franches, ny que les cantons, en général ny en particulier, entrent dans la Triple Alliance.“ *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 1er octobre 1668. Arch. Guerre. CCXIX. 11. — „In senso però generale et non speciale, se pure li Bernesi se ne accontenteranno.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 30 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Berne.* Soleure, 30 juin 1669. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 581. — *J.-J. de Watteville à Mouslier.* Berne, 7/17 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 171. — Maag. 246.

(2) „Les Espagnols ne sont ny en pouvoir, ny en volonté de lever et d'entretenir aulcun homme de vostre pays.“ *Louvois à Pfyffer.* Chambord, 9 octobre 1668. Arch. Guerre. CCXIX. 140. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *J.-J. de Watteville à Mouslier.* Berne, 7/17 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 174. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(3) *Instruktion, Gwalt und Befelch uff die… Herrn Samuel Frisching, Schultheissen und Herrn Generalen Sigismund von Erlach, Venneren und des Rahts der Stadt Bern, Irer deputation halber uff eine evangelische Conferentz.* 3./13. Mai 1669. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 541.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 783 *i* (Baden, 30. Juni 1669).

(5) *Mouslier à Grésy.* Soleure. 22 juin 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — „Ils m'ont qualifié d'ambassadeur de France et qu'il y avoit bien de l'apparence que le roy me donnoit des secours d'argent considérables, sans quoy je ne pourrois pas tenir un si beau train que celluy que j'ay.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 27 juin 1669. *Ibid.* — *Avvisi di Monsr Aquaviva.* Lucerna, 6 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(6) *Mouslier à Colbert; à Lionne.* Soleure, 21 juin 1669. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLIIIbis, fº 660; Aff. Etr. Suisse. XLV. 156. — *Perwich to Williamson.* Paris, 26 juin 1669. op. cit. 17.

(7) *J.-J. de Watteville à Mouslier.* Berne, 7/17 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 171.

bilatéral strictement défensif, [1] continuaient à affirmer très haut le droit des Confédérés de contracter alliance avec des puissances étrangères sans avoir à solliciter au préalable l'agrément de la cour de Paris. [2] Dépité à la fois de l'insuccès de ses menaces [3] et des suspicions toujours plus lourdes dont il se sentait l'objet, le résident sortit brusquement de Bade avant la clôture de la diète et regagna Soleure. [4]

A cette heure, l'excitation des esprits aux Ligues aidant, une rupture prochaine des relations entre les cantons et le roi de France ne semblait pas impossible. Si, d'une part, le pape, après de longues hésitations, inclinait à recommander à son nonce à Lucerne d'appuyer les prétentions piémontaises à l'endroit du pays de Vaud; [5] si, par suite, l'entente apparaissait étroite entre Mouslier, Grésy et l'archevêque de Laodicée; [6] si enfin l'échec des négociations engagées à Berne, puis à Soleure par Beroldingen n'eût pu être contesté, [7] d'autre part il était constant que les représentants de la maison d'Autriche accrédités en Suisse y redoublaient d'activité et que le résident vénitien à Zurich secondait en secret leur effort. [8] Aussi bien le résultat de celui-ci était en quelque sorte prévu. Dans un élan unanime, catholiques et protestants repoussèrent une fois de plus la prétention du roi Très-Chrétien

(1) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 23 septembre 1668 et 16 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 117; XLV. 190. — *Zurich à Mouslier*. mai 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Aquaviva a Rospigliosi*. Lucerna, 13 luglio 1669. *Ibid*. — *Instruktion … uff die … Herrn Samuel Frisching, Schuldtheissen undt H. Generalen Sigismund von Erlach, Venneren und des Raths der Stadt Bern Irer Deputation halber uff eine evangelische Conferentz*. 3./13. Mai 1669. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 510. — *Der Herren Gesandten zu Baden Declaration wegen Ausslegung der frantzösischen Pundtnuss, und dass Sie befügt seyen nebent Franckreych auch mit anderen Ständen Pündtnussen und Tractaten aufzurichten*. 30. Juni/10. Juli 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 16. n° 101. — *Bern an Zürich*. 4./14. November 1669. *Ibid*. n° 147bis.

(2) *Zurich à Mouslier*. mai 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 19 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 211. — *Boselli a Lionne*. Bergamo, 12 agosto 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 162.

(3) *Rospigliosi ad Aquaviva*. Roma, 4 agosto 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — *Proposizione data in scritto dal residente di Francia ai deputati delli XIII cantoni*. Bada, 9 luglio 1669. *Ibid*. Nunz. Svizz. LXIII.

(4) *Dichiarazione della dieta di Bada presentata al residente di Francia*. 10 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Aquaviva a Rospigliosi*. Lucerna, 20 luglio 1669. *Ibid*. — *Henri Zurlauben à Mouslier*. Zoug, 1er août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 250. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 2 et 5 août 1669. *Ibid*. XLV. 235, 237. — *Lionne à Mouslier*. Saint-Germain-en-Laye, 8 août 1669. *Ibid*. XLV. 244.

(5) *Rospigliosi ad Aquaviva*. Roma, 4 agosto 1668, 25 maggio e 6 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — *Pfyffer de Wyhr à Grésy*. Rome, 9 février 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 24 e 31 maggio e 22 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Rospigliosi ad Aquaviva*. Roma, 4 agosto 1668. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 1° agosto 1669. loc. cit.

(7) *Aquaviva a Rospigliosi*. Lucerna, 13 luglio, 3 agosto e 28 settembre 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 26 et 29 juillet, 2 et 23 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 228, 234, 235, 252. — *Grésy au duc de Savoie*. Lucerne, 1er et 8 août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Lionne à Mouslier*. Saint-Germain-en-Laye, 21 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 251. — *contra: Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 1° agosto 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Schœnau a Casati*. Waldshut, 23 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Christoforo Moro a Lionne*. Parigi, 13 luglio 1669. Aff. Etr. Grisons. X. 176. — *Mouslier à Colbert*. Soleure, 10 et 24 janvier 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 4, 17.

d'exercer un contrôle sur leurs relations avec l'étranger[1] et s'entendirent entre eux pour dénoncer derechef à ce prince, qui accueillit d'ailleurs très mal leurs observations,[2] l'attitude « regrettable » de son ministre aux Ligues.[3]

La déception éprouvée par Mouslier au cours de son bref séjour en Argovie était en soi des plus amères.[4] Elle l'eût été davantage encore, si sa défaite avait procuré à ses adversaires le succès décisif que ceux-ci n'osaient plus guère escompter. Or la question de la protection des villes forestières, sur laquelle se greffait celle de la garantie réclamée en faveur du pays de Vaud, apparaissait beaucoup trop compliquée pour qu'il fût possible de la régler désormais à la satisfaction de tous les intéressés.[5] Le départ du résident français venait à peine de se produire, que le commissaire impérial et les députés des cantons protestants, jugeant l'instant propice, tentèrent une suprême démarche auprès des membres catholiques de la diète, dans l'espoir de les rallier à leurs desseins respectifs.[6] Ils n'y réussirent qu'en partie.[7] Une majorité se trouva, à dire vrai, au sein de l'assemblée pour approuver la proposition de Schœnau de donner à l'expression « fidèle égard » le sens que désirait lui voir attribuer l'empereur et pour autoriser ce prince à lever en cas de besoin jusqu'à six mille hommes aux Ligues à l'effet d'assurer la défense des terres de sa maison riveraines du Rhin et du lac de Constance.[8] Mais, à la réflexion, nul ne se méprit sur l'exacte portée d'une manifestation qu'il y avait lieu de considérer bien plutôt comme une déclaration de principes que comme une décision ferme et irrévocable. Théophraste Renaudot, qui avait

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 19. — *Antwort der eidtgnössischen Gesandten für Herrn frantzösischen Residenten Mouslier, de dato 10. July 1669.* — *Christof Pfyffer; Eustachius von Sonnenberg an Luzern.* Baden, 10. Juli 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Le roi aux cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 10 août 1669. St-Arch. Bern. Burgundbuch *D;* Aff. Etr. Suisse. XLV. 241. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 7 settembre 1669. Arch Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1669.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Eidg. Absch. VI *A.* 777—778 c (Baden, 30. Juni 1669).

(2) *Le roi aux cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 10 août 1669. loc. cit. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 263.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 18 juillet; Lucerne, 27 juillet 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 20 luglio 1669. loc. cit. — *Mémoire* („Lorsque la couronne de France...") (1669). Aff. Etr. Suisse. XLV. 109. — Eidg. Absch. VI *A.* 778 *c* (Baden, Juli 1669).

(4) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 12 agosto 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 162.

(5) „Nella corte cesarea bramano la conclusione del negotio e non vogliono permettere che questo s'intraprenda, come sarebbe necessario, di cantone in cantone." *Schœnau a Casati.* Zell im Wisenthal. 16 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Il Consiglio segreto d'Insprugh al Sor di Schœnau.* 29 aprile 1669. *Ibid.* — „Die Meinungen sind so ungleich das ich nicht sehe wie man ettwas guts werde schliessen können und wie man dem Herrn Keyserlichen Agenten ein repectierliche Antwort werde erfolgen lassen können." *Christof Pfyffer und Eustachius von Sonnenberg an Luzern.* Baden, 10. Juli 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 12 agosto 1669. loc. cit.

(6) *Schœnau an die kathol. Orte.* 23. Juni 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 27 luglio 1669. *Ibid.* — *Nouvelles de La Haye.* 6 août 1669. Gazette d'Amsterdam, 1669. n° 32.

(7) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 12 agosto 1669. loc. cit.

(8) *Projet de convention concernant l'interprétation de certaines clauses de l'Union héréditaire.* juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 205. — Eidg. Absch. VI *A.* 779 *d* (Baden, Juli 1669).

accueilli dans la *Gazette de France* du 7 septembre la nouvelle, déjà publiée à Milan, à Amsterdam et à Hambourg, de la prise en protection des villes forestières par le Corps helvétique, reçut l'ordre de se rétracter. (1)

Dans la réalité, les résolutions arrêtées à Bade en juillet 1669 n'étaient de nature à satisfaire personne, ni en Suisse, ni à l'étranger. A Vienne, à Madrid, en Lombardie, on avait espéré un instant que l'union des cantons des deux confessions, si malaisée à maintenir en temps ordinaire, s'affermirait cette fois avec vigueur au détriment des intérêts de la coalition franco-piémontaise et papaline. (2) La nouvelle de l'échec définitif de la candidature du prince de Condé au trône de Pologne; (3) la prétention du duc de Savoie de considérer désormais comme nuls les engagements souscrits à l'égard de Genève par son grand-père à Saint-Julien, le 21 juillet 1603; (4) l'ordre donné par Louvois d'intercepter les dépêches adressées en Helvétie par les marchands de ce pays établis à Lyon, tant que ceux-ci refuseraient de se soumettre au contrôle officiel instauré depuis peu dans le service de la poste, (5) tout semblait devoir inciter catholiques et protestants à lutter en commun contre les empiétements manifestes du gouvernement de Paris et de son représentant à Soleure

---

(1) „On assure que les Suisses, à la persuasion de l'empereur, ont mis garnison dans les villes forestières." *Nouvelles de Paris*. 24 août 1668. Gazette d'Amsterdam, année 1668. n° 35. — „On nous escrit de Bade que les Treize Cantons, ensuite de leur diète générale, ont aussi pris sous leur protection les quatre villes forestières." *Nouvelles de Milan*. 19 août 1669. Gazette de France, 1669. n° 106. — „En l'assemblée générale de Bade, on y a unanimement résolu la protection et la défense non seulement des quatre villes que l'Empereur a sur le Rhin, mais aussi celle de Constance, Brigance (Bregenz) et Veldkirchen (Feldkirch), mais que, pour Fribourg dans le Brisgow, comme il est trop éloigné de Suisse, les cantons n'avaient pas voulu l'insérer dans les articles de ce traitté." *Nouvelles de Hambourg*. 23 août 1669. Gazette d'Amsterdam, 1669. n° 35. — „Vantono pur a Milano che i cantoni svizzeri habbino poi preso la protettione della Franca Contea e delle città silvestri con Costanza, e che mandino 900 huomini in Bisanzone." *Boselli a Lionne*. Bergamo, 9 settembre 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 181. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 26 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 278. — „Je feray advertir Renaudot de se rétracter de ce qu'il avoit mis dans la Gazette du 7e de septembre que les cantons avoient pris la protection des quatre villes forestières." *Lionne à Mouslier*. 14 octobre 1669. *Ibid*. XLV. 294.

(2) *Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 31 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Grésy au duc de Savoie*. Bade, 18 juillet 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(3) *Nouvelles de Paris*. 12 octobre 1668. ap. Gazette ordinaire d'Amsterdam, 1668. n° 43. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 16 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 190.

(4) *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice*. Turin, 5 juin 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII. — *Genève à Servien*. 15 juillet 1669. Aff. Etr. Genève. III. 197vo. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 16 juillet 1669. loc. cit. — *Minutte d'une response de Mr de Servien à Mrs de Genève, proposée par Mr le marquis de Saint-Thomas, premier secrétaire de Mr le duc de Savoye*. 12 octobre 1669. Aff. Etr. Turin. LX. 334. — Eidg. Absch. VI *A*. 782 *b*. — *Mémorial envoyé par les autorités de Genève à celles de Berne*. 23 septembre/3 octobre 1671. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 83. — Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia. t. III. 49. — Ricotti. op. cit. VI. 188.

(5) *Le roi à Genève*. Paris, 31 mars 1669. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. 3501. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 16 juillet et 20 septembre 1669. loc. cit. — *Mouslier à Zurich*. Soleure, 30 mai, 13 juin et 22 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 122, 143: St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 118. — „Mr le marquis de Louvoy veut changer l'ordre des postes des cantons, aussi bien que de ce païs ci; sur quoy lesdits cantons députent en France." *Nouvelles d'Amsterdam*. 22 août 1669. Gazette d'Amsterdam, 1669. n° 34. — *Louvois à Mouslier*. Paris, 5 septembre; Chambord, 3 octobre 1669. Arch. Guerre. CCXXXV (I). 46; CCXXXV (II). 26. — *Boselli a Lionne*. Bergamo, 6 gennaio 1671. Aff. Etr. Venise. XCI. 356vo.

sur leurs libertés. Il n'en fut rien cependant. Encore que les ministres impériaux se fussent quelque peu relâchés de leurs exigences passées et que l'on s'attendît à ce que la cour de Vienne offrît, de concert avec celle de Madrid, de prendre sous sa protection particulière les bailliages romands, pourvu que la Confédération étendît la sienne aux villes forestières, (1) le désaccord persistait non seulement entre les deux partis confessionnels aux Ligues, mais au sein de chacun de ceux-ci. Découragées par les fréquentes modifications apportées aux décisions de la diète, Berne et Bâle hésitaient désormais à s'engager à fond en faveur de la requête impériale, que Zurich en revanche continuait à appuyer avec énergie. (2) Plus grave certes, au premier abord, apparaissaient les divergences de vues parmi les Etats de l'ancienne croyance. Tandis, en effet, que les cantons primitifs et Zoug, liés à la maison de Savoie par une alliance et par des déclarations très précises remises à son représentant en Suisse, se dérobaient à toute nouvelle discussion du projet de garantie du pays de Vaud, (3) les gouvernements de Lucerne, de Fribourg et de Soleure embrassaient avec chaleur l'opinion contraire, dans la crainte que, les négociations de Beroldingen à Berne venant à aboutir, ils ne se vissent contraints « de subir la loi du plus fort ». (4)

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les fauteurs de dissensions intestines aux Ligues rencontraient dans le nonce apostolique, le résident français et l'ambassadeur piémontais de précieux et zélés auxiliaires. Ayant tout à craindre de l'union du Corps helvétique, ceux-ci s'attachaient à en entraver la réalisation. Leur action s'étendait jusqu'à Coire, où de nouveaux troubles étaient fomentés par eux, avec l'espoir, assez vite confirmé d'ailleurs, d'y faire rappeler Casati, dont le départ de Lucerne allait leur laisser le champ libre dans cette ville. (5) Mais, en Suisse même, à Fribourg, un terrain très propice s'offrait à

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 22 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Que V. Exc. tienne mesme pour certain qu'on offre la protection du pays de Vaud de la part de l'empereur et de l'Espagne, pourveu qu'on entende aux autres propositions.“ *Mouslier à Grésy.* Soleure, 21 septembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(2) *C.-C. de Beroldingen al governatore di Milano.* Baden, 13 luglio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Instruktion, Gwalt und Befelch uff die . . . Herrn Samuel Frisching, Schultheissen und Herrn Generalen Sigismund von Erlach, Venneren und des Rahts der Stadt Bern Irer deputation halber uff eine evangel. Conferentz.* 3./13. Mai 1669. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 541. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 7 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 211.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 18 juillet 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(4) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 20 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Berne à Fribourg.* 17/27 novembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Fribourg aux cantons catholiques.* 5 décembre 1669. *Ibid.*

(5) *Rospigliosi ad Aquaviva.* Roma, 2 febbraio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCLVI. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de abril 1669. Simancas. Estado. *3380.* — „J'ai respondu à Mr Mouslier qu'il fault que le party de France (aux Grisons) tasche par tous les moyens de les y brouiller (les affaires) d'autant plus, afin que cela puisse obliger ledict Mr l'ambassadeur d'Espagne de s'y en retourner et que, par son absence de ce lieu, je pourray mieux disposer les choses pour lesquelles il me prie.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — „Monsr l'ambr d'Espagne doit repasser aux Grisons au commencement du mois prochain.

leurs intrigues. Ils l'exploitèrent sans scrupules. Aussi bien la perplexité du gouvernement de cet Etat n'était pas près de se calmer. En possession d'une partie de l'héritage de Charles III de Savoie dans la région des lacs romands, on eût trouvé naturel qu'il s'entendît avec l'autorité du *Mittelland* afin de mieux conjurer le péril extérieur qui les menaçait tous deux. (1) La fréquence des plaintes adressées en son nom aux Conseils des petits cantons, lesquels inclinaient à admettre dans une certaine mesure la légitimité des prétentions piémontaises sur le pays de Vaud, donnait à penser que l'accord entre Berne et Fribourg irait s'affermissant de plus en plus. (2) Par malheur il n'en était rien. L'administration des bailliages qu'ils possédaient en commun, bailliages dont le duc Charles-Emmanuel n'abandonnait pas l'espoir de les expulser sous peu, provoquait sans cesse entre eux de nouvelles discordes. (3) Une tentative ébauchée à Langenthal, en février 1669, à l'effet d'apaiser celles-ci ayant échoué, (4) les médiateurs revinrent à la charge à Olten en septembre, mais sans plus de succès. (5) Si grand que fût sur les bords de la Sarine le désir de prévenir une attaque savoyarde contre le comté de Romont et les terres adjacentes en s'assurant le concours du seul Etat suisse qui eût intérêt à la traverser, l'occasion de ruiner à jamais la puissance bernoise en pactisant avec ses ennemis y apparaissait malgré tout fort tentante. (6) De plusieurs côtés, des encouragements à trancher par l'épée ses différends avec sa partie adverse parvenaient à Fribourg. Il lui en arrivait de Soleure, où Mouslier estimait non sans raison qu'un rapprochement entre ce canton et la cour de Turin rendrait malaisée par contre-coup l'accession du Corps helvétique à la Triple Alliance et compromettrait gravement le maintien des communications de la Lombardie

Si cela arrivoit, ce seroit une bonne affaire." *Du même au même.* Lucerne, 20 septembre 1669. *Ibid.* — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 14 ottobre 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 201. — „Monsgr Vescovo di Coira, per mezzo del decano di quella cattedrale, espressamente inviato, mi fa rappresentare che da quei Protestti Grigioni si maneggi una secreta trama di sorprenderlo all'improviso ed impadronirsi del vescovado." *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 26 ottobre 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Alf. Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1° e 4 novembre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. Culto. Relig. Valtell. *2166.* — „Avvisa Monsgr Vescovo di Coira con lettera delli 29 di luglio intentarsi tre novità pregiudiziali alla cattolica religione in quelle parti della Rhetia da protestanti." *Montani ad Altieri.* Lucerna, 16 agosto 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz.

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerna, 8 août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 18 juillet 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(3) „Je m'informe avec soin de leur conduite, car s'ils pouvaient se brouiller en quelque façon entre eux, ce seroit bien asseurément une conjoncture favorable pour porter les Fribourgeois à faire plus promptement et de meilleure grâce ce que V. A. R. désire d'eux." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Avvisi di Msgr Aquaviva.* Lucerna, 21 settembre 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 avril 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 55. — Arch. d'Etat Sion. Abscheids. 1651—1699. p. 253.

(4) *Il segretario di Bada (Schindler) a Grésy.* 16 febbraio 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 settembre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 settembre 1669. loc. cit.

avec la Franche-Comté, par le Valais et le pays de Vaud.(1) On lui en adressait de Lucerne, où le nonce apostolique, l'ambassadeur piémontais et l'avoyer Sonnenberg tombaient d'accord pour blâmer les aspirations austrophiles de la majorité des membres du Grand Conseil et pour proclamer en revanche la nécessité de l'union très étroite des divers Etats catholiques des Ligues en matière de politique étrangère.(2) Néanmoins la situation générale paraissait trop incertaine en Suisse et à ses frontières pour que les magistrats de l'un des cantons confédérés consentissent à assumer la responsabilité d'une rupture dont les conséquences à cette heure eussent été incalculables.

A dire vrai, c'était précisément cette considération qui détournait les autorités des cités évangéliques d'accéder à la Triple Alliance, dont l'empereur se désintéressait de plus en plus, ce qui empêchait le gouvernement de La Haye d'insister officiellement pour obtenir d'eux une levée que quelques-uns de ses membres estimaient intempestive(3) et qu'il n'eût pu d'ailleurs employer « à l'offensive » contre les armes du roi Très-Chrétien.(4) A Berne, comme à Zurich; à Bâle, comme à Schaffhouse, les offres bataves transmises par Bonstetten venaient donc d'être rejetées.(5) Mais les Etats-Généraux avaient été avisés que cette décision ne serait pas ébruitée, et cela afin de permettre le prompt départ pour la Hollande d'un certain nombre d'enseignes, dont les chefs « non avoués » conservaient par suite la liberté d'entraîner leurs hommes partout où ils le croyaient opportun.(6)

Etait-ce à dire que, dans les cantons de la nouvelle croyance, on jugeât la partie perdue ou simplement compromise? Loin de là. Assurément quelques restrictions devaient être apportées à la confiance des protestants d'Helvétie dans le succès final de leur cause. Toutefois, pour regrettables que fussent les échecs répétés infligés aux démarches de Casati en Rhétie,(7) l'insistance déployée par les « Waldstætten » et les Grisons à exiger de ce ministre du roi

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 settembre 1669, 28 febbraio e 18 luglio 1670. loc. cit. — „Riuscirebbe facile al Sgr duca di Savoia la recuperatione del detto paese di Vò, con la qual poi verrebbe a dividere intieramente la Borgogna dal paese de Svizzeri, e in tal modo serrata anche quest'unica porta per il soccorso di quella provincia." *Casati al governatore di Milano.* Coira, 26 maggio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Milano. Culto. *2166.*

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 settembre 1669. loc. cit.

(3) *Wicquefort à Lionne.* La Haye, 19 juillet 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt (1665—1668). p. 289.

(4) *Nouvelles de La Haye.* 10 septembre 1669. Gazette d'Amsterdam. 1669. nº 37. — *Les Etats Généraux des Provinces-Unies aux cantons protestants.* La Haye, 7/17 octobre 1669. St-Arch. Zürich. Holland (1568–1672). — *Christoforo Moro a Lionne.* Parigi, 3 novembre 1669. Aff. Etr. Grisons. X. 184.

(5) „Les cantons suisses ont escrit une lettre de civilité à Mrs les Estats, mais on n'en sait pas la teneur." *Nouvelles d'Amsterdam.* 15 août 1669. Gazette d'Amsterdam. année 1669. nº 33.

(6) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 et 31 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 113, 126. — „Puisqu'on sait maintenant l'intention des cantons protestants pour l'affaire d'Hollande et d'Austriche, il n'y a qu'à se donner patience." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 juin, 4 juillet, 13 septembre et 22 novembre 1669. *Ibid.* XLV. 133, 171, 268, 329; *à Colbert.* Soleure, 4 juillet 1669. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLIV. 56. — „Li Svizzeri che non vogliono entrare nella Triplice Lega, a persuasione anco delli Spagnuoli, s'impegnano con Ollandesi di darli nella prossima campagna, se occorrera, alcuni mille soldati." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 2 settembre 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 179.

(7) *Christ. Moro à Lionne.* Paris, 7 juin 1669, 11 janvier 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 168. 189bis.

Catholique le versement de trente-quatre annuités de pensions échues, ([1]) la suppression des mesures édictées par le *Tribunal della Sanità* à Milan et la retraite des commissaires établis par lui dans le voisinage du Gothard et du Splügen, ([2]) l'obstination de l'empereur à ne point adhérer à la Triplice, ([3]) l'abandon du projet de levée espagnole pour la Franche-Comté([4]) et l'opinion qui tendait à prévaloir à Lucerne de favoriser le retour au *statu quo ante*, tant en ce qui concernait le sort des villes forestières du Rhin, que celui du pays de Vaud, ([5]) l'avenir apparaissait encore plein de promesses aux magistrats du « Vorort » et de ses alliés, pourvu qu'aucune modification ne se produisît dans le personnel de la représentation diplomatique du Louvre à Soleure. ([6]) Les erreurs de tactique et les continuelles maladresses de Mouslier servaient puissamment, en effet, les intérêts des adversaires de l'entente franco-piémontaise et papaline. La violence de son langage ou de son style à l'égard de ceux d'entre les gouvernements confédérés qui adoptaient une politique hostile à la sienne indisposait de plus en plus ses supérieurs à Paris et lui aliénait les sympathies des autorités du pays de sa résidence. ([7]) En vain insistait-il auprès

---

(1) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 28 maggio 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 306. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 12 décembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Carlo Conrado de Beroldingen al governatore di Milano.* Lugano. 12 maggio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Basel an Zürich.* 11./21. August 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225$^{16}$. n° 117. — *Sankt-Gallen an Zürich.* 22. August/1. September 1669. *Ibid.* Frankr. *A* 225$^{16}$. n° 121 *a.* — *C.-F. Schmid à Mouslier.* Altorf, 7 octobre 1669. Aff Etr. Suisse. XLV. 292$^{bis}$. — „Che il commissario della Sanità a Chiavenna, il quale habbiamo admesso solamente in riguardo dell' intercessione di V. Ecc., senza nostra presaputa ne permissione s'adossa troppo autorità nei nostri dominii, formando nuove imposizioni per cavarne effettivamente il profitto da tutti quelli che volendo passare in Italia non hanno, conforme il stilo italiano, formate le loro bollette, facendoli prima fare per qualche spazio di tempo la quarantena.“ *Lettera scritta dagli Grigioni al C$^{te}$ Ambr$^{e}$ Casati.* Gennaio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Concernente puoi alla Sanità, quelli d'Altorfo sono tuttavia inesorabili. ne ci vedo probabilità di speranza alcuna che siano per riadmettere li commissari dello Stato.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 17 gennaio e 7 febbraio 1670. *Ibid.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 4 janvier et 4 septembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Osuna al rey.* Milan, 17 de septiembre 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 octobre 1670, 27 mars 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 180, 303. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 30 de julio 1670, 27 febbraio 1671. loc. cit.; Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — Eidg. Absch. VI *A.* 786—787 *a.*

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 17 maggio e 20 dicembre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 juin et 4 octobre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 156, 290. — „Del regimento svizzero per la Borgogna non si parla più, perche Borgognoni ricusano assolutamente di pagarlo.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 25 ottobre 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 203.

(5) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 22 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Mémoire* („Lorsque la couronne de France...“). Aff. Etr. Suisse. XLV. 109. — *Lionne à Mouslier.* 30 septembre 1669. *Ibid.* XLV. 284. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 octobre 1669. *Ibid.* XLV. 290.

(7) „Vien imputato al S$^{or}$ Mouslier — et si trovano di quelli che si offriscono di verificarlo — ch' egli s'era vantato di haver ridotto i Svizzeri in servitù.“ *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 20 luglio 1669. loc. cit. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 8 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 244. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 août 1669. *Ibid.* XLV. 252. — „Son stato necessitato di spedire cola il cavaliere Crivelli per rapresentargli (al consiglio di Zurigo) che non dovessero già imaginarsi che tutte le volte che il suddetto residente di Francia adimanda un' impertinenza et cosa *(sic)* contra le leghe che tengono con S. M$^{tà}$, l'augustissima Sua casa et la propria loro libertà, che si fosse per ricomprarne sempre l'osservanza delle leghe con la borsa alla mano.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 gennaio

de Lionne et de Louvois afin que ces deux ministres l'aidassent à semer des zizanies entre Berne et Zurich en privilégiant les négociants du premier de ces cantons établis à Lyon, au détriment de ceux du second, dont il souhaitait la ruine. [1] En vain préconisait-il la saisie dans la Haute-Alsace et le Sundgau des biens-fonds appartenant à des patriciens soleurois, [2] ou le développement d'une route marchande d'Aarbourg à Pontarlier par Aarberg et Neuchâtel à seul effet de desservir les intérêts immédiats et de compromettre l'avenir commercial des cantons catholiques de la Suisse occidentale. [3] Le roi refusa son agrément à la plupart de ces mesures, jugées par lui inopportunes, voire dangereuses. [4] Tout ce que le résident put obtenir de la cour, ce fut la cessation de la correspondance échangée par dessus sa tête entre les secrétaires d'Etat aux Affaires Etrangères et à la Guerre et Fidèle de La Tour, [5] reconnu pour l'auteur ou l'inspirateur de la plupart des libelles dont la divulgation parmi les Ligues causait à cette heure un préjudice réel au prestige de la monarchie française et désigné par suite aux représailles des soutiens de celle-ci. [6] Partisan déterminé d'une politique de temporisation en Helvétie, [7] le Conseil royal blâmait nettement l'attitude tranchante de son représentant à Soleure à l'endroit des autorités cantonales et déplorait que certaines difficultés malencontreusement suscitées par lui ne pussent être réglées «par les voies de douceur». [8]

e 28 febbraio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Moro a Lionne.* Parigi, 11 luglio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 206. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Mémoire* („Lorsque la couronne de France ..."). loc. cit.

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 190. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 8 août 1669. loc. cit.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 juin et 26 juillet 1669; *à Colbert.* 3 avril 1671. Aff. Etr. Suisse. XLV. 156, 228; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1000* f° 383. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye. 3 juillet et 8 août 1669. loc. cit.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 21 juin 1669 Aff. Etr. Suisse. XLV. 156. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye. 3 juillet 1669 (2de). *Ibid.* XLV. 170.

(4) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 3 juillet (2de) et 8 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 170, 244. — Dörfliger. op. cit. 58.

(5) *Lionne à Fidèle de La Tour.* 12 décembre 1668; 15 et 24 janvier, 5 mars et 3 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 167; XLV. 47, 132; V suppt. 261, 296. — *Louvois au landammann Stultz d'Unterwalden.* Paris, 28 mars 1669. Arch. Guerre. CCXXXII. 241. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 8 août; Berny, 18 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 244, 277.

(6) *Lionne à Mouslier.* 15 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. V suppt. 91. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 janvier, 26 juillet, 13 décembre 1669 et 3 janvier 1670. *Ibid.* XLV. 14, 228, 340; XLVI. 5. — *Lettre adressée au landammann de Schwytz.* 22 avril 1669. *Ibid.* XLV. 119. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3, 24 et 31 mai 1669. *Ibid.* XLV. 87, 113, 126. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 3 juin 1669; Saint-Germain-en-Laye, 3 juillet, 8 août, 14 octobre 1669 et 26 janvier 1670. *Ibid.* XLV. 131, 184, 244, 294; XLVI. 30. — *Défense du Sr Mouslier contre un mémoire du Sr de La Tour* (1669). *Ibid.* XLV. 147. — „Sa feinte et dissimulée affection a causé et causera bien plus de mal aux intérests de S. M. que s'il en estoit déclaré ennemy." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7, 14, 21 juin, 16, 19 juillet et 6, 13, 20, 27 septembre 1669. *Ibid.* XLV. 133, 151, 156, 190, 211, 263, 268, 278, 281.

(7) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 8 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 241. — „Questa tardanza, anche a fazionarii di quella corona, fa credere per irreparabile la rottura fra S. Mà e questi cantoni." *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 17 agosto 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(8) *Lionne à Mouslier.* 30 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. LXV. 284. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 octobre 1669. *Ibid.* XLV. 290.

Il n'y avait pas enfin jusqu'au baron de Grésy et son collègue La Pérouse, qui, en dissentiment sur nombre de points, (1) ne tombassent d'accord entre eux pour regretter les imprudences de conduite du résident, dont le langage trop souvent violent nuisait à la cause commune et ne ménageait pas toujours les intérêts de la maison de Savoie. (2)

Au total, ainsi qu'on vient de le dire, aucun des partis qui s'affrontaient en Suisse, aucun des agents diplomatiques accrédités dans ce pays n'étaient en droit de tirer vanité du résultat de la dernière diète générale de l'année 1669. Toutefois le prestige des protestants en sortait moins affaibli, semblait-il, que celui de leurs adversaires. (3) Désespérés de n'être point en mesure de faire état des offres hollandaises et de devoir renoncer par suite à l'alliance d'une puissance dont elles n'eussent pu recevoir des secours matériels en cas de besoin, (4) les Zuricois et leurs coreligionnaires d'Helvétie s'étaient attachés à rendre inoffensif à leur endroit l'acte diplomatique qui liait à la maison de Savoie six d'entre les cantons catholiques et ils y avaient réussi en partie, puisque aussi bien ceux-ci ne s'étaient pas refusés à prendre conditionnellement sous leur protection le pays de Vaud. (5) D'un autre côté, le danger qui eût résulté pour eux d'un rapprochement entre les rois de France et de Grande-Bretagne ne leur paraissait pas immédiat, et l'espoir ne les abandonnait pas que le parlement d'Angleterre saurait en procurer le définitif échec. (6) Enfin, si la personne du résident du Louvre continuait à être vue de très mauvais œil parmi eux, (7) jamais en revanche leur amitié n'avait été recherchée avec plus de soin par le gouvernement de Paris; jamais celui-ci ne s'était appliqué avec autant de persévérance à les rassurer quant aux mobiles de sa politique dans la région des Alpes et du Jura; jamais, en un mot, leur accession aux diverses combinaisons diplomatiques, aux divers groupements de puissances qui s'élaboraient en Europe n'avait été sollicitée avec une pareille insistance qu'en cette fin d'année 1669. (8)

---

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 6 juin, 1er et 15 novembre 1669; Bade, 17 avril et 14 juillet 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV, XVI. — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 6 décembre 1669. *Ibid.*

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 27 septembre, 8 et 15 novembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Réflexions du baron de Grésy sur les dernières lignes de la lettre que Mr Mouslier a écrit aux XIII cantons.* novembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 et 16 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 171, 190.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 juillet 1669. loc. cit. — *El marqués de Los Balbases a la reina.* Milan, 3 de abril 1670. Simancas. Estado. *3381.*

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 190.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 329.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 754 c.

(8) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 13 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 143. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 17 agosto 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 20 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 278. — *Mouslier aux cantons.* Soleure, septembre 1669. *Ibid.* XLV. 273 (projet). („Ceste lettre n'a pas esté envoyée.")

*Conditions mises par le résident au payement des pensions royales. — Le projet de* **déclarations** *à obtenir des divers membres du Corps helvétique. — Son historique. — Son but. — Sa puérilité. — Ses dangers. — Contre-offensive espagnole. — Mission à Lucerne du prévôt du chapitre de Coire. — Disproportion entre les ressources financières dont disposent Mouslier et Casati. — Premiers succès de celui-là. — Obstacles qu'il rencontre à Zurich et à Lucerne. — La* **déclaration générale.** *— L'envoyé français tombe dans le piège que lui tendent ses adversaires. — Principes directeurs de la politique étrangère des cantons protestants. — Echec retentissant subi par Mouslier à Bade. — Missive des cantons au roi (11 juillet 1669). — Ce prince en désapprouve les termes. — Le résident du Louvre reprend le fil de sa négociation. — Variété de ses moyens d'action. — Succès remporté par lui en Argovie. — Missive royale du 11 août. Accrocs successifs aux recès de Bade de mars 1668 et de juillet 1669. — Graves dissensions au sein du Corps helvétique. — Les cantons dissidents. — Tentative avortée d'inclusion de Strasbourg dans la Confédération. — Politique suivie par Casati au regard de la garantie du pays de Vaud et de la protection des villes forestières. — Controverses qu'elle suscite. — Faveur dont jouissent à Madrid les cantons de l'ancienne croyance. — Lutte d'influence à Lucerne. — Les catholiques redoutent un rapprochement entre l'Espagne et les cités évangéliques. — Diètes de Bade des 6 juillet et 26 novembre. — Mouslier s'abstient d'y participer. — Réveil des inquiétudes que provoquent en Suisse les desseins de conquête de Louis XIV. — Désagrégation de la coalition franco-piémontaise et papaline. — Désillusions éprouvées par le résident français tant auprès de ses supérieurs qu'au sein des Ligues. — Echec complet de la campagne tendant à obtenir des cantons des déclarations particulières de nature à renforcer les obligations souscrites par eux en 1663.*

**XXV.** Temporiser était, on l'a dit, le principe directeur de la politique du Louvre au regard des affaires d'Helvétie. Pour s'être refusé à reconnaître la sagesse des instructions que Lionne et Louvois lui adressaient à ce sujet, Mouslier éprouvait déceptions sur déceptions. En possession depuis un certain temps déjà de sommes importantes, [1] il s'obstinait à les conserver par devers lui tant que les Etats confédérés n'auraient pas pris l'engagement formel de repousser les offres hollandaises et toutes celles qui, dans la suite, leur seraient

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 22 agosto 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Restano in questi giorni trasmessi al residente christianissimo ne' Svizzeri due cento mille Lire di Francia, afine di spargerle opportunamente tra cantoni.“ *Giov. Morosini al Senato.* Chartres, 18 settembre 1669. Frari. Francia. CXLV. n° 131. — *Nouvelles de Paris.* 18 septembre 1669. Gazette d'Amsterdam, 1669. n° 37. — Arch. d'Etat Sion. Abschelds. 1651—1699. p. 245.

faites au détriment des intérêts dont il avait la garde.(1) Balancés entre le désir de toucher au plus vite les annuités de pensions échues que leur devait le trésor royal et celui, non moins vif, de ne point aliéner leur liberté d'action, les Suisses se trouvaient en réalité très perplexes.(2) D'aucuns, tels les Schwytzois, avaient tourné la difficulté en usant d'un procédé aussi simple que peu recommandable. Sans l'ombre d'une hésitation, ils avaient acquiescé aux multiples conditions que leur posait le résident avant de les payer; (3) puis, l'argent de France une fois dans leurs coffres, (4) s'étaient empressés de renier leurs promesses, ce qui les exposait à de vigoureuses représailles, au cas où les conseils de Mouslier eussent été suivis à Paris.(5) D'autres continuaient à discuter les termes de la déclaration exigée par l'envoyé royal et s'efforçaient de la rendre aussi peu compromettante que possible.(6) D'autres enfin, après avoir longtemps résisté aux sollicitations du Louvre, venaient d'en admettre

(1) *Les cantons au roi.* Zurich, 28 mars 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 27; Aff. Etr. Suisse. XLIV. 371; Mém. et Docts. XX. — „Dicono che l'ambasciatore francese in Solotorno mostri ben il danaro del suo re, ma con protesta di non doverlo sborsare, se non a chi rinega li Austriaci." *G.-B. Boselli a Lionne.* Bergamo, 11 gennaio 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 7. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 10 janvier 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669); St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 87. — *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 23 février 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 11 janvier et 15 mars 1669, 18 juillet 1670. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CL. 48; CLbis. 859; Coll. Clairambt *1000* f° 139. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 maggio, 15 e 22 agosto 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 13 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 143. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 octobre et 15 novembre 1669. *Ibid.* XLV. 295, 324. — Eidg. Absch. VI *A.* 745 *g.*

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 126. — „Continuano le perplessità nel ricevere la pensione offertali dal re Christmo, facendo più conto della libertà e di mantenere la fede agl'amici che dell'oro, quando lo dovessero ricevere a conditione di pregiudicare alla Lega creditaria." *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 2 febbraio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 12 gennaio e 15 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Reding à Mouslier.* Schwytz, 11 février 1669. Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 95. — „La longueur dont j'ay usé pour éluder la demande des 400 mil escuz promis par année, sous prétexte de vérifier la nature des debtes à quoy ils devoient estre employez, m'a assez bien réussy." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 août 1669. *Ibid.* XLV. 252.

(3) *Luzern an Schwyz.* 11. Februar 1669. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Dichiarazione di Schwyz.* 2 marzo 1669. *Ibid.* — *Lionne à Mouslier.* Paris, 5 mars 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 46. — *C.-F. Schmid à F. de La Tour.* Altorf, 5 mars 1669. *Ibid.* XLV. 51.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 6. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 8 giugno 1669. loc. cit. — *Mouslier à Schwytz.* Soleure, 22 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 162.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er février, 14 et 21 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 19, 151, 156. — *Mouslier à Schwytz.* Soleure, 5 février et 22 juin 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1666—1669); Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 9 marzo, 1° e 8 giugno 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 15 mars 1669. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLbis. 859. — *Lettre d'un particulier de Schwytz à Mouslier.* 29 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 83. — *Révocation de la déclaration de Schwytz.* 23 mai 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Schwyz an Luzern.*. 27. Mai 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671).

(6) *Möhr à Stultz.* Lucerne, 12 mars 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 50. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 mars, 26 avril et 13 décembre 1669. *Ibid.* XLV. 61. 79. 340. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 30 avril 1669. *Ibid.* XLV. 84; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 6 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 89. — *Luzern an Schwyz.* 7. Juni 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Avvisi di Msgr Aquaviva.* Lucerna, 21 settembre 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 774 *d* (Aarau, 15.—18. Mai 1669).

le bien-fondé et d'accorder à leur hôte les satisfactions préalables que celui-ci attendait d'eux avant d'éteindre leurs créances. (1)

Le projet d'obtenir des autorités cantonales, et non plus seulement des députés aux diètes, des déclarations où se trouveraient précisées l'étendue et la portée des engagements contractés par le Corps helvétique envers la Couronne Très-Chrétienne était né dans l'esprit de Mouslier au printemps de l'année 1668. (2) L'obstination de la plupart des Confédérés à considérer le traité renouvelé en 1663 comme une alliance strictement défensive (3) — ce qu'il n'était certes pas — et, plus encore peut-être, la comparaison qui s'établissait entre les services empressés, sinon désintéressés rendus jadis par les Suisses à leur allié d'Outre-Jura aux jours de sa détresse et la sourde hostilité que celui-ci sentait poindre en eux depuis que la fortune lui était à nouveau clémente incitaient l'ancien secrétaire de De La Barde à tenter un sérieux effort afin de contraindre ses hôtes à définir « une fois pour toutes » le sens exact de leurs obligations à l'égard du roi, de les « isoler » de l'Empire et de l'Espagne et d'améliorer par contre-coup la situation du parti français dans les Etats confédérés des deux confessions. (4) Avec l'agrément de Lionne, Mouslier s'était mis incontinent à l'œuvre. (5) Au bout de quelques mois, il fut, ainsi qu'on l'a dit, autorisé à diriger son action aussi bien contre l'alliance projetée des Provinces-Unies avec les cantons que contre les traités qui liaient de longue date ces derniers à la maison d'Autriche. (6) Et la coïncidence de cette décision avec le renoncement du gouvernement de La Haye à pousser plus avant ses démarches à Berne et à Zurich ne semblait pas uniquement le fait du hasard. (7)

Encore qu'elle parût approuvée par le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, dont la religion avait été surprise, la campagne diplomatique inaugurée par le résident prêtait à de nombreuses critiques. L'ancien prévôt du chapitre de Coire, Christophe de Mohr la qualifiait, non sans raison, de « pur

(1) *Fribourg à Mouslier.* 19 février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 35. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 19 mars 1669. *Ibid.* XLV. 60. — *Freiburg an Luzern.* 18. März 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668 1671). — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 29 mars 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — „L'on a avis de Suisse que les cantons ont pris l'argent que le roy leur fesoit offrir et par conséquent refusé tous les avantages que l'Espagne leur offroit.“ *Nouvelles de Paris.* 26 avril 1669. Gazette d'Amsterdam, 1669. n° 18. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 89. — *Lettre d'un particulier de Glaris à Mouslier.* 11 juin 1669. *Ibid.* XLV. 140. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 23 mars, 5 et 19 avril 1669. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLbis. 659, 928; CLI. 205.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 et 11 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 54—55, 57. — Eidg. Absch. VI *A.* 777—778 *c* (Baden, 30. Juni 1669).

(3) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 9 febbraio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *C.-F. Schmid à F. de La Tour.* Altorf, 5 mars 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 51. — Eidg. Absch. VI *A.* 777—778 c.

(4) *Mémoire* („Lorsque la couronne de France...“). Aff. Etr. Suisse. XLV. 109.

(5) *Lionne à Mouslier.* Paris, 11 janvier et 2 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 6, 68.

(6) *Lionne à Mouslier.* Paris, 5 mars 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 46. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 15 mars 1669. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLbis. 859. — „Il n'y a rien que les Hollandois n'aient faict pour débaucher les cantons protestants de l'affection et de l'alliance du roy.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 décembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 340.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 27 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 281.

enfantillage ».(1) Le traité solennisé à Paris le 18 novembre 1663 ne présentait dans sa rédaction aucune des obscurités voulues de celui daté à Monçon, le 5 mars 1626. Il était dès lors inutile d'en interpréter certaines stipulations et dangereux par cela même de remettre sur le tapis des décisions définitivement acquises. Déjà enclin à se défier des nouvelles démarches introduites auprès des cantons par son collègue français, l'ambassadeur espagnol vit ses soupçons augmenter en constatant l'insistance apportée par celui-ci à exiger de ses hôtes des « déclarations » dont la nécessité paraissait mal établie.(2) Selon lui, le dessein formé par Mouslier n'était à autre fin que d'insérer dans l'alliance franco-helvétique des stipulations qui n'y avaient pas trouvé place lors de sa conclusion.(3) C'était à obtenir la suppression pure et simple de tout ce qui, dans les divers traités négociés naguère entre les Confédérés et l'étranger, nuisait aux intérêts de la Couronne Très-Chrétienne que tendait visiblement l'effort du représentant de celle-ci à Soleure.(4) Ne semblait-il pas étrange que le gouvernement de Paris s'avisât en 1669 de contester la légitimité des accords intervenus entre les cantons et l'Espagne, la Savoie ou Venise, alors que, de 1577 à 1634, aucune protestation ne s'était élevée de sa part contre leur entrée en vigueur? Et n'y avait-il pas lieu de s'étonner que les Suisses, créanciers de sommes énormes sur le trésor royal, consentissent à se laisser acheter « avec leur propre argent » des concessions qui les eussent placés plus que jamais sous la dépendance politique et économique de leur ambitieux voisin d'Outre-Jura?(5)

Toujours est-il que, bien décidé à combattre la réalisation des plans de son adversaire, Casati mit tout en œuvre afin d'y parvenir. De Coire, où il s'attachait à ramener la concorde au sein des Ligues Grises(6) et à grouper, mais en vain, dans une commune adhésion à la Triple Alliance les deux partis confessionnels de ce pays,(7) l'ambassadeur espagnol dépêcha à Lucerne le

(1) *Christoforo Moro a Lionne.* Parigi, 18 febbraio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 196.

(2) „Vous sçavez qu'on ne refuse guère d'assurer par escrit ce qu'on veut bien faire.“ *Mouslier à Zurich.* Soleure, 30 avril 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 91. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 126.

(3) *Casati aux cantons de l'alliance d'Espagne.* Lucerne, 22 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 161.

(4) *Casati a Uri.* Lucerna, 4 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *a Lucerna.* Lucerna, 7 maggio 1669. *Ibid.*; *aux cantons de l'alliance d'Espagne.* Lucerne, 22 juin 1669. loc. cit.

(5) *Lettre adressée au landammann de Schwytz.* 22 avril 1669 (Libelle). Aff. Etr. Suisse. XLV. 149.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 marzo 1669. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Relig. Valtellina. *2166.*

(7) „Per accudire maggiormente acciò si stabilisca la pretesa unione dell'Elvetia e della Rhetia alla Triplice Aleanza.“ *G.-B. Boselli a Lionne.* Bergamo, 16 gennaio e 14 ottobre 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 12. 201. — *Lettera scritta a SS[ri] Grisoni cattolici dal nunzio in Svizzeri in materia della Triple Allianza.* Lucerna 20 febbraio 1669. Aff. Etr. Grisons. X. 163[bis]. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 avril, 29 novembre et 13 décembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 79, 335, 340. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye. 13 mai, 15 et 18 décembre 1669, 26 janvier 1670. *Ibid.* XLV. 92, 341; XLVI. 30; Arch. Guerre. CCXXXVI. 114. — *Moro à Lionne.* Saint-Germain-en-Laye, 24 août 1669; Paris, 14 janvier 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 189[bis].

prévôt du chapitre de la Cadée.[1] Ce personnage, entraînant à sa suite les représentants des divers ordres religieux établis sur les bords de la Reuss, protesta avec véhémence contre la tentative de pression exercée par le résident du Louvre sur les autorités du « Vorort » catholique, démontra sans peine l'incompatibilité absolue existant entre les engagements qui leur étaient demandés et ceux contenus dans le traité hispano-helvétique du 30 mars 1634,[2] et, prompt à calomnier ses coreligionnaires de France, n'hésita pas à affirmer, au mépris de toute évidence, que les contingents de cette nation accourus au secours de la république de Venise, à la solde de laquelle entraient à cette même heure plusieurs enseignes suisses,[3] avaient formé le dessein de livrer traîtreusement Candie à l'armée ottomane.[4]

Malheureusement les ressources financières dont avait pu disposer Casati étaient épuisées ou tiraient à leur fin,[5] et l'impossibilité où se trouvaient soit le gouverneur de Milan, soit celui des Pays-Bas de lui en procurer de nouvelles et de l'aider à mettre sur pied la levée qu'il venait d'obtenir apparaissait de prime abord irrémédiable.[6] Tandis en effet que son rival français touchait, bon an mal an, trois à quatre cent mille Livres à Lyon, l'ambassadeur espagnol n'était pas en droit de compter sur des subsides réguliers de l'Escurial et par suite ne vivait plus guère que d'expédients.[7] Dans de telles conditions d'inégalité, sa défaite, à tout le moins momentanée, était certaine.[8] L'impression fâcheuse produite dans les cités évangéliques par l'avis de la suppression des chambres de l'Edit instituées en 1598 au bénéfice des huguenots[9] et la certitude désormais acquise que le crédit dont pouvait encore jouir le résident auprès de ses chefs allait s'affaiblissant de jour en jour furent sans influence sur les dispositions des Confédérés de l'une et de l'autre

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 5 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 69. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 avril 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(2) *Mouslier à Colbert; à Lionne.* Soleure, 5 avril 1669. Bibl. Nat. Mél. Colb^t^. CLI. 205; Aff. Etr. Suisse. XLV. 69

(3) „S'intende che la republica tratta la levata de sei mille Svizzeri per servir di presidio in Candia... Vogliono esser commandati dal S^or^ Vertmüller (Werdmüller)." *Vedoa a Lionne.* Venezia, 13 gennaio 1669. Aff. Etr. Venise. LXXXVIII. 125; 9 gennaio 1672. *Ibid.* XCIII. 5. — *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 13 aprile 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 décembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 340.

(4) *Mouslier à Grésy.* Soleure, 23 février 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *J.-G. Stricker à Mouslier.* Altorf, 6 octobre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 292.

(5) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 28 maggio 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 306.

(6) *Avvisi di Milano.* 16 gennaio 1669. Aff. Etr. Milan. IV. 67. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 11 marzo 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *Carlo-Conrado de Beroldingen al Segretario di Stato Rossi, a Milano.* Altorfo, 30 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *al governatore di Milano.* Lugano, 12 maggio 1671. *Ibid.* — *Casati al gobernador de Milan.* Lucerna, 15 de mayo 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 11 diciembre 1670 (Peñaranda, card^al^ Aragon, Albuquerque, Ayala, La Fuente, condestable de Castilla, almirante de Castilla). Simancas. Estado. *3381.*

(8) *El marqués de Los Balbases a la reina.* Milan, 3 de abril 1670. Simancas. Estado. *3381.* — Maag. op. cit. 114.

(9) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 23 mars 1669. Bibl. Nat. Mél. Colb^t^. CL^bis^. 928.

croyance en cette conjoncture particulière. (1) Vers la fin du printemps de 1669, plus de la moitié des cantons, soit sept sur treize, cédant aux instances de Mouslier, lui avaient accordé, la plupart au bout de longues tergiversations, l'engagement écrit qu'il sollicitait d'eux et s'étaient vus récompensés sur l'heure par le remboursement d'une partie des annuités de leurs pensions échues. (2)

Ce succès, dont il n'y avait pas lieu certes de s'exagérer la valeur, porta le résident à commettre une lourde faute, celle de ne tenir aucun compte des conseils de prudence qui lui étaient adressés de Paris. Les deux « Vororte » ne s'étaient point encore prononcés. A Zurich, comme à Berne et à Bâle d'ailleurs, l'opinion continuait à prévaloir que le représentant du Louvre était mal venu à exiger des autorités cantonales autre chose que la promesse verbale d'observer scrupuleusement les diverses clauses de l'alliance renouvelée. (3) A Lucerne, où, les difficultés de la situation économique aidant, un courant favorable à la reprise de relations courtoises avec Mouslier se dessinait depuis peu, (4) les préventions à l'endroit de l'innovation proposée par celui-ci étaient non moins vives que sur les bords de la Limmat. (5) Aussi, dans la crainte de n'en point triompher assez vite, avait-il pris le parti d'appeler Grésy à la rescousse et de lui confier le soin de défendre son projet auprès des autorités du premier des Etats catholiques. (6) Mais celles des cités évangéliques n'avaient pas dit leur dernier mot. Mettant à profit la hâte dont faisait montre le résident d'achever sa négociation, elles lui suggérèrent l'idée d'obtenir du Corps

---

(1) „Lionne dice: quando a Svizzeri... saran nostri quando vorremo!" *Giustinian al Senato.* Parigi, 9 ottobre 1668. Frari. Francia. CXLIII. n° 468 (3a).

(2) *El marqués de Los Balbases al rey.* Milan, febrero 1669. Simancas. Estado. *3380.* — „Teme (el marqués de Los Balbases) que, olvidados de lo que se les dió de orden de V. Md el año pasado, inclinen a la persuasion de Francia, pareciendoles siempre poco lo que se les da, respecto de lo mucho que pretenden de pensiones y otros creditos..." *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de abril 1669. *Ibid.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — Eidg. Absch. VI *A.* 778 *c* (Baden, Juli 1669).

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 252. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 11 novembre 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 14. n° 146. — „C'est la coustume du canton de Zurich de brouiller les autres et de les exciter au trouble, pour en faire ses conditions meilleures." *Mouslier à Colbert.* Soleure, 7 février 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 29. — *Zurich à Mouslier.* 19/29 octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. p. 13.

(4) *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 12 e 19 gennaio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Projet de déclaration de Lucerne.* 6 avril 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 72. — „Se aggiusteranno le differenze con la Francia." *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 13 aprile 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri.

(5) *Zürich an Luzern.* 21./31. Januar 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — *Luzern an Schwytz* 11. Februar 1669. *Ibid.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 février 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Möhr à Stultz.* Lucerne, 12 mars 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 50. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 avril 1669. *Ibid.* XLV. 76.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne 1er février 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Grésy à Mouslier.* Lucerne, 13 février 1669. Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 96. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 2 mars 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — „J'envoye à V. A. R. la lettre que m'a escrit cette semaine Mr Mouslier, par la quelle Elle verra que toute sa négociation avec le canton de Lucerne est entre mes mains." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 15 mars 1669. *Ibid.*

helvétique une « déclaration générale », aux lieu et place des « déclarations particulières » négociées par lui avec chacun des cantons. (1)

Très séduisante certes, de prime abord, cette proposition cachait cependant un piège et avait pour unique but d'aider les protestants à sortir d'embarras. Toute la politique extérieure de ceux-ci se réduisait en somme à ce problème de tactique: ne souscrire à aucun engagement de nature à léser les intérêts des Hollandais et des princes réformés d'Allemagne, mais en revanche éviter coûte que coûte de mécontenter la France et de s'exposer à des représailles économiques ou autres de la part de cette puissance. (2) L'unique moyen qui leur restât de résoudre ce problème à leur avantage, c'était de faire endosser par l'ensemble des Confédérés les résolutions qu'ils répugnaient à assumer seuls. (3) Leur nouveau plan fut aussi rapidement exécuté que conçu. Lorsque Mouslier, dont les yeux commençaient à se dessiller, demanda la convocation à Aarau et à Lucerne de conférences préparatoires, afin d'y prendre langue avec les députés des deux partis confessionnels, cette satisfaction, pourtant légitime, lui fut refusée. (4) A Bade, en l'absence de Casati, (5) le 10 juillet, l'assemblée discuta et approuva les termes d'une déclaration générale beaucoup moins explicite que ne l'étaient celles remises jusqu'à ce jour au résident français. (6) Ce dernier était joué. Sa déception fut amère. Aussi, après avoir laissé en Argovie son secrétaire-interprète Baron, (7) se retira-t-il à Soleure, non sans aviser les membres de la diète qu'il tenait pour nulle leur décision

---

(1) „Par les empressements je remarque que l'on recule plustost les affaires que de les avancer.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1669.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Dörfliger. op. cit. 59.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 15 mars 1669. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLbis. 859; *à Lionne.* même date. Aff. Etr. Suisse. XLV. 51.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(4) „Haveva l'ambasciatore cattolico a Lucerna, e con offerte, e con minaccie, finalmente ottenuto se non quanto desiderava, almeno la sospensione del deliberato a pro di Francesi e Savoiardi, havendo fatto protrahere la decisiva sino alla prima dieta di Baden, che sara l'annuale al S. Giov. prossimo.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 21 maggio 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 108. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 22 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Tratti. Svizzeri.

(5) „Il Sor ambasciatore di Spagna ne' Svizzeri non era per andar alla dieta di Bada, per trovarsi senza danari.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 15 luglio 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 142.

(6) *Frantzösisches Memorial von H. Residenten Mouslier, den 9ten July 1669 zu Baden eingeben.* St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Schœnau à la diète de Bade.* 8 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 178. — *Dichiarazione della dieta di Bada presentata al residente di Francia.* 10 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII; Aff. Etr. Suisse. XLV. 181; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Ratification de la déclaration générale* par Bâle (10/20 juillet); Soleure (24 juillet); Appenzell cathol. (26 juillet); Lucerne (27 juillet); Nidwald (29 juillet); Schwytz (30 juillet); Obwald (18 août); Zurich (8/18 août); Uri (19 août); Fribourg (12 septembre); Berne (7/17 septembre); Saint-Gall (14/24 septembre); abbé de Saint-Gall (29 septembre); Appenzell évangél. (19/29 septembre); Glaris (29 septembre); Schaffhouse (29 septembre/9 octobre 1669). St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. nos 108a 114, 117 117d, 125. 128—135. — *Les XIII cantons et l'abbé de Saint-Gall au roi.* 10 juillet et 14 octobre 1669. *Ibid.* n° 141; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671); Aff. Etr. Suisse. XLV. 185. — *Pfyffer und Sonnenberg an Luzern.* Baden, 17. July 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — Eidg. Absch. VI A. 778 c. — *Relazione presentata al governatore di Milano.* 3 maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 11 juillet 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

et reprendrait avec plus d'énergie que dans le passé sa campagne en faveur des déclarations particulières. (1)

Sur un point à tout le moins, les gouvernements des cantons protestants avaient désormais partie gagnée. N'ayant pu faire triompher leurs vues dans la question de la protection des villes forestières, ni leur volonté dans celle de la garantie à accorder à Berne pour la défense éventuelle du pays de Vaud, ils conservaient en revanche, à la différence des catholiques, leur entière liberté d'action au regard de l'étranger. (2) De plus, et ils ne manquaient pas d'user de cette défaite, dès l'instant que les députés des petits Etats de l'ancienne croyance formaient une majorité au sein de la diète, c'était à eux, et non point à la minorité évangélique, que le roi Très-Chrétien avait à s'en prendre du mécompte éprouvé en cette conjoncture par son ministre aux Ligues. (3)

En présence du refus de Mouslier de transmettre à son maître le recès de la «journée» de Bade de juillet, (4) les membres de celle-ci adressèrent directement au monarque français une missive qui, bien que «pleine de faussetés», au dire du résident, exposait néanmoins de façon très exacte la genèse du malentendu surgi entre les alliés de 1663 quant à la nature des liens qui les unissaient. (5) D'une part, Louis XIV ne pouvait accepter les restrictions apportées par les Confédérés au service de leurs troupes à sa solde, restrictions qui eussent exposé ses armées à se heurter à des contingents suisses sur presque tous les champs de bataille de l'Europe. (6) De l'autre, rendus enfin prudents par la multiplicité et le caractère souvent contradictoire de leurs alliances avec l'étranger, ainsi que par le désir de ne point déroger à leurs affinités politiques et confessionnelles, les cantons maintenaient leurs résolutions avec une constance trop rare pour qu'elle ne fût pas louée (7) et désavouaient ceux de leurs magistrats qui, tel le *Statthalter* Holzhalb, de Zurich, s'étaient

(1) ***Refus de la déclaration générale par le résident Mouslier.*** Bade, 10 juillet 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 105. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 11 juillet 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 et 26 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 190, 228.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 113.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(4) *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 8 août 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 115.

(5) *Les XIII cantons au roi.* Bade, 11 juillet 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 107; St-Arch. Luzern. Frankr Bünde (1668—1671) (*10* juillet). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 190. — *Johann Schœnauer an seinem Vater Theobald Schœnauer in Basel.* Paris, 10./20. Juli 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Basel an Zürich.* 20./30. July 1669 (Mission à Paris du courrier Jean Schœnauer). St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 106. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 8 août 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671).

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 juillet 1669. loc. cit. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 8 août 1669. St-Arch. Zug (Frankr.). — „Et en cette déclaration que nous faisons avec tant de sincérité, nous ne prétendons pas de blesser en rien la souveraineté de nostre couronne, non plus que la mesme obligation de vostre part ne blesse aucunement vostre souveraineté.“ *Le roi aux XIII cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 10 août 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671).

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 et 13 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 263, 268.

laissés entraîner à promettre au résident français plus que leurs instructions ne les autorisaient à le faire. (1)

Mal engagées et entreprises sans beaucoup de réflexion, les démarches de Mouslier pouvaient obtenir de-ci, de-là quelques succès. Leur échec final semblait cependant inévitable. Contraint de couvrir son ministre aux Ligues, le roi se décida, le 10 août, à désapprouver l'esprit et la lettre de la déclaration générale, à retourner celle-ci à ses auteurs et à les prier soit d'en modifier le texte, soit de l'annuler purement et simplement, de manière à permettre au résident de continuer à recueillir des déclarations particulières plus détaillées et plus explicites. (2) Dans chacun des Etats confédérés la lutte recommença ou se poursuivit, âpre et violente, entre les *Francesanti*, que soutenait le chef de mission à Soleure, et le bloc des adversaires de l'emprise française, sur les directions essentielles de la politique helvétique. (3)

Tour à tour insinuant ou menaçant, Mouslier s'attachait à triompher de résistances tenaces qui paralysaient le développement de sa négociation. Aux yeux des uns, il faisait miroiter l'appât du versement immédiat de deux ou trois pensions échues, pour peu qu'ils se soumissent aux conditions de la cour. (4) A d'autres, il ne cachait pas que son maître, sollicité de diverses parts de conclure des traités nuisibles à leurs intérêts, voire au maintien de leur indépendance, s'y était refusé jusque-là, mais pourrait bien changer d'attitude en les voyant persister dans des sentiments hostiles à son égard. (5) A d'autres, il n'hésitait pas à affirmer que l'inconstance de leurs résolutions justifiait à

---

(1) *Bestättigung Badischer Declaration über die Auflegung frantzösischer Pündtnus undt ewigen Fridens.* Luzern, 27. July 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Avvisi di M*[sgr] *Aquaviva.* Lucerna, 14 settembre 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(2) *Mouslier aux cantons.* Soleure, 8 et 22 août 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 119; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671); St-Arch. Zug (Frankr). — *Le roi aux cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 10 août 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 116; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671); Aff. Etr. Suisse. XLV. 241; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D.*

(3) *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 18 octobre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 297. — *Avvisi di Mons*[gr] *Aquaviva.* Lucerna, 2 novembre 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(4) „En différant, ils esloignent les biens qu'ils peuvent espérer des bons traictemens de Sa M[té]." *Mouslier à Grésy.* Soleure, 16 mars 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 15 avril 1669. *Ibid.* — *Mouslier à Zurich.* Soleure, novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 320. — *Mouslier à Lucerne.* Soleure, 17 mai 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — Eidg. Absch. VI *A.* 808—809 *a.*

(5) *Mouslier à Berne.* Soleure, 10 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 243. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1[er] novembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — „Il peut arriver des rencontres où vous seriez peut estre faschez que Sa Ma[té] ne fust pas aussy intéressée qu'elle l'est pour vostre conservation et vostre repos... Sa M[té] a esté recherchée de quelques traictez qui auroient pu devenir aussy contraires à M[rs] les protestants, ou du moins à quelques uns d'eux, que les liaisons qu'ils auroient peu faire avec d'autres seroient pour estre préjudiciables aux intérests de Sa M[té], laquelle, bien loin d'escouter de semblables propositions, les a rejetées aussy promptement qu'elles luy ont esté faictes." *Mouslier à Zurich.* Soleure, 11 novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 320; St-Arch. Zürich. Frankr *A* 225[16]. n° 146; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 8 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 241. — *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 25 septembre 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671).

elle seule les mesures de défiance prises envers eux; [1] que le roi jugeait étrange qu'ils eussent l'impudence de prétendre lui indiquer où se trouvaient ses amis et ses ennemis, [2] et que ce prince éconduirait purement et simplement l'ambassade extraordinaire qu'ils formaient le dessein de lui dépêcher. [3] A d'autres, il s'efforçait de démontrer que de légères retouches apportées à la rédaction de leurs déclarations particulières suffiraient sans doute à les rendre acceptables. [4] A d'autres enfin il laissait espérer que Louis XIV, très décidé en principe à ne plus concéder aux Confédérés des lettres réversales qui leur permissent de contracter de nouveaux engagements avec l'étranger, consentirait néanmoins à ne point contredire à leurs alliances défensives, pourvu que celles-ci ne fussent point dirigées contre lui. [5]

L'ambassadeur d'Espagne n'ignorait aucune des exigences affichées par son rival français. Il en connaissait au reste l'exacte signification. Il savait qu'en rappelant les Suisses à la scrupuleuse observation des traités de 1516 et de 1663, Mouslier entendait les astreindre à lui accorder des compagnies franches destinées à servir contre la maison d'Autriche, au mépris de ces mêmes traités. [6] Il jugeait à sa juste valeur la prétention du résident du Louvre d'organiser des levées de troupes dans tel ou tel canton, sans avoir à se procurer au préalable l'agrément de la diète générale. [7] Il n'ignorait en aucune façon la gravité des atteintes que ses adversaires se proposaient de porter à l'alliance hispano-helvétique de 1634, soit qu'ils obtinssent la restriction à la seule Lombardie des secours militaires dûs par les catholiques à la Franche-Comté, soit qu'ils procurassent l'annulation du recès de Bade de mars

(1) ***Mouslier à Zurich.*** Soleure, 30 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 84; Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Le roi à Schwytz.* Saint-Germain-en-Laye, 19 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 154. — ***Mouslier aux XIII cantons.*** Soleure, fin d'octobre 1669. *Ibid.* XLV. 303.

(2) *Le roi à Fribourg.* Versailles, 5 juin 1669. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676). — ***Mouslier à Fribourg.*** Soleure, 25 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. VI supp[t]. p. 14; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — „Vous pouvez bien résoudre entre vous ou séparément ce qu'il vous plaist, mais ce n'est pas une conséquence pour que Sa Ma[té] s'y conforme.“ ***Mouslier aux XIII cantons.*** Soleure, fin d'octobre 1669. loc. cit. — ***Le roi aux 9 cantons et à l'abbé de Saint-Gall.*** Saint-Germain-en-Laye, 3 septembre 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671); St-Arch. Bern. Burgundbuch *D*; Aff. Etr. Suisse. XLVI. 142. — ***Zürich an Basel.*** St-Arch. Basel. Rathsbuch (28. Juni 1669—29. März 1671). Samstag, 21./31. August 1669. — ***Négoc. du S[r] Mouslier en 1670.*** loc. cit.

(3) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 5 avril 1669 Aff. Etr. Suisse. XLV. 69. — ***Lionne à Mouslier.*** 25 novembre 1669. *Ibid.* XLV. 324. — ***Le roi aux XIII cantons.*** Saint-Germain-en-Laye, 12 février 1670. St-Arch. Zürich. Franz. Könige. Missiven *C* IV. 9; Frankr. *A* 225[16]. n° 151. — ***Mouslier à Colbert.*** Soleure, 31 janvier, 29 août et 5 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f[os] 25, 175, 179. — ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 13 juin, 12 décembre 1670 et 9 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 89, 230, 257.

(4) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 31 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 126; ***à Colbert.*** Soleure, 24 janvier 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 17. — ***Mouslier à Zurich.*** Soleure, 17 avril 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 154.

(5) ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 1[er] novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 309. — ***Mouslier à Colbert.*** Soleure, 5 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 179.

(6) *Il landammann Abyberg a Casati.* Schwytz, 10 marzo 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Instruktion, Gewalt und Befelch für die Hochgeachten Herrn Samuel Frisching, Schuldtheiss, und Herrn Sigismund von Erlach, Venner und General der Stadt Bern, alss abgesandte auff die Tagleistung der Jahrrechnung zu Baden.* 11./21. Juni 1670. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 596.

(7) Eidg. Absch. VI *A*. 808 *a* (Baden, 26. November 1670).

1668, soit qu'ils empêchassent tout rapprochement entre les Confédérés et la Triplice, dont l'Espagne, à dire vrai, exagérait à dessein le programme et les fins.(1) Aussi intervint-il avec énergie tant auprès des Lucernois et de leurs adhérents, qu'auprès des Zuricois et des Bernois à l'effet de les mettre en garde contre le danger à quoi ils se fussent exposés en cédant de guerre lasse aux sollicitations de Mouslier.(2)

Il convient de le reconnaître à leur louange, le premier sentiment qu'éprouvèrent les Suisses à la lecture de la missive royale du 11 août et de celle dont le résident français avait cru devoir l'accompagner fut un sentiment de révolte indignée. D'aucuns proposèrent aussitôt, ou dans la suite, de rompre toutes négociations avec l'hôte des Cordeliers et d'aviser son maître que les cantons, scrupuleux observateurs des traités de 1516 et de 1663, n'entendaient point qu'on suspectât leur bonne foi.(3) D'autres, que l'annonce des préparatifs militaires poursuivis à la fois dans la région du Sundgau et dans celle de l'Ain rendaient prudents,(4) opinèrent pour le maintien d'une «déclaration générale» compatible avec la dignité des Etats helvétiques.(5) D'autres suggérèrent de répondre à la prétention du Louvre en exigeant de celui-ci une lettre réversale où serait spécifié en termes irrévocables le droit dont s'enorgueillissaient les Confédérés de pouvoir conclure des alliances avec qui bon leur semblait.(6) D'autres enfin, enhardis à la nouvelle, non démentie par Casati, que le roi d'Espagne songeait à prendre sous sa protection le pays de Vaud,(7) insistèrent

---

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 avril 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Extraict des registres du Conseil intime et secret des Estats de Hollande ... envoyé à Mr Le Tellier.* 21 décembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Abyberg a Casati.* Schwytz, 10 marzo 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Lionne à Mouslier.* 26 mars et 11 avril 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 47, 55 — *Casati à Fribourg.* Lucerna, ... aprile 1670. Arch. d'Etat Fribourg. Espagne-Milan. II. — *Christ. Moro à Lionne.* Paris, 2 octobre 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 209. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 mars 1670 et 6 mars 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 35, 296.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 31 janvier et 2 mai 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 25, 81. — Eidg. Absch. VI *A*. 790 *c* (Aarau, 28. Mai 1670).

(3) *Les IX cantons opposants à Mouslier.* Zurich, 5/15 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 253.

(4) *Henri Zurlauben à Mouslier.* Zoug, 7 janvier 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 7.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 27 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 281. — *Les XIII cantons à Mouslier.* Zurich, 24 octobre 1669. *Ibid.* XLV. 299.

(6) *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 10 novembre 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 85; Aff. Etr. Suisse. XLIV. 147 (*18* novembre). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 1er avril 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 40. — *Les XIII cantons à Mouslier.* Zurich, 24 février 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — *Zurich à Mouslier.* mai 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Déclaration des députés réunis en diète à Bade.* 10 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 181. — „Il punto che Svizzeri non possono fare lega con altri che con la Francia guasta tutto." *Chr Moro a Lionne.* Parigi, 18 febbraio e 16 agosto 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 195, 207. — *Gaspard Abyberg a Casati.* Schwytz, 19 maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Lucerne à Mouslier.* 23 mai 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — *Instruktion-Zedel an H. Schuldtheissen Frisching und Herrn Venner von Erlach, wie auch Herrn Stattschreiber Gross Ihrer Verrichtung halb beim frantzösischer Residenten zu Solothurn.* 10./20. August 1670. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 605. — Eidg. Absch. VI *A*. 699—701 *b*.

(7) *Mouslier à Grésy.* Soleure, 1 mai 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 mai 1670. *Ibid.*

pour qu'on persuadât au résident français de se contenter d'« assurances verbales », ce qui eût permis aux gouvernements ayant accordé à ce dernier des déclarations particulières de les supprimer sur l'heure. (1)

Privé certes, comme il l'était, des secours financiers de l'Escurial, (2) Casati ne nourrissait pas l'espoir d'empêcher Mouslier de réaliser des succès partiels, soit chez les protestants, soit chez les catholiques. (3) Ce qui lui importait surtout, c'était de maintenir ses positions à Lucerne, (4) dont la défection eût immanquablement entraîné celle des autres « Waldstætten », et peut-être des cantons évangéliques. (5) En fait, dès la deuxième quinzaine de novembre 1669, un premier accroc était donné au recès de la diète générale de juillet. Infligeant un désaveu tardif à ses députés en Argovie, Soleure rompit le pacte intervenu ce jour-là et accueillit sans réserve aucune la requête de l'envoyé français. (6) Bien que Lionne ne la trouvât pas encore assez explicite à son gré, (7) la déclaration arrachée aux autorités du lieu de sa résidence procura à l'ancien secrétaire de De La Barde une satisfaction sans mélange. (8) En s'engageant à ne point adhérer à la Triplice, le canton suisse ne faisait, à dire vrai, qu'exprimer la volonté de la plupart de ses confédérés, voire des protestants, qui, bien qu'ils se défendissent de l'affirmer, ainsi qu'on les en priait, dans un acte public, reconnaissaient néanmoins la quasi-impossibilité d'une entente écrite entre les Hollandais et eux. (9) Mais la déclaration ne s'en tenait pas là. Elle

(1) *Zurich à Mouslier.* 19/29 octobre et 7/17 novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. p. 13: XLV. 315. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 janvier et 22 août 1670. *Ibid.* XLVI. 20, 131. — *Gaspard Abyberg a Casati.* Schwytz, 19 maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) Eidg. Absch. VI *A.* 787 *c.*

(3) „L'argent de France faict changer de face aux affaires de Mr l'ambassadeur d'Espagne et de Mr le député Schœnau." *Grésy au mis de Saint-Thomas.* Lucerne, 29 mars 1669; *au duc de Savoie.* Lucerne. 6 décembre 1669, 14 mai 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV, XVI. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 dicembre 1669, 17 gennaio e 14 marzo 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) „Ces Messrs de Lucerne se sont un peu trop laissez opprimer par la faction d'Espagne, pour ne pas s'y estre opposez assez fortement dans son commencement." *Mouslier à Grésy.* Soleure, 14 septembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 4 ottobre 1669. loc. cit.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 29 novembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 dicembre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Dörfliger. op. cit. 81.

(7) *Lionne à Mouslier.* Paris, 15 décembre 1669; Saint-Germain-en-Laye, 10 janvier 1670. Aff. Etr. Suisse. XLV. 341; VI suppt. 6. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 27 décembre 1669. *Ibid.* XLV. 345. — Dörfliger. 82.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 et 29 novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 317, 335. — *Relazione presentata al governatore di Milano.* 3 maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(9) „Les Hollandois tireront court en Suisse dans la recherche qu'ils font pour faire entrer les Cantons dans la Triple Alliance. Il y en a desja deux, qui sont Fribourg et Schwytz, qui ont donné leur promesse et déclaration par escrit au ministre du roy qu'ils n'entreront pas dans cette alliance." *Lionne à Pomponne.* Saint-Germain-en-Laye, 22 mars 1669. Aff. Etr. Hollande. V suppt. (1669—1672). p. 39. — „Il n'est pas vrai, comme on le publioit à Madrid, que l'Electeur de Brandebourg, ni les cantons suisses soient entrés dans la Triple Alliance et je puis mesme ajouter qu'ils n'y entreront point." *Lionne à Dupré.* Saint-Germain-en-Laye, 15 septembre 1669. *Ibid.* V suppt. p. 65. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 novembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 198; *à Colbert.* Soleure, 12 décembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 315.

spécifiait, et Mouslier y insistait avec quelque complaisance, que Soleure ne prêterait aucun appui aux ennemis du roi et autoriserait ses troupes à servir ce prince «en tous lieux». (1)

Le centre de la résistance opposée aux desseins du résident du Louvre était Lucerne, d'où l'ambassadeur espagnol et le nonce apostolique, assistés de «tous les ecclésiastiques de cet Etat», menaient une campagne passionnée et jusque-là assez efficace contre l'adoption des suggestions françaises. (2) Tandis que Mouslier et Grésy travaillaient dans l'ombre à fomenter des scissions au sein des Ligues et que celui-ci s'efforçait, en plus, d'obtenir des cantons de l'alliance de son maître des déclarations favorables au maintien des prétentions ducales sur Genève et le pays de Vaud et à l'inclusion de la personne du prince de Piémont dans le dernier traité helvéto-piémontais, (3) l'œuvre de leurs contradicteurs se poursuivait au grand jour des diètes générales, dont Zurich et Berne, à leur demande, assuraient la fréquence. (4) Néanmoins, outre qu'une première brèche venait d'être pratiquée dans les recès de mars 1668 et de juillet 1669, l'argent demeurait un «tout puissant levier» en Suisse, et il y en avait, on l'a dit, davantage entre les mains des partisans qu'entre celles des adversaires de la cause franco-savoyarde. (5) Dès le commencement de mars 1670, Zoug, imitant l'exemple de Soleure, rompit, lui aussi, les engagements pris par ses députés en Argovie, deux ans auparavant. (6) Puis, au bout de

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 335.

(2) *Boselli à Lionne.* Bergamo, 1º luglio 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 127. — *Perwich to Lord Arlington.* Paris, 11 janvier 1670. op. cit. fº 57. — „Les curés de Lucerne ont publiquement presché qu'il falloit bien prendre garde de ne pas sacrifier, pour quelque petit interest, la liberté et la gloire que la nation Suisse s'est acquise depuis quatre cents ans.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 mars 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(3) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 15 août et 20 décembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 7 febbraio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Carolo-Emanuele II agli VI cantoni cattolici.* Torino, 20 marzo e 20 agosto 1670; *a Lucerna.* Torino, 20 maggio 1670. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien-Territorium. — *F. Casteletti al segretario Rossi.* Milano, 1º maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Ho inteso che in Torino fanno grande allegrezze per la dichiarazione da quelli di Lucerna, ma se V. S. la considera, troverà che vi sono delle parole imbrogliate, oltre che si crede che quelli di Lucerna l'imbrogliarono per dare sodisfazzione a quelli di Friborgo.“ *Del medesimo al medesimo.* Milano, 7 maggio 1670. *Ibid.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 octobre et 18 décembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — Eidg. Absch. VI *A* 798 *qqq*, 810 *r*.

(4) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 31 octobre 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. nº 146. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 gennaio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Montani ad Altieri.* Lucerna, 6 settembre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(5) *Relazione presentata al governatore di Milano.* 3 maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Alf. Casati al gobernador de Milan.* Lucerna, 15 de mayo 1670. Simancas. Secretarias provinciales. 2022.

(6) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 23 aprile 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 89vo. — *Declaration der Statt und Ambts Zug Herrn Mouslier gegeben, die Haltung und Beobachtung des Tractates betreffende.* 2. März 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 226[16]. nº 153. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 31 octobre 1669. St-Arch. Zug (Frankr.). — *Louvois à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 23 janvier 1670. Arch. Guerre. CCXLI (I). 157. — *Mouslier à Zoug.* Soleure, 31 janvier 1670. St-Arch. Zug (Frankr.). — „Oltre che il popolo è solito, quando si parla di denari, a prestar l'orecchio e le mani a chi le porta, non attendendo ne all'inconveniente, ne al pregiuditio che ne resulta alla patria.“ *Il landammann Carlo Brandenberg a Casati.* Zoug, 27 febbraio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

quelques semaines, ce fut au tour de Fribourg, d'amplifier sa déclaration du 26 février 1669 et de capituler de façon plus complète et « plus étroite » encore que les deux autres Etats défaillants. (1) Peu s'en était fallu cependant que Mouslier n'éprouvât un échec sérieux dans cette ville, où les avis de Casati étaient encore très écoutés. (2) En fait, inquiètes des armements bernois dans l'Emmenthal, les autorités lucernoises se rapprochaient de Grésy, tenu jusqu'alors en suspicion par elles, et se ralliaient à son interprétation de l'alliance helvéto-piémontaise « quant à la réserve du pays de Vaud ». (3) Ce geste, elles l'avaient tout aussitôt regretté, car il réveillait des appréhensions sur les bords de la Sarine. (4) Etait-ce à dire que les cantons forestiers songeassent à remettre en question la légitimité de la possession du comté de Romont par leurs coreligionnaires de la Suisse occidentale ? (5) On fut assez vite rassuré à cet égard. (6) Mais l'alerte avait été vive et elle contribua sans doute à hâter le succès des démarches du résident français auprès du gouvernement d'un petit Etat auquel la protection du Louvre semblait plus indispensable que jamais. (7)

Malgré qu'en eût Casati, la situation devenait sérieuse. Elle le parut davantage quand Schwytz se fut rangé aux côtés de Soleure, de Zoug et de Fribourg. (8) Les efforts de Mouslier ne demeuraient pas stériles. Une scission très grave se produisait au sein de la Confédération. (9) Les sommations adressées

— *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 7 marzo 1670. *Ibid.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 mars 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 7 mars 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fº 51. — *J.-B. Colbert à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 21 mars 1670. Arch. Marine *B7*. 51 fº 122.

(1) *Il vescovo di Losana a Grésy.* Friborgo, 21 febbraio 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Déclaration de Fribourg remise à Mouslier.* 26 février 1669. *Ibid.*; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 février, 29 mars et 22 novembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 39, 65, 329. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 24 janvier et 11 avril 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1000* fº 17, 67. — *Casati al governatore di Milano.* s. d. (1670). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Freiburg an Luzern.* 27. März 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 8 aprile 1669 e 21 aprile 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 83, 262. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 mai 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 77.

(2) *Il vescovo di Losana a Grésy.* Friborgo, 24 marzo 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 et 18 avril 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 55, 60. — *Nouvelles de Bâle.* 22 avril 1670. Gazette de France, 1670. p. 429. — *Perwich to Lord Arlington.* Paris, 27 february 1672. op. cit. p. 199.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 mars 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 agosto 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Fribourg à Lucerne.* 24 avril 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 mai 1670. *Ibid.*

(6) *Luzern an Freiburg.* 5. Mai 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 11 juillet 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 agosto 1669. loc. cit. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 mai 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 77.

(8) *Le roi à Schwytz.* Saint-Germain-en-Laye, 19 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 154 — *Casati al gobernador de Milan.* Lucerna, 15 de mayo 1670 Simancas. Secretarias provinciales. 2022. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 juin, 12 décembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 89, 230. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 avril 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XVII.

(9) *Hirzel an Rudolf Ulrichen, Staatsschreiber in Zürich.* Baden, *raptim*, 1./11. Juli 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. nº 166. — *Mouslier aux 9 cantons opposants.* Soleure, 14 juillet 1670. — *Les 9 cantons à Mouslier.* s. d. (juillet 1670). St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671).

aux quatre cantons dissidents par les neuf cantons restés fidèles aux résolutions arrêtées à Bade en mars 1668 revêtirent un caractère de plus en plus sévère au cours de l'année suivante, mais se heurtèrent à l'obstination grandissante du petit groupe d'Etats gagnés à prix d'or aux vues du résident.(1) Déjà celui-ci se prétendait en mesure d'affirmer que, grâce à ses démarches, le projet avait vécu que formaient, à l'instigation de Zurich, les autorités de Strasbourg de faire admettre cette ville dans le Corps helvétique, afin, d'une part, de la soustraire à la conquête française menaçante et d'augmenter, d'autre part, d'une unité les voix dont l'élément protestant disposait dans les diètes.(2) A Lucerne, en mars, puis en juin 1670, les catholiques de la région du Gothard tentèrent une fois de plus, à la demande de Casati, de ramener à la raison Zoug et Schwytz. Ce fut en vain.(3) De tous côtés, on s'accordait à déplorer le relâchement de l'union qui avait été durant plus de deux siècles la force et la raison d'être de la Confédération et rendait celle-ci formidable à ses voisins. A en croire magistrats et députés des cantons de l'une et de l'autre confession, le désir de ressusciter les mâles traditions de leurs ancêtres était passé chez eux à l'état d'obsédante préoccupation.(4) Par malheur ceux-là même qui y poussaient avec le plus d'insistance devaient être des premiers à transgresser les règles d'une discipline hypocritement préconisée en leur nom et à user de subterfuges pour persévérer dans leur défaillance.(5) Dans la réalité, il eût suffi, pour couper le mal à sa racine, de supprimer son unique cause: la fâcheuse coexistence d'alliances multiples avec l'étranger.(6) Mais il ne se fût trouvé personne pour le proposer, car la suggestion faite à la diète de Bade de juin 1670 de renoncer aux traités conclus avec des princes incapables d'accomplir leurs engagements financiers envers le Corps des Ligues procédait d'un tout autre sentiment.(7)

---

(1) *W. Perwich to J. Williamson.* Paris, 21 june 1669. ap. The Dispatches of W. Perwich (London, 1903). 17. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 19 juin et 31 juillet 1670; Bade, 15 juillet 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Die abgesandte von Statt und Landen der Orthen Zürich, Bern, Luzern, Ury, Unterwalden ob und nit dem Waldt, Glaruss, Basel, Schaffhausen, Appenzell In und uss Roden und Abbt St Gallen, der Zeit in Baden versambt, an die 4 Orth Schwytz, Zug, Freyburg und Solothurn.* 10. juli 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 juillet 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 115. — *Casati al gobernador de Milan.* Lucerna, 30 de julio 1670. Simancas. Secretarias provinciales. 2022. — *Josef Am Rhyn an Luzern.* Baden, 14. juli 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — Eidg. Absch. VI *A.* 794 c.

(2) *Mouslier à Lionne; à Colbert.* Soleure, 23 mai et 1er août 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 120; Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1000* fº 91. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 febbraio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — S. von Jakubowski. Beziehungen zwischen Strassburg, Zürich und Bern, usw. (Strassburg, 1898). fº 80. — Legrelle. Louis XIV et Strasbourg (Paris, 1884). 280.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 luglio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 792 *a.*

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 792 *a*, 793.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 806 *a* (Brunnen, 15. october 1670).

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 792 *a.*

(7) *Avvisi da Bada.* 20 giugno 1670. Aff. Etr. Suisse. suppt VI. 7. — „Waegen der Kron Frankreich verharren die 9 löbl. Ohrt, sambt Ihr fürstliche Gn. von St. Gallen auf den färndrigen abgefasten allgemeinen Declaration steif, vest und beständig.“ *Josef Am Rhyn an Luzern.* Baden, 14. juli 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671).

Tandis que Mouslier, surpris de la ténacité de ses adversaires et de ce que la vénalité bien connue des Suisses résistât aux offres pécuniaires alléchantes qu'il ne cessait de leur renouveler, (1) se consolait en calculant que le roi serait toujours en mesure de lever au moins cinq mille hommes dans les quatre petits Etats de la « sécession », (2) Casati, étonné lui aussi en constatant que, dans leur majorité, les besogneuses populations des vallées alpestres ne cédaient point aux sollicitations françaises, (3) envisageait avec sang-froid les divers aspects de la situation que lui créaient les intrigues de son rival. Au cours d'un voyage à Milan, nécessité par le désir de se procurer des fonds, (4) l'ambassadeur de l'Escurial put exposer au gouverneur son opinion quant à la politique à suivre dans l'avenir à l'égard du Corps helvétique. L'insistance apportée par lui à provoquer la réunion de diètes générales avait surtout pour but de substituer momentanément dans les ordres du jour de celles-ci la question de la garantie du pays de Vaud (5) à celle de la protection des villes forestières qu'il s'efforçait de faire revivre sous main par une autre voie. (6) Or ses suggestions n'étaient pas admises sans réserve à Madrid. Au sein du Conseil d'Etat du roi Catholique, il existait une tendance très marquée à exonérer les cantons de l'ancienne croyance de toute responsabilité dans les difficultés que traversait la politique espagnole aux Ligues et à attribuer aux seules exigences des protestants la précarité des moyens d'action à quoi se voyait réduit le représentant de Charles II à Lucerne. (7) La prétention des cités évangéliques de ne consentir à se charger de la défense de Rheinfelden et des villes de son groupe que si la maison d'Autriche assumait en échange celle du pays de Vaud soulevait, quoique pût en penser Casati, une controverse délicate. (8) Le pape combattait en effet avec véhémence la garantie sollicitée en faveur des bailliages romands de Berne, « même au temporel ». (9) Dans la réalité

(1) contra: „Don Estevan de Gamarra, en carta para Su Md de 21 del pasado, dió quenta de que los cantones catholicos de Esguizaros (ecepto el de Lucerna) han asegurado al residente de Francia de no empeñarse con ningun Estado contra ella, ni entrar en los intereses de la Augustisima casa d'Austria, como tampoco en la Triple Liga." *Diego de La Torre a Pedro de Medrano.* Madrid, 21 de febrero 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Alfonso Casati al gobernador de Milan.* Lucerna, 15 de mayo 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 21 luglio 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 295.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 8 août 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 124.

(3) „Come quelli dove non milita altra ragione che l'interesse del denaro." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 8 febbraio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 30 dicembre 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 229. — *Osuna al rey.* Milan, 28 de mayo 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(5) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 17 marzo 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 253.

(6) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 11 novembre 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. nº 146. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 1er février 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(7) *Consulta de 20 de mayo 1670 (Madrid) con una carta inclusa de Don Carlos Conrado Beroldingen a D. Pedro Fernandez del Campo sobre los cantones protestantes.* Simancas. Estado. *3381.*

(8) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 20 de mayo 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 13 juin 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1000* fº 107.

(9) *Rospigliosi ad Aquaviva.* Roma, 4 agosto 1668 e 6 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi.

ceux-ci n'étaient menacés que par le roi Très-Chrétien ou le souverain du Piémont, l'un et l'autre princes catholiques. (1) En déclarant s'opposer à tout agrandissement de la France ou de la Savoie dans la région du Léman, l'Empire et l'Espagne espéraient faire dévier la question du terrain confessionnel sur le terrain politique. (2) Mais cette espérance était-elle encore réalisable à cette heure ? Toujours est-il que l'ambassadeur d'Espagne engageait son gouvernement à ne la point abandonner. Maître de la situation au lieu de sa résidence, il l'était certes, bien que non sans conteste. Si l'influence de Mouslier et de Grésy tendait à prévaloir dans le Conseil exécutif, la sienne en revanche triomphait dans le Grand Conseil, émanation directe de la souveraineté populaire. (3) Son intervention avait été assez puissante pour que le banneret Sonnenberg et le capitaine Pfyffer fussent blâmés de s'être laissés entraîner à négocier avec l'envoyé du Louvre au-delà de leurs instructions. (4) Elle avait suffi à réduire à néant une tentative de dénonciation anticipée de l'alliance de 1634 et à faire décider que l'on attendrait à l'œuvre le nouveau gouverneur de Milan avant de juger de la valeur de celle-ci. (5) Mais, quand il s'était agi de féliciter ce personnage, à l'occasion de son entrée en fonctions, et de lui dépêcher à cette fin le colonel Beroldingen, l'opposition tenace du *Vorort* catholique avait mis obstacle à l'exécution de ce projet. (6)

Promesses et menaces alternaient au reste dans la bouche du ministre espagnol. (7) A dire vrai, celles-là demeuraient sans effet et lui-même, tout le premier, s'en montrait peu surpris. (8) Celles-ci, en revanche, causaient à ses

Trattati. Svizzeri. — „A questo Monsgr Nuntio poi continuano a comparir ordini da Roma più rigorosi che mai per l'affare del paese di Wò.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 22 giugno 1669. *Ibid.* — *Li deputati cattolici congregati in dieta di Bada in risposta a Monsgr Nunzio de' Svizzeri.* Bada, 20 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(1) *Rospigliosi ad Aquaviva.* Roma, 4 agosto 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 20 de mayo 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Beroldingen a Pedro Fernandez del Campo.* Lugano, 2 de marzo 1670. *Ibid.*

(2) „Cosi ancora quando bene obligasse alla diffesa de paesi protestanti, nessuno la potria (S. Mtà) astringere a darli assistenza, quando si trattasse solamente di ridurli alla fede cattolica.“ *Beroldingen a P. Fernandez del Campo.* Lugano, 2 de marzo 1670. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 20 de mayo 1670. loc. cit.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 septembre 1668 et 15 août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XIV, XV. — „Quello (cantone) di Lucerna stava in confusione, trovandosi il Consiglio piccolo e segreto per le parti di Francia contro il grande, che porta la pluralità in favore di Spagna.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 8 aprile 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 83.

(4) *Mouslier à Colbert ; à Lionne.* Soleure, 5 avril 1669, 13 et 20 juin 1670. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLI. 205. Coll. Clairambt. *1000* f° 107 ; Aff. Etr. Suisse. XLVI. 93. — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 mai 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(5) *Gaspard Abyberg a Casati.* Schwytz, 19 maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à R. de Gravel.* Soleure, 5 juin 1670. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. f° 6. — *Casati alli cantoni svizzeri congregati in Bada.* 12 de luglio 1670 Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Lista delle spese fatte in diversi viaggi dal Sor Ambre, dal principio di gennaio 1670 per il 20 novembre detto anno.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (1678—1675).

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 février 1669. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 26. — *Casati aux VI Cantons catholiques.* Lucerne, 12 juillet 1670. *Ibid.* XLVI. 107.

(7) *Christ. Moro à Lionne.* Paris, 11 gennaio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 189bis. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 30 mai 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1000* f° 99.

(8) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 11 maggio 1669. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LXIII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 avril 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 60.

hôtes une impression de malaise considérable. La perspective d'apprendre subitement qu'un traité venait de se conclure à leur détriment entre la maison d'Autriche et les cités évangéliques les effrayait à bon droit. (1) Ce dont Casati se gardait certes de les aviser, c'est que leur adhésion aux sollicitations de Mouslier eût immanquablement entraîné celle de Zurich et des Etats de son groupe. (2) Or la défection lucernoise, si redoutée à Milan, (3) avait failli se produire en décembre 1668. A cette date, les autorités de ce canton, pressées de besoins financiers, étaient, ainsi qu'on l'a dit, entrées en rapports avec l'ambassadeur piémontais et l'avaient prié de leur ménager un rapprochement avec le résident français. (4) Fort heureusement, à la très grande satisfaction de Casati, la déclaration particulière adressée par elles à Soleure, y ayant été jugée insuffisante, leur avait été renvoyée sans plus. (5) Au bout de peu de temps, la conversation reprit. Mais cette fois les rôles se trouvèrent intervertis. (6) Ce fut au tour de Mouslier d'invoquer le concours de Grésy afin de tenter de vaincre la résistance des membres du Grand Conseil à l'exécution de ses plans. (7) Ce devait être en vain. Plusieurs mois de discussions stériles ne servirent qu'à mettre mieux en lumière l'inconciliable divergence de vues qui régnait entre les parties quant au caractère offensif ou défensif du traité de 1663. (8)

---

(1) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 11 maggio 1669. Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LXIII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 mai 1670, 28 mai 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. XVII.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 février 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 36.

(3) *Le duc de Savoie au m^is de Saint-Maurice.* Turin, 22 mars 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 janvier 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 2 février 1669. *Ibid.* — *Avvisi di M^sgr Aquaviva.* Lucerna, 13 aprile 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Casati a Lucerna.* Lucerna, 8 maggio 1669. *Ibid.*

(5) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 6 mai 1669. Aff. Etr. Suisse XLV. 89. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 décembre 1669 et 10 janvier 1670. *Ibid.* XLV. 340, XLVI 9. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 dicembre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 20 décembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Das dritte Proiect umb ein declaration für Haltung der Pundtnüss und ewigen Fridens gegen der Cron Frankreich.* 13. Dezember 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — *Formule de la déclaration sollicitée de Lucerne par Mouslier:* „A l'occasion de ce qui s'est faict et passé depuis l'année 1667 tant à Baden qu'ailleurs, nous déclarons d'observer la paix perpétuelle et l'alliance que nous avons avec Sa Ma^té et d'y fidellement continuer selon la teneur d'icelle et comme nos ancestres et nous ont aussy faict et pratiqué." St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (1669—1670).

(6) *Freiburg an Luzern.* 27. März; *Luzern an Freiburg.* 31. März 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671).

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 avril 1670. loc. cit.; *à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 mai 1670. *Ibid.*

(8) „Le roy n'est pas intentionné de faire tant de despence pour entretenir son alliance à l'endroit de ceux qui semblent n'avoir de plaisir que pour y contrevenir." *Mouslier à Grésy.* Soleure, 8 septembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 15 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 75. — *Avvisi del nunzio Aquaviva.* Lucerna, 20 aprile 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 10 mai 1669 et 13 juin 1670. Bibl. Nat. Mél. Colb^t. CLII. 111; Coll. Clairamb^t. *1000* f° 107. — *Mouslier aux cantons.* Soleure, 18 octobre 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 140. — *Colbert à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 24 janvier 1670. Arch. Marine. B[7]. 51. f° 46. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 février et 4 avril 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 27, 66. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 30 mai 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t. *1000* f° 99. — „In quel paese si stà nelli termini ordinarii di fare et disfare et imbrogliare." *F. Casteletti al Segretario Rossi.* Milano, 1° maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Lucerne à Mouslier.* 23 mai 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — „Disant (les Lucernois) qu'ils ne veullent

L'écho de la lutte diplomatique engagée à Lucerne se propageait jusqu'en Argovie. Une diète ayant été convoquée à Bade au 6 juillet 1670, le résident français préféra n'y point assister en personne et se contenta d'y dépêcher l'un de ses secrétaires-interprètes. (1) Son absence fut d'autant moins regrettée qu'elle fit le jeu de ses contradicteurs. (2) Malgré de très formels démentis venus de Paris et de Soleure, les bruits les plus alarmants continuaient à circuler quant aux desseins arrêtés par Louis XIV à l'égard des Provinces-Unies, de Strasbourg, des villes forestières et de la Franche-Comté (3) et en particulier quant au véritable motif du voyage projeté de Louvois à Pignerol. (4) Casati et ses tenants s'attachèrent à en démontrer l'exactitude. (5) Leurs efforts ne demeurèrent pas stériles. Rebelles à toute transaction, les neuf cantons de la majorité affirmèrent à nouveau, dans une missive au roi, leur volonté d'observer son alliance, mais de ne tolérer de sa part aucune restriction à l'exercice de

pas, pour l'alliance de France, détruire les autres.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 et 24 avril, 1er mai et 16 octobre 1670 et 7 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI, XVII. *Francisco-Maria Montani, internunzio al cardle Altieri.* Lucerna, 8 agosto 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — „Uno è nell instanze rinnovate dal residente di Francia per indurre i cantoni svizzeri a dichiarare primo che essi non faranno contra le leghe che hanno col suo re come han fatto i loro antenati. La prima parte non ha difficoltà, ma s'oppongono i cantoni alla restrittiva, perche, sebbene dicesi esser vero che li antenati habin fatte cose contrarie alle leghe, cioè in ampliazione di esse, non essendo ciò seguito con loro consenso, ma per trasgressione de loro capitani, per esserne poi stati puniti, giudicano che il lasciar correre questa formalità possa approvare quegli atti che hanno altre volte condannate e recar pregiudizio ad altri principi co' quali sono collegati, vulnerando le leghe che hanno con essi.“ *Relazione della dieta di Bada.* Lucerna, 8 agosto 1670. *Ibid.* — *Avvisi del nunzio Cibo.* Lucerna, 12 dicembre 1670. *Ibid.* LXIV. — *Zürich an Luzern.* 9./19. Januar 1671; *Mouslier aux IX cantons opposants et à l'abbé de Saint-Gall.* Soleure, 22 janvier et 26 février 1671: *Mouslier à Lucerne.* Soleure, 4 juillet 1671; *Sonnenberg und Hans Christof Klaus (Kloos) an Luzern.* Baden, 10. Juli 1671. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 juin 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 334. — Eidg. Absch. VI *A.* 794 *c.*

(1) *Mouslier à Grésy.* Soleure, 22 mars 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 6 juin 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1000* f° 103; *à Lionne.* Soleure, 4 juillet 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 98. — *Mouslier aux cantons.* Soleure, 5 juillet 1670. *Ibid.* f° 67; St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 170. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 15 juillet 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 30 de luglio 1670. Arch. General Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Négoc. du Sr Mouslier en 1670.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 25 luglio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 19 novembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 206.

(3) *Le roi aux cantons.* Versailles, 5 juin 1669; Saint-Germain-en-Laye, 12 février 1670. Aff. Etr. Suisse. XLV. 130, XLVI. 25; St-Arch. Bern. Burgundbuch *D;* Aff. Etr. Suisse. XLV. 130. — *Aquaviva ad Altieri.* Lucerna, 31 maggio 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — „Le Sr Wagner, secrétaire de ce canton, en retournant icy des eaues d'Allemagne, a passé par Fribourg en Brisgaw … où il m'a dit que des principaux de la ville … luy ont tesmoigné qu'ils estoient si las et si chargez de la domination où ils se trouvent, que, s'il se présentoit quelques troupes de la part de Sa Mté, qu'ils leur remettroient les clefs de leur ville pour se mettre sous son obéissance, si elle les vouloit recevoir.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 août 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 135. — *Casati a Osuna.* Lucerna, 10 diciembre 1670. Simancas. Estado. *3382.*

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 août 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — „I am informed that the marquis of Louvoy's journey towards Pignerol was not towards ye fortifiying that place, as was pretended, but to confer with the duke of Savoy about somewhat that may in time concerne Geneva with whom Ye Duke haz lately some growing differences.“ *Perwich to Arlington.* Paris, 8 August 1670. op. cit. p. 109. — *Mémoire sur la politique du cardinal de Richelieu par rapport à l'Italie.* (s. d. 1670.) Aff. Etr. Piémont. LXI. 13. — *Servien à Lionne.* Turin, 21 mars 1671. Aff. Etr. Turin. LXII. 82.

(5) *Ibid.*

leurs droits souverains. (1) Les quatre cantons de la minorité, en revanche, persistèrent dans leur asservissement aux directions du Louvre, et leurs représentants, las de subir d'incessantes et inutiles récriminations, sortirent avec éclat de la salle des diètes. (2)

L'obstination du roi Très-Chrétien et de son ministre aux Ligues à repousser la déclaration générale et à n'accepter, après examen, que les déclarations particulières des divers Etats helvétiques semblait irréductible. (3) Elle était encouragée sournoisement par le secrétaire de Bade, lequel ne rougissait pas d'affirmer à Mouslier, qu'en usant de fermeté et en multipliant les occasions de se rencontrer avec les députés suisses, celui-ci viendrait à bout de tous les obstacles qui se dressaient devant lui. (4) Elle s'exaspérait à la pensée que, si les deux tiers des Confédérés refusaient de céder aux sollicitations du Louvre, c'était à seule fin de conserver leur liberté d'action, au cas où la guerre éclaterait derechef entre la France et ses voisins, et que l'attitude expectante des cités évangéliques leur était uniquement dictée par le désir de défendre, quoiqu'il pût arriver, les intérêts de l'empereur et ceux des Hollandais. (5)

Lorsqu'une nouvelle « journée » générale s'ouvrit en Argovie, le 26 novembre 1670, Mouslier, en dépit des conseils du secrétaire de Bade, s'abstint d'y participer. (6) Ses efforts venaient cependant d'aboutir à un résultat. Glaris-catholique, désertant le camp des « neuf », se rangeait aux côtés des « quatre ». (7)

(1) *Mouslier aux IX cantons opposants et à l'abbé de St Gall.* Soleure, 14 juillet 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. p. 102. — *Mouslier à Lionne.* Soleure. 18 et 25 juillet et 22 août 1670. *Ibid.* XLVI. 109, 115, 131. — *Les IX cantons au roi.* 19 juillet 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 167; Aff. Etr. Suisse. XLVI. 113. — *Bern an Zürich.* 3./13. August 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 171. — *Les IX cantons opposants à Mouslier.* Zurich, 5/15 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 253. — Eidg. Absch. VI *A.* 794—796 *c.*

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 11 juillet 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1000* f° 135. — *Josef Am Rhyn an Luzern.* Baden, 14. Juli 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — Eidg. Absch. VI *A.* 794—796 *c*, 814 *c.*

(3) *Le roi aux XIII cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 3 septembre 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 173; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671); St-Arch. Bern. Burgundbuch *D*; Aff Etr. Suisse. XLVI. 142. — *Project des Herrn Mouslier wie er die Declaration gern von Bern gehebt.* September 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 187. — *Projet de réponse de Mr Mouslier à la lettre des huit cantons et demi.* Soleure, janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 255. — *An Zürich: Appenzell cathol.* 5. Januar 1671; *Appenzell evangel.* 9/19. Januar 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[17]. nos 1 et 2. — *Mouslier aux IX cantons.* Soleure, 22 janvier et 26 février 1671. *Ibid.* Frankr. *A* 225[17]. nos 3 et 4. — *Réponse ferme de Mr Mouslier aux huit cantons et demi.* Soleure, février 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 287. — „Sa Mté a trouvé que cette espèce de déclaration que vous prétendez de luy faire n'est qu'un entier changement et une diminution des déclarations que la plupart de vous luy ont données.“ *Mouslier aux huit cantons et demi opposants.* Soleure, 7 mai 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[17]. n° 5. — Eidg. Absch. VI *A.* 794 *c* (Baden, 6. Juli 1670).

(4) *Barthélemy Schindler à Mouslier.* Bade, 14 août 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 127. — *Le roi à Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Unterwalden-le-Haut et le-Bas, Glaris, Bâle, Schaffhouse, Appenzell des deux religions et l'abbé de Saint-Gall.* Saint-Germain-en-Laye, 3 septembre 1670. St-Arch. Zürich. Franz. Kœnigl. Missiven *C* IV. 9.

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 8 août, 5 septembre et 12 décembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1000* fos 163, 179, 315.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 et 27 novembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(7) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 26 décembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt. *1000* f° 319.

Mais ce très léger avantage n'eut que peu d'influence sur l'issue des négociations. L'ère des déceptions n'était pas close pour le résident. Le « bloc » helvétique, un instant ébranlé ensuite de la défection glaronaise, se consolida bientôt après,(1) et ses membres resserrèrent leur union afin de mieux résister aux assauts de la coalition franco-piémontaise et papaline.(2) Celle-ci apparaissait d'ailleurs moins redoutable qu'au jour de sa formation. Contraint de solliciter l'appui de Grésy dans ses démarches à Lucerne, l'envoyé français lui témoignait sa reconnaissance en s'opposant au projet formé par le gouvernement de Turin de conclure alliance avec le canton de Soleure,(3) sinon avec celui de Berne, dont les ouvertures à ce sujet ne rencontraient pas d'écho en Piémont.(4) Mais les plus dures désillusions qu'il éprouvât à cette heure lui venaient à la fois de ses hôtes en Suisse et de ses supérieurs à Paris. Il est à peine besoin d'ajouter que sa surprise ne fut partagée par aucun de ceux qui l'entouraient.

Au total, les dernières instructions de Lionne au résident prescrivaient à celui-ci d'empêcher coûte que coûte que les Confédérés prêtassent appui aux ennemis de la France.(5) C'était même afin de lui faciliter sa tâche que le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères avait approuvé le projet de déclaration dont Mouslier poursuivait l'exécution au prix de si grandes difficultés. Or une expérience de vingt et quelques mois permettait d'ores et déjà de juger l'œuvre à ses résultats. Complètement disproportionnés aux énormes sacrifices financiers qu'ils avaient nécessités, ces résultats semblaient, à dire vrai, très médiocres.(6) Les protestants, laissant une partie de leurs adversaires confessionnels s'engager à fond dans la voie où on les attirait de Soleure, réservaient leur décision et, tout en ne rompant pas leurs négociations avec le ministre de Louis XIV, émettaient la prétention de continuer à toucher leurs pensions sans restrictions ou conditions d'aucune sorte.(7) Qui plus est, tandis que

(1) *Boselli à Lionne.* (Avvisi da Zurigo, 17 gennaio 1670.) Aff. Etr. Venise. XCI. 353. *Mouslier aux XIII cantons.* Lucerne, 13 novembre 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 183.

(2) *Mouslier à Zurich.* Soleure, 6 et 13 novembre 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. nos 181, 182. — *Schaffhausen an Zürich.* 29. November/9. Dezember 1670. *Ibid.* n° 185. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 3 décembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Casati ad Osuna.* Coira, 20 de mayo 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 juillet et 8 août 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 98, 124. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8, 31 juillet et 9 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 juillet 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(5) *Instruktion, Gewalt und Befelch auff die... Herrn Samuel Frisching, schuldtheiss und Herrn Sigismund von Erlach, venner und generalen der Statt Bern, Irer Abgesandtschafft halb gen Baden.* 4./14. November 1670. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 619. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 21 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 266. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 février 1671. *Ibid.* 278.

(6) *Christ. Moro a Lionne.* Parigi, 18 febbraio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 196. — *Relazione della dieta di Bada.* Lucerna, 8 agosto 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 septembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — „Puisque peu à peu, ils (les Suisses) les revocquent (les déclarations) ou les détruisent par les explications qu'ils leur donnent.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 septembre 1671. *Ibid.* XVII.

(7) *Boselli à Lionne.* Bergamo, 29 gennaio 1670. Aff. Etr Venise. XLI. 241vo. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 15 maggio 1670, 9 gennaio 1671. Simancas. Secretarias provinciales. 2022; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Les IX cantons à Mouslier.* Bade, 10 juillet 1670.

l'interprétation donnée par Mouslier aux déclarations obtenues des quatre cantons et demi ralliés à ses vues allait bien au delà de ce que les autorités de ceux-ci avaient entendu y spécifier,(1) Lucerne persistait dans son hostilité et affirmait son intention d'aider à défendre le pays de Vaud contre les armes du roi Très-Chrétien, sinon contre celles du duc de Savoie.(2) Certes le nonce apostolique en Suisse prenait sa retraite.(3) Mais son successeur passait pour être encore plus hispanophile que lui.(4) Certes les petits Etats de l'alliance de l'Escurial, impatients de toucher les annuités de leurs pensions dès longtemps échues, agitaient de dépêcher au gouverneur de Milan, afin de le sommer de remplir ses promesses.(5) Mais pareille menace était adressée au Louvre et semblait aussi redoutable.(6) Certes l'union entre les divers membres du Corps helvétique n'était point parfaite. Mais, chaque jour davantage, il apparaissait que les catholiques faisaient inconsciemment le jeu des protestants et que ces derniers, plus habiles que leurs frères de l'autre croyance, se déchargeaient sur ceux-ci de la responsabilité de toutes les mesures nuisibles aux intérêts français arrêtées au sein des diètes générales.(7)

En réalité, il eût fallu être aveugle pour ne pas reconnaître qu'une constellation politique nouvelle se dessinait au sein des Ligues et qu'un profond bouleversement s'y préparait dans le système des alliances contractées avec l'étranger, soit par le Corps helvétique, soit par les cantons pris isolément. En un langage pittoresque et imagé, l'un des correspondants de Mouslier dans la Suisse centrale déclarait qu'il « tomberait de la neige noire » avant que les cités évangéliques s'affiliassent à la Triplice.(8) Vraie en 1668, cette affirmation l'était un peu

---

Aff. Etr. Suisse. XLVI. 100. — *Henri Escher à Mouslier.* Zurich, 3 août 1670. *Ibid.* p. 123. — *Projet de lettre des IX cantons et de l'abbé de Saint-Gall à Mouslier.* Novembre 1670. *Ibid.* XLVI. 117. — *Projet de responce de Mr Mouslier à la lettre des huit cantons et demi.* Soleure, janvier 1671. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 804 *b* (Aarau, 25./26. September 1670).

(1) Eidg. Absch. VI *A.* 822 *d.*

(2) „Quand les cantons ne sont point recherchez de rien faire contre la France, ils sont aussy modérez qu'ils sont emportez lorsque la maison d'Austriche et l'Espagne en désirent quelque chose." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 239. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade. 15 juillet 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 février 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 29. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 août 1670. loc. cit.

(4) „Il est tout partial de Mr l'ambr d'Espagne... Il a trop peur de désobliger Mr le cardinal Borromeo." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 avril et 7 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(5) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 25 aprile 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 avril 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 avril 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 312. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 avril 1671. loc. cit.

(7) „Les protestants ne veulent point entendre aux affaires d'Autriche, ny s'engager à la Ligue d'Hollande, par où je vois que la politique des protestants est tousjours la plus fine, puisqu'ils laissent tousjours faire aux catholiques les choses qui sont de mauvaise grâce et qui peuvent désobliger le roy, sous prétexte qu'ils ont la pluralité des voix." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 février et 5 avril 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 6 et 13 novembre 1670. *Ibid.* XVI.

(8) *Lettre escrite par une personne confidente des cantons protestants à Mr Mouslier.* 21 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 265.

moins en 1671. Après une brève accalmie dans la situation,(1) Casati, mettant à profit les hésitations et les fautes de son rival, lui livrait de fréquents et fructueux assauts.(2) Si le traité qui liait entre elles les trois puissances du Nord n'avait été que défensif, si les efforts tentés par Berne pour y rallier Fribourg ne s'étaient pas heurtés à de sérieux obstacles,(3) si surtout l'ambassadeur espagnol était parvenu à faire insérer après coup dans l'instrument diplomatique de mars 1634 une clause obligeant les catholiques à assumer la protection du pays de Vaud,(4) si enfin l'empereur avait joint ses instances à celles de son cousin de Madrid pour vaincre les scrupules des Suisses à embrasser la cause des Etats garants de l'exécution de la paix d'Aix-la-Chapelle, nul doute que l'appui efficace dû au roi Très-Chrétien par les Confédérés en raison de l'alliance renouvelée en 1663 ne se fût trouvé gravement compromis.(5)

Ramenée à de justes proportions, la valeur des avantages successifs remportés par Casati au cours des trois dernières années n'était pas moins très considérable. Sous la menace constante d'une cessation complète des subsides que leur versait de façon fort irrégulière l'autorité milanaise,(6) les catholiques d'Helvétie venaient, non sans quelques hésitations d'ailleurs, de se joindre aux protestants pour repousser la suprême démarche tentée auprès d'eux par le résident français en faveur des « déclarations particulières » qui lui tenaient au cœur (juillet 1671),(7) et cela au temps même où de secrètes intelligences s'établissaient entre le gouvernement de Madrid, celui de La Haye et ceux des cantons évangéliques, dont la coalition, qui eût paru invraisemblable un demi-siècle auparavant, tendait à rendre l'assistance des Suisses inutile à leur grand allié d'Occident.

*Variété des moyens employés par le duc de Savoie pour assurer le succès de ses revendications territoriales dans la région du Léman. — Ambassade d'obédience des cantons catholiques à Rome. — Le mensonge de Pfyffer. — Charles-Emmanuel II conteste la validité du traité de Saint-Julien. — Ses démarches à Paris. — Ses illusions. — La violence de ses procédés provoque des mesures*

(1) „La costituzione degli affari politici dell' Elvezia è tornata alla sua primiera quiete.“ *Aquaviva ad Altieri.* Lucerna, 24 maggio 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 décembre 1670; 28 janvier et 6 mars 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 236, 270, 296. — *Nouvelles de Cologne.* 16 janvier 1671. Gazette d'Amsterdam. 1671. nº 4. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 mai 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 gennaio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 26 janvier 1670. Aff. Etr. Suisse XLVI. 30. — *El marqués de Los Balbases a la reina.* Milan, 3 de abril 1670. Simancas. Estado. *3381.*

(6) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 29 gennaio 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 244vº — Eidg. Absch. VI *A.* 809 *e* (Baden, 26. November 1670).

(7) *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 21 luglio 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 luglio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

*militaires aux confins de ses Etats. — Rivalités entre Mouslier et Grésy. — Les déclarations savoyardes. — Leur échec. — Accord franco-piémontais projeté sur le terrain économique au regard de Genève. — Opposition victorieuse de Berne à ce dessein.*

*Lutte engagée sur les bords de la Sarine entre les influences espagnoles et piémontaises. — Ces dernières l'emportent. — Différend entre l'évêque de Lausanne et le gouvernement de Fribourg. — Ses origines. — Ses péripéties. — Le prélat est successivement abandonné par le résident français, l'ambassadeur de la cour de Turin et le nonce apostolique. — Le roi Très-Chrétien se désintéresse du conflit. — Intervention occulte de Casati. — Mission de l'avocat patrimonial Leonardi. — La démarche du comte de Soissons. — L'évêque se retire momentanément dans ses terres d'Italie.*

**XXVI.** L'accession du Corps helvétique à la Triple Alliance n'était guère à prévoir, on vient de le dire. (1) Toutefois cette accession se fût produite en quelque sorte automatiquement, si les « Waldstætten » s'étaient décidés à assumer la protection de Genève et du pays de Vaud « au spirituel, comme au temporel ». (2) Or il n'avait fallu rien moins que l'énergique intervention du Saint-Siège pour les détourner de ce projet, que le gouvernement de Lucerne en particulier inclinait à faire sien. (3) Avec plus d'obstination que de discernement dans le choix des moyens propres à servir ses intérêts, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, poursuivait sans se lasser l'exécution de ses plans à l'endroit des anciennes possessions de sa maison dans la région du Léman. (4) Le départ pour Rome d'une ambassade d'obédience accréditée auprès du pape par les catholiques d'Helvétie (5) lui parut une occasion favorable de circonvenir les autorités des cantons de l'alliance de sa couronne et de contrebalancer l'impression fâcheuse que leur causait le refus du nonce de se dessaisir du bref à eux adressé par Clément IX. Il s'agissait en somme d'obtenir qu'au cours de l'audience accordée aux envoyés suisses, le Saint-Père exprimât de façon catégorique son désir de voir ceux-ci appuyer les revendications du souverain du Piémont au sujet de Genève et des bailliages romands. (6) Il importait surtout de s'assurer à

(1) *Christ. Moro a Lionne.* Parigi, 8 febbraio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 195. — Eidg. Absch. VII *A.* 804 *c* (Aarau, 25./26. September 1670).

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 gennaio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Christ. Moro a Lionne.* Parigi, 23 febbraio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 197.

(4) *Alf. Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 4 novembre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) „Le 10 de ce mois, les ambassadeurs des cantons catholiques allèrent visiter la fameuse bibliothèque du Vatican, où ils furent merveilleusement bien reçus par l'ordre du pape, et, de là ils se rendirent au palais du Sr Baldeschi, secrétaire de la congrégation *de propaganda fide* et ci-devant nonce apostolique à Lucerne.“ *Nouvelles de Rome.* 20 février 1669. Gazette de France. 1669. p. 259.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 4 janvier 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Le capitaine Pfyffer à Grésy.* Rome, 24 janvier 1669. *Ibid.* — „Ce sera un grand coup si Sa Stété parle, comme il est à souhaitter, aux ambassadeurs suisses qui sont à Rome.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 janvier et 25 avril 1669. *Ibid.*

cet effet l'appui du capitaine Pfyffer, chef de la mission. Ce fut chose facile. Le patricien lucernois consentit, moyennant une rétribution convenable, à affirmer que le pape attendait avec impatience la nouvelle de la conclusion d'une entente plus étroite entre les Confédérés et le gouvernement de Turin quant au sort du pays de Vaud. (1) Combien invraisemblable apparaissait à première vue cette manifestation dont se montraient néanmoins émus les adversaires de la coalition franco-savoyarde et papaline aux Ligues, (2) il suffira pour en donner la preuve de rappeler qu'à cette même heure l'attitude prudente du nonce Aquaviva recevait l'approbation du secrétaire d'Etat du Saint-Siège, et que ce ne fut qu'au bout de cinq mois que lui parvint l'ordre, définitif cette fois, d'embrasser ouvertement les intérêts de la maison ducale. (3)

Aussi bien la politique agressive de Charles-Emmanuel II à l'égard des détenteurs des villes et terres enlevées à son ancêtre Charles III battait son plein. (4) Le prince piémontais méditait un coup d'éclat. Il l'exécuta le 5 mai 1669. Ce jour-là, en effet, il déclara ne se sentir point tenu d'observer les « articles » de Saint-Julien de l'année 1603 et émit la prétention que ses rapports avec les anciens sujets de sa couronne fussent désormais régis par le traité de Vervins. (5) Les députés des Syndics et Conseils, qui se rendaient à Chambéry, apprirent sa décision inattendue dans cette cité et rebroussèrent chemin incontinent. (6) A supposer que, comme on le craignait à Zurich et à Berne,

(1) „Le pape pourtant a parlé comme il fault aux ambassadeurs suisses qui sont allés à Rome." *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 2 mars 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII. — „Les ambassadeurs des cantons suisses catholiques romains sont partis d'ici fort satisfaits du traittement qu'ils ont receu du pape." *Nouvelles de Rome.* 16 mars 1669. Gazette d'Amsterdam. année 1669. n° 15. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 avril 1669 Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 11 maggio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 mai 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — „Essendo più che chiaro che la Santa Fede, tanto nell'uno, che nell'altro vien pregiudicata in minima parte, onde seguirebbe però quando li cantoni protestanti entrassero soli in detta garantia (del paese di Vaud) all'esclusione delli cattolici." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Rospigliosi ad Aquaviva.* Roma, 4 agosto 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — *Moro à Lionne.* 21 janvier 1669. Aff. Etr. Grisons. X. 161. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er mars et 23 mai 1669. loc. cit. — *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 2 mars 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII. — *Rospigliosi ad Aquaviva.* Roma, 25 maggio e 6 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — „Li miei commissioni si ristringono agli interessi spirituali, e la relazione del sigr capitano Pfyffer tocca li temporali." *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 1° giugno 1669. *Ibid.* LXIII — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 12 luglio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Le duc de Savoie au capitaine Juste Am Rhyn, à Lucerne.* Turin, mars 1670. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium.

(5) *Genève à Zurich.* 20/30 août 1668. St-Arch. Zürich. Genf. 1668—1672. *A* 226[10]. — *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 5 et 8 juin 1669 et 6 juin 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII, LXXXVIII. — *Mémorial envoyé par les autorités de Genève à celles de Berne.* 23 septembre/3 octobre 1671. St-Arch. Bern. Genf'buch *B.* 83. — Eidg. Absch. VI *A.* 782 (Baden, evangel., Juli 1669). — Gautier. op. cit. VII. 515 sqq.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 27 juin et 1er août 1669. Arch di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Genève à Servien.* 15 juillet 1669. Aff. Etr. Genève. III. 197vo. — *Aggiunta dell' Instruttione al Sigr Conte Ferrero, ambre in Francia, ecc.* 18 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève. catég. I. Paqt 21 (art. XVI, XX, XXI). — Eidg. Absch. VI *A.* 782 *b.*

il existât un accord secret entre Paris et Turin au sujet de Genève et du pays de Vaud, (1) la situation eût présenté une réelle gravité pour les gouvernements des cantons évangéliques. Fort heureusement, leurs appréhensions ne semblaient pas fondées. Au point de vue politique, à tout le moins, les défiances subsistaient qu'avait éveillées en 1631 et en 1632 l'échec des négociations franco-savoyardes relatives au partage éventuel des acquisitions projetées par Louis XIII et Victor-Amédée dans la région du Léman. (2) Devant l'insistance qu'apportait le duc à tenter de démontrer au Louvre l'excellence des raisons qui justifiaient son attitude envers Berne et la petite république calviniste, (3) son ministre auprès du roi Très-Chrétien, le marquis de Saint-Maurice, dut l'aviser que ses illusions étaient grandes s'il comptait provoquer de la part de ce prince une démarche de nature « à effaroucher » ses alliés protestants aux Ligues et s'il estimait que le retard mis par eux à se plaindre à Paris de la dénonciation du traité de Saint-Julien rendrait celle-ci plus stable. (4)

Si Charles-Emmanuel II marquait de l'étonnement de ce que les Genevois considérassent l'humiliation qu'il leur infligeait comme une « déclaration de guerre », (5) les alliés et protecteurs de la Seigneurie approuvaient en revanche qu'elle songeât à sa défense, invoquât l'appui des puissances réformées et rétorquât les arguments insidieux par quoi le duc s'attachait à « innocenter » son procédé. (6) La communauté des intérêts en jeu et l'imminence d'un péril identique suspendu sur tous créait entre les divers Etats de la Suisse occidentale, notamment entre les « protestants du climat des Ligues », des liens de très étroite et très active solidarité. (7) Tandis que le Valais armait, afin de se couvrir d'une attaque savoyarde toujours possible du côté de Saint-Gingolph, (8)

(1) *G. Weiss an Bern.* Genf, 23. april/2. may abendts 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 16. n° 48.

(2) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 11 maggio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(3) „Il est bien que nous sçachions si la ville de Genève a par delà un agent ou autre personne qui faict ses affaires." *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 5 avril et 3 mai 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII. — „E se fusse vero che la comprensione nella pace di Vervins ponesse i compresi in istato sovrano, ne seguirebbe che le case Colonna et Orsini et alcuni altri che sono comprese in detta pace si fussero segregate dal vassallaggio del re di Spagna et altri a quali sono sottoposte." *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 9 settembre 1673. *Ibid.* Francia. XCIV.

(4) „Il ne faut pas pour celà que V. A. R. s'attende jamais à rien de ces gens icy, à moins qu'ils ne fussent réduits à une grande faiblesse, à quoy il n'y a pas d'apparence. Au contraire, s'ils croyaient qu'Elle en eust envie, ils s'y opposeraient formellement pour deux raisons: la première, parce qu'Elle les pourroit incommoder, ayant un poste considérable à leurs portes; la seconde pour faire plaisir aux protestants et religionnaires de Suisse, qu'ils se veulent maintenir pour amis, tant qu'ils pourront." *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 10 avril 1671. ap. Mis de Saint-Maurice. Lettres sur la cour de Louis XIV (éd. Lemerre). t. II. 53. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 6 juin 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXVIII.

(5) *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 21 juin 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII.

(6) *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 21 juin 1669. loc. cit.

(7) *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 3 août 1669. loc. cit.

(8) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 agosto 1671. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3382.* — „L'haver il Sor Duca di Savoia armato 4 barchoni sopra il lago di Ginevra e l'improviso appianamento delle strade verso di esso ha obbligato li Vallesani a mettersi all'armi, per il timore tèngono che possino dichiarirsi li detti armi contro li Bernesi et a favore de' vescovi di Basilea e di Losana." *Cibo ad Altieri.* Coira, 21 agosto 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.

Berne, en prévision d'un coup de main sur ses bailliages romands, faisait la revue de ses milices, au risque de semer l'inquiétude à Lucerne et dans les autres « Waldstætten » et s'entendait avec Genève pour bloquer le port de Bellerive et la petite flottille que le prince piémontais y avait réunie. (1) Enfin, du Louvre, des promesses très nettes d'appui parvenaient aux autorités du plus puissant des cantons, lesquelles s'en montraient satisfaites et l'eussent été davantage encore, si le roi Très-Chrétien, décidé à les aider à défendre le pays de Vaud, avait embrassé avec autant de chaleur la protection de la république du Léman, protection que, de Dijon, son cousin, le duc d'Enghien semblait en revanche prendre à cœur. (2)

La divergence de vues entre la cour de Paris et celle de Turin quant au principe directeur de leur politique respective à l'égard des Suisses était donc manifeste. Elle existait au même degré entre leurs représentants aux Ligues. En d'autres termes, les rapports du résident français à Soleure et de l'ambassadeur piémontais à Lucerne n'étaient pas empreints de plus de bienveillance que ceux entretenus par l'ambassadeur espagnol dans cette ville avec le commissaire impérial. (3) Encore qu'il ne cessât de critiquer l'opportunité des démarches entreprises par Mouslier afin d'amener les gouvernements cantonaux à lui remettre des déclarations paraphrasant et amplifiant sur certains points les termes du traité renouvelé en 1663, Grésy s'était empressé de suivre l'exemple que lui donnait l'ancien secrétaire de De La Barde et de tenter d'arracher aux six Etats de l'alliance de son maître un désaveu formel du

(1) „Ce canton (Berne) songe à se mettre sous les armes, sans qu'on sache encore précisément contre qui.“ *Nouvelles de La Haye.* 8 avril 1670. Gazette d'Amsterdam. 1670. n° 15. — *Giov. Morosini al Senato.* Parigi, 16 aprile 1670. Frari. Francia. CXLVI. n° 223. — *Il vescovo di Losanna a Grésy.* Friborgo, 29 settembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Memorial für meine Gned. Herrn die Räth ze tragen „wegen Chillion“.* 16./26. Dezember 1670. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 77. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 5 juin 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 330. — *Genève à Zurich.* 23 juin/3 juillet, 18/28 septembre, 5/15 décembre 1671. St-Arch. Zürich. Genf. 1668—1672. *A* 226 10. — *Mémorial envoyé par les autorités de Genève à celles de Berne.* 23 septembre/3 octobre 1671. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 83. — *Consultum wegen Versicherung Ir Gn. H. Welschen Landts uf gegenwertige Conjunctur.* 27. februar/8. märz 1672. *Ibid. B* 101. — Eidg. Absch. VI *A.* 817 *d* (Aarau, 15.—17. April 1671); 826 *d* (Baden, evangel. 5. Juli 1671).

(2) *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Rivoli, 20 juillet 1669, Turin, 6 juin 1671. Arch di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII, LXXXVIII. — *Genève à Berne.* 31 janvier/10 février 1671. Arch. d'Etat Genève. Lettres du Conseil, 1671—1682. XLV; *à Stoppa.* 15/25 août 1671. *Ibid.* — „Nous ne pouvons céler nostre étonnement de voir que Sa Mté n'a point fait de mention de nostre ville dans la response qu'Elle a escrit à Vos Seigries concernant le pays de Vaud, n'ayant peu concevoir la raison de ce silence, sinon qu'il soit vray que Sa Mté n'ayt considéré ce que V. S. en ont escrit que comme une intercession en nostre faveur, sans prendre garde combien cela les touche.“ *Genève à Berne.* 23 septembre/3 octobre 1671. St-Arch. Bern. Genfbuch *B* 81. — „Il semble que les magnif. et puissants Sgrs de Berne... peuvent dire que les précautions qu'il plaist au roy de leur donner pour la seureté de leur pays de Vaud ne leur sont pas suffisantes, s'il ne luy plaist pas d'y adjouster celles qui sont nécessaires pour la seureté de Genève et pour l'observation du traitté de Saint-Julien à la part de S. A. R. de Savoye, lequel a déclaré qu'il ne prétendoit plus d'y estre tenu.“ *Mémorial envoyé par les autorités de Genève, etc.* loc. cit. — „Députation de Marc Roset auprès du duc d'Enghien à Dijon.“ Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). 459.

(3) *Casati a Schœnau.* Lucerna, 13 maggio 1669. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 e 19 luglio 1669. *Ibid.* — „Je vois qu'il fault encore que l'affaire de France passe par mes mains.“ *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 14 mai 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

recès de mars 1668 relatif à la prise en protection du pays de Vaud « au temporel ». (1) La concomitance des négociations françaises et piémontaises n'eût sans doute pas nui à leur réussite respective, si le but à quoi elles tendaient les unes et les autres avait été identique. Or, comme ce n'était point le cas, elles se contrariaient le plus souvent et suscitaient des rivalités entre les deux diplomates qui en avaient la conduite. (2) Tel canton, qui persistait à repousser les suggestions de Mouslier, cédait en revanche à celles du ministre de la cour de Turin et vice-versa. (3) Celui-là, on l'a dit, avait prié celui-ci de l'aider à triompher de l'opposition lucernoise à ses desseins. (4) L'envoyé du duc échoua dans cette tâche malaisée, mais réussit en compensation, au prix d'efforts inouïs, (5) à accomplir la sienne, ce qui lui valut une recrudescence d'animosité secrète de la part du résident du Louvre. (6) Ce fut pis encore, lorsque, presque sans bourse délier et par le moyen d'une simple « déclaration », le représentant de Charles-Emmanuel II parvint à faire inclure le nom du jeune prince de Piémont dans le traité conclu naguère par la maison de Savoie avec six d'entre les Etats catholiques des Ligues. (7) Du coup se trouva déchaînée contre lui,

---

(1) *Grésy au duc de Savoie; au mis de Saint-Thomas.* Lucerne, 11 janvier 1669, 3 juin 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV, XVII. — *Minute de la déclaration que le baron de Grésy a tousiours demandée aux cantons catholiques.* s. d. *Ibid.* XIV. — *Il duca di Savoia a Lucerna.* Torino, 20 aprile 1669; 20 marzo 1670. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 4 agosto 1670. Aff. Etr. Venise. CXCI. 301vo.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 avril, 2 mai et 27 septembre 1669, 13 e 20 novembre 1670, 11 juin 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV, XVI, XVII.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 mars et 3 avril 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(4) *Mouslier à Grésy.* Soleure, 27 juin et 4 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(5) „Li Svizzeri hanno fatto sapere all' ambasciator di Savoia che, se vole tirar avanti gli affari del duca, suo padrone, debba far comparire il danaro dovuto loro per le pensioni decorse." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 24 febbraio 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 248.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 novembre 1668, 2 et 9 mai 1669; Bade, 4 juillet 1669, 17 avril et 5 juin 1670, 11 juin 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV, XV, XVI. XVII. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 6 aprile 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Confirmation par Zoug de sa déclaration du 23 novembre 1668 relative à la protection du pays de Vaud.* 2 mars 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 11 aprile 1670. *Ibid.* — *F. Casteletti al Segretario Rossi.* Milano, 1o e 7 maggio 1670. *Ibid.* — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 9 mai; Rueil, 13 juin 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXVI. — *Aquaviva ad Altieri.* Lucerna, 31 maggio 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 juin 1670. loc. cit. — *Schindler à Grésy.* Bade, 14 juin 1671. *Ibid.*

(7) „J'ai vaincu contre le sentiment de Mr l'advocat général de La Pérouse, qui m'avoit dict cent foys, en présence de bien du monde, que je pourrois estre icy jusque à l'année 1800 et que je n'obtiendray jamay rien pour cela." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 avril 1670. loc. cit. — *Il duca di Savoia a Lucerna,* Torino, 10 maggio 1670. St-Arch. Luzern. Savoien. Sardinien. Territorium. — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 mai 1670. loc. cit.; *au duc de Savoie.* Lucerne, 29 mai, 31 juillet et 14 août 1670, 1er et 8 octobre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. XVII. — *Montani ad Altieri.* Lucerna, 6 settembre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 9 dicembre 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 318vo. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 diciembre 1670. Simancas. Estado. *3382.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 mai 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI, 327. — *Proposition faite à la diète de Lucerne par le mis de Grésy.* 1er juin 1671. Eidg. Absch. VI *A.* 819 *d*: Arch. di Stato Piemontesi. Materie politiche. Negoz. con Svizzeri. VI. — *Le capne Schmid au duc de Savoie.* Lucerne, 2 juin 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 12 giugno 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *Perwich to Lord Arlington.* Paris, 15 august 1671. op. cit. p. 162. — *Inclusion du nom du prince de Piémont dans le traité helvéto-piémontais de 1651.* 8 octobre 1671. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien (Bündnisse mit den Eidgenossen).

à des degrés divers, il est vrai, l'hostilité des ministres des grandes puissances qui, pour atteindre à pareil résultat, s'étaient vus contraints de débourser des sommes considérables et d'entamer de dures et longues négociations. (1) Toutefois le succès remporté par l'envoyé du duc devait être de brève durée. Son plan, qui consistait en somme à procurer à ce dernier toutes facilités d'assaillir Genève et d'envahir le pays de Vaud, au cas d'une nouvelle guerre civile en Suisse, était désormais percé à jour. (2) Au bout de quelques mois déjà, Grésy abandonnait l'espoir de se maintenir dans les positions qu'il venait de conquérir. Affolés à la pensée que l'Espagne et la France pourraient, elles aussi, exiger d'eux l'extinction d'une partie de leur dette envers les cantons, (3) les Confédérés de l'ancienne croyance se dédisaient, l'un après l'autre, des promesses qu'il leur avait arrachées. (4)

Irréalisable dans le domaine politique et confessionnel, l'accord franco-piémontais quant aux affaires d'Helvétie existait en revanche, ou du moins tendait à s'établir entre les deux puissances sur le terrain économique. A Paris, comme à Turin, le projet de ruiner le commerce de Genève était plus en faveur que jamais. (5) Le duc et ses ministres avaient élaboré à ce sujet un plan très hardi, bien qu'assez compliqué, qui rencontrait la complète approbation des autorités de Lyon. (6) Il s'agissait d'écarter systématiquement de la « ville rebelle » le négoce international qui avait assuré jusqu'alors sa prospérité. (7) Constituer un vaste entrepôt de fromages de la Gruyère à Seyssel; acheminer de cette place directement au port de Bellerive, dont la création se trouvait

(1) „Les factionnaires d'Espagne, avec les ecclésiastiques, sont ceux qui ont empesché que la chose n'a encore peu réussir, disants tousjours que V. A. R. est d'intelligence avec le roy et qu'il faut voir un peu clair dans ces affaires, puis qu'il y va de la seureté de la patrie.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 avril 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XV. – *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 mai 1670, 18 juin, 7 juillet et 13 août 1671. *Ibid.* XVI, XVII. — *Lettera particolare del conte Casati alli cantoni.* Coira, 25 maggio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Milano. Culto. *2166.* — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 26 maggio 1671. *Ibid.* — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 4 août 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — „Maintenant que la chose a réussi, V. A. R. est en liberté de réduire à ce qu'il luy plaira lesdites gratifications et mesme à rien, si elle veut, puisque, quant à moy, j'ay obtenu ce que je souhaittois.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 octobre 1671. *Ibid.* XVII.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 octobre et 10 décembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 17 marzo 1673. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Hohenrain, 6, 20, 27 août et 3 septembre 1671. loc. cit.

(5) „Vous sçavez le dessein qu'on a pris en France de détruire tout autant qu'il se pourra le commerce de Genève, qui est si préjudiciable à celuy de la ville de Lyon.“ *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 30 mars 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII. — *Saint-Maurice à Pomponne.* Paris, 26 novembre 1671. Aff. Etr. Turin. LXII. 208.

(6) *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 13 novembre 1669 et 14 février 1670. (Mémoire élaboré pour détruire le commerce de Genève.) Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII.

(7) *Relation d'une conférence qu'a eue le mis de Saint-Maurice avec le Sr de Mailly et autres intéressés aux gabelles de Lyonnais et de Savoie* (1670). Arch. di Stato Piemontesi. Francia Lett. min. LXXXVI. — *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 14 février 1670. *Ibid.* LXXXIII. – „There is a great stroke to spoyle the Geneva trade ... because Geneva brings out of Holland all sorts of spices, sugars cloth and other merchandise.“ *Perwich to Williamson.* Paris, 7 january 1671. op. cit. p. 126.

ainsi justifiée, « toutes les voytures de sels étrangers » à destination de la Suisse et du Valais et toutes les marchandises d'Allemagne ; (1) diriger vers Suse et Pont-de-Beauvoisin celles d'Italie ; (2) « rompre entièrement » le passage par le Simplon, sauf en ce qui concernait « le commerce des épiceries et des toiles de Hollande », dont la Savoie « faisoit grande consommation », tel était l'ensemble des mesures soumises par Charles-Emmanuel II à l'agrément du roi Très-Chrétien. (3) Celui-ci n'y opposa de prime abord aucune objection de principe, encore que la suppression de la route marchande du Simplon fût vue de mauvais œil au Louvre. (4) Mais le gouvernement de Berne n'était pas prêt de sacrifier les intérêts vitaux de ses sujets et de ses protégés du bassin du Léman à sa volonté de ménager les susceptibilités du souverain du Piémont. Les contrats établis pour l'approvisionnement du « Mittelland » en sel de Provence stipulaient que cette denrée serait livrable à Genève et non ailleurs. Aussi tint-on la main, sur les bords de l'Aar, à ce que cette clause continuât à être strictement observée. (5) D'un autre côté, Mouslier, dont la probité laissait à désirer, intriguait à fond contre toute innovation susceptible de porter préjudice aux intérêts de ses amis, les Srs Franconis, l'un des introducteurs attitrés des minots de Peccais en Helvétie, et Castella, principal exportateur des fromages suisses à l'étranger. (6) Pour ces diverses raisons, le projet piémontais fit long feu et son échec définitif ne put être évité. (7)

**XXVII.** Si l'on excepte Lucerne, nulle part la campagne entreprise par Grésy afin d'obtenir des alliés de son maître la reconnaissance explicite des droits de la maison de Savoie sur le pays de Vaud ne s'était heurtée à autant d'opposition qu'à Fribourg. (8) D'entre tous les Etats catholiques des Ligues, ce canton était cependant celui pour lequel l'amitié de la cour de Turin présentait les plus sérieux avantages. (9) C'est ainsi, qu'en 1656, l'assurance que les forces ducales s'apprêtaient à les secourir avait permis à ses autorités de

(1) *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 30 mars 1670 et 24 avril 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII.

(2) *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 14 février 1670 et 4 avril 1671. loc. cit.

(3) „Il faut, pour détruire le commerce de la ville rebelle, procurer de lever la route du Simplon et de rompre entièrement ce passage pour le commerce d'Italie, qui doit estre remis par la route de Suze.“ *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 4 avril 1671. Arch di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII.

(4) „Puisque les raisons d'Estat l'emportent sur celles dont Mr Colbert est pourtant persuadé, pour fermer le passage du Simplon, on pourroit obtenir une déclaration du roy conforme aux anciennes ordonnances sans parler dudit Simplon.“ *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 12 septembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII.

(5) *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 18 avril 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXVI.

(6) *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 14 février 1670 et 28 février 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII.

(7) *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 27 février 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XC.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 27 juin; Bade, 4 juillet 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(9) Carutti. Storia della diplomazia della Corte di Savoia. t. III. 43.

ne point capituler devant les sommations de Berne. Mais le prestige de l'Espagne, souveraine dispensatrice des sels de la Franche-Comté, était encore considérable sur les bords de la Sarine et, d'autre part, la constante menace suspendue sur le comté de Romont n'était guère faite pour amener à la cause piémontaise de nouveaux adhérents. Or, si invraisemblable que la chose puisse paraître de prime abord, ce fut grâce surtout aux démarches pressantes de l'évêque de Lausanne que l'envoyé de Charles-Emmanuel II réussit à triompher des obstacles semés sur sa route par Casati. (1)

On a dit ailleurs à quel point de tension avaient atteint les relations du prélat avec les membres de son chapitre et combien l'attitude de ces derniers rencontrait l'approbation des Conseils du lieu de sa résidence. (2) Aussi dévoué aux intérêts du duc de Savoie que ses adversaires ecclésiastiques l'étaient à ceux du roi Catholique, (3) Giovani-Battista di Strambino, depuis son élection au siège épiscopal, se refusait « à considérer le païs où il estoit et les gens auxquels il avoit à faire ». (4) Si donc, dans la seconde moitié de l'année 1669 et les premiers mois de la suivante, le conflit sembla s'apaiser; si le gouvernement de Fribourg se désintéressa même un instant des prétentions des chanoines, (5) ce ne fut pas du fait d'un changement d'attitude de l'évêque, mais bien plutôt d'un de ces revirements politiques, dus à des influences étrangères, si fréquents parmi les petits Etats de la région des Ligues. Toujours est-il que le prélat sut le mettre à profit pour prêter au baron de Grésy un appui qui permit à celui-ci de rallier momentanément à ses vues les magistrats du canton suisse. (6) Par malheur, au bout de très peu de temps déjà, la lutte reprit avec plus d'âpreté que jamais entre le chef du diocèse et ses contradicteurs. La position de celui-là ne tarda pas à devenir très difficile. Alors que le doyen Vulpius (7) célébrait la messe dans la collégiale de Saint-Nicolas, entouré de tous les membres du Chapitre, l'évêque obtenait avec peine que deux d'entre ceux-ci,

---

(1) *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 juin 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(2) *Strambino a Carrone di Buttigliera.* Friborgo, 12 novembre 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VI. — *Recursus Rmi Dni Episcopi contra restitutionem in integrum et citationem ecc.* 6 mai 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 38. — 6 octobre 1667. Arch. Evêché Fribourg, carton 27II. — *Extrait des registres de la cour de l'évesché de Lausanne, etc.* Fribourg, 6 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. V suppt. p. 103. — *Fribourg à Grésy.* 5 janvier 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII

(3) *Mallet au duc de Savoie.* Fribourg, 20 avril 1667. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIII. — *Mémoire donné à Monsgr de Lionne par le secrétaire de Mr Mouslier.* Septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 123, XLV. 139. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 22 agosto 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) „Venne egli (Strambino) al vescovato con principii assai erronei." *Notitie per Monsgr Federigo Baldeschi, nunzio a gli Svizzeri* (s. d. [1665]). Archivio Bichi, a Siena. — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 30 janvier 1671. loc. cit.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — P.-M. Schmitt. op. cit. II. 464.

(6) *L'évêque de Lausanne à Grésy.* Fribourg, 2 mars 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(7) Henri Fuchs. Sur ses démêlés avec l'évêque. *cf.:* P.-M. Schmitt. Mém. histor. sur le diocèse de Lausanne. t. II (1859). p. 462 sqq. — Dellion. Dictionnaire des paroisses catholiques de Fribourg. t. V. 338.

les plus jeunes, l'assistassent aux mêmes fins.[1] Au décret d'expulsion rendu contre lui et qui ne reçut pas d'exécution immédiate,[2] il répondit en fulminant derechef une sentence d'excommunication contre ses chanoines, sentence dont le ministre du Vatican à Lucerne s'empressa d'ailleurs de les relever.[3] Grésy et Mouslier, qui tout d'abord l'avaient discrètement appuyé,[4] l'abandonnèrent quand ils se furent convaincus que son obstination maladroite et la violence de ses actes menaçaient de jeter Fribourg dans le camp réformé et d'apporter aux cantons de la nouvelle croyance une assistance inespérée.[5] Le nonce, de son côté, refusa de compromettre plus longtemps le prestige du Saint-Siège encontinuant à soutenir la cause d'un prélat qui rompait de sa propre autorité le concordat ménagé naguère par le patriarche d'Alexandrie entre le chapitre et son chef.[6]

Au total le conflit surgi entre l'évêque de Lausanne et ses adversaires n'était qu'un épisode de la lutte d'influence engagée aux Ligues entre les diplomaties rivales de l'Espagne, de la Savoie et de la France. Cette dernière, après y être intervenue en vain, en qualité de médiatrice, avait pris le parti de s'en désintéresser. Les hostilités se poursuivaient donc sur les bords de la Sarine entre les seuls représentants des gouvernements de Turin et de Milan. En fait l'intervention occulte de Casati n'était pas étrangère à l'élaboration des diverses mesures destinées à refréner l'ardeur combative de l'irascible prélat.[7] C'est, pour une bonne part, aux suggestions de l'ambassadeur espagnol

---

(1) „Quando io celebro in ponteficale, sono due canonici, li più giovani, che m'assistono, e quando celebra il prevosto, tutto il corpo del Capitolo gli assiste.“ *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 10 maggio 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII.

(2) Arch. Cant. Fribourg. Manual n. 221, 31 décembre 1670. — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 10 maggio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ad Arcivesc. esteri, VIII.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 janvier et 19 février 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII; *à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 janvier 1671. *Ibid.* — „Il vescovo di Basilea (*recte:* Losanna) ha escomunicato quei canonici, che, essendo nativi di Friburgo, questa città pretende sostenerli, et il S^or^ Duca di Savoia di voler proteggere quel vescovo, suo suddito.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 16 marzo 1671. Aff. Etr. Venise. XCI. 372. — Arch. d'Etat Fribourg. Rathsmanual. 222. f° 3.

(4) *Instruction au baron de Grésy.* Turin, 15 mai 1666. Arch. di Stato Piemontesi. Negoz. con Svizz. V. — *Strambino a Carrone di Buttigliera.* Friborgo, 22 gennaio 1667. — „La passion du canton de Fribourgest un peu trop aveugle.“ *Mouslier à Strambino.* Soleure, 16 mars 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VI. — *Mémoire donné à Monsgr de Lionne par le secrétaire de Mr Mouslier* (s. d.). Aff. Etr. Suisse. XLV. 139. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 janvier 1671. loc. cit. — „Il procedere di cotesto nuntio col vescovo di Losana ci pare molto rigido ed austero.“ *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 22 settembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(5) *Fribourg à Grésy.* 5 janvier 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier et 5 février 1671. *Ibid.* — „Ces peuples veulent les choses à leur fantaisie et ne considèrent ny papes, ny couronnes.“ *Grésy au duc.* 30 janvier 1671. loc. cit. — *Le duc de Savoie au patrimonial Leonardi.* Turin, 11 août 1674. *Ibid.* XIX. — *Cibo al Card^le^ Altieri.* Lucerna, 17 gennaio 1676. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXX.

(6) *Sentence rendue par „Nicolaus Acciaiolus, prothonotarius apostolicus, papæ referendarius“.* 21 janvier 1668. Arch. chap. S^t^ Nicolas. Fribourg (Nonciature). — *Sentence rendue par le S^r^ Francesco Filicaia, juge commissaire deputé par N. S. P. le Pape sur le différend de M^r^ l'évesque de Lausanne et le chapitre de S^t^ Nicolas de Fribourg.* 17 avril 1668. Aff. Etr. Suisse. V supp^t^. p. 82. — *Strambino a Carrone di Buttigliera.* Friborgo, 5 giugno 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VI. — *Il vescovo di Losana a Grésy.* Friborgo, 11 marzo 1669. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XV. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 janvier et 5 février 1671. loc. cit. — „L'evesque veut détruire le concordat qu'il a fait de sa propre volonté avec les chanoines par devant M^r^ Borromeo.“ *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 15 janvier 1671. *Ibid.*

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 et 13 janvier 1671. loc. cit.

que cède l'autorité lucernoise, lorsqu'elle encourage secrètement la résistance du chapitre de Saint-Nicolas aux prétentions épiscopales.[1] C'est, incités par lui, que tous les ordres religieux d'Helvétie: Jésuites, Capucins, Cordeliers, blâment à l'envi l'évêque de Lausanne de persévérer dans la voie dangereuse d'où l'évêque de Coire, victime lui aussi de ses intempérances de langage, avait sû se retirer à temps.[2] C'est enfin pour le récompenser en quelque sorte de son attitude amicale en cette conjoncture que les magistrats de Fribourg consentent à lui accorder, en janvier 1672, la déclaration qu'il sollicitait d'eux au seul effet de circonscrire l'importance de celles octroyées au résident français et à l'ambassadeur piémontais.[3]

Si décidé qu'il parût être à soutenir jusqu'au bout une lutte inégale, G.-B. di Strambino se vit bientôt acculé aux pires expédients. Sans appuis, sans ressources, incapable à ce point de se rendre compte de sa situation vraie, qu'il nourrissait l'espoir de transférer sa résidence à Lausanne, pour peu que le roi Très-Chrétien s'offrît à prendre en main ses intérêts,[4] l'évêque accepta qu'un envoyé spécial du duc de Savoie, l'avocat patrimonial Leonardi, s'occupât de le « rapatrier » avec les Conseils de Fribourg.[5] Toutefois le décret d'expulsion le concernant n'était toujours pas rapporté.[6] Il ne le fut, en mai 1672, qu'ensuite d'une démarche obligeante du comte de Soissons auprès des gouvernants du canton suisse.[7] Mais sa rancune à l'endroit du titulaire de la nonciature apostolique à Lucerne ne désarmait pas.[8] Elle s'exaspéra même à tel point, qu'afin « de le mieux mâter », ce dernier désigna en qualité de commissaire ecclésiastique le doyen Vulpius, que le chef du diocèse considérait comme son plus mortel ennemi.[9] La coupe d'amertume débordait pour le

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 janvier 1671. loc. cit.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier et 5 février 1671. loc. cit.

(3) Fribourg, 26 janvier 1672. Arch. Cant. Fribourg. Dossier Espagne-Milan. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 26 février 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(4) „Dopo che li vescovi sono fuori di Losana, mai più alcuno ha havuto animo di fermarsi a questa residenza, nonostante che tutti sono stati provisti di ricchi beneficii et abbadie, come è palese a tutti; io solo mi sono risoluto di coltivare questa vigna piena di spine." *Strambino al duca di Savoia* Friborgo, 21 luglio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII.

(5) *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 5 gennaio, 4 e 9 febbraio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII. — *Le roi à l'évêque de Lausanne.* Saint-Germain-en-Laye, février 1672. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 74. — *Relatione fatta a Madama Reale dal conte et auditore Leonardi delle negoziazioni et operati da lui nelli Svizzeri dall' 1671 sin al giugno 1678.* Torino. 1° augusto 1678. Arch. di Stato Piemontesi. Materie politiche. Negoz. con Svizz. VI.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 13 janvier et 5 février 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Fribourg au nonce apostolique.* 22 janvier 1671. *Ibid.* — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 4 febbraio 1672. loc. cit.

(7) Arch. Cant. Fribourg. Manual n. 223, 5 mai 1672. — *Ibid.* Missival n. 45, 5 mai 1672 — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 21 marzo e 10 maggio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 1er juillet 1672 Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 50.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 janvier 1671. loc. cit. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 23 dicembre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI. — *Srambino al duca di Savoia.* Friborgo, 9 febbraio e 8 ottobre 1672, 2 gennaio e 5 febbraio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri VIII. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 23 dicembre 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI.

(9) *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 19 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII.

malheureux prélat, [1] lequel, vers le milieu de l'été de 1673, jugea prudent de se retirer dans ses terres à Strambino. [2] Il ne put malheureusement se résoudre à s'y établir définitivement. Dès les premiers jours de novembre de l'année suivante, l'évêque regagnait Fribourg, où ses tribulations, ainsi qu'on le verra dans la suite, n'étaient pas près de prendre fin. [3]

*Les cantons protestants et le péril franco-savoyard. — Les cantons catholiques et la menace d'un rapprochement entre l'Espagne et les Etats réformés d'Helvétie. — Duplicité impériale. — Intérêt que l'Escurial attache à la prise en possession des villes forestières par les Confédérés. — Innovations regrettables introduites dans le traité de Lucerne du 30 mars 1634. — Leur danger. — Le gouvernement de Madrid écarte la suggestion de Casati de garantir à l'Etat de Berne la possession du pays de Vaud.*

*Avantages respectifs que procurent à l'Espagne ses alliances avec les Suisses et les Grisons. — Relations politiques entre Paris et Coire. — Lionne et Christophe de Mohr. — La Rhétie continue à donner des troupes à la France. — Casati s'y oppose de tout son pouvoir. — Le Saint-Siège exige le rappel en deçà des monts des protestants établis en Valteline. — Insuccès de ses démarches à cet effet. — Les Trois Ligues et la Triplice. — Vains efforts de l'ambassadeur du roi Catholique pour les y affilier. — Mouslier hostile à la reprise de relations officielles entre le Louvre et les Grisons. — Raisons de cette attitude. — Campagne ouverte sous ses auspices en faveur de l'annulation des capitulations de Milan de septembre 1639. — La conspiration de Grüsch. — Plan de campagne conçu par les chefs du parti français en Rhétie. — La question religieuse est la « pierre de scandale » dans ce pays. — Maladresses du nonce apostolique. — Diète de Davos de septembre 1671. — Succès qu'y remporte Casati.*

*Les intérêts de l'Espagne moins en sûreté dans la région du Gothard que dans celle du Splügen. — Nombreux échecs subis en Suisse par sa diplomatie. — Insuffisance des levées faites aux Ligues à sa requête. — Leur entretien défectueux. — Le remède suggéré par Casati. — Les cantons catholiques et leurs créances sur l'Escurial. — Extrémité à quoi se voit réduit l'ambassadeur espagnol. — Habileté qu'il déploye. — Double déconvenue éprouvée par Mouslier.*

**XXVIII.** Deux périls, le premier plus apparent que réel, le second, en revanche, très certain, menaçaient simultanément à cette heure les cantons de l'une et de l'autre confession. Dépité de constater l'inanité de ses efforts en

(1) *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 25 agosto 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII.
(2) *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 21 guigno e 4 luglio 1673. *Ibid.*
(3) *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 7 novembre 1673 e 16 dicembre 1675. *Ibid.*

vue d'amener les alliés de son maître à corriger le texte de leurs déclarations relatives à la garantie du pays de Vaud « au temporel », le baron de Grésy n'avait pas caché à ses hôtes que le duc n'hésiterait pas, l'occasion s'offrant, à appeler Louis XIV à son aide. (1) Or, on a dit ailleurs avec quel soin le marquis de Saint-Maurice, ambassadeur de Savoie à Paris, avait mis Charles-Emmanuel II en garde contre toute velléité de provoquer, à n'importe quel titre, l'immixtion du roi Très-Chrétien dans les négociations helvéto-piémontaises. (2) Et ce rappel opportun à la réalité des faits avait été si apprécié en haut lieu, (3) que l'envoyé de la cour de Turin aux Ligues, très enclin à aggraver les différends entre Fribourg et Berne, venait de recevoir l'ordre de travailler à les apaiser jusqu'à ce que se fût dissipée la crainte de l'entrée d'une armée française dans la Suisse occidentale. (4)

Le péril franco-savoyard, à supposer qu'il prît réellement corps, eût affecté surtout les cantons protestants. Ce n'était pas à dire cependant qu'un autre danger, beaucoup plus grave celui-là, ne fût suspendu à cette même heure sur leurs adversaires confessionnels. Casati avisait, en effet, ceux-ci qu'à prétendre exiger brutalement de l'Espagne plus qu'elle ne pouvait leur donner, ils couraient le risque de voir cette puissance dénoncer l'alliance signée à Lucerne le 30 mars 1634 et rechercher en compensation celle des cités évangéliques. (5) En fait, cette éventualité, dont il eût été puéril d'envisager la réalisation trente ans auparavant, devenait chaque jour plus plausible et sollicitait la très sérieuse attention des « Waldstætten » et de leurs adhérents. Pour une fois, la diplomatie de l'Escurial et celle du Louvre semblaient poursuivre des fins identiques, puisque en somme cette dernière se donnait à tâche de procurer l'annulation des traités hispano-helvétiques du 28 avril 1604 et du 30 mars 1634, ou à tout le moins la suppression de l'article VI^e du premier et de

---

(1) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 11 maggio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de diciembre 1671. Simancas. Estado. 3382.

(2) „C'est celuy-cy (le canton de Berne) qui donne le bransle à tous les autres et qui fomente tout ce qui se fait contre la France et contre nous." *Le duc de Savoie au m^is de Saint-Maurice.* Turin, 5 janvier 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII. — „Je ne sais comment V. A. R. pourra venir à bout de la pensée qu'Elle a eu pour Genève." *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris 10 avril 1671. M^is de Saint-Maurice. Lettres sur la cour de Louis XIV. t. II. 53.

(3) „Il est bon pourtant que vous sçachiez que, quelque démeslé qu'ayt eu le canton de Fribourg avec les Bernois, les choses ne sont pas pour en venir à des ruptures ouvertes, qui, comme vous dites, seront tousjours destournées par les puissances liguées, qui ne voudroient pas voir allumer un feu qui pourroit s'estendre." *Le duc à Saint-Maurice.* Turin, 24 mai 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII. fasc. 2. — Ricotti. op. cit. VI. 185.

(4) „Le différend qui est entre les Fribourgeois et les Bernois se traitte avec tant d'indifférence et de froideur par les cantons catholiques qu'il n'y a nulle apparence qu'il puisse faire jour à nostre négociation... L'on voit bien qu'il fault que nous agissions de nous mesmes." *Le duc de Savoie à Grésy.* Turin, 12 avril 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 octobre 1670. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVI.

(5) *Memoriale del cardinale d'Hassia per parte della Maestà Cesarea intorno all'occorenze di Wò (Vaud).* 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCXLI. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 11 maggio 1669 *Ibid.* LXIII. — *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 25 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 mai 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XVII. — *contra :* Maag. op. cit. 112.

l'article XVI° du second, ce qui les eût rendus, l'un et l'autre, aussi peu dommageables aux intérêts généraux de la Couronne Très-Chrétienne que ne l'était celui de 1587, à la conclusion duquel Henri III n'avait opposé que de faibles protestations. (1)

A en croire certains hommes d'Etat du Louvre, l'influence exercée par les représentants de l'Espagne auprès des Ligues était plus nuisible à la cause française en temps de paix qu'en temps de guerre, et cela parce que cette puissance, quasi-maîtresse en Souabe et en Rhétie et maîtresse absolue en Lombardie, comme en Franche-Comté, tenait dans sa dépendance économique les cantons suisses des deux confessions. (2) Au total, la valeur d'une telle opinion semblait plus que contestable. Et d'abord la situation en Souabe n'était pas si encourageante qu'elle donnât satisfaction aux conseillers du roi Catholique. En fait l'étroite intimité qui unissait jadis les chefs des deux branches de la maison d'Autriche n'apparaissait plus que comme un lointain souvenir. Lié à Louis XIV par un traité secret, Léopold Ier, empereur d'Allemagne, atermoyait et cherchait à tromper la vigilance de Charles II d'Espagne et de ses ministres, surpris, les uns et les autres, de ce que, après avoir demandé aux Confédérés d'assumer la protection des villes forestières du Rhin, la cour de Vienne apportât si peu d'empressement à clore cette négociation. Il eût suffi pour se convaincre de la duplicité de l'héritier de Ferdinand III de mettre en regard les incessantes tergiversations de son représentant à Lucerne, ses démarches occultes à Berne et à Zurich et l'affirmation très catégorique de Lionne que le roi Très-Chrétien ne songeait à se saisir ni de Rheinfelden, ni des autres places de son groupe et que, dût-on lui en offrir l'acquisition à des conditions avantageuses, il persisterait à refuser d'en prendre possession. (3) Par malheur, de cela, on ne se rendait un compte exact ni à Madrid, ni à Milan, où, entretenue par Casati, l'opinion continuait à prévaloir que la seule décision d'accréditer auprès des cantons un personnage plus qualifié que ne l'était le Sr de Schœnau et surtout moins indocile aux suggestions de l'Escurial ferait faire un pas décisif aux négociations austro-suisses. (4)

---

(1) „Il fine della Francia sia d'obligar li Svizzeri a restringere finalmente la lega che tengono con Sua Mà cattca al solo contenuto di quanto fu stabilito nell'anno 1587, escludendo l'aggionta seguita nella rinovazione fatta da mio avo nell'anno 1604, nell'articolo VI di detta lega concernente al passo per diffesa de suoi regni, paesi e signorie, e da quella fatta da mio padre nell'anno 1634 dell'articolo XVIo." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 15 e 27 febbraio e 18 marzo 1671. Simancas. Estado. *3382*. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Papel del marqués de La Fuente sobre la conferencia que ha tenido con el enviado de Esguizaros.* Madrid, 28 de julio 1671. Simancas. Estado. *3382*.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 mars 1670 Aff. Etr. Suisse. XLVI. 42.

(3) „Quand les villes forestières seroient sans aucune garnison, et toutes leurs portes ouvertes, le roy ne voudroit pas y mettre ses armes, et pour l'amitié qui est entre Sa Mté et l'Empereur et pour ne pas contrevenir au traité de Münster." *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 10 septembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 150.

(4) „E veramente stupisco che questo agente (Schœnau) non habbi ancora mai risposto all' ultime mie." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 22 giugno e 12 e 14 luglio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

Ainsi qu'on l'a dit ailleurs, la garantie helvétique octroyée au pays de Vaud eût été la rançon de la prise en protection de Constance et des villes forestières par les Etats confédérés des deux confessions. L'échec de la première proposition de ce dilemme entraînait donc nécessairement celui de la seconde. Or, si étrange que la chose puisse paraître, l'Escurial attachait moins de prix à la stricte observation du traité renouvelé en 1634, entre les cantons catholiques et lui, qu'à une interprétation plus favorable aux intérêts de l'Empire de certaines clauses de l'*Union héréditaire* de 1511. [1] Les innovations introduites dans l'instrument diplomatique négocié sous les auspices du Cardinal-Infant ne répondaient guère à l'attente de ceux qui les avaient préconisées. [2] Aussi bien toute l'épaisseur des terres de Berne se dressait entre les « Waldstætten » et la Franche-Comté qu'ils s'étaient engagés à secourir au même titre que la Lombardie. [3] En revanche l'accession des Confédérés à la glose autrichienne de l'*Erbeinung* eût sans doute permis à l'Espagne de faciliter le passage d'une partie de ses troupes d'Allemagne dans la région de Dôle. Mais, pour résister aux effets de la surenchère française; pour réduire dans la mesure du possible la disproportion existant entre les ressources dont disposaient les deux diplomaties; pour contrecarrer l'impression profonde produite aux Ligues par les menaces de Mouslier, qu'il s'agît de la suppression des pensions royales, de l'abolition des privilèges commerciaux, du licenciement des régiments helvétiques au service de la couronne ou de l'annulation du traité de comprotection de Genève de l'année 1579, [4] il était indispensable que l'union demeurât très étroite entre les gouvernements de Vienne et de Madrid. Après avoir tenté en vain d'entraîner Schœnau à intervenir d'une façon plus active dans ses négociations à Berne et à Soleure, afin d'atténuer, grâce à un succès partiel dans ces deux villes, les conséquences de l'échec infligé au sein des diètes générales au projet de statut des villes forestières, [5] Casati s'était décidé à proposer à son souverain une démarche dont la réussite eût désarmé l'opposition du plus puissant des cantons au passage dans le *Mittelland* des enseignes des « Waldstætten » acheminées vers le Jura. [6] Puisque aussi bien les Etats

(1) „Gli trattati di quel governo (svizzero) con Austria, molto speciosi e profittevoli, non sono per anco tratti a conclusione. Spagnuoli li han promossi con oggetto di divertire Svizzeri da questo partito; li Svizzeri gli han ascoltati per migliorare, o con gl'uni, o con gl'altri, li loro interessi" *Giustinian al Senato.* Parigi, 9 ottobre 1668. Frari. Francia. CXLIII. n° 468 (3a). — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 marzo 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Papel que dio D. Carlos Jeronimo Gnoqui en orden a la Liga hereditaria.* Julio 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 12 luglio 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Casati al Consiglio secreto in Milano.* 30 gennaio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381.*

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 marzo 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Papel que diò D. Carlos Jeronimo Gnoqui (Gnocchi) en orden a la Liga hereditaria.* Julio 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(5) *Casati a Schœnau.* Lucerna, 13 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 22 giugno 1669. *Ibid.*

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

de l'ancienne croyance refusaient d'octroyer au pays de Vaud la garantie helvétique, pourquoi l'empereur et le roi Catholique ne se seraient-ils pas substitués à eux dans l'accomplissement de ce devoir? Pourquoi n'auraient-ils pas assumé ouvertement une protection dont Henri III, Henri IV et Louis XIV, rois Très-Chrétiens, n'avaient pas hésité à accepter la charge? (1) Si séduisante qu'apparût à première vue cette suggestion, elle fut cependant repoussée par les conseillers de l'Escurial. (2) Outre que les tergiversations autrichiennes leur inspiraient de la défiance, il était à craindre, selon eux, qu'à suivre les avis de Casati, ils ne s'aliénassent les sympathies du Saint-Siège et de la cour de Turin et ne fournissent au Louvre le prétexte de les accuser de violer l'une des clauses du traité des Pyrénées. (3)

**XXIX.** Si, en 1670, la libre disposition des routes militaires de la Souabe offrait à l'Espagne moins d'avantages qu'elle ne lui en avait procurés un demi-siècle auparavant, la Lombardie continuait en revanche à demeurer pour elle «le nerf de la défense des Pays-Bas». (4) Maître à la fois du passage du Gothard et de celui du Splügen, le roi Catholique, depuis 1639 surtout, et cela pour des motifs d'ordre exclusivement financier, délaissait quelque peu le premier au profit du second. En compensation, les levées suisses jouissaient de plus de faveur auprès de lui que les levées grisonnes. Mais, en dépit des promesses réitérées données aux gouvernements des cantons forestiers, c'était de Coire, beaucoup plus que de Lucerne, ou d'Altorf, que l'ambassadeur espagnol surveillait les vicissitudes de la politique helvétique. (5)

Encore que le souvenir des événements de mars 1637, soit de l'expulsion de l'armée de Rohan de la Valteline et de la Rhétie fût toujours présent à l'esprit des hommes d'Etat de Paris; encore que l'alliance entre les deux pays, supprimée en fait dès 1639, puis expirée légalement le 14 mai 1651, n'eût pas été renouvelée le 24 septembre 1663, le roi Très-Chrétien s'était réservé la possibilité, sinon la certitude de remettre sur pied, quand bon lui semblerait, le traité qui liait jadis les Trois Ligues à sa couronne. On a dit ailleurs combien l'échec des négociations de De La Barde dans la haute vallée du Rhin avait été sensible à son souverain et combien cet échec affaiblissait, aux yeux de Lionne, la portée de l'incontestable succès acquis à la politique du Louvre dans la région des Alpes et du Jura. Toutefois, durant plusieurs années, le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères parut se désintéresser de celles

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 maggio 1669. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de diciembre 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 marzo 1670. loc. cit.

(3) *Papel del marqués de La Fuente sobre la conferencia que ha tenido con el enviado de Esguizaros (Gnocchi).* Madrid, 28 de julio 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Consulta del Consejo de Estado sobre las proposiciones que ha hecho el embajador de Esguizaros (Gnocchi).* Madrid, 9 de diciembre 1671. *Ibid.*

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 mars 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 42.

(5) *Osuna a la reina.* Milan, 26 de noviembre 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

des Grisons, bien que l'ancien prévôt du chapitre de Coire, Christophe de Mohr, retiré à Paris, où il vivait des aumônes de l'abbé Vittorio Siri, (1) s'attachât à le convaincre de la nécessité de fortifier le parti français sur les bords de la Plessur. (2)

Au sentiment de cet ecclésiastique, les avantages remportés par la diplomatie du roi Très-Chrétien en Helvétie risquaient de demeurer stériles, tant que l'Espagne, maîtresse de la Lombardie, étendrait son emprise politique et économique jusque dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. Les tentatives renouvelées en vue de provoquer l'accession des Trois Ligues à la Triple Alliance donnaient plus de poids encore aux avertissements de Mohr. (3) A supposer, en effet, qu'elles fussent couronnées de succès et que, cédant à la pression milanaise, les communes de Rhétie prescrivissent la réédification des ouvrages du Luziensteig et du Pont-du-Rhin, ne devait-on pas s'attendre à ce que les Suisses, menacés à leur frontière orientale, persévérassent dans la neutralité dont le Louvre s'efforçait de les faire sortir à son profit? (4) Dans ces entrefaites, au printemps de 1668, Louis XIV ayant demandé une levée de troupes à la Confédération, (5) sa requête, mal accueillie par les cantons, rencontra en revanche quelque faveur auprès des Grisons. (6) Or ceux-ci, prompts à secourir leurs alliés d'Helvétie, venaient cependant d'armer les milices du pays en apprenant l'entrée des armes royales en Franche-Comté. (7) Ce geste ne leur aliéna pas les sympathies renaissantes de certains conseillers de la couronne à leur endroit. (8) La rupture entre Paris et Coire, conséquence inéluctable des événements de mars 1637, n'affectait à tout prendre que les rapports de gouvernement à gouvernement. De nombreux auxiliaires des Trois Ligues continuaient à servir au delà du Jura, sans l'aveu de leurs supérieurs, (9) lesquels ne par-

(1) *Christoforo Moro à Lionne.* Paris, 7 février, 27 mars 1668 et 31 mai 1669. Aff. Etr. Grisons. X. 122, 130, 167.

(2) *Giustinian al Senato.* Parigi, 20 marzo 1668 (1a). Frari. Francia. CXLII. n° 375 *a.* — „Declina con desterità Sua Eccza il projetto, aducendo non permettere le multiplici sue occupationi il potere occuparsi ad un affare che vorrebbe tutto l'huomo per la riuscità.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 17 aprile 1668 (3a). *Ibid.* n° 390. — *Christoforo Moro a Lionne.* Parigi, 27 gennaio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 192. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 13 août 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 126.

(3) „Ce prestre grison a plus de zèle pour les intérests du roy que les François mesme.“ *Lionne à Mouslier.* Paris, 13 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 142.

(4) *Christ. Moro a Lionne.* Parigi, 7 febbraio 1668, 14 gennaio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 122, 189bis.

(5) *Moro à Lionne.* 21 janvier 1669 ; Saint-Germain-en-Laye, 24 août 1669. Aff. Etr. Grisons. X. 160, 179.

(6) *Casati al duque de Osuna.* Lucerna, 24 de abril 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 aprile 1668. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Relig. Valtellina. *2166.* — Jecklin. op. cit. I. n° 1855 sqq.

(8) „Comincîano qui a guardare con buon occhio li Grisoni, quali erano in questa corte abborriti dopo l'ultimo trattato con Spagnuoli da essi concluso.“ *Giustinian al Senato.* Parigi, 20 marzo 1668 (1a). Frari. Francia. CXLII. n° 375 (1a).

(9) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 10 dicembre 1667. Frari. Svizzeri. LXI. n° 238. — „Franzeses, mediante el empleo de algunas compañias dela misma nacion en el regimiento de sus guardias esguizaras, han conservado siempre en el pais un pié, con el qual mantienen continuadamente su faccion.“ *Osuna al rey.* Milan, 26 de noviembre 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — Stadtarchiv Chur. Rathsprotokoll. IX. 429.

vinrent pas à obtenir du colonel Rodolphe de Salis que cet officier consentît à surseoir au recrutement des enseignes qu'il s'était engagé à mettre sur pied à la solde de la France dans les deux Rhéties. (1)

Ce à quoi tendaient en somme les démarches engagées auprès de Lionne par l'ancien prévôt de Coire, c'était au rétablissement de l'alliance franco-grisonne. (2) L'ambassadeur espagnol ne se méprit pas un instant sur le danger à quoi l'exposait l'entrée en scène de ce nouvel adversaire. Tous les moyens lui parurent bons afin d'en conjurer l'accroissement dans la mesure du possible. L'échec de la levée française du colonel de Salis devait de prime abord sembler souhaitable à Casati. Aussi s'attacha-t-il avec ardeur à le préparer. (3) Comme le pape adjurait l'Escurial de détourner ses clients suisses de persister dans la garantie, même conditionnelle, que Berne avait obtenue d'eux en faveur de son pays de Vaud, (4) on se décida en Lombardie à accorder au Vatican une satisfaction dont celui-ci sollicitait de longue date le gouverneur de Milan. (5) En signant les capitulations du 3 septembre 1639, le roi Catholique s'était, à la vérité, interdit de s'immiscer, à quel titre que ce fût, dans les différends confessionnels des Trois Ligues. (6) Mais il lui était loisible d'exiger de ces dernières la stricte exécution du *capitulat*, demeuré jusque-là lettre morte (7) et de les inviter à rappeler en deçà des Alpes les familles protestantes émigrées en Valteline et à Chiavenna, au mépris de l'entente intervenue entre le marquis de Leganès et les autorités siégeant à Coire. (8)

---

(1) *Die Haübter ... zu Chur versampt an die Gemeinden.* 25. januar/4. februar 1668. St-Arch. Chur. — *Moro à Lionne.* Paris, 14 mars 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 128. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 aprile 1668; *al gran cancelliere di Milano.* Coira, 25 aprile 1668 Arch. di Stato Lombardi. Culto. Relig. Valtellina. *2166.* — *Avvisi di Svizzeri.* Settembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 389.

(2) *Giustinian al Senato.* Parigi, 3 aprile 1668 (3a). Frari. Francia. CXLII. nº 383. — *Christoforo Moro a Lionne.* Parigi, 27 gennaio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 192. — *Le duc de Savoie au mis de Saint-Maurice.* Turin, 3 mai 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII. fasc. 2.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 aprile 1668. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 26 de febrero 1671 (Albuquerque; Ayala; La Fuente). Simancas. Estado. *3382.*

(4) *Rospigliosi ad Aquaviva.* Roma, 9 febbraio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. CCLVI.

(5) *Luis Ponce de Leon al rey, sobre el landamano Gianacio y visita hecha a la Valtolina por el nuncio Borromeo.* 31 octubre 1664. Simancas. Secretarias provinciales. *2106.* — *El señor Cardenal Patron (Altieri) a este monseñor Nunzio (de Lucerna).* Roma, 20 diciembre 1670. Simancas. Estado. *3382.* — *Consulta del Consejo de Estado (Duque de Albuquerque; Conde de Ayala; marqués de La Fuente).* Madrid, 2 de abril 1671 (en razon de las vejaciones que los protestantes causan a los catolicos in Grisones). *Ibid.* — *Lo que Su Md ordena al gobernador de Milan en materia de religion en Grisones* (1671). *Ibid.* — *Resumen de loque pazó sobre las asistencias de Esguizaros y Grisones para comprobacion de los puntos que tocan al conocimiento del Consejo* (1671). Simancas. Secretarias provinciales. nº *2022.*

(6) *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 14 novembre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIV. — *Informacion dada a este monseñor Nuncio tocante a los intereses de la Santa Fe en Grisones.* Enero 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(7) *Informacion dada a este monseñor Nuncio tocante a los intereses de la Santa Fe en Grisones.* Enero, 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Novedades principales que sucedieron en las 3 Ligas grisas contra la fe cattolica despues de los tratados de paz con S. M. desde el año 1637 al 1653, representadas por el padre Francesco Maria de Vigevano, capuchino.* 1671. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(8) *Il vescovo di Como a Casati.* 20 gennaio 1668. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Relig. Valtellina. *2166.* — *Disordini che seguono in Chiavenna in pregiuditio della religione cattolica contro il capitolato di Milano.* 24 gennaio 1668. *Ibid.* — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 8 gennaio 1669. *Ibid.* — *Osuna al rey.* Milan, 26 de noviembre 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* —

Casati renouvela donc auprès de celles-ci des démarches qu'il savait par avance vouées à un insuccès certain. (1) D'une part, en effet, le Saint-Siège répugnait à racheter les biens-fonds possédés dans la vallée de l'Adda par les adeptes de la Réforme, (2) comme aussi à requérir de Louis XIV la promesse que ce prince ne chercherait pas à tirer profit des embarras du gouvernement de Madrid pour prêter appui en Rhétie à la majorité évangélique contre la minorité catholique déjà suffisamment opprimée. (3) D'autre part, le roi d'Espagne se refusait avec énergie à recourir à la force (4) pour amener à résipiscence les montagnards des hautes vallées du Rhin et de l'Inn et briser une résistance qui devait se prolonger en réalité, avec des alternatives diverses, jusqu'en 1688, et même au delà. (5)

Il restait d'ailleurs à l'ambassadeur de l'Escurial à Coire une suprême ressource: celle de faire revivre chez ses hôtes les affinités politiques assoupies ensuite de la conclusion des traités de septembre 1639. Ainsi qu'on l'a dit plus haut, ses premières démarches en vue de rallier les Suisses et les Grisons à la Triplice avaient échoué. (6) Encore que le concours de son collègue impé-

---

*Informacion dada a este monseñor Nuncio, etc.* loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 21 de junio 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Papel del marqués de La Fuente, toccante a los negocios que le ha comunicado el ministro de los Esguizaros. Ibid.* — *Papel del marqués de La Fuente sobre la conferencia que ha tenido con el Embiado de Esguizaros. Ibid.* — *Papel presentado del padre capuchino, enviado del obispo de Coira y catolicos Grisones. Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado de 27 de octubre de 1671 sobre el estado de la religion catholica con Grisones (El conde de Peñaranda; el marqués de Zeran; Diego Zapata, etc.).* Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(1) *Moro à Lionne.* 15 septembre 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 154. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 dicembre 1669. loc. cit. — *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 5 settembre 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Osuna al rey.* Milan, 26 de noviembre 1670. Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Memoria data dal Sr Conte Casati al Nuncio sopra la religione dei Grigioni.* 29 dicembre 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri („prohibendo ai confessori di assolvere in avenire alcuno che affitti case o venda effetti a protestanti"). — *Informacion dada a este monseñor Nuncio, etc.* loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 26 de febrero 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de abril 1671. loc. cit.

(3) *Osuna al rey.* Milan, 26 de noviembre 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de abril 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Respuesta del conde Casati, en 3 de junio de 1671, a los puntos del papel A del Padre capuchino. Ibid.* — „Negotio assai pericoloso e molto considerabile." *Casati ad Osuna.* Bada, 19 luglio 1673. *Ibid. 3384.*

(4) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 8 diciembre 1670; 25 enero 1671. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — „Non essendo possibile di ridurre questa gente in tal particolare alla puntualità del Capitolato senza la forza." *Casati al governatore di Milano.* Coira, 26 maggio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Orden de Su Magd al gobernador de Milan en materia de religion en Grisones.* Madrid, 2 de noviembre 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Novedades principales, etc.* loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Bada, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 gennaio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Informacion dada a este monseñor Nuncio, etc.* loc. cit. — *Algunas noticias, etc.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Mouslier à Colbert; à Lionne.* Soleure, 26 octobre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIX. 182; Aff. Etr. Suisse. XLIV. 131. — „Li communi cattolici de Grigioni persistono nella negativa di entrare nella Triplice Alleanza, anzi credesi che servira di remora per impedire ogni risolutione contraria ne' communi protestanti." *Giov. Battta Boselli a Lionne.* Bergamo, 25 febbraio 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 45. — *Moro à Lionne.* Paris, 8 avril et 7 juin 1669; Saint-Germain-en-Laye, 24 avril 1669. Aff. Etr. Grisons. X. 163. 168, 179. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 octobre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 290.

rial lui fit défaut, il les reprit énergiquement avec l'appui des autorités de Milan, obsédées du désir d'assurer, au point de vue militaire, la sécurité des communications entre la Rhétie et l'Alsace par la voie de la Souabe. (1)

L'assistance que la cour de Madrid n'attendait plus de celle de Vienne lui vint à la dernière heure, quoique de façon très indirecte, du gouvernement de Paris et de son représentant en Helvétie. Peu confiant dans les appréciations de l'ancien prévôt de Coire, bien que ce fussent aussi celles qui prévalaient à Venise, (2) Lionne se décida en effet à consulter Mouslier quant à l'opportunité de remettre sur pied l'alliance de la France avec les Grisons et de restituer à ceux-ci tout ou partie de leurs privilèges commerciaux dans l'intérieur du royaume. Or le résident, sentant sa situation menacée, ne craignait rien tant que le rétablissement du poste diplomatique de Coire et son attribution à un ambassadeur qui l'eût remplacé sans doute lui-même à Soleure. Il se prononça donc sans hésiter contre le projet de Christophe de Mohr, puis s'attacha à desservir celui-ci auprès du secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (3) et à invoquer le témoignage du propre fils du maréchal de camp Salis, au sentiment duquel pardonner à ses compatriotes leur félonie passée eût été le plus sûr moyen d'inciter les Confédérés des petits cantons à conclure, eux aussi, avec l'Espagne un traité semblable à celui de 1639, sans que pour cela cette puissance se trouvât exclue de la jouissance du passage du Splügen. (4)

Il ne fallut rien moins que cette retraite raisonnée, mais affligeante du Louvre en pleine bataille pour permettre à Casati de tenir tête, cette fois encore, à la coalition de ses adversaires et de conduire à peu près à bon port les négociations qui lui étaient confiées. Certain désormais que l'accession des Trois Ligues à l'alliance franco-helvétique du 24 septembre 1663 ne serait plus sollicitée de Paris, le résident à Soleure encourageait en effet les partisans de son maître dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn à marcher à l'assaut des positions occupées par l'ambassadeur espagnol (5) et à exiger surtout l'abrogation des capitulations de septembre 1639, dont l'inconstance grisonne s'était cependant accommodée durant trente ans, ensuite sans doute de l'in-

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 29 novembre 1669 et 17 janvier 1670. Aff. Etr. Suisse. XLV. 335; XLVI. 12. — *Christoforo Moro a Lionne.* Saint-Germain-en-Laye, 24 agosto 1669; Parigi, 1° giugno 1670: Aff. Etr. Grisons. X. 179, 202.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 79.

(3) „Ho predicato nel deserto." *Christoforo Moro a Lionne.* s. d. (21 janvier 1669?). Aff. Etr. Grisons. X. 160. — „L'ordre qu'il vous plaist de me donner par la vostre du 19 de ce mois de vous faire sçavoir mon sentiment sur le droit d'aubeine et sur les privilèges dont les Grisons jouissent en France me faict prendre la liberté de vous dire qu'en effect ceux-ci ne méritent pas de jouir davantage de l'une et de l'autre de ces grâces et que ce sera justice et un bien pour les affaires du roy de les en priver." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 28 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 163.

(4) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 19 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 155. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 mai et 5 juin, 1er août et 24 septembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 71, 86, 120, 163.

(5) „C'est un homme qui ne garde ny foy, ni loy dans ses actions." *Mouslier à Lionne.* Soleure 12 avril 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 312.

observation continue de ses clauses fondamentales par les communes souveraines. (1) A l'occasion du mariage de l'un des leurs, les membres de la maison de Salis, réunis à Grüsch dans les premiers mois de l'année 1670, agitèrent de recourir aux moyens extrêmes pour renverser le gouvernement siégeant à Coire. (2) Aussi bien l'heure semblait propice à une action énergique contre les détenteurs, tous hispanophiles, du pouvoir dans ce pays. Les efforts tentés de Zurich afin de provoquer le rappel des troupes des Trois Ligues à la solde de la France paraissaient avoir définitivement échoué. (3) En revanche la persistance du recrutement de nouveaux auxiliaires pour le service du roi Très-Chrétien assurait le maintien, voire le développement du prestige de ce prince auprès du peuple, sinon auprès des autorités de la Rhétie de deçà les monts; (4) et cela d'autant plus que, l'état de paix continuant à subsister entre les deux couronnes, il était malaisé que Casati s'opposât ouvertement aux desseins de son rival français. (5) D'autre part, les officiers grisons en garnison dans la Lombardie voyaient s'accroître sans cesse le chiffre de leurs créances à l'égard de l'Escurial, (6) et si d'opportunes quarantaines, justifiées par la rapide propagation de l'épidémie pestilentielle qui sévissait dans les cantons suisses, n'avaient arrêté aux frontières du duché les délégués porteurs des doléances de la diète, les trésoriers de Milan eussent été fort empêchés de satisfaire aux multiples revendications financières des alliés de leur maître dans la région du Splügen. (7) De surcroît l'influence acquise dans la Ligue Grise à la maison d'Autriche, propriétaire de la seigneurie de Räzuns, s'effondrait à vue d'œil et les difficultés suscitées par ses représentants aux Planta, auxquels elle l'avait hypothéquée, risquaient de faire tomber ce domaine entre les mains d'un patricien protestant. (8)

Le plan conçu par les protagonistes de la faction française dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn paraissait à la fois très simple et très hardi. Il

(1) *Il landammann Gianazio a Casati.* Coira, 15/25 febbraio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Il landammann Gianazio a Casati.* Coira, 15/25 febbraio 1670. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio 1670. *Ibid.*

(3) *Lettre des Grisons.* Coire, 12 février 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 et 25 octobre et 6 décembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 290, 300, 338. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 11 novembre 1669. *Ibid.* XLV. 320; St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 116. - Staats-Archiv Chur. Landesprotokolle. anno *1668.* p. 102; *1669.* p. 25.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 347.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 13 maggio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Relatione del carico e discarico del conte Alfonso Casati... per il denaro ricevuto l'anno 1664 per il regimento de Grigioni mandati a Spagna. Ibid.* Svizzeri e Grigioni (1671—1672).

(7) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 25 ottobre 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 203. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre, 8 ottobre 1670 e 23 settembre 1671. loc. cit. — *Le Tre Leghe Grigie a Casati.* Coira, 9/19 marzo 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Avaux à Pomponne.* Venise, 19 novembre 1672. Aff. Etr. Venise. XCIV. 134.

(8) *Kayser Leopold an den Bischoffen zu Chur.* Wien, 17. April 1669. Arch. di Stato Lombardi. Feudi imperiali. Räzuns. 532. VII. — *Osuna a rey.* Milan, 26 de noviembre 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

consistait à éliminer de façon brutale de la conduite des affaires le *landammann* Paul Jenatsch et le *landrichter* Gallus de Mont, Sr de Lœwenberg et de Schleuis, les seuls chefs dignes de ce nom du parti dirigeant, (1) à exiger l'exécution des clauses contenues dans l'article CIIIe de la paix des Pyrénées, (2) à pousser à la révision ou même à l'annulation des capitulations de septembre 1639, (3) à contraindre Casati à opter entre sa résidence de Coire et sa résidence de Lucerne, (4) à profiter enfin de ce que la majorité dans la diète grisonne se trouvait composée de paysans bornés et illettrés pour provoquer le bouleversement total des institutions politiques des Trois Ligues. (5) De ces divers projets, le *landammann* de Salis-Grüsch, que la surveillance de ses intérêts particuliers appelait dans la Suisse occidentale, n'avait pas manqué d'entretenir le résident français à Soleure. (6) Et l'ambassadeur espagnol, avisé au jour le jour des progrès de cette conspiration, dissimulait d'autant moins ses craintes que la libre disposition des défilés du Splügen lui semblait plus indispensable que jamais au maintien de l'autorité de son maître dans la haute et la basse Italie. (7)

Aussi bien la question religieuse continuait à être, on l'a dit, « la pierre de scandale » en Rhétie, car elle y facilitait, à elle seule, le développement des intrigues des *Francesanti* et de tous les fauteurs de désordre. (8) A n'en

(1) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 2 de abril 1669. Simancas. Estado. *3380.* — „In oltre sono avisato esser stato fatta una congiura di 40 di loro di nuovo contro la persona del Gianatio, quale ho de subito avisato con espresso, acciò si guardi, massime nell'occasione delle sue nozze.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 settembre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Relig. Valtellina. *2166.* — „Bisogna considerare che li ben affetti et che potevano sono morti.“ *Il landammann Gianazio a Casati.* Coira, 15/25 febbraio 1670. *Ibid.* Trattati. Svizzeri. — „Essendo certissimo che, se venissero a mancare per tal modo questi (Gianazzio e Leuenberg) e li suddetti altri due soggetti in questo paese, non vi sarebbe più che ardire di sostenere il nostro partito.“ *Casati al governatore di Milano.* Coira, 1671. *Ibid.*

(2) *Algunas noticias de Esguizaros, Grisones y Valesanos escritas por orden de ministro de Su Magd por el secretario Remigio Rossi.* 10 e 16 agosto 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) „que ellos supieron invalido per ser contrario a su liga perpetua con Francia.“ *Algunas noticias, etc.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(4) *Algunas noticias, etc.* loc. cit.

(5) „E, per verità, posso con dovuto ossequio asseverare che, in venti e più anni che io pratico questo paese, non l'ho mai visto in pericolo più evidente d'una sollevatione universale come questa volta durante la suddetta dieta.“ *Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 ottobre 1670. loc. cit.

(6) *Casati al duque de Osuna.* Lucerna, 24 de abril 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(7) *Casati al duque de Osuna.* Lucerna, 24 de abril 1671. loc. cit. — *Papel que diò D. Carlos Jeronimo Gnoqui en orden a la Liga Hereditaria.* Julio 1671. *Ibid.* — *Sommario del discarico da farsi dal Sor Conte Alfonso Casati per il danaro ricevuto e caricatoli, l'anno 1669* („A diversi amici griggioni in occasione della congiura fattali contro d'essi“ L. 5827, 10). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (1573—1675).

(8) „Li protestanti grigioni hormai per la terza volta nel loro capitolo si sono strappazati fra loro, onde ne restano tutti gl'altri scandalizzati.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 15 luglio 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 142. — „In Grigioni si va insinuando una tal qual gelosia tra cattolici e protestanti, che fa dubitare di qualche altro tentativo, come quello dell'anno passato.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 6 settembre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Relig. Valtellina. *2166.* — „Le doyen de Coire fut icy, il y a quelques jours, pour faire instance et prière à Mr le Comte Casati de repasser aux Grisons, à cause que les affaires s'y alloient brouillant entre les catholiques et les protestants.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 octobre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XV. — *Episcopus Curiensis cardinali segretario (di Stato).* Curiae, 29 julii 1670. Arch. Vaticano. Vescovi. LVI. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 8 settembre 1670. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 ottobre 1670. loc. cit.; Lucerna, 14 gennaio 1671. *Ibid.* — „El punto de la religion

pas douter, la maladresse du nonce apostolique à Lucerne, le malencontreux établissement par ses soins d'une mission de capucins à Tomils, dans le Domleschg,(1) les imprudences répétées du prélat de Coire et de son clergé,(2) l'irrémédiable apathie des adeptes de l'ancien culte dans la Ligue Grise et la Cadée,(3) la mollesse voulue apportée par Casati à exiger de ses hôtes la stricte exécution du capitulat de 1639, et la prétention de l'évêque de Côme d'installer à demeure un vicaire général à Sondrio(4) compromettaient peut-

---

que es ahora la piedra del escandalo en aquella Nacion..." *Osuna a la reina.* Milan, 15 de abril 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Memorial del obispo de Como con papel de los puntos de perjuicios de la religion en Valtelina* (1671). *Ibid.* — „Il più esecrando e sacrilego caso succede in Coira, li 16 del corrente, che possa giamai inventare la diabolica malvagità e temeraria perfidia degl' eretici." *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 22 luglio, Einsiedeln, 19 agosto 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI.

(1) *Vari capitoli d'una relatione fatta dal P. Fr. Stefano da Gubbio, predicatore cappucino missionario apostolico nella valle di Misolcima, l'anno 1666.* Archivio Bichi, a Siena. — *Punti concordati nell'ultimo congresso fatto in Coira tra li protestanti e li cattolici della cura di Tumillo.* dicembre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIV. — „Per haver Monsgr Nuntio Cybo, di suo proprio moto, senza nostra veruna partecipatione, dilatato la missione de' P. P. cappucini nelle cure di Tomiglio et Vazo, ha suscitato tanto furor appresso i nostri protestanti che siamo stati questi giorni in procinto di perdere la missione di detti padri o di mettere sotto sopra la patria." *Landrichter et Consiglieri del corpo cattolico de la Rhetia al Cardinale...* Coira, 31 marzo 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Va (el nunzio) procurando de introduzir los padres capuchinos en un lugar donde tantas vezes, como se ha tentado el efecto, ha sido menester desistir." *Casati ad Osuna.* Lucerna, 26 de agosto 1671. Simancas. Estado. *3382.* — „Egli (il nunzio) vuole dire d'haver inviato li P. P. capucini a Tomillo con l'approbatione di questo Monsgr Vescovo e mia; ciò non si troverà però mai, e quando lo intesi, sempre lo disapprovai." *Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 maggio 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Non si resero vane le speranze concepite de progressi della fede cattolica nella valle Tomiliasca colla missione de' capucini ivi introdotti." *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 27 maggio 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI. — *Prima intimazione fatta dalli protestanti a quelli di Tomillo per la causa de P. P. capuccini.* 25 gennaio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Conventi. Capuccini. Svizzera. nº 1620. — J. G. Meyer. Geschichte des Bistums Chur. II. 426—427.

(2) „La dieta di Coira continua, fece una deputatione a quel Monsgr Vescovo per saper il sentimento di queste parole nelle Bolle del Giubileo „Pro extirpatione hereticorum". *Boselli a Lionne.* Bergamo, 15 e 22 settembre 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 313vo, 315. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 26 dicembre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIV. — Jecklin. op. cit. I. 1868.

(3) „Nelle Tre Leghe, delle tre parti una sola è cattolica e, per maggiore disgratia, composta da soggetti più deboli e di minori adderenze." *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 9 gennaio 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIV. — *Consulta de 27 de enero 1671, sobre lo que contiene la carta inclusa del duque de Osuna en razon de lo que padecen los Grisones catolicos.* Simancas. Estado. *3383.*

(4) *Alf. Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 22 ottobre 1664 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „Nella Retia si temono gran rovine nella prossima dieta delle Tre Leghe, già quei eretici lasciandosi intendere di volere esercitare la loro religione anco nelle chiese dei cattolici, et, quanto al politico, si pretende pure alterare le cose del governo et di scacciare dalla Valtellina un soggetto prencipale, che è il Sig. Pietro Paolo Paravicini." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 11 agosto 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 303vo. — „Si scrive dalla Rhetia che ci siano ancora molte conteste tra quei cattolici et heretici, accresciute anco per la pretentione di Monsgr Nuntio di introdurre un commissario apostolico in Valle Tellina." *Del medesimo.* Bergamo, 15 febbraio 1672. Aff. Etr. Venise. XCIII. 13. — *Osuna al rey.* Milan, 26 de noviembre 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Raggioni per le quali le Tre Leghe hanno publicata la grida nella Valtellina.* 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Sera mas por el mal govierno de los ecclesiasticos que por la violencia de los protestantes." *Respuesta del Conde Casati, etc.* 3 de junio 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Motivi che interessano la Maestà del re nostro signore ad impedire gli attentati di metter un vescovo in Valtellina.* 1º marzo 1672. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2167.* — „Questo verdaderamente sarebbe un remedio peggiore di qual si sia male." *Casati al presidente Arese.* Coira, 14 marzo 1672. *Ibid.* CCCCLXVII. — „è uno delli più indiscreti e inquieti soggetti che sia in quella valle" *Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 maggio 1672. loc. cit. — *Cibo a Barberini.* Lucerna, 1 novembre 1672. Bibl. Vaticana. Cod. Lat. Barber. *7141.* — Stadtarchiv Chur. *Z* 45. IV. 78.

être davantage la cause du catholicisme dans les deux Rhéties que la « sauvage intolérance » de la majorité de la diète grisonne en matière confessionnelle. (1) La suppression des derniers privilèges du chef du diocèse et de son chapitre venait au reste d'avoir comme corollaire prévu l'extension des droits politiques des prédicants. (2)

Rappelé en hâte de Lucerne à Coire, le représentant de l'Escurial ne put à cette fois se dispenser de protester contre de pareils excès. (3) Ce devait être en vain. Convaincu très vite de l'inutilité de ses efforts en vue d'endiguer les passions déchaînées dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn, (4) il s'attacha du moins à démontrer au gouverneur de Milan l'impérieuse nécessité où se trouvait l'Espagne de satisfaire sans retard les revendications financières et commerciales de ses alliés des Trois Ligues. (5) Le succès de cette démarche contribua puissamment à changer la face des choses et à séparer de façon formelle les intérêts de la religion d'avec ceux, avant tout politiques, que la monarchie Catholique avait à défendre dans la région des Alpes rhétiques. (6) Aussi la diète réunie à Davos en septembre 1671 combla-t-elle les vœux de Casati, car elle décida qu'aucune levée de troupes pour le service de l'étranger ne pourrait être organisée dans les communes sans l'assentiment de leurs autorités et que ces dernières ne permettraient plus désormais à des auxiliaires grisons de s'exposer à combattre dans des armées ennemies de celles de la maison d'Autriche. (7)

**XXX.** Si violente que se manifestât par instants l'opposition au maintien intégral des traités rhéto-lombards du 3 septembre 1639, l'Espagne ne demeurait pas moins maîtresse des grandes voies militaires reliant le Cômasque au Tyrol et à la Souabe. Et le fait, qu'en dépit du *veto* des gouvernants de Coire, les chefs du parti français dans la région du Splügen continuaient à y recruter

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 gennaio 1671. loc. cit.

(2) *Relazione della dieta de Grigioni.* Coira, 23 settembre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 21 novembre 1670. *Ibid.* Nunz. Svizz. LXIV. — *Respuesta del conde Casati, en 3 de junio 1671, a los puntos del papel A. del padre capuchino.* Simancas. Estado. *3382.* — Jecklin. I. n° *1881.*

(3) *Casati alle Tre Leghe.* Coira, 5 settembre 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consideratione d'alcuni punti principali sopra gli affari de Grigioni. Ibid.* Culto. *2166.* — *Noticia de controversias religionarias en Grisones.* 28 mayo 1673. *Ibid.* Culto. Conventi. Capucini. Svizzera. n° *1620.*

(4) „Come nell' Elvetia pare che i cattolici prendono qualche vantaggio, e lo procuri maggiore il vescovo di Basilea contro quella città, cosi nella Rhetia prevagliono in ogni forma gli eretici, havendo ultimamente per cause religionarie ammazato due principali cattolici." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 17 novembre 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 331vo.

(5) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 18 giugno 1668, 9 giugno 1670. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 320; XCI. 281vo. — *Consulta del Consejo de Estado pertenenciente a Esguizaros y Grisones.* Madrid, 4 de setiembre 1671 (Albuquerque; Ayala; La Fuente; El condestable; El almirante). Simancas. Estado. *3382.*

(6) „Tous les bons François et tous les bons catholiques ... voient bien que la religion n'est qu'un masque dont la politique des Espagnolz s'est cachée jusques à présent." *Avaux à Pomponne.* Venise, 23 septembre 1673. Aff. Etr. Venise. XCV. 45vo.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 23 settembre 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Jecklin. op. cit. I. n° *1871.*

des enseignes à la solde du Louvre n'était pas pour compromettre de façon sérieuse l'accroissement de puissance défensive que procurait à la Couronne Catholique l'incontestable hégémonie exercée par elle dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. (1) Du côté du Gothard, en revanche, la protection avancée des Etats italiens de Charles II ne semblait guère assurée. L'échec de la plupart des négociations parallèles conduites aux Ligues par la diplomatie de l'Escurial justifiait d'ailleurs les craintes de ce dernier. Grâce aux indécisions calculées de la cour de Vienne, la question de la prise en sauvegarde de Constance et des villes forestières par le Corps helvétique, question dont la solution importait encore plus à l'Espagne qu'à l'Empire, sommeillait à l'ordre du jour des diètes générales. (2) La garantie sollicitée des Etats suisses des deux confessions en faveur du pays de Vaud paraissait, elle aussi, très compromise, car son sort demeurait lié à celui de l'interprétation autrichienne du traité d'*Union héréditaire* de l'an 1511. (3) Or si, d'une part, Berne émettait la prétention, assez légitime en soi, que ses confédérés catholiques s'expliquassent sans détours à ce sujet, avant qu'elle-même se ralliât au projet de statut des places impériales de la rive droite du Rhin, il était constant, d'autre part, que l'idée de substituer l'engagement formel de la maison de Habsbourg à celui des cantons de l'ancienne croyance rencontrait une opposition très vive à la *Hofburg* (4) et qu'à Madrid on se rendait fort bien compte de la difficulté d'assimiler les circonstances qui avaient permis à Philippe IV de s'entendre en 1639 avec les protestants des Trois Ligues à celles qui, trente ans plus tard, semblaient inviter à un rapprochement entre l'Espagne et les cités évangéliques d'Helvétie. (5) Le plan d'amener Soleure à adhérer au traité hispano-suisse du 30 mars 1634 était définitivement échoué et les négociations entamées à cette fin n'avaient eu d'autre résultat que de faire naître chez Mouslier le désir de détacher par représailles Fribourg de ce même traité. (6) L'offre venue de Milan

---

(1) *Nouvelles de Venise.* 14 juillet 1668. Gazette d'Amsterdam. année 1668. n° 31. — *Osuna al rey.* Milan, 26 de noviembre 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Boselli a Pomponne.* Bergamo, 14 marzo 1672. Aff. Etr. Venise. XCIII. 34.

(2) *Christ. Moro a Lionne.* Parigi, 16 gennaio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 190. — *El marqués de Los Balbases a la reina.* Milan, 3 de abril 1670. Simancas. Estado. *3381.*

(3) „Si conferma che i Svizzeri cattolici habbino ad instanza di Francia e Savoia, in certo modo almeno apparente, levata la protettione che havevano di Genevra e del paese di Wò, et ciò nonostante gli offitii portati da ministri spagnuoli." *Giov. Batta Boselli a Lionne.* Bergamo, 26 maggio 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 279vo. — *Leonardi a San Tomaso.* Lucerna, 19 ottobre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(4) *La Pérouse au duc de Savoie.* Lucerne, 19 novembre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Troisième mémoire transmis à Milan par C. C. de Beroldingen.* 25 septembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni (1671—1672). — *contra: Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 13 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(5) *Papel del marqués de La Fuente sobre la conferencia que ha tenido con el enviado de Esguizaros.* Madrid, 28 de julio 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 27 janvier 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 257; *à Colbert.* Soleure, 17 avril 1671. Bibl. Nat. Mél. Colbt. *1000* f° 399.

de faciliter les transactions commerciales des marchands de Saint-Gall et de Zurich en Lombardie et de les mettre à l'abri des rigueurs de l'Inquisition subsistait certes en entier; mais, après y avoir applaudi de prime abord, les intéressés n'y insistaient plus guère. (1)

Toutefois les nombreux mécomptes subis par l'Espagne dans sa politique helvétique n'eussent pas suffi à diminuer sérieusement son prestige auprès des cantons, s'il lui avait été possible de lutter à armes égales contre la France sur un autre terrain et d'accaparer à son profit la moitié des levées organisées dans le « climat des Ligues » pour le service de l'étranger. Le chiffre des compagnies suisses, grisonnes et valaisannes enrôlées par le roi Très-Chrétien était considérable, en effet. Peu s'en fallait qu'il n'atteignît le maximum indiqué dans l'article IIIe du traité renouvelé en 1663. (2) Les campagnes auxquelles ils prenaient part une fois terminées, ces corps de troupes se voyaient répartis dans des garnisons stables à l'intérieur ou au dehors des frontières du royaume et y touchaient, de façon plus ou moins régulière, il est vrai, les soldes de paix fixées par leurs capitulations. En regard de ces avantages indiscutables et continus, ceux offerts par l'Espagne à ses alliés de Fribourg et du massif alpestre apparaissaient en revanche assez mesquins. (3) Aussi bien le nombre des enseignes entretenues par elle n'était pas comparable à celui dont s'enorgueillissaient avec raison les représentants de la monarchie rivale. (4) Et ceux-ci, chaque jour davantage, grâce à d'inépuisables ressources financières, réussissaient à la déconsidérer aux yeux des Confédérés et à tirer parti du fait que, contrainte de réaliser « toutes les économies utiles », elle acheminait ses forces militaires d'Italie en Allemagne par la voie du Splügen, de préférence à celle du Gothard, plus longue et plus dispendieuse. (5)

Le remède à employer pour restaurer le prestige affaibli de l'Espagne au sein des Ligues, on le connaissait assurément à Madrid. Il eût fallu de prime abord conserver en temps de paix un noyau de troupes suisses à Naples, en Sicile, en Flandre. (6) Il eût fallu s'opposer avec plus de vigueur que dans le passé au succès des intrigues et à l'extension des levées piémontaises qui

(1) *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *El marqués de La Fuente a la reina.* Madrid, 16 mayo 1672. *Ibid. 3383.*

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 marzo 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Relatione dell' ambasciatore conte Alfonso Casati sopra il stato presente delli affari in Svizzeri* (1671). Simancas. Estado. *3382.*

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 marzo 1670. loc. cit. — „El major nervio de la infanteria de la Francia es la de Esguizaros." *Algunas noticias, etc.* Agosto 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 12 mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(5) *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381.*

(6) „Non vi è mezzo più sicuro se non di mantenere. all' esempio di Francia, ne' Stati di S. Mà un numero moderato della medema natione." *Relazione presentata al governatore di Milano.* 3 maggio 1670. loc. cit. — *Papel del marqués de La Fuente sobre la conferencia que ha tenido con el enviado de Esguizaros (Gnocchi).* Madrid, 28 de julio 1671. Simancas. Estado. *3382.*

entamaient les réserves d'hommes disponibles dans les petits cantons.(1) Il eût fallu surtout revenir au projet, si malencontreusement abandonné à Bruxelles, de la mise sur pied de quelques milliers de Confédérés pour la défense de la Franche-Comté et y intéresser les dizains valaisans dont les passages ouvraient la route de cette province.(2)

Etant donné la détresse croissante du trésor de l'Escurial, on pouvait présumer que celui-ci ne serait pas en mesure de satisfaire aux multiples sacrifices financiers à quoi il allait se trouver en butte de ce chef.(3) Aussi le gouverneur de la Lombardie, convaincu, qu'à une situation exceptionnelle, il convenait d'appliquer des remèdes exceptionnels, n'hésitait-il pas à préconiser, comme Casati d'ailleurs, la suppression de tous subsides aux cantons ayant accordé les déclarations sollicitées d'eux par Mouslier, puis aux magistrats et aux particuliers, qui, pensionnaires à la fois de la France, de l'Espagne et de la Savoie, trahissaient à tour de rôle les intérêts de chacune de ces puissances.(4) A Madrid, néanmoins, ces suggestions hardies ne rencontrèrent pas d'écho. Exclure de la distribution des quelques sommes péniblement recueillies à Milan certains Etats suisses, n'était-ce pas courir le risque de les jeter de façon définitive dans le camp adverse?(5) Au total, depuis qu'il s'était décidé, en 1634, à renouveler son alliance avec une partie des catholiques d'Helvétie, l'Escurial ne leur avait versé que six annuités de pensions sur les trente-six prévues

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 7 febbraio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri. — „La detta dichiarazione (data da Lucerna a Gresy) non è contro la lega che hanno con S. Mà, ma pregiudicarà in questo che Bernesi non vorrano concedere il passo per il soccorso di Borgogna, ne consentirano all'estensione della Lega hereditaria.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 25 aprile 1670. *Ibid.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 juin et 7 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Succincte relation que fait le mis de Grésy, par les ordres et commandemens de S. A. R., de toutes les choses qu'il a faites avec Messrs les Suisses en trois ambassades depuis 22 ans.* Turin, 8 juin 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Materie Politiche. Negoz. con Svizz. fasc. *6.*

(2) *Casati ad Arenberg.* Lucerna, 13 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *al governatore di Milano.* Lucerna, 17 maggio e 21 luglio 1669. *Ibid.* — „Per ottener puoi a suo tempo l'intento senza la subsistenza della leva et l'assistenza de buoni mezzi non è praticabile.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 7 giugno 1669. *Ibid.* — *El marqués de Los Balbases a la reina.* Milan, 3 de abril 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 de noviembre 1670. *Ibid.*

(3) *Consulta del Consejo de Estado sobre la negociacion de Franceses con Esguizaros.* Madrid, 12 julio 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 diciembre 1670. Simancas. Estado. *3382.*

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio et 30 luglio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure. 4 avril 1670, 2 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 50, 246. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 avril 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 14 de octubre 1670 (Conde de Peñaranda; Cardinal Aragon; marqués de Castel-Rodrigo; conde de Ayala; almirante de Castilla). *Ibid.* — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 1er janvier 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Osuna a la reina.* Milan, 15 de abril 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Casati a Schwytz.* Lucerna, 22 de abril 1671. *Ibid.*

(5) *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 14 de octubre 1670 e 4 de setiembre 1671. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 et 15 febbraio 1671. loc. cit.

dans le traité.[1] Mais, si grande était l'irrésolution, si longue était la mise au point des revendications des pâtres des cantons forestiers, que, durant ces trente-six années, deux seules missions avaient été dépêchées par eux à la cour d'Espagne,[2] où ils entretenaient au reste un agent permanent dont la succession allait faire l'objet de compétitions ardentes,[3] alors que leurs confédérés de l'autre croyance n'arrivaient pas à s'entendre quant à l'opportunité de l'institution d'une représentation diplomatique à Paris.[4] Une troisième mission, confiée au capitaine Carlo-Girolamo Gnocchi, était à la vérité en voie d'exécution[5] et Carlo-Conrado de Beroldingen gagnait de son côté la Lombardie, afin de solliciter en termes mesurés, mais fermes, l'accomplissement des promesses souscrites envers ses alliés suisses par le roi Catholique.[6] Or, à moins de s'exposer à une disgrâce dont les conséquences eussent été incalculables,[7] il semblait difficile cette fois que le gouvernement de Madrid différât davantage de s'acquitter de partie de la dette dont Lucerne et les Etats de son groupe avaient naguère consenti à lui remettre de façon gracieuse près d'un tiers.[8]

Perplexe, Casati l'avait été certes à mainte reprise au cours de sa carrière helvétique, mais jamais peut-être autant qu'à cette heure.[9] Les avances

---

(1) *Papel que formó el Conde Alfonso Casati tocante a Esguizaros y Grisones.* Milan, 12 de noviembre 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Relazione presentata al governatore di Milano.* 3 maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Beroldingen al governatore di Milano.* Lugano, 12 maggio 1671. *Ibid.* — *Papel del marqués de La Fuente sobre la conferencia que ha tenido con el enviado de Esguizaros.* Madrid, 28 de julio 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(2) *Papel que formó el Conde Alfonso Casati tocante a Esguizaros y Grisones, ecc.* Milan, 12 de noviembre 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Relatione del ambasciatore conte Alfonso Casati sopra il stato presente delli affari in Svizzeri* (1671). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3382.*

(3) *Li cantoni cattolici ad Osuna.* Lucerna, 18 luglio 1670 e 1° giugno 1671. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri e Grigioni (1671—1672).

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 591 *e*, 616 *h*, 748 *ee.*

(5) *Beroldingen a Pedro Fernandez del Campo.* Lugano, 12 de mayo 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Papel del marqués de la Fuente sobre la conferencia que ha tenido con el enviado de Esguizaros.* Madrid, 28 de julio 1671. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado* (Madrid, 14 agosto 1671) *sobre lo que representa don Carlos Jerónimo Gnoqui* (el duque de Albuquerque, conde de Ayala, marqués de La Fuente, Condestable de Castilla, Almirante de Castilla). *Ibid.* — *Memorial de los principales ministros de los cantones catolicos confederados con S. M<sup>d</sup>.* 1671. *Ibid.* — *Relatione dell' ambasciatore conte Alfonso Casati sopra il stato presente delli affari in Svizzeri* (1671). *Ibid.*

(6) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 24 giugno 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 119. — *Osuna a la reina.* Milan, 5 febrero 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 11 de marzo 1671 (Ayala; La Fuente). *Ibid.* — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 marzo 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 de abril 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(7) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 marzo 1671. loc. cit.

(8) *Osuna a la reina.* Milan, 17 de setiembre 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Relatione dell' ambasciatore conte Alfonso Casati, ecc.* loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 15 febrero 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Casati a Pedro Fernandez del Campo.* Lugano, 12 de mayo 1671 (dando cuenta del mal estado de las cosas del servicio de S. M. en Esguizaros). *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 20 de mayo, 4 de setiembre y 9 de diciembre 1671. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado, de 21 de junio de 1671 (El conde de Peñaranda y el conde de Ayala) sobre las cartas y el memorial del capitan Carlos Jeronimo Gnoqui, enviado de Esguizaros... Ibid.*

(9) *Der Landschreiber in Thurgau an Casati.* Frauenfeld, Oktober 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna a la reina.* Milan, 28 mayo 1670. Simancas. Estado. *3381.* — Eidg. Absch. VI *A.* 800 *g* (Baden, juli 1670). — Mémoires de Dohna. 360.

consenties par lui durant ses séjours aux diètes ne lui étaient même plus remboursées et sa caisse était vide. (1) Sur les bords de la Sarine, à Lucerne, à Coire, on commençait à apprendre que, depuis cinq mois, le pain de munition manquait aux troupes suisses et grisonnes à la solde espagnole en Lombardie. (2) A Fribourg, les autorités n'hésitaient pas à se dédire de leur promesse d'accorder une levée pour la défense de la Franche-Comté. (3) Déjà de regrettables défaillances se manifestaient parmi les chefs du parti de l'Escurial aux Ligues, (4) et Beroldingen lui-même, momentanément gagné aux intérêts de la cour de Turin, ne s'était pas opposé avec toute la vigueur désirable à certaines décisions néfastes arrêtées, à la suggestion des Schmid, le *landammann* et le capitaine aux gardes du duc de Savoie, au sein du Conseil siégeant à Altorf, (5) « cette bourgade » que Mouslier affirmait « n'estre pas si grosse que Vaugirard » (6) et qui lui avait néanmoins ménagé peu auparavant, à lui aussi, de désagréables surprises. (7)

Dans l'entourage immédiat de l'ambassadeur de Charles II à Lucerne, l'appréhension prenait corps, qu'au cas où les armées françaises se rapprocheraient du *Naviglio Grande*, les Suisses ne se saisissent d'une place forte du duché, comme d'un gage destiné à « assurer » leurs créances sur l'Escurial. (8) Cette crainte, Casati l'éprouvait si bien, qu'au cours de l'été de 1671, il se rendit en hâte à Milan afin de démontrer une fois de plus au gouverneur l'impérieuse nécessité qu'il y avait à donner un commencement de satisfaction aux exigences financières des Confédérés. (9) Son séjour en Lombardie ne fut

(1) *Carta que deve escribir el embajador conde Casati a los cantones esguizaros confederados con Su Ma*d (1671). Simancas. Estado. *3382*.

(2) „Se halla casi perdida la amistad y el credito con aquellas naciones.“ *Consulta del Consejo de Estado*. Madrid, 9 de abril y 4 de setiembre 1671. Simancas. Estado. *3382*.

(3) *Mouslier à Colbert*. Soleure, 7 novembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 283. — *Relatione dell' ambasciatore conte Casati, ecc.* (1671). Simancas. Estado. *3382*.

(4) *Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 11 marzo 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Boselli a Lionne*. Bergamo, 10 ottobre 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 321.

(5) *Uri a Casati*. 11 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 17 maggio 1669. *Ibid.* — *Casati al duque de Osuna, gobernador de Milan.* Coira, 10 de abril, 20 de mayo y 13 agosto 1671. Simancas. Estado. *3382*. — *Beroldingen al governatore di Milano*. Lugano, 12 maggio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati a Uri*. Lucerna, agosto 1671. *Ibid.* Trattati. Svizzeri. — *Il presidente e maestri delle R. D. entrate ordinarie di Milano al governatore di Milano*. 2 aprile 1672. *Ibid.* Svizzeri e Grigioni (1671—1672). — *Osuna a Beroldingen*. Milan, 12 setiembre 1672. *Ibid.*

(6) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 10 avril 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 312. — *Casati ad Osuna*. Lucerna, 24 de abril 1671. Simancas. Estado. *3382*.

(7) *Mouslier à Lionne*. Soleure, 10 avril 1671. loc. cit.

(8) „E da temersi che, quando un giorno l'inquietudine e rapacità francese volesse attacar di nuovo cotesto Stato, si potessero (li Svizzeri) aggiuntare con quella corona per li crediti che tengono verso la regia camera di Milano, all' esempio di quanto fecero pure con quelli duchi appunto nelle guerre c'hebbero con la Francia.“ *Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 30 de julio 1670. Simancas. Secretarias provinciales. *2022*. — *Casati a Pedro Fernandez del Campo*. Lucerna, 17 de abril 1671. Simancas. Estado. *3382*. — „De que pueden resultar graves inconvenientes, como sucederian si se echase sobre alguna plaça del Estado de Milan con pretexto de no darseles satisfacion de lo que han de haver...“ *Consulta del Consejo de Estado*. Madrid, 20 de mayo 1671. *Ibid.*

(9) *Casati al gobernador de Milan*. Lucerna, 15 febrero 1671. Simancas. Estado. *3382*. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 17 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 347. — *Osuna a la reina*. Milan, 5 de agosto

pas inutile, et cela grâce aux sommes qu'il en rapporta et dont la distribution eut lieu sans retard. (1) Les catholiques, dans leur très grande majorité, se mirent en devoir, dès le mois suivant, de confirmer les engagements pris par eux à l'égard de la maison d'Autriche en mars 1634. (2) De ce fait Mouslier, arrivé au terme de sa carrière helvétique, éprouvait une double déconvenue. D'une part, les cantons de l'ancienne croyance, se dérobant à ses instances, inclinaient derechef à resserrer leur union avec les Habsbourg d'Espagne et d'Allemagne. D'autre part, ainsi qu'il a été dit plus haut, les coûteuses et multiples démarches entreprises de Soleure par lui, à l'effet d'obtenir des déclarations particulières de chacun des cantons tournaient de plus en plus à sa confusion. Très ébranlée un instant, l'influence castillane à Fribourg et dans la Suisse primitive tendait donc à se raffermir. Mais aussi bien ce ne devait être qu'un répit. (3) Et tout porte à penser que, même si la rupture entre les deux couronnes ne s'était pas produite en 1674, ce répit n'eût pas été de très longue durée.

*Expédients auxquels recourt le gouvernement de Madrid pour satisfaire ses créanciers suisses. — Péripéties diverses que traverse la « politique du sel » en Helvétie. — Sel blanc et sel gris. — Répugnance des populations du* **Mittelland** *à faire usage du second. — Raisons de cette défaveur. — Le sel de Tyrol et la protection des villes forestières du Rhin. — Attitude prise par Mouslier à ce sujet. — Ses démarches pressantes auprès de certains gouvernements confédérés. — Son plan d'action. — Le sel lorrain. — Situation de plus en plus délicate créée à l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne.*

**XXXI.** L'argent, on l'a dit, jouait un rôle capital, voire presque exclusif, dans la lutte que se livraient au sein des Ligues les diplomaties rivales de la France et de l'Espagne. Il continuait à être le tout puissant levier grâce auquel s'aplanissaient à la longue les difficultés rencontrées au cours de leurs démarches par les représentants des grandes puissances continentales accrédités auprès du Corps helvétique. Or l'Escurial ne se trouvait plus en état de

1671. Simancas. Estado. 3382. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 septembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizz. XVII. — *Consulta del Consejo de Estado sobre las proposiciones que ha hecho el Embajador de Esguizaros* (Castel-Rodrigo; Albuquerque; La Fuente; Ayala). Madrid, 9 de diciembre 1671. Simancas. Estado. 3382.

(1) *Relatione del denaro che Don Carlo Conrado Beroldingen, ambasciatore appresso S. Mà de Svizzeri, ha scosso e pagato a diversi per conto de loro crediti vecchi.* 1671—1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 31 de julio 1671. Simancas. Secretarias provinciales. 2022.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Hohenrain, 13 août 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 26 agosto 1671. Simancas. Estado. 3382.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 4 ottobre 1669; 13 agosto 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; Simancas. Estado. 3382.

combattre très longtemps sur un terrain où l'épuisement progressif de ses ressources financières l'exposait à une défaite certaine. (1) On s'ingénia donc à Madrid à découvrir des expédients qui permissent au gouvernement de Charles II de satisfaire dans une très large mesure les exigences de ses alliés suisses. Naguère encore Mouslier, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, était parvenu à négocier la conversion en des fournitures échelonnées de sel marin de certaines dettes de la couronne Très-Chrétienne à l'égard des cantons. (2) Forts de ce précédent, les conseillers du roi Catholique s'étaient mis, ou plutôt remis à l'œuvre. Dès 1666, Beroldingen leur avait suggéré, ainsi qu'on l'a vu plus haut, une combinaison dont la réussite eût porté un coup sensible à l'introduction régulière en Helvétie des produits des marais salants de Peccais. Il s'agissait en somme de persuader aux divers Etats confédérés de se fournir de cette denrée non plus en Tyrol, ni en Bavière, ni en Provence, ni en Franche-Comté, mais uniquement en Lombardie et dans le Vénitien. (3) Une convention était même intervenue à ce sujet, le 22 juillet de cette année. Mais une brève expérience avait démontré que son exécution hâterait plutôt qu'elle ne conjurerait la ruine financière de l'Escurial. (4) Aussi fut-ce de nouveau vers Salins que se tournèrent les regards de ceux des ministres espagnols qu'obsédait la crainte d'un relâchement des liens qui rattachaient à la monarchie Catholique les Suisses de l'ancienne croyance. (5)

Politique, autant qu'économique, la question de l'approvisionnement des cantons en sel marin revêtait les aspects les plus variés et n'était soumise à aucune règle fixe. D'entre les Etats du « climat des Ligues », le Valais seul, en somme, était un client fidèle des amodiateurs des marais salants de Peccais. (6) Le gouvernement bernois, au nom ou en faveur duquel le colonel de Watteville, puis le banneret Wagner avaient passé des conventions particulières soit avec l'autorité royale à Paris, soit avec son représentant à Soleure,

(1) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 24 de abril 1671. Simancas. Estado. *3382.* „Abbiamo il Sor Conte Casati... et io avuto da sudar sangue e spendere anche delli proprii mezzi per distornare questa cotanto pregiudiziosa risolutione che veniva attentata dal Residente e partiali della Francia ...“ *C. C. Beroldingen al governatore di Milano.* Lugano, 12 maggio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 29 mai 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 439. — Dörfliger. Französ. Politik in Solothurn. 1667—1727. p. 36 sqq.

(3) *Papel del marqués de La Fuente sobre la conferencia que ha tenido con el enviado de Esguizaros (Gnocchi).* Madrid, 28 de julio 1671. Arch. Simancas. Estado. *3382.* — *La Fuente a la reina.* Madrid, 16 mayo 1672. Simancas. Estado. *3388.*

(4) *Resumen de lo que pasó sobre las asistencias de Esguizaros y Grisones para comprobacion de los puntos que tocan al conocimiento del Consejo (de Estado)* (1670). Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — „Anàdese que no haviendo salido platicables los medios del sal que se propuscieron para asentar en parte el pagamento de la pension, pues en la platica se alló que el medio era muy dañoso a la real hacienda de V. M. en este Estado y a la renta cameral de la empresa del sal...“ *Osuna al rey.* Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381.*

(5) *Relatione del conte ambasciatore Casati sopra il stato presente delli affari in Svizzeri* (1671). Simancas. Estado. *3382.*

(6) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 9 septembre 1667, 13 mars 1671. Bibl. Nat. Mél. Colbt. XLV. 96; Coll. Clairambt *1000* f° 367. - Arch. d'Etat Sion. Abscheids. 1651—1699. p. 281 (21 27 mai 1671).

ne se pressait pas d'en solliciter l'exécution.(1) Les minots provençaux s'étaient accumulés dans ses greniers d'Yverdon, mais il réussissait de moins en moins à en assurer le débit parmi ses sujets du *Mittelland*, dont les préférences demeuraient acquises aux produits des salines de Franche-Comté.(2) Il y avait à la répugnance qu'éprouvaient certains Confédérés à accepter les offres des fermiers des gabelles du Lyonnais de multiples raisons. Habitués à consommer du sel blanc, les Suisses s'accommodaient mal du sel gris ou sel marin de la région méditerranéenne.(3) Etant donné le coût et la rareté des charrois, c'était non par les voies terrestres, mais par les voies fluviales que cette denrée prenait le chemin du Léman.(4) Or elle y arrivait « mal cuite et si humide », que Mouslier soupçonnait les bateliers de s'être laissés acheter par des émissaires du gouvernement de Dôle, intéressés à sa dépréciation.(5) Aussi bien l'aplanissement de ces divers obstacles, à supposer qu'il se réalisât, n'aurait sans doute pas suffi à rendre l'« introduction » profitable à ceux qui en assumaient les risques. Avant toutes choses, il eût été indispensable d'obtenir une diminution sensible des droits de péage et de transit sur les terres de Neuchâtel, dont le souverain entendait conserver intact le privilège de sa maison de faire entrer par le fort de Joux les quantités de sel bourguignon jugées nécessaires à la consommation de ses sujets du comté.(6)

Mais, à ces causes économiques de l'insuccès relatif des tentatives d'acclimater l'usage du sel marin parmi les Ligues s'en joignaient d'autres, politiques et morales, celles là. Déjà trop dépendants, à leur gré, du puissant voisin qui les dominait à deux de leurs frontières, les Suisses répugnaient à se placer de gaîté de cœur dans sa clientèle pour un produit qu'il leur était loisible de se procurer ailleurs qu'en France.(7) Avisée de l'état d'esprit qui régnait à ce sujet dans la plupart des cantons, la régence d'Innsbruck résolut d'essayer d'en tirer parti à une double fin. Un membre du Conseil de Fribourg-

(1) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 et 30 janvier et 27 mars 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^ *1000* f^os^ 339, 351, 379.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 9 septembre 1667, 13 février, 13 et 27 mars et 22 mai 1671. Bibl. Nat. Mél. Colb^t^. XLV. 96; Coll. Clairamb^t^ *1000* f^os^ 355, 367, 379, 438; *à Lionne.* Soleure, 9 septembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 85.

(3) „Le sail de la marée n'est point un moyen pour la satisfaction des Suisses; car, d'un costé, la voiture jusques en Suisse coustera le roy furieusement *(sic)* et, avant de le rendre en Suisse, la dépense en sera insupportable, et puis on le débitera difficilement avec le sail du Tyrol et de la Bourgogne, dont le populaire est accoustumé..." *Mémoire* („Il paroist que la couronne de France...") (décembre 1668). Aff. Etr. Suisse. V supp^t^. p. 80.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 5 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^ *1000* f° 179. — Maag. op. cit. 122.

(5) *Colbert à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 31 octobre 1670. Arch. Marine. B7 52. f° 574. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 15 novembre 1670, 16 janvier et 13 mars 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^ *1000* f^os^ 285, 339, 367.

(6) *Neuchâtel à la duchesse de Longueville.* 9 août 1668. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives VII (1668—1673). p. 10. — *Traité entre l'Etat de Neuchâtel et les fermiers des sauneries de Bourgogne.* Salins, 27 mai 1669. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 26. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 3 juillet 1670; 15 mai, 3 et 17 juillet 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^ *1000* f^os^ 135, 431, 461, 489. — *Colbert à Mouslier.* Tournai, 5 juin 1671. Arch. Marine. B7 53 f° 200.

(7) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 11 juillet 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t^ *1000* f° 135.

en-Brisgau, intéressé dans l'exploitation des salines de Hall, se rendit à Zurich et dans diverses cités d'Helvétie, à l'effet d'y développer un argument nouveau en faveur de la prise en protection des villes forestières du Rhin par les Confédérés, assavoir que ceux-ci, en accédant à l'interprétation autrichienne de l'*Erbeinung*, faciliteraient l'introduction du sel de Tyrol aux Ligues et cesseraient par suite d'être tributaires de la Provence et de la Franche-Comté pour cette denrée.(1) Par malheur la répugnance de l'empereur à autoriser l'entrée de garnisons suisses à Rheinfelden, à Waldshut, à Laufenbourg, à Sæckingen, en même temps qu'elle soulignait le désaccord existant entre Vienne et Madrid quant à la nécessité d'une action commune dans la région des Alpes et du Jura, suffit à procurer l'échec d'un dessein que le résident du Louvre à Soleure s'était d'ailleurs efforcé de traverser.(2)

Cependant on n'ignorait point à Paris l'importance croissante de la « politique du sel » et l'on s'y souvenait que, trois ans auparavant, lors de la conquête éphémère de la Franche-Comté par les armes de Louis XIV, elle avait failli faire sortir de leur neutralité certains Etats confédérés. Des ordres, souvent réitérés dans la suite, enjoignaient donc à Mouslier de poursuivre sans relâche la substitution progressive du sel marin au sel blanc dans les marchés passés entre les cantons et l'étranger, quelques obstacles qu'il dût rencontrer dans l'accomplissement de cette tâche.(3) Or le résident français avait à compter avec la maltôte bien connue des fermiers des gabelles du Lyonnais, que de secrètes et honteuses conventions liaient à ceux du gouvernement de Dôle;(4) avec l'hostilité latente des autorités bernoises, qui, poussées par ces derniers, laissaient se détériorer dans le port d'Ouchy les arrivages de sel provençal à destination de la Suisse occidentale;(5) avec l'opposition de Fribourg, qu'il espérait vaincre en accordant des compagnies franches aux patriciens de cet Etat;(6) avec les mesures rigoureuses décrétées par la diète contre les « traitants particuliers » et les intermédiaires;(7) avec la rapacité enfin de certains magistrats, qui, tout d'abord enclins à appuyer son initiative, jugeaient bon de la combattre pour se faire payer plus cher leurs services.(8)

---

(1) *Giavarina al Senato.* Zurigo, 1° agosto 1667. Frari. Svizzeri. LXII. n° 221. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 79.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 27 mars 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 303. — Eidg. Absch. VI *A.* 790 *d* (Aarau, 28 mai 1670).

(3) *Colbert à Mouslier.* Paris, 25 juillet; Saint-Germain-en-Laye, 22 août; Sceaux, 2 octobre; Paris, 19 décembre 1670. Arch. Marine. B7 *51* fos 286, 389; *52* fos 498, 703vo. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 1er août, 26 septembre et 5 décembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 159, 237, 307. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 7 juillet, 4 et 13 août 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[17]. nos 10, 14 et 18. — *J. Franconis à Zurich.* Soleure, 1er/11 août 1671. *Ibid.* n° 17. — Depping. Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV. t. III. 189 sqq.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 23 janvier et 3 avril 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 343, 383.

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 2 janvier et 20 mars 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 331, 371.

(6) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 26 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll Clairambt *1000* f° 237.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 702 *h* (Baden, 6. februar 1667); 838 *a* (Luzern, 4./5. februar 1672).

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 septembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 170. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 17 octobre 1670, 17 avril 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 255, 399.

Naguère encore, Mouslier eût sans doute dirigé sur Berne le principal effort de sa négociation. Cette fois, il dut y renoncer. Aussi bien les engagements n'étaient point périmés aux termes desquels les fermiers des salines de Salins avaient à fournir chaque année une importante quantité de produits de celles-ci aux autorités du plus puissant des cantons, (1) et ces dernières, d'autre part, évitaient d'assumer la responsabilité de la rupture du traité conclu en leur nom entre le banneret Wagner et les délégués de la couronne à Paris. Ce fut donc au maintien du *statu quo* que s'attacha le résident, dans l'espoir qu'une occasion favorable s'offrirait bientôt à lui de reprendre sur nouveaux frais ses démarches au pied du Gurten. (2)

Le plan concerté entre Mouslier et les pensionnaires du roi soucieux d'assurer la défense permanente des intérêts de ce prince dans leur patrie était fort simple en soi. Il présentait d'ailleurs des chances de réussite. Depuis, en effet, qu'en septembre 1670, les armes françaises s'étaient rendues maîtresses de la Lorraine, les choses avaient quelque peu changé de face. (3) La répugnance de certains cantons à favoriser le monopole de l'introduction des minots de Peccais sur leur territoire ne tendait-elle pas à s'atténuer dès l'instant que le Louvre se trouvait en mesure de varier à leur égard la nature de ses offres? Le résident se donna donc à tâche d'obtenir des divers membres du Corps helvétique que ceux-ci consentissent à recevoir en sel, qu'il leur vînt de la Provence, du Languedoc ou de la région de Dieuze, l'équivalent de tout ou partie des sommes que leur versait, ou, pour mieux dire, eût dû leur verser annuellement le trésor royal. (4) Cette option ne concernait pas, ou du moins concernait peu le Valais, dont le grand bailli Stockalper préconisait la traite des sels d'Italie, en concurrence avec ceux du midi de la France. (5) Elle intéressait en revanche Soleure, qui, après maintes fluctuations dans les décisions de ses magistrats, inclinait, semblait-il, à ne point repousser les avances de Mouslier. (6) Elle s'imposait à l'attention du gouvernement de Fribourg, très porté cependant à jouir jusqu'au bout des bénéfices que lui procuraient ses

---

(1) *Articles du bail fait pour le sel avec Mrs de Berne.* 1er juin 1658. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *G* 877.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 janvier 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fº 339.

(3) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 3 septembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 144. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 18 septembre 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 16. nº 174. — *Avvisi del Montani.* Lucerna, 20 settembre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(4) *Casati al duca d'Arenberg.* Lucerna, 13 gennaio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *al governatore di Milano.* Lucerna, 14 gennaio 1671. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 19 de marzo 1671. „sobre introducir Franceses negociacion con Esguizaros para que usen de la sal de Lorena, dejando la de Borgogna.“ (Cal Aragon; Castel-Rodrigo; Albuquerque; Ayala; La Fuente; El condestable; El almirante.) Simancas. Estado. *8382.*

(5) *Saint-Romain à Louvois; à Pomponne.* Soleure, 14 septembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 193.

(6) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 9 septembre 1667, 22 et 29 août, 7 novembre 1670, 22 mai et 19 juin 1671. Bibl. Nat. Mél. Colbt. XLV. 96; Coll. Clairambt *1000* fos 171, 175, 283, 438, 443. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 août 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 367. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er septembre 1674. *Ibid.* LI. 3. — Maag, 251.

contrats avec les fermiers de Salins.([1]) Mais c'était principalement à Zurich qu'elle paraissait appelée à faire impression, à Zurich, où les autorités conservaient dans les greniers de la cité « depuis quatre-vingts ans et plus » des approvisionnements de sel marin que leurs administrés se refusaient à consommer, ([2]) en dépit des adjurations « calculées » des marchands suisses établis dans le royaume, et dont le prix de revient dépassait de cinquante pour cent celui des sels de Hall « auxquels ils estoient accoutumés ».([3])

Encore que les incertitudes des Confédérés se prolongeassent et que la décision définitive en cette matière ne dût intervenir, soit à Soleure, soit à Berne, soit à Zurich, soit à Fribourg, soit même à Porrentruy et à Neuchâtel, « traités à l'égal des cantons », que trois ans plus tard, au cours de la mission aux Ligues du marquis de Saint-Romain, ([4]) le ministre espagnol à Lucerne ne pouvait se méprendre quant « aux fins et à la gravité » de la campagne d'ordre économique qui s'ouvrait en Helvétie. Mouslier se faisait gloire d'avoir acquitté, grâce aux contrats négociés par lui, une dette de vingt millions de Livres.([5]) Or il estimait n'être pas arrivé au bout de sa tâche.([6]) A sa suggestion, des mesures douanières nettement prohibitives venaient d'être promulguées à Paris, qui paralysaient les exportations de la Franche-Comté et avaient leur répercussion sur les relations commerciales de cette province avec la Suisse.([7]) Tout conspirait d'ailleurs, semblait-il, à ruiner l'un des moyens d'action les plus efficaces dont la diplomatie de l'Escurial disposât parmi les Ligues. Dans ce même temps, en effet, le résident de Saint-Marc auprès du *Vorort* avait réussi à convaincre le Sénat de la Sérénissime République de l'opportunité d'offrir à ses alliés des deux grandes cités évangéliques de se libérer d'une partie de sa dette envers eux en leur fournissant d'un seul coup cent mille « estavas » de sel d'Italie, dont il s'efforçait d'obtenir le libre passage en Lom-

(1) *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 21 août 1668. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676). *Mouslier à Colbert.* Soleure, 22 et 29 mai et 26 juin 1671. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 20 giugno 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 août 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 362. — „Il (le sel) revient, rendu à Zurich à cinquante pour cent plus cher que celuy de Hall. Ils en ont depuis quatre vingt ans dans leurs magazins dont ils n'ont pu se défaire.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 25 août 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 187.

(3) *Colbert à Mouslier.* Paris, 13 février, Saint-Germain-en-Laye, 12 mars 1671. Arch. Marine. B[7] 53 f[os] 85, 132. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 27 février 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 359.

(4) *Gravel au roi.* Ratisbonne, 25 février 1672. Aff. Etr. Allemagne. CCLVII. 173. — *Le roi à Saint-Romain.* Nancy, 16 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 78. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 21 septembre 1673 et 7 septembre 1674; *à Colbert.* Bade, 22 septembre et 6 octobre 1673 et 2 et 16 novembre 1674. *Ibid.* XLVIII. 80, LI. 8; Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1001* f[os] 1307, 1331, 1421, 1427. — *Berne à Saint-Romain.* 22 septembre/2 octobre et 4/14 octobre 1673. *Ibid.* f° 1333; Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 100. — *Le Camus de Beaulieu à Louvois.* Besançon, 3 août 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 177. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 et 30 août et 28 septembre 1674. *Ibid.* CCCCXVII. 188, 189, 196. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 24 octobre et 14 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 241, 262. — „Je ne sçaurois vous dire le vacarme qu'a fait à Fribourg le retardement de la fourniture de son premier quartier (de sel).“ *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 2 novembre 1674 *Ibid.* LI. 62.

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 22 mai 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 438.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1[er] septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 68.

(7) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 13 février 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 355.

bardie.[1] Cette intervention inattendue menaçait à la fois les intérêts de la France, ceux de l'Espagne et ceux de l'Autriche. Elle ne provoqua cependant aucun rapprochement entre les ministres des deux premières de ces puissances,[2] mais bien entre les représentants des cours de Vienne et de Madrid.[3] Le traité de neutralité conclu le 1er novembre 1671 par Léopold Ier avec Louis XIV ne semblait guère viable. De nouvelles constellations politiques se dessinaient à l'horizon. Des accords, dirigés contre le Louvre, se négociaient entre la Hofburg, l'Escurial et le gouvernement de La Haye, accords dont les signataires se proposaient d'endiguer les ambitions de conquête du roi Très-Chrétien et de sauver ce qui pouvait être sauvé des « provinces avancées » de la monarchie Catholique, qu'il s'agît des Pays-Bas ou de la Franche-Comté.

*Les Suisses, l'Espagne et la cession éventuelle des bailliages comtois au roi Très-Chrétien. — Les menaces déguisées de Casati. — La Franche-Comté « tremplain » pour attaquer le duché de Bourgogne. — Elle n'a de secours à attendre que des cantons. — Mouslier, Casati et le traité hispano-helvétique de mars 1634. — La lettre réversale accordée par Henri IV aux alliés suisses de l'Espagne. — Le duc de Lorraine et les Confédérés. — La situation empire en Franche-Comté. — Bouleversements dans l'administration de cette province. — Le péril extérieur. — Appréhensions à Berne, à Soleure, à Fribourg, à Bâle, dans le Valais. — Insuffisance des mesures prises pour assurer la défense de la province espagnole. — Casati et les passages donnant accès à celle-ci. Démarches tentées par lui à Berne. — Exigences des autorités de ce canton. — L'ambassadeur de la cour de Madrid préconise l'installation de garnisons helvétiques dans la région de Dôle dès le temps de paix. — Projet de levées suisses pour la Franche-Comté. — Mission accomplie aux Ligues par le Sr de Grammont. — Mouslier la fait échouer. — Insuccès des démarches entreprises à Berne et à Soleure par Beroldingen, lieutenant de Casati. — Absence de coordination entre les négociations comtoises et lombardes. — Echec des pourparlers engagés par Grammont à Fribourg. — Efficace offensive diplomatique conduite par le résident français. — Celui-ci estime indispensable la prompte réoccupation de la Franche-Comté par les armes de son maître. — Mesures qu'il préconise à cet effet.*

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 5 febbraio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 19 de marzo 1671. Simancas. Estado. *3382.* — „Non seppi gia io trovar altro temperamento fuori di quello dell' esibitione di un grosso pagamento a quei due borgomastri (di Zurigo) perchè frastornassero col mezzo dei loro adherenti il contratto." *Del medesimo al medesimo.* Lucerna, 20 marzo 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 30 de noviembre 1671. „sobre el transito y extraccion de la sal que pretenden los cantones por el Estado de Milan." (Peñaranda; Albuquerque.) Simancas. Estado. *3382.*

(8) *Casati à Gottrau, Sr de Billens.* Lucerne, 19 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 265.

(3) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 19 de marzo y 30 de noviembre 1671. Simancas. Estado. *3382.*

**XXXII.** En travaillant avec ardeur à rétablir la paix, à Londres, comme à La Haye, les magistrats des cités évangéliques ne se doutaient certes pas du résultat désastreux qu'aurait pour celles-ci leur bénévole entremise, puisque aussi bien Louis XIV n'attendait que la cessation des hostilités entre les Provinces-Unies et la Grande-Bretagne pour tenter d'associer cette dernière puissance à ses desseins contre la monarchie Catholique, dont le démembrement ne pouvait que porter un préjudice sensible aux intérêts des Confédérés de la nouvelle croyance. En ce qui concernait plus particulièrement la Franche-Comté, la situation s'était assurément quelque peu éclaircie depuis l'évacuation de cette province par les armes du roi Très-Chrétien (juin 1668), aux termes de l'article V^e du traité d'Aix-la-Chapelle. (1)

A cette heure, il est permis d'y insister sans crainte d'erreur, certaines conceptions politiques s'étaient affirmées dont ni en France, ni en Espagne, ni en Suisse, on ne songeait à se départir. Aux Ligues l'unanimité s'était faite quant à la nécessité de conjurer, s'il était encore temps, le danger d'une récidive d'invasion des bailliages comtois par les armes de Louis XIV et d'user de menaces à l'égard des sujets jurassiens de l'Escurial, pour peu qu'ils demandassent à celui-ci d'assurer leur repos en les cédant à leur voisin de l'ouest. (2) A Madrid, le péril suspendu sur la région de Salins retenait de longue date l'attention inquiète des membres du Conseil d'Etat du roi. De prime abord, au lendemain de l'occupation définitive de la Haute-Alsace et du Brisgau par les Français, le découragement avait semblé prévaloir en Espagne et l'on s'y était résolu à ne plus sacrifier ni hommes, ni argent pour assurer le maintien du *statu quo* dans une province que sa situation géographique rendait quasi-indéfendable. (3) Néanmoins les derniers et vigoureux écrits de Lisola avaient eu raison de cette défaillance (4) et l'on paraissait désormais décidé non seulement à rejeter toute nouvelle proposition d'échange des bailliages comtois contre des terres en Flandre, mais encore à repousser, les armes à la main, les forces adverses qui tenteraient de surprendre Dôle et Besançon. (5) Assurément il échappait parfois à Casati de déclarer que, au cas où les Confédérés se refu-

---

(1) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 16 aprile 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII 267^vo. — Dunod. Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne (Besançon, 1740). p. 697. — Ordinaire. Deux époques militaires à Besançon et en Franche-Comté (1856). I. 23 sqq.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 18 octobre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colb^t. CXLIX. 182. — *Giov. Morosini al Senato.* Parigi, 31 luglio 1669. Frari. Francia. CXLV. n° 110 (2^da). — *Osuna a la reina.* Milan, 1 de octubre 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 de noviembre 1670 (Peñaranda, C^al Aragon, Castel-Rodrigo, Albuquerque, La Fuente, almirante de Castilla). *Ibid.*

(3) „Sans l'intervention de l'Angleterre et des Hollandois, l'Espagne ne pourroit pas espérer conserver un pouce de terre en Flandre ou en la Franche-Comté." *Wicquefort à Lionne.* La Haye, 10 mai 1668. Aff. Etr. Hollande. IV supp^t. p 268. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 gennaio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Dunod. 706.

(4) *Lionne à Mouslier.* Paris, 20 novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 158.

(5) *Mouslier à Grésy.* Soleure, 18 mai 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 27 février 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *1000* f° 359. — *Casati al conte de Monterey.* Lucerna, 20 giugno 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Avaux à Pomponne.* Venise, 23 septembre 1673. Aff. Etr. Venise. XCV. 45^vo.

seraient à secourir la Franche-Comté, son maître n'hésiterait pas à s'en dessaisir au profit du roi Très-Chrétien. Or cette affirmation, qu'il n'était pas de l'intérêt de Mouslier de contredire,(1) avait tout juste la valeur d'une menace dont l'auteur savait qu'elle ne serait jamais mise à exécution.(2) En fait, il n'était pas douteux qu'en poussant à la prise en protection des villes forestières par les cantons, l'Escurial avait eu principalement en vue de fortifier sa domination sur le versant occidental du Jura et, qu'en s'attachant à attirer les Suisses dans la Triple Alliance,(3) les membres de celle-ci visaient aux mêmes fins, convaincus, eux aussi, de l'importance exceptionnelle du « tremplin » qu'eût été pour leurs armes le comté de Bourgogne, à l'heure où ces dernières envahiraient le duché.(4)

A la vérité, Louis XIV, ainsi qu'on l'a rappelé plus haut, ne laissait passer aucune occasion de déclarer avec énergie que ceux-là se trompaient qui lui prêtaient l'intention d'acquérir la Franche-Comté, soit par échange, soit par conquête.(5) A l'en croire, il n'eût été que juste de lui savoir gré de son désintéressement, puisque aussi bien « cette province démantelée »(6) ne semblait pas en état de résister plus de huit jours à une nouvelle invasion.(7) Or, à la veille de celle de février 1668, les Confédérés avaient entendu des protestations pacifiques identiques sortir de la bouche du représentant du Louvre aux Ligues. C'est assez dire le peu de confiance qu'elles leur inspiraient.

Toujours est-il qu'à Zurich, comme à Bâle, à Lucerne comme à Schwytz, à Milan comme à Madrid, où l'opinion contraire recrutait cependant des défenseurs influents,(8) l'accord s'était fait pour reconnaître que c'était de la Suisse, et de la Suisse seule, que la Franche-Comté avait à attendre une assistance

(1) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 25 septembre 1668 et 8 août 1669. Aff. Etr. Suissse. XLIV. 120, XLV. 244. — *Mouslier à Berne.* Soleure, 21 mai 1669. *Ibid.* XLV. 111.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Einsiedeln, 15 ottobre 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Mémoire du Sr de La Tour pour Mr de Lionne.* Novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 154. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 18 mai 1669. loc. cit. — *Nouvelles de La Haye.* 6 août 1669. Gazette d'Amsterdam. année *1669.* nº *32.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 27 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 281. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 diciembre 1670. Simancas. Estado. *3382.* — Dörfliger. op. cit. 73.

(3) „Les Espagnols s'empressent beaucoup plus de ce traitté que l'empereur.“ *Mouslier à Zurich.* Soleure, 30 mai 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 16. nº 97.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 28 décembre 1668, 24 mai 1669 et 13 mars 1671. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 177; XLV. 113; XLVI. 299. — *Mémoire* („Lorsque la couronne de France...“) (1669). *Ibid.* XLV. 109. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna al rey.* Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Papel que dió D. Carlos Jeronimo Gnoqui en orden a la Liga Hereditaria.* julio 1671. *Ibid.* Estado. *3382.*

(5) *Lionne à Mouslier.* 15 janvier 1669. Aff. Etr. Suisse. V suppt. 91. — *Mouslier à Berne.* Soleure, 21 mai 1669. *Ibid.* XLV. 111.

(6) *G. Weiss an Bern.* Genf, 23. april/2. mai abendts 1668. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 16 nº 48.

(7) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 13 mai 1669, 9 novembre 1670, 2 mars 1671. Aff. Etr. Suisse. XLV. 92; XLVI. 200, 294. — „Vous pouvez estre asseuré, de vous à moi et sur mon honneur, que le roi n'a aucun dessein imaginable d'entreprendre sur la Franche-Comté, quoi qu'il soit vrai, comme ils le croyent de delà, que, malgré tous les grands apprêts pour se défendre que fait continuellement le prince d'Arenberg, il n'y en auroit pas pour un déjeuner, si Sa Mté vouloit en prendre la résolution.“ *Lionne à Bonzi.* Paris, 15 février 1672. Aff. Etr. Hollande. V suppt (1669—1672). p. 175.

(8) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 4 de abril 1671. Simancas. Estado. *3382.*

efficace, au cas d'une rupture entre les deux couronnes.[1] Cette assistance, les Etats de l'ancienne croyance, Soleure excepté, la lui devaient, aux termes de l'article XVI[e] de l'alliance hispano-helvétique renouvelée le 30 mars 1634, mais n'étaient en mesure de la lui fournir qu'avec l'assentiment des autorités de Berne, dont les terres formaient une épaisse et insurmontable barrière entre la province jurassienne, d'une part, Fribourg et les petits cantons de la région du Gothard, de l'autre.[2]

Ainsi donc, quoi qu'en pût penser Casati, le négociateur lombard du traité de 1634 avait fait fausse route en s'attachant à placer la Franche-Comté sous la sauvegarde particulière des Confédérés catholiques, et surtout en stipulant que ce serait à l'Espagne et non point à ces derniers à procurer l'ouverture, permanente ou momentanée, suivant le cas, de la route militaire conduisant de Lucerne à Dôle.[3] Si, au gré de Mouslier, De La Barde, durant les négociations du renouvellement de l'alliance franco-helvétique, n'avait peut-être pas suffisamment appuyé sur l'incompatibilité des engagements pris envers l'Escurial par Fribourg et les cantons forestiers avec ceux qui les liaient à la France,[4] il ne demeurait pas moins acquis que la lettre réversale accordée par Henri IV aux alliés suisses de Philippe III était considérée comme caduque à Paris depuis le jour où ceux-ci en avaient sciemment dénaturé l'objet, grâce à des accords complémentaires avec le roi Catholique et que, à supposer même qu'il n'en fût point ainsi, le roi Très-Chrétien ne consentirait jamais à en étendre les effets à d'autres provinces que le Milanais.[5] L'insistance apportée par Casati à prétendre que son maître, enfin convaincu de l'impossibilité où se trouvait le gouverneur des Pays-Bas de secourir avec efficacité les bailliages comtois, venait de se décider à les placer sous le contrôle administratif et militaire de celui de la Lombardie n'avait-elle pas pour unique raison d'être le désir qui l'animait de couper toute retraite à ses hôtes, au cas où ceux-ci eussent tenté de se soustraire à l'accomplissement de leurs engagements de l'année 1634?[6]

Entre-temps, en effet, un événement s'était produit qui ne contribuait pas peu à augmenter les inquiétudes espagnoles au sujet du maintien du *statu quo* dans la région du Jura. Ainsi qu'on l'a dit ailleurs, Créqui avait achevé, en

(1) *Consulta del Consejo de Estado.* de 20 de mayo y de 9 de diciembre 1671 (Peñaranda, Albuquerque, Ayala, La Fuente, El condestable, El almirante). Simancas. Estado. *3382.* — *Papel del marqués de La Fuente sobre la conferencia que ha tenido con el enviado de Esguizaros (Gnocchi).* Madrid, 28 de julio 1671. *Ibid.*

(2) *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 febbraio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 mai 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Papel que dió D. Carlos Jeronimo Gnoqui en orden a la Liga Hereditaria.* julio 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 217.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 26 e 27 agosto 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni; Simancas. Estado. *3382.*

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 juin 1669. Aff Etr. Suisse. XLV. 156. — *Avaux à Pomponne.* Venise, 23 septembre 1673. Aff. Etr. Venise. XCV. 45vo.

septembre 1670, la conquête de la Lorraine. (1) Expulsé de sa capitale, le duc Charles IV s'était empressé de protester auprès des princes et républiques de l'Europe contre le coup de force dont il était victime. (2) Or la froideur de l'accueil fait à sa démarche dans une partie de la Suisse ne laissait pas que de surprendre, voire d'affliger les adversaires de la politique du Louvre dans ce pays. (3) Leurs appréhensions eussent été moins vives assurément, si la situation intérieure de la Franche-Comté leur fût apparue sous un aspect plus favorable. Par malheur elle empirait chaque jour davantage. Aussitôt après la retraite des Français, en juin 1668, retraite accompagnée et suivie « de pilleries et de rapines », un bouleversement général s'était produit dans l'administration de la province. (4) Rallié désormais aux intérêts du roi Très-Chrétien, le marquis d'Yenne avait abandonné son poste à Dôle et gagné Paris, de concert avec le comte de Laubespin et l'abbé de Baume, auxquels les « Espagnolisez » des deux versants du Jura ne pardonnaient pas l'éclat de leur défection. (5) De surcroît, soumis à l'influence de Lisola, partisan déterminé de la « manière forte », (6) le nouveau gouverneur, prince d'Arenberg, (7) venait de suspendre le Parlement, (8) mesure inconsidérée qui achevait d'indisposer la noblesse et la bourgeoisie, déjà froissées de ce que la première magistrature du pays eût passé des mains d'un régnicole en celles d'un étranger. (9)

---

(1) *Mouslier aux V cantons catholiques.* Soleure, 15 septembre 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII. — *Mouslier à Zurich.* Soleure, 18 septembre 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 174.

(2) *Charles, duc de Lorraine, aux XIII cantons.* Epinal, 10 septembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI; *aux cantons catholiques.* Epinal, 10 septembre 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 15 septembre 1670. *Ibid.* XXIII. — *Charles, duc de Lorraine, à Bâle.* Rheinfelden, 25 septembre 1670. St-Arch. Basel. Politisches *V* 4[1] (Kriegswesen 1668—1674). — *Mouslier à Lionne.* Berne, 3 octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 177. — Memoirs of Edm. Ludlow (éd. Firth). II. 423.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 septembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 12 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 197. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 182. — *Zurich à Mouslier.* octobre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 267.

(4) *Nouvelles de Paris.* 3 août 1668. Gazette d'Amsterdam. année 1668. n° 32. — Clerc. Histoire des Etats Généraux de la Franche-Comté. II. 238. — Chifflet. Mémoires. 297. — Rougebief. Histoire de la Franche-Comté (Paris, 1851). 547 sqq. — Dunod. 697 sqq.

(5) „Il S[or] D. Giov. de Battevilla (Watteville) viene propositamente biasimato da questi Sig[ri] deputati per la perdita della Borgogna.“ *Francesco-Ferdinando Crivelli a Casati.* Bada, 2 giugno 1668. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Nouvelles de Paris.* 4 janvier 1669. Gazette d'Amsterdam. année 1669. n° 2. — Sandret. op. cit. 190.

(6) Chifflet. op. cit. 343.

(7) *Charles, duc (sic) d'Arenberg aux XIII cantons.* Besançon, 13 août 1668. Arch. d'Etat Fribourg. Franche-Comté. III (1630—1674); St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 568. — *Neuchâtel au prince d'Arenberg.* 19/29 octobre 1668. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII (1668—1673). — Ordinaire. Deux époques militaires, etc. I. 47.

(8) *De Paris.* 20 juillet et 14 septembre 1668. Gazette d'Amsterdam. année 1668. n[os] 30, 38. — „On mande de Franche-Comté qu'on n'y est pas satisfaict de ce qu'on a donné le gouvernement de ceste province au comte d'Aremberg, qui n'en est point originaire.“ *De Paris,* 17. août 1668. *Ibid.* n° 34. — *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381.* — Clerc. op. cit. II. 247, 260. — Perraud. 342. — Maag. 240. — Annales de la Franche-Comté (Mém. de la Soc. d'émulation du Jura. 1875). 668.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 18 octobre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 295. — Clerc. op cit. II. 248. — Chifflet. op. cit. 359, 407. — Castan. La Franche-Comté et le pays de Montbéliard (Paris, 1877). p. 84. — Dunod. op. cit. 711. — Bousson de Mairet. Annales histor. d'Arbois (1856). p. 383. — A. Vayssière. Huit ans de l'histoire de Salins (Bull. de la Soc. d'Agric. de Poligny. t. XV. 305).

Il semblait difficile que le péril extérieur menaçant la Franche-Comté et la gravité des événements qui se déroulaient dans cette province n'éveillassent pas les inquiétudes des autorités de la Suisse occidentale. Tandis qu'à Lucerne et dans les petits cantons, voire à Zurich, l'annonce du changement de domination servenu en Lorraine et celle des desseins français au regard de la Basse-Alsace ne provoquaient en somme qu'un léger émoi,(1) à Berne, à Soleure, à Fribourg, en revanche, il n'en fut point de même.(2) Aussi bien l'importance des armements décrétés dans le *Mittelland* ne passa pas inaperçue au Louvre, où elle suscita quelque appréhension.(3) D'autre part, Bâle ne dissimulait pas celle que lui causait le développement des fortifications d'Huningue,(4) et les dizains valaisans ne se montraient rien moins que rassurés des préparatifs militaires du duc de Savoie sur la rive méridionale du Léman, encore qu'ils les supposassent dirigés contre Genève et les bailliages vaudois.(5)

Dans la réalité, les Comtois n'avaient pas attendu les encouragements de leurs voisins d'Outre-Jura pour travailler fébrilement, sous la direction d'ingénieurs milanais, au relèvement des fortifications du pays rasées lors de l'évacuation de celui-ci par les Français.(6) Mais ils n'en étaient pas restés là. Leurs relations avec les Impériaux, les Anglais, les Hollandais et les Suédois devenaient de jour en jour plus étroites, et des agents secrets des cours de Vienne, de Londres et de Stockholm nouaient à Dôle, à Besançon et même à Zurich des intrigues dont Mouslier éprouvait quelque peine à découvrir la clé.(7) De son côté, l'Escurial ne demeurait pas inactif. Les protestations pacifiques du Louvre et la promesse de celui-ci d'observer loyalement le traité d'Aix-la-Chapelle(8) le laissaient incrédule. Il savait la Franche-Comté menacée. Dès janvier 1669, l'échec des conférences de Lille lui paraissait acquis.(9)

---

(1) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 24 novembre 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 337vo. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 agosto 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(2) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 agosto 1671. loc. cit.

(3) „All'armamento ordinatosi dal cantone di Berna resta con qualche attentione la corte, non scoprendosi pur'anche il fine di così improvisa risolutione.“ *Giov. Morosini al Senato.* Parigi, 16 aprile 1670. Frari. Francia. CXLVI. n° 223.

(4) *Papel que formó el conde Alfonso Casati tocante a Esguizaros y Grisones.* Milan, 12 de noviembre 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 agosto 1671. loc. cit.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 79. — „Valesanos tienen avisos que el Señor duque de Savoya haga acomodar los caminos hacia el lago de Ginevra para conduzir artilleria, y quiera hazer marchar a aquella vuelta algunos tropos de cavalleria sin duda contra los Berneses para la recuperacion del pais de Vò...; ó para asistir al obispo de Basilea...“ *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 agosto 1671. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3382.* — Chifflet. Mémoires. 302.

(6) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 3 aprile 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 265vo. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 mai, 31 août 1668, 26 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 57, 106; XLV. 79. — *Avvisi di Monsgr Aquaviva.* Lucerna, 15 agosto 1668. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII. — *Marché de maçonnerie pour travaux de fortifications à faire sur la montagne St-Etienne de Besançon.* 13 juin 1670. Bibl. Nat. Coll. Moreau *791* f° 30. — *Christ. Moro a Lionne.* Parigi, 4 luglio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 205. — Clerc. op. cit. II. 241. sqq.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 105.

(8) Abreu. op. cit. X. 365.

(9) *El Consejo secreto del Estado de Milan al condestable de Castilla.* Milan, 16 de enero 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Giov. Battta Boselli a Lionne.* Bergamo, 14 gennaio e 2 dicembre 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 7, 219. — *Alf. Casati al Consiglio secreto in Milano.* Milano.

Deux ans plus tard, les négociations secrètes engagées entre les rois de France et d'Angleterre lui auraient enlevé ses dernières illusions, au cas où elles ne se fussent pas dissipées auparavant. (1) Aussi bien la conviction s'implantait toujours plus dans les esprits à Madrid que les milices comtoises, incapables de soutenir un choc armé en rase campagne, ne réussiraient même point à assurer la défense des quelques places fortes du pays, (2) que les secours de Bruxelles ou ceux de Milan n'arriveraient pas à temps dans la région de Dôle (3) et que par suite c'était à convaincre les Suisses de la nécessité où ils se trouvaient réduits d'assister à tout prix leurs voisins de la province espagnole que devait s'attacher la diplomatie du roi Catholique. (4)

Vers la fin de l'année 1668, Casati avait été appelé en Lombardie par le marquis de Mortara, désireux de connaître son avis quant aux mesures à adopter en vue de retarder l'imminence d'une agression française contre la Franche-Comté. (5) Ce gouverneur étant décédé sur ces entrefaites, ce fut à son successeur, le marquis de Los Balbases qu'il s'ouvrit de ses craintes et de ses espérances. (6) Le bruit commençait, en effet, à se répandre qu'Arenberg était arrivé à Dôle et à Besançon muni de pleins pouvoirs pour négocier «une ligue ou alliance» entre ses nouveaux administrés et les cantons. (7) Or, au sentiment de l'ambassadeur espagnol à Lucerne, jaloux de défendre l'œuvre de son père, point n'était besoin de recourir à ce moyen extrême. (8) Le traité de 1634 suffisait à conjurer le péril suspendu sur la province jurassienne,

30 gennaio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 gennaio 1671. *Ibid.* Trattati. Svizzeri. — *Extrait du procez-verbal des conférences tenues à Lille ez années 1668, 1669, 1670, 1671 et 1672 pour l'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1668.* Aff. Etr. Pays-Bas. L. 392. — *Procez-verbaux des conférences de Lille pour la délimitation des Pays-Bas et de la France, des 7 au 19 janvier 1671.* Bibl. royale Bruxelles. mss. *7015.*

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 gennaio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *El Consejo secreto del Estado de Milan al Condestable de Castilla.* Milan, 30 de enero 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) „Siempre se ha juzgado que los socorros de España y de Alemania no es facil puedan llegar a tiempo para la defensa de Borgogna, assi por la distancia, como por los territorios de muchos dominios que se necessitan passar, y assi se ha juzgado por medios mas prontos y efficazes para su defensa las fortificaziones y presidios de sus plazas y la aiuda de los cantones esguizaros cattolicos..." *El Consejo secreto del Estado de Milan al Condestable de Castilla* Milan, 16 de enero 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Relatione del conte ambasciatore Alfonso Casati sopra il stato presente delli affari in Svizzeri* (1671). Simancas. Estado *3382*

(4) „Se ha juzgado por medios mas prontos y efficazes para su defensa (de la Borgogna)... que los protestantes, principalmente el canton di Berna, ofreciessen el passo, que es lo muy importante, siempre que se les pidiesse." *El Consejo secreto del Estado de Milan al Condestable de Castilla.* Milan, 16 de enero 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati a Schœnau.* Lucerna, 13 maggio 1669. *Ibid.*

(5) *El Consejo secreto del Estado de Milan al Condestable de Castilla.* Milan, 16 de enero 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 21 luglio 1669. *Ibid.*

(6) *Casati a Monterey.* Lucerna, 20 giugno 1671. loc. cit.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 102. — *Arenberg aux XIII cantons.* Besançon, 13 août 1668. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 568. — *El Consejo secreto del Estado de Milan al Condestable de Castilla.* Milan, 16 de enero 1669. loc. cit. — *Casati a Monterey.* Lucerna, 20 giugno 1671. loc. cit. — *Papel que dió D. Carlos Jeronimo Gnoqui en orden a la Liga Hereditaria.* julio 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(8) „Se reconosce superflua." *Algunas noticias de Esguizaros, etc.* loc. cit.

pourvu qu'on en facilitât l'exécution aux Confédérés de l'ancienne croyance. (1) La meilleure solution, selon Casati, eût consisté à le fortifier par la conclusion avec Berne et Soleure d'arrangements particuliers, propres à assurer en tout temps aux enseignes des « Waldstætten » l'accès de la frontière occidentale des Ligues. (2) Comme il dépendait en somme du premier de ces Etats d'intercepter à son gré les communications entre Lucerne et Pontarlier, c'était à le gagner que devaient s'attacher très spécialement les agents de la maison d'Autriche. (3) Or ses exigences passaient pour considérables et ce n'était point en lui proposant un intérêt dans l'introduction du sel de Salins en Helvétie que l'on pouvait songer à les satisfaire. (4) Au besoin il eût été loisible d'accorder à ses marchands trafiquant en Lombardie le traitement de faveur dont jouissaient ceux des Grisons, (5) ou de prêter plus d'attention aux plaintes incessantes des habitants des vallées vaudoises du Piémont. (6) En revanche, au regard du surplus des prétentions étalées par lui, y compris celle de l'abrogation de l'article XIVe du traité du 30 mars 1634, où se trouvait stipulée l'importance des secours promis par l'Espagne à ses alliés suisses, s'ils étaient attaqués par les protestants, (7) l'entente semblait moins aisée à établir. Le gouvernement bernois demandait, on l'a dit, que celui de Madrid lui garantît la possession intégrale du pays de Vaud. (8) Au total, Casati estimait que cette requête ne devait

---

(1) *Casati al Consiglio secreto in Milano.* Milano, 30 gennaio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati a Monterey.* Lucerna, 20 giugno 1671. loc. cit. — *Proposition faite à Lucerne par Casati.* 19 août 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Casati al Consiglio secreto a Milano.* 30 gennaio 1669. loc. cit.

(3) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 3 dicembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 434. — *El Consejo secreto del Estado de Milan al Condestable de Castilla.* Milan, 16 de enero 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 113. — *El marqués de Los Balbases a la reina.* Milan. 3 de abril 1670. Simancas. Estado. *3381.*

(4) *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1670 Simancas. Estado. *3381.* — *Papel del marqués de La Fuente sobre la conferencia que ha tenido con el enviado de Esguizaros (Gnocchi).* Milan, 28 de julio 1671. *Ibid. 3382* — *Algunas noticias de Esguizaros, etc.* loc. cit.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 octobre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Consulta del Consejo de Estado, de 9 de diciembre 1671, sobre las proposiciones que ha hecho el embajador de Esguizaros. Ibid. 3382.*

(6) *Baron à Lionne.* Soleure. 2 novembre 1663. Aff. Etr. Suisse. XXXVIII. 180. — *Kœnigl. frantzösischer Usspruch über die evangel. Piemontesischer Talleuten.* Saint-Germain-en-Laye, 18. januar 1667. St-Arch. Zürich. Piemont. Verfolgungen. 1665—1666. — *Les pasteurs des vallées au bourgmestre Hirzel.* Angrougne. 10 mars 1670. *Ibid.* — *Jean-Gaspard Hirzel, bourgmestre, aux ministres et anciens des Eglises dans les vallées en Piémont.* Zurich, 29 mars *(v. s.)* 1670. *Ibid.* — *Jean-Gaspard Hirzel à Grésy.* Zurich, 29 mars/8 avril 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett min. XVI. — *Les cantons évangéliques au roi Très-Chrétien.* Zurich, 30 mars 1670. St-Arch. Zürich. Piemont. Verfolgungen. 1665—1666. — *Les cantons protestants au roi.* Zurich, 30 mars/9 avril 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 49. — *Grésy à Zurich et à Berne.* Lucerne, 9 avril 1670. St-Arch. Zürich. Piemont. Verfolgungen. 1665—1666. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 avril 1670. loc. cit. — *Le duc aux cantons protestants.* Turin, 19 avril 1670. St-Arch. Zürich. Piemont. Verfolgungen. 1665—1666. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 21 mai 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 82. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 juin 1670. *Ibid.* XLVI. 86. — *Genève à Berne.* 26 juillet/5 août 1670. St-Arch. Bern. Genfbuch. VI. 490.

(7) *Consiglio secreto in Milano.* Milano, 30 gennaio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 octobre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 mai 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Papel que dió D. Carlos Jeronimo Gnoqui en orden a la Liga Hereditaria.* Julio 1671. Simancas. Estado. *3382.*

pas être rejetée d'emblée, surtout si, comme compensation, les autorités du plus puissant des cantons s'engageaient à assumer la protection des villes forestières et à maintenir ouvertes les routes militaires aboutissant à la Franche-Comté. (1) A l'entendre, elle devait être accueillie avec d'autant plus d'empressement, qu'au cas de la conquête de Genève par une armée franco-piémontaise, il était à présumer que cette cité serait annexée non pas à la Savoie, mais bien au pays de Gex. (2) Pourtant, ainsi qu'on l'a vu, les conseillers du roi Catholique n'avaient pas jugé à propos, et cela pour de multiples raisons, d'entrer en matière sur cette question délicate. (3)

A supposer que son plan de rattacher Berne de façon définitive aux intérêts de la couronne d'Espagne ne rencontrât pas l'approbation des ministres de celle-ci, (4) Casati en tenait un autre en réserve dont il se promettait le meilleur succès. A Madrid et à Milan, on ne se nourrissait guère d'illusions quant à la répugnance qu'éprouveraient les Confédérés à se porter au secours de Dôle et de Salins, une fois que les armées françaises auraient pénétré sur le sol comtois. (5) L'ambassadeur de l'Escurial se ralliait tout le premier à cette manière de voir. Aussi recommandait-il que, dès le temps de paix, une garnison de troupes suisses, dût le nombre de celles-ci être limité à trois cents hommes, fût installée à poste fixe dans la province jurassienne. (6) Cette expérience, pour peu qu'elle réussît, eût pu être étendue aux Pays-Bas et au royaume de Naples. (7) Mais encore convenait-il que plusieurs cantons, et non

---

(1) „Io sono sempre del parere che S. Mà possa fare il medesimo per indur li Bernesi alla diffesa della Borgogna, senza che il duca di Savoia habbi giusta causa di dolersi.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 30 giugno 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „L'on a avis de Suisse que le canton de Berne ne veut point envoyer des troupes en Franche-Comté jusques à ce que les cantons catholiques romains aient signé la délibération qu'on a prise de protéger et défendre les quatre villes forestières et le païs de Wals (Vaud).“ *Nouvelles de Hambourg.* 20 septembre 1669. Gazette d'Amsterdam. 1669. n° 39. — *Beroldingen a Pedro Fernandez del Campo.* Lugano, 2 de marzo 1670. Simancas. Estado. *3381* — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 marzo 1670. loc. cit. — *El marqués de Los Balbases a la reina.* Milan, 3 de abril 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Relazione presentata al governatore di Milano.* 3 maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 20 de mayo 1670 y 9 de diciembre 1671. Simancas. Estado. *3381, 3382.* — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 6 aprile 1673. loc. cit.

(2) *Papel que dió D. Carlos Jeronimo Gnoqui, etc.* loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado sobre las proposiciones que ha hecho el embajador de Esguizaros.* Madrid, 9 de diciembre 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(3) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 20 de mayo 1670, 9 de diciembre 1671. Simancas. Estado. *3381, 3382.* — *Papel del marqués de la Fuente, etc.* loc. cit. — *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1670. Arch. Simancas. Estado. *3381.* — *Algunas noticias de Esguizaros, etc.* loc. cit.

(4) Mémoires de F. de Dohna. 359.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 mars 1671. Aff Etr. Suisse. XLVI. 299.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 marzo 1670, Coira, 23 agosto e 6 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *al conte de Monterey.* Lucerna, 20 giugno 1671. *Ibid.* — *Relatione dell' ambasciatore conte Alfonso Casati sopra il stato presente delli affari in Svizzeri* (1671). Simancas. Estado. *3382.*

(7) „Conviendra conservar algunas tropas desta nacion en Flandes, Napoles y Sicilia.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Milan, 11 de agosto 1670, 9 de diciembre 1671. Simancas. Estado. *3381, 3382.* — *Relatione dell' ambasciatore Casati, ecc.* loc. cit.

point un seul, se décidassent à y participer. (1) A ne demander des enseignes qu'au gouvernement de Berne, ou à celui de Fribourg, on courait en effet le risque, qu'au cas d'une alerte sérieuse vers la frontière occidentale des bailliages comtois, l'un et l'autre ne rappelassent en hâte leurs sujets enrôlés au service de l'Espagne dans cette région. (2) En outre, il était à prévoir que les autorités du *Mittelland* ne donneraient passage qu'à des contingents levés sinon dans la majorité des Etats confédérés, du moins dans quelques-uns d'entre eux simultanément. (3)

De plus en plus convaincu de la solidité des arguments de Casati, Arenberg souhaitait que le duc d'Osuna, nouveau gouverneur de Milan, parvînt à persuader, « comme de lui-même », au comte de Monterey, successeur du connétable de Castille à Bruxelles, combien il importait que les Suisses imitassent, au sujet de la Franche-Comté, l'attitude adoptée par les Grisons à l'égard de la Lombardie, où douze de leurs compagnies tenaient garnison en temps de paix, comme en temps de guerre. (4) Au cours des dernières années assurément, des demandes de levées s'étaient produites dans des diètes particulières. On a dit ailleurs, qu'en juin 1668, l'ambassadeur d'Espagne avait sollicité du Corps catholique des Ligues, au nom du représentant de son maître dans la Haute-Italie, la mise sur pied de quatre à cinq mille hommes, destinés, pour une part du moins, à prendre leurs quartiers dans les bailliages d'Amont et d'Aval, et, qu'en août et septembre de la même année, sa démarche avait été couronnée de succès. (5) A cette occasion, un envoyé d'Arenberg s'était rendu de Besançon à Fribourg afin d'y hâter l'acheminement des auxiliaires confédérés vers Dôle, où les attendaient un certain nombre de leurs compatriotes, naguère encore à la solde lorraine et entrés depuis peu à celle de l'Escurial. (6)

La bonne volonté des Suisses des deux confessions à assurer le maintien du *statu quo* politique sur le versant occidental du Jura n'était pas douteuse. Leur intérêt les y incitait d'ailleurs. Mais l'importance des sommes réunies par Mouslier n'allait-elle pas ébranler la constance, si souvent défaillante, des autorités cantonales? (7) Au printemps de l'année suivante, Arenberg, de plus

(1) „Il faut que le secours vienne de plusieurs cantons, sans quoi il ne pourra passer, et, si la garnison n'est que d'un canton, non seulement elle ne sera pas renforcée, mais rappelée.“ *Casati au duc d'Arenberg.* Lucerne, 13 janvier 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al gobernador de Milan.* Lucerna, 15 febrero 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Casati al governatore della Franca-Contea.* Coira, 11 ottobre e 15 novembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Casati à Arenberg.* Lucerna, 13 gennaio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 gennaio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Ibid.*

(5) „La diète des cantons est expirée et elle a promis de donner six mille hommes aux Espagnols.“ *Nouvelles de Paris.* 14 décembre 1668. Gazette d'Amsterdam. 1668. n° 51.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 et 14 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 109, 111. — *Nouvelles de Paris.* 7 septembre et 5 octobre 1668. Gazette d'Amsterdam. 1668. n° 37.

(7) „Per opera dell'ambasciator cattolico si ritarda ne' Svizzeri la dieta procurata da Francesi, che alla fine conseguiranno, perchè tengono il danaro pronto, avidamente sospirato da quei popoli.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo. 23 novembre 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 216.

en plus inquiet, prit sur lui de faire siens les projets de Casati et de sonder en conséquence les dispositions des magistrats de Berne, de Lucerne, de Fribourg et de Soleure, avant qu'il les priât d'accorder à son maître un millier d'hommes qui eussent constitué un fond de garnison permanente en Franche-Comté. (1) Dépêché par lui aux Ligues, le Sr de Grammont, n'ayant pas rencontré à sa résidence helvétique l'ambassadeur espagnol, (2) l'alla trouver à Coire en avril, (3) le convainquit de la nécessité de rejoindre son poste sur les bords de la Reuss, et poussa lui-même jusqu'à Milan, où Osuna se déclara prêt à l'assister de « moyens extraordinaires » à l'effet de lui faciliter l'accomplissement de sa tâche. (4) Déjà Casati se croyait certain du succès, car il venait d'obtenir d'encourageantes promesses, tant sur les rives de l'Aar que sur celles de la Sarine. (5) Les impardonnables hésitations du gouvernement de Bruxelles (6) suffirent à remettre tout en question, voire à éloigner Lucerne du projet de garantie du pays de Vaud, (7) et par suite à rendre Berne plus difficile quant à la concession du passage aux enseignes des « Waldstætten » acheminées vers les bailliages comtois. (8) Mouslier, au reste, se multipliait afin de contrecarrer le départ de celles-ci et leur entrée dans le *Mittelland.* (9) Dépité en constatant que ses conseils n'étaient point suivis, (10) et que son crédit baissait dans la région du Gothard, l'ambassadeur espagnol se décida à regagner Coire après un séjour de seize mois en Suisse. (11)

Avant que de reprendre le chemin de la Rhétie, Casati avait néanmoins, ainsi qu'on l'a dit plus haut, jugé opportun de dépêcher dans les cantons occidentaux l'un de ses lieutenants préférés, le Sr de Beroldingen, avec la mission de rallier Berne et Soleure à l'interprétation autrichienne de l'*Union héréditaire* de 1511, de provoquer leur accession à la Triplice et de convenir avec leurs magistrats des meilleurs moyens d'assurer désormais la défense de

(1) *Casati a Arenberg.* Lucerna, 13 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 10 mai 1669. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLII. 111.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 10 e 18 aprile 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Nouvelles de Livourne.* 15 avril; *de Paris.* 3 mai 1669. Gazette ordre d'Amsterdam. 1669. n° 18. — *Casati a Monterey.* Lucerna, 20 giugno 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Chifflet. Mémoires. 397.

(5) *Casati a Arenberg.* Lucerna, 13 maggio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) „Mr le connestable ne m'a pas encore faict sçavoir la résolution que j'attends d'un courrier à l'autre." *Arenberg à Casati.* Besançon, 18 mai 1669. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 30 agosto 1669. *Ibid.*

(7) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 17 et 24 maggio, 9 agosto 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 24 maggio 1669 e 25 aprile 1670. loc. cit.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 113. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1° settembre 1669. loc. cit.

(10) *Casati a Lucerna.* Lucerna, 18 dicembre 1669. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III.

(11) *Osuna a la reina.* Milan, 26 de noviembre 1670. Simancas. Secretarias provinciales. 2022. — *Casati a Monterey.* Lucerna, 20 giugno 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

la Franche-Comté. [1] Un succès quant aux deux premiers points de cette instruction, les plus importants à cette heure, eût entraîné par contre-coup l'heureuse solution du troisième. Or, au pied du Gurten, comme à celui du Weissenstein, comme sur les rives de la Limmat, on paraissait résolu à ne pas assumer la protection des villes forestières et à ne donner qu'une réponse dilatoire à l'invitation d'adhérer à l'alliance des puissances du nord. [2] L'homme de confiance de l'ambassadeur espagnol ne se tint cependant pas pour battu. Il savait que, à Berne notamment, les autorités « avaient une étrange démangeaison d'accorder des troupes » à qui leur en demanderait [3] et que, si Soleure ne se reconnaissait aucun droit à participer, à un titre quelconque, à la défense du Milanais, [4] ce canton, en revanche, ne répugnait pas à l'idée de s'entendre avec son voisin de l'ouest pour mettre un frein aux ambitions françaises au delà du Jura. [5]

Etant donné toutefois que, dans le *Mittelland*, le projet d'intéresser la maison d'Autriche à la garantie du pays de Vaud était plus en faveur que jamais et que sa réalisation semblait devoir être l'une des conditions essentielles de l'accession de Berne aux vues de l'Escurial, [6] Beroldingen, après un court séjour dans cette ville, tenta avant toutes choses de gagner l'opinion dans le seul des Etats catholiques des Ligues qui n'eût pas souscrit au traité hispano-helvétique de 1634. [7] Mouslier s'était opposé à ce qu'il fût reçu « publiquement ». [8] Ce fut dans une audience secrète qu'il requit les autorités du lieu de la résidence de ce dernier d'accorder une levée de quelques enseignes au prince d'Arenberg et de conclure un accord avec le plus puissant des cantons à seule fin d'empêcher que les bailliages comtois ne passassent sous la domination française. [9] Les marchandages et les surenchères qui portaient les Suisses à vendre au plus offrant, dès qu'ils en étaient recherchés, ce dont ils

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 113. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 14 luglio e 1° agosto 1669. loc. cit. — Dörfliger. op. cit. 62 sqq. — Eidg. Absch. VI *A*. 783 *i*.

(2) *Relazione presentata al governatore di Milano.* 3 maggio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Che però ad ogni modo vedrebbero volentieri li capitoli con li quali detti cantoni potessero entrarvi in termini defensivi e senz' offesa dell' altre leghe che tengono, come pure in qual modo potranno essere assistiti in caso venissero attacati dalla Francia, stante la distanza dei compresi in detta Tripla Allianza e la multiplicità dei Stati d'altri prencipi per li quali converebbe transitare.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 gennaio 1671. *Ibid.*

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 mars 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 42.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse XLV. 171.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1° agosto 1669. loc. cit.

(6) „Egli (il deputato di Berna) con tal occasione m'ha discorso molto del negocio, qual tutto si riduce finalmente a che S. Mà pigli in diffesa, come la Francia, il paese di Vò e Genevra, e che Solodoro concerti con Berna per quella della Borgogna.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 agosto 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672. *Ibid.*

(7) *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 13 luglio 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 26 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 228.

(9) *J.-J. de Watteville à Mouslier.* Berne, 7/17 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 174. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 et 26 juillet 1669. *Ibid.* XLV. 211 et 228.

n'eussent pas songé d'eux-mêmes à se défaire moyennant finances, reprirent avec une intensité croissante à l'occasion de la visite de Beroldingen sur les bords de l'Aar.(1) Les propositions de ce personnage étaient séduisantes certes, mais ses pouvoirs, n'émanant que du « vice-gouverneur » de Milan,(2) inspiraient une confiance médiocre aux hôtes de Mouslier.(3) Toujours est-il que celui-ci réussit à obtenir de ceux-là qu'ils ajournassent de deux mois leur réponse à la requête espagnole.(4) La mission du délégué de Casati aboutissait donc en somme à un échec(5) et il fallait à l'ambassadeur du roi Catholique une dose de confiance peu commune dans l'efficacité de nouvelles démarches, méditées déjà alors par lui, pour l'engager à ranimer l'espoir défaillant des membres du Conseil d'Etat de Madrid dans le succès final de ses efforts.(6)

L'absence de coordination effective entre les négociations des envoyés comtois et celles des envoyés lombards ou espagnols était de longue date l'une des causes essentielles des résultats insuffisants acquis par ceux-ci comme par ceux-là. Ce qui avait eu lieu en 1642, au cours de la mission de Saavedra, se reproduisit presque point pour point vingt-sept ans plus tard, en 1669.(7) Alors que Beroldingen était attendu à Soleure, où Mouslier s'apprêtait à le combattre, un délégué du gouvernement de Besançon, porteur de la « gracieuse recognoissance » servie annuellement aux Confédérés par les autorités des bailliages jurassiens, gagnait le 17 juillet Bade, où le S^r de Grammont le rejoignait au bout de vingt-quatre heures.(8) Par malheur la diète venait de terminer ses travaux. Après s'être abouché avec les députés bernois et avoir constaté qu'ils ne renonçaient pas à la prétention d'obtenir de la maison d'Autriche, en échange de leur concours, la garantie formelle de la possession

(1) „Les Suisses s'eschaufent à mesure qu'il leur paroist qu'on veut avoir les choses malgré eux.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 109. — „Je croy bien que leur intention est de me manquer de parole, aussi bien que de foy.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 juillet 1669. loc. cit. — „Ils ont si peu de souvenir des millions qu'ils ont reçeus, que l'on ne doit pas se promettre qu'ils en ayent plus à l'avenir des gratiffications qu'on leur voudra faire.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 août 1669. *Ibid.* XLV. 252. — „Les Suisses estant dans ceste fauce opinion que la France les doibt payer pour ne pas faire le mal qu'ils s'imaginent de pouvoir faire.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 novembre 1670. *Ibid.* XLVI. 212.

(2) duc de Sesto (Gazette d'Amsterdam. 1669. n° 16). — *contra:* Dörfliger. 65.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 juillet 1669. loc. cit.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — „Col mezzo del colonello Beroldinghen, s'haveva l'ambasciatore cattolico aperto qualche via per insinuarsi con quelli del cantone di Solatorno, tutto francese, ma penetratosi dal ministro di Francia Mulier opportunamente le era sortito con danari di divertirne l'avanzamento.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 19 agosto 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 167. — *Nouvelles de Hambourg.* 30 août 1669. Gazette d'Amsterdam. 1669. n° 36.

(5) *Nouvelles de Hambourg.* 4 octobre 1669. Gazette d'Amsterdam. 1669. n° 42.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 12 luglio 1669 e 14 marzo 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 gennaio 1671. loc. cit.

(8) *Pfyffer und Sonnenberg an Luzern.* Baden, 17. Juli 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 18 juillet 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV. — *Grammont a Casati.* Bada, 18 luglio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 19 luglio 1669. *Ibid.* — „per vedere che sicurezza si possa havere dalli Bernesi circa il passo per la Borgogna et anco se si potesse impegnare con Berna anco il cantone di Solodoro.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 19 luglio 1669. loc. cit.

du pays de Vaud, le représentant spécial du prince d'Arenberg ne tarda pas à rebrousser vers ses foyers. (1) L'échec subi par Beroldingen ne pouvait point ne pas l'atteindre lui-même. Aussi bien les quelques succès remportés dans ce temps par Casati à Lucerne n'étaient pas de nature à changer la face des choses. (2) De surcroît, lorsque, trois mois plus tard, cet ambassadeur s'avisa d'engager les alliés suisses de son maître à rétracter les « déclarations » remises par certains d'entre eux au résident français, démarche qui, selon lui, devait inciter Berne à faciliter à leurs enseignes l'accès de la Franche-Comté, (3) il lui fut répondu de telle façon que ses conseillers et lui jugèrent superflu d'insister. (4)

Cependant des nuées s'amoncelaient à la frontière septentrionale de la province espagnole. En prévision de l'orage qu'il s'attendait à voir fondre sur lui, le gouverneur de celle-ci se décida l'année suivante à dépêcher derechef le Sr de Grammont au delà du Jura. (5) Encore qu'il ne renonçât pas à lever des auxiliaires à Soleure et à Lucerne, (6) l'envoyé comtois se porta, le 12 septembre au soir, à Fribourg. (7) Son dessein était d'y recruter quelques milliers d'hommes. On lui en accorda tout juste quatre cents. (8) A dire vrai, ce n'était qu'un commencement. (9) Ce chiffre ne tarda pas à s'accroître. (10) Avant que de passer dans la vallée du Rhône, où il se proposait de le compléter, (11) le représentant du prince d'Arenberg regagna Besançon afin d'y quérir les « patentes » indispensables à la conclusion de cette capitulation. (12) Cette erreur de tactique

---

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 mai et Bade, 8 juillet 1669. loc. cit. — *Grammont a Casati.* Bada, 18 luglio 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672. *Ibid.* Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 21 e 26 luglio e 18 ottobre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 octobre 1669, 21 mai 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 janvier 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 octobre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Casati agli VI cantoni cattolici.* Lucerna, 23 maggio 1670. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. Bündnisse.

(5) *Charles, prince d'Arenberg à Fribourg.* Besançon, 20 août 1670. Arch. d'Etat Fribourg. Franche-Comté. III (1630—1674). — Maag. 247.

(6) *Mouslier à Colbert.* Berne, 3 octobre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 245.

(7) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 12 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 197. — *L'évêque de Lausanne à Grésy.* Fribourg, 15 septembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(8) *Mouslier à Colbert; à Lionne.* Soleure, 12 septembre 1670. loc. cit.; Aff. Etr. Suisse. XLVI. 151. — *L'évêque de Lausanne à Grésy.* Fribourg, 15 septembre 1670. loc. cit. — *Capitulation conclue entre le Sr comte de Grammont et l'autorité fribourgeoise.* 20 septembre 1670. Arch. d'Etat Fribourg. Franche-Comté. III (1630—1674). — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 28 de noviembre 1670. Simancas. Estado. *3381.*

(9) *Consulta de 18 de mayo 1670 (Madrid) con carta del marqués de Los Balbases dando cuenta del estado de las negociaciones de Esguizaros y Grisones.* Simancas. Estado. *3381.* — *El marqués de Los Balbases a la Reina.* Milan, 3 de abril 1670. *Ibid.*

(10) *Avvisi del Montani.* Lucerna, 18 ottobre 1669. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

(11) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 217. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 septembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(12) *Il vescovo di Losanna à Grésy.* Friborgo, 29 settembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

devait lui être funeste. Elle procura, en effet, à Mouslier le loisir de dresser ses batteries et de conduire à bien l'offensive qu'on l'adjurait de Paris d'entreprendre contre le ministre espagnol en Suisse. (1)

Il convient de rendre à l'ancien secrétaire de De La Barde cette justice que, depuis son arrivée aux Ligues, son sentiment quant à la solution à donner aux affaires de la Franche-Comté n'avait guère varié. L'évacuation de cette province par les armes royales était à peine terminée que déjà il s'attachait à convaincre le Louvre de la nécessité de la réoccuper à bref délai, et cela à titre définitif. (2) Fortifier la domination de la Couronne Très-Chrétienne dans la Haute-Alsace; empêcher les Confédérés d'assumer de façon plus effective la protection de leurs voisins du Jura en installant en temps de paix dans la région de Dôle et de Salins des garnisons qu'ils se fussent énergiquement refusés à en retirer en temps de guerre; (3) assurer à la France un complément appréciable de bétail et de produits agricoles, qui lui eût permis de négliger désormais le marché suisse; (4) ruiner à jamais les intrigues hollandaises au sein des cités évangéliques et les projets autrichiens quant au statut des villes forestières du Rhin; (5) « mater » enfin les cantons des deux confessions et les réduire à une sorte de semi-vasselage, tels devaient être les principaux avantages que le roi eût, au dire de Mouslier, retirés de l'annexion de la province jurassienne à ses Etats. (6)

Il restait, au vrai, à faire un choix judicieux entre les divers moyens que proposait le résident pour réaliser ce projet. Le plus simple eût été assurément de procéder à une revision partielle du traité d'Aix-la-Chapelle. (7) La France se fût dessaisie, au profit de l'Espagne, d'une notable portion de ses conquêtes en Flandre et eût acquis, en compensation, les trois bailliages jurassiens, ainsi que continuait à le désirer le gouvernement des Provinces-Unies. (8)

---

(1) „Sa Mté ne souffrira pas qu'on se mocque ainsi d'elle après avoir touché son argent.“ *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 13 septembre 1670 (impr. Bulletin de la Société d'agric. de Poligny. *1874.* XIV. 367). — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 14 septembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 mai, 10. 24 et 31 août 1668, 26 juillet 1669, 13 juin 1670. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 54, 102, 105, 106; XLV. 228; XLVI. 89.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 182. — *Mémoire de Mouslier.* Soleure, novembre 1670. *Ibid.* XLVI. 158.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 27 février 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 359.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 5 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 125.

(6) *Ibid.*

(7) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 25 septembre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 120.

(8) „L'offerta fattasi in Madrid dall' inviato inglese alla regente, e che sarà dal prossimo luogo arrivato all' Eccza vostra, della mediatione cioè del Britannico per ottenere da questa Maestà il cambio nella Franca-Contea di Borgogna di alcune delle minore piazze di nuova conquista, le dipendenze e limite delle quali restano soggetti a contentioni inestricabili, è da questo governo attentamente considerato, credendosi soggestione de' Olandesi, che con ogni industria maggiore cercano d'allontanare da loro confini la Francia.“ *Giov. Morosini al Senato.* Parigi, 31 luglio 1669. Frari. Francia. CXLV. n° 110 (2da). — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 18 ottobre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Nouvelles de Paris.* 29 novembre 1669. ap. Gazette ord. d'Amsterdam. 1669. n° 49. — Lonchay. La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635—1700). p. 248 sqq.

A Madrid, cet échange n'aurait sans doute pas rencontré grande opposition.(1) A Paris, en revanche, où l'on se plaisait à considérer la Franche-Comté comme un fruit mûr, prêt à tomber entre les mains du roi, on ne semblait pas disposé à consentir aucun sacrifice afin de hâter un changement de domination désormais inéluctable.(2) A défaut de cette solution pacifique, et sans s'arrêter à l'hypothèse d'un nouveau traité de neutralité, qui eût coûté très cher aux autorités dôloises,(3) ou à celle du renforcement du blocus, déjà suffisamment rigoureux, qui paralysait les transactions commerciales dans cette région,(4) il ne restait que la voie des armes pour atteindre au résultat désiré.(5) Aussi bien Mouslier envisageait froidement la destruction possible et, selon lui, souhaitable, des hauts-fourneaux de Salins et pressait Lionne et Louvois de prendre une résolution généreuse avant que la conclusion, sans cesse à redouter, d'une entente helvéto-comtoise n'eût remis tout en question.(6)

*Projet suggéré par Mouslier de rattacher Neuchâtel à la France. — Ses avantages. — L'inaliénabilité de l'héritage des Longueville. — Lutte à Fribourg entre les partisans de la France et ceux de l'Espagne. — Intervention pressante de Mouslier. — Elle demeure vaine. — Le résident français se porte à Berne. — Politique ambiguë pratiquée par les autorités du **Mittelland**. — Mouslier s'attache à les ramener aux intérêts de la France. — Ses efforts à cette fin. — Substance de sa dissertation à l'appui de ceux-ci. — Les magistrats bernois n'osent se dérober aux instances françaises. — Raisons de leur attitude. — Mesures douanières*

(1) *Wicquefort à Lionne.* La Haye, 2 août 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt. p. 293. — „L'on dit que c'est l'Espagne qui propose cet eschange et qu'elle y est sollicitée par les Hollandois, qui voudroient esloigner le roy (de France) de leur voisinage. Cette nouvelle donne à penser aux Suisses qui ne peuvent comprendre comme l'Espagne puisse avoir ceste pensée après les despenses qu'elle vient de faire icy pour avoir des levées pour s'en servir dans lad. Comté de Bourgogne.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 octobre 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.

(2) *Nouvelles de Paris.* 27 juillet 1668. Gazette d'Amsterdam. année 1668. n° 31. — „Il fault se donner de garde des surprises et des pièges qu'on vous tendra à toute heure, car, en mesme temps que Batteville (Watteville) vous entretenoit de l'échange de toute la Flandre, ils faisoient donner l'avis en Portugal et en Hollande qu'il y avoit une pareille négociation sur le tapis, que le roy écoutoit, en Portugal pour y faire croire que ce royaume là alloit estre sacrifié par la France, moyennant la cession qu'on luy feroit des Pays-Bas, et en Hollande pour alarmer cet Estat là par l'appréhension de nostre voisinage et l'obliger à prendre plustost les dernieres liaisons avec l'empereur.“ *Lionne à Villars.* Saint-Germain-en-Laye, 28 octobre 1668. Aff. Etr. Hollande. IV suppt. p. 312. — „Ceste négociation est introduite à mauvaise fin.“ *Du même au même.* Paris, 11 novembre 1668. *Ibid.* p. 316. — *Mouslier à Berne.* Soleure, 21 mai 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 111.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 et 17 octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 180, 182. — *Extraict d'une lettre de Mr l'evesque de Lausanne.* Fribourg, octobre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 265. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 31 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 15.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 26 décembre 1670 et 20 mars 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 319, 371; *à Lionne.* Soleure, 27 mars 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 303.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure. 25 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 217.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 mai 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 57. — *Mouslier à Colbert; à Lionne.* Soleure, 24 janvier. 28 février, 28 mars et 25 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 17, 45, 59, 217; Aff. Etr. Suisse. XLVI. 14. — *Colbert à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 15 mars 1670. Arch. Marine Br. 51 f° 115.

*édictées à l'égard de Fribourg. — Difficultés qu'éprouve le résident à les faire rapporter. — Vaines menaces adressées par Casati aux Conseils de ce canton. — Diète de Bade du 25 novembre 1670. — L'équilibre tend à se rétablir entre les influences française et espagnole au sein des Ligues.*

**XXXIII.** A supposer, ce qui semblait probable, que l'on ne se décidât pas au Louvre à suivre, en ce qui concernait l'acquisition de la Franche-Comté, les conseils venus de Soleure, le résident tenait en réserve un autre projet, celui de rattacher politiquement et économiquement Neuchâtel à la France, et non point au Corps helvétique, ainsi que le préconisait dans le même temps le prévôt Christophe de Mohr, de Coire, en séjour à Paris. (1) Il s'agissait là d'un « expédient » ; l'envoyé à Soleure en tombait d'accord tout le premier. Mais cet expédient, encore que sa réalisation dût se heurter à de sérieux obstacles, paraissait de nature à amorcer les conquêtes méditées par le gouvernement royal vers le Jura. (2) A maints égards Mouslier en attendait de très réels bénéfices pour la couronne. (3) Maître du comté des Longueville, qu'il eût dédommagés par l'octroi de terres importantes en France, Louis XIV se fût trouvé en état de faire cesser d'un jour à l'autre les transports de minots de Salins dans la Suisse occidentale, transports assurés, pour une bonne part, grâce à l'usage de la voie fluviale et à celle du lac de Neuchâtel. (4) Si l'on songe en outre que le « domaine utile » de ce pays était d'un revenu de cent mille Livres de rente annuelle et que nombre de patriciens de Soleure, de Berne et de Fribourg y possédaient des vignes, on comprendra l'insistance apportée par Mouslier à en recommander l'acquisition définitive ou même à terme. (5) Selon le résident, les plus vastes espoirs étaient autorisés dès l'heure où le roi se déterminerait à en prescrire l'occupation, annonciatrice en quelque

(1) *Christoforo Moro à Lionne.* Paris, 13 septembre 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 153.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 octobre, 27 décembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 300, 345.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 248. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 8 août 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 163.

(4) Si le roy avoit la comté de Neufchastel par achapt, ou seulement pour en jouir pendant quelques années, on pourroit fermer par eaux le passage des sels de la comté (de Bourgogne) pour tous les cantons, à l'exception d'une partie de celuy de Berne et de Fribourg. Celuy par terre seroit de trop grands fraiz pour qu'ils s'en puissent servir..." *Mouslier à Colbert.* Soleure, 8 août 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 163.

(5) Pour Neufchastel, les Suisses ne sçauroient esviter d'y faire passer sur le lac le sel de la comté avec leurs vins et la pluspart des marchandises dont ils trafiquent. Ceux de Berne, Fribourg et Soleure s'y fournissent de vins et presque tous les particuliers de ces trois cantons qui en sont voisins y ont des vignes... C'est ce qui fait tousjours souhaitter à ceux qui sont affectionnez à son service (du oi) que la comté luy retourne pour ses prétentions contre l'Espagne et qu'il s'accommode du comté de Neufchastel, qui est de cent mil L de rente. Il est assez fourny de peuple pour son estendue ... Si on avoit eu ceste terre, on auroit espargné plusieurs millions qu'on a despensés en ces quartiers. Le roy n'auroit plus que faire d'entretenir icy des ministres, ny d'avoir des trésoriers et des controlleurs. Un gouverneur, qui seroit à Neufchastel, au quel on donneroit deux ou trois mil escus d'appointemens pourroit seulement avoir l'œil à ce qui se passeroit par deça, sans y venir. Il despendroit de Sa M[té] de faire payer à chascun des treize cantons les trois mil L de pensions qui leur sont promis par l'alliance et de les assigner pour cela sur la recette du comté de Neufchastel." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 252.

sorte de celle de la Franche-Comté. [1] N'eût-ce pas été pour le trésor du Louvre l'économie certaine de plusieurs millions de Livres? N'eût-ce pas été la suppression de l'ambassade, de la trésorerie des Ligues et de toutes les pensions, à l'exception de celles prévues dans le traité d'alliance franco-helvétique et, en outre, la certitude que, du poste avancé qui serait le sien désormais au delà du Jura, le gouverneur de cette petite « principauté » suffirait, à lui seul, à surveiller « les choses de Suisse » et à en régler le cours? [2] Or il était un point essentiel dont, soit ignorance, soit dédain, Mouslier s'abstenait de faire état dans l'élaboration de ses plans : l'inaliénabilité de l'héritage des Longueville. Que ceux-ci, mûs par l'intérêt « de la religion », se proposassent de consentir au rattachement à l'évêché de Lausanne de deux prieurés du pays, [3] leurs sujets protestants n'y eussent sans doute pas apporté d'obstacles. Il en serait allé autrement, en revanche, au cas où l'on se fût avisé de détruire leur indépendance. Secourus par les Bernois, qui, depuis un siècle et plus, assuraient la défense de leur cause, ils eussent, avec une ardeur au moins égale à celle des Genevois, dont le représentant du Louvre à Soleure affectait bien à tort de suspecter le patriotisme, résisté à toute tentative de mainmise étrangère sur leurs libertés. [4]

Lorsque Grammont, muni de quelque argent, [5] regagna Fribourg, le 3 novembre 1670, [6] il ne fut pas long à s'apercevoir que ses adversaires avaient su tirer parti de son absence. De prime abord, assurément, on avait pu croire que certains événements, dont les conséquences s'étaient développées depuis son départ pour Besançon, serviraient les intérêts de l'Espagne aux Ligues. L'entrée des armes françaises en Lorraine provoquait, on l'a dit, un vif émoi parmi les Confédérés de la Suisse occidentale et menaçait de les rallier, corps et âmes, à la Triplice. [7] A ce coup les communications militaires entre les cantons protestants et les Provinces-Unies par la rive gauche du Rhin, communications déjà très compromises, étaient virtuellement coupées. [8] Les Bernois,

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 273. — „Cette acquisition les retiendroit bien plus dans les interests du roy que l'argent qu'on leur peut faire distribuer.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 décembre 1669. *Ibid.* XLV. 340.

(2) „Si la comté de Bourgogne ne revient au roy, par le moien du comté de Neufchastel, s'il estoit à Sa M^té^, on engagerait esgalement les Suisses à demeurer dans ses interests, sans estre obligé de leur envoyer plus d'argent et on se pourroit descharger de l'embarras de la despense qu'ils causent.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 239.

(3) *Le duc de Savoie au m^is^ de Saint-Maurice.* Turin, 22 décembre 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. LXXXIII. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 5 gennaio 1672. *Ibid.* Vesc. ed arciv. esteri. VIII.

(4) „Il n'y a pas longtemps qu'un particulier des principaux de Genève m'a parlé de quelques moyens pour obliger ceux de cette ville là à se donner au roy. *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 252.

(5) *L'évêque de Lausanne à Grésy.* Fribourg, 18 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 190. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 6 novembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 septembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(8) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 180.

s'estimant plus particulièrement exposés aux entreprises de leur puissant allié de l'ouest, surtout si les villes forestières tombaient en son pouvoir, (1) faisaient tenir des armes et des munitions au gouvernement de Dôle. (2) Les raisons vraies du voyage de Louvois à Pignerol continuaient au reste à leur échapper. (3) Mais ils savaient, d'autre part, qu'au cas où le roi Très-Chrétien les attaquerait, ce prince trouverait derrière eux tout le Corps helvétique. (4) Ce fut à détruire l'influence acquise dans les Conseils de Fribourg et de Berne aux ennemis de la France, que Mouslier s'attacha incontinent. (5) Irrité à un très haut degré en constatant que la plupart des sommes distribuées par ses soins aux Confédérés l'avaient été en pure perte, (6) il n'usa d'aucun ménagement dans ses missives aux autorités du premier de ces cantons (7) et leur reprocha amèrement de violer de propos délibéré et la paix perpétuelle et le traité d'alliance renouvelé en 1663, soit quatre années après le contrat de mariage par lequel Louis XIV se voyait investi de « droits authentiques » sur les Pays-Bas, dont dépendait la Franche-Comté. (8) L'obstination qu'ils apportaient à persévérer dans leur erreur, en interprétant à faux les textes les moins contestables, (9) ne les acculait-elle pas à la pire des catastrophes : à la suppression de leurs privilèges commerciaux en France, à la perte de leurs créances sur le trésor royal, (10) à la certitude que, si leurs troupes étaient faites prisonnières, elles n'obtiendraient aucun quartier et seraient passées au fil de l'épée ? (11) Toutefois

---

(1) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 26 octobre 1668. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIX. 182.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 et 31 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 105, 106. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 26 octobre 1668. loc. cit. — Maag. 245.

(3) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 19 novembre et 5 décembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 207, 226.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 6 novembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(5) *Fribourg à Mouslier.* 18 septembre 1670. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. p. 10.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 octobre et 12 décembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 193, 230.

(7) „En 1636, la Comté ayant esté attaquée par les armes de France .·. il n'y eut que le canton de Fribourg qui, de son mouvement, sans en estre recherché, ordonna la levée de 1500 hommes pour la défense de la ville de Salins. Dès ce temps là, on pouvoit prétendre, à cause de ceste contravention, d'estre quitte envers ce canton et les particuliers de ce qui leur est deu.“ *Mouslier à Colbert.* Soleure, 11 novembre 1667. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVI. 113. — „Sa Mté ne souffrira pas qu'on se mocque ainsi d'elle après avoir touché son argent.“ *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 13 septembre 1670. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676) (impr. Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de Poligny. t. XIV [1874] p. 361). — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 19 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 203. — Chifflet. Mémoires. p. 185.

(8) *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 21 septembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 161. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 3 de noviembre 1670 (conde de Peñaranda ; cardal Aragon ; marqués de Castel-Rodrigo ; duque de Albuquerque ; marqués de La Fuente ; almirante de Castilla). Simancas. Estado. *3381.* — *Mouslier à Gravel.* Soleure, 1er janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. p. 18.

(9) *Fribourg à Mouslier.* 25 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 247.

(10) „Und demnach die von Freyburg in der Schweitz denen Burgundiern einige Völcker und Assistenz geschickt, welchen die Stadt Bern den Päss und Durchzug verwilliget … so ist in Franckreich auff alle Güter, welche aus der Schweitz dahin gebracht werden, ein Zoll, so vor diesem nicht gewesen, gesetz worden.“ Theatrum Europaeum. X2. 354. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 6 gennaio 1671. Aff. Etr. Venise. XCI. 356vo.

(11) „Vos gens, si la guerre y survient, n'auront aucun quartier.“ *Mouslier à Fribourg.* Soleure, 21 septembre et 25 octobre 1670. loc. cit ; Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 14 ; Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676).

menaces et promesses demeurèrent sans effet. (1) Loin de venir à résipiscence, les magistrats de Fribourg, encouragés par ceux de Lucerne, dont Mouslier invoquait en vain l'appui, (2) autorisèrent, avec moins de retenue qu'ils ne l'avaient fait jusque-là, les enrôlements pour le service de l'Escurial dans les bailliages comtois. (3)

La situation ne tendait pas à s'éclaircir en Helvétie. D'une part, les catholiques des petits cantons, convaincus que des échanges de vues secrets se poursuivaient entre Milan et leurs confédérés de la croyance réformée, se réunissaient en une diète à Brunnen et demandaient à être renseignés sur l'état des négociations de Fribourg avec le gouvernement de Besançon. (4) D'autre part, le résident français se croyait en mesure d'affirmer que, malgré la chute de Nancy, une entente occulte subsistait entre le duc Charles, le roi d'Espagne, les Etats-Généraux de La Haye et les Conseils des deux grandes cités évangéliques, entente qui eût permis à ces derniers de faire filer des auxiliaires vers la Hollande par la voie de la Franche-Comté, de la Lorraine et du Luxembourg, à la condition que les autorités du *Mittelland* ouvrissent les routes de celui-ci aux enseignes des «Waldstætten» acheminées vers le Jura. (5) C'était dès lors à Berne, et non ailleurs, qu'il apparaissait indispensable de livrer bataille aux adversaires du Louvre. (6) Mouslier le comprit et se porta en hâte dans cette ville. Il y trouva le peuple et ses magistrats pleins de défiance à son égard et peu enclins par suite à lui accorder les satisfactions que son maître réclamait d'eux. (7) Ce n'était pas à dire toutefois que l'on songeât au pied du Gurten à participer à la levée comtoise. (8) En revanche on semblait disposé à ne pas refuser passage aux contingents confédérés dirigés vers Salins, ni même aux forces italiennes que le gouverneur de la Lombardie s'apprêtait à y dépêcher de son côté, dans l'espoir de parer aux désertions de plus en plus fréquentes signalées parmi les milices du pays. (9) Le désir

(1) „Il est certain qu'ils (les Fribourgeois) sont allés un peu viste." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(3) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 25 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 211.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Avvisi del nuntio Cibo.* Lucerna, 24 ottobre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIV. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 25 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(5) *Mémoire envoyé à la cour par Mouslier.* 10 octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 180; Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 185. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 octobre 1670, 15 mai 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI, 193. 323.

(6) *Mouslier à Berne.* Soleure, 13 septembre 1670. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 585.

(7) *Mouslier à Lionne.* Berne, 3 octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 177. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 9 octobre 1670. Arch di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(8) *Mémoire de Mouslier.* Soleure, 1670. („Celuy que j'avois envoyé à Berne ..") Aff. Etr. Suisse. XLVI. 158.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 septembre et 10 octobre 1670. loc. cit. — *Instruktion ... an Herrn Samuel Frisching, Schuldtheissen und Herrn Sigismund von Erlach, venner und generaln der Stadt Bern, ihrer deputation halb auff eine Arauwische Conferentz.* Bern, 10./20. september 1670. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 616. — *L'évêque de Lausanne à Grésy.* Fribourg, 18 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 20 mars 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 371. — *Consulta del Consejo de Estado sobre las proposiciones que ha hecho el Embajador de Esguizaros.* Madrid, 9 de diciembre 1671. Simancas. Estado. *3382.* — Eidg. Absch. VI *A.* 804 *d.*

de venir en aide de façon détournée à leurs protégés comtois sans heurter par trop de front les susceptibilités françaises était certes à la base de la décision prise à ce sujet par les magistrats du grand Etat suisse. (1) Mais il y entrait aussi un calcul moins avouable. Encore que, en dépit des excitations intéressées de la cour de Turin, le conflit pendant entre les deux cantons co-propriétaires des bailliages romands ne se fût pas aggravé, Berne voyait sans déplaisir Fribourg se dessaisir d'une partie de ses troupes au profit d'une puissance étrangère. (2)

A seule fin de justifier son attitude en cette conjoncture, le gouvernement du ***Mittelland*** invoquait les obligations à quoi l'astreignaient ses traités de combourgeoisie avec ses voisins d'Helvétie et les stipulations, fort vagues, à la vérité, de l'***Erbeinung*** de 1511. (3) Mouslier s'attacha à le rassurer et à lui démontrer que la paix perpétuelle de 1516 condamnait en termes explicites, ainsi qu'on l'avait reconnu sur les bords de l'Aar dès 1636, toute assistance publique ou occulte, même préventive, donnée par l'une des parties aux ennemis ou aux sujets de l'autre. (4) Or, les droits du monarque français sur la province espagnole limitrophe des cantons de l'ouest n'étaient-ils pas établis de façon péremptoire? Bien plus, le gouverneur de celle-ci n'était-il pas « d'une certaine manière » le beau-frère de l'ancien souverain de Nancy, puisqu'il avait épousé « la sœur de la feue comtesse de Cantecroix »? (5) Ne devait-on pas dès lors suspecter sa bonne foi et appréhender que les secours militaires demandés en son nom aux Confédérés ne servissent à appuyer une tentative de reconquête de la Lorraine occupée par Créqui? (6) Grammont n'avait-il pas commis l'imprudence de s'ouvrir des projets de son maître à quelques membres du Conseil de Fribourg et de laisser entendre que, tandis que les enseignes de cet Etat tiendraient garnison dans Dôle et Salins, des contingents étrangers levés en Allemagne et en Lombardie se masseraient à la frontière occidentale du comté, pour, de là, envahir le duché de Bourgogne? (7) Etait-ce à dire qu'on s'attachât de parti pris au Louvre à entraver les relations économiques des populations des deux versants du Jura? Nullement. Très jaloux des prérogatives de sa couronne, Louis XIV, à la vérité, ne souhaitait point que ses alliés suisses

(1) *Berne à Mouslier.* 16/26 septembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 154.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 2 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 217.

(4) *Casati al gobernador de Milan, duque de Osuna.* Lucerna, 15 de febrero 1671. Simancas. Estado. *3382.* — „... mentre l'oppositione della Francia viene fondata sopra la pace perpetua che inhibisce alli Svizzeri il dar passo, gente o qual si sia altro aiuto agli inimici di quella corona, volendo intendere ciò tant' oltre che quando la Francia attachi qualche piazza, provincia o Stato, che li medesimi Svizzeri non la possino diffendere, ne assistere." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 agosto 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(5) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 24 septembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 180.

(6) *Ibid.*

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 octobre 1670, 2 et 9 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI, 180, 246, 257; *à Robert de Gravel.* Soleure, 1er janvier 1671. *Ibid.* VI suppt. p. 18. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1670. Ibid.* Mém. et Docts. XX.

s'immisçassent dans ses négociations avec le gouvernement de Madrid, prétendissent s'opposer à l'exécution des mesures douanières édictées à Paris au regard de la Franche-Comté, (1) ou cherchassent à obtenir de lui la promesse qu'il la leur céderait dans la suite en échange de leurs bailliages d'Outre-Monts. (2) Affirmer en revanche qu'à cette heure l'invasion de la province espagnole était chose décidée constituait une pure calomnie dont le monarque français demandait qu'on châtiât les auteurs. (3) En fait les apparences étaient sauves. Aucune protestation ne s'élevait dans l'entourage royal contre l'extension donnée aux fortifications comtoises. (4) Aucun indice ne permettait de supposer que le résident ne fût pas sincère quand il déclarait, « qu'à la contemplation des Suisses », son maître consentirait sans doute à examiner avec bienveillance la question du rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. (5)

En présence de la gravité de la décision qu'on sollicitait d'eux, les magistrats bernois résolurent de prendre le temps de la réflexion. Or Mouslier s'était bercé de l'illusion d'obtenir une réponse ferme avant son retour à Soleure. Il regagna les « Cordeliers » assez déçu. (6) Mais le dépit obscurcissait quelque peu chez lui le sens des réalités. Tout bien pesé, Berne ne pouvait se dérober aux instances françaises. (7) En les repoussant, elle eût aggravé les difficultés économiques avec lesquelles se trouvaient aux prises ses protégés de Dôle. (8) Elle eût précipité l'avilissement du prix de vente du bétail, qui en était en partie (9) la conséquence en Suisse. (10) Elle eût contribué à accroître le malaise et la misère dont souffraient citadins et paysans sur le sol de

---

(1) *Mouslier à Colbert; à Lionne.* Soleure, 1er mai 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 407; Aff. Etr. Suisse. XLVI. 318.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 juin 1668, 13 septembre 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 72, XLV. 268.

(3) *Le roi aux XIII cantons.* Versailles, 5 juin 1669; Saint-Germain-en-Laye, 12 février 1670. St-Arch. Zürich. Franz. Könige Missiven. CIV. 9; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 12 juin 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 163; St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — *Mouslier à un canton.* Soleure, 12 juin 1670. St-Arch. Zug (Frankreich). „Affin que nous ne soyons pas divertis par de tels procedez de continuer à vous départir nos bienfaicts." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 190.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 octobre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 185. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 9 novembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 200.

(5) *L'évêque de Lausanne à Mouslier.* Fribourg, 13 octobre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 263.

(6) „Non essendosi li Bernesi voluto dichiarire intieramente di quello vogliono fare, ma sempre con scuse e pretesti che li Sigri principali del Consiglio erano absenti." *L'évêque de Lausanne à Grésy.* Fribourg, 13 et 18 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Instruktion ... auff die ... Herrn Samuel Frisching, Schuldtheissen und Herrn Sigismund von Erlach, venner und generalen der Stadt Bern Ihrer Abgesandtschafft halb gen Baden auff eine allgemeine extraordinarii Zusammenkunft.* Bern, 4./14. november 1670. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 619.

(7) *Berne à Fribourg.* 24 septembre/4 octobre 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671).

(8) „Tant que les cantons seront divisez sur les interests de la France, ceux qui ne seront pas bien intentionnez n'oseront jamais entreprendre de faire ce que les Espagnols en souhaitent." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 246.

(9) „Il est mort (en Suisse) une quantité prodigieuse de bestail ... et, dans le bailliage de Berne, à peine y est-il resté ni bœuf, ni vache." *Nouvelles de Hambourg.* 4 octobre 1669. Gazette d'Amsterdam. année 1669. n° 42.

(10) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 22 mai 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 438.

l'Helvétie. [1] En fait, au bout de peu de jours, il devint très problématique que le roi Catholique réussît à secourir ses sujets jurassiens par la voie des Ligues. [2]

En ce même temps néanmoins, Fribourg, « où l'on comptait de meilleurs Espagnols qu'à Madrid », persistait dans la résolution d'acheminer des troupes vers Salins. [3] Cependant, en maintes occasions, Mouslier avait affirmé avec force la volonté de son maître de priver de leurs exemptions en France ceux des Etats confédérés qui pactiseraient directement ou indirectement avec ses ennemis. [4] En août 1668 déjà, on avait approuvé à Paris les avertissements sévères adressés par le résident aux autorités des bords de la Sarine, coupables, selon lui, de participer aux mesures de défense arrêtées par le gouverneur du comté de Bourgogne. [5] En octobre 1670, on se décida à passer des menaces aux actes et à frapper de droits très élevés, outre les « burats » de Zurich, les cinquante et quelques mille fromages que Fribourg introduisait, bon an mal an, dans le royaume sous le couvert de ses privilèges. [6] Comme, à cette heure, Lucerne renonçait à pousser ce canton dans la voie de la résistance aux sollicitations du Louvre [7] et que protestants et catholiques abondaient dans le même sens, [8] Grammont, à son retour dans la Suisse occidentale, jugea la situation très compromise pour les intérêts qui lui étaient confiés. [9] Aussi bien, après trois jours d'une lutte opiniâtre, au cours de laquelle il faillit en venir aux mains avec le Sr de Gléresse, l'un des partisans les plus déterminés de la cause française, [10] l'envoyé comtois s'avoua vaincu et assista impuissant

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 30 dicembre 1669. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *L'évêque de Lausanne à Mouslier.* Fribourg, 20 octobre 1669. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 263. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 ottobre 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. —. *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 septembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 et 10 avril 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 306, 312.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 217. — *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 3 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 208.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 217. — *Mouslier à Fribourg.* Berne, 5 octobre 1670. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1669—1671). — *Mouslier à quelques cantons.* Soleure, 3 novembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 215.

(5) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 21 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 104.

(6) *Zurich à Mouslier.* 27 septembre/7 octobre 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 122. — *Arrest du Conseil d'Estat qui ordonne qu'il sera levé des droits sur les marchandises que les cantons de Zuric et de Fribourg feront entrer dans le royaume.* 4 octobre 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 176. — *J.-B. Colbert à Mouslier.* Sceaux, 10 octobre 1670. Arch. Marine. B[7] 52. p. 534. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 24 et 31 octobre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 255, 277. — *Freiburg an Zürich.* 29. oktober 1670. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 180. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 6 novembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 9 dicembre 1670 Aff. Etr. Venise. XCI. 348vo. — Maag. 248.

(7) „parcequ'on leur impute tousjours (aux Lucernois) les résolutions qui se prennent, qui leur attirent toutes les choses qui se passent de mauvaise grâce à l'égard de la France." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 octobre 1670. loc. cit.

(8) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 19 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 203; *à Lionne.* Soleure, 17 octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 182. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 6 novembre 1670. loc. cit.

(9) *Avvisi del nunzio Cibo.* Lucerna, 7 novembre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIV.

(10) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 et 15 novembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 198, 212; *à Colbert.* Soleure, 28 novembre 1670 et 16 janvier 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 301, 339.

à la « révocation » de la levée dont il s'apprêtait à payer la première montre. [1] Pour le coup, Mouslier crut pouvoir promettre aux magistrats de Fribourg que les mesures édictées contre leurs administrés à Lyon ne seraient pas maintenues. [2] A Paris, on le blâma fort de sa précipitation, et les membres du Conseil royal durent lui rappeler « qu'on ne se jouait pas de ces sortes d'arrests comme d'une navette ». [3] En réalité, ce ne fut guère avant les derniers jours de l'année que les marchands du canton suisse établis en France obtinrent mainlevée des saisies opérées à leur préjudice. [4]

Tandis que ces événements se déroulaient à la frontière occidentale des Ligues, Casati conférait avec le gouverneur de Milan. [5] Rappelé en hâte à Lucerne, il gagna presque aussitôt Bade, où une diète s'ouvrit le 26 novembre. [6] Mais ses menaces à l'égard de Fribourg n'eurent pas l'effet de celles de Mouslier. [7] Appuyés par leurs collègues de Soleure, de Schwytz et de Zoug, les députés de ce canton demeurèrent inébranlables dans la résolution prise par leurs supérieurs de ne pas intervenir « pour l'instant » au delà du Jura. [8] Et le Corps helvétique, dans son ensemble, approuva cette déclaration dont le caractère suspensif ne fut pas sans donner quelque ombrage au résident français. [9] Le succès remporté par celui-ci n'était cependant pas contestable. Grâce à l'argent dont il disposait ; grâce à l'ascendant que lui procuraient les récentes victoires des armes royales dans la région des Vosges, le plan échouait qu'avait conçu son rival espagnol de faire assumer par les Suisses la défense de la Franche-Comté. [10] Ni les intrigues de Fidèle de La Tour, le très vénal

(1) *Reynold à Mouslier.* Fribourg, 14 octobre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 263. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 7 novembre 1670. *Ibid.* f° 283. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 et 15 novembre 1670. loc. cit. — *Avvisi del Cibo.* Lucerna, 20 novembre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIV. — *Relatione dell' ambasciatore conte Alfonso Casati sopra il stato presente delli affari in Svizzeri.* 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 15 novembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 212. — *Fribourg à Mouslier.* 18 novembre 1670. *Ibid.* VI supp[t]. p. 15. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 21 novembre 1670 (2 lettres). Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f[os] 291, 295.

(3) *Lionne à Mouslier.* Soleure, 19 novembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 207. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 28 novembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 301. — *Colbert à Mouslier.* Paris, 5 décembre 1670 ; 24 avril 1671. Arch. Marine. B[7] 52 f° 664 ; 53 f° 157[vo].

(4) *J.-B. Colbert à Mouslier.* Paris, 19 décembre 1670, 2 janvier 1671. Arch. Marine. B[7] 52 f° 703[vo] ; 53 f° 3. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 21 décembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 241.

(5) *Christoforo Moro a Lionne.* Parigi, 22 giugno 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 204. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 8 dicembre 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 347. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 16 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 261. — *Casati a Monterey.* Lucerna, 20 giugno 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Nidwald an Luzern.* 18. dezember 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Bünde (1668—1671). — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 5 décembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 307. — „Llegno a Baden la noche del dio 29 del pasado." *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 diciembre 1670. Simancas. Estado. *3382.* — *Osuna a la Reyna.* Milan, 25 de diziembre 1670. *Ibid.* — *Nouvelles de Cologne.* 16 janvier 1671. Gazette d'Amsterdam. 1671. n° 4. — *Casati a Monterey.* Lucerna, 20 giugno 1671. loc. cit.

(7) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 5 décembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 307.

(8) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 9 dicembre 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 348[vo]. — *Mouslier à Colbert ; à Lionne.* Soleure, 12 décembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* f° 315 ; Aff. Etr. Suisse. XLVI. 230.

(9) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 diciembre 1670. Simancas. Estado. *3382.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 décembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 230.

(10) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 257.

grand-maître de la cour de l'abbé de Saint-Gall, (1) que le représentant du Louvre à Soleure eût désiré voir accepter les fonctions de résident impérial, ce qui lui eût fermé l'accès des diètes générales, (2) ni la diffusion du dernier libelle de Lisola : *La France gémissante,* (3) ni la diversion, préconisée par les hispanophiles des cantons forestiers, d'une mission financière comminatoire à Paris n'avaient pu vaincre l'hésitation des Confédérés à s'exposer à des représailles de la part du monarque français. (4)

Toutefois, au fait, comme il l'était, de la versatilité de ses hôtes, Casati, si amère que fût sa déception, ne considérait pas la partie comme définitivement gagnée par Mouslier. (5) Lui-même attendait des sommes importantes de Lombardie. (6) Ses négociations à l'effet de provoquer une nouvelle confirmation des engagements souscrits en 1634 par les catholiques d'Helvétie à l'égard de son maître prenaient un tour favorable. (7) Par suite sa volonté de reconquérir le terrain perdu était tenace. Elle l'était d'autant plus que la situation empirait sur le versant occidental du Jura (8) et que le nombre des désertions y augmentait parmi les milices du pays. (9)

Le remède à cet état des choses, l'ambassadeur espagnol croyait l'avoir découvert. Pourvu qu'Arenberg fût en mesure de les entretenir, il se faisait fort d'acheminer *alla sfilata* vers Dôle trois mille hommes suisses ou italiens, (10) soit en achetant la complicité des autorités du « Mittelland », soit en persuadant aux Confédérés des « Waldstætten » de solliciter du plus puissant des cantons le passage sur ses terres, aux conditions qu'eux-mêmes avaient posées à Zurich, lorsque, en 1667, le *Vorort* s'était décidé à secourir Genève menacée, (11) ou

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 décembre 1670 et 26 juin 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 230, 334. — *contra :* „il più intelligente e sagace che habbi l'Elvezia, ma francese in sommo grado.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 30 août 1669, 29 août 1670. Aff. Etr. Suisse. XLV. 259; XLVI. 135. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 18 juillet 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000 f°* 139. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 13 août 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 126.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 janvier et 6 février 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI, 246, 278.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 juin et 12 décembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 89. 230.

(5) „reconosciendo que en la inconstancia y variacion de las resoluciones de esta nacion ... no ay que hacer fundamento en sus declaraciones y ligas.“ *Osuna a la reina.* Milan, 25 de junio 1671. Simancas. Estado. *3381.*

(6) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 15 febrero 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Cassani agli VI cantoni cattolici.* Madrid, 17 junio 1673. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. Bündnisse.

(7) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 26 de agosto 1671. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3382.*

(8) „Quella provincia è in pericolo evidente di perdersi, se non è assistata dalli Svizzeri.“ *L'internonce de Bruxelles au nonce en Suisse.* 20 décembre 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 avril 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 315. — *Casati a Monterey.* Lucerna, 20 giugno 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(10) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 13 février 1671 (Ire). Aff. Etr. Suisse. XLVI. 284. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 15 febrero 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 23 febbraio 1671. Aff. Etr. Venise. XCI. 365.

(11) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 et 15 febbraio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; Simancas. Estado. *3382.* — „Non hanno ancora i Svizzeri concesso il passo per le genti che dallo Stato di Milano si dissegnano mandare in Borgogna, pretendendo il solo cantone di Berna 50 mille scudi, in ragione di due mille per anno già passati 25 anni, che non ha havuto un soldo di detta ragione.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 23 marzo 1671. Aff. Etr. Venise. XCI. 375. — „S'il y

qu'ils lui poseraient le jour où celui-ci et ses alliés évangéliques accorderaient une levée à Venise.[1] Fribourg d'ailleurs marquait du regret d'avoir éconduit trop rapidement le Sr de Grammont, et les dernières délibérations bernoises se trouvaient remises en question.[2] Assurément l'absence simultanée de Mouslier et de Casati à la diète de Bade de juillet 1671 y fut commentée sans bienveillance.[3] Mais quand, le mois suivant, l'envoyé de l'Escurial eut distribué aux clients de son maître une pension «de toute nature»,[4] quand il eut obtenu d'eux une déclaration précisant l'importance des obligations qui découlaient de leur traité avec celui-ci, en ce qui concernait la Franche-Comté notamment;[5] quand, à son instigation, Lucerne et les Etats de son groupe eurent adressé au roi Très-Chrétien une missive comminatoire pour exiger de lui l'acquittement de partie de sa dette envers le Corps catholique,[6] dette dont ce prince cherchait à défalquer des soldes demeurées impayées depuis 1636,[7] il devint évident que l'équilibre tendait à se rétablir, dans la région des Alpes et du Jura, entre les puissances étrangères dont les représentants s'y disputaient la prééminence,

---

avoit quelque rupture entre les deux couronnes, Mr l'ambassadeur d'Espagne parle de fa re aussitost une levée pour envoyer en Bourgogne, et les Bernois n'accorderont point le passage, qu'il ne fasse que les catholiques ne reprennent en leur faveur le pays de Vaux en protection.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 28 janvier 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Nouvelles de Milan.* 24 février 1672. Gazette de France. année 1672. p. 283.

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 11 aprile 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Mémoire de Mouslier.* Soleure. 1670. („Celuy que j'avois envoyé...“). Aff. Etr. Suisse. XLVI. 158. — *Consulta del Consejo de Estado sobre lo ocurrido en la dieta que Esguizaros tuvieron en Baden.* Madrid, 27 de enero 1671 (El cardenal Aragon; el duque de Albuquerque; el conde de Ayala; el marqués de La Fuente; el condestable de Castilla). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3382.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 février 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 289.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 15 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(4) „Mr le Comte Casati, ambassadeur de la couronne d'Espagne vers les Suisses et les Grisons, en estant icy de retour, a tant sollicité Mr le duc d'Ossune. nostre gouverneur, qu'enfin il a résolu de luy envoyer 25000 écus en déduction des pensions que le roy leur fait.“ *Nouvelles de Milan.* 19 juillet 1671. Gazette d'Amsterdam. 1671. n° 3. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 31 de julio 1671. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.* — *Casati agli VI cantoni cattolici.* Lucerna, 3 agosto 1671. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. Bündnisse. — *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 3 et 10 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 208, 252.

(5) *Casati à Schwytz.* Lucerne, 31 mars 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 305. — *Grésy au mis de St-Thomas.* Hohenrain „à deux heures de Lucerne“, 30 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 358. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 luglio; 7 e 27 agosto 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Proposition adressée par Casati à la diète de Lucerne.* 4 août 1671. *Ibid.* — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 agosto 1671. Simancas. Estado. *3382.* — *Proposition faite à Lucerne par Casati.* 19 août 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 27 août 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — Eidg. Absch. VI *A.* 827 *d.*

(6) „Poichè gli Svizzeri fecero intendere agli ambasciatori di Spagna, di Francia e di Savoia che facessero sapere ai loro padroni che essi non havevano bisogno di ambasciatori, ma di danari...“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 15 giugno 1671. Aff. Etr. Venise. XCI. 397. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 26 de agosto 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(7) *J.-B. Colbert à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 31 janvier 1670. Arch. Marine. B7 51. p. 53. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 14 février et 26 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 33, 237.

et que les influences hispano-lombardes, un instant en déclin, s'opposeraient encore avec vigueur aux influences franco-piémontaises qui s'efforçaient de les annihiler. (1)

*Griefs accumulés à la cour de France contre la personne de Mouslier. — Son maintien au poste de Soleure apparaît de plus en plus malaisé. — Plaintes dont il est l'objet de la part des autorités des divers Etats confédérés. — Celles-ci demandent à mainte reprise son rappel et son remplacement par un ambassadeur. — Le résident se fait inconsciemment l'instrument de sa propre disgrâce. — Mission secrète accomplie aux Ligues par Pierre Stoppa. — Biographie de ce personnage. — Il dessert Mouslier auprès de Louvois. — Doléances de celui là. — Elles paraissent en partie justifiées. — Ses illusions tenaces. — Il sollicite son rappel. — Humiliations qui lui sont infligées. — Son départ de Soleure. — Considérations générales sur sa carrière helvétique.*

**XXXIV.** Compromise dès son début par de regrettables légèretés et par une absence de perspicacité qui n'avait cessé de faire le jeu de l'ambassadeur espagnol à Lucerne, la carrière helvétique de Mouslier approchait de son terme. Aussi bien en France qu'en Suisse, le maintien de l'ancien secrétaire de De La Barde dans le poste diplomatique de Soleure apparaissait désormais malaisé. Seule en somme la faveur de Colbert l'avait jusqu'à ce jour préservé des sanctions sévères qu'en maintes occasions ses adversaires s'étaient attendus à voir prendre contre lui. (2) Suspect à Le Tellier, il ne jouissait plus d'aucun crédit auprès de Lionne, et celui-ci ne se lassait pas de lui reprocher l'étroitesse de ses conceptions politiques et l'obstination qu'il apportait à les défendre. (3) Dès le lendemain de l'évacuation de la Franche-Comté par les armes royales, la plupart de ses démarches avaient encouru le blâme ostensible ou secret de ses supérieurs. (4) Il semblait, au premier abord du moins, que si, à Vienne et à Madrid, on s'était décidé à solliciter des cantons la prise en sauvegarde des villes forestières du Rhin, de Constance et de Bregenz, l'attitude adoptée par le résident du Louvre n'était pas étrangère à cette détermination. Sa «loqua-

---

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 23 settembre 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Hans Rudolf Simmler an H. Bürgermeister von Zürich.* Saint-Germain-en-Laye, 9. und 12. februar 1666 (n. s.). St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225 15. nos 82, 83. — „altrettanto aborrito in quella corte (di Parigi) dal Lionne e Tellier, quanto favorito dal Colbert, parente della sua moglie.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio 1670. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *contra:* Schweizer. op. cit. 100 sqq.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio 1670. loc. cit. — *contra:* Schweizer. op. cit. 100 sqq.

(4) „Gardez vous bien de rien mettre au jour ... dont vous ne soyez très bien informé.“ *Lionne à Mouslier.* Paris, 21 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 266.

cité déplacée » et l'insistance mise par lui à exiger des Confédérés des déclarations par le moyen desquelles ceux-ci s'engageaient à ne point protéger les terres de l'Autriche antérieure ne pouvaient que confirmer l'empereur et le roi Catholique dans leur appréhension que le roi Très-Chrétien ne méditât une attaque brusquée vers Rheinfelden et Waldshut.(1) L'affirmation formulée par lui en pleine diète que Louis XIII avait jadis conquis la Lorraine à seule fin de châtier le duc de sa « félonie » était, ainsi qu'on le lui faisait remarquer de Paris, « contraire à la vérité ». En réalité, le souverain de Nancy ne se considérait comme vassal du roi que pour une très faible partie de ses Etats.(2) Il était faux d'ailleurs qu'il y eût été rétabli par la paix des Pyrénées. Louis XIV, désireux d'exclure les Espagnols de toutes négociations à ce sujet, avait tenu à ce que cette restitution fît l'objet d'un traité particulier.(3) Il n'existait vraiment aucun motif d'opposer les stipulations du contrat de mariage de la reine Marie-Thérèse à celles de l'alliance renouvelée en 1663, car les Confédérés eussent pu objecter non sans raison, qu'en évacuant la Franche-Comté en juin 1668, leur allié français avait implicitement reconnu l'illégalité de ses prétentions sur cette province.(4) Les « violences de style » à quoi le représentant du Louvre avait recours dans ses missives à Fribourg semblaient inopportunes au plus haut point, d'autant qu'elles menaçaient de ruiner l'influence conservée par les chefs du « bon parti » sur les bords de la Sarine.(5) Erreur beaucoup plus grave, le résident, dans sa hâte d'assurer l'échec de la levée pour le service de l'Espagne dans les bailliages jurassiens, n'avait pas craint de déclarer que cette puissance s'était classée au nombre des ennemis de son maître, puisqu'elle avait donné asile au duc de Lorraine à Besançon.(6) Cette assertion, se produisant à l'heure où le gendre de Philippe IV proclamait la nécessité du maintien intégral des décisions arrêtées dans l'Ile-aux-Faisans et à Aix-la-Chapelle, allait à l'encontre des intérêts de la cour de Paris.(7) Elle fournissait gratuitement des armes au polémiste redoutable qu'était Lisola.(8) Au reste les prévisions de Lionne à cet égard se réalisaient en plein. L'ambassadeur

(1) *Christ. Moro a Lionne.* Parigi, 4 luglio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 205.

(2) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 1er octobre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 175.

(3) *Ibid.*

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 9 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 257. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 21 janvier 1671. *Ibid.* XLVI. 266.

(5) *Mouslier à Gravel.* Soleure, 1er janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. p. 18. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 23 février 1671. *Ibid.* XLVI. 291. — *Perwich to Arlington.* Paris, 15 august 1671. op. cit. p. 161.

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 et 25 septembre, 17 octobre et 21 novembre 1670, 6 février et 13 mars 1671; *à Colbert.* Soleure, 19 septembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 151, 182, 208, 278, 299; Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 203, 217. — *Consulta del Consejo de Estado, con una carta del duque de Osuna tocante a Esguizaros.* Madrid, 28 de noviembre 1670. Simancas. Estado. *3381.* — *Mouslier à R. de Gravel.* Soleure, 1er janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. p. 19.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 6 février 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 278. — *Lionne à Mouslier.* Tournai, 3 juin 1671. *Ibid.* XLVI. 328.

(8) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 1er octobre et 9 novembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 175, 200.

de la Couronne Catholique auprès du Louvre ayant cru devoir protester, au nom du gouverneur des Pays-Bas, contre les paroles prêtées à l'envoyé français en Suisse, le roi Très-Chrétien ne put se dispenser de désavouer ce dernier. (1) Enfin il était avéré que si, d'une part, la campagne entreprise par Mouslier à l'effet d'obtenir des divers membres du Corps helvétique des déclarations particulières propres à renforcer certaines stipulations du traité d'alliance renouvelé en 1663 aboutissaient à un échec retentissant, d'autre part l'importance attachée par lui à l'hermétique clôture des passages donnant accès à la Franche-Comté, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, semblait très exagérée. (2) A Paris, on connaissait mieux qu'à Soleure l'état d'épuisement de la monarchie rivale. Par suite on savait ses chefs incapables de conduire à bien des desseins agressifs à l'endroit des puissances adverses, et l'on s'étonnait dès lors que l'ancien secrétaire de De La Barde eût dépensé tant d'argent et déployé tant d'énergie à combattre l'organisation d'une levée dont Casati ne paraissait pas en mesure d'acquitter la première montre. (3)

Aussi nombreux que variés, les griefs du Louvre envers le résident français en Suisse ne faisaient pas oublier cependant ceux nourris par les Confédérés à l'égard de ce même personnage. On a dit ailleurs les multiples compétitions qu'avait éveillées dans l'entourage royal l'annonce de la reprise, sans cesse différée, de la tradition séculaire qui voulait que le poste diplomatique de Soleure fût occupé par un ambassadeur, la nomination non maintenue de Du Plessis-Besançon à cet emploi et les candidatures diverses qui s'ensuivirent. Or aucune nouvelle n'eût apporté autant de joie parmi les cantons que celle du rappel de Mouslier. (4) Ce rappel les pensionnaires les plus autorisés de la couronne en Helvétie l'avaient tout d'abord réclamé discrètement du Louvre. (5) Puis, contrits de l'inefficacité persistante de leurs démarches, (6) ils s'étaient enhardis à le représenter comme une «nécessité

(1) *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 9 novembre, Paris, 24 décembre 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 200, 241. — *Osuna a la reyna.* Milan, 25 de diciembre 1670. Simancas. Estado. *3382.*

(2) *Schmid et F. de La Tour à Lionne.* 10 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 209. — „Vostre zèle vous fait tousjours appréhender des inondations d'Allemans dans la Bourgogne par la Franche-Comté, si l'Espagne pouvoit avoir à sa disposition les passages par la Suisse. Cela est aussi peu à craindre, tant que Dieu prestera la vie à nostre monarque, que la cheute du ciel.“ *Lionne à Mouslier.* Paris, 21 janvier 1671. *Ibid.* XLVI. 266.

(3) „Vous regardez tousiours les Espagnols comme brulans d'envie de rompre la paix, lorsque, par mille bonnes raisons, ils ne craignent rien tant que cette rupture.“ *Lionne à Mouslier.* Paris, 21 janvier et 2 mars 1671. loc. cit.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 822 *d.*

(5) *Les landamans Schmid, Stultz et Reding et Fidèle de La Tour à Lionne.* Bade, 30 mai 1668, 9 juin 1669. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 65; XLV. 137. — *La Tour à Lionne.* s. d. (1668); Bade, 4 juillet 1669. *Ibid.* XLIV. 178; XLV. 207. — „L'arrogance, l'impétuosité et l'opiniastreté de l'homme du roy par deça, contre tous les bons conseils qu'on luy donne, a réduit le service du roy en ces païs, que les bons amis de la France... perdent courage...“ *Note de Mr de La Tour pour Mr de Lionne.* 18 novembre 1668. *Ibid.* XLIV. 155.

(6) *Mémoire* („Lorsque la couronne de France...“) (1669). Aff. Etr. Suisse. XLV. 109. — Eidg. Absch. VI *A.* 754 *c.*

nécessitante », (1) pour peu que le monarque et ses ministres tinssent à conjurer l'émiettement du parti français aux Ligues, à prévenir le départ pour Paris d'une ambassade extraordinaire des Etats des deux confessions (2) et à conserver intacts leur prestige et leur influence, que les erreurs répétées et l'insuffisance notoire d'un ministre sans crédit compromettaient chaque jour davantage. (3) Les personnages ne manquaient certes pas à la cour, qui, tel le marquis de Cœuvres, né à Soleure, et pour lequel la langue allemande « n'avait pas de secrets », eussent rempli, à la complète satisfaction des alliés du roi, les fonctions délicates d'ambassadeur en Suisse. (4) Lorsque, en janvier 1670, l'espoir que le gouvernement de Paris allait enfin se rendre aux désirs des Confédérés eut été à nouveau déçu, l'attitude de ceux-ci se modifia quelque peu. (5) Dans les diètes générales et particulières, le vide se fit de plus en plus autour du résident, (6) dont les adversaires, convaincus que les missives royales transmises au *Vorort* « étaient de sa composition » et que son action néfaste ne tendait qu'à semer la désunion parmi ses hôtes, (7) obtinrent que des représentations sérieuses seraient adressées en haut lieu à l'effet de provoquer son départ. (8)

Que l'hostilité croissante déchaînée contre l'envoyé français à Soleure compromît le succès des négociations diplomatiques engagées en Helvétie, on en tombait d'accord au Louvre. Mais que ce personnage se fût inconsciemment fait l'instrument de sa propre disgrâce, c'est ce dont lui-même tout le premier était loin de se douter. Il n'en alla pas autrement cependant. Aussi bien, à plusieurs reprises, Mouslier avait avisé Lionne et Louvois « que la Suisse estoit pleine de monde », soit de soldats sans emploi, cherchant fortune (9) « et que

(1) *Mémoire* („Lorsque la couronne de France ...“). loc. cit. — *Schwytz an Luzern.* 9. Februar 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen.

(2) „L'envoy d'une ambassade en France ne se destournera point, synon par l'envoy d'un nouveau ambassadeur de France par deça.“ *Mémoire (de La Tour) contre la levée de Hollande.* novembre 1668. Aff. Etr. Suisse. LXIV. 144.

(3) *Schaffhausen an Zürich.* 3./13. November 1669. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 147. — *Christ. Moro a Lionne.* Parigi, 11 luglio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 206. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 30 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Consulta del Consejo de Estado (conde de Peñaranda; marqués de Castel-Rodrigo; duque de Albuquerque; conde de Ayala; marqués de La Fuente; Almirante de Castilla).* Madrid, 28 de noviembre 1670. Simancas. Estado. *3381.*

(4) „Sarebbe hormai tempo di mandar in Svizzeri huomo di credito e di stima, come sarebbe il Sor marchese di Cœuvres, essendo nato in Solodoro et parlando benissimo alemano.“ *Christ. Moro a Lionne.* Parigi, 16 maggio 1668 e 28 gennaio 1670. Aff. Etr. Grisons. X. 138, 193.

(5) *Henri Zurlauben à Mouslier.* Zoug, 13 janvier 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 11. — Eidg. Absch. VI *A.* 822 *d.*

(6) „Je remarque que les cantons généralement se rebutent de négocier avec ledict Monsr Mouslier, qui ne cherche que de les désunir par le moyen de l'argent.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

(7) *Mémoire (de La Tour) contre la levée de Hollande.* novembre 1668. loc. cit. — *Mémoire* („La grande estendue de la lettre du roy ...“). Aff. Etr. Suisse. XLIV. 157. — *Christ. Moro a Lionne* (agosto 1670). Aff. Etr. Grisons. X. 208. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 juin 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 334.

(8) *Schwytz an Luzern.* 9. Februar 1669. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen.

(9) „Ils ont une estrange démangeaison d'accorder des troupes à qui leur en demande.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 4 juillet 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 171.

cela pourroit bien déborder quelque part ». [1] Selon lui, on s'étonnait dans les cités évangéliques, comme à Lucerne et à Fribourg d'ailleurs, que le roi, occupé à mettre sur pied de nombreuses enseignes de troupes auxiliaires en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, ne se résolût pas à en demander aux cantons. [2] Etait-ce à dire que, non content de dédaigner l'usage de leurs passages, il songeât à se priver désormais de leur concours militaire? [3] Pour parer à ce danger, dont la cupidité des Confédérés doublait jusqu'à un certain point l'imminence, le résident suggérait la suppression pure et simple « de toutes pensions et gratifications particulières » et, comme compensation, la levée d'une vingtaine de compagnies franches, de manière à gagner à la cause royale de nouveaux adhérents parmi les Ligues. [4] Il se promettait un succès facile, au cas où sa proposition agréerait à son maître. [5] Or celui-ci, en prévision de l'ouverture prochaine d'une campagne contre les Hollandais, venait de se décider de lui-même à solliciter de ses alliés d'Helvétie la mise sur pied de quelques milliers d'hommes [6] et à confier l'exécution de cette tâche non point à son représentant officiel à Soleure, mais bien à un officier suisse, le colonel Pierre **Stoppa,** « homme d'honneur, d'esprit et de ressources, négociateur habile, capable de tout, même d'improviser au courant de la plume, entre deux actions de guerre, un libelle contre le prince d'Orange ou contre l'empereur ». [7]

Né en 1620 à Chiavenna; entré à l'âge de seize ans au service de la France; lieutenant en 1640, capitaine aux gardes dès 1652, lieutenant-colonel en 1654, puis colonel en 1668, converti entre-temps à la foi catholique, à l'exemple de son grand compatriote Georges Jenatsch, et agrégé par calcul à la bourgeoisie de Bâle, à seule fin de jouir des avantages conférés aux officiers des cantons sur ceux des « pays alliés », Stoppa avait soulevé bien des colères

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 21 mars 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 42.

(2) „Je croy que S. M. doit se conserver à quelque prix que ce soit les Suisses et dissimuler leur farouche conduite. C'est une pépinière inépuisable d'infanterie et il vaut mieux les avoir pour amis que pour ennemis. L'on en peut tirer de plus signalez services que de l'infanterie allemande, peu fidèle…" *Bidal d'Asfeld à Lionne.* Hambourg, 22 février 1669. Aff. Etr. Hambourg. IV. 26. — „On m'a avoué que la pluspart des Suisses commençoient de s'estonner de ce que la France mettoit tant de troupes sur pied sans leur en demander, ny sans qu'ils en fussent recherchez des autres princes…" *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 février 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 292. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 22 mai 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 438. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 15 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 345. — *Francesco Michiel al Senato.* Parigi, 22 luglio 1671. Frari. Francia. CXLIX. n° 8.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 27 février 1671. loc. cit. — „Ils ne sçauroient plus retenir leurs enfants d'aller chercher service en France." *Mouslier à Colbert.* Soleure, 8 mai 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 421. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 mai 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 325. — „On congnoistra bien à la fin que Sa Mté se peut fort bien passer d'eux." *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 15 juillet 1671. loc. cit.

(4) *Mémoire envoyé à la cour par Mouslier* (1670) [„Toutes les affaires de Suisse…"]. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 213.

(5) *Ibid.*

(6) *Le lieutenant Schmid au secrétaire d'Etat, à Turin.* Bade, 22 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. partic. mazzo 454. n° 38.

(7) Camille Rousset. Histoire de Louvois (Paris, 1862). t. I. 333.

parmi les Ligues au cours des dernières années en préconisant l'organisation de compagnies franches soustraites au régime onéreux des capitulations. (1) Très avant dans les bonnes grâces du comte de Soissons, colonel général des troupes « de la nation » et dans celles de Louvois; lié d'amitié à Fidèle de La Tour, l'ennemi juré de Mouslier, (2) il n'ignorait rien des plaintes à quoi donnait lieu l'attitude arrogante et maladroite de celui-ci. (3) Il réussit donc sans peine à convaincre le secrétaire d'Etat à la Guerre de la nécessité de tenir le résident à l'écart des négociations militaires en préparation et de lui en confier à lui-même la conduite.

Investi d'une mission secrète, qui dura tout juste trois semaines, le capitaine aux gardes se porta, vers les derniers jours de juin 1671, dans l'évêché de Bâle, établit prudemment ses quartiers à proximité de cette ville, (4) où il comptait des amis et dépêcha quelques-uns de ses lieutenants à Berne, à Zurich, à Fribourg, à l'effet d'y sonder les dispositions des autorités, à la veille de la démarche officielle que le roi formait le dessein de faire auprès d'elles. (5) Mouslier, tenu dans l'ignorance la plus complète des fins de cette démarche et des moyens employés pour en assurer le succès, (6) n'eût pas hésité à la traverser, si l'ordre formel ne lui était venu de Versailles de prêter ses bons offices à Stoppa, au cas où celui-ci y aurait recours. (7) Or le futur lieutenant général des armées de Sa Majesté n'était pas en intention de compromettre le résultat de sa mission en s'abouchant avec le seul homme dont l'impopularité notoire eût été capable d'en provoquer l'échec. (8) Ce fut donc sans avoir poussé jusqu'à Soleure que, le mercredi 15 juillet, il regagna la France, pressé d'aviser le roi des conditions mises par Berne à son adhésion aux projets

---

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 août 1668. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 105.

(2) *F. della Torre à Lionne.* St Gall, 22 ottobre; Bade, 7 novembre 1668. Aff. Etr. Grisons. X. 349; Aff. Etr. Suisse. XLIV. 153. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 16 novembre 1668, 12 juillet 1671. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIX. 474; Coll. Clairambt *1000* f° 169. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 25 juillet 1670 et 24 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 115, 356.

(3) „Il n'y a point de bon serviteur du roy dans ce pays à qui le cœur ne saigne de voir toutes les fausses démarches que l'on fait en Suisse contre son service.“ *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 3 septembre 1671. Arch. Guerre. CLIX. 208. — Maag. Die freigrafschaft Burgund u. s. w. p. 110.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 12 juillet 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 469.

(5) „Stouppe, commissaire général des Suisses en France, a esté en Alsace pour s'aboucher avec plusieurs de ces Messrs les capitaines, qui ont esté cy devant réformez, et leur parler de la pensée que le roy a de former trois régiments des cinquante compagnies franches que Sa Mté a dans son service.“ *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 22 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — Zurlauben. Histoire militaire des Suisses au service de la France. VII. 132 sqq. — May. Histoire militaire de la Suisse. t. VI. 99. — Dörfliger. op. cit. 89.

(6) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 3 et 12 juillet 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 461, 469. — „Je n'ay aucune cognoissance particulière des commissions dont le capne Stouppe ou d'autres peuvent estre chargez pour des levées.“ *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 15 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 345.

(7) „Je dois vous avertir, comme vostre amy, que le roy trouveroit fort mauvais si vous faisiez quelque chose pour le traverser sous main.“ *Lionne à Mouslier.* Paris, 24 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 355. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 août 1671. *Ibid.* XLVI. 362. — „Il se pourroit bien faire qu'une personne qui est en ce pays s'adviseroit d'intercepter mes lettres.“ *Stoppa à Louvois.* Bâle, 11 août 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 56.

(8) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 166. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 2 septembre 1671. *Ibid.* CCLIX. 206.

militaires de ce prince, conditions sur lesquelles il y aura lieu de revenir au reste dans la suite de ce récit. (1)

Mouslier, on l'a dit, n'avait pas attendu le départ de l'envoyé spécial de Lionne et de Louvois pour se plaindre amèrement à Paris d'un procédé « jamais encore pratiqué » à l'égard des agents de la couronne à l'étranger. (2) A l'entendre, toutes ses négociations se trouvaient désormais vouées à un échec certain. (3) Les espérances que suscitait en Suisse la brève apparition de Stoppa dans la région du Jura (4) et celles qu'éveillait le bruit répandu par les soins de celui-ci de son prochain retour aux Ligues en qualité d'envoyé extraordinaire (5) suffisaient à expliquer pourquoi le résident s'était abstenu d'assister à la diète de Bade de juillet, (6) où ses adversaires, enhardis par les distributions d'argent dont les avait gratifiés sous main le capitaine aux gardes, n'eussent pas manqué de lui reprocher sa parcimonie et le zèle qu'il apportait à défendre les intérêts financiers de son souverain. (7)

Il y avait certes une part de vérité dans les récriminations de l'ancien secrétaire de De La Barde. Bafoué sans ménagements par le nouvel arrivant, confident très intime de Fidèle de La Tour, il sentait que son crédit, déjà fort ébranlé, aurait peine à se relever de cette suprême disgrâce. (8) Il était exact, en outre, que le court séjour de Stoppa dans l'évêché de Bâle avait suffi « à tout desjuster par deça ». (9) En revanche, il ne paraissait pas douteux que les choses reprendraient à peu près leur cours normal dès le lendemain du rappel de Mouslier à la cour. Assurément, en dépit de la circonspection dont il s'était fait un devoir d'user dans ses démarches, l'officier suisse n'avait pu empêcher que le bruit de celles-ci ne se répandît jusqu'en Rhétie, où il causait un vif émoi. (10) Mais c'était l'ambassadeur espagnol qui avait à souffrir de ces indiscrétions et non pas le résident français, toujours hostile à la reprise

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 luglio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni; Arch. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 juin 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 334; *à Colbert.* Soleure, 3 juillet 1671. loc. cit. — *Négoc. du Sr Mouslier en 1671.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(3) *Louvois à Stoppa.* Ath, 3 juillet 1671. Arch. Guerre. CCLV. 8. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 347.

(4) *Ibid.*

(5) *Le capitaine Pfyffer à Mouslier.* Lucerne, 22 juillet 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 499. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 346. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 31 de julio 1671. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

(6) *Mouslier aux cantons.* Soleure, 5 juillet 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[16]. n° 9. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 15 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *contra.* P. Valkenier advocat't Verweerd Europa of te Politijkeen Historische Beschryvinge (Amsterdam, 1675). p. 196.

(7) *Punkten so auf der Badischen Jahr-Rechnung von den IX Orthen wegen dess frantzösischen Geschäfts projectiert und gut befunden worden.* Juli 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 24. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14, 22 et 28 août 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 367, 377, 385.

(8) *Mouslier à Colbert.* Soleure. 3 et 31 juillet 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 461, 497; *à Lionne.* 3 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 338.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 344.

(10) *Carta del conde Alfonso Casati.* Lucerna, 31 de julio 1671. Simancas. Secretarias provinciales. *2022.*

de relations diplomatiques entre le Louvre et les Trois Ligues. Enfin, si les vues de Stoppa quant au mode d'introduction du sel marin parmi les cantons différaient très sensiblement de celles de Mouslier,(1) ce qui remettait en question des résultats que celui-ci considérait déjà comme acquis,(2) il semblait, d'autre part, très exagéré de prétendre, comme le faisait cependant Mouslier, que seule l'annonce de la mission confiée à son ennemi avait détourné Lucerne de lui accorder la « déclaration particulière » qu'il sollicitait d'elle.(3)

Attaqué violemment aux Ligues, desservi sans trêve à Paris par ses adversaires français et suisses,(4) Mouslier estimait cependant que l'importance de ses services, énumérés avec complaisance dans une dépêche à Colbert, le mettait à l'abri de toute mesure de rigueur, et que, l'orage déchaîné par la présence de Stoppa une fois calmé, il lui serait loisible d'achever ses négociations demeurées en souffrance.(5) Ne priait-il pas « fort naïvement » le roi de lui accorder le titre d'ambassadeur, « puisqu'il en remplissait les fonctions » et n'affirmait-il pas avec une tranquille audace, qu'à mainte reprise les autorités cantonales s'étaient offertes à agir en sa faveur auprès de la cour afin de lui faciliter l'accès d'un emploi dont elles le jugeaient digne?(6)

Mais aussi bien ce ne devait être là qu'une brève aberration de sa part. En fait, son maintien, à n'importe quel titre, au poste diplomatique des « Cordeliers » semblait désormais impossible. Convaincu tardivement du danger qui le menaçait, il demanda son rappel, dans l'espoir de prévenir sa révocation.(7)

---

(1) *Genève à Mouslier.* 28 mars/7 avril 1671. Arch. d'Etat Genève. Lettres du Conseil. 1671—1672. XLV.

(2) *Relation de la diète de Bade de juillet 1671.* Aff. Etr. Suisse. XLVI. 353. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 22 août et 4 septembre 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 535, 575. — *Berne à Saint-Romain.* 22 septembre/2 octobre 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1333.

(3) *Declaration so Herrn Mouslier, frantz. Resident an Luzern begehrt, welliche die Herrn Ehrengesandten von Luzern zu Baden yngeben den 30ten Juni 1671.* St-Arch. Zürich. Frankr. *A.* 225[16]. n° 8. — ***Mouslier à Lionne.*** Soleure, 24 et 31 juillet et 14 août 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 356, 358, 367. — *Relation de la diète de Bade de juillet 1671.* loc. cit. — „Voyez si, pour pouvoir fermer la bouche à Mouslier, vous ne pourriez point obtenir quelque écrit ou quelque acte dudit canton de Lucerne, qui sera à peu près équivalent à la déclaration qu'il me semble qu'ils luy ont refusée." *Louvois à Stoppa.* Versailles, 2 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 204.

(4) „C'est une chose estrange qu'il y ait des gens pour dire aux Suisses qu'ils se donnent à trop bon marché." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 11 novembre 1667. Aff. Etr. Suisse. XLIII. 105. — „Ce n'est pas d'aujourd'huy que je vous ay averty qu'il y a à Paris des gens qui ne veulent pas la prospérité du roy." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 26 octobre 1668. loc. cit. — *Lettre d'un particulier de Schwytz à Mouslier.* 29 avril 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 83. — „Les affaires de ces quartiers ont ordinairement ce malheur d'estre embarrassées par les gens de ceste nation qui ont habitude à la cour." *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 juillet 1671. loc. cit. — „Il y a près de deux ans que j'ay bien veu que j'aurois peine à résister à tant de traverses qui me sont continuellement venues du costé de la France." *Mouslier à Colbert.* Soleure, 28 août 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 563.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 23 août 1669. Aff. Etr. Suisse. XLV. 252. — *Relation de la diète de Bade de juillet 1671.* loc. cit. — *Mouslier au roi.* Soleure, 12 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 340; *à Colbert.* même date. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 469.

(6) „Si tant est que le roy voudroit avoir un ambassadeur en ces quartiers icy, je souhaiterois qu'il vous envoyast le caractère pour ceste charge." *Sonnenberg à Mouslier.* Lucerne, 11 novembre 1665. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 301. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 12 juillet 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 469.

(7) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 17 juillet, 7 et 14 août 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fos 489, 505, 519. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 2 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 204.

Le temps pressait, en effet. De retour en Suisse, Stoppa, chargé cette fois d'une mission officielle, (1) affichait la prétention d'exercer un contrôle sur les dépenses de l'envoyé permanent, et, passant à une lieue de Soleure, ne s'était même pas détourné de sa route pour visiter celui-ci. (2) « Je ne suis plus en pouvoir de rendre icy aucun service » écrivait Mouslier, le 22 août 1671. (3) On en jugeait ainsi d'ailleurs au Louvre. Après quelques hésitations, (4) le secrétaire d'Etat, son chef, l'autorisa, dans une missive en date du 26 de ce mois, « à venir faire un tour par deçà ». (5) Le résident fut-il dupe de cette circonlocution bienveillante et de pure forme? S'imagina-t-il vraiment que ses explications verbales suffiraient à le blanchir des accusations qui pesaient sur lui? (6) Ce qui est certain, c'est que, abandonnant aux « Cordeliers » sa domesticité et son train de maison, il prit, le 5 septembre, le chemin de Paris, (7) non sans avoir avisé les cantons que son absence serait de courte durée. (8) Dans la réalité, il s'agissait bien pour lui d'un départ définitif, car jamais plus il ne devait rejoindre son poste à Soleure. (9)

Un quart de siècle auparavant, Caumartin, lorsque sonna l'heure de sa retraite, avait laissé peu de regrets derrière lui en Suisse. On peut dire de Mouslier qu'il en laissa moins encore. (10) Ce personnage, qui, de l'avis de son collègue piémontais, le baron de Grésy, « avoit tousjours voulu se conduire avec violence et impétuosité dans toutes ses négociations », ne connut guère que des insuccès durant une mission de plus de sept années. (11) Les quelques

(1) *Le roi à Lucerne.* Saint-Germain-en-Laye, 25 juillet 1671. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; Kriege u. s. w. (XXIII).

(2) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 22 août 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 377. — *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 166.

(3) „Je suis maintenant comme un homme qui a les mains liées et dont le mouvement ne sert qu'à faire paroistre la foiblesse où on l'a réduit et la douleur de son mal.“ *Mouslier à Lionne.* Soleure, 14 août 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 367. — „Je ne suis plus qu'un sujet de risée et de mespris aux Suisses.“ *Ibid.* — Aff. Etr. Suisse. XLVI. 377.

(4) „Le meilleur conseil que je vous puisse donner est de concourir vous mesme de tout ce que vous pourrez au bon succez des commissions dud. Stoppa.“ *Lionne à Mouslier.* Fontainebleau, 12 août 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 366.

(5) *Lionne à Mouslier.* Paris, 26 août 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 384.

(6) *Mouslier au roi.* Soleure, 12 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 340.

(7) *Audience de congé au Conseil de Soleure.* 4 septembre 1671. St-Arch. Solothurn. Rathsm., année 1671. — *Mouslier à Colbert.* Soleure, 4 septembre 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *1000* f° 575. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 5 septembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Négociations du S^r Mouslier en 1671.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc^ts. XX. — *contra.* Dierauer. op. cit. IV. 133.

(8) *Mouslier à Bâle.* Soleure, ce ... août 1671. St-Arch. Basel. Frankr. *B*4 (1500—1698). — *Mouslier à Robert de Gravel.* Soleure, 3 septembre 1671. Aff. Etr. Suisse. supp^t VI. 32. — *Mouslier aux XIII cantons.* Soleure, 3 septembre 1671. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 20.

(9) *Mouslier à Colbert.* Paris, 6 octobre 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *1000* f° 627. — „M^r Molière *(sic)*, résident pour le roy en Suisse, est icy de retour et on dit que Monsieur Stoup y demeurera à sa place.“ *Nouvelles de Paris.* 2 octobre 1671. Gazette d'Amsterdam. 1671. n° 12.

(10) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 septembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(11) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 septembre 1671. loc. cit.

avantages, politiques ou commerciaux, qu'il se glorifiait d'avoir remportés au cours de sa carrière helvétique ne devaient pas survivre à sa chute. Acquis « à force d'argent [1] et non pas de bonnes raisons, ils s'en alloient par terre » les uns après les autres. [2] Résultat infiniment plus fâcheux de son défaut d'habileté, le prestige de la France, ce prestige dont Louis XIV s'était attaché à rehausser l'éclat pendant les cérémonies du renouvellement de l'alliance, en novembre 1663, avait subi de graves atteintes aux Ligues depuis cette date. Alors qu'il eût fallu un esprit souple et délié pour faire accepter aux Confédérés l'amertume des concessions consenties à la dernière heure par leurs représentants à Paris et le manque de parole du roi en ce qui concernait le remboursement par échelons de leurs créances et le maintien de leurs privilèges, on avait estimé suffisant au Louvre de dépêcher au delà du Jura un personnage de troisième plan, vaniteux, brutal, au passé suspect, et commis l'imprudence insigne de ne l'en point rappeler à temps. Les conséquences funestes de cette faute politique devaient être ressenties durant plusieurs mois. Elles se fussent prolongées davantage encore, si Louis XIV, reconnaissant enfin son erreur, n'avait désigné pour relever ses affaires en Helvétie et défendre dans ce pays les intérêts compromis de sa couronne l'un des meilleurs diplomates dont les services lui fussent acquis à cette heure : le marquis de Saint-Romain.

(1) „qui est un argent perdu.“ *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 septembre 1671. loc. cit.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 17 septembre 1671. loc. cit. — *Stoppa à Louvois.* Fribourg. 3 et 10 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 208, 252.

AMBASSADES ET MISSIONS ORDINAIRES

ET EXTRAORDINAIRES

EN SUISSE,

AUX GRISONS,

DANS L'ÉVÊCHÉ DE BÂLE.

1671—1676.

## I. MICHEL **BARON**

Chargé d'affaires par intérim en Suisse.

*5 septembre 1671—23 novembre 1672.*

## II. PIERRE **STOPPA**

Envoyé extraordinaire auprès des cantons.

*Août—Décembre 1671.*

*Mars—Avril 1672.*

## III. CLAUDE DE **LA FONS**

Chargé d'une mission extraordinaire en Suisse
et dans l'évêché de Bâle.

*Commencement de novembre 1671—commencement de mars 1672.*

## IV. HENRI-FRANÇOIS **LAMBERT D'HERBIGNY**

Nommé ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

*Avril 1672.*

(Mission non exécutée.)

## V. MELCHIOR DE HAROD DE **SAINT-ROMAIN**

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

*Novembre 1672—Février 1676.*

## VI. SIMON DE GRIEU, S^r DE **SAINT-AUBIN**

Chargé d'une mission extraordinaire auprès du canton
et de l'évêque de Bâle.

*Août—Septembre 1673.*

## VII. SIMON CUVIER, S[r] DE LA BUSSIÈRE

Chargé d'une mission extraordinaire en Suisse.

*Mai 1674.*

## VIII. FRANÇOIS-LAURENT GREDER

Mission particulière pour une levée de troupes en Suisse.

*Octobre—Décembre 1674.*

## IX. JEAN-HENRI TSCHUDI

Chargé de la surveillance des intérêts français en Rhétie.

*1671—1676.*

---

**I.** *cf. Deux mémoires de Baron.* Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1001* f[os] 959, 961.
*Pomponne à Baron.* 23 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 1.
*Baron à Pomponne.* Soleure, 22 avril 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 4.

**II.** *Pouvoirs:* Versailles, 20 mars 1672. (1)
*Lettres de créance:* Saint-Germain-en-Laye, 25 juillet 1671 (aux XIII cantons; (2) aux cantons catholiques; (3) aux cantons et Etats confédérés en particulier); Versailles, 20 mars 1672. (4)
*Rappels de créance:* Fontainebleau, 16 août 1671 (à Zurich; (5) à Berne; (6) à Bâle); (7) Versailles, 2 septembre 1671 (à Zurich; (8) à Berne). (9)

(1) St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 40. Indiqué: *Louvois à Saint-Romain.* 20 mars 1672. Arch. Guerre. CCLXVI (III). 145.

(2) St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; Frankr. XVII. n° 13; St-Arch. Luzern. Missiven der franz. Könige *M* 268; Frankr. XXIII (Kriege).

(3) St-Arch. Luzern. Missiven der franz. Könige *M* 268; *à Soleure* (22 juillet) (impr. Dörfliger. op. cit. 90).

(4) *à Lucerne.* St-Arch. Luzern. Missiven der franz. Könige *M* 268; Frankr. XXIII; *à Berne.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 1; Frankr. Buch *A* 321; *à l'abbé de Saint-Gall.* Arch. Guerre. CCLX. 77.

(5) St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII (Kriege und Unruhen).

(6) St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 85.

(7) St-Arch. Bern. Bisthum Basel (Münsterthal) *K* 373.

(8) St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII (Kriege),

(9) St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 87, 89.

**III.** *Instructions:* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1671.[1]
*Lettres de créance:* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1671[2]
(à l'évêque de Bâle).
*Rappels de créance:* Versailles, 30 décembre 1671 (à l'évêque de Bâle);[3]
Versailles, 30 mars 1672 (à Berne;[4] à l'évêque de Bâle).[5]

**IV.** *cf. Pomponne à Favre.* 10 mai 1672. Aff. Etr. Genève. III. 99.
*Stoppa à Louvois.* Aarau, 9 avril 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 180.

**V.** *Instructions:* Camp de Charleroi, 10 mai 1672.[6]
*Addition aux instructions:* Saint-Germain-en-Laye, 19 octobre 1672.[7]
*Pouvoirs spéciaux:* Saint-Germain-en-Laye, 31 janvier;[8] Versailles, 21 mars;[9] Camp d'Orchamps, 26 mai 1674.[10]
*Lettres de créance:* Camp de Charleroi, 8 mai 1672 (au Corps helvétique;[11] aux cantons en particulier;[12] à l'évêque de Bâle).[13]
*Rappels de créance:* Visé, 23 mai 1672 (au Corps helvétique;[14] à Bâle);[15]
Saint-Dié, 26 août (au Corps helvétique;[16] aux cantons en particulier);[17]
Versailles, 8 et 15 novembre (au Corps helvétique);[18, 19]
Saint-Germain-en-Laye, 7 décembre (à Soleure);[20] 20 décembre 1673 (à Berne);[21] Versailles, 21 et 31 mars (au Corps helvétique);[22, 23]

(1) Aff. Etr. Suisse. XLVII. 56; St-Arch. Bern. Bisthum Basel (Münsterthal) *K* 391.
(2) Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 133.
(3) Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 152.
(4) Aff. Etr. Suisse. XLVII. 14; St-Arch. Bern. Bisthum Basel (Münsterthal) *K* 559.
(5) Arch. Ev. de Bâle Actes concernant l'ambassade de France (1575—1739).
(6) Aff. Etr. Suisse. XLVII. 26.
(7) Aff. Etr. Suisse. VI supp$^{t}$. 252.
(8) Aff. Etr. Suisse. XLIX. 12.
(9) Aff. Etr. Suisse. XLIX. 48.
(10) Aff. Etr. Suisse. XLIX. 131.
(11) St-Arch. Solothurn. Missiven der franz. Könige; St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; St-Arch. Luzern. Franz. Credenzbriefe *M* 269; Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 98.
(12) *à Zurich.* St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; *à Berne.* St-Arch. Bern. Missiven der franz. Könige; Frankr. Buch *FF* 165; *à Lucerne.* St-Arch. Luzern. Franz. Credenzbriefe *M* 269; *à Bâle.* St-Arch. Basel. Frankr. $B^4$.
(13) Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm, Berne). Actes concernant l'ambassade de France. 1575—1739. p. 65.
(14) St-Arch. Basel. Frankr. $B^4$; St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; Aff. Etr. Suisse. XLVII. 337.
(15) St-Arch. Basel. Frankr. $B^4$.
(16) St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 57.
(17) *à Zurich.* St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; *à Lucerne.* St-Arch. Luzern. Missiven der franz. Könige *M* 269*b*; Freigrafschaft Burgund. III; *à Bâle.* St-Arch. Basel. Politisches. $V^2$; *à Berne.* St-Arch. Bern. Missiven der franz. Könige; *à Soleure.* St-Arch. Solothurn. Franz. Königsbriefe (impr. avec erreurs de lecture: Dörfliger. 100).
(18) Arch. Guerre. CCCVIII. 172.
(19) Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 115$^{bis}$.
(20) Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 130.
(21) Aff. Etr. Suisse. VI supp$^{t}$. 255.
(22) Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 110.
(23) Aff. Etr. Suisse. XLIX. 44.

Auxerre, 24 avril (au Corps helvétique; [1] aux cantons en particulier); [2]
Camp devant Besançon, 3 mai (au Corps helvétique; [3] aux cantons en particulier); [4] Camp de la Loye, 18 juin (au Corps helvétique); [5]
Saint-Germain-en-Laye, le ... novembre 1674 (au Corps helvétique); [6]
Versailles, 24 avril (au Corps helvétique); [7]
Saint-Germain-en-Laye, 27 novembre 1675 (au Corps helvétique). [8]
*Lettres de rappel:* Saint-Germain-en-Laye, 21 décembre 1675 (au Corps helvétique; [9] aux cantons en particulier; [10] à l'évêque de Bâle). [11]

**VI.** *Instructions:* Raon l'Etape, 25 août 1673. [12]
*Lettres de créance:* Raon l'Etape, 25 août (aux XIII cantons; [13] à Bâle; [14] à l'évêque de Bâle). [15]

**VII.** *Instructions:* Camp devant Besançon, 3 mai 1674. [16]
*Lettres de créance:* même date (au Corps helvétique; [17] aux cantons en particulier). [18]

**VIII.** *cf. Louvois à Saint-Romain.* 30 septembre. Arch. Guerre. CCCLXXIV. 325.
*Schwytz à Saint-Romain.* 22 décembre. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 69.
*Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* 19 octobre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 204, 209; Aff. Etr. Suisse. LI. 51; Eidg. Absch. VI *A.* 956 *d.*

**IX.** *cf. Correspondance du secrétaire-interprète avec l'ambassade de France à Soleure.* 1671—1676. Aff. Etr. Grisons. XI; Aff. Etr. Suisse. L; Arch. Guerre. CCLX. 186.

---

(1) St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; Aff. Etr. Suisse. L. 202.

(2) Aff. Etr. Suisse. L. 203; *à Lucerne.* St-Arch. Luzern. Franz. Credenzbriefe *M* 270: Freigrafschaft Burgund. III; *à Zurich.* St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; *à Berne.* St-Arch. Bern. Missiven der franz. Könige; Frankr. Buch *FF* 465.

(3) Aff. Etr. Suisse. XLIX. 104.

(4) Aff. Etr. Suisse. XLIX. 106.

(5) Aff. Etr. Suisse. XLIX. 138: Frari. Zurigo (1674—1684); Eidg. Absch. VI *A.* 980 (13 juin).

(6) Aff. Etr. Suisse. LI. 61.

(7) Arch. Nat. *K 1322.* pièce 87.

(8) Aff. Etr. Suisse. LIV. 115.

(9) St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; St-Arch. Aarau. Dokum. Pergamenten. n° 141; St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4; St-Arch. Luzern. Franz. Credenzbriefe *M* 272; Frankr. Gesandte.

(10) *à Zurich.* St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9; *à Berne.* St-Arch. Bern. Missiven der franz. Könige; *à Lucerne.* St-Arch. Luzern. Franz. Credenzbriefe *M* 272; *à Bâle.* St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4; *à l'évêque de Bâle; à l'abbé de Saint-Gall.* Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 165.

(11) Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675—1676. n° 1101.

(12) Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 133.

(13) St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III.

(14) St-Arch. Basel. Frankr. *B* 4; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 833; Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 129.

(15) Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 138.

(16) Aff. Etr. Suisse. XLIX. 102; Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 114.

(17) Aff. Etr. Suisse. XLIX. 104; Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 116.

(18) Aff. Etr. Suisse. XLIX. 106; Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 117.

*Michel Baron, chargé d'affaires. — Première mission officielle accomplie en Suisse par Stoppa. — Ses négociations à Berne. — Soin qu'il apporte à éviter la convocation d'une diète générale. — Griefs nourris au sein des cités évangéliques contre le gouvernement de Paris. — Projets de conquête qui lui sont prêtés. — Etat des dissensions entre Berne et Fribourg. — Le duc de Savoie s'efforce de les aggraver. — Genèse du différend de Moutier-Grandval. — Son rapide développement. — L'évêque de Bâle et ses alliés catholiques. — Menaces de guerre. — Craintes d'une médiation française. — Continuation des négociations de Stoppa à Berne. — Le capitaine aux gardes travaille avec succès à l'apaisement du conflit entre le prince de Porrentruy et les autorités du Mittelland. — Capitulations militaires du 24 août 1671. — Leurs conditions. — Motifs du gouvernement bernois d'en hâter la conclusion.*

*Démarches efficaces de l'envoyé français à Fribourg, dans la vallée du Rhône et dans d'autres Etats de la Suisse occidentale. — Attitude réservée de Zurich. — L'argent hollandais. — Le régiment de cavalerie de Lochmann. — Négociations de Stoppa à Lucerne. — Leur résultat médiocre. — Son attitude à l'égard des petits cantons. — Fidèle de La Tour à nouveau démasqué. — Diète de Brunnen (14 octobre 1671). — Menaces de soulèvement populaire à Berne. — Difficultés qu'éprouve le capitaine aux gardes à les apaiser. — Fin de sa mission. — La levée franchit le Jura. — Médiation française entre Berne et l'évêque de Bâle confiée au Sr de La Fons. — Désillusions du prélat. — Il dépêche à Paris pour tenter de se justifier. — Ses attaches autrichiennes. — Sa soumission apparente. — Stoppa regagne la cour.*

**I.** Dans l'intervalle compris entre la première et la deuxième mission de Mouslier aux Ligues, la gérance de l'intérim était échue au secrétaire-interprète Michel Baron. A son arrivée en Suisse, en juin 1664, le député-résident y avait trouvé ce personnage exerçant les fonctions de chargé d'affaires. Il les lui confia derechef à son départ de Soleure, en septembre 1671.[1] A dire vrai, il parut que, pour un temps du moins, cette substitution serait sans grande importance. Ce fut, en effet, vers Berne et Fribourg que se concentra tout d'abord l'attention des Confédérés. Il ne pouvait guère en être autrement, puisque en réalité c'était dans ces deux cantons que Stoppa déployait à cette heure l'inlassable activité qui devait lui permettre de mener à bien la mission délicate dont la confiance du gouvernement royal venait de l'investir.

(1) *Extraict de divers ordres du roy que j'ay receu de prendre soing des affaires de Sa Mté en Suisse pendant diverses absences de Mr de La Barde et de Mr Mouslier jusques à l'arrivée de Mr de St Romain.* 1672. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* fo 961.

A peine de retour de la mission officieuse accomplie par lui sur le versant occidental du Jura, en juin et en juillet 1671, le capitaine aux gardes avait, on l'a dit, reçu l'ordre de reprendre incontinent le chemin des Ligues. Chargé cette fois de la conduite de négociations officielles et porteur de lettres de créance à l'adresse des divers membres du Corps helvétique, (1) il atteignit Bâle le 11 août, s'y aboucha avec un officier bernois, François-Louis de Muralt, sur l'appui actif et intelligent duquel il fondait de grandes espérances et ne tarda pas à gagner le *Mittelland.* (2)

Il ne se fût trouvé personne pour prétendre que la situation s'était éclaircie en Suisse au cours des trois semaines qu'avait duré son absence. En fait les obstacles au dessein que formait Louis XIV de renforcer ses armées d'une puissante levée de troupes des cantons tendaient plutôt à s'accroître. Tel semblait du moins l'avis des chefs de compagnies qui avaient accompagné Stoppa en juin dans la région du Jura, où plusieurs d'entre eux épiaient son retour afin de lui exposer le résultat de leurs démarches pendant son bref voyage en France. (3) Ce qui paraissait ressortir avec le plus de netteté de ces multiples observations, c'est que, contrairement à l'usage suivi à l'arrivée des envoyés ordinaires ou extraordinaires du roi auprès du Corps helvétique, le capitaine aux gardes devait éviter à tout prix de provoquer la réunion d'une diète générale, car la tenue de celle-ci eût suffi à tuer dans l'œuf le projet dont il s'offrait à assurer l'exécution. (4) Dès lors, en outre qu'il semblait indispensable d'entamer avec les divers Etats confédérés des négociations distinctes, c'était sur Berne et Zurich qu'avait à porter le principal effort de celles-ci, sur Berne et Zurich, où les autorités se plaignaient, non sans raison, de ce que, toujours en mesure de fournir neuf à dix mille auxiliaires aux armées de leur allié de Paris, elles n'eussent pas plus de part aux largesses royales que n'en avaient Schwytz et Uri, dont les contingents à la solde française atteignaient à peine sept à huit cents hommes. (5)

Le jour même de son arrivée sur les bords de l'Aar, Stoppa put se convaincre que les appréhensions de ses lieutenants ne paraissaient pas exagérées et que la tâche à accomplir par lui serait d'autant plus malaisée que, depuis un certain nombre d'années déjà, qu'il s'agît de l'introduction du sel de Provence au sein des Ligues ou des pénalités à appliquer aux officiers des com-

---

(1) *Le roi aux cantons; aux cantons catholiques.* Saint-Germain-en-Laye, 25 juillet 1671. St-Arch. Luzern. Französ. Kœnigsbriefe. n° 268; St-Arch. Zürich. Frankr. *A* 225[17] (1671—1680). n° 13; *à Berne.* même date. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* f° 1; *A* 321. — *Perwich to J. Williamson.* Paris, 5 august 1671. op. cit.

(2) *Stoppa à Louvois.* Bâle, 11 août 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 56.

(3) *Stoppa à Louvois.* Bâle, 11 août 1671. loc. cit.

(4) *Stoppa à Louvois.* Berne, 18 août 1671. loc. cit.

(5) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 21 janvier 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 1700; *à Lionne.* même date. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 14. — *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit. — „Outre que le canton de Berne est sans comparaison le plus puissant, (ses) terres confinent à presque tous les autres cantons et au roy.“ *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 3 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 208.

pagnies franches, les Bernois « s'estoient quelque peu dévoyés du bon chemin ».[1] A dire vrai, les défiances qu'inspirait aux magistrats du plus puissant des cantons la politique du Louvre avaient de profondes racines et semblaient en partie justifiées. Les inquiétudes que provoquaient dans le *Mittelland* les progrès méthodiques des armes de Louis XIV sur toute la ligne du Jura tendaient à devenir chroniques.[2] Sans doute la Franche-Comté avait fait retour à la monarchie Catholique. Mais aucune illusion ne subsistait quant au caractère précaire de cette restitution et à la ferme volonté du roi Très-Chrétien de reconquérir tôt ou tard la province espagnole, accrue cette fois des terres de Neuchâtel et de Valangin.[3] Qui plus est, depuis près de deux ans déjà, le bruit s'accréditait avec persistance en Suisse qu'une rupture entre la France et les Provinces-Unies ne pourrait plus être évitée[4] et que, outré de la constante hostilité des Hollandais à l'égard de sa politique, Louis XIV se serait écrié: « *Ces canailles me le payeront!* »[5] Habilement exploitées par tous les « Espagnolisez » d'Helvétie et de Rhétie, ces paroles mettaient martel en tête aux Confédérés de la nouvelle croyance.[6] Elles les engageaient à user de circonspection dans la concession des levées sollicitées d'eux par le gouvernement de Paris et à se souvenir que celles accordées par leurs ancêtres à Henri IV l'avaient été à seule fin de défendre contre les agressions de la maison d'Autriche ces mêmes Hollandais que son petit-fils s'apprêtait à assaillir.[7] Si les protestants, ceux de Zurich et de Berne en particulier, avaient refusé d'accéder aux exigences de Mouslier en ce qui concernait les « déclarations particulières » que celui-ci cherchait à leur faire souscrire, c'était en grande partie pour se réserver la faculté d'aider, le moment venu, leurs coreligionnaires du nord à résister aux ambitions du monarque français, et non point

---

(1) *Mouslier à Louvois.* Soleure, 4 janvier 1669. Arch. Guerre. CCXLV. 256; *à Colbert.* Soleure, 15 mai 1671. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 131. — *Stoppa à Louvois.* Bâle, 11 août 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 56.

(2) „Sans la terreur qui estoit dans ce canton que le roy vouloit prendre le party de ce prince (le duc de Savoie) et de l'evesque de Basle, ils n'auroient jamais fait la planche qu'ils ont faitte, d'autant plus que dans la dernière diette ils avoient résolu qu'à l'avenir ils ne feroient rien les uns sans les autres.“ *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 252. — *Mémoire de Mr de Saint-Romain sur la Suisse en 1676.* impr. ap. Oechsli. Quellenb. u. s. w. 508.

(3) *De la Souveraincté du roy sur le comté de Neufchastel Outre-Joux.* Bibl. Nat. mss. Nouv. acq. fr. *7409* fos 2—52. — „Et con tutto ciò et la compra che si sparga sia la Francia per fare delli contadi di Valendis et Neuchastel appartenenti al duca di Longavilla, morto ultimamente in Holanda, in vicinanza di Ginevra e della Franca-Contea di Borgogna et come incorporati nelli cantoni svizzeri, si va accentuando fra li cantoni la dissidenza.“ *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 12 luglio 1672. loc. cit.

(4) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 19 septembre 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 203; *à Lionne.* Soleure, 19 juin 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 331. — „Le roy ne fera point la guerre aux Hollandois, mais on est bien aise ici qu'ils en prennent l'alarme.“ *Lionne à Bonzi.* Saint-Germain-en-Laye, 13 octobre 1670. Aff. Etr. Hollande. V suppt. 135.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 3 janvier 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 5.

(6) „On leur fait croire... que le roy vouloit entrer en Allemagne avec une armée de cent mil hommes pour faire Monsgr le dauphin roi des Romains par force.“ *Stoppa à Louvois.* Bâle, 2 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 154.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 19 juin 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 331.

pour déclarer la guerre à ce prince, ainsi que l'insinuaient perfidement les pensionnaires de la Couronne Très-Chrétienne en Suisse.(1)

Chroniques, en quelque sorte, ces divers obstacles compromettaient par avance le succès de la mission de Stoppa. Or il en était d'autres, non moins redoutables, que celui-ci voyait se dresser devant lui à l'heure même où commençait sa négociation. On a dit ailleurs combien les rapports de Berne avec Fribourg laissaient à désirer et combien grave apparaissait le conflit qui divisait les deux Etats coseigneurs des bailliages romands conquis jadis par eux sur la maison de Savoie. On a dit les efforts qu'avait tentés Mouslier, lors de son arrivée aux Ligues en 1664, à l'effet d'apaiser toutes dissensions parmi les cantons de la Suisse occidentale, efforts contrecarrés sous main par le représentant de la cour de Turin, désireuse de semer la discorde entre les «usurpateurs» de ses droits souverains sur le pays de Vaud. On a dit enfin le résultat décevant des conférences réunies en février, puis en septembre 1669 à Langenthal et à Olten à seule intention de régler un conflit dont la persistance faisait le jeu des puissances intéressées à l'affaiblissement du Corps helvétique. Dès lors, loin de s'amender, la situation avait plutôt empiré et c'était miracle que l'année 1670 se fût écoulée sans une prise d'armes sur les bords de l'Aar, comme sur ceux de la Sarine.(2) L'obstination fribourgeoise trouvait sa justification dans l'obstination bernoise et rendait vaines toutes tentatives d'arbitrage. Appelés à l'aide par leurs coreligionnaires de l'*Uechtland*, les Lucernois, puis les Soleurois, dont le différend avec le grand canton protestant au sujet du district de Bucheggberg attendait encore sa solution,(3) s'étaient efforcés de calmer les passions déchaînées à leurs portes. Ils n'y avaient pas réussi.(4) Plutôt que de céder, Fribourg menaçait de se dessaisir du bailliage de Schwarzenbourg au profit du duc de Savoie.(5) Aussi bien c'était de l'extérieur que venait le péril. Face à face avec sa partie adverse, le gouvernement du *Mittelland* en eût eu d'autant plus facilement raison que les «Waldstætten» désapprouvaient en somme l'attitude intraitable de cette dernière. Mais n'y avait-il pas lieu d'appréhender que les agents de la cour de Turin ne travaillassent en secret à rendre une rupture inévitable entre les deux Etats confédérés? Assurément. Rien n'eût souri davantage à Charles-Emmanuel II que la solution violente d'un conflit qui lui aurait permis, en prêtant l'appui de ses armes à ses alliés de la Suisse occidentale, de récupérer une

(1) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 avril et 19 juin 1671. loc. cit.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 janvier et 7 mars 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Perwich to Lord Arlington.* Paris, 27 february 1672. ap. The Despatches of Sir William Perwich. 1669—1677 (London, 1903). p. 199.

(3) St-Arch. Bern. Rathsmanual. n° 167. p. 133 (Dienstag, 5./15. November 1672). — Eidg. Absch. IV *A.* 790 *a* (Aarau, 28. Mai 1670).

(4) *Grésy au duc de Savoie* Lucerne, 25 février, 7 mars et 3 avril 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Strambino al duca di Savoia.* Lucerna, 26 aprile 1672. *Ibid.* Vesc. ed arciv. esteri. VIII.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 juillet 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI.

notable portion des terres soustraites à l'autorité de sa maison en 1536.[1] Malheureusement pour lui, ses vœux à cet égard ne semblaient pas prêts d'être exaucés. Son ambassadeur aux Ligues avait certes obtenu de Lucerne et des petits cantons que ceux-ci portassent Fribourg à lui accorder une « déclaration particulière » favorable à ses prétentions sur le pays de Vaud.[2] Toutefois les « Waldstætten » se refusaient à seconder les desseins belliqueux du duc et, d'autre part, la crainte de voir remettre en question leurs droits sur le comté de Romont engageait les Fribourgeois, en dépit des exhortations de l'évêque de Lausanne, à ne rien innover dans leurs rapports avec le souverain du Piémont.[3] Enfin ce dernier recevait de son représentant à Paris, le marquis de Saint-Maurice, des avis peu propres à encourager ses plans de conquête et le conseil, mûrement réfléchi, de ne rien entreprendre qui pût aggraver la désunion dans le sein du Corps helvétique, jusqu'au jour à tout le moins où la politique du Louvre dans la région du Léman et du Jura se préciserait avec plus de netteté.[4]

Toujours est-il qu'à Berne, où la véritable intention du prince piémontais demeurait un mystère, l'inquiétude augmentait.[5] Elle devint extrêmement vive, lorsque, en plus de celle dirigée contre le pays de Vaud, il fut avéré qu'une autre menace se dessinait à la frontière septentrionale des cantons.[6] Incité sous main à l'action par les agents de la maison d'Autriche et enhardi par la présence de nombreuses troupes françaises à proximité de ses Etats, l'évêque de Bâle, convaincu très à tort que le roi Très-Chrétien soutiendrait ses prétentions,[7] parut décidé, vers la fin de l'année 1670, à exiger de Berne et de Bâle la restitution des biens ecclésiastiques confisqués à ses prédécesseurs par les gouvernements de ces villes.[8] D'entrée de jeu, le prélat réinstalla de sa

(1) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 août 1669. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 février, 7 mars 1670. loc. cit.

(3) *Luzern an Freiburg.* 5. Mai 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — *Grésy à Saint-Thomas.* Lucerne, 12 juin 1670. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVI. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 4 maggio 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII.

(4) *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 11 décembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XC. — „Ainsi, en cas que les Genevois ne veuillent pas la paix et que les Bernois et les gens de Genève voulussent attaquer V. A. R., Elle doit songer à sa seureté. La France ne la pourroit pas secourir; elle auroit assez à faire pour sa propre défense.“ *Du même au même.* Paris, 24 février 1673. Marquis de Saint-Maurice. Lettres sur la cour de Louis XIV. t. II. 196.

(5) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 avril 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 312. — *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre 1671. loc. cit.

(6) *Mouslier à Grésy.* Soleure, 21 février 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 20 octobre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. *Mouslier à Gravel.* Soleure, 2 et 30 avril 1671. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 20, 22. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 31 luglio 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.

(8) *Avisi del Cibo.* Lucerna, 21 novembre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIV. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 30 janvier et 1er mai 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 272, 318. — *Lionne à Mouslier.* Paris, 11 février 1671. *Ibid.* XLVI. 283. — „Il vescovo di Basilea ha novamente fatto sapere alli cantoni che, se non sara assistito da loro... nella sua pretesa ricuperatione della sua residenza episcopale di Basilea, che sara sforzato ricorrere ad altre maggiori potenze, gia essendo assicurato da un gran re che non gli mancarà.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 9 marzo 1671. Aff. Etr. Venise. XCI. 370. — Eidg. Absch. VI *A.* 803 *a* (Aarau, 26. September 1670).

propre autorité à Moutier-Grandval deux membres du chapitre de l'église de ce lieu retiré à Delémont.(1) L'émoi que provoqua dans le *Mittelland* une telle innovation devait être considérable. On y vit une tentative de contre-réformation et tout fut mis en œuvre pour la faire échouer.(2) Les sujets de l'évêque se trouvaient, en effet, liés au plus puissant des cantons par des traités de combourgeoisie. Ces traités furent aussitôt renouvelés et la sommation adressée au prince de Porrentruy d'avoir à rétablir sans délai le *statu quo ante.*(3)

Encore que Mouslier s'attachât, aux termes de ses instructions, à éviter un éclat entre les parties en cause, la situation revêtit, dès les premiers mois de 1671, un aspect fort menaçant.(4) Au temps même où le prélat sollicitait l'assistance efficace de Louis XIV,(5) il s'employait auprès de ses alliés de la Suisse catholique afin que ceux-ci lui fournissent les moyens de conduire à bien son dessein.(6) Grande fut, à dire vrai, leur perplexité. Partisans certes d'une œuvre de propagande confessionnelle à Moutier-Grandval,(7) ils n'entendaient point en revanche que leur protégé poussât les choses à l'extrême en se refusant à tout accommodement.(8) Il leur déplaisait, d'autre part, qu'on invoquât de Porrentruy la médiation du roi Très-Chrétien,(9) conquérant du Sundgau, oppresseur de la Décapole et dont le désir d'acquérir coûte que coûte

---

(1) *Der Bischoff zu Basel an Bern.* Pruntrutt, 8. Juli 1670; 3. Januar 1671. St-Arch. Bern. Bischoff Basel Buch. Münsterthal *K* 19, 57. — *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 173. — *Mémoire sur les treize cantons suisses et leurs alliés.* 19 septembre 1683. Aff. Etr. Suisse. LXXVI. 230.

(2) *Bern an den Bischoff zu Basel.* 13./23. Juni; 11./21 Juli. 1670. St-Arch. Bern. Bischoff Basel Buch. Münsterthal *K* 7, 27. — *L'évêque de Bâle à Berne.* Porrentruy, 16 janvier 1671. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 118. — W. Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIII. 335).

(3) *L'évêque de Bâle à Berne.* Porrentruy, 16 janvier 1671. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 118. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 febbraio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 27 febbraio e 24 aprile 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *Mémoire sur les différends entre l'évêque de Bâle et le canton de Berne* (1711). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XVIII. 315. — Oechsli. op. cit. (XIII. 336 sqq.).

(4) *Rationes warumb ein Lobliche Statt Bern In der mit Ihr Fürstl. Gn. dem Herrn Bischoff von Basel wegen dess selben in dem Münsterthal Infühenden Exercitium Religionis Papisticae habender Streitigkeiten dess Ossnabrüggischen Fridens und anderer Reichs-Instrumenten und Verträgen sich nit bedienen soll.* 1670. St-Arch. Bern. Bischoff Basel Buch. Münsterthal *K* 49. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 30 janvier 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 272. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 febbraio 1671. loc. cit.

(5) *L'évêque de Bâle au roi; à Lionne.* Porrentruy, 8 juin 1671. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 120, 121.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 20 febbraio 1671. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 avril; Hohenrain, 6 août 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 13 febbraio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Lettere partic. (1655—1681). mazzo *454.* n° 38.

(7) *Avisi del Cibo.* Lucerna, 12 dicembre 1670. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — Oechsli. op. cit. (XIII. 336 sqq.).

(8) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 18 décembre 1670. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVI. — „Li cantoni cattolici sono malissimo sodisfatti del vescovo di Basilea perchè, pendendo l'instanze ad essi perchè si unissero alle altre sue per esser restituito alla sua residenza, habbia permesso che i suoi canonici si siano rimessi al possesso della valle di Nieistetal (Münsterthal)... di dove furno gia molti anni scacciati.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 16 marzo 1671. Aff. Etr. Venise. XCI. 372. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 358. — Eidg. Absch. VI *A.* 813 *b* (Brunnen, 25. Februar 1671), 826 *a* (Luzern, 4. August 1671).

(9) „J'ay affirmé que je n'avois aucun ordre pour cette médiation.“ *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 310. — Eidg. Absch. VI *A.* 815 *a* (Luzern, 8. April 1671).

la Basse-Alsace n'était plus un secret pour personne.[1] Aussi s'empressèrent-ils d'engager l'évêque à exciper de sa qualité de prince d'Empire pour soumettre le litige au chef de la maison d'Autriche,[2] et n'eurent-ils de cesse que ce dernier ne se fût décidé à adresser à Berne, comme eux-mêmes l'avaient fait d'ailleurs, une missive instante, dans l'espoir d'amener les autorités de ce canton à reconnaître au directeur spirituel du diocèse de Bâle le droit d'agir à sa guise en matière ecclésiastique.[3]

Sur les bords de l'Aar, l'idée d'un recours immédiat à la force avait paru tout d'abord prévaloir.[4] Tandis que les protestants d'Helvétie, aussi hostiles que leurs confédérés de l'autre croyance à la perspective d'une médiation française, adjuraient Lucerne et les Etats de son groupe de faire entendre raison à l'évêque,[5] Berne armait, organisait ses milices et menaçait de détruire l'église de Moutier-Grandval, après en avoir expulsé les chanoines.[6] Ce ne devait être au reste, à cette fois du moins, qu'un feu de paille.[7] Le déchaînement des hostilités dans la région du Jura eût très mal servi les intérêts des populations du *Mittelland*. Peu rassurées du côté des bailliages romands, où la crainte persistait que le duc de Savoie « ne fût derrière Fribourg »,[8] elles ne l'étaient guère davantage de celui de l'Ajoie, dont le souverain temporel affirmait que son « procédé » avait l'approbation du roi Très-Chrétien, « l'un des principaux garants de la paix de Münster ».[9]

Dès l'instant que le gouvernement bernois renonçait à pousser les choses à l'extrême et se contentait de demander le rétablissement du *statu quo ante*,[10] dès l'instant que les cantons des deux confessions faisaient montre de dispo-

(1) *Le roi à Gravel.* 23 janvier 1671. Aff. Etr. Allemagne. CCLVII. 13. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 12 giugno 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *Gravel au roi.* Ratisbonne, 7 avril et 28 mai 1671; 27 juin 1672. Aff. Etr. Allemagne. CCLVII. 93, 142; CCLIX. 225. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 avril 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 312. — Eidg. Absch. VI *A.* 815 *a* (Luzern, 8. April 1671).

(2) *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 27 febbraio; Coira, 14 agosto 1671. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 7 agosto 1671. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 7 août 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 362. — Oechsli. loc. cit. — Jahrbuch für Schweiz. Geschichte. XIII. 344.

(3) *Die VII Cathol. Orte an Bern.* 8. April 1671. St-Arch. Bern. Bischoff Basel Buch. Münsterthal *K* 161. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 10 aprile 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 5 juin 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 330.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 3 aprile 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 avril 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 24 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 356. — *Bern an die VII Kathol. Orte.* 22. Juli/1. August 1671. St-Arch. Bern. Bisthum Basel Buch. Münsterthal *K* 341. — *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre 1671. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 816 *a* (Aarau, 17. April 1671).

(6) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 avril et 5 juin 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 314, 330. — „Però, non volendo cedere una parte all'altra, si avanza il sospetto di qualche improvisa rottura." *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 31 luglio 1671. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 822 *e* (Baden, Juli 1671).

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 358.

(8) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 166.

(9) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 30 janvier et 8 mai 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 272, 318. — *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 15 juillet 1671. *Ibid.* XLVI. 348. — *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre 1671. loc. cit.

(10) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 juillet 1671. loc. cit.

sitions conciliantes, [1] le maintien de la paix dépendait de la volonté du prince-évêque de Bâle. A dire vrai, celui-ci jouait un jeu fort dangereux et n'apportait aucun empressement à rassurer ses protecteurs suisses quant à ses véritables desseins. [2] A l'en croire, de tels encouragements lui parvenaient à la fois de Paris et de Turin, que, pour peu que ses alliés d'Helvétie tardassent à le secourir, il n'hésiterait pas à provoquer en sa faveur l'intervention des armes françaises et piémontaises. [3] Or cette assertion ne rencontrait qu'une créance restreinte auprès de ceux à qui elle s'adressait. On savait Casati, Mouslier et le nonce très peu enclins à seconder les entreprises du prélat [4] et l'on n'ignorait pas que, si Grésy adoptait une attitude contraire en somme à ses instructions, [5] c'était mû par l'espoir que l'ouverture des hostilités dans l'Erguel faciliterait à son maître la réussite d'un coup de main sur le pays de Vaud. [6] Mais, d'autre part, à Fribourg, à Zurich, à Berne, à Lucerne, l'incertitude continuait à régner quant aux fins politiques, voire confessionnelles poursuivies par le roi Très-Chrétien. [7] Déjà fort mécontents des entraves apportées par le duc Mazarin à l'exercice de leur culte dans la Haute-Alsace, les protestants ne parvenaient pas à percer le mystère d'une conférence assignée à Rouffach par les soins de Colbert de Croissy, conférence à laquelle avaient été conviés les évêques de Bâle et de Strasbourg, ainsi que les gouverneurs de Brisach et d'Ensisheim. [8] Quant aux catholiques, dont la perplexité se manifestait dans

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 e 24 aprile, 31 luglio 1671. Arch. gen. Simancas. Estado. *3382.* Eidg. Absch. VI *A.* 823 *uu*, 825 *a* (Baden, Juli 1671).

(2) *Der Bischoff zu Basel an die XIII Orte.* 3. Juli 1671. St-Arch. Basel. Bisthum Basel Buch. Münsterthal *K* 273.

(3) *Lionne à Mouslier.* Paris, 11 février 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 283. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 febbraio e 7 agosto 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. „... por que, quando los dichos cantones catolicos efectivamente no le asistiesen, pueda valerse de la asistenzia que le ofreze un gran Principe, que sin duda es el Cristianissimo." *Casati ad Osuna.* Lucerna, 15 de febrero 1671. Arch. gen. Simancas. Estado. *3382.* — *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 avril 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 312. – *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 22 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz Lett. min. XVII. — *Cibo ad Altieri.* Coira, 14 agosto 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 10 avril 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 312. — *Lionne à Mouslier.* Tournai, 3 juin 1671. *Ibid.* XLVI. 328. — *Mouslier à Berne.* Soleure, 30 juin 1671. St-Arch. Bern. Bisthum Basel Buch. Münsterthal *K* 269. — *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 22 juillet 1671. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 luglio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Li canonici del vescovo di Basilea sotto la protettione di Francia ritornorno al possesso del loro bene nella Val di Monastero nel Bernese *(sic)*; essendone statti scacciati da Bernesi medesimi, ricorrono di novo al re Christ^mo per esservi rimessi, ma non ottengono che speranze, non volendosi in queste congionture dar mottivo a Svizzeri prottestanti di staccarsi affato delli interessi della Francia." *Boselli a Pomponne.* Bergamo, 13 giugno 1672. Aff. Etr. Venise. XCIII. 81. — Eidg. Absch. VI *A.* 826 *a* (Luzern, 4. August 1671).

(5) *Il duca di Savoia a Berna.* Torino, 6 giugno 1671. St-Arch. Bern. Bisthum Basel Buch. Münsterthal *K* 257.

(6) „Si les catholiques se montraient tout de bon à vouloir soutenir l'interest de l'evesque de Basle, l'occasion se pourroit bien rendre favorable à V. A. R. pour la reprise du pays de Vaud." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 23 avril; Bade, 22 juillet 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Cibo ad Altieri.* Coira, 21 agosto 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.

(7) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 26 de agosto 1671. Simancas. Estado. *3382.*

(8) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 febbraio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Cibo ad Altieri.* Coira, 21 agosto 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz.

les diètes réunies au *Vorort* de leur groupe, la résolution paraissait bien arrêtée chez eux de se tenir sur la réserve, tant que Stoppa ne leur aurait pas fait connaître l'objet de sa mission.[1]

Arrivé à Berne, le 16 août, avec la crainte que les différends surgis entre ce canton, le prince-évêque de Porrentruy et l'Etat de Fribourg ne nuisissent au succès de sa négociation, que compromettaient déjà, on l'a dit, de multiples « traverses »,[2] le colonel suisse éprouva une surprise heureuse en constatant qu'ils la favorisaient plutôt en fin de compte. Ce que Stoppa pouvait redouter, non sans raison, c'était, d'une part, au cas où les menaces de rupture persisteraient du côté de Porrentruy, la convocation d'une diète générale, ou même d'une diète particulière des cités évangéliques, qui l'eût empêché d'accomplir sa mission confidentielle[3] et, d'autre part, si la guerre éclatait aux Ligues, le rappel immédiat des troupes helvétiques du service de la couronne.[4] Fort heureusement, cette double menace se trouva très vite dissipée.[5] Le premier souci du confident de Louvois devait être, en effet, d'approfondir les causes véritables du conflit de Moutier-Grandval. Lorsqu'il se fut convaincu du « bon droit » du gouvernement bernois, en possession depuis cent quarante ans et plus de la chapelle que le prélat prétendait sienne,[6] lorsqu'il eut appris que l'attitude de celui-ci ne rencontrait d'approbation ni à Soleure, ni à Fribourg,[7] son esprit de décision lui suggéra la seule démarche capable d'éviter l'éclat qu'il appréhendait. Aussi bien ce fut à son instante prière que les Conseils du ***Mittelland*** renoncèrent à recourir aux moyens énergiques vers l'emploi desquels inclinait à cette heure la majorité de leurs membres.[8] Ce succès, du meilleur aloi, lui valut la gratitude des Etats suisses,[9] sinon la reconnaissance de l'ambassadeur de Savoie, intéressé à l'aggravation des différends entre ceux-

---

LXV. — „Le premier (ministre) de ceste ville a le diable au corps pour cela (contre cette levée).“ ***Stoppa à Louvois.*** **Berne, 22 septembre 1671. loc. cit.**

(1) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 26 de agosto 1671. loc. cit. — E i d g. A b s c h. VI *A.* 813 *b* (Brunnen, 25. Februar); 815 *a* (Luzern, 8. April); 820 *g* (Luzern, 1. Juni); 825 *a* (Baden, 5. Juli); 826 *a* (Luzern, 3. August 1671).

(2) *Stoppa à Louvois.* Berne, 18 août 1671. A r c h. G u e r r e. CCLIX 99. — „Presque généralement tout ce peuple disoit... que ceste levée que le roy demandoit n'estoit que pour les affoiblir, cependant que le duc de Savoye levoit à force de la cavalerie et de l'infanterie pour se joindre avec l'evesque de Basle...“ *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. *Ibid.* CCLIX. 166.

(3) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 avril 1671. A f f. E t r. S u i s s e. XLVI. 311. — *Stoppa à Louvois.* Berne, 18 et 27 août 1671. loc. cit.

(4) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 17 avril 1671. A f f. E t r. S u i s s e. XLVI. 311 — *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre 1671. A r c h. G u e r r e. CCLX. 173.

(5) *Stoppa à Louvois.* Berne, 18 août 1671. loc. cit.

(6) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre 1671. A r c h. G u e r r e. CCLX. 173.

(7) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre 1671. loc. cit. — „Le dict secrétaire d'Estat de Fribourg... m'est venu dire que ledict traicté (de Münster) estoit entièrement pour Messrs de Berne.“ *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 16 novembre 1671. A r c h. G u e r r e. CCLX. 208.

(8) *Cibo ad Altieri.* Coira, 28 agosto 1671. loc. cit. — *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre; Soleure, 6 novembre 1671. loc. cit.

(9) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre 1671. loc. cit. — „Tout le monde tombe d'accord que l'evesque a eu tort de faire ce qu'il a fait et l'on me bénit d'avoir empesché Berne de faire ce qu'il vouloit faire.“ *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 16 novembre 1671. A r c h. G u e r r e. CCLX. 208.

ci. [1] Il lui permit, en outre, de concentrer son principal effort sur Berne, entreprise « de la dernière conséquence », puisque ce canton « confinait à presque tous les autres et au roy » et que son adhésion à la requête de ce prince devait, on le présumait du moins à Paris, entraîner celle de ses confédérés des deux confessions. [2]

Des bruits fâcheux et d'ailleurs point inexacts avaient précédé Stoppa sur les rives de l'Aar. On le disait chargé de demander aux Suisses une levée de dix mille hommes et de leur imposer à cette occasion des capitulations militaires beaucoup plus désavantageuses que celles prévues dans l'instrument diplomatique du 20 septembre 1663. [3] Impatients de l'ouïr, les magistrats bernois ajournèrent la réunion d'une conférence que leur proposaient ceux de Genève [4] et lui déléguèrent six d'entre eux pour prendre connaissance de ses instructions. [5] Conduite avec une remarquable célérité, [6] sa négociation, qui, en tout autre temps, eût duré sans doute plusieurs semaines et abouti peut-être à un échec, se termina, dès le 24 août, par la signature d'une convention aux termes de laquelle le plus puissant des cantons autorisait le roi Très-Chrétien à recruter sur ses terres un régiment de douze compagnies de gens de pied, à la solde réduite de six, et non de sept écus par mois prévue cependant dans le traité d'alliance renouvelé par De La Barde. [7] Dans sa hâte d'en finir, l'homme de confiance de Louvois n'hésita pas à acquiescer à des exigences que Mouslier eût repoussées avec indignation. [8] Si, très habilement, à la vérité, il évita ou, pour mieux dire, crut éviter de laisser remettre

(1) „Tout cela, avec l'advis que V. A. a eu de Suisse que le roy ne s'intéresse plus si fort en l'affaire de Granfeild ([Moutier-] Grandval), comme elle (S. M.) en avoit donné des espérances à l'évéque de Basle, pourroit bien faire conjecturer que S. M. veut favoriser les Bernois.“ *Saint-Maurice au duc de Savoie* Paris, 11 décembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XC.

(2) *Louvois à Stoppa.* Fontainebleau, 24 août 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 149. — *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 3 septembre 1671. *Ibid.* CCLIX. 208.

(3) „Je vous diray que le roy en veut jusques à dix mil (de Suisses) et qu'il ne désire payer que vingt-quatre compagnies à six escus ...“ *Louvois à Stoppa.* Versailles, 2 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 204. — *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre 1671. loc. cit. — „Da cantone di Berna gionge la notitia di varie e moltiplice strepitose dispute per il trattato proposto dal residente di questa corona, che ha procurato di ricercar una leva di 2500 fanti con nuove capitulationi a disavantaggio de Svizzeri, mentre per lo passato, per ogni soldato, veniva contribuito 7 scudi et al presente rimangono accordate leve a 6 solamente.“ *F^co Michiel al Senato.* Parigi, 9 settembre 1671. Frari. Francia. CXLIX. n° 21.

(4) *Stoppa à Louvois.* Bâle, 11 août; Berne, 18 août 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 56, 99.

(5) *Stoppa à Louvois.* Berne, 18 août 1671. loc. cit.

(6) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit.

(7) „The sieur Stouppe is to raise 6000 men in Switzerland for the French King at six crowns at head.“ *News-letter.* 1 august 1671. Calendar of S^t Papers. Domestic. 1671. — *Capitulation du régiment d'infanterie suisse d'Erlach... par M^r Stoppa.* 14/24 août 1671. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 58; CCCXLVI. 114. — *Erlachischer Regiments Capitulation.* 14./24. August 1671. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *A* 325. — *Bern an Zürich.* 14./24. August 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 20. — *Stoppa à Louvois.* Berne, 18 et 27 août 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 99, 166. — *Bern an Basel, an Schaffhausen.* 14./24. August 1671. St-Arch. Bern. Baselbuch *C* 287. — *Le roi à Berne.* Versailles, 2 septembre 1671. *Ibid.* Frankr. Buch *L* 87. — *Louvois à Berne.* même date. *Ibid.* Frankr. Buch *L* 89. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 septembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — St-Arch. Bern. Bisthum Basel Buch. Münsterthal *K* 373. — Memoirs of Edmund Ludlow (éd. Firth. 1894). II. 429. — Vulliemin. op. cit. III. 183.

(8) *Berne au roi de France; à Louvois.* 14/24 août 1671. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 8, 13.

en question la prétention de son maître d'employer les auxiliaires suisses à l'offensive, soit contre la maison d'Autriche, soit contre les puissances protestantes, (1) il consentit en revanche à donner aux gouvernants bernois la promesse que le roi continuerait à leur garantir la possession du pays de Vaud et prendrait leur parti dans le différend de Moutier-Grandval; (2) que la fourniture annuelle de vingt mille minots de sel de Provence leur demeurerait assurée; (3) que l'arrêt rendu contrairement à leurs intérêts par le Conseil royal, le 27 juin 1670, serait cassé; (4) que le désir exprimé par eux d'une augmentation de leurs pensions serait examiné avec bienveillance (5) et enfin, qu'en dérogation d'un usage constant, les enseignes de cette levée laisseraient leurs armes au pays et en recevraient d'autres de France avant de franchir la frontière. (6)

**II.** Si légitime que fût la satisfaction que lui causait la rapidité de son succès, Stoppa ne se dissimulait pas que ce succès était dû au moins autant aux circonstances qui, tout d'abord, avaient menacé de le contrarier, qu'à l'habileté déployée par lui à conduire ses négociations à bon port. Sans l'appréhension qu'éprouvaient les Bernois de l'attitude agressive du prince-évêque de Bâle, jamais ceux-ci n'eussent consenti à entrer d'emblée dans les vues de l'envoyé du Louvre et à renoncer de gaîté de cœur aux avantages que leur assurait le traité d'alliance en matière de capitulations militaires. (7) Toujours est-il que le capitaine aux gardes semblait désormais convaincu de la possibilité de lever, le cas échéant, dans sa patrie un nombre d'auxiliaires double de celui prévu dans ses instructions (8) et que, étant parvenu à réconcilier avec leurs supérieurs les officiers des compagnies franches qui l'avaient accompagné aux Ligues, il déplorait la timidité de ceux de leurs collègues que la crainte du châtiment retenait en deçà du Jura. (9) Enhardi par cette victoire inespérée, il se porta, le 1er septembre, à Fribourg, dont le colonel de Reynold lui garantissait par avance la complète adhésion à ses désirs, encore que la

(1) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit.

(2) *Mémoire (de Berne) pour S. M. T. Chrestienne, joint à la lettre au roy du 11/21 août 1671.* St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 9. — *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 septembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Promesse de Mr Stoppa à Messrs de Berne concernant les chanoines à Moustier-Grandval.* 21 septembre 1671. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 97.

(3) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXV. 223 (12./22. Dezember 1671).

(4) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 2 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 204.

(5) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit.

(6) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 et 29 août; Fribourg, 3 septembre 1671. loc. cit. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 2 septembre 1671. loc. cit.

(7) *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre 1671. loc. cit.

(8) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit.

(9) *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre 1671. loc. cit.

distribution de la « pension d'Espagne » y parût imminente. (1) En fait, ce fut « presque d'une voix » que le Conseil des CC de cette ville lui accorda la licence d'y recruter quelques centaines d'hommes (2) et lui facilita l'accomplissement d'une démarche identique auprès du gouvernement de Sion, que la persistance des armements savoyards sur la rive méridionale du Léman incitait à embrasser la cause de ses voisins du *Mittelland*, de préférence à celle de leurs adversaires. (3)

A Soleure, où il se rendit de Berne, (4) le 12 septembre, le capitaine aux gardes obtint sans grande difficulté la promesse d'une levée de quatre compagnies. (5) Il en eût tiré un nombre au moins égal de Neuchâtel, si Louvois, déçu à tort, semble-t-il, quant à la qualité des auxiliaires que ce comté fournissait à la couronne, ne s'y fût opposé. (6) Désormais la tâche entreprise par Stoppa dans la Suisse occidentale paraissait terminée. Il lui restait à gagner aux desseins du Louvre les cantons du centre et de l'est. Ce ne devait pas être chose aisée. Grâce à l'appui de Berne, il était certain que sa mission n'aboutirait pas à un échec. Mais l'assistance de Zurich lui eût permis d'enlever l'adhésion de toute la Confédération. (7) En réalité les magistrats du *Vorort* voyaient de mauvais œil sa présence aux Ligues. (8) Ils ne lui pardonnaient pas d'avoir commencé ses négociations sur les bords de l'Aar et non sur ceux de la Limmat. (9) Et cependant, à moins de marcher de gaîté de cœur à un revers, force lui avait été d'agir ainsi qu'il venait de le faire. En se refusant à enrôler des Suisses aux conditions souscrites par lui en 1663, Louis XIV exprimait clairement la volonté de restreindre désormais les dépenses engagées en son nom au delà du Jura. Or, avant de consentir au départ d'un seul de ses sujets pour le service royal, l'autorité zuricoise paraissait décidée à exiger

(1) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 et 29 août 1671. loc. cit. — „Il estoit de la dernière conséquence pour le service du roy de ne pas manquer ce canton.“ *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 3 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 208. — *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre et 28 novembre 1671. loc. cit.

(2) *Capitulation conclue entre le roy et Mess*rs *de Fribourg.* 7 septembre 1671. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. p. 62. — *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 252. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 14 septembre 1671. *Ibid.* CCLIX. 270. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 18 settembre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.

(3) Arch. d'Etat Sion. Abscheids. 1651—1699. p. 281 (21/27 mai 1671). — *Stoppa à Louvois.* Berne, 29 août; Fribourg, 16 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 176; CCLX. 243. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 19 novembre et 3 décembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(4) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 271.

(5) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 et 17 septembre 1671. loc. cit. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 18 settembre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — Melle Dörfliger (Französ. Politik u. s. w. p. 93) indique comme date de la capitulation signée par Stoppa à Soleure, le *17 juillet 1671*, ce qui est manifestement inexact.

(6) „Il n'y a icy que trop de gens de Neufchastel au service du roy. N'en prenez plus, mesme à cinq escus.“ *Louvois à Stoppa.* Versailles, 14 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 270.

(7) *Stoppa à Louvois.* Berne, 19 septembre; Soleure, 18 octobre; Bâle, 21 et 28 octobre; Fribourg, 28 novembre 1671. loc. cit.

(8) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 24 septembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(9) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 et 17 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 271, 294.

le remboursement préalable de ses créances sur la Couronne Très-Chrétienne, lesquelles montaient à plus de huit cent mille Livres, et l'immédiat rétablissement des privilèges des marchands de ce canton établis à Lyon et en Alsace. (1) Elle eût insisté en outre pour qu'une diète générale fût appelée à ratifier les nouvelles conventions militaires négociées entre l'envoyé du Louvre et les divers Etats confédérés. (2) A en croire Stoppa, les sentiments de défiance qui se manifestaient dans les Conseils du *Vorort* à l'endroit des ouvertures françaises étaient entretenus par des distributions occultes d'argent hollandais, (3) et ils se fussent encore accrus, si, au lieu de se rendre par la voie la plus courte de Madrid à Paris, l'ambassadeur des Provinces-Unies, Beverningk eût pris son chemin par la Suisse, ainsi que l'en faisaient prier ses coreligionnaires de ce pays. (4) Aussi bien lorsque le roi émit la prétention de lever dans la région de l'Uetliberg un régiment de cavalerie et d'en confier le commandement au colonel Lochmann, (5) il se heurta à l'opposition formelle des magistrats zuricois (6) et ne réussit à conduire à chef son dessein qu'au prix de très grandes difficultés et grâce à l'appoint de compagnies fournies par d'autres cantons. (7)

Plutôt que de s'exposer à l'échec que lui laissaient entrevoir les avis de ses correspondants sur les bords de la Limmat, Stoppa préféra renoncer à la visite qu'il se proposait de faire aux autorités du *Vorort*. (8) Il se porta en revanche, le 24 septembre, à Lucerne, (9) avec le secret espoir qu'un succès gagné par lui dans cette ville déterminerait peut-être un changement d'orientation de la politique extérieure de Zurich. (10) Il y trouva le parti de France « très maltraité » par celui d'Espagne (11) et les agents de cette puissance fort

(1) *Mouslier à Colbert.* Soleure, 18 juillet 1670. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 139. — *Boselli à Lionne.* Bergamo, 10 ottobre 1670. Aff. Etr. Venise. XCI. 321. — *Stoppa à Louvois.* Bâle, 2 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 154.

(2) *Stoppa à Louvois.* Berne, 18 août, 19 et 22 septembre 1671. loc. cit. — *Memoriale was Herr Haubtmann Johannes Rahn, als uss sich sälbsten mit Herrn Haubtmann Stouppa fehrners reden solle.* Oktober 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 37.

(3) „Un peu d'argent que les Hollandois donnent fait tout cela." *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 310.

(4) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit.; Fribourg, 10 septembre 1671. loc. cit.

(5) *Le roi à Zurich.* Fontainebleau, 16 août 1671. St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige C IV. 9; St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII (Kriege u. s. w.). — *Nouvelles de Paris.* 21 août 1671. Gazette d'Amsterdam, 1671. n° 8. — *Louvois à Lochmann.* Versailles, 15 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLVII (II). 93. — Theatrum Europaeum. X². 559.

(6) *Nouvelles de Milan.* 25 octobre 1671. Gazette d'Amsterdam, 1671. n° 17.

(7) *Le roi à Berne.* Fontainebleau, 16 août 1671. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 85. — *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 et 17 septembre; Berne, 22 septembre; Lucerne, 3 octobre; Soleure, 14 octobre 1671. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 23 settembre 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 25 settembre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *Zurich au roi de France.* 31 août/10 septembre 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 25. — *Unterwalden nid dem Wald an Zürich.* Stans, 6. September 1671. *Ibid.* XVII. 27. — Memoirs of Ludlow. II. 130.

(8) *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre; Lucerne, 3 octobre 1671. loc. cit.

(9) *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 310.

(10) *Stoppa à Louvois.* Lucerne, 3 octobre 1671. loc. cit.

(11) *Stoppa à Louvois.* Bâle, 28 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 126.

occupés à dénigrer auprès des « Waldstætten » les propositions dont on l'avait chargé à leur égard. (1) Quoique moins hostile, le baron de Grésy ne dissimulait pas le tort que celles-ci causeraient à sa propre négociation. (2) Le capitaine aux gardes réussit à gagner sa confiance en lui affirmant — ce qui était nettement contraire à la vérité — que les Bernois avaient bien tenté de mettre à leur acquiescement aux désirs de son souverain la double condition que ce dernier les soutiendrait à la fois et contre le duc de Savoie et contre le prince-évêque de Bâle, mais qu'il leur avait imposé silence en leur rappelant « que les Confédérés devaient l'alliance sans réserve d'aucune sorte ». (3) Toutefois il obtint davantage encore au cours de son séjour sur les bords de la Reuss, car, ayant dans ces entrefaites reçu de Louvois l'autorisation de payer à certains Etats helvétiques les pensions que Mouslier leur avait si inconsidérément promises, (4) ses libéralités eurent un effet immédiat et quatre compagnies recrutées sur les terres du premier des « Waldstætten » s'apprêtèrent aussitôt à gagner la frontière du Jura. (5)

Tout marchait à souhait au sentiment de l'envoyé royal, et cela en dépit des difficultés que lui créait la politique néfaste suivie par son prédécesseur. (6) Lorsque, le 7 octobre, après avoir quitté Lucerne, il se porta à Einsiedeln, (7) ce ne fut pas à seule fin de satisfaire la curiosité de sa femme, laquelle, l'accompagnant dans la plupart de ses déplacements aux Ligues, (8) manifestait le désir de visiter la célèbre abbaye des Bénédictins. Bien que l'ordre lui fût parvenu de réduire de dix à neuf mille hommes le chiffre de sa levée, (9)

(1) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 29 septembre et 19 novembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Casati aux VI cantons catholiques.* Lucerne, octobre 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 septembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(3) *Luzern an Zürich.* 30. September 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 29. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 1er et 22 octobre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(4) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août; Soleure, 14 septembre; Lucerne, 3 octobre 1671. loc. cit. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 2 et 14 septembre; Saint-Germain-en-Laye, 13 octobre 1671. loc. cit. — „Si Mr Mouslier eust tenu tout ce qu'il a promis, les coffres du roy s'en fussent bien senty.“ *Stoppa à Louvois.* Lucerne, 3 octobre; Soleure, 18 octobre 1671. loc. cit. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 15 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLVII (II). 94.

(5) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 26 de agosto 1671. Arch. Simancas. Estado. *3382.* — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 septembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Mémoire des conditions dont je (Stoppa) suis convenu avec Mrs de Lucerne en conséquence de la levée des quatre ou cinq compagnies que je leur demande de la part du roy.* 26 septembre 1671. St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII (Kriege u. s. w.). — *Stoppa à Louvois.* Lucerne, 3 octobre 1671. loc. cit. — *Louvois à Pfyffer.* Saint-Germain-en-Laye, 11 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLVII. 95.

(6) „Il n'y a point de bon serviteur du roy dans ce pays à qui le cœur ne saigne de voir toutes les fausses démarches que l'on faict en Suisse contre son service.“ *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 3 septembre 1671. loc. cit.

(7) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 8 octobre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(8) *Ibid.* — „L'on mande de Suisse que la femme du général Stoup a passé à Fribourg et à Soleure, où elle a esté reçue avec tous les honneurs et la magnificence possibles.“ *Nouvelles de Paris.* 31 octobre 1671. Gazette d'Amsterdam, 1671. nº 16.

(9) *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre; Lucerne, 3 octobre 1671. loc. cit. — *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 4 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLVII. 34. — *Stoppa à Louvois.* Lucerne (s. d. octobre 1671). *Ibid.* CCLX. 142.

Stoppa voyait un certain intérêt à ce que celle-ci comprît des contingents de la Suisse primitive, ce qui lui eût permis de rallier à ses desseins la majorité des Etats coseigneurs de la Thurgovie et de puiser par suite sans scrupules d'aucune sorte dans la pépinière de mercenaires que constituait cette province. (1) Mais, étant donné que, en matière de concessions de troupes à l'étranger, l'abominable esprit de surenchère fleurissait plus encore dans la région du Gothard que dans le reste de l'Helvétie, (2) il importait à l'extrême que l'on ne parût pas, de Paris, rechercher l'amitié de ces petits cantons, « où chaque paysan voulait venir opiner avec sa bêche à la main ». (3) Il s'en était si bien persuadé que ceux-ci, l'ayant envoyé saluer à Soleure, n'avaient point réussi à obtenir de lui le moindre appel à leur concours. (4) Ce concours ne semblait cependant pas irréalisable, à la condition toutefois que Reding, de Schwytz, et Fidèle de La Tour, qui s'étaient offerts de le procurer, fussent de bonne foi. (5) Par malheur les illusions, jusque-là tenaces, du capitaine aux gardes quant à la sincérité de l'attitude de « son ami de Saint-Gall », se dissipaient peu à peu. (6) Déjà démasqué naguère par Mouslier, ce personnage, jugé « l'homme de la Suisse ayant le plus d'esprit et le plus hardy à tout entreprendre », (7) continuait à jouer double et, successivement ou simultanément français, espagnol ou impérialiste, gardait de surcroît par devers lui les sommes qu'il eût dû employer à gagner à la cause du Louvre des adhérents parmi ses coreligionnaires des Ligues. (8) Grâce à ses premières démarches, trop tôt interrompues, on savait néanmoins à Altorf, à Schwytz, à Stans, à Sarnen, à Zoug que le roi Très-Chrétien attendait des autorités de ces divers

(1) *Mémoire sur les treize cantons suisses et leurs alliés.* 19 septembre 1683. Aff. Etr. Suisse. LXXVI. 230. — *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 10 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLVII. 81. — *Stoppa à Louvois.* Bâle, 29 octobre 1671. *Ibid.* CCLX. 130.

(2) „L'on voit bien la différence qu'il y a, des cantons qui ont alliance avec l'Espagne, à ceux qui n'en ont qu'avec le roy.“ *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 173. — „Natione ingrata... mentre non sa applicare le cose ad altro che a quel loro privato interesse presente e momentaneo, di maniera che ha per costume di smenticarsi tutti i beneficii ricevuti dal lunedi sin per tutto il venerdi di cadauna settimana, che si tralascia un sabatto, per cosi dire, d'appagare la sua ingordigia.“ *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 17 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(3) *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre 1671. loc. cit.

(4) „Lorsque les petits cantons me sauront à Lucerne, je suis asseuré que je seray persécuté.“ *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre 1671. loc. cit. — *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 octobre; Lucerne, octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 60, 142.

(5) *Stoppa à Louvois.* Bâle, 11 et 29 août 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 56, 130.

(6) „Ce sont des gens qui font plus valoir les choses et veulent trop faire voir qu'ils sont nécessaires.“ *Stoppa à Louvois.* Bâle, 11 août; Berne, 18 août 1671. loc. cit. — *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août 1671. loc. cit. — „J'auray de la joye de les mortifier en cette occasion.“ *Louvois à Stoppa.* Versailles, 2 septembre 1671. loc. cit. — *Stoppa à Louvois.* Lucerne, 3 octobre 1671. loc. cit.

(7) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 60. — „Il sogetto più ardito, eloquente et intelligente ch' habbi hoggidi il paese de Svizzeri.“ *Casati al governatore di Milano.* Bada, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(8) „Je ne luy donneray pas de quartier que je n'aye retiré cet argent.“ *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre 1671. loc. cit. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 14 et 17 septembre; Saint-Germain-en-Laye, 10 octobre 1671. loc. cit. — „De ma vye je n'ay esté si picqué contre gens que je ne le suis contre ceux-là.“ *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre; Soleure, 14 et 18 octobre 1671. loc. cit. — *cf.* Dierauer. Fidèle von Thurm (Allg. Deutsche Biogr. XXXVIII. 223).

lieux qu'elles facilitassent à son envoyé en Helvétie l'exécution de sa mission. (1) Aussi bien ce dernier eût sans doute triomphé de leurs scrupules s'il avait consenti à céder aux exigences financières dont elles le faisaient entretenir. Mais il y répugnait, convaincu non sans raison que, lui parti, Casati saurait, argent en main, ruiner en quelques jours son œuvre. (2) Séduits par les libéralités de l'ambassadeur espagnol, Schwytz et Zoug venaient en effet de révoquer les promesses que Mouslier avait obtenues d'eux à grand'peine. (3) Découverte vraiment affligeante, les opposants à la requête royale se recrutaient en majeure partie parmi ceux des Confédérés qui avaient accordé au résident des « déclarations particulières ». (4) Réunis à Brunnen, le 14 octobre, les représentants des petits cantons repoussèrent les ouvertures françaises et exprimèrent le regret qu'elles eussent trouvé faveur auprès de leurs alliés de la Suisse occidentale. (5) Zoug consentit, il est vrai, à fournir deux compagnies à la levée en préparation. (6) Mais, si Glaris « des deux religions » suspendit ses résolutions, (7) Schwytz, en revanche, un instant ébranlé, (8) se ravisa presque aussitôt et profita de cette conjoncture pour réclamer derechef à Milan le versement des annuités échues de la pension que lui servait l'Escurial. (9)

Rendu possible, grâce aux adjurations de Zurich et aux menaces de Casati, l'échec subi par le capitaine aux gardes dans la Suisse primitive était prévu. (10) Il l'affligea peu, car, à supposer même que la diète catholique se fût ralliée à ses vues, elle y eût sans doute mis comme condition essentielle que ses troupes ne seraient point employées en Flandre. (11) Au demeurant, Stoppa constatait chaque jour davantage combien il était moins aisé de traiter avec les cantons aux multiples alliances qu'avec ceux, de plus en plus rares, qui ne pratiquaient que celle de la France. (12) Pressé de rentrer à Soleure, il ne s'arrêta pas à Zurich, mais, « afin de faire enrager » les autorités du *Vorort*, passa « dans les faussez » de leur ville et dîna « dans un cabaret qui n'en était pas à la portée

(1) *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre 1671. loc. cit.

(2) *Stoppa à Louvois.* Berne, 18 août et 22 septembre; Soleure, 18 octobre 1671. loc. cit.

(3) *Stoppa à Louvois.* Berne, 18 août; Lucerne, 3 octobre; Soleure, 14 octobre 1671. loc. cit.

(4) *Stoppa à Louvois.* Berne, 18 août; Fribourg, 28 novembre 1671. loc. cit.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 15 octobre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — Eidg. Absch. VI *A.* 830 *a* (Brunnen, 14. Oktober 1671).

(6) *Uri, Schwytz, Unterwalden an Zürich.* 14. Oktober 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 33. — *Stoppa à Louvois.* Soleure, 18 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 81.

(7) *Kathol. Glarus an Zürich.* 22. September 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 31. — *Stoppa à Louvois.* Lucerne, 3 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 12.

(8) *Johann Heinrich Elmer an Johann Caspar Hirtzel, bürgermeister.* Glarus, 10. Oktober 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 35. — Eidg. Absch. VI *A.* 830 *b.*

(9) *Stoppa à Louvois.* Berne, 18 août 1671. loc. cit. — *Li VI cantoni cattolici alla Maestà della regina Cattolica.* dicembre 1671. St-Arch. Luzern. Spanien, Mailand. Bündnisse. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 7 janvier 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(10) *Stoppa à Louvois.* Lucerne, 3 octobre 1671. loc. cit.

(11) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 17 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 294.

(12) „On voit bien la différence qu'il y a des cantons qui ont alliance avec l'Espagne à ceux qui n'en ont qu'avec le roy." *Stoppa à Louvois.* Soleure. 6 novembre 1671. loc. cit.

du mousquet ».[1] Entre-temps la situation s'était subitement aggravée sur les rives de l'Aar et l'on pouvait craindre que les succès qu'il y avait obtenus en août ne se trouvassent compromis. Avisé du danger qui le menaçait, Stoppa, avant de gagner Lucerne, s'était rendu derechef en hâte à Berne, le 19 septembre.[2] Il y apportait la ratification royale des capitulations militaires du 24 août, que venait de lui remettre le capitaine d'Erlach, dépêché de Paris à cette fin.[3] Les termes de cette ratification n'avaient soulevé aucune critique sérieuse, encore que Louis XIV s'abstînt de déclarer de façon formelle son intention de défendre ses alliés du *Mittelland* contre toute entreprise du duc de Savoie.[4] Par suite la levée du régiment de douze compagnies se poursuivait avec vigueur,[5] lorsque, à l'improviste, le peuple bernois, dont l'autorité zuricoise entretenait les défiances à l'égard de la France,[6] émit la prétention de ne laisser sortir de son territoire aucun homme pour le service étranger avant le règlement définitif du différend de Moutier-Grandval, voire d'exiger au préalable qu'une partie des enseignes accordées au roi opérât une rapide diversion vers l'Ajoie, à l'effet de contraindre l'évêque au rétablissement du *statu quo ante* (20 septembre).[7] Il ne paraissait pas douteux désormais que l'insistance mise par le gouvernement du plus puissant des cantons à vouloir que ses troupes reçussent de nouvelles armes avant de quitter le pays n'était à autre fin que de tourner incontinent celles-ci contre le prélat de Porrentruy.[8] L'émoi fut vif au Louvre.[9] Stoppa, de son côté, crut devoir parler haut et ferme et déclarer que, las des continuelles tergiversations de ses alliés, Louis XIV n'hésiterait pas à réclamer d'eux la restitution des sommes qu'il leur avait fait verser[10] et à embrasser de guerre lasse les intérêts du chef du diocèse de Bâle.[11] Il ne fallut rien moins que cette menace pour calmer momentanément l'effervescence populaire au pied du Gurten et fermer la bouche à ceux qui insinuaient que l'organisation d'une levée à la solde de la France avait surtout pour but d'affaiblir la puissance de Berne, déjà minée par les intrigues du duc Mazarin et de Colbert de Croissy, et de favoriser par contre-coup ses adver-

(1) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 60

(2) *Stoppa à Louvois.* Berne, 19 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 299.

(3) *Stoppa à Louvois.* Berne, 27 août et 19 septembre 1671. loc. cit. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 2 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 204.

(4) *Louvois à Stoppa.* Versailles, 2 septembre 1671. loc cit. — *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 252.

(5) *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre; Berne, 19 septembre 1671. loc. cit. — *Instruktion der Herrn Obristen unndt Haubtleüthen dess dissmahls auffgebrochenes Regiments Fussvolck zu Dienst Ihr. Königl. Mayt in Franckrych.* 22. September, 2. Oktober 1671. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 684.

(6) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 septembre 1671. loc. cit.

(7) *Stoppa à Louvois.* Berne, 19 et 22 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 299, 310.

(8) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 31 de julio 1671. Simancas. Secretarias provinciales. 2022. — *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre; Lucerne, 3 octobre 1671. loc. cit. — *Cibo ad Altieri.* Coira, 20 novembre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.

(9) *Louvois à Stoppa.* Versailles, 28 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 343.

(10) „qui est une grande histoire en ce pays.“ *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre 1671. loc. cit.

(11) *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre 1671. loc. cit.

saires à l'étranger.[1] Il fut convenu en conséquence, que, dans un délai de trois mois, le capitaine aux gardes procurerait aux avoyers et conseils de la cité suisse l'engagement écrit de son maître d'appuyer leurs revendications auprès du prélat de Porrentruy.[2]

Tout semblait désormais réglé à la satisfaction mutuelle des parties. L'imprudence d'un chef de compagnie, surpris alors qu'il cherchait à acheminer en secret des recrues au delà du Jura, suffit à réveiller les passions politiques et confessionnelles au cœur du *Mittelland.*[3] A peine de retour à Soleure, Stoppa s'apprêtait à gagner Berne.[4] Il dut y renoncer. Tels « des bestes farouches » les bourgeois de cette ville n'eussent pas toléré sa présence au milieu d'eux.[5] On l'avisait au reste que les officiers de « sa levée » étaient à la veille d'y achever leur travail et que la mise en route de celle-ci ne tarderait point.[6] Il se contenta de les encourager à distance et, dans ce même temps, s'efforça de rallier Schaffhouse et Bâle à ses desseins.[7] Les autorités du premier de ces cantons prenaient par malheur le mot d'ordre à Zurich.[8] Convaincu très vite que leur siège était fait, il s'abstint de les visiter.[9] En revanche la situation se présentait sous un jour plus favorable à Bâle, où le Conseil des Treize, détenteur presque absolu du pouvoir exécutif,[10] ne dissimulait pas ses sympathies françaises.[11] L'envoyé royal y trouva sans difficulté le placement de trois commissions de capitaines et en accorda une quatrième à un bourgeois de Mulhouse.[12]

La mission confiée à Stoppa touchait à son terme. Chargé de lever au delà du Jura, outre un régiment de cavalerie, quarante-trois enseignes de gens de pied, dont trente-deux à la solde de six écus et les autres à celle de cinq

(1) *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 4 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLVII. 34.

(2) *Stoppa à Louvois.* Berne, 22 septembre 1671. loc. cit.

(3) „Le jeune Monnier est le plus grand poltron qui soit." *Louvois à Stoppa.* Versailles, 14 septembre 1671. loc. cit. — *Stoppa à Louvois.* Soleure, 18 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 81. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXV. 298 (11./21. Januar 1672); 301 (12./22. Januar 1672).

(4) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 60.

(5) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 18 octobre 1671. loc. cit.

(6) *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 10 septembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 252. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 18 settembre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.

(7) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 et 18 octobre 1671. loc. cit.

(8) *Stoppa à Louvois.* Bâle, 2 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 154.

(9) *Stoppa à Louvois.* Bâle, 2 novembre 1671. loc. cit. — *contra: Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 29 octobre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(10) „Il n'y a que Basle dans toute la Suisse qui traite les bourgeois de la belle manière." *Stoppa à Louvois.* Bâle, 28 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 126.

(11) *Basel an Zürich.* 14./24. September 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 28. — *Stoppa à Louvois.* Bâle, 21 octobre 1671. loc. cit.

(12) *Kapitulation für drei Basler Kompagnien in Diensten Frankreichs.* 11./21. Oktober 1671 (unterzeichnet: Stoppa; Johann Conrad Harder, Stattschreiber). St-Arch. Basel. Akten. Frankreich *F*[1]. 4; Basler Urkundenbuch. XI. 116 (n° 141). — *Bâle au roi.* septembre 1671. *Ibid.* Frankreich *A* 5 (Schulden. 1526—1778). — *Basel an Zürich.* 14./24. Oktober 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 36. — *Stoppa à Louvois.* Bâle, 26 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 112. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXV. 30 (16./26. Oktober 1671).

écus par mois et par homme, [1] il atteignait à ce chiffre, grâce à des enrôlements entrepris à Saint-Gall, dans les deux Appenzell, en Valais et dans les Trois Ligues, [2] dont le gouvernement admettait, en dépit de l'opposition des ministres espagnols, [3] que le colonel Salis pût, sans violer le traité du 3 septembre 1639, procurer aux armées du roi Très-Chrétien des auxiliaires grisons. [4] En vérité il restait à aplanir certaines difficultés relatives au passage de Suisse en France des corps de troupes recrutés dans les Etats orientaux de la Confédération. [5] Si Zurich consentait à ne point interdire ce passage, [6] les petits cantons au contraire s'apprêtaient à l'entraver. [7] Il fallut dès lors, en attendant qu'ils vinssent à résipiscence, tracer de nouveaux itinéraires aux chefs de compagnies. Mais cet obstacle imprévu ne retarda guère l'arrivée de celles-ci à destination. [8] L'année 1671 ne s'écoula pas sans qu'elles eussent pris leurs quartiers dans l'intérieur du royaume. [9]

Lorsque, le 20 septembre, étant à Berne, il avait tenté de maîtriser les passions populaires déchaînées, Stoppa s'était vu prier par les autorités de cette ville de faire œuvre de médiateur entre elles et le prince-évêque de Bâle. [10] Ces ouvertures avaient été repoussées. Elles lui suggérèrent toutefois l'idée de proposer à Louvois la désignation d'un envoyé spécial, lequel, se portant de Paris à Porrentruy, puis dans le ***Mittelland***, s'efforcerait de mettre fin au malaise né de l'incident de Moutier-Grandval. [11] Il exprimait, à dire vrai, le désir que rien ne fût décidé à ce sujet avant son retour à la cour. [12] Tel ne fut cependant pas l'avis du secrétaire d'Etat à la Guerre, car, le 3 octobre déjà, le roi prescrivait à l'un des gentilshommes de sa chambre, le Sr ***de La Fons,***

---

(1) *Fco Michiel al Senato.* Parigi, 9 settembre 1671. Frari. Francia. CXLIX. nº 21. — *Stoppa à Louvois.* Lucerne, 3 octobre; Soleure, 18 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 12.

(2) *Stoppa à Louvois.* Berne, 29 août 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 176. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 7, 8 et 14 septembre 1671. *Ibid.* CCLIX. 236, 247, 270. — *L'abbé de Saint-Gall au roi.* 17 octobre 1671. *Ibid.* CCLX. 77.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 novembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Coira (s. d. 1671); *al medesimo.* Lucerna, 7 agosto 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 septembre; Lucerne, 3 octobre; Fribourg, 16 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLIX. 271; CCLX. 12 — *Die Haüpter u. s. w. an die Gemeinden.* Chur, 26. Oktober/5. November 1671. St-Arch. Chur. Akten. — *Pomponne à Baron.* Camp de Doesbourg, 21 juin 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 31. — *contra: Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 décembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(5) *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 10 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLVII. 81.

(6) *Stoppa à Louvois.* Bâle, 21 octobre; Fribourg, 16 novembre 1671. loc. cit.

(7) „Ils n'ont nulle mesure ny raison.“ *Stoppa à Louvois.* Bâle, 21 octobre; Fribourg, 16 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 217, 263. — *Stoppa an die lobl. Orth Ury, Schwytz und Unterwalden.* Freiburg, 15. Dezember 1671. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 38a.

(8) *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 28 novembre 1671. loc. cit.

(9) *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 16 décembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 218. — Zurlauben. Histoire militaire des Suisses. VII. 138.

(10) „J'ay affirmé que je n'avois aucun ordre pour cette médiation.“ *Stoppa à Louvois.* Lucerne, 3 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 12.

(11) *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 30 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLVII. 263.

(12) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 14 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 60. — *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 30 octobre 1671. *Ibid.* CCLVII. 263.

de prendre incontinent le chemin des Ligues,(1) de s'aboucher à Soleure avec le capitaine aux gardes, de suivre point pour point ses instructions,(2) puis de se rendre auprès de l'évêque pour engager celui-ci à ne pas refuser aux Bernois les légitimes satisfactions que ces derniers attendaient de lui.(3) Cet ordre devait être exécuté à la lettre. Ensuite d'une première conférence avec Stoppa, le 6 novembre,(4) La Fons vit le prélat, lui exposa l'objet de sa mission, l'adjura de rappeler ses chanoines de Moutier-Grandval, et gagna Berne.(5)

Ainsi qu'il était à prévoir, la déception du chef du diocèse de Bâle ne connut pas de bornes.(6) Ses illusions s'écroulaient l'une après l'autre. Assuré, très à tort, par Colbert de Croissy et par le duc Mazarin que le roi embrasserait sa protection,(7) il se voyait menacé du courroux de ce prince au cas où son chapitre et lui hésiteraient à se soumettre aux prétentions de leur partie adverse.(8) Convaincu d'avoir été desservi à Paris par Stoppa, il se prétendait calomnié,(9) et s'apprêtait à dépêcher au Louvre son grand-maître et son grand-doyen avec la mission d'y présenter sa justification.(10) Sa perplexité augmentait au reste du fait que, menant de front deux négociations, il sollicitait depuis quelque temps déjà l'appui de la diète de Ratisbonne et qu'un décret du Conseil aulique, rendu le 24 octobre, enjoignait aux habitants du Salzgau

---

(1) *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 4 octobre 1671. Arch. Guerre. CCLVII. 34. — *Le roi à l'évêque de Bâle.* 20 octobre 1671. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 133. — *Mémoire sur les différends entre l'évêque de Basle et le canton de Berne* (1711). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doct$^{s}$. XVIII. 315—318.

(2) *Louvois à La Fons; à Stoppa.* Versailles, 8 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLVII (II) 114; CCLX. 215.

(3) *Mémoire pour servir d'instruction au S$^{r}$ de La Fons, allant en Suisse.* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVII, 56; St-Arch. Bern. Bisthum Basel. Münsterthal *K* 391. — *Le roi à l'évêque de Bâle.* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV; Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 132. — *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 173. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 19 novembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(4) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 173. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 19 novembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(5) *Stoppa à Louvois.* Berne, 10 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 186. — *La Fons à Louvois.* Berne, 10 novembre 1671. *Ibid.* CCLX. 185. — *Stoppa an Bern.* Freiburg, 14. November 1671. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 403; Rathsmanual. CLXV. 343 (24. Januar [s. v.] 1672).

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 décembre 1671. loc. cit.

(7) *Stoppa à Louvois.* Berne, 10 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 186. — *La Fons à Louvois.* même date. loc. cit.

(8) *Ibid.* — „Sa Majesté ne se verra qu'avec regret obligée de prendre le party d'un canton religionnaire contre un evesque." *Mémoire du roy, etc.* 20 octobre 1671. loc. cit.

(9) *L'évêque de Bâle à Lucerne.* Porrentruy, 9 novembre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *Stoppa an Bern.* Freiburg, 14. November 1671. loc. cit. — „Croyant qu'il (Stoppa) aura représenté au roy les choses diversement qu'elles ne sont." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 3 décembre 1671. loc. cit.

(10) *L'évêque de Bâle à Lucerne.* Porrentruy, 9 novembre 1671. loc. cit. — *L'évêque de Bâle à Pomponne.* Porrentruy, 11 novembre 1671. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 122, 123 (2 lettres). — *La Fons à Louvois.* Berne, 10 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 185. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 25 dicembre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *Le roi à l'évêque de Bâle.* 31 décembre 1671. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 124; Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 92. — *Pomponne au même.* même date. *Ibid.* f. fr. *7065* f° 93.

d'obéir sans restrictions aux ordres de leur souverain spirituel et temporel. ([1]) Résister ou même tergiverser eût été de sa part une grave imprudence. Un coup de main bernois sur ses Etats était toujours à redouter et il dépendait du seul roi Très-Chrétien de le faciliter ou de l'interdire. ([2]) Il prit donc ses mesures afin de rappeler à bref délai ses ecclésiastiques de Moutier-Grandval, ([3]) mais, en complet accord sur ce point avec ses coreligionnaires d'Helvétie, insista en compensation pour que le différend fût jugé au fond sans plus de remise. ([4]) Combattu à la fois de Paris et de Berne, ce désir ne devait pas être exaucé. Jadis, en effet, au temps où Jeannin de Castille remplissait les fonctions d'ambassadeur en Suisse, les parties s'étaient déjà adressées à lui à ce même sujet. Et son refus catégorique de trancher le litige de façon définitive avait eu la pleine approbation du Louvre. ([5]) Quelque soixante ans plus tard, Stoppa allait se rencontrer avec l'envoyé spécial de la cour auprès de l'évêque pour reconnaître que l'intérêt bien entendu de la France imposait une fois encore à ses représentants aux Ligues l'obligation de traîner les choses en longueur, d'autant qu'en laissant en suspens la solution du litige quant au fond, ils se croyaient assurés de contraindre les deux adversaires à se plier aux volontés du roi. ([6]) Aussi bien les autorités du *Mittelland* se déclaraient prêtes à renoncer à l'exécution de leurs plans belliqueux, pourvu que le prélat hâtât le rappel de ses chanoines de Moutier-Grandval, ([7]) et consentaient à avouer toutes les compagnies franches enrôlées naguère sur leurs terres pour le service de Louis XIV. ([8]) De leur côté, les cantons forestiers, protecteurs attitrés du prince de Porrentruy, revenaient sur la décision prise *ab irato* dans leurs comices de fermer l'accès de leurs passages aux contingents orientaux de la levée de Stoppa. ([9])

---

(1) *Traduttione del decreto uscito dal Consiglio Aulico sotto li 24 ottobre 1671 (Vienna) diretto all'amanno et huomini di Münsterthal.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *L'Empereur à Berne.* Vienne, 24 octobre 1671. *Ibid.* — *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre 1671. loc. cit. — *Extraict d'une lettre de Basle.* 15 janvier 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(2) *L'évêque de Bâle à Louvois.* Porrentruy, 9 novembre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *La Fons à Louvois.* Berne, 10 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 185.

(3) *La Fons à Louvois.* Berne, 10 novembre 1671. loc. cit. — *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 23 février 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 18 marzo 1672. *Ibid.* — *Le roi à l'évêque de Bâle.* Versailles, 30 mars 1672. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 132.

(4) *Stoppa à Louvois.* Berne, 10 novembre 1671. loc. cit. — *La Fons à Louvois.* même date. loc. cit.

(5) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 173.

(6) *Stoppa à Louvois.* Soleure, 6 novembre; Fribourg, 16 novembre 1671. loc. cit. — *La Fons à Louvois.* Berne, 10 novembre 1671. loc. cit. — *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 1er décembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 259.

(7) *La Fons à Louvois.* Berne, 10 novembre 1671. loc. cit. — *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 4 marzo 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. partic. *454* n° 38. — *Le roi à Pomponne; à Berne.* Versailles, 30 mars 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 14.

(8) *Stoppa à Louvois.* Berne, 10 novembre 1671. loc. cit. — *Berne au roi.* 15/25 novembre 1671. St-Arch. Bern. Welsches Missivenbuch *L* (1644—1700). p. 303. — *Zedel an meine Herren T(eutsch) und W(elsch) Q(uestores) et T(ribunos) den Herrn de La Fond mit einer Ketti ussem gwelb, etwan 100 dublonen schwer, mit einem guldinen pfennig daran zu regalieren.* Montag, 12. (22.) Februar 1672. St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXV. 408.

(9) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne. 3 et 10 décembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

Dès lors celui-ci considérait sa tâche comme terminée.(1) Grâce à ses efforts persévérants, couronnés de succès à Berne, à Soleure, à Fribourg, à Lucerne, à Zoug, à Bâle, à Hérisau, à Saint-Gall, à Genève, à Mulhouse et jusque dans le Valais et les Grisons, les armées royales comptaient désormais une centaine d'enseignes « suisses ou assimilées », non compris celles du régiment des gardes, soit, au total, une vingtaine de mille hommes.(2) Accompagné du Sr de La Fons, l'envoyé de Louvois se porta sur les bords de la Sarine, vers le milieu de novembre,(3) et de là regagna la cour par la voie de Genève dans les premiers jours de décembre 1671.(4)

*Stoppa et ses Suisses à Neuss. — Aggravation du différend entre Berne et Porrentruy. — Louis XIV éconduit les envoyés de l'évêque. — Intervention de l'empereur dans ce litige. — Avantages remportés par La Fons. — Il regagne Paris. — Rappel des chanoines de Moutier-Grandval. — Défiances des protestants d'Helvétie à l'égard du roi Très-Chrétien. — Retour sur les négociations de Stoppa dans le* **Mittelland.** *— Ambiguïté voulue de leurs conclusions. — Partout en Suisse et en Rhétie les adversaires de la France gagnent du terrain. — Leurs démarches couronnées de succès. — Ordre adressé à Stoppa de s'apprêter à accomplir une nouvelle mission au delà du Jura. — Son arrivée en Suisse. — La situation y a empiré durant son absence. — Desseins prêtés à Louis XIV à l'endroit de la Lombardie. — Les Confédérés et les fortifications de Constance. — Le comte de Dohna. — Nouvelles instructions au capitaine aux gardes. — Difficultés auxquelles celui-ci se heurte à Berne. — Grave échec qu'il y subit, ainsi qu'à Zurich. — Attitude prudente des magistrats des cités évangéliques. — Ils s'opposent à ce que leurs enseignes à la solde de la France combattent les Hollandais, mais refusent des troupes à ces derniers.*

**III.** Grâce au succès éclatant de ses négociations aux Ligues, Stoppa, dès son retour à la cour, y recueillit des marques flatteuses de la faveur royale et de l'amitié de Louvois, sur l'esprit duquel ses qualités d'initiative et son talent d'organisation faisaient, chaque jour davantage, une très profonde impression.(5) En attendant que sa promotion au grade de brigadier vînt le

(1) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXV. 77. 125.

(2) *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 16 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 258. — C. Rousset. Histoire de Louvois (Paris, 1862). I. 334.

(3) *La Fons à Louvois.* Berne, 10 novembre 1671. loc. cit.

(4) *Stoppa à Louvois.* Fribourg, 28 novembre 1671. Arch. Guerre. CCLX. 243. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 décembre 1671. loc. cit. — *Le roi à Berne.* Versailles, 30 mars 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 14. — Grenus. Fragments biographiques et historiques (Genève, 1815). p. 181 (25 novembre 1671).

(5) „Le Sr Stoup, qui est maintenant icy le tout puissant, est tout à fait à eux (aux Bernois) et à la ville de Genève." *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 22 janvier 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCII.

récompenser des services rendus par lui à la couronne au delà du Jura, (1) il se vit appelé aux fonctions de commissaire général des troupes de sa nation, charge dont les attributions empiétaient singulièrement sur les prérogatives du comte de Soissons, colonel général des Suisses et Grisons à la solde du Louvre. (2)

A dire vrai, l'on n'était pas sans inquiétude à Paris quant à l'effet fâcheux que produirait à Turin l'annonce des promesses d'assistance données par le capitaine aux gardes au canton de Berne, pour le cas où celui-ci aurait à défendre son pays de Vaud contre une agression piémontaise. Mais, si grand était le crédit dont jouissait le confident du secrétaire d'Etat à la Guerre, que ses explications à ce sujet furent jugées satisfaisantes et que, assurés désormais de sa protection, les contingents protestants du «*Mittelland*» furent durant un temps l'objet de la sollicitude très particulière des ministres du roi. (3)

Au demeurant le séjour de Stoppa à la cour devait être bref. Celui-ci ne tarda pas, en effet, à prendre la route de Neuss, où Louis XIV le dépêchait avec l'ordre d'y surveiller et d'y hâter la concentration d'armes, de munitions et d'approvisionnements en vue de l'ouverture imminente de sa campagne contre les Hollandais. (4) Quelques-unes des compagnies suisses de sa levée de septembre l'accompagnaient. Elles furent mises en garnison dans cette place, aux termes d'une convention intervenue, le 2 janvier 1672, entre Louvois et l'archevêque-électeur de Cologne (5) et passèrent presque aussitôt à la solde «fictive» de ce dernier, ainsi que leur chef. (6) Non pas assurément que des protestations fussent à craindre de la part de l'empereur, lequel, bien que son attitude continuât à manquer de franchise, (7) s'était engagé, dès le 1er novembre

(1) *Ibid.* — *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 13 février 1672. Arch. Guerre. CCLXVI (II). 108.

(2) „Le Sr Stoup a crédit auprès de Msgr de Louvois, qui fait aveuglément tout ce que cet autre luy suggère et l'a aussy fait commissaire général des Suisses. Ce nouvel employ diminue en quelque sorte l'autorité de la charge de Mr le comte de Soissons, mais il tesmoigne de n'y pas prendre garde, pour ne pas se compromettre et risquer sa réputation.“ *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 19 février 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCII.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 31 décembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — „Icy les dits Bernois sont maintenant fort portez et favorisez, parce qu'ilz ont les premiers accordez des troupes au roy contre la solde ordinaire des Suisses… Le Roy protège aussy fort les Bernois contre l'évesque de Basle.“ *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 22 janvier 1672 *Ibid.* Francia. Lett. min. XCII. — „Si le Sr Stoup est cru, il n'y a rien qu'on ne doive faire pour les Bernois.“ *Le duc à Saint-Maurice.* Turin, 5 mars 1672. *Ibid.* LXXXIII.

(4) „Le Sr Stoup est actuellement à Nuys, où il surveille les magasins de tous les canons, armes et munitions dont on se doit servir pour faire la guerre aux Hollandois.“ *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 19 février 1672. loc. cit. — Mémoires de Dohna. 278. — Döberl. Bayern und Frankreich u. s. w. (München, 1900). p. 488.

(5) *Verjus au roi.* Cologne, 8 janvier; *à Pomponne.* Bonn, 22 février; Cologne, 2 mars 1672. *Louvois au roi.* Metz, 10 janvier 1672. Aff. Etr. Cologne. VIII. p. 21, 28, 177, 220. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 19 février 1672. loc. cit. — *Le roi à Louvois.* Camp de Broitz (Broich), 30 mai 1672. ap. P. Griffet. Recueil de lettres, etc. (La Haye, 1760). I. 36. — Du Mont. Corps diplomatique. VII. 156. — Flassan. Histoire de la diplomatie française. III. 379. — L. Ennen. Frankreich und der Nieder Rhein (Köln, 1855). I. 250, 251.

(6) „Il importe de tenir dans le dernier secret le traité pour Nuis (Neuss).“ *Fürstenberg à Pomponne.* Bonn, 14 février 1672. Aff. Etr. Cologne. VIII. 183.

(7) „La Cour de Vienne ne va pas droit dans cette affaire.“ *Le Prince Guillaume de Fürstenberg à (Pomponne).* Brulle (Brühl), 30 décembre 1671. Aff. Etr. Cologne. VII (1671).

précédent, à observer une stricte neutralité entre le roi Très-Chrétien et le gouvernement batave. (1) Mais certains princes d'Outre-Rhin, dont l'électeur de Brandebourg, menaçaient de faire appel à la force, au cas où des troupes « françaises » seraient installées à demeure sur terre d'Empire. (2) Toujours est-il qu'on eût agi plus judicieusement en donnant à Stoppa un emploi qui ne l'éloignât pas trop du Jura, car le maintien des avantages obtenus par lui au cours de sa mission en Suisse allait être à bref délai remis en question.

Assoupi quelque peu, à l'heure où le capitaine aux gardes regagnait Paris, le différend de Moutier-Grandval tendait à s'aggraver derechef. A son retour de Genève, où il avait accompagné Stoppa, le Sr de La Fons s'était rendu à Berne, à Porrentruy et à Bâle, en intention de hâter et au besoin d'imposer la signature du compromis proposé aux deux parties. (3) Dans la première de ces villes, sa négociation n'avait pas rencontré d'obstacles. (4) Dans la seconde, en revanche, la duplicité dûment constatée du souverain temporel de l'Ajoie créait une situation difficile. (5) En dépit des avis que le nonce de Lucerne se croyait en mesure de transmettre à Rome à ce sujet, le roi Très-Chrétien venait d'éconduire les représentants de l'évêque et de renouveler au sien l'ordre formel d'amener à tout prix ce dernier à résipiscence. (6) Or, battu à Paris, le prélat triomphait à Vienne. Se substituant aux Etats de l'Empire, seuls « juges naturels » d'un litige où se trouvait impliqué l'un d'eux, (7) Léopold Ier avait adressé aux autorités de Berne une missive très montée de ton, afin de les sommer de ne plus s'immiscer désormais dans les affaires intérieures de l'évêché. (8) Il n'en fallut pas davantage pour redonner vie aux projets belliqueux caressés de longue date dans le *Mittelland*. A Aarau, le 10 février 1672, les députés du plus puissant des cantons exposèrent que la

---

(1) *Traité entre l'empereur et le roi de France „pour alliance et seureté mutuelle"*. Vienne, 1er novembre 1671. Du Mont. Corps diplomatique. VII. 154. — *Fürstenberg au roi.* Bonn, 21 février 1672. Aff. Etr. Cologne. VIII. — *Giustinian al Senato.* Parigi. 9 agosto 1673. Frari. Francia. CLIV. n° 8. — A. Wolf. Fürst Lobkowitz (Wien, 1869). 379.

(2) „Le roy et cet Electeur (de Cologne) ont voulu user de cette précaution afin que l'Empereur et l'Empire ne puissent pas se formaliser, comme ils auroient eu occasion de faire, si c'avoit esté les François." *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 19 février 1672. loc. cit. — *Le prince Guillaume de Fürstenberg à Pomponne.* 14 février 1672, Aff. Etr. Cologne. VIII. 133; *au roi.* Bonn, 10 mars 1672. *Ibid.* VIII. 241. — *Gravel au roi.* Ratisbonne, 14 avril 1672. Aff. Etr. Allemagne. CCLIX. 195. — *L'Electeur de Cologne au roi.* Brühl, 26 avril 1672. Aff. Etr. Cologne. VIII. 387.

(3) *Pomponne à La Fons.* Saint-Germain-en-Laye, 8 février 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 1. — Eidg. Absch. VI *A.* 841 *a* (Aarau, 9. und 10. Februar 1672).

(4) *Instruktion ... uff ... Herrn Johann Rudolf von Diesbach, Bauwherrn und des Raths der Stadt Bern, was er zu Basell bei Herrn de La Fond zu verrichten habe.* 24. Januar/3. Februar 1672. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 705.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 841—842 *a.*

(6) „Le roy n'a donné que de belles paroles aux députés de Mr l'evesque de Basle." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 janvier 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 23 février 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI.

(7) *Pomponne à La Fons.* Saint-Germain-en-Laye, 8 février 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 1.

(8) *Der Kaiser an Bern.* Wien, 24. Oktober 1671. St-Arch. Bern. Bisthum Basel Buch. Münsterthal *K* 419. — *Bern an den Kaiser.* 22. Januar/1. Februar 1672. *Ibid.* *K* 485. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 14 janvier 1672. loc. cit. — *Pomponne à La Fons.* Saint-Germain-en-Laye, 8 février 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 1. — Eidg. Absch. VI *A.* 841—842 *a.*

patience de leurs supérieurs touchait à son terme et que, résolus à recourir à la force, pour avoir raison des atermoiements de leur tenace adversaire, ils savaient de source certaine pouvoir compter sur l'appui moral et matériel du monarque français. (1) Il y avait assurément une grande part de vérité dans ces affirmations. Le prélat de Porrentruy en était convaincu mieux que personne. (2) Aussi bien se vit-il acculé à la nécessité de ne pas différer davantage l'exécution de sa promesse de rétablissement du *statu quo ante*. Lors donc que, vers les premiers jours de mars, La Fons regagna Paris, il y apportait la nouvelle du rappel à Delémont des chanoines de Moutier-Grandval. (3) Cette décision tardive, ouvertement blâmée à Rome, (4) eut comme principal résultat de faire de l'évêque, plus encore que dans le passé, le serviteur passionné des intérêts autrichiens dans la région du Jura. (5) On devait s'attendre, semble-t-il, à ce que, comme compensation, elle liât de manière plus étroite les magistrats de Berne à la cause du Louvre. Il n'en fut rien cependant.

Au cours de la diète de février, les protestants s'étaient engagés derechef à appuyer leurs confédérés des bords de l'Aar, au cas où les catholiques se déclareraient solidaires des prétentions du prince de Porrentruy. (6) Mais, s'ils approuvaient en somme la résistance bernoise aux exigences du prélat, ils n'approuvaient que cela. Zurich et Bâle en particulier ne dissimulaient pas la défiance que leur inspiraient les négociations conduites naguère dans le *Mittelland* par Stoppa. (7) A la vérité, lorsque celui-ci s'était décidé à solliciter du Conseil des CC la levée d'un régiment de douze compagnies, sa requête avait été admise, sous la condition que les troupes ainsi enrôlées ne seraient pas appelées à combattre les Hollandais. (8) Ayant vainement protesté contre cette réserve, qui eût mis à néant ses projets, (9) le capitaine au gardes s'était promis à part soi de n'en tenir aucun compte. Partant, soudoyés par lui, le général d'Erlach, l'avoyer Frisching et le secrétaire Gabriel Gross s'étaient employés

(1) *Berne à La Fons.* 6/16 janvier 1672. St-Arch. Bern. Bisthum Basel Buch. Münsterthal *K* 441. — *De La Fons à Berne.* Bâle, 19 janvier et 14 février 1672. *Ibid.* *K* 457, 501.

(2) *L'évêque de Bâle à son représentant à Paris.* Porrentruy, 23 février 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI; *aux cantons catholiques.* même date. *Ibid.*

(3) *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 18 marzo 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *Le roi à Berne.* Versailles, 30 mars 1672. St-Arch. Bern. Bisthum Basel Buch. Münsterthal *K* 559.

(4) *Il vescovo di Basilea al Papa.* Pruntruto, 8 febbraio 1672. Arch. Vaticano. Vescovi. LVIII. f° 26. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 22 aprile 1672. *Ibid.* Nunz. Svizz. LXVI.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 22 janvier 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 841—842 *a* (Aarau, 9.—10. Februar 1672).

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 842 *a.*

(8) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 14 aprile 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arcivesc. esteri. VIII.

(9) „In tempo che Monsr Stoup solecitava di fare alcune compagnie nel cantone di Berna, diede loro parolla di far rimovere que' canonici (di Moutier-Grandval), come fece, per facillitare questa levata: essendo però gionto in Berna il conte Donna per levare qualche compagnie a favore degl' Olandesi, si crede che il medesimo Mr Stoup habbi acconsentito al sudetto ritorno de canonici per obligare li Bernesi a ritinirvi la sua gente." *Strambino al duca di Savoia.* Lucerna, 2 aprile 1672. loc. cit.

en secret à la faire disparaître du texte de la convention militaire du 24 août.(1) Or, la découverte tardive de cette supercherie soulevait d'autant plus les passions populaires au pied du Gurten(2) que, sur ces entrefaites, le colonel Pfyffer, de Lucerne, où les intérêts bataves ne rencontraient cependant que peu de défenseurs, s'étant enquis auprès de ses supérieurs de l'attitude que ceux-ci souhaitaient lui voir adopter, au cas où le roi Très-Chrétien chercherait à l'entraîner à sa suite au delà du Rhin,(3) il lui avait été interdit de façon formelle de se plier à une telle exigence.(4) L'orage grondait donc à Berne. Mais, en plus, il grondait ailleurs. Il grondait à Fribourg, tout d'abord, où Casati venait de porter le coup de mort aux «déclarations particulières», si malencontreusement négociées par Mouslier, en obtenant de l'avoyer de ce canton la promesse solennelle que celui-ci ne refuserait plus désormais des levées à l'Escurial pour la défense de la Franche-Comté menacée.(5) Il grondait dans la Suisse centrale, où, le bruit s'étant répandu que l'empereur et le roi Catholique formaient le dessein de réintroduire par la force le duc de Lorraine dans ses Etats,(6) on se réjouissait à la perspective du déchaînement d'une nouvelle guerre qui eût permis aux Confédérés de vendre à prix d'or leurs services aux belligérants.(7) Il grondait enfin en Rhétie, en dépit de l'accommodement intervenu entre l'ambassadeur d'Espagne et le comte d'Ems, lequel, ainsi qu'on l'a dit plus haut, entreprenant une démarche qui trouva des imitateurs,(8) avait proposé au roi de France de lui céder son château,

---

(1) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 14 aprile 1672. loc. cit.

(2) „Sono intieramente disuniti." *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 21 marzo 1672. loc. cit. — „chiamandoli publicamente traditori della loro republica et religione." *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 14 aprile 1672. loc. cit.

(3) „Le Sr Mollondin, colonel des gardes suisses du roy, a trouvé à Chaalons un ordre de Sa Mté de ramener quatre des compagnies de ce régiment des sept qui estoyent en marche." *Perwich to Sir Thomas Williamson.* Paris, 7 january 1672. op. cit. p. 330.

(4) „On luy a respondu qu'il pouvoit y aller seul, comme mareschal *(recte:* mestre) de camp, mais non pas y conduire son régiment." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 25 février 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(5) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 21 janvier et 4 février 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(6) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 novembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.

(7) „Les Suisses le souhaitent affin que cela pust engager l'Empereur et l'Espagne dans une guerre contre la France pour le restablissement de ce prince dans le duché de Lorraine, dans l'espérance qu'ils auroient aussi eux, par une semblable guerre, de bien faire leurs affaires avec les couronnes." *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 5 novembre 1671. loc. cit.

(8) „L'on a avis de Milan que le marquis de Caretta (Carretto) a vendu pour 30,000 pistoles au roy de France les terres qu'il avoit entre Final et Savonne, avec le château de Guilegno, situé sur la rivière de Bermondo (Bormida) et que S. M. T. C. en a desja pris possession." *Nouvelles de Venise.* 17 août 1669. — „Le roy renonce à l'acquisition du duché *(sic)* de Caretta." *Nouvelles de Venise.* octobre 1669. Gazette d'Amsterdam, 1669. nos 36 et 44. — „Demnach auch der marchese di Spigno sich entschlossen seine Lehen, gleichwie der marchese di Gezzagno (Gorzegno) gethan, an Frankreich kæufflich zu uberlassen." 1669. Theatrum Europaeum. X2. 123, 169. — *Boselli a Lionne.* Bergamo, 26 agosto 1669. Aff. Etr. Venise. XCI. 174. — *Estrades au roi.* Turin, 12 août 1681 (projet de cession au roi Très-Chrétien du comté de Chiny par le duc de Parme). Aff. Etr. Turin. LXXII. 270. — „L'on a desja dit que le prince de Masserano avoit transporté la principauté de ce nom au roi Très-Chrestien, qui luy en donnoit un équivalent en France, mais on dit présentement que le nonce du pape à Turin a empesché cet eschange."

véritable nœud des communications entre l'Allemagne, l'Italie, l'Helvétie et les Grisons et maintenu durant plusieurs années cette offre. (1)

Cependant les prévisions fâcheuses énoncées au cours des dernières diètes protestantes paraissaient devoir se réaliser à bref délai. La guerre était sur le point d'éclater non point entre les maisons d'Autriche et de Bourbon, ainsi que l'eussent souhaité les Suisses, (2) mais bien entre celle-ci et le gouvernement batave. (3) Il y avait partant nécessité à ce que le roi Très-Chrétien s'assurât derechef des dispositions de ses alliés des Ligues à son égard, à ce qu'il travaillât à se les rendre favorables, (4) à ce que de nouveaux contingents helvétiques vinssent s'ajouter à ceux de la levée de septembre, à ce que enfin fût déjoué le dessein formé à La Haye de procurer aux Provinces-Unies l'appui militaire des cantons évangéliques, ce qui, d'un même coup, eût décidé ces derniers à ne pas souffrir que leurs troupes à la solde du Louvre prissent part à la campagne projetée au delà du Rhin. (5)

Dès le 27 janvier 1672, l'ordre avait été adressé à Pierre Stoppa, à Neuss, de se préparer à accomplir une troisième mission dans son pays d'origine. (6) Toutefois, cette mission ayant dû être différée, ce ne fut pas avant le 9 mars que le capitaine aux gardes, promu depuis peu brigadier d'infanterie, (7) mais dont l'état de santé laissait à désirer, prit, dans un carrosse acheté par lui à Cologne, (8) le chemin des Ligues. (9) Arrivé à Bâle, le 21 de ce mois, il n'eut

---

*Nouvelles de Milan.* 25 novembre 1682. Gazette d'Amsterdam du 15 décembre 1682. — Sur la cession projetée au roi, par l'entremise du marquis du Chastel, des terres des marquis del Carretto en 1669: *cf.* Aff. Etr. Milan. IV. 72 sqq.

(1) *El duque de Osuna a la Reina.* Milan, 23 de diciembre 1671. Arch. gen. Simancas. Estado. Leg. *3383.* — *Consulta del Consejo de Estado* de 31 de enero de 1672 (El cardenal Aragon; el marqués de Castel-Rodrigo; el duque de Albuquerque; el marqués de La Fuente). *Ibid.* — *Pretensiones del conde de Altemps puestas a los pies de Su Exa el Sor duque-gobernador. Ibid.* — *Puntos de respuesta al papel de pretensiones del conde de Altemps. Ibid.* — *Ciò che Sua Maestà potra fare riflettere et disporre sopra le presentate instruttioni per mezzo del suo ambasciatore in Svizzeri et nella Rhetia* (mémoire de Mohr). 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 203. — *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 1er mars 1673. *Ibid.* XLVII. 224.

(2) *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux cantons et co-alliés.* La Haye, 23 mars 1672. Aff. Etr. Hollande. V suppt. p. 226. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 novembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 62.

(3) „Les Hollandois... craignent tous les moindres préparatifs du grand roy, comme s'il estoit déjà à leurs portes." *Bidal d'Asfeld à Lionne.* Hambourg, 22 février 1669. Aff. Etr. Hambourg. IV. 24. — *Nouvelles de Paris.* 25 décembre 1671 et 2 janvier 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. nos 1, 2.

(4) „La meilleure nouvelle qu'on pût porter à Sa Mté seroit que le bruit qui se répand en Suisse fust vray que les Hollandois voulussent bien luy déclarer la guerre et se charger volontairement de la qualité d'agresseurs." *Lionne à Mouslier.* Saint-Germain-en-Laye, 15 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 345.

(5) *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 13 février 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 42. — *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 1° aprile 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. *454* n° 38.

(6) *Stoppa à Louvois.* Nuyts (Neuss), 8 février 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 36.

(7) *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 13 février 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 42; CCLXVI (II). 108. — *Perwich to J. Williamson.* Paris, 23 march 1672. op. cit.

(8) *Stoppa à Louvois.* Saarbrücken, 19 avril 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 223.

(9) *Stoppa à Louvois.* Nuytz (Neuss), 8 mars 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 90. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 20 mars 1672. *Ibid.* CCLXVI (III). 145. — *Nouvelles de Cologne.* 8 avril 1673. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 15.

pas de peine à reconnaître combien la situation avait empiré en Suisse durant son absence, à pressentir la gravité des obstacles qui allaient entraver l'exécution de sa tâche et de plus à constater à quel point la diplomatie royale s'était abusée en donnant comme successeur à De La Barde un simple député-résident au lieu d'un ambassadeur. (1)

Grâce au manque total d'influence du chargé d'affaires Michel Baron et à la disparition de tout représentant quelque peu autorisé de la couronne de France au delà du Jura, les bruits les plus étranges y circulaient, propagés par les agents de la maison d'Autriche, lesquels, de leur côté, n'épargnaient aucune démarche propre à ramener à leur cause les sympathies efficaces du Corps helvétique. A les entendre, c'était cette fois vers les Grisons que Stoppa s'apprêtait à porter son principal effort. (2) A les croire, Louis XIV, convaincu tardivement de l'opiniâtreté de la résistance que lui opposeraient les Hollandais, se décidait à tourner ses armes contre l'Italie, à assaillir le Milanais par le Frickthal et la Rhétie, d'une part, et, de l'autre, par le Piémont, (3) dont le souverain, désigné comme chef des troupes françaises dans la Péninsule, fortifiait en hâte Santhia. (4) Le soin très particulier que l'on mettait de Paris à ménager un rapprochement entre protestants et catholiques dans les Trois Ligues venait à l'appui de cette hypothèse, (5) comme aussi le fait que le *landammann* Hercule de Salis, parent du maréchal de camp de ce nom, interrogé par un ecclésiastique bâlois sur les raisons qui empêchaient ses compatriotes de renouveler leur alliance avec le Louvre, avait répondu que la faute commise en 1663 serait réparée à bref délai, d'autant que le roi Très-Chrétien paraissait résolu cette fois à ouvrir coûte que coûte à ses armées l'accès des passages grisons. (6)

Dès l'instant que l'appui moral prêté aux Hollandais par la maison d'Autriche était considéré à tort à Paris comme une violation du traité de Nimègue, (7) il paraissait naturel que cette dernière cherchât à se mettre à

(1) *Stoppa à Louvois.* Bâle, 22 mars 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 111.

(2) *Die Haüpter u. s. w. an die Gemeinden.* Chur, 26. Oktober/5. November 1671. St-Arch. Chur. Akten. — *Casati ad Osuna.* Coira, 6 de abril 1672. Simancas. Estado. *3383.*

(3) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 26 marzo 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII. — „Despues de partido ordinario, se me ha participado en confianza una carta que ultimamente escrivio el primer predicante de Zurigo a este de Coyra, que en sustancia contiene que, encontrando el Cristianissimo mayores dificuldades en la guerra contra Olanda de las que pensava, enderezasa aora sus vastos designios a paises mas lejos, diciendosele de buena parte que Esguizaros y Grisones hayan de guardarse.“ *Casati ad Osuna.* Coira, 31 marzo 1672. Simancas. Estado. *3383.* — *Sebastian Spœrlin an Basel.* Farnsburg, 6./16. Oktober 1672. St-Arch. Basel. Politisches. V. 4[1] (Kriegswesen. 1668—1674).

(4) *Casati ad Osuna.* Coira, 6 de abril 1672. Simancas. Estado. *3383.* — *Osuna a la reina.* Milan, 13 de abril 1672. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 13 de mayo 1672 (el conde de Peñaranda; el conde de Ayala; el marqués de La Fuente). *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) *Casati ad Osuna.* Coira, 31 de marzo 1672. loc. cit. — „So unsers Landts das höchste Kleinodt.“ *Die Haüpter u. s. w. an die Gemeinden.* Chur, 17./27. Dezember 1672. St-Arch. Chur. Akten.

(7) *Casati ad Osuna.* Coira, 6 de abril 1672. Simancas. Estado. *3383.* — *Le roi à Bâle* Saint-Dié. 26 août 1673. St-Arch. Basel. Politisches. V[2] (Hollændischer Krieg. 1672—1675).

couvert des multiples agressions dont la menaçait sa rivale. Aussi, non content de se préparer à acheminer vers les Alpes les régiments allemands destinés à assurer la sécurité de Milan et de suivre en cela l'exemple des agents piémontais qui dirigeaient vers le val d'Aoste, par la voie du Valais, des troupes levées en Bavière, (1) Casati venait-il de solliciter des cantons, au profit de l'empereur, la permission de compléter les travaux de défense de Constance par la construction d'un ouvrage fortifié sur terre suisse. (2) Et il ne semblait pas impossible que cette requête, énergiquement écartée jusque là, trouvât un accueil favorable, auprès des catholiques à tout le moins. (3) A l'autre extrémité des Ligues, le gouverneur de la Franche-Comté s'était abouché à Pontarlier (4) avec le comte de Dohna, envoyé néerlandais, qu'un parti de cavalerie française avait failli surprendre dans son château de Coppet, (5) où ses affidés et lui arrêtaient leurs mesures afin à la fois de fournir aux Etats-Généraux d'importants contingents d'auxiliaires helvétiques (6) et d'amener Berne à interdire à ses troupes à la solde du Louvre de participer aux opérations des belligérants sur la rive droite du Rhin. (7)

Telle se présentait la situation en Suisse à l'heure où, en mars 1672, Stoppa y amorça de nouvelles négociations. Ses instructions lui prescrivaient de compléter, par l'enrôlement de deux mille hommes, sa levée de l'année précédente (8) et de ne s'adresser à cet effet qu'aux seuls protestants, de manière à ruiner d'un même coup les projets militaires élaborés par les Hollandais avec leurs coreligionnaires des Ligues. (9) Par malheur les circonstances qui avaient servi le capitaine aux gardes lors de son arrivée à Berne en août 1671 n'étaient pas près de se reproduire au printemps de 1672. Le gouvernement de ce canton ne semblait pas disposé à se laisser « surprendre »

(1) *Vertrag mit Savoyen wegen Ueberlassung von 1700 Mann zu Fuss zum Kriege gegen die Republik Genua.* München, 8. Oktober 1672. ap. C. M. von Aretin. Chronolog. Verzeichniss der bayerischen Staatesverträge (1503—1819). — *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 28 ottobre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. (1655—1681) *459* n° 38; *al duca di Savoia.* Altorfo, 28 ottobre 1672. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVII.

(2) *Casati agli VI cantoni cattolici.* Lucerna, 4 febbraio 1672. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — „Je croy que cela luy sera accordé . . .“ *Schmid à San-Tomaso.* Altorfo, 13 febbraio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. (1655—1681). mazzo *454* n° 38. — *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 février 1672. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVII. — *Nouvelles de Cologne.* 6 mai 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 19. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 22 juillet 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 35. — *Notitie da darsi a Sua Mtà Christianissima* (1673). *Ibid.* XLVII. 207.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 11 février 1672. loc. cit.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672. loc. cit. — Mémoires de Jules Chifflet. II. 144 sqq. — Mémoires du burgrave et comte de Dohna (éd. Borkowski, 1898). 300, 308.

(5) Mémoires de Jules Chifflet. II. 144.

(6) *Casati ad Osuna.* Coira, 6 de abril 1672. Simancas. Estado. 3383. — Mémoires d Dohna. 251.

(7) *Mouslier à Lionne.* Soleure, 31 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 358.

(8) „pour négocier un supplément à cette levée déjà si formidable.“ C. Rousset. Histoire de Louvois. I. 331. — *Stoppa à Louvois.* Nuitz (Neuss), 8 février 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 36.

(9) *Pouvoirs remis à Mr Stoppa pour sa négociation en Suisse.* Versailles, 20 mars 1672. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 10. — *Louvois à Stoppa.* Versailles, 14 avril 1672. Arch. Guerre. CCLXVII (I). 112; CCLXXV. 205.

comme naguère.(1) Et ce n'était pas la menace, venue de Paris, de le remettre aux prises avec l'évêque de Bâle qui pouvait changer ses résolutions.(2) Retenu à Zurich, Stoppa avait dépêché en éclaireur sur les bords de l'Aar son propre frère et lieutenant Jean-Baptiste.(3) Quand il l'y réjoignit au bout de peu de temps, ce fut pour l'approuver de ne s'être point dessaisi de ses lettres de créance.(4) La simple production de celles-ci eût suffi en effet à déchaîner un mouvement populaire dans le *Mittelland* et en particulier au chef-lieu, où des milices levées à la hâte veillaient « nuit et jour » au maintien de l'ordre constamment troublé par les récriminations violentes de ceux qui demandaient la tête du général d'Erlach et celles de ses complices, coupables d'avoir fait disparaître du texte des capitulations militaires du 24 août les réserves essentielles dont l'omission justifiait l'émoi du gouvernement de La Haye et de tous les protestants d'Helvétie.(5)

L'échec subi à Berne par l'envoyé royal était assurément très grave.(6) Mais celui qu'il venait d'essuyer à Zurich apparaissait irrémédiable.(7) Irrités à la seule pensée qu'on pût les solliciter de contribuer de façon quelconque à la ruine des Hollandais,(8) les magistrats du *Vorort* ne se contentèrent pas de refuser au roi Très-Chrétien des troupes pour la campagne que ce prince méditait d'ouvrir contre les anciens protégés de son aïeul Henri IV.(9) Ils repoussèrent même avec mépris la suggestion qui leur était faite de laisser acheminer un certain nombre d'enseignes de leur canton vers le Roussillon, et cela sous le prétexte, non sans valeur en soi, que leur présence dans cette région rendrait disponibles d'autres contingents pour les opérations militaires qui se préparaient dans le nord.(10)

Par malheur Stoppa, que la constatation de cet insuccès piquait au vif, ne se borna pas à exhaler dans ses dépêches à la cour son ressentiment envers les Conseils de Zurich, composés en majorité « de gens de mestiers mesme

(1) *Stoppa à Louvois.* Bâle, 22 mars 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 111.

(2) *Louvois à Stoppa.* Versailles, 1er avril 1672. Arch. Guerre. CCLXVII (I). 13. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 2 aprile 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vescov. ed Arcivesc. esteri. VIII.

(3) *Stoppa à Louvois.* Aarau, 9 avril 1672. loc. cit.

(4) *Ibid.* — *Le roi à Berne.* Versailles, 20/30 mars 1672. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 135. — *Strambino (Vesc. di Losanna) al duca di Savoia.* Fribourg, 14 aprile 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII.

(5) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 14 aprile 1672. loc. cit. — *Berne au roi; à Pomponne.* 24 avril 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 9, 21.

(6) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 26 aprile 1672. loc. cit.

(7) *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 15 aprile 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.

(8) *Stoppa à Louvois.* Aarau, 9 avril 1672. loc. cit. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 20 aprile 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII. — *Nouvelles de La Haye.* 11 mai 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 19.

(9) *Stoppa à Louvois.* Aarau, 9 avril 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 180. — *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 22 aprile 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. *454* n° 38. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 3 juin 1672. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 45. — C. Rousset. Histoire de Louvois. I. 335. — Schweizer. Geschichte der schweiz. Neutralität. p. 333.

(10) *Stoppa à Louvois.* Aarau, 9 avril 1672. loc. cit.

les plus vils et mécaniques ».[1] Imprudence vraiment regrettable, il n'hésita pas, au cours d'une conversation dans son hôtellerie à Bâle, à affirmer que, si naguère ses négociations avaient abouti à Berne, cela tenait au fait qu'il s'y était abouché avec des personnages de qualité, tandis que, sur les bords de la Limmat, où on l'eût mis en relations avec « des cordonniers, des charpentiers et des massons », son insuccès était escompté d'avance.[2] Ces propos malsonnants relevés par le colonel Dietegen Holzhalb, en présence de qui ils avaient été proférés, donnèrent aussitôt lieu à une enquête dont le résultat eût empêché celui qui s'en voyait l'objet d'accomplir désormais de nouvelles missions diplomatiques dans son pays d'origine.[3] A Berne, au reste, on n'attendait que son départ, lequel se produisit vers le 15 avril,[4] pour interdire sous les peines les plus sévères aux officiers des troupes du service français de laisser pénétrer celles-ci sur le territoire hollandais.[5]

Si complète, si indiscutable qu'apparût la défaite essuyée par Stoppa, on l'eût jugée plus éclatante encore au cas où le comte de Dohna, qui en avait été le principal instrument,[6] fût parvenu à mener à bien ses propres négociations officielles.[7] Or il ne semblait pas qu'il en prît le chemin.[8] Louvois d'ailleurs ne marquait aucune inquiétude à ce sujet. La médiocrité de la solde offerte par les Etats-Généraux continuait, on l'a dit, à être un obstacle sérieux à la conclusion de capitulations militaires helvéto-bataves.[9] En outre, à supposer même que cet obstacle fût surmonté, le gouvernement royal, maître, croyait-il, « de la voie du Rhin », s'estimait en mesure d'empêcher que les contingents suisses, quelle que fût leur importance, réussissent à gagner la Hollande.[10] Mais il y avait plus. Décidés à ne rien entreprendre qui pût

---

(1) *Stoppa à Louvois.* Aarau, 9 avril 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 180.

(2) *Propos prêtés à Mr Stoppa, etc.* St-Arch. Zürich. Frankr XVII. 44 *a*.

(3) *Nachgänge und acta Herren Obrist Dietägen Holtzhalb wegen über Herrn Obrist Stoppa ussgegebene nachdrückliche Reden betreffende.* April 1672. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 43. — „Mr Olsalb, selon ses mauvaises inclinations ordinaires, n'a pu s'empescher d'inventer des impostures contre moy dans cette dernière fois que j'ay esté à Zurich.“ *Stoppa au bourgmestre Grebel.* Camp de Visé, 21 mai 1672. *Ibid.* XVII. 46. — *Antwort Herrn Obrist Dietägen Holtzhalben.* 28. August 1672. *Ibid.* XVII. 49.

(4) *Proposition faite par Stoppa devant le Conseil de Berne.* 1/11 avril 1673. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 137. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 22 avril 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 4.

(5) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 maggio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII. — *Stoppa an Bern.* Dœsburg, 22. Juni 1672. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 171; Aff. Etr. Suisse. XLVII. 43. — Schweizer. op. cit. 335. — Oeuvres de Louis XIV (éd. Grimoard, 1806). III. 158.

(6) *Nouvelles de La Haye.* 20 mars 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 13 — Mémoires du burgrave et comte F. de Dohna (éd. Borkowski, 1898). 288 sqq.

(7) Mémoires de F. de Dohna. 288 sqq.

(8) *Stoppa à Louvois.* février 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 72. — *Boselli a Pomponne.* Bergamo, 11 gennaio e 29 febbraio 1672. Aff. Etr. Venise. XCIII. 6, 24. — Lefèvre-Pontalis. Jean de Witt (Paris, 1884). II. 362. — Schweizer. op. cit. 332.

(9) *Nouvelles de La Haye.* 24 janvier 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 4. — „Vous verrés par la copie cy jointe de la capitulation que les Hollandois veulent proposer en Suisse combien ils sont mal informez de ce qu'il faut offrir aux Suisses pour les avoir.“ *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye 13 février 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 42. — Vulliemin. op. cit. III. 459.

(10) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 2 aprile 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc ed Arcivesc. esteri. VIII. — Mémoires de F. de Dohna. 266, 267.

léser les intérêts de leurs coreligionnaires de ce dernier pays, (1) les Confédérés de la nouvelle croyance l'étaient non moins de ne pas donner sujet aux représailles du Louvre. (2) Encore qu'affilié jusqu'à un certain point à la bourgeoisie de Berne, Dohna reçut le conseil amical de ne se bercer d'aucune illusion à cet égard. (3) Depuis trois mois, en effet, des événements s'étaient succédés qui engageaient les autorités des cités évangéliques à user d'une prudence extrême dans leurs relations avec l'étranger. Unies dès le 12 février par une alliance offensive contre les Hollandais, la Grande-Bretagne et la France avaient, à quelques jours d'intervalle (27 mars et 6 avril), déclaré la guerre à ceux-ci. (4) De surcroît, dans un traité, signé le 14 avril, la cour de Stockholm approuvait les résolutions de celle de Paris. (5) L'invasion du sol batave par les armes royales était consommée, et l'annonce de leurs premiers succès, déjà connue en Suisse, y causait autant de satisfaction parmi les catholiques que d'angoisses et de tristesse chez les protestants. (6)

En s'opposant à ce que leurs enseignes à la solde de sa couronne combattissent les Espagnols en Catalogne, les Confédérés de la confession réformée avaient provoqué l'indignation de Louis XIV. (7) En accordant ostensiblement

(1) *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Visé, 23 mai 1672. Aff Etr. Suisse. XLVII. 23. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 3 juin 1672, *Ibid.* VI suppt. 45.

(2) „Je ne puis croire que les cantons de la religion, qui sont ceux à qui ils (les Hollandais) se peuvent adresser, consentent jamais à faire rien qui puisse fascher le roy." *Stoppa à Louvois.* février 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 72. — *Boselli a Pomponne.* Bergamo, 9 maggio e 4 luglio 1672. Aff. Etr. Venise. XCIII. 61, 89. — „Li Bernesi sono in grande apprehensione per quello occorre a gl'Olandesi et in grandissima diffidenza fra di loro per la facilità de' quelli ch' hanno accordato le dodici compagnie mandate in Francia." *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 28 maggio 1672. loc. cit.

(3) *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux cantons protestants.* La Haye, 8/18 février 1672. St-Arch. Zürich. Holland. I. 1568—1672. — *Stoppa à Louvois.* Neuss, 8 mars 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 90. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 20 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 30. — *Boselli a Pomponne.* Bergamo, 13 giugno 1672. Aff. Etr. Venise XCIII. 81. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 23 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Mémoires de Dohna. 294. — *contra: Nouvelles de La Haye.* 3 février 1672. Gazette d'Amsterdam, année 1672. n° 4.

(4) Sirtema de Grovestins. Guillaume III et Louis XIV. t. II. 318.

(5) Sirtema de Grovestins. Guillaume III et Louis XIV. t. II. 199 sqq.

(6) „Les cantons protestans n'ayant donné des troupes au roy Très-Chrestien qu'à condition qu'on ne les employeroit ny contre la maison d'Austriche, ny contre ceux qui font profession de mesme religion qu'eux, et voyant qu'elles ne peuvent pas ne pas se dispenser de servir S. M. contre les Provinces-Unies, ils souhaiteroient qu'elles fussent encore à lever." *Nouvelles de Cologne.* 3 mai 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 28. — „Si ritrova questa dieta composta di tristizia dal conto de' protestanti et d'allegrezza dalla parte di alcuni cantoni cattolici, come se li progressi della Francia fossero in loro vantaggio." *Sostanza delle lettere scritte da Bada al conte ambre Casati*, sotto li 8 e 10 luglio 1672 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 12 luglio 1672. *Ibid.* Trattati. Svizzeri. — „Les cantons se trouvent fort embarrassés dans la conjoncture des affaires présentes de l'Europe. Les catholiques ne sont pas marris du fléau de Dieu qui passe par les Provinces-Unies, ni de celuy dont la république de Genève est menacée." *Nouvelles de Cologne.* 12 août 1672. Gazette d'Amsterdam du 16 août 1672. n° 33. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 29 juillet 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 40. — *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 8 mai 1673. Arch. Guerre. CCCIV. 47. — Depping. Geschichte des Krieges der Münsterer und Cölner im Bündnisse mit Frankreich gegen Holland (1672—1674). (Münster, 1840). p. 5. — Mémoires de F. de Dohna. 310. — Theatrum Europaeum. XI. 148.

(7) *La Fuente a la reina.* Madrid, 16 mayo 1672. Simancas. Estado. 3383. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 6 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 117. — *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 10 février 1673. *Ibid.* XLVII. 168. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 8 mars 1673. *Ibid.* XLVII. 234.

des troupes à ses ennemis, ils eussent achevé de l'exaspérer contre eux. (1) Zurich sut éviter cet écueil. Dès mai, elle rejeta les ouvertures de Dohna, mais l'avisa sous main qu'il lui était loisible de lever un régiment sur ses terres, pourvu que la chose se fît en secret. (2) A Aarau, le 22 juin, la diète prit connaissance d'une missive, datée de Francfort, dans laquelle Abraham Malapert, ministre des Provinces-Unies auprès d'elle, lui annonçait sa prochaine venue et ratifiait toutes les démarches du seigneur de Coppet. (3) Celui-ci les renouvela bien pour la forme, ce jour-là, mais s'abstint de les pousser à fond, dans la crainte de créer des embarras à ses hôtes. (4) Son but était atteint d'ailleurs. Grâce à l'assistance occulte de Casati, (5) il avait réussi à enrôler aux Ligues non loin de trois mille hommes (6) et s'apprêtait à les acheminer vers La Haye, soit par la voie de Constance, soit par celle de Gênes, qui, l'une et l'autre, lui demeuraient accessibles. (7) A dire vrai, son succès eût été plus grand encore, s'il lui avait été possible de lever un régiment dans les Grisons. (8) Aussi bien ses instances à ce sujet, réitérées à deux reprises auprès du vieux maréchal de camp Ulysse de Salis-Marschlins et de son fils Hercule, ne parvinrent pas à les rallier à l'exécution d'un dessein qui, si tentant qu'il fût, leur eût fait perdre, outre les pensions dont les gratifiait le trésor royal, leur situation enviée de chefs du parti français dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn. (9)

---

(1) „Ces Mess[rs] les protestans sont si secrets dans leurs affaires qu'on a de la peine d'en descouvrir quelque chose." *Baron à Pomponne.* Soleure, 27 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. VI supp[t]. 44.

(2) *L'abbé de Gravel à Pomponne.* Würzbourg, 17 avril 1672. Aff. Etr. Mayence. XI (1671—1672). p. 194. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 20 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 30. — *Conditions que le S[r] comte de Dona pourra promettre de la part de l'Estat à Mess[rs] pour une levée de 3600 fantassins et 80 chevaux en trois régiments d'infanterie ... vrais Suisses et Grisons.* 1672. St-Arch. Zürich. Holland. I. 1568—1672.

(3) *Baron à Pomponne.* Soleure, 16 et 24 juin 1672. Aff. Etr. Suisse. VI supp[t]. 46, 49. — *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux XIII cantons.* La Haye, 7 novembre 1672. St-Arch. Luzern. Vereinigte General Staaten der Niederland. — Eidg. Absch. VI *A*. 845 *a* (Aarau, 22. Juni 1672).

(4) *Graf Friedrich Dohna an die III Bünde.* 6., 31. Mai 1672. St-Arch. Chur. Akten. — *Favre à Pomponne.* Genève, 28 mai 1672. Aff. Etr. Genève. II supp[t]. 47. — *Instruktion auf die hochgeachten ... Herrn Samuel Frisching, Schultheissen undt Herrn Sigismund von Erlach, alt Vennern und Generaln der Stadt Bern, als Ehrengesandte auff eine evangelische Conferentz zu Aarau.* 4., 14. Juni 1672. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 711. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 24 luglio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII. — Eidg. Absch. VI *A*. 845 *a*, *b*.

(5) *Osuna a la reina.* Milan, 25 de mayo 1672. Arch. gen. Simancas. Estado. *3383.* — Mémoires de Dohna. 319.

(6) *Conditions que le S[r] comte de Dona, etc.* 1672. loc. cit. — *Favre à Pomponne.* Genève, 9 juillet 1672 (3500 hommes). Aff. Etr. Genève. III. 103. — Mémoires de Dohna. 141.

(7) *Consulta del Consejo de Estado,* de 23 de junio 1672 (El cardenal Aragon; duque de Albuquerque; marqués de La Fuente; el almirante de Castilla). Simancas. Estado *3383.* — *Favre à Pomponne.* Genève, 9 juillet 1672. Aff. Etr. Genève. III, 103.

(8) *Favre à Pomponne.* Genève, 11 juin 1672. Aff. Etr. Genève. II supp[t]. 48. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 17 juin 1672. Aff. Etr. Suisse. VI supp[t]. 47.

(9) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 4 maggio e 17 agosto 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Frédéric de Dohna aux Ligues Grises.* Zurich, 6 mai 1672. Aff. Etr. Hollande. V supp[t] (1669—1672). p. 221[vo]. — *A Stoppa: Hercule de Salis.* 20 juin 1672; *Ulysse de Salis-Marschlins.* même date. Aff. Etr. Grisons. XLI. 51, 52. — *Lettres reçues de Soleure par Hercule et Ulysse de Salis.* 9 juin 1672. *Ibid.* XLI. 48, 49. — *Nouvelles de Cologne.* 8 juillet 1672. Gazette d'Am-

*Disgrâce définitive de Mouslier. — Melchior de Harod, marquis de Saint-Romain est nommé ambassadeur ordinaire du roi de France auprès du Corps helvétique. — Son départ pour la Suisse est différé. — Raisons de cet ajournement. — Sa réception à Soleure (18 novembre 1672). — Ses premières impressions. — Enumération des griefs nourris dans les cités évangéliques à l'endroit du Louvre. — Les protestants des Ligues ne cachent pas leurs sympathies pour la cause hollandaise. — Du Plessis-Gouret et Dohna à Aarau. — Réformes introduites par Saint-Romain dans les services de l'ambassade. — Remise de ses lettres de créance. — Sa diète de légitimation (18—20 janvier 1673). — Incidents qui s'y produisent. — Nouveau plan de conduite élaboré par le successeur de Mouslier au regard des Confédérés. — Continuation des dissensions intestines parmi ces derniers. — Saint-Romain et Pomponne en désaccord quant à l'attitude à observer au sujet de la levée gênoise en préparation en Suisse. — Négociations du marquis Cattaneo dans les cantons catholiques. — Leurs péripéties. — Leur résultat. — L'entente hispano-gênoise en Helvétie combattue par l'ambassadeur français.*

**IV.** A la missive dans laquelle Louvois lui demandait son avis quant à l'opportunité de pourvoir derechef soit d'un simple résident, soit d'un ambassadeur en titre le poste diplomatique français de Soleure, Stoppa avait répondu sans hésiter que l'adoption de la première solution acheminerait la ruine irrémédiable du service royal aux Ligues,(1) alors que seul le retour à une tradition historique ininterrompue pendant plus de deux siècles permettrait de lui donner un nouveau lustre.(2) «Ceste dignité d'ambassadeur, ajoutait-il, fera plus de plaisir aux honnestes gens de ce pays que sy un résident leur apportoit beaucoup d'argent.»(3) Et cependant, au début de février encore, le bruit courait avec persistance en Suisse que Mouslier se préparait à y reprendre ses fonctions.(4) Il fallut pour le dissiper, vers la fin du mois suivant, la cer-

---

sterdam, 1672. n° 28. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 3 juin et 1er juillet 1672. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 45, 50. — *Nouvelles de La Haye.* 7 septembre 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 36. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 30 settembre 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI. — Mémoires de Dohna (éd. Borkowski). 292, 306, 323.

(1) *Stoppa à Louvois.* Nuyts (Neuss), 26 février 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 68.

(2) *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 13 février 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 42. — *Favre à Pomponne.* Genève, 16 avril 1672. Aff Etr. Genève. II suppt. 46. — *Mémoire pour servir d'instruction à Mr de Saint-Romain... envoyé par Sa Mté ambassadeur ordinaire en Suisse.* Camp de Charleroy, 10 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 26.

(3) *Stoppa à Louvois.* février 1672. Arch. Guerre. CCLXXV. 72.

(4) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 10 décembre 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 9 febbraio 1672. *Ibid.* Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII.

titude que cet agent venait de faire enlever de son logis des Cordeliers les quelques meubles et effets personnels qui y étaient demeurés au moment de son départ. (1) Entre-temps, au reste, ses protecteurs à la cour l'avaient abandonné et sa disgrâce s'était aggravée. (2) La Chambre des comptes instruisait son procès. Sa condamnation à restituer au trésor les sommes indûment versées par lui à de pseudo-créanciers de la couronne, qui n'y avaient aucun droit, semblait imminente. (3) A dire vrai, les démarches accomplies par Stoppa au delà du Jura eussent permis d'ajourner toute décision. Néanmoins, dès la dernière semaine de mars, le roi désigna pour le représenter auprès du Corps helvétique, en qualité d'ambassadeur ordinaire, un conseiller au parlement de Paris, Henri Lambert, Sr d'**Herbigny.** (4) Celui-ci s'étant « excusé d'y aller », (5) le choix du souverain se porta presque aussitôt sur Melchior de Harod de Senevas, marquis de **Saint-Romain,** (6) abbé commendataire de Saint-Léonard de Corbigny et de Saint-Pierre-de-Préaux, chargé naguère de nombreuses missions en Suède, (7) en Danemark, (8) en Allemagne, (9) à La Haye, (10) à Stralsund auprès d'Oxenstiern (11) et de retour, depuis quelques mois à peine, de Lisbonne, où il avait occupé durant près de six années le poste d'envoyé, puis d'ambassadeur extraordinaire de France (1665—1671), (12) « amphibie de beaucoup de mérite », nous dit Saint-Simon, « qui avait manié beaucoup de négociations, conseiller d'Etat d'épée, sans être d'épée, avec des abbayes, sans être d'église ». (13)

---

(1) *Strambino al duca.* Fribourg, 21 marzo 1672. loc. cit.

(2) *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 13 février 1672. loc. cit.

(3) „Mr Mouillé *(sic)* a esté convaincu dans la Chambre des comptes d'avoir fait payer le prix de plusieurs contratz à des gens qui n'en estoient plus les propriétaires, et condamné, conjointement à ceux qui ont receu ce prix, de le restituer aux véritables propriétaires.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Paris, 26 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 87.

(4) *Favre à Pomponne.* Genève, 16 avril 1672. Aff. Etr. Genève. II suppt. 46. — *Pomponne à Jean Favre.* Camp de Frerest (Freeren), 10 mai 1672. *Ibid.* III. 99.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.* — „Monsr de St Romain, lately ambassador at Lisbon, is designed for Switzerland.“ *Perwich to Lord Arlington.* Paris, 14 april 1672. op. cit. p. 215. — *Négoc. de Mr de Saint-Romain en 1672.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(7) *1639, 1641, 1646* (février—juin). Aff. Etr. Allemagne. LX; Aff. Etr. Suède. V (1638—1643). 222. — Wrangel. Liste des ambassadeurs et agents français en Suède. p. 22.

(8) *février 1688 (affaire de Dantzig).* Bibl. Nat. f. fr. *17,317* fos 175—186. — Aff. Etr. Danemark. I, II. — **Inventaire sommaire des Archives du Ministère des Affaires Etrangères.** II 275,

(9) *à Hambourg* (1638—1643). Aff. Etr. Allemagne. XV—XVII; Bibl. Nat. f. fr. *7140* f° 11; *15,870* f° 96; Nouv. acq. fr. *164* f° 676. — Chéruel. Lettres de Mazarin. I. 116; *à Münster* (1643—1648). Aff. Etr. Allemagne. XVII—CVII; Bibl. Nat. f. fr. *20,156* f° 425; Coll. Clairambt. CCCLXXXV; Mél. Colbt. CCCVII; Frari. Francia. CI *A*. 85 (Girolamo Giustiniani e Battista Nani al Senato. Parigi, 24 maggio 1644).

(10) *1646.* Aff. Etr. Allemagne. LXXX.

(11) *décembre 1635.* Aff. Etr. Suède. III. 472, 480; Aff. Etr. Allemagne. XII. 172, 485.

(12) Aff. Etr. Portugal. V—XI (1666—1671); Aff. Etr. France. *1966.* 161; Bibl. Nat. f. fr. *20,978* f° 83; Mél. Colbt. CCLXXIX. 497—498; CCLXXXVII. 259; Coll. Clairambt. DCCCCLXXXVI. 541. — Theatrum Europaeum. X². 108. — Abreu. Colecion, etc. X. 118. — Gazette de France, 1671. 777. — Gazette d'Amsterdam, 1668. n° 13.

(13) **Notes du journal de Dangeau** (éd. 1855). t. V. 45 (juillet 1694).

L'instruction et les lettres de créance de ce personnage furent datées à Charleroi, le 8 mai.(1) Louis XIV eût pu sans inconvénient en différer la signature, car, le 23 de ce mois déjà, étant en son camp à Visé, il estima nécessaire de calmer l'impatience des Confédérés(2) et de les avertir que le départ de Saint-Romain pour la Suisse se trouvait ajourné, afin de lui donner le loisir de «mettre ordre à ses affaires privées».(3) Ce premier retard en entraîna d'autres. Il semblait dangereux, en effet, bien que les talents diplomatiques du successeur de Mouslier fussent très appréciés en haut lieu,(4) de l'exposer, dès son entrée en fonctions, aux assauts que les créanciers du Louvre ne manqueraient pas de lui livrer, s'ils le voyaient assister à la diète générale annuelle de la Saint-Jean.(5) De fait, ce fut un mécompte pour la plupart des membres de celle-ci. Ils n'en laissèrent toutefois rien paraître, encore que, le sachant lié d'amitié fort étroite avec Arnauld de Pomponne, continuateur de l'œuvre de Lionne, les catholiques attendissent du nouveau titulaire du poste de Soleure qu'il prît en mains, dès son arrivée parmi eux, les intérêts de leur protégé de Porrentruy dans le différend de Moutier-Grandval.(6)

Lorsque, en septembre, le bruit se répandit aux Ligues que la présence de Saint-Romain était signalée à Lyon(7) et que celui-ci avait ordonné l'achat «à la foire de Zurzach de chevaux pour ses carrosses»,(8) on put croire à l'imminence de sa venue. Aussi bien cet espoir se trouva une fois de plus

---

(1) *Le roi aux XIII cantons.* Charleroi, 8 mai 1672. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; St-Arch. Zürich. Franz. Königl. Missiven *C* IV. 9: Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 98. — *Le roi aux cantons catholiques.* Charleroi, 8 mai 1672. St-Arch. Luzern. Französ. Königsbriefe. n° 269; *à Fribourg.* même date. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676); *à Berne.* même date. St-Arch. Bern. Franz. Königl. Missiven.

(2) *Baron à Pomponne.* Soleure, 27 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 44.

(3) *Le roi aux XIII cantons.* Camp de Visé, 23 mai 1672. St-Arch. Basel. Frankr. *B*1 (1500—1698); Aff. Etr. Suisse. XLVII. 33; St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 41 (*et non:* mars); St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9. — *Saint-Romain à Pomponne.* Paris, 31 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 39. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Paris, 1er juin 1672. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 47; St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 10 juin 1672. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. p. 46. — *Baron aux XIII cantons.* Soleure, 11 juin 1672. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 47 *b.* — *Les XIII cantons au roi.* Bade, juillet 1672. Eidg. Absch. VI *A.* 850 *g.*

(4) „A un homme mesme aussi esclairé que vous, les instructions ne sont presque que pour la coustume." *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Charleroy, 10 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. — *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 14 décembre 1672. *Ibid.* XLVII. 66. — „È molto delicato e sospettoso." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 20 dicembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Visé, 23 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 23.

(6) *L'évêque de Bâle à Saint-Romain.* Porrentruy, 2 décembre 1672; *Saint-Romain à l'évêque de Bâle.* Soleure, 4 décembre 1672. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm, à Berne). Actes concernant l'ambassade royale (1575—1739). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 166 — Eidg. Absch. VI *A.* 850 *vv.*

(7) *Pomponne à Baron.* Versailles, 2 septembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 43. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(8) „et ci li devonno havere provisto già alcuni cavalli per carozza nella fiera di Zorzago." *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 settembre 1672. loc. cit.

déçu.(1) Ce ne fut pas en effet avant le 18 novembre(2) qu'il atteignit incognito Soleure, où la chaleur de la réception officielle qui lui fut faite, le 23,(3) n'aurait eu d'égale que la spontanéité de celle qui l'attendait à Genève, si la crainte d'éveiller les susceptibilités du duc de Savoie, lequel prenait « garde aux moindres choses », ne l'avait détourné de passer dans cette ville, dont les magistrats durent par suite se contenter de l'envoyer complimenter à la frontière du pays de Gex.(4)

La première impression qu'éprouva l'ambassadeur français à son arrivée en Suisse fut donc des plus favorables. Mais il s'aperçut vite que les prévenances des autorités genevoises à son égard leur étaient dictées surtout par le désir de s'assurer un appui contre les prétentions piémontaises et que l'accueil sympathique à lui fait au pied du Weissenstein trouvait son explication naturelle dans la joie qu'y causait le retour, en sa personne, à la tradition historique si fâcheusement interrompue par la mission de Mouslier.(5) En réalité, les protecteurs helvétiques de la petite république du Léman n'approuvaient point « l'esprit de résignation » qui prévalait au sein du gouvernement de celle-ci. A leurs yeux, l'agression contre les Provinces-Unies, encore que l'Angleterre y participât, était d'inspiration « vaticane » et tendait à la ruine des Etats de la nouvelle croyance.(6) Zurich récriminait certes au sujet de la suppression des privilèges acquis à ses marchands établis dans le royaume.(7) Bâle, de son côté, se plaignait de l'aggravation des droits de péage à sa frontière d'Alsace.(8) Néanmoins les griefs nourris dans les cités

(1) „M. l'abbé de Saint-Romain, ci-devant ambassadeur de France en Portugal, partit lundi passé pour aller en Suisse en qualité d'ambassadeur de Sa Mté, qui luy donna avant son départ une abbaye e 15,000 Livres de rente.“ *Nouvelles de Paris.* 28 octobre 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672 nº 43.

(2) „Il sigre Ambasciatore di Francia ha scritto a Solodoro all'agente a farli la provisione di casa, e si crede arrivara venerdi prossimo.“ *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 16 novembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII. — *Casati al governatore di Milano.* Coire, 23 e 30 novembre 1672. loc. cit. — *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 3 dicembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. *454* nº 38. — *Nouvelles de Cologne.* 3 décembre 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672, nº 49. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 9 dicembre 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI. — St-Arch. Solothurn. Rathsmanual. 1672. p. 605. — *contra:* Theatrum Europaeum (Merian, Francfort, 1682). XI. 292.

(3) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 26 novembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 58. — *Négoc. de Mr de Saint-Romain en 1672. Ibid.* Mém. et Docts. XX.

(4) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 26 novembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 58. — Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). 472—473. — *contra: Nouvelles de Cologne.* 14 avril 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. nº 16.

(5) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 26 novembre 1672. loc. cit.

(6) *Instructions à Saint-Romain.* Camp de Charleroy, 23 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 26. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 8 ottobre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 26 novembre 1672. loc. cit. — *Le roi à Saint-Romain.* Compiègne, 29 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 84.

(7) *Instructions à Saint-Romain, etc.* — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 9 décembre 1672. Arch. Guerre. CCLXX. 143. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 23 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 94.

(8) „Je n'ay rien trouvé dans ladicte ville de Basle qui put m'accommoder, ny pour du vin, ny pour des denrées dont j'avois besoin.“ *L'abbé de Gravel à Colbert.* Mayence, 27 juillet 1669. Aff. Etr. Mayence. X (1669—1670). p. 111. — *Instructions à Saint-Romain, etc.* — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 26 novembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 58. — *Basel an Luzern.* 23. Mai/2. Juni 1673. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679).

évangéliques à l'endroit de la France étaient avant tout politiques. C'est assez dire qu'ils eussent pris fin le jour où cette puissance, après avoir conclu la paix avec les Hollandais, se fût décidée à déclarer la guerre à l'Empereur. (1) Mais, convaincus à cette heure que les événements qui se déroulaient « au delà des Flandres » touchaient « pour une grande part à la religion », les protestants ne dissimulaient plus leurs sympathies ni pour la cause batave, ni pour son plus ferme soutien, l'électeur de Brandebourg, (2) bien que ce prince fût auprès d'eux l'objet des vives plaintes de leur ami et obligé l'Electeur-Palatin. (3) Un envoyé de la cour de Berlin, Isaac Du Plessis-Gouret, gouverneur de Spandau, ne s'était-il pas présenté devant la diète d'Aarau, le 15 septembre, en la compagnie du comte de Dohna, et n'avait-il pas joint ses instances à celles de ce personnage afin d'attirer ses coreligionnaires d'Helvétie dans la grande ligue défensive constituée sous les auspices de Léopold Ier pour faire échec aux projets de conquête du roi Très-Chrétien? (4) De surcroît les catholiques, qui de prime abord avaient paru se réjouir des humiliations infligées aux Hollandais, se tenaient sur une réserve plutôt hostile, inquiets qu'ils étaient de la persistance des succès des armes françaises. (5)

Privé, par suite de certaines négligences, de la consultation de documents qui lui eussent permis de reconstituer l'historique des négociations conduites par ses prédécesseurs, (6) Saint-Romain put constater, d'autre part, dès son entrée en fonctions, que le service des nouvelles de l'étranger était fort défectueux à Soleure, ce qui le plaçait dans un état d'infériorité manifeste à l'égard de ses collègues et rivaux en résidence à Lucerne, puisque aussi bien ceux-ci se trouvaient tous en mesure de satisfaire la curiosité de leurs hôtes quant aux diverses et plus récentes manifestations de la politique européenne. (7)

---

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 novembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 62.

(2) *Guillaume, prince de Fürstenberg au roi.* Bonn, 21 février 1672. Aff. Etr. Cologne. VIII (1672). p. 166. — „Tous les soins qu'il prend (l'électeur) pour eux (les Hollandais) dans toutes les cours avec chaleur et application semblent bien le tesmoigner.“ *Verjus à Pomponne.* Cologne, 28 mars 1672. *Ibid.* p. 321. — *Baron à Pomponne.* Soleure, 22 juillet 1672. Aff. Etr. Suisse, XLVII. 35. — *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux cantons protestants.* La Haye, 7/17 novembre 1672. St-Arch. Zürich. Holland. I (1568—1672). — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 26 novembre et 14 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 58, 83. — „Il est certain que les cantons protestans, et particulièrement Berne et Zurich, sont en plus mauvaise humeur que je ne l'escris à Sa Mté.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 novembre 1672. *Ibid.* XLVII. 62.

(3) *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 30 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 65.

(4) *Nouvelles de Cologne.* 20 septembre 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 39. — *Pappus a Casati.* Costanza, 22 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Culto. 2167. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 30 settembre 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI. — Mémoires de Dohna (éd. Borkowski, 1898). 323 sqq. — *Hamel Bruynninx, résident de Hollande à Vienne, à Dohna.* Vienne, 6 novembre 1672. *Ibid.* 363. — Schweizer. Geschichte der schweiz. Neutralität (1893). I. p. 307.

(5) „Les catholiques mesme, qui voient avec plaisir la destruction des Hollandois, ne laissent pas de regarder avec crainte et peine la puissance extraordinaire de V. Mté... Je dis les choses comme je les pense.“ *Saint-Romain au roi.* Soleure, 6 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 117.

(6) *Mémoire de ce que demande Mr de Saint-Romain* (1673). Aff. Etr. Suisse. XLVII. 339.

(7) „Tous les Suisses curieux ne manquent pas de venir, les jours de courriers, aux nouvelles chez l'ambassadeur, et, s'ils n'y trouvent rien de la dernière datte, ils se persuadent que ce que les ennemis mandent est la vérité et le répandent par toute la Suisse.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 novembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 62.

Il importait dès lors que le ministre du Louvre gagnât du temps, ne fut-ce qu'afin de laisser se calmer l'effervescence produite à Berne et à Zurich à l'annonce des désastres hollandais. [1] Par suite un mois entier s'écoula [2] entre son arrivée aux « Cordeliers » et la remise au *Vorort* de ses lettres de créance adressées au Corps helvétique. [3] Ce jour-là, le 18 décembre, il tint à aviser lui-même de sa prise de possession de son nouveau poste les dizains valaisans, la république de Genève, le prélat de Bâle et l'abbé de Saint-Gall, [4] dont Fidèle de La Tour eût désiré que le roi « fît un petit évêque de Münster », si la maison d'Autriche ouvrait les hostilités contre celle de Bourbon. [5]

Selon un usage pratiqué dès le début de la mission de Le Fèvre de Caumartin (février 1641), il convenait de réunir au siège de l'ambassade une diète, dite de légitimation, à l'effet de permettre à l'envoyé royal de donner part aux représentants du Corps helvétique de ses lettres de créance et du sens général de ses instructions. [6] Les députés de Zurich entretinrent de l'urgence de cette convocation les membres de la « conférence » évangélique d'Aarau, le 30 décembre, [7] tandis que leurs Conseils décidaient de prendre à ce sujet l'agrément de ceux de Soleure. [8] Mais, sans attendre la réponse de ces derniers, ils fixèrent au 18 janvier suivant la date de cette assemblée. [9] Un premier désaccord surgit à cette occasion entre protestants et catholiques. Ceux-là, craignant que ceux-ci ne s'efforçassent de rallier l'ambassadeur à leurs desseins au regard du différend de Moutier-Grandval, insistaient pour que Saint-Romain n'accordât d'audiences particulières avant la cérémonie de son installation à aucune des deux délégations. Cette prétention fut écartée. [10] Néanmoins son rejet ne refit pas l'union entre les Confédérés. A la porte même de la maison de ville de Soleure, de vives discussions se continuèrent entre

---

(1) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 26 novembre et 3 décembre; *à Gravel.* Soleure, 8 et 23 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 47, 54; VI suppt. 59, 63. — *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 14 décembre 1672. *Ibid.* XLVII. 66.

(2) *contra: Le substitut Holzhalb à Dohna.* Zurich, 10 octobre 1672. ap. Mémoires de Dohna. 371.

(3) *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 18 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 2vo; St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 52. — *C.-C. Beroldingen al segretario di Stato, a Milano.* Lugano, 28 dicembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). p. 473.

(4) *Saint-Romain aux dizains du Valais; à la république de Genève; à l'évêque de Sion; à l'évêque de Bâle; à l'abbé de Saint-Gall.* Soleure, 18 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XXXI. 1—4. — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 23 décembre 1672. *Ibid.* VI suppt. 63. — *Instructions à Saint-Romain, etc.* loc. cit.

(5) *Saint-Romain à Pomponne; à Louvois.* Soleure, 14 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 138; Arch. Guerre. CCCXLIV. 49.

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 864 *a* (Aarau, 30. Dezember 1672).

(7) *Glarus an Zürich.* 18./28. Dezember 1672. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 54. — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 30 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 65.

(8) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 2 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 102.

(9) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 6 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 117. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 13 gennaio 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — Vulliemin. op. cit. III. 192.

(10) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 8 gennaio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arcivesc. esteri. VIII. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 gennaio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Négoc. de Mr de Saint-Romain en 1673.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

les partisans d'un exposé immédiat des griefs à quoi donnait lieu l'emploi non justifié de troupes suisses du service français soit en Hollande, soit sur terre d'Empire, et ceux qui entendaient qu'on se bornât, ce jour-là, à un simple échange de compliments. (1) Ce fut ce dernier avis qui l'emporta. Satisfait d'une solution si conforme à ses désirs, le ministre du roi convia les membres de l'assemblée à un banquet qui, commencé à 11 heures du matin, se prolongea fort avant dans la nuit. (2)

Deux innovations intéressantes s'étaient produites à Soleure les 18, 19 et 20 janvier 1673. (3) Tout d'abord une diète de légitimation avait pu y être réunie sans qu'il y fût question « d'affaires », durant vingt-quatre heures du moins. (4) Puis, pour la première fois, le cérémonial de la réception des ambassadeurs français y avait été réglé définitivement « et par écrit ». (5) En outre, Saint-Romain, qui « se tenait sur ses gardes », ne s'était pas laissé abuser par les protestations de dévouement des Confédérés envers son maître. (6) Si brefs qu'eussent été ses entretiens avec les députés du Corps helvétique, ils lui avaient permis d'élaborer un plan de conduite à leur égard. Son opinion se fortifia que le temps était passé des « flatteries » adressées aux cantons et que l'heure avait sonné de parler à ceux-ci « haut et ferme ». (7) Ce changement d'attitude lui paraissait d'autant plus opportun que les dissensions croissantes des Suisses les empêcheraient, estimait-il, de se concerter pour le combattre. (8) Berne, en effet, qu'inquiétaient les menaces piémontaises à l'endroit de Genève et du pays de Vaud, fermait ses frontières, armait en hâte, invoquait l'assis-

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 gennaio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Theatrum Europaeum. XI. 292. — *Négoc. de Mr de Saint-Romain en 1673.* loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 870 *b.*

(2) „Il y avoit trente cinq députés à table... Ils furent tous très contens de la bonne chère et des vins de Bourgogne, de Frontignan et de la Valteline, qu'ils n'épargnèrent pas.“ *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 985; Arch. Guerre. CCCXIX. 720.

(3) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 985; Arch. Guerre. CCCXIX. 120vo.

(4) *Saint-Romain au roi; à Colbert.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* fos 977, 985.

(5) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXVII. 71 (6./16. Oktober 1672). — *Solothurn an Zürich.* 2. Januar 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 55. — *Zürich an Luzern.* 28. Dezember 1672/7. Januar 1673. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Cérémonial de Mr de Saint-Romain, ambr en Suisse.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XIX. 100.

(6) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 6 et 7 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 117, 124. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 gennaio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(7) „Mr de Saint-Romain trouve que c'est extrêmement mal soutenir la dignité du roy que de rechercher les Suisses et ne leur parler pas un peu hautement après ce qu'ils viennent de faire.“ *Mémoire de ce que demande Mr de Saint-Romain* (1673). Aff. Etr. Suisse. XLVII. 339. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 février 1673. *Ibid.* XLVII. 184. — „On a laissé prendre aux cantons des avantages sur tous les principaux articles des traittés et de meschantes habitudes dont il sera difficile, au moins dans ce temps, de revenir et de les corriger.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 10 février 1673. Arch. Guerre. CCCXIX. 771.

(8) *Ibid.* — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 14 janvier 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

tance des Valaisans (1) et mettait l'embargo sur toutes les marchandises de provenance étrangère arrêtées sur ses terres, ce qui provoquait de vives protestations, notamment de la part de Soleure et de Fribourg. (2) Aussi bien le gouvernement de ce dernier Etat, profitant du refroidissement survenu dans les rapports des autorités du *Mittelland* avec le Louvre, ensuite de l'échec de la troisième mission de Stoppa, insistait derechef pour que, « l'indivision de jouissance » des quatre bailliages romands de la région des lacs prenant fin sans plus de retard, ceux de Morat et d'Echallens lui fussent attribués en pleine propriété. (3)

En complet accord avec Pomponne quant à la direction générale à imprimer à ses négociations, Saint-Romain ne partageait cependant pas l'avis de son chef sur certains points particuliers. Il jugeait indispensable qu'on l'autorisât à distribuer d'entrée de jeu « deux pensions royales aux cantons » (4) et à combattre les démarches d'un agent de Gênes, qui sollicitait de ces derniers une levée pour le compte de cette seigneurie, en guerre depuis peu avec le duc de Savoie. (5) De fait, la répercussion de celle-ci n'avait pas tardé à se produire aux Ligues. Quelques semaines à peine après le déchaînement des hostilités en Ligurie, en septembre, un envoyé franc-comtois, le baron de Fallerans, avait eu la surprise de rencontrer à Berne un émissaire gênois, occupé à démontrer aux autorités de cette ville les avantages que leur procurerait, à eux d'abord, puis à son propre gouvernement une puissante diversion militaire vers le Chablais. (6) A Fribourg, où le service de la république italienne paraissait très en faveur, (7) des démarches concomitantes se poursuivaient, entourées de mystère, et il n'était pas absolument sûr, qu'en dépit de l'opposition sourde de l'évêque de

(1) *Strambino al duca di Savoia.* s. d. (Fribourg, maggio 1672); Fribourg, 18 settembre e 30 ottobre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 23 juillet 1672. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCIII. — *Gomont à Pomponne.* Turin, 1er novembre 1672. Aff. Etr. Turin. LXIII. 144.

(2) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 18 maggio e 8 ottobre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(3) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 18 maggio, 20 giugno e 21 luglio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(4) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 14 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 83. — *Négoc. de Mr de Saint-Romain en 1672.* Aff. Etr. Suisse Mém. et Docts. XX. — „Quelque chemin qu'on prenne, il faut de l'argent en Suisse.“ *Saint-Romain au roi.* Soleure, 2 janvier 1673. *Ibid.* XLVII. 102.

(5) „Les Suisses sont tentez et recherchez de toutes parts.“ *Saint-Romain au roi.* Soleure, 14 décembre 1672. loc. cit.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672. loc. cit. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXVII. 309, 451 (27. Dezember [s. v.] 1672; 4./14. Februar 1673). — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 227.

(7) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 24 settembre e 15 ottobre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — „... Nos hommes vont à Gennes, où nostre canton a six cents hommes, en Franche-Comté, où il en a trois cents, ou en France pour estre portiers ... maintenant il y a trois cents portiers en France d'un seul de nos bailliages.“ *Reynold à Saint-Romain.* Fribourg, 2 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 105. — *Louvois à Saint-Romain.* Versailles, 13 novembre 1673. Arch. Guerre. CCCVIII. 271.

Lausanne, elles ne tournassent pas au préjudice des intérêts piémontais. (1) Un peu plus tard, vers les premiers jours de novembre, un représentant très autorisé de cette même république, le marquis Giovanni-Battista Cattaneo, fit son entrée à Lucerne, avec la mission d'enrôler trois mille hommes et y requit la convocation d'une diète générale au 1er décembre. (2) Ses ouvertures furent tout d'abord repoussées, comme elles allaient l'être en Rhétie, bien que le colonel Planta eût pris l'engagement de lui fournir un régiment d'infanterie grisonne. (3) Mais l'idée de conclure avec Gênes un traité d'alliance assez semblable à celui qui liait à Venise les deux grandes cités évangéliques, idée combattue avec énergie par le nouveau ministre de la cour de Turin aux Ligues, l'avocat patrimonial Leonardi, était, à n'en pas douter, en notable progrès à Zurich et chez les « Waldstætten », (4) sinon sur les bords de la Sarine, où la crainte de représailles françaises avait fait rejeter naguère un projet de capitulation militaire avec la république de l'Adriatique. (5)

Repoussée dans certains cantons, accueillie avec faveur dans d'autres, (6) la démarche gênoise divisait aussi les opinions des envoyés des puissances étrangères accrédités auprès du Corps helvétique. D'origine ligure, le nonce Cibo dissimulait mal ses sympathies envers ses compatriotes. (7) Un instant hésitant, parce qu'il craignait qu'une nouvelle levée ne nuisît au succès de

---

(1) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 25 agosto e 24 settembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Nouvelles de Cologne.* 16 septembre 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 38.

(2) *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 11 novembre 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 16 novembre 1672. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 862 *a* (Luzern, 1.—3. Dezember).

(3) *El marqués de La Fuente a la Reina.* Madrid, 16 de mayo 1672. Simancas. Estado. *3383.* — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 21 e 28 settembre 1672; Lucerna, 3 febbraio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de febrero 1672 (Albuquerque; Ayala; el condestable de Castilla). Simancas. Estado. *3388.* — *Die Haüpter u. s. w. an die Gemeinden.* Chur, 17./27. Dezember 1672. St-Arch. Chur. Akten. — „So ist, dem mehren nach, selbige werbung ausgefallen.“ *Die Haüpter u. s. w. an die Gemeinden.* Chur, 24. Januar/3. Februar 1673. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 862 *a.* — Jecklin. op. cit. I. nos 1877, 1878.

(4) *Le duc de Savoie à Lucerne.* Turin, 15 août 1672. St-Arch. Luzern. Savoien. IX (Militärwesen). — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 26 novembre et 14 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 58, 83. — *Carlo-Conrado de Beroldingen al segretario Rossi.* Lugano, 3 dicembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Extrait d'une lettre d'un Seigr de Berne.* 28 décembre 1672/7 janvier 1673. ap. Mémoires de Dohna. 381. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 17 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 194. — *Notitie da darsi a Sua Mà Christma* (1673). *Ibid.* XLVII. 207.

(5) „Genovesi hanno coll' ambasciatore de' Svizzeri, che passò per Genova, di ritorno di Spagna, stabilito la leva di un regimento di quella natione al loro servitio.“ *Boselli a Lionne.* Bergamo, 25 luglio 1667. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 125. — *Del medesimo.* 5 novembre 1667. *Ibid.* p. 183. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 23 ottobre e 20 novembre 1672. loc. cit. — *Giov.-Battista Cattaneo, gentilhuomo inviato per la S. Rep. di Genova, alli Sri Sculteto et Consiglio di Friburgo.* Lucerna, 23 novembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(6) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 20 novembre 1672. loc. cit. — *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 16 febbraio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Lettre adressée de Zurich à Saint-Romain* (2e quinzaine de mars 1673). Arch. Guerre. CCCXXI. 768. — Eidg. Absch. VI *A.* 862 *a.*

(7) *Strambino al marchese di San-Tomaso.* Fribourg, 24 novembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Memorie per Svizzeri.* 6 gennaio 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVII. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 14 janvier 1673. *Ibid.* XVIII.

celle qu'il préparait pour la défense de la Franche-Comté, Casati s'était vite ressaisi et Cattaneo trouva en lui un conseiller aussi sagace que prudent. [1] On attendait par ailleurs avec impatience la décision de Saint-Romain. Etant donné que Louis XIV faisait œuvre de médiateur entre les belligérants [2] et que son envoyé extraordinaire dans la Haute-Italie, le Sr de Gomont, négociait alternativement à Turin et à Gênes, on pouvait supposer que l'ambassadeur à Soleure éviterait de se prononcer en faveur de l'une ou de l'autre des parties. [3] Grande fut donc la stupéfaction, lorsqu'on le vit combattre ouvertement la démarche des adversaires du duc Charles-Emmanuel II et réussir à détourner les autorités du lieu de sa résidence de déléguer des représentants à la diète catholique convoquée par les soins du ministre de la seigneurie. [4] Or, en affichant de façon aussi nette des préférences pour la cause piémontaise, le successeur de Mouslier allait à l'encontre de la volonté du roi. [5] Outre, en effet, que l'heureux aboutissement de la mission de Gomont était imminent, il semblait bien que le monarque français n'eût pas intérêt à augmenter les suspicions de ses alliés protestants d'Helvétie en paraissant soutenir, fût-ce au delà de la frontière des Ligues, les prétentions de la maison de Savoie. [6]

L'opposition de Saint-Romain n'était certes pas faite pour faciliter à Cattaneo l'accomplissement de sa tâche. Celui-ci néanmoins ne se laissa point arrêter par le succès de la médiation du Louvre, suite pour une part du désastre piémontais de Castelvecchio (5 août 1672). [7] Les hostilités avaient pris fin, mais la paix n'était pas signée. [8] Tandis que son secrétaire entamait

---

(1) *Ibid.* — *Casati a Quiñones.* Coira, 15 novembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati à Dohna.* Lucerne, 28 janvier 1673. ap. Mémoires de Dohna. 389. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 4 février 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 10 février 1673. Arch. Guerre. CCCXIX. 771; *au roi.* Soleure, 11 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 186. — „Cet envoyé de Gênes a tousjours paru agir icy plus par les ordres d'Espagne que par ceux de sa république.“ *Saint-Romain à Pomponne; à Louvois.* Soleure, 17 février 1673. *Ibid.* XLVII. 194; Arch. Guerre. CCCXLIV. 194.

(2) *Le roi à Gênes.* Saint-Germain-en-Laye, 17 août 1672. Aff. Etr. Gênes. XIII (1669—1673). p. 112. — *La république de Gênes au roi Très-Chrétien.* 30 septembre 1672. *Ibid.* XIV (1669—1679). p. 369.

(3) *Pomponne à Saint-Romain.* Paris, 20 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 81.

(4) *Strambino al marchese di San-Tomaso.* Fribourg, 24 novembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 26 novembre et 9 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 58, 65. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 7 dicembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Si cette levée ... se faisoit à ces conditions, tout iroit aux Génois et il ne demeureroit pas un seul homme dans les petits cantons.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 31 décembre 1672. Arch. Guerre. CCLXXXII. 266.

(5) „Mon dessein n'est pas que vous la traversiez (la république de Gênes) dans cette affaire, ny que vous fassiez paroistre que je porte les interestz du duc de Savoye.“ *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 14 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 66.

(6) „Dans un temps qu'il paroist quelque division entre Mr le duc de Savoye et le canton de Berne, que mesme la disposition ne paroist pas tout à fait favorable pour la France chez les cantons protestans, Sa Mté est bien aise d'éviter de leur faire paroistre trop de faveur pour ce prince.“ *Pomponne à Saint-Romain.* Paris, 20 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 81.

(7) Ricotti. Storia della monarchia piemontese. VI. 199 sqq.

(8) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 5 janvier 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Sentence arbitrale de Louis XIV entre le duc de Savoie et la république de Gênes.* 18 janvier 1673. Aff. Etr. Piémont. LXIII. 285. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 3 febbraio 1673. loc. cit.

de nouvelles négociations à Fribourg, [1] lui-même se porta à Berne, d'abord, en intention d'y pousser à la rupture entre les autorités de ce canton et la cour ducale, [2] puis dans le Valais, où il assista à une diète et enrôla quelques centaines d'auxiliaires, [3] ce qui éveilla chez l'ambassadeur de Louis XIV l'appréhension qu'il ne travaillât en secret pour le gouverneur de Milan, [4] alors qu'à Gênes, en revanche, le résident espagnol cherchait à obtenir du Sénat la promesse qu'en aucun cas les troupes levées par son envoyé aux Ligues, troupes composées presque exclusivement de déserteurs français et savoyards du régiment de Magalotti au service royal en Hollande, [5] n'entre-raient à la solde du roi Très-Chrétien. [6] De ces deux craintes simultanées, la première seule, à dire vrai, présentait une apparence de fondement. On ne pouvait nier, en effet, que la prépondérance, jusque là indiscutable, de l'influence du Louvre dans les affaires de l'Helvétie ne se trouvât mise en péril grâce à la constitution d'une coalition puissante, où figuraient, à côté de l'ambassadeur de l'Escurial à Lucerne et des autorités des cités évangéliques, les gouvernements des républiques de Gênes et de Genève, dont les députés allaient se rencontrer derechef dans peu de temps à Berne. [7] Lorsque enfin, en février 1673, Cattaneo se rendit à Zurich, en la compagnie de Beroldingen, le principal lieutenant de Casati, à l'effet d'y proposer aux Conseils du *Vorort* l'alliance de sa seigneurie, [8] il ne fut plus permis de douter de l'existence d'une entente politique hispano-ligure, ni du ferme dessein de ses auteurs d'en tirer tout le parti possible au cas d'une défaite française aux Pays-Bas. [9]

Néanmoins les alarmes de Saint-Romain tendaient à se calmer et la conviction s'implantait en lui que la plupart des Etats confédérés hésiteraient fort avant d'accueillir définitivement la requête gênoise, dès l'instant qu'il prenait position contre elle. [10] L'événement lui eût sûrement donné raison, si la nou-

---

(1) *Strambino a San-Tomaso.* Fribourg, 18 dicembre 1672. loc. cit.

(2) *Ibid. — Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 14 janvier 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 gennaio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(3) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 16 novembre 1672 e 22 gennaio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Relation du Sr Baron au retour de son voyage du pays de Vallais.* janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 101.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 31 décembre 1672. loc. cit.; *à Pomponne.* Soleure, 28 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 166. — *Relation du Sr Baron, etc.* loc. cit.

(5) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 28 dicembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(6) *Notitie riservate ad aures di Sua Mtà Christma* (1673). Aff. Etr. Suisse. XLVII. 198. — *Notitie da darsi a Sua Mà Christma* (1673). *Ibid.* XLVII. 207.

(7) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. loc. cit. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 2 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1673. loc. cit.

(8) *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 10 febbraio 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Nouvelles de Cologne.* 3 mars 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 10.

(9) *Ibid. — Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 166.

(10) „In Berna non si parla più di guerra.“ *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 23 ottobre 1672. loc. cit. — *Le général d'Erlach à Dohna.* Berne, 18 janvier 1673. ap. Mémoires de Dohna. 382. — „On escoute et on reçoit tout en Suisse, mais on y délibère longtemps.“ *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 23 février 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 74.

velle de la conclusion de la paix entre Charles-Emmanuel II et sa partie adverse, nouvelle parvenue dans ces entrefaites à Bade, au cours de la diète d'avril, n'avait brusquement mis fin à la mission de Cattaneo, lequel ne tarda pas à regagner la Haute-Italie. (1)

*Saint-Romain reçoit l'ordre d'enrôler quatre mille hommes aux Ligues. — Difficultés auxquelles il se heurte. — Pronostics peu rassurants de Fidèle de La Tour. — Divergences de vues entre l'ambassadeur, d'une part, Lionne et Louvois, de l'autre quant à la politique financière à suivre en Helvétie. — L'or français triomphe des scrupules des alliés de l'Espagne. — Ajournement de la levée.*

**V.** Lorsque, contrairement à la volonté de son souverain, Saint-Romain avait pris sur lui de combattre la mise sur pied d'une levée suisse pour le service de Gênes, son initiative était fort excusable en soi. L'ambassadeur français redoutait, en effet, d'un côté, que la réussite des démarches de Cattaneo ne privât désormais le Louvre de la possibilité d'enrôler des auxiliaires parmi « les vieux cantons, épuisés d'hommes », (2) et, de l'autre, que ceux-ci, en acceptant de négocier avec l'envoyé de la république italienne, ne cédassent au désir de voir rétablir au profit de leurs troupes à l'étranger les « hautes soldes » dont la suppression apparaissait comme l'une des conséquences les plus fâcheuses des dernières missions accomplies aux Ligues par Pierre Stoppa. (3) Or le nouveau ministre à Soleure avait un intérêt immédiat à ce qu'il n'en allât point ainsi. Aussi bien le roi le chargeait de lui procurer sans retard, et cela aux conditions arrêtées en l'automne de 1671, quatre mille auxiliaires suisses « pour la défense de ses places fortes », outre « un régiment à part » destiné à tenir garnison dans le Roussillon. (4) Louvois comptait d'autant plus sur le succès de cette démarche, qu'au cas où l'opposition des Confédérés se manifesterait trop vive, la ressource subsistait de s'adresser à leurs alliés, notam-

(1) *Leonardi a Lucerna* Lucerna, 27 aprile 1673. St-Arch. Luzern. Savoien. IX (Militärwesen); *a San-Tomaso.* même date. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 29 aprile 1673. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCIV. — Casoni. Annali di Genova (1800). VI. 192 sqq.

(2) „Les soldats commencent à estre rares en Suisse." *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 14 décembre 1672. Arch. Guerre. CCLXXXI. 249. — *contra:* „C'est une pépinière inépuisable d'infanterie et il vaut mieux les avoir pour amis que pour ennemis." *Bidal d'Asfeld à Lionne.* Hambourg, 22 février 1669. **Aff. Etr. Hambourg. IV. 26.**

(3) *Louvois à Fribourg.* Versailles, 14 septembre 1672. Arch Guerre. CCLXVIII. 101. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 14 décembre 1672. loc. cit. — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 22 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(4) *Louvois à Saint-Romain.* Versailles, 5 décembre 1672 (Ire); Saint-Germain-en-Laye, 1er mars 1673. Arch. Guerre. CCLXX. 12; CCLXXXI. 87; CCCII. 17. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 14 décembre 1672. *Ibid.* CCLXXXI. 249.

ment aux Valaisans, (1) encore que les contingents fournis par ceux-ci laissassent beaucoup à désirer, au point de vue de la discipline, comme à celui de la mobilité et de l'« aguerrissement ». (2) Saint-Romain se mit incontinent à l'œuvre et obtint du nonce apostolique que ce prélat ajournât la présentation aux cantons catholiques d'une demande d'enseignes en faveur du Saint-Siège. (3) Mais, ce point réglé, des difficultés surgirent dont la moindre devait suffire à compromettre la réalisation du projet royal. Avec beaucoup de raison, Saint-Romain estimait que sa levée ne serait « bonne et entière » que si les protestants y participaient. (4) Or l'attitude adoptée par ceux-ci en leur diète d'Aarau de décembre ne donnait pas à prévoir qu'ils accéderaient à la requête de leur allié de Paris. Très éloignés de la pensée d'accorder de nouveaux auxiliaires (5) à la Couronne Très-Chrétienne, ils agitaient bien plutôt de rappeler du service royal ceux qui s'y trouvaient à cette heure. (6) Aussi longtemps que le régiment d'Erlach prendrait part aux opérations dirigées contre les Hollandais, il n'y avait pas lieu de s'attendre à ce que les rapports entre les Conseils du *Mittelland* et le Louvre redevinssent ce qu'ils étaient naguère. (7) Au cours de leur voyage en Argovie, les députés de Berne passèrent à proximité de Soleure, mais ne se détournèrent pas de leur chemin pour saluer le nouveau représentant de Louis XIV dans cette ville. (8) Chez les catholiques, au demeu-

(1) *Louvois à Saint-Romain.* Versailles, 5 décembre 1672. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 23 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 94; *à Louvois.* Soleure, 14 et 23 décembre 1672. Arch. Guerre. CCLXXXII. 123; CCLXXXI. 249.

(2) *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 9 avril 1673. Arch. Guerre. CCCIII. 145. — „Comme les Valaisans sont beaucoup moins bons soldats que tous les autres Suisses, il ne fault y faire des levées que quand vous désespérerez d'en pouvoir faire dans les autres cantons.“ *Louvois à Saint-Romain.* Versailles, 20 octobre 1673. *Ibid.* CCCVII. 302. — *Mémoire touchant les Cantons suisses et leurs alliez, etc.* (par Stoppa). 1695. Aff. Etr. Suisse. CV. 183.

(3) *Saint-Romain au nonce à Lucerne* (s. d. 1672). Aff. Etr. Suisse. XLVII. 90.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 5 mai 1673. Arch. Guerre. CCCLVI. 184.

(5) *Extrait de lettre d'un protestant.* 28 décembre 1672/7 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 64.

(6) *Nouvelles de La Haye.* 7 septembre 1672; *de Cologne.* 24 février 1673. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 36; 1673. n° 9. — *Stoppa à Pomponne.* Utrecht, 25 octobre 1672. Aff. Etr. Hollande. VI suppt. 80. — *Nouvelles de Bâle.* 16 janvier 1673. Gazette d'Amsterdam du 2 février 1673. n° 5. — „La plupart des officiers suisses de Zurich et de Berne s'en retournent chez eux avec le plus de leurs soldats qu'ils peuvent et ont leur rendez-vous à Nimègue.“ *Nouvelles d'Amsterdam.* 7 mars 1673. *Ibid.* 1673. n° 9. — „On dit aussi que l'on a pendu depuis peu trois soldats suisses à Utrecht, qui se retiroient pour obéir aux ordres que leurs cantons leur ont donnez de quitter le service de France.“ *Nouvelles d'Amsterdam.* 9 mars 1673. *Ibid.* 1673. n° 10.

(7) *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 8 août 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCII. — *Louvois à Erlach.* Saint-Germain-en-Laye, 14 octobre 1672. Arch. Guerre. CCLXIX. 152. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 3 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 65. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 23 décembre 1672. Arch. Guerre. CCLXXXII. 123. — „Le peuple y est tellement esmeu contre la guerre de Hollande qu'on ne pourra y lever un seul homme tant que les troupes de Berne seront employées contre les Hollandois.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 31 décembre 1672. *Ibid.* CCLXXXII. 266. — *Berne au roi.* 7 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 178. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 23 marzo 1673. loc. cit.

(8) „Mrs le général d'Erlach et l'avoyer Freichen (Frisching) ont passé en y allant (à Aarau) à deux lieues de cette ville sans rien faire dire à l'ambassadeur de France.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 31 décembre 1672. Arch. Guerre. CCLXXXII. 266. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 2 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 102.

rant, chez ceux d'entre eux du moins qui, tels les Lucernois et les Fribourgeois, n'avaient pas repoussé les ouvertures de Stoppa, une certaine hésitation se manifestait à persévérer dans une voie où ils ne cessaient de s'attirer les reproches des agents de la maison d'Autriche. (1) L'interdiction faite naguère aux recruteurs français de pénétrer dans les bailliages communs n'était pas rapportée et ne paraissait pas devoir l'être tant que les Etats coseigneurs de ceux-ci n'auraient pas touché une partie des pensions à eux promises dans le traité renouvelé en 1663. (2) Seul, en somme, l'abbé de Saint-Gall donnait à cet égard pleine satisfaction au roi, (3) qui le reconnaissait par des cadeaux appropriés soit aux goûts personnels de ce prélat, soit à ceux de son grand-maître, Fidèle de La Tour, qu'une récente, mais non dernière évolution constituait en quelque sorte le protagoniste, toujours insatiable d'honneurs et de richesses, des intérêts du Louvre dans la Suisse orientale. (4) A ce titre, ses avis méritaient d'autant plus d'être écoutés que, sur plus d'un point, ils se rapprochaient de ceux de Saint-Romain. Non pas certes qu'ils fussent très encourageants. Selon lui, à supposer que les cantons accordassent les quatre mille hommes demandés, il semblait difficile que l'ambassadeur réussît à en lever plus de deux mille quatre cents. (5) Naguère encore décrié, parce que mal rétribué, le service militaire à la solde de l'Espagne redevenait populaire depuis que cette puissance, renonçant à employer en des expéditions lointaines les contingents helvétiques de ses armées, leur offrait dans la Haute-Italie des garnisons de tout repos. (6) Au contraire, le service français, jadis très recherché, perdait sa faveur. Outre qu'il apparaissait désormais «fort meurtrier» à ceux qui s'y enrôlaient, (7) le régime des «basses payes», inauguré par Stoppa, lui enlevait son auréole passée. (8) De surcroît Casati, abandonnant sa résidence de Coire, se portait à Lucerne et y obtenait aussitôt la promesse que son rival ne serait admis à présenter sa requête qu'au cours d'une diète générale ou particulière et qu'on lui interdirait de négocier avec les gouvernements cantonaux pris

(1) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 23 décembre 1672. Arch. Guerre. CCLXXXII. 123. — *Saint-Romain à Lucerne.* 22 octobre 1673. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen.

(2) *Ibid.* — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 31 décembre 1672. loc. cit.

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 23 décembre 1672. Arch. Guerre. CCLXXXII. 123; *à Pomponne; à Louvois.* Soleure, 7 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 312; Arch. Guerre. CCCXXII. 60.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 et 14 janvier et 7 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 130, 133, 312; *à Louvois.* Soleure, 10 janvier 1673. Arch. Guerre. CCCXLIV. 49. -- *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 1er mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 224. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 mars 1673. *Ibid.* XLVII. 281. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 5 et 19 avril 1673. *Ibid.* XLVII. 297, 322. — „Il principale timone della facione francese.“ *Casati al governatore di Milano.* Bada, 19 luglio 1673. Arch. gen. Simancas. Estado. *3384.*

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 130.

(6) „Ma quando la Spagna volesse ancora levarne un reggimento di tre milla nei sei cantoni cattolici, pur troppo gli trovarebbe in vinti giorni, perche sono sicuri di starsene nelli presidii.“ *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerna, 24 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(7) *Ibid.* — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 25 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. – *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 2 juin; *à Louvois.* Bade, (10) juillet 1673. Aff. Etr. Suisse XLVIII. 16; Arch. Guerre. CCCXLVII. 241.

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 130.

isolément, comme il en manifestait l'intention. (1) Cette restriction se produisait à son heure. Elle était de nature à confirmer Saint-Romain et La Tour dans leur opinion, qu'en éludant l'accomplissement des engagements contractés par lui envers le Corps helvétique dix ans auparavant, le roi induisait jusqu'à un certain point les Suisses à ne point remplir les leurs. (2)

Ainsi qu'il était à présumer, l'arrivée aux Ligues d'un nouveau représentant de Louis XIV y avait éveillé de singuliers espoirs, non pas tant chez les protestants, auxquels leur attitude hostile aux projets de ce prince ne permettait guère de compter sur ses libéralités, (3) mais bien chez les catholiques, dont l'unique préoccupation paraissait être de tirer de leurs multiples alliances, alternativement ou simultanément, des profits pécuniaires disproportionnés aux services exigés d'eux. (4) A peine installé à Soleure, Saint-Romain avait tenu à voir clair dans la situation financière que lui léguait son prédécesseur. Effrayé de prime abord en constatant que certains Etats confédérés réclamaient de lui le montant d'une trentaine d'annuités de censes demeurées impayées, (5) alors que l'Espagne n'en devait guère que cinq à six à ses clients des « Waldstætten » et de Fribourg, il s'était vite convaincu que le versement immédiat d'un ou de deux arrérages de pensions suffirait à apaiser « la soif d'or » dont souffraient ses hôtes. (6) Par malheur son opinion à ce sujet ne trouvait pas d'écho à Paris. (7) Le succès de la deuxième mission de Stoppa étant dû aux distributions clandestines d'argent que celui-ci avait opérées parmi les magistrats et les personnages les plus influents des cantons avec lesquels il était appelé à traiter, (8) Pomponne et Louvois estimaient que cette méthode était désormais la seule à suivre et que partant la dette publique de la couronne envers le

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 gennaio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 janvier; *au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 130; Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 985.

(3) „Les cantons protestants se tiennent clos et couverts." *Saint-Romain au roi.* Soleure, 14 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 83. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 985; *à Pomponne.* Soleure, 25 janvier et 17 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 162, 194.

(4) *Luzern an Schwytz, Unterwalden und Zug.* 31. Dezember 1672. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure. 23 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 94; *à Louvois.* même date. Arch. Guerre. CCLXXXII. 123. — Eidg. Absch. VI *A.* 866 *a.*

(5) „Les pensions de toute nature d'une année pour tous les cantons et les alliez montent à la somme de 191,941 L 8 d. 4 s. Par le mémoire que Mr Colbert m'a envoyé, elles ne montent qu'à 157,315 L 8 d. 4 s. Cette différence qui est de 34,627 L vient de ce que Mr Colbert a réglé son mémoire sur les payemens faits par le Sr Moulier et que led. Sr Moulier a tousjours obmis de payer les pensions à quelques uns des cantons ou des alliez et n'a pas payé les pensions par rolle et à volonté entières à tous les autres." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 25 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 91.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 9 et 23 décembre 1672; *au roi.* 2 et 6 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 75, 94, 102, 117. — *Luzern an Schwytz, Unterwalden und Zug.* 31. Dezember 1672. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. — Dierauer, op. cit. IV. 133.

(7) *Louvois à Saint-Romain.* Versailles, 9 décembre 1672. Arch. Guerre. CCLXX. 143.

(8) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 23 décembre 1672. Arch. Guerre. CCLXXXII. 123.

Corps helvétique pouvait s'accroître sans inconvénient appréciable pour elle. [1] De tels arguments, à dire vrai, ne paraissaient guère soutenables, car si, d'un côté, on pressait l'ambassadeur de mettre tout en œuvre à l'effet de ramener les cités évangéliques dans le giron de la politique royale, [2] il était constant, de l'autre, que chez celles-ci l'acceptation de dons ou de pensions de l'étranger par les particuliers continuait à être soumise à de très dures pénalités. [3] Les conversations que Saint-Romain eut à Baden en janvier 1673 avec les députés du Corps catholique eussent fait la preuve, s'il avait été nécessaire, de la justesse de son raisonnement. [4] On finit par en convenir d'assez mauvaise grâce à Paris et par reconnaître que si, comme la chose semblait probable, les protestants autorisaient désormais la présence permanente au milieu d'eux de ministres des puissances en guerre avec la France, si surtout Zurich et Lucerne réussissaient à se mettre d'accord à ce sujet, le versement intégral aux catholiques d'une annuité de leurs pensions ne saurait être évité. [5] L'ambassadeur reçut donc satisfaction presque complète sur ce point, avec cette réserve cependant qu'en aucun cas les cantons hostiles aux desseins politiques du roi Très-Chrétien n'auraient part à ses largesses. [6]

En possession d'un blanc-seing, sans lequel il lui eût été malaisé d'obtenir la concession de sa levée, Saint-Romain se trouva en mesure de poursuivre avec moins de chances d'insuccès la mise sur pied de cette dernière. [7] Berne se dérobait à ses sollicitations en prétextant l'aggravation des menaces piémontaises qui la contraignaient à renforcer les garnisons du pays de Vaud. [8] En revanche un serviteur éprouvé de la cause du Louvre, le lieutenant général Balthazar retiré à Prangins, offrait de recruter dans les bailliages romands un régiment

(1) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 14 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 69. — *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 14 décembre; Compiègne, 29 décembre 1672. *Ibid.* XLVII. 66, 81. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 2 janvier 1673. *Ibid.* XLVII. 102.

(2) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 14 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 83. — *Le roi à Saint-Romain.* Compiègne, 29 décembre 1672. *Ibid.* XLVII. 84.

(3) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 2 et 25 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 102; Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1001* f° 985.

(4) *Ibid.* — *Saint-Romain à Louvois; à Pomponne.* Soleure, 2, 20, 25 et 28 janvier 1673. Arch. Guerre. CCCXLIV. 8; Aff. Etr. Suisse. XLVII. 146, 166; Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1001* f° 162.

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 11 janvier; Versailles, 17 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 124, 250. — *Le roi au même.* Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier; Versailles, 17 mars 1673. *Ibid.* XLVII. 128, 248. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 3 mars 1673. *Ibid.* XLVII. 229.

(6) „Donner à ceux dont je seray satisfait; ne rien donner à ceux dont je ne le seray pas.“ *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 128. — „Vous pouvez bien employer le nom de pensions en général, mais (ne) rien donner effectivement qu'à ceux qui feront bien en particulier.“ *Pomponne au même.* même date. *Ibid.* XLVII. 127. — *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 23 janvier et 23 février 1673. Arch. Guerre. CCCI (I). 283; CCCI (II). 292. — *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 10 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 168.

(7) Dörfliger. op. cit. 102 sqq.

(8) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 gennaio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Nouvelles de Milan.* 30 août 1673. Gazette d'Amsterdam du 26 septembre 1673. n° 39. — *Le roi à Berne.* Saint-Germain-en-Laye, 20 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI supp[t]. 255.

de vingt compagnies. (1) Cette proposition, encore qu'elle fût appuyée par le chef de mission, ayant été déclinée en haut lieu, (2) l'intérêt de la lutte se concentra principalement dans la région du Gothard, où l'or français ne pouvait manquer de triompher des scrupules des alliés de l'Espagne. (3) Il gagna en plus la Suisse occidentale (4) et enfin les dizains de la vallée du Rhône, auprès desquels l'ambassadeur dépêcha à deux reprises, en janvier, puis en avril, son secrétaire-interprète Michel Baron, dans l'espoir tout à la fois de conjurer l'exécution d'un ordre de rappel adressé aux auxiliaires valaisans à la solde de Louis XIV (5) et de provoquer l'entrée de nouveaux contingents de cette république dans les armées royales. (6) Mais le souvenir des promesses fallacieuses données naguère aux Confédérés par Stoppa était toujours présent à l'esprit de ceux-ci et nuisait à l'effet que le successeur de Mouslier à Soleure attendait des siennes. (7) Aussi lorsque, dès avril et vers le milieu d'août, le souverain témoigna quelque impatience des retards apportés à la décision de la diète, son ministre aux Ligues put-il lui répondre en parfaite connaissance de cause que, les incertitudes des Suisses n'étant pas près de prendre fin, il n'y avait aucune apparence désormais « de faire une bonne levée » et que par suite il semblait préférable d'en ajourner la réalisation à des jours meilleurs. (8)

*Raisons du refus opposé par Berne à la demande de levée française. — Charles-Emmanuel II et l'annulation du traité de Saint-Julien. — Les travaux de Bellerive. — Le blocus du Léman. — Continuation des défiances des protestants à l'égard de la France. — Conférences tenues par eux à Aarau et à Aarberg (juin). — Diète générale à Bade (juillet 1672). — Incidents qui s'y produisent. — Le duc de Savoie et les Genevois. — Légèreté et inconséquence de la diplo-*

---

(1) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 26 novembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 58. — *Louvois à Saint-Romain.* Versailles, 5 décembre 1672 (IIde). Arch. Guerre. CCLXX. 44; CCLXXXI. 88. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 17 mars 1673. *Ibid.* CCCXXI. 555.

(2) *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 1er avril 1673. Arch. Guerre. CCCIII (I). 5.

(3) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 4 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 68.

(4) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 985. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 10 et 17 mars 1673. Arch. Guerre. CCCXXI. 344, 555.

(5) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 15 febbraio e 2 aprile 1673. loc. cit.

(6) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 23 décembre 1672, 2 janvier et 11 avril et (Bade) 20 avril 1673. Arch. Guerre. CCLXXXII. 123; CCCXLIV. 8; CCCXLVI. 102; CCCXXII. 420. — *Relation du Sr Baron au retour de son voyage du pays de Vallais.* janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 101. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 3 gennaio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 14 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 138. — *Capitulation et déclaration de la république de Valley sur la requeste d'un régiment, faicte de la part de son Exce Mr l'ambassadeur de S. M. T. C.* 11 avril 1673. Arch. canton. Sion. Correspondance des ambassadeurs de France. 1600—1686 *A* III. 12, 23. — *Gasp. Stockalper aux dizains du Valais.* Sion, 4 avril 1673. Arch. Ville de Sion. tiroir *107* n° 45.

(7) *Relation du Sr Baron, etc.* loc. cit.

(8) *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 3 et 18 avril 1673. Arch. Guerre. CCCIII. 53, 307. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 5 mai 1673. *Ibid.* CCCXLVI. 184.

*matie piémontaise. — Préparatifs belliqueux de Berne. — Diète d'Aarau de décembre 1672. — Mauvaises dispositions de Saint-Romain envers Genève. — Desseins politiques de la cour de Turin. — Leur manque de précision. — Les catholiques d'Helvétie moins acquis que dans le passé aux intérêts de la maison ducale.*

*Malaise persistant que provoque en Suisse l'incertitude de la situation politique à la frontière occidentale de ce pays. — L'offre de médiation française entre Charles-Emmanuel II, Berne et Genève. — Les cantons protestants évitent de la solliciter et se refusent à discuter les ouvertures du gouvernement de Paris. — Divergences d'opinions aux Ligues quant à l'opportunité de ces dernières. — Impressions fâcheuses qu'elles produisent en Piémont.*

**VI.** Parmi les prétextes qu'on invoquait à Berne pour décliner toute nouvelle concession de troupes au roi Très-Chrétien, figurait, on l'a vu, la crainte qu'en appauvrissant ses réserves d'hommes, le grand canton protestant ne se trouvât plus en état de faire face à une agression piémontaise dans la région du Léman, agression que rendait possible, voire probable la cessation des hostilités entre la république de Gênes et le duc de Savoie. (1) Nulle part certes, la guerre déclarée par Louis XIV aux Hollandais ne soulevait autant de réprobation que sur les bords de l'Aar. Mais nulle part aussi on ne redoutait avec plus de raison que la conclusion d'une paix franco-batave, si elle n'était suivie de l'ouverture d'une campagne militaire contre la maison d'Autriche, ne restituât au gouvernement royal sa pleine liberté d'action vers la frontière du Jura.

En mai 1669, ainsi qu'on l'a dit, Charles-Emmanuel II, dans un acte unilatéral et par conséquent sans valeur, avait déclaré, ou plutôt précisé son intention, déjà dévoilée en décembre 1668, de considérer comme nul le traité de Saint-Julien de l'année 1603 et de n'observer désormais au regard de Genève que les stipulations de celui de Vervins. (2) A leur arrivée à Chambéry, les députés de la petite république y avaient reçu, de la bouche du président La Pérouse, la confirmation de ce véritable coup d'Etat diplomatique, contre lequel ils s'étaient empressés de protester d'ailleurs. (3) La volonté du duc de contrarier les aspirations pacifiques des anciens sujets de sa maison était donc manifeste. (4) «Les tours de Bellerive commençaient à porter ombrage aux

---

(1) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 8 ottobre 1672. loc. cit.

(2) *Minutte d'une response de Mr l'ambr de Servien, etc.* 12 octobre 1669. Aff. Etr. Turin. LX. 334 -- Eidg. Absch. VI *A*. 857 *b* (Aarau, 15.—17. September 1672).

(3) *Minutte d'une response de Mr l'ambassadeur de Servien à Messrs de Genève, proposée par Mr le marquis de Saint-Thomas, premier secrétaire de Mr le duc de Savoye.* 12 octobre 1669. Aff. Etr. Turin. LX. 334. — *Servien à Pomponne.* Turin, 24 décembre 1672. *Ibid.* LXII. 415. -- *Saint-Romain au roi.* Soleure. 11 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 186. - *Aggiunta dell' Instruttione al Sigor Conte Ferrero, ambasciatore in Francia, ecc.* 18 dicembre 1673 (art. XXI). Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève. Catég. I. Paquet 21.

(4) *Le duc de Savoie à Zurich et Berne.* Turin, 10 août 1669; 12 novembre 1672. St-Arch. Bern. Genfbuch. VII. 247; St-Arch. Zürich. Genf. 1668 -1672 *A* 226[10]. — *Plaintes du duc de Savoie contre les Srs de Genève.* Turin, 20 août 1672. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3564*.

Genevois. » Les travaux exécutés dans ce port et la construction d'une « flottille de guerre », dont les courses se multipliaient, assuraient au prince piémontais la maîtrise du Léman. (1) On s'en émut au pied du Salève, comme à celui du Gurten, et l'on répondit à cette menace par le blocus sévère, et réellement efficace grâce à la coopération valaisanne, de la rive méridionale du lac. (2) Au fond cependant le déchaînement des hostilités n'était souhaité ni par Charles-Emmanuel, dont les préoccupations allaient du côté de Gênes, ni par Berne, que les défaites hollandaises, l'attitude de Fribourg et celle des autres alliés suisses de son adversaire eussent suffi à rendre prudente, (3) à supposer que l'insuffisance notoire de sa préparation militaire et « l'engourdissement » de ses magistrats dans un bien-être avilissant ne se fussent pas opposés à toute action quelque peu énergique de sa part. (4)

Une appréhension subsistait néanmoins, que les promesses réitérées d'assistance éventuelle données par le Louvre aux protestants d'Helvétie ne parvenaient pas à effacer de l'esprit de ceux-ci. Rassurée jusqu'à un certain point quant à la sécurité du pays de Vaud, dont la France, d'un côté, et l'Espagne, de l'autre, offraient à l'envi d'assumer la protection, (5) l'autorité

(1) *Information prise par noble Ami de Chapeaurouge, ancien syndic, par ordre de Messrs les syndics touchant l'avis qui a esté donné que ceux de Bellerive avoient arresté et emmené un bateau chargé de bois venant en cette ville.* 10/20 juin 1672. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3562.* — *Sostanza delle lettere scritte da Bada al conte ambre Casati, sotto li 8 di luglio 1672.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 15 luglio 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV. — *Roset à De La Mare, l'aîné.* Genève, 26 août 1672. Bibl. Nat. f. latin *6019* f° 103. — *Nouvelles de La Haye.* 7 septembre 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 36. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. n° 167. p. 27 und 309 (Samstag, 21. September [v. s.]; Freytag, 27. Dezember 1672. v. s.). — Memoirs of Edm. Ludlow (éd. Firth. 1894). II. 437.

(2) *Baron à Pomponne.* Soleure, 24 juin 1672. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 49. — „Nous ne sommes pas en rupture avec S. A. R. de Savoye, mais elle est fort à craindre." *Roset à De La Mare, l'aîné.* Genève, 26 août 1672. Bibl. Nat. f. latin *6019* f° 103. — *Nouvelles de Milan.* 9 novembre 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 48.

(3) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 26 aprile 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 12 luglio 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Finalmente io crederei che questi Bernesi non siano per moversi che prima non vedino il re ben impegnato, massime seguendo qualche rottura con la Spagna." *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 6 marzo 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 17 février 1673. loc. cit.

(4) „Del negotio di Bellariva, V. A. R. potra stare sicura che il tutto andera bene." *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 26 marzo 1672. loc. cit. — „Li Bernesi, fra tutti li Svizzeri, sono li più crapulosi... che eziandio quelli che hanno la cura dello Stato sono sempre stati suoliti a far quattro pasti il giorno; il loro paese disgionto, senza fortezze, a riserva della città, esausti di danari, gli huomini tutti, da e per la coltura della campagna, non avvezzi all' armi, senza capi che regolarmente sapino guereggiare, l'esser fuori di speranza di puoter ricever alcun aiuto, ne soccorso dalli prencipi protestanti in queste congionture da benissimo a decidere questa loro ostinata perseveranza procedere o perchè veggono V. A. R. sul punto di disarmare, o perchè stimano con questo di far fare qualche diversione all' armi del re, o vero che pensino con la sola bravura d'ottenere l'intento quanto a Geneva per farli strada similmente rispetto al paese di Vaud." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 23 gennaio e 13 febbraio 1673. loc. cit. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 17 mars 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCV. fasc. 2.

(5) *El marqués de La Fuente a la reina.* Madrid, 16 de junio 1672. Simancas. Estado. *3383.* — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 7 octobre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCII. — *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 23 janvier 1673. Arch. Guerre. CCCI. 283. — *Notitie da darsi a Sua Maestà Christianissima* (1673). Aff. Etr. Suisse. XLVII. 207.

bernoise l'était fort peu en revanche au sujet de la capacité de résistance de ses protégés de Genève, surtout si, ainsi qu'on le prétendait en Suisse et en Rhétie, le roi Très-Chrétien songeait à conquérir coup sur coup cette ville, Gênes et la Lombardie, avant que les Grisons n'eussent mis le Luziensteig en état de défense. (1) De surcroît, encore qu'exprimées de façon très discrète, les sympathies qu'inspirait aux magistrats et au peuple de la petite république du Léman la cause hollandaise fournissait au ministre du duc à Paris l'occasion de les dénigrer dans l'esprit de Louis XIV et de ses conseillers. (2) Dès lors les protecteurs de la cité calviniste n'avaient à compter que sur eux-mêmes pour lui porter secours. Dépités de l'insuccès de leurs plaintes à Turin, (3) les protestants assignèrent aux 21 et 22 juin une diète particulière à Aarau, où ils agitèrent de provoquer une démarche solennelle du Corps helvétique auprès du souverain du Piémont, afin d'adjurer celui-ci d'observer strictement à l'avenir les diverses clauses du traité de Saint-Julien. (4) Deux jours plus tard, des députés des deux grandes cités évangéliques se réunirent à Aarberg en une

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 13 agosto 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Pappus a Casati.* Costanza, 22 settembre 1672. *Ibid.* Culto. *2167.* — *Nouvelles de Cologne.* 3 mars 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 10. — *Notitie ad aures di Sua Maestà Christianissima* (1673). Aff. Etr. Suisse. XLVII. 198.

(2) „La première fois que je négocierai avec Mr de Pomponne, je tâcherai de pénétrer l'effet qu'aura produit dans l'esprit du roi et de Messrs les ministres l'avis que je lui donnai que les gens de Genève avaient murmuré contre Sa Maté sur les premiers bruits qui avaient couru de la guerre qu'Elle va faire aux Hollandais et que, depuis ce temps là, ils ne faisaient plus commémoration de sa personne dans les prières publiques, comme ils avaient coutume de le pratiquer auparavant.“ *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 18 avril 1672. ap. Mis de Saint-Maurice. Lettres sur la cour de Louis XIV. t. II. 272. — *Le duc de Savoie à Leonardi.* Turin, 7 janvier 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 13 febbraio e 19 aprile 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — „Gia più volte fui del sentimento di V. S. Illma et mi raccordi precisamente d'haver glielo scritto che sarebbe santa cosa di procurar a metter in diffidenza del re Christmo Genevrini, raccordandomi precisamente che lo motivai con queste istesse parole: acciò che non ricevino presentemente con simili gratie dell'impartitegli da Henrico quattro, massime per la famosa lettera stampata nelle sacrileghe risposte di quel *citadino di Geneva* alli scritti del *cavagliere savoiardo,* de datta delli 8 gennaio 1603. *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 17 marzo 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — *Il presidente Gontery al duca di Savoia.* Parigi, 29 marzo 1673. *Ibid.* Francia. Lett min. XCV. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 4 maggio 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Nancy, 12 août 1673. loc. cit.

(3) *Saint-Thomas à Berne.* Turin, 21 juillet 1672. St-Arch. Basel. Politisches *N* 8—10. — „Le bastiment de Bellerive peut estre veu et considéré par quiconque en aura la curiosité et l'on trouvera que ny dans le corps, ny dans l'enceinte, ny dans ce qu'on appelle port il n'y a aucune sorte de fortiffication, mais une simple maison pour l'usage du commerce et pour des magasins.“ *Le duc de Savoie à Zurich et à Berne.* Turin, 12 novembre 1672. St-Arch. Bern. Genfbuch. VII. 237; St-Arch. Zürich. Genf (1668—1672) *A* 226 10. — *Relation Beat Fischers dess Elteren der Verrichtung auf seiner an den Savoyschen Hoff nacher Turin aus gnædigem Befelch gethaner Reiss, im November und Dezember 1672.* St-Arch. Bern. Genfbuch. VII. 258. — *Le duc de Savoie à Glaris, Bâle, Soleure, Schaffhouse et Appenzell.* Turin, 28 février 1673. St-Arch. Basel. Politisches *N* 8—10; St-Arch. Zürich. Genff (1673—1677). — *Pomponne à Servien.* Versailles, 24 mars 1673: *Servien à Pomponne.* Turin, 22 avril 1673. Aff. Etr. Piémont. LXIV. 56, 70. — *Zurich et Berne au duc de Savoie.* 19/29 mai 1673. St-Arch. Zürich. Genff (1673—1677).

(4) *Instruktion... an die Herrn Ehrengesandten zu Baden.* 28. Juni/8. Juli 1672. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 726. — *Bern an seine Ehrengesandten zu Baden.* 28. Juli/7. August 1672. *Ibid.* Instruktionsbuch *T* 725. — *Le duc de Savoie à Berne.* Turin, 20 août 1672. St-Arch. Luzern. Savoien. IX (Militärwesen). — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* La Vénerie, 15 décembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 816 c (Aarau, Juni 1672); 857 *b* (Aarau. 17. September 1672).

conférence à laquelle Genève se fit représenter. [1] On y décida de rejeter les exigences savoyardes, de se préparer, en cas de besoin, à repousser la force par la force et de réclamer l'intervention des cinq Etats confédérés garants de la paix du 5 juillet 1603, à savoir: Glaris, Bâle, Soleure, Schaffhouse et Appenzell. [2] La diète générale convoquée à Bade le 3 juillet s'ouvrit dès lors dans une atmosphère chargée d'orage. Zurich et Berne y ayant énuméré leurs griefs envers la cour de Turin, les représentants des cantons alliés de celle-ci, à l'exception de ceux de Fribourg, sortirent de la salle des séances plutôt que de laisser remettre en discussion les prétentions ducales sur les terres distraites de la Savoie en 1536. [3]

Assuré, comme il l'était, de la neutralité bienveillante des « Waldstætten », auxquels il faisait demander dans ce même temps un secours de trois mille hommes contre Gênes, [4] Charles-Emmanuel II pouvait dilayer à volonté, se jouer de ses adversaires et répondre à leurs plaintes par un nouvel exposé des siennes, si mal fondées qu'elles fussent. [5] Il n'y manqua point et réussit sans peine à exaspérer contre lui l'opinion publique dans les cités évangéliques. Les inquiétudes de celles-ci se portaient simultanément vers le Léman et vers la Hollande. [6] Elles se firent jour du 15 au 17 septembre durant la diète d'Aarau, à laquelle assistèrent des envoyés des Etats-Généraux des Provinces-Unies et de l'électeur de Brandebourg, ainsi qu'un calviniste français, le baron d'Aubonne, ami du comte de Dohna. [7] Des délibérations qui se poursuivirent au cours de ces trois journées, il ne sortit toutefois qu'une fort pressante missive adressée

---

(1) *Genève à Zurich et à Berne.* 10/20 juin 1672. Arch. d'Etat Genève. Lettres du Conseil. 1671—1682 (C. L. 48). p. 58. — *Instructions aux nobles Jean Du Pan et Jean Lullin, députez en la conférence d'Arberg.* Genève, 16/26 juin 1672. Arch. d'Etat Genève. Portef. histor. *3561.* — Eidg. Absch. VI *A.* 847.

(2) *Baron à Pomponne.* Soleure, 1er et 15 juillet 1672. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. p. 50.; XLVII. 37. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 24 luglio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Genève aux cantons garants du traité de Saint-Julien.* 24 juin/4 juillet 1672. Arch. d'Etat Genève. Lettres du Conseil. 1671—1682 (C. L. 48). p. 67. — Eidg. Absch. VI *A.* 847.

(3) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 24 luglio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — „Les dictes plaintes (des Bernois et des Zuricois) sont destituées de tout fondement.“ *Le duc de Savoie à Lucerne.* Turin, 20 août 1672. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium. — *Nouvelles de Cologne,* du 23 août 1672. Gazette d'Amsterdam du 30 août 1672. n° 35. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 27 gennaio 1673. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 849*f* (Baden, 3. Juli 1672); 852 *a.* — Jahrbuch für Schweiz. Gesch. XIII. 482.

(4) *Le duc de Savoie à Lucerne.* Turin, 15 août 1672. St-Arch. Luzern. Savoien. IX (Militärwesen). — *Leonardi a Lucerna.* Lucerna, 23 agosto 1672. *Ibid.* — *Cibo ad Altieri.* Einsiedeln, 26 agosto 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.

(5) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 28 febbraio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV.

(6) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 14 marzo 1673. loc. cit. — „Non sanno i protestanti dove dare della testa.“ *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 14 marzo 1673. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 aprile 1673. loc. cit.

(7) *Genève aux députés réunis à Aarau.* 29 août/8 septembre 1672 (créances pour Du Pan et Lullin). Arch. d'Etat Genève. Lettres du Conseil. 1671—1682 (C. L. 48). p. 84. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 24 settembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Nouvelles de Milan.* 5 octobre 1672; *de Cologne.* 18 octobre 1672. Gazette d'Amsterdam du 5 octobre 1672. n° 43.

par le Corps protestant d'Helvétie au duc de Savoie.(1) Or l'insuccès de sa campagne de Ligurie induisait ce prince à la prudence.(2) Tout en approuvant dans leur ensemble les déclarations données en son nom aux députés des « Syndics et Conseils » par le président La Pérouse, il laissa néanmoins entendre, le 26 novembre, que sa résolution en ce qui concernait la caducité des articles de Saint-Julien n'était pas immuable,(3) ce dont il n'y avait point lieu de s'étonner outre mesure, car, avec sa légèreté accoutumée, la diplomatie piémontaise, après s'être réclamée du traité de Vervins pour régler désormais les relations entre Turin et Genève, s'apercevait un peu tard qu'elle avait fait « un mauvais marché ».(4) Mais il eût fallu d'autres concessions que celle-là pour désarmer les suspicions légitimes des Bernois et de leurs protégés de la région du Léman. Il eût fallu surtout que le duc surveillât mieux ses discours. Dans l'audience accordée par lui à un envoyé du grand canton suisse, n'avait-il pas insinué que, la paix une fois signée avec Gênes, ses armes seraient incontinent employées ailleurs, paroles imprudentes, dont son premier ministre, le marquis de Saint-Thomas, cherchait vainement à atténuer le sens et la portée.(5)

Aussi bien, sur les bords de l'Aar, comme sur ceux de l'Arve, la question se posait de savoir s'il ne serait pas plus avantageux, pour les adversaires de Charles-Emmanuel II, de tenter un coup de main contre Bellerive avant que les troupes de ce prince, que la cessation des hostilités en Ligurie allait rendre disponibles, se rapprochassent du Chablais et du Faucigny.(6) Or c'était à détourner l'exécution d'un tel dessein que le duc s'attachait depuis peu, soit qu'il s'efforçât d'intéresser à sa cause le roi Très-Chrétien, soit qu'il protestât

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 settembre 1672. loc. cit. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 11 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 186. — Eidg. Absch. VI *A.* 858, 859.

(2) *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 23 juillet 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIII. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 7 ottobre 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI.

(3) *Il duca di Savoid a Leonardi.* Torino, 4 febbraio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 11 février 1673. loc. cit. — Memoirs of Ludlow (éd. Firth. 1894). II. 439.

(4) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 16 febbraio e 2 marzo 1673. loc. cit. — „Hebbe il Sor di Pomponne a dirli (al March. di San-Maurizio) che non stimava che, per causa delle contraventioni che si ogettavano a Genevrini contro li capitoli del trattato di San Giuliano, havesse potuto V. A. R. far la dichiaratione di non esser tenuta all'osservanza del medesimo trattato." *Il presidente Gontery al duca di Savoia.* Parigi, 29 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCV. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 26 avril 1673. *Ibid.*

(5) „Mr le marquis de Saint-Thomas m'a adjousté qu'il estoit pressé d'aller voir l'envoyé du canton de Berne, pour le détromper de ce qu'il croit que S. A. R. luy a dit qu'à present qu'il avoit fait la trève avec les Gennois, il estoit en estat de se faire craindre de ses voisins; qu'il estoit fascheux que cet envoyé fust persuadé que S. A. R. luy eust parlé en ces termes; que c'est un Suisse, lequel n'a pas bien entendu le français de S. A. R." *Gomont à Pomponne.* Turin, 1er novembre 1672. Aff. Etr. Turin. LXIII. 144.

(6) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 24 septembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 28 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2167*; Lucerna, 27 gennaio 1673. *Ibid.* Grigioni. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 17 mars 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCV. — „Bensi procuraranno li protestanti distrugger, quando l'occasione se gli fara più propria, o con l'armi o con artificii il porto e casa di Bellariva, perchè quelle torri fanno ombra a Geneva et il porto facilita il traghetto del lago." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 17 marzo 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 847.

par avance contre l'incorporation possible de Genève au Corps helvétique, [1] soit qu'il fît prier ses alliés des petits cantons d'intervenir auprès de leurs confédérés de la nouvelle croyance afin que ceux-ci n'abandonnassent point la voie de la négociation. [2] En réalité, on se lassait dans le « Mittelland » des atermoiements continuels de la cour de Turin. [3] L'unanime réprobation à quoi cette dernière se trouvait en butte dans la Suisse protestante n'avait d'égale que celle qui pesait sur le gouvernement de Paris depuis l'invasion de la Hollande par les armes françaises. [4] Saint-Romain ne tarda pas à s'en rendre compte. A l'issue de la diète réunie à Aarau du 27 au 30 décembre 1672, les députés de Genève, circonvenus par ceux de Berne, faillirent éviter, en regagnant leurs foyers, de passer à Soleure, ainsi qu'ils le faisaient à l'accoutumée. [5] Et pourtant, quelques semaines auparavant, à son entrée dans le pays de Gex, l'ambassadeur de Louis XIV avait été l'objet de prévenances très remarquées de la part des magistrats de la petite république. [6] Sa diète de légitimation lui procura d'ailleurs l'occasion de prendre une revanche de l'attitude hostile d'un certain nombre de ses hôtes à son égard. Convaincus du mauvais vouloir évident des cantons catholiques envers la cité calviniste, les représentants du Corps protestant s'étaient, la session close, portés aux « Cordeliers » afin d'entretenir le ministre du Louvre de leurs doléances contre le duc de Savoie, de lui déclarer qu'ils ne toléreraient aucune infraction nouvelle au traité de Saint-Julien et de s'ouvrir à lui de leur désir de voir son maître imposer au souverain piémontais l'observation des engagements souscrits jadis par son aïeul. [7] Leur déception fut amère en constatant que, sur cette question délicate à tout le moins, le siège de l'ambassadeur français était fait et que « leur déduction fort ample, mais fort partiale » selon lui, du différend de Corsinge ne rencontrerait pas son approbation tant que la sentence arbitrale de Servien ne serait pas acceptée « franchement » par les autorités de Genève et de Berne. [8]

Dès l'instant que Saint-Romain inclinait manifestement à donner raison à l'adversaire des cités évangéliques, on pouvait s'attendre, semble-t-il, à ce que les petits cantons embrassassent avec plus de chaleur encore que dans le passé

---

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 27 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) *Nouvelles de Cologne.* 24 mars 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 13.

(3) *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Lucerna, 29 gennaio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. *454* n° 38.

(4) *Pomponne à Baron.* Camp de Visé, 14 juin 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 30. — *C.-C. Beroldingen al segretario di Stato, a Milano.* Lugano, 28 dicembre 1672. loc. cit.

(5) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 30 décembre 1672, 2 et 6 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 98, 102, 117; *à Gravel.* Soleure, 5 janvier 1673. *Ibid.* VI suppt. f° 69.

(6) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 26 novembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 58.

(7) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 985. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 gennaio 1673. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 869 *a.*

(8) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 985. — *Berne aux six cantons de l'alliance de Savoie.* 31 janvier/10 février 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 6 février 1673. *Ibid.*

les intérêts de la maison de Savoie. (1) L'événement cependant déjoua ce calcul. Les arguments présentés à Soleure, les 19 et 20 janvier 1673, à l'appui de la thèse genevoise commençaient à faire impression dans l'esprit des catholiques, (2) dont Casati s'attachait d'autre part à éveiller les défiances à l'endroit des prétentions ducales. (3) Aussi bien celles-ci manquaient de précision. Et les vagues griefs énoncés par Charles-Emmanuel II envers « ceux de Genève » n'étaient pas si sérieux qu'on dût renoncer à les aplanir, pour peu que ce prince fût de bonne foi. (4) Or tel ne paraissait point être le cas. Incapable de fixer ses desseins, mais résolument hostile à l'idée d'un accommodement « écrit » avec ses voisins du nord, (5) le souverain du Piémont entendait avant tout conserver sa liberté d'action, dans l'espoir que l'isolement politique des cantons réformés ou un changement d'attitude du gouvernement de Paris à son égard lui permettrait enfin de rentrer en possession des rives occidentale et septentrionale du Léman. (6)

Aussi longtemps que les soucis de sa campagne contre Gênes l'avaient absorbé, le duc s'était efforcé de prévenir entre les Confédérés des deux confessions une rupture dont il n'eut pas été en mesure de profiter et qui l'eût empêché de recourir aux bons offices des « Waldstætten » pour arrêter les protestants sur la voie belliqueuse où ceux-ci paraissaient désireux de s'engager. (7) Mais, depuis l'arrêt des hostilités en Ligurie, sa politique helvétique

(1) „Et que dites vous, entre nous, de l'autorité avec la quelle ils (les protestants) veulent, qu'avant que d'entrer en aucune voye d'accommodement, Msgr de Savoye se dédise de la déclaration qu'il a faite de ne pouvoir garder le traité de Saint-Julien et déclare tout au contraire qu'il le gardera et le veut garder ?" *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 28 janvier 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 17 febbraio 1673. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCIV. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 227. — „In effetto, quando i cattolici vennero a rottura co' i Protestanti, noi impiegammo all' hora non solamente tutta l'efficacia di nostri ufficii, ma gli accompagnammo con valide e considerabile assistenza di truppe, eccedente eziandio ogni nostra obbligatione." *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 8 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV.

(2) *Discours fait dans la deuxième session de la diette de Soleure par les députez des cantons de Zurich et de Berne, le 19e de janvier 1673.* Aff. Etr. Suisse. XLVII. 142 — *Berne aux six cantons de l'alliance de Savoie.* 31 janvier/10 février 1673. loc. cit. — „Gia ho accennato a V. A. R. con estrema mia mortificatione che doppo il ritorno dall' assemblea di Solodoro, non trovamo più nelli nostri cantoni la sodezza della primiera dispositione, ancorche dalli amici possimo prometterci il tutto. Ma la pluralità in questi paesi è la domandante e vincitrice." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 20 febbraio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 28 febbraio 1673. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCIV.

(3) *Unterwalden-le-Haut à Lucerne.* Sarnen, 11 février 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 16 febbraio, 17 marzo e 1o giugno 1673. *Ibid.*

(4) „Les Genevrins nous escrivent d'une manière qui répugne à la bienséance et au respect qui nous est deub." *Le duc de Savoie à Berne.* Turin, 30 août 1672. St-Arch. Luzern. Savoien. IX (Militärwesen). — *Lucerna alli V cantoni confederati colla Savoia.* 25 febbraio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 18 marzo 1673. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCIV. — Eidg. Absch. VI *A.* 847.

(5) *Memorie per Svizzeri.* 6 gennaio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Le duc de Savoie à Leonardi.* Turin, 7 janvier 1673. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCIV.

(6) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 28 maggio, 24 luglio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(7) *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 23 dicembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Nunz. Svizz. LXVI. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 19 gennaio 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 166.

s'était modifiée. Ce fut le retour à d'anciens et fâcheux errements, à des tentatives quotidiennes de déchaîner la guerre civile aux Ligues, à des promesses d'assistance militaire faites aux cantons forestiers, s'ils consentaient à opérer des diversions vers le Grimsel ou l'Emmenthal. (1) Au total, ce que Charles-Emmanuel II se proposait d'obtenir de ses alliés suisses, c'était l'assurance qu'ils l'aideraient à reconquérir Genève et le pays de Vaud, et cela sans retard, car, pour peu que la menace française s'accrût à l'endroit de la Franche-Comté, l'opinion prévalait à cette heure que les divers membres de la Confédération s'associeraient dans un commun effort pour mettre la république du Léman à l'abri des convoitises dont elle était l'objet. (2) On se flattait à Turin d'éviter cet écueil. C'était aller trop vite en besogne. Les cantons commençaient à peine à se prononcer sur l'opportunité de la dénonciation piémontaise de la paix de Saint-Julien et leurs réponses devaient ménager quelque surprise à celui qui les avait provoquées. Certes la décision des cités évangéliques semblait immuable. (3) A Bâle, comme à Berne; à Schaffhouse, comme à Zurich, la volonté persistait d'imposer coûte que coûte au duc la reconnaissance explicite de l'indépendance de Genève. (4) En revanche un incontestable flottement se manifestait parmi les catholiques depuis le recès de la diète de Soleure de janvier. L'affirmation de Casati que le maintien du traité du 21 juillet 1603 «était nécessaire au repos de la Suisse» faisait chaque jour plus d'impression dans l'esprit de ses coreligionnaires de ce pays. (5) Fribourg ne l'avait jamais mise en doute. (6) Le gouvernement de Sarnen l'acceptait à

(1) *Le duc de Savoie à Lucerne.* Turin, 3 décembre 1672. St-Arch. Luzern. Savoien. IX (Militärwesen). — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 12 gennaio e 4 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Le duc de Savoie à Leonardi.* Turin, 21 janvier et 4 février 1673. *Ibid.* Francia. XCIV. — *Leonardi aux VI Cantons de l'alliance de Savoie.* Lucerne, 20 février 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 24 febbraio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Zoug à Leonardi.* 4 mars 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) *Le duc de Savoie à Lucerne.* Turin, 3 décembre 1672. St-Arch. Luzern. Savoien. IX (Militärwesen). — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 24 febbraio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 227.

(4) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 9 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 71. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* La Vénerie, 15 décembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIII. — *Servien à Pomponne.* Turin, 28 janvier 1673. Aff. Etr. Turin. LXIV. 18. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 25 febbraio 1673. loc. cit. — „Les protestants croient que la conjoncture leur est favorable et veulent en profiter pour réduire S. A. R. à convenir de l'observation du traité de Saint-Julien, et sur ce fondement ajuster et régler les choses." *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 25 février 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — „Nous sommes en tel estat que nous ne saurions subsister, et nostre ruine, qui entraineroit avec elle celle de nos voisins, est infaillible en peu de temps, si le traité de Saint-Julien est rompu, comme on le prétend, et si le port et bastiment de Bellerive avec les vaisseaux construits et autres appareils subsistent." *Lullin et Du Pan à Zurich.* Berne, 1er/11 mars 1673. St-Arch. Zürich. Genff (1673—1677). — *Saint-Romain au roi.* Soleure. 10 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 249. — *Pomponne à Servien.* Is-sur-Tille, 28 avril 1674. Aff. Etr. Turin. LXIV. 262.

(5) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 16 febbraio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 1er mars 1673. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCVI.

(6) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 4 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

son tour. [1] Lucerne ne la combattait plus et refusait par suite de réunir en une diète particulière les alliés de la maison de Savoie, dans la crainte d'avantager les affaires de celle-ci. [2] L'échec de la manœuvre piémontaise était désormais inévitable et « tous les plus grands politiques du monde » n'eussent pas réussi à persuader aux « Waldstætten » de convertir en une alliance offensive l'alliance défensive contractée par eux avec la cour de Turin. [3]

**VII.** En dépit de l'énergie déployée par les magistrats de la Suisse protestante, en dépit de l'attitude prudente des catholiques, dont les instincts belliqueux avaient momentanément fait place à un très grand désir de concorde et de paix, le malaise ne s'était pas atténué qui, par suite des différends nés de l'incident de Corsinge, pesait sur l'ensemble du Corps helvétique. L'autorité genevoise ne taisait plus le préjudice que lui causaient les courses répétées de la flottille de Bellerive. [4] Affaiblis, grâce au jeu défectueux de leurs alliances multiples et trop souvent contradictoires, Lucerne et les Etats de son groupe ne songeaient qu'à esquiver l'exécution de la plupart des engagements contractés par eux à l'égard de l'étranger. [5] Berne enfin, que le manque d'entraînement de ses milices et la médiocrité manifeste de sa cavalerie rendaient circonspecte, répugnait à recourir à la voie des armes, tant que celles de France lui donneraient de l'ombrage à sa frontière de l'ouest. [6] Et cette sage conduite augmentait la déception du duc de Savoie, lequel, au fait des offres d'assistance adressées de Vienne, d'Innsbruck et de Milan au plus puissant des Etats confédérés, souhaitait qu'elles fussent acceptées, ce qui, du coup, lui eût procuré à lui-même l'appui militaire du roi Très-Chrétien. [7]

Que les craintes relatives à un prochain déchaînement des hostilités dans la région du Léman se fussent quelque peu dissipées, la chose était incontes-

---

(1) *Unterwalden-le-Haut à Lucerne.* Sarnen. 11 février 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 20 febbraio, 17 marzo; *a San-Tomaso.* Lucerna, 27 luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 18 marzo 1673. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCIV.

(3) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 2 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — „Non essendo potuto riuscire all' inviato di Savoia di tirare li cantoni cattolici ad una aperta dichiarazione d'assistere a S. Altza contro li Bernesi e Zurigani quando volessero questi dar aiuto alla città di Ginevra.“ *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 10 marzo 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — Eidg. Absch. VI *A.* 855 *a* (Luzern, 30. August 1672).

(4) *Genève à Zurich.* 23 juin/2 juillet, 19/29 septembre 1671. Arch. d'Etat Genève. Lettres du Conseil. 1671—1672. XLV. — *Genève aux cantons protestants.* 18/28 septembre 1671. St-Arch. Basel. Politisches *N* 8—10.

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 855 *a* (Luzern, 29.—30. August 1672).

(6) *Notitie riservate ad aures di S. Mtà Christianissima.* 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 198.

(7) *Notitie riservate ad aures di Sua Maestà Christianissima.* 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 198. — *Notitie da darsi a Sua Mtà Christma* (1673). *Ibid.* XLVII. 207. — „Volesse Iddio che Bernesi e Genevrini si appogiassero alla casa d'Austria, che all' hora crederei che in qualche buona occasione, col favore del re Christmo, potressimo più facilmente ricuperare il nostro.“ ... „Quanto più i Bernesi e Genevrini disobligaranno la Francia, tanto e maggior ne risultarebbe il nostro avantaggio.“ *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 13 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — „Poichè

table.(1) Mais il eût été prématuré d'affirmer leur complète disparition. Un brusque coup de main berno-genevois contre Bellerive était toujours possible.(2) Ce danger, il appartenait à l'une des puissances étrangères, alliées ou amies des parties en cause, de tenter de le conjurer. Dès le 3 décembre 1672, Saint-Romain avait émis l'avis que, si une offre de médiation se produisait, il serait politique qu'elle émanât de son maître.(3) Onze jours plus tard, celui-ci, entrant dans les vues de son ministre aux Ligues, l'autorisait à intervenir à cette fin auprès des Conseils des deux grandes cités évangéliques,(4) étant bien entendu d'ailleurs que cette démarche ne serait entreprise qu'au cas où le gouvernement du *Mittelland* persisterait dans son intention de faire sienne la cause de ses protégés de Genève.(5) Quoique cette condition fût pleinement remplie, l'ambassadeur différa néanmoins l'exécution des ordres royaux. Aussi bien il eût été souhaitable, selon lui, que l'initiative d'une solution pacifique du conflit partît de la Suisse et qu'on le priât de s'entremettre auprès de son souverain à l'effet de la procurer.(6) Mais cet espoir devait être déçu. La diète tenue à Aarau dans les derniers jours de décembre se termina sans que ses membres eussent jugé opportun de recourir aux bons offices du roi Très-Chrétien.(7) Par suite, les 7 et 8 janvier 1673, des propositions formelles de médiation française furent adressées, non pas au duc de Savoie à Turin,(8) encore que Pomponne y inclinât,(9) mais bien de Soleure aux Conseils de Zurich, puis à ceux de Berne, tandis que les alliés suisses du Piémont étaient avisés de cette double démarche.(10)

---

quando i Bernesi e Genevrini fossero procacciati questa nuova protettione della casa d'Austria, perderebbero più facilmente quella di Francia.“ *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 15 aprile 1673. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCIV.

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 28 gennaio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) „Je voy qu'il y a tousjours beaucoup de chaleur et d'emportement et, si je ne me trompe, Messrs de Berne, qui regardent Genève comme un ouvrage de dehors, qui couvre le pays de Vaud, sont capables de porter les choses à l'extrémité.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 7 janvier 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 12 gennaio 1673. *Ibid.* — *Le duc de Savoie à Leonardi.* Turin, 14 janvier 1673. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCIV.

(3) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 3 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 65.

(4) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 14 décembre 1672, Saint-Germain-en-Laye, 22 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 66, 213.

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 11 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 124.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 23 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 94; *à Louvois.* même date. Arch. Guerre. CCLXXXII. 123.

(7) *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 31 décembre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(8) *Servien à Pomponne.* Turin, 24 décembre 1672. Aff. Etr. Turin. LXII. 415. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 22 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 266.

(9) *Pomponne à Servien.* Saint-Germain-en-Laye, 9 février 1673. Aff. Etr. Piémont. LXIV. 29. — *Servien à Pomponne.* Turin, 11 février 1673. *Ibid.* LXIV. 30.

(10) *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 5 janvier 1673. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium; *aux XIII cantons.* même date. *Ibid.* — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 8 janvier 1673. St-Arch. Bern. Genfbuch. VII. 318; Aff. Etr. Suisse. XLVII. 128. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure. 10 janvier 1673. *Ibid.* XLVII. 130. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXVII. 320 (2./12. Januar 1673). — Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). 473 (du 3/13 janvier 1673). — *Gontery al duca di Savoia.* Parigi, 29 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCV.

Maître du choix de l'heure, Saint-Romain estimait que celle-ci était des plus favorables à la réussite de son dessein. Tout entiers au désappointement que leur causait l'attitude manifestement hostile en cet instant des petits cantons envers eux, les Confédérés de la nouvelle croyance n'accueilleraient-ils pas avec reconnaissance des ouvertures très propres à les sortir de leurs embarras. (1) L'ambassadeur fut assez vite fixé à cet égard. Dans la conférence qu'il eut avec les députés protestants à Soleure, le 19 janvier, ceux-ci l'entretinrent, ainsi qu'on l'a dit, de leurs griefs contre le duc de Savoie, mais évitèrent avec soin de faire allusion à la dernière démarche tentée par lui auprès de leurs supérieurs. (2) Le lendemain, 20, réunis en une assemblée particulière, ils tombèrent d'accord entre eux pour reconnaître que la situation créée par le projet de médiation française était « délicate », (3) d'autant que jamais Zurich et Berne ne consentiraient à laisser remettre en question la validité du traité de Saint-Julien. (4) Aussi fut-ce par un refus d'entrée en matière que les magistrats des deux cités évangéliques répondirent quelques jours plus tard aux instances réitérées de Saint-Romain. (5) Désagréablement surpris naguère en constatant à quel point la sentence arbitrale de Servien lésait des intérêts qui leur étaient chers, ils n'entendaient point s'exposer de gaîté de cœur à une nouvelle et irréparable déconvenue. (6)

A première vue cependant, et sous certaines réserves, l'idée d'une intervention du Louvre dans le différend helvéto-piémontais ne rencontrait pas que des détracteurs. (7) A Genève, voire à Berne, ne souhaitait-on pas que le roi Très-Chrétien contraignît le duc de Savoie à faire honneur aux engagements

---

(1) *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 7 janvier 1673. St-Arch. Zürich. Genff (1673—1677) *A* 246[11]. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 14 janvier 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) *Instruktion, Gewalt und Befelch uff die... Herrn Samuel Frisching, Schuldtheiss, und Herrn Generaln Sigismund von Erlach, alt Venner und des Raths der Stadt Bern, Ihrer Abfertigung auff eine allgemeine Solothurnische Zusammenkunft zu Complimentierung dess dort jüngst ankommenen frantzösischen Ambassadoren, Herrn von Saint-Romain.* 4./14. Januar 1673. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 736. — „Il paroist assez par toute leur conduite sur ce sujet que leur dessein est d'éviter, s'ils peuvent, l'entremise de Vostre Majesté.“ *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1001* f° 985. — *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 22 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 213. — *Strambino al duca di Savoia.* Lucerna, 12 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(3) „bedenklich“. Eidg. Absch. VI *A*. 869 *a*.

(4) *Bern an Zürich.* 4./14. Januar 1673. St-Arch. Zürich. Genff (1673—1677) *A* 246[11].

(5) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 22 gennaio 1673. loc. cit. — *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 22 février 1673. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 869 *a*.

(6) „Je me donne l'honneur d'accompagner de ces lignes la lettre cy-jointe de Sa M[té] pour avoir celuy de vous faire remarquer que Genève est une si pernitieuze source de poyzon contre la religion et de sédition contre le royaume, à la faveur de nos huguenotz, que le roy, en s'ostant ceste espine du pied, ne sçauroit jamais rendre un plus signalé service à la religion que de s'y establir et en chasser l'hérézie . . .“ *Servien à (Lionne).* Turin, 4 septembre 1666. Aff. Etr. Turin. LIX. 146. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 12 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Relation du S[r] de La Loubère, envoyé de M[r] de Saint-Romain à Berne pour les recrues.* Août 1673. Arch. Guerre. CCCXXV. 114. — Mémoires de Dohna. 222.

(7) *Jean Favre à Pomponne.* Genève, 28 janvier 1673. Aff. Etr. Genève. III supp[t]. 211.

souscrits par son aïeul en juillet 1603 ? (1) A Turin ne prétendait-on pas que ce même monarque usât de son influence auprès des Syndics et Conseils de la cité du Léman afin de les amener à composition ? (2) Par malheur ce n'était pas dans l'intention de préparer une aussi modeste et inféconde besogne que Louis XIV donnait depuis peu une impulsion plus vive à sa politique au regard de la Savoie. (3) D'un autre côté, très disposé à accepter la protection de son puissant parent, (4) Charles-Emmanuel II ne l'était pas à se soumettre à sa médiation. (5) Plutôt que de la subir, il eût préféré s'accommoder sans bruit avec sa partie adverse. (6) Quand, contrairement à l'avis de son ministre aux Ligues, (7) il se fut convaincu que Saint-Romain agissait sur un ordre venu de Paris et non *motu proprio*, puisque Servien avait failli tenter une démarche identique auprès du marquis de Saint-Thomas à Turin, (8) son unique souci fut d'assurer l'échec du projet d'immixtion du Louvre dans son différend avec Berne et Genève et de prescrire, tant au marquis de Saint-Maurice à Paris

---

(1) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 11 février et 10 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 186, 249. — *Extraict de la relation des députez de Genève de leur voyage fait à Soleure, vers Mr l'ambr de Saint-Romain,* le 25 février (v. s.) 1673. St-Arch. Zürich. Genff (1673—1677) *A* 246II. — *Du Pan et Lullin à Zurich et à Berne.* Berne, 18/28 février 1673. *Ibid.* — *Malapert à Dohna.* Zurich, 9 mars 1673 (n. s.) ap. Mémoire de Dohna. 405. — Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). p. 486 (24 janvier/3 février 1673).

(2) „In caso poi che il Sor Marchese di Saint-Romain ve ne scrivesse et facesse parlare, potreste rispondere che sperate con probabili fondamenti che i Zurigani et Bernesi s'acquieteranno, ma quando volessero pure ostinamente persistere in proteggere con mali termini le stravaganze de' Genevrini, credereste in tale caso che Sua Mà ci farebbe provare gli effetti della sua protettione con atti proportionati all' honore c'habbiamo di essere tanto strettamente unito di sangue e non colla sola mediazione." *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 21 gennaio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Il duca di Savoia a Gontery.* Torino, 7 aprile 1673. *Ibid.; à Saint-Maurice.* Turin, 11 mars 1673. *Ibid.* XCVI

(3) Horric de Beaucaire. Recueil des instructions aux ambassadeurs de France à Turin (1898). I. XLIX.

(4) *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 4 février 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCVI.

(5) „E però intentione nostra di havere il re per prottetore e non per mediatore ... poichè la parte di mediatore lascia troppo in equilibrio gli effetti della regia assistenza che deve però traboccare a favore nostro." *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 4 febbraio 1673. loc. cit. — „Et cependant, sans aucune inquiétude, nous envoyons nos troupes à Sa Mté." *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 4 mars 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCVI. — „Vi diremo che, in quanto all' affare de' Bernesi e Genevrini, per il quale la Francia propone la sua mediatione, s'ha da sfuggire con ogni maggiore destrezza detta mediatione." *Il duca di Savoia a Gontery.* Torino, 7 aprile 1673. loc. cit. — „Dovrete sempre sfuggire più tosto che ricercare le occasioni di discorrere con il Sor conte di Pompone o altri ministri regii di questa materia, e quando ve ne fosse fatto da essi motivo, procurerete di scanzarlo con destrezza ..." *Aggiunta dell' Instruttione al Sigr Conte Ferrero, ambasciatore in Francia, fatta dal Sigr Marchese di Pianezza, li 18 dicembre 1673.* Arch. di Stato Piemontesi. Ville de Genève. Catég. I. Paquet 21.

(6) *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 10 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 168. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 14 marzo 1673. loc. cit.

(7) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 14 marzo 1673. loc. cit.

(8) „Per me ho sempre stimato che detto Sor Marchese di Saint-Romain habbi offerta detta mediatione senza preciso e particolar ordine del re e che sia si regolato sovre massime generali, che, come gran monarca, voglia intraprender e ritener l'arbitrio di tutta l'Europa." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 13 febbraio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

qu'au successeur de Grésy à Lucerne, l'avocat patrimonial Leonardi, ([1]) d'éviter toute occasion d'en discuter l'opportunité, soit avec Pomponne, soit avec le représentant de la Couronne Très-Chrétienne à Soleure. ([2]) Les personnages auxquels était adressée cette instruction s'efforcèrent certes de l'exécuter à la lettre. Aussi bien la subite intention manifestée par les cinq cantons garants de la paix de Saint-Julien de faire œuvre de médiation entre les parties en cause semblait devoir procurer au duc une opportune diversion, ([3]) encore qu'il réservât sa décision à ce sujet. ([4]) Mais comme, plus que jamais, l'intérêt des négociations se concentrait à Berne, il était à craindre que « l'argent et les bienfaits du roy » ne retournassent l'opinion sinon des classes populaires de cet Etat, très opposées jusque-là à toute emprise française sur la politique de celui-ci, du moins des dirigeants, trop enclins à mettre leur influence au service du plus offrant. ([5])

*Aggravation des divergences de vues entre le roi et ses alliés suisses quant à l'interprétation du traité renouvelé en 1663. — Inutilité des doléances de ceux-ci. — Résolutions arrêtées à Aarau en décembre 1672. — Les sympathies grisonnes vont à la cause hollandaise et les sympathies valtelines à la cause française. — Le Louvre et les cantons catholiques. — Casati, Dohna, Fallerans et Du Plessis-*

(1) *Escriture de Mons^r le marquis de Grésy, remise à M^r le patrimonial Leonardi, concernant les services qu'il a rendus en Suisse à S. A. R.* (1672). Arch. di Stato Piemontesi. Materie politiche. Negoz. con Svizzeri. VI. — *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 5 janvier 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) „Prudenti per altro sono i nostri riflessi sopra la offerta mediatione di S. M^à a cotesti cantoni cattolici, conoscendo voi benissimo gli effetti perniciosi che ne potrebbero risultare, e però bisognara che vi vegliate in ciò con molta circospetione regolare, procurando destramente di evitarne l'effetto, ma però in maniera che nessuno si accorga del fine." *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 21 gennaio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 4 février 1673. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCVI. — „Vous éviterez au reste toute occasion de parler de la médiation du roy qui a esté proposée." *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, mars 1673. *Ibid.* — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 19 aprile 1673. loc. cit. — „Quanto più destra è la maniera con la quale il S^or Marchese di Saint-Romain va ricoprando con voi i suoi sensi, in ordine alla protettione da voi accenata, tanto più dovrete voi andare trattenuto a fargli motivo alcuno della mediatione da lui offerta, si per l'inclusione di essa, poichè non si può con esso lui parlarne in qualsivoglia forma senza eccitarlo di nuovo a mettere in campo questa mediatione, che gia vi habbiamo dichiarito che non fa per noi." *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 8 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV.

(3) „Avvertirete però di non dire o scrivere mai cosa che impedisca di potere allegare per diffidente, quando sara tempo, i sudetti cinque cantoni c'hanno appoggiato le instanze e pretenzioni esorbitanti de'Zurigani, Bernesi e Genevrini." *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 10 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Glarona al duca di Savoia.* Maggio 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — *Les cinq cantons médiateurs du traité de Saint-Julien au duc de Savoie.* Glaris, mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 4. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 juin 1673. *Ibid.* XLVIII. 21. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 8 juillet 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCVI. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 3 settembre 1674. *Ibid.* XCIV.

(4) *Leonardi agli sei cantoni cattolici.* Lucerna, 21 febbraio 1673. St-Arch. Luzern. Savoien-Sardinien. Territorium.

(5) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 23 gennaio 1673. loc. cit. — *Pomponne a Saint-Romain.* Versailles, 22 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 266.

*Gouret ligués contre Saint-Romain. — La grande coalition anti-française en Helvétie. — Points faibles qu'elle présente. — Manque d'entente entre les cités évangéliques quant à la politique à suivre à l'endroit de la France. — Exigences bernoises au sujet de l'emploi du régiment d'Erlach à la solde du roi. — Etat des partis politiques dans le **Mittelland**. — Les « exaltés » et les « modérés ». — Polémique franco-helvétique relative au séjour en Suisse d'un envoyé des Provinces-Unies. — Raisons qui engagent le roi, d'une part, et les autorités des cantons protestants, de l'autre, à en différer la conclusion. — Concessions réciproques.*

**VIII.** Si, installé depuis peu à Soleure, Saint-Romain n'avait peut-être pas démêlé de suite les véritables motifs pour lesquels Berne et ses confédérés protestants repoussaient les ouvertures de médiation française, son collègue piémontais Giovanni-Michele Leonardi pénétra d'emblée en revanche les fins lointaines de celles-ci. Selon lui, les raisons invoquées par les Conseils du *Mittelland* à l'appui de leur décision étaient de pure façade. Le maintien du *statu quo* présentait à leurs yeux cet avantage qu'il permettait de ne rien précipiter et d'attendre que se dessinassent de façon plus complète les résultats généraux de la campagne du roi contre les Provinces-Unies. [1] Mais il fournissait surtout aux cités évangéliques un prétexte plausible de ne plus accorder de troupes à Louis XIV, de rappeler, en cas de besoin, leurs enseignes de son service, de compromettre par contre-coup le succès des levées royales chez les catholiques inquiets des préparatifs militaires qui se poursuivaient à leurs portes et de donner ainsi un appui indirect au gouvernement de La Haye. [2]

Très préoccupés du sort de Genève, les Confédérés des cantons réformés l'étaient non moins, on l'a dit, des disgrâces subies par leurs coreligionnaires néerlandais. [3] Le passage du Rhin par l'armée française, la chute de Nimègue et d'autres places fortes, le resserrement de l'alliance entre les cours de Paris et de Londres, les victoires du maréchal de Luxembourg sur le prince d'Orange étaient considérés et déplorés à Zurich, à Berne, à Bâle et à Schaffhouse comme des défaites protestantes. [4] Le malaise qui pesait sur les cités évangéliques, au temps où Stoppa accomplissait sa deuxième mission aux Ligues [5] ne s'était pas atténué lorsque Saint-Romain prit en main la direction de l'am-

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 13 febbraio 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 17 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 194. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 28 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(2) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 7 gennaio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Leonardi al duca.* Lucerna, 18 febbraio 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Glaris protestant.* Soleure, 21 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 110.

(3) *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 21 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. *454* n° 38.

(4) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 17 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 250.

(5) *Zürich an Bürgermeister und Rath der Stadt Chur.* 14./24. März 1672. St-Arch. Chur. Akten (1669—1672).

bassade. A son retour du Valais, le secrétaire-interprète Baron s'était arrêté au pied du Gurten, y avait conféré avec le général d'Erlach et n'était point parvenu à dissiper les rancunes tenaces que la découverte tardive des « roueries » du capitaine aux gardes éveillait chez les magistrats du plus puissant des cantons. (1) Aussi bien d'ailleurs sur l'appréciation des faits que sur l'interprétation du traité, des divergences de vues fondamentales continuaient à mettre aux prises le roi et ses alliés d'Outre-Jura. (2) Celui-là assurait avoir avisé ceux-ci de son intention d'employer leurs troupes à l'offensive contre les Hollandais. (3) Il maintenait sa prétention de se faire suivre de ces dernières partout où lui-même se porterait de sa personne (4) et affectait de ne pas saisir les raisons pour lesquelles les auxiliaires bernois et zuricois à sa solde refusaient de combattre les protestants des Provinces-Unies, alors que leurs confédérés de l'ancienne croyance n'hésitaient pas à servir contre les princes catholiques ennemis de sa couronne. (5) D'autre part, les Suisses de la confession réformée, persévérant dans l'opinion que leur alliance avec la France n'était que défensive, (6) se sentaient amoindris du fait que dix mille des leurs se trouvaient en garnison dans les places récemment conquises en Hollande ou guerroyaient contre l'électeur de Brandebourg. (7) Mais aussi bien savaient-ils que toutes leurs doléances à ce sujet demeureraient inefficaces dès lors que l'ambassadeur leur reprochait à eux-mêmes de continuer à « avoir commerce »

---

(1) *Relation du S^r Baron, au retour de son voyage du pays de Valais.* Janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 101.

(2) „La délicatesse des Suisses est extrême. Ils ne peuvent souffrir qu'on leur dise que les traittez *les obligent* ou *leur défendent;* qu'ils ne *peuvent* pas faire cecy ou cela à cause des traittez: que l'on *proteste* etc. et ils s'en formalisent, comme si l'on blessoit leur souveraineté et leur liberté" *Mémoire de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *1001* f° 1075.

(3) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 14 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 66.

(4) „Les Suisses doivent suivre le roy en quelque lieu qu'il fasse la guerre en personne, dedans ou dehors le royaume, car ils ne sauroient pas défendre sa personne, comme l'alliance les y oblige, s'ils ne la suivent et ne l'accompagnent en quelque lieu et endroit qu'Elle veuille se trouver à l'encontre de ses ennemis." *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 28 janvier 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(5) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 6 et 25 janvier et 17 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 117. 252; Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *1001* f° 985. — *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux cantons protestants.* La Haye, 2 février 1673. St-Arch. Zürich. Hollande *A* 217² (1672—1700). — *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 10 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 168. *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 30 mars 1673. *Ibid.* XLVII. 275. — *Négoc. de M^r de Saint-Romain en 1673. Ibid.* Mém. et Doct^s. XX.

(6) *C.-C. Beroldingen al segretario di Stato a Milano.* Lugano, 28 dicembre 1672. loc. cit. — *Mémoire de Saint-Romain sur la Suisse* (2^e partie, 1676). Aff. Etr. Suisse. LIV. 221 (impr. Balthasar [Helvetia. I] et Oechsli [Quellen]).

(7) *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Paris, 8 août 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCII. — „It was confidently reported that 400 Swiss in garrison at Deventer, upon some distruste combined with the burghers and surprised 800 French in garrison with them and declared for the Prince of Orange." *Silas Taylor to the Navy Commissioners.* Harwich, 30 august 1672. Calend. of St. Papers. Domestic. 1672. f° 516. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *1001* f° 985. — *Malapert an Bürgermeister und Rath der Stadt Zürich.* 21. April 1673. St-Arch. Basel. Politisches V² (Hollændischer Krieg. 1672--1675). — Eidg. Absch. VI *A* 864 *d* (Aarau, 31. Dezember 1672).

avec les ennemis de son maître et de tolérer la présence à Bâle d'un ministre hollandais, ce qui constituait à ses yeux une infraction notoire au traité renouvelé en 1663. (1)

Il eût été malaisé de préciser dans laquelle des deux villes, de Zurich ou de Berne, l'hostilité contre la politique du Louvre se manifestait avec le plus de vigueur. (2) L'un après l'autre, sur les bords de l'Aar, comme sur ceux de la Limmat, les correspondants ordinaires de l'ambassade s'excusaient de n'être plus en état de lui continuer leurs services. (3) Ce fut, ainsi qu'on l'a dit, au cours de la diète tenue à Aarau dans les derniers jours de décembre 1672 que l'exaspération causée par les procédés autoritaires du roi Très-Chrétien atteignit son point culminant. (4) S'il n'y fut pas question de favoriser la désertion des enseignes helvétiques à la solde de la couronne en Hollande, (5) du moins s'arrêta-t-on à des résolutions qui ne pouvaient être vues que de mauvais œil à Paris : celles d'acheminer un secours de quelques centaines d'hommes vers Strasbourg, menacée par les armes françaises, (6) d'accorder audience à des envoyés des Provinces-Unies et de l'électeur de Brandebourg, venus pour protester contre la concession de levées au plus impitoyable adversaire de la cause réformée, (7) de ne reculer en un mot devant aucune des mesures propres à laisser supposer qu'il existait une convention secrète entre

---

(1) *Nouvelles de Bâle.* 16 janvier; *de Cologne.* 12 mai 1673. Gazette d'Amsterdam des 2 février et 18 mai 1673. nos 5 et 20. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 985. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 10 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 170. — Dierauer. op. cit. IV. 182.

(2) „Il est certain que les protestans ne peuvent pas estre plus mal disposez pour la France qu'ils le sont." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 130; *au roi.* Soleure, 29 janvier 1673. loc. cit.

(3) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 9 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 71.

(4) „Il y a bien de la mauvaise humeur en ce païs contre nous, et bien des gens qui souhaittent que nous soyons mortifiez et qui l'espèrent." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 9 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 75. — „der Freiheitsgeist der Schweizer..." *Mémoire de Saint-Romain sur la Suisse.* 1676. impr. ap. Oechsli. Quellenbuch zur Schweiz. Geschichte (Zürich. 1901). p. 505.

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 130.

(6) *C.-C. Beroldingen al segretario di Stato, a Milano.* Lugano, 28 dicembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 6 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 117; *à Colbert.* Soleure, 29 septembre 1673. *Ibid.* XLIX. 226: *à Louvois.* Soleure, 3 octobre 1673. Arch. Guerre. CCCXLVIII. 187. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 13 gennaio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Nouvelles de Cologne*, des 24 janvier et 14 février 1673; *de Milan*, du 19 avril 1673. Gazette d'Amsterdam des 24 janvier, 21 février et 16 mai 1673. nos 4, 8 et 20. — *Capitulation zwüschent beyden lobl. Stätten Zürich und Bern an einem und der lobl. Stadt Strassburg an dem andern Theil, betreffend einen Auffbruch von 300 Mann zu Fuss unter zwo Compagnyen.* St-Arch. Bern. Teutschland. Strassburg *U* 761, 799. (13.) 23. Februar 1673. — Legrelle. Louis XIV et Strasbourg (éd. 1884). 291. — Reuss. op. cit. I. 217.

(7) *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux XIII cantons* (Créances pour le Sr Malapert, en Suisse depuis six mois). La Haye, 7 novembre 1672. St-Arch. Luzern. Vereinigte General Staaten der Niederland. — *C.-C. Beroldingen al segretario di Stato, a Milano.* Lugano, 28 dicembre 1672. loc. cit. — *Basel an Zürich.* 2./12. Januar 1673. St-Arch. Zürich. Holland *A* 2172 (1673—1700). — *Memoriale des holländ. Resident Herr Malapert um Zurückberufung der Eydtgnöss. in frantzösischen Diensten wider Holland kriegenden Völlckheren.* Zürich, 21. April 1673. *Ibid.* — Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 18. — Eidg. Absch. VI *A.* 864 *d.*

les gouvernements des deux grandes cités évangéliques et les Etats-Généraux de La Haye. (1)

A l'autre extrémité des Ligues, en Rhétie, la politique de conquête pratiquée par Louis XIV soulevait des appréhensions aussi vives que dans les cantons suisses du nord et de l'ouest. De maladroites paroles échappées à Louvois en la présence de l'un des officiers grisons à la solde de son maître étaient interprétées comme une menace de ce dernier de faire subir aux populations des hautes vallées du Rhin et de l'Inn un sort identique à celui dont pâtissaient les Hollandais. (2) Incapables, vers la fin de l'année 1671, de s'opposer à ce que nombre de leurs compatriotes répondissent à l'appel des recruteurs français, (3) les membres du Conseil de Coire consentaient tacitement, au bout de quelques mois, à ce que plusieurs enseignes levées en secret dans la région du Splügen contribuassent à la défense du sol batave contre l'envahisseur. (4) Encore que l'un d'eux, le Dr Albertini, se fût rendu à Madrid à l'effet de s'y plaindre des retards apportés au règlement des créances militaires des Trois Ligues à l'égard de l'Espagne, (5) leurs sympathies allaient chaque jour davantage à la cause hollandaise soutenue assez ouvertement par cette puissance, (6) alors qu'en revanche les Valtelins ne dissimulaient pas leur joie à l'annonce des succès des armes royales sur la rive droite du Rhin. (7) Dans

---

(1) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 14 décembre 1672, 25 janvier et 4 févier 1673. loc. cit.; *à Pomponne.* 28 janvier 1673. loc. cit.; *à Louvois.* Soleure, 14 avril 1673. Arch. Guerre. CCCXXII. 475. — „C'est avec joye que nous avons appris que Vos Illmes Seigneuries ont tesmoigné à ceux de vos subjects qui servent le roy de France contre cet Estat (qu'ils) agissent contre vos intentions et qu'ils ayent à s'abstenir à l'avenir.“ *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux cantons protestants, Ligues Grises, Genève, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne.* La Haye, 2 février 1673. St-Arch. Basel. Politisches. V2 (Hollændischer Krieg. 1672—1675). — „Detto Sor Marchese (Saint-Romain) è partito (da Bada) disgustatissimo delle sudette risolutioni e con grande impressione che vi siano trattati secreti tra li Austriaci, loro collegati e li Protestanti di Zurigo e di Berna et anco dubita molto delli cantoni cattci.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Lucernà, 27 aprile 1673. loc. cit.

(2) „Sopra di che... il detto marchese (di Louvois) s'alterasse al maggior segno, esortando perciò egli a persuader questa gente d'astenersi da simili discorsi, per non entrar anch'essi nel medesimo castigo degli Hollandesi, come è faci (lissimo) di poter succedere.“ *Casati al governatore di Milano.* Coira, 24 luglio 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Die Haüpter u. s. w. an die Gemeinden.* Chur, 26. Oktober/5. November 1671. St-Arch. Chur. Akten (1669—1672). — *Boselli a Pomponne.* Bergamo, 6 giugno 1672. Aff. Etr. Venise. XCIII. 78.

(4) *Zürich an Chur.* 11./21. April 1672. Kantons-Archiv Chur. Akten (1669—1672). — *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux Trois Ligues.* La Haye, 8 février, 20 avril 1672. *Ibid.* — *Frédéric de Dohna aux Directeurs du Gouvernement des Trois Ligues Grises.* Zurich, 6/16 mai; Coppet, 21/31 mai; Aarau, 12/22 juin 1672. *Ibid.*; Aff. Etr. Hollande. V suppt. 469. — *Boselli à Pomponne.* Bergamo, 30 maggio 1672. Aff. Etr. Venise. XCIII. 75. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 21 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 21 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *El gobernador de Milan (duque de Osuna) a los cavos y consejeros de las Tres ligas Grisas.* Milan, 19 octubre 1672. St-Arch. Chur. Akten (1669—1672). — *Die Haüpter u. s. w. an die Gemeinden.* Chur, 17./27. Dezember 1672. *Ibid.*

(6) *Boselli à Pomponne.* Bergamo, 11 gennaio 1672. Aff. Etr. Venise. XCIII. 6.

(7) „Qui in Griggioni vien fortemente risentito l'applauso che fanno i Valtellini per li progressi della Francia in Hollanda, spargendo publicamente seguire ciò con l'intelligenza pure di Sua Mà, che, se bene non viene creduto entieramente, ad ogni modo non lascia di caggionare puoco buon effetto.“ *Casati al governatore di Milano.* Coira, 24 luglio 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

les petits cantons enfin, où l'influence de Casati continuait à prévaloir, (1) les défiances persistaient envers le roi Très-Chrétien, et le conseiller Mohr se voyait en butte à l'animadversion générale pour avoir affirmé en pleine diète au commissaire impérial Wirz de Rudenz que, si les armes de Louis XIV pénétraient en Suisse, les autorités de la Confédération ne songeraient pas à engager contre elles une lutte inégale. (2)

La réprobation que soulevait en Helvétie et en Rhétie la politique du Louvre était trop unanime pour que les adversaires de celle-ci au delà des frontières de ces deux pays ne fussent pas tentés de grouper leurs forces et leurs moyens d'action, dans l'espoir de lui aliéner plus encore, et de façon définitive cette fois, les sympathies de ses alliés d'Outre-Jura. (3) Dès juin 1672, le gouvernement de La Haye avait fait un premier pas dans cette voie en accréditant à nouveau auprès de celui de Berne le capitaine Bonstetten. (4) Mais l'expérience des missions accomplies par les Zweyer d'Evibach, les Wirz de Rudenz, les Beroldingen semblait concluante. (5) Les Suisses attachaient moins d'importance aux communications de leurs compatriotes au service de l'étranger qu'à celles des ministres régnicoles des puissances dont ils étaient entourés. (6) Or, l'un de ceux-ci, de séjour à cette heure sur les bords du Léman, paraissait plus particulièrement désigné pour représenter aux Ligues les intérêts des alliés. (7) Chargé naguère, ainsi qu'on l'a vu, des pouvoirs des Etats-Généraux auprès des cantons protestants, le comte de Dohna s'en était acquitté à la pleine satisfaction de ses mandants. Le sachant à Coppet, le prince d'Orange lui avait confié la surintendance de ses biens-fonds en Franche-Comté, ce qui le mettait en rapports constants avec le gouverneur de cette province, Quiñones et assez fréquents avec celui des Pays-Bas espagnols, comte de Monterey. (8) Ces deux personnages n'eurent pas plus tôt appris que les autorités bataves lui prescrivaient d'organiser une levée en Suisse, (9) qu'ils le prièrent d'en préparer une, concurremment avec la sienne, pour la défense des

---

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna. 25 febbraio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) „È terminata la dieta de' Svizzeri, ma con puoca sodisfatione de' cantoni, essendo anco in essa seguite alterationi grandi, et tal uno, parlando del re di Francia, havendo a dire che se' havesse voluto attacare il loro paese, che sarebbe di parere di portarli le chiavi incontro, ne fu molto ripreso.“ *Boselli à Pomponne.* Bergamo, 8 agosto 1672. Aff. Etr. Venise. XCIII. 91. — *Notitie riservate ad aures di S. Mà Christianissima* (1673). Aff. Etr. Suisse. XLVII. 198. — Mémoires de F. de Dohna. 349.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 1.

(4) *Baron à Pomponne.* Soleure, 22 juillet 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 35.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 24 luglio 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Relacion del conde Casati de la dieta de Baden sobre lo de la Liga hereditaria, de 2 de mayo 1673.* Simancas. Estado. *3384.*

(6) *Relazione di Germania, di Marino Zorzi, Kavr.* 19 gennaio 1671. ap. Fontes rerum austriac. XXVII. p. 139.

(7) *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux cantons suisses et aux Ligues Grises.* La Haye, 7 novembre 1672. Arch. Nat. *K* 1322 (15e pièce).

(8) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — Mémoires du burgrave et comte F. de Dohna (éd. Borkowski. 1898). p. 210.

(9) Eidg. Absch. VI *A.* (544) 845 *b.* — Mémoires de Dohna. 251, 316.

bailliages comtois et lui adjoignirent à cette intention le baron de Fallerans. (1) Enfin, à peu près dans ce temps-là, l'électeur de Brandebourg, à la solde duquel se distinguait l'un de ses frères, lui demandait un service du même genre par l'entremise de Du Plessis-Gouret, commandant à Spandau, avec lequel, comme on l'a dit plus haut, il parut devant la diète d'Aarau de septembre 1672. (2)

Au total, c'était bien d'un assaut général et brusqué contre les positions du Louvre qu'il s'agissait, car Beroldingen et Casati négociaient, eux aussi, en secret avec les magistrats des cités évangéliques et les incitaient à protester derechef auprès de Saint-Romain contre les « transgressions » imposées aux troupes suisses des armées royales. (3) L'existence d'une grande coalition anti-française parmi les cantons des deux confessions n'était donc pas contestable. Et sa gravité provenait pour une part du fait qu'elle coïncidait avec le rejet par les Hollandais des ouvertures pacifiques de la cour de Paris. (4) Elle n'était pas néanmoins sans présenter des côtés faibles. Or Saint-Romain ne semblait pas homme à n'en point savoir profiter. A n'en pas douter certes, tous les Confédérés de la nouvelle croyance manifestaient leur joie du plus léger succès remporté par le prince d'Orange. (5) De surcroît, en dépit des objurgations de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien, ils continuaient à traiter au grand jour avec un envoyé attitré des Provinces-Unies, « passant ainsi sur « le 8e article du traité de paix perpétuelle et sur les 1er et 11me de l'alliance « comme si c'estoient chansons du Pont-Neuf ». (6) Mais à cela s'arrêtaient leurs vues communes. L'accord s'était si peu établi à Soleure, les 19 et 20 janvier 1673, entre leurs députés, que ceux-ci, la diète terminée, s'étaient rendus à

---

(1) *Nouvelles de Madrid.* 6 août 1672. Gazette de France, 1672. p. 865. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672. loc. cit. — *C.-C. Beroldingen a Geronimo de Quiñones.* Lugano, 22 ottobre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 4 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 227. — Mémoires de Dohna. 251, 315 sqq.

(2) St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXVII. 48. [25 septembre (s. v.) 1672] (demande son agrégation à la Bourgeoisie de Berne). — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 6 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 117. — Eidg. Absch. VI *A.* 859 *c.* — Schweizer. op. cit. 307. — Mémoires de Dohna. 323 sqq.

(3) *Turenne à Louvois.* Camp devant Nimègue, 5 et 6 juillet 1672. ap. C. Griffet. Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV (Paris. 1760). I. 62. 63. 66. — *Der Kaiser an Bern.* Wien, 31. Januar 1673. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 192; *an Luzern.* Wien, 31. Januar 1673 St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 febbraio e 10 aprile 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 17 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 194; *au roi.* Soleure, 25 janvier et 3 mars 1673. *Ibid.* XLVII. 239; Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 985. — *Le baron de Landsee à Dohna.* Winterthur, 2 mars 1673. ap. Mémoires de Dohna. 402.

(4) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 25 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 136.

(5) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(6) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 6 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 117; *à Pomponne.* Soleure, 3 février 1673. *Ibid.* XLVII. 170. — „I Protestanti si trovano esacerbati per li progressi della Francia contro gl' Ollandesi, per le violenze usate con le truppe della loro natione, con farle servire contro il giuramento prestato alle superiorità di non lasciarsi adoperare oltre i limiti della lega..." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 aprile 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

Langenthal afin d'y conférer sur les difficultés de la situation. (1) Zurich, en effet, ayant suggéré le rappel immédiat des enseignes helvétiques du service royal, (2) cette proposition n'avait rencontré nul écho, pas même à Berne. (3) Bâle, au contraire, affirmait à Saint-Romain n'avoir jamais prescrit à ses troupes de se replier vers la frontière de Flandre. (4) Tout au plus, invoquant une promesse, d'ailleurs contestée, de Stoppa, adressait-elle à Louis XIV la prière de ne plus les employer à combattre les Hollandais et d'assigner désormais d'autres buts à leur activité. (5)

Il paraissait dès lors acquis que, dans deux au moins des cités évangéliques, l'opinion se trouvait hostile à l'idée de pousser les choses à l'extrême et de compromettre le jeu normal de la paix perpétuelle de 1516 et de l'alliance renouvelée en 1663. (6) Etant donné cette constatation, n'eût-il pas été politique de tenter de gagner par l'appât de grosses pensions les magistrats de Bâle et de Schaffhouse? Tel était l'avis de Saint-Romain, inquiet d'apprendre que ceux de Berne tendaient de plus en plus à faire cause commune avec leurs collègues de Zurich. (7) A sa suggestion, vers les derniers jours de janvier 1673, le roi, désireux de se soustraire aux plaintes continuelles de ses alliés des bords de l'Aar, s'était décidé à rappeler de Hollande en France le régiment d'Erlach et à renoncer à se servir de contingents suisses en Allemagne durant les mois suivants. (8) Il n'était que temps. Aussi bien, quelques jours après, le gouvernement du plus puissant des cantons prenait la résolution d'exiger le rapatriement de ses enseignes engagées dans les Provinces-Unies, ou à tout le moins leur acheminement immédiat vers l'Italie ou la Catalogne, (9)

---

(1) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1001* f° 985.

(2) *Nouvelles de Cologne.* 20 janvier 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 4.

(3) *Relation du S[r] Baron au retour de son voyage du pays de Vallais.* janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 101. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 6 janvier 1673. *Ibid.* XLVII. 117.

(4) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1001* f° 985. — „Au milieu de la contestation que j'eus avec les députés des quatre villes protestantes là-dessus, le bourgmestre de Basle, se levant et ostant son chapeau, me dit que son canton n'avoit donné aucun ordre à ses troupes à ce sujet, mais que, s'il plaisoit au roy de leur faire la grâce de les y employer ailleurs qu'en Hollande, Sa M[té] les obligeroit.“ *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 28 janvier 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(5) *Basel an Zürich.* 2./12. Januar 1673. St-Arch. Zürich. Holland *A* 217[2] (1673—1700). — *Saint-Romain à Mohr.* Soleure. 28 janvier 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 24 mars 1673. Arch. Guerre. CCCXXI. 758. — *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 30 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 289.

(6) „Ma hora io tengo che Sua Christ[ma] M[tà] gli habbi acciacati e che da loro medesimi si vadino fabricando loro rovina ad immitabile de' Olandesi loro confratelli.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 23 gennaio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. loc. cit.

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 166.

(8) *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1672. Arch. Guerre. CCLXIX. 117. — *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 23 et 31 janvier; Versailles, 7 mars 1673. Arch. Guerre. CCCI. 283, 356; CCCII. 97. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 227.

(9) *La Fuente a la reina.* Madrid, 16 de mayo 1672. Simancas. Estado. *3388.* — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 3 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 239.

démarche tardive, sinon complètement injustifiée, souvent répétée dès lors, que l'ambassadeur refusa avec dédain de transmettre à son souverain. (1)

Une fois de plus, c'était sur Berne que se portait très particulièrement l'effort des diplomaties rivales en Helvétie. (2) L'antagonisme s'y révélait flagrant entre les « exaltés », partisans d'une opposition intraitable à l'emploi de troupes « de la nation » au delà du Rhin, (3) et les « modérés », aux yeux desquels la politique du Louvre ne prêtait à aucune critique, dès lors que l'alliance renouvelée dix ans auparavant ne réservait pas les Hollandais et que, dans le conflit latent entre Vienne et Paris, l'agresseur paraissait devoir être l'empereur et non le roi Très-Chrétien. (4) Scrupuleux observateur de ses instructions, Saint-Romain ne se lassait pas d'autre part de protester contre le séjour à Bâle ou l'intervention aux diètes de Bade et d'Aarau d'un représentant attitré du gouvernement de La Haye, « ennemi déclaré » de son maître, (5) ce qui fournit à l'un des députés bernois l'occasion de l'aviser que les Confédérés n'avaient rien à se reprocher à cet égard, puisque aussi bien Louis XIV accordait audience à un envoyé du Grand Turc, « ennemi déclaré » de la chrétienté. (6) Toutefois la continuation de cette politique menaçait de pousser les magistrats des cités évangéliques aux pires extrémités. L'ambassadeur reçut de Pomponne l'ordre de la laisser tomber. (7) A cette heure, en effet, la grande crainte du roi était que ses alliés d'Outre-Jura ne se déterminassent au rappel de leurs troupes à sa solde. (8) Mieux valait donc ajourner l'interprétation de certains articles des traités. Cette décision parut d'autant plus opportune que la marche des événements amenait peu à peu les Suisses de la nouvelle croyance à user de moins de raideur dans leurs relations avec le ministre français à Soleure. (9) La défection de l'électeur de Brandebourg, suite des victoires remportées sur ce prince par Turenne, n'était compensée ni par ses explications embarrassées aux divers membres du Corps helvétique, ni par l'accession formelle des gou-

---

(1) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février et 10 mars 1673. loc. cit.; *à Berne.* 24 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 222. — „Li Bernesi sono ostinati in non voler intender alcuna ragione." *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 1er mars 1673. *Ibid.* VI suppt. 76. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 8 mars 1673. *Ibid.* XLVII. 234. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 29 giugno 1673. loc. cit. — Tillier. op. cit. IV. 271.

(2) „. . . que es el punto mas esencial." *El duque de Osuna a Geronimo Buenaventura Quiñones, governador de la Borgoña.* Milan, 12 setiembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. loc. cit.

(4) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 3 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 239; *à Berne.* Soleure, 1er avril 1673. *Ibid.* VI suppt. p. 81. — Vulliemin. op. cit. III. 176.

(5) *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux cantons suisses et aux Ligues Grises.* La Haye, 7 novembre 1672. Arch. Nat. *K* 1322 (15e pièce). — *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 28 janvier 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 4 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 172.

(6) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 27 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 353.

(7) *Le roi à Saint-Romain.* Lille, 13 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 3. — *Pomponne au même.* Camp de Landegem, 28 mai 1673. *Ibid.* XLVIII. 15.

(8) *Le roi à Saint-Romain.* Lille, 13 mai 1673. loc. cit. — *Pomponne au même.* 28 mai 1673. loc. cit.

(9) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 8 luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV.

vernements de Vienne et de Madrid à la cause néerlandaise. (1) Dans les premiers jours de juillet 1673, Bâle, enfin convaincue des inconvénients qui résultaient pour elle de la présence d'Abraham Malapert dans ses murs, fit prier ce personnage de n'y point prolonger sa demeure. (2) De son côté, Berne, qui, sous divers prétextes, persistait à mettre obstacle au retour en France de l'un de ses sujets, Villars-Chandieu, capitaine aux gardes, consentit, à la requête de Saint-Romain, à lever cette interdiction, ce qui engagea le roi à confirmer derechef, mais verbalement, à la vérité, son intention de ne plus employer dans l'avenir les enseignes du régiment d'Erlach à combattre les Hollandais. (3) Les protestants, au reste, n'eurent pas à regretter leur changement d'attitude envers la Couronne Très-Chrétienne. Le 9 juillet leur parvint, en pleine diète de Bade, la nouvelle de la prise de Maastricht. (4) Ce fut assez pour les porter à réfléchir, à espacer toutes manifestations de sympathie à l'endroit des intérêts bataves et à fermer l'oreille aux demandes de secours du gouvernement de La Haye. (5) Privés de l'appui de l'Angleterre (6) et peu confiants dans l'efficacité de l'assistance autrichienne et espagnole, ils avaient à craindre que la France, la paix une fois signée, ne s'attaquât soit à eux, soit à leurs protégés de Genève, de Neuchâtel, de Dôle, de Mulhouse, de Strasbourg, des villes forestières et de Constance. (7) Réduits à ne faire état que de leurs seules

(1) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 17 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 250. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 aprile; Bada, 19 luglio 1673. Arch. gen. Simancas. Estado. *3384;* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Le roi à Saint-Romain.* Lille, 13 mai 1673. loc. cit. — *Friedrich-Wilhelm, Kurfürst von Brandenburg, an die XIII Orte.* Kölln, 1./11. Juni 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Relacion del embaxador conde Casati.* 19 julio 1673. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 885 *k.*

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 10 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 26. — *Négoc. de Mr de Saint-Romain en 1673. Ibid.* Mém. et Docts. XX.

(3) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Nay (La Naye), 8 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 25. — „Il seroit d'une dangereuse conséquence de promettre par escrit au canton de Berne que le régiment d'Herlack ne servira plus contre les Hollandois, mais vous pourrez le faire dire de bouche." *Louvois à Saint-Romain.* Nancy, 20 août; Versailles, 20 octobre 1673. Arch. Guerre. CCCV (II). 173; CCCVII. 302. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 101.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 13 e 19 luglio 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne; à Louvois.* Soleure, 3 et 10 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 35, 41; Arch. Guerre. CCCXXV. 110. — *Relacion del embaxador conde Casati.* Bada, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 10 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 26. — „Onde non complisca alli Svizzeri soli, in un tal stato di cose, di disgustare maggiormente una simile potenza (la Francia) prima di vedere qualch' apparenza di contrapeso, ne puoter in questo mentre essi fare di più che ricusare alla Francia le ricrutte et de mantenersi in stato di puotere, secondo le congionture, opperare a benefitio dei loro vicini, più con li fatti ch' hora con le parole." *Casati al governatore di Milano.* Bada, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384;* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 20 luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(6) „Li protestanti sono mortificati all' ultimo segno, veddendo li due grandi Potenze di Francia et Inghilterra sempre più unite insieme, i progressi continui dell' armi francesi et libertà di conscienza confirmata et approvata nel regno d'Inghilterra." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 23 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 febbraio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Con todo esto se juzga no pasaran adelante y querran ver primero en que van a parar los movimientos del duque de Créqui, de Savoya y de los negoziados del coronel

forces, dont l'insuffisance ne leur eût pas permis de tenir très longtemps tête aux multiples dangers qui les entouraient, il ne leur restait d'autre ressource que de redoubler de prudence et de plier devant l'inévitable.(1) Ils s'y résignèrent sans trop d'hésitation, convaincus que les incessantes modifications qui se produisaient dans la constellation des puissances de l'Europe leur fourniraient à bref délai l'occasion de lutter à armes plus égales contre les projets d'expansion territoriale du roi Très-Chrétien dans la région du Jura.

*Divisions entre les membres de la coalition anti-française en Helvétie. — L'Autriche et l'Espagne. — Divergences de vues entre l'Escurial et ses agents aux Ligues. — Projet « d'extension » du traité hispano-suisse de mars 1634 et de remaniement de l'un des articles de l'***Union héréditaire** *de 1511. — Ce que les Confédérés attendent de l'Empereur. — Leur déception. — Confiance qu'éprouvent les partisans de la France en constatant l'opportunité des premières négociations entamées par Saint-Romain. — Résistance qu'opposent à l'exécution des plans de celui-ci les représentants des deux branches de la maison d'Autriche. — Erreurs de jugement du gouvernement d'Innsbruck. — Plan de campagne austro-espagnol dressé par les soins de Casati. — Celui-ci passe de l'offensive à la défensive. — Politique piémontaise. — L'ambassadeur de la cour de Madrid la combat efficacement. — Diètes à Lucerne le 6, puis à Bade le 16 avril. — Participation de Saint-Romain à cette dernière. — Remise sur le tapis du projet de neutralité des deux Bourgognes. — L'allocution de Pappus. — Ambiguïté du recès du 25 avril. — Opinion de Saint-Romain à son sujet. — Certitude qu'a celui-ci d'en améliorer les conclusions dans l'avenir.*

**IX.** Dans une dépêche adressée du camp de Landegem, le 28 mai 1673, à Saint-Romain, Pomponne, soucieux de prévenir le rappel dans leur pays des troupes helvétiques à la solde française, lui avait prescrit d'ajourner tout essai d'interprétation de certains articles des traités qui liaient la Suisse à ses

Stoppa." *Casati ad Osuna.* Lucerna, 26 de agosto 1671. Arch. gen. Simancas. Estado. 3382. — *Bern an Basel.* 17./27. April 1672; *Mülhausen an Bern.* 5./15. September 1673. St-Arch. Bern. Mülhausen Buch *H* 201. 213. — „Gli Svizzeri spagnolisti temono solamente l'ingresso et violenza dell' armi di Francia per la parte del paese di Savoia et sussequentamente del paese di Wò, come pure per la parte dell' Alsatia in convicinanza di Basilea, et questa apprensione ha mosso anco il Sor Imperatore a ben fortificare et munire di soldatesca Rinfeld sul Reno, non tanto per il timore di questa piazza, quanto per non tolerare che la Francia li sia vicina con l'acquisto di Basilea, sopra di che hebbe a dire un consigliere in Lucerna (Mohr), nel mese di novembre passato, che se la Francia volesse in due hore impadronirsi di Basilea, nessuno havrebbe ardire di farli ostacolo..." *Notitie ad aures di Sua Maestà Christianissima* (1673). Aff. Etr. Suisse. XLVII. 198.

(1) „Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'asseurément les cantons protestans sont plus sages et connaissent mieux l'interest de leur patrie que les vieux cantons catholiques." *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 8 septembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

voisins. ([1]) Aussi bien cet ordre avait trait à la mise au point de l'alliance de 1663, dont le caractère purement défensif, affirmé par les cantons, était contesté par le Louvre. ([2]) Mais il concernait davantage encore peut-être l'*Union héréditaire* de l'année 1511, que l'Autriche et l'Espagne s'attachaient à rendre plus onéreuse aux Confédérés qu'elle ne l'était en réalité. ([3])

L'effort tenté aux Ligues par les diplomaties alliées, à l'automne de 1672, afin de soustraire ce pays à l'emprise politique et économique de la France avait été considérable. Ne groupait-il pas en un faisceau compact, sinon très robuste, les gouvernements de La Haye, de Berlin, de Madrid? Il lui manquait « pour donner son plein » l'efficace adhésion des cours de Vienne et d'Innsbruck, où les dirigeants n'arrivaient pas à se convaincre que l'amitié des Suisses valait bien quelques sacrifices d'amour-propre et d'exigences protocolaires. ([4]) De surcroît des malentendus de direction et des rivalités de personnes affaiblissaient par avance l'entente indispensable au succès des plans des alliés. C'est ainsi qu'à Frick (29 septembre), dans son entrevue avec le comte Capliers, commissaire général des troupes de l'empereur, Dohna avait pu s'assurer que ce prince ne comptait prendre aucune mesure pour appuyer les démarches de l'électeur de Brandebourg aux Ligues. ([5]) De son côté, Casati, auquel l'autorité lombarde s'en était remis de la conduite de l'assaut livré à l'ambassadeur français et à l'envoyé piémontais, dont les intérêts semblaient connexes en cette circonstance, ([6]) eut à lutter lui-même contre des intrigues qui visaient à l'évincer des négociations. ([7]) Un ancien secrétaire de Beroldingen, le capitaine Carlo-Geronimo Gnocchi, chargé au printemps de l'année 1671 de dépêches pour le résident ordinaire des cantons catholiques à Madrid, ([8]) Giovanni-Battista

---

(1) Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 15. — „Les Suisses ne pourront ignorer un jour ce que vous leur en avez dit, lorsque Sa Mté jugera à propos de les en faire souvenir.“ *Pomponne à Saint-Romain.* Lille, 13 mai 1673. *Ibid.* VI suppt. 91. — „Il faut attendre un autre temps où l'on n'ait rien à craindre d'eux.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 9 juin 1673. *Ibid.* XLVIII. 17.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 353. — Schweizer. op. cit. 334.

(3) *Notitie da darsi a Sua Mtà Christianissima.* 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 207.

(4) *Osuna a la reina.* Milan, 12 octubre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 gennaio e 3 febbraio 1673. *Ibid.* — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Magd.* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *8384.*

(5) *Pappus a Casati.* Costanza, 22 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2167.* — „Il quale (Capliers) non habbia alcuna commissione dalla corte cesarea per l'affare della Lega di Brandenburgh.“ *Casati al governatore di Milano.* Coira, 5 ottobre 1672. *Ibid.* — Mémoires de Dohna (éd. Borkowski). 345.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 23 agosto 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 227.

(7) *C.-C. Beroldingen a Rossi, segretario di Stato a Milano.* 25 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (1671—1672).

(8) *C.-C. Beroldingen al governatore di Milano.* Lugano, 12 maggio 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „El Gnoqui no era embiado de los cantones a V. Md, mas solamente con la carta de creencia y ordenes dirigadas a su residente D. Juan-Bautista Cassani.“ *Relacion del embaxador conde Casati a Su Magd.* Bada, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *8384.*

Cassani, s'était émancipé à présenter de sa propre initiative[1] aux ministres du roi d'Espagne, lesquels l'adressèrent au gouverneur de Milan,[2] un mémoire où il recommandait à ceux-ci l'extension, déjà rejetée par eux naguère, de l'instrument diplomatique hispano-suisse de mars 1634 à d'autres provinces de la monarchie que la Lombardie et la Franche-Comté et un nouveau projet d'amplification, plus favorable à la cause autrichienne, de quelques-uns des articles de l'*Union héréditaire* de 1511.[3] De cet empiétement manifeste sur ses attributions, l'ambassadeur de l'Escurial à Lucerne s'était montré froissé et inquiet.[4] Casati jugeait en effet très inopportun d'apporter des modifications, si minimes fussent-elles, au texte du dernier traité d'alliance entre son maître et six des Etats confédérés.[5] Il estimait dangereux de remettre sur le tapis certaines clauses d'un accord dont le Louvre ne cessait de proclamer la nullité, parce que, à son sens, la protection helvétique étendue de Milan aux bailliages comtois l'avait été sans l'octroi préalable d'une lettre-réversale de sa part.[6] Il désapprouvait l'idée de consigner dans un acte spécial l'obligation pour les « Waldstætten » et leurs adhérents de servir la Couronne Catholique à Naples et en Flandre, provinces à la défense desquelles participaient déjà de nombreux auxiliaires suisses.[7] Il lui semblait enfin très déplacé de solliciter l'adhésion des cités évangéliques à un accord dirigé en somme contre elles,[8] et cela dans le moment où la continuité des victoires de l'armée royale en Hollande créait au sein des Ligues un courant nettement hostile à la cause française.[9]

Tout autre, en revanche, apparaissait aux yeux de Casati le projet de remaniement du texte de l'un des articles de l'*Union héréditaire* austro-helvétique

---

(1) „Todas estas proposiciones que hizo prociederen solo del afecto del dicho Beroldingen... sin tener fermada resolucion ni comission de sus superiores." *Osuna a la reina.* Milan, 12 octubre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 17 diciembre 1672 (Albuquerque; Ayala; La Fuente). Arch. gen. Simancas. Estado. *3383.* — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 febbraio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 1° marzo 1673. *Ibid.*

(2) *Osuna a la reina.* Milan, 12 octubre 1672. loc. cit.

(3) *La reina ad Osuna.* Madrid, 18 de setiembre 1672. Simancas. Estado. *3384.* — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Mag*[d]. Baden, 19 julio 1673. *Ibid.* Estado. *3384.*

(4) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672. loc. cit. — *Osuna a la reina.* Milan, 12 octubre 1672. loc. cit.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672. loc. cit. — *La reina ad Osuna.* Madrid, 18 de setiembre 1672. loc. cit. — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Mag*[d] *con los papeles ennunciados en ella.* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(6) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672; Lucerna, 10 febbraio 1673. loc. cit. — „De manera que pretendendiose ahora la ampliacion, mayormente se opusiera la Francia, con lo qual no solamente no se alcanzaria el intento, mas se pondria en contingencia este punto de la Borgoña." *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* loc. cit. — *Osuna a la reina.* Milan, 12 octubre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *Ibid.* — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(8) „Y haviendose liga con estos, se perdiera la de los catholicos, cuia amistad es mas necesaria por ser confinantes con el Estado de Milan y ser dueños de los passos para Alemania." *Osuna a la reina.* Milan, 12 octubre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(9) *Ibid.* — *Osuna a la reina.* Milan, 12 octubre 1672. loc. cit.

de l'année 1511.(1) Pour que ce traité devînt réellement profitable aux Habsbourg d'Allemagne, il semblait absolument indispensable que son interprétation répondît désormais à ce qu'en attendaient les cours de Vienne et d'Innsbruck et que le « fidèle égard » exigible des Confédérés par les autorités des villes et terres impériales de leur frontière du nord fût compris au sens d'une assistance effective à ces dernières, si elles étaient l'objet d'une attaque de l'étranger.(2) On a dit plus haut l'échec des négociations entamées à cette intention aux Ligues, de 1666 à 1668, par les représentants de Léopold Ier dans ce pays. On a insisté sur les causes de cet échec, dû, pour une très large part, aux maladresses répétées et aux hésitations de la diplomatie autrichienne. Vers la fin de l'année 1671 et les premiers mois de la suivante, une nouvelle tentative s'était produite de remettre les fers au feu. Mais elle avait assez promptement avorté. Les cantons persistaient à refuser de concourir à la défense de Fribourg-en-Brisgau.(3) D'autre part, l'empereur, en se déclarant en faveur de l'évêque de Bâle dans le conflit survenu entre ce prélat et l'Etat de Berne, s'aliénait chaque jour davantage les sympathies des Confédérés de la croyance réformée.(4) Le détachement dont on faisait montre à Vienne à l'endroit des choses de Suisse était une faute lourde, encore qu'on cherchât à l'excuser par les soucis croissants que causait au chef de la maison de Habsbourg la gravité de la situation en Pologne et en Hongrie.(5)

Toujours est-il que la certitude de la neutralité bienveillante du Corps helvétique ne suffisait pas à garantir les villes forestières du Rhin, Constance et Bregenz d'une attaque brusquée venant de la Haute-Alsace. En dépit des obstacles qui ne cessaient d'entraver sa mise au point, le projet de confier aux Confédérés la défense de quelques-unes des cités de l'Autriche antérieure n'était pas abandonné. On espérait découvrir, grâce à des concessions réci-

(1) „En esta se reduce toda la negociacion, nombrandola declaracion de la Liga hereditaria y no ampliacion para evitar la oposicion de Francia.“ *Osuna a la reina.* Milan, 12 octubre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 12 luglio 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Todo se reduce al solo de la renovacion de la Liga hereditaria, que viene a ser en el solo capitulo della qui dice que, siendo invadida una o otra parte de enemigos, se tenda un fiel *(sic)* risguardo reciproco.“ *Osuna a la reina.* Milan, 12 octubre 1672. loc. cit.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672. loc. cit. — *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* Baden, 19 julio 1673. loc. cit.

(4) *L'empereur à Berne.* Vienne, 24 octobre 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV; St-Arch. Bern. Bisthum Basel. Münsterthal *K* 419. — *Extraict d'une lettre de Basle.* 15 janvier 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII. — *Bern an den Kaiser.* 22. Januar/1. Februar 1672. St-Arch. Bern. Bisthum Basel. Münsterthal *K* 485.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 3 febbraio 1673. loc. cit. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 10 marzo 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Osuna a la reina.* Milan, 11 de mayo y 13 junio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Mag*d. Bada, 19 julio 1673. *Ibid.* — „L'Imperatore ricavando sufficiente numero di militie della miniera de stessi suoi Stati, altro motivo non gli resta per mantenere con questa natione (Svizzeri) particolare corrispondenza.“ *Relazione di Germania di Francesco Michiel, Kav*r. 19 marzo 1678. ap. Fontes rerum austriac. XXVII. 201.

proques, le moyen de le faire aboutir à bref délai.[1] Ces concessions, à dire vrai, dépendaient pour une bonne part de l'empereur.[2] C'était de ce souverain qu'on attendait en Suisse l'aplanissement de toutes difficultés, des encouragements à la constitution d'une grande ligue helvéto-souabe, dont le duc de Wurtemberg s'offrait à être l'un des principaux soutiens,[3] la renonciation à l'idée d'intéresser les cantons à la protection de Fribourg-en-Brisgau,[4] une déclaration formelle de garantie du *statu quo* en faveur du pays de Vaud,[5] enfin le choix d'un négociateur autre que Beroldingen, dont la fidélité à la cause impériale s'était assurément raffermie, mais que ses fréquentes missions à Madrid rendaient à bon droit suspect aux protestants d'Helvétie.[6] Un plan de campagne, aussitôt élaboré, tint compte dans une large mesure de la nécessité de reviser le projet de 1668, projet que les Confédérés considéraient déjà comme presque réalisé, lorsque, à la dernière heure, le très impolitique maintien de quelques-unes des prétentions autrichiennes en avait remis l'existence en question.[7] On convint donc que Léopold Ier, en tant que chef de la branche allemande de sa maison, prendrait en main la direction des négociations; que des avantages financiers, commerciaux et économiques seraient offerts à nouveau aux Suisses et très particulièrement aux réformés, dont l'assistance semblait plus indispensable que jamais aux adversaires de la puissance française; que l'Espagne elle-même consentirait certains sacrifices justifiés en somme par la continuelle menace suspendue sur Milan et sur la Franche-Comté;[8] que des démarches isolées pourraient être entreprises auprès de chacun des cantons et, qu'au cas où ces derniers hésiteraient à entrer dans les vues de la cour de Vienne, celle-ci les aviserait de son dessein de répéter contre eux un partie de leurs Etats.[9]

Plus le temps s'écoulait, plus aussi diminuaient les chances d'une solution conforme aux désirs des membres de la coalition anti-française aux Ligues. Lorsque, dans les premiers jours d'octobre 1671, Louvois apprit qu'avant de s'engager à défendre les villes forestières, les protestants exigeaient de la

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 gennaio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „Negotio che li SSri Svizzeri dovrebbero molto bene considerare per molto più rispetti di quello conviene a me di dire.“ *Casati à Dohna.* Lucerna, 8 marzo 1673. ap. Mémoires de Dohna. 405.

(2) *Ibid.* — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Magd.* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(3) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 23 agosto 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(4) *Casati al governatore di Milano* Coira, 6 settembre 1672 e 3 marzo 1673. loc. cit.

(5) *Ibid.*

(6) „Y que S. Magd Cesarea haviesse sido servida de embiar anticipadamente en los cantones a la dieta un ministro de calidad.“ *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* loc. cit.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 6 settembre 1672. loc. cit.

(8) *Relacion del embaxador conde Casati* Bada, 19 julio 1673. loc. cit.

(9) „pues no teniendo los cantones otra cession ni liberacion del derecho que la Augustissima Casa tenia sobre diversas jurisdiciones que ellos peseen, anduvieran con mucha circunspeccion de no reducir las cosas a estos estremos.“ *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* loc. cit.

maison d'Autriche de l'argent et la promesse que celle-ci les aiderait, le cas échéant, à mettre Genève et le pays de Vaud à l'abri d'une agression piémontaise, il jugea de suite que la partie était gagnée pour son souverain et perdue pour celui de Vienne. (1) D'un côté, ce dernier inclinait de moins en moins à hasarder en Suisse des sommes dont l'emploi lui paraissait plus rémunérateur ailleurs. (2) De l'autre, son insistance à se servir de périphrases pour désigner les sujets et les protégés de Berne dans la région du Léman indisposait contre lui les magistrats et le peuple de ce canton. (3) Dans ces entrefaites, Saint-Romain fit son entrée à Soleure et les troupes allemandes se retirèrent du voisinage du Rhin. (4) Aussi l'année 1672 se termina-t-elle sans que rien fût changé dans les dispositions respectives de l'empereur et des Confédérés à l'endroit de l'*Erbeinung.*

Trop longtemps différée, au gré des pensionnaires du roi Très-Chrétien en Helvétie, l'arrivée d'un ambassadeur français dans ce pays leur procurait enfin à tous, on l'a dit, l'unité de direction à laquelle ils avaient vainement aspiré durant la mission de Mouslier. Le nouveau représentant de Louis XIV auprès des cantons jouissait d'une réputation d'habileté qui le plaçait au premier rang parmi les diplomates dont les services fussent acquis au Louvre à cette heure. (5) Dès sa prise de possession de son poste, il avait manifesté l'intention de supprimer maints abus tolérés par son prédécesseur, d'apporter plus de régularité, plus de méthode et plus d'honnêteté aussi dans la répartition des sommes que le trésor royal mettait à sa disposition, mais d'exiger en revanche des Confédérés la stricte exécution des engagements souscrits par eux envers son maître. (6) Selon lui, en effet, « à laisser faire les Suisses, il ne fût rien demeuré de clair et de net dans les traités que l'obligation de payer les pensions ». (7) Il n'était donc pas à prévoir que si, pendant l'absence d'un ministre autorisé du gouvernement de Paris, les adversaires de celui-ci aux Ligues n'avaient pas réussi à s'y avantager de façon décisive à ses dépens, ils obtinssent meilleur succès dès lors qu'un jouteur tel que Saint-Romain se préparait à les affronter.

Toujours est-il cependant que, si à Innsbruck, comme à Vienne, une politique faite d'atermoiements semblait prévaloir, à Milan elle n'avait pas

(1) *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* loc. cit.

(2) *Ibid. — Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 29 giugno 1673. loc. cit.

(3) *Premier mémoire adressé à Milan par C.-C. Beroldingen.* 25 septembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (1671—1672).

(4) *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* loc. cit.

(5) „A un homme mesme aussi esclairé que vous, les instructions ne sont presque que pour la coustume.“ *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Charleroy, 10 mai 1672. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. — „Mr de Saint-Romain, le plus habile de nos ambassadeurs en Suisse.“ *Bonnac à Le Dran.* Soleure, 4 novembre 1729. *Ibid.* CCCV. 100. — *Bonnac à Chauvelin.* Soleure, 28 août 1735. *Ibid.* CCCXX. 140.

(6) „Vous voyez à quel prix le comte Cazati donne la pension d'Espagne aux cantons, et ils voudroient avoir pour rien celle de France.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 20 mai 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(7) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 11 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 186. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

cours. A peine l'ambassadeur de France venait-il de s'installer à Soleure, que Casati, rappelé naguère en Lombardie, regagna son poste à Lucerne. (1) Il y fut bientôt rejoint par le doyen du chapitre de Constance, Léonard Pappus, chargé depuis peu de représenter auprès du Corps helvétique les intérêts de la branche allemande de la maison d'Autriche. (2) Tous deux s'attachèrent incontinent à percer le mystère qui entourait encore les instructions du successeur de Mouslier, à stimuler, sans grand résultat d'ailleurs, l'énergie défaillante des conseillers de la régence du Tyrol et à les convaincre de l'erreur où ils tombaient, lorsqu'ils comptaient procurer aux villes forestières du Rhin l'assistance militaire du gouvernement de Besançon, (3) négocier avec le seul Etat de Berne la garantie à accorder à Genève et au pays de Vaud, sans y intéresser les cantons catholiques, (4) ou pousser à la rupture entre les cités évangéliques et le duc de Savoie, puisque ce prince n'attendait que la réalisation de cette éventualité pour lever des troupes chez ses alliés de la région du Gothard et que, dans ce cas, Zurich se fût vue contrainte de frayer par la violence une route aux enseignes de secours qu'elle acheminait vers le Léman. (5)

Ce qu'il importait en somme d'obtenir des Confédérés, ou du moins de la majorité d'entre eux, c'était une déclaration assez semblable à celle que plusieurs de ceux-ci avaient souscrite en 1668, mais plus explicite sur certains points, dût la France user de représailles et tenter même un coup de force pour détacher Fribourg et les « Waldstætten » de l'alliance d'Espagne. (6) Ce dont il paraissait nécessaire de convaincre les autorités des Etats de la croyance réformée — et Beroldingen se donnait à tâche de le démontrer à celles de Zurich et de Berne — c'est que le traité hispano-suisse du 30 mars 1634 ne renfermait aucune clause secrète à leur préjudice et que, dans sa teneur générale, il ne devait pas être considéré comme une menace à l'endroit des protestants des Ligues. (7) Ce qu'il convenait d'affirmer aux catholiques, c'est que les

(1) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 gennaio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 17 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 194.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 24 luglio 1672; Lucerna, 27 gennaio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Burggraf Friedrich von Dohna an den Grossen Kurfürsten.* Coppet, 4./14. Februar 1673. ap. Mémoires de Dohna. 392. — *Extrait d'une lettre de Zurich.* s. d. (mars 1673). Aff. Etr. Suisse. XLVII. 277. — *Nouvelles de Cologne.* 24 mars 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 13. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 3 octobre 1673. Arch. Guerre. CCCXLVIII. 187.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1° marzo 1673. loc. cit.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1° marzo 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Relacion del conde Casati de la dieta de Baden sobre lo de la Liga hereditaria.* 2 mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1° marzo 1673. loc. cit.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 3 febbraio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) „La pratica di tal soccorso si rende per tanto da se impratticabile." *Casati a Quiñones.* Coira, 15 novembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 febbraio 1673. loc. cit. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 11 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 186; *à Pomponne.* Soleure, 17 février et 17 mars 1673. *Ibid.* 194, 256. — *Berna alla regina di Spagna.* 27 gennaio/6 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

avances faites par le gouverneur de Milan à leurs confédérés du camp adverse n'étaient à autre intention que de restaurer l'union du Corps helvétique et que l'argent de leurs pensions échues serait acheminé vers Lucerne dès le lendemain de la conclusion de l'accord projeté. (1) Ce dont il semblait prudent enfin d'aviser les cantons des deux confessions, c'est qu'au cas d'une agression française ou savoyarde contre Genève ou le pays de Vaud, l'empereur se réservait la faculté de convertir en une contribution financière les secours en hommes et en artillerie que les princes de sa maison et lui s'engageaient à fournir aux Suisses. (2)

Au nombre des recommandations adressées à Casati à l'instant de son départ de Milan, l'une des principales était de provoquer, dès son retour à Lucerne, la réunion d'une diète générale. (3) Le duc d'Osuna, gouverneur de la Lombardie, comptait que cette démarche contrecarrerait l'exécution des plans de Saint-Romain. (4) Or celui-ci se tenait sur ses gardes. Il savait le désarroi que son arrivée à Soleure avait semé dans les rangs des ministres de la coalition austro-batave et prussienne. Aussi ne cachait-il pas sa satisfaction de ce qu'elle eût fait différer l'assignation à Bade d'une « journée » dont les adversaires du Louvre attendaient le meilleur résultat. (5) La tâche dévolue au représentant de l'Escurial apparaissait dès lors malaisée. Outre que l'ambassadeur français combattait ouvertement le projet de ce dernier, l'envoyé du duc de Savoie auprès des cantons s'opposait sous main, lui aussi, à sa prise en considération, dans la crainte que la protection sollicitée du Corps helvétique en faveur des villes forestières n'engageât l'empereur à accorder la sienne à Genève et au pays de Vaud, ce qui eût enlevé à Charles-Emmanuel II l'espoir de rentrer en possession des terres arrachées jadis à sa maison. (6) D'autre part, si Berne approuvait l'initiative assumée par Casati, (7) Zurich répugnait à convoquer une assemblée générale de ses confédérés, afin tout d'abord de n'avoir pas à refuser des troupes à Saint-Romain, au cas où celui-ci lui en demanderait pour le service de son maître et, de plus, parce que les catholiques entraient pleinement dans les vues du ministre espagnol. (8)

Loin de s'opiniâtrer dans un projet qui ne réunissait pas à cette heure l'adhésion unanime de ses hôtes, mais qu'il jugeait devoir rallier à brève

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 agosto 1672. loc. cit. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 11 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 186. — *Relacion del embaxador conde Casati.* 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 24 febbraio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 3 marzo 1673. loc. cit.

(4) *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Milan, 7 setiembre 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(5) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 3 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 65. — *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 14 décembre 1672. *Ibid.* XLVII. 66.

(6) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 6 aprile e 4 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Relacion del conde Casati de la dieta de Baden sobre lo de la Liga hereditaria.* 2 mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(7) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 3 marzo 1673. loc. cit.

(8) *Casati al governatore; al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 3 marzo 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

échéance une majorité au sein de la Confédération, Casati passa sans transition de l'offensive à la défensive. L'envoyé de la cour de Turin souhaitait la prompte assignation d'une diète des « Waldstætten », à seule fin de détourner les alliés suisses de son maître d'entendre à la prise en protection des villes forestières. L'ambassadeur de l'Escurial réussit à la tenir en échec. (1) Ni durant la diète de Brunnen du 10 février, ni au cours de celle réunie à Zoug le 1er mars, il ne fut question des modifications à apporter au texte du traité d'*Union héréditaire* austro-helvétique. (2) En l'absence de ses collègues impériaux, prussiens et hollandais, le représentant du gouvernement de Madrid comptait que les cantons s'abstiendraient de l'exposer lui-même à un assaut dont il appréhendait les conséquences. (3) Ce calcul judicieux allait trouver promptement sa juste récompense. Déçus dans leur espoir qu'une étroite entente était en voie de réalisation entre l'empereur, l'électeur de Brandebourg et d'autres princes allemands; (4) déconcertés par la continuité des succès des armes françaises en Hollande et courroucés à un très haut degré de ce que, malgré de multiples protestations, leurs troupes continuassent à être employées dans ce pays, (5) les Suisses de la nouvelle croyance, ou du moins la plupart d'entre eux, firent volte-face et se rangèrent presque unanimement aux avis de l'ambassadeur espagnol. (6) Une diète générale fut en conséquence assignée à Bade au 16 avril. (7) Mais, au préalable, les députés des cantons catholiques s'assemblèrent à Lucerne, le 7, à la demande et aux frais de Casati. (8) Dès le

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1° e 17 marzo 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 gennaio e 3 febbraio 1673. loc. cit. — *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 15 febbraio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 11 mars 1673. *Ibid.* — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 22 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 266.

(3) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 1er mars 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 76.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 23 agosto 1672. loc cit.

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 31 décembre 1672. Arch. Guerre. CCLXXXII. 266; *au roi.* Soleure, 25 janvier 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 985. — *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 23 février 1673. Arch. Guerre. CCCI (II). 292. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye. 30 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 275. — *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 30 mars 1673. *Ibid.* XLVII. 289. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 aprile 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 23 novembre 1673; 25 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXVII. 459 (7./17. Februar 1673).

(6) „Les cantons protestants commencent à regarder les Espagnols comme des gens qui doivent protéger les interests de leur religion." *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 9 février 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 72. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 24 febbraio 1673. loc. cit. — *Nouvelles de Cologne.* 24 mars 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 13.

(7) *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 4 mars 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 9 avril 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 60. — *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 13 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati à Dohna.* Lucerne, 13 avril 1673. ap. Mémoires de Dohna. 421. — *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* 19 julio 1673. loc. cit.

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 31 mars 1673 Aff. Etr. Suisse. XLVII. 293. — *Avisi di Mgr Cibo.* Lucerna, 31 marzo 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 6 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Relacion del embaxador conde Casati.* 19 julio 1673. loc. cit. — Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 19 (Cologne, 5 mai).

15 mars, en effet, l'ordre avait été transmis de Milan à celui-ci de solliciter des petits Etats de l'alliance de son maître une levée d'un millier d'hommes; d'obtenir d'eux la concession du passage pour les forces allemandes et italiennes acheminées de la Lombardie vers le Jura et enfin de reprendre *ab ovo* les négociations relatives à la revision de l'un des principaux articles de l'*Erbeinung*.(1) Or, en dépit des objections de Lucerne, (2) de la vive opposition de Saint-Romain (3) et des avis timorés des autorités bernoises, (4) le représentant de la cour de Madrid, qu'appuyaient l'envoyé impérial Léonard Pappus et un délégué spécial du gouverneur des Pays-Bas, comte de Monterey, le conseiller Vaës, réussit à rallier à ses vues la majorité des alliés suisses de la Couronne Catholique. (5)

Depuis plusieurs semaines, l'ambassadeur français s'attendait à une attaque de la part de ses contradicteurs. De cette attaque, il prévoyait l'ampleur, comme on la prévoyait au reste à Paris, où un secrétaire de Casati, réfugié dans cette ville, en avait dévoilé certains côtés mystérieux. (6) Il n'ignorait pas qu'elle était montée par les ministres impériaux, espagnols et néerlandais, par celui de l'électeur de Brandebourg et par les autorités des principaux cantons des deux confessions. (7) Il savait aussi qu'elle porterait à

---

(1) *C.-C. Beroldingen a Geronimo de Quiñones.* Lugano, 22 ottobre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „circa il vero senso et efficacia del fedele riguardo." *Casati alli cantoni cattolici confederati col re di Spagna.* Lucerna, 27 di marzo et 6 aprile 1673. St-Arch. Luzern. Spanien-Kriege. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 31 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 293. — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Mag*d. Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384*. — Eidg. Absch. VI *A*. 873—874 *a* (Luzern 7—8 april 1673).

(2) *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* loc. cit. — *Resolucion dada por la dieta de los cantones confederados con S. M. al superintendente di Costanza (Landsee) sobre la Liga hereditaria.* April 1673. Simancas. Estado. *3384*. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 318. — *Avisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 14 aprile 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — Gazette d'Amsterdam, 1673. nº 19 (Cologne, 5 mai). — Eidg. Absch. VI *A*. 874 *d* (Luzern, 7.—8. April 1673).

(3) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 15 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 27 aprile 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — Eidg. Absch. VI *A*. 873—874 *a*.

(4) *Casati à Berne.* Lucerne, 20 mars 1673. St-Arch. Bern. Burgundbuch *G* 35.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 aprile e 2 maggio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 318; *à Colbert.* même date. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* fº 1051. — *Avisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 14 aprile 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Nouvelles de Milan.* 19 et 27 avril 1673. Gazette de France, 1673. p. 429; Gazette d'Amsterdam, 1673. nº 20. — *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 20 avril 1673. Arch. Guerre. CCCIII. 336. — *Respuesta dada por los diputados de los cantones catolicos confederados con España, congregados en la dieta hecha en Lucerna, a las cartas del embajador de Francia.* Abril 1673. Simancas. Estado. *3384*. — *Relacion del conde Casati de la dieta de Baden sobre lo de la Liga hereditaria.* 2 mayo 1673. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado* (Peñaranda, Ayala, La Fuente, El Almirante) *en razon de los socorros para Borgoña y negociaciones con Esguizaros.* Madrid, 30 mayo 1673. *Ibid.* — *Relacion del embaxador conde Casati.* Baden, 19 julio 1673. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A*. 873—874 *a*. — Chifflet. Mémoires. II. 344. — Mémoires de Dohna. 412 sqq. — Maag. 269.

(6) *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 1er mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 224. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 10 mars 1673. *Ibid.* XLVII. 249. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 5 avril 1673. *Ibid.* XLVII. 297.

(7) *Saint-Romain à Vitry.* Aubreboux (Oberbuchsiten), 26 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 86. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 6 mai 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

la fois sur les projets prêtés à son souverain au regard de la Franche-Comté et des villes forestières et sur la situation particulière de Genève et du pays de Vaud. (1) Cependant, dans son entourage, on ne la croyait pas si imminente. Il éprouva donc quelque surprise en apprenant la date où elle se produirait. « Les plus sages, écrivait-il à Pomponne, sont étonnés de cette précipitation qui n'est pas naturelle aux Suisses. » (2) Néanmoins ce fut « en mettant toute son espérance au nom du roy que l'on craint », qu'il prit, le 15 avril, le chemin de l'Argovie. (3) Il convient d'ajouter que les députations de Soleure et de Glaris lui étaient acquises, ainsi que celle de l'abbé de Saint-Gall d'ailleurs, (4) que le concours de Berne ne lui semblait pas absolument improbable, mais qu'en revanche celui du résident piémontais lui paraissait plus que douteux. (5)

La diète s'ouvrit sur une contestation de préséance entre Pappus et Saint-Romain, contestation presque aussitôt réglée au profit de ce dernier, (6) ce qui lui permit de prononcer, le 17, (7) une harangue dont la conclusion fut qu'en favorisant la mise en état de défense de la Franche-Comté, les Confédérés violaient leurs traités avec la France et, qu'en consentant à contracter à l'égard de l'Empire des obligations plus étendues que celles contenues dans l'*Erbeinung* de 1511, ils adhéraient de façon détournée à la coalition dirigée contre leur allié d'Outre-Jura. (8) Préoccupé très particulièrement « d'éluder la furie de cette diète toute espagnole », (9) il n'hésita pas en outre à affirmer dans des con-

(1) „J'ay envoyé Briord à Mr le Prince pour lui faire un plan de toutes choses et lui communiquer une pensée que j'ai eue, si les Allemands se retiroient, qui est de marcher en Bourgogne et de se mettre dans Dôle, qui n'est pas achevé.“ *Le roi à Louvois.* Compiègne, 23 décembre 1672. Lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV (La Haye, 1760). t. I. 250. — „J'envoie ... en Bourgogne pour reconnaître l'état des places.“ *Condé à Louvois.* Camp de Sivenborn (Siebenborn), 24 décembre 1672. *Ibid.* I. 259. — „Vous aurez vu par une de mes lettres que je ne crois pas pratiquable d'attaquer Besançon en cette saison.“ *Le roi à Condé.* Senlis, 31 décembre 1672. *Ibid.* I. 265. — „Sarebbe più tosto a temere che, se la Borgogna ricadesse sotto Francia, li cantoni non s'unissero tutti insieme et pigliassero anco Geneva in protettione ...“ *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 13 marzo 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 avril 1673. loc. cit. — *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* Bada, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *8384.*

(2) *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 11 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1051. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 14 avril 1673. Arch. Guerre. CCCXXII. 476. — „La diète de Bade a esté une pièce préparée, concertée de longue main par les ministres de la maison d'Austriche et par ceux de Hollande et de Brandebourg avec les cantons protestants.“ *Saint-Romain à Vitry.* Aubreboux (Oberbuchsiten), 26 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 86.

(3) *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 11 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1051. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 14 avril 1673. Arch. Guerre. CCCXXII. 475; *à Pomponne.* même date. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 329. — *Négoc. de Mr de Saint-Romain en 1673. Ibid.* Mém. et Docts. XX.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 3 marzo 1673. loc. cit. — *Mémoire de Mr de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. loc. cit.

(5) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 27 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Mémoire de Mr de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1075.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 20 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 337. — Eidg. Absch. VI *A.* 875 *a* (Baden, 16.—25. April 1673).

(7) et non le 18. *contra :* Bibl. Bern. Mss. Hist. Helv. I. 14. f° 122b.

(8) *Discours de Mr de Saint-Romain à la diète de Bade.* 18 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 331; Bibl. Bern. Mss. Hist. Helv. VII. 113. f° 349 sqq. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 20 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 337. — Eidg. Absch. VI *A.* 875—876 *b.*

(9) *Ibid.*

versations privées que, si les circonstances portaient son maître à s'emparer des villes forestières, celui-ci s'empresserait de s'en dessaisir en faveur du Corps helvétique.(1) Son dessein de semer le désarroi parmi ses adversaires était manifeste.(2) Néanmoins il ne crut pas devoir se découvrir en proposant lui-même le retour à la neutralité des deux Bourgognes,(3) et ce furent les représentants de Soleure et de l'abbé de Saint-Gall qui se chargèrent de sonder les dispositions de leurs collègues quant à un projet sur lequel on reviendra au cours de ce récit.(4)

Au contraire de l'allocution de Saint-Romain, celle de Pappus était attendue sans impatience par les députés suisses. Ils en connaissaient par avance l'esprit, sinon la lettre. Aussi bien tendit-elle uniquement à leur rappeler les profits que procurerait aux Confédérés une entente plus étroite avec la maison de Habsbourg et les dangers à quoi ils s'exposeraient si, malgré ses objurgations personnelles et celles de son collègue des Provinces-Unies, ils s'obstinaient à tolérer que leurs troupes au service de la France guerroyassent en Hollande et sur les terres de l'Empire.(5) Toutefois ils apprirent avec quelque surprise que, changeant une fois de plus ses batteries, l'envoyé de la cour de Vienne souhaitait à nouveau voir la garantie helvétique étendue à Fribourg-en-Brisgau et que le gouverneur de cette place n'attendait qu'un signe de lui pour se rendre en Argovie afin d'y apposer sa signature sur la convention projetée.(6)

La diète s'était ouverte hors la présence de Casati. Retenu par une indisposition à Muri, celui-ci se contenta de prime abord d'adresser aux députés suisses une missive dans laquelle, tout en s'associant aux conclusions de la proposition de son collègue autrichien, il demandait que la Franche-Comté devînt, au même titre que les villes forestières, l'objet de la sollicitude constante des autorités cantonales.(7) Néanmoins, lorsque le texte de la harangue de

(1) „A lo qual no dexo de añadir que los diputados de Zurigo en confianzia me hicieron saver que el embaxador de Francia, para apartarlos del todo de dichos negocios, les haya hecho entender que siempre que el cristianisimo llegase a ganar las ciudades del Rhin... las havria cedido a los Esguizaros para maior seguridad suya.“ *Relacion del conde Casati de la dieta de Baden, etc.* 2 mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(2) „Con todo lo qual (Saint-Romain) procuró desunir los cantones y con esto divertirlos tanto mas del paso y de la leva para Borgoña, y assi mismo del establecimiento en lo de la Liga hereditaria.“ *Relacion del conde Casati de la dieta de Baden.* 2 de mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 184. — *Avisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 28 aprile 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 29 giugno 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Leonhard Pappus an Luzern.* Costanz, 29. März 1673. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Avisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 14 aprile 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Mémoire de l'ambassadeur de France aux magnifiques Seigrs, Messrs les députez des treize louables cantons et des alliez assemblez à Bade.* 21 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 328. — Theatrum Europaeum. XI. 293. — Eidg. Absch. VI *A.* 876—877 *c, g.* — Mémoires de Dohna. 418.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 3 marzo 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Propositione del Sor Decano di Costanza, Leonardo Pappus, come deputato di S. M. Cesarea, fatta nella dieta di Bada nel mese d'aprile 1673.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — Eidg. Absch. VI *A.* 876—877 *c*

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 20 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 337. — Eidg. Absch. VI *A.* 877 *d.*

Saint-Romain lui eut été communiqué, il se porta de sa personne à Bade, le 20 avril, et s'y employa avec énergie à contrecarrer les desseins de l'ambassadeur français. (1)

Pour un observateur insuffisamment averti, les difficultés au milieu desquelles se débattaient les députés réunis en Argovie paraissaient presque inextricables. Le caractère inconciliable des compétitions étrangères en jeu se révélait chaque jour davantage. Au reste l'accord était loin de régner parmi les protestants, car, si Zurich inclinait à ne pas refuser à l'empereur le service que ce prince sollicitait du Corps helvétique, (2) Berne y mettait, comme naguère, pour condition que ses alliés catholiques lui garantiraient de leur côté la libre jouissance de son pays de Vaud et assumeraient eux aussi la protection de Genève. (3) Or ceux-ci, indifférents aux objections qui leur venaient de Turin et capables des plus invraisemblables palinodies, étaient prêts à s'engager à défendre toutes les terres du plus puissant des cantons (4) et à confirmer dans le même temps au duc de Savoie leur promesse de demeurer neutres au cas où ses armes pénétreraient sur la rive septentrionale du Léman. (5)

Néanmoins, bien qu'aucune décision ferme ne fût à prévoir à cette heure, il se trouva une majorité pour affirmer à nouveau l'intérêt qu'avaient les Confédérés à se charger d'assurer sous certaines réserves la pleine sécurité des villes forestières du Rhin, de Constance et de Bregenz. (6) L'ambiguïté voulue de cette déclaration laissait la porte ouverte à la continuation des démarches de Pappus, de Landsee et de Casati et n'était pas faite pour les décourager. (7) Les uns et les autres se rendaient fort bien compte « que, la grande

---

(1) *Casati alli deputati congregati in Bada.* Muri, 17 aprile 1673. Arch. Nat. *K 1822* pièce 18. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 20 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 337. — Theatrum Europaeum. XI. 293.

(2) *Avisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 28 aprile 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 9. — *contra: Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 28 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. *454* nº 38.

(3) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 27 aprile 1673. loc. cit. — *Avisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 28 aprile 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 353. — *Il duca di Savoia agli sei cantoni cattolici.* Torino, 8 giugno 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 19 luglio 1673. Arch. gen. Simancas. Estado. *3384.* — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Magd.* Baden, 19 julio 1673. *Ibid.* — *Cibo ad Altieri.* Einsiedeln, 28 luglio 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — Eidg. Absch. VI *A.* 876—877 *c.*

(4) „Saven que volviendo el pays de Voo en poder de la Savoya fuere lo mismo que en la de Francia." *Relacion del embaxador conde Casati.* 19 julio 1673. loc. cit.

(5) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 1 giugno 1673. loc. cit. — „E Dio sa quando puotremo prometterci una fedele assistenza d'essi (cantoni cattolici); salvo nel caso di rottura fra li medesimi e li protestanti et, per il solo risguardo di Vaud crederei che sarebbero tutti denari gettati all'aria, se la ragione non ci insegnasse che quest'amicitia, eziandio per molti rispetti esterni, bisogna conservarla, ancorche dispendiosa." *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 29 giugno 1673. loc. cit. — *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* 19 julio 1673. loc. cit.

(6) *Respuesta de la dieta de Baden a los ministros cesareos.* 24 abril 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 maggio 1673. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 876 *b.*

(7) *Avisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 14 aprile 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. XLVII. — *Réponse de la diète de Bade à l'empereur.* 24 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 345. — *Relacion del conde Casati de la dieta de Baden sobre lo de la Liga hereditaria.* 2 mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* 19 julio 1673. loc. cit.

puissance du roy Très-Chrétien tenant tous les cantons dans une perpétuelle inquiétude », l'instant n'était guère propice pour exiger de ces derniers des engagements quelque peu précis. (1) En dépit d'apparences contraires, l'affaire de l'interprétation de l'article contesté de l'*Erbeinung* (2) était cependant en progrès. (3) Certes il semblait peu probable, qu'en présence de l'attitude vacillante des catholiques, les protestants conseillassent à Berne de souscrire sans plus aux désirs de l'envoyé autrichien et de son collègue espagnol. (4) Mais celui-ci nourrissait le ferme espoir, « ayant argent en mains », de persuader aux « Waldstætten » que Genève et les bailliages vaudois, une fois soumis au duc de Savoie, le seraient au bout de peu de temps au roi de France, agresseur « ancien et prochain » de la Franche-Comté (5) et de les amener par suite, ou du moins la plupart d'entre eux, à donner à leurs voisins du *Mittelland* toutes les satisfactions voulues. (5) Sur la question des « transgressions dans le service » des contingents suisses en France et du châtiment à infliger aux chefs de ceux-ci, la réponse de la diète à la plainte de l'empereur et de ses alliés fut terne à souhait. (6) Et cependant Saint-Romain n'avait aucun sujet de triompher. (7) Assurément, ainsi qu'il l'écrivait à Pomponne, on eût pu s'attendre à ce que le recès du 25 avril fût plus défavorable encore aux intérêts du Louvre qu'il ne l'était en réalité. (8) Mais n'était-ce pas un échec sérieux pour lui que de s'être vu refuser à nouveau l'expulsion du résident hollandais Malapert et d'avoir assisté impuissant au vote de mesures très propres à fortifier la domination espagnole en Franche-Comté ? (9) Et n'était-ce pas une manifestation symptomatique de l'état d'esprit des Confédérés que la suggestion faite par

---

(1) *Mémoire de Mr de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1075.

(2) *Mémoire de Mr de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1075.

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 876—877 *c.*

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 318. — *Casati ad Osuna.* Bada, 19 julio 1673. Arch. gen. Simancas. Estado. *3384.* — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Magd.* 19 luglio 1673. *Ibid.*

(5) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 16 febbraio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 e 25 maggio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 24 giugno 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV.

(6) *Réponse de la diète de Bade à l'empereur.* 24 avril 1673. loc. cit. — *Recesso delli XIII cantoni e loro collegati congregati in Bada, li 24 aprile 1673.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Saint-Romain à Vitry.* Aubreboux (Oberbuchsiten), 26 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 86. — *Mémoire de Mr de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1075. — Bibl. Bern. Mss. Hist. Helv. VII. 113. n° 50. — *Malapert an Zürich.* Baden, 10./20. Juli 1673. St-Arch. Zürich. Holland *A* $217^2$ (1673—1700).

(7) *Nouvelles de Cologne.* 16 mai 1673. Gazette d'Amsterdam. 1673. n° 21. — *contra :* Rousset. Histoire de Louvois. II. 20 sqq.

(8) *Saint-Romain à Vitry.* Aubreboux (Oberbuchsiten), 26 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 86. — *Mémoire de Mr de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1075.

(9) *Mémoire de Mr de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 maggio 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 6 et 13 mai 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 876 *b*, 877 *g.* — Bibl. Bern. Mss. Hist. Helv. VII. 113. p. 349 sqq. — *contra :* C. Rousset. Histoire de Louvois. II. 20.

quelques-uns d'entre eux d'exiger du roi que ses armes ne se rapprochassent pas à l'avenir de moins de deux lieues des villes forestières, de Constance et de Bregenz? (1)

Au total les choses demeuraient en suspens. Contrairement à une opinion assez répandue à Fribourg, il était inexact qu'une entente secrète liât depuis peu à l'Espagne les grandes cités évangéliques d'Helvétie. (2) Amorcée en Argovie par les députés bernois, cette entente restait à l'état de projet. (3) Aussi bien l'ambassadeur français avait trois mois devant lui pour tenter de ruiner les desseins de ses contradicteurs et empêcher ceux-ci de parachever à Bade en juillet l'œuvre ébauchée par eux dans cette ville en avril. Or, étant donné que l'argent continuait à être «le très puissant levier» de la politique étrangère des cantons, (4) il était malaisé de ne pas constater que, si l'effort financier réalisé par Casati touchait à son terme, (5) celui du ministre de Louis XIV commençait à peine à se dessiner. (6) Sans doute les partisans de la maison d'Autriche dans la région du Gothard assuraient à l'envi les représentants de celle-ci que son succès était certain, pour peu que l'empereur déléguât dorénavant en Argovie Pappus et non Beroldingen, ainsi que le bruit en courait à Vienne. (7) Mais déjà l'idée semblait prendre corps dans la diète catholique de limiter à la vie de Léopold Ier, malade et affaibli, la durée de l'interprétation nouvelle du «fidèle égard». (8) De surcroît les dissensions grandissantes au sein de la Confédération favorisaient la réussite des plans concertés à Paris à l'endroit de la Franche-Comté. La menace suspendue sur cette province allait-elle rendre les Suisses capables de l'unité d'action qui leur avait fait défaut en 1668 et qui seule pouvait désormais tenir en échec les ambitions françaises? Il eût été certes téméraire de répondre à cette question par l'affirmative.

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 29 giugno 1673. loc. cit.

(2) *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 22 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(3) *Relation du Sr de La Loubère, etc.* loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 35.

(4) „Si on laissoit faire les Suisses, il ne demeureroit rien dans les traités que l'obligation de payer les pensions." *Saint-Romain au roi.* Soleure, 11 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 186.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 25 maggio 1673. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Grigioni. — *Nouvelles de Milan.* 2 août 1673. Gazette d'Amsterdam, du 29 août 1673. n° 35

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 18 maggio; Bada, 13 luglio 1673. loc. cit.

(7) *Pappus an Dohna.* Costanz, 21. März 1673. ap. Mémoires de Dohna. 418. — *Relacion del conde Casati de la dieta de Baden sobre lo de la liga hereditaria*, de 2 de mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 maggio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Osuna a Los Balbases.* Milan, 8 mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(8) *Casati ad Osuna.* Bada, 2 mayo, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384*; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Il barone Francesco-Ernesto Zweyer d'Evibach a Casati.* Kaiserstuhl, 2. Juni 1673. *Ibid.* Trattati. Svizzeri. — *Relacion del conde Casati de la dieta di Baden sobre lo de la liga hereditaria.* 2 de mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.*

*Les maladresses de l'administration espagnole provoquent un soulèvement en Franche-Comté. — Le roi de France se refuse à secourir les rebelles. — Conditions de son abstention. — But que se propose d'atteindre la diplomatie de l'Escurial aux Ligues. — Tentative de rapprochement entre celui-ci et les cités évangéliques. — Obstacles à sa définitive conclusion. — Assistance militaire demandée aux Confédérés par le gouverneur de la Franche-Comté. — Intervention énergique et efficace de Saint-Romain aux fins d'en assurer l'échec. — Ses démarches à Berne, à Fribourg, à Lucerne, dans les petits cantons et dans le Valais. — Succès momentané de la cabale anti-française dans le* ***Mittelland.*** *— Seul l'appui des Confédérés peut sauver la Franche-Comté du péril qui la menace. — Importance des voies d'accès suisses à cette province. — Harangue prononcée par Casati à la diète catholique d'avril. — Recès de celle-ci. — Saint-Romain la juge défavorable aux intérêts de son maître. — Réponse de l'ambassadeur espagnol à la proposition faite à Bade le 17 avril par son collègue français. — Commentaire bernois de l'article XIV de l'alliance franco-suisse renouvelée en 1663. — Les petits cantons prêts à défendre Berne contre une agression française. — Nouveau projet de neutralité des deux Bourgognes. — Son économie. — Contre-projet élaboré par Saint-Romain. — Il est repoussé à Paris. — Politique d'attente pratiquée par le Louvre aux Ligues. — Les Suisses valent-ils ce qu'ils veulent se vendre ?*

*Conditions mises par Saint-Romain au payement des pensions royales aux cantons. — Hésitation de Berne à accorder passage aux troupes étrangères acheminées vers la Franche-Comté. — Divergences de vues entre l'ambassadeur et Pomponne quant à l'importance du recès de Bade d'avril 1673.*

**X.** Depuis que, à la diète de Bade de décembre 1670, il s'était trouvé une majorité de députés pour décider que la nécessité d'une intervention suisse immédiate dans les affaires de la Franche-Comté ne paraissait pas démontrée; depuis que Berne, après maintes hésitations, avait renoncé à ouvrir ses passages aux troupes helvétiques et italiennes que le gouverneur de Milan souhaitait acheminer vers le Jura; depuis enfin que Fribourg était revenu sur sa détermination d'accorder des secours à la province espagnole, la situation politique et économique de celle-ci, loin de s'améliorer, avait plutôt empiré. Foulés par les forces lorraines en garnison dans leurs bailliages, (1) les Francs-Comtois demeuraient néanmoins très attachés à la Couronne Catholique. Une si louable constance dans l'adversité méritait, semble-t-il, d'être reconnue. Or,

(1) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 23 agosto 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Nouvelles de Cologne.* 18 novembre 1672. Gazette d'Amsterdam. n° 46.

à Bruxelles, comme à Madrid, on continuait à rivaliser de maladresses envers eux et à les priver de l'administration régnicole et autonome à quoi ils estimaient avoir droit. Les privilèges du parlement étaient abolis. Besançon supplantait Dôle en tant que résidence des autorités supérieures de la province.(1) A dire vrai, le successeur du prince d'Arenberg à la tête de celle-ci (20 avril 1671), (2) Gerónimo Buenaventura Quiñones, avait su se concilier d'emblée les sympathies du peuple et de ses magistrats. (3) Il n'en avait pas fallu davantage pour que Monterey, gouverneur des Pays-Bas, dont il dépendait, s'attachât à rendre vaines les innovations heureuses introduites à sa suggestion dans la conduite des affaires du comté et à assurer le complet échec de la mission accomplie à Madrid, en avril 1672, par le marquis de Listenois, bailli d'Aval, porteur d'un cahier de doléances de la noblesse de cette contrée. (4) La rébellion d'une partie de celle-ci devenait dès lors inévitable. (5) Elle éclata en février 1673, mais fut assez promptement maîtrisée. (6) D'un côté, les chefs du mouvement ne disposaient d'aucune place forte, (7) ce qui les contraignit, une fois battus en rase campagne, à chercher un refuge dans le duché de Bourgogne. (8) De l'autre, l'assistance française, sur laquelle ils comptaient un peu légèrement, leur fit défaut. (9) A Paris, en effet, deux courants opposés s'étaient dessinés dès la première nouvelle de la révolte de la province jurassienne, voire quelques mois auparavant. D'aucuns souhaitaient que le Louvre, tirant vengeance de la participation espagnole au siège de Charleroi, prît ouvertement fait et cause pour les Comtois insurgés. (10) D'autres, en plus

---

(1) Dunod. Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne. p. 715 sqq.

(2) Ordinaire. Deux époques militaires, etc. (1856). I. 113.

(3) Clerc. Histoire des Etats-Généraux de la Franche-Comté. II. 267. — Bousson de Mairet. Annales histor. d'Arbois (1856). 389. — Maag. 261 sqq.

(4) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 13 marzo 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc, ed Arciv. esteri. VIII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 23 marzo 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — Clerc. op. cit. II. 267, 281.

(5) Clerc. op. cit. II. 293.

(6) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 3 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 239. — *Lettre adressée de Zurich à Saint-Romain.* mars 1673. Arch. Guerre. CCCXXI, 768; Aff. Etr. Suisse. XLVII. 277. — *Fco Michiel al Senato.* Parigi, 8 marzo 1673 (Ia). Frari. Francia. CLII. nº 206. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 9 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 77. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 18 marzo 1673. loc. cit. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 23 marzo 1673. loc. cit. — *Avisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 31 marzo 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — Mémoires de Chifflet. II. 257. — Clerc. op. cit. II. 306. — Mémoires de Dohna. 400.

(7) *Louvois à Vaubrun.* Saint-Germain-en-Laye, 5 mars 1673. Lettres pour servir. etc. II. 267.

(8) *Francesco Michiel al Senato.* Parigi, 1º marzo (1a) et 8 marzo 1673 (2da). Frari. Francia. CLII. nos 203 e 210. — Clerc. op. cit. II. 306 sqq. — Bousson de Mairet. Annales historiques d'Arbois (1856). p. 394.

(9) *Bouchu au roi.* Dijon, 16 février 1673. Lettres pour l'histoire militaire, etc. II. 228. — „Se Francesi hanno somministrato fomento a presenti tumulti è punto dubioso." *Francesco Michiel al Senato.* Parigi, 1º marzo 1673 (1a). Frari. Francia. CLII. nº 203. — *contra : Strambino al duca di Savoia.* 13 marzo 1673. loc. cit.

(10) *Condé au roi.* Sierck, 27 décembre 1672. ap. (P. Griffet). Recueil de lettres, etc. (La Haye, 1670). I. 154. — „La noblesse et les peuples voudroient être au roi, et jamais Sa Mté n'aura l'occasion si favorable de fermer les passages à tous les secours étrangers et aux armées d'Allemagne." *Bouchu à Louvois.* Dijon, 10 janvier 1673. Lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV. t. II. 224. — *Fco Michiel al Senato.* Parigi, 1º marzo 1673 (1a). loc. cit.

grand nombre, blâmaient le projet de prêter appui à des sujets soulevés contre l'autorité de leur souverain, alors surtout que l'état de paix subsistait entre les deux couronnes. (1) Ce fut à ce dernier parti que se rangea le roi. (2) Des troupes furent en vérité acheminées vers la frontière de l'Est, mais Condé veilla à ce que l'ordre de ne la point franchir fût strictement observé. (3)

Néanmoins la décision de Louis XIV de s'abstenir de toute intervention dans les discordes intestines de la Franche-Comté n'allait pas jusqu'à un désintéressement absolu des suites de celles ci. Dès le 22 février, Saint-Romain était avisé que son maître, soucieux de ne pas assumer l'initiative de la rupture de la paix d'Aix-la-Chapelle en venant en aide aux chefs de la rébellion comtoise, entendait en revanche que les cantons ne facilitassent en aucune manière la répression de cette dernière. (4) Or, sans l'amitié des Suisses, sans le concours éventuel de leurs armes et la jouissance périodique de leurs passages, l'Escurial savait ne pouvoir conserver à la longue sous sa domination les trois bailliages du versant occidental du Jura. (5) On se rendait très bien compte à Besançon que, les alliés catholiques de la cour de Madrid s'étant engagés depuis un demi-siècle à l'assister dans la défense de la Franche-Comté, c'était à obtenir des protestants une promesse semblable que devait tendre l'effort de la diplomatie castillane en Helvétie. (6) La mission accomplie dans ce pays en 1672 par le baron de Fallerans, les démarches de ce personnage à Berne, à Zurich, à Coire, où il s'était porté en compagnie de l'envoyé hollandais, comte de Dohna, (7) n'avaient eu d'autre but que de convaincre les Confédérés de la croyance réformée de l'opportunité d'une étroite entente qui eût assuré l'accès de la province espagnole aux contingents levés soit aux Ligues, soit en Allemagne, soit en Italie, à seule fin de la mettre à couvert d'une nouvelle agression française. (8) Par malheur les conséquences n'étaient pas effacées de la grave erreur de jugement commise en 1634 par le Cardinal-Infant et le second des Casati, lors de la rénovation de l'alliance conclue trente ans

(1) „Je n'ay point encore tout à fait résolu l'usage que je pourrois faire du trouble de cette province, dont je veux mesme cognoistre davantage les Suisses auparavant.“ *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 22 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 213. — „Dicendo che le truppe spedite non si ponno intendere truppe ausiliarie, e che il soccorrere i ribelli d'un principe amico è un'offesa, che quanto ferisce il Spagnuolo, tanto copre di macchia le actioni ingenue del Christianissimo.“ *Fco Michiel al Senato.* Parigi, 1° marzo 1673 (1a). Frari. Francia. CLII. n° 203.

(2) „Le roi ne veut pas que vous fassiez rien en faveur dudit marquis de Listenoy.“ *Louvois à Vaubrun.* Versailles, 11 mars 1673. Lettres pour servir à l'histoire militaire, etc. t. II. 268.

(3) *Fco Michiel al Senato.* Parigi, 1° marzo 1673 (1a). loc. cit.

(4) *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 22 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 213.

(5) *Extrait d'une lettre de Zurich.* s. d. (mars 1673). Aff. Etr. Suisse. XLVII. 277; Arch. Guerre. CCCXXI. 768.

(6) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 227.

(7) Mémoires de Dohna. 322.

(8) *Casati a Quiñones.* Coira, 19 agosto 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 17 e 23 agosto e 6 settembre 1672; Lucerna, 10 febbraio 1673. *Ibid.*

auparavant entre Philippe III, Fribourg, Zoug et les cantons forestiers.[1] Il semblait, en effet, fort malaisé, pour ne pas dire impossible de suggérer aux autorités des cités évangéliques d'adhérer après coup à un traité dans lequel le roi Catholique s'engageait à soutenir contre elles ses coreligionnaires d'Helvétie.[2] Mieux valait, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ne pas aborder de front cette difficulté; mieux valait constituer un « bloc » des aspirations autrichiennes, néerlandaises, brandebourgeoises, tyroliennes, espagnoles et lombardes, tenter de les faire triompher auprès de la diète suisse et sauver du même coup la Franche-Comté en préconisant son admission au nombre des provinces sur lesquelles s'étendrait désormais le « fidèle égard » des Confédérés.[3] On a dit ailleurs l'échec presque complet de cette tentative de coalition diplomatique dont la partie décisive devait se jouer à Bade du 16 au 25 avril 1673.

Mais le temps pressait. La menace intérieure et la menace étrangère suspendues sur les bailliages comtois s'aggravaient. La levée d'un millier d'auxiliaires suisses, que l'on eût fait passer à la file sur les terres de Berne, était vivement souhaitée par Quiñones et par Fallerans.[4] Elle échoua grâce à l'hostilité des Etats du pays, dont les membres gardaient rancune aux cantons de la passivité de leur attitude en 1668 et cherchaient à lésiner tant sur le nombre des hommes à enrôler, que sur le chiffre de la solde à leur allouer.[5] Saint-Romain avait l'ordre de combattre toute démarche de cette nature.[6] Celle-ci ne s'étant produite ni à la veille de la révolte de Listenois, ni au cours de cette dernière, dont la répercussion fut cependant considérable aux Ligues, il commençait à croire à son abandon,[7] lorsque, à l'improviste, vers la fin de mars, Casati sollicita des alliés de son maître le recrutement d'un millier des leurs, fit demander aux Conseils du *Mittelland* la concession du passage à quelque cavalerie milanaise et obtint, ainsi qu'on l'a dit, l'assigna-

(1) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 227.

(2) *C.-C. Beroldingen a Geronimo de Quiñones.* Lugano, 22 ottobre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 febbraio 1673. *Ibid*: Bada, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 31 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 293. — *Saint-Romain à Vitry.* Aubreboux (Oberbuchsiten), 26 avril 1673. *Ibid.* VI suppt. 86. — Chifflet. Mémoires. II. 345—346.

(4) *Casati al governatore della Franca-Contea.* Coira, 11 ottobre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni; *al governatore di Milano.* Lucerna, 18 marzo 1673. *Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 312. — *Osuna a la reina.* Milan, 11 de mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.* — Clerc. Histoire des Etats-Généraux de Franche-Comté. II. 297. — Eidg. Absch. VI *A.* 875—876 *b.*

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 febbraio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Dalla Borgogna(-Contea) non vi è hormai da sperare più alcuno sollievo de mezzi ne di leva." *Casati al medesimo.* Lucerna, 1° marzo 1673. *Ibid.* — Clerc. op. cit. II. 297 sqq.

(6) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 25 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 136. — *Saint-Romain aux cantons catholiques.* Soleure, 1er avril 1673. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Casati agli VI cantoni cattolici.* Luzern, 7 aprile 1673. *Ibid.* — *Osuna a la reina.* Milan, 11 de mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Saint-Romain à Grebel.* Soleure, 11 mai 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 62.

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 184.

tion d'une diète catholique au 7 avril. (1) L'ambassadeur français n'attendit pas qu'elle fût réunie pour intervenir. Il s'y décida avec d'autant plus de résolution qu'au pied du Gurten, comme à celui du Pilate, on inclinait manifestement à favoriser l'ouverture des routes militaires donnant accès à la Franche-Comté, encore que cette province ne fût pas au nombre de celles que réservait l'*Union héréditaire.* (2) Aux Bernois il rappela fort à propos les témoignages de bienveillance et d'amitié que le roi leur avait prodigués, soit à l'occasion de leurs différends avec le duc de Savoie et l'évêque de Bâle, (3) soit en consentant, à leur requête, à ne plus employer le régiment d'Erlach au delà des frontières de la Flandre. (4) Il insista en outre, avec raison, semble-t-il, sur le fait que, la rébellion de Listenois ayant échoué, rien ne justifiait la démarche tardive entreprise par Casati et rien ne s'opposerait par suite à ce que, en présence de leur obstination, le monarque français fît occuper momentanément une partie du pays de Vaud à seule fin de couper les communications entre le *Mittelland* et le Jura. (5) Aux Fribourgeois, qui oscillaient encore en leurs résolutions, (6) il ne cacha pas que le roi trouverait étrange qu'ils accordassent des troupes pour la protection de la Franche-Comté, alors que la lettre-réversale de Henri IV ne les autorisait à y consentir que pour la Lombardie et la

---

(1) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 29 mars 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Avisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 31 marzo 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 312. — *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* Baden, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 avril 1673. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 12 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 328. — *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 2 giugno 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. (1655—1681) *454* nº 38. — Arch. d'Etat Genève. France (1651—1690). II. p. 490, 491 (20/30 mai, 24 mai/3 juin 1673).

(3) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, le 1er avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* fº 1057; Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 81. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 6 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(4) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 1er avril et 19 novembre 1673. loc. cit. — „Per far rivocare detta concessione del passo dai Bernesi, il detto Sor Marchese di St Romain s'è servito di mezzi a noi molto pregiudiciali.“ *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 13 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 19 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 322. — *Louvois à Saint-Romain.* Camp sous Maastricht, 3 juillet 1673. Arch. Guerre. CCCV. 42. — *Louvois à Erlach.* Sainte-Menehould, 4 octobre 1673. *Ibid.* CCCVII. 15.

(5) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, le 1er avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* fº 1057; Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 81. — „Sopra l'inconsiderata risoluzione presa nel Consiglio di Berna d'accordare il passaggio alle truppe del Milanese per la Borgogna, sotto pretesto di reprimere i rebelli, il marchese di San Romano ha loro scritto molto duramente et mandato uno di sua casa, che prese udienza nel consiglio medesimo, parlando molto altamente, sino a dirli che il re era troppo vivo e risentito per soffrire da loro tal' incontro e che potevano assicurarsi di vedersi ben presto un corpo d'armata nel paese di Vaud per impedire quel passaggio, ch' essi havevano contra l'alleanza accordato alla Spagna.“ *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 aprile 1673. loc. cit. — *El Borgomastro Gottrau a Casati.* Friborgo, 7 abril 1673. Simancas. Estado. *3384.* — „Que si no revocavan el paso concedido me para las tropas de V. Md, su Re huviera embiado un cuerpo de gente en su pays de Voo para impedirselo.“ *Relacion del embaxador conde Casati a Su Magd.* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado, *3384.*

(6) *Relation du Sr Baron au retour de son voyage du pays de Vallais.* janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 101. — *Le colonel Reynold à Saint-Romain; le secrétaire d'Etat Alt au même.* Fribourg, 15 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 244. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 2 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *El borgomastro Gottrau al conde embaxador Casati.* Friburgo, 7 abril 1673. Simancas. Estado. *3384.*

Savoie.[1] Aux Lucernois, que ses nombreuses missives prirent quelque peu au dépourvu, il reprocha de violer délibérément les traités de 1516 et de 1663 avec la couronne et de contraindre celle-ci à s'en ressentir.[2] Mais ce fut aux gouvernements de la Suisse primitive qu'il réserva ses plus véhémentes apostrophes, aux magistrats de ces petits cantons qui, selon lui, « prétendaient défendre tout le monde contre la France et interdire qu'on les rappelât au respect de leurs engagements ».[3] En fait la réponse qu'ils lui adressèrent fut, de l'avis de son collègue piémontais, la « plus dure et la plus impertinente » qu'eût jamais reçue ministre du roi Très-Chrétien.[4]

Au total c'était un effort considérable qu'allait exiger de la part de Saint-Romain le rétablissement d'une situation compromise par les erreurs de son prédécesseur. Or, sa santé étant chancelante, il songea à abandonner la lutte et à demander son rappel.[5] Aussi bien ce ne devait être qu'une brève défaillance. Dès avant la tenue de la diète d'avril à Lucerne, il multiplia ses démarches afin de contrecarrer celles de ses adversaires.[6] Son premier secrétaire La Loubère prit incontinent la route de Berne,[7] tandis que d'autres d'entre ses collaborateurs, les S^r Dumont, Debonnaire et l'interprète Aregger, assistés du trésorier des Ligues, se portaient sur les bords du lac des Quatre-Cantons[8] et qu'un représentant de l'ambassade gagnait en hâte Sion.[9] Ebranlés par les menaces venues de Paris, les Conseils du *Mittelland* parurent tout d'abord hésitants. On put même croire qu'ils maintiendraient le *statu quo*,

---

(1) *El Borgomastro Gottrau a Casati.* Friborgo, 7 abril 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Fribourg à Saint-Romain.* 31 août 1673. Aff. Etr. Suisse. VI supp^t. 114.

(2) *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 1^er et 4 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *1001* f° 1057; Aff. Etr. Suisse. XLVII. 306; St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII. — *Resumen de lo que contiene la carta del S^or duque de Osuna de 27 de abril 1673.* Simancas. Estado. *3384.* — „Rex Galliae non est magister, sed amicus noster" (Paroles de l'avoyer de Sonnenberg). *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 27 aprile 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 6 mai 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(3) *Saint-Romain aux petits cantons.* Soleure, le 1^er avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 304. — *Saint-Romain aux VI cantons catholiques.* Soleure, 4 avril 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 57: *à Zurich.* Soleure, 6 avril 1673. *Ibid.* XVII. n° 58; *à Grebel.* Soleure, 11 mai 1673. *Ibid.* XVII. n° 62. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 18 maggio 1673. loc. cit.

(4) *Les députés des cantons catholiques à Saint-Romain.* Lucerne, 8 avril 1673. Arch. Nat *K 1322* pièce 17; St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 59. — „Il S^or marchese di Saint-Romano ha scritto con qualche senso alli cantoni cattolici nella dieta di Lucerna, dove gl'hanno fatto una risposta la più temeraria del mondo e con parolle cosi piccanti che mai havrei creduto." *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 19 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 129. — „Je suis icy entouré de montagnes tousjours chargées de nuages qui n'accommodent pas un homme de mon âge et qui vient d'un pays chaud." *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 13 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. VI supp^t. 84; *à Pomponne.* Soleure, 11 avril 1673. *Ibid.* XLVII. 318. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 21 giugno 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(6) *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 1^er et 4 avril 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 312.

(7) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 1^er et 6 avril 1673. loc. cit.; St-Arch. Bern. Burgundbuch *G* 47, 71. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 4 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Maag. 268.

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 avril 1673. loc. cit.

(9) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 aprile 1673. loc. cit.

au risque de déranger les plans de la cour de Turin, où l'on souhaitait rendre inévitable leur rupture avec le Louvre. (1) Saint-Romain comprenait, en effet, qu'une fois maître des résolutions du plus puissant des Etats confédérés, où ses agents travaillaient, à prix d'argent, à lui assurer de précieux concours, (2) il ne tarderait pas à l'être de celles des autres gouvernements helvétiques et, du même coup, fermerait aux ennemis de la France la seule porte vraiment dangereuse ouverte sur sa frontière de l'est. (3) Il put espérer un instant y avoir réussi. Mais, résolu à ne prendre aucun repos que le dernier mot ne lui fût resté, l'ambassadeur d'Espagne revint à la charge et laissa entendre que, en cas de nécessité, son souverain ne s'opposerait pas à ce que les troupes en garnison dans la Franche-Comté accourussent au secours de celles des cités évangéliques. (4) Toujours est-il, qu'au bout de très peu de temps, La Loubère et Dumont, qui l'avait rejoint dans ces entrefaites, durent s'avouer vaincus. (5) Leurs hôtes, à la vérité, se contentèrent de les prier de suspendre toutes négociations jusqu'à la prochaine diète générale. (6) Cette défaite néanmoins ne trompa personne. La cabale anti-française triomphait au pied du Gurten. (7) Rien ne fut capable d'entraver son ardeur: ni l'aggravation de la déroute hollandaise, ni la demande d'une levée pour le service du roi Très-Chrétien, ni la promesse d'une annuité de pensions, ni la concession de nouveaux privilèges en vue de faciliter l'introduction du sel de Provence en Helvétie. (8)

Soigneusement entretenue par Casati, l'appréhension qu'un vaste dessein s'élaborait dans l'ombre à Paris contre l'indépendance de Genève et le main-

---

(1) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 aprile 1673. loc. cit.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 13 luglio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 août et 7 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 35, 132.

(3) *Casati a Berna.* Lucerna, 20 marzo 1673. St-Arch. Bern. Burgundbuch *G* 35. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 avril 1673. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 19 luglio 1673. loc. cit.

(4) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 aprile 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 29 juillet 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Relation du S^r de La Loubère, etc.* août 1673. Arch. Guerre. CCCXXV. 114.

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 et 14 avril 1673. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 aprile 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Déclaration faite par les Conseils de Berne au S^r de Waës, pour accorder le passage pour la Franche-Comté.* 3/13 avril 1673. St-Arch. Bern. Burgundbuch *G* 80.

(6) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 aprile 1673. loc. cit.

(7) „Il y a du dessein et de la malice dans la conduite des protestants et je voy peu de jour de les ramener.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 27 avril 1673. Arch. Guerre. CCCXLVI. 140. — *Relacion del embaxador conte Casati.* 17 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — Mémoires de Dohna. 312 sqq., 328.

(8) *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 23 janvier 1673. Arch. Guerre. CCCI. 283. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 10 aprile 1673. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 12 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 328. — „Veramente la Francia ha gran ragione di chiamarsi male sodisfatta de' Bernesi.“ *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 13 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 11 avril et 12 mai 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairamb^t *1001* f^os 1051, 1093. — *Nouvelles de Cologne.* 29 août 1673. Gazette d'Amsterdam du 5 septembre 1673. n° 36. — *Le roi à Saint-Romain.* Nancy, 16 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 78.

tien du *statu quo* à Dôle et à Besançon, comme dans les bailliages vaudois, aliénait chaque jour davantage à Louis XIV les sympathies de ses alliés des cités évangéliques, sans lui ramener celles des cantons catholiques. (1) A Lucerne, les 7 et 8 avril 1673, le ministre espagnol obtint, ainsi qu'on l'a dit, un incontestable succès, dont il partagea le mérite avec Jean Libert Vaës, membre du Conseil de Brabant, que le gouverneur des Pays-Bas lui avait dépêché pour l'assister dans ses négociations. (2) On se rendait enfin compte à Bruxelles de ce dont on ne doutait plus dès longtemps à Milan, à savoir que, sans le concours rétribué et par suite assuré des Suisses, le passage de la Franche-Comté sous une domination autre que celle de l'Escurial apparaissait inévitable, voire imminent. (3) Ce concours était de deux sortes : militaire et, si l'on peut s'exprimer ainsi, géographique. Casati, on l'a vu, ne cessait de préconiser l'entrée d'auxiliaires helvétiques dans les places fortes de la province jurassienne, tandis que la rupture entre Paris et Madrid n'était pas consommée. (4) Il insistait, en outre, pour que les petits Etats de la région du Gothard donnassent leurs hommes valides au gouverneur de la Lombardie plutôt qu'au roi de France. (5) Et ses démarches à cet effet semblaient en voie d'aboutir, car, au rebours de ce qui se pratiquait trente ans auparavant, les charmes de la vie de garnison dans le Cômasque et le Novarais séduisaient plus les Confédérés que les vicissitudes des campagnes meurtrières conduites par les généraux de Louis XIV au delà du Rhin. (6)

Mais, à cette heure, l'appui militaire des cantons, si précieux fût-il, n'était pas le seul que l'Espagne attendît du Corps helvétique. L'ouverture des routes

---

(1) „Les protestants… commencent à regarder les Espagnols comme des gens qui doivent protéger les interests de leur religion.“ *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 9 février 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 72. — „Le cose sono assai bene incaminate, perchè li SSri di Berna siano disposti di fare da dovero et non come nell'anno 1666 et 1669.“ *Casati à Dohna.* Lucerna, 8 marzo 1673. ap. Mémoires de Dohna. 405. — „Li protestanti Svizzeri si trovono molto mortificati, vedendo l'armi del re Christianissimo prosperare ogni giorno a danno della loro religione.“ *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 20 marzo 1673. loc. cit.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 18 marzo e 10 aprile 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Magd.* Lucerna. 2 mayo; Bada, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — „Cet envoi de ce conseiller Vais en Suisse pour y traiter les affaires avec commission particulière, sans seulement passer en Bourgogne, ni communiquer avec le gouverneur, montre que c'est un guet à pan; que le parti du prince d'Aremberg l'emporte à Bruxelles…“ Mémoires de Dohna. 412. — Mémoires de Chifflet. II. 314.

(3) *Monterey aux Etats de Bourgogne.* Bruxelles, 24 février 1672. ap. Chifflet. Mémoires. II. 64. — „Nos hallamos en otras aprehensiones de ser acometidos por la Francia; se juntan tropas a nuestras fronteras y se hazen muchas prevenciones que pueden servir a un ataque… La otra aprehension es que hay muchos avisos de diferentes partes que nos dicen seremos embestidos dentro de muy poco tiempo, y V. E. desto puede comprehender el estado en que se halla nuestra miserable provincia.“ *Fallerans a Casati.* Besançon, 8 marzo 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Clerc. op. cit. II. 272.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 23 agosto 1672. loc. cit. — *Bouchu au roi; à Louvois.* Dijon, 16 février 1673. Lettres pour l'hist. milit. de Louis XIV. t. II. 229, 230. — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Magd.* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(5) *Proposition faite par Casati devant la diète de Lucerne des 7 et 8 avril 1673.* Eidg. Absch. VI *A.* 873—874 *a*; *adressée à la diète de Bade.* 22 avril 1673. *Ibid.* 875 *d*; Arch. Nat. *K 1322* pièce 21.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 2 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 16. — Chifflet. Mémoires. II. 346.

accédant du nord et de l'est à la Franche-Comté avait, aux yeux des hommes d'Etat de Madrid, plus d'importance encore que la concession d'une levée de quelques milliers d'hommes. (1) Elle eût permis, en effet, d'acheminer vers Dôle et Besançon les troupes italiennes qu'Osuna tenait en réserve à Milan, lesquelles se fussent rendues à leur destination, soit par la voie du Gothard, soit par le Simplon et la vallée du Rhône, où l'influence lombarde était en très réel progrès. (2) Elle eût tranché, au profit de la seule Couronne Catholique, la question, malgré tout controversée, du droit « intercantonal » aux passages et facilité la marche vers le Jura des auxiliaires recrutés dans les bailliages orientaux. (3) Elle eût enfin facilité l'entrée dans la région de Baume et de Saint-Hippolyte des troupes espagnoles et autrichiennes concentrées dans le Brisgau sous les ordres du général Capliers. (4) Etant donné « l'incroyable avidité » des Confédérés de l'ancienne confession et l'importance des sommes que Casati venait de recevoir de Milan, (5) il était certain, qu'en se présentant devant la diète des *Waldstætten*, ce dernier savait à quoi s'en tenir quant aux dispositions des membres de celle-ci. (6) Des deux discours prononcés par lui, le 6 avril, le premier eut trait à l'octroi d'une levée d'un millier d'hommes pour la défense de la Franche-Comté. (7) Lucerne exigea que ce chiffre fût doublé et les cantons primitifs se rangèrent à son opinion. (8) L'envoyé lombard s'y opposa d'autant moins que sa deuxième harangue, relative à la con-

---

(1) *Osuna a Quiñones.* Milan, 12 setiembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 avril 1673. loc. cit.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Bade, 20 avril 1673. Arch. Guerre. CCCXLVI. 102. — *Osuna a la reina.* Milan, 11 de mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Consulta del Consejo de Estado.* (El cardenal Aragon; Albuquerque; Ayala). Madrid, 13 junio 1673. *Ibid.* — *Relacion del embaxador conde Casati.* 19 julio 1673. loc. cit.

(3) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 29 mars 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 31 mars et 7 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 293; XLVIII. 72.

(4) *El marqués de Los Balbases al embaxador conde Casati.* Viena, 23 de marzo 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 41; *à Vitry.* Soleure, 23 et 30 novembre 1673. *Ibid.* VI suppt. 128, 131.

(5) „On m'a mandé de Milan que le duc d'Ossone ... a escrit pour savoir si l'on avôit envoyé l'argent destiné pour les Suisses, se hastant de le leur faire toucher avant que l'ambassadeur de France arrive en leur païs.“ *Avaux à Pomponne.* Venise, 26 novembre 1672. Aff. Etr. Venise. XCIV. 141. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 avril; *à Colbert.* Soleure, 19 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 318; Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1107. — *Resumen de lo que contiene la carta del Sor Duque de Osuna de 27 de abril 1673.* Simancas. Estado. *3384.* — *Casati a los cantones confederados con Su Magd (Cattolica).* Lucerna, 28 abril 1673. *Ibid.* — *Il governatore di Milano alli VI cantoni cattolici.* Cesano, 7 giugno 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „L'on a desja payé partie des pensions que l'on fait aux Suisses et on leur a assigné le reste sur la gabelle.“ *Nouvelles de Cologne,* du 13 juin; *de Milan.* 6 septembre 1673. Gazette d'Amsterdam des 20 juin et 3 octobre 1673. nos 25 et 46.

(6) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 29 mars 1673. loc. cit.

(7) *Copia de las dos proposiciones del conde embaxador Casati a la dieta de los cantones confederados con Su Magd.* 6 abril 1673. Simancas. Estado. *3384.* — „Sotto specioso titolo di guardia perpetua.“ *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 13 avril 1673. loc. cit.

(8) *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 13 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Avisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 14 aprile 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 353. — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Magd.* Baden, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

cession des passages, recueillit l'unanime adhésion de ses auditeurs, rebelles aux suggestions de Saint-Romain et à sa prétention d'en faire interdire l'usage à tous auxiliaires de nationalité étrangère et de s'en remettre à cet égard à la décision d'une diète générale. (1)

Cette diète générale devait être celle qui s'ouvrit quelques jours plus tard, soit le 16 avril, à Bade, dont l'ambassadeur de France avait en vain tenté de retarder la réunion (2) et à laquelle il se rendit escorté d'une quarantaine de cavaliers. (3) On a rappelé ailleurs quel fut son résultat quant à la tentative d'interprétation autrichienne de l'un des articles de l'*Union héréditaire* de 1511. Casati eut sujet d'être beaucoup plus satisfait de la solution donnée à la question des passages. (4) Son intention était de ne pas dépasser Muri, où le retenait, ainsi qu'on l'a dit, une indisposition. (5) Mais la violence de la harangue prononcée par Saint-Romain, le 17, le contraignit à y répliquer en personne. N'était-il pas étrange que le roi Très-Chrétien prétendît empêcher le roi Catholique de renforcer les garnisons de la Franche-Comté? Les Suisses se plieraient-ils à une pareille exigence? Assurément non. (6) En réalité, la réponse de la diète à ce point fut aussi catégorique que possible. Dans l'espoir de justifier son attitude, Berne, dont les hésitations venaient de prendre fin, prétextait que l'état de paix subsistait entre les deux couronnes. (7) Elle n'en demeura pas là. A Bade, ses représentants affirmèrent son droit de secourir en tout temps la province espagnole. Selon eux, et c'était là un commentaire inattendu et quelque peu subtil de l'article XIV^e^ de l'alliance renouvelée en 1663, les Confédérés, en s'engageant à ne point assister les ennemis du roi, avaient entendu de bonne foi comprendre sous ce nom ceux-là seuls qui déclareraient la guerre à ce prince et non ceux qui seraient assaillis par lui « sans juste raison ». (8) Cette glose hardie soulevait, il est à peine besoin d'y

---

(1) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 29 mars; *a San-Tomaso.* Lucerna, 13 aprile 1673. loc. cit. — *Copia de las dos proposiciones del conde embaxador Casati, etc.* Baden, 6 abril 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 abril 1673. *Ibid* — Eidg. Absch. VI *A* 873 *a* (Luzern, 7. und 8. April 1673).

(2) *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 9 avril 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 60.

(3) *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 13 aprile 1673. loc. cit. — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 19 aprile 1673. loc. cit.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 avril 1673. Aff Etr. Suisse. XLVII. 312. — *Samuel Frisching al conde Casati.* s. d. (Berna, abril 1673). Simancas. Estado. *3384.*

(5) Eidg. Absch. VI *A.* 877 *d* (Baden, 16.—25. April 1673). — Mémoires de Dohna. 432.

(6) *Casati alli deputati congregati in Bada.* Bada, 22 aprile 1673. Arch. Nat. *K 1322* pièce 21. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 353.

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 31 mars et 12 mai 1673. Aff Etr. Suisse. XLVII. 293; XLVIII. 1.

(8) *Johann Caspar Hirzel; Johann Conrad Heidegger an Zürich.* Baden, 12. April 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 61. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 14 avril, 5 et 12 mai 1673. loc. cit. — *Respuesta de la dieta de Baden, de 24 abril 1673 al embajador de Francia.* Simancas. Estado. *3384.* — *Consulta del Consejo de Estado en razon de los socorros para Borgoña y negociaciones con Esguizaros* (Peñaranda; Ayala; La Fuente; El Almirante de Castilla). Madrid, 30 mayo 1673. *Ibid.*

insister, une vive indignation à Paris.(1) Et c'était l'un des motifs pour lesquels Louis XIV, si enclin cependant à faire un pont d'or aux Bernois et à leurs coreligionnaires d'Helvétie, refusait de les dispenser par une déclaration formelle de servir contre les Hollandais et maintenait obstinément son point de vue que, si le traité de 1511 n'obligeait pas les cantons à défendre la Franche-Comté, la paix perpétuelle de 1516 le leur interdisait en revanche de façon explicite.(2) On n'ignorait certes pas dès lors à combien de dangers la politique austrophile poursuivie au pied du Gurten exposait les populations du *Mittelland.* Incapable d'amener les Confédérés de l'ancienne croyance à lui garantir la possession du pays de Vaud, Berne affirma spontanément qu'il lui suffirait que ceux-ci s'engageassent à la protéger au cas où l'indépendance de son attitude à l'égard de la France lui attirerait des représailles de cette puissance.(3) Aussi bien la diète générale ne se sépara point sans qu'une telle assurance lui eût été donnée «tumultuairement» par ses alliés catholiques.(4)

A moitié battu certes dans l'affaire de l'interprétation du «fidèle égard», mais complètement vainqueur, en revanche, dans celle, beaucoup plus urgente, des secours militaires à procurer au gouverneur de la Franche-Comté, Casati s'apprêtait à quitter Bade.(5) Il y fut retenu par une démarche très malencontreuse de ses amis d'Helvétie, lesquels, dans l'intention de servir la cause autrichienne, proposèrent, comme le seul expédient capable, «sans blesser les traités, d'assurer le repos dans le voisinage de la Suisse», de joindre les deux questions et de conclure, avec la participation de la France, de l'Espagne et de l'Empire, une «neutralité» dans quoi seraient englobés, outre le comté et le duché de Bourgogne, Constance, Bregenz et les villes forestières du Rhin.(6)

---

(1) *Malapert à Dohna.* Zurich, 18 mars 1673. ap. Mémoires de Dohna. 417. — „La conduite des Bernois est insolente.“ *Louvois à Saint-Romain.* Pont-Sainte-Maxence, 3 mai 1673. Arch. Guerre. CCCIV (I). 8. — „Je doute qu'on puisse faire estat que les cantons gardent de bonne foy... les traitez.“ *(Saint-Romain) à Condé.* Soleure, 12 mai 1673. Arch. Nat. *K 1322* pièce 24. — *Nouvelles de La Haye.* 24 mai 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 21. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Landegem, 28 mai 1673. loc. cit.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 mai 1673. loc. cit. — „Ils veulent profiter du besoin qu'on a d'eux.“ *Du même au même.* 9 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 17.

(3) *Recesso delli XIII cantoni e loro collegati congregati in Bada, li 24 aprile 1673.* Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Mémoire de Mr de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1075. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 353.

(4) *Ibid.* — *Avisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 28 aprile 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 4 maggio 1673. loc. cit. — „Pur troppo è vero che tutti li cantoni, in virtù della loro lega elvetiale, hanno promesso ai Bernesi di prender loro diffesa ogni qualvolta venissero molestati per causa del passo conceduto alle truppe straniere per la Franca Contea.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 11 maggio 1673. loc. cit. — „Non si può certo negare che quanto più vigorose saranno le minaccie della Francia contro gli Svizzeri, tanto più i Cattci si stringeranno co'i Protestanti, ma anche è vero che questi si costituiranno in maggior contegno.“ *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 20 maggio e 17 giugno 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. XCIV. — L'auteur du Theatrum Europaeum (t. XI. 294) affirme que, durant la diète générale d'avril 1673, Saint-Romain fit à la cour un voyage „bref et secret“. Cette assertion ne repose sur aucun fondement. L'ambassadeur ne quitta pas la Suisse au cours de cette année.

(5) *Saint-Romain à Vitry.* Aubreboux (Oberbuchsiten), 26 avril 1673. loc. cit.; à *Gravel.* Soleure, 4 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 89.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 353.

Ni l'ambassadeur de l'Escurial, ni l'envoyé de la cour de Vienne n'avaient été consultés quant à l'opportunité de cette suggestion.[1] Leur surprise n'eut d'égale que leur déception. Ils ne cachèrent ni l'une, ni l'autre.[2] Et ce fut sans crainte d'être démentis que tous deux crurent devoir rappeler que des propositions semblables, faites en 1635 et en 1667, avaient été presque immédiatement suivies de l'invasion de la province espagnole « par l'ennemi héréditaire ».[3]

En prenant le contre-pied de ce que souhaitaient leurs adversaires, les ambassadeurs français obéissaient le plus souvent à une impulsion en quelque sorte instinctive. Dans ce cas particulier, cependant, les arguments ne paraissaient pas sans valeur que Saint-Romain produisait à l'appui d'une proposition à laquelle lui aussi était loin de s'attendre et que son opportunité, sinon sa nouveauté lui rendait séduisante.[4] Emu du contraste existant entre les prévenances dont son rival espagnol se voyait l'objet de la part de la diète et la froideur de l'accueil que celle-ci lui faisait à lui-même,[5] le ministre du Louvre admettait la possibilité de la conclusion d'un ou plutôt de deux accords austro-helvétiques, l'un avec les cités évangéliques, Fribourg et Zoug, pour la protection du Brisgau et de toute l'Autriche antérieure par les Confédérés; l'autre avec le reste des cantons pour celle des seules villes forestières, de Constance et de Bregenz.[6] Or, selon lui, ce danger pouvait être écarté, pour peu que le roi se ralliât à l'idée d'une neutralité qui, à sa demande, eût été étendue à la partie de l'Alsace occupée par ses troupes.[7] Mais ce projet fut repoussé à Paris,[8] et comme de surcroît Uri, à la suggestion de Casati, le combattait ouvertement, il ne tarda pas à être abandonné.[9]

Sous l'influence de Louvois et de Pomponne, une politique d'attente continuait à prévaloir à la cour de France au regard de la Suisse. Non pas que l'attitude austrophile de certains Etats confédérés ne soulevât une vive indignation dans l'entourage immédiat de Louis XIV.[10] Mais la crainte du subit rappel aux Ligues des vingt mille auxiliaires helvétiques des armées du roi engageait les ministres de celui-ci à user de prudence dans leurs rapports

(1) *Relacion del embaxador conde Casati a Su Mag*[d]. Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384*.

(2) *Ibid.* — *Relacion del conde Casati de la dieta de Baden.* 2 de mayo 1673. Simancas. Estado. *3384*. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 9 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 17.

(3) *Ibid.* — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 maggio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* loc. cit. — *Relacion del conde Casati.* 2 mayo 1673. loc. cit.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. loc. cit.

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 20 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 337. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 27 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 9.

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1673. loc. cit.

(8) *Le roi à Saint-Romain.* Lille, 13 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 3.

(9) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 6 mai 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Maastricht, 13 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 18.

(10) *Louvois à Saint-Romain.* Pont-Sainte-Maxence, 3 mai 1673. Arch. Guerre. CCCIV (1). 8.

avec les cantons. [1] En réalité, on n'était pas éloigné au Louvre d'absoudre les alliés de l'Escurial de leur condescendance aux désirs de ce dernier, puisque aussi bien le traité du 30 mars 1634 les obligeait à en user ainsi désormais. [2] On insistait volontiers sur ce fait que, sauf peut-être au temps de Henri IV, les levées concédées à l'Espagne pour la défense de ses bailliages jurassiens ne lui avaient jamais été d'aucune utilité. [3] On se réjouissait même en songeant que les quelques centaines de fantassins suisses recrutés par les soins du gouverneur de la province lui seraient bientôt à charge, dès l'instant que le roi Très-Chrétien renonçait à prêter appui aux chefs de la rébellion de février. [4] C'était dès lors contre Zurich, dont les relations commerciales avec la couronne demeuraient assez froides, [5] et surtout contre Berne, soupçonnée de recevoir des subsides secrets de l'ambassadeur de l'Escurial à Lucerne, que les griefs du monarque français et de son représentant aux Ligues tendaient à se préciser. [6] Mais, ainsi qu'il a été dit, on estimait inopportun de les faire valoir à cette heure autrement que par des protestations, jugées d'ailleurs suffisantes pour interrompre toute prescription et permettre d'exiger, le moment venu, la pleine réparation des infractions des cantons aux traités de 1516, de 1521 et de 1663. [7] La seule question qu'il importait de résoudre sans retard volait dès longtemps de bouche en bouche. En présence des difficultés continuelles soulevées par les Suisses, dont le service, quoique fort apprécié, n'était cependant « ni commode, ni bon marché », le roi avait-il la certitude que ses alliés d'Outre-Jura « valussent ce qu'ils se vouloient vendre » ? [8] Les opinions pouvaient différer sur ce point. Toutefois il ne se fût trouvé « personne de sensé » à la cour pour endosser la responsabilité d'une renonciation ouverte ou détournée aux avantages, si réduits fussent-ils, que procurait à la couronne son traité avec le Corps helvétique. [9]

**XI.** Lorsque, le 25 avril, Saint-Romain regagna Soleure, les instructions nouvelles du roi, auquel il s'était empressé de dépêcher La Loubère, porteur

---

(1) *Le roi à Saint-Romain.* Lille, 13 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 3. — *Louvois à Saint-Romain.* Vossem, 3 juin 1673. Arch. Guerre. CCCIV. 5.

(2) *Le roi à Saint-Romain.* Lille, 13 mai 1673. loc. cit.

(3) *Mémoire de Mr de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. loc. cit. — *Le roi à Saint-Romain.* Lille, 13 mai 1673. loc. cit.

(4) *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 20 avril 1673. Arch. Guerre. CCCIII. 336.

(5) *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 23 janvier 1673. Arch. Guerre. CCCI. 283 — *Zurich à Saint-Romain.* 6 juillet 1674. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLXXVIbis. 871.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 9. — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 27 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Relation de Mr de La Loubère, etc.* août 1673. Arch. Guerre. CCCXXV. 114. — *Mémoire de Mr de Saint-Romain sur la Suisse en 1676.* impr. ap. Oechsli. Quellenbuch u. s. w. 509 sqq.

(7) *Louvois à Saint-Romain.* Pont-Sainte-Maxence, 3 mai 1673. Arch. Guerre. CCCIV (I). 8. — *Le roi au même.* Lille, 13 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 3. — *Pomponne au même.* Camp de Landegem, 28 mai; Paris, 30 octobre 1673. *Ibid.* XLVIII. 15, 112.

(8) *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 27 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1971; *à Louvois.* même date. Arch. Guerre. CCCXLVI. 140.

(9) *Ibid.*

du recès de la diète, ne lui étaient point encore parvenues. ([1]) Livré à sa seule inspiration, par suite de l'ignorance où il se trouvait du contenu de ces dernières, l'ambassadeur reprocha en termes particulièrement vifs aux catholiques d'avoir acquiescé d'emblée aux exigences de Casati ([2]) et avisa les protestants que la concession de leurs passages aux ennemis de son maître allait contraindre celui-ci à acheminer des troupes vers l'Alsace, la Lorraine et la Bourgogne, toutes provinces voisines de la Franche-Comté. ([3]) Il déclara enfin aux uns et aux autres que les sommes mises depuis peu à sa disposition par le trésor royal ne seraient attribuées qu'à ceux des Etats confédérés dont le concours ne lui avait point fait défaut depuis son arrivée aux Ligues. ([4]) Or le nombre en était restreint. ([5]) Aussi bien ne rentraient dans cette catégorie, parmi les cantons, que Bâle, Schaffhouse, Soleure et Glaris de l'ancienne croyance et, parmi les alliés et protégés du Corps helvétique, que Saint-Gall, Bienne et Neuchâtel. ([6]) Fribourg, un instant vacillante, ([7]) venait de donner son adhésion aux vues politiques en faveur dans les deux grandes cités évangéliques et à Lucerne. ([8])

Le sacrifice à quoi se résignait Berne en s'exposant aux représailles financières du Louvre était considérable. Tant en pensions, en censes et en intérêts de contrats, cet Etat touchait en effet, bon an mal an, près de deux cent mille écus du trésor royal. ([9]) Aussi ses magistrats furent-ils repris d'hésita-

---

(1) „Il Sor Marchese di Saint-Romain, immediatamente che fù à Solotorno, spedi per le poste al re il Sor della Loubère.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 4 maggio 1673. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Lille, 13 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 91. — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 27 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(2) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 27 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — „Egli si ritirò a Solodoro grandemente offeso per non haver potuto ottenere cosa alcuna di quanto ha preteso.“ *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 4 maggio 1673. *Ibid.* — *Relacion del embaxador conde Casati.* 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(3) „Saint-Romain... ha scritto nelli cantoni che le deliberationi dei Bernesi in dar il passo sovra loro paesi alle truppe straniere per andar nella Franca-Contea et il soccorso effettivo aggiustatogli dalli cantoni cattolici di dette dieci compagnie havrebbe obbligato S. Mà a mandare truppe nell' Alsazia, Lorrena e ducato di Borgogna per assicurargli da ogni invasione delli Spagnuoli, che... credo voglia dire che per levarsi quest' oggetto e spina della Franca-Contea dalla quale, col farvi un maggazeno, si può infestar o almeno ingelosire li sudetti stati di Francia et consequentemente causar una grande diversione, che per questo il re procurara di impadronirsene.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 4 maggio 1673. loc. cit. — *Sumario de letras del conde Casati ad Osuna.* 3 y 10 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 23 février 1673. Arch. Guerre. CCCI (II). 292. — *Nouvelles de Hambourg.* 17 mars 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. nº 12.

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 26 mai 1673. Arch. Guerre. CCCXLVI. 275.

(6) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 26 mai, 7 août et 21 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 44, 109; Arch. Guerre. CCCXLVI. 275.

(7) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 26 mai 1673. loc. cit.

(8) *Reynold à Leonardi.* Fribourg, 15 mars 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Fribourg.* Soleure, 1er avril 1673. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676). — *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 12 luglio 1673. loc. cit.

(9) *Relacion del embaxador conde Casati.* Bada, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

tions. [1] Grâce à l'influence prépondérante acquise au grand-bailli Stockalper dans la vallée du Rhône, les dizains du Valais, en dépit des adjurations de Saint-Romain, ne s'étaient pas opposés au passage sur leurs terres des troupes italiennes du comte Fabio Visconti Borromeo, [2] et celles-ci, ayant pénétré dans le pays de Vaud, se dirigeaient vers Lausanne, [3] lorsqu'une injonction de l'autorité bernoise les arrêta aux portes de cette ville. [4] Cette subite volte-face était due aux intrigues de l'ambassadeur français. [5] Elle ne dura guère, fort heureusement, et bientôt les auxiliaires lombards purent continuer leur route « au plus court » dans la direction de Besançon, qu'atteignaient à ce même temps trois enseignes de Fribourg. [6] La mise en marche de celles des « Waldstætten » fut moins aisée, à la vérité. L'ordre du départ n'intervint pour elles qu'après l'intégral versement des sommes que le gouverneur de Milan s'était engagé à payer aux alliés de son maître dans la région du Gothard. [7]

L'un des plus importants de cette époque troublée, en raison de la diversité des questions qui s'y trouvaient traitées, le recès de la diète de Bade d'avril 1673 était jugé moins favorablement par Saint-Romain que par Pom-

(1) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 17 et 24 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 252, 281. — *Casati ad Osuna.* Bada, 19 de julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — „Stürler m'avoua alors … que l'avoyer Frischin(g) avoit voulu porter le canton à faire alliance avec l'Espagne et que, le général d'Erlach s'estant laissé gagner, ils avoient tous deux ensemble, dans la diète du mois d'avril, promis par escrit au comte Casati que leur canton conclueroit cette alliance; que leur canton avoit failli les en désavouer à leur retour et que c'estoit en effet afin de rompre ceste affaire que luy Stürler avoit esté ajouté à la députation dans la dernière diette, mais qu'il m'asseuroit positivement que le général d'Erlach avoit bien changé d'avis depuis ce temps-là." *Relation du Sr de La Loubère, etc.* août 1673. Arch. Guerre. CCCXXV. 114.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 14 avril 1673. Arch. Guerre. CCCXXII. 475. — *Nouvelles de Milan.* 5 avril 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. nº 18. — *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 13 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII; *al duca.* 27 aprile 1673. *Ibid.* — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 aprile 1673. loc. cit. — *Resumen de lo que contiene la carta del Sor duque de Osuna de 27 de abril 1673.* Simancas. Estado. *3384.* — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 12 mayo 1673. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 30 mayo 1673. *Ibid.* — *Nouvelles de Milan.* 16 mai 1673. Gazette de France, 1673. p. 502. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 25 maggio 1673. loc. cit. — *Il Scolteto di Friborgo a Casati.* 29 maggio 1673. loc. cit. — *Relacion del embaxador conde Casati.* 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — Bousson de Mairet. Annales historiques d'Arbois. 398.

(3) *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo. 10 maggio 1673. loc. cit.

(4) *Strambino al duca di Savoia; a San-Tomaso.* Fribourg, 10 aprile 1673. loc. cit. — *Nouvelles de Milan.* 17 mai 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. nº 24.

(5) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 6 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 avril 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 312. — *Nouvelles de Cologne.* 25 avril 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. nº 18. — *Il Scolteto di Friborgo a Casati.* 19 maggio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Resumen de lo que contiene la carta del Sor duque de Osuna de 27 de abril 1673.* Simancas. Estado. *3384.* — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 10 e 27 maggio 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 12, 19 et 26 mai 1673. Arch. Guerre. CCCXXIII. 258; CCCXLVI. 251, 275. — *Samuel Frisching al governatore di Milano.* Berna, 10/20 maggio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Il Scolteto di Friborgo a Casati.* 29 maggio 1673. loc. cit. — *Casati a la reina; ad Osuna.* Bada, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — Chifflet. Mémoires. II. 407.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 4, 12 e 25 maggio e 7 giugno 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni; Simancas. Estado. *3384.* — *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 6 mai 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Relacion del embaxador conde Casati.* 19 julio 1673. loc. cit.

ponne. [1] Celui-là voyait dans la concession des passages de la Suisse occidentale aux troupes espagnoles acheminées vers le Jura une preuve nouvelle de l'obstination des Confédérés à considérer leur alliance avec la France comme strictement défensive. [2] Celui-ci, en revanche, y relevait surtout l'indication, très précieuse à ses yeux, que les cantons se refusaient à admettre la Franche-Comté au nombre des territoires dont l'*Union héréditaire* était censée assurer la protection par le Corps helvétique, puisqu'ils exigeaient que son cas fît l'objet d'une discussion approfondie. [3] Pour le surplus, le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères inclinait à ne pas contredire l'ambassadeur, lorsque celui-ci affirmait que les menaces françaises à l'endroit de la province espagnole risquaient de provoquer par contre-coup l'inclusion de Genève dans la Confédération, ainsi qu'un rapprochement très étroit entre les cantons des deux confessions, [4] que la prolongation des hostilités en Hollande fortifiait la situation des adversaires de la couronne aux Ligues et qu'une invasion du pays de Vaud par les armes du roi Très-Chrétien trouverait tous les Suisses groupés pour la défense de Berne et de ses sujets. [5]

*Triple imprudence commise par l'empereur au regard des affaires de Suisse. — L'approche d'un corps de Lorrains de la frontière helvétique provoque un rapprochement entre Saint-Romain et les autorités bernoises. — Diète de Bade de juillet 1673. — Harangue qu'y prononce l'ambassadeur de Louis XIV. — Echec subi par l'envoyé impérial. — Nouvel ajournement de la solution de l'affaire des villes forestières. — Raisons des mécomptes éprouvés par Casati. — Lutte engagée à Berne entre les influences austro-espagnoles et françaises. — Triomphe de celles-ci. — Elles ne rencontrent plus de contre-poids suffisant aux Ligues. — Causes véritables du succès remporté par Saint-Romain à Bade. — L'emprise espagnole sur les cantons catholiques tend à se raffermir. — Négociations de La Loubère à Berne. — Missions à Soleure, à Porrentruy et à Bade des Srs de Mailly et de Saint-Aubin. — Satisfaction légitime de Saint-Romain.*

(1) *Respuesta de la dieta de Baden, de 24 abril 1673, al embajador de Francia.* Simancas. Estado. 3384. — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 4 maggio 1673. loc. cit.

(2) *Carlo-Conrado de Beroldingen al conte Ercole Visconti di Saliceto.* Lucerna, 10 aprile 1673. Arch. Visconti, a Milano. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 5 mai 1673. Arch. Guerre. CCCXLVI. 184. — *Nouvelles de La Haye.* 24 mai 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 21.

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 5 mai 1673. loc. cit.; *à Pomponne.* Soleure, 31 mars et 17 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 293; XLVIII. 43.

(4) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — „Non si può certo negare che quanto più vigorose saranno le minaccie della Francia contro gli Svizzeri, tanto più i cattolici si stringeranno co'i protestanti." *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 20 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Saint-Romain à Louvois.* Bade, 18 septembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLVIII. 95.

(5) „L'on a avis de Suisse que les cantons, tant protestants que catholiques, ont unanimement résolu de se mettre en campagne en cas qu'aucune puissance les veuille approcher de trop près." *Nouvelles de Cologne.* 12 août 1672. Gazette d'Amsterdam du 18 août 1672. n° 33.

**XII.** Les erreurs de la diplomatie impériale, erreurs aggravées au cours des dernières années, avaient empêché que la diète de Bade d'avril se terminât sur un succès très franc et très complet de la cause autrichienne. Leur renouvellement en juin eut pour effet de faciliter entre le Louvre et ses alliés de Suisse un rapprochement qui, deux mois auparavant, paraissait extrêmement peu probable. ([1]) Convaincu, semble-t-il, que l'interprétation donnée par lui à l'article contesté de l'*Union héréditaire* ne tarderait pas à être approuvée de la très grande majorité des cantons, et pressé par suite de tirer avantage de la concession des passages accordée à Casati, le 25 avril, ([2]) Léopold Ier commit une triple imprudence: celle d'abord d'acheminer ostensiblement un corps de troupes vers les villes forestières, puis de prescrire qu'il ne fût composé que de Lorrains, soldatesque dont les méfaits de l'année 1652 avaient laissé une impression inoubliable dans la région de Bâle et de Delémont, et enfin de ne pas cacher son intention de le jeter en Franche-Comté à l'heure la plus favorable. ([3])

Bien que trois mille seulement, les auxiliaires impériaux logés à l'extrême limite du Brisgau et de la Suisse y soulevèrent une appréhension intense. ([4]) Soleure et Bâle armèrent en hâte et le prince de Porrentruy suivit de tous points leur exemple. ([5]) Subordonnant la poursuite de ses griefs à l'intérêt général, Berne oublia pour un temps l'incident de Moutier-Grandval et promit son assistance au prélat. ([6]) Saint-Romain, de son côté, n'eut garde de laisser échapper une occasion si propice de renouer avec les autorités de la plus grande des cités évangéliques, ainsi qu'avec le souverain temporel de l'Ajoie. ([7]) Il y réussit sans peine, et ce rapprochement subit, auquel l'envoyé piémontais avait cependant travaillé, finit par donner de l'ombrage à celui-ci. ([8]) Avisés que toute tentative de leur part de franchir le Rhin serait repoussée par les

(1) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 13 junio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 17 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 28.

(3) *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 5 juin 1673. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 8 et 29 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 95, 97. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 juin; Bade, 17 juillet 1673. *Ibid.* XLVIII. 21, 28; *à Vitry.* Soleure, 22 juin; Bade, 17 juillet 1673. *Ibid.* VI suppt. 96, 102. — *Le roi à Zurich.* Saint-Dié, 26 août 1673. St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9.

(4) *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 5 juin 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 65. — *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 10 juin 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1145. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 11 juin 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 12 giugno 1673. *Ibid.* Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 883—884 *b* (Baden, 2. Juli 1673). — *contra: Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 22 giugno 1673 (4000). loc. cit.

(5) *Ibid.* — *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 5 juin 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 65. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 9 juin 1673. Arch. Guerre. CCCXLVII. 29. — *Bern an Basel.* 2./12. Juni 1673. St-Arch. Bern. Basel Buch *C* 315. — Eidg. Absch. VI *A.* 883—884.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 16 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 19.

(7) *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 15 juin 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1167. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Nay (La Naye), 8 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 25.

(8) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 aprile 1673. loc. cit. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 8 luglio 1673. loc. cit. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 29 giugno 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

armes, (1) les Lorrains ne firent qu'un court séjour dans les villes forestières et, dès la dernière semaine de juin, l'inquiétude s'était dissipée qu'avait éveillée leur subite apparition sur les rives du fleuve. (2)

La diète générale annuelle, réunie le 2 juillet, n'eut qu'à enregistrer l'échec de cette tentative de coup de force, peu propre à rehausser le prestige de l'Empire auprès des cantons. (3) La menace lorraine devait être l'un des principaux objets portés à son ordre du jour. (4) Elle n'y figura qu'à titre accessoire, et l'exécution des mesures de défense décrétées pour la conjurer demeura heureusement à l'état de projet. (5) Lorsque, le 3 de ce mois, Saint-Romain atteignit Bade, où sa venue précéda de quelques heures celle de l'ambassadeur d'Espagne, de l'envoyé de Léopold Ier et du résident hollandais, (6) ce fut avec l'espérance de confondre ses adversaires et d'achever leur déroute, dont la retraite vers la Souabe des auxiliaires étrangers à la solde autrichienne marquait la première étape. (7) Assurément, étant donné la versatilité des Suisses et « leur amour immodéré de l'argent », des surprises fâcheuses étaient toujours à craindre. (8) Néanmoins les circonstances favorisaient le diplomate français, que le ministre piémontais, inquiet de l'accroissement des influences lombardes au sein des cantons catholiques, offrait d'appuyer dans ses démarches auprès de ceux-ci. (9) Inversement Casati, dont l'hostilité à l'endroit du représentant du Louvre à Soleure n'était cependant pas contestable, ne s'opposait plus avec la même vigueur que naguère à un rapprochement franco-bernois. A ses yeux, en effet, le duc de Savoie, incapable de reconquérir Genève et le pays de Vaud par ses seuls moyens, n'eût pu tenter une telle entreprise qu'avec l'appui du roi Très-Chrétien. (10)

---

(1) „Je trouveray bien la Bourgogne sans passer leur juridiction (de Mrs de Bâle).“ *Florimond d'Allamont à Jean-Christophe Hug, Oberamtmann zu Rheinfelden.* Mauchen, 11 juin 1673. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 15 et 30 juin: *à Pomponne.* Bade, 10 juillet; Soleure, 4 août 1673. Arch. Guerre. CCCXLVII. 54, 113; Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 26, 36. — *Saint-Romain à Gravel.* Bade, 10 juillet 1673. *Ibid.* VI suppt. 98. — Eidg. Absch. VI *A.* 881 *b.*

(3) *Saint-Romain à Navailles.* Bade, 17 juillet 1673. Arch. Guerre. CCCXLVII. 175. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 68.

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 883 *a*, *b* (Baden, 2. Juli 1673).

(5) *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 12 giugno 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(6) *C.-C. Beroldingen al governatore di Milano.* Bada, 7 luglio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 10 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 26. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 13 luglio 1673. loc. cit. — *Relacion del embajador conde Casati.* 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Négociations de Mr de Saint-Romain en 1673.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 30 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 22.

(8) „Si la guerre continuoit, on ne pourroit guère compter sur aucun d'eux.“ *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 12 mai 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* fo 1093.

(9) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 aprile, 4 e 25 maggio, 11 giugno e 3 agosto; Bada, 12 luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 14 settembre 1673. loc. cit. — *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 9 settembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. (1655—1681). mazzo *454* no 38.

(10) *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 5 luglio 1673. loc. cit.

Doué du sens très exact des réalités, Saint-Romain sut trouver en cette conjoncture le point faible de l'argumentation de ses contradicteurs. Sa harangue du 5 juillet fut à la fois très ferme et très habile. Il y affirma la volonté de son maître d'accomplir à la lettre ses engagements envers la Confédération, pourvu que celle-ci tînt les siens à son égard. (1) Ignorant sans doute que le régiment d'Erlach, rappelé à la demande de Berne en Picardie, (2) avait néanmoins pris part aux opérations devant Maastricht, (3) il déclara avec force qu'aucun contingent suisse ne se trouvait incorporé dans les armées royales au delà du Rhin et notamment dans celle de Turenne. (4) Par suite, les accusations portées à Vienne contre Louis XIV étant mensongères et les « transgressions dans le service » des auxiliaires helvétiques à la solde du Louvre demeurant à prouver, il semblait inopportun de consentir à une modification quelconque dans les accords conclus jadis entre la maison d'Autriche et les Suisses. (5)

Ce ne fut pas à Pappus, ainsi que l'eût souhaité Casati, qu'échut la tâche de rétorquer l'argumentation serrée de l'ambassadeur français. (6) Le doyen du chapitre de Constance avait été remplacé au pied levé par le lieutenant du gouverneur de cette ville, Dietrich de Landsee, que ses instructions, rédigées à la hâte, autorisaient en cas de besoin à acquiescer au projet de neutralité comtoise combattu par le ministre espagnol et remis entre-temps sur le tapis par les Conseils de Soleure. (7) Soutenu ouvertement en pleine diète par le représentant des Provinces-Unies (7 juillet) (8) et avec certaines réserves par celui de la cour de Madrid (13 juillet), (9) l'envoyé impérial avait à lutter contre l'hostilité déclarée de Saint-Romain et les sourdes menées de son col-

---

(1) *Harangue prononcée à Bade, le 5 juillet, par Mr de Saint-Romain.* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 10 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 26. — *Négociations de Mr de Saint-Romain en 1673. Ibid.* Mém. et Docts. XX. — Eidg. Absch. VI *A.* 884 *d.*

(2) *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 20 avril 1673. Arch. Guerre. CCCIII. 336.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 juin; Bade, 10 juillet 1673. loc. cit.; *à Louvois.* Soleure, 27 juin 1673. Arch. Guerre. CCCXLVII. 101. — *Instruktion ... uff ... Herrn Samuel Frisching, alt Schultheissen undt Herrn Sigismund von Erlach, Venner undt Generaln, undt Herrn Vincentz Stürler, all des tæglichen Raths der Stadt Bern, als Ehrengesandte auff die Jahrrechnung gan Baden.* 17./27. Juni 1673. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 773. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 393. — Schweizer. op. cit. 335 sqq.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 10 juillet 1673. loc. cit. — *Relation du Sr de La Loubère envoyé par Mr de Saint-Romain à Berne pour les recrues.* août 1673. Arch. Guerre. CCCXXV. 114. — Eidg. Absch. VI *A.* 884 *d.*

(5) *Relacion del embaxador conde Casati.* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 24 juillet 1673. St-Arch. Bern. Frankr. *H* 1095. — Eidg. Absch. VI *A.* 884 *d.*

(6) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 18 luglio; Lucerna, 10 agosto 1673. loc. cit.

(7) *C.-C. Beroldingen al governatore di Milano.* Lucerna, 2 maggio; Bada, 7 luglio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Bada, 13 luglio 1673. *Ibid.*

(8) *Discours prononcé à Bade par le Sr Malapert.* 7 juillet 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 10 juillet 1673. loc. cit.

(9) *Ibid.* — *Harangue prononcée à Bade par le comte Casati.* 10 *(sic)* juillet 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

lègue piémontais. (1) Il succomba. Les députés siégeant à Bade exprimèrent bien le désir qu'aucune action militaire ne se déroulât désormais aux frontières de leur patrie. (2) Mais il ne dépendait pas d'eux que ce désir fût exaucé, et le plus clair résultat de leurs tergiversations, encouragées par Fidèle de La Tour, (3) devait être un nouvel ajournement de la solution, cependant si souhaitable, de l'affaire des villes forestières et l'annulation de toutes les décisions prises à ce sujet de 1666 à 1669. (4)

Quelque grande que fût la satisfaction qu'il éprouvait de son succès, l'ambassadeur français n'eut garde de s'en attribuer le mérite à lui seul et de s'estimer à l'abri d'un retour offensif du rude jouteur qu'était son adversaire espagnol. (5) Si les précisions plutôt rassurantes communiquées par celui-ci à Madrid et à Milan dès la fin de juin ne s'étaient pas réalisées, (6) les raisons de ce mécompte étaient à chercher à la fois dans la difficulté, toujours plus ardue, d'amener les catholiques à assumer la protection de Genève et du pays de Vaud, en compensation de celle de Constance et des autres villes impériales de la ligne du Rhin consentie par les protestants, (7) dans une nouvelle défaillance bernoise provoquée par l'alternance, savamment graduée, des offres et des menaces françaises (8) et surtout dans le fait que les ressources financières de Casati commençaient à tarir, alors que celles de Saint-

---

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 11 giugno 1673. loc. cit. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 1° luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Proposition faite à Bade par l'envoyé impérial.* 8 juillet 1673. *Ibid.* Svizz. XVIII. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 agosto 1673. loc. cit. — *Négoc. de Mr de Saint-Romain en 1673.* loc. cit.

(2) *Saint-Romain à Colbert.* Bade, 13 juillet 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1201. — Eidg. Absch. VI *A.* 884 *f.*

(3) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 21 luglio e 10 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Saint-Romain à Colbert.* Bade, 13 juillet 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1201 : *à Gravel.* Bade, 13 et 17 juillet; Soleure, 10 et 17 août 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 99, 102, 106, 109; *à Vitry.* mêmes dates. *Ibid.* 100, 107; *à Pomponne.* Soleure, 24 août 1673. *Ibid.* XLVIII. 49. — „Ha finalmente la dieta concluido de deverse conservar a los cantones la autoridad de poder estender o renovar la antigua liga hereditaria, quando las coniunturas lo pudiessen mejor que al presente y de tenerse però a la sobre dicha respuesta ya dada al embaxador de Francia que se refiere a la de la antecedente dieta." *Relacion del embaxador conde Casati a Su Magd.* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 7 setiembre 1673. loc. cit. — *Le duc de Savoie à Saint-Maurice.* Turin, 29 juillet 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCVI. — Eidg. Absch. VI *A.* 885 *m.*

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Bade, 13 juillet 1673. Arch. Guerre. CCCXLVII. 162.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 29 giugno 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 8 août 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* f° 1243.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 e 25 maggio; Bada, 13 luglio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni; Simancas. Estado. *3384.* — *Relacion del embaxador conde Casati.* 2 mayo y 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 18 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 28; *à Louvois.* Soleure, 20 juillet 1673. *Ibid.* XLVIII. 30; Arch. Guerre. CCCXXIV. 386. — *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 21 luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. *454* n° 38.

(8) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 13 luglio 1673. loc. cit. — *Relation du Sr de La Loubère, etc.* août 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 35. — *Pomponne à Saint-Romain.* Paris, 30 octobre 1673. *Ibid.* XLVIII. 112.

Romain demeuraient presque intactes. (1) La condition mise par Berne et ses confédérés de la croyance réformée à l'acceptation des propositions impériales était à ce point catégorique qu'elle avait été maintenue malgré l'approche des troupes lorraines de la frontière de Bâle et que les « Waldstætten » s'y étaient ralliés. (2) C'était dès lors à gagner le plus puissant des cantons protestants que s'était attaché l'ambassadeur d'Espagne et à le regagner que travaillait celui de France. (3) Le premier, convaincu que l'alliance de Savoie interdirait toujours aux Lucernois et à leurs adhérents d'assister les cités évangéliques dans la défense de la région lémanique, (4) croyait pouvoir remédier à cet état des choses en rendant accessibles aux levées de son maître les routes aboutissant à la frontière helvéto-comtoise et surtout en insistant pour qu'elles le fussent aux Allemands passés à la solde de l'Escurial. (5) Mais l'arrivée des Lorrains dans les villes forestières avait, on l'a vu, permis à Saint-Romain de reconquérir une partie du terrain perdu par lui à la diète d'avril. Ce ne fut pas sans peine, au reste. Redoutant avec raison les conséquences d'une erreur politique commise en dépit de leurs avis, les envoyés des cours de Vienne et de Madrid proposèrent à Berne au nom de leurs souverains la prise en protection de Genève et du pays de Vaud, pourvu que les cantons protestants se chargeassent en échange de celle de la Franche-Comté, de Constance et des places de son groupe. (6) Le sens de la réponse de ces derniers à cette ouverture était malheureusement à prévoir, dès l'instant, qu'aux termes du traité de mars 1634, l'Escurial s'engageait à prêter son appui à ses alliés d'Helvétie contre leurs confédérés réformés. (7) Et l'offre soit du dépôt d'une somme considérable comme caution de la bonne foi du chef de la branche espagnole de la maison d'Autriche, soit d'une dérogation explicite et secrète en leur faveur

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 12 maggio; Bada, 13 luglio 1673. loc. cit. — ***Relacion del embaxador conde Casati, etc.*** loc. cit.

(2) ***C.-C. Beroldingen al governatore di Milano.*** Bada, 14 luglio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — ***Relacion del embaxador conde Casati.*** 19 julio 1673. Simancas Estado. *3384.*

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 17 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 28; *à Louvois.* Soleure, 20 juillet 1673. Arch. Guerre. CCCXXIV. 386. — *Casati a la reina.* Baden, 19 julio 1673. Arch. gen. Simancas. Estado. *3384.*

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 maggio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Relacion del embaxador conde Casati, etc.* Bada, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — ***Leonardi a San-Tomaso.*** Lucerna, 19 ottobre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(5) ***Nouvelles de Milan.*** 22 mars 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 13.

(6) ***C.-C. Beroldingen a Rossi.*** 25 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (1671—1672). — ***Saint-Maurice au duc de Savoie.*** Paris, 7 octobre 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCII. — ***Saint-Romain à Louvois.*** Soleure. 14 avril 1673. Arch. Guerre. CCCXXII. 475. — *Diego de La Torre a Pedro de Medrano.* Madrid, 22 abril 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 5 août 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — ***Relation du Sr de La Loubère, envoyé de Mr de Saint-Romain à Berne pour les recrues.*** août 1673. Arch. Guerre. CCCXXV. 114.

(7) ***Troisième mémoire transmis à Milan par C.-C. de Beroldingen.*** 25 septembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (1671—1672). — ***Resumen de lo que contiene la carta adjunta del Sor Duque de Osuna de 27 de abril 1673.*** Simancas. Estado. *3384.* — ***Leonardi al duca di Savoia.*** Lucerna, 17 agosto 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

à la clause qui leur portait ombrage ne parvint pas à faire abandonner aux Conseils des cités évangéliques l'attitude pleine de réserve dont ils semblaient décidés à ne point se départir. (1) Tout au plus ceux de Berne consentirent-ils à fermer les yeux sur le passage *alla sfilata* de quelques compagnies italiennes « sans armes », et cela sous la condition formelle — laquelle fut sans cesse éludée (2) — qu'une fois rendues en Franche-Comté, elles n'y serviraient point à l'offensive contre le roi Très-Chrétien. (3)

D'entre les nombreuses raisons du succès remporté par Saint-Romain à Bade, en juillet, et de l'échec qu'y essuyaient les propositions austro-espagnoles, l'une des principales était assurément la prépondérance marquée de l'influence du Louvre, laquelle, ne trouvant plus aux Ligues un contre-poids suffisant dans celles des gouvernements de Madrid et de Vienne, y régnait presque en maîtresse et décourageait les Confédérés de lui rompre en visière, alors surtout qu'ils ne s'étaient point hasardés à le tenter au temps où une telle initiative de leur part eût rencontré un appui efficace auprès de leurs grands voisins du nord, de l'est et du midi. (4) Mais il y en avait d'autres qui, toutes ou presque toutes, découlaient de celle-là. En Suisse, dans les cantons protestants en particulier, on ne croyait pas à un relèvement prochain des affaires de la maison d'Autriche. (5) Le roi Catholique était mineur, l'empereur souffrant et sans héritiers directs, et les grands dignitaires de sa cour gagnés par l'or français. (6) Abandonné de ceux-là même qui avaient intérêt à le soutenir, l'électeur de Brandebourg venait de s'accommoder avec le roi Très-Chrétien et s'en excusait en quelque sorte auprès des cités évangéliques. (7) Certes des

(1) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 18 mayo 1673 (2da). Simancas. Estado. *3384.* — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 29 juillet et 5 août 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Relation de La Loubère, etc.* août 1673. Arch. Guerre. CCCXXV. 114. — *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 24 agosto 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — „Je vous diray en confiance que la reine d'Espagne offrit, l'année passée, aux protestans de leur donner une promesse de sa main de se départir de l'article de l'alliance d'Espagne avec les cantons catholiques, qui oblige le roy d'Espagne de les défendre contre les protestans. Ne trouvant pas la promesse d'une régente suffisante, on leur offrit pour plus de seureté de consigner une somme d'argent considérable en tel lieu qu'on aviseroit." *Saint-Romain au capitaine Schmid, à Altorf.* Soleure, 20 janvier 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 6 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 avril 1673. loc. cit. — *Nouvelles de Milan.* 20 mai 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 23. — *Nouvelles de Paris.* 13 juin 1673. *Ibid.* n° 25. — *Casati ad Osuna.* Bada, 13 y 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384;* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Relacion del embaxador conde Casati.* 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 7 septiembre 1673. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado,* sobre escribir al canton de Berna, agraciendole el permiso para el paso de las tropas que pasaron de Milan a Borgoña (Albuquerque; Ayala). Madrid, 24 octubre 1673. *Ibid.*

(4) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 13 luglio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Relacion del embaxador conde Casati.* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(5) *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado, tocante a la renovacion de la antigua alianza entre la casa de Austria y los cantones Esguizaros.* Madrid, 15 abril 1673 (Peñaranda; Castel-Rodrigo; Ayala; La Fuente). Simancas. Estado. *3384.*

(6) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(7) Paix de Vossem, 6 juin 1673. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 6 mai 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Friedrich-Wilhelm, Kurfürst an die XIII Orte.* Kölln, 1./11. Juni

troupes à la solde autrichienne étaient concentrées à proximité du Rhin, avec Brisach comme objectif, mais Saint-Romain se déclarait tranquille quant au sort de cette place ; (1) et l'apparition dans la Haute-Alsace d'une armée de son maître, dont l'aile droite menaçait la Franche-Comté, éveillait plus d'inquiétudes chez les Confédérés que les trois ou quatre régiments allemands logés dans le Brisgau. (2) Enfin, malgré tout, la paix semblait probable, cette paix dans laquelle les Suisses demandaient à être inclus et qu'allait précipiter la chute de Maastricht, dont la nouvelle, ainsi qu'on l'a dit, se répandait à Bade dans ce même temps. (3) Débarrassé de ses adversaires de la Hollande et de l'Empire, Louis XIV ne chercherait-il pas à soumettre à sa loi celles d'entre les puissances neutres qui auraient fait une opposition plus ou moins ostensible à l'exécution de ses desseins ? (4) Cette appréhension, jointe au refus de Saint-Romain de se dessaisir d'aucune des sommes en sa possession, tant que ses hôtes ne seraient pas venus à résipiscence, (5) décida en définitive du résultat de la « journée » de Bade, car les résolutions arrêtées à l'unanimité par cette dernière se trouvèrent en contradiction formelle avec les instructions remises aux députés des petits cantons. (6) Cette constatation laissait la porte ouverte à de nouvelles négociations de l'envoyé espagnol. Celui-ci les entreprit auprès de ses coreligionnaires avant que la diète se séparât et obtint d'eux une « contre-déclaration » qui annulait au total leur adhésion au recès

---

1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *C.-C. Beroldingen al governatore di Milano.* Bada, 14 luglio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati ad Osuna.* Bada, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — Eidg. Absch. VI *A.* 885 *k.* — Depping. Geschichte des Krieges der Münsterer u. s. w. p. 158. — K. Erhard Ross. Die Politik des Grossen Kurfürsten u. s. w. (Kœnigsberg, 1903). p. 25. — A. Wolf. Fürst Lobkowitz (Wien, 1869). 391.

(1) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 27 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 106.

(2) „On dit que Mr de Grémonville, résident de Sa Mté à Vienne, a déclaré à l'empereur que, s'il renvoyait ses troupes dans l'Empire pour troubler les desseins de nostre monarque, et secourir ses ennemis, Sa Mté viendroit le voir en Autriche à la tête d'une armée de 100,000 hommes." *Nouvelles de Paris.* 6 juin 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. nº 24. — „L'on a avis de Suisse que les armes du roy Très-Chrestien y donnent de grands ombrages." *Nouvelles de Cologne.* 22 septembre 1673. Gazette d'Amsterdam, du 28 septembre 1673. nº 39.

(3) *Louvois à Stoppa.* Saint-Germain-en-Laye, 31 mars 1673. Arch. Guerre. CCCLXXXII. 558. — *Saint-Romain à Gravel.* Bade, 10 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 98. — *Saint-Romain à Colbert.* Bade, 13 juillet 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* fº 1201 ; *à Pomponne.* Soleure, 20 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 29. — *Relacion del embaxador conde Casati.* Baden, 19 luglio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Li XIII cantoni al re Cattolico.* Baden, 6 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Osuna a Casati.* Milan, 10 abril 1674. *Ibid.* Trattati. Svizzeri. — *Le Tre Leghe Grise alla Maestà del re Cattolico.* s. d. (1674). *Ibid.* Trattati. Grigioni. — *Mémoire sur l'inclusion du Corps helvétique dans les traités de paix passés par la France* (1685). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XV. 378—383. — Eidg. Absch. VI *A.* 884 *e* (Baden, 2. Juli 1673). — Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies. IV. 569.

(4) *C.-C. Beroldingen al governatore di Milano.* Bada, 14 luglio 1673. loc. cit.

(5) „Maintenant que la pension d'Espagne est payée, ils (les catholiques) prétendent celle de France. *Saint-Romain a Louvois.* Soleure, 19 mai 1673. Arch. Guerre. CCCXLVI. 251. — *C.-C. Beroldingen al governatore di Milano.* Bada, 14 luglio 1673. loc. cit. — *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 25 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Landtammann Elmer an den Substitut Johann Heinrich Hirtzel.* Glarus, 7. Oktober 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. nº 83.

(6) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 29 giugno 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Lucerna a Casati.* 28 giugno 1673. *Ibid.* — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri ; *agli cantoni cattolici.* 10 agosto 1673. *Ibid.*

et dont l'ambassadeur français refusa de prendre connaissance, comme « d'un acte clandestin, informe et nul ». (1)

Ce n'était donc pas sans raison que Saint-Romain avait cru devoir prolonger son séjour à Bade, où Casati « se cramponnait » d'autre part dans le dessein sinon de retourner l'opinion des membres de l'assemblée, du moins d'« écorner » le succès acquis à son rival, ce à quoi il venait de réussir dans une certaine mesure. (2) L'emprise lombarde sur les cantons de l'ancienne croyance, un instant ébranlée, (3) tendait à se raffermir, avec plus de vigueur assurément que l'emprise française sur les cantons protestants. (4) Parmi ceux-ci, les adhérents au renouvellement partiel de l'*Union héréditaire* avec la maison de Habsbourg avaient presque disparu depuis le dernier et, semblait-il, définitif refus des « Waldstætten » d'assumer la protection de Genève et du pays de Vaud. (5) Mais, tandis que Bâle, Bienne, Fribourg et Neuchâtel, suivant l'exemple que leur donnaient en cela les dizains catholiques du Valais, (6) continuaient à accorder des recrues à leurs officiers à la solde du Louvre, (7) Zurich, Berne, Schaffhouse, Glaris et Saint-Gall avaient pris la détermination de les leur interdire tant que les Hollandais subiraient les attaques des armées royales. (8) A Lucerne, en revanche, et dans les Etats de son groupe, où l'interprétation autrichienne du traité de 1511 était unanimement approuvée, le recrutement pour le service de la Couronne Très-Chrétienne ne rencontrait pas de sérieux obstacles, (9) constatation d'autant plus digne de remarque que cette condescendance aux désirs du monarque français ne les détournait pas de leur projet

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 12 luglio; Lucerna, 10 agosto 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati a la reina.* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 5 août; *à Leonardi.* Soleure, 19 août 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 8 août 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1243; *à Pomponne.* Soleure, 24 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 49. — *contra: Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 29 luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV.

(2) *Saint-Romain à Gravel.* Bade, 13 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 99; *à Vitry.* Bade, 17 juillet 1673. *Ibid.* 102.

(3) *Casati agli VI cantoni cattolici.* Lucerna, settembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(4) „Il partito di Spagna prevale in queste parti et si crede per certissimo qualche guerra per divertire l'armi di Francia." *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 22 aprile 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 6 mai 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 5 luglio; Lucerna, 31 agosto 1673. *Ibid.*

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 17 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 28. — *Relation du Sr de La Loubère, etc.* loc. cit.

(6) „On a tousjours permis les recrues à Neufchastel." *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 281. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 17 et 24 août 1673. *Ibid.* XLVIII. 44; Arch. Guerre. CCCXLVII. 366. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 49. — *Fribourg à Saint-Romain.* 31 août 1673. *Ibid.* VI suppt. 114.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.* — *Saint-Romain à Glaris protestant.* Soleure, 21 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 110.

(9) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 août 1673. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Coira, 2 octubre 1673. Simancas. Estado. *3384.*

de porter secours à la Franche-Comté et de contraindre en quelque sorte leurs alliés protestants à les imiter, en les mettant en présence du fait accompli. (1)

La volte-face subite et honteuse exécutée par les députés des petits cantons lors de la clôture de la diète de Bade n'avait pas été pour Saint-Romain complètement inattendue. Elle l'incita à redoubler ses efforts afin de détacher Berne de la coalition des opposants à la politique royale. (2) La Loubère reprit donc le chemin de cette ville. (3) Mais sa démarche était prématurée. Des deux personnages qui présidaient aux destinées du plus puissant des Etats confédérés, l'un, l'avoyer Frisching, desservait assez ouvertement les intérêts du Louvre, (4) et l'autre, le général d'Erlach, tout en avouant que la concession des passages du ***Mittelland*** à l'Espagne était « un pas de clerc », (5) ne le contredisait qu'avec mollesse. (6) Le secrétaire d'ambassade demandait pour les officiers suisses au service de son maître l'autorisation d'enrôler des recrues. On la lui refusa avec beaucoup de périphrases, sur un ton embarrassé « et en bredouillant à demy ». (7) Or, le moyen de vaincre cette résistance, Saint-Romain le connaissait. Il eût suffi pour en triompher de donner au gouvernement bernois l'assurance « écrite » que ses sujets à la solde du roi, exception faite de ceux incorporés dans le régiment des gardes et, comme tels, astreints à suivre ce prince partout où il se portait, ne seraient plus employés désormais contre leurs coreligionnaires de l'étranger. (8) Par malheur Louvois devenait de plus en plus intraitable sur ce point. A ce défaut, on eût pu, semble-t-il, consentir de nouveaux avantages aux cités évangéliques en ce qui concernait l'introduction et la répartition du sel de Provence aux Ligues. (9) Colbert ne l'ignorait pas. Aussi dépêcha-t-il au delà du Jura l'un des fermiers des gabelles du Lyonnais, le Sr de ***Mailly,*** dont on signale la présence à Bade en septembre, aux côtés de Saint-Romain, (10) tandis qu'un autre envoyé de la couronne, Simon de Grieu, Sr de ***Saint-Aubin,*** gagnait en hâte Soleure, Porrentruy et Bâle, afin d'y remercier les autorités de ces divers Etats de leur empressement à barrer la route de la Franche-Comté aux contingents lorrains de l'armée impériale et, au risque

---

(1) *Ibid. — C.-C. Beroldingen al governatore di Milano.* Lucerna, 22 luglio 1673. loc. cit.

(2) *Relation du Sr de La Loubère, envoyé de Mr de Saint-Romain à Berne pour les recrues.* août 1673. Arch. Guerre. CCCXXV. 114.

(3) *Ibid. — Saint-Romain à Berne.* Soleure, 24 juillet 1673. St-Arch. Bern. Frankr. *H* 1095.

(4) *Ibid. — Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 35.

(5) *Ibid. — Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 2 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 16.

(6) *Relation du Sr de La Loubère, etc.* loc. cit.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 29 giugno 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Nouvelles de Paris.* 14 juillet 1673. Gazette d'Amsterdam, du 20 juillet 1673. n° 29. — *Relation du Sr de La Loubère, etc.* loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne; à Louvois.* Soleure, 3 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 35; Arch. Guerre. CCCXXV. 110.

(8) *Relation du Sr de La Loubère, etc.* loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Nay (La Naye). 8 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 25.

(9) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 14 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 42.

(10) *Saint-Romain à Colbert.* Bade, 22 et 29 septembre 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* fos 1307, 1319; *à Louvois.* Oberbuchsiten, 23 septembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLVIII. 127; *à Pomponne.* Soleure, 29 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 97.

de réveiller la question des « passages », que l'ambassadeur avait intérêt à voir dormir,(1) de les adjurer de persister dans leur résolution, pour peu que le ministre du gouvernement de Madrid et le commissaire de la cour de Vienne revinssent à la charge auprès d'elles.(2)

Au fond c'était déjà beaucoup d'avoir acquis la certitude que Berne ne recourerait à la garantie de l'Autriche et de l'Espagne pour son pays de Vaud que si celle de la France lui faisait défaut,(3) et que les demandes de secours adressées de La Haye à ce canton n'avaient aucune chance d'être accueillies, même au cas d'un grand succès militaire du prince d'Orange.(4) Mais c'était plus encore peut-être d'avoir déchiré le voile derrière lequel s'abritaient les tractations secrètes de Casati et obtenu la preuve que celui-ci avait failli, en avril, réaliser son projet d'une ligue défensive austro-helvétique pour la protection de Genève et de la rive septentrionale du Léman et que, si ce projet n'était pas revenu devant la diète de juillet, il fallait en savoir gré à la fois aux membres de la députation protestante et à l'influence des « modérés » dans les Conseils de Berne.(5)

*Principes directeurs de la politique française en Suisse. — Leurs fluctuations. — Visite de Louis XIV à Brisach. — Mesures arrêtées par les cantons à ce sujet. — Réception de leurs députés par le roi. — Emoi que provoquent aux Ligues certaines révélations de Louvois. — Répugnance des « Waldstætten » à secourir Bâle. — Ouvertures de Saint-Romain au résident de Savoie quant à la prochaine occupation de la Franche-Comté par les armes du roi Très-Chrétien. — Berne et les passages aboutissant au Jura. — Offres pécuniaires faites aux Confédérés par l'ambassadeur français. — Contre-offensive de Casati. — Diète de Bade du*

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 31 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 66, 67.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 31 août et 1er septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 67, 68. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Dié, 26 août 1673. *Ibid.* XLVIII. 58. — *Pomponne à Saint-Romain.* 2 septembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 69. — *Le roi à Bâle.* Raon l'Etape, 25 août 1673. St-Arch. Basel. Frankr. *B4* (1500—1698); Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 129; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 833; *aux XIII cantons.* Raon-l'Etape, 25 août 1673. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III (créances pour le Sr de Saint-Aubin). — *Le roi à l'évêque de Bâle.* Raon-l'Etape, 25 août 1673. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 139. — *Le roi aux XIII cantons; à Lucerne.* Saint-Dié, 26 août 1673. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III; Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 57; St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige *C* IV. 9. — *Négoc. de Mr de Saint-Romain en 1673.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(3) *Relation de La Loubère, etc.* août 1673. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 18 mayo 1673 (2de). Simancas. Estado. *3384.*

(4) *Casati ad Osuna.* Bada, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 19 août 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 24 agosto 1673. *Ibid*

(5) *Zweyer von Evibach an Casati.* Kaiserstuhl, 2. Juni 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 10 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 26; *à Colbert.* Bade, 13 juillet 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1201; *à Pomponne.* Soleure, 3 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 35. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 agosto 1673. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

*18 septembre 1673. — Revision du Défensional helvétique. — Décisions arrêtées en Argovie. — Saint-Romain prépare les Confédérés à la nouvelle de l'entrée des forces françaises dans les bailliages comtois. — Craintes qu'il éprouve à ce sujet. — Mesures suggérées par lui pour y obvier. — Brusque volte-face dans les dispositions militaires de Louis XIV. — L'invasion de la Franche-Comté est différée.*

**XIII.** Au cours des deux derniers siècles, le principe directeur de la politique française en Suisse avait été de maintenir dans ce pays l'union et la concorde que la maison de Habsbourg s'efforçait d'y troubler. Seuls alliés de l'ensemble du Corps helvétique, les rois Très-Chrétiens entendaient que leurs traités avec celui-ci sortissent leur plein et entier effet, sans songer qu'eux-mêmes étaient très éloignés d'en observer et d'en respecter les multiples clauses. Cependant, depuis que les divergences confessionnelles, habilement exploitées par l'Espagne, avaient pris plus d'ampleur aux Ligues; depuis surtout que les intrigues lombardes augmentaient de fréquence à Zurich et à Berne, (1) la diplomatie du Louvre, en maintes occasions, avait failli à ses traditions (2) et favorisé entre les Etats de l'ancienne et ceux de la nouvelle croyance des rivalités grâce auxquelles son ascendant s'était conservé sur l'un au moins des deux grands partis qui divisaient les Confédérés. Vers la fin de l'été de 1673, à l'heure où sa fortune semblait chanceler, où ses adversaires relevaient partout la tête, où la « masse germanique commençait à pencher du côté de l'Autriche », (3) où la fermeté de l'alliance anglaise lui paraissait mal assurée, Louis XIV avait intérêt à ménager ses amis d'Outre-Jura, à capter leur confiance, à calmer leurs inquiétudes, s'il tenait à achever sans heurts trop violents la préparation de ses plans de conquête dans la région de la Saône et des Vosges et s'il comptait sur l'assistance des cantons pour barrer la route aux secours militaires acheminés d'Allemagne et d'Italie vers la Franche-Comté. (4)

Si décisive que fût le plus souvent l'intervention financière de telle ou telle puissance étrangère dans les affaires intérieures du Corps helvétique, celui-ci ne demeurait pas insensible pour cela à l'étalage des forces adverses à proximité de ses frontières. Le voisinage de troupes lorraines, en juin, l'avait certes incommodé, mais lui donnait par contre-coup l'impression que les armes des Habsbourg étaient encore capables d'un acte de vigueur pour ramener la victoire sous leurs drapeaux. Lorsque, à la fin de juillet et dans les premiers jours d'août, le bruit se répandit que quinze mille Français s'approchaient de

(1) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 11 et 24 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 186, 227. — *Zweyer von Evibach an Casati.* Kaiserstuhl, 2. Juni 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Boselli a Lionne.* Bergamo, 3 dicembre 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII. 434.

(3) Henri Martin. Histoire de France. XIII. 431.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 5 mai 1673. Arch. Guerre. CCCXLVI. 184; *aux cantons.* Soleure, 5 septembre 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. nº 76.

la Haute-Alsace, en intention de s'opposer à la marche en avant des Autrichiens, l'émoi fut intense de Bâle à Zurich et de Soleure à Berne. (1) Il s'accrut à la nouvelle que le roi projetait de visiter en personne Brisach et Huningue, dont une inondation venait d'affaiblir les défenses, et de pousser jusqu'à Landscron, pour y tracer les plans d'une puissante enceinte fortifiée. (2) Un voile de mystère semblait peser sur ce voyage du souverain vers ses provinces de l'est, où Louvois l'avait précédé. (3) Pas plus que l'ambassadeur aux Ligues, le gouverneur de Brisach, Lescouët, ne paraissait avisé de l'arrivée prochaine de son maître. (4) Les autorités cantonales ne purent donc obtenir de lui une réponse quelque peu précise, lorsqu'elles lui firent demander si, le cas échéant, leurs députés seraient admis à l'audience royale. (5) Les circonstances étaient telles en effet que, si l'on excepte ceux de Zurich, (6) les Confédérés des deux confessions ne songeaient pas à se soustraire à l'accomplissement d'un acte de courtoisie identique en somme à celui dont les catholiques avaient assumé l'initiative sept ans auparavant en envoyant complimenter l'impératrice lors de son passage à Milan. (7) A la prière de Bâle, on procéda incontinent au choix de délégués extraordinaires. (8) Aussi bien leur désignation laborieuse permit de constater une fois de plus l'aigreur des dissensions intestines qui divisaient soit Lucerne d'avec ses voisins de la Suisse primitive, soit les pouvoirs exécutif et législatif à Berne. (9) Mais la rapidité de la marche du roi surprit les magistrats helvétiques. (10) Elle déconcerta même Saint-Romain

---

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 3 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de octubre 1673 (El cardenal Aragon: Castel-Rodrigo; Ayala; Almirante de Castilla). Simancas. Estado. *3384.*

(2) *Nouvelles de Cologne.* 24 février 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 9. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 3 agosto 1673. loc. cit.; *al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 25 agosto 1673. loc. cit. — *Ascanio Giustinian al Senato.* Parigi, 23 agosto 1673. Frari. Francia. CLIII. n° 10. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de octubre 1673. loc. cit.

(3) *Louvois à Stoppa.* Nancy, 8 août 1673. Arch. Guerre. CCCV (II). 81. — *Ascanio Giustinian al Senato.* Parigi, 9 agosto 1673. Frari. Francia. CLIII. n° 8.

(4) *Lescouët à Mr...* Brisach, 22 août 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 68. — *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 25 août 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1273. — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 29 août 1673. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 941.

(5) *Lescouët à Mr...* Brisach, 22 août 1673. loc. cit. — „Je n'ay pas encore ouy parler si le roy donnera audience à Brisac ou autre part." *Lescouët à Bâle.* Brisach, 25 août 1673. *Ibid.* XVII. n° 71a.

(6) *Basel an Zürich.* 12./22. August 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 67. — *Bern an Zürich.* 16./26. August 1673. *Ibid.* XVII. n° 69. — Tillier. Geschichte des Freistaates Bern. IV. 272.

(7) *Basel an Zürich.* 12./22. August 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 49. — *Berne à Saint-Romain* (août 1673). *Ibid.* XLVIII. 52. — *Luzern an Zürich.* 25. August 1673. St-Arch. Zürich. XVII. n° 70. — *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 30 août 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 30 août 1673. *Ibid.*

(8) *Basel an Zürich.* 17./27. August 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 72.

(9) *Relation du Sr de La Loubère, envoyé de Mr de Saint-Romain à Berne pour les recrues.* août 1673. Arch. Guerre. CCCXXV. 114. — Eidg. Absch. VI *A.* 889 *a* (Brunnen, 3. September 1673).

(10) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 59. — *Pomponne à Saint-Romain.* Brisach, 2 septembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 69.

qui, retenu à Soleure,(1) eut à peine le temps de dépêcher le trésorier des Ligues Sonnet et le secrétaire-interprète Baron à Brisach,(2) où la cour ne séjourna que du 29 août au 1er septembre.(3)

Ce fut dans cette ville que Louis XIV reçut les députés d'une partie à tout le moins de ses alliés d'Outre-Jura.(4) Certains d'entre eux, tels ceux d'Uri, de Fribourg et de Saint-Gall, n'eurent pas le loisir de le joindre avant son départ. Ils s'acquittèrent en conséquence par écrit de leur mission,(5) laissant leurs collègues bernois gagner seuls Ribeauvillé,(6) où le monarque français, malgré sa hâte de se porter en Lorraine, puis en Champagne et en Bourgogne,(7) leur fit un très gracieux accueil.(8) Plus que jamais, en effet, il semblait indispensable de rassurer les Confédérés quant aux suites probables du voyage du souverain dans la Haute-Alsace et infiniment opportun de les « combler de caresses et de présents ».(9) En réalité les envoyés du Corps hel-

---

(1) Contrairement à des *nouvelles de Cologne*, du 18 août, Saint-Romain ne se porta pas à Nancy vers la fin de ce mois pour y faire sa cour au roi. Il ne quitta pas Soleure et n'eut point à y laisser „un gentilhomme fort adroit en négociations“. Gazette d'Amsterdam, du 24 août 1673. n° 34.

(2) *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 17 août 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 109. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 31 août 1673. Arch. Guerre. CCCXLVII. 397. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* 2 septembre 1673. loc. cit. — *contra: Casati ad Osuna.* Lucerna, 1° settembre 1673. loc. cit.

(3) *Giustinian al Senato.* 23 agosto 1673. Frari. Francia. CLIII. n° 10. — *Pomponne à Saint-Romain.* Brisach, 30 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 65. – *Pomponne aux ambassadeurs plénipotentiaires du roi à Cologne* (Chaulnes, Courtin et Barrillon). Brisach, 1er septembre 1673. Aff. Etr. Allemagne. CCLXXbis. 97. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Piesse (Biesheim) près Brisach, 2 septembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCV. — Pellisson. Lettres historiques. II. 15 (Saint-Dié, 4 septembre 1673). — *contra:* 28 agosto. *Casati ad Osuna.* Lucerna, 1° settembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1° settembre 1673. loc. cit. — „Ils n'ont pas pu séjourner à Brisac, manque de logements ... Ils estoient, avec leur suitte, plus de quarante personnes et avoient autant de chevaux.“ *Saint-Maurice au duc de Savoie.* 2 septembre 1673. loc. cit. — „Le roi a receu aujourd'hui le général des capucins, des députez de cinq cantons suisses ...“ Lettres historiques de Mr Pellisson. t. II. 14 (Brisac, 31 août 1673). — *Nouvelles de Cologne.* 15 septembre 1673. Gazette d'Amsterdam, du 21 septembre 1673. n° 38. — Theatrum Europaeum. XI. 295. — P. Burckhardt. Der Oberstzunftmeister Christ. Burckhardt (Basler Zeitschrift für G. und A. VIII. 120 sqq.). — Gazette d'Amsterdam, du 14 septembre 1673. n° 37.

(5) *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 29 août 1673. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 141. — *Saint-Romain à Pomponne* Soleure, 1er septembre (2de) 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 76. — *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 9 settembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. *454* n° 38.

(6) „Trois députés de Berne arrivèrent (à Brisach) quelques heures après que le roy estoit party.“ *Il capo Schmid a San-Tomaso.* Altorfo, 9 settembre 1673. loc. cit.

(7) *Pomponne à Saint-Romain.* Brisach, 2 septembre 1673. loc. cit. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Piesse (Biesheim) près Brisach, 2 septembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCV. — *Giustinian al Senato.* Nancy, 23 settembre 1673. Frari. Francia. CLIII. — *Francesco Michiele al Senato.* Nancy, 23 settembre 1673. *Ibid.* CLIII. n° 297.

(8) *Bern an Basel.* 18./28. August 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 78. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* 2 septembre 1673. loc. cit. — *Interprétation du compliment fait au roy et à la royne par Mrs les députés de Berne, avec la réponse du roy.* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — „Hier le roi reçut à Ribeauvillier, avant que de partir, les députés du canton de Berne, qui étoient l'avoyer Fritchen (Frisching), le général d'Erlac et un autre, nommé Bisbac (Diesbach).“ Pellisson. Lettres histor. II. 15 (Saint-Dié, 4 septembre 1673). — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 6 settembre 1673. loc. cit.

(9) „Il semble très nécessaire de mesnager et choier tous les Suisses.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 46. — „Tous les députés qui ont esté à Brisac se louent extraordinairement du bon traittement qu'ils ont receu de Mr de Lescouët et particulièrement ceux de Berne.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 septembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 72.

vétique n'eurent qu'à se louer de la chaleur de la réception que leur réservèrent la reine et son royal époux.(1) Ce dernier se montra très particulièrement touché de ce que, sans attendre l'arrivée du Sr de Saint-Aubin, Soleure, Berne, Bâle et l'évêque de Porrentruy eussent refusé passage aux Lorrains.(2) A celui-ci, qui l'était venu trouver sous l'escorte de cinquante chevaux, il fit don d'une croix de diamants de la valeur de six mille écus, tandis que l'abbé de Saint-Gall se voyait gratifié d'ornements d'église d'un prix presque égal.(3)

A supposer que les députés suisses ignorassent, au moment de leur départ pour Brisach, les événements qui s'étaient accomplis dans la Haute-Alsace et y avaient marqué l'arrivée du roi, à savoir l'occupation de Colmar, de Schlestadt et des autres cités de la Décapole, traitées avec la dernière rigueur et contraintes de consentir à la démolition de leurs enceintes fortifiées,(4) ils purent, dès leur retour au pays, en aviser leurs supérieurs en parfaite connaissance de cause et ajouter que Louvois leur avait donné à entendre qu'il serait peut-être opportun que Bâle acceptât une garnison française pour résister plus efficacement à l'agression toujours possible de son territoire par des troupes autrichiennes et que les catholiques renonçassent à la stricte exécution de leur alliance avec l'Espagne.(5) L'émoi que provoquèrent ces révélations fut, à dire vrai, considérable, surtout dans les cantons réformés, à Fribourg et à Soleure.(6)

---

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 août 1673. loc. cit. — *Interprétation du compliment fait au roy et à la royne à Brisach, le 31 août, par les députés de Lucerne, Bâle, Soleure et Mulhouse, avec les réponses de LL. MM., faites par Mr le secrétaire Baron, qui fut présent.* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Réponse du roy à Mrs les députez* Ibid.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 15 juin 1673. Arch. Guerre. CCCXLVII. 54; *à Vitry.* Soleure, 22 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 96; *Saint-Romain à l'évêque de Bâle.* Soleure. 26 juin 1673. Arch. Nat. *K 1332.* pièce 29. — *Nouvelles de Cologne.* 4 juillet et 19 septembre 1673. Gazette d'Amsterdam, des 11 juillet et 26 septembre 1673. nos 28 et 39. — *Le roi à Saint-Romain.* Nancy, 5 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 38. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Dié, 26 août 1673. *Ibid.* XLVIII. 58. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er septembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 68. — *Le roi; Pomponne à Bâle.* Brisach, 1er septembre 1673. Arch. Nat *K 1322.* pièce 33 A. B. — *Lettres de recréance des Srs Bourcard et Passavant, venus pour saluer le roi à Brisach.* Brisach, 1er septembre 1673. St-Arch. Basel. Frankr. *B2* (Gesandtschaften an den französ. Hof. 1673—1770). — *Nouvelles de Brisach.* 2 septembre 1673. Gazette de France, 1673. p. 880. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna 3 settembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(3) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 3 e 7 settembre 1673. loc. cit.; *a San-Tomaso.* 14 settembre 1673. *Ibid.* — „L'évêque de Bâle vint voir la reine; les députés des cantons suisses, avec ceux de quelques villes, vinrent faire serment de fidélité au roi" *(sic).* Mémoires de Melle de Montpensier (éd. Michaud et Poujoulat). t. XXVIII. 480.

(4) *Pomponne à Gravel.* Camp de Landegem, 28 mai 1673. Aff. Etr. Allemagne. CCLXXV. 72. — *Pomponne au duc de Chaulnes, à Courtin et à Barrillon, ambassadeurs plénipotentiaires à Cologne.* Sainte-Marie-aux-Mines, 29 août 1673. Aff. Etr. Allemagne. CCLXXbis. 95. — *Le roi aux mêmes.* Versailles, 19 octobre 1673. *Ibid.* CCLXXbis. 133. — *Pomponne à Saint-Romain* Brisach, 30 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 65. — *Francesco Michiele al Senato.* Vicinanze di Brisach, 2 settembre 1673. Frari. Francia. CLIII (1a). no 279. — *Osuna a la reina.* Milan, 14 septiembre 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 7 settembre 1673. loc. cit. — Theatrum Europaeum. XI. 336. — Reuss. Histoire de l'Alsace au XVIIe siècle. I. 220. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 401. — S. von Jakubowski. Beziehungen zwischen Strassburg, Zürich und Bern im 17. Jahrhundert (Strassburg, 1898). p. 101. — G. Bardot. La question des dix villes impériales d'Alsace, etc. 1648—1680 (Lyon, 1899). p. 251.

(5) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 6 settembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 9 de octubre 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(6) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 6 settembre 1673. loc. cit.

Mais ceux-là se trompaient qui attendaient de la part des autorités de Berne et de Bâle une protestation formelle contre la violation des libertés alsaciennes.(1) Les mesures de prudence continuaient à prévaloir dans les Conseils de ces deux villes, comme à Strasbourg, au reste, dont la garnison, renforcée de quelques enseignes helvétiques, avait assisté impassible à la destruction du pont de Kehl par Condé,(2) tandis que les magistrats de cette république s'attachaient avec un redoublement d'insistance à gagner les bonnes grâces du redoutable voisin qui s'apprêtait à les asservir.(3)

Ainsi qu'on vient de le dire, l'alarme causée par le bref séjour de Louis XIV à Brisach fut particulièrement chaude dans les Etats de la Suisse occidentale et de la ligne du Rhin.(4) Elle gagna aussi, à un degré moindre toutefois, les petits cantons.(5) Non pas que ceux-ci s'estimassent menacés d'invasion dans leurs montagnes.(6) Mais l'incurable rapacité des gouvernants à Schwytz, à Altorf, à Sarnen s'exaspérait à la pensée d'avoir à secourir Bâle « à leurs frais » et le regret se faisait plus vif chez eux que l'interprétation autrichienne du « fidèle égard » fût demeurée en suspens, car, dans le cas contraire, c'eût été à Léopold Ier à subvenir à l'entretien des troupes levées aux Ligues pour assurer la protection des villes forestières.(7) De surcroît, des avis recueillis à Innsbruck quant à la précarité des moyens de défense de celles-ci, de Constance, de Lindau et de Bregenz et l'attitude suspecte de l'électeur de Bavière à l'égard de l'empereur n'étaient pas de nature à les tranquilliser.(8) Or les

(1) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 7 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 116.

(2) *Bern an Basel.* 26. März/5. April 1673. St-Arch. Bern. Baselbuch *C* 293. — *Johann Conrad Harder, Stattschreiber an Johann Burckhardt, Stadtschreiber.* Basel, 9./19. April 1673. St-Arch. Basel. Politisches *O* 85. — Legrelle. Louis XIV et Strasbourg (Paris. 1884). 287. — Reuss. Histoire de l'Alsace au XVIIe siècle. I. 217. — Schweizer. op. cit. 313. — C. Escher-Ziegler. Eine schweizerische Garnison zur Beschützung der Neutralität der Reichstadt Strassburg in den Jahren 1673—1679 (103. Neujahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschafft in Zürich auf das Jahr 1908).

(3) *Gravel à Louvois.* Ratisbonne, 17 avril 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLV. 75. — *Strasbourg au roi Très-Chrétien.* 9/19 janvier; *à Frischman.* 27 avril 1673. ap. Londorp. Acta publica. X. 42, 49; Theatrum Europaeum. XI. 289. — *Pomponne à Gravel, à Ratisbonne.* Saint-Germain-en-Laye, 10 février 1673. Aff. Etr. Allemagne. CCLXXV. 26. — *Avaux à Gravel.* Venise, 15 juin 1674. Aff. Etr. Venise. XCIII. 311.

(4) „Le voisinage du roy et sa venue à Brisac, dont Mrs de Basle ont donné avis à tous les cantons, augmentent fort la crainte qu'on y avoit desja de la puissance du roy.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 49. — „Si le roy faisoit séjour sur le Rhin, sa présence contiendroit tous les Suisses et une diète générale serait moins à craindre.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 31 août 1673. *Ibid.* XLVIII. 67. — Legrelle. op. cit. 296.

(5) *Ibid.* — *Luzern an Zürich.* 1. September 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. nº 74.

(6) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 3 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „In tanto i cantoni protestanti devono hoggi tenere una dieta in Aarau, et nel mentre questi cantoni cattolici restano soppiti in un total letargo, come se la vicinanza del sudetto re et l'avanzamento dell' armata del Turenna, che deve caggionare già una grande confusione nel Wurtembergese, che confina con li Svizzeri, non puotesse punto offendergli come altri.“ *Del medesimo.* Lucerna, 1º settembre 1673. *Ibid.*

(7) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 3 agosto e 1º settembre; Coira, 20 settembre 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 12 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 120. — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. *Ibid.* XCV. 130.

(8) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 3 agosto e 1º settembre 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 60; *à Vitry.* Soleure, 31 août 1673. *Ibid.* VI suppt. 115. — *Il Consiglio di Stato sedente in Insbruck alli SSri cantoni svizzeri.* Insbruck, 1º settembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Osuna a la reina.* Milan, 14 septiembre 1673. loc. cit.

nouvelles de la Franche-Comté paraissaient tout aussi graves,[1] car ce n'était pas avec les trois régiments de Suisses, d'Allemands et d'Italiens mis à sa disposition que le gouverneur de cette province pouvait espérer à la fois la couvrir contre les incursions françaises imminentes et résister dans Besançon, dont la garnison seule absorbait plus de deux mille hommes.[2] Et encore ne s'agissait-il là que de la constatation d'indiscutables réalités. Quelle n'eût pas été l'indignation des Confédérés, s'ils avaient pu se douter que, dès les premiers jours de juillet, Saint-Romain s'était ouvert au ministre piémontais Leonardi du dessein de Louis XIV de s'emparer à bref délai des bailliages comtois et l'avait incité à conseiller au duc de donner l'assaut à Genève et d'envahir le pays de Vaud, au quel cas « quinze mille fantassins de l'armée royale se fussent joints à ses troupes, afin de tenir en respect Berne et les autres membres du Corps protestant ».[3]

On en savait néanmoins assez en Suisse sur les directions et les visées générales de la diplomatie de la France et de celle des puissances alliées pour qu'il y eût lieu de se demander si le plus grand des cantons évangéliques aurait la constance de persévérer dans la décision prise par ses Conseils d'accorder, sous certaines réserves, acceptées d'ailleurs avec un regret non dissimulé, libre passage aux levées suisses et étrangères acheminées vers la Franche-Comté.[4] Outre, en effet, que des représailles de la cour de Paris paraissaient à craindre, pour peu que le recès de juillet reçut un commencement d'exécution, tout allait être mis en œuvre, aussi bien par le roi et par Pomponne que par Saint-Romain, pour circonvenir les Confédérés et les ramener dans l'orbite de la politique du Louvre. Louis XIV et son secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères ne s'obligeaient-ils pas à assurer l'inclusion du Corps

(1) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 25 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. – *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 5 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 119. — „Si bien qu'il n'y a pas un moment à perdre à faire tout ce qui peut contribuer à une bonne défense." *Le gouverneur de la Franche-Comté à Casati.* Besançon, 26 septembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni..

(2) *Casati al governatore di Milano.* Bada, 13 luglio; Lucerna, 3 agosto 1673. loc. cit. — *Nouvelles de Milan.* 20 septembre 1673. Gazette d'Amsterdam, du 17 octobre 1673. n° 42.

(3) *Mémoire de Mr de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1075. — „Immediatamente soggiunse (Saint-Romain): Vostre paese di Vaud è bello; si congiunge con Neufchastel e, per andar in detta Franca-Contea, necessariamente convien passar per esso da questa parte e da quella del Rheno per le terre del vescovo di Basilea: bisognerebbe che S. A. R. intraprendesse la ricuperatione di detto paese e che il re gli somministrasse 15 mille huomini. Altro non gli risposi salvo che, mediante detta assistenza, sarebbe riuscito molto facile a V. A. R. il ricuperarlo; lo supplicai tutta volta di soffrire che gli dicessi confidentemente che s'alcuno delli Svizzeri havesse havuto il minimo odore di questo santissimo suo sentimento, che a briglia sciolta correbero a farci ogni pregiudicio." *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 12 luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — „The resident of Geneva (Bordier) is warned to retire because his masters are so zealous for the Spaniard as to raise men for them at their owne expence." *Perwich to Lord Arlington.* Paris, 30 novembre 1673. ap. The Dispatches of W. Perwich (éd. 1903). p. 275.

(4) *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 22 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Samuel Frisching, scolteto di Berna, a Casati.* s. d. (1673). Simancas. Estado. 3384. — *Consulta del Consejo de Estado en razon de los socorros para Borgoña y negociaciones con Esguizaros.* Madrid, 30 de mayo 1673 *Ibid.* — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 3 agosto 1673. loc. cit.

helvétique dans le traité de paix qui se négociait à Cologne,[1] engagement peu compromettant, à dire vrai, puisque l'interdiction de commerce avec la France décrétée par le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, semblait être le prélude d'une nouvelle rupture entre les deux couronnes?[2] L'ambassadeur, de son côté, n'offrait-il pas aux cantons une annuité de pensions, s'ils annulaient les réserves votées à Bade en juillet au sujet de l'interprétation de l'*Union héréditaire*, et deux annuités pourvu qu'ils consentissent à insérer dans un article additionnel au traité de 1663 les dernières conquêtes réalisées par son souverain dans les Flandres?[3]

Grâce à sa connaissance approfondie des choses de Suisse, Casati, que les suites du voyage de Louis XIV à Brisach n'auraient su laisser indifférent, comprit, qu'à peine de perdre le bénéfice du très réel avantage remporté par lui à Bade en juillet, il devait ne pas donner à Saint-Romain le loisir de développer son offensive contre le maintien de la domination espagnole en Franche-Comté. A sa suggestion, Lucerne obtint de Zurich la convocation d'une diète générale au 18 septembre.[4] Ce n'était pas certes qu'il songeât à y paraître en personne. Sa présence, selon lui, eût suffi en effet à réveiller les convoitises financières des alliés de son maître et à remettre en question des résultats considérés à l'Escurial comme définitivement acquis. Mais, à son défaut, le *Vorort* des cantons catholiques se chargeait de surveiller l'exécution des dernières décisions arrêtées en Argovie, notamment en ce qui concernait le libre usage des routes militaires conduisant de l'Entlebuch au Jura.[5] Ce calcul était judicieux. Les intrigues de Saint-Romain réussirent cependant à le déjouer en partie.[6] Etant donné la gravité de la situation aux frontières, les députés réunis à Bade ne purent faire moins que de reviser une fois de plus le *Défensional* helvétique et de chercher à en renforcer certaines dispositions

(1) *Saint-Romain à Colbert.* Bade, 13 juillet 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1201; *à Pomponne.* Soleure, 20 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 29. — *Relacion del embaxador conde Casati.* Baden, julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 7 septembre 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 77; *aux cantons catholiques.* Soleure, 8 septembre 1673. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 10 septembre 1673. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 843.

(2) *Louvois à Saint-Romain.* Nancy, 12 septembre 1673. Arch. Guerre. CCCVI. 123. — „On ne doute plus icy de la rupture de la France avec l'Espagne.“ *Avaux à Pomponne.* Venise, 14 octobre 1673. Aff. Etr. Venise. XCV. 60.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 25 agosto 1673. loc. cit. — *Louvois à Saint-Romain.* Nancy, 12 septembre 1673. Arch. Guerre. CCCVI. 123. — *Le roi à Saint-Romain.* Nancy, 16 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 78. — *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 9 octobre 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 82.

(4) *Luzern an Zürich.* 1. September 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 74. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 72.

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 septembre 1673. loc. cit.; *à Louvois.* Soleure, 16 septembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLVIII. 86.

(6) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 2 settembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain au Corps helvétique.* Soleure, 7 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 73. — *Louvois à Saint-Romain.* Nancy, 12 septembre 1673. Arch. Guerre. CCCVI. 123. — *Saint-Romain à Louvois.* „A Aubrebous, à quatre lieues de Soleure“, 23 septembre 1673. *Ibid.* CCCXLVIII. 127; *à Vitry.* Soleure, 28 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 118.

essentielles.[1] Entrant donc sur un point dans les vues de l'ambassadeur français, ils furent amenés à déclarer que tout passage de troupes étrangères sur le territoire suisse constituerait une violation de sa neutralité.[2] Une telle décision n'était pas de nature à faciliter dans l'avenir l'accès des bailliages comtois aux auxiliaires lombards dirigés vers ces derniers, et son inopportunité, au sentiment de Casati, n'était pas compensée par la vague affirmation que les Confédérés assumeraient la défense de Rheinfelden et de Constance.[3]

On s'attendait aux Ligues à ce que Saint-Romain fît à la diète des communications dont la visite royale à Brisach eût rehaussé, semble-t-il, par avance la portée. Il en fallut rabattre. Sa harangue ne tendit qu'à rassurer les cantons quant aux arrière-pensées de « subite offensive » prêtées à leur grand allié d'occident.[4] Et rien ne permet de supposer qu'elle eût gagné en intérêt alors bien même que lui fût parvenue à temps la missive dans laquelle le roi lui prescrivait d'exposer aux Suisses les raisons qui l'avaient engagé à faire occuper Trèves et la Décapole alsacienne.[5] L'intervention de l'ambassadeur dans les débats ouverts à Bade laissait donc les choses en l'état.[6] Il n'en fut pas autrement de celles de l'envoyé impérial Wirz de Rudenz et du ministre hollandais Malapert, dont les conseils dépourvus d'aménité furent d'ailleurs assez mal accueillis par les députés de Soleure, de Fribourg et de Saint-Gall.[7]

(1) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 7 septiembre 1673 (Peñaranda; Cardenal Aragon; Castel-Rodrigo; Albuquerque; Ayala; condestable y almirante de Castilla). Simancas. Estado. *3384.* — *Nouvelles de Cologne.* 15 septembre et 6 octobre 1673. Gazette d'Amsterdam, des 21 septembre et 12 octobre 1673. nos 38 et 41. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 6 ottobre 1673. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Coira, 20 settembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *General Gwalt und Schirm Brief der Kriegsräthe und hohen Offiziere der Eidgenossen.* 21. September 1673. St-Arch. Aarau. Dokum. Pergamente. n° 139. — Eidg. Absch. VI *A.* 890 *b* (Baden, 18.—21. September 1673); 894 *b* (Küssnacht, 7. Oktober 1673).

(2) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 7 septiembre y 9 octubre 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 21 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 80. — *Abscheids Extract dess gehaltenen Tags zuo Baden in Ergeüw, angefangen uff Montag den 18ten Septembris 1673.* St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 6 ottobre 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Nouvelles de Strasbourg.* 8 octobre 1673. Gazette de France, 1673. p. 947. — *Perwich to Lord Arlington.* Paris, 11 octobre 1673. ap. The despatches of William Perwich. 1669—1677 (London, 1903). p. 267. — Theatrum Europaeum. XI. 294. — Eidg. Absch. VI *A.* 890—891 *b.*

(3) *Sumario de letras del conde Casati al duque de Osuna.* 3 y 10 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati ad Osuna.* Coira, 20 settembre 1673. *Ibid.* Trattati. Grigioni. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure. 15 septembre; *à Louvois.* Soleure, 16 septembre 1673. Aff. Etr Suisse. XLVIII. 77; Arch. Guerre. CCCXLVIII. 86; *à Vitry.* Soleure, 12 octobre 1673. Aff Etr. Suisse. VI suppt. 120. — *Consulta de 5 de diciembre 1674 sobre lo que el residente de Esguizaros (Cassani) ha representado acerca las resoluciones tomadas por los cantones con motivo de la cercania de las armas de Francia* (Albuquerque; Ayala; el Almirante de Castilla). Simancas. Estado. *3384.*

(4) „Il timore della Francia si va sempre più aumentando." *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 18 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 7 septembre 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 77. — *Proposition faite à Bade par Saint-Romain.* septembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 891 *c* (Baden, 18.—21. September 1673).

(5) *Le roi à Saint-Romain.* Nancy, 16 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 78.

(6) *Perwich to Lord Arlington.* Paris, 11 january 1673. op. cit. p. 267.

(7) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 27 juillet 1673. Arch. Guerre. CCCXLVII. 325. — *Casati ad Osuna.* Coira, 20 settembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Réponse de la diète au ministre de l'Empereur.* Bade, 21 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 86; *au ministre*

A toute heure, depuis son arrivée aux Ligues, Saint-Romain s'était efforcé d'écarter les sujets d'inquiétude que donnaient à ses hôtes les mouvements de plus en plus fréquents des armées royales dans la région des Vosges et du Jura. (1) S'il y insistait derechef de façon très particulière, en septembre 1673 ; s'il s'attachait à effacer l'impression pénible causée par son imprudente affirmation que le complétement régulier des enseignes suisses à la solde du Louvre était désormais assuré (2) et que plus jamais la question de l'interprétation du « fidèle égard » ne serait remise sur le tapis à Bade ; (3) si enfin il ne combattait plus l'envoi aux rois Très-Chrétien et Catholique, ainsi qu'à l'empereur, de missives (4) où ces princes étaient priés de favoriser le rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes, (5) c'est qu'apparemment, de l'avis de ceux qu'étonnait l'offre gracieuse et inattendue de payement d'une pension française à la diète, un événement militaire était à la veille de se produire dont on prévoyait à Paris que l'annonce provoquerait un émoi malaisé à apaiser au sein de la Confédération. (6)

En réalité, le 12 septembre déjà, Pomponne avait cru devoir avertir confidentiellement Saint-Romain que, le 23 ou le 24 de ce mois, soit quarante-huit heures au plus tard après la clôture de la diète de Bade, le roi entrerait en Franche-Comté à la tête de dix-huit mille hommes. (7) Le 24 encore, il lui réitérait cet avis en le priant de prévenir et d'atténuer autant que possible l'explosion d'indignation que le bruit de cette surprise susciterait sans nul doute dans

---

*de Hollande.* même date. *Ibid.* XLVIII. 87. — *Risposta della dieta al Sor ambasciatore di Francia della sua esposizione.* 21 settembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Esposizione del residente d'Hollanda data alla dieta generale di Baden.* 21 settembre 1673. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 892 *d*, *e* (Baden, 18.—21. September 1673).

(1) „L'on dit que le roy Très-Chrestien assemble des troupes près de Nancy et qu'il les destine contre la Franche-Comté.“ *Nouvelles de Cologne.* 26 septembre 1673. Gazette d'Amsterdam, du 3 octobre 1673. nº 40.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 13 octobre, 4 et 30 novembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLVIII. 243 ; CCCXLIX. 26, 221.

(3) *Instruktion, Gewalt und Befelch an … Herrn Samuel Frisching, alt Schulth. undt Herrn Sigismund von Erlach, Generaln und alt Venner, beid des Rahts der Stadt Bern, als abgesandte auff eine Badische Tagleistung.* 3./13. September 1673. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 780. — *Casati ad Osuna.* Coira, 20 settembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(4) „… dalle quali si comprende chiaramente l'appassionat' animo del Fedele de la Tour.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 21 luglio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Casati ad Osuna.* Bada, 19 julio ; Lucerna, 21 julio 1673. Simancas. Estado. *3384* ; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Simancas. Estado. *3384* (18 julio 1673). — *Les XIII cantons au roi Catholique.* Bade, 18 juillet 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri ; *au roi Très-Chrétien.* Bade, 21 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 82 ; *à l'Empereur.* Bade, 21 septembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 septembre 1673 (1a). Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 75. — „… que es una proposicion muy especiosa en apariencia.“ *Casati a la reina.* Coira, 4 noviembre 1673. Simancas. Estado. *3385.* — *Nouvelles de Cologne.* 10 octobre 1673. Gazette d'Amsterdam, du 17 octobre 1673. nº 42. — Eidg. Absch. VI *A.* 892 *f.*

(6) *Saint-Romain aux cantons.* Soleure, 7 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 73. — *Le roi à Saint-Romain.* Nancy, 16 septembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 78.

(7) *Louvois à Saint-Romain.* Nancy, 12 septembre 1673. Arch. Guerre. CCCVI. 123. — *contra* : Maag. op. cit. 312 („Jetzt, aber erst jetzt, [Februar 1674] wurde die Eroberung der Franche-Comté beschlossen“).

les cantons.[1] Par suite l'ambassadeur préparait ses batteries en vue d'une nouvelle campagne diplomatique. Selon lui, tout était à redouter de la part des Suisses, le jour où ceux-ci, dont, en dépit des adjurations de Casati, l'unique préoccupation semblait être d'assurer la protection de la ligne du Rhin, de Bâle à Schaffhouse,[2] apprendraient la chute de Dôle et de Besançon.[3] Aussi Saint-Romain insistait-il pour que, le coup fait, on se hâtât de conclure avec le Corps helvétique un traité de neutralité dans lequel, outre la Franche-Comté, seraient englobées l'Alsace et les villes forestières, de manière à détruire ou du moins à diminuer chez les Confédérés l'appréhension que le roi ne cherchât à couper leurs communications avec l'Allemagne afin de les mieux tenir à sa merci.[4] Mais cette suggestion ne fut pas admise en son entier à Paris. Subitement, en effet, le 28 septembre, Louis XIV modifiait ses plans, renonçait à l'immédiate invasion de la province jurassienne et se préparait à évacuer la Hollande.[5] Cédant aux conseils judicieux de Turenne, il décidait de raccourcir le front de bataille de ses armées et d'en replier les ailes vers l'Alsace et la Lorraine. Or un pareil bouleversement dans les dispositions militaires du monarque français entraînait un changement de sa politique à l'égard des Suisses. Dès l'instant que le projet d'occupation des bailliages comtois était abandonné, il importait à l'extrême de s'opposer à ce que ceux-ci devinssent une place de rassemblement pour les forces de l'ennemi, déclaré ou non, au cas où ce dernier passerait à l'offensive. Il fut en conséquence prescrit à Saint-Romain d'exécuter une rapide volte-face dans ses démarches. « Travaillez avec le mesme soing », lui fit savoir Louvois, « à porter les cantons à souhaiter la « neutralité pour la Franche-Comté et les villes forestières que vous avez eu « cy-devant pour les empescher d'y penser. »[6] En d'autres termes, faire désirer aux Confédérés ce que le roi désirait lui-même, telle devait être plus que jamais la maxime essentielle de la politique du Louvre au sein des Ligues, et cela principalement à l'heure où il y allait du salut de sa province jurassienne que l'Escurial gardât la libre disposition des routes militaires aboutissant à celle-ci.[7]

(1) *Louvois à Saint-Romain.* Nancy, 24 septembre 1673. Arch. Guerre. CCVI. 342.

(2) *Casati ad Osuna.* Coira, 20 settembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 21 septembre; 28 septembre (1re) 1673. Arch. Guerre. CCCXXVII. 440; CCCXLVIII. 114; Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 94.

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Bade, 18 septembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLVIII. 95.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 25 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 91. — *Osuna a la reina.* Milan, 22 de noviembre 1673. Simancas. Estado. *3385.*

(5) *Louvois à Saint-Romain.* Nancy, 28 et 29 septembre 1673. Arch. Guerre. CCVI. 413, 437.

(6) *Pomponne; Louvois à Saint-Romain.* Nancy, 28 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse XLVIII. 92; Arch. Guerre. CCVI. 413. — *Louvois au même.* Versailles, 20 octobre 1673. Arch. Guerre. CCCVII. 302.

(7) *Avis sur le premier mémoire de l'alliance de Suisse.* 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 225. — *Pomponne à Saint-Romain.* Nancy, 28 septembre 1673. *Ibid* XLVIII. 92. — *Osuna a la reina.* Milan, 22 noviembre 1673. Simancas. Estado. *3385.*

*Affaires de Neuchâtel. — Craintes d'une prochaine annexion de ce petit Etat à la France. — Intrigues de Blaise de Mollondin à la cour de Savoie. — Mort de Charles-Paris d'Orléans-Longueville. — Sa succession. — Le procès entre les deux duchesses. — Sentence des Trois-Etats (27 octobre 1672). — Attitude ambiguë de Berne. — Voyage et séjour de Mme de Nemours aux confins du comté. — Meurtre du marquis de Saint-Micaud au Landeron. — La vigilance du roi est mise en défaut. — Menées bernoises. — Mission de Gombaud. — Mme de Nemours rappelée en France. — Arbitrage royal entre Mme de Longueville et sa belle-fille. — Saint-Cyr. — L'amnistie. — L'inclusion de Neuchâtel dans le Corps helvétique est remise sur le tapis.*

**XIV.** A Brisach, les 30 et 31 août 1673, Louis XIV avait été salué, on l'a dit, par une délégation du Corps helvétique. Or celle-ci ne se composait pas uniquement de députés des cantons. Leurs alliés et protégés s'y trouvaient aussi représentés. Tandis que l'évêque de Bâle et l'un des magistrats de Mulhouse étaient admis en personne à l'audience royale et en sortaient « fort encouragés», l'abbé de Saint-Gall tenait à honneur de dépêcher l'un des siens en Alsace. (1) Le gouverneur de Neuchâtel eût suivi cet exemple, si l'état très troublé des affaires dont il avait la charge le lui avait permis. (2)

La crainte qu'un changement de domination ne se produisît dans ce petit Etat, soit ensuite d'un coup de force, soit par vente ou abandon volontaire à l'un de ses voisins, ne cessait d'obséder les autorités des cantons garants de sa quasi-indépendance. Elle s'était manifestée de façon très particulière, en février 1668, au moment de l'entrée des armes de Louis XIV en Franche-Comté, puis, le mois suivant, lorsque les rênes du pouvoir étaient passées des mains débiles de l'abbé d'Orléans en celles de son frère Charles-Paris, comte de Saint-Pol, devenu bientôt après duc de Longueville. (3) Durant ses diverses missions aux Ligues, Stoppa s'était vainement attaché à en démontrer l'inanité. (4) Les louables démarches des agents de la couronne dans ce pays ne parvenaient pas à la dissiper. Or, si les défiances des Confédérés à cet égard s'adressaient

(1) *Mulhouse au roi.* 18 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 45. — *Lettre de recréance donnée par le roy aux députez de la ville de Mulhouse.* Brisach, 1er septembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 67bis; Arch. Nat. *K 1322.* pièce 33 *c.* — *Nouvelles de Paris.* 19 septembre 1673. Gazette d'Amsterdam, du 26 septembre 1673. n° 39. — Eidg. Absch. VI *A.* 893 *a* (Baden evangel., 18.—21. September 1673).

(2) *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 17 août 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 109.

(3) *Grésy au duc de Savoie.* Lucerne, 16 février 1668. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV. — *Nouvelles de Neufchastel en Suisse.* 1er avril 1668. Gazette de France, 1668. p. 357. — *Charles-Paris d'Orléans-Longueville à Berne.* Neuchâtel, 23 mars/2 avril 1668. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 122. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 3 aprile 1668. Frari. Francia. CXLII. n° 383 (3a).

(4) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 12 luglio 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

à la cour de France, c'était à tort.[1] Elles eussent dû, avec beaucoup plus de raison, semble-t-il, se porter vers celle de Piémont.

A la mort de Jacques de Stavay-Mollondin (24 mai 1664), son frère, Urs de Stavay-Lully lui avait succédé dans les fonctions de gouverneur de la principauté, au temps même où son fils Blaise assumait celles de lieutenant de cette charge. Congédiés, l'un et l'autre, en juin 1670, ils jurèrent de se venger.[2] Détenteur de « copies » de certains papiers d'Etat, de médiocre importance assurément, le second s'estimait cependant en mesure de battre en brèche les droits de souveraineté de la maison régnante et de faire revivre, pour peu que ce prince le souhaitât, les prétentions du duc de Savoie sur Neuchâtel et Valangin, prétentions fondées, en partie du moins, sur l'une des clauses du traité de Paris du 5 juillet 1632.[3] Or Charles-Emmanuel II était à l'affût de toutes occasions de s'agrandir au dépens de ses voisins. L'acquisition de l'héritage des Longueville lui eût procuré, comme principal avantage, celui de pouvoir prendre à revers les garnisons bernoises du pays de Vaud. L'évêque de Lausanne, Strambino, se chargea de l'aviser des dispositions d'esprit de l'intrigant et vindicatif Soleurois.[4] Celui-ci, dont la hardiesse n'allait pas jusqu'à brûler ses vaisseaux, ce qu'il eût fait immanquablement en se dessaisissant des documents en sa possession, offrait de se rendre à Turin.[5] Il jugeait en effet l'heure propice aux revendications piémontaises, d'autant que le duc de Longueville ne dissimulait pas son mécontentement des excès confessionnels et autres à quoi se livraient à nouveau ses sujets d'Outre-Jura.[6] Mais sa proposition, trop vague pour servir de base à des démarches diplomatiques quelque peu sérieuses, ne fut pas agréée.[7] Il s'en consola aisément d'ailleurs, car un champ d'action plus vaste venait de s'ouvrir à ses ambitions.

Le décès de Charles-Paris,[8] tué au passage du Rhin, le 12 juin

---

(1) *Nouvelles de Cologne.* 13 septembre 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 37.

(2) *G.-B. di Strambino al duca di Savoia.* Fribourg. 5 gennaio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII.

(3) *G. B. di Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 5 gennaio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — cf. Rott. Richelieu et l'annexion projetée de Genève. p. 52.

(4) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg. 5 gennaio 1672. loc. cit.

(5) *Ibid.*

(6) „Il Sor duca di Longavilla è rimasto gravemente sdegnato dell' affronto seguito a Neufchastel in odio de' cattolici, facendo abbruciare in publica piazza quelle tre croci, come già scrissi a V. A. R : ma si crede pigliara suo tempo per farne risentimento.“ *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 28 febbraio 1672. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. „Hanno fatto aprire tre maggazini per vendere il sale a nome della borghesia, in faccia al governatore, essendo un dritto che appartiene immediatamente al principe et il più utile et lucrativo. S'attende la risposta del medesimo principe“ *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 maggio 1672 *Ibid.* — Boyve. op. cit. IV. 174.

(7) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 21 marzo 1672. loc. cit.

(8) A en croire certains mémoires du temps (*Oeuvres de Louis XIV.* t. 3. p. 193. — *Pellisson* Lettres historiques. III. 133. — *Mémoires du Cte de Guiche.* II. 325 — *Basnage.* Annales des Provinces-Unies. II. 218. — *Abrégé chronologique de l'histoire de Neuchâtel et de Valangin* (1787). p. 135. — *Dispatches of William Perwich* (éd. 1903). p. 232. — *Nouvelles de Pologne*, par la voie de Hambourg, du 18 juillet 1672 (Aff. Etr. Hambourg. VII. 27). etc.), ce jeune prince reçut à la veille de sa mort un courrier lui annonçant „qu'un parti puissant s'apprêtait à transférer sur son front la couronne que Michel Wisniowiecki s'était montré indigne de porter“ (H. Martin. Histoire de France. XIII. 381). Il y a dans cette affirmation

1672,(1) allait être le point de départ de difficultés sans nombre entre sa mère et sa sœur, qui, toutes deux, prétendaient à l'investiture de la principauté.(2) Les droits de celle-là, curatrice légale de son fils aîné, l'abbé Jean-Louis-Charles, dément dès 1670, semblaient incontestables, «les mères devant être tutrices de leurs enfants, préférablement à d'autres personnes».(3) Mais, conseillée par Mollondin, qui la vint visiter à Paris,(4) la duchesse de Nemours, femme d'intrigue, ayant un «goût marqué pour la chicane»,(5) se décida à affronter le débat, en avisa les cantons garants: Berne, Lucerne, Soleure et Fribourg et dépêcha à Neuchâtel l'ancien «lieutenant de gouverneur», assisté du Sr de La Martinière,(6) lesquels s'y trouvèrent devancés par un représentant de la duchesse douairière de Longueville, le Sr de Fontenay.(7) Les Trois-Etats du pays, juges naturels du différend, ne furent pas influencés, comme ils devaient l'être trente-cinq ans plus tard, par des considérations de politique internationale ou des distributions clandestines de «gants fourrés». Ils se donnèrent quatre mois de

---

une exagération manifeste. La succession du monarque polonais ne s'ouvrit en fait que le 10 novembre 1673 et, se fût-elle ouverte plus tôt, que les chances du comte de Saint-Pol à la recueillir eussent été nulles. Aussi bien Lionne écrivait à Baluze, le 11 avril 1670: „Je n'avais pas fait d'abord grande réflexion à ce que vous m'aviez mandé touchant la personne de M. le Comte de Saint-Pol, ne l'ayant regardé que comme une vapeur qui s'était élevée dans des esprits affligés et irrités et qu'une plus grande attention auroit bientôt dissipée„ mais, puisqu'on vous retouche encore cette corde bien sérieusement, je vous dirai que ce à quoi Sa Mté n'a pas estimé à propos, ni de son service, ni conforme au bien de ses autres affaires, de repenser pour Monseigneur le Prince (de Condé) ou Monseigneur le Duc (d'Enghien), à plus forte raison n'y voudra-t-elle repenser en aucune manière pour mon dit sieur le comte de Saint-Pol et vous devez tousiours exhorter les amis et serviteurs du roi à se tenir en repos pour celui de leur patrie et à bien vivre avec le roi qu'ils ont élu, car, pour le dit comte, il ne peut attendre de ce côté-ci ni aveu, ni appui ...“ (ap. Farges. Instructions aux ambassadeurs de France en Pologne. t. I. 117).

(1) *Fco Michiele al Senato.* Campo d'Emmerich, 12 giugno 1672. Frari. Francia. CL. n° 109. — „tué le second de ce mois d'un coup de mousquet dans le combat donné en l'isle de Betaw.“. *Affry à Lucerne.* Neuchâtel, 24 juin 1672. St-Arch. Luzern. Neuenburg (1601—1680). III; *à Berne.* même date. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII (1668—1673). 161vo. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat à la duchesse de Longueville.* Château de Neuchâtel, 29 juin 1672. Arch de Merveilleux. Doss. XXIV. n° 7. — „On mande de Suisse que les cantons regrettent fort la perte de feu Mr le duc de Longueville, dans l'appréhension que sa principauté de Neufchastel tombe entre les mains de quelque autre puissance.“ *Nouvelles de Cologne,* 13 septembre 1672. Gazette d'Amsterdam. 1672. n° 37. — *La duchesse de Longueville à Berne.* Paris, 24 septembre et 12 novembre 1672. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 122vo; St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 105. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat n°. 24. p. 66. — Boyve. Annales historiques de Neuchâtel et Valangin. IV. 172. — Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies. IV. 399.

(2) *Consulte touchant les prétentions de la duchesse de Nemours à la souveraineté de Neufchastel et Valangin.* 21 mars 1668. Arch. de Merveilleux, à Neuchâtel. Doss. Mollondin. XXIV. n° 4. — *Mémoire de Mr de Mollondin en faveur de la duchesse de Nemours.* 1672. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 29.

(3) *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Camp près Bruxelles, 3 juin 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Francia. XCV.

(4) *Relation du voyage que Monsr Henri David a fait à Berne et à Soleure au nom de Mme de Longueville.* Neuchâtel, 11/21 novembre 1672. Arch. Nat. *K* 548. n° 74 (p. 13). — Boyve. op. cit. IV. 175.

(5) Dr Châtelain. La folie de l'Abbé d'Orléans (Musée neuchâtelois, année 1910. p. 248).

(6) *Les Quatre Ministraux à la duchesse de Nemours.* Neuchâtel, 10 décembre 1672. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 1.

(7) *Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Paris, 8 juillet 1672. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII. 164vo; Manuel du Conseil d'Etat. n° 24 (1672—1675). 73vo (7 juillet 1672). — *Proposition faicte par Monsr de La Martinière, escuyer de S. A. S. Mme la duchesse de Nemours, devant les Trois Estats de Neufchastel,* le 23 juillet 1672. St-Arch. Luzern. Neuenburg. IX (1601—1680). — „Il governatore e gli consiglieri di Neufchastel si trovano in gran pena.“ *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 24 luglio 1672. loc. cit. — Boyve. op. cit. IV. 176.

réflexion (1) et rendirent, le 27 octobre 1672, une sentence entièrement favorable aux prétentions de la mère du prince défunt et conforme en somme aux conclusions de l'arrêt du roi du 26 août précédent. (2)

Le jugement prononcé par la juridiction suprême de Neuchâtel semblait sans appel. On put croire durant quelques semaines que le litige Longueville-Nemours était définitivement clos. Les parents les plus rapprochés des deux duchesses prenaient le parti de la mère contre sa belle-fille. (3) A Soleure, à Fribourg, à Lucerne, à Genève, (4) l'attitude de celle-ci était ouvertement blâmée. (5) Saint-Romain, d'un autre côté, ne lui cachait pas sa désapprobation. (6) Enfin Charles-Emmanuel de Savoie lui-même, dans lequel certains voyaient à tort l'un des héritiers désignés de Marie de Nemours, (7) l'abandonnait à son tour et la menaçait d'un procès. (8) Seul, Berne refusait de se prononcer ou, pour mieux dire, différait ses résolutions, dans l'espoir que la prolongation du différend servirait ses intérêts et lui permettrait de transformer en un véritable protectorat l'influence déjà considérable exercée par ses magistrats sur la marche des affaires de la principauté. (9) Exilé de celle-ci et retiré sur les bords de l'Aar, (10) Mollondin travaillait à force à attirer à la cause de sa cliente les Conseils du plus puissant des cantons. (11) Il y réussit. Avertie par lui que sa

(1) *Baron à Pomponne*. Soleure, 29 juillet 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 40. — *Strambino al duca di Savoia*. Fribourg, 8 agosto e 2 settembre 1672. loc. cit. — *Mémoire instructif touchant la compétence des Trois Estats de la souveraineté de Neuf-Chastel pour la décision des différens qui regardent la succession de cette souveraineté, etc.* impr.

(2) *Jugemens souverains rendus en l'année 1672 par les Trois-Estats de la souveraineté de Neuf-Chastel et de Vallangin en Suisse au profit de Madame la duchesse de Longueville, etc.* impr. — *Neuchâtel à Berne.* 21/31 août 1672. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII. 172. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. n° 24 (1672—1675). p 92 (3 septembre 1672). — *Mollondin à l'avoyer Frisching.* Aarberg, 27 octobre 1672. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 101. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 30 ottobre 1672. loc. cit. — Boyve. op. cit. IV. 178, 182.

(3) *Louis de Bourbon, prince de Condé, à Berne.* Paris, 29 mars 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 148. — *Condé à Lucerne.* Paris, 6 avril 1673. St-Arch. Luzern. Neuenburg (1601—1680). — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 11 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 90.

(4) *Genève à Berne.* 13/23 mai 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 289.

(5) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 8 e 23 ottobre 1672. loc. cit.

(6) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg. 4 maggio 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne* Soleure, 5 et 12 mai 1673. loc. cit. — Boyve. op. cit. IV. 203.

(7) „Il che seguendo, il paese di Vaud sarebbe perduto." *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg. 2 settembre 1672; 10 maggio 1673. loc. cit.

(8) *Le duc de Savoie au marquis de Saint-Maurice.* La Vénérie, 20 mai 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCVI.

(9) *Relation du voyage que Monsr Henri David a fait à Berne et à Soleure, au nom de Made de Longueville.* Neuchâtel, 11/21 novembre 1672. Arch. Nat. *K* 548. n° 74 (p. 13). — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 3 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 65; *à Condé* (Soleure) 12 mai 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 24. — Boyve. op. cit. IV. 189.

(10) „Tous les cantons ont esté fort surpris de l'indigne traitement que les agents de Mme de Longueville firent le 27 octobre dans la Chambre des Estats de Neuchastel à Mr de Mollondin et autres gentilshommes portant procuration de Mme la duchesse de Nemours." *Nouvelles de Cologne,* 1er décembre 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 48.

(11) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 30 ottobre 1672. loc. cit. — *Relation de Monsr Henri David, etc.* loc. cit. — *Marie de Bourbon (duchesse de Nemours) à Lucerne.* Paris, 12 décembre 1672. St-Arch. Luzern. Neuenburg (1601—1680). IX. — „Mollondin ... le principal et le seul homme d'affaires de Mme de Nemours." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 9. — Boyve. op. cit. IV. 192.

présence serait utile, non pas à Neuchâtel, qu'elle n'eût pu atteindre que munie d'un passeport de sa belle-mère, (1) mais dans le *Mittelland*, où l'accueilleraient de chaudes sympathies, la sœur de Charles-Paris se porta délibérément de Lyon à Payerne dans les derniers jours d'avril, (2) gagna de là Morat, où ses partisans la vinrent saluer et prirent plaisir à lui faire contempler « le rivage de la terre promise », (3) renonça à visiter les autorités de Soleure, que l'ambassadeur de France avait prévenues contre elle (4) et, prête à tous événements, s'installa à Aarberg d'abord, sur le sol bernois, puis, le 8 mai, (5) à la Bonneville (aujourd'hui la Neuveville), à quelques centaines de mètres de la frontière de la principauté. (6)

En dépit de ses instances réitérées auprès des cantons garants, et notamment de Fribourg, (7) patrie de François-Pierre d'Affry, son gouverneur à Neuchâtel, la duchesse de Longueville perdait manifestement du terrain dans cette ville et ses dépendances, où les autorités lui demeuraient en majeure partie fidèles, mais dont la population, « cabaleuse » d'instinct, (8) embrassait avec enthousiasme la cause nemouriste. (9) Désireux de l'assister dans sa détresse, (10) le prince de Condé, son frère, mit à sa disposition l'un de ses officiers, le marquis de Saint-Micaud, commandant au château de Dijon. (11) A peine arrivé à destination, (12) en compagnie d'un envoyé particulier de la princesse, Roger

(1) *La duchesse de Nemours aux Quatre Ministraux à Neuchâtel.* Gex, 12 avril, Morat, 4 mai 1673. Arch. de Merveilleux. Doss. XXIV (Mollondin). nos 21 et 22. — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 11 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 90; *à Condé* (Soleure), 12 mai 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 24. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. n° 24 (1672—1675). p. 179 (25 avril 1673).

(2) *Mme de Nemours à Berne.* Gex, 29 avril 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 156. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 4 et 10 maggio 1673. loc. cit.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 353; *à Louvois.* même date. Arch. Guerre. CCCXXIII. 111. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 maggio 1673. loc. cit. — Boyve. op. cit. IV. 193.

(4) *Ibid.* — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 11 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 90; *à Condé* (Soleure), 12 mai 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 24.

(5) et non le 28 avril (calendr. Julien), *contra:* Gross et Schnider. Histoire de la Neuveville (1914). 49.

(6) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 maggio 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 1. — Boyve. op. cit. IV. 194. — Fr. Imer. Séjour de la duchesse de Nemours à Neuveville. 1673 (Actes de la Soc. Jurass. d'émulation. XI. 9). — Gross et Schnider. op. cit. p. 49 sqq.

(7) *La duchesse de Nemours à Fribourg.* Paris, 12 décembre 1672. Arch. de Merveilleux. Doss. XXIV (Mollondin). n° 11.

(8) *Les Quatre Ministraux à Berne.* Neuchâtel, 29 avril/9 mai 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 188.

(9) „Nous rendrons à jamais à V. A. S. tous les devoirs que nostre naissance aussi bien que nostre inclination nous obligent *(sic)*." *Les Quatre Ministraux à la duchesse de Nemours.* Neuchâtel, 10 décembre 1672. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 1. — *Affry à Lucerne.* Neuchâtel, 6 avril 1673; *Louis de Bourbon (prince de Condé) à Lucerne.* Paris, 6 avril 1673. St-Arch. Luzern. Neuenburg (1601—1680). III. — *Anne-Geneviève de Bourbon (duchesse de Longueville) à Lucerne.* Paris, 7 avril 1673. *Ibid.* — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 22 aprile e 10 maggio 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 25 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 93. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. n° 24. p. 92.

(10) *La duchesse de Longueville au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Paris, 15 avril 1673. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII. 191vo. — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 11 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 90.

(11) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 maggio 1673. loc. cit. — Boyve op. cit. IV. 191.

(12) *Réception du marquis de Saint-Micaud à Neuchâtel.* 19/29 avril 1673. Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat (1672—1675). n° XXIV. 177vo. — *Saint-Micaud à Berne.* Neuchâtel, 3 mai 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 160.

Akakia, S[r] du Fresne, (1) ce personnage jugea nécessaire de se rendre au Landeron, à proximité de La Neuveville, afin de s'opposer, au besoin *manu militari*, à ce que la nièce de son maître franchît la frontière neuchâteloise. (2) Il y trouva la mort, le 8 mai, dans une échauffourée, doublée semble-t-il d'un guet-apens, (3) à laquelle prirent part, sous l'œil bienveillant et approbateur du curé du bourg, (4) des habitants de celui-ci, renforcés de bourgeois du chef-lieu et de quelques « domestiques » de M[me] de Nemours. (5)

L'indignation que provoqua cet acte de sauvagerie — le malheureux Saint-Micaud fut achevé tandis qu'on le transportait chez un chirurgien — paraît avoir été très vive parmi les adversaires de la prétendante. (6) Affry prescrivit que celle-ci fût accueillie « à coups de fusil » au cas où elle tenterait d'assister à la messe au Landeron (7) et réclama l'extradition des assassins de l'envoyé de Condé réfugiés dans les cantons voisins. (8) Mais ses ordres étaient de moins en moins obéis et les deux tiers de ses administrés les transgressaient ouvertement. (9) Alarmé avec juste raison des progrès incessants de la cause adverse, il appela à l'aide les Etats garants. (10) Fribourg et Soleure s'empressèrent de dépêcher des représentants à Neuchâtel (17 mai) (11). Berne ne put que suivre

(1) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXIV (Séance du 18/28 avril 1673). p. 178.

(2) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 maggio 1673. loc. cit.

(3) Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. t. XXIV. p. 180 (du 28 avril s. v. 1673). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 1. — *Nouvelles de Paris.* 16 mai 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 21. — *contra: Nouvelles de Cologne.* 30 mai 1673. *Ibid.* n° 23.

(4) *Affry à Saint-Romain.* Neuchâtel, 4 janvier 1674. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 111. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 21 aprile 1674. loc. cit.

(5) *Rapports de tesmoins sur l'assassinat commis en la personne de M[r] le marquis de Saint-Micaud dans la ville du Landeron, le 8 mai/28 avril 1673.* St-Arch. Luzern. Neuenburg. IX (1601—1680); Aff. Etr. Suisse. XLVII. 359. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 mai 1673. loc. cit. — *Saint-Romain au chancelier Mohr.* Soleure, 13 mai 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 25. — „J'ay grand regret qu'il y ait des François meslez dans une si meschante action.“ *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 18 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 92. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 maggio 1673. loc. cit. — *Saint-Maurice au duc de Savoie.* 3 juin 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCV. — Boyve. op. cit. IV. 195.

(6) *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 18 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 92; *à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1673. loc. cit. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 18 maggio 1673. loc. cit.

(7) *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 13 mai 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 18 maggio 1673. loc. cit. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. n° 24 (1672—1675). p. 180 (29 avril/9 mai 1673).

(8) *Condé à Berne.* Utrecht, 9 juin 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 391. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 17/27 juin 1673. *Ibid.* *J* 389.

(9) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 13.

(10) „M[r] le marquis de Saint-Micaut, ambassadeur de S. A. S. en cet Estat, ayant esté assassiné par des gens de S. A. S. M[me] la duchesse de Nemours dans le Landeron ...“ *Les gouverneur et gens du Conseil d'Estat de Neufchastel et Valangin à Lucerne.* 2 et 5 mai (v. s.) 1673. St-Arch. Luzern. Neuenburg. IX (1601—1680). — *Le Conseil d'Etat de Neuchâtel à M[r] de Gléresse (François-Charles), châtelain de la Neuveville.* 29 avril/9 mai 1673. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII. 194. — *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 29 avril/9 mai 1673. St-Arch. Bern Neuenburg Buch *J* 184. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 1.

(11) *Le Conseil d'Etat de Neuchâtel à Fribourg, à Lucerne.* 2/12 mai 1673. Arch d'Etat Neuchâtel. Missives. VII. 196v°, 197. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1673. loc. cit. — Boyve. op. cit. IV. 200.

cet exemple, à contre-cœur, il est vrai (19 mai)[1]. Tous, au reste, une fois sur les lieux, s'accordèrent à reconnaître que la guerre civile semblait inévitable, pour peu que la duchesse de Nemours prolongeât son séjour à La Neuveville.[2] Cette princesse fut donc priée par eux « de se retirer ».[3] Mais il est douteux que, pour pressante qu'elle fût, cette démarche eût abouti,[4] si le roi Très-Chrétien ne s'était décidé à s'immiscer à nouveau dans un conflit dont nul plus que lui ne déplorait l'inopportunité.[5]

On devait s'étonner certes que Louis XIV eût autorisé le départ pour la Suisse d'une parente dont il désapprouvait et l'attitude et les intrigues. L'arrêt rendu par lui, le 26 août 1672,[6] ne visait en réalité que les biens de la maison de Longueville en France.[7] Les parties en tombaient d'accord et lui-même ne faisait aucune difficulté de le reconnaître.[8] La succession de Neuchâtel demeurait réservée,[9] mais entre-temps une sentence irrévocable des Trois-Etats était intervenue qui adjugeait l'héritage de Charles-Paris à la curatrice légale de son frère dément. Prétendre, ainsi que le faisait Mme de Nemours, que son voyage aux Ligues n'avait d'autre but que de lui permettre « d'épuiser toutes voies de droit » et de tenter « une reprise d'instance » était donc manifestement contraire à la vérité.[10] Le moins qu'on puisse dire à ce sujet, c'est que la vigilance du roi et de ses ministres fut mise en défaut. Aussi bien cette erreur menaçait, s'il n'y était remédié d'urgence, d'avoir une répercussion fâcheuse

(1) *Ibid.* — *Le Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 29 avril/9 mai 1673. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII. 194vo. — *Instruktion undt Befelch uff... Herrn Sigismund von Erlach, alt Venner undt Generaln, Herrn Carolum von Bonstetten, Freyherrn zu Vauxmarcus undt Herrn zu Jægistorff, unndt Herrn Johann Rudolff von Diesbach, Bauwherrn, des Kleinen; denne Gabriel Gross, Stattschreibern; Herrn Johan Jacob von Bonstetten, Herrn zu Urtenen, alt Vogt zu Thorberg, unnd Herrn Samuel von Wattenweil, alt Landtvogt zu Romainmostier, verordnete Abgesandte naher Neuwenburg.* 1./11. Mai 1673. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 761.

(2) *Mandement de la duchesse de Nemours à toutes les paroisses du comté* (sic) *de Valangin pour affirmer ses droits.* 13 mai 1673. Arch. de Merveilleux. Doss. XXIV (Mollondin). nº 24. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. nº 24. p. 187 (17 mai 1673. Le Conseil de Ville envoie complimenter Mme de Nemours à La Neuveville). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 13.

(3) *La duchesse de Nemours à Soleure.* La Neuveville, 14 mai 1673. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 28. — *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 19 mai 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* fº 1107; *à Pomponne.* Soleure, 26 mai 1673. loc. cit.

(4) *La duchesse de Nemours aux Quatre Ministraux à Neuchâtel.* La Neuveville, 24 mai 1673. Arch. de Merveilleux. Doss. XXIV (Mollondin). nº 29.

(5) *C.-C. Beroldingen al segretario di Stato a Milano.* Bellinzona, 19 giugno 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) Boyve. op. cit. IV. 182.

(7) *La duchesse de Longueville à Berne.* Paris, 22 avril 1674. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VIII (1674—1685). p. 12; *à Lucerne.* même date. St-Arch. Luzern. Neuenburg. IX (1601—1680).

(8) *Le roi à Berne.* Versailles, 8 octobre 1672; *La duchesse de Nemours à Berne.* Paris, 12 octobre 1672; *Saint-Romain aux députés bernois à Neuchâtel.* Soleure, 16 mai 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 43, 47, 250.

(9) *Saint-Romain au chancelier Mohr.* Soleure, 13 mai 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 25.

(10) *Saint-Romain aux députés bernois à Neuchâtel.* Soleure, 16 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 6; Arch. de Merveilleux, à Neuchâtel. Doss. XXIV (Mollondin). nº 27. — *Mémoire* („Dans une conférence tenue..."). 1673. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 98. — *Mémoire... envoyé à Zurich par le gouverneur de Neufchastel et par Mr David, pour le service de Me de Longueville.* 1673. *Ibid.* I. 105. — Boyve. op. cit. IV. 190.

sur le prestige de la Couronne Très-Chrétienne en Helvétie,(1) et, chose plus grave encore, de renforcer chez les membres des Conseils bernois, que Saint-Romain se flattait à tort d'avoir ralliés depuis peu à ses vues, la sourde hostilité que l'ambassadeur d'Espagne entretenait parmi eux à l'endroit du Louvre.(2) Déjà l'on insinuait au pied du Gurten que, si les affaires se gâtaient chaque jour davantage dans le petit Etat voisin, c'était avec le consentement tacite du monarque français, lequel, ayant en mains les moyens d'y rétablir la tranquillité, renonçait à s'en servir afin de ne pas diminuer les chances de réussite de ses plans de conquête dans cette région.(3) En fait le gouvernement du plus puissant des cantons prêtait sans fondement à celui de Paris les desseins ambitieux que lui-même nourrissait à l'égard de Neuchâtel.(4) Il semblait bien, en effet, que c'était à seule intention de permettre au « peuple » de cette ville d'en ouvrir de force les portes à la prétendante, que les autorités du *Mittelland* persistaient dans leurs atermoiements.(5) L'enjeu de cette politique sournoise était certes des plus intéressants. En cas d'éviction de la duchesse de Longueville, sa belle-fille eût été princesse souveraine vingt-et-un ans avant qu'elle le devînt en réalité. Mais cette souveraineté n'eût été que nominale. Le pouvoir fût demeuré aux mains des Bernois et du général d'Erlach, déjà désigné comme gouverneur de la principauté.(6)

Si ce danger put être écarté en 1673, ce fut grâce à la promptitude des décisions de Soleure et de Fribourg et à la menace venue de ces deux cantons d'occuper Neuchâtel à la moindre tentative de rébellion qui s'y produirait.(7) Assurément il ne s'agissait là que d'un répit. Il ne semblait guère admissible que l'obstination bernoise se rebutât et cédât le terrain après un premier insuccès. Or la sentence rendue par les Trois-Etats répondait trop aux désirs intimes du roi, arbitre-né des différends entre ses deux parentes, pour que celui-ci s'exposât à en affaiblir la portée en cherchant à imposer sa volonté aux sujets récalcitrants de la duchesse de Longueville.(8) Mais aussi bien M^me^ de Nemours lui devait obéissance. Elle entretenait avec les magistrats de

---

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1673. loc. cit.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 23 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 12. — *Berne aux Gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* 29 avril/9 mai 1673. Arch d'Etat Neuchâtel. Missives. VII (1668—1673). p. 195.

(3) *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 19 mai 1673. loc. cit; *à Pomponne.* Soleure, 19 et 26 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 9, 13.

(4) *Nouvelles de Cologne.* 1er juillet 1672. Gazette d'Amsterdam, 1672. n° 27. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 mai 1673. loc. cit. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 27 maggio 1673. loc. cit.

(5) *Les Quatre Ministraux à Berne.* Neuchâtel, 29 avril 9 mai 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 188. — „In fatti non può mancare qualche disordine e scandalo grande." *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 27 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 16 juin 1673. loc. cit.

(7) *Freiburg an Bern.* 24. May 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 276. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 mai 1673. loc. cit.

(8) *Pomponne à Saint-Romain.* Courtrai, 18 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 8.

Berne des relations suspectes. (1) Elle fomentait des troubles aux frontières des Ligues et de la Franche-Comté. Sa participation au meurtre du marquis de Saint-Micaud, meurtre qu'elle approuvait, (2) paraissait établie (3) et soulevait une légitime indignation à Soleure, à Fribourg, à Lucerne. (4) Enfin le traité d'alliance conclu le 12 décembre 1657 entre Henri II d'Orléans et la Couronne n'était point caduc. Toutes ces raisons réunies décidèrent Louis XIV à rappeler auprès de lui la sœur de Charles-Paris. (5) Le Sr de Gombaud, l'un des gentilshommes de sa chambre, reçut l'ordre de se rendre incontinent à Neuchâtel. (6) Une surprise heureuse l'attendait, car il appréhendait d'y trouver Mme de Nemours installée et d'avoir à recourir à l'assistance de Saint-Romain et des cantons catholiques pour l'en faire sortir, ce qui eût sans doute provoqué une violente opposition de la part de Berne. (7) Point ne lui fut besoin de pousser les choses à l'extrême. La prétendante, qu'il visita à La Neuveville, le 26 mai, (8) se déclara prête à obéir aux injonctions du chef de sa maison. (9) Néanmoins, craignant qu'elle ne se retirât en Savoie, afin d'y hâter son accommodement avec le duc, il la rejoignit à Morges (10) et ne la quitta qu'après s'être assuré qu'elle ne nourrissait aucune arrière-pensée de rébellion. (11)

Jusqu'à ce moment-là, Saint-Romain avait observé une prudente réserve, surveillant les moindres démarches de Mme de Nemours, (12) cherchant à les

---

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 1. — *Berne aux gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel.* 29 avril/9 mai 1673. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII. 195.

(2) *La duchesse de Nemours à Berne.* La Bonneville, 9 mai 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 206.

(3) *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 29 avril/9 mai 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 184.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 et 26 mai 1673. loc. cit. — *Affry à l'avoyer Fischer à Morat* (au sujet de l'arrestation des assassins du marquis de Saint-Micaud). Neuchâtel, 20 décembre 1673. Arch. de Merveilleux. Doss. XXIV. n° 38.

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Courtrai, 18 mai 1673. loc. cit. — *Nouvelles de Paris.* 26 mai 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 22. — *Erlach und Diesbach an Bern.* Neuenburg, 17./27. Mai 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 327. — *Il barone Francesco-Ernesto Zwyer d'Evibach a Casati.* Kaisersthul, 2 juni 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Strambino, al duca di Savoia.* Fribourg, 4 giugno 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. *Saint-Romain aux Estats et à Messrs de la ville de Neufchastel.* Soleure, 24 juin 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 28.

(6) *Le roi à la duchesse de Longueville.* Courtrai, 17 mai 1673. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 29; Bibl. Bern. Mss. Hist. Helv. I. 14 f° 125b. — *Mémoire pour servir d'instruction au Sr de Gombaut... allant de la part de Sa Mté vers Mme la duchesse de Nemours.* Courtrai, 18 mai 1673. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 32. — *Pomponne à Saint-Romain.* Courtrai, 18 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 8. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. 1672—1675. n° XXIV. p. 187 (16/26 mai 1673).

(7) *Pomponne à Saint-Romain.* Courtrai, 18 mai 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Condé.* (Soleure), 8 juin 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 26. — Boyve. op. cit. IV. 200.

(8) Boyve. Annales. IV. 200.

(9) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 2 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 16.

(10) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 16 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 19.

(11) *La duchesse de Longueville à Berne.* Port-Royal, 30 mai 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 409. — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 1er juin 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 94. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 9 et 16 juin 1673. *Ibid.* XLVIII. 17, 19. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Maastricht, 13 juin 1673. *Ibid.* XLVIII. 18. — *Saint-Romain à Gombaud.* Soleure, 18 juin 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 27. — Boyve. op. cit. IV. 200.

(12) *Urs Sury à Saint-Romain.* Neuchâtel, 20 mai 1673. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 35.

contrecarrer à Berne, s'attachant à en dénoncer les progrès à la cour et s'attribuant volontiers le mérite de leur échec. [1] Le succès de la mission de Gombaud lui fournit l'occasion d'intervenir à son tour ouvertement dans le débat, de rassurer les parties et leurs tenants quant aux garanties qui entoureraient sa solution [2] et d'affirmer bien haut « que personne ne pourrait désormais rien entreprendre ny remuer dans cette affaire, dont Sa Majesté estoit saisie, sans luy manquer de respect ». [3] Cette menace visait en première ligne les magistrats du *Mittelland*, dont les conciliabules avec le S[r] de Mollondin demeuraient inquiétants. [4] Mais elle s'adressait en plus à l'un des familiers de la duchesse, le S[r] de Saint-Cyr, que celle-ci, au mépris de ses engagements envers Gombaud, avait laissé derrière elle en Suisse, afin d'y maintenir vives des pratiques destinées à saper l'autorité de sa belle-mère dans la principauté. [5] Compromis dans l'échauffourée du Landeron et recherché en France « pour un meurtre qu'il y avoit perpétré », [6] ce personnage réunit bientôt autour de lui à La Neuveville les principaux factieux de Neuchâtel et leur instigateur, le maître-bourgeois Perrot, coryphée du parti nemouriste, [7] alors que, dans le même temps, Blaise de Stavay faisait distribuer chaque dimanche « à la canaille » du chef-lieu de petites sommes sous le nom « d'argent de semaine ». [8] En présence du manque d'énergie et du désarroi des « gens de M[me] de Longueville », qui appelaient à l'aide, [9] Saint-Romain, outré de la mauvaise foi de la prétendante, somma Saint-Cyr de « changer de séjour » et de rompre tout commerce avec ses affiliés d'Outre-Thielle. [10] Cette menace eut un succès immédiat. Mais, payant d'audace, celui qui en était l'objet n'hésita pas à se retirer à Soleure et à y cabaler

---

(1) *Saint-Romain à Gombaud.* Soleure, 18 juin 1673. loc. cit.

(2) *Saint-Romain aux Quatre-Ministraux de Neuchâtel.* Soleure, 11 août 1673. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII (1668–1673). 230vo.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 9. — *Saint-Romain aux Estats et à Mess[rs] de la ville de Neufchastel.* Soleure, 24 et 30 juin 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièces 26 et 31; *à l'évêque de Bâle.* Soleure, 26 juin 1673. *Ibid.* pièce 29.

(4) *Saint-Romain au chancelier Mohr.* Soleure, 13 mai 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 25. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 mai 1673. loc. cit.

(5) *Saint-Cyr aux ambassadeurs de Berne à Neuchâtel.* La Neufville, 14/24 mai 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 216. — Boyve. op. cit. IV. 202.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 16 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 19. — Boyve. op. cit. IV. 202.

(7) *Les Quatre-Ministraux de Neuchâtel à Berne.* 29 avril/9 mai 1673. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 188. — „Le Conseil de Ville a député des personnes de leur corps pour aller complimenter Madame la duchesse de Nemours à la Neufveville." Séance du 17/27 mai 1673. Manuel du Conseil d'Etat. Arch. d'Etat Neuchâtel. XXIV. p. 187. — *Saint-Romain à Gombaud.* Soleure, 18 juin 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 27: *à Pomponne; à Louvois.* Soleure, 24 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 21; Arch. Guerre. CCCXLVII. — *Le roi à la duchesse de Nemours.* Camp de Nay (La Naye), 9 juillet 1673. Arch. Nat. *K 548.* n° 55bis (p. 14); Aff. Etr. Neuchâtel. I. 29.

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 septembre 1673 (Ire). Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 75. — *Pomponne à Saint-Romain.* Nancy, 28 septembre 1673. Arch. de Merveilleux, à Neuchâtel. Doss. XXIV (Mollondin). n° 33.

(9) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 juin et 12 septembre 1673. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Nancy, 28 septembre 1673 (IIde). Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 93.

(10) *Ibid.* — *Saint-Romain à Saint-Cyr.* Soleure, 28 juin 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 30. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Nay (La Naye), 8 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 25.

avec Mollondin, sous les yeux de l'ambassadeur impuissant à l'en empêcher, contre le gouverneur Affry et les membres de son Conseil d'Etat.[1]

A Neuchâtel la situation empirait donc de jour en jour, et cela à tel point que l'envoyé spécial de la régente, Henri David, qui y avait succédé en cette qualité à Roger Akakia, Sr du Fresne, ne s'y trouvait plus en sûreté, bien que Saint-Romain ne lui ménageât pas son appui.[2] Ainsi que celui-ci l'écrivait à Pomponne, « les mutins de cette ville demeurent tousjours unis dans l'espérance « que Mme de Nemours en sera bientost maîtresse, ou comme princesse, par la « mort de son frère, ou comme curatrice, par la mort de Mme de Longueville, « qu'ils croyent malsaine ».[3] Aussi, durant plusieurs mois encore, le bruit du décès clandestin de l'abbé Jean-Louis-Charles d'Orléans circula-t-il avec persistance, propagé par ceux-là même qui avaient intérêt à la continuation des troubles dans ce petit pays.[4] Seul en somme l'arbitrage souverain du roi de France eût été capable d'y rétablir sinon la concorde, du moins une tranquillité relative. Il se produisit à la dernière heure. Les deux duchesses s'y étant soumises « de leur plein gré », des commissaires furent désignés « pour les ouïr en leurs conclusions ».[5] D'une part, il convenait d'agir avec célérité, car des complications étaient à craindre du côté suisse, de celui d'Uri notamment, où le projet d'inciter le Corps helvétique à faire revivre, comme en 1512, ses droits sur le comté de Neuchâtel et la seigneurie de Valangin n'était point abandonné.[6] D'autre part, il eût été dangereux de contester la compétence des Trois-Etats et d'affaiblir par suite la portée de leur sentence d'octobre 1672.[7] Le monarque français sut éviter cet écueil.[8] Sa décision, intervenue le 26 avril 1674, en fut en somme l'éclatante confirmation, puisqu'elle débouta de ses prétentions la duchesse de Nemours, sans aller cependant, ainsi que l'eût souhaité Saint-Romain, jusqu'à la déclarer inapte à assumer dans l'avenir la curatelle

---

(1) *Saint-Romain au chancelier Mohr.* Soleure, 13 mai 1673. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 25; *à Pomponne.* Soleure, 16 juin et 10 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 19, 29. — *Le roi à la duchesse de Nemours.* Nancy, 14 août 1673. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 94.

(2) *La duchesse de Longueville au Conseil d'Etat de Neuchâtel.* Paris, 24 septembre 1672, 15 avril 1673. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII. 173vo, 191vo. — *Saint-Romain aux Quatre Ministraux et Conseil de la ville de Neufchastel.* Soleure, 10 et 20 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 104; Arch. Nat. *K 1322.* pièce 36; Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII (1668—1673). 231. — Manuel du Conseil d'Etat de Neuchâtel. nº 24 (1672—1675). p. 259 (30 septembre 1673).

(3) *Affry à Saint-Romain.* Neuchâtel, 28 août 1673. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 95. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 111.

(4) *La duchesse de Longueville aux Quatre-Ministraux.* Port-Royal, 17 juin 1673. — *Les Quatre-Ministraux à Berne.* Neuchâtel, 21 juin/1er juillet 1673 („Ont vainement insisté auprès de Mme de Longueville pour que l'abbé d'Orléans fît le voyage de Neuchâtel"). St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 397, 400. — Boyve. op. cit. IV. 196.

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 17 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 117.

(6) Eidg. Absch. IV *A.* 885 *a* (Baden, Juli 1673).

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 13 octobre et 9 décembre (IIde) 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 107, 133.

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 3. — „Il y a des gens à Neufchastel et en Suisse assez téméraires et brouillons pour dire qu'Elle (S. M.) difère, pour trouver l'occasion de s'emparer de cet Estat..." *Saint-Romain à*... Soleure, 22 mars 1674. *Ibid.* XLIX. 74.

de son frère dément.[1] Une amnistie générale, de laquelle ne fut exclu que le Sr de Mollondin, qui, dans l'intervalle, avait tenté de « soulever le peuple de Soleure » contre le représentant du Louvre dans cette ville, suivit peu après.[2] Mais ni cette sage mesure, ni l'arrivée sur les lieux d'un nouvel envoyé de la princesse-régente ne suffirent à ramener complètement dans le devoir les sujets de la maison de Longueville.[3] L'emprise bernoise sur le comté s'affirmait chaque jour plus sévère. Dans la crainte de se voir contraint par ses administrés à resserrer leurs liens de combourgeoisie avec le plus puissant des cantons, le gouverneur Affry semblait sur le point d'assumer lui-même l'initiative de cette démarche, lorsque de pressantes adjurations de Saint-Romain le retinrent à temps sur la pente dangereuse où sa faiblesse de caractère le portait à s'engager.[4] Avec beaucoup d'à-propos, au reste, l'ambassadeur français venait de remettre sur le tapis l'accession possible du pays de Neuchâtel au Corps helvétique, ou à tout le moins la conclusion d'une alliance formelle entre celui-là et celui-ci. Diversion heureuse et singulièrement opportune que celle qui allait permettre d'endiguer les ambitions de Berne à sa frontière de l'ouest et d'assurer par suite le libre développement des libertés neuchâteloises à la faveur d'une négociation dont la longue durée était d'ores et déjà prévue.[5]

*Satisfaction causée en Suisse par l'ajournement des projets d'invasion française en Franche-Comté. — Son peu de durée. — Le rétablissement et l'extension de la neutralité des deux Bourgognes préconisés derechef à Paris. — Avantages qui en découleraient pour les Suisses. — Multiples appréhensions de Saint-Romain. — Fluctuations dans les décisions du roi Très-Chrétien quant aux conditions de cette neutralité. — Situation délicate de l'ambassadeur français. — Perplexité de celui-ci. — Ses atermoiements. — Berne devient le centre de ses négociations. — Démarches qu'y poursuit La Loubère. — Leur échec. — Saint-Romain réussit à entraver pour un temps le passage sur terre bernoise des auxiliaires acheminés d'Italie vers la Franche-Comté. — Raisons que Casati donne de ce succès de son rival. — Apreté de la lutte diplomatique engagée entre les ambassadeurs de France*

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 22 mars 1674. loc. cit. — *Le roi à Mr de Pommereu.* Saint-Germain-en-Laye, 14 novembre 1674. Aff. Etr. Neuchâtel. I. 113. — Boyve. op. cit. IV. 209.

(2) *Amnistie générale donnée par Madame la duchesse de Longueville.* Paris, 19 avril 1674. Arch. Nat. *K* 548. n° 71 (p. 20); St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 423. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 21 aprile 1674. loc. cit. — *La duchesse de Longueville à Berne.* Paris, 22 avril 1674. St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *J* 417. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 25 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 244.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 août 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 279.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 août 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à la duchesse de Longueville.* Soleure, 3 août 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 283. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles. 15 août 1674. *Ibid.* L. 293.

(5) *Saint-Romain à la duchesse de Longueville.* Soleure, 3 août 1674. loc. cit.

*et d'Espagne aux Ligues. — Succès remporté par ce dernier à la diète de Lucerne de décembre 1673. — Motifs de l'échec relatif de la demande de levée de Saint-Romain.*

**XV.** L'abandon momentané des projets d'invasion française en Franche-Comté avait été salué avec joie par les Confédérés. Saint-Romain leur en attribuait d'ailleurs, ainsi qu'à lui-même, le principal mérite. (1) Ses instances auprès de son souverain n'avaient-elles pas déterminé ce prince à suspendre l'exécution de son dessein? (2) Le refus de passage opposé par Berne, Soleure, Bâle et l'évêque de Porrentruy aux troupes lorraines qui, de Rheinfelden, cherchaient à gagner Saint-Hippolyte, n'avait-il pas puissamment contribué au maintien du *statu quo* politique et militaire dans la région du Jura? (3) En vérité cette satisfaction faillit être troublée le jour où la rupture entre Vienne et Paris fut un fait accompli (18 septembre), puis à la nouvelle que le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, agissant au nom du roi d'Espagne, venait de déclarer la guerre au roi de France (10 octobre) et que ce défi avait été relevé. (4) Elle l'eût été certainement si l'on avait pu se douter en Suisse, qu'aux termes d'un traité intervenu entre les Etats-Généraux de La Haye et lui, l'Escurial s'était engagé de façon formelle à entreprendre une diversion armée du côté de la Bourgogne et qu'il comptait sur le concours de forces autrichiennes pour assurer le succès de cette opération. (5)

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, dès lors que Louis XIV renonçait à porter vers les bailliages comtois l'offensive de ses armes, le rétablissement de la neutralité de ceux-ci, étendue désormais aux villes forestières du Rhin, apparaissait à ses yeux comme une mesure nécessaire, puisque aussi bien sa stricte observation, surveillée par les cantons, eût mis à l'abri de tous coups de main la seule des frontières du royaume qui y demeurât sérieusement exposée. (6) Tôt après la reprise de Naarden par Guillaume d'Orange, Pomponne prescrivit en conséquence à Saint-Romain de ne rien négliger afin que l'attente de leur

---

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 septembre 1673 (Ire) Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 75. — „Sa Mté estoit aux portes de la Franche-Comté et l'occasion de s'en saisir estoit belle, mais j'ay parlé sincèrement à la diette de Bade à propos du voyage du roy à Brisac..." *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 3 octobre 1673. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 410; Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 99. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 12 octobre 1673. Arch. Guerre. CCCXLVIII. 240. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 2 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 123.

(2) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 2 novembre 1673. loc. cit.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 41.

(4) *Le roi à Lucerne.* Saint-Dié, 26 août 1673. St-Arch. Luzern. Französ. Kœnigs Missiven; *à Bâle.* même date. St-Arch. Basel. Politisches. V2 (Hollændischer Krieg. 1672—1675); *à Berne.* même date. St-Arch. Bern. Franz. Königl. Missiven. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 octobre 1673. Arch. Guerre. CCCXXIX. 57. — Lonchay. La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635—1700). 260 sqq.

(5) Article XIIIe du Traité de La Haye du 30 août 1673. ap. Dumont. Corps diplom. VII1. 241. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 17 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 18. — *Saint-Romain à la diète de Lucerne.* Soleure, 20 janvier 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. no 103.

(6) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 5 ottobre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Louvois à Saint-Romain.* Versailles, 20 octobre 1673. Arch. Guerre. CCCVII. 302.

commun maître ne fût pas déçue sur ce point. [1] Désormais, en effet, ce prince avait peu à espérer et beaucoup à redouter du maintien du *statu quo* dans la région de Dôle et de Besançon. Prétendre que les Confédérés s'étaient engagés en secret à garantir à l'Espagne la possession de la Franche-Comté, moyennant le versement annuel d'une somme de deux cent mille écus, était certes une assertion ridicule et contraire à la vérité. [2] Si imprudente et malavisée que fût le plus souvent leur diplomatie, les cantons éprouvaient trop de crainte du séjour de forces belligérantes aux confins de l'Helvétie pour s'exposer de gaîté de cœur à sacrifier les inappréciables avantages d'une neutralité qui les mettait à couvert des entreprises de leurs voisins et dont la perte les eût contraints à assurer leur propre défense et à renoncer par suite aux lucratives capitulations militaires conclues par eux avec l'étranger. [3]

Mais, pour le surplus, les appréhensions de Saint-Romain étaient malheureusement justifiées. Il était avéré qu'à Fribourg [4] et à Berne les autorités se préparaient à favoriser le passage au delà du Jura des auxiliaires suisses, allemands et italiens destinés à secourir les garnisons de la Franche-Comté. [5] Il était constant qu'à Lucerne et dans les cantons primitifs quelques dizaines de patriciens, unis dans une communauté d'intérêts où le patriotisme tenait peu de place, se promettaient, grâce à l'appui des représentants de l'Espagne et de la Hollande, de traverser toute demande de levée pour le service de la France aussi longtemps que la paix ne serait pas signée entre les gouvernements de Paris et de La Haye ; [6] qu'ils affrontaient d'autant plus délibérément la perte éventuelle de leurs créances sur le trésor royal, que le ministre néerlandais s'offrait à les remplacer, au cas où elles seraient annulées [7] et qu'ils ne répugnaient pas à préconiser auprès des alliés suisses de la Couronne Catholique la prise en protection de Genève et du pays de Vaud, qui seule eût assuré à leurs enseignes

---

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 75. — *Pomponne à Gravel.* Nancy, 27 septembre 1673. Aff. Etr. Allemagne. CCLXXV. 140.

(2) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 26 ottobre 1673. loc. cit.

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Lucerna, 25 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 26 ottobre 1673. loc. cit. — C. Rousset. Histoire de Louvois. II. 20.

(4) „Come confederado no puede negar el paso.“ *Casati ad Osuna.* Lucerna, 18 mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(5) *Resumen de lo que contiene la carta del S^or duque de Osuna de 27 de abril 1673.* Simancas. Estado. *3384.* — *Relacion del conde Casati de la dieta de Baden, etc.* 2 mayo 1673. *Ibid.* — *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 12 luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati ad Osuna.* Coira, 15 novembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 24 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 148. — *Necessaria informazione data al Senato di Berna sopra il passo dimandato per diffesa della Borgogna (-Contea).* Berna, 6 febbraio 1674. Arch. Trivulzio, a Milano. Araldica, cartella CLX.

(6) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 febbraio e 25 maggio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 11 novembre 1673, 14 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 115; Arch. Guerre. CCCCXVII. 89. — *Diego de La Torre a Pedro de Medrano.* Madrid, 14 diciembre 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 21 décembre 1673. Arch. Guerre. CCCIX. 418.

(7) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

le libre accès de la Franche-Comté.[1] Il était notoire, qu'avec la connivence de ces mêmes personnages, une conspiration s'ourdissait pour faciliter le passage « en force » dans cette province de troupes autrichiennes qui, au sortir des villes forestières, eussent emprunté et empruntaient déjà à cet effet les terres insuffisamment surveillées de Bâle[2] et de l'Ajoie, où des gardes placés à la tête du pont de Zwingen tentaient en vain de les refouler.[3] Enfin il était acquis que, tandis que Casati renouvelait ses démarches en vue de procurer l'accession de Glaris au traité hispano-helvétique du 30 mars 1634,[4] Lucerne et Berne tombaient d'accord entre elles pour solliciter du roi Très-Chrétien de façon plus pressante, par l'entremise de Pierre Stoppa, le rappel de leurs régiments de Hollande.[5]

Les Suisses, on l'a vu, souhaitaient ardemment la restauration de la neutralité des deux Bourgognes et la reconnaissance de celle des villes forestières du Rhin, ainsi que d'une partie de l'Alsace et du Brisgau.[6] L'accomplissement de ce désir eût favorisé le développement de leur commerce avec la France. Il eût supprimé chez eux la crainte, subitement réveillée, que Louis XIV, préférant un ennemi déclaré à un adversaire dissimulé, n'envahît à l'improviste la Franche-Comté.[7] Il leur eût surtout permis de modérer les dépenses qu'exigeait l'organisation d'un *Défensional*, qui, en cas d'extrême nécessité, prévoyait l'enrôlement à leurs frais de plus de cent mille hommes en trois jours.[8] Or si, comme on l'a dit, il était dans la tradition de la politique du Louvre d'amener les Confédérés à désirer ce que lui-même désirait à leur insu, une démarche précipitée de sa part ne semblait rien moins que probable en cette conjoncture.[9] De fait les missives adressées de Bade, le 21 septembre, à l'empereur, ainsi qu'aux rois de France et d'Espagne, afin de leur suggérer à tous trois la neutralisation militaire des provinces limitrophes des Ligues, étaient, par suite

---

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 febbraio 1674. loc. cit.

(2) „Le canton de Basle, qui est plus exposé que les autres, à cause de sa situation, n'ose pas examiner les païsans avec tant de rigueur.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 30 novembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLIX. 221. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 13 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 136.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 18 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 118; *à Louvois.* Soleure, 25 novembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLIX. 189.

(4) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 30 novembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 18 agosto e 21 dicembre 1673, 11 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna a Casati.* Milan, 3 y 30 enero 1674. *Ibid.*

(5) *Alt Schultheiss und Rath der Stadt Luzern an Oberst Stoppa, Gubernatorn zu Utrecht.* 30. Oktober 1673. St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 23 novembre 1673, 25 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *contra: Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 9 décembre 1673. *Ibid.*

(6) *Osuna a la reina.* Milan, 22 noviembre 1673. Simancas. Estado. 3385. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 25 enero 1674 (Castel-Rodrigo; Ayala). *Ibid.*

(7) *Ibid.* — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 5 ottobre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(8) *Ibid.* — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 3 novembre 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII.

(9) *Avis sur le premier mémoire de l'alliance de Suisse.* 1670. Aff. Etr. Suisse. XLVI. 225. — *Pomponne à Saint-Romain.* Nancy, 28 septembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 92. — *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 29 septembre 1673. *Ibid.* XLIX. 226.

de certaines difficultés de rédaction, demeurées plus de trois semaines entre les mains du secrétaire-général des diètes avant que celui-ci fût en mesure de les acheminer à leurs destinations respectives. (1) D'autre part, à Paris on ne paraissait pas disposé à entrer sans restrictions dans les vues des Confédérés. Nettement opposé de prime abord à l'exaucement des vœux du Corps helvétique, Louis XIV attendait pour s'y rallier qu'ils lui semblassent répondre aux exigences de sa politique du moment. (2) Le 5 octobre encore, au lendemain de sa rupture avec la cour de Vienne et à la veille de l'ouverture des hostilités contre l'Espagne, le roi Très-Chrétien inclinait à satisfaire les cantons en ce qui concernait le statut de la Franche-Comté, des villes forestières et du Brisgau, pourvu que l'empereur prît des engagements identiques au regard de l'Alsace. (3) En novembre déjà, il n'était plus question du Brisgau dans les instructions transmises de Paris à Saint-Romain. (4) En décembre enfin les villes forestières disparaissaient à leur tour de celles-ci. (5) En outre il n'était pas douteux que les sujets jurassiens de l'Escurial auraient, comme en 1645, à « acheter » leur neutralité et que le traité instituant cette dernière serait « à court terme ». Aussi bien, aux prises avec une situation qu'il jugeait très délicate, l'ambassadeur à Soleure ne pouvait songer à détruire d'emblée les illusions que se forgeaient ses hôtes quant à la possibilité d'un accord entre eux et le Louvre à l'effet de délimiter la zone dont l'accès demeurerait interdit aux belligérants. (6) Il le pouvait d'autant moins que l'aversion des ministres de la maison d'Autriche contre tout engagement de nature à compromettre l'exécution des projets d'offensive de celle-ci lui était connue; (7) qu'il comptait par suite se faire une arme de la condescendance feinte de son maître aux désirs des cantons pour dévoiler et condamner publiquement les calculs intéressés de la partie adverse et qu'enfin l'erreur qui consistait à solliciter l'adhésion de l'empereur à une convention autre que celle ayant trait à la sécurité « des villes et terres de la ligne du Rhin » lui paraissait susceptible de perpétuer des malentendus très propices au

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 septembre 1673 (Ire). Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 75; *à Louvois.* Soleure, 12 octobre 1673. Arch. Guerre. CCCXLVIII. 240. — *Projet de lettre de la diette de Bade au roy Très-Chrestien, au roy d'Espagne et à l'empereur pour la neutralité.* Bade, 21 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 88. — *Li deputati del Corpo helvetico congregati in Bada alla Sacra Cesarea Maestà.* Bada, 21 settembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati ad Osuna.* Coira, 4 novembre; Lucerna, 21 dicembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(2) *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Maastricht, 13 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 18.

(3) *Louvois à Saint-Romain.* Suippe, 5 octobre 1673. Arch. Guerre. CCCVII. 46. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 4 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 113.

(4) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 17 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 116.

(5) *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 7 décembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 15 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 137. — *Saint-Romain à la diète de Lucerne.* Soleure, 16 décembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 141. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 27 décembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 151.

(6) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 2 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 123.

(7) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 29 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 125.

succès de la politique dilatoire qu'il s'efforçait de pratiquer à cette heure.[1] Ce fut en conséquence à une habileté de style, soit à la promesse, assez vague en soi, que le roi consentait à l'établissement d'une bonne neutralité dans leur voisinage, que Saint-Romain eut recours pour endormir les inquiétudes des Confédérés et enraciner en eux la croyance que son souverain « accédait entièrement à leur requête ».[2]

Malgré tout cependant l'ambassadeur demeurait perplexe. Les avis qui lui parvenaient de Berne, « centre de sa négociation », n'étaient guère rassurants. Son secrétaire La Loubère, qui y avait fait un court séjour en novembre, ne cachait ni ses désillusions, ni le dégoût que lui inspiraient la versatilité des principaux magistrats de cet Etat et l'exagération manifeste de leurs prétentions financières.[3] Or c'était précisément l'époque où se répandait aux Ligues la nouvelle de la chute de Bonn, que Turenne n'avait pas réussi à secourir à temps.[4] Un effort n'allait-il pas être tenté derechef par la diplomatie austro-espagnole pour sauver la Franche-Comté, effort d'autant plus considérable que cette province, entourée de troupes françaises au nord, à l'ouest et au midi, était moins que jamais en mesure de leur opposer une résistance efficace et que son invasion, préparée à loisir sous le couvert de démarches fallacieuses en vue de la rendre « soi-disant inviolable », semblait devoir se produire à bref délai et en tout cas avant qu'une armée allemande eût pu y pénétrer pour opérer une diversion dans la direction de Dijon.[5] En réalité ce plan de défensive offensive venait de recevoir un commencement d'exécution. Les visites faites depuis peu à l'avoyer Frisching et au général d'Erlach, tant à Berne qu'à Spiez, par le baron Zweyer d'Evibach, fils du défunt *landammann* d'Uri, n'avaient d'autre but que de hâter l'entrée en Franche-Comté des secours militaires réunis en Lombardie.[6] Aussi, dans les premiers jours de décembre

---

(1) *Gravel au roi.* Munich, 20 mars 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLV. 47. — *Le roi aux XIII cantons.* Versailles, 15 novembre; *à Soleure.* Saint-Germain-en-Laye, 17 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 115bis, 130. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 7 décembre 1673. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 631. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 15 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 137. — „Siendo tan insubsistentes y contrarios los discursos a lo que manifestavan las operaciones de Francia.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 25 enero 1674 (Castel-Rodrigo; Ayala). Simancas. Estado. *3385.*

(2) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 2 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 123; *à Pomponne.* Soleure, 9 et 15 décembre 1673. loc. cit.; *aux XIII cantons.* Soleure, décembre 1673. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 633; Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII; Soleure, 17 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 18.

(3) *Saint-Romain à Colbert.* Soleure, 29 septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 226. — *Le roi à Courtin et à Barrillon.* Saint-Germain-en-Laye, 5 décembre 1673. Aff. Etr. Allemagne. CCLXX. 185. — Mémoires de Gaspard de Chavagnac. p. 315.

(4) Depping. Geschichte des Krieges der Münsterer u. s. w. p. 195.

(5) *Bouchu a Condé.* Dijon, 7 janvier 1673; *à Louvois.* Dijon, 10 janvier 1673. Lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV. t. II. 216, 223. — *Alvelda à Berne.* Besançon, 26 septembre et 11 octobre 1673. St-Arch. Bern. Burgundbuch *G* 117, 121. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXIV. 282vo (30 novembre/10 décembre 1673). — Clerc. Histoire des Etats Généraux de la Franche-Comté. II. 352 sqq.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 25 maggio; Coira, 25 settembre e 18 ottobre, 8 novembre 1673, Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Il barone Francesco-Ernesto Zweyer*

1673, La Loubère se vit-il contraint de reprendre à son corps défendant la route du *Mittelland.*(1) Ses instructions étaient péremptoires. Elles lui prescrivaient de protester avec énergie contre tout acte contraire à la lettre et à l'esprit des traités de 1516 et de 1663, de s'opposer au maintien de la concession du passage des régiments étrangers acheminés vers le Jura, d'exiger le rappel immédiat des contingents helvétiques qui, joints aux milices comtoises, venaient de participer à des incursions « dévastatrices » dans le duché de Bourgogne,(2) de persuader aux Confédérés que l'assistance fournie par l'empereur aux Hollandais constituait une transgression flagrante de la paix de Münster et de solliciter des autorités de Berne, comme le roi l'avait déjà fait de celles des autres Etats suisses, l'octroi d'une levée de troupes, justifié par la rupture de la France avec la maison d'Autriche.(3)

L'équilibre des partis politiques dans le plus puissant des cantons était trop instable pour que le jeu normal de ses institutions n'en souffrît pas de façon continue.(4) Un soulèvement avait failli se produire sur les bords de l'Aar, vers la fin d'août, à l'occasion du départ pour Brisach de la mission chargée d'y saluer Louis XIV.(5) Quatre mois plus tard, la situation demeurait tendue à un très haut degré entre les partisans du maintien du régiment d'Erlach au service de la Couronne Très-Chrétienne et leurs adversaires.(6) Aussi bien parmi ceux-là d'aucuns apportaient même une obstination systématique à ne point lui accorder de recrues.(7) Quant à la masse populaire, son attitude restait immuable. Elle se prononçait pour le rappel des enseignes enrôlées naguère par Stoppa et pour le refus très net de nouveaux contingents au gouvernement de Paris.(8) Elle n'obtint gain de cause que sur ce dernier

---

*d'Evibach a Casati.* Kaiserstuhl, 2 juni e 3 novembre 1673. *Ibid.* Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Relacion del embaxador conde Casati a Su Mag^d^.* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. 3384. — *Samuel Frisching a Casati.* Berna, s. d. (1673). *Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 4 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 113. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 24 febrero 1674. Simancas. Estado. 3385.

(1) „Il n'y a rien de bon à faire en Suisse pour le service du roy, si on ne gagne le canton de Berne.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 30 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 92. — Maag. 280.

(2) *Saint-Romain aux cantons primitifs.* Soleure, 23 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 147.

(3) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 19 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 119; *à Pomponne.* Soleure, 7 et 15 décembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 132, 137; *à la diète de Lucerne.* Soleure, 18 décembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 142. — *Mémoire (de Saint-Romain) à M^rs^ de Berne.* 1673. *Ibid.* XLVII. 297. — *Bern an Zürich.* 8./18. Dezember 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 88. — *Louvois à Erlach.* Saint-Germain-en-Laye, 26 décembre 1673. Arch. Guerre. CCCIX. 127. — *Négoc. de M^r^ de Saint-Romain en 1678.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Doc^ts^. XX.

(4) „Stürler luy a dit (à La Loubère) que le général d'Erlach et l'advoyer Frischain (Frisching) estoient des fripons et avoient trompé tous les gens de bien.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1^er^ décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 127.

(5) „La multitude est à craindre à Berne aussi bien qu'à Zurich.“ *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 227. — *Nouvelles de Cologne,* du 21 juillet 1673. Gazette d'Amsterdam, du 27 juillet 1673, n° 30. — Tillier, op. cit. IV. 273.

(6) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 3 février 1674. Arch. Guerre. CCCCLVII. 94. — *Relation de mon voyage à Berne (par La Loubère).* février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 74.

(7) *Ibid.* — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 30 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 92 — *Berne à Saint-Romain.* 16/26 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse XLVIII. 140.

(8) *Relation de mon voyage à Berne.* loc. cit.

point. Le 16 décembre, il fut en effet déclaré à La Loubère que Berne, ayant à veiller à la sécurité de ses frontières, ne pouvait songer à les dégarnir et que, en dépit des objections de Saint-Romain, elle maintenait que la requête de celui-ci devait être régulièrement soumise aux délibérations d'une diète générale. (1) Et cette réponse lui fut réitérée le 31 janvier suivant en termes à peu près identiques. (2) Elle ne différait pas d'ailleurs de celles des autres Etats évangéliques des Ligues, qui tous, à l'exception de Neuchâtel, indocile pour une fois aux suggestions bernoises, préféraient en cette conjoncture demeurer fidèles à leurs affinités confessionnelles et servir par suite les intérêts hollandais que de plier devant les instances de leur puissant allié de l'ouest. Il leur répugnait au total de donner raison à ceux qui, oublieux des événements de 1657 et des incidents cependant si caractéristiques survenus au cours de la mission de Fæsch à Paris, continuaient à prétendre qu'avec de l'argent un diplomate étranger finissait toujours par triompher des obstacles semés sur sa route aux Ligues. (3)

A dire vrai, une telle marque de fermeté dans le maintien des décisions prises était chose rare en Suisse. Aussi, au temps même où les autorités du *Mittelland*, cédant à la pression qu'exerçaient sur elles leurs administrés, repoussaient la demande de levée française, et cela en dépit de la garantie offerte par Saint-Romain quant à son mode d'emploi et à la désignation des lieux qui lui seraient assignés comme garnison, (4) l'ambassadeur réussit, dès les derniers jours de l'année 1673, grâce à la répartition opportune de plusieurs milliers d'écus entre les principaux magistrats du grand canton protestant, à entraver de façon assez sensible, encore qu'insuffisante à son gré, le passage *alla sfilata* vers la Franche-Comté des soldats isolés ou en troupes qui y étaient acheminés de Milan. (5) Toutefois, quelque intérêt qu'il eût à attribuer aux largesses de son rival l'insuccès momentané de ses propres négociations, Casati avait assez de franchise pour reconnaître que celui-ci semblait dû à d'autres causes encore: aux scrupules, hors de saison, selon lui qu'éprouvait l'Escurial à rassurer Berne, en déclarant, comme on l'en priait, que les forces rassemblées

---

(1) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 19 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 119. — *Bern an Zürich.* 8./18. Dezember 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 88. — *Berne à Saint-Romain.* 31 janvier 1674 (v. s.). Aff. Etr. Suisse. L. 48. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 9 décembre 1674. *Ibid.* XLVIII. 133.

(2) *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 910*m* (Baden, 25. Februar 1674).

(3) *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 14 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 89; *à Louvois.* Soleure, 19 et 31 janvier 1674. *Ibid.* CCCCXVII. 90, 93. — „No tengan otra razon de Estado que el dinero." *Osuna a la reina.* Milan, 7 de junio 1674. Simancas. Estado. 3385. — Valkenier. Verweerd Europa, etc. p. 268.

(4) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 108. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 17 novembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 117.

(5) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 8 luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 8 octobre, 3 décembre 1673. St-Arch. Basel. Politisches. V² (Hollaendischer Krieg. 1672—1675); St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 714; Burgundbuch *G* 133. — „Le canton de Berne ne ferme pas ses passages de bonne foy." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 150.

dans la province jurassienne n'étaient point destinées à assaillir le duché de Bourgogne ; (1) à l'impression déplorable produite aux Ligues par les fréquentes et très imprudentes incursions de bandes comtoises sur les terres « de la dépendance du roy Très-Chrestien » ; (2) au fait enfin que certains d'entre les auxiliaires étrangers, dont le passage discret dans le *Mittelland* n'était en somme que toléré, s'y livraient à des manifestations intempestives et bruyantes de leur attachement à la cause du roi d'Espagne. (3)

L'échec de la demande de levée introduite par Saint-Romain auprès des protestants n'entraînait pas nécessairement celui des démarches tentées à cette même intention chez les catholiques. Mais il ne contribuait certes pas à en hâter la progression. (4) Le moins qu'on puisse dire des perspectives de succès ou de revers de la campagne diplomatique dans laquelle l'ambassadeur du Louvre s'engageait à cette heure, c'est que, les Confédérés de l'ancienne croyance se ralliant plus étroitement que jamais aux vues politiques des cours de Madrid et de Vienne, que leur clergé adoptait en plein, (5) et ceux de la nouvelle prenant toujours davantage fait et cause pour leurs coreligionnaires des Provinces-Unies, (6) le parti français en Helvétie, fort affaibli par de retentissantes défections dans son sein, était mal préparé à résister aux assauts dont on le menaçait de divers côtés. (7)

Convaincu, comme il l'était, de l'efficacité de l'emprise exercée par lui sur les pensionnaires de la Couronne Catholique à Lucerne, où le colonel Am Rhyn, l'une de ses créatures, venait d'être élu avoyer ; (8) assuré en outre de

---

(1) *Il Sr di Billens, scolteto di Friborgo, a Casati.* 6 novembre 1673. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Grigioni.

(2) *Bouchu à Condé.* Dijon, 7 janvier 1673. Lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV (La Haye, 1760). t. II. 213. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 2 novembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Glaris protestant.* Soleure, 23 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 120. — *Extraict de lettres de la Franche-Comté.* 2 janvier 1674. *Ibid.* XLVIII. 154. — Clerc. Histoire des Etats Généraux de la Franche-Comté. II. 352 sqq.

(3) „Essendo, pochi giorni fa, passato per la medesima città di Berna da quindici di loro (forestieri), che, nell'osteria del Falcone, ove si trovavano pur alchuni Francesi, quelli incomminciarono a gridare che andavano a servire in Borgogna, bevendo alla salute del re nostro signore ; di che li sudetti Francesi si dolsero coi principali del Consiglio." *Casati ad Osuna.* Coira, 18 ottobre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(4) *Die Abgesandten der V alten Cathol. Orten an Zürich.* Luzern, 20. Dezember 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 91.

(5) *Chaulnes, Courtin et Barrillon au roi.* Cologne, 27 août 1673. Aff. Etr. Allemagne. CCLXVIII. 194. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 28 octobre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 2 novembre 1673. *Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 4 novembre 1673 ; 14 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 89 ; Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 113. — *Mohr à Saint-Romain.* Lucerne, 8 mars 1674. Arch. Nat. *K 1322*, pièce 49.

(6) *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 8 febbraio 1674. loc. cit.

(7) *Glarus beider Religionen an Zürich.* 10. Dezember 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 90. — „Je ne sçaurois pas vous représenter toute la chaleur de Lucerne et de tous ces vieux cantons pour l'Espagne et celle de tous les protestans pour la Hollande et pour ses alliez." *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 14 janvier 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 30 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 92. — „Les Suisses commençoient d'ouvrir les yeux, mais bien tard pour leur propre conservation." Chifflet. Mémoires, II. 460.

(8) *Casati ad Osuna.* Coira, 8 novembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

la neutralité relative de l'envoyé piémontais dans cette ville, l'ambassadeur d'Espagne avait cru pouvoir se porter durant quelques semaines à Coire. (1) Il en revint vers les derniers jours de novembre, à la nouvelle que Saint-Romain mettait à profit son absence pour « avancer ses affaires ». (2) Le plus sûr moyen qu'eût à sa disposition le représentant de telle ou telle puissance étrangère en Suisse pour entraver le départ des levées destinées à un autre Etat de l'alliance des cantons était encore et toujours d'en solliciter une en faveur de son propre gouvernement, quitte, le danger passé, à ne la point mettre sur pied. (3) Casati y recourut derechef et n'eut qu'à se féliciter de sa décision. (4) La diète catholique réunie du 18 au 20 décembre, à la requête de l'autorité épiscopale de Porrentruy, (5) fut pour lui un succès dont la présence et l'active intervention du secrétaire-interprète Vigier, délégué du chef de mission, ne réussit à diminuer ni l'importance, ni la signification. (6) Les sommes distribuées dans les « Waldstætten » par les agents de l'ambassadeur de Louis XIV le furent en vain. (7) Les intéressés ne les eurent pas plus tôt touchées, qu'opérant subitement volte-face, ils affichèrent leurs préférences pour le service espagnol et leur répugnance envers celui de France, (8) devenu à leurs yeux un « traquenard »,

---

(1) *Avaux à Pomponne.* Venise, 19 novembre 1672. Aff. Etr. Venise. XCIV. 34.

(2) *Avaux à Pomponne.* Venise, 19 novembre 1672. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 30 novembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Casati a li VI cantoni cattolici.* Lucerna, 14 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(3) *Casati aux cantons catholiques.* Lucerne, 27 décembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 18 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 118; *à Louvois.* même date. Arch. Guerre. CCCXLIX. 147. — *Casati ad Osuna.* Coira, 8 novembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — „Confessando li Francesi medesimi che, facendosi questa (leva), non puotranno effettuare la loro.“ *Del medesimo.* Lucerna, 30 novembre e 7 dicembre 1673. *Ibid.* — *Diego de la Torre a Pedro de Medrano.* Madrid, 14 diciembre 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Casati a li VI cantoni cattolici.* Lucerna, 14 dicembre 1673. loc. cit. — St-Arch. Basel. Rathsbuch (4. Januar 1673 – 30. Dezember 1674), Mittwoch, 24. Dezember 1673/3. Januar 1674. p. 195.

(5) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 14 décembre 1673; *à Pomponne.* Soleure, 28 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 134; XLVIII. 150.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 novembre et 15, 22 et 28 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 115, 137, 146, 150. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 2 décembre 1673. Arch. Guerre CCCXLIX. 233. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 16 décembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Alf. Casati alli ... Sig*ri *cantoni evangelici svizzeri confederati con l'augustissima casa d'Austria.* Lucerna, 17 dicembre 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 89. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 23 décembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 28 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 137. — Eidg. Absch. VI *A.* 896 *d.*

(7) *Ibid.* — „Autrefois, quand on demandoit une levée en Suisse, tout le monde s'empressoit pour y avoir part ... mais aujourd'huy il faut aller chercher avec soin les capitaines dans leurs maisons et il y a bien de la peine à les trouver. Et les soldats à proportion ne sont pas moins rares ny de moins difficile convention.“ *Saint-Romain à Louvois.* Oberbuchsiten, 23 septembre; Soleure, 28 octobre et 25 novembre 1673. Arch. Guerre. CCCXXIX. 59; CCCXLVIII. 127; CCCXLIX. 189. — *Berne à Saint-Romain.* 16/26 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 140. — „Il n'est pas juste que nous donnions tousjours effectivement nostre argent pour des parolles.“ *Saint-Romain à Mohr.* Soleure, 18 juillet 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(8) *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 22 octobre 1673. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 9 novembre 1673. loc. cit. — „L'esprit de liberté rend les Suisses ennemis de toutes leurs obligations.“ *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* (s.d.). Aff. Etr. Suisse. LIV. 221. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 2 décembre 1673, 28 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII.

depuis que Condé avait contraint les officiers et les soldats du régiment d'Erlach à franchir le Rhin à Kaiserswerth, sous la menace de les faire décimer en cas de refus, que les enseignes de Stoppa et de Pfyffer se trouvaient rattachées à l'armée du maréchal de Luxembourg en Allemagne[1] et que d'autres « transgressions » de cette sorte semblaient à prévoir à bref délai.[2]

De même, qu'avec une très grande franchise, Casati avait dévoilé à Madrid les raisons vraies du ralentissement survenu dans le passage en Suisse des auxiliaires acheminés de Milan vers le Jura,[3] de même aussi Saint-Romain ne crut pas devoir dissimuler au Louvre les multiples motifs de l'insuccès relatif de sa levée, laquelle, réduite à deux mille hommes, recrutés sans difficulté à Soleure et à Fribourg par le colonel Greder,[4] mais à grand'peine et à des conditions onéreuses à Lucerne et dans les petits cantons,[5] ne prit que dans les premiers jours de février 1674 la route de Gex, et non celle de l'Alsace, le gouvernement royal répugnant à confier à des troupes étrangères la défense de Brisach et de Philippsbourg.[6] Et d'abord, fait trop rare pour qu'il ne mérite pas d'être signalé, tous les agents de la maison d'Autriche, les Allemands comme les Espagnols, avaient cette fois travaillé de plein accord à assurer l'échec des démarches françaises. De concert avec le représentant de

91; CCCXLIX. 233. — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 10 dicembre 1673. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 11 dicembre 1673 e 11 gennaio 1674; *à Ligne.* 3 septiembre 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Schwytz.* Soleure, 17 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 139. — *Saint-Romain aux députés du Corps helvétique, à Bade.* 27 février 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — „Puisque c'est une nécessité qu'eux ou moy hazardions quelque chose, il est juste qu'ils se fient en moy qui ne les ay point trompez, que moy en eux, qui m'ont trompez.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 18 août 1674. *Ibid.* — *Saint-Romain à Schwytz.* Soleure, 28 août 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 304. — Eidg. Absch. VI A. 907 *b.*

(1) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 4 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à la diète de Lucerne.* Soleure, 20 janvier 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 103. — Petrus Valkenier. 't Verweerd Europa of te Politijke en Historische Beschryvinge (Amsterdam, 1675).

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 18 novembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLIX. 147. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 30 novembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni; *agli VI cantoni cattolici.* Lucerna, dicembre 1673. *Ibid.*

(3) *C.-C. Beroldingen ad Osuna.* Bada, 14 luglio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati agli VI cantoni cattolici.* Lucerna, settembre 1673. *Ibid.* — *Zweyer von Evibach a Casati.* Kaiserstuhl, 3 novembre 1673. *Ibid.* — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 25 dicembre 1673, 6 gennaio 1674. *Ibid.*

(4) *Le roi aux XIII cantons.* Versailles, 8 novembre 1673. Arch. Guerre. CCCVIII. 172. — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 10 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *cf.* M. Immich. Geschichte des europ. Staatensystems von 1660 bis 1789 (München, 1905). p. 70.

(5) *Saint-Romain à Glaris protestant.* Soleure, 21 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 110. — *Nouvelles de Cologne.* 7 novembre 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. n° 46. — *Casati aux cantons catholiques.* Lucerne, 26 décembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 28 dicembre 1673 e 11, 18 e 25 gennaio 1674. *Ibid.* Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain aux cantons primitifs.* Soleure, 23 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 147. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 29 décembre 1673. *Ibid.* XLVIII. 152. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 1 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 13 gennaio 1674. *Ibid.* Francia. XCIV. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 25 et 31 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 15, 29. — *Saint-Romain à Schwytz.* Soleure, 27 janvier 1674. *Ibid.* L. 33. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 janvier et 10 février 1674. Arch. Guerre CCCXVII. 91, 98. — Theatrum Europaeum. XI. 294.

(6) *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 4 décembre 1673. Arch. Guerre. CCIX. 50.

la cour de Madrid et le résident hollandais,(1) l'évêque d'Eichstætt, commissaire impérial, s'était attaché de façon très particulière à rétorquer les arguments invoqués par l'ambassadeur de Louis XIV pour empêcher que la Franche-Comté ne fût secourue du côté suisse et à énumérer en revanche avec complaisance les raisons en faveur d'une prompte intervention militaire des Confédérés dans la province jurassienne.(2) Il était certain, d'autre part, que les droits de péage et de « transit par eau » institués depuis peu à Philippsbourg, « à l'insu du roy », prétendait-on à Paris, irritaient l'opinion à Bâle, à Zurich, à Schaffhouse, à Lucerne et faisaient le jeu de ceux qui voyaient dans la plupart des décisions arrêtées en France à l'égard des cantons autant de « transgressions » ouvertes ou dissimulées de tel ou tel des articles du traité renouvelé en 1663.(3) Il y avait lieu enfin de reconnaître que l'annonce des déprédations commises dans le Palatinat par l'armée de Turenne soulevait d'unanimes protestations en Helvétie(4) et n'était compensée ni par l'avis des très inopportunes incursions comtoises dans le duché de Bourgogne,(5) ni par les hésitations maladroites de l'Escurial à avouer ses relations avec les cités évangéliques, relations cependant si peu cachées que les catholiques en prenaient ombrage à la suggestion de Saint-Romain.(6)

---

(1) *Casati agli cantoni cattolici.* Lucerna, 12 settembre 1671. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege u. s. w.). — *Malapert an Bern.* Basel, 29. November/9. Dezember 1673. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 728. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 24 febrero 1674 (Castel-Rodrigo: Ayala). Simancas. Estado. *8385.*

(2) *Marquardo, vescovo e prencipe d'Haystatt, plenipotentiario imperiale, commissario della dieta di Ratisbonna al Corpo helvetico.* Ratisbonna, 20 novembre 1673. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III; Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Leopoldo, Imperatore romano, al Corpo helvetico.* 29 novembre 1673. *Ibid.* — *Saint-Romain à la diète de Lucerne.* Soleure, 18 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 142. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 22 décembre 1673; *à Gravel.* Soleure, 25 janvier 1674. *Ibid.* XLVIII. 146; XLIX. 23. — *G.-L. Schnorff, chancelier de Saint-Gall, à Saint-Romain.* Saint-Gall, 2 janvier 1674. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 38.

(3) *Schaffhausen an Zürich.* 18./28. Dezember 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 91 *a.* — *Luzern an Zürich.* 29. Dezember 1673. *Ibid.* 92. — *Bern an Luzern.* 22. Dezember 1673/1. Januar 1674. *Ibid.* 93. — *De La Grange à Bâle.* Philippsbourg, 20 janvier 1674. *Ibid.* 102 *a.* — „L'Electeur-Palatin (fait) des plaintes aux Suisses du séjour de l'armée du roy dans ses terres et du péage que l'on veult establir à Philippsbourg. Les villes de Strasbourg et de Basle leur en ont faict aussy de ce péage.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 31 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 693. — *Basel an Luzern.* 14./24. April 1676. St-Arch. Luzern. Frankreich. Privilegien. XXXII.

(4) *Carlo Ludovico, conte Palatino del Rheno, archithesoriere del Impero Romano et Elettore duca di Baviera, alli Tredeci Cantoni Svizzeri.* Friedrichsburg, 6 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Luzern an Zürich.* 29. Dezember 1673. loc. cit. — *Bern an Luzern.* 22. Dezember 1673/1. Januar 1674. loc. cit. — St-Arch. Basel. Rathsbuch (4. Januar 1673/30. Dezember 1674). Mittwoch, 24. Dezember 1673/3. Januar 1674. p. 195.

(5) „En Franche-Comté on ne respiroit que la guerre offensive contre la France.“ Mémoires de Dohna. 442.

(6) *Osuna a Casati.* Milan, 30 enero 1673. Simancas. Estado. *3884*; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Tout cela est beaucoup plus dangereux qu'il n'a encores esté, parce que la longue alliance que les Hollandois ont faicte avec l'Espagne touche et tente fort les protestans et faict qu'ils considèrent aujourd'huy la maison d'Austriche comme ils ont autrefois considéré la France.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 19 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 90. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 14 et 28 janvier 1674. *Ibid.* CCCCXVII. 89, 91. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 27 janvier 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

*Coup de force tenté par les Impériaux de Rheinfelden dans la région de Saint-Hippolyte. — Desseins agressifs de l'Autriche et de l'Espagne à l'endroit du duché de Bourgogne. — Tout paraît confus dans les positions respectives des deux adversaires. — Diète de Lucerne du 22 janvier 1674. — Lutte engagée à Berne entre La Loubère et Beroldingen. — Griefs de plus en plus vifs nourris dans ce canton à l'égard de la France. — Diète protestante à Aarau (12—14 février 1674). — L'invasion de la Franche-Comté. — Mission aux Ligues de Claude-Ambroise Philippe. — Erreur de jugement de Casati. — Apathie des Suisses en présence du fait accompli. — La capitulation bernoise. — Perspicacité du gouverneur de Milan. — Elle ne rencontre pas d'écho à Madrid. — Diète de Bade de février. — Les préoccupations des Confédérés se portent à nouveau vers la région du Léman. — Tentative de remettre sur pied un projet de neutralité des deux Bourgognes.*

**XVI.** Au total le désir des Suisses de voir le *statu quo* maintenu aux frontières de leur pays et de conserver leur pleine liberté d'action au cas où il en irait autrement s'affirmait chaque jour davantage. Saint-Romain et Casati s'en fussent promptement convaincus à cette heure, s'ils ne l'avaient été par avance. Celui-là soupçonnait d'ailleurs celui-ci de préparer en secret l'exécution d'un coup de force dont la réussite eût doublé d'un instant à l'autre la capacité de résistance des défenseurs de la Franche-Comté. Il ne se trompait guère. L'extrémité à quoi se sentaient acculées les autorités de cette province, l'insuffisance notoire de leurs préparatifs de résistance,(1) les objections de plus en plus nombreuses qu'éveillait l'entrée dans le « Mittelland » d'auxiliaires étrangers à la solde de l'Escurial,(2) tout devait inciter les ministres de la maison de Habsbourg à brusquer le passage en Suisse des troupes de secours acheminées par eux vers le Jura,(3) soit qu'ils se décidassent à faire surprendre le Pas de l'Ecluse, opération qui eût facilité les communications du Milanais avec le bailliage d'Aval,(4) soit qu'ils s'assurassent la possession momentanée des routes militaires conduisant des villes forestières du Rhin au bailliage

(1) *Nouvelles de Madrid.* 30 août 1673. Gazette d'Amsterdam, du 21 septembre 1673. n° 38. — *Lettre de la Franche-Comté.* 27 novembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 123. — *Extraict de lettres de la Franche-Comté.* des 31 décembre 1673 et 4 janvier 1674. *Ibid.* XLVIII. 154.

(2) *Casati ad Osuna.* Coira, 8 novembre, 25 e 28 dicembre 1673; Lucerna, 6 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 16 novembre 1673. St-Arch. Basel. Politisches. V² (Hollændischer Krieg. 1672—1675). — *Relation de mon voyage à Berne* (par La Loubère). février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 78.

(4) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 6 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

d'Amont.(1) Ce fut ce dernier parti qu'ils adoptèrent. Le 22 janvier 1674, le comte de Stahrenberg, gouverneur de la Haute-Autriche, sortait à l'improviste de Rheinfelden, débarquait avec quelques centaines d'hommes à Birsfeld, franchissait sur une étendue de deux à trois lieues les terres de Bâle, évitait en revanche de fouler celles de Berne et de Soleure, pénétrait dans l'évêché de Porrentruy et, gagnant de vitesse les troupes françaises du marquis de Vaubrun lancées à sa poursuite, réussissait à atteindre Saint-Hippolyte.(2)

A supposer qu'un doute subsistât encore aux Ligues quant aux intentions agressives de l'Autriche et de l'Espagne envers le duché de Bourgogne, l'entreprise conduite de Rheinfelden par le comte de Stahrenberg eût suffi à le dissiper. Forts de leur alliance avec les Provinces-Unies, de l'adhésion de la plupart des puissances protestantes à leurs vues politiques, de l'imminente conclusion de la paix entre Londres et La Haye et du refroidissement marqué des relations de la France avec l'Angleterre, les gouvernants de Madrid et de Vienne estimaient que le seul moyen de sauver la Franche-Comté du péril qui la menaçait était de préparer sur son sol même une imposante diversion contre l'« ennemi héréditaire ».(3) Le désaveu tardif infligé à l'auteur de la violation du territoire bâlois confirmait plutôt qu'il n'affaiblissait la réalité de cette résolution.(4) Dès lors en revanche que l'on se convainquait toujours plus au Louvre de la nécessité de prendre des gages afin de conjurer l'exécution des plans de l'Escurial dans la région du Jura, personne n'était en mesure de prévoir de façon certaine laquelle des offensives en préparation préviendrait l'autre.(5) Tout paraissait d'ailleurs confus dans les positions respectives des deux adversaires. Le mois de janvier 1674 allait se terminer en somme sans que l'ambassadeur du roi Catholique eût jugé opportun de communiquer à la diète de Lucerne la missive dans laquelle son maître annonçait à celle-ci sa déclaration de guerre au roi Très-Chrétien.(6) Bien mieux, à cette même diète

(1) *Solothurn an Basel.* 2. Dezember 1673: *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 2 décembre; *à Berne.* Soleure, 3 décembre 1673. St-Arch. Basel. Politisches. V2 (Hollændischer Krieg. 1672—1675). — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 19 janvier et 15 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 90, 122. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 25 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) *Bern an Basel.* 14. 24. Januar 1674. St-Arch. Bern. Baselbuch C 349. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 25 janvier 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. nº 104. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 30: *à Bouchu.* Soleure, 26 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCLXXVIII. 19. — *L'évêque de Bâle aux cantons.* Porrentruy, 28 janvier 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Nouvelles de Cologne.* 15 février 1674. Gazette d'Amsterdam, 1674. nº 7. — Ordinaire. Deux époques militaires à Besançon (1856). p. 308.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 15 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 137.

(4) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 15 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 15 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 89.

(5) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 21 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(6) *Declaracion de guerra de la Serenissima Reyna, gobernadora de España, contra los Estados, Dominios y Vassalos de la Francia.* Madrid, diciembre 1673. ap. Abreu. op. cit. X. 650. — *Manifiesto esparcido en el Condado de Borgoña por parte de la Corona de Francia, con el fin de substraher aquellos pueblos de*

Saint-Romain affirmait très haut qu'à Ratisbonne on considérait encore ce dernier comme un « ami de l'Empire », assertion soutenable à la rigueur, puisque la rupture officielle ne devait intervenir qu'en mai.[1] De plus il continuait à contester les « prétendues transgressions dans le service » imposées aux régiments helvétiques à la solde de son souverain[2] et ne se faisait pas faute de signaler aux Confédérés, qui semblaient l'ignorer, l'importance toute particulière de l'article XIII du traité hispano-hollandais du 30 août 1673 et l'obligation tacite qu'il leur créait de rappeler sans retard leurs troupes en garnison dans la Franche-Comté, afin qu'elles ne participassent point à l'agression préméditée contre la Bourgogne française.[3]

Dans ces entrefaites une diète catholique s'était ouverte à Lucerne, le 22 janvier 1674, sous le prétexte de venir en aide à l'évêque de Bâle, menacé à la fois par les deux belligérants, mais en réalité à l'effet d'apporter à l'ambassadeur d'Espagne l'appui moral des cantons de l'ancienne croyance.[4] Vigier y assistait au nom de Saint-Romain. Le succès de ses démarches fut nul.[5] Toutefois Casati n'eut pas sujet de triompher outre mesure du mécompte éprouvé par son rival. Une déception majeure lui était réservée à lui-même. Il prévoyait certes que les députations de Soleure et de Fribourg refuseraient de s'associer à un vote de blâme à l'adresse de l'ambassadeur de France, mais non pas que Lucerne se déroberait à l'invitation qui lui était adressée de dépêcher à Berne afin de solliciter des autorités de cet Etat la réouverture

---

*la obediencia del S^or rey Catholico.* enero 1674. ap. Abreu. XI. 1. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 25 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Respuesta dada por los deputados de los Tres Estados del Franco-Condado de Borgoña al manifiesto del rey de Francia.* Besançon, 4 de febrero 1674. ap. Abreu. op. cit. XI. 19.

(1) *Saint-Romain à la diète de Lucerne.* Soleure, 20 janvier 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 103. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 25 janvier 1674. *Ibid.* XVII. n° 104.

(2) *Casati agli sei cantoni cattolici.* Lucerna, 27 dicembre 1673 e 22 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Osuna a Casati.* Milan, 3 enero 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 1 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Le capitaine Schmid à Saint-Romain.* Altorf, 8 janvier 1674. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 41. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 17 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse L. 18. — *Saint-Romain à la diète de Lucerne.* Soleure, 20 janvier 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII; Aff. Etr. Suisse. XLIX. 17; St-Arch. Zürich. Frankr. XVII n° 103. — „L'intention des Bernois et de la plupart des protestans est assurément de résoudre entre eux dans cette diète générale de défendre aux officiers des troupes suisses du roy de servir hors du royaume.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 3 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 94. — *Mémoire de M^r de La Loubère pour les magnifiques Seig^rs de Berne.* février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 71. — P. Schweizer. op. cit. I. 332 sqq.

(3) *Mémoire des raisons qui ont obligé M^rs les Etats Généraux de faire un traité d'alliance et confédération avec le roy d'Espagne, conclu et signé le 30^e d'août 1673.* Aff. Etr. Hollande. VI supp^t. 205. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 21 dicembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 30 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. XCIV. — *Proposition adressée par Saint-Romain aux Conseils de Berne.* 8 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 97. — *Casati a la reina.* Lucerna, 14 febrero 1674. Simancas. Estado. 8385.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 19 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 90. — Eidg. Absch. VI *A.* 900 *b* (Luzern, 22.—24. Januar 1674).

(5) *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 10 dicembre 1673. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 900 *b.*

des passages aux auxiliaires suisses et étrangers acheminés vers Dôle. (1) Le colonel Charles-Conrad de Beroldingen, chargé d'accomplir cette mission, ne représenta donc que Zoug et les cantons primitifs. (2) Inaccessible au découragement, La Loubère l'attendait sur les bords de l'Aar. (3) Il eût agi plus sagement en lui laissant le champ libre, ne fût-ce qu'à l'effet d'éviter qu'on mît en parallèle la chaleur de l'accueil fait au nouvel arrivant et la froideur de la réception dont lui-même était l'objet. (4) Soupçonné au reste d'une tentative de corruption de certains membres des Conseils du « Mittelland », le secrétaire de Saint-Romain ne tarda pas à être prié de regagner Soleure, à défaut de quoi son expulsion du territoire bernois serait prononcée sans autre avis. (5)

Un concours de circonstances vraiment digne de remarque servait à cette heure la cause austro-espagnole dans les cantons occidentaux. Tous les griefs nourris naguère au pied du Gurten contre le gouvernement de Paris revenaient à la fois sur le tapis: (6) l'inexécution des promesses consenties par le brigadier Stoppa, promu depuis peu colonel général des Suisses et Grisons pendant l'absence du duc du Maine, titulaire de cette charge; (7) la répugnance manifeste du roi à permettre que le différend de Moutier-Grandval fût « tranché au fond »; (8) la crainte, jamais éteinte, qu'il n'existât un accord secret entre Louis XIV et Charles-Emmanuel II de Savoie au sujet de Genève et du pays de Vaud; (9) l'irrégularité trop fréquente des fournitures de sel marin aux greniers d'Yverdon; l'augmentation injustifiée des droits de péage à Versoix. (10)

---

(1) „Con non minore stupore presento la difficoltà che le SS. VV. fanno di concorrere con gli altri SS[ri] Cantoni, egualmente confederati con V. M[à], alla deputatione d'inviarsi a Berna per il ristabilimento del passo in Borgogna per la gente della loro natione.“ *Casati a Lucerna.* Lucerna, 25 gennaio 1674. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Relation de mon voyage à Berne* (par La Loubère). février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 78. — Eidg. Absch. VI *A.* 902 *b* (Luzern, 7. Februar 1674).

(2) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 31 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 47; *à Louvois.* Soleure, 3 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 94. — *Relation de mon voyage à Berne, etc.* loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 17 febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Maag. 287.

(3) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 31 janvier 1674. loc. cit.; *à Louvois.* Soleure, 10 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 98. — *Proposition de La Loubère.* Berne, 11 février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 68.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 3 et 10 février 1674. loc. cit. — *Relation de mon voyage à Berne, etc.* loc. cit. — *Propositione fatta dal colonello di Beroldingen al cantone di Berna.* 3 e 4 ottobre 1674. Arch. Trivulzio, Milano. Araldica, cartella. CLX.

(5) *Ibid.* — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 16 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Relation de mon voyage à Berne* (par La Loubère). février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 78.

(6) „La considération des Hollandois et l'affaire du pays de Vaud et de Genève portent violemment les protestants aux nouveaux traictez avec la maison d'Autriche.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 3 février 1674. loc. cit.

(7) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 3 décembre 1672. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 65. — *Relation de mon voyage à Berne, etc.* loc. cit.

(8) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 3 février 1674. loc. cit. — *Relation de mon voyage à Berne, etc.* loc. cit.

(9) *Relacion del embaxador conde Casati a Su Mag[d].* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.*

(10) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 23 février; *à Pomponne.* Soleure, 18 mai 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 103; Aff. Etr. Suisse. L. 237. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 10 juillet 1674. *Ibid.* XLIX. 143.

La diète réunie à Aarau du 12 au 14 février, en la présence de La Loubère, eut à connaître de quelques-unes de ces plaintes et à se prononcer en outre sur l'adoption d'une ligne de conduite commune tant au regard des levées françaises en préparation que de la prétention des catholiques d'entraîner l'ensemble du Corps helvétique à embrasser, le cas échéant, la défense de la Franche-Comté.(1)

Aussi bien les événements se précipitaient sur le versant occidental du Jura. Tandis que les Suisses délibéraient, leur allié de Paris agissait. A l'heure où prenait fin la conférence protestante en Argovie, l'invasion de la province espagnole par les armées de Louis XIV était chose consommée.(2) Presque au même temps, en effet, Vaubrun franchissait le Doubs « devers Montbéliard », dont il se saisissait,(3) et le duc de Navailles traversait la Saône dans le voisinage de Gray, qu'il investissait peu après.(4) Les avertissements venus des Ligues, de Milan ou d'ailleurs n'avaient fait défaut ni au gouverneur des Pays-Bas, ni à celui de la Franche-Comté, Gonzalez d'Alvelda,(5) sergent de bataille incapable et brutal, dont la nomination, le 20 mars 1673, au poste occupé jusqu'alors par Gerónimo Quiñones, semblait un défi porté aux loyaux sujets du roi Catholique dans les bailliages jurassiens.(6) A Bruxelles, comme à Besançon, l'apathie des dirigeants passait la mesure.(7) Elle n'avait

---

(1) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 25 enero 1674. Simancas. Estado. 3385. — *Berne à Saint-Romain.* 31 janvier (v. s.) 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 48. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 3, 11 et 17 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 94, 99. 100. — *Relation de mon voyage à Berne* (par La Loubère). février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 78. — Eidg. Absch. VI *A.* 910 *m.*

(2) *Relation du voyage faict en Suisse par Messire Claude Ambroise Philippe, docteur ès droits, conseiller de Sa Mté et son plénipotentiaire à la diète impériale de Ratisbonne, pour le royal service et le bien de la province, par ordre de Son Excellence Don Francesco Gonzalez d'Alvelda, du Conseil de Guerre de S. M., général de bataille en Ses armées, lieutenant gouverneur et capitaine général du pays et comté de Bourgogne et de Charolois* (Impr ap. E. Besson. Le Président Philippe, négociateur franc-comtois au XVIIe siècle [Besançon, 1881]).

(3) *Il Landvogt G.-E. Crivelli a Casati.* Porrentruy, 6 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 15 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 39. — *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 21 février 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 21 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 103.

(4) *Nouvelles de Dijon.* 17 février 1674. Gazette de France, 1674. p. 192. — *Alvelda a Casati.* Besançon, 21 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Los enemigos estan ya en las entrañas de este pais.“ *Alvelda ad Osuna.* Besançon, 17 março 1674. loc. cit. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 443 sqq, 474. — Maag. 292 sqq. — Eidg. Absch. VI *A.* 968 *d* (Baden, 24. Februar 1674).

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 29 décembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLIX. 375. — „Essa Borgogna sara assalta da alcune bande... Siamo avisati che la Francia cerca d'impadronirsi per qualsivoglia maniera del contado di Borgogna, perchè altrimente tengano la Francia per persa.“ *Il scolteto Gottrau a Casati.* Fribourg, 8 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Questo pericolo è imminente ed irreparabile.“ *C.-C. Beroldingen a Casati.* Altorfo, 26 gennaio 1674. *Ibid.*

(6) Chifflet. Mémoires. II. 331. — Clerc. Histoire des Etats-Généraux de la Franche-Comté. II. 337, 344, 348. — Ordinaire. Deux époques militaires à Besançon, etc. (1856). II. 243, 270. — Bousson de Mairet. Annales historiques d'Arbois. 397.

(7) *Osuna a Beroldingen.* Milan, 2 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *ad Alvelda.* Milan, 20 março 1674. *Ibid.*

d'égal en somme que le manque de clairvoyance des Suisses, auxquels Casati ne ménageait cependant ni ses avis, ni ses conseils et que Saint-Romain préparait de son côté à l'idée d'un prochain changement de domination à leur frontière d'occident. (1)

Si peu enclin qu'on soit à admettre que l'histoire recommence, il paraît impossible de ne pas être frappé de l'absolue similitude des circonstances qui précédèrent les deux occupations françaises de la Franche-Comté et de ne pas reconnaître que les lourdes fautes espagnoles qui facilitèrent à Condé l'exécution de sa tâche se reproduisirent point pour point six ans plus tard, à l'heure où Navailles, franchissant à l'improviste la Saône à la tête d'une armée de dix mille hommes entre Pesmes et Marnay, menaça à la fois Dôle, Gray, Besançon et Salins. (2) De même, qu'en 1668, l'abbé de Baume s'était porté au delà du Jura pour apprendre, à son arrivée à Fribourg, que l'envahissement de sa patrie était un fait accompli, de même, le 14 février 1674, l'envoyé d'Alvelda, Claude-Ambroise Philippe ne quitta ses foyers qu'à l'instant où les forces ennemies pénétraient dans le bailliage d'Amont. (3) Ce personnage semblait très qualifié d'ailleurs pour défendre auprès des cantons les intérêts de ses compatriotes. Délégué en 1667 à la diète de Ratisbonne avec Humbert de Precipiano, (4) il y avait déployé une réelle mais inutile énergie afin d'inciter le collège électoral à reconnaître à la Franche-Comté la qualité de province d'Empire, ce qui eût contraint tous les membres de ce dernier à embrasser sa protection contre la France. (5)

A son arrivée à Berne, le 19 février, jour où se répandit en Suisse la nouvelle des premiers succès remportés en deçà de la Saône par le duc de

(1) *Le gouverneur de la Franche-Comté à Casati.* Besançon, 26 septembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 29 décembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLIX. 375. — Creiendo yo que sean mas interesados los cantones que nosotros en la misma Borgoña, pues, si la perdemos, ellos la perderan luego, y si vemos abrasar la casa el menester nosotros calentarnos al fuego y si en esta ocasion no tenemos esta gente, en cual nos seran de provecho?" *Osuna a Casati.* Milan, 4 março 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — Pellisson. op. cit. II. 367.

(2) Chifflet. Mémoires. II. 502, 528. — Boussey. La Franche-Comté sous Louis XIV (Besançon, 1891). p. 17. — Eidg. Absch. VI *A.* 908 *d.*

(3) *Alvelda à Fribourg.* Besançon, 14 février 1674. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676). — *Alvelda à Berne.* Besançon, 14 février 1674. St-Arch. Bern. Burgundbuch *G* 317. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 23 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 103. — *Monterey a Casati.* Bruselas, 24 março 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — E. Besson. op. cit. 387. — Eidg. Absch. VI *A.* 908 *d.*

(4) *Commission donnée par le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur général des Pays-Bas, à Humbert de Precipiano, abbé de Bellevaux et au conseiller Philippe, pour assister à la diète de Ratisbonne, comme députés du roy d'Espagne, à titre du cercle de Bourgogne.* Bruxelles, 31 mai 1667. ap. Gachard. Analectes historiques (Bruxelles, 1871). Série XII.

(5) *Les officiers du roi (Très-Chrétien) au Parlement de Dôle, aux conseillers de Bellevaux et Philippe, députez de S. M. à Ratisbonne.* Dôle, 1er mars 1668. Aff. Etr. Pays-Bas. L. 247. — *Gravel à Louvois.* Ratisbonne, 29 mars 1668; *au roi.* Ratisbonne, 26 juillet 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLV. 64; CCXLVII. 124. — *Relation du voyage fait en Suisse par Messire Claude Ambroise Philippe, etc.* ap. Besson. op. cit. 383. — *Mandatum Catholici Hispaniarum regis ad Marchionem de Carazena, sub 14a die augusti anni 1663, ratione comprehensionis circuli Burgundici in guarantia Imperii.* Aff. Etr. Espagne. XLVII. 275.

Navailles,[1] l'envoyé comtois paraissait convaincu qu'à sa demande les autorités du *Mittelland* s'empresseraient de faciliter le passage sur leurs terres des secours étrangers attendus par Alvelda et que quatre à cinq mille hommes des petits cantons marcheraient aussitôt « enseignes déployées » vers la frontière du Jura.[2] Cette fausse conception de la mentalité helvétique était imputable à Casati,[3] dont le principal lieutenant, Beroldingen, estimait au contraire que, Dôle, Gray et Besançon une fois tombés, les Confédérés « se tiendraient cois ».[4] Or cette dernière opinion était de beaucoup la plus plausible. En réalité La Loubère, dépêché à Berne, y trouva « la bourgeoisie en feu »[5] et déterminée à faire trêve à ses différends avec Fribourg,[6] afin d'être mieux en mesure de contrecarrer les progrès des armes françaises dans le comté de Bourgogne, dont le roi Très-Chrétien s'efforçait manifestement d'achever « l'encerclement ».[7] Mais aussi bien ce feu ne devait être que feu de paille. Au bout de quelques jours à peine, une majorité se forma dans le sein des Conseils de cet Etat pour décider que celui-ci ne participerait d'aucune façon à la défense de la province espagnole, d'autant que ses chefs militaires encouraient la responsabilité de la rupture avec le Louvre, ensuite des incursions autorisées par eux dans le duché de Bourgogne.[8] Cette majorité se retrouva pour faire différer toute décision quant à la liberté des passages jusqu'à la plus prochaine diète générale.[9]

(1) *Relation du voyage, etc.* 387. — *Carlo-Conrado Beroldingen a Casati.* Altorfo, 27 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Ibid.* — „A ma sortie de Bourgogne, l'on y tenoit pour constant que l'on nous amèneroit au premier jour cinq mille Suisses des petits cantons, qui viendroient mesmes avec enseignes desployées et qui seroient soudoyés par l'Estat de Milan." *Le conseiller Philippe à Casati.* Baden, 20 février 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero 1674. Simancas. Estado. *3385; a la reina.* Milan, 16 marzo 1674. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 908 *d.*

(3) *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero 1674. loc. cit.

(4) *Carlo-Conrado Beroldingen a Casati.* Altorfo, 17 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 18 febbraio e 5 marzo 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 23 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 103.

(6) *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 11 febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII.

(7) *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 18 luglio; Lucerna, 21 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 14 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 134; *à Louvois.* Soleure, 8 janvier (2de) et 23 février 1674. Arch. Guerre. CCCXVII. 88, 103. — *Casati a Berna.* Lucerna, gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 14 marzo 1674. loc. cit. — *Mémoire de Mr de Saint-Romain sur la Suisse en 1676.* impr. ap. Oechsli. Quellenbuch u. s. w. 502. — *contra: Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 15 e 22 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII.

(8) *Osuna a la reina.* Milan, 9 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Maag. 277.

(9) „Les Francs-Comtois avoient donné quelque parolle à Mr de Navailles pour demeurer en neutralité, attendant que le traité fust accordé en Espagne et en France, à l'instance des Suisses; mais, contre cette parole, ils ont fait des courses vers Langres." Pellisson. Lettres histor. II. 97 (Versailles, 26 novembre 1673). — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 25 dicembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Extraict de lettre de la Franche-Comté.* 2 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 154vo. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 17 janvier 1674. *Ibid.* L. 18. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 18 gennaio e 13 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Le gouverneur de la Franche-Comté nous a attacquez dans le duché de Bourgogne et en Alsace, quoy qu'il sceut que vous aviez escrit pour la neutralité et que le roy, à vostre considération, avoit défendu

Brutale et imprévue, voire inexplicable aux yeux d'un observateur superficiel, la capitulation bernoise était due à un ensemble de circonstances dont la simultanéité accroissait la valeur. L'or français n'y était pas étranger,(1) non plus que les accords intervenus depuis peu entre le marquis de Vaubrun et le prince-évêque de Bâle.(2) Mais ce qui, mieux que toute autre chose, l'avait rendue inévitable, c'était la persistance du péril savoyard(3) et l'obstination des Lucernois et de leurs adhérents à refuser de garantir au plus puissant des Etats confédérés la possession de son pays de Vaud et l'indépendance de Genève.(4) Quoiqu'il en soit, l'attitude nouvelle adoptée par Berne faisait la partie belle aux adversaires de l'Espagne dans les petits cantons.(5) Casati demandait à chacun d'eux huit cents hommes pour la protection de la Franche-Comté.(6) Il en obtint avec peine un millier de l'ensemble du Corps catholique.(7) Uri, sur l'assistance duquel il comptait, trompa ses espérances, et sa défection entraîna celle des autres « Waldstætten ».(8) Lorsque, le 25 février, une diète générale s'ouvrit à Bade, la situation du comté de Bourgogne semblait désespérée.(9) Les Suisses protestants se désintéressaient de son sort. Après avoir

---

les hostilités de son costé.“ *Saint-Romain à la diète de Lucerne; Saint-Romain à Fribourg.* Soleure, 20 janvier 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 103; Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII; Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676). — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 18 febbraio 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 24 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 104. — *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 6 mars 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 106. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1674. loc. cit. — „In Bada li Bernesi sono rimasti saldi ch'essendo la Borgogna stata la prima ad'invadere la Francia. essi, come tutti gl'altri cantoni, non siano tenuti di darci aggiuto ne passo in virtù della Lega hereditaria.“ *Casati ad Osuna.* Lucerna, 8 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(1) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 28 dicembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 14 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 27.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 12 mai 1673. Arch. Guerre. CCCXXIII. 258.

(3) *C.-C. Beroldingen ad Osuna.* Bada, 14 luglio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 14 janvier 1674. loc. cit.

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 30 novembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLIX. 221. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 febbraio 1674. loc. cit.

(6) *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 18 janvier 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Casati alli sei cantoni cattolici.* Lucerna, 16 febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII; St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Casati alli cantoni protestanti.* Lucerna, 21 e 24 febbraio 1674. *Ibid.* — *Le capitaine Schmid au duc de Savoie.* Altorf, 24 février 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. partic. CCCCLIV (mazzo 13). — *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Relacion del conde Casati, de 10 de março 1674, de lo resuelto en la dieta de Esguizaros de Baden, de 26 febrero, sobre el socorro de Borgoña. Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 1er avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 159.

(7) *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 14 janvier; Aarau, 25 février; Bade, 1er mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 89, 105; Aff. Etr. Suisse. L. 106.

(8) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 21 e 27 febbraio 1674. loc. cit. — *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero 1674. loc. cit. — *Mohr à Saint-Romain.* Lucerne, 8 mars 1674. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 49.

(9) „Già che nello stato presente, con la circonvallatione della Francia, della Lorrena e dell'Alsatia (et del vescovo di Basilea) et con l'interclusione del passo di Berna, quella provincia viene a restare totalmente in abbandono all'insatiabile rapacità della detta Francia...“ *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 febbraio 1674. loc. cit. — „E però vero che senza un pronto soccorso non si può più salvare la Borgogna se non con miracolo.“ *Del medesimo.* 21 febbraio 1674. *Ibid.* — „Es moralmente imposible de resistir con

émis la prétention d'être seuls à la défendre et à y entretenir des garnisons aux frais de l'Escurial,(1) les Confédérés de l'ancienne croyance s'étaient ravisés et refusaient en somme de lui porter assistance.(2) La réorganisation du *Défensional* helvétique rendait pour ainsi dire nulles les chances de réussite d'un nouveau coup de force sur la rive gauche du Rhin.(3) La surveillance exercée par Vaubrun sur les terres de l'évêché de Bâle ne paraissait pas aisée à déjouer.(4) L'arrivée de secours italiens dans le bailliage d'Aval se heurtait à de graves difficultés.(5) Au total, parmi les représentants de la cour de Madrid au delà des Pyrénées, seul le gouverneur de Milan avait tenté l'impossible afin de sauver la province jurassienne, bien qu'elle ne dépendît pas de la Lombardie.(6) Ne s'était-il pas offert à garantir pendant deux mois l'entretien de cinq mille hommes des petits cantons que, très à la légère, Casati se flattait de pouvoir lever d'un jour à l'autre(7) et qu'Ambroise Philippe ne parvenait pas à mettre sur pied, même en suggérant de gager leur solde sur les salines de Salins?(8) N'avait-il pas réussi à gagner aux intérêts de son

la poca fuerza que tenemos, y si con prontitud no somos socorridos esta este condado en peligro de perderse." *Alvelda a Casati.* Besançon, 4 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

„Nos no podemos hallarnos en major peligro ni en necessidad mas apretada, porque parece que el enemigo pretende con su diligencia de rendir nuestras plaças antes de la proxima campaña." *El arzobispo de Besançon y los deputados de Borgoña a Casati.* 7 marzo 1674. *Ibid.*

(1) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 febbraio 1674. loc. cit. — „...Sopra il tutto la pretentione di voler che la Borgogna resti presidiata solo de' Svizzeri è una impudenza che non ha pari et ch'è un voler dire di fare padroni loro della Borgogna, conditione che fin hora non credo habbi preteso nessun altro potentato del mondo." *Avisi di Beroldingen.* Lucerna, 28 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna a Casati.* Milan, 4 marzo 1674. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 908 *d*.

(2) „La salvezza della già detta Franca-Contea dipende dalla prontezza di questo loro aiuto." *Casati alli cantoni protestanti.* Lucerna, 21 febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 21 febbraio 1674. loc. cit. — *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero, 4 y 20 março 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado* (Albuquerque: el almirante de Castilla). Madrid, 19 abril 1674. Simancas. Estado. *3385.* — Eidg. Absch. VI *A*. 911 *cc*.

(3) *Casati ad Osuna.* Coira, 8 novembre 1673. loc. cit. — Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. XIII. 134).

(4) *Avvisi del Msgr Cibo.* Lucerna, 9 febbraio 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII.

(5) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 15 abril 1673 (Peñaranda; Castel-Rodrigo; Ayala; La Fuente). Simancas. Estado. *3384.* — *Osuna a la reina.* Milan, 14 septiembre 1673. *Ibid.*; *a Casati.* Milan, 26 febrero y 6 marzo 1674. *Ibid.* — *Alvelda a Casati.* Besançon, 30 dicembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Lambien, gouverneur de Monthey, à Stockalper de La Tour.* Monthey, 2 mars 1674. *Ibid.* — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 8 janvier (2de), 15 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 88, 122. — *Nouvelles de Strasbourg.* 15 février 1674. Gazette de France, 1674. p. 188.

(6) *Nouvelles de Milan.* 22 mars et 1er novembre 1673. Gazette d'Amsterdam, 1673. nos 16 et 48. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 31 mars 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII 293. — *Casati a la reina.* Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 15 abril y 7 septiembre 1673. *Ibid.* — *Osuna a la reina.* Milan, 11 de mayo 1673. *Ibid.* „Aunque aquella provincia no dependa de mi govierno." *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero y 16 marzo 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(7) *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 14 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 89. — *Osuna a Casati.* Milan, 7 y 26 febrero 1674. Simancas. Estado. *3385*; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Le conseiller Philippe à Casati.* Baden, 20 février 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Di concedere la leva di qualsivoglia numero per Borgogna non è difficoltà, ma di moversi con le bandiere della medesima superiorità, vi sono grande oppositioni e difficoltà." *Beroldingen al segretario di Stato, a Milano.* Altorf, 18 febbraio 1674. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 27 febbraio 1674. loc. cit. — E. Besson. op. cit. 387 sqq. — Eidg. Absch. VI *A*. 908 *d* (Baden, 24. Februar 1674).

souverain six d'entre les sept dizains du Valais, maîtres des voies donnant accès au pays de Vaud? [1] Or ce patient labeur avait été accompli en vain. Le péril imminent suspendu sur les bailliages comtois laissait indifférents les conseillers de la régence d'Innsbruck et ceux du gouvernement de Vienne. [2] La situation infiniment précaire du château de Joux, dont le commandant appelait inutilement l'ambassadeur d'Espagne à l'aide; [3] la perspective de voir s'effondrer, sur une longueur de cinquante lieues et une profondeur de vingt-cinq, la barrière naturelle qui, de Saint-Claude à Saint-Hippolyte, les protégeait jusque-là contre les tentatives d'extension territoriale de la France, et l'effet déplorable des déclarations faites par La Loubère durant la diète d'Aarau [4] passaient à l'arrière-plan dans les préoccupations des Confédérés, même de ceux de l'ancienne croyance, lesquels, hormis les Soleurois, complètement acquis à la cause du Louvre, fussent sans doute sortis de leur apathie et eussent levé le masque, [5] si Casati avait eu en main de quoi satisfaire leurs besoins financiers croissants. [6]

A Bade, en février, Saint-Romain put renouveler ses protestations contre la présence de troupes helvétiques à la solde de l'Espagne en Franche-Comté et ses instances en faveur de la concession d'une levée à son souverain. [7]

---

(1) *Osuna a la reina.* Milan, 11 de mayo 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Il gran cancelliere di Milano a Stockalper de La Tour.* 30 maggio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Feudi imperiali. Valesia. — *Strambino al duca di Savoia.* Friborgo, 10 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — „En quoy l'on remarque l'effect que faict vostre sel, puisque tous les dizains qui s'en servent vous sont favorables.“ *Stockalper de La Tour al canonico Castelete.* Briga, 6 novembre 1673, „la nuit du entre 3 et 4 mars“ 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; Feudi imperiali. Valesia.

(2) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 18 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonhard Pappus an Bürgermeister Hirzel.* Costanz, 20. Oktober 1673. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 22 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 146. — „Scrivendomi il barone di Zweyer in quanto al governatore di Rheinfelden, ove lo spedii... che egli si scusi d'havere ordine preciso d'Inspruch di non ingerirse negli affari di Borgogna, cosa che, alla verità, m'atterrisse.“ *Casati ad Osuna.* Lucerna, 27 febbraio 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 8 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 32.

(3) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 21 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 29 juin 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 253.

(4) *Malapert à Beroldingen.* Aarau, 6 février 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI A. 905 *e* (Aarau, 14.–16. Februar 1674).

(5) „...Essere perciò hora il tempo di levare la maschera e di mettere in effetto la buona volontà che hanno dimostrato in voce per la conservatione della Franca-Contea.“ *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Dandoles (a los 4 cantones populares) el estado de la Borgoña y que era tiempo de quitarse la mascara y poner en efecto la conservacion de la Franca-Contea.“ *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(6) *Relacion del embaxador conde Casati a Su Mag*d. Baden, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Cassani a Lucerna.* Madrid, 15 novembre 1673. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. Bündnisse. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 25 gennaio e 9 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni (1673—1675). — *Casati à Fribourg.* Lucerna, 6 febbraio 1674. Arch. d'Etat Fribourg. Espagne-Milan. II.

(7) „Il seroit bien juste que les Suisses rappelassent les compagnies qu'ils ont en Franche-Comté, puisqu'il n'en est plus besoin pour la défendre et que l'Espagne peut la mettre en paix et en seureté par le moyen de la neutralité.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 2 décembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 7 janvier 1674. Aff. Etr.

Les cantons purent s'élever derechef contre la prétention du roi Très-Chrétien d'empêcher leurs enseignes de servir « à la défensive » chez d'autres princes étrangers.(1) Le député comtois put contester la réalité des incursions reprochées à ses compatriotes dans le duché de Bourgogne.(2) L'intérêt du débat était ailleurs. Il se portait une fois de plus vers la région du Léman. Souvent déjà, le refus des alliés suisses de la cour de Turin de garantir à leurs confédérés de Berne la possession du pays de Vaud et l'indépendance de Genève avait fait échouer le projet de prise en protection des villes forestières du Rhin.(3) Allait-il entraîner par contre-coup pour le roi Catholique la perte de sa province jurassienne? Il ne fut bientôt plus permis d'en douter.(4) L'occasion s'offrait trop belle au gouvernement du « Mittelland » d'obtenir une fois pour toutes des Lucernois et de leurs adhérents la reconnaissance explicite de ses droits de souveraineté sur les bailliages romands pour qu'il ne la mît pas à profit.(5) Mais les engagements contractés envers la maison de Savoie par les petits cantons étaient trop précis pour que ceux-ci pussent souscrire à l'exigence cependant fort légitime en soi de leurs confédérés protestants.(6) L'entente ne s'était pas produite à ce sujet en 1668 entre les représentants des deux confessions. Elle ne se réalisa pas davantage en 1674, et les instances pressantes adressées par Claude-Ambroise Philippe et son *ad latus* Mairet aux autorités de Fribourg, de Berne, de Lucerne, ainsi qu'à la diète de Bade demeurèrent vaines.(7) La menace française rendait les Suisses prudents, voire trop prudents,(8)

---

Suisse. L. 5; *aux XIII cantons.* Soleure, 17 janvier 1674. *Ibid.* L. 18. — *Le roi à Berne.* 9 janvier 1674. Bibl. Nat. f. fr. 7065 f° 108. — *Saint-Romain à la diète de Lucerne.* Soleure, 20 janvier 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 108. — *Instruktion uff … H. Samuel Frisching unnd H. Sigismund von Erlach ihrer Abgesandtschaft halb uf eine Arauische Conferentz.* 29. und 31. Januar (s. v.) 1674. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch T 793. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 2 febbraio 1674. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 7 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 25. — *Mémoire donné à la diète par Mr de Saint-Romain.* Bade, 27 février 1674. *Ibid.* L. 102; Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. *Louvois à Saint-Romain.* Versailles, 20 mars 1674. Arch. Guerre. CCCLXV. 317. — Eidg. Absch. VI *A.* 905 *d* (Aarau, 14.—16. Februar 1674); 907 *b* (Baden, 25. Februar 1674); 908 *c. Idem;* 910 *m*

(1) *Ibid.* — *Die V cathol. Orte an Saint-Romain.* Luzern, 23. Januar 1674. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III.

(2) *Alvelda a Casati.* Besançon, 30 dicembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati alli cantoni protestanti.* Lucerna, 21 febbraio 1674. loc. cit. — *Osuna á Casati.* Milan, 16 março y 25 abril 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — E. Besson. op. cit. 387 sqq. — Eidg. Absch. VI *A.* 912 zu *d.*

(3) *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 8 febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(4) *Casati a Lucerna.* Lucerna, 28 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Bensi quando la Contea di Borgogna ricadesse sotto il dominio austriaco vi sarebbe molto da temere della garantia di Vaud e Geneva." *Leonardi a Madama Reale.* Lucerna, 29 agosto 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(5) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 1° febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Aarau, 28 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 157. — „Il paroist que Berne voudroit une bien claire et forte promesse de garantie des cantons pour le pays de Vaux." *Le capitaine Schmid au duc de Savoie.* Lucerne, 12 avril 1674 Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. partic. CCCCLIV (mazzo 13).

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 608 *d.*

(7) E. Besson. op. cit. 387 sqq. — Eidg. Absch. VI *A.* 608 *d.*

(8) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 21 dicembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „La malveillance des Suisses était évidente, mais inoffensive." Rousset. Histoire de Louvois. II. 22.

car le désir d'éviter coûte que coûte qu'un changement de domination ne survînt à leur frontière de l'ouest les portait à se raccrocher, comme à une planche de salut, à toutes ouvertures de négociations de paix, même aux plus fallacieuses, pourvu qu'elles parussent susceptibles de donner lieu à de nouveaux atermoiements. A ce titre, le projet de remettre sur pied *in extremis* un traité de neutralité entre les deux Bourgognes sollicitait de façon très particulière leur attention et devait certainement trouver auprès d'eux le meilleur accueil.(1)

*Projet de rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. — Attitude prise au regard de cette question par la France et par l'Espagne. — L'empereur fait le jeu des adversaires de cette dernière puissance. — Subite aggravation des conditions du Louvre. — Ses causes. — Pleins pouvoirs réclamés aux ministres étrangers par la diète de Bade de février. — Avantages acquis de ce fait à Saint-Romain. — Assaut que lui livrent les ambassadeurs de la coalition antifrançaise en Argovie. — L'abstention de Casati. — Efforts du gouvernement de Paris pour empêcher les Confédérés de s'immiscer dans les affaires de la Franche-Comté et d'insister en faveur de la conclusion d'un armistice. — Les cantons cherchent à faire inclure l'évêché de Bâle dans le traité de neutralité projeté. — Difficultés soulevées par l'empereur à ce sujet. — Politique suivie par Louis XIV dans la région de l'Ajoie. — Les troupes de Vaubrun logées dans l'évêché. — Situation difficile du chef du diocèse. — Attitude embarrassée des cantons catholiques. — Traité de Alle (février 1674). — La diète de Lucerne le désapprouve formellement.*

**XVII.** Les vicissitudes des négociations relatives au rétablissement éventuel de la neutralité des deux Bourgognes depuis l'avènement de Louis XIV ont été retracées plus haut, ainsi que dans un précédent volume. On a dit qu'à la missive par laquelle les cantons demandaient le prompt retour à cette neutralité, Saint-Romain avait répondu, au nom de son maître, que celui-ci consentait à la voir renouvelée « au voisinage de la Suisse », formule vague, où se dissimulait le dessein du roi de la restreindre à la seule Franche-Comté et de ne point l'étendre aux villes forestières, à Constance et à l'Autriche antérieure, comme le souhaitaient les Confédérés.(2)

Assez favorable, de prime abord, à l'adoption du projet helvétique, tandis que le gouvernement de Paris s'y montrait hostile, l'ambassadeur de France avait, on l'a vu, réussi à rallier ce dernier à ses vues.(3) Son collègue

(1) *Le capitaine Schmid au duc de Savoie.* Altorf, 16 mars 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. partic. CCCCLIV.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 15 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 137.

(3) *Il capo Schmid al duca di Savoia.* Altorfo, 8 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. partic. 454.

d'Espagne, en revanche, venait de suivre une ligne de conduite inverse. Porté dès l'origine, ainsi que ses supérieurs de l'Escurial, à considérer l'offre de neutralité faite à la Franche-Comté comme une « tromperie » destinée à endormir la vigilance des cantons,(1) Casati avait modifié peu à peu son opinion à cet égard. Ayant pesé avec soin les avantages et les inconvénients de ce « retour au passé », ceux-là lui paraissaient surpasser de beaucoup ceux-ci.(2) A dire vrai, cette opinion, que partageait dans une certaine mesure l'autorité milanaise, ne prévalait encore ni à Madrid, ni à Vienne.(3) Dans ces deux villes, en effet, l'espoir subsistait qu'un nouveau coup de force exécuté sur les terres de Bâle aurait plus de succès que celui tenté par Stahrenberg et que, par suite, de Dôle et de Besançon une offensive sérieuse pourrait être organisée avec Dijon comme objectif.(4) Mais il n'y avait pas à faire fond sur la constance impériale.(5) Bien qu'au Louvre on admît parfaitement qu'à titre exceptionnel Léopold Ier eût un rôle à remplir dans toutes négociations où le statut des bailliages comtois se trouverait en cause,(6) ce prince ne tarda pas à déclarer qu'il n'arrêterait sa décision qu'après avoir pris connaissance de celles des deux rois.(7) C'était, à proprement parler, favoriser le jeu des adversaires de l'Espagne en Suisse et leur donner raison lorsque, emboîtant le pas à Saint-Romain,(8) ils s'opposaient à l'envoi de secours militaires vers le Jura, « tant que Sa Majesté Catholique ne se serait pas prononcée par un oui ou par un non » sur le renouvellement des anciens traités qui, durant plus d'un siècle,

---

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 21 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 109; Arch. Guerre. CCCXXVIII. 523. — *Casati agli sei cantoni cattolici.* Lucerna, 27 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII; *ad Osuna.* Lucerna, 6 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Casati a Berna.* Lucerna, gennaio 1674. *Ibid.* — *Casati agli cantoni protestanti.* Lucerna, 8 febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 905 *a* (Aarau, 14.—16. Februar 1674).

(2) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 6 settembre 1673, 13 febbraio 1674. loc. cit.

(3) *Osuna a Casati.* Milan, 3 enero e 26 febrero 1674. Simancas. Estado. *3385;* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 6 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 79.

(4) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 6 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Saint-Romain à Bouchu.* Soleure, 26 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCLXXVIII. 19. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 12 y 19 abril 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 15 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 122. — *Il gran cancelliere a Casati.* Milano, 25 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) „Leur empereur (est devenu) un capitaine mercenaire des Hollandois à quarante-cinq mille reichsdaller par mois." *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 8 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 32.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 3.

(7) *Leonhard Pappus an Bürgermeister Hirzel.* Costanz, 20. Oktober 1673. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 7 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 5. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 17 janvier 1674. *Ibid.* L. 18. — „Je vous laisse à penser d'où vient que l'empereur remet à se déclarer et que l'Espagne et le comte de Monterey gardent le silence." *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 17 janvier 1674. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — „La réponse de l'empereur aux Suisses . . . est artificieuse . . ." *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 31 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCXVII. 93. — *Los cantones esguizaros al rey de España.* Baden, 5 marzo 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 19 abril 1674 (Albuquerque; el almirante de Castilla). *Ibid.*

(8) *Saint-Romain à la diète de Lucerne.* Soleure, 20 janvier 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. nº 103.

avaient assuré le repos et la prospérité de sa province jurassienne.[1] Or l'hésitation était plus grande que jamais à Madrid. Au total, ni l'ambassadeur à Lucerne, ni les gouverneurs de Milan et des Pays-Bas ne réussissaient à obtenir des directions quelque peu nettes quant à l'attitude à observer de leur part à l'endroit des sollicitations helvétiques en Espagne,[2] où l'on s'attardait en revanche à l'idée de ne faire droit à ces dernières que si Soleure et les cantons protestants assumaient, eux aussi, au préalable la protection de la Franche-Comté.[3]

Il était à prévoir que l'entrée consécutive de Vaubrun et de Navailles dans le bailliage d'Amont aggraverait les conditions mises par Louis XIV au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes.[4] En réalité ce fut là ce qui se produisit. Dans une missive adressée à Saint-Romain, le 24 février, soit la veille même de l'ouverture de la diète générale de Bade, Pomponne lui prescrit en effet « de marquer expressément que les choses demeureront de part « et d'autre en l'estat qu'elles se trouveront lors de la signature du traité » et que « en ce qui touche les rapports futurs entre l'Alsace et les pays hérédi- « taires d'Autriche, il n'y aura d'autres conditions que celle de toute bonne « correspondance et cessation d'hostilités ».[5] Dès lors que la nouvelle de la prise de Gray et de Vesoul était incessamment attendue, on prétendait au Louvre réduire d'autant l'importance de la zone à neutraliser, alors, en revanche, qu'à Madrid et à Bruxelles on inclinait à ne pas entrer en négociations avec le monarque français aussi longtemps que ses troupes n'auraient pas repassé la Saône et le Doubs.[6]

Afin d'être prêts à tous événements et de donner satisfaction aux gouvernements cantonaux, Saint-Romain s'était préoccupé d'obtenir de son maître

(1) *Saint-Romain à la diète de Lucerne.* Soleure, 20 janvier 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII; Aff. Etr. Suisse. XLIX. 17. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 e 22 febbraio 1674. loc. cit. — „La neutralità pareva buona per tutti, se gli Austriaci vi fussero potuti concorrere." *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 17 febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674.* Simancas. Estado. *3385.* — „Reconozco en todo caso que toda la amistad y obligacion d'essos cantones, especialmente de los confederados, se reduce en vez de cumplir con el tenor de las ligas, a pasar officios y proseguir trattados de neutralidad, gastando en palabras el tiempo que los enemigos no solo de Su Mag^d, sino d'ellos emplean en las obras." *Osuna a Casati.* Milan, 16 marzo 1674. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 12 abril 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(2) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 3 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. VI supp^t. 146. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 18 janvier 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 25 enero 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Casati alli XIII cantoni.* Lucerna, 1° marzo 1674. *Ibid.; alli sei cantoni cattolici.* 1° marzo 1674. *Ibid.* — *Osuna a Casati.* Milan, 6 março 1674. loc. cit.

(3) „Y que asi seria bien acompañar la neutralidad de otro resguardo mas seguro, obligandose los cantones protestantes y el de Solotorno ... a la defensa de Borgoña." *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 25 enero 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(4) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 31 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 15.

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 24 février; Versailles, 7 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 36; L. 115.

(6) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 10 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 98. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 24 février 1674. loc. cit.

des pleins pouvoirs qui lui permissent de régler « en vingt-quatre heures » la question de la neutralité comtoise lorsqu'elle viendrait à l'ordre du jour de la diète. (1) Et il y avait réussi. (2) Quand donc l'on apprit à Soleure que Zurich conviait les députés du Corps helvétique à se réunir à Bade le 26 février, l'ambassadeur du roi Très-Chrétien ne douta pas que l'empereur et le roi Catholique eussent fait remettre à leurs représentants à Lucerne l'autorisation de se rallier au projet dont l'adoption, même en cet instant tardif, était jugée capable de sauver la Franche-Comté du danger qui la menaçait. (3) Il en était d'autant plus persuadé que le gouverneur autrichien de Fribourg-en-Brisgau se déclarait disposé à entreprendre à cette fin le voyage d'Argovie et que le bruit se répandait que, cédant aux instances de ses alliés des petits cantons, le monarque espagnol consentait à placer en dépôt entre leurs mains les trois bailliages jurassiens. (4) Or cette supposition était erronée. Ni Casati, ni le commissaire impérial Wirz de Rudenz ne se trouvaient en mesure de donner la réplique à Saint-Romain sur le terrain où celui-ci se promettait de les entraîner. Toutefois ce n'était point à dire qu'ils fussent complètement désarmés. (5) Loin de là. Tenus en éveil par eux, les Confédérés ne devaient pas oublier, qu'en janvier 1668 déjà, le roi Très-Chrétien avait fait miroiter devant leurs yeux la promesse d'assurer le repos de la Franche-Comté et que, quelques jours plus tard, l'armée de Condé envahissait délibérément cette province. (6)

Dans la réalité, à son arrivée à Bade, le 25 février, l'ambassadeur de Louis XIV y trouva les esprits aigris à son égard et portés à protester autrement que par des paroles contre l'entrée des forces françaises dans le bailliage d'Amont. (7) Le député du gouvernement de Besançon l'avait précédé en Argovie. (8) Les ministres de l'empereur et des Provinces-Unies l'y suivirent au bout de vingt-quatre heures. (9) Tous deux insistèrent aussitôt, d'une part sur les contradictions de la politique du Louvre, lequel, bien qu'il affirmât nourrir des desseins

---

(1) *Les XIII cantons et alliés à Saint-Romain.* Zurich, 8 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 6. *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 4 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 95. — *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 8 febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Négoc de Mr de Saint-Romain en 1674.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(2) *Pouvoir du roy à Mr de Saint-Romain pour la neutralité de la Franche-Comté.* Saint-Germain-en-Laye, 31 janvier 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII; St-Arch. Bern. Burgundbuch *G* 417. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 14 février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 27.

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 17 et 18 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 100, 102.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 4 et 17 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 95, 100. — Eidg. Absch. VI *A*. 876 *c*.

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 17 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 100.

(6) „Questa vicinanza di S. M. Christma tiene tutti questi cantoni in brida e li Bernesi, fra gli altri, sono mortificatissimi.“ *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 5 marzo 1674. loc. cit.

(7) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 8 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 29; *à Louvois.* Soleure, 17 et 23 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 100, 103. — *Beroldingen a Casati.* Bada, 26 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 marzo 1674 *Ibid.* — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674.* Simancas. Estado. 3385

(8) *Saint-Romain à Pomponne* Bade, 3 mars 1674. Aff. Etr. Suisse L. 107.

(9) *Ibid.* — *Il colonello Beroldingen a Casati.* Bada, 28 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri.

pacifiques à l'endroit des bailliages comtois,[1] ne continuait pas moins à solliciter des cantons de puissantes levées de troupes,[2] et, d'autre part, sur la nécessité de la réouverture des routes et passages de la Suisse aboutissant au Jura.[3] On attendait avec impatience la venue de l'ambassadeur d'Espagne. Ce fut en vain. Sans instructions de Madrid, sinon de Milan, sans pouvoirs réguliers pour traiter avec les membres de la diète la seule question qui tînt à cœur à ces derniers,[4] Casati s'était arrêté à Wettingen, « au voisinage de Bade », d'où il comptait suivre, à l'abri des instances trop pressantes de ses partisans et de ses adversaires, la marche des négociations.[5] Il lui eût été loisible certes, à l'exemple du commissaire impérial, de discuter « à côté ». Il s'y refusa, mais ne put dissimuler aux députés de l'assemblée, qui le vinrent trouver, la situation cruelle où le plaçait l'absence d'ordres précis de son gouvernement.[6] L'occasion s'offrait dès lors belle à Saint-Romain de porter un coup droit à son contradicteur. Il ne la laissa point échapper.[7] Convaincu que si celui-ci, en plein accord avec Zurich, n'avait pas demandé l'ajournement de la diète, c'était dans la pensée que la nouvelle du siège de Gray déciderait Berne à changer d'attitude,[8] l'ambassadeur français, non content de détourner ce dessein, paya d'audace et se déclara prêt à « conclure », séance tenante, pour peu que les envoyés autrichien et espagnol fussent dans les mêmes dispositions.[9] Acculé, le représentant de l'Escurial riposta de façon

(1) Eidg. Absch. VI *A.* 908 *c* (Baden, 25. Februar 1674).

(2) „E così evidente che la Francia finge solo d'inclinare alla neutralità predetta per divertire le S. Vostre dall'applicatione che merita la conservatione di un così loro importante antemurale.“ *Casati aux députés des cantons protestants réunis à Aarau.* Lucerne, 8 février 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Osuna a Casati.* Milan, 18 abril 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 908 *d*, 910 *m*.

(3) *Casati aux députés des cantons protestants réunis à Aarau.* Lucerne, 8 février 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 22 febbraio 1674. *Ibid.* — *Mémoire* („En cas qu'on demande . . .“). 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 321. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 3 mars 1674. *Ibid.* L. 107. — „. . . pues para la cantitad de la gente que se ha pedido, no puede entrar la presuncion que pueda ser a offensa, quando no fuera tampoco bastante para la defensa, de manera que no subsiste el pretexto de negar uno y otro.“ *Osuna a Casati.* Milan, 25 abril 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 909 *f*.

(4) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 27 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Li deputati delli XIII cantoni a Casati.* Bada, 28 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 3 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 107; *à Vitry.* Bade, 4 mars 1674. *Ibid.* XLIX. 49. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674.* Simancas. Estado. *3385.* — Eidg. Absch. VI *A.* 608 *e*.

(6) *Casati alli tredici cantoni.* Lucerna, 1° marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674.* Simancas. Estado. *3385.* — Eidg. Absch. VI *A.* 908 *e*.

(7) *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 6 mars 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 106.

(8) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 7 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 115.

(9) *Saint-Romain à Berne.* Besançon, 14 février 1674. St-Arch. Bern. Burgundbuch *G* 443. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 3 mars 1674. loc. cit. — *Los cantones esguizaros al rey de España.* Baden, 5 marzo 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Avvisi del Mgr Cibo.* Lucerna, 9 marzo 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674, etc.* Simancas. Estado. *3385.* — Eidg Absch. VI *A.* 909 *h* (Baden, 25. Februar 1674).

fort adroite en suggérant la négociation d'un armistice et chercha à pénétrer le sens exact des divers groupements d'opinion qui se faisaient jour autour de lui.(1) Certes l'absence de son rival et les motifs désormais connus de celle-ci lui assuraient un avantage marqué sur « tous les ministres de la maison d'Austriche ».(2) Chez les protestants en particulier, la volonté semblait très arrêtée de défendre la Franche-Comté, si le roi Très-Chrétien repoussait l'idée du rétablissement de sa neutralité, mais aussi de n'accorder ni levée, ni passage au roi Catholique, au cas où l'insuccès des démarches helvétiques serait imputable à ce prince.(3) En revanche, la trêve proposée était une arme à deux tranchants.(4) Si sa discussion, aisée à traîner en longueur, favorisait la progression de l'avance française au delà de la Saône, elle donnait aussi à l'empereur le loisir de rassembler un corps de troupes d'invasion dans le Brisgau, à proximité des villes forestières,(5) et aux Suisses le prétexte d'intervenir comme parties dans les négociations relatives au statut de la province espagnole, voire de se substituer aux gouvernements de Vienne et de Madrid et de traiter en leur nom, à supposer que Casati et Wirz de Rudenz ne reçussent pas à temps les pouvoirs à ce nécessaires.(6) Or on jugeait à Paris qu'une telle immixtion des Confédérés dans les affaires de leurs voisins d'Outre-Jura, à moins qu'elle ne se produisît à la demande expresse des chefs des deux branches de la maison d'Autriche, devait être évitée à tout prix, car elle menaçait d'entraver la complète réalisation des plans du roi Très-Chrétien dans cette région.(7)

---

(1) „Mi pare che essendo le cose ridotte in quel stato, converrà accettare qualsivoglia partito." *Beroldingen a Casati.* Bada, 26 febbraio 1674. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 1° marzo 1674. loc. cit. - *Casati aux XIII cantons.* Lucerne, 1er mars 1674. Simancas. Estado. *3385*; Arch. di Stato Lombardi (28 febbraio). — *Casati agli cantoni cattolici.* Lucerna, 5 marzo 1674. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 10 mars 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) *Le conseiller Philippe à Casati.* Baden, 20 février 1674. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 1° marzo 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Vitry.* Bade, 4 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 49. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 3 mars 1674. loc. cit. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674.* Simancas. Estado. 3385. — *Courtin et Barrillon à Gravel.* Cologne, 15 mars 1674. Aff. Etr. Cologne. XII. 139. — *Saint-Romain aux cantons.* Soleure, 22 mars 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 109.

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 18 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 102. — *Mémoire donné à la diète par Mr de Saint-Romain.* Bade, 27 février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 102. — *Il colonello Beroldingen a Casati.* Bada, 28 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati agli cantoni cattolici.* Lucerna, 5 marzo 1674. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674.* Simancas. Estado. 3385. — *Casati ad Osuna.* Bremgarten, 31 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado* (Castel-Rodrigo; Albuquerque; el Almirante de Castilla). Madrid, 12 abril 1674. Simancas. Estado. 3385; Madrid, 8 mayo 1674 (el cardenal Aragon; Albuquerque; el almirante de Castilla). *Ibid.* — *Osuna a la reina.* Milan, 16 marzo 1674. *Ibid.* Eidg. Absch. VI *A*. 909 *h*.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars 1674 (Ire). Arch. Guerre. CCCCXVII. 112.

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 3 mars 1674. loc. cit.

(6) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars 1674 (Ire). Arch. Guerre. CCCCXVII. 112. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 10 mars 1674. *Ibid.* — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 22 mars 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 109.

(7) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars 1674 (Ire). Arch. Guerre. CCCCXVII. 112. — *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 21 mars (Ire) et 5 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 58, 77.

C'était déjà trop que les cantons prétendissent exercer une sorte de contrôle sur les relations du monarque français avec l'évêque de Bâle et provoquer l'inclusion de celui-ci et de ses Etats dans un traité où l'on ne se proposait de sauvegarder en principe que les intérêts des deux Bourgognes. Depuis l'aggravation survenue dans ses rapports avec Berne, le prélat de Porrentruy n'avait cessé de supplier ses alliés suisses de solliciter des grandes puissances voisines l'engagement formel que leurs armées respecteraient mieux désormais les frontières de l'évêché. (1) Ces démarches avaient eu tout d'abord peu de succès. Léopold Ier continuait à considérer le souverain temporel de l'Ajoie comme un prince d'Empire, astreint à l'obligation de livrer passage à ses troupes et de leur fournir des quartiers d'hiver sur ses terres. (2) Quant à Louis XIV, outre que les affinités politiques de l'évêque lui étaient suspectes, outre que sa prétention de faire juger à Spire le différend de Moutier-Grandval lui paraissait déplacée, (3) il estimait plus que jamais nécessaire de tenir celui-ci dans sa dépendance, d'approuver en un mot sa résistance aux ambitions bernoises (4) ou de laisser ces dernières suivre leur cours, selon les vicissitudes infiniment déconcertantes des négociations entamées par Saint-Romain au pied du Gurten. (5) La ténacité du prélat devait cependant recevoir sa récompense. Après que, en juin 1673 il se fut opposé sans arrière-pensée à l'entrée dans ses Etats de contingents lorrains à la solde impériale; (6) après que, deux mois plus tard, il eut rendu visite au roi à Brisach, (7) ce prince consentit enfin à satisfaire son désir. (8) Mais il ne s'agissait là en somme que d'une déclaration unilatérale, c'est-à-dire sans valeur aussi longtemps que le chef de l'Empire n'en aurait pas accordé une semblable. Les protecteurs suisses de Jean-Conrad de Roggenbach insistaient en conséquence pour que celui-ci la sollicitât sans retard, tant était grande leur appréhension qu'il ne délaissât la cause autrichienne pour celle de la France. (9) Or, à Vienne on ne lui pardonnait pas sa nouvelle attitude. Sa requête y fut par suite accueillie avec une froideur marquée. (10) Menacé par l'empereur, dont il espérait à tort des encouragements, le prélat se tourna vers les cantons et s'enquit auprès d'eux de l'assistance qu'ils lui

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 166.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 10.

(3) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 4 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 172.

(4) „On pourroit bien commancer de mettre en quelque intelligence cet evesque (de Basle) avec Mr de Savoye contre les Bernois." *Mémoire de Saint-Romain.* Soleure, 27 avril 1673. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* fo 1075.

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 10 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 170. — *Le roi au même.* Saint-Germain-en-Laye, 22 février 1673. *Ibid.* 213.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 4 août et 5 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 36. 101.

(7) „Non senza pericolo d'una secreta intelligenza fra d'essi." *Casati alli cantoni cattolici.* Lucerna, 6 febbraio 1674. loc. cit.

(8) *Ibid.*

(9) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 101. — Eidg. Absch. VI *A.* 892 *n* (Baden, 18., 21. September 1673).

(10) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 12 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 120.

prêteraient en cas de nécessité.(1) A Lucerne, le 18 décembre 1673, la diète catholique prit connaissance de ses doléances, mais, influencée par les démarches contraires de Casati, refusa de les appuyer à fond et décida d'attendre, avant d'intervenir, qu'une violation formelle des frontières de l'évêché se fût produite.(2)

Au total, la situation faite au prince de Porrentruy était des moins enviables. A peu près abandonné de ses alliés d'Helvétie, dont la bienveillance n'allait pas jusqu'à l'admettre dans leur *Défensional*, à cause de la difficulté que présentait la protection efficace de ses Etats;(3) en butte à l'hostilité de l'empereur, qui répugnait à reconnaître sa neutralité, comme celle de la Franche-Comté d'ailleurs, et fournissait ainsi un prétexte sérieux aux virulentes attaques du ministre du Louvre à Soleure,(4) il hésitait cependant encore à s'engager au gouverneur de Brisach à barrer la route aux Autrichiens, si ceux-ci tentaient de pénétrer dans ses terres pour gagner Saint-Hippolyte.(5) Le coup de main de Stahrenberg, exécuté de nuit, le prit au dépourvu et l'exposa aux représailles de Vaubrun, dont les forces atteignirent le cœur de l'évêché et poussèrent leur marche au delà de Pont-de-Roide.(6) A cette fois, les cantons catholiques ne purent se dérober davantage aux instances du chef du diocèse de Bâle. Celui-ci protestait auprès d'eux et contre les déprédations commises par les Impériaux à leur passage dans l'Ajoie et contre l'occupation partielle de ce pays par une armée française qui, elle du moins, ne s'y livrait à aucun excès.(7) Or, loin de s'émouvoir de l'acte hardi accompli le 22 janvier par le général de Léopold Ier, les petits Etats de l'alliance espagnole y avaient applaudi en secret.(8) La réplique immédiate et énergique du gouverneur de Brisach eut pour effet en revanche de les exaspérer et de provoquer de leur part des menaces accueillies avec indignation à Paris, encore qu'on y blâmât la préci-

---

(1) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 14 décembre 1673. Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 134. — *Avvisi del Msgr Cibo.* Lucerna, 22 dicembre 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 895 *a* (Luzern, 18.—20. Dezember 1673).

(2) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 21 dicembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Avvisi del Msgr Cibo.* Lucerna, 22 dicembre 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 et 21 janvier 1674; *à Louvois.* Soleure, 17 février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 10, 27; Arch. Guerre. CCCCXVII. 100. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 18 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 18. — *Relation de mon voyage à Berne* (par La Loubère). février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 78. — Eidg. Absch. VI *A.* 895—896 *a.*

(3) *Leonardi al marchese di San Tomaso.* Lucerna, 22 marzo 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 918 *t* (Baden, 28. März 1674).

(4) *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 18 janvier 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 8 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 29.

(5) *Il capitano Schmid al duca di Savoia.* Lucerna. 24 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 30.

(6) *Solothurn an Basel.* 30. Januar 1674. St-Arch. Basel. Politisches. V 2 (Hollændischer Krieg. 1672—1675). — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 1er février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 1° febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Il Landvogt G.-E. Crivelli a Casati.* Porrentruy, 6 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Avvisi del Monsgor Cibo.* Lucerna, 9 febbraio 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIII. 227 sqq.).

(7) *Der Bischof von Basel an die XIII Orte.* Pruntrutt, 28. Januar 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 1er février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 1.

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 4 février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 53.

pitation apportée par Vaubrun à pénétrer dans les terres de l'évêché. (1) A dire vrai cependant, leur attitude n'était pas sans excuse. Ils la jugeaient même hautement patriotique, car elle leur était dictée par le souci de combattre le développement exagéré de la puissance du roi Très-Chrétien à leurs frontières. (2) L'entrée des armes de celui-ci dans la région de Porrentruy ne devait-elle pas être considérée comme une première étape vers l'invasion de la Franche-Comté? (3) Mais, divisés entre eux, ce qui apparut une fois de plus durant leur diète du 22 janvier, laquelle se sépara dans l'attente du coup de main préparé par Stahrenberg, (4) et privés en outre de l'appui des protestants, que l'ambassadeur de Savoie leur représentait dans ce temps comme acquis, sous les auspices de l'Espagne et des Provinces-Unies, à un projet de diversion du côté du Faucigny au cas où des forces françaises envahiraient l'Italie, (5) que pouvaient-ils entreprendre pour tenter d'arrêter ou de modifier le cours des événements? Les députés dépêchés par eux à l'évêque, dont une garnison de vingt-et-un Suisses défendait la résidence sous les plis de la bannière helvétique, (6) assistèrent impuissants à l'occupation de ses Etats et à la conclusion du traité de neutralité que Vaubrun lui imposa à Alle, dans les premiers jours de février 1674, avant de consentir à l'évacuation de l'Ajoie. (7)

Etant constaté la dépendance dans laquelle il se trouvait à l'égard de ses protecteurs de la Ligue Borromée, Jean-Conrad de Roggenbach ne pouvait guère se dispenser de solliciter leur agrément en cette conjoncture et de les prier de ratifier l'engagement qu'il venait de prendre, afin de lui donner plus

(1) „Non esentano da disturbi e da male sodisfattioni le risoluzioni de Svizzeri di prender l'armi in diffesa del vescovo di Basilea contro il Sor de Vaubrun, che comanda ne' confini dell' Alsatia per questa Corona, il quale aggravatosi del passagio permesso a Spagnoli sopra le sue terre haveva voluto risarcirsi con renderlo incomodato d'alcune truppe fatte passare sopra di lui Stati." *Asc. Giustinian al Senato* Parigi, 28 febbraio 1674 (1a). Frari. Francia. CLIVbis. n° 50.

(2) *Avvisi del Msgr Cibo.* Lucerna, 9 febbraio 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII.

(3) „Gli inviati dalli cantoni avisano essere finalmente la mira de Francesi d'assicurarsi del paese di detto vescovo per stringere maggiormente la Borgogna ed escluderli il soccorso per quella cosa di molta conseguenza, anco per li medesimi cantoni, che perciò si trovono in qualche confusione, considerando di qual impegno sia l'opporsi e di pessima conseguenza il non farli." *Casati ad Osuna.* Lucerna, 2 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 18 mars: *à Pomponne.* Soleure, 24 mars 1674. Arch. Guerre. CCCLXXVIII. 72: Aff. Etr. Suisse. L. 150.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure. 28 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 91. — Eidg. Absch. VI *A*. 900 *a* (Luzern, 22.—24. Januar 1674).

(5) *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 11 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 83. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 18 e 25 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrb. für Schweiz. Gesch. XIII. 227 sqq.).

(6) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna. 25 gennaio 1674. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 27 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 91. — Eidg. Absch. VI *A*. 900 *a* (Luzern, 22.—24. Januar 1674).

(7) *Progetto di capitolatione del vescovo di Basilea col marchese di Vaubrun.* Alle, 1° febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 4 février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 58. — *Avvisi del Msgr Cibo.* Lucerna, 9 febbraio 1674. Arch Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 15 marzo 1674 (Cardenal Aragon; Castel-Rodrigo; Albuquerque; Condestable de Castilla). Simancas. Estado. 3385.

de poids.[1] A la suggestion de Casati, ceux-ci refusèrent de façon très nette d'approuver sa nouvelle ligne de conduite et le menacèrent d'un abandon total s'il y persévérait.[2] Inspirée par l'Espagne et par l'Autriche, la politique étrangère des petits cantons était le reflet fidèle de leurs affinités héréditaires. La pensée leur était insupportable que le prélat de Porrentruy pût déserter la cause de l'Empire pour devenir un vassal du roi Très-Chrétien.[3] Grâce à leurs hésitations et à leur manque de fermeté, dû en partie à la difficulté de concilier l'antinomie manifeste de certaines clauses des traités conclus par eux avec leurs voisins, les Confédérés de l'ancienne croyance avaient vu se fermer devant les levées de leur allié de Madrid les routes suisses aboutissant au Jura. Mais ils entendaient que celles de l'évêché restassent accessibles à la maison de Habsbourg, assurassent désormais ses communications avec la Franche-Comté de Bourgogne et lui permissent de secourir Salins, Dôle et Besançon.[4] La convention signée par l'évêque de Bâle avec Vaubrun étant unilatérale, puisque conclue à l'insu de l'empereur, demeurait donc nulle à leurs yeux.[5] Au fond ils se trouvaient enfermés dans ce dilemme: ouvrir ou fermer à l'Autriche ou à la France, mais à toutes deux à la fois, les passages de l'Ajoie.[6] Incapables de le résoudre, ils préférèrent s'en remettre à la décision de la diète générale et attendre l'issue des négociations engagées au sujet de la neutralité des bailliages comtois.[7] Le commissaire impérial protestait contre la présence de forces royales dans la région de Porrentruy et demandait leur éloignement.[8] On convint d'aviser simultanément les gouvernements de Paris, de Madrid, de Vienne, de Bruxelles et de Besançon que le Corps helvétique unanime entendait désormais associer dans ses préoccupations les intérêts des sujets jurassiens du roi Catholique et ceux des populations soumises à la juridiction du prince-évêque de Bâle.[9]

(1) *Avvisi del Mgr Cibo.* Lucerna, 9 febbraio 1674. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 902 *a* (Luzern, 7. Februar 1674).

(2) *Casati agli cantoni cattolici.* Lucerna, 1° febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati agli cantoni cattolici.* Lucerna, 7 febbraio 1674. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft. Burgund. III. — *Avvisi del Mgr Cibo.* Lucerna, 9 febbraio 1674. loc. cit. — *Relation de mon voyage à Berne* (par La Loubère). février 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 10 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 98. — „Le comte Cazati fait ce qu'il veut des cantons catholiques . . .“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 15 février 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 17 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 100. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 9 e 21 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 15 marzo 1674. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 902 *a.*

(3) *Casati agli cantoni cattolici.* Lucerna, 1° febbraio 1674. loc. cit. — *Les V cantons catholiques à l'évêque de Bâle.* Lucerne, 7 février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 57. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 10 février 1674. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 9 marzo 1674. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 902 *a.*

(4) *Les V cantons catholiques à l'évêque de Bâle.* Lucerne, 7 février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 57. Eidg. Absch. VI *A.* 902 *a.*

(5) *Ibid.*

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 911 *bb* (Baden kathol., 25. Februar 1674).

(7) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Eidg. Absch. VI *A.* 911 *bb.*

(8) *Ibid.* — *Le roi à Lucerne.* Saint-Germain-en-Laye, 1er mars 1675. St-Arch. Luzern. Französ Königsmissiven. n° 271.

(9) *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 909 *g.*

*Continuation des divergences de vues parmi les cantons quant à l'interprétation du « fidèle égard » réclamé d'eux par l'Autriche. — Déclarations du général d'Erlach relative à l'usage des passages aboutissant au Jura. — Emoi provoqué aux Ligues par la nouvelle de la chute de Gray. — Mission helvétique auprès de Navailles. — Etendue de la défaite essuyée par Casati dans les premiers jours de mars. — Ses causes. — Raisons de celui-ci d'escompter une prochaine revanche sur son adversaire. — Déception que produit à Madrid le recès de Bade du 6 mars. — Négociations helvéto-françaises en vue de la conclusion d'un armistice en Franche-Comté. — Leur peu de succès. — Incohérence des décisions arrêtées à la cour d'Espagne. — La diète générale suspendue durant trois semaines. — Motifs de cet ajournement. — Attitude énergique du gouverneur de Milan. — Unité de direction de l'effort français. — Les dépêches royales du 21 mars. — Reprise de la session de la diète en Argovie. — L'empereur et les deux rois hostiles, pour des raisons diverses, au projet de rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes. — Difficultés qu'éprouve la diplomatie espagnole à dissimuler son double jeu en cette conjoncture. — Avantages que présente pour la France la conquête de la Franche-Comté par échelons, plutôt que d'une seule traite. — Les cantons protestants semblent se désintéresser du sort de cette province.*

**XVIII.** Tout d'abord favorable, semblait-il, à la cause austro-espagnole, la diète réunie à Bade dès le 25 février n'avait pas tardé, on l'a dit, à décevoir les espérances des représentants de la maison de Habsbourg. La production spontanée par l'ambassadeur de Louis XIV de ses pleins pouvoirs, contrastant avec l'impossibilité où se trouvaient Casati et Wirz de Rudenz d'exhiber les leurs, était pour une bonne part certes la raison déterminante de ce changement d'attitude des Confédérés, mais non pas la seule. (1) L'argent répandu par Saint-Romain à Berne, où les deux factions se serraient de fort près, (2) y avait à ce point fait pencher la balance au profit de celle du Louvre que les ministres étrangers accrédités en Suisse étaient convaincus de l'existence d'une entente secrète entre le roi Très-Chrétien et les protestants de ce pays. (3) Ce qui se passa au lendemain de la première audience accordée à l'envoyé français ne fut pas pour les détromper. Comme les députés de l'ancienne

(1) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 14 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 27. — *Le roi aux cantons.* Versailles, 31 mars 1674. *Ibid.* XLIX. 44.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 3 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 94. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674.* Simancas. Estado. *3385.*

(3) „Non dubitando io ormai più che tutta questa machina non segua d'intelligenza fra la Francia e li cantoni protestanti.“ *Casati ad Osuna.* Lucerna, 1° marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Li protestanti negano essere la Borgogna loro antemurale, mentre la Francia confina immediatamente con il Bernese per il paese di Vaud, intieramente piano e aperto . . .“ *Casati ad Osuna.* Bremgarten, 31 marzo 1674. *Ibid.*

croyance, se ressaisissant à la dernière heure, affirmaient que, tant en vertu des combourgeoisies intercantonales que des stipulations de l'*Union héréditaire* austro-helvétique, l'autorité du *Mittelland* avait le devoir d'ouvrir ses passages à leurs supérieurs,[1] le général d'Erlach repoussa avec vivacité cette prétention en se servant d'arguments aussi précis que péremptoires.[2] Dès lors, en effet, que les cités évangéliques n'admettaient pas l'interprétation impériale du « fidèle égard »; dès lors qu'en mars 1634 l'Espagne avait obtenu des catholiques qu'ils s'engageassent à défendre les bailliages comtois en échange de la promesse donnée par elle d'appuyer ses alliés d'Helvétie les armes à la main s'ils entraient en conflit avec leurs adversaires confessionnels, ceux-ci se considéraient comme dégagés de l'obligation de prendre en protection des terres appartenant à la maison d'Autriche.[3] Bien plus, et c'était là le point nouveau et capital de son « raisonnement », à supposer que les auxiliaires levés par l'Escurial dans la région du Gothard fussent autorisés à pénétrer dans le « Mittelland » aux termes du pacte fédéral, il ne leur eût pas été possible de gagner le Jura sans emprunter les routes du pays de Vaud, que les cantons forestiers s'obstinaient à ne point vouloir couvrir de la garantie helvétique.[4] Enfin les Conseils du plus puissant des Etats confédérés déclaraient ouvertement regretter d'avoir, en avril 1673, agréé le passage sur les terres de celui-ci de troupes avouées par l'Espagne, parce que ces troupes, en servant à l'offensive contre le duché de Bourgogne, exposaient Berne aux reproches justifiés du gouvernement de Paris.[5] Par malheur cette « belle tenue » des magistrats siégeant au pied du

(1) *Osuna a Casati.* Milan, 6 março 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Pretesero questi deputati fattionarii di Spagna sostenere essere li Bernesi et tutti li altri cantoni, tanto in virtù della lega helvetiale, quanto della hereditaria di Casa d'Austria, tenuti alla concessione d'esso passo, quand'anco non vi concorressero le altre ragioni e massime di buon governo praticate dai loro predecessori, specialmente nel 1521 et 1636." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 901 *o.*

(2) *Instruktion uff Herrn Samuel Fisching, alt Schultheiss und Herrn Sigismund von Erlach, alt Venner und Generaln der Stadt Bern, ihrer Abgesandtschafft halb uf eine Arauische Conferentz.* 29. und 31. Januar (s. v.) 1674. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 793. — *Casati a la reina.* Lucerna, 14 febrero 1674 Simancas. Estado. *3385.* — „Il Sigr Generale d'Herlac, ben presto se ne districo, rispondendo loro non essere i Sri suoi superiori tenuti ne al soccorso, ne al passo, *primo* per essersi risolta rispetto alli cantoni protestanti la lega hereditaria austriaca del 1511, che conteneva il fidel risguardo, havendo la Spagna per detta Franca-Contea stipulato con li cantoni cattolici la lega del 1634, in cui virtù s'è promesso assistenza in favore di questi, specialmente contro detti protestanti, *secondo* sicome necessariamente per andare in detta Franca-Contea dalli paesi antichi di Berna convien passare per quello di Vaud, così non sendo questo incorporato nella lega e deffensionale helvetico, per conseguenza non essere detti Sri suoi superri tenuti per esso di concedere il passo alli cantoni cattolici, ch'hanno rivocato l'Abscheid di marzo e maggio 1668." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1674. loc. cit. — *Osuna ad Alvelda.* Milan, 25 abril 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 8 mayo 1674 (el cardenal Aragon; Albuquerque; el almirante de Castilla). Simancas. Estado. *3385.* — Eidg. Absch. VI *A.* 919 *b* (Baden evangel., März 1674).

(3) *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 27 janvier 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1674. *Ibid.*

(4) *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 19 ottobre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 1° e 8 febbraio e 8 marzo 1674. *Ibid.*

(5) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 1° marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1674. loc. cit. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674.* Simancas. Estado. *3385.* — Eidg. Absch. VI *A.* 919 *b* (Baden evangel., März 1674).

Gurten était de pure façade.[1] Approuvés de leurs collègues des autres cités évangéliques, ils y eussent renoncé sur l'heure, si les « Waldstætten » avaient consenti à défendre les intérêts bernois dans la région du Léman et par suite à exiger du duc de Savoie la stricte exécution du traité de Saint-Julien.[2] Mais c'était là chose à laquelle il ne fallait songer tant que durerait l'alliance helvéto-piémontaise et qu'un envoyé vigilant de la cour de Turin résiderait à Lucerne. Aussi les négociations à ce sujet demeurèrent-elles en suspens.[3]

Ce fut dans ces entrefaites que parvinrent coup sur coup à la diète la nouvelle de l'« enlèvement » du prince Guillaume de Fürstenberg à Cologne, enlèvement qualifié par le roi Très-Chrétien d'attentat au droit des gens (14 février),[4] celle de la chute de Gray (15 février)[5] et enfin celle de l'occupation de Germersheim au moment où l'électeur-palatin s'apprêtait à livrer cette ville à l'empereur (1er mars).[6] De ces trois nouvelles, la deuxième seule provoqua un émoi réel au sein des Ligues.[7] Dans la province jurassienne servaient à cette heure une dizaine d'enseignes des cantons catholiques, dont deux de Fribourg faisaient partie de la garnison de la place conquise.[8] Une certaine inquiétude se manifestait à leur sujet. Saint-Romain n'avait-il pas demandé qu'on instruisît « leur procès » aux officiers prisonniers, de manière à bien établir l'infraction aux traités relevée à leur charge?[9] Navailles jugea plus sage de fermer les yeux sur celle-ci. Alors que la garnison de Gray

---

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 11 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 30 novembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLIX. 221. — *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 14 janvier et 1er avril 1674. loc. cit.; *à Louvois.* Soleure, 28 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 91. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 9 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1674. loc. cit.

(3) *Memoria mandata alli amici dall' auditore Leonardi.* 15 marzo 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(4) *Le roi à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 24 janvier 1674. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676); St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. nº 105. — *Gravel à Pomponne.* Ratisbonne, 22 février 1674. Aff. Etr. Allemagne. CCLXXVII. 55. — *Le roi à l'abbé de Gravel.* Versailles, 28 février 1674. ap. Londorp. Acta publica. X. 131. — Pellisson. Lettres historiques (Paris, 1729). t. II. 115 (XCIV). — Depping. Geschichte des Krieges der Münsterer u. s. w. p. 220. — Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies. IV. 654 sqq. — Longin. François de Lisola (Dôle, 1900). p. 209, 210. — L. Ennen. Frankreich und der Nieder Rhein (Köln, 1855). I. 327. — *Traité curieux sur l'enlèvement du prince de Fürstenberg.* Bibl. Nat. Portef. Fontanieu. CCCCXCIV—CCCCXCV. 101—106. — E. Münch. Geschichte des Landes und Hauses Fürstenberg. III. 171. — Reisseissen's. Strassburg. Chronik (ed. Reuss. 1877). p. 56. — A. Wolf. Fürst Lobkowitz (Wien, 1869). 397. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre). I. 128.

(5) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 8 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Alvelda a Casati.* Besançon, 8 marzo 1674. *Ibid.* — „L'entrée des troupes du roy dans la Franche-Comté sous le commandement du duc de Navailles, etc." (Gazette de France. 1674. p. 205. nº 27). — Dunod. Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne. p. 715.

(6) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 7 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 115. — *Pomponne à Gravel.* Versailles, 8 mars 1674. Aff. Etr. Allemagne. CCLXXV. 222. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 18 mars 1674. Arch. Guerre. CCCLXXVIII. 72. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 22 mars 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. nº 109. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 443.

(7) *Saint-Romain à Gravel.* Soleure, 15 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 61.

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 3 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 107. — Ordinaire. Deux époques militaires à Besançon (1856). t. II. 334.

(9) *Saint-Romain à Louvois.* Oberbuchsiten, 8 mars 1674 (IIe). Arch. Guerre. CCCCXVII. 96.

quittait cette ville, « le baston blanc à la main », le vainqueur, « par considération pour tout le Corps helvétique », permit aux Suisses d'en sortir avec leurs armes et bagages.(1) Cet acte de magnanimité n'atténua que dans une faible mesure le mécontentement provoqué chez les Confédérés par la continuité des succès français aux frontières du Jura.(2) Au cours d'une nouvelle audience qui lui fut donnée le 5 mars, soit l'avant-veille de la clôture de la diète,(3) l'ambassadeur français s'efforça en vain d'amener celle-ci à renoncer à dépêcher auprès de Navailles des députés chargés de convaincre ce général de la nécessité d'une trêve militaire, puisque aussi bien ses pouvoirs l'autorisaient à conclure en vingt-quatre heures la neutralité.(4) Tout en reconnaissant « que les torts étaient du côté de la maison d'Autriche », un très grand nombre de députés inclinaient à n'accorder enseignes et passages qu'à celle des couronnes qui « jusqu'au bout » s'engagerait à respecter le *statu quo* dans les deux Bourgognes.(5) L'intrigue espagnole transparaissait au travers de ce projet. Saint-Romain réussit à en provoquer l'échec.(6) Il parvint même à faire suspendre la concession d'une levée demandée par l'Escurial à ses alliés catholiques, mais tenta sans succès d'obtenir l'ajournement du départ de la mission helvétique pour Gray.(7)

Lorsque, le 7 mars au matin, la diète se sépara, Casati, retiré à Lucerne, hésitait encore à reconnaître l'étendue de sa défaite.(8) Celle-ci, que ses principaux lieutenants jugeaient impossible huit jours auparavant,(9) était due en

---

(1) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 5 marzo 1674. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 12 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „On a dispensé les Suisses de la rigueur de la capitulation.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 17 mars 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 18 mars 1674. Arch. Guerre. CCCLXXVIII. 72. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 28 mars 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. nº 109.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 8 janvier 1674 (2de). Arch. Guerre. CCCCXVII. 88.

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars 1674 (Ire). Arch. Guerre. CCCCXVII. 112.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 3 mars; *à Louvois.* Aarau, 8 mars 1674 (Ire). Aff. Etr. Suisse. L. 107; Arch. Guerre. CCCCXVII. 112. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 8 e 10 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674.* Simancas. Estado. *3385.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 12 abril 1674. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI A. 909 *h* (Baden, 25. Februar 1674).

(5) *Ibid.* — *Instruccion dada de los 13 cantones a los cinco diputados enviados en Borgoña para la suspension de armas y neutralidad.* Bada, 6 março 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars 1674 (Ire). Arch. Guerre. CCCCXVII. 112.

(6) *Los cantones esguizaros al rey de España.* Baden, 5 marzo 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 10 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 233

(7) *Antwurt Ihrer Exc. des Herrn Span. Ambrs Herrn Grafen Casati dem Usschuss von meinen gned Herrn ... umb Erlaütherung etlicher Puncten wegen begehrten Uſbruchs in Burgund.* 5. Marty 1674. St-Arch. Luzern. Spanien. Kriege. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 8 e 10 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna a la reina.* Milan, 16 marzo 1674 Simancas. Estado. *3385.* — E. Besson. Le Président Philippe (Besançon, 1881). 387 sqq.

(8) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1º e 12 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars 1674 (Ire). Arch. Guerre. CCCCXVII. 112. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 15 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 49. — *Copie d'une lettre ecrite de Coire.* 20 mars 1674. Aff. Etr. Grisons. XI. 7.

(9) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 12 marzo 1674. loc. cit.

premier lieu à l'insatiable cupidité des cantons catholiques,[1] puis, selon Saint-Romain, à la « modération calculée » des cantons protestants, ou, à l'entendre lui-même, à leur « défection », provoquée par la certitude désormais enracinée en leurs esprits que, dans sa hâte d'opérer une diversion au profit des Hollandais,[2] le roi d'Espagne méditait d'envahir le duché de Bourgogne et que les atermoiements de sa politique n'avaient d'autre objet que de donner au duc de Lorraine le temps d'achever ses préparatifs à ce dessein.[3] Assurer à tout prix la neutralité de la Franche-Comté, fût-ce en refoulant les quelques centaines d'auxiliaires à la solde lombarde déjà en marche vers le Jura, paraissait être à cette heure l'unique souci des Suisses.[4] Ils souhaitaient que le traité qui la consacrerait eût une durée de vingt-neuf ans et se faisaient fort de négocier sinon pour l'empereur,[5] du moins pour le souverain de Madrid, au cas où les pouvoirs du représentant de celui-ci ne seraient pas estimés suffisants.[6] Sur trois points, à dire vrai, les vues de l'ambassadeur de France avaient été combattues avec succès par ses adversaires. En dépit de sa sourde opposition, en effet, le principe semblait admis de l'obligation pour un Etat confédéré d'accorder passage sur ses terres aux soldats d'un autre Etat confédéré, sous réserve de réciprocité.[7] Or cette décision servait dans une large mesure les intérêts de l'Escurial.[8] En outre, il n'était plus absolument certain que les cantons persistassent à demander l'inclusion du prélat de Porrentruy dans les négociations qui étaient à la veille de s'ouvrir.[9] Enfin, et c'était là l'unique sujet d'espérance à quoi s'attachait Casati, la défaite dont avait usé Saint-

---

(1) „Pues comprehendo el poco fundamento d'essas negociaciones, que todo pasa en discursos de buenas disposiciones y en sacar dinero y no ver nada de provecho, ni de conclusion." *Osuna a Casati.* Milan, 4 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Y finalmente veo que todo paza en querer dinero sin haçer nada por quanto se les haia representado y represente de sus conveniencias y de sus obligaciones." *Osuna a Casati.* Milan, 20 março 1674. *Ibid.*

(2) „È vero che nel trattato che gli Spagnuoli hanno fatto con gli Olandesi, si sono obligati di rompere in Borgogna et altri atti hostili, onde senza dubbio, per questo rispetto, non sara riuscibile la propositione della neutralità." *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 6 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. XCIV. — *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 112. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674, etc.* Simancas. Estado. *3385.*

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars 1674 (Ire): *à Pomponne.* Soleure, 24 mars 1674. loc. cit. — *Louvois à Saint-Romain.* Versailles, 25 mars 1674. Arch. Guerre. CCCLXV. 415. — *Osuna a la reina.* Milan, 16 marzo 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 mayo 1674. *Ibid.*

(4) *Memoria del oficio que se ha de pasar con el residente de Esguizaros.* 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Oberbuchsiten, 8 mars 1674 (IIde). Arch. Guerre. CCCCXVII. 96. — Eidg. Absch. VI *A.* 910 *i* (Baden, 25. Februar 1674).

(6) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars (Ire); Aarau, 10 mars 1674 (Ire). Arch. Guerre. CCCCXVII. 112. 125.

(7) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 22 febbraio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674.* Simancas. Estado. *3385* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 12 abril 1674. *Ibid.*

(8) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Memoria mandata alli amici dall' auditore Leonardi.* 15 marzo 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(9) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars 1674 (Ire). Arch. Guerre. CCCCXVII. 112.

Romain en prétendant que les députés de la diète ne rencontreraient plus Navailles dans son camp était percée à jour, et leur départ pour le bailliage d'Amont allait se trouver hâté ensuite de l'annonce de la chute de Gray. (1)

A Madrid, à Bruxelles, à Milan, la déception avait été vive à la nouvelle que les Confédérés ne marcheraient pas enseignes déployées à la défense de la Franche-Comté. (2) Mais du moins l'espoir subsistait que l'acheminement régulier de forces suisses et étrangères vers le Jura ne subirait désormais plus d'à-coup. (3) Lorsque le recès de Bade du 6 mars eut dissipé cette dernière illusion, lorsqu'il fut bien avéré que la crainte d'enfreindre leurs engagements envers la Savoie poussait les catholiques à ignorer ceux contractés à Lucerne à l'égard de l'Espagne et à refuser à Berne les légitimes satisfactions que cet Etat exigeait d'eux, des symptômes de découragement se manifestèrent dans l'entourage du monarque espagnol. (4) Le vrai motif de l'hésitation de celui-ci à adhérer au projet tendant à éloigner des deux Bourgognes le fléau de la guerre, les cantons le connaissaient assurément et ils lui en tenaient rigueur: c'était la conviction bien établie que l'armée de secours organisée dans le Brisgau par le duc de Lorraine entrerait en ligne à temps pour arrêter la progression des troupes de Navailles sur la rive gauche de la Saône. (5) Dès lors il importait à l'extrême de ne négliger aucun moyen capable d'amener les ministres de la maison d'Autriche à négocier de bonne foi le renouvellement de la neutralité comtoise. (6) Si les catholiques s'y fussent opposés, les protestants n'eussent pas manqué de les accuser d'approuver en secret le dessein hispano-impérial tramé contre la sécurité du duché de Bourgogne. (7) La très habile suggestion faite par Casati de la conclusion préalable d'un armistice ne pouvait que sourire aux Confédérés des deux confessions. (8) Sans même attendre l'avis du gouverneur de la Franche-Comté, dont un officier

(1) *Bern an H. Generaln von Erlach dissmahln zu Baden.* 26. Februar/8. März 1674. St-Arch. Bern. Burgundbuch *G* 155. — *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars (Ire); Soleure, 10 mars 1674 (Ire). Arch. Guerre. CCCCXVIII. 112, 125. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 marzo 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 marzo 1674. loc. cit. — *Relacion del conde Casati de 10 de março 1674.* Simancas. Estado. *3385.* — *Osuna a la reina.* Milan, 16 marzo 1674. *Ibid.*

(2) *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero 1674. Simancas. Estado. *3385; a la reina.* Milan, 16 marzo 1674. *Ibid.*

(3) „... haviendo entendido que los señores de los cantones esguizaros estan dispuestos de tolerar algun passaje de gente mientras se haga a la desfilada y con toda cautela.“ *Alvelda ad Osuna.* Besançon, 24 março 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *contra: Osuna ad Alvelda.* Milan, 11 abril 1674. *Ibid.*

(4) *Casati agli sei cantoni cattolici.* Lucerna, 1° febbraio 1674. loc. cit. — *Abscheid Schluss wegen der burgundischen Neutralität.* Baden, 6. März 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 108. — *Memoria mandata alli amici dall' auditore Leonardi.* 15 marzo 1674. loc. cit.

(5) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 25 enero, 12 y 19 abril 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 8 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 29. — *Il colonello Beroldingen a Casati.* Bada, 28 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 3 mars 1674. loc. cit.

(7) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 12 abril 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(8) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 10 mars 1674 (IIde). Arch. Guerre. CCCCXVII. 125. — *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 21 mars 1674 (Ire). Aff. Etr. Suisse. XLIX. 58.

venait de se présenter à Bade afin d'y annoncer que la province espagnole « allait se perdre » si les cantons ne la secouraient, (1) l'ambassadeur de l'Escurial ne prit de repos que les six députés désignés par la diète pour se rendre au delà du Jura eussent gagné Pontarlier, où des passeports délivrés par les deux belligérants devaient leur être remis. (2) Ils traversèrent cette ville le 15 mars (3) et continuèrent aussitôt leur route vers Besançon, qu'ils atteignirent le 18, soit quarante-huit heures après Claude-Ambroise Philippe et l'un des amodiateurs des salines de Salins qui ne l'avait pas quitté durant son voyage aux Ligues. (4)

Aux termes de leurs instructions, les envoyés suisses avaient à s'aboucher en premier lieu avec Navailles, puisque en fait la cessation des hostilités n'était réalisable que de son consentement. (5) Rien ne s'opposait, à dire vrai, à ce que, à leur passage en Franche-Comté, ils donnassent avis à Alvelda de l'objet de leur mission, afin que celui-ci pût obtenir sans retard de Monterey à Bruxelles les pouvoirs nécessaires en vue des négociations projetées. (6) Par suite ils jugèrent opportun de s'arrêter pendant quelques jours à Besançon. Le conseiller Vaës, délégué naguère à Bade, les y reçut aux côtés du gouverneur et ne leur cacha pas l'impression déplorable produite sur ce dernier et sur lui par le refus du Corps helvétique de leur venir en aide. (7) Comme ils se dirigeaient vers Dijon, (8) le conquérant de Gray, qui dans ces entrefaites avait pris Vesoul, (9) se porta à leur rencontre à Auxonne, où il leur accorda audience

---

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 3 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 107.

(2) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 13 febbraio 1674. loc. cit. — *Alvelda a Casati.* Besançon, 4 março 1674. loc. cit. — *Instruccion dada, etc.* Bada, 6 março 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 132; *à Louvois.* Soleure, 15 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 122. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 14 marzo 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — Maag. 302 sqq. — E. Besson. op. cit. 387 sqq.

(3) *Les députés suisses en Franche-Comté à leurs supérieurs.* Besançon, 20 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 146. — *Relation der von den Gesandten Hochlöblicher Ständen der Eidgnosschafft jüngsthin zu Baden in das Burgundt abgeschikten Herren Ehrengesandten.* 11./21. April 1674. St-Arch. Bern. Burgundbuch *G* 511. — H. Mairot. Une ambassade suisse en Franche-Comté [1674] (Besançon, 1892). — Maag. 309.

(4) *Reiff a Fribourg.* Besançon, 19 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 142. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 22 mars 1674. *Ibid.* XLIX. 72. — *Relation der von den Gesandten u. s. w.* loc. cit. — *Négociations de Mr de Saint-Romain en 1674.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Besson. op. cit. 382 sqq. — Dörfliger. op. cit. 107.

(5) *Instruccion dada de los 13 cantones a los cinco deputados enviados en Borgoña para la suspension de armas y neutralidad.* Bada, 6 marzo 1674. Simancas. Estado. 3385; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Les Treize cantons à Navailles.* 16 mars 1674. *Ibid.*

(6) *Li deputati delli XIII cantoni svizzeri al conte di Monterey.* Bada, 5 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Les Treize cantons à Alvelda.* 16 mars 1674. *Ibid.* — *Osuna a la reina.* Milan, 16 marzo 1674. Simancas. Estado. 3385. — *Instruccion dada, etc.* loc. cit. — *Reiff à Fribourg.* Besançon, 19 mars 1674. loc. cit.

(7) *Reiff à Fribourg.* Besançon, 19 mars 1674. loc. cit. — *Les députés suisses en Franche-Comté à leurs supérieurs.* Besançon, 20 mars 1674. loc. cit. — Maag. 310 sqq.

(8) *Lettre de Pontarlier.* 12/22 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 120.

(9) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 14 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 134. — *Les envoyés suisses en Franche-Comté (S. v. Erlach; H. Pfyffer; J. P. v. Beroldingen; Frantz Peter von der Weidt; Josef Reiff; Peter Suri) à Berne.* Besançon, 10/20 mars 1674. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 641.

(22 mars).[1] Ce n'était pas, ainsi qu'on le croyait à tort, en qualité de médiateurs que les représentants des XIII cantons cherchaient à intervenir entre les belligérants.[2] Ce qu'ils sollicitaient en somme de ceux-ci, c'était la conclusion d'un armistice précurseur d'un traité de neutralité dans lequel les Confédérés, après mainte hésitation, se décidaient à demander l'inclusion de l'évêché de Bâle.[3] Navailles avait de son maître l'ordre formel de faire bon accueil à ses visiteurs, de mettre à profit les dispositions favorables témoignées à cette heure par le plus important d'entre eux, le général d'Erlach, dont Saint-Romain venait de reconnaître les services « à beaux deniers comptants », mais d'écarter « en douceur » toute proposition de suspension d'armes.[4] La Loubère, que l'ambassadeur à Soleure s'était empressé de lui dépêcher, l'avait instruit au reste des dernières délibérations de la diète et renseigné sur l'état des esprits en Suisse.[5] Les députés réunis en Argovie suggéraient la conclusion d'un armistice d'une durée de six semaines.[6] Il n'en concéda que quatre, et encore avec des conditions si captieuses et si peu claires que leur ratification par son adversaire semblait fort douteuse.[7]

Au moment de se séparer, le 7 mars au matin,[8] les membres de l'assemblée de Bade avaient décidé que les députations cantonales se réuniraient derechef dans cette ville le 28 de ce mois.[9] Entre-temps, en effet, de graves événements semblaient devoir se produire auxquels les Confédérés n'auraient pu demeurer indifférents. Avant que cette nouvelle session s'ouvrît, on savait de source sûre à Berne, à Fribourg et dans les « Waldstætten » que la mission

---

(1) *Les députés suisses en Franche-Comté à leurs supérieurs.* Besançon, 20 mars 1674. loc. cit. — *Navailles à Louvois.* Dijon, 21 et 25 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 127, 128. — *Saint-Romain à Gravel.* Bade, 2 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 87. — Theatrum Europaeum. XI. 625 sqq. — E. Besson. op. cit. 387 sqq. — Eidg. Absch. VI *A*. 913—914 *b*.

(2) *Avvisi del Msgr Cibo.* Lucerna, 9 marzo 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Saint-Romain à Gravel.* Bade, 2 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 87.

(3) *Instruttione per la deputatione ad ambe le generalità in Borgogna.* Bada, 6 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; Simancas. Estado. 3385. — *Les XIII cantons à Alvelda.* 16 mars 1674. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 915—916.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure 11 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 116. — *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 21 mars 1674 (Ire et IIde). Aff. Etr. Suisse. XLIX. 58, 67. — „Je suis persuadé que le roy tirera des avantages de cette entreveue." *Navailles à Louvois.* Dijon, 25 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 127.

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars (Ire); Soleure, 10 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 112, 233; *à Pomponne.* Soleure, 11 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 132.

(6) *Instruccion dada, etc.* Bada, 6 março 1674. Simancas. Estado. 3385. — *Relation u. s. w.* 11./21. April 1674. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 914—915 *b*.

(7) *Navailles à Louvois.* Dijon, 25 mars 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Vitry.* Aarau, 28 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 81 — *Alvelda a Casati.* Besançon, 29 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Relation u. s. w.* 11./21. April 1674. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 mayo 1674 (Cardenal Aragon; Albuquerque: Almirante de Castilla). Simancas. Estado. 3385. — *Osuna a la reina.* Milan, 7 junio 1674. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A*. 914—915.

(8) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars (Ire); Soleure, 10 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 112, 233.

(9) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 marzo 1674. loc. cit.

helvétique à Auxonne et à Besançon aboutirait à un complet insuccès.(1) Mais, si grand était le désir des Suisses d'assurer le maintien du *statu quo* à leur frontière de l'ouest que, le découragement n'ayant pas de prise sur eux, un suprême effort allait être tenté par leurs magistrats afin d'y parvenir.(2)

Au regard de l'unité d'aspirations qui, pour une fois, tendait à prévaloir au sein des Ligues, l'action du gouvernement de Madrid et de ses agents apparaissait singulièrement incohérente, hésitante et dispersée. Seul en somme d'entre ces derniers, le lieutenant de Charles II à Milan avait, on l'a dit, la claire vision du péril et des moyens à employer à l'effet de le conjurer.(3) Tandis que le roi Catholique et ses ministres, ignorant tout des contingences de la politique suisse, s'attardaient à exiger de leurs alliés du massif alpestre le strict accomplissement de ce à quoi ils s'étaient engagés le 30 mars 1634,(4) qu'Alvelda à Besançon «perdait la tête»,(5) que Monterey à Bruxelles n'apportait qu'un concours plein de réticences à la défense de la province jurassienne,(6) que Casati lui-même, instrument docile de la diplomatie de l'Escurial, à laquelle il ne ménageait cependant pas ses critiques,(7) continuait à espérer contre toute espérance qu'une puissante diversion des armes impériales et helvétiques dans la région de Saint-Hippolyte y rétablirait la situation au profit de la maison d'Autriche et rendrait inopportun, voire inutile le renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes,(8) le duc d'Osuna se prononçait résolument en faveur de

(1) *Avvisi del Msgr Cibo.* Lucerna, 9 marzo 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 10 mars 1674. loc. cit.; *à Pomponne.* Aarau, 28 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 157. — *Déclaration d'Alvelda, communiquée à Zurich.* 28 mars 1674. ap. Mairot. op. cit. 33. — „Les Suisses ne veulent pas abandonner cette négociation et cherchent quelque expédient pour la faire réussir.“ *Saint-Romain à Gravel.* Bade, 2 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 87. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 aprile 1674. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 mayo 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1° marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 28 marzo 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Theatrum Europaeum. XI. 625. — Eidg. Absch. VI *A.* 916 *b.*

(3) *Avaux à Pomponne.* Venise, 19 mai 1674. Aff. Etr. Venise. XCV. 175.

(4) *Osuna a la reina.* Milan, 14 marzo 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Casati agli cantoni.* Lucerna, 26 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Memoria del oficio que se ha de pasar con el residente de Esguizaros.* 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 8 mayo 1674. *Ibid.*

(5) *Alvelda a Casati.* Bisanzone, 12 febbraio e 8 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Navailles à Louvois.* Dijon, 21 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 127. — *Alvelda ad Osuna.* Bisanzone, 24 março 1674. loc. cit. — *Osuna ad Alvelda.* Milan, 11 abril 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Osuna a Casati.* Milan, 2 febrero 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Monterey agli XIII cantoni.* Bruselas, 31 marzo 1674. *Ibid.* — *Relation u. s. w.* 11./21. April 1674. loc. cit. — *Monterey ad Osuna.* Bruselas, 21 abril 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „... pues no haviendose resuelto en Flandes a soccorrer con la fuerza aquel condado, se ha perdido en medio de las negociaciones.“ *Osuna a la reina.* Milan, 7 junio 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(7) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 11 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) „Y antes de discurrir a V. S. sobre estas proposiciones tan diversas, no puedo dejar de decirle qual extraña maravilla me hace la ligereza grande y poco fundamiento con que V. S. se movio a hacerme la primera proposicion de socorrer la Borgoña con 5 mil hombres con las banderas de los Esguizaros, quando yo los asegurasse la paga de dos meses a la forma que paga la superioridad, sin tener V. S rescuentros muy seguros de que los que llama amigos tuviessen mano y autoridad para

cette dernière, pourvu qu'elle fût entourée de garanties sérieuses et précédée du rétablissement du *statu quo*, c'est-à-dire de l'évacuation de Gray et de Vesoul par les troupes de Navailles, condition qui, acceptée, n'eût même pas suffi à vaincre l'obstination des membres du Conseil d'Etat de Charles II, dont l'unique préoccupation semblait être de ne point donner sujet aux reproches du gouvernement de La Haye. (1)

A la dispersion de l'effort espagnol correspondait, vivante antithèse, l'unité de direction de l'effort français. A mainte reprise, Louis XIV avait pu différer l'exécution de ses plans à l'endroit de la Franche-Comté. Il n'y renonçait pas néanmoins. Le 21 mars, plusieurs dépêches étaient adressées de Versailles à Soleure. (2) Dans l'une d'elles, le souverain faisait part à l'ambassadeur aux Ligues de son dessein d'attaquer la province jurassienne «vers la fin du mois qui venoit». (3) Dans une autre, il lui transmettait un pouvoir régulier en vue de la négociation d'un armistice. (4) Dans une troisième enfin il lui prescrivait de traîner les choses en longueur, de multiplier au besoin les incidents dilatoires et d'éluder tous engagements susceptibles d'entraver la liberté de mouvement des armées royales au delà de la Saône. (5) Aussi d'ores et déjà se refusait-on au Louvre à admettre la prétention des Confédérés de traiter au nom de l'empereur et du roi Catholique défaillants et à consentir à ce que les lettres de créance sollicitées par l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne émanassent du gouvernement de Bruxelles et non de celui de Madrid. (6)

Cependant les députations cantonales se portaient successivement à Bade, où Saint-Romain faisait son entrée le soir même de l'ouverture de la session, soit le 28 mars (7) et où se trouvèrent bientôt réunis avec Casati le résident néerlandais Malapert, porteur de l'annonce du traité de paix anglo-batave, (8) trois ministres impériaux, Léonard Pappus, doyen du chapitre de Constance, le général Schütz, commandant à Fribourg-en-Brisgau, et le commissaire Wirz de

---

hacerlo cumplir y que V. S. huviesse profundado la diligencia a maiores seguridades en materia de tan gran consideracion y que me ha empeñado V. S. a dar quenta a Su Mag^d y a buscar el dinero con muchos intereses..." *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 27 febbraio 1674. loc. cit.

(1) *Osuna a Casati.* Milan, 2 febrero 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado* (Albuquerque; Castel-Rodrigo; el almirante de Castilla). Madrid, 6 abril 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(2) Aff. Etr. Suisse. XLIX. 58, 67, 69.

(3) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 21 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 69.

(4) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 21 mars 1674 (II^de). Aff. Etr. Suisse. XLIX. 67. — Maag. 313.

(5) *Relacion del conde Casati, de 10 de março 1674, de lo resuelto en la dieta de Esguizaros de Baden de 26 de febrero sobre el socorro de Borgoña.* Simancas. Estado. *3385.* — *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 21 mars 1674 (I^re). Aff. Etr. Suisse. XLIX. 68.

(6) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars (I^re); Soleure, 10 mars (I^re) 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 112, 125. — *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 21 mars 1674 (I^re). Aff. Etr. Suisse. XLIX. 58

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Aarau, 28 mars; Bade, 1^er avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 157, 159. — Maag. 317.

(8) Eidg. Absch. VI *A.* 917 *f.*

Rudenz.(1) Les membres de la diète avaient certes besoin de toute leur perspicacité pour discerner les mobiles vrais de la politique des grandes puissances limitrophes de la Suisse. A n'en pas douter, la proposition helvétique relative à la neutralité de la Franche-Comté n'était goûtée ni par l'empereur, ni par le roi Catholique, ni par le roi Très-Chrétien. Le premier, en s'y ralliant, eût encouru, ainsi qu'on l'a dit, les reproches justifiés des Hollandais et créé un précédent fâcheux, puisque aussi bien il refusait aux Electeurs le droit de la proclamer pour leurs propres Etats.(2) Le second la désapprouvait parce qu'elle eût contrecarré la réalisation de ses plans de diversion contre le duché de Bourgogne, précisés depuis peu dans le traité passé en son nom avec le duc de Lorraine.(3) Le troisième ne songeait qu'à en éluder la conclusion afin de n'être pas entravé dans l'accomplissement de ses desseins de conquête à l'endroit des bailliages comtois.(4) Mais combien divergente en revanche n'était pas l'attitude adoptée par chacun de ces princes au regard des avances pacifiques qui leur venaient d'Helvétie. Encore qu'il se déclarât favorable à la prise en considération du projet que les Confédérés soumettaient à sa ratification,(5) le chef de la branche allemande de la maison d'Autriche usait de tels atermoiements et de telles défaites pour en retarder l'exécution que la tâche de Saint-Romain se trouvait simplifiée, lorsque ce diplomate s'attachait à dévoiler à ses hôtes le double jeu de sa partie adverse, qu'il s'agît du gouvernement de Vienne ou de celui de Madrid.(6) Ce dernier, en effet, se trouvait, lui aussi, fort empêché de concilier la sauvegarde de ses intérêts en Suisse avec l'orientation générale de sa politique étrangère.(7) Très opposé, on vient de le dire, à tout changement de statut de sa province jurassienne, l'Escurial s'était, pour différer sa réponse décisive aux ouvertures du Corps helvétique, réfugié durant plusieurs mois dans le dédale très compliqué des attributions respectives et parfois contradictoires de ses représentants à Bruxelles, à Besançon et à Milan.(8) En fait, tandis que son ambassadeur auprès des cantons catholiques s'efforçait de convaincre ceux-ci et leurs alliés protestants de la duplicité des ministres du

---

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 1er avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 159. — Eidg. Absch. VI *A*. 913 *b*.

(2) „Il residente del Sor Imperatore, che risiede in Magonza, scrive al Pappus che la neutralità sarebbe l'ultima rovina dell'interesse cesareo, mentre non permette simil neutralità agli Elettori, ne meno ad altri principi liberi che pure la chiedono.“ *Casati ad Osuna.* Bada, 5 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 19 abril 1674. Simancas. Estado. *3385.* — Du Mont. Corps diplom. VII. 245.

(4) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 1er mars 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 58.

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 17 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 100.

(6) *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 22 mars 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. nº 109. — *Monterey a Casati.* Bruselas, 24 março 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *Monterey a Casati.* Bruselas, 24 março 1674. loc. cit.

(8) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 11 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni; Bremgarten, 31 marzo 1674. *Ibid.* Svizzeri. — *Monterey a Casati.* Bruselas, 24 março 1674. *Ibid.* Svizzeri.

Louvre,[1] et de rappeler qu'en 1636 déjà une tentative de rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes avait été presque aussitôt suivie de l'investissement de Dôle par l'armée de Condé, son gouverneur des Pays-Bas, Monterey, affirmait que, consulté sur l'opportunité de l'acquiescement de Charles II aux vues des Confédérés, il venait de donner un avis favorable à ce sujet, avec cette triple réserve toutefois que l'empereur et les « autres intéressés » prendraient part aux négociations,[2] que la restitution de Vesoul et de Gray précéderait l'ouverture de celles-ci[3] et que, fidèles à leurs engagements, les petits Etats signataires du traité du 30 mars 1634 achemineraient sans plus de retard des secours au delà du Jura afin d'y assurer le maintien du *statu quo*.[4] Or, pour enclins que fussent les Suisses à user de patience envers la maison d'Autriche, dont les embarras étaient connus d'eux, il ne leur échappait pas néanmoins que, si cette dernière cherchait à gagner du temps, c'était à seule intention d'achever ses préparatifs de diversion militaire dans la région du Jura.[5] De là une impression de malaise qui ne fit que s'accroître au cours du mois de mars et trouva sa justification dans la révélation des clauses de l'accord hispano-lorrain[6] et dans la nouvelle de la marche du prince de Vaudemont vers Arbois,[7] jointes au fait que Monterey se déchargeait sur Alvelda de la conduite des négociations et que celui-ci, d'autre part, se refusait à prendre aucune détermination sans des ordres précis de Bruxelles.[8]

Dans la lutte où se jouait le sort de la Franche-Comté, la France avait sur sa rivale un avantage marqué. Elle était l'alliée de l'ensemble du Corps helvétique, alors que l'Espagne ne comptait dans sa clientèle que six d'entre

---

(1) *Osuna a Casati.* Milan, 18 abril 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A*. 905 *e*.

(2) „Respecto de estar estipulado en nuestras tratados de no... hazer nada sin participacion de todos." *Monterey a Casati.* Bruselas, 24 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Alvelda a Casati.* Besançon, 16 aprile 1674. *Ibid.*

(3) *Osuna a Casati.* Milan, 6 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *contra: Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 24 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 36.

(4) *Monterey a Casati.* Bruselas, 24 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Conviene que entretanto no se hagan novedades y que las cosas dela Borgoña se vuelvan en el mismo estado que eran al tiempo que essos señores (Esguizaros) hicieron la proposicion de la neutralidad." *Osuna a Casati* Milan, 28 marzo 1674. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 24 abril 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(5) *Il colonello Beroldingen a Casati.* Bada, 28 febbraio 1674. loc. cit. — *Intruccion dada, etc.* Bada, 6 marzo 1674. loc. cit. — „Toute la Suisse est convaincue que la maison d'Austriche ne veut point de neutralité pour la Franche-Comté, ny pour les autres païs du voisinage des Suisses." *Saint-Romain au duc d'Enghien.* Soleure, 13 avril 1674. Musée Condé. Arch. *P* LVI. 137.

(6) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 mayo 1674 (Cardenal Aragon: Albuquerque: Almirante de Castilla). Simancas. Estado. *3385.* — Du Mont. Corps diplomatique. VIII. 244.

(7) *Lettre de Pontarlier.* 12/22 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 120. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 25 avril 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Consulta del Consejo de Estado.* 22 mayo 1674. Simancas. Estado. *3385.* — Theatrum Europaeum. XI. 625. — Ordinaire, op. cit. II. 353.

(8) *Osuna a Casati.* Milan, 6 marzo 1674. loc. cit. — *Monterey al Corpo Elvetico.* Bruselas, 31 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 24 avril 1674. loc. cit. — *Osuna ad Alvelda.* Milan, 25 abril 1674. loc. cit.

les cantons catholiques des Ligues. Le roi Très-Chrétien pouvait en outre faire état de ressources militaires et financières très supérieures à celles dont disposait son beau-frère de Madrid. Néanmoins il s'appliqua avec un soin extrême à ne pas heurter de front les susceptibilités ombrageuses de ses alliés suisses et à contourner l'obstacle au lieu de le briser. (1) Si la province jurassienne tomba comme un fruit mûr entre ses mains, le mérite en revient à sa diplomatie qui sut triompher de l'opposition des Confédérés avant qu'elle ne devînt dangereuse pour le succès de ses armes. La conquête du comté de Bourgogne par échelons et non « d'une seule traite », ainsi que le souhaitait Saint-Romain, fut en somme un acte de sagesse. (2) Gray, Vesoul et Lons-le-Saulnier une fois en sa possession, Louis XIV suspendit les hostilités et consentit même à un armistice qui devait prendre fin le 25 avril et dont il eut la satisfaction de constater qu'Alvelda refusait de ratifier les conditions. (3) De ce répit inespéré, l'ambassadeur à Soleure sut tirer un excellent parti. En apprenant de sa bouche que Navailles avait rebroussé vers Dijon, les Suisses ne dissimulèrent pas leur joie, s'estimèrent heureux « d'en être quittes à si bon compte », et ne contredirent pas le représentant de la cour de Paris, lorsque celui-ci parut s'étonner que l'Escurial suspectât les intentions du Louvre et sollicitât d'eux des secours, « comme si la Franche-Comté était un des treize cantons ». (4) A cette même heure, au reste, le ministre français tenait en haleine les Bernois et les Bâlois en menaçant ceux-là de la colère de son maître et ceux-ci de difficultés avec le gouverneur de Brisach, au cas où les uns et les autres accorderaient l'usage de leurs passages aux ennemis de la couronne. (5) Peu à peu la conviction s'implantait chez les protestants que la province jurassienne sujette du roi Catholique cessait d'être pour eux, comme jadis, le boulevard avancé de leur frontière occidentale. Ne confinaient-ils pas à la France par

---

(1) „con risoluzione di non far passi maggiori sino al tanto che non restavano ben sicuri dell'intentioni de Svizzeri, che continuano ancora in qualche commotione per le risolutioni prese dalla Francia contra quella provincia.“ *Asc. Giustinian al Senato.* Parigi, 14 marzo 1674 (3a). Frari. Francia. OLV. n° 56. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 16 mars 1674. Arch. Guerre. CCCLXXVIII. 71.

(2) „Si le roy a dessein de prendre la Franche-Comté, le plus tost sera le mieux.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 10 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 98. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 3 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 107.

(3) „Ella (la Francia) ha continuato et continua le sue hostilità in vista delli di lui (del corpo helvetico) ambasciatori.“ *Déclaration faite par Alvelda à la mission suisse (communiquée à Zurich).* 28 mars 1674. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Bremgarten, 31 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Vitry.* Bade, 1er avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 83. — *Le roi à Saint-Romain.* Versailles. 9 avril 1674. *Ibid.* XLIX. 89. — *Nouvelles de Paris.* 28 avril 1675. Gazette d'Amsterdam, du 28 avril 1675.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 8 mars 1674 (Ier). Arch. Guerre. CCCCXVII. 112; *à Fribourg.* Soleure, 26 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 155. — „J'espère que les cantons alliez d'Espagne se consoleront de la prise de Gray quand ils apprendront que la Comté est en repos.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 12 et 17 mars 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Consulta del Consejo de Estado* de 24 de abril 1674 (el cardenal Aragon; Albuquerque; el almirante de Castilla). Simanças. Estado. *3385.* — Eidg. Absch. VI *A.* 913—914 *b* (Baden, 28. März 1674).

(5) *Osuna a la reina.* Milan, 15 febrero 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 15 marzo, 12 abril 1674. *Ibid.*

les bailliages vaudois, « pays plat et ouvert », d'une défense malaisée?[1] N'avaient-ils pas redouté, depuis 1634 surtout, que les Comtois ne se liguassent avec Fribourg et les *Waldstætten* pour les assaillir, éventualité que rien ne permettait d'exclure, encore qu'elle ne se fût pas produite en 1656?[2]

*Inquiétudes éprouvées par Saint-Romain lors de la reprise de la session de la diète (avril). — Son audience. — Multiples fautes commises par ses adversaires. — Seul d'entre les ministres étrangers, celui du roi Très-Chrétien se trouve muni de pouvoirs réguliers pour négocier le renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes. — Deuxième audience obtenue par lui de la diète. — La balance penche nettement en sa faveur. — Fermeture hermétique des routes de la plaine suisse aux levées espagnoles. — L'excessive ampleur donnée au projet de neutralisation de certaines provinces aux frontières occidentale et septentrionale de l'Helvétie nuit à la rapidité de sa conclusion. — Clôture de la diète. — Ses résultats. — La déception de Casati. L'évolution inattendue et brutale des protestants entraîne pour l'Espagne la perte de sa province jurassienne. — Désarroi à Madrid. — Missives royales postdatées d'Auxerre (24 avril) remises aux XIII cantons. — Efforts de Saint-Romain afin d'amortir l'effet de surprise que devait produire aux Ligues l'annonce de l'arrivée de Louis XIV devant Besançon. — L'ambassadeur s'acquitte de sa tâche à la pleine satisfaction de son souverain.*

**XIX.** Contrairement à son attente, Saint-Romain ne trouva pas, à son arrivée à Bade, des dispositions aussi favorables que le lui avaient fait entrevoir les pensionnaires de la couronne aux Ligues. Les premières journées de la session éveillèrent chez lui de réelles inquiétudes. Un revirement paraissait s'être produit dans les esprits au détriment de la cause qu'il défendait. Ce revirement était provoqué en partie par l'annonce, qu'en dépit des assurances formelles d'armistice données aux députés suisses à Auxonne, Poligny venait de succomber et Arbois se trouvait investi, en partie par la certitude que les Francs-Comtois n'opposeraient pas de résistance sérieuse à l'envahisseur, en partie enfin par la nouvelle de l'aggravation du péril suspendu sur l'évêché de Bâle, dont l'occupation par les armes royales eût préparé et facilité celle du comté de Bourgogne.[3] Par suite les catholiques se décidaient à accorder une levée de quatre mille hommes à Casati[4] et à dépêcher à Vaubrun pour protester contre la présence de ses troupes dans certains districts de l'Ajoie

(1) *Casati ad Osuna.* Bremgarten, 31 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 24 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 227. — *Casati ad Osuna.* Bremgarten, 31 marzo 1674. loc. cit.

(3) Eidg. Absch. VI *A.* 915 *b.*

(4) *Casati agli cantoni.* Lucerna, 26 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

où elles n'étaient pas appelées et que les cantons alliés du prélat eussent pu, tout aussi bien que les Français, se charger de mettre à l'abri des incursions impériales.[1] De leur côté, les Bernois refusaient des recrues à leurs officiers au service du Louvre[2] et, le marchandage reprenant avec les Lucernois et leurs coreligionnaires au sujet de la garantie helvétique à accorder au pays de Vaud, ne veillaient plus avec autant de soin qu'il eût été requis à fermer leurs passages aux auxiliaires étrangers acheminés vers le Jura.[3]

Lorsque, le 2 avril au matin,[4] Saint-Romain fut admis à l'audience de la diète, le dessein des membres de celle-ci de concourir à la défense de la Franche-Comté n'était pas complètement dissipé. Les protestants, à dire vrai, réservaient leur décision.[5] Mais les catholiques, enfin convaincus que l'annexion de la province espagnole à la France rendrait leur alliance moins utile à l'Escurial et inciterait ce dernier à se rapprocher toujours plus du gouvernement de Coire, se démenaient tardivement à l'effet de conjurer ce danger.[6] Toutefois l'ambassadeur ne tarda pas à se rassurer en constatant que ses adversaires commettaient faute sur faute. D'ores et déjà il semblait certain que, dépourvu d'argent, Casati ne réussirait pas à organiser sa levée avant trois semaines au plus tôt.[7] Le bruit, non démenti par lui, qu'une armée autrichienne se rapprochait des villes forestières semait du malaise dans la plaine et sur le plateau suisses.[8] Reçus le 3 par la diète, qu'ils haranguèrent au nom de leur maître, les envoyés impériaux produisirent, à côté de leurs lettres de créance,[9] des pouvoirs qui furent jugés insuffisants, parce qu'ils émanaient de la régence d'Innsbruck et non de la Hofburg.[10] Le lendemain 4 enfin, l'envoyé espagnol,

---

(1) *Les V cantons catholiques à l'évêque de Bâle.* Lucerne, 7 février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 57. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 17 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 100.

(2) *Louvois à Erlach.* Versailles, 26 octobre 1673. Arch. Guerre. CCCVII. 497. — *Le roi à Berne.* Saint-Germain-en-Laye, 9 octobre 1674. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 101ª.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 1er avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 159; *à Berne.* Soleure, 20 avril 1674. St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 1037; Aff. Etr. Suisse. L. 198. — „Je croy que tout cecy est en vain et trop tard." *Stockalper de La Tour au chanoine Castelete.* Martigny, 16 juillet 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Baden, 5 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 1er avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 159.

(6) *Copie d'une lettre escrite de Coire.* 20 mars 1674. Aff. Etr. Grisons. XI. 7. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 150.

(7) *Saint-Romain à Louvois.* Bade, 2—5 avril 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 132. — *Casati ad Osuna.* Bada, 12 aprile, Lucerna, 26 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Casati ad Osuna.* Bada, 5 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 27 avril 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 145. — *Schaffhausen an Zürich.* 21. April/1. Mai 1674. St-Arch. Zürich. Deutsche Kaiser *A* 176³ (1649—1675). — *Osuna a la reina.* Milan, 9 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A*. 916 *b*.

(9) Eidg. Absch. VI *A*. 913 *b*.

(10) *Saint-Romain à Vitry.* Aarau, 28 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 81; *à Louvois.* Bade, 2—5 avril 1674. loc. cit.; *à Pomponne.* Bade, 4 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 166; *à Navailles.* Bade, 8 avril 1674. *Ibid.* L. 173. — *Propositione fatta dalli deputati cesarei nella dieta di Bada,* 3 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati ad Osuna.* Bada, 5 aprile 1674. loc. cit. — *Mémorial présenté à la diète par Léonard Pappus.* Londorp. Acta publica, etc. X. 158. — Eidg. Absch. VI *A*. 915.

mis au pied du mur, dut avouer qu'il en était encore à attendre les siens.[1] Seul donc d'entre les ministres étrangers accrédités en Argovie, celui du roi Très-Chrétien se déclarait prêt à négocier le renouvellement du traité de neutralité des deux Bourgognes.[2] De surcroît la relation rédigée à Besançon le 27 mars par le général d'Erlach et ses collègues de leur mission dans cette ville et à Auxonne parvenait à cette heure à Bade. Or, bien qu'on y relevât quelques critiques à l'adresse de Navailles, elle soulignait sans ménagements l'attitude butée d'Alvelda et rejetait sur celui-ci la responsabilité de l'échec de la démarche des députés suisses.[3] Aussi Casati eut beau convier à sa table les représentants des cantons forestiers;[4] il eut beau dénoncer derechef l'imminence du péril français[5] et « exagérer » l'importance des événements qui se déroulaient dans la région d'Arbois et de Poligny.[6] S'il eut sujet de se réjouir que la diète fît prier par l'entremise de Saint-Romain les généraux du roi Très-Chrétien de suspendre leur offensive contre les bailliages comtois,[7] il ne put empêcher en revanche ni le départ pour Bruxelles d'un courrier chargé d'y solliciter d'urgence la production d'un plein pouvoir soit de la reine d'Espagne, soit du gouverneur,[8] ni l'instance adressée aux chefs des troupes impériales de renoncer à toute entreprise armée contre le duché de Bourgogne.[9]

Il eût été loisible à l'ambassadeur de la cour de Paris de refuser le sauf-conduit que lui demandait la diète pour le messager dépêché aux Pays-Bas. S'il ne le fit pas, ce fut d'abord parce qu'il savait de source sûre que ce dernier n'en rapporterait aucune procuration quelconque émanée de Madrid et que jamais Monterey n'assumerait la responsabilité de lui en accorder une de

---

(1) *Ibid.* — *Casati ad Osuna.* Bada, 5 aprile 1674. loc. cit. Dörfliger. op. cit. 105. — Eidg. Absch. VI *A.* 914—915 *b.*

(2) *Propositione fatta dal Sor conte Casati alla dieta di Bada.* 4 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 913 *a* (Baden, 28. März 1674).

(3) *Alvelda a Casati.* Besançon, 29 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 914—915 *b.*

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Bade, 2—5 avril 1674. loc. cit.

(5) „Il mancamento della sospensione dell' armi non proviene che dalla Francia, ch' in sostanza non inclina alla sudetta sospensione, ne meno alla neutralità, che per apparenza, volendo in effetto et a qualsivoglia prezzo l'usurpazione della medesima Borgogna, dalla quale il Sor Principe di Vaudemont non è mai sortito." *Casati alli cantoni.* Lucerna, aprile 1674. loc. cit. — *Vortrag des Herrn Leonhardus Pappus in Baden,* 7 april 1674. ap. Londorp. op. cit. X. 158.

(6) *Ibid.* — *Réponse du gouverneur de la Franche-Comté à la proposition de la mission suisse.* Besançon, 28 mars 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 4 avril 1674. loc cit. — *Seconde proposition du comte Casati faite à Bade, le 8 avril 1674.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 25 avril 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati alli cantoni.* Lucerna, aprile 1674. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 914—915 *b.*

(7) *Saint-Romain à Vitry.* Aarau, 28 mars 1674. Aff. Etr Suisse. XLIX. 81. — Eidg. Absch. VI *A.* 915 *b.*

(8) *Saint-Romain à Navailles.* Bade, 8 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 173; *à Pomponne.* même date. *Ibid.* L. 168. — Eidg. Absch. VI *A.* 916 *b.*

(9) *Saint-Romain à Navailles.* Bade, 8 avril 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 11 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 177. — *Négoc. de Mr de Saint-Romain en 1674. Ibid.* Mém. et Docts. XX.

sa main.[1] Ce fut en outre parce que, s'il avait soulevé des difficultés, les catholiques se fussent empressés d'offrir à Casati les secours militaires que celui-ci ne comptait obtenir d'eux que le mois suivant au plus tôt.[2] Aussi bien il était indispensable que l'ambassadeur de l'Escurial, dont l'insistance devenait de plus en plus pressante, ne réussît pas à mettre sur pied la levée requise par lui pour Besançon, Dôle et Salins seulement, preuve manifeste qu'il agissait sans ordre précis de son gouvernement.[3] Prenant derechef la parole, le ministre du Louvre s'efforça d'établir une relation étroite entre les démarches de son adversaire et le fait qu'une armée impériale, ayant franchi le Rhin, menaçait le duché de Bourgogne.[4] Il alla plus loin et émit la prétention que les alliés de l'Espagne refusassent des troupes à cette puissance et en accordassent à son maître pour la défense de ses Etats.[5] C'était recourir à une tactique fréquemment employée depuis un siècle par les envoyés accrédités auprès du Corps helvétique. Elle donna cette fois encore de bons résultats. En dépit d'une réplique très serrée de Casati, la diète décida de prendre *ad referendum* les deux propositions dont elle était nantie.[6]

A cette heure, la balance oscillait du côté de Saint-Romain. L'entrée en scène des députés de Bâle, de Zurich et de Schaffhouse acheva de la faire pencher très nettement à son profit. Ceux-ci, consultés par leurs coreligionnaires de Berne, s'élevèrent avec force contre la réouverture possible des routes du «Mittelland» aux levées espagnoles, d'autant qu'elle eût compromis l'issue des démarches engagées en faveur de la reconnaissance de la neutralité comtoise et indisposé non sans motifs le roi Très-Chrétien dont les provinces de l'est se trouvaient exposées aux agressions des armes de la maison d'Autriche.[7] Lentement, mais sûrement l'argent français accomplissait son œuvre dissolvante et les promesses de concession d'avantages économiques et commerciaux à brève ou longue échéance ramenaient peu à peu dans l'orbite de la politique du Louvre ceux d'entre les Etats confédérés qui s'en étaient momentanément écartés.[8]

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 8 et 11 avril 1674. loc. cit.
(2) *Ibid.*
(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 9 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 174. — Eidg. Absch. VI *A.* 916 *b.*
(4) *Saint-Romain à Fribourg.* Soleure, 26 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 155: *à Berne.* Soleure, 20 avril 1674. *Ibid.* L. 198. — *Mémoire remis par Mr de Saint-Romain à la diète de Bade.* Bade, 9 avril 1674. *Ibid.* L. 176. — Eidg. Absch. VI *A.* 916 *b.*
(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 9 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 174: *aux XIII cantons.* Soleure, 11 avril 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 135. — *Mémoire remis par Mr de Saint-Romain à la diète de Bade.* 9 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 176 — *Saint-Romain au duc d'Enghien.* Soleure, 13 avril 1674. Musée Condé à Chantilly. Arch. *P* LVI. 137. — Eidg. Absch. VI *A.* 916 *b.*
(6) *Saint-Romain à Vitry.* Bade, 12 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 96. — Eidg. Absch. VI *A.* 916 *b.*
(7) *Osuna a la reina.* Milan, 24 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 919 *b.*
(8) *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Besançon, 3 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 107. — *El principe de Ligne a la reina.* Milan, 16 agosto 1674. Simancas. Estado. 3385.

L'assistance morale de leurs coreligionnaires devait être d'autant plus précieuse aux maîtres du pays de Vaud qu'ils ne pardonnaient pas aux catholiques leur refus d'accorder à celui-ci la garantie helvétique. Au pied du Gurten, on ne se contentait pas de l'offre de ces derniers de joindre leurs armes à celles du plus puissant des cantons au cas d'une agression française motivée par l'octroi des passages aux défenseurs du comté de Bourgogne. (1) On entendait imposer aux «Waldstætten» la reconnaissance formelle de la souveraineté bernoise dans la région du Léman, ce à quoi les Lucernois et leurs adhérents n'eussent pu consentir sans faillir à leurs engagements envers la maison de Savoie. (2) Toujours est-il que, grâce aux incessantes démarches de Saint-Romain, la fermeture hermétique des routes de la plaine suisse aux levées espagnoles était chose accomplie. (3) Si, dénué du sens des réalités, Alvelda refusait d'en convenir, les généraux de l'empereur, le marquis de Los Balbases, ambassadeur de l'Escurial à Vienne, et le gouverneur de Milan n'en doutaient plus depuis le refoulement des derniers secours acheminés par eux vers le Jura. (4) L'erreur capitale commise par la diplomatie castillane, le jour où, en mars 1634, elle avait jugé opportun d'étendre à la Franche-Comté la protection due à la Lombardie par les alliés du roi Catholique, continuait à sortir ses lamentables effets. Non seulement les protestants persistaient dans la résolution de ne point donner aide à leurs voisins des trois bailliages d'Amont, d'Aval et de Dôle, considérés par eux comme des ennemis possibles au cas d'une récidive de guerre civile aux Ligues, (5) mais le Corps helvétique agitait de mettre dix mille hommes à la disposition de celui des belligérants dont la cause apparaîtrait juste et légitime aux yeux des membres de la diète en Argovie. (6)

Désormais les négociations du renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes semblaient singulièrement compromises. Outre que Saint-Romain

---

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 12 aprile 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 916 *b.*

(2) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 12 aprile 1674. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 916 *b.*

(3) „No solo a las tropas forestieras, pero ni tampoco a las proprias.“ *Osuna a Casati.* Milan, 6 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 11 mars 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 116. — *Alvelda a Casati.* Besançon, 1 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain aux cantons catholiques.* Soleure, 21 avril 1674. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 22 avril 1674. St-Arch. Basel. Politisches. V. 4[1] (Kriegswesen 1668—1674). — „Siendo la resolucion de los Esguizaros de no querer dar paso ni gente por la aprehension de que se queria traer la guerra en sus confines, aunque la veen con effecto en ellos, y tienen en los del canton de Basilea el mariscal de Turena para contrastar el paso al duque de Lorena.“ *Osuna a Monterey.* Milan, 9 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Osuna a la reina.* Milan, 14 marzo 1674. Simancas. Estados. *3385.* — *Osuna ad Alvelda.* Milan, 20 marzo y 11 abril 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Alvelda ad Osuna.* Besançon, 24 marzo 1674. *Ibid.* — *Casati ad Osuna.* Bremgarten, 31 marzo 1674. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 mayo 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(5) *Saint-Romain à Lucerne.* Bade, 11 avril 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Eidg. Absch. VI *A.* 919—920 *b.*

(6) Eidg. Absch. VI *A.* 917 *d.*

n'y prenait part que pour entraver en secret l'issue favorable qu'en attendaient les réformés; [1] outre que Casati s'opposait ouvertement et avec quelque succès à ce que les catholiques en ratifiassent la marche et les premiers résultats acquis, [2] il était d'ores et déjà certain que l'excessive ampleur donnée à celle-ci ne pourrait que nuire à la rapidité de leur conclusion. Aussi bien ce n'était plus uniquement de la Franche-Comté qu'il s'agissait, ni de l'évêché de Bâle. A défaut de Mulhouse, protégée des seules cités évangéliques, [3] mais dont Louis XIV venait de reconnaître en termes formels la qualité d'alliée du Corps helvétique, [4] Strasbourg, vers laquelle Zurich et Berne acheminaient des enseignes de renfort, demandait, ainsi que le duc de Wurtemberg d'ailleurs, à être comprise dans le traité projeté. [5] Enfin il n'y avait pas jusqu'au roi Très-Chrétien qui, quoique hostile à l'acceptation de cette requête, ne repoussât pas de prime abord l'idée de traiter avec l'empereur de la neutralité de l'Alsace et de l'Autriche antérieure, pour peu que les représentants de ce prince en Argovie y fussent autorisés. [6]

Dans une missive adressée à son ambassadeur aux Ligues, le 9 avril, Louis XIV exprimait l'espoir que la diète suisse se terminerait avant le 20 ou le 23 de ce mois, date probable de l'entrée de ses armes en Franche-Comté. [7] Il fut exaucé à souhait. [8] Le 11 au soir déjà, la plupart des membres de l'assemblée quittèrent Bade, où Saint-Romain prolongea de quelques heures son séjour, inquiet qu'il était des conciliabules qui s'y poursuivaient entre Casati et les députés de son parti, peu pressés de regagner leurs foyers, dont ceux de Fribourg au reste n'étaient pas sortis. [9]

A la différence d'un grand nombre de celles qui l'avaient précédée, la diète de mars-avril 1674 donnait l'impression que les résolutions arrêtées dans son sein pèseraient d'un certain poids dans l'histoire des relations politiques de la Suisse avec ses voisins. Elle marquait l'échec à peu près définitif du projet de renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes, échec dont

---

(1) *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 211. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 8 avril 1674. *Ibid.* L. 168.

(2) Eidg. Absch. VI *A*. 922 *f* (Baden, 3 mai 1674).

(3) *Zürich an Basel.* 5./15. November 1673. St-Arch. Basel. Politisches. V. 4[2] (Kriegswesen, 1674—1677).

(4) *Lettres de recréance données par le roy aux députez de la ville de Mulhouse.* Brisach, 1er septembre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 67bis.

(5) *Il duca di Würtemberg a Casati.* Stuttgart, 23 marzo 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 1er et 8 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 159. 168. — *Casati ad Osuna.* Bada, 12 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 4 maggio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — Eidg. Absch. VI *A*. 915 (Baden, 28. März 1674). — Legrelle. Louis XIV et Strasbourg (1884). 297—298.

(6) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 3 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 71.

(7) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 9 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 91.

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 8 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 168.

(9) *Saint-Romain à Louvois.* Bade, 12 avril; Soleure, 15 avril 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 136: 138. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 12 aprile 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

les ambassadeurs des cours de Paris et de Madrid rejetaient l'un sur l'autre la responsabilité, mais auquel tous deux avaient en somme collaboré.(1) Elle marquait aussi la « faillite » des espérances des ministres de la maison d'Autriche dans l'intervention efficace des Confédérés au profit du maintien de la domination espagnole à Dôle et à Besançon.(2) Elle marquait enfin un succès très franc à l'actif de la diplomatie du Louvre aux Ligues et une déception de plus au passif de celle de l'Escurial. Jusqu'à la dernière heure, Casati s'était bercé de l'illusion que ses membres confirmeraient le recès du 12 novembre 1668. Or ils en proclamaient en fait l'annulation,(3) et cela dans le temps où les cantons sollicitaient du gouvernement de Madrid leur « réservation » dans la paix souhaitée entre les belligérants.(4) Ce résultat, néfaste aux intérêts de la monarchie catholique, était dû non point à l'apathie des Suisses de l'ancienne croyance, lesquels en cette conjoncture avaient montré non moins de zèle à défendre les prétentions espagnoles que les « Castillans eux mêmes »,(5) mais bien à une évolution inattendue et brutale des protestants; inattendue d'autant que leurs sympathies connues pour la cause des Provinces-Unies ne semblaient pas devoir les prédisposer à embrasser celle de l'ennemi de ces dernières, alliées de l'Escurial; brutale parce qu'il était malaisé d'admettre que, insuffisantes à assurer la protection de la Franche-Comté durant la crise redoutable qui se préparait, les troupes en garnison dans cette province pussent être employées à l'offensive contre le duché de Bourgogne.(6)

Privé de l'usage des routes militaires aboutissant au Jura, le roi Catholique n'avait aucun intérêt à hâter la mise sur pied de la levée suisse que venait d'obtenir son représentant aux Ligues.(7) Et cependant le temps pressait, car les quelques succès remportés par le prince de Vaudemont dans le bailliage d'Aval ne compensaient pas l'avance française dans le bailliage d'Amont.(8) Par malheur le désarroi régnait chez les conseillers les plus écoutés de la couronne, et des avis très divergents se faisaient jour parmi eux. Adversaire intraitable du projet de renouvellement du traité de neutralité des deux Bour-

(1) *Saint-Romain au duc d'Enghien.* Soleure, 13 avril 1674. Musée Condé. Arch. Série *P* LVI. 137.

(2) „Tout est calme en Suisse." *Saint-Romain au duc d'Enghien.* Soleure, 20 avril 1674. Musée Condé à Chantilly. Arch. Série *P* LVI. 229.

(3) „Essos cantones faltan enteramente a la confederacion con Su Mag^d y a los capitulos de la Liga." *Osuna a Casati.* Milan, 16 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Casati a Lucerna.* 28 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *agli cantoni.* aprile 1674. *Ibid.* — *Proposition envoyée par Casati à la diète de Bade.* Lucerne, 3 mai 1674. *Ibid.*

(5) *Saint-Romain au duc d'Enghien.* Soleure, 13 avril 1674. Musée Condé à Chantilly. Arch. Série *P* LVI. 137. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 24 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 110.

(6) *Casati ad Osuna.* Bada, 12 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna ad Alvelda.* Milan, 25 abril 1674. *Ibid.* — *Casati a Lucerna.* Lucerna, 28 aprile 1674. *Ibid.*

(7) *Casati ad Osuna.* Bada, 12 aprile 1674. loc. cit. — *Casati a Lucerna.* Lucerna, 28 aprile 1674. loc. cit.

(8) *Alvelda a Casati.* Besançon, 21 febbraio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *ad Osuna.* Besançon, 17 marzo 1674. *Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 20 et 27 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 196. — *Nouvelles de Hambourg.* 20 avril 1674. Gazette d'Amsterdam, du 20 avril 1674. — Bousson de Mairet. Annales historiques d'Arbois. 408. — Theatrum Europaeum. t. XI. 625 *b*.

gognes, le gouverneur des Pays-Bas plaçait tout son espoir dans l'habileté de l'ambassadeur à Lucerne et dans l'intervention d'une armée autrichienne à opposer à celle de Navailles ou dans une diversion batave vers les Flandres. (1) Le gouverneur de la Franche-Comté continuait à appeler à l'aide, sans indiquer les moyens de la lui fournir, et se plaignait qu'on le sacrifiât « pour plaire à la Hollande et la soulager ». (2) Casati, stupéfait de ce que des officiers du régiment de Pfyffer au service de France fussent autorisés, contrairement aux décisions de la diète, à faire des recrues dans la région du Gothard, (3) préconisait l'emploi de contingents qui, transportés sur le Rhin par la voie des Grisons et du lac de Constance, eussent rejoint les régiments impériaux logés dans le Brisgau. (4) Le gouverneur de Milan enfin, assuré, croyait-il, des dispositions favorables des dizains du Valais, (5) se déclarait partisan d'un coup de force vers le pays de Vaud, à l'effet de rétablir les communications de la Lombardie avec le Jura. (6) Entre ces opinions contradictoires, il semblait malaisé de procéder à un choix judicieux. Aussi le monarque espagnol se contenta-t-il d'aviser les protestants que, selon lui, le traité de l'*Union héréditaire* de l'année 1511 les obligeait à laisser passer sur leurs terres les troupes destinées à la défense de la Franche-Comté (7) et de rappeler aux catholiques, qu'aux termes de l'article XIIIe du traité hispano-suisse du 30 mars 1634, ils étaient tenus de lui fournir une levée de treize mille hommes à première réquisition. (8)

Cette décision du gouvernement de Madrid (19 avril) semblait en somme un aveu d'impuissance, aveu d'autant plus fâcheux qu'il se produisait à un moment où, selon toute vraisemblance, les jours de la domination castillane à Dôle et à Besançon étaient comptés. A Paris, où l'on craignait que l'appui soudain

(1) *Casati ad Osuna.* Bada, 12 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Alvelda a Casati.* Besançon, 16 aprile 1674. *Ibid.* — *Monterey ad Osuna.* Bruselas, 21 abril 1674. *Ibid.* — *Osuna a Casati.* Milan, 16 mayo 1674. *Ibid.*

(2) *Osuna a la reina.* Milan, 16 marzo 1674. Simancas. Estado. 3885. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 25 avril 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 27 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 209. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 22 mayo 1674. Simancas. Estado. 3385.

(3) *Casati a Lucerna.* 16 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 26 aprile 1674. *Ibid.* — *Osuna a Casati.* Milan, 2 mayo 1674. *Ibid.* — *Casati agli cantoni.* Lucerna, maggio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(4) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 26 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna a Casati.* Milan, 2 mayo 1674. *Ibid.*

(5) „Nonobstant les menasses de France." *Stockalper de La Tour al canonico Castelete.* Briga, 6 novembre 1673; Briga, „la nuit du entre 3 et 4 mars 1674". Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna a Casati.* Milan, 26 febrero 1674. Simancas. Estado. 3385. — *Osuna a la reina.* Milan, 16 marzo 1674. *Ibid.* — „Aunque Valesanos mostraron buena disposicion, no solo los Berneses negaron el paso, sino todos los cantones junctos rehusaron el dar gente." *Osuna ad Alvelda.* Milan, 25 abril 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 15 giugno 1674. loc. cit. — *Memoriale del canonico Francesco Castelete al governatore di Milano* (1674). Arch. di Stato Lombardi. Giustizia civile. LXVI.

(6) *Alvelda a Casati.* Besançon, 4 abril 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „O mucho dinero, o la fuerza." *Osuna a la reina.* Milan, 7 junio 1674. Simancas. Estado. 3885.

(7) *Casati ad Osuna.* Bada, 12 aprile 1674. loc. cit. — *Casati alli XIII cantoni.* Lucerna, maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Casati ad Osuna.* Bada, 12 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

des armes impériales ne prolongeât la résistance de cette province à l'assaut décisif qui la menaçait, rien n'avait été épargné afin que l'exécution de celui-ci ne fût plus différée.(1) Aussi n'était-ce pas sans raison que Louis XIV avait fixé au 23 avril la limite extrême de l'armistice dont les Espagnols s'étaient refusés à approuver les conditions.(2) Il convenait par suite que Saint-Romain préparât l'opinion aux Ligues en vue de lui éviter un trop brusque sursaut à l'annonce du succès de l'entreprise projetée.(3) Jusque-là le secret avait été bien gardé. « Il n'y a encore en Suisse ny vent, ny soupçon aucun du dessein du roy », pouvait écrire l'ambassadeur le 19 avril.(4) Par ailleurs ce dernier avait tout prévu. Il conseillait à son maître de se hâter, certain d'avance que l'annexion des bailliages jurassiens consoliderait le prestige du monarque français auprès de ses alliés d'Helvétie et permettrait à celui-là de convaincre ceux-ci de la nécessité de lui accorder de nouveaux contingents militaires.(5) Ce fut à gagner Berne qu'il s'attacha de façon très particulière, et cela en y dépêchant La Loubère, porteur de promesses de pensions, et en insistant sur les intentions agressives du duc de Lorraine et d'autres généraux de l'empereur envers le duché de Bourgogne.(6)

Un fils de l'avoyer Grafenried, « officier pas bien sage », organisait dans le *Mittelland* une levée clandestine de troupes pour le service de l'Espagne au delà du Jura. Il lui fut prescrit d'y renoncer.(7) Toutefois, désireux de tenir la balance égale entre Paris et Madrid, les magistrats du plus puissant des cantons prirent des sanctions à l'égard du colonel d'Erlach à la solde française et lui intimèrent l'ordre de ne point participer à des opérations d'offensive en deçà de la Saône.(8) Dans le même temps d'autres secrétaires de l'ambassadeur, ainsi que l'interprète Vigier et le trésorier des Ligues Sonnet, se rendaient à Fribourg, à Lucerne et dans la Suisse primitive, à seule fin d'y répéter la démarche dont La Loubère s'acquittait à Berne.(9) Aussi bien le sort en était jeté. Le 14 avril,(10) le roi, étant à Versailles, avait fait parvenir à son repré-

(1) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 21 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 69. — *Louvois au même.* Versailles, 25 mars 1674. Arch. Guerre. CCCLXV. 415. — „Il est certain qu'il y a maintenant peu de troupes en Franche-Comté et que les peuples sont disposez à se rendre aussitost qu'ils le pourront faire seurement.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 2 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 161.

(2) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles. 9 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 91.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 20 avril 1674. Aff. Etr. Suisse L. 196.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 192.

(5) „Si le roy a dessein de prendre la Franche-Comté, le plus tost sera le mieux.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 10 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 98. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure. 15 et 17 avril 1674. *Ibid.* CCCCXVII. 138, 139: *à Vitry.* Soleure, 24 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 110.

(6) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 20 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 198. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 27 avril 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 145.

(7) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 20 avril 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 27 avril 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 145. — *Il landgravio de Fürstenberg al Colonello de Grafenried.* Stühlingen, 7 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 4 aprile 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Stoppa à Saint-Romain.* Paris, 26 avril 1674. Arch. Nat. *K 1899*, pièce 53.

(9) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 27 avril 1674. loc. cit.

(10) et non le *16. contra :* Maag. 330.

sentant à Soleure des missives à l'adresse du Corps helvétique et de chacun de ses Etats en particulier.(1) Ces missives, postdatées du 24, étaient censées écrites à Auxerre, où Louis XIV comptait passer et où il s'arrêta en effet ce jour-là.(2) Il était recommandé à Saint-Romain de les remettre à leurs destinataires aussitôt que se répandrait la nouvelle de l'investissement de Besançon par les troupes du duc d'Enghien.(3) Le siège ayant été ouvert devant cette place le 25,(4) il exécuta sa commission dès le surlendemain et, dans sa lettre d'envoi, se contenta de paraphraser les arguments invoqués par son souverain pour rendre acceptable aux yeux des Confédérés l'entrée des armes royales en Franche-Comté.(5) Selon le monarque français et son ministre aux Ligues, cette opération militaire avait un caractère nettement préventif.(6) Elle trouvait sa justification dans les efforts répétés des Impériaux pour atteindre Saint-Hippolyte à travers les terres de Bâle et de l'évêché de Porrentruy,(7) ainsi que dans le refus opposé par le gouverneur des Pays-Bas à la reprise de négociations en vue du rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes, puis par le prince de Vaudemont à la conclusion d'un armistice dans le bailliage d'Aval.(8) A bout de patience, Louis XIV se décidait à rompre une paix devenue illusoire et à se porter de sa personne au camp devant Besançon, qu'il atteignit le 2 mai.(9) Quelle que dût être l'issue de la campagne qui s'ouvrait à leur frontière, les Confédérés devaient écarter de leurs esprits tous sujets d'appréhension. Ne leur affirmait-on pas de Paris que le voisinage de la France leur

---

(1) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 11 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 93.

(2) *Négociations de Mr de Saint-Romain en 1678.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — *Le roi aux XIII cantons.* Auxerre, 24 avril 1674. *Ibid.* L. 202; *à chaque canton en particulier.* même date. *Ibid.* L. 203; Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII; Arch. de Merveilleux, à Neuchâtel. Doss. XXIV (Mollondin). n° 40; *à Lucerne.* Auxerre, 24 avril 1674. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III; Französ. Königl. Missiven. n° 270; *à Berne.* même date. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *FF* 465; Franz. Königl. Missiven. — Eidg. Absch. VI *A*. 921 *d* (Baden, 3 mai 1674).

(3) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 14 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 93. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 27 avril 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 145.

(4) *Ascanio Giustinian al Senato.* Parigi, 25 aprile 1674 (2da). Frari. Francia. CLV. n° 76. — *Nouvelles de Pontarlier.* 28 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 213. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er mai 1674. *Ibid.* L. 217. — *Louvois à Saint-Romain.* Camp devant Besançon, 5 mai 1674. Arch. Guerre. CCCLXVII. 56. — L'Entrée du Roy dans la Comté. Le siège de Besançon, etc. ap. Gazette de France, année 1674. p. 357. n° LII.

(5) *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 27 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 209. — Arch. de Merveilleux, à Neuchâtel. Doss. XXIV. n° 42. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXIV (1672—1675). 42vo (21 avril/1er mai 1674).

(6) *C.-C. Beroldingen a Casati.* Altorfo, 27 gennaio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 27 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 209.

(7) *Ascanio Giustinian al Senato.* Parigi, 18 aprile 1674. Frari. Francia. CLV. n° 67 (Ia). — „Por los conciertos hechos de invadir la Francia por el condado de Borgoña." *Osuna a la reina.* Milan, 9 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Giustinian al Senato.* Parigi, 18 aprile 1674. loc. cit. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 27 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 209.

(9) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 19 avril; Camp de Besançon, 3 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 95, 107. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 25 aprile 1674. Frari. Francia. CLV. n° 69 (Ia). — Eidg. Absch. VI *A*. 921—922 *e* (Baden, 3. Mai 1674). — Dunod. Mémoire pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne. p. 715. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 475.

serait plus utile que celui de la maison d'Autriche?[1] Et de plus, ne s'engageait-on pas d'ores et déjà, au cas où Salins changerait de maître, à maintenir à leur endroit, voire à améliorer les conventions qui leur permettaient de s'y approvisionner de la seule denrée jugée par eux indispensable à la complète régularité de leur économie domestique?[2]

*Saint-Romain juge improbable une intervention armée des Confédérés dans le conflit bourguignon. — L'événement lui donne raison. — Attitude respective des catholiques et des protestants à l'endroit de l'envahisseur des bailliages comtois. — Craintes de Casati. — Leur exagération manifeste. — Diète de Bade du 3 mai. — Desseins prêtés à tort à Turenne. — L'ambassadeur français en démontre l'inanité. — Mission de La Bussière aux Ligues. — Son but. — Son inutilité. — Louable activité déployée par le gouverneur de Milan. — Ses reproches à l'égard de l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne paraissent justifiés. — Echec de ses tentatives à l'effet de secourir la Franche-Comté. — Préparatifs faits par le duc de Lorraine pour assaillir la Bourgogne. — Bâle appelle ses confédérés à l'aide. — Le recès du 8 mai et le* **Défensional**. *— Succès des armes françaises dans la région du Jura et sur le Rhin. — Retraite du duc de Lorraine. — Les cantons désarment. — Le gouvernement de Madrid invite à nouveau les Suisses à remettre sur le tapis l'opportunité d'un traité de neutralité au profit de la Franche-Comté. — Son but. — Artifices dont il use à cette fin. — Les Suisses sont convaincus de son manque de sincérité. — Saint-Romain se porte à Besançon auprès du roi, lequel lui fait grand accueil. — Son retour à Soleure.*

**XX.** La nouvelle de l'investissement de Besançon se répandit aux Ligues comme une traînée de poudre, si bien que, au premier mai, on n'y eût trouvé personne qui n'en fût averti.[3] La certitude que le roi en assumait la direction, jointe à la précaution prise par Saint-Romain d'éviter dans ses missives au Corps helvétique l'emploi du mot «conquête» et de lui substituer celui

(1) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 14 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 93; *à Lucerne.* Auxerre, 24 avril 1674. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 27 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 209.

(2) *Ibid.* — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 27 avril 1674. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Besançon, 3 mai; Camp d'Ornans, 26 mai 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 19 mai 1674. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *F* 1273. — *Pouvoir à Mr de Saint-Romain de traitter avec les Suisses touchant le sel de Salins.* Du Camp d'Orchamps, 26 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 131. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 13 juillet 1674. Arch. Guerre. CCCXVII. 17a. — *Mémoire pour les fermiers du roy.* 1674 (et non *1668*). Aff. Etr. Suisse. V suppt. 258. — Eidg. Absch. VI *A.* 931 e. — Dörfliger. op. cit. 114 sqq.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 217. *à Louvois.* Soleure, 2 mai 1674. Arch. Guerre. CCCXVII. 146.

d'« occupation », atténua quelque peu l'effervescence que l'annonce de cet événement provoquait en Suisse. (1) L'ambassadeur avait déclaré dès le 17 avril qu'il répondait de tout. (2) Il n'eut pas à se dédire. L'intervention armée des Confédérés dans le conflit bourguignon ne lui paraissait pas à redouter. (3) En réalité elle ne se produisit pas et ne faillit même pas se produire. (4) Dans les cantons hispanophiles certes, la surprise et le dépit furent vifs et se traduisirent par des récriminations et des menaces à l'adresse de l'envahisseur des bailliages comtois. (5) Mais celles-ci, comme celles-là, ne durèrent guère. Inversement, en effet, on reprochait à l'Espagne l'imprévoyance où elle s'était complue en n'assurant pas mieux la défense de sa province jurassienne et en renonçant à la mettre au bénéfice d'un traité de neutralité dont les ministres du Louvre s'offraient cependant à discuter les conditions. (6) Aussi Fribourg ne songea pas, comme en 1668, à faire occuper Salins, et Lucerne se contenta d'enjoindre aux officiers du régiment Pfyffer de s'abstenir de participer, aux côtés de leurs camarades français, à des opérations militaires en Flandre, interdiction qui devait d'ailleurs demeurer lettre morte. (7)

Restaient les protestants, dont la décision, à dire vrai, était attendue à Paris avec plus d'impatience encore que celle de leurs alliés de l'autre confession. Or ils se turent, ou du moins acceptèrent à peu de choses près le fait accompli. (8) En affectant à l'augmentation de leurs pensions une partie des sommes dont il n'avait plus l'emploi à Londres, depuis la réalisation de l'entente anglo-batave (19 février), le roi sut acheter leur silence à défaut de leur com-

(1) *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Besançon, 3 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 107. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 3 mai 1674. *Ibid.* XLIX. 112.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 17 avril 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 139. — „Tout est calme en Suisse." *Saint-Romain au duc d'Enghien.* Soleure, 20 avril 1674. Musée Condé à Chantilly. Arch. *P* LVI. 229; *à Persode.* Soleure, 20 mai 1674. *Ibid.* Arch. *P* LVIII. 190.

(3) „Les Suisses ne songent à autre chose que personne n'entre chez eux." *Luxembourg au roi.* 8 mai 1674. ap. Ordinaire. op. cit. 546.

(4) „Le roy ne recevra aucun empeschement des Suisses dans son entreprise." *Saint-Romain à Condé.* Soleure, 18 mai 1674. Musée Condé à Chantilly. Arch. *P* LVII. 190.

(5) „Quanto alle voci populari certo non si sente altro che abominationi contro li Francesi in questi catholici cantoni." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 10 maggio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(6) *Giustinian al Senato.* Parigi, 18 aprile 1674. Frari. Francia. CLV. n° 67 (Iª). — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 2 mai 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 146. — *Osuna a Monterey.* Milan, 9 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 854. — E. Longin. Protestation de Claude Estienne Bigeot contre la conquête de la Franche-Comté (Dôle, 1901).

(7) *Lettre écrite de Lucerne à Mr de Saint-Romain.* 10 mai 1674. Musée Condé, à Chantilly. Arch. Série *P* LVII. 424. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 maggio 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L 231. — *Gœldlin de Tieffenau à Saint-Romain.* Lucerne, 16 mai 1674. Arch. Nat. *K 1322.* n° 55. — „Vous aurés bien agréable, Monseigneur, de luy refuser son congé doucement quand il le demandera à V. A." *Saint-Romain à Condé.* Soleure, 18 mai 1674. Musée Condé, à Chantilly. Arch. Série *P* LVIII. 190. — *Pfyffer à Saint-Romain.* Camp de Charleroi, 27 mai 1674. Arch. Nat. *K 1322.* n° 57.

(8) *Instruktion uff den Herrn Samuel Frisching, Schuldtheiss der Stadt Bern alls abgesandten nacher Araw zu Anhörung lobl. Eydtgen. von der Kaiserl. undt mitallierten Armeen hocher Kriegs Generalität abgefertigten Chur Brandenburgischen Rahts undt Edelman.* 24. November/4. Dezember 1674. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 854.

plicité.[1] De Berne, où il surveillait la marche des événements, La Loubère put, au bout de quelques jours, adresser à son chef des avis très rassurants.[2] Les arguments que développait la missive royale du 24 avril avaient reçu dans cette ville bon accueil. On accordait volontiers sur les bords de l'Aar que, les hostilités ayant été ouvertes par ses adversaires, le monarque français prît des gages afin d'en empêcher la continuation et de mettre le duché de Bourgogne à couvert d'une nouvelle invasion.[3]

L'adhésion tacite du Corps protestant des Ligues au changement de régime qui s'accomplissait sur le versant occidental du Jura était si surprenante, si inattendue, qu'elle éveilla des défiances à la fois à Milan et à Turin.[4] Coupé depuis le 27 avril de ses communications avec Dôle et Besançon, Casati se consumait en regrets stériles au sujet des erreurs de tactique commises par la diplomatie de l'Escurial durant les derniers mois.[5] Ses craintes s'accrurent à la pensée que des trames s'ourdissaient qui ne tendaient à rien moins qu'à consolider l'usurpation dans la région de la Saône et du Doubs.[6] Elles semblaient assurément exagérées. Il était faux que des négociations secrètes fussent engagées entre le Louvre, d'une part, les cités évangéliques, Fribourg et Soleure de l'autre, à l'effet de statuer sur le sort définitif des trois bailliages jurassiens et du Brisgau.[7] Si le roi Très-Chrétien caressait l'idée de favoriser Berne en facilitant à ce canton ses approvisionnements en sel de Salins, il ne songeait pas en revanche à lui céder cette ville en toute propriété,[8] non plus que Neuchâtel au reste.[9] Etait-il plus exact d'affirmer que des intelligences se nouaient entre Paris et Turin en vue de procéder, après l'achèvement de la

(1) „Il residente d'Ollanda, che fu da me a giorni passati, m'assicuro ch' una buona parte del danaro che la Francia impiegava in Inghilterra lo spenda ora nelli Svizzeri." *Casati ad Osuna.* Lucerna, 8 e 15 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Quelle politique, disent-ils (les Vénitiens), est celle des Suisses de se mettre sous le joug et de s'imposer la nécessité de vivre dans la dépendance de la France." *Avaux à Pomponne.* Venise, 9 juin 1674. Aff. Etr. Venise. XCV. 188.

(2) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, ce... avril 1674. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1265. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 217; *à Louvois.* Soleure, 3 mai 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 147.

(3) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 maggio 1674. loc. cit. — „Persistiendo los Berneses en la negacion del paso, siempre con el pretexto de haver sido la Borgoña la primera a invader la Francia." *Osuna á la reina.* Milan, 21 mayo y 7 junio 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(4) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 1° marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Osuna á la reina.* Milan, 9 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 15 maggio 1674. loc. cit.

(6) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 10 maggio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(7) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 1° marzo e 24 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 10 maggio 1674. loc. cit. — *Osuna a la reina.* Milan, 7 junio 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(9) *Osuna á la reina.* Milan, 7 junio 1674. Simancas. Estado. *3385.* — „Si dice che il re di Francia ha procurato che si venda ai Bernesi Neuchastel e Valangin per il prezzo di 600 milla scudi." *Il duca di Savoia a Ferrero.* Torino, 30 giugno e 7 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. C. — „Erasi sparsa la voce che li Bernesi accompravano il contado di Neufchastel, ma non ha fondamento alcuno di verità." *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 22 luglio 1674. *Ibid.* Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Ferrero al duca.* Parigi, 28 novembre 1674. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCVIII.

conquête de la Franche-Comté, à l'échange de cette province contre Genève et le pays de Vaud, (1) ou que les conciliabules qui réunissaient à Lucerne un secrétaire de Saint-Romain et l'envoyé de Savoie Leonardi devaient servir de prélude à une vigoureuse offensive franco-piémontaise vers Milan qu'elle eût atteint en cinq jours? (2) Certes non. Et l'appréhension que nourrissait Charles-Emmanuel II d'un accord secret franco-bernois dirigé contre ses Etats eût suffi à faire justice de cette « billevesée ». (3)

Tout aussi dénué de fondement apparaissait le bruit, fomenté par Casati, (4) que Turenne était sur le point de se saisir de Bâle afin d'intercepter les passages entre le Brisgau et le bailliage d'Amont et de se mettre mieux en mesure de résister au duc de Lorraine, dont la présence était signalée aux approches du Rhin. (5) Ce fut cependant la crainte de ce coup de main qui engagea Zurich à convoquer une diète générale à Bade au 3 mai. (6) Saint-Romain s'y porta le 4 (7) et obtint le 5 une audience qui lui permit de contester la réalité des desseins prêtés à l'adversaire tenace de Montecuculli et de prétendre que, si les hostilités éclataient derechef à la frontière des Ligues, la faute en était aux gouvernements de Madrid et de La Haye, qui s'attachaient à les éloigner de celle de l'Escaut. (8) Bien qu'accueilli en Argovie avec froideur, (9) l'ambassadeur français avait la partie belle. Son collègue espagnol refusait sous divers prétextes de quitter Lucerne, (10) et le commissaire impérial se voyait retenu à Constance par la maladie. (11) L'absence simultanée de ces agents diplomatiques

(1) „Ce qui augmente encore la peur qu'ils ont (les Vénitiens) est le bruit qui court icy, qu'après la prise de la Franche-Comté, le roy passera en Italie.“ *Avaux à Pomponne.* Venise, 26 mai 1674. Aff. Etr. Venise. XCV. 178. — *Ferrero al duca di Savoia.* Campo di Dola, 5 giugno 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCVIII — *Il duca a Ferrero* Torino, 6 giugno 1674. *Ibid.* — „Hanno più del chimerico che di altro.“ *Il duca a Ferrero.* Torino, 20 luglio 1674. *Ibid.*

(2) *Casati ad Osuna.* Lucerna, ... aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna á Monterey.* Milan, 9 mayo 1674. *Ibid.; a la reina.* 9 mayo 1674. *Ibid.*

(3) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 3 maggio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Il duca di Savoia à Leonardi.* Torino, 12 maggio 1674. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XIX. — „Sempre più stretta si scuopre l'unione tra la Francia et i medesimi Bernesi.“ *Il duca di Savoia a Ferrero.* Torino, 19 maggio, 7 e 20 luglio 1674. *Ibid.* Francia. Lett. min. C.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Bade, 5 mai 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 149.

(5) *Basel an Bern.* 13./23. April 1674. St-Arch. Basel. *C* 361; *an Luzern.* 20./30. April 1674. St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 21 avril 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 27 avril et 2 mai 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 145, 146. — *Avvisi del Msgr Cibo.* Lucerna, 27 aprile 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Saint-Romain à Vitry.* Bade, 5 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 117. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 mai 1674. *Ibid.* L. 231. — *Relatione scritta in Thonaw Eschingen (Donaueschingen) li 10 de maggio 1674.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — St-Arch. Basel. Rathsbuch (4. Januar 1673—30. Dezember 1674). 445vo, 448vo (Samstag, 19. und 26. Dezember 1674/5. Januar 1675).

(6) *Basel an Luzern.* 15./25. April 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität. 1649—1679. — *Zürich an die XII Orte.* 18./28. April 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 165. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 mai 1674. loc. cit.

(7) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 3 mai; Bade, 5 mai 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 147, 149.

(8) *Saint-Romain à la diète de Bade.* Soleure, 5 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 224.

(9) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 19 maggio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(10) Eidg. Absch. VI¹ *A.* 922 *f.*

(11) Eidg. Absch. VI¹ *A.* 922 *g.*

était de nature à causer un préjudice d'autant plus certain aux intérêts de la maison d'Autriche, que les Confédérés, quel que dût être le sort réservé à la Franche-Comté, n'abandonnaient pas l'espoir d'imposer à son sujet un traité de neutralité à celui des deux belligérants qui en demeurerait maître.(1) Or, à la différence de Casati et de Pappus, Saint-Romain avait en mains des pleins pouvoirs dont il se déclarait prêt à faire le meilleur usage.(2) Par suite, ni les protestations d'amitié et les offres de service des Etats-Généraux des Provinces-Unies transmises à la diète par le résident Malapert,(3) ni l'explication, donnée au nom de l'empereur, que l'approche de ses troupes témoignait de son intention de remplir les engagements à quoi l'*Erbeinung* l'astreignait envers les Suisses,(4) ni la dernière philippique rédigée par le représentant de l'Escurial à l'adresse du Louvre ne parvinrent à ébranler la volonté des Confédérés de s'en tenir à ce qui avait été arrêté dans le recès de la précédente assemblée de Bade.(5) Aussi bien, lorsque, le 7 mai, après avoir réparti des sommes considérables parmi les diverses députations cantonales,(6) le ministre français les eut mises en garde contre les desseins du duc de Lorraine dont les troupes se logeaient au voisinage de Schaffhouse,(7) les envoyés bernois, entraînant à leur suite l'unanimité des membres de la diète, affirmèrent une fois de plus leur résolution de continuer à observer le traité d'*Union héréditaire* de l'an 1511, mais de refuser pour un temps levées et passages aux « grands alliés » du Corps helvétique.(8)

Dans l'incertitude où il était de la tournure que prendraient les événements en Argovie, Louis XIV s'était décidé, le 3 mai, à dépêcher de Besançon aux Ligues l'un des gentilshommes ordinaires de sa maison, le S^r^ de **La Bussière,**

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 18 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 237.

(2) *Le roi aux cantons.* 21 mars 1674. Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 110. — *Osuna á Casati.* Milan, 21 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 31 maggio e 9 luglio 1674. *Ibid.*

(3) *De Staaten Generael der Vereenighde Nederlanden aan die XIII Swidser cantons.* In den Hage, 29. Maart 1674. St-Arch. Zürich. Holland *A* 217² (1673—1700). — Eidg. Absch. VI *A.* 922 *h.*

(4) Eidg. Absch. VI *A.* 922 *g.*

(5) *Casati agli XIII cantoni.* Lucerna, 27 marzo, 3 e 26 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; St-Arch. Bern. Burgundbuch *F* 695, 697. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 18 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 229. — *Osuna á Casati.* Milan, 29 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — St-Arch. Basel. Rathsbuch (4. Januar 1673—30. Dezember 1674). p. 289 (Mittwoch, 20./30. Mai 1674).

(6) *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 27 giugno/7 luglio 1674. Frari. Zurigo (1674—1684).

(7) *Basel an Bern.* 13./23. April 1674. St-Arch. Bern. Baselbuch *C* 397. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 mai 1674. loc. cit. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 17 maggio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Osuna á la reina.* Milan, 24 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 922 *e.*

(8) *Avvisi del M^gr^ Cibo.* Lucerna, 18 aprile 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Risposta data dalla dieta di Bada al S^or^ Decano Pappus, deputato cesareo.* 4 maggio 1674. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 7 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 227. — *Li XIII cantoni a Casati.* Bada, 9 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 13 maggio 1674. Arch di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — „Il fut résolu de ne donner ny troupes, ny passage pour la Franche-Comté... et j'ose asseurer que le roy ne recevra aucun empeschement des Suisses dans son entreprise." *Saint-Romain à Condé.* Soleure, 18 mai 1674. Musée Condé à Chantilly. Arch. Série *P* LVII. 190. — J. Dierauer. op. cit. IV. 130.

avec la mission « d'assurer les cantons que, dans les terres qui pourroient tomber « en sa puissance en Franche-Comté, il n'auroit pas seulement soin d'y faire « garder toute sorte de bon voisinage avec les Suisses, mais d'augmenter encore « la commodité qu'ils en avoient tiré jusques à ceste heure. » (1) Il s'agissait en particulier de donner à Berne la promesse que le sel de Salins lui serait fourni désormais à meilleur compte que ses traitants ne le payaient aux fermiers du roi Catholique. (2) A son retour aux « Cordeliers », le 11 mai, l'ambassadeur y trouva en effet ce personnage, qui y était arrivé dès le matin et avait ordre de prendre ses instructions. (3) Il le persuada sans peine de l'inutilité de la démarche dont on l'avait chargé, puisque aussi bien les Confédérés s'étaient rangés aux avis exprimés dans la missive royale du 24 avril et que le résultat de la diète générale était plus favorable encore aux intérêts français que lui-même n'osait s'y attendre. (4) De Soleure, La Bussière se hâta donc de rebrousser vers Besançon, où le précédait de quelques heures le gouverneur de Neuchâtel, désireux d'y saluer Louis XIV et d'apporter à ce prince l'heureuse nouvelle du succès de Saint-Romain à Bade. (5)

L'ambassadeur d'Espagne à Lucerne avait, on l'a dit, abandonné l'espoir de secourir de Suisse les autorités militaires de la Franche-Comté, qu'il s'agît d'Alvelda, réfugié à Sainte-Anne, près de Salins, ou du commandant du château de Joux, qui réclamait en vain son assistance. (6) Il se consolait toutefois de son échec en songeant que, dépourvus d'artillerie et de cavalerie, les quatre ou cinq mille Confédérés dont les cantons de l'ancienne croyance lui avaient accordé la levée conditionnelle n'eussent pas réussi à tenir tête aux assiégeants de Besançon. (7) Tel n'était cependant pas l'avis du gouverneur de Milan. Le seul des grands officiers de la Couronne Catholique dont l'âme fut demeurée forte en présence de l'orage déchaîné sur le Jura, Osuna reprochait à Casati son inertie et jugeait possible de procurer lui-même à un corps de sept à huit

---

(1) *Mémoire pour servir d'instruction au Sr de La Bussière, gentilhomme ordinaire de la maison du roy, allant en Suisse.* Du camp devant Besançon, 3 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 102.

(2) *Pomponne à Saint-Romain.* Camp devant Besançon, 15 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 121. — *Mémoire de Mr de Saint-Romain pour Messrs de Berne.* février 1675. *Ibid.* LIV. 202.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 232.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 mai 1674. loc. cit. — „J'ay encore eu tout le bonheur que je pouvois désirer dans la dernière diette." *Saint-Romain à Condé.* Soleure, 18 mai 1674. Musée Condé à Chantilly. Arch. P LVII. 190. — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 19 mai 1674. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1273.

(5) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 21 aprile 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 21 mai 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 159.

(6) *Osuna á Casati.* Milan, 26 febrero 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 17 mai 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Osuna á la reina.* Milan, 24 mayo, 7 junio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; Simancas. Estado. *3385.* — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 28 juin 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 141.

(7) „Senza il soccorso d'un esercito equivalente composto pure di buona cavalleria et provisto d'artigliaria sufficiente, le cinque milla Svizzeri non sarebbero stati sufficienti per salvare la Borgogna." *Casati ad Osuna.* Lucerna, 3 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

mille hommes, qu'il eût conduit en personne, l'accès de la Franche-Comté.[1] Assurément les intelligences entretenues par ses soins dans la vallée du Rhône n'étaient pas négligeables.[2] Son homme-lige parmi les dizains, le grand bailli Stockalper de La Tour, magistrat aussi vénal que son quasi-homonyme de Saint-Gall,[3] venait d'infliger un mécompte cruel à Saint-Romain en lui faisant refuser cinq enseignes de troupes valaisannes et en menaçant de rappeler du service de France celles qui s'y trouvaient encore.[4] Mais le passage de force sur les terres de Berne compensait-il les chances d'une rupture entre l'Escurial et les cantons protestants? L'on n'en était persuadé ni à Sion, ni à Lucerne, où l'avis prévalait que, si la province jurassienne pouvait être sauvée, ce serait par la voie de la campagne bâloise et du pays de Porrentruy, et cela avec la complicité, chèrement payée d'ailleurs, des officiers préposés à la garde des routes militaires.[5]

L'un des premiers soins d'Alvelda fuyant Besançon, où il s'était vainement flatté de l'espoir de voir paraître un secours de Suisses,[6] avait été de dépêcher au duc de Lorraine, nommé au commandement de toutes les forces impériales dans l'Autriche antérieure, et de l'adjurer de doubler ses étapes afin de lui porter assistance. Ce prince, pour lors dans la Forêt-Noire, y rassemblait une petite armée que devaient grossir des troupes autrichiennes, venues de Heilbronn et de Wiesloch, aux ordres des généraux de Souches et Caprara[7] et dont Casati demandait qu'elles missent au préalable l'Alsace à feu et à sang, en représailles des excès «perpétrés» par les Français dans

(1) *Osuna á la reina.* Milan, 7 junio 1674. Simancas. Estado. 3385. — *Consulta del Consejo de Estado* (el cardenal de Aragon; Castel-Rodrigo; Albuquerque; Ayala). Madrid, 5 julio 1674. *Ibid.*

(2) *Il grand cancelliere di Milano a Stockalper de La Tour.* Milano, 15 maggio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Feudi imperiali. Valesia. — *Stockalper de La Tour al governatore di Milano.* Briga, 20 settembre 1674. *Ibid.*

(3) *Stockalper de La Tour au duc de Savoie.* Brigue, 11 avril, 29 septembre 1672 et 6 janvier 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Lett. particolari. CCCCLXXXIX.

(4) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 26 maggio, 15 giugno e 20 agosto 1671. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 21 giugno 1674. loc. cit. — *Saint-Romain au roi.* Bade, 5 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 255. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 7 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Stockalper de La Tour au chanoine Castelete.* Martigny, 10 juillet 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) „Se bene li cantoni si siano dichiarati di non volere concedere passo per il loro territorio alle truppe delle parti interessati nella presente guerra, nulladimeno la loro intelligenza et intentione segreta fu di non opporsi effettivamente alle armi cesaree dell'Imperio e di S. A. di Lorena.“ *Avviso de' Svizzeri.* s. d. (1674). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) „Mr de Listenois m'a mandé aussi d'Ornans que Mr d'Alvelda s'est retiré en Suisse. Je crois que c'est par peur, connaissant sa complexion.“ *Enghien au roi.* Camp devant Besançon, 30 avril 1674. Lettres pour servir, etc. II. 287. — *Alvelda a Casati.* Castillo di Sta Anna, 18 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna á la reina.* Milan, 24 mayo 1674. *Ibid.* — „Il Sor d'Alvelda è andato errando a Pontarlier, Salins et finalmente nel Castillo Sta Anna.“ *Casati ad Osuna.* Lucerna, 7 giugno 1674. loc. cit.

(7) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 21 mai 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 159. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp d'Ornans, 26 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 132. — Eidg. Absch. VI *A.* 913 *b.*

l'électorat de Trèves et le Brisgau.([1]) Dès la deuxième décade de mai, on signalait sa présence aux approches de Rheinfelden,([2]) ainsi que les démarches actives du maréchal héréditaire du duché de Gueldre, baron de Hœnsbrœck, chargé par le gouvernement de Madrid de négocier son entrée pacifique sur les terres de Bâle et de l'évêché de ce nom.([3]) L'empereur se réservait d'appuyer cette initiative à la dernière heure et ne semblait pas douter que les Confédérés lui accorderaient satisfaction, étant donné que son père et prédécesseur avait assuré la reconnaissance de leur autonomie à Münster.([4]) Or, au cas peu probable où cette concession de passage eût été obtenue, de sérieux obstacles se seraient opposés à sa mise en valeur.([5]) De leurs camps de Hesingen et de Ferrette, Turenne et son lieutenant Ruvigny veillaient,([6]) prêts à attaquer de flanc l'ennemi, soit sur les bords de la Birse, où ils avaient de leur propre chef([7]) disposé un rideau de cavalerie,([8]) soit dans l'Ajoie, encore que le prince de Porrentruy, dont la neutralité était de plus en plus menacée, se fût engagé naguère à Vaubrun à en interdire l'accès aux Impériaux.([9]) Désireux d'assurer la sécurité de Bâle,([10]) le maréchal français s'était même offert à y introduire quelques centaines d'hommes, afin d'en renforcer la garnison.([11]) Mais cette proposition fut déclinée.([12]) Les magistrats de la cité suisse enten-

---

(1) „Dubito che se le armi imperiali o parte d'esse non prenderanno la risolutione, ch'ho motivato questa settimana al residente cesareo che risiede in Magonza, di passare a desolare l'Alsatia della medesima maniera ch'ha fatto il christianissimo dell'arcivescovato di Treveri, la Brisgovia et le città del Rheno non saranno mai sicure et riuscirà alla Francia molto più facile questa impresa che quella della Borgogna.“ *Casati ad Osuna.* Lucerna, 7 giugno 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 922 *h.*

(2) *Relatione scritta in Thonaw Eschingen.* 10 maggio 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 18 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 237. — *Osuna á la reina.* Milan, 24 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Il barone di Hoensbroeck, maresciallo ereditario del ducato di Gueldres, alli XIII cantoni.* Riedlingen, 4 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Avviso de' Svizzeri.* s. d. (1674). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Hoensbroeck alli XIII cantoni.* Riedlingen, 4 maggio 1674. loc. cit. — *Asc. Giustinian al Senato.* Parigi, 16 maggio 1674. Frari. Francia. CLV. n° 75 (1ª).

(6) *Le marquis de Ruvigny à l'évêque de Bâle.* Ferrette, 8 avril 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna á la reina.* Milan, 7 junio 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(7) *contra: Asc. Giustinian al Senato.* Parigi, 9 maggio 1674 (1ª). Frari. Francia. CLV. n° 73.

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 14 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 234; *à Louvois.* Soleure, 28 septembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 196.

(9) *L'évêque de Bâle à Louvois.* Porrentruy, 2 avril 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 131. — *Beroldingen al governatore di Milano.* Altorfo, 27 aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Turenne à l'évêque de Bâle.* Hesingen, 7 mai 1674. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1674—1676); Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *L'évêque de Bâle à la diète de Bade.* Porrentruy, 9 mai 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna á la reina.* Milan, 9 mayo 1674. *Ibid.*

(10) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 16 mai 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Mémoires de Saint-Hilaire (éd. Lecestre, 1908). I. 136.

(11) *Ibid.* — *Avvisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 27 aprile 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII.

(12) „Auch hat mein Herr Bürgermeister angezeigt dass gestrigen tags der Marquis de Rouvigny sich bey Ihr E. Weisheit eingefunden, angezeigt, er were von dem Maréchal de Tourenne und Herrn Comte de Roye befelcht, die Statt Basel zu versichern, dass sie und die ihrigen gantz nichts feindthätliches zu besorgen, ersuche uns aber, wir wolten ihren feinden khein pass geben und hierumben unsern Byrsflusz verwahren; wann wir es begeren, wollen sie uns hilff geben.“ Sitzung des 15./25. April 1674. St-Arch. Basel. Rathsmanual. 1674. — „Seit unserm jüngst underm 13. hujus an eüch... abgelassenen, kommet

daient défendre l'intégrité de son territoire contre l'Autriche, aussi bien que contre la France.(1) Par suite ce fut à leurs alliés d'Helvétie, et à ceux-ci seulement, qu'ils demandèrent de les aider à conjurer le péril suspendu sur eux.(2)

La requête adressée aux cantons par l'un des leurs ne pouvait rencontrer qu'un accueil favorable.(3) La diète assignée à Bade au 3 mai l'avait été précisément à l'effet d'aviser aux moyens les plus efficaces de garantir de toute surprise les frontières septentrionale et occidentale du pays, qu'il s'agît de Constance ou des villes forestières, de Bâle ou de Porrentruy, du danger autrichien ou du danger français, des préparatifs de passage des Impériaux ou des dispositions, assurément justifiées, arrêtées par Turenne pour en entraver l'exécution.(4) Le recès du 8 mai fut ce qu'il devait être et ce qu'attendaient de lui les petits Etats confédérés exposés aux incursions des belligérants.(5) Il proclama la nécessité d'une mise au point du *Défensional* helvétique,(6) de la coopération des dizains valaisans et des Ligues Grises à celui-ci(7) et de l'institution d'un conseil de guerre à Aarau, de l'acheminement d'un secours de quelques milliers d'hommes vers la Birse(8) et d'une démarche pressante

---

uns der fernere Bericht zu vernemmen, dasz sich die französischen Völckher je mehr und mehr gegen unserer Statt herauffziehen, massen Monsr de Tourrenne mit etlich tausent seiner bei sich habenden Völckheren albereit bej vier Stunden sich unserer Statt genähert. Aus dessen und herrn Comte de Roye befelch der Marquis de Rouvigny mich den bürgermeister gestriges tags in mündtlicher proposition der sicherheit für gemeine unsere Statt und angehörige bestens zwar sincerirt, dabej gleichwohlen begehrt dasz wir den lottringischen feindtlichen Völckheren keinen pass verstatten, zu solchem ende unseren Birsfluss aller orthen verwahren solten, anbej sich erbotten, uns auff begehren mit Volckh zu assistiren. Haben derowegen euch ... umb das freundteydtgnossische Auffsehen hiemit nochmahl dienst eydtgnossisch ersuchen und zu dero reiffern nachdenckhen stellen wollen, obe nicht, gleich wir es nötig erachten, von denen zu dem newlich abgeredten Defensionalweesen destinirten Völckhern nubunnehro eine Anzahl auff die Grenzen verlegt werden solten, umb dieselbe auff den nothfahl ... in guter bereitschafft zu haben.“ *Basel an die XII Orte.* 15./25. Aprilis 1674. *Ibid.* Missiven. 1674. (Obligeante communication de Mr Auguste Huber, des Archives de Bâle.)

(1) *Beroldingen al governatore di Milano.* Altorfo, 27 aprile 1674. loc. cit. — *Avvisi del Msgr Cibo.* Lucerna, 27 aprile 1671. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII.

(2) *Solothurn an Luzern.* 27. April 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Beroldingen al governatore di Milano.* Altorfo, 27 aprile 1674. loc. cit. — *Avaux à Gravel.* Venise. 4 mai 1674. Aff. Etr. Venise. XCIII. 291. — *Osuna á la reina.* Milan, 9 mayo 1674. loc. cit. — *Basel an die XII Orte.* 29. April/9. Mai 1674. St-Arch. Bern. Basel Buch C 397. — Eidg. Absch. VI¹ *A* 921 *a*.

(3) *El principe de Ligne á la reina.* Milan, 25 octubre 1674. Simancas. Estado. 3385.

(4) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 3 et 10 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 112, 126. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp d'Ornans, 26 mai 1674. *Ibid.* XLIX. 132.

(5) *Réponse donnée par la diète de Bade au député de l'Empereur.* Bade, 9 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 122.

(6) „Qui si continua con 4 in 500 huomini lavorar attorno la città a perfezionare le fortificazioni, s'amassano grani et ogi si delibera provedere più artiglieria grossa.“ *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 13/23 giugno 1674. Frari. Zurigo (1674—1684).

(7) *Zürich an die III Bünde.* 18./28. April 1674. Kantonsarchiv Chur. Akten. — *Avvisi del Msgr Cibo.* Lucerna, 4 maggio 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — Oechsli. Orte und Zugewandte (Jahrbuch für Schweiz. Gesch. XIII. 134). — Eidg. Absch. VI *A*. 921 *a*, *b*.

(8) *Conclusion du „défensional“ des cantons.* Bade, 3 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 122. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 10 mai 1674. *Ibid.* XLIX. 126. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 10 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Verzeichnus des Eydtgnössischen Zusatzes einer lobl. Statt Basel, im april und maio 1674 übersandt.* St-Arch. Basel. Politisches. V² (Hollændischer Krieg. 1672—1675). — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 31 maggio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Le capne Schmid au duc de Savoie.* Altorf, 8 juin 1674. *Ibid.* Svizz. Lett. partic. CCCCLV.

auprès de Charles IV de Lorraine afin que ce prince respectât la neutralité suisse.(1) S'il s'y résolut, ce fut moins par crainte de l'opposition armée des cantons, qu'il eût peut-être vaincue grâce à la rapidité de ses mouvements,(2) qu'à cause de l'indiscipline notoire de ses soldats,(3) dont les « pilleries » et les méfaits de toute sorte engageaient nombre de gouvernements allemands, tels ceux de Stuttgart et de Strasbourg, à leur refuser passage, et ensuite aussi de la continuité des succès français en Franche-Comté.(4) Tandis en effet que les Autrichiens échouaient devant Philippsbourg, Louis XIV obtenait le 15 mai la reddition de la ville, puis, le 22, celle de la citadelle de Besançon, approvisionnée en vue de deux mois de siège.(5) De surcroît le maréchal de Luxembourg enlevait rapidement les petites places et châteaux-forts d'Ornans à Pontarlier.(6) Désormais tout espoir de secourir la province jurassienne de l'Espagne par la voie de Rheinfelden-Zwingen devait être abandonné. Découragé par son échec et en butte à certaines suspicions dans l'entourage de l'empereur,(7) Charles IV ne tarda pas à rebrousser vers Offenbourg.(8) Rassuré quant aux intentions du prince lorrain, Turenne « décampa » de Hesingen le 27 mai afin de se jeter dans le Palatinat.(9) Sourds, de leur côté, aux instances de la cour

(1) *Avaux à Gravel.* Venise, 25 mai 1674. Aff. Etr. Venise. XCIII. 304. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 922 *k.*

(2) *Déclaration par laquelle le duc de Lorraine s'engage à respecter la neutralité helvétique.* Donaueschingen, 10 mai 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Leonardi a San Tomaso.* Lucerna, 14 giugno 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(3) *Relatione scritta in Thonaw Eschingen.* 10 maggio 1674. loc. cit.

(4) *Relatione scritta in Thonaw Eschingen.* 10 maggio 1674. loc. cit. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 21 maggio 1674. loc. cit. — „Il duca di Lorrena con le sue truppe fa tanto male su quello degli amici che tutto il mondo si subaliena non di lui solo ma dall' Imperatore medesimo." *Pappus a Casati.* Costanza, 28 maggio 1674. loc. cit. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 7 giugno 1674. loc. cit. — *Avviso de' Svizzeri.* s. d. (1674). loc. cit. — „Argentina non li vuole dare (al duca di Lorrena) il passo; Rheinfelden ricusa d'ammetterlo per dubbio possa volere ritenere questa piazza per se a fine d'haver maggiore vantaggio nel trattare poi con Francia." *Pappus a Casati.* Costanza, 11 giugno 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 16 mai 1674. loc. cit. — *Alvelda a Casati.* Castillo di Sta Anna, 18 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 19 mai 1674. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1273. — „La garnison, officiers, soldats et milices, furent menez prisonniers de guerre à Dijon. Il y a trois ou quatre cens Suisses." *Saint-Romain à Persode de Maizery.* Soleure, 20 mai 1674. Musée Condé à Chantilly. Arch Série *P* LVIII. 190. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Besançon, 23 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 130. — *Le roi à Brulart.* Camp devant Besançon, 24 mai 1674. Choix de lettres inédites écrites par Nicolas Brulart (éd. Lacuisine, 1859). t. II. 177. — „On peut maintenant dire que le roy est maistre de cette province (la Franche-Comté)." *Saint-Romain à Persode de Maizery.* Soleure, 27 mai 1674. Musée Condé à Chantilly. Arch. Série *P* LVIII. 192. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 27 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 139. — *Osuna à la reina.* Milan, 7 junio 1674. Simancas. Estado. 3385. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 471. — Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies. IV. 723. — Le Journal du siège de Besançon, etc. — La prise de la ville de Besançon par l'armée du roy. ap. Gazette de France, année 1674. nos 55 et 58.

(6) *Louvois à Saint-Romain.* Camp devant Besançon, 9 mai 1674. Arch. Guerre. CCCLXVII. 115.

(7) „Lorrena si rende molto sospetto che non se la intenda con Francesi." *Pappus a Casati.* Costanza, 11 giugno 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Avvisi del Msgr Cibo.* Lucerna, 1° giugno 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII.

(9) *Turenne à Bâle.* „Au quartier général", 20 mai 1674. St-Arch. Basel. Politisches V². — „Mr de Turenne est à présent en estat d'agir comme il le jugera à propos et la Franche-Comté ne le retiendra plus auprès de Basle." *Avaux à Gravel.* Venise, 8 juin 1674. Aff. Etr. Venise. XCIII. 309. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 445.

d'Innsbruck, qui les adjurait d'assumer la protection des villes forestières menacées, les Suisses s'empressèrent de désarmer.(1) Dès le milieu de juin, leurs milices évacuaient Bâle dont elles avaient travaillé à rendre moins instables les défenses avancées.(2)

Au point où étaient les choses, il y allait de l'intérêt de l'Espagne que l'armée qui s'était saisie de Besançon fût retenue en Franche-Comté le plus longtemps possible.(3) La diète germanique venait à son tour de se prononcer contre la France, mais ne semblait pas disposée à étendre au cercle de Bourgogne la garantie de l'Empire, tant que les Confédérés refuseraient l'usage de leurs routes militaires aux forces de celui-ci.(4) Obtenir du Corps helvétique le rappel de ses troupes servant en Flandre au mépris du traité de 1511 eût été certes un succès. Or Casati s'y était employé en vain. A Madrid et à Milan, on s'avisa d'un autre expédient, à savoir de remettre sur pied, en dépit de l'occupation de la Franche-Comté par l'ennemi, les négociations relatives au rétablissement de la neutralité de cette province.(5) Ce projet était hardi. Mais ses auteurs paraissaient guidés par le désir de gagner du temps en amusant et en trompant à la fois les cantons et la France.(6) Saint-Romain pénétra sans peine le sens de cette manœuvre. Il s'abstint néanmoins de la traverser, car elle servait en somme ses propres desseins de tergiversation.(7)

Aussi bien, dans une missive datée à Madrid le 1er mai, la reine-régente d'Espagne avisa les Confédérés des deux confessions qu'elle déléguait au gouverneur de la Lombardie des pleins pouvoirs avec, semblait-il, bien que ce ne fût pas expressément spécifié, faculté de substitution au profit de son ambassadeur à Lucerne.(8) Cette missive, parvenue à Milan le 21 de ce mois, fut incontinent transmise à Casati, lequel l'adressa, le 26, à Zurich, en s'excusant «sur l'éloignement de son point de départ» du retard apporté à cette communication.(9) Ce qu'il se garda d'avouer en revanche, c'est qu'Osuna lui prescrivait de ne pousser à fond ses démarches qu'après s'être assuré de l'échec

(1) *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 6/16, 20/30 giugno 1674. Frari. Zurigo (1674–1684).

(2) *Ibid.*

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 mai 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 162.

(4) *Lettera del deputato di S. Mà nella dieta di Ratisbona per il circolo di Borgogna (Sigre de la Neuveforge) scritta al Sor ambr Casati.* Ratisbona, 22 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — L. Ennen. Frankreich und der Niederrhein (Cöln, 1855). I. 339.

(5) *Osuna a la reina.* Milan, 24 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Saint-Romain à Fribourg.* Soleure, 27 avril 1674. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676). — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 31 maggio 1674. loc. cit.

(7) *Ibid.*

(8) *Osservazioni sopra quanto contiene la lettera scritta dalla regina di Spagna alli lodev. cantoni, sotto il 1° maggio 1674.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *La reina alli XIII cantoni* Madrid, 1° maggio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati a Zurigo.* Lucerna, 26 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Avvisi del Mgr Cibo.* Lucerna, 1° giugno 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII.

(9) *Alfonso Casati a los trece cantones esguizaros.* Lucerna, 26 maio 1674. Simancas. Estado. 3385; Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII; *a Zurigo.* 26 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 30 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 246.

des tentatives du duc de Lorraine pour pénétrer sur le territoire bâlois et de la renonciation des Suisses à exiger du roi Très-Chrétien l'évacuation préalable de la province jurassienne et l'engagement formel de s'abstenir de toute agression contre elle dans l'avenir. (1) Certes la divulgation de cet ordre secret n'eût sans doute fait que confirmer chez les autorités cantonales l'impression que les déclarations contenues dans la missive royale du 1er mai manquaient de sincérité, car, dans le cas contraire, la mère de Charles II eût donné sa procuration au gouverneur des Pays-Bas, duquel dépendait la Franche-Comté, et non pas à celui de Milan, qui de surcroît s'apprêtait à regagner Madrid. (2) Malgré tout néanmoins, les magistrats du *Vorort* ne purent se dispenser de communiquer à Saint-Romain les ouvertures dont ils se montraient les premiers surpris. (3) Mais ce ne fut que par manière d'acquit. La situation désespérée des défenseurs de la province jurassienne, que le nouveau lieutenant du roi Catholique en Lombardie, prince de Ligne, était seul à ne pas reconnaître; (4) la persistance affligeante de leurs dissensions intestines en face de l'ennemi; (5) la reddition de Dôle (6 juin), puis celle de Salins (22 juin); (6) le traitement favorable accordé aux Confédérés tombés entre les mains des généraux de Louis XIV dans ces places et dans d'autres; (7) les fanfaronnades déplacées d'Alvelda; (8) la présence du roi Très-Chrétien dans la métropole du pays donnaient à réfléchir aux Suisses et rendaient par avance certain l'insuccès plus ou moins prochain d'une démarche qui n'avait pas même l'appui des représentants de la branche allemande de la maison d'Autriche. (9) Cependant Saint-Romain, que les questions indiscrètes de ses hôtes quant au statut futur

---

(1) *Osuna a Casati.* Milan, 16 y 21 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Osuna á la reina.* Milan, 24 mayo, 7 junio 1674. Simancas. Estado. *3385;* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) „La regina di Spagna non fa intendere alli lodevoli cantoni che transmette una plenipotenza per stabilire la neutralità, ma solamente una conveniente ordinatione." *Osservazioni sopra quanto contiene la lettera scritta dalla regina di Spagna alli lodevoli cantoni, sotto il 1° maggio 1674.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Li XIII cantoni a Casati.* Bada, 9 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 settembre 1674. *Ibid.*

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 30 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 246.

(4) *El principe de Ligne á Monterey.* Milan, 18 julio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Amb. Giustinian al Senato.* Parigi, 23 maggio 1674. Frari. Francia. CLV (1a). n° 77.

(6) *Nouvelles du camp devant Dôle.* 3 juin 1674. Gazette de France, 1674. p. 516. — *Giustinian al Senato.* Parigi, 13 giugno 1674 (1a). Frari. Francia. CLV. n° 93. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 447. — A. Vayssière. Le dernier siège de Dôle par les Français en 1674 (Mém. de la Société d'Emulation du Jura, 1885).

(7) Dunod. op. cit. 724.

(8) „Le gouverneur Alvelda a envoyé... dans tous les cantons pour y asseurer que Ste Anne ne seroit point pris, que Joux tiendroit au moins trois mois et qu'avant ce temps là l'armée de l'empereur viendroit pour reprendre la Franche-Comté et que toute la province estoit disposée à se remettre sous la domination d'Espagne..." *Saint-Romain au roi.* Soleure, 29 juin 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 169. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(9) „Hora che ciò per il quale si ha da trattare stà sul termine di spirare et di perdersi totalmente." *Pappus a Casati.* Costanza, 28 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

de la Franche-Comté embarrassaient chaque jour davantage,(1) n'attendait que la fin de cette intrigue et le rétablissement des communications entre Soleure et Besançon,(2) par suite de la reddition de Pontarlier, pour se porter auprès du roi et le saluer en son camp.(3) Il s'y décida le 6 juin, prit son chemin par Neuchâtel et trouva à la frontière une escorte qui lui permit de la franchir sans obstacle,(4) car le château de Joux, dont la garnison venait d'être renforcée à l'insu de Fribourg et de Berne de quelques «aventuriers» de ces deux cantons, tenait encore(5) et ne capitula que le 3 août suivant.(6) Louis XIV fit grand accueil à son ministre en Suisse et le félicita d'avoir, grâce à son énergie et à son habileté, facilité dans une large mesure la tâche des armes françaises en empêchant que Besançon et Dôle fussent secourues de l'étranger.(7) Lorsque, au bout de trois semaines, l'ambassadeur, nanti des nouvelles instructions de son souverain, regagna Soleure par la voie de Salins et de Neuchâtel (28 juin),(8) ce fut pour s'aliter, le lendemain de son arrivée à Bade, et déplorer qu'un banal accident de voyage(9) le privât d'assister, le 1er juillet, à l'ouverture de la diète générale et de dissiper de bouche, avant qu'elles eussent pris plus de développement, les appréhensions qu'éveillait aux Ligues le changement de domination survenu dans la région du Jura.(10)

---

(1) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 31 maggio 1674. loc. cit. — Maag. op. cit. 389.

(2) *Dumont, secrétaire de Saint-Romain, au secrétaire du Conseil d'Etat, à Neuchâtel.* Soleure, 14 mai 1674. Arch. Merveilleux, à Neuchâtel. Relations avec la France. LXX.

(3) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 24 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 6/16 giunio 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Négociations de Mr de Saint-Romain en 1674.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Oeuvres de Louis XIV. t. III. 464.

(4) *Pomponne à Saint-Romain.* Camp d'Ornans, 26 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 132. — *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 16 giugno 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à la duchesse de Longueville.* Bade, 7 juillet 1674. Arch. Nat. *K 1389.* n° 72.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 15 giugno e 9 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Fribourg.* Soleure, 28 juin 1674. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1674-1676).

(6) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 28 juin; Bade, 6 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 141; 147; *au roi.* Bade, 5 juillet 1674. *Ibid.* L. 255. — *Nouvelles de Dôle.* 7 juillet 1674 ap. Gazette de France. 1674. p. 675. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 11 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(7) „Il segretario Baron dice che Sua Mtà. alla comparsa del detto Sor Marchese, publicamente lo nominasse il conquistator della metà della Borgogna, dall' haver egli prudentamente divertito i soccorsi e concessione dei passi da Spagnuoli alli Svizzeri inculcati.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 3 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(8) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 15 giugno 1674. loc. cit. — *Leonardi a Madame Reale.* Lucerna, 28 giugno 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 29 juin 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 169. — Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXV. 63 (16/26 juin 1674). — *contra:* Dörfliger. op. cit. 112.

(9) „per disgrazia causatagli un cavallo nel suo viaggio dal re in Borgogna.“ *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 27 giugno/7 luglio 1674. Frari. Zurigo (1674—1684).

(10) *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 3 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

*Au lendemain de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, les Suisses demeurent plus divisés que jamais. — Promesses adressées aux cantons par le roi Très-Chrétien. — Saint-Romain les commente avec complaisance au sein de la diète. — Examen des trois phases successives des négociations relatives au rétablissement éventuel de la neutralité des deux Bourgognes. — Emoi que provoquent chez les catholiques certaines déclarations intempestives de Saint-Romain. — Echec définitif du projet de création d'une zone neutre aux frontières de l'Helvétie. — Efforts tentés par les agents de la maison d'Autriche pour sauver Constance et les villes forestières. — Energique protestation de Casati contre la concession de nouveaux contingents suisses au roi de France. — Son résultat. — Saint-Romain se déclare satisfait du recès de Bade du 12 juillet. — Avantages politiques et économiques accordés par Louis XIV aux cités évangéliques, ainsi qu'à Fribourg et à Soleure, à l'exclusion de Lucerne et des petits Etats de son groupe. — Appréhension que causent à Turin certains symptômes de rapprochement entre Berne et la France. — L'isolement se fait peu à peu autour de cette puissance. — Saint-Romain demande son rappel. — Il lui est refusé. — Ses démarches à l'effet de détacher Uri de l'alliance de l'Espagne ne sont pas appuyées à Paris.*

**XXI.** Esclaves de leurs affinités contraires et d'intérêts divergents, les Suisses n'avaient su mettre un terme aux dissensions qui les affaiblissaient pour exiger des belligérants le maintien du *statu quo* dans la Franche-Comté de Bourgogne. La conquête de cette province par la France les laissa plus divisés qu'ils ne l'avaient été au cours des quinze dernières années. Loin de reconnaître après coup que la mesquinerie de leurs calculs et l'avidité sans bornes de leurs gouvernants avaient puissamment contribué à rendre inévitable l'échec austro-espagnol, les catholiques rejetaient sur les protestants la responsabilité de la perte des bailliages comtois et menaçaient, le cas échéant, de les laisser seuls aux prises avec les forces de la maison d'Autriche.(1) Cependant il n'eût pas été exact de prétendre que la scission politique correspondît de tous points à la scission confessionnelle. En réalité, au début de l'été de 1674, Fribourg et Soleure faisaient cause commune avec les quatre cités évangéliques et Glaris pour condamner l'attitude de l'Escurial à l'égard de ses sujets jurassiens,(2) tandis que les cantons forestiers, Zoug et Appenzell se rangeaient dans le camp adverse.(3)

(1) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 13 juillet 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 171.

(2) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 14 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 9 agosto 1674. *Ibid.* XVIII. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 18 août 1674. *Ibid.* — *Ordonnance rendue par Mrs de Fribourg afin d'interdire tout passage sur leurs terres à destination de la Franche-Comté.* 20 août 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 179.

(3) „Se occasione venisse di qualche bisogno di quei cantoni (cattolici) certo non vi incontrerebbe (Saint-Romain) più sodisfattione, se non cangiasse forme più suavi e pecuniarie.“ *Leonardi al duca*

L'importance de cette dualité d'opinions et de sympathies s'affirma dès les premières conférences des députés réunis en Argovie. Il s'en fallut de peu, en effet, que Lucerne et les Etats de son groupe n'invitassent ouvertement leurs confédérés de l'autre parti à s'excuser, ainsi qu'eux, auprès des cours de Madrid et de Vienne de n'avoir pas appuyé avec plus d'énergie l'effort suprême tenté par celles-ci afin de sauver la Franche-Comté. (1) Mais, bien que souffrant, Saint-Romain veillait à ce que ces récriminations tardives n'eussent pas d'écho au sein de la diète. En attendant que l'état de sa santé lui permît de participer aux travaux de cette assemblée, il lui fit tenir une missive royale adressée du camp de La Loye, le 18 juin, au Corps helvétique. (2) Dans cette missive, confiée à son ambassadeur au moment où celui-ci prenait congé de lui, Louis XIV assurait ses alliés des Ligues du ferme dessein qui l'animait de mettre à profit la disparition de la dernière barrière qui séparait la France de la Suisse pour donner à ses relations avec ce pays un caractère d'intimité et de confiance encore plus marqué qu'il ne l'avait été jusque-là. (3) Lorsque, le 5 juillet, il se trouva en mesure de paraître en personne devant la diète, ce fut pour y commenter la déclaration pleine de promesses de son maître et pour énumérer les avantages que les Confédérés étaient appelés, selon lui, à retirer du changement de régime survenu à leur frontière de l'ouest. (4) Cet exposé sommaire ayant été jugé insuffisant par ses auditeurs, il le compléta, le lendemain 6, en faisant connaître les conditions auxquelles pourraient être reprises et conduites à bon port les négociations en vue de l'établissement d'une neutralité efficace dans les terres du voisinage immédiat de l'Helvétie. (5) Il y avait, en effet, quelque chose de modifié dans l'attitude respective des belligérants au regard de cette question d'un intérêt vraiment primordial. Dans la réalité elle avait passé par trois phases successives. En juillet 1673 encore, l'Escurial insistait pour qu'elle fût posée et résolue à sa satisfaction et à celle des Suisses, alors que le Louvre se déclarait hostile à l'adoption de tout accord de ce genre. (6) Dix mois plus tard, en mai 1674, le roi Très-Chrétien ne s'opposait déjà plus à la prise en considération d'un projet qui lui eût permis de traîner les choses en longueur et d'endormir les inquiétudes des Confédérés. Le roi

*di Savoia.* Bada, 11 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 13 juillet 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 171. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 25 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 149. — „Les catholiques paraissent tous les jours plus mal disposez." *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 17 août 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 184. — *Saint-Romain à Schwytz.* Soleure, 28 août 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(1) *Saint-Romain au roi.* Bade, 5 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 255.

(2) *Le roi aux XIII cantons.* Camp de la Loye, 18 juin 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 930*e* (Baden, 1. Juli 1674).

(3) Eidg. Absch. VI¹ *A.* 930*e*.

(4) *Mémoire remis à la diète par Saint-Romain.* Bade, 5 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 259. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 930*e*; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; Frari. Zurigo (1674—1684).

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 25 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 149. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 930*e*.

(6) *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Maastricht. 13 juin 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 18.

Catholique en revanche, bien que paraissant lui demeurer acquis,(1) mettait à son exécution des conditions si draconniennes qu'il n'était pas à prévoir qu'elles fussent acceptées par la partie adverse.(2) Dès juin enfin, l'évolution totale que laissait présager la marche foudroyante des événements se trouvait accomplie.(3) A Madrid et à Milan, où persistait l'espoir du prompt recouvrement de la province perdue, on apportait à combattre l'offre de neutralisation de cette dernière autant d'ardeur qu'on en avait déployée naguère à l'appuyer.(4) A Paris, au contraire, les considérations accessoires s'effaçaient devant le désir de consolider les récentes conquêtes réalisées dans la région de l'est. Par suite on s'y ralliait à l'idée d'élargir le cadre des négociations et de suggérer la conclusion d'un traité où seraient compris, du côté français, la Franche-Comté, la Haute-Alsace et Brisach et, du côté autrichien, les quatre villes forestières du Rhin, Constance et le Brisgau, comme aussi, à la requête des cantons, l'évêché de Bâle, le duché de Wurtemberg et Strasbourg.(5) De toute évidence, Louis XIV se proposait de mettre à couvert d'une agression hispano-impériale ses nouvelles possessions des Vosges au Jura. Mais, ainsi qu'il était à prévoir, les catholiques se récusèrent dès que Saint-Romain les entretint du dessein de son maître et lui déclarèrent, avec quelque apparence de raison, que c'était à l'empereur, et non point au Corps helvétique, qu'il appartenait d'accepter ou de rejeter ces ouvertures.(6) Piqué d'un échec auquel il eût dû cependant être préparé, l'ambassadeur laissa entendre que le roi se verrait peut-être contraint d'occuper, par mesure préventive, Rheinfelden, Sæckingen et Laufenbourg.(7) L'émoi que provoquèrent ces paroles lui fit en vérité regretter de les avoir prononcées, car elles donnèrent à penser aux Lucernois et à leurs adhérents ou, pour mieux dire, les confirmèrent à tort dans l'opinion qu'il existait une convention secrète entre le Louvre et les protestants, convention stipulant en une de ses clauses

---

(1) *La reina de España á los XIII cantones de Esguizaros.* Aranjuez, 1º de mayo 1674. St-Arch. Zürich. Spanien *A* 216[1] (1587—1739). nº 821.

(2) *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 2 juin 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(3) *Pappus a Casati.* Costanza, 28 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 5 julio y 26 septiembre 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *El Principe de Ligne á la reina.* Milan, 30 de agosto 1674. *Ibid.* — „La maison d'Austriche ne veut ny neutralité, ny trêve, ny paix.“ *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 11 décembre 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679).

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain aux cantons catholiques.* Bade, 11 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 265. — *Saint-Romain au roi.* Soleure. 13 juillet 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 171. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 1er août 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 196. — Eidg. Absch. VI[1] *A.* 931 *e.*

(6) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 31 maggio 1674. loc. cit. — „Egli (Saint-Romain) havrebbe desiderato, per assicurarsi intieramente detto contado di Borgogna, che detto Corpo si fosse unicamente applicato per stabilire la neutralità dell' Alsatia e del medesimo contado per la Francia e della Brisgovia, città forestiere e di quella di Costanza per casa arciducale d'Austria, e siccome non ha incontrata nelli deputati, specialmente cattolici, questa dispositione, coll' essersi scusati di non haverne alcuna authorità da loro superiorità e che in primo vi vuol l'assenso di Sua Mà Imperiale...“ *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 11 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(7) „Così ha soggiunto ad alcuni che forsi il re havrebbe procurato con le armi d'assicurarsi anche da quella parte.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 11 luglio 1674. loc. cit.

l'entrée dans les villes forestières de garnisons tirées uniquement des cités évangéliques.(1) Or il n'était guère à présumer que Berne, dont la politique à cette heure ne tendait qu'à éviter à tout prix des engagements trop précis au profit de l'un ou de l'autre des belligérants, se fût enhardie au point de risquer, en se ralliant sans plus à la cause française, une rupture avec la maison d'Autriche.(2)

Quoiqu'il en soit, le projet de création d'une zone neutre aux frontières septentrionale et occidentale de l'Helvétie avait vécu. Les députés réunis en Argovie s'en rendaient si bien compte que, dans la crainte d'éveiller les susceptibilités espagnoles en paraissant accepter sans discussion le fait accompli, ils inclinèrent de prime abord à en exclure la Franche-Comté et à n'adopter les vues du roi Très-Chrétien qu'en ce qui concernait Brisach et la Haute-Alsace.(3) Casati, qui continuait à juger sa présence plus utile à Lucerne qu'à Bade, ne put, à dire vrai, se dispenser de transmettre aux cantons la missive où la reine-régente se déclarait prête, sous certaines réserves d'ailleurs inacceptables, à donner son adhésion au rétablissement de la neutralité des deux Bourgognes.(4) Mais, dans une seconde missive, datée du 30 juin et apportée à la diète à la dernière heure par le baron Zweyer d'Evibach,(5) la mère de Charles II, passant sous silence son offre du 1er mai, se bornait à assurer les Confédérés de sa volonté de les faire comprendre au moment opportun dans le traité de paix à intervenir entre les trois couronnes, ainsi que l'empereur et le gouvernement de La Haye le leur promettaient chacun de son côté.(6)

Dès l'instant que le sort de la Franche-Comté était réglé, que les hostilités tendaient à cesser dans cette province et que, pour un temps du moins, le roi Catholique devait renoncer à l'espoir de la reconquérir,(7) il était compréhensible que les ministres de la maison d'Autriche, après avoir fait la part du feu,(8) cherchassent à sauver Constance et les villes forestières, réputées

(1) „Li deputati più confidenti suoi (di Saint-Romain) gli hanno motivato che quando mai accadesse che il re cercasse d'invadere detta città, che sicuramente non dubiterebbero di qualche gran risolutione. Onde vi è più di uno che ha dubitato delle cortesie usate alli deputati protestanti e particolari congressi seco loro fatti che siasi progettato di farne d'esse città la remissione nelle loro mani, quando pure S. Mà fosse ... necessitata d'invaderle.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 11 luglio 1674. loc. cit.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 5 février 1674. Arch. Guerre. CCCXVII. 91.

(3) „Pare però che li cantoni siano molto raffredati d'impegnarsi più oltre nel trattato della sudetta neutralità, stimando hormai superfluo ogni maneggio, si a causa dello stato disperato di quella provincia e del soccorso, quanto per ritrovarsi impegnata a quell' impresa la propria persona del Christianissimo, anzichè per la plenipotenza hora capitata se ne discorre con molta diversità.“ *Casati ad Osuna.* Lucerna, 31 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Alfonso Casati á los trece cantones esguizaros.* 26 de mayo 1674. Simancas. Estado. 3385. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 932 *i.*

(5) *Casati al segretario di Stato Rossi a Milano.* Lucerna, 5 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *L'Empereur aux XIII cantons.* Château de Laxenbourg, 1er mai 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri. — *Proposition faite à Bade par Malapert, en juillet 1674.* Frari Zurigo (1670—1681). — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 922 *h* (Baden, 3. Mai 1674); 931 *h*, 932 *i*, *k* (Baden, 1. Juli 1674).

(7) *Saint-Romain à Fribourg.* Soleure, 21 avril 1674. Arch. d'Etat Fribourg. France. X (1664—1676). — *Nouvelles de Bruxelles.* 27 mai 1674. ap. Gazette de France, 1674. p. 493.

(8) *Consulta del Consejo de Estado* (Peñaranda; Albuquerque). Madrid, 26 septiembre 1674. Simancas. Estado. 3385. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 931 *g.*

« indéfendables ». [1] Coup sur coup, la diète eut à prendre connaissance de missives dans lesquelles l'évêque d'Eichstætt, commissaire général de l'empereur, le baron de Wyttenbach, chancelier de la régence d'Innsbruck, et le doyen du chapitre de Constance l'adjuraient d'aviser aux moyens de maintenir le *statu quo* politique et militaire sur la rive droite du Rhin entre Bâle et Schaffhouse. [2] C'était en somme revenir par une voie détournée à l'interprétation, toujours contestée du côté suisse, du traité d'*Union héréditaire* de l'année 1511. [3] Retenu dans ses foyers par la maladie, Léonard Pappus confia au bailli Wirz de Rudenz la mission d'exposer aux Confédérés ce que le gouvernement de Vienne attendait d'eux et de les sonder, ainsi qu'il le fit à son arrêt à Zurich, quant à l'opportunité de l'ouverture de négociations particulières à ce sujet avec le représentant de la cour de France. [4]

De Lucerne, Casati avait appuyé les démarches de ses collègues impériaux. Ceux-ci, auxquels se joignit l'envoyé hollandais, insistèrent à leur tour avec énergie, lorsque, le 3 juillet, il entreprit de démontrer par écrit aux députés de la diète que le refus de passage opposé par eux aux secours militaires acheminés vers le Jura était une des causes essentielles de la perte de la province espagnole et, qu'en accordant au roi Très-Chrétien de nouvelles enseignes, en tolérant que ses officiers débauchassent pour son service les auxiliaires helvétiques capturés à Dôle et à Salins, les cantons violaient délibérément les engagements contractés par eux envers la maison d'Autriche. [5] Imbu de l'opinion, érigée chez lui en maxime, que le principal devoir des

---

(1) „Il pericolo quasi irreparabile della Borgogna et non inferiore delle quattro città silvestri del Rheno." *Casati ad Osuna.* Lucerna, ... aprile; 3 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Risposta data dalla dieta di Bada al S[or] Decano Pappus.* 4 maggio 1674. loc. cit. — *Li XIII cantoni a Casati.* Bada, 9 maggio 1674. loc. cit. — *Pappus a Casati.* Costanza, 31 maggio 1674. loc. cit. — *Johann Venerand, Freyherr von Wittenbach an die XIII Orte.* Constanz, 31. Mai 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — „Non hanno fuori di ragione parlato quelli che le dissero essere Costanza mal provista di fortificatione, presidio et altre cose necessarie, perchè, per quello riguarda la fortificatione, questa è tanto mal in ordine che rende spavento nel riguardarla. Con una parola hoggidi non si puota quasi stimare Costanza per piazza conservabile." *Il governatore di Costanza a Casati.* 18 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *El principe de Ligne á la reina.* Milan, 16 agosto 1674. Simancas. Estado. *3385; a Casati.* 16 agosto 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Pappus a Casati.* Costanza, 31 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. *Wyttenbach agli XIII cantoni.* Costanza, 31 maggio 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649-1679). — *L'Empereur aux XIII cantons.* Vienne, 24 juin 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain au roi.* Bade, 5 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 255. — *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 4/14 luglio 1674. Frari. Zurigo (1670—1684). — Eidg. Absch. VI[1] *A.* 931 *g.*

(3) *Alfonso Casati á los trece cantones esguizaros.* Lucerna, 26 maio 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(4) *Risposta data dalla dieta di Bada al S[or] Decano Pappus.* 4 maggio 1674. loc. cit. — *Credentiale del Wirz, deputato Cesareo.* Costanza, 7 luglio 1674 (signé: Pappus). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Esposizione fatta a Bada, a nome dell' Imperatore, dall S[or] Prefetto Wirtz (Gio.-Antonio Wirz di Rudenz).* 10 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 4/14 luglio; 24 luglio/3 agosto 1674. Frari. Zurigo (1670—1684).

(5) *Louvois à Saint-Romain.* Camp devant Dôle, 1[er] juin 1674. Arch. Guerre. CCCLXVIII. 5. — *Osuna á la reina.* Milan, 7 junio 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Casati alli XIII cantoni.* Lucerna, 3 luglio 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 27 giugno/7 luglio 1674. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI[1] *A.* 932 *k.*

Confédérés était de donner des soldats à son maître,(1) Saint-Romain s'efforçait en effet de procurer à celui-ci un complément de troupes suisses, soit en formations autonomes, soit en recrues, bien qu'il y eût déjà plus de vingt-quatre mille hommes « de la nation » dans les armées de la couronne et que le chiffre le plus élevé prévu dans le traité de 1663 se trouvât notablement dépassé.(2) Contre ce qu'il qualifiait d'atteinte aux intérêts de son propre souverain, Casati protestait avec vigueur.(3) Encore que mal secondé par la reine-régente, dont la « hauteur de style » froissait l'amour-propre des Confédérés;(4) encore que desservi à Lucerne même par le résident du gouvernement de Turin, devenu peu à peu dans les petits cantons l'agent très actif de son collègue français,(5) l'ambassadeur d'Espagne, fort de l'assistance occulte que lui prêtait le grand-maître de la cour de l'abbé de Saint-Gall, Fidèle de La Tour, pensionnaire cependant privilégié du Louvre,(6) avait obtenu quelques avantages importants. Zurich et Berne, où l'un des Grafenried recevait ses instructions secrètes,(7) répugnaient derechef à autoriser leurs troupes à servir à l'offensive au delà des frontières du royaume.(8) En dépit des sommes distribuées par les soins de Saint-Romain dans les petits Etats de la région du Gothard, les magistrats de ceux-ci apportaient une évidente mauvaise volonté à y faciliter la tâche des recruteurs français.(9) Seuls en somme, Fribourg et

(1) *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 2/12 agosto 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *El principe de Ligne á la reina.* Milan, 25 octubre 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(2) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 18 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Ligne á Casati.* Milan, 30 julio 1674. *Ibid.* — *Ligne á la reina.* Milan, 16 agosto y 25 octubre 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Nouvelles de Milan*, du 22 août 1674. Gazette d'Amsterdam, du 10 septembre 1674. — Eidg. Absch. VI[1] *A.* 939*f* (Luzern, 18. August 1674). — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 13 giugno 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(3) *Casati agli XIII cantoni.* Lucerna, 5 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „La Francia hoggidì tiene molto maggiore numero di gente della loro natione in di lei servizzio di quello ne dispone la lega." *Casati alli cantoni cattolici.* Lucerna, 29 dicembre 1674. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege).

(4) *Casati ad Osuna.* Lucerna, 18 agosto 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Casati ad Osuna.* Lucerna, ... aprile; 18 luglio 1674; *a Ligne.* 3 gennaio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Ligne á la reina* Milan, 16 agosto 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(6) „totale direttore del principe abbate di San Gallo." *Casati ad Osuna.* Lucerna, 11 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Ligne á la reina.* Milan, 27 septiembre 1674. Arch. Simancas. Estado. *3385.*

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 17 février 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 194. — *Ligne a Casati.* Milan, 30 julio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Il colonnello Grafenried a Casati.* Wangen, 17 settembre 1674. *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 31 octubre 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(8) *Louvois à Stoppa.* Joigny, 22 avril 1674. Arch. Guerre. CCCLXVI. 372. — *Ligne á Casati.* Milan, 13 julio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 25 juillet 1674. loc. cit.

(9) *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 27 giugno/7 luglio 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 27 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 276; *à Schwytz.* Soleure, 18 août 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Reding à Leonardi.* Schwyz, 3 septembre 1674. *Ibid.* — *Casati a Ligne.* Lucerna, 5 settembre e 21 dicembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

Soleure observaient sur ce point particulier une attitude pleinement conforme aux désirs du roi Très-Chrétien et de son ministre aux Ligues. (1)

Malgré tout néanmoins, celui-ci n'eut pas sujet de regretter le résultat général de la diète qui prit fin le 12 juillet. (2) Les missives envoyées à l'empereur, à la reine Catholique et au représentant de cette dernière à Lucerne furent de pure forme et ne continrent aucun engagement précis de remédier aux « transgressions dans le service » dont tous trois ne cessaient de se plaindre. (3) En revanche les députés réunis en Argovie n'hésitèrent pas à approuver publiquement Fribourg et Berne d'avor fermé leurs passages aux levées espagnoles et à justifier cette mesure par le refus de l'Escurial de consentir au renouvellement de la neutralité des deux Bourgognes accepté par le Louvre. (4) De plus, Louis XIV obtenait de ses alliés d'Helvétie l'assurance que les forces disposées par eux au long de leurs frontières ne l'étaient à autre fin que de protéger celles-ci contre toute agression de l'étranger. (5)

En favorisant de façon si manifeste dans la répartition des « dons et bienfaits du roy » les cités évangéliques et les deux petits Etats catholiques de la Suisse occidentale, au détriment des « Waldstætten », Saint-Romain obéissait à des considérations politiques dont ses prédécesseurs n'avaient pas eu à se préoccuper. (6) Outre que les gouvernants de Lucerne, de Schwytz, d'Altorf, de Stans, de Sarnen et de Zoug ne cachaient pas leurs sympathies austro-espagnoles (7) et que par suite il eût été excessif de les traiter avec la même bienveillance que ceux d'entre les Confédérés qui, tout en marchandant leur

(1) *Casati ad Osuna.* Lucerna, aprile 1674. loc. cit. — *Ligne á Casati.* Milan, 13 julio 1674. loc. cit.

(2) *Osservazioni sopra quanto contiene la lettera scritta dalla regina di Spagna alli lodevoli cantoni, sotto il 1º maggio 1674.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Saint-Romain au roi.* Soleure, 29 juin 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 169. — *Risposta fatta, li 6 luglio 1674, dalli Sig*ri *deputati di Bada al Sig*re *Barone di Wyttenbach.* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *La dieta di Bada alla regina di Spagna.* 6 e 12 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *a Casati.* 7 luglio 1674. *Ibid.* — *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 25 luglio/4 agosto 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). – *De Staaten Generael der Vereenighde Nederlanden aan die XIII Swidsers cantons.* In den Hage, 2 september 1675. St-Arch. Zürich. Holland *A* 217[2] (1673—1700).

(4) *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 25 luglio/4 agosto 1674. loc. cit.

(5) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) „In somma questi nostri deputati catholici sono stomacati delle procedure di San-Romain.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 11 luglio; Lucerna, 2 agosto 1674. loc. cit. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 20 agosto 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Reynold à Saint-Romain.* Fribourg, 15 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 144.

(7) „... Nell' ultima dieta restasse stabilito di non concedere positivamente per il territorio svizzero, ma segretamente fosse il concerto che, quando il S[or] duca di Lorena o altre truppe cesaree passassero in Borgogna, si dovesse dissimularlo (purchè non entrino nelle città, castelli o villagi, ma transisino solo per la campagna senza danneggiare il paese) et non si debba opporseli con la forza, anziche al tenente che col 30 huomini sta di guardia in Augst, primo luogo di Basilea, se gli deve haver fatto penetrare che, venendo tali truppe, debba ritirarsi, fingendo di fuggire.“ *Casati ad Osuna.* Lucerna, 15 maggio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Les catholiques paroissent tous les jours plus mal disposez.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 17 août 1674. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 184. — *Saint-Romain à Schwytz.* Soleure, 28 août 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

concours à la cause française, finissaient cependant par le lui accorder,[1] l'ambassadeur estimait que seuls les cantons limitrophes du Jura et du Rhin se trouvaient en mesure de prêter à son maître une assistance efficace en vue de la défense de ses plus récentes conquêtes contre un retour offensif des armes de la maison de Habsbourg.[2] Mais encore fallait-il les maintenir en haleine et les empêcher d'entendre aux sollicitations de leurs coreligionnaires d'Allemagne et des Provinces-Unies. La suppression de nouveaux droits de péage dont ils se plaignaient, de ceux perçus à Versoix notamment, et l'atténuation de certains autres;[3] la concession opportune de multiples contrats d'approvisionnement en sel de Salins, négociée en août par l'un des fermiers de Bourgogne, Jean Guillemin de Courchamp, venu à Soleure à cette fin, sel livré à des conditions beaucoup plus avantageuses que du temps de la domination espagnole;[4] la promesse de quelques rectifications de frontière «vers Gex»;[5] l'engagement pris d'éviter que le régiment d'Erlach au service de France eût à combattre celui du prince d'Orange, dans lequel on signalait la présence de Confédérés de la nouvelle croyance,[6] contribuèrent puissamment à opérer un rapprochement très effectif, sinon très durable, entre le Louvre et ses alliés réformés des Ligues «dont le procédé honneste et obli-

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 11 luglio 1674. loc. cit. — „Les Suisses en général et en particulier se moquent de moy et abusent de ma bonté... Mohr me dit à la fin que leurs gens faisoient un bruit enragé et ne vouloient pas aller en France, et moy que nos peuples faisoient aussy un bruit enragé et ne vouloient pas laisser sortir nostre argent du royaume." *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 4 août 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain au landammann Schmid, d'Uri.* Soleure, 11 août 1674. *Ibid.*

(2) „Questa disparità di trattamento tende più tosto alla divisione che all'unione del Corpo helvetico." *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 11 luglio; Lucerna, 19 luglio e 2 agosto 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 22 luglio 1674. *Ibid.* Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 11 e 17 agosto 1674. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XIX.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1673, 18 mai 1671; *au roi.* Soleure, 29 juin 1674. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 9; L. 237; Arch. Guerre. CCCCXVII. 169. — *Ein dem frantzös. Ambassador wegen Satisfaction um die geliehene und andern Gellter, auch der steigerenden Zöhlen halben in Frankreich gegen den Eydtgen. Kaufleuthen durch die Herren Gesandten von Zürich übergebene proposition.* 27. Juni 1674 (s. v.). — *Memoriale der Kauffmanschafft in Zürich Beschwerden Ihre Handlungen in Franckrych betreffend.* 27. Juni 1674 (s. v.). St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 110—111. — *Négoc. de Mr de Saint-Romain en 1674.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 17 août et 28 septembre 1674. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 184, 196. — *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* (s. d.). Aff. Etr. Suisse. LIV. 221. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 26 agosto 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 22 agosto/1° settembre, 29 agosto/8 settembre, 26 settembre/6 ottobre 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). *El principe de Ligne á la reina.* Milan, 25 octubre 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Consulta del Consejo de Estado* de 31 de octubre 1674 (Albuquerque; Ayala; el condestable y el almirante de Castilla). *Ibid.* — *Négociations de Mr de Saint-Romain en 1674.* loc. cit. — *Extrait du mémoire envoyé par Mr de Gravel.* septembre 1677. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001* f° 1515. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 931 *e.*

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 29 août 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 177. — *Gravel au roi.* Soleure, 23 mai, 13 juin; *Le roi à Gravel.* Versailles, 3 juin 1682. *Ibid.* LXXII. 90, 99vo; LXXIII. 114. — *Gravel à Berne.* Soleure, 13 juin 1682. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 1087. — *Berne à Gravel.* 5/15 mai 1682. Aff. Etr. Suisse. LXXVII. 230.

(6) *Louvois à Saint-Romain.* Versailles, 12 septembre 1674. Arch. Guerre. CCCLXXIII. 229.

geant » fut fort goûté à la cour.[1] La nécessité d'agir vite contraignait le roi Très-Chrétien à négliger cette fois l'un des préceptes constants de sa politique helvétique et à offrir spontanément aux cantons ce dont il avait cependant intérêt à ce que ceux-ci le requissent.

Ainsi qu'il était à prévoir, le traitement de faveur accordé aux protestants par l'ambassadeur de Louis XIV ne pouvait manquer d'éveiller des soupçons dans l'esprit de ses collègues étrangers accrédités à Lucerne.[2] Le résident de Savoie en particulier, bien qu'il lui fût acquis, ne dissimulait pas ses appréhensions et les faisait partager à son souverain.[3] Outre qu'on redoutait dans l'entourage du duc que Berne fût amenée à garantir au roi Très-Chrétien la possession de la Franche-Comté en échange de l'engagement qu'eût pris ce prince d'assumer la protection de Genève et du pays de Vaud « contre tous assaillants »,[4] les affaires de Neuchâtel mettaient une fois encore martel en tête aux conseillers de Charles-Emmanuel II. Non pas assurément que ceux-ci s'attendissent à voir le monarque français, désormais maître de « l'une et de l'autre Bourgogne », élargir jusqu'à la Thielle la frontière occidentale de sa nouvelle conquête, ou les magistrats du ***Mittelland*** consacrer une somme importante à l'acquisition de l'héritage des Longueville.[5] Mais, au cours de son voyage à Besançon, Saint-Romain s'était arrêté au chef-lieu du petit comté,[6] et il n'en avait pas fallu davantage pour redonner vie au bruit, d'ailleurs absurde, que Louis XIV songeait à se libérer d'un seul coup de sa dette envers le plus puissant des Etats suisses en lui cédant à titre gratuit Neuchâtel et Valangin, que la veuve de Henri II d'Orléans lui eût vendu au prix de six cent mille écus.[7]

---

(1) *Quittance de Mrs de Zurich de la somme de 10,500 francs à eux versée par Mr de Saint-Romain.* 20 septembre 1673. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 97. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 14 juillet, 10 et 25 août 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 172, 187; Aff. Etr. Suisse. L. 287.

(2) *Il landammano di Schwitz a Casati.* 21 settembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 12 maggio, 14 e 20 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(4) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 9 agosto 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — „Si può dare molto dubbio che la Francia più che mai ricerchi l'amicizia de' Bernesi per prevalersene in queste contingenze per conservatione della Borgogna.“ *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 15 settembre 1674. *Ibid.*

(5) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 22 luglio 1674. — „E, per conto della Francia, non si parla più che S. Mà Christma sia per comprare detta sovranità.“ *Del medesimo.* Fribourg, 20 agosto 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII.

(6) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 8 giugno 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII.

(7) „Mi giunge in questo punto avviso essersi il Sor Marchese di Saint-Romain, nel portarsi alla corte, fermato qualche poco a Neufchastel, et un confidente del Sor conte Casati, mio amico, vien dirmi haver esso Sigr Conte questa mane ricevuto avvisi qualmente S. Mà Christma facci vendere alli Bernesi per 600 mila scudi detto contado di Neufchastel con quello di Vallengin.“ *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 16 giugno 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — „Può essere stato qualche famigliare discorso quello che si sparse della vendità di Neufchastel e Vallangin per servirsi di trattenimento alli Bernesi, creditori della corona delli 600 milla scudi circa, poichè pare molto inverosimile che il re sii per alienare Stati, quantunque spettanti al Sor duca di Longavilla, oltre poi anco la obligatione in favore di V. A. R. passata per il trattato secreto di Cherasco, toccante Pinerolo; tut-

Bien que la conquête de la Franche-Comté pût être considérée comme achevée depuis la prise de Lure, de Luxeuil et de Faucogney par le marquis de Renel, et celle des châteaux de Sainte-Anne et de Joux par le duc de Duras; (1) bien que les ingénieurs de Vauban refortifiassent Besançon et Saint-André de Salins; (2) bien que, en dépit de l'énergie déployée par le gouverneur de Milan et par l'ambassadeur du roi Catholique à Vienne, l'Espagne eût dû abandonner l'espoir d'acheminer de Rheinfelden dans le bailliage d'Amont un corps de troupes autrichiennes; (3) bien que le duc de Lorraine et Caprara se fussent repliés vers le Bas-Rhin; (4) bien que Turenne eût battu les alliés à Sinzheim (16 juin), (5) les frontières de l'est et du nord-est du royaume n'étaient guère moins exposées en août 1674 à une invasion des armées impériales qu'elles ne l'avaient été depuis la rupture survenue entre les Habsbourgs et les Bourbons. « Le nombre de nos ennemis est comme les têtes de « l'hydre... (6) La maison d'Austriche a surpris et emporté sur nous l'affection « de la plupart du monde », écrivait Saint-Romain au duc de Vitry. (7) Dans la réalité, l'isolement se faisait autour de la France, isolement plein de menaces, précurseur d'une agression prochaine. Après la défection suédoise (janvier), après la défection britannique (février), les électeurs de Trèves, de Mayence et de Heidelberg venaient à leur tour de se ranger derrière l'empereur (mars), en attendant que ceux de Cologne et de Brandebourg imitassent cet exemple et que la diète de Ratisbonne se prononçât elle aussi contre le roi Très-Chrétien. La victoire de Seneffe, gagnée par Condé sur le prince d'Orange, (8) avait été sanglante pour les contingents helvétiques au service de

---

tavia non ometterò mai di rintracciarne accertate notitie." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 19 luglio 1673. loc. cit. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 30 giugno 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(1) *Louvois à Saint-Romain.* Camp devant Besançon, 9 mai 1674. Arch. Guerre. CCCLXVII. 115. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 17 mai 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 128. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 10 juillet 1674. *Ibid.* XLIX. 143. — „Il ne reste plus rien en Comté aux Espagnols." *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 19 juillet 1674. *Ibid.* XLIX. 151. — Wicquefort. Histoire des Provinces-Unies. IV. 723. — Lettres historiques de Mr Pellisson. t. II. 119, 136.

(2) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 20 septembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 197.

(3) „No haviendo disposicion presente en los ejercitos de Vuestra Magestad y del Imperio para emprehender esta recuperazion." *El principe de Ligne á la reina.* Milan, 30 de agosto 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 29 septiembre 1674. *Ibid.*

(4) Henri Martin. op. cit. XI. 417.

(5) *Relation du combat de Sintzheim gagné par Mr de Turenne sur les Impériaux, le 16 juin 1674.* ap. Lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV. II. 347.

(6) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 23 août 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 175.

(7) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 13 septembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 195.

(8) „Mr le Prince ayant commandé aux Suisses de charger encore une fois pour tâcher de les forcer (les ennemis), les officiers firent bien leur devoir et ne furent pas obéis des soldats, qui, étant las et fatiguez, s'excusèrent comme n'ayant plus de poudre." Lettres historiques de Mr Pellisson (Paris, 1729). t. II. p. 138 (Versailles, 14 août 1674). — „La réputation de la nation me fait désirer que vous rencontriez bien tost quelque occasion de réparer ce que la lassitude et le manque de munitions a empesché de faire aux Suisses dans le combat de Senef ..." *Louvois à Mollondin.* Versailles, 23 août 1674. Arch. Guerre. CCCLXXII. 176. — „Le roy est fort content de la manière dont le régiment des gardes suisses a servy dans le combat du 14" (Bataille indécise de Saint-Denis). *Louvois à Reynold.* Fontainebleau, 24 août 1678. Arch. Guerre. CCCCCLXXVII. 359.

Louis XIV. (1) Or si, d'une part, de l'aveu des Espagnols, l'infanterie suisse continuait « à être le nerf des armées françaises », (2) on ne pouvait nier, d'autre part, que son recrutement ne devînt de jour en jour plus difficile. (3) Il a été fait allusion par ailleurs aux raisons pour lesquelles les protestants répugnaient à accorder un complément de troupes à leur allié de Paris. De leur côté les catholiques montraient autant d'empressement à réclamer du Louvre le payement de leurs pensions échues que de mollesse à accomplir les engagements d'ordre militaire librement souscrits par eux à son égard. (4)

Malade et las du surcroît de travail que lui imposaient de continuels revirements dans les décisions des cantons, Saint-Romain eut une heure de défaillance. Il demanda son rappel, mais ne l'obtint pas. (5) Le roi le lui refusa au reste en des termes si flatteurs que ce lui fut un stimulant pour chercher à triompher des obstacles qui avaient justifié son découragement momentané. (6) Pratiquer à l'endroit de la coalition austro-espagnole une politique d'offensive défensive lui avait paru, dès son arrivée à Soleure, le plus sûr moyen de la mettre en échec. Sachant que Casati s'efforçait de le prévenir en entretenant des intelligences à Berne, avec l'appui du colonel Nicolas de Grafenried, lequel avait servi le roi Catholique en Franche-Comté l'année précédente, lui-même se proposa de détacher Uri de ses confédérés de l'alliance de l'Escurial. (7) Il faillit y réussir. Pressés de rentrer dans une partie à tout le moins de leurs créances sur le trésor de Madrid, les petits Etats de la région du Gothard venaient de se décider en effet, en dépit des adjurations du gouverneur du duché, (8) à dépêcher à cette fin à Milan. (9) Les instructions confiées aux membres de cette mission étaient conciliantes. (10) Les Conseils d'Altorf refusèrent de les agréer. (11) Résolus à pousser les choses à l'extrême, ils prescrivirent à deux de

---

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 6 settembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — Relaciones españolas de la batalla de Seneffe. 11 de agosto 1674 (Collecion de Documentos ineditos para la historia de España. t. XIV. 55). — Schweizer. op. cit. 343.

(2) *El principe de Ligne á la reina.* Milan, 25 octubre 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 27 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 276. — „Di Francia si sente ogni favore per la natione elvetica et motivi di poter aver gente sotto titolo di guardia per il delfino.“ *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 17/27 ottobre 1674. Frari. Zurigo (1674—1684).

(4) Eidg. Absch. VI¹ *A.* 939*f.*

(5) *Saint-Romain au roi; à Pomponne.* Soleure, 20 juillet et 17 août 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 270, 273, 294. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 10 août 1674. *Ibid.* XLIX. 163. — „Al detto Sor ambasciatore non conferendo l'aria helvetica, pare procuri di servir il suo re altrove.“ *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 22 agosto/1° settembre 1674. Frari. Zurigo (1674—1684).

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er septembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 3.

(7) *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 2/12 agosto 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 18 settembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 31 de octubre 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(8) „Por que los demas cantones no se acostumbren a semejantes embaxadas.“ *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 13 enero 1675. Simancas. Estado. *3387.*

(9) *Casati á Ligne.* Lucerna, 8 agosto e 3 septiembre 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(10) *Traduttione di lettera scritta dalli deputati de cantoni di Lucerna, Schwitz, Underwalden et Zoug, nella dieta tenuta in Lucerna, li 18 agosto 1674, al cantone d'Altorfo.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(11) Eidg. Absch. VI¹ *A.* 938*a* (Luzern, 18. August 1674).

leurs magistrats, dont le *landammann* Beroldingen, d'entreprendre seuls le voyage de Lombardie et d'y mettre le marché à la main au duc d'Osuna ou à son successeur, le prince de Ligne.(1) Aux yeux des partisans du Louvre cette défection présentait un double avantage. Non seulement elle désagrégeait le «bloc» catholique et compromettait le succès des levées espagnoles, mais encore, pour peu que Schwytz suivît l'exemple d'Uri — et tel paraissait devoir être le cas(2) — elle autorisait à espérer le prompt achèvement de la levée française dès longtemps en préparation.(3) Appuyé sur la majorité des «Waldstætten», Casati opposa une résistance tenace et en somme victorieuse à la réalisation des plans de son adversaire, dont par malheur les suggestions n'étaient pas approuvées à Paris.(4) A son retour de Milan, Beroldingen, de plus en plus hostile à l'Espagne,(5) s'était offert à entrer, moyennant certaines conditions, au service du roi Très-Chrétien.(6) Toutefois ces conditions, que Saint-Romain ne jugeait pas déraisonnables, ne furent pas agréées.(7) En revanche le prince de Ligne parvint à ramener au parti de l'Escurial le très vénal grand-maître de la cour de l'abbé de Saint-Gall, Fidèle de La Tour, qui n'en était plus à compter ses palinodies politiques.(8) En septembre, à dire vrai, le bruit se répandit avec persistance aux Ligues de la prochaine venue de Louvois, qui, accompagné de Stoppa, cependant fort mal vu de ses compatriotes,(9) eût distribué au besoin cent mille écus pour assurer à la France la coopération militaire du Corps helvétique.(10) Or cette nouvelle était sans fondement.(11)

(1) *Casati á Ligne.* Lucerna, 8 y 16 agosto y 2 septiembre 1674. Simancas. Estado. *3385;* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *El principe de Ligne á la reina.* Milan, 16 y 30 agosto 1674. Simancas. Estado. *3885.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 13 enero 1675 (Albuquerque; Ayala; condestable de Castilla; almirante de Castilla; duque de l'Infantado; Pedro de Aragon; Osuna; Stigliano; Alba). *Ibid. 3387.*

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 14 septembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 11.

(3) *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 2/12 agosto 1674. Frari. Zurigo (1674—1684).

(4) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 16 agosto 1674. loc. cit. — *J. Franconis à Saint-Romain.* Zurich, 21/31 août 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 186.

(5) *Ligne á la reina.* Milan, 16 agosto 1674. Simancas. Estado. *3385; a Casati.* 16 agosto 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Il ne garde guères de mesure quand il est une fois déclaré.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 septembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 196.

(6) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 septembre 1674. Arch Guerre. CCCCXVII. 196. — *Casati al principe de Ligne.* Lucerna, 9 noviembre 1674. Simancas. Estado. *3385.*

(7) *Louvois à Saint-Romain.* Versailles, 19 octobre 1674. Arch. Guerre. CCCLXXV. 269. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 30 novembre 1674 (Ire). Aff. Etr. Suisse. LI. 100.

(8) *Casati a Ligne.* Lucerna, 8 agosto, 9 noviembre 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *El principe de Ligne á la reina.* Milan, 27 septiembre 1674. *Ibid.* — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 septembre 1674. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 31 de octubre 1674. Simancas. Estado. *3385.* — *Mémoire sur la Suisse.* 3 septembre 1691. Aff. Etr. Suisse. XCV. 130.

(9) *Le colonel de Grafenried à Casati.* Wangen, 17 septembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(10) *Casati a Ligne.* Lucerna, 8 agosto; Coira, 11 settembre 1674. Simancas. Estado. *3385;* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(11) *Il duca di Savoia a Ferrero.* Torino, 17 novembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. C.

Livré à ses seules ressources, l'ambassadeur dut momentanément renoncer à triompher de la répugnance de ses hôtes à lui accorder satisfaction sur ce point. (1)

*L'Alsace ouverte à l'invasion autrichienne. — Difficultés de la triple tâche que Saint-Romain se propose d'accomplir. — Mission en Suisse du colonel Greder. — Son succès partiel. — Efforts tentés par l'ambassadeur pour amener les cantons à défendre la région comprise entre les Vosges et le Rhin. — Bâle et Mulhouse menacés. — Les Impériaux aux portes de ces deux villes. — Plans poursuivis par leurs chefs. — Les sympathies helvétiques se détournent de plus en plus du Louvre. — Dangers qui résultent de cet état des choses. — Le roi Très-Chrétien acquis au projet de neutralisation de l'Alsace, des villes forestières et de l'évêché de Bâle. — Raisons pour lesquelles les petits cantons tendent à se rapprocher de l'Espagne et à s'éloigner de la France. — L'on voit d'un bon œil à Paris toutes mesures propres à interdire à l'ennemi l'accès de la Franche-Comté. — Vivres et munitions fournies par Bâle aux Autrichiens. — Efficace intervention de Saint-Romain contre cet abus. — Brisach en péril. — Mission aux Ligues de Thomas de Knesebeck, délégué des généraux alliés. — Son succès. — Malgré les victoires de Turenne, la coalition anti-française demeure puissante en Helvétie. — Les prétentions bernoises.*

**XXII.** Les sympathies des Confédérés de l'ancienne croyance eussent été en tout temps très appréciées au Louvre. En l'automne de 1674, en revanche, leur hostilité présentait un réel danger aux yeux des ministres de celui-ci. Aussi bien dans ces entrefaites trente mille Impériaux avaient franchi le Rhin à Mayence. Leur marche rapide vers le sud semait l'effroi jusqu'aux portes de Bâle. (2) L'approche d'une armée française les contraignit en vérité à repasser sur la rive droite du fleuve, mais ce fut pour la suivre jusqu'à Kehl et pénétrer de là dans Strasbourg (24/25 septembre). (3) C'était l'Alsace ouverte à l'invasion autrichienne. Mulhouse invoqua l'aide de ses alliés suisses. (4) Bâle recom-

(1) „Stoppa prend les eaux à Bourbonne, et sa femme est à Paris. Ils n'ont pas songé à venir en Suisse, non plus que le fils de Mr Le Tellier.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 22 septembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) *Basel an Bern.* 19./29. September 1674. St-Arch. Bern. Basel Buch *C* 439. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 novembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 19 octobre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 204. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 22 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 270.

(4) *Basel an Bern.* 15./25. April, 22. Oktober/1. November 1674; *Mülhausen an Bern.* 27. April/7. Mai, 22. Oktober/1. November 1674. St-Arch. Bern. Mülhausenbuch *H* 295, 329, 395, 397. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 5/15 settembre 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 16 novembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 213.

manda ses intérêts au Corps helvétique[1] et Saint-Romain adjura Zurich et Berne de rappeler leurs enseignes de Strasbourg, désormais rangée au nombre des ennemis de son maître.[2] « Mr de Turenne, ayant autant d'armées qu'il en a sur les bras, aura bien de la peine à garder tout » écrivait l'ambassadeur à Pomponne.[3] Le maréchal réussit cependant à vaincre les coalisés à Entzheim, le 4 octobre,[4] mais, encore qu'il s'efforçât de les contenir, puis de les refouler hors de la Basse-Alsace, la situation demeurait précaire[5] et l'inquiétude régnait de Rheinfelden à Porrentruy, au long de la zone la plus exposée aux attaques des belligérants et la moins aisée à protéger.[6] En présence de l'orage qui déjà grondait entre les Vosges et le Rhin, le ministre du roi à Soleure avait une triple tâche à remplir: renouveler ses instances auprès des cantons à l'effet d'obtenir d'eux des facilités de recrutement telles qu'elles lui permissent d'achever la levée qu'il ne parvenait pas à mettre sur pied;[7] les inciter à fortifier leurs frontières et très particulièrement celle qui donnait un accès direct à la Franche-Comté;[8] les amener enfin à prêter appui aux généraux français pour assurer la défense de l'Alsace.[9]

(1) *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 19/29 settembre 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 8 novembre 1674. loc. cit

(2) *Basel an Luzern.* 19./29. September 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 octobre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 38; *à Vitry.* Soleure, 11 octobre 1674. *Ibid.* XLIX. 233. — *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 8 octobre, 8 novembre 1674. *Ibid.* LI. 41, 72: *à Berne.* Soleure, 9 octobre 1674. St-Arch. Bern. Strassburg *U* (Teutschland). p. 923. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 3/13 ottobre, 6/16 novembre 1674. loc. cit. — *Casati a Ligne.* Coira, 17 ottobre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *à Bournonville.* Coira, 22 ottobre 1674. *Ibid.* — *Saint-Romain à Bâle.* ce ... octobre 1674. St-Arch. Basel. Politisches. V2. — *Négociations de Mr de Saint-Romain en 1674.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — Schweizer. op. cit. 313 sqq. — S. E. de Jakubowski. Beziehungen zwischen Strassburg, Bern und Zürich im XVIIe Jahrhundert (Strassburg, 1898). p. 176. — Reuss. Histoire de l'Alsace au XVIIe siècle. I. 223.

(3) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 20 septembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 224.

(4) *Relation de la bataille donnée, le 4 octobre 1674, près du village d'Ensheim, entre l'armée du roi et celle des Confédérés.* ap. Lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV. t. II. 364.

(5) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 4 octobre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 230; *à Louvois.* Soleure, 19 octobre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 204. — Legrand-Girarde. Turenne en Alsace. 1674—1675 (Paris, 1910). p. 99. — Kortzfleisch. Der oberelsässische Winterfeldzug. 1674—1675 (Strassburg, 1904). — Pastenaci. Die Schlacht bei Enzheim (Halle, 1880).

(6) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 septembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 196: *à Vitry.* Soleure, 4 octobre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX 230; *à Pomponne.* Soleure, 9 novembre 1674. *Ibid.* LI. 76. — Schweizer. Geschichte der Schweiz. Neutralität. p. 310.

(7) *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 8 octobre, 8 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 41, 72.

(8) *Saint-Romain à Lucerne.* Bade, 11 juillet 1674. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege). — *Ordonnance rendue par Mrs de Fribourg afin d'interdire tout passage sur leurs terres à destination de la Franche-Comté.* 20 août 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 179.

(9) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 9 ottobre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri: *al duca de Bournonville.* Coira, 22 ottobre 1674. *Ibid.* — *Ligne à Casati.* Milan, 17 ottobre 1674. *Ibid.* — *Saint-Romain aux membres du Conseil de Guerre à Aarau.* Soleure, 12 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 78; Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII; *à Bâle.* Soleure, 19 novembre et 8 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 88, 118; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 873. — „Le roi possède l'Alsace à titre onéreux... S'il eust esté de nostre choix, nous posséderions l'Alsace comme un fief de l'Empire: mais la maison d'Austriche aima mieux que cette province en fust démembrée que de souffrir que le roy eust droict comme Langrave d'Alsace d'avoir ses députez à toutes les diettes impériales.“ *Saint-Romain aux cantons.* Soleure, 19 novembre 1674. St-Arch. Basel. Politisches. V2.

Le projet de mission dont Louvois et Stoppa eussent été chargés aux Ligues n'ayant point abouti, ce fut sur le colonel Wolfgang **Greder,** de Soleure, chef du régiment de son nom au service de la couronne, que Louis XIV jeta les yeux pour seconder Saint-Romain, lui apporter le concours de son influence auprès de ses coreligionnaires suisses, l'aider à convaincre ceux-ci de la duplicité de l'empereur, dont les alliés allemands et les principaux généraux appartenaient à la confession réformée, [1] et surtout les induire à lui accorder des troupes fraîches, ne fût-ce qu'afin de contre-balancer la défection de plus en plus manifeste des protestants. [2] Ces derniers, en effet, non contents d'interdire toute levée à la solde royale sur leurs terres, refusaient avec obstination, à la suggestion du résident hollandais, de faire revenir leurs enseignes de Strasbourg. [3] Toujours est-il que les démarches du colonel soleurois ne demeurèrent pas complètement stériles. Assisté de Beroldingen, dont on se décidait enfin au Louvre à accepter à deniers comptants le concours, [4] il réussit à obtenir d'Uri et de Schwytz quelques centaines d'hommes [5] et eût sans doute poursuivi sa pointe avec plus de rapidité dans les autres Etats confédérés de cette région, si Casati, appelé en hâte de Coire, au bout d'un court séjour dans cette ville, ne s'y était opposé avec une énergie mal récompensée d'ailleurs,

---

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 9 octobre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 42. — „Il che l'ambasciatore di Francia cerca d'aumentare e di seminare diffidenza frà istessi cantoni, insinuando ai cattolici che, essendo S. Mà Cesarea collegata con tutti li Sigri Elettori protestanti, il sudetto avicinamento non apporterà che avantaggio alli cantoni della medesima religione, alla maggior depressione delli sudetti cattolici.“ *Casati al duca da Bournonville.* Coira, 22 ottobre 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 25 octobre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 249.

(2) „Ho potuto conoscere che quanto più il Sor Marchese San-Romano va trattando questi protestanti e Berna singolarmente, tanto maggiormente si rendono diffidenti e lontani di convenire a darli sodisfattione.“ *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 novembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII.

(3) *Casati a Ligne.* Coira, 23 settembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 1er octobre 1674. St-Arch. Bern. Basel Buch *C* 291. — *Zurich à Saint-Romain.* 30 septembre/10 octobre 1674. *Ibid.* Strassburg *U* 925; *Zürich an Bern.* 30. September/10. October 1674. *Ibid.* Strassburg *U* 927. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Moncalieri, 27 ottobre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 26 novembre 1674. *Ibid.* Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Zurich à Saint-Romain.* 18/28 novembre 1674. Arch. Nat. *K* 1322. pièce 63. — *Casati agli cantoni.* Coira, 8 maggio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — P. Schweizer. op. cit. I. 316.

(4) *Saint-Romain à Le Tellier.* Soleure. 2 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 66. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 9 novembre 1674. *Ibid.* LI. 76. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 14 novembre 1674. *Ibid.* XLIX. 262. — *Ligne á Casati.* Milan, 20 noviembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati á Ligne.* Lucerna, 24 enero 1675. *Ibid.*

(5) „Si è finalmente lasciato contaminare anche il cantone di Schwytz, all'esempio d'Altorfo, in spedir una deputazione all'ambre di Francia per assicurar il pagamento di quella pensione.“ *Casati a Ligne.* Coira, 17 ottobre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 27 octobre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 octobre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 209. — *Schwytz a Casati.* 30 ottobre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 1er novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 260; *à Pomponne.* Soleure, 9 novembre 1674. *Ibid.* LI. 76. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 14 novembre 1674. *Ibid.* LXIX. 267.

car, dès la dernière semaine de ce mois, tous les « Waldstætten » capitulaient entre les mains du ministre français.(1)

Battu à Zurich et à Berne, où La Loubère avait travaillé sans succès,(2) mais vainqueur à Lucerne et dans les petits cantons, grâce aux efforts combinés de son secrétaire Bonnaire et du colonel Greder,(3) Saint-Romain conservait-il du moins l'espoir d'amener l'ensemble du Corps helvétique à participer à la défense de l'Alsace? Quelle que fût la fréquence et l'insistance de ses démarches tant auprès des protestants que des catholiques, il dut bientôt s'avouer à lui-même que celles-ci demeureraient inefficaces et que la diète générale dont il désirait la réunion à cet effet ne serait jamais convoquée.(4) En revanche, en dépit du bruit perfidement colporté par les agents de la maison d'Autriche que la France était à la veille de restituer la Franche-Comté à l'Espagne et que par suite aucune tentative de violation du territoire des Ligues ne semblait à redouter entre Rheinfelden et Zwingen,(5) l'unanimité s'était faite parmi les cantons — et les délibérations du Conseil de guerre, établi à Aarau malgré la répugnance des adeptes de l'ancien culte, l'affirmaient hautement(6) — pour veiller à la défense de Bâle et de ses environs immédiats.(7) A dire vrai, il n'était pas question de l'Ajoie, dont le sort paraissait cependant moins assuré, bien que le prélat de Porrentruy crût pouvoir répondre de sa neutralité si ses alliés de la Suisse catholique tenaient leurs engagements à son égard.(8)

---

(1) *Abyberg, landammann di Schwytz, a Casati.* 19/20 ottobre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati a Ligne.* Einsiedeln, 1° novembre; Lucerna, 9 novembre e 18 dicembre 1674. *Ibid.* — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 1er novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 260. — *Ligne á Casati.* Milan, 6, 20 y 28 noviembre y 31 diciembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 1er décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 106. — *Casati alla dieta di Lucerna.* Lucerna, 12 dicembre 1674. loc. cit.

(2) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 11 ottobre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 6 décembre; *à Pomponne.* Soleure, 11 décembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 229; Aff. Etr. Suisse. LI. 122.

(3) *Ligne á Casati.* Milan, 10 septiembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 9 ottobre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Mi scrive il residente di Holanda da Basilea qualmente l'ambasciatore di Francia andava meditando di chiamar a proprie spese una dieta in Solodoro, senza dubbio, come è credibile, ad effetto che niun ministro cesareo ne io possiamo intervenirvi." *Del medesimo.* Coira, 23 ottobre 1674. *Ibid.* — *Ligne a Casati.* Milan, 17 ottobre 1674. *Ibid.*

(5) „Ceux qui publient que nous voulons abandonner la Franche-Comté, soit qu'elle soit un membre de l'Empire ou non, sont mal informés." *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 6 octobre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati agli ufficiali e consiglieri di guerra del Corpo helvetico congregati in Arau.* Lucerna, 9 novembre 1674. *Ibid.*

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 octobre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 7. — Eidg. Absch. VI[1] *A.* 945 *a* (Luzern, 8. November 1674).

(7) *Orelli al segretario del Senato, a Venezia.* Zurigo, 19/29 settembre 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 octobre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 38. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 21 novembre 1674. *Ibid.* XLIX. 266. — *A. Malapert an Johann Heinrich Hirzel.* Basel, 14./24. März 1674. St-Arch. Zürich. Holland *A* 217[2] (1673—1700). — Eidg. Absch. VI[1] *A.* 945 *a.*

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 octobre 1674. loc. cit. — *Lettre adressée à Mrs de Soleure par leur député auprès de l'évêque de Bâle.* 27 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 97.

A cette date, soit vers le milieu de novembre, le gros des forces impériales n'avait pas dépassé Colmar, et déjà Mulhouse, où les magistrats d'Ensisheim s'étaient réfugiés,(1) puis Bâle appelaient les Confédérés à l'aide,(2) tandis que le roi Très-Chrétien dissimulait de moins en moins sa surprise et son indignation de ce que ceux-ci, les protestants notamment, renonçassent à s'opposer aux progrès de l'ennemi sur la rive gauche du Rhin.(3) Ce fut pis encore, vers les derniers jours de ce même mois, quand Turenne eut gagné la Lorraine et que les alliés, ayant champ libre devant eux, vinrent établir leurs quartiers dans la Haute-Alsace, piller et saccager cette province jusqu'aux portes de Mulhouse, occuper une partie de l'Ajoie, bloquer étroitement Brisach et contraindre les Français à évacuer Huningue.(4) Malgré les réticences embarrassées de l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne, les fins poursuivies par les généraux de la coalition semblaient indiscutables.(5) Un de leurs officiers, Théophile Renaudot, de Poligny, dont la fidélité à la cause impériale était des plus chancelantes, ne devait pas tarder à en avertir Saint-Romain.(6) C'était bien à renouveler la tentative faillie du duc de Lorraine pour s'ouvrir la route de la Franche-Comté que tendait leur dessein, à reconquérir Dôle et Besançon, après Colmar et Ensisheim que visaient l'électeur de Brandebourg et les autres chefs de l'armée allemande.(7) Leur décision d'assiéger Landscron, aux

---

(1) *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 6/16 novembre 1674. Frari. Zurigo (1671—1684).

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 5 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 70; *à Louvois.* Soleure, 16 novembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 213. — *Avvisi di Msgr Cibo.* Lucerna, 9 novembre 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Mülhausen an Basel.* 5./15. November 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1619—1679). — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 21 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 266. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 945 *a.*

(3) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 16 e 26 novembre 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 30 novembre (1re) et 11 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 100, 122. — *Matériaux pour la lettre du roy* (avec annotations de Saint-Romain). novembre 1675. *Ibid.* LIII. 115.

(4) *Basel an Luzern.* 10./20. November 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 27 novembre/7 dicembre, 4/14 dicembre 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 12 dicembre 1674. loc. cit. — *Ascanio Giustinian al Senato.* Parigi, 12 dicembre 1674. Frari. Francia. CLVI. nº 156. — *Casati a Ligne.* Lucerna, 18 dicembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 décembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 241. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 3 gennaio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — Theatrum Europaeum. XI. 528 (3 décembre 1674). — Eidg. Absch. VI *A.* 947 *a* (Aarau, 10. November 1674).

(5) *Casati agli ufficiali e consiglieri di guerra congregati in Arau.* Lucerna, 9 novembre 1674. loc. cit. — *Wirz di Rudenz a Zurigo.* s. d. (novembre 1674). *Ibid.*

(6) *Mémoire du baron de Renaudot, franc-comtois.* fin décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 159. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 janvier 1675. *Ibid.* LI. 155¹. — „Le baron de Renaudot n'est pas un homme auquel on puisse prendre aucune confiance." *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 4 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 1.

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 23 septembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 16. — *Mémoire du baron de Renaudot.* loc. cit. — *El marqués de Los Balbases á Casati.* Vienna, 8 noviembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Lettre adressée à Mrs de Soleure par leur député auprès de l'évêque de Bâle.* 27 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 97. — „Les confédérés entrèrent samedi passé dans le Comté de Bourgogne . . . Ils ont passé par l'Isle, Clerval, Villard sur See (Villersexel) et Bouvais (Bonnal ?)." *Les gouverneur et membres du Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne.* 9/19 décembre 1674. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives VIII (1674—1685). p. 28; *à Lucerne.* même date. St-Arch. Luzern. Neuenburg. IX (1601—1680); St-Arch. Bern. Neuenburg Buch *K* 342. — „Il semble qu'on ne puisse avoir beaucoup d'espérance pour la neutralité, mais que plustost il y a apparence que la guerre

frontières de Soleure,[1] tout en respectant la neutralité helvétique, leurs intrigues répétées avec le prince de Montbéliard, désormais acquis à leurs intérêts, le prouvaient surabondamment.[2] A la lumière de ces événements, l'insistance apportée depuis peu par le gouvernement de Paris à réclamer la neutralisation de l'évêché de Bâle, du Sundgau, de la Haute-Alsace et des villes forestières n'apparaissait-elle pas très explicable et très justifiée?[3]

Devenu par le fait des circonstances le diplomate français le plus voisin du théâtre des opérations militaires, Saint-Romain n'avait pas à s'étonner de ce que ses avis fussent tenus en particulière estime au Louvre.[4] Or, selon lui, « partout en Suisse, comme en Allemagne, les peuples » se montraient hostiles à la cause de ce dernier « et à peine y avait-il un homme sur dix qui lui fût favorable ».[5] A cet égard, les catholiques mettaient une passion extrême à entraver les démarches de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien.[6] L'approche des Impériaux jusqu'aux portes de Bâle,[7] l'espoir de la prompte reddition de Brisach et du retour de la Haute-Alsace, du Sundgau et de la Franche-Comté sous la domination de l'Autriche et de l'Espagne avaient suffi à réduire à néant les avantages obtenus par le colonel Greder dans les petits cantons.[8] « On diroit qu'ils ne peuvent avoir d'autres ennemis au monde que la France », écrivait Saint-Romain, « ny rien craindre que d'elle. »[9] En réalité.

---

se fera tout de bon à nostre voisinage.“ *Le capne Schmid à (Saint-Thomas).* Altorf, 20 mai 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. partic. CCCCLIV (mazzo 13). — *Leonardi a Madama Reale.* Lucerna, 14 gennaio 1677. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XXI.

(1) *Georg Wilhelm, Herzog zu Braunschweig und Lüneburg an die XIII Orte.* Schlettstadt, 30. November 1674. St-Arch. Luzern. Frankr. Kriege (XXII). — *Saint-Romain à Soleure.* Soleure, 10 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 121. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 956 *e* (Luzern, 13./14. Dezember 1674).

(2) „On ne doute pas en Suisse que le prince de Montbelliard ne soit d'intelligence avec les ennemis.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 122.

(3) „J'ai dit qu'on vous fit ressouvenir que les Suisses doivent garantir l'Alsace. Je trouve cela très capital.“ *Turenne à Louvois.* Au quartier général entre Strasbourg et Saverne, 4 juin 1674. Lettres pour l'histoire militaire de Louis XIV. t. II. 338. — *Saint-Romain aux cantons catholiques.* Bade, 11 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 265. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 8 décembre 1674. St-Arch. Basel. Politisches. V².

(4) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 26 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 296.

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 17 août et 23 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 290; LI. 93.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 9 octobre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 42. — „Les cantons catholiques agissent incessamment contre leur propre interest et contre celuy de la religion, sans considérer la différence des temps.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 8 décembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Ligne á Casati.* Milan, 15 enero 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „In tutti questi cantoni, i Francesi e loro ufficiali non solo si rendono sospetti, ma presi hormai in aborrimento.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 28 febbraio 1675. loc. cit.

(7) *Casati a Ligne.* Lucerna, 9 novembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Basel an Luzern.* 10/20 novembre 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 22 novembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 221.

(8) „Detto Sor Marchese (Saint-Romain) si assicura tuttavia che resteranno li Svizzeri delusi delle loro aspettationi per la bramata redutione et riunione della città (Brisach) alli Austriaci.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 5 gennaio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse* (s. d.). Aff. Etr. Suisse. LIV. 221.

(9) *Louvois à Greder.* Saint-Germain-en-Laye, 12 décembre 1673. Arch. Guerre. CCCIX. 233. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 8 décembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

les sentiments que nourrissaient à l'égard de cette puissance les alliés suisses de l'Escurial étaient le fruit de mûres réflexions. La conquête des bailliages comtois annulait en effet certaines dispositions du traité de Lucerne du 30 mars 1634. (1) De surcroît l'occupation, même préventive, d'une partie de l'Ajoie par les troupes de Turenne n'aurait su laisser indifférents les protecteurs helvétiques de l'évêque. (2) Enfin l'exécution de la menace française contre la Lombardie eût nui davantage peut-être aux intérêts des petits Etats de la région du Gothard qu'à ceux du gouvernement de Madrid lui-même. (3) Pour ces diverses raisons, les catholiques, encore que leurs querelles intestines n'eussent pas cessé et qu'elles dussent se manifester durant les conférences du Rütli et de Lucerne des 6 et 8 novembre, (4) se trouvaient très naturellement portés à accueillir avec faveur les protestations, appuyées d'espèces sonnantes, de Casati au sujet de la participation de leurs enseignes et de celles des Grisons (5) à une campagne offensive contre la maison d'Autriche, voire à la défense de Brisach. Ils ne pouvaient manquer en conséquence de repousser les démarches tentées auprès d'eux par Saint-Romain à l'effet de justifier cette participation. (6)

Très perplexe ensuite de la retraite de Turenne, l'ambassadeur français avait dépêché à la cour, dès la fin de novembre, l'un de ses secrétaires dans l'intention d'y apprendre si le roi se résignait à accepter le fait accompli en Alsace ou s'il y avait lieu de continuer à inciter les Confédérés à assumer la protection de cette province, ce à quoi tous ses efforts avaient tendu jusque-là. (7) Sans attendre la réponse de son souverain, Saint-Romain prit sur lui de

(1) *Casati a Ligne.* Lucerna, novembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* s. d. Aff. Etr. Suisse. LIV. 221. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 943 *h*, 944 *e* (Luzern, 25.—26. Oktober 1674).

(2) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 15 novembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Saint-Romain à Léonardi.* Soleure, 8 décembre 1674. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 945 *a* (Luzern, 8. November 1674).

(3) *Avaux à Pomponne.* Venise, 15 septembre 1674. Aff. Etr. Venise. XCV. 247. — *Casati a Ligne.* Lucerna, ... novembre 1674, 7 febbraio 1675. loc. cit. — *Nouvelles de Milan.* 3 avril 1675. Gazette d'Amsterdam, du 30 avril 1675. — *Il decano Pappus a Casati.* Costanza, 29 aprile 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 15 novembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati a Ligne.* Lucerna, ... dicembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 15 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 33. — Eidg. Absch. VI¹ *A.* 945 (Rütli, 6 november 1674); 954 *b* (Luzern, 13./14. Dezember 1674); 966 *a*, *c* (Luzern, 18 mai 1675).

(5) *Alfonso Casati alle Tre Leghe.* Coira, 22 ottobre 1674. Kantonsarchiv Chur. Akten.

(6) *Casati agli VI cantoni cattolici.* Lucerna, 8 e 27 novembre, 12 e 29 dicembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *a Ligne.* Lucerna, 18 dicembre 1674. *Ibid.*; St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII (Kriege). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 6 décembre 1674 (2de). Aff. Etr. Suisse. LI. 114; *à Vitry.* Soleure, 13 décembre 1674. *Ibid.* XLIX. 293. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 15 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 33.

(7) *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 19 novembre 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — „Tout paroist suspendu en Suisse.“ *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 6 décembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 229. — „Arrivato qui in posta il segretario di quel ministro, si può credere si disponghi questa corona o ad adherire alle sodisfattioni degli Alleati, overo a compiacere in qualche parte i cantoni, che vengono a più potere stimolati dal partito contrario.“ *Asc. Giustinian al Senato.* Parigi, 19 dicembre 1674. Frari. Francia. CLVI. nº 158.

ne rien changer à sa politique antérieure et de ne point se relâcher de sa constante affirmation, qu'aux termes du traité renouvelé en 1663, les ennemis de la France devaient être nécessairement ceux du Corps helvétique.(1) De source très sûre, l'avis lui parvenait en effet que « tout Berne seroit autrichien, si Mr de Turenne lâchoit pied ou si les alliés se rendoient maîtres de l'Alsace ».(2) Convaincu que, plus encore que les catholiques, les protestants persisteraient à refuser d'aider le roi Très-Chrétien à conserver ses conquêtes entre les Vosges et le Rhin,(3) l'ambassadeur l'était non moins de la ténacité de la fin de non-recevoir opposée par le gouvernement du *Mittelland* à la demande d'octroi, si légitime en somme, de recrues en faveur du régiment d'Erlach,(4) puisque aussi bien on autorisait dans cette ville « des jeûnes et prières publics » pour le succès des Hollandais.(5) Depuis peu, à la vérité, un événement était survenu qui eût dû dessiller les yeux des magistrats des cités évangéliques: à savoir la dévastation systématique de la banlieue de Mulhouse par ceux-là même qui se réclamaient de leur amitié et de sympathies confessionnelles identiques.(6) Par malheur l'inanité d'un tel espoir ne semblait que trop certaine. Etait-ce à dire cependant qu'on n'approuvât pas au Louvre la décision prise à Aarau, le 10 novembre, de concentrer des forces imposantes à proximité de Bâle et de faire appel dans ce dessein au concours des dizains valaisans et des Ligues Grises?(7) Assurément non. Toutes mesures propres à fermer à l'ennemi l'accès de la Franche-Comté devaient être vues de bon œil par le roi Très-Chrétien et ses ministres.(8) Mais, à cette même diète, les protestations anticipées du commissaire impérial Wirz de Rudenz contre la participation éventuelle des Suisses à la défense de Brisach paraissaient avoir produit plus

(1) *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 11 décembre 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649-1679). — *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo. 4/14 dicembre 1674. Frari. Zurigo (1674-1684).

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 30 novembre 1674 (1re). Aff. Etr. Suisse. LI. 100; *à Louvois.* Soleure, 25 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 13.

(3) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 29 novembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(4) *Le roi à Berne.* Saint-Germain-en-Laye, 9 janvier 1674. St-Arch. Zürich. Frankreich. XVII. 101a. — *Ferrero al duca di Savoia.* Parigi, 23 novembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi Francia. Lett. min. XCVIII. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 29 novembre 1674. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — *Relation du voyage de Mr de La Loubère à Berne.* 15 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 133. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 30 gennaio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Relation du voyage de Mr de La Loubère à Berne.* 15 décembre 1674. loc. cit.

(6) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 15 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 267; *à Louvois.* Soleure, 16 novembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 213. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 22 novembre 1674. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 28 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 269.

(7) *Die Haüpter u. s. w. an die Gemeinden.* Chur, 24. Mai/3. Juni 1674. St-Arch. Chur. Akten. — *Die XIII Orte an die III Bünde.* Baden, 7. Juli 1674. *Ibid.* — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 19/29 settembre 1674. Frari. Zurigo (1674-1684). — *Casati alla dieta congregata in Aarau.* Lucerna. 8 novembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Fidèle de La Tour.* Soleure, 16 novembre 1674. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI1 *A.* 947 *a, c* (Aarau, 10. November 1674); 950 *c* (Aarau, 8.-11. Dezember 1674).

(8) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 21 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse XLIX. 266.

d'impression que les arguments développés au nom de Saint-Romain en faveur de la thèse adverse. (1)

C'était en vérité un très grand succès pour la diplomatie austro-espagnole que d'avoir détourné les Confédérés de concéder à la France des levées dont l'entrée en ligne eût permis à cette puissance de conserver l'Alsace. Or les généraux impériaux sollicitaient davantage encore. Leurs troupes manquant de vivres et de munitions, ils émettaient la prétention de se fournir de celles-ci et de celles-là sur les terres de Bâle. (2) Ainsi qu'il était à prévoir, cette exigence rencontrait un certain écho auprès des autorités du canton suisse, lequel, ayant donné asile à quelques centaines de paysans réfugiés du Sundgau, se jugeait en droit, sans enfreindre pour cela sa neutralité, d'accueillir les munitionnaires de l'armée allemande et d'accorder aux chefs de cette dernière des facilités d'ordre économique, voire militaire. (3) L'intervention énergique de Saint-Romain réussit à mettre assez promptement un terme à de pareils abus, mais non point à convaincre les Confédérés que le retour de Brisach sous la domination autrichienne n'apporterait aucun allégement à leurs appréhensions patriotiques. (4)

La forteresse alsacienne, dont l'acquisition avait été jadis le seul succès vraiment indiscutable de la politique étrangère de Richelieu, constituait à cette heure le principal pivot de la résistance française sur la rive gauche du Rhin. Puissamment tenue par sa garnison, elle rendait difficile aux Impériaux toute marche rapide vers la Franche-Comté ou la Lorraine, entravait la régularité de leurs approvisionnements, menaçait la sécurité des villes forestières et redonnait quelque espoir à ceux qui, aux Ligues, ne considéraient pas comme définitif le recul des armes du roi Très-Chrétien. (5) Il importait par suite à l'extrême aux Autrichiens que Brisach ne fût pas secourue et que, faute de

---

(1) *Wirz di Rudenz a Zurigo.* s. d. (novembre 1674). Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati alla dieta di Lucerna.* Lucerna, 12 dicembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI[1] *A.* 947—948 *b, g, h* (Aarau, 10. November 1674); 952 *h* (Aarau, 8.—11. Dezember 1674); 956 *c* (Aarau, 8. Dezember 1674).

(2) *Los Balbases á Casati.* Vienna, 8 noviembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Cesarei intorno a Basilea sono tanto bisognosi del pane che dimandano per elemosyna, vendono cavalli et armi, vanno et vengono a Basilea, ove giornalmente si gli fa 4 mila libre di pane.“ *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 27 novembre/7 dicembre 1674. Frari. Zurigo (1674—1684).

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 22 novembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 221. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 15 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 130. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 11/21 dicembre 1674. loc. cit. — *Relation du voyage de Mr de La Loubère à Basle.* 18 janvier 1875. Aff. Etr. Suisse. LI. 184.

(4) *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 30 septembre, 19 novembre 1674. St-Arch. Basel. Politisches. V[2]; St-Arch. Bern. Basel Buch *C* 297. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 22 novembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 221. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 20/30 novembre 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 15 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 130. — *Casati á Ligne.* Lucerna, 3 enero 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Nouvelles de Paris.* 25 janvier 1675. ap. Gazette d'Amsterdam. n° 5 (31 janvier 1675).

(5) *Pappus a Casati.* Costanza, ... gennaio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

vivres, leurs troupes ne fussent pas contraintes d'en lever le siège.[1] Dès octobre, Casati s'était préoccupé d'obtenir des généraux alliés qu'ils déléguassent un de leurs officiers en Suisse afin d'y nouer des relations qui leur permissent d'acquérir du pain et des céréales et de rassurer les autorités cantonales quant aux desseins poursuivis par eux.[2] Au commencement de décembre, Bâle avisa ses confédérés de la présence dans ses murs d'un envoyé de la coalition militaire anti-française, Thomas de Knesebeck, chambellan de l'électeur de Brandebourg.[3] Porteur de lettres de créances de son maître, du duc de Brunswick-Lunebourg et du duc de Bournonville, ce personnage désirait s'acquitter de sa mission sans retard.[4] Introduit à Aarau, le 8 de ce mois, devant un conseil de guerre transformé pour la circonstance en une véritable diète,[5] il y reçut un accueil favorable, car les protestants, tous les premiers, l'avaient convié à se rendre en Argovie.[6] Assisté du résident hollandais, ainsi que d'un secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne,[7] il y prononça un réquisitoire passionné contre les plans ambitieux du roi Très-Chrétien et s'attacha de façon très particulière à évoquer devant les Suisses de la nouvelle croyance le spectre de l'intolérance dont pâtissaient leurs coreligionnaires au delà du Jura.[8] Sa cause était gagnée d'avance, d'autant plus gagnée que les magistrats des cités évangéliques lui recommandaient leurs propres intérêts et ceux de leurs frères de Genève et de Mulhouse, en prévision de l'ouverture de négociations de paix entre les cours de Madrid, de Vienne et de Paris.[9] Il sollicitait

---

(1) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 7 et 28 décembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 239; 241; *à Pomponne.* Soleure, 15 et 21 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 130. 148. — „È pur certo che, se li Imperiali havranno viveri e foraggi, che, senza qualche gran conflitto, non si introdurrà il soccorso in Brisach." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 27 dicembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(2) *Bournonville à Casati.* Camp sous Strasbourg, 6 octobre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati a Bournonville.* Coira, 22 ottobre 1674. *Ibid*; *a Ligne.* Lucerna, 16 novembre 1674. *Ibid.*

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 6 décembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 229. — Eidg. Absch. VI *A.* 950 *a* (Aarau, 8.—11. Dezember 1674). — Mémoires de F. de Dohna. 445.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 122. — Eidg. Absch. VI *A.* 950 *a.*

(5) *Instruktion uff den Herrn Samuel Frisching, schuldtheiss der Stadt Bern, alls abgesandten nacher Araw zu Anhörung lobl. Eydtgen. von der Kaiserl. unndt mitallierter Armeen hocher Kriegs generalitat abgefertigten Chur Brandenburgischen Rahts undt Edelman.* 24. November/4. Dezember 1674. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch *T* 854.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 122. — *Casati a Ligne.* Lucerna, ... dicembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) *Casati a Ligne.* Lucerna, 7 e ... dicembre 1674. loc. cit.; *alla dieta d'Arau.* Lucerna, ... dicembre 1674. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 951 *b* (Aarau, 8.—11. Dezember 1674).

(8) *Proposition faite à la diète d'Aarau par le S^r Thomas de Knesebeck.* 28 novembre/8 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 273. — *Réponse du Conseil de Guerre à Thomas de Knesebeck.* Aarau, 30 novembre/10 décembre 1674. *Ibid.* XLIX. 291. — *Orelli al segretario del Senato, a Venezia.* Zurigo, 4/14 dicembre 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Casati a Ligne.* Lucerna, 18 dicembre 1674. loc. cit. Eidg. Absch. VI *A.* 950 *a*, 953 *a* (Aarau, 8.—11. Dezember 1674).

(9) *Mémoire de M^r de Saint-Romain touchant le service des troupes suisses dans les Pays-Bas.* avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 20. — Eidg. Absch. VI *A.* 947 *a*; 953 *a* (Aarau, 10. November; 8. Dezember 1674).

l'octroi de vivres. (1) On lui fit savoir officiellement que les cantons étaient tenus à observer une neutralité stricte entre les belligérants et, confidentiellement, que sa requête serait l'objet d'un sérieux examen. (2) Il adjurait les Confédérés de cesser tout appui militaire au monarque français. A l'exception de Soleure, les divers membres du Corps helvétique l'assurèrent de leur ferme intention de n'accorder désormais de troupes à Louis XIV que pour la défense des anciennes provinces de son royaume. (3)

Depuis vingt-cinq mois qu'il occupait le poste diplomatique des « Cordeliers », Saint-Romain ne s'était jamais trouvé aux prises avec une situation aussi hérissée de difficultés. De fait, protestants et catholiques étaient tombés d'accord entre eux pour contester que les engagements contractés par eux envers la France fussent antérieurs à ceux qui les liaient à la maison d'Autriche et que par suite le roi Très-Chrétien eût le droit de se servir de leurs enseignes à l'offensive contre cette puissance. (4) Cependant l'ambassadeur avait confiance dans le génie militaire de Turenne. (5) Et cette confiance était bien placée. Le 28 décembre, en effet, l'armée du maréchal débouchait à l'improviste de la région de Belfort. Vingt-quatre heures plus tard elle culbutait l'ennemi entre Brunstatt et Mulhouse et le poursuivait sans trêve vers cette dernière ville, d'où elle le contraignit à franchir le Rhin. (6) Brisach était sauvé et la Franche-

---

(1) Eidg. Absch. VI *A*. 950 *a*.

(2) *Réponse du Conseil de guerre à l'envoyé des princes alliés.* Aarau, 30 novembre/10 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 281. — *Casati a Ligne.* Lucerna, ... dicembre 1674. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 950 *a*.

(3) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 e 26 novembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 15 dicembre 1674. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — *Casati a Ligne.* Lucerna, 18 dicembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Relatione fatta dalla dieta di Arrau alli cantoni sopra la propositione fatta in voce et esibita in scritto nel congresso de noi, plenipotentiarii deputati del Corpo helvetico, dal Sor Thomaso de Knesenbeck, del Consiglio intimo del Sor Elettore duca di Brandenburgo et maggiord'huomo maggiore di quella Serma Elettrice, inviato straordinario del medesimo Sor Duca, come anche dall' Altza Elettorale Palatino, Sigr Duca Georgio Wilielmo di Braunswich et Lünenburg et dal Sor generale cesareo Sor Duca di Bournonville, mandato nel nostro paese dell' Helvetia, provisto di quattro distinte credentiali* (dicembre 1674). *Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 21 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 148. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 4 et 11 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 1, 6. — „Le bonheur des armes du roy rendra les Suisses plus traitables.“ *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 23 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 189. — „Dicendo apertamente che si faranno più tosto trucidare che d'acconsentirvi.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 18 aprile 1675. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 950 *a* (Aarau, 8.—11. Dezember 1674).

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 93; *à Louvois.* Soleure, 19 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 68. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 12 dicembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Casati a Ligne.* Lucerna, 18 dicembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Ascanio Giustinian al Senato.* Parigi, 19 dicembre 1674. Frari. Francia. CLVI. n° 158. — *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* (s. d.). Aff. Etr. Suisse. LIV. 221.

(5) *Il capo Carlo-Conrado de Beroldingen al conte Ercole Visconti di Saliceto.* Lugano, 20 novembre 1674. Arch. Visconti a Milano.

(6) *Relation du combat donné par Mr de Turenne contre les Confédérés, près de Mulhausen, le 29 décembre 1674.* ap. Lettres pour l'histoire militaire, etc. t. II. 397. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 10 gennaio 1675. loc. cit. — *Avvisi del nunzio Cibo.* Lucerna, 18 gennaio 1675. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIX. — *Le général Sigismond d'Erlach à Saint-Romain.* Berne, 24 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 193. — Legrand-Girarde. Turenne en Alsace (Paris, 1910). p. 141. — Reuss. op. cit. I. 230 sqq. — Rochroll. Der grosse Kurfürst von Brandenburg im Elsass. 1674—1675 (Strassburg, 1877).

Comté préservée de l'invasion allemande qui la menaçait. [1] La satisfaction que causa à Paris l'annonce de ce succès [2] fut doublée de l'espérance qu'il exercerait sur les dispositions des cantons une influence salutaire. [3] Or c'était une erreur manifeste que celle dans quoi tombait Pomponne à ce sujet. Encore que Saint-Romain s'attachât à les rassurer quant aux intentions nourries par Turenne à leur égard, les Confédérés suisses voyaient de très mauvais œil le retour de l'Alsace sous la domination française et l'expulsion, définitive cette fois, ils le craignaient du moins, des forces des Habsbourgs de cette province. [4] Chez les catholiques néanmoins, l'ambassadeur crut remarquer une sorte de revirement de l'opinion au profit de la cause qu'il défendait. Ce revirement paraissait d'ailleurs compréhensible jusqu'à un certain point. A Altorf, à Schwytz, à Lucerne, les relations très étroites nouées par l'électeur de Brandebourg avec les magistrats des cités évangéliques éveillaient en effet des inquiétudes. [5] D'inductions en inductions, on était arrivé à admettre comme plausible dans les ***Waldstätten*** que, si le prince allemand réussissait à s'emparer de Brisach, son premier souci serait d'y imposer l'exercice du culte réformé, puis d'aider Zurich et Berne à faire de Mulhouse un quatorzième canton et enfin d'inciter ces deux Etats à déclarer la guerre au duc de Savoie et à ses alliés suisses. [6] L'obstination mise par les Conseils du ***Mittelland*** à refuser des troupes au roi Très-Chrétien, leur prétention de n'accorder des recrues au régiment d'Erlach qu'en échange du monopole de la distribution du sel comtois parmi les Ligues, [7]

---

(1) *Les gouverneur et Conseil d'Etat de Neuchâtel à Berne; à Lucerne.* 9/19 décembre 1674. Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VIII (1674—1685); St-Arch. Luzern. Neuenburg. IX (1601—1680). — *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 20 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 298. — *Le duc de Vitry au marquis de Vitry.* Munich, 16 janvier 1675. Aff. Etr. Bavière. XXII. 56.

(2) ***Louvois à Zurlauben.*** Saint-Germain-en-Laye, 17 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCXXI. 332.

(3) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 9 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 303.

(4) *Saint-Romain aux membres du Conseil de Guerre à Aarau.* Soleure, 12 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 78; *aux XIII cantons.* Soleure, 8 et 27 décembre 1674, 2 janvier 1675. St-Arch. Basel. Politisches. V²; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 881. — *Berne à Saint-Romain.* 28 janvier/7 février 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 200. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 19 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 68. — *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* Aff. Etr. Suisse. LIV. 221.

(5) ***Saint-Romain à Louvois.*** Soleure, 25 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 13.

(6) ***Casati a Bournonville.*** Coira, 22 ottobre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 12 dicembre 1674. loc. cit. — „Sendo che troppo vera l'intelligenza che passava tra il Sor Elettore di Brandenburgo e li cantoni protestanti, che, se gli riusciva di rendersi padrone di Brisach, il concerto era di stabilire la religione protestante in essa città, e di quella di Mulhausen formarne il decimo quarto cantone delli Svizzeri." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 17 gennaio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — „Maintenant que Mr de Turenne a éloigné la guerre de la Suisse, je crains que les Bernois ne reviennent à l'affaire de Savoye." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 18 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 180. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 25 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 13.

(7) ***Relation du voyage de Mr de La Loubère à Berne.*** 15 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 133. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 2 et 9 janvier, 6 février 1675. *Ibid.* XLIX. 297, 303; LIV, 14. — ***Berne à Saint-Romain.*** 14/24 janvier 1675. *Ibid.* LI. 190. — „Messieurs de Berne s'excusent de ne donner des recrues pour ceste fois." *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 25 janvier et 1er février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 21. — „Li Bernesi sin qui (gratie a Dio) non piegano, havendo di fresco con gran risolutione negate le reclute per il regimento d'Erlac ... e voglia Iddio che siino in ciò sempre costanti." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 7 febbraio 1675. loc. cit.

l'attitude hostile de Bâle dont les autorités persistaient à approvisionner les Impériaux et venaient de faciliter le passage dans le Brisgau de cinq cents fuyards de l'armée battue à Brunstatt (1) témoignaient assez « que les protestants d'Helvétie n'avoient rien de bon dans le cœur » pour leur grand allié d'occident. (2) Et ce qui donnait à cette constatation son exacte valeur, c'était le fait que Bienne et Mulhouse, jusque-là plus dociles que les cantons de leur religion aux suggestions françaises, commençaient à repousser celles-ci, alors bien même qu'elles fussent appuyées d'espèces sonnantes et demeuraient indifférentes au bruit à nouveau répandu de la prochaine arrivée aux Ligues d'un ambassadeur extraordinaire de Louis XIV chargé d'y lever six mille hommes. (3)

*Saint-Romain préconise l'adoption d'une politique plus ferme à l'endroit des cantons. — Contestation de l'opportunité de celle-ci. — L'alerte se dissipe aux frontières des Ligues. — Levées organisées en Suisse par l'ambassadeur français. — Succès remportés par ce dernier à Lucerne. — Ses relations et celles de son gouvernement avec Berne et Zurich. — Démarches à Stockholm à l'effet d'amener la cour de Suède à accréditer un représentant auprès du* **Vorort** *helvétique. — Les cantons catholiques et leur protégé de Porrentruy. — Occupation d'une partie de l'Ajoie par les armes françaises. — Convention conclue à Brisach entre le prince-évêque et le marquis de Vaubrun. — Part qu'y prend Saint-Romain. — Le prélat s'évade de sa capitale. — Evidente partialité qu'apportent les Confédérés*

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 30 novembre (1re) et 15 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 100, 130. — *Orelli al segretario del Sen to a Venezia* Zurigo, 20/30 novembre 1674. loc. cit. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 5 gennaio 1675. loc. cit. — *Saint-Romain à Bâle.* Soleure. 5 janvier et 20 novembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 166; LII. 118; St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege). — „**Vostre neutralité, dont nous vous louons, ne vous peut dispenser d'observer nos traittés... Le roy est un prince libre, comme vous estes un Estat libre. Cependant, sous ce prétexte de liberté, il n'a jamais** souffert que vos ennemis ayent achepté des vivres dans nos marchés, ny des poudres chez nos marchandz." *Discours fait par Mr de La Loubère à Mrs de Basle.* 5 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse LI. 167. — „La responce qu'on me fit fut le galimattias ordinaire des Suisses: qu'ils garderoient nos alliances.." *Relation du voyage de Mr de La Loubère à Basle.* 18 janvier 1675. *Ibid.* LI. 181. — *Vaubrun à Bâle.* Brisach, 26 mars 1675. St-Arch. Basel. V. 4[4]. Kriegswesen (1674—1677). — *Le roi à Bâle.* Versailles, 4 avril 1675. Arch. Nat. *K 1322.* n° 82.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 2 et 18 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 155, 180; Arch. Guerre. CCCCLVIII. 7. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 11 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 6. — *Relation du voyage de Mr de La Loubère à Basle.* Soleure, 18 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 184.

(3) *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 15/25 agosto 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — „**L'ambasciatore di Francia si ritrova in un trattato segreto et stretto con le città (cioè li cantoni non popolari) et, per farvi migliore strada, ne viene un altro con grande denaro dalla Francia, che s'applicherà ancora a dimandar una grossa leva et altre cose pregiudiciali.**" *Il landammano di Schwitz a Casati.* 21 settembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 2 janvier 1675. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 16 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 6. — *Casati à Ligne.* Lucerna, 24 enero 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 19 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 68.

*de l'ancienne croyance à donner le pas aux intérêts de l'Autriche sur ceux de la France dans la région du Jura. — Evacuation de l'Ajoie par les troupes royales. — Coup de main des Impériaux sur Huningue. — La réplique française. — Réflexions que ces événements suggèrent aux autorités suisses.*

**XXIII.** Quelque vif que fût leur désir de manifester des sentiments hostiles envers la France, rentrée en possession de l'Alsace, les Suisses ne pouvaient pas « ne point changer un peu de style » dans leurs relations avec une puissance dont les armées se rapprochaient toujours davantage des frontières du Jura et du Rhin. La rapidité et le succès de l'offensive conduite par Turenne entre les Vosges et le fleuve les avaient déconcertés.(1) Convaincus jusque-là, comme leurs pères l'avaient été jadis, mais avec plus de raison, que les troupes helvétiques à la solde du roi Très-Chrétien formaient le nerf de ses armées, ils se voyaient contraints à reconnaître que ce prince avait vaincu sans leur appui et ils en éprouvaient une mortification profonde.(2)

Enhardi par un revirement de fortune dont il n'avait au reste jamais désespéré, l'ambassadeur à Soleure préconisait l'adoption d'une politique plus ferme à l'endroit des cantons. Ses protestations répétées auprès de ceux d'entre eux qui persistaient à refuser des soldats à son maître étant demeurées sans résultat, il eût souhaité qu'on l'autorisât à déclarer en pleine diète que la France « ne garderoit l'alliance » qu'au profit des Etats confédérés qui « la garderoient envers elle ».(3) Or c'était aller trop vite en besogne. La prudence exigeait que le roi n'abusât pas de sa victoire pour mettre le marché à la main à ses alliés des Ligues. Certes, depuis son arrivée dans ce pays, Saint-Romain y avait remporté succès sur succès. N'avait-il pas eu le bonheur de faire échouer le projet autrichien d'interprétation du traité d'*Union héréditaire* de l'année 1511?(4) N'avait-il pas rendu stériles les tentatives du duc de Lorraine pour passer en Franche-Comté? Sa fermeté n'avait-elle pas eu raison de toutes les intrigues nouées au sein des diètes contre le service de son

(1) „Li cantoni protestanti principalmente non ponno dissimulare loro rincrescimenti e mortificatione per la ritirata delli confederati." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 31 gennaio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Strambino al duca di Savoia* Fribourg, 3 febbraio 1675. *Ibid.* Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 22 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 294.

(2) *Il duca di Savoia a Ferrero.* Torino, 13 gennaio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. C. — *Le général Sigismond d'Erlach à Saint-Romain.* Berne, 24 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 193. — „Les Suisses croient qu'ils ne sauroient avoir besoin de personne et que la France ne sauroit se passer d'eux... Plus on les sollicite, plus ils se persuadent que le besoin que l'on a d'eux est extresme." *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* (s. d.). *Ibid* LIV. 221. — M. Immich. Geschichte des europäischen Staatensystems von 1660 bis 1789 (München, 1905) 45 sqq

(3) „Si les cantons ne vouloient pas nous donner des troupes en temps de guerre, suivant les alliances, ne seroit-ce pas se départir desdites alliances?" *Saint-Romain à son correspondant à Altorf.* Soleure, 2 février 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 8 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 29.

(4) *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* (s. d.). Aff. Etr. Suisse. LIV. 221. — *Zürich an Basel.* 9./19. Januar 1675. St-Arch. Basel. V. 15. Kriegswesen. 1674—1679.

souverain? [1] A l'entendre, l'occupation du Brisgau par les armées royales, qui y accomplissaient de fréquentes incursions et menaçaient plus que jamais la sécurité des villes forestières, eût été acceptée en fin de compte par les Confédérés, comme l'avait été par eux celle des trois bailliages jurassiens. [2] Il est permis toutefois d'en douter. Aucune des campagnes militaires entreprises par Louis XIV n'avait laissé ses alliés suisses indifférents. La guerre poursuivie dès 1672 contre les Hollandais lui avait aliéné pour toujours les sympathies des gouvernants des cités évangéliques, indignés qu'il prétendît écraser leurs coreligionnaires bataves et se servir à ce dessein des régiments capitulés aux Ligues. [3] La conquête de la Franche-Comté avait soulevé contre lui l'opinion dans les petits cantons, et ceux-ci s'en fussent ressentis avec plus de vigueur sans doute, si l'incorrigible âpreté au gain de leurs magistrats ne se fût butée à l'espoir de continuer à toucher les pensions du Louvre. [4] L'occupation des villes forestières et du Brisgau, survenue après celle de la Haute-Alsace et du Sundgau, eût refait instantanément l'union du Corps helvétique contre la France. Ainsi que Saint-Romain le reconnaissait avec beaucoup de franchise, «les Suisses, que l'esprit de liberté rend ennemis de toutes «leurs obligations, ont beaucoup d'inclination et de considération pour la «nation allemande, qui est la leur, et pour l'Empire, dont ils se disent encore «citoyens honoraires». [5]

Cependant aux frontières des Ligues l'alerte était dissipée. «L'Alsace se vidait de troupes.» [6] La garnison suisse de Mulhouse s'était rapatriée. [7] Strasbourg ayant, du consentement de Turenne, «repris sa neutralité», [8] le nouveau résident du roi sur les bords de l'Ill, Frémont d'Ablancourt, se préparait à gagner Zurich afin d'y appuyer en personne une demande de levée de six cents hommes adressée aux cantons évangéliques par les autorités de

(1) *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* (s. d.). Aff. Etr. Suisse. LIV. 221.

(2) *Ibid.* — „Si l'on peut, sans chagriner les Suisses, ne pas réduire en neutralité les villes forestières, j'espère que Sa Mté en retirera une grande utilité dans le cours de la campagne.“ *Créqui à Louvois.* Nancy, 7 avril 1678. Oeuvres de Louis XIV. t. IV. 179.

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 15 février et 19 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 33, 68; *à Pomponne.* Soleure, 24 mai 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 32. — *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* (s. d.). *Ibid.* LIV. 221.

(4) *Lucerne à Saint-Romain.* 13 juillet; *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 19 décembre 1674. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen; *à Uri.* Soleure, 13 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 10. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 19 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 68. — *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* (s. d.). loc. cit.

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 19 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 68. — *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* (1676). Aff. Etr. Suisse. LIV. 221 (impr. en traduction). — *Mémoire de Mr de Saint-Romain sur la Suisse.* 1676. impr. Oechsli. Quellenbuch zur Schweiz. Geschichte (Zürich. 1901). p. 507. — Balthasar. Helvetia. I. 79 sqq.

(6) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 4 febbraio 1675. loc. cit.

(7) *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 5/15 febbraio 1675. Frari. Zurigo (1674—1684).

(8) *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 12/22 febbraio 1675. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 3 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 29.

la vieille cité impériale[1], dont l'évêque s'était insurgé peu de temps auparavant contre la prétention des généraux autrichiens de se faire livrer des objets de valeur mis en sûreté à Bâle par ses diocésains.[2] L'espoir nourri jusque-là par les chefs des armées de Léopold Ier de franchir le Rhin à Kehl devant être abandonné,[3] l'importance stratégique des villes forestières s'affirmait désormais avec éclat, puisque aussi bien il y avait lieu de craindre d'en voir déboucher, le cas échéant, les troupes allemandes destinées à gagner par surprise le bailliage d'Amont.[4] Par suite Saint-Romain multiplia ses efforts afin de parer à ce danger. Confiant en l'appui que lui prêtait le résident piémontais à Lucerne, appui d'autant plus précieux que lui-même savait par expérience que les catholiques de la région du Gothard « travaillaient sans cesse à faire perdre à la France ses récentes conquêtes »,[5] il se félicitait, comme d'un succès appréciable, d'avoir pu acheminer vers Saint-Jean-de Losne deux compagnies de Schwytz et quelques centaines de recrues[6] et d'obtenir du colonel Pfyffer la promesse, qu'en dépit de l'opposition formelle de ses supérieurs et de celle probable du nouveau gouverneur des Pays-Bas[7], cet officier continuerait à combattre en Flandre « quoi qu'il pût lui arriver ».[8]

A Berne, en revanche, l'ambassadeur ne possédait pas de représentant à poste fixe. Mais, à défaut de l'avoyer Frisching et du général d'Erlach, « par trop interessez », les conseillers Willading et Stürler y rendaient « de bons

(1) *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 5/15 marzo e 1/11 maggio 1675. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 22 et 29 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 294, 300. — *Saint-Romain à Zurich.* Soleure, 22 mars 1675. *Ibid.* LI (impr. Legrelle. op. cit. 769). — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 30 mars 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Pomponne à Frémont d'Ablancourt.* 3 avril 1675. Aff. Etr. France. *1439.* — *Le capne Schmid au duc de Savoie.* Altorf, 5 avril 1675. loc. cit. — *Nouvelles de Strasbourg.* 8 avril 1675. Gazette de France, 1675. p. 304. — „Sept cents Suisses sont arrivez à Strasbourg, qui ont esté levez dans les cantons de Berne et de Zuric. C'est pour la garde de leur pont." *De La Haye au marquis de Vitry.* Munich, 22 mai 1675. Aff. Etr. Bavière. XXII. 154. — S. von Jakubowski. Beziehungen zwischen Strassburg, Zürich und Bern im 17ten Jahrhundert (Strassburg, 1898). p. 121. — Des Robert. Campagnes de Turenne en Allemagne (Paris, 1903). 548. — Eidg. Absch. VI *A.* 963 *h* (Aarau, 26.—28. März 1675). — Legrelle. op. cit. 312, 313, 314. C. Escher-Ziegler. Eine Schweizer. Garnison zur Beschützung der Neutralität der Reichsstadt Strassburg (Zürich, 1908).

(2) *François-Egon de Furstenberg, évêque de Strasbourg, à Saint-Romain.* Paris, 12 décembre 1674. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 66.

(3) „Les ennemis (ont) repassé le Rhin jusques au dernier goujat, excepté trois mille prisonniers." *De La Haye au roi.* Munich, 27 février 1675. Aff. Etr. Bavière. XX. 49—50.

(4) *C.-C. Beroldingen al segretario di Stato, a Milano.* Lugano, 24 febbraio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 13 mars 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(6) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 17 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 9.

(7) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 3 gennaio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *El duque de Villa Hermosa á los XIII cantones de Esguizaros.* Bruselas, 25 febrero 1675. St-Arch. Zürich. Spanien. I (1587—1739). — *Orelli al segretario del Senato* Zurigo, 5/15 marzo 1675. Frari. Zurigo (1674—1684).

(8) *Saint-Romain à Condé.* Soleure, 18 mai 1674. Musée Condé à Chantilly. Arch. *P* LVII. 424. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 15 février 1675. Arch. Guerre. CCCLXVII. 33. — *Casati agli sei cantoni cattolici.* Lucerna, 4 marzo 1675. St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII (Kriege). — *Ligne à Casati.* Milan, 8 junio 1676. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

services ». [1] C'était moins toutefois des autorités que du corps de bourgeoisie que venait l'opposition dont Saint-Romain et son secrétaire La Loubère ne réussirent pas à triompher, qu'il s'agît du refus constant de levées et de recrues à la Couronne Très-Chrétienne, [2] de la tolérance accordée aux agents autrichiens et espagnols intrigant à la frontière comtoise, [3] d'exigences déraisonnables en matière de privilèges commerciaux [4] ou de l'interprétation notoirement erronée de certains articles de l'alliance renouvelée en 1663. [5]

Il n'y avait en somme qu'à Zurich où, depuis le départ du dernier résident vénitien, Francesco Giavarina, en février 1668, l'ambassadeur français à Soleure cherchât en vain l'assistance d'un envoyé étranger en communion de sympathies avec la cause que lui-même défendait. Partant, sur les conseils de Saint-Romain, Pomponne exerçait une pression à Stockholm, afin que le gouvernement suédois, dont la rupture avec la cour de Berlin était un fait accompli, [6] renouât des relations diplomatiques avec les cantons protestants et accréditât auprès d'eux un ministre autorisé, comme au temps de la guerre de Trente-Ans. [7] Mais il semblait peu probable que cette suggestion fût suivie. Et cependant ce n'était pas en leurrant les magistrats du *Vorort* de l'espoir d'une très prochaine paix générale, dans quoi tout le Corps helvétique serait réservé par le Louvre, que l'on pouvait arriver à triompher de l'hostilité toujours latente du premier des Etats confédérés à l'endroit de la France. [8] Ce n'était pas en restreignant de façon arbitraire l'étendue et la portée des privilèges concédés jadis aux Suisses « habitués dans le royaume », en excluant ceux d'entre les alliés et protégés des cantons qui, en vertu d'une tolérance tacite et très opportune, en avaient jusque-là bénéficié, [9] en obligeant les marchands « de la nation », qu'ils fussent de Zurich, de Bâle ou de Saint-Gall, ou même de Genève, à faire passer « leur trafic » par Valence et Lyon,

(1) *Abraham Stürler à Saint-Romain.* Berne, 13/23 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 15. — *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* (s. d.). *Ibid.* LIV. 221.

(2) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 9 octobre 1674. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 736. — *Proposition faite à Berne par le S^r de La Loubère.* 3 décembre 1674. *Ibid.* Frankr. Buch *L* 740. — *Relation du voyage de M^r de La Loubère à Berne.* 15 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 133. — *Casati a Ligne.* Lucerna, 30 gennaio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mémoire de M^r de La Loubère à M^rs de Berne, sur le sujet de la levée que l'Espagne demandoit.* février 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 215. — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 3 février 1675. *Ibid.* LI. 208. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 15 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 38. — *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, etc.* (s. d.). Aff. Etr. Suisse. LIV. 221.

(3) *Mémoire de M^r de La Loubère à M^rs de Berne.* loc. cit. — *Mémoire de M^r de Saint-Romain pour M^rs de Berne.* Soleure, février 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 202.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 22 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 38. — *Mémoire de M^r de La Loubère à M^rs de Berne, etc.* loc. cit.

(5) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 20 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 83. — *Mémoire de M^r de La Loubère à M^rs de Berne, etc.* loc. cit.

(6) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 6 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 283.

(7) *Saint-Romain à Vitry.* Soleure, 17 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 9. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 19 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 68. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 20 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 25.

(8) *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 29 gennaio 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Saint-Romain au bourgmestre de Zurich.* Soleure, 31 janvier 1675. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 118.

(9) *Les anciens conseillers et Conseil de la ville de Bischoffzell à Saint-Romain.* 8 janvier 1675. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 72. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 18 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 180.

et non par la Savoie et la Franche-Comté, ainsi qu'ils y étaient accoutumés et à acquitter de ce chef des droits de douane élevés,[1] en refusant enfin de confier à l'ambassadeur la libre disposition des sels à livrer aux Ligues, ne fût-ce qu'à l'effet de réprimer les abus sans nombre commis par les fermiers de la traite, que l'on pouvait songer à rétablir le prestige du nom français sur les bords de la Limmat.[2]

Si les divers membres du Corps helvétique n'avaient eu d'autre souci pressant que celui d'avantager auprès des puissances étrangères les intérêts commerciaux de leurs protégés respectifs, la passivité de l'attitude adoptée par eux au regard des changements de domination qui se produisaient à leurs frontières eût été sans excuse. Mais, de même que les protestants se faisaient un point d'honneur de ne pas abandonner Genève. Mulhouse et Strasbourg, menacées par la France, la Savoie et l'Autriche, de même aussi leurs adversaires confessionnels n'eussent pu se dispenser d'assumer la défense des Etats de l'évêque de Bâle, exposés plus que jamais aux incursions des armées belligérantes.[3] On a dit plus haut les disgrâces répétées subies par le souverain temporel de l'Ajoie, la genèse de son différend avec Berne, l'impossibilité où il se trouvait de satisfaire à la fois les exigences du gouvernement de Paris et celles du gouvernement de Vienne,[4] les clauses draconiennes du traité que lui avait imposé le marquis de Vaubrun et l'opposition de ses alliés du Corps catholique des Ligues à ce qu'il les exécutât. Dès lors les événements de novembre 1674, la retraite de Turenne en Lorraine et l'occupation du Sundgau et de la Haute-Alsace par les Impériaux avaient eu leur répercussion jusqu'à Porrentruy.[5] Et ce n'était pas sans raison que l'on appréhendait au Louvre que le prince-évêque ne négociât avec les généraux de Léopold I^er^ des accords contraires au respect de sa neutralité.[6] En prévision de cette défaillance,

(1) In France, by an ordinance is lately established the liberty of vending all sorts of merchandises in the several provinces where they shall be imported, but it excepts what comes from Geneva, in so much that all from thence cannot be opened, but at the custumhouse at Lyons which will much prejudice that trade." *News-letter*. Monday, 2/12 january 1671. Cal. of St. Pap. Domestic. 1671. — *Basel an Zürich*. 24. Juli/3. August 1675; *an Luzern*. 14./24. April 1676. St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII. — *Sankt-Gallen an Zürich*. 28. Juli/7. August 1675. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. n° 121; *Luzern an Zürich*. 7. August 1675. *Ibid*. n° 122; *Saint-Romain aux XIII cantons*. Soleure, 15 août 1675. *Ibid*. n° 123. — *La ville de Saint-Gall à Saint-Romain* 28 juillet/7 août 1675. Arch. Nat. *K 1322* pièce 100. — *Le Corps helvétique à Saint-Romain*. Zurich, 29 juillet/8 août 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 66. — *Saint-Romain à Pomponne*. Soleure, 9 août 1675. *Ibid*. LII. 67; *à Louvois*. même date. Arch. Guerre. CCCCLXVII 137.

(2) *Saint-Romain à Pomponne*. Soleure, 11 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse LI. 122. — *Pomponne à Saint-Romain*. Saint-Germain-en-Laye, 17 décembre 1674. *Ibid*. XLIX. 286. — *Gravel au roi*. Soleure, 21 février 1682. *Ibid*. LXXII. 65vo.

(3) *Orelli al segretario del Senato a Venezia*. Zurigo, 12/22 febbraio 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Mülhausen an Zürich*. 2/12. Juni 1676. St-Arch. Zürich. Mülhausen *A* 206[10]. n° 4.

(4) *Saint-Romain à l'évêque de Bâle*. Soleure, 31 janvier 1675. Aff. Etr. Ev de Bâle I. 152.

(5) *Pomponne à Saint-Romain*. Saint-Germain-en-Laye, 9 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 303. — *Saint-Romain à Pomponne*. Soleure, 18 janvier 1675. *Ibid*. LI. 80.

(6) *Pomponne à Saint-Romain*. Versailles, 10 octobre et 4 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 201. — *Saint-Romain à l'évêque de Bâle*. Soleure, 28 octobre et 24 novembre 1674. Arch. d'Etat Fribourg. France X (1661—1676); Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 150. — *Saint-Romain à Pomponne*. Soleure, 30 novembre 1674 (1re) Aff Etr. Suisse. LI. 100; *à Louvois*. Soleure, 28 décembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 241. — *Avvisi del nunzio Cibo*. Lucerna, 4 gennaio 1675. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIX. — *L'évêque au roi*. Porrentruy, 13 février 1675. Aff Etr. Ev. de Bâle. I. 194.

Louis XIV avait cru devoir avertir les cantons que, si leur protégé concédait aux Autrichiens des quartiers d'hiver sur ses terres, les Français y prendraient les leurs sans sa permission. (1) Cette menace n'était pas vaine. Peu après la bataille de Brunstatt, neuf régiments de l'armée victorieuse se logèrent dans l'Ajoie. (2) Le prélat, qui s'était soumis d'assez bonne grâce aux réquisitions allemandes, (3) protesta avec véhémence contre les représailles de la partie adverse, et ses alliés suisses approuvèrent sans réserve son attitude, (4) ce qui n'empêcha pas les représentants de Lucerne et d'Uri auprès de sa personne de l'abandonner dans le moment le plus critique. (5) Ceux de Fribourg et de Soleure, en revanche, négocièrent en son nom à Brisach avec le marquis de Vaubrun une convention aux termes de laquelle la moitié des troupes étrangères cantonnées dans l'évêché en serait retirée (19 février). (6) Saint-Romain, qui s'était employé avec zèle à la réussite de cette démarche, (7) comptait

(1) *Saint-Romain à Soleure.* Soleure, 28 novembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 99. — *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 10 décembre 1674. Arch. Guerre. CCCLXXVII. 136. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 17 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 286. — *Avvisi del nunzio Cibo.* Lucerna, 4 gennaio 1675. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIX. — *Vaubrun à Saint-Romain.* Brisach, 21 janvier 1675. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 74.

(2) *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 13 janvier 1675 (2de). Arch. Guerre. CCCCXXI. 216. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 13 février 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 15. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 15 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 33. — *Avvisi del Cibo.* Lucerna, 22 febbraio 1675. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIX. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 23 février 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *C.-C. Beroldingen al segretario di Stato a Milano.* Lugano, 24 febbraio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Der Bischof zu Basel an den Bischof zu Eichstätt.* Delsberg. 6. Martii 1675. Arch. de l'Ev. de Bâle, à Berne (Käfigthurm). Guerre de France. 1675 (mars—août). — *Nouvelles de Cologne.* 8 mars 1675. Gazette d'Amsterdam, 1675. n° 11.

(3) *Addition à la response de l'ambassadeur de France sur l'intercession du louable canton de Soleure en faveur de Mr l'évesque de Basle.* ..., 27 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 198. — *Saint-Romain à l'évêque de Bâle.* Soleure, 31 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 20. — *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 4 février 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 210.

(4) *Les cantons alliés de l'évêque de Bâle à Saint-Romain.* Lucerne, 30 janvier et 21 février 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 12; Arch. Nat. *K 1322.* pièce 75. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 1er février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 21. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 3 febbraio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII. — *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 4 février 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 210. — „Il (l'évêque) ne peut se résoudre à tenir avec nous la mesme conduitte qu'il a tenue avec nos ennemis.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 16 février 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 21 febbraio 1675. *Ibid.* — *Avvisi del Cibo.* Lucerna, 22 febbraio 1675. loc. cit. — *Relation du voyage de Mr de La Loubère à la diète de Lucerne.* du 6e de mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 268. — *Ligne à Casati.* Milan, 19 março 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Eidg. Absch. VI *A.* 959*a* (Luzern, 2. März 1675).

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 25 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 18. — Eidg. Absch. VI *A.* 960*a* (Luzern, 2. März 1675).

(6) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 25 janvier et 22 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 15, 38. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 23 février 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Saint-Romain aux VII cantons catholiques.* Soleure, 23 février 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 250. — *Vaubrun à Saint-Romain.* Brisach, 28 février 1675. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 76. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 19/29 febbraio (sic) 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 253. — *Mémoire remis par Mr de La Loubère à la diète de Lucerne.* 2 mars 1675. *Ibid.* LI. 257. — Eidg. Absch. VI *A.* 959—960*a* (Luzern, 2. März 1675).

(7) *Saint-Romain à l'évêque de Bâle.* Soleure, 7 mars 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675 (mars—août). — *Solothurn an den Bischof zu Basel.* 8. Martii 1675. *Ibid.* — *Heiss de Kogenheim à l'évêque de Bâle.* Paris, 9 mars 1675. *Ibid*

qu'elle satisferait les catholiques des Ligues et les engagerait à ne point dépêcher à leur protégé de Porrentruy les secours militaires qu'il sollicitait d'eux.[1] Il n'en fut malheureusement rien. A la nouvelle qu'un corps de sept cents hommes des «Waldstætten» s'était mis en marche vers l'Ajoie,[2] le prélat, refusant de ratifier les accords pris en son nom,[3] s'évada nuitamment de la capitale de ses Etats, impatient de faire passer dans l'esprit de ses alliés suisses sa conviction que l'évêché de Bâle subirait sous peu le sort de la Franche-Comté, si la diète maintenait à ses enseignes acheminées vers le Jura l'ordre d'éviter tout conflit avec celles du roi Très-Chrétien.[4]

La mauvaise volonté du prince de Porrentruy était manifeste et ceux qui le disaient «possédé par les Autrichiens» ne se trompaient guère.[5] La présence de La Loubère à la journée de Lucerne, le 2 mars, ne contribua ni à éclaircir la situation, ni à apaiser les inquiétudes des députés catholiques.[6] Malgré la défection de Fribourg, jugée par eux avec une extrême sévérité,[7] ceux-ci inclinaient à appuyer auprès du Louvre les doléances de l'évêque[8] et à exiger au besoin la convocation d'une diète générale où eussent été

(1) *Saint-Romain aux VII cantons catholiques.* Soleure, 23 février 1675. loc. cit. — *Relation du voyage de Mr de La Loubère à la diète de Lucerne,* du 6e de mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 268.

(2) *Le colonel Pfyffer à Saint-Romain.* Lucerne, 19 et 21 février 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 232. 233. - *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 21 febbraio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 22 et 27 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 38, 17. — *Casati a Ligne.* Coira, 25 febbraio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 253. — *Nouvelles de Cologne.* 15 mars 1675. Gazette d'Amsterdam, du 21 mars 1675. — Eidg. Absch. VI *A.* 959—960*a.*

(3) *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 28 février 1675. St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen. — Eidg. Absch. VI *A.* 959—960*a* (Luzern, 2. März 1675). — Vautrey. op. cit. II. 263.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 22 et 27 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 38, 47. — *Saint-Romain aux VII cantons catholiques.* Soleure, 24 février 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 252. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 28 febbraio e 7 marzo 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Le capne Schmid au duc de Savoie.* Altorf, 28 février 1675. *Ibid.* Svizz. Lett. partic. CCCCLIV. *Orelli al segrio del Senato.* Zurigo, 19/29 febbraio *(sic)* 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 253. - *Mémoire remis par Mr de La Loubère, etc.* loc. cit. — *Relation du voyage de Mr de La Loubère à la diète de Lucerne,* du 6e mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 268. — Blösch. Chronik von Biel. 80. — Eidg. Absch. VI *A.* 960*a.*

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 49. — „Li Francesi perciò si trovano assai disgustati.“ *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 26 febbraio/8 marzo 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — „Ne considère-t-on point à Lucerne que l'evesque de Basle n'est pas neutre et que nécessairement il est partie dans la guerre, puisque l'Empereur n'a pas voulu jusqu'ici accorder la neutralité pour luy?“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 5 octobre 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. - Eidg. Absch. VI *A.* 974 *kkk* (Baden cathol. Juli 1675).

(6) *Saint-Romain aux VII cantons catholiques.* Soleure, 28 février 1675. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte. — *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 28 février 1675. *Ibid.* Frankr. Pensionen. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er mars 1675. loc. cit. — *Mémoire remis par Mr de La Loubère à la diète de Lucerne,* 2 mars 1675. loc. cit. — *Casati a Ligne.* Lucerna, 6 marzo 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi au duc de Savoie.* Lucerne, 7 mars 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(7) Eidg. Absch. VI *A.* 960*a.*

(8) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 25 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 13. — *Relation du voyage de Mr de La Loubère, etc.* loc. cit. - *Leonardi au duc de Savoie.* Lucerne, 7 mars 1675. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 960*a.*

arrêtées les mesures les plus propres à garantir de toute invasion non pas « le pays plat » entre Rheinfelden et Zwingen, car, privés de cavalerie, les Suisses renonçaient à le défendre, mais bien les terres de Bâle, les villes forestières et la région de Porrentruy et de Delémont. (1) Comme, dans ce même temps, les cités évangéliques faisaient insister à Paris pour que les incursions françaises dans le margraviat de Bade prissent fin, (2) et que, d'autre part, Vaubrun éprouvait de sérieuses difficultés à se procurer sur le sol des Ligues des vivres que les autorités de ce pays accordaient cependant aux Impériaux, auxquels les passages demeuraient ouverts du côté de l'Alsace, (3) l'évidente partialité des Confédérés à favoriser les intérêts austro-espagnols s'imposait aux yeux les moins prévenus. (4) Non contents de se refuser à conseiller à l'évêque, leur protégé, l'exécution de la convention de Brisach du 19 février, et cela sous le prétexte qu'il était un « prince libre et indépendant » ; (5) non contents d'insinuer que les garnisons royales de l'Ajoie y étaient entrées à la suggestion de Berne, puisque aussi bien elles ne se logeaient que dans les villages catholiques du diocèse, (6) les *Waldstætten* avaient rallié à leurs vues les magistrats des cantons évangéliques et ceux-ci comme ceux-là sollicitaient du roi Très-Chrétien le retrait des troupes installées par Vaubrun sur les terres de l'évêché. (7)

La tension des rapports devenait telle entre Louis XIV et ses alliés d'Outre-Jura que Pomponne et Saint-Romain tous les premiers commençaient à douter que la rigueur déployée par eux à l'endroit du souverain temporel de l'Ajoie servît les intérêts du Louvre en Helvétie. (8) Un examen approfondi de cette

---

(1) „Il semble que depuis que nos gens entendent le tambour à l'entour de la Suisse, qu'ils se réveillent.“ *Le capne Schmid à Leonardi.* Altorf, 25 février 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er et 15 mars 1675. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 960 *a* (Luzern, 2. März 1677).

(2) *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 12/22 febbraio 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er mars 1675. loc. cit. — „Il paroist peu de justice à la prière que les cantons protestants font au roy en faveur de Mr le marquis de Bade-Dourlach.“ *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 13 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 23.

(3) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 11 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCLXII. 6. — *Relation du voyage de Mr de La Loubère à Basle.* Soleure, 18 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 134. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 20 gennaio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 1er et 15 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 21, 33. — *Saint-Romain à Lucerne.* Soleure, 4 février 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 210. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 5/15 febbraio 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Le roi à Bâle.* Versailles, 4 avril 1675. Arch. Nat. *K 1322.* n° 82.

(4) *Le capitaine Schmid au duc de Savoie.* Altorf, 28 février 1675. loc. cit. — *Avvisi del Cibo.* Lucerna, 8 marzo 1675. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIX.

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 5 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 55.

(6) *Mémoire remis par Mr de La Loubère à la diète de Lucerne,* le 2 mars 1675. loc. cit.

(7) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 22 février et 5 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 38, 55; *à Pomponne.* Soleure, 1er mars 1675. loc. cit. — *Avvisi del Cibo.* Lucerna, 8 marzo 1675. loc. cit. — *Die VII cathol. Orte an den König von Frankreich.* 18. März 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675. n° 912.

(8) *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 14 et 20 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 281, 291.

question les amena à la trancher par la négative.[1] Par suite, le 1er mars déjà, Louis XIV avisa les Confédérés, qu'à seule fin de leur complaire, Vaubrun recevait l'ordre de retirer ses forces de l'évêché.[2] Quelques jours plus tard, le 8, des Autrichiens, embarqués à Rheinfelden, passaient sous le pont de Bâle et atterrissaient à Huningue qu'ils incendiaient.[3] La réplique française ne se fit pas attendre. Neuenbourg fut pillé; Grenzach, où les bourgeois de la ville suisse possédaient des dîmes, saccagé et la frontière franchie près de ce lieu par des soldats de l'armée royale, qui s'en excusèrent en déclarant que l'ennemi leur en donnait formellement l'exemple.[4]

A dire vrai, la fréquence de pareils incidents n'était pas pour déplaire à Paris. N'allait-elle pas contraindre les cantons à reconnaître l'erreur dans quoi ils étaient tombés en rejetant l'offre royale d'une neutralité étendue de la Franche-Comté à l'évêché de Bâle, à l'Alsace et aux villes forestières?[5] D'autre part, Louis XIV ne se sentait-il pas pressé de remettre sur pied cette négociation, soit qu'il entendît la pousser à fond, soit qu'elle dût lui fournir un prétexte à amuser le tapis, ce qui, dans les deux cas, eût contribué à

---

(1) *Saint-Romain à l'évêque de Bâle.* Soleure, 31 janvier 1676. loc. cit. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 8 et 9 février 1675 (1re). Arch. Guerre. CCCCLXVII. 29, 31. — *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 14 mars 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France (1675); Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 162.

(2) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 1er mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 21. — *Le roi à l'évêque de Bâle.* Saint-Germain-en-Laye, 1er mars 1675. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 159. — *Louvois à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 5 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCXXIII. 69. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 8 mars 1675. *Ibid.* CCCCLXVII. 58. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 9 marzo 1675. loc. cit. — *Leonardi au duc de Savoie.* Lucerne, 14 mars 1675. loc. cit. — *L'évêque de Bâle au roi.* Porrentruy, 14 mars 1675. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 162. — *Avvisi del Cibo.* Lucerna, 15 marzo 1675. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIX. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 15 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 282. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 5/15 marzo 1675. Frari. Zurigo (1674—1681). — *Le capne Schmid au duc de Savoie.* Altorf, 15 mars 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. partic. CCCCLIV. — *Der Bischof zu Basel an den Bischof zu Eichstatt.* Pruntrutt, 10. April 1675. Arch. Ev. Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675. n° 927. — *Négociations de Mr de Saint-Romain en 1675 et 1676.* loc. cit.

(3) *Vaubrun à Saint-Romain.* Brisach, 12 mars 1675. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 77. — *Bâle à Saint-Romain.* 2/12 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LIX. 277. — „Je croy que vous ne douttés pas que je n'aye esté bien surpris d'apprendre que les ennemys ayent trouvé un passage entre vos deux villes, sous vostre pont, pour y faire descendre des troupes en batteau.“ *Vaubrun à Bâle.* Brisach, 13 mars 1675. St-Arch. Basel. Politisches. V2. — *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 14 mars 1675. *Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 15 mars 1675. loc. cit. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 5/15 marzo 1675. Frari. Zurigo (1674—1681). — *Le Corps helvétique à Saint-Romain.* 10/20 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LIX. 277; LI. 279; Arch. Guerre. CCCCLVIII. 144.

(4) *Vaubrun à Saint-Romain.* Brisach, 12 mars 1675. loc. cit. — *Basel an Bern.* 2./12., 8./18. März 1675. St-Arch. Bern. Basel Buch C 331, 451. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 5/15 marzo 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Bâle à Saint-Romain.* 8/18 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 284. — *Nouvelles de Cologne.* 19 mars 1675. Gazette d'Amsterdam, du 26 mars 1675. — *Le Corps helvétique à Saint-Romain.* 10/20 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LIX. 277. — *Vaubrun à Bâle.* Brisach, 20 mars 1675. St-Arch. Basel. V. 44. Kriegswesen (1674—1677). — „Tant que nous avons esté les plus forts sur le haut Rhin, nous y avons conservé la paix.“ *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 20 mars 1675. *Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 22 et 29 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 294, 300. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 28 mars 1675. St-Arch. Basel. Politisches. V2. — *La régence impériale de la Haute-Autriche à Bâle.* Fribourg-en-Brisgau, 6 avril 1675. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 81. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 10 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 31.

(5) *Relation du voyage de Mr de La Loubère à la diète de Lucerne, du 6e de mars 1675.* Aff. Etr. Suisse. LI. 268.

rassurer les Confédérés, de plus en plus convaincus qu'un péril constant planait sur Rheinfelden, le margraviat de Bade, le Frickthal et Constance; (1) que l'interdiction qui leur était faite de s'approvisionner de céréales dans le Sundgau cachait d'inavouables desseins, alors surtout que les munitionnaires de Vaubrun augmentaient le chiffre de leurs achats sur le marché de Bâle, (2) en dépit de l'opposition tenace des autorités de cette ville, indignées des menaces de blocus dont elles se voyaient l'objet de la part du gouverneur de Brisach et devant lesquelles elles allaient être obligées de capituler; (3) que l'argent français était l'un des facteurs de la «faillite» des résolutions généreuses arrêtées à la diète des cantons primitifs au Rütli le 6 novembre 1674 et que par suite les mesures édictées à l'effet d'empêcher les troupes helvétiques de servir à l'offensive contre la maison d'Autriche n'avaient jamais été mieux justifiées? (4)

*Désir croissant des Suisses d'éloigner les hostilités de leurs frontières. — Difficulté d'arriver à une entente quant à l'étendue des zones à neutraliser. — Intérêts divergents des parties en cause. — Combinaisons diverses mises sur le tapis. — Crainte révérencielle que la maison d'Autriche continue à inspirer aux Confédérés. — Incident provoqué en Rhétie par le passage dans ce pays du Sr de La Haye-*

(1) *Les XIII cantons au roi.* 15 février 1675; *Vaubrun à Bâle.* Brisach, 25 février 1675. St-Arch. Basel. Politisches. V2. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 1er et 22 mars 1675. loc. cit. — *Leonardi au duc de Savoie.* Lucerne, 7 et 14 mars 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 13 et 20 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 23, 25. — *Constanz an Luzern.* 16. März 1675. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Le Corps helvétique à Saint-Romain.* 10/20 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LIX. 277. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 12/22 marzo, 26 marzo/5 aprile 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Casati a Ligne.* Lucerna, 25 maggio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Turenne au bourgmestre de Bâle.* Hesingen, 10 mai 1674; Versailles, 1er avril 1675. St-Arch. Basel. Politisches. V2. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo. 5/15 febbraio, 8/18 maggio 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Turenne à l'évêque de Bâle.* Versailles, 1er avril 1675. Arch. Ev. Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675. n° 931. — *L'évêque de Bâle à Turenne.* Porrentruy, 12 avril 1675. *Ibid.* n° 939. — *Vaubrun aux XIII cantons.* Brisach, 21 avril; *à Bâle.* Brisach, 16 mai 1675. St-Arch. Basel. Politisches. V2.

(3) *Bâle à Saint-Romain.* 31 mars/10 avril 1674, 13/23 novembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 6, 119. — *Basel an Luzern.* 20./30. Mai 1674. St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — *Vaubrun à Bâle.* Brisach, 20 mars 1675. St-Arch. Basel. V. 4a. Kriegswesen (1674—1677). — *Basel an Bern.* 27. März/6. April 1675. St-Arch. Bern. Basel Buch *C* 345. — *Les XIII cantons à Saint-Romain.* Zurich, 2/12 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 9; St-Arch. Bern. Basel Buch *C* 349. — „Qui si crede che sia artificio de Francesi; che se la prossima dieta scrivera al re a far desistere li suoi generali et ministri di simili dimande, all'ora il re, per obligare li cantoni ad altri sui fini, li gratificerà." *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 2/12 aprile 1675. loc. cit. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 18 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 13; *à Pomponne.* Soleure, 19, 26 et 29 avril 1675. *Ibid.* LII. 14, 19, 22; *à Louvois.* Soleure, 19 avril 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 99. — „A Basilea si teme ora carestia." *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 9/19, 16/26 aprile 1675. loc. cit. — *Vaubrun à Saint-Romain.* Brisach, 22 avril et 16 mai 1675. Arch. Nat. *K 1322.* pièces 86, 91. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 2 maggio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — Theatrum Europaeum. XI. 666.

(4) *Casati a Ligne.* Coira, 22 maggio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Neufchasteau, 21 juin 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 45. — Eidg. Absch. VI *A.* 966 *c* (Luzern, 18. Mai 1675).

*Ventelay, envoyé extraordinaire de Louis XIV à Munich. — Hésitations du roi Très-Chrétien à comprendre telles ou telles des provinces autrichiennes dans le traité projeté. — Les deux pouvoirs adressés à Saint-Romain. — Les vues politiques de celui-ci contrecarrées en partie à Paris. — Le recès du Rütli. — Sa réelle signification. — Sa réalisation apparait malaisée. — Saint-Romain en combat avec vigueur et succès les conclusions. — Diète de Bade du 30 juin 1675. — Erreurs politiques du gouvernement de Vienne dans ses rapports avec les cantons. — Wirz de Rudenz. — L'ambassadeur français et les levées suisses. — La « reculade » bernoise. — Ses causes. — Le sel et les recrues. — Les victoires des armées royales servent les intérêts du Louvre aux Ligues. — Accroissement de la dette de l'Escurial envers ses alliés d'Helvétie. — Mission suisse à Milan. — Le gouverneur en achète les membres. — La prudence et l'habileté déployées par Saint-Romain lui assurent de nouveaux et brillants succès.*

**XXIV.** Depuis cent ans et plus qu'elles se trouvaient aux prises en Suisse, les deux diplomaties rivales du Louvre et de l'Escurial s'y étaient adaptées à des méthodes de combat dont une expérience sans cesse renouvelée leur avait démontré la pleine efficacité. La demande préventive d'une levée à seule fin de contrarier le succès de celle que préparait la partie adverse était un expédient toujours en réserve dans les chancelleries étrangères de Lucerne et de Soleure. (1) D'autre part, tandis que les Casati se transmettaient, de père en fils ou d'oncle à neveu, un réquisitoire jamais épuisé contre la présence de troupes des cantons dans les armées françaises combattant l'Empire et l'Espagne, (2) Saint-Romain et son prédécesseur immédiat avaient trouvé dans l'offre de neutralisation de certaines provinces limitrophes des Ligues une amorce à des négociations très capables d'endormir les susceptibilités ombrageuses des Confédérés. L'opportunité de la réalisation à plus ou moins brève échéance des desseins politiques de la cour de Paris guidait seule en somme la marche de ces négociations, mais suscitait des divergences de vues entre le gouvernement royal et son représentant à Soleure. (3) Au lendemain de la signature de la convention de Brisach du 19 février, Pomponne avait fait savoir à ce dernier qu'il eût à esquiver d'entrer en matière sur une proposition de neutralité du Brisgau et de l'évêché de Bâle, au cas où elle se produirait. (4) A dire vrai, cet ordre fut presque aussitôt révoqué. (5) Le refus du

(1) *Casati a Ligne.* Lucerna, 24 gennaio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Instruktion ... auff die Herrn Samuel Frisching, alt Schuldtheiss unnd Herrn Johann Rudolph von Diesbach, Bawherr, Obrister und des Rhats der Statt Bern, alss deroselben Abgesandten auf die Badische Jahrrechnung.* 16/26. Juni 1675. St-Arch. Bern. Instruktionsbuch T 880. — *Casati al borgomastro di Zurigo.* Lucerna, 20 dicembre 1675. St-Arch. Zürich. Spanien I (1587—1639): *alli cantoni protestanti; a Solodoro; a Glarona cattolico.* 20 dicembre 1675. *Ibid.*

(3) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 27 mars, 24 avril; Camp de Soulèche (Salesches), 18 mai 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 27, 35, 40. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 mai 1675. *Ibid.* LII. 26.

(4) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 27 février et 13 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 18, 23. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 mai 1675. *Ibid.* LII. 26.

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Nay (La Naye). 17 juin 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 44.

prélat de Porrentruy d'accomplir ses engagements changeait la face des choses. Le retrait des garnisons françaises de l'Ajoie avait surtout pour objet, on l'a vu, d'inciter les cantons catholiques à suggérer d'eux-mêmes l'établissement d'une zone réservée qui eût mis à couvert d'un retour offensif austro-espagnol l'Alsace et la Franche-Comté.(1)

Le désir des Suisses d'éloigner les hostilités de leurs frontières n'était pas contestable. Mais leur volonté de ne pas avantager l'ennemi héréditaire de l'Empire au détriment des princes de celui-ci paraissait non moins manifeste.(2) Elle se traduisit au reste dans les missives que le Corps helvétique, à la suggestion de ses membres protestants, adressa à Louis XIV et à Léopold Ier, le 4 avril.(3) A cette heure, l'entente ne semblait réalisable entre les Confédérés et leurs voisins ni quant à la désignation des provinces à neutraliser, ni quant aux compensations à quoi cette opération pouvait donner lieu. Butés à l'espoir de reconquérir un jour la Franche-Comté,(4) Espagnols et Autrichiens répugnaient à souscrire un engagement qui en aurait fermé l'accès à leurs armées,(5) encore qu'on demeurât convaincu à Soleure que l'Escurial eût cédé sur ce point dès le milieu de février, si ses alliés des cantons forestiers ne l'en avaient détourné sous main.(6) Toute aussi vive en ce qui concernait l'extension de cette mesure à l'évêché de Bâle, dont le souverain, à les entendre, «devait» le passage sur ses terres aux troupes impériales, leur opposition avait fait impression dans l'esprit des membres de la diète catholique.(7) Ceux-ci cependant se reprenaient

(1) *Leonardi au duc de Savoie.* Lucerne, 14 mars 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 16 mars 1675. *Ibid.* — *Die VII Cathol. Orte an den Kaiser.* 18. Martii 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France, mars—août 1675. n° 912. — *Luzern an den Bischof zu Basel.* 18. Martii 1675. *Ibid.* n° 913.

(2) „Ilz apprehendent les progrez du roy en Flandres, les protestans pour l'interest de la Hollande, et tous pour celuy de l'Empire." *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 19 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 68. — Eidg. Absch. VI *A.* 962 *a* (Aarau, 26.—28. März 1675).

(3) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 4 aprile 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 5 avril 1675. Arch. Guerre. CCCCXVII. 82; *à Pomponne.* Soleure, 8 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 4; Arch. Guerre. CCCCLVIII. 182. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 2/12 aprile 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — Eidg. Absch. VI *A.* 962 *a* (Aarau, 26.—28. März 1675).

(4) *Asc. Giustinian al Senato.* Parigi, 2 gennaio 1675. Frari. Francia. CLVI. n° 165. — *Die XIII Orte an den Kaiser.* 18. Martii 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France, mars—août 1675. — *Montecuculi an den VII cathol. Orte.* Münchweiler, 10. May 1675. *Ibid.* n° 964. — *Der Kaiser an den Bischof zu Basel.* Laxenburg, 24. May 1675. *Ibid.* n° 974. — *Johann Christoph Koch an den Bischof zu Basel.* Wien, 25. Mai und 12. September 1675. *Ibid.* n° 973; 1675—1676. n° 1041.

(5) „Li Austriaci ricusano la neutralità per imbrogliare particolarmente il riposo e quiete delli Svizzeri." *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerna, 20 marzo 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Der Bischof zu Eichstätt an den Bischof zu Basel.* Regensburg, 23. April 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675. n° 944.

(6) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerna, 20 mars 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(7) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 13 mars 1675 Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX; *al duca di Savoia.* Lucerna, 28 marzo, 9 maggio e 18 giugno 1675. *Ibid.* — *Der Kaiser an den Bischof zu Basel.* Wien, 17. September 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675—1676. n° 1042. — *Johann Christoph Koch an den Bischof zu Basel.* Wien, 31. Oktober 1675. *Ibid.* n° 1063. — *Montecuculi an den Bischof zu Basel.* 16. Dezember 1675. *Ibid.* n° 1098. — *Solothurn an den Bischof zu Basel.* 17. Dezember 1675. *Ibid.* n° 1100. — *Der Bischof zu Basel an den Kaiser.* Pruntrutt, 31. Dezember 1675. *Ibid.* n° 1122.

peu à peu. Mais la mollesse apportée par eux à appuyer auprès de la cour de Vienne et de l'Electeur de Mayence, chancelier de l'Empire,(1) la requête du prélat de Porrentruy en faveur de sa neutralité(2) permettait de présager le refus formel des chefs des deux branches de la maison de Habsbourg de s'associer à des démarches que le roi Très-Chrétien ne soutenait plus d'ailleurs avec beaucoup d'énergie.(3)

Ce n'était toutefois ni sur la neutralité de la Franche-Comté, ni sur celle de l'évêché de Bâle ou du pays de Montbéliard,(4) non plus que sur l'accession possible de Strasbourg, de Mulhouse ou des Ligues Grises « espagnolisées » au Corps helvétique, accession que le Louvre eût jugée désastreuse à ses intérêts, qu'allait s'engager la lutte diplomatique dont l'issue n'était pas sans préoccuper l'ambassadeur français.(5) C'était avant tout sur la continuation ou sur la cessation des hostilités dans la Haute-Alsace, le Brisgau, les villes forestières, le Frickthal et Constance qu'elle devait porter pour un temps.(6) Depuis que la défection strasbourgeoise lui avait enlevé la disposition de l'une des deux têtes de pont par où il lui eût été loisible d'acheminer des troupes entre les Vosges et le Rhin vers les bailliages comtois, l'empereur avait un intérêt majeur à ne pas s'interdire volontairement l'usage de l'autre, celle qui, de Rheinfelden, débouchait à l'arrière de Bâle sur terre suisse « restée non fortifiée » en dépit des avertissements répétés de Saint-Romain et de La Loubère.(7) Désireux de ne point contrecarrer les desseins du chef de la branche allemande de la maison d'Autriche, les Confédérés avaient de prime abord hésité à préconiser la neutralité des villes forestières et du Brisgau.(8) Mais, dès la fin de mars, leur résolution était prise d'en demander l'extension au Frickthal et à Constance dont ils envisageaient même le séquestre possible entre leurs mains, au cas

---

(1) *Der Kurfürst Erzbischoff zu Mainz an den Bischoff zu Basel.* Mainz, 29. November 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675—1676. n° 1079.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 9 février 1676 (2de). Arch. Guerre. CCCCLXVII. 30. — *Die XIII Orte an den Kaiser.* 18. Martii und 2. May 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675. nos 910, 951. — *Leonardi au duc de Savoie.* Lucerne, 21 mars 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Luzern an den Bischof zu Basel.* 27. März 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675. n° 926. — *Casati a Ligne.* Coira, 1° aprile 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Der Bischof zu Basel an Luzern.* Pruntrutt, 29. April 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675. n° 949. — *Les députés des VII anciens cantons catholiques à l'empereur* „pour la neutralité dans l'évesché de Basle". Bade, 6 juillet 1675. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 98.

(3) *Ibid.*

(4) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 11 aprile 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(5) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 3 avril 1674; Saint-Germain-en-Laye, 20 mars; Versailles, 24 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 71; LIV. 25; LIV. 35. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 15 février 1675. Arch. Guerre. CCCCLVII. 33. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 5/15 febbraio 1676. Frari. Zurigo (1674—1684). — Des Robert. Campagnes de Turenne en Allemagne (Paris, 1903). 548 sqq. — Legrelle. Louis XIV et Strasbourg (1884). 313.

(6) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 20 mars 1675. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 8 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 4; Arch. Guerre. CCCCLVIII. 182.

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 29 mars et 12 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 300; LII. 8.

(8) „L'animosité des peuples contre nous est extresme." *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 19 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 68. — *Francesco Crivelli a Casati.* Altorfo, 27 marzo 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

d'une aggravation de la situation.(1) Or, de cette aggravation Casati ne cessait de leur représenter l'imminence.(2) Quelques cavaliers de la suite du Sr de La Haye-Ventelay, envoyé extraordinaire du roi à Munich, s'étaient, à leur passage en Rhétie,(3) arrêtés à proximité de l'une des routes militaires descendant vers la plaine lombarde.(4) Tout aussitôt le bruit se répandit d'un projet de coup de main bavarois sur le Tyrol ou français sur Milan au travers des Grisons, coup de main qu'eût facilité l'appauvrissement des garnisons de Constance et de Bregenz et l'insuffisance manifeste des fortifications du Luziensteig.(5) En fait l'alerte se propagea sur les bords du *Naviglio Grande*, où l'on eût dû suspecter cependant l'origine de ces rumeurs, nées comme à point nommé pour permettre à l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne de demander à ses hôtes l'ajournement de leurs réclamations financières auprès du représentant de Charles II dans la Haute-Italie.(6)

Il semble bien que l'accord fût loin d'être complet au Louvre quant aux proportions à donner au projet dont la requête helvétique du 4 avril ne faisait que tracer les grandes lignes. Le souci d'assurer la protection des provinces nouvellement acquises à la couronne, tout en facilitant le départ d'une offensive brusquée au delà du Rhin, expliquait l'hésitation de Louis XIV à délimiter l'étendue des territoires dont les chefs de ses armées s'interdiraient l'accès.(7) De prime abord son dessein fut d'évincer l'Espagne des négociations et de ne traiter qu'avec l'empereur, mais pour les villes forestières seulement, car leur neutralité eût été la rançon de celle du comté de Bourgogne.(8) Vers la fin

(1) *Ibid.* — *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 8 avril 1675; *Zürich an Basel.* 10./20. April 1675. St-Arch. Basel. Politisches. V2. — *Casati a Ligne.* Coira, 10 aprile 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Nouvelles de Cologne.* 16 avril 1675. Gazette d'Amsterdam, du 23 avril 1675.

(2) *Casati a Ligne.* Lucerna, 7 febbraio e 25 maggio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) „passage très innocent." *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 3 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 29.

(4) *Antoni Wirz von Rudenz an den Herrn Bürgermeister von Zürich.* Frauenfeld, 28. Februar 1675. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 120. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 8 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 58.

(5) *Il landamanno Paolo Gianaccio (Jenatsch) a Casati.* febbraio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati a Ligne.* Lucerna, 7 febbraio 1675. *Ibid.* — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 9 mars 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — „L'on a veu des François aux Grisons prendre le plan des passages." *Nouvelles de Cologne.* 15 mars 1675. Gazette d'Amsterdam du 21 mars 1675. — *Karl-Friedrich, Graf zu Hohenems an die III Bünde.* 21. März 1675. St-Arch. Chur. Akten (1673—1675). — *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 22 et 29 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 294, 300. — *Les Ligues Grises aux XIII cantons.* Coire, 20/30 mars 1675. Aff. Etr. Grisons. XI. pièce 20. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 3 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 29. — Jecklin. op. cit. I. 1891, 1892.

(6) *Casati a Ligne.* Lucerna, 25 e 28 febbraio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Les Suisses sont tousjours prests à se laisser tromper." *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 9 mars 1675. loc. cit.

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 8 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. LII. 4; Arch. Guerre. CCCCLVIII. 182. — „S'havrebbe qui desiderato di farli dichiarire (li Svizzeri) protettori dell'alta Alsatia e della Franca-Contea, ma non si sa vedere ancora a che termine si possino ridurre tali maneggi." *Ascanio Giustinian al Senato.* Parigi, 19 dicembre 1674. Frari. Francia. CLVI. n° 158.

(8) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 27 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 27. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 mai 1675. *Ibid.* LII. 26. — *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Soulèche (Salesches) près Le Quesnoy, 18 mai 1675. *Ibid.* LIV. 40.

d'avril, il se décida à y comprendre le Frickthal et Constance [1] et à envoyer à son ambassadeur aux Ligues deux pouvoirs: l'un, très précis, « pour conclure à ces conditions et non à d'autres »; le second, très vague, afin de traîner les choses en longueur au cas où les Confédérés élèveraient des prétentions déraisonnables. [2] En inclinant à accorder aux quatre places du Rhin sises entre Bâle et Schaffhouse un privilège dont il entendait que l'Alsace et le Brisgau demeurassent exclus, le roi Très-Chrétien démasquait son jeu, lequel consistait à renforcer d'une part les défenses avancées de la Franche-Comté et, de l'autre, à ne rien innover qui pût compromettre le ravitaillement de Brisach. [3] Mais, avec beaucoup de logique, semble-t-il, Saint-Romain jugeait ces concessions tout à fait impuissantes à calmer les appréhensions helvétiques et s'attachait par suite à démontrer au Conseil royal leur insuffisance. [4] Selon lui, si le sort du comté de Bourgogne et des villes forestières ne laissait pas les Suisses indifférents, celui de la Haute-Alsace et du Brisgau les inquiétait bien davantage. [5] Or, à l'en croire, rien ne s'opposait à ce qu'il fût tenu compte de ces préoccupations, puisque aussi bien la première de ces provinces « ne touchait pas à Brisach », dont les communications avec la Lorraine demeuraient assurées, et que la neutralisation de Ferrette et de Belfort eût fermé de façon hermétique aux armées impériales l'accès du bailliage d'Amont. [6] Toutefois l'ambassadeur ne réussit pas à faire prévaloir ses vues à Paris, où des raisons de politique générale persistaient à les contrecarrer. [7] D'autre part, l'empereur ne cessait de mettre les cantons en garde contre le double jeu de leur grand allié d'occident, dont les empiétements sur leurs libertés se poursuivaient à la faveur de négociations dilatoires aux complications infinies. [8]

Peu à peu, au surplus, le danger paraissait s'éloigner qui avait donné lieu aux craintes des Confédérés et engagé ceux-ci à insister auprès des

(1) *Le roi aux XIII cantons.* Versailles, 24 avril 1675. Arch. cant. Sion. Corresp^ce des amb^rs de France (1600—1686). *A* III. 11. 3; Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675. n° 945. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 24 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 35. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 23 mai 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Mémoire pour servir d'instruction à M^r de Gravel, allant ambassadeur ordinaire du roy en Suisse.* Saint-Germain-en-Laye. 21 décembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 175.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Versailles, 27 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 27. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 24 avril 1675. *Ibid.* LIV. 35. — *Pouvoir à M^r de Saint-Romain pour la conclusion de la neutralité.* Versailles, 24 avril 1675. *Ibid.* LIV.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 mai 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 26.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 et 10 mai 1675. loc. cit.

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 mai 1675. loc. cit.

(6) [„La neutralité du Brisgau et des comtez de Ferrette et de Belfort et celle des villes forestières et de Constance seroit assez esgale et les Suisses auroient sujet d'estre contens."] *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 mai 1675. loc. cit.

(7) *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Soulèche (Saleschés) près Le Quesnoy, 18 mai 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 40.

(8) „Li Sig^ri Svizzeri insisteranno alla neutralità già accettata da Francia, ma ad Inspruch ancora apprendono *(sic)* ciò esser un artifizio francese per introdurre diffidenza tra l'imperatore e suoi collegati, e vogliono che tal artifizio ai Sig^ri cantoni sia vivamente rappresentato." *Il decano Pappus a Casati.* Costanza, 29 aprile 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Der Kaiser an die XIII Orte.* Wien, 30. April 1675. *Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 31.

grandes puissances de leur voisinage afin d'écarter les hostilités des frontières de l'Helvétie. Les armées françaises aux ordres de Louis XIV progressaient vers la Meuse. Strasbourg refusait ses portes à Montecuculli. Le duc de Lorraine se dirigeait vers Cologne et Turenne passait d'Alsace en Souabe. [1] En outre l'attention des Suisses commençait à être sollicitée par des événements, dont quelques-uns, tel une campagne de contre-réformation menée chez les protestants de Glaris par « un prédicateur d'Einsiedeln », n'intéressaient que la politique intérieure de la Confédération, mais dont d'autres ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion sur les rapports de celle-ci avec l'étranger. [2] Parmi ces derniers, les controverses soulevées autour du recès de la conférence tenue le 6 novembre 1674 au Rütli par les députés d'Uri, de Schwytz et du Haut-Unterwalden occupaient une place à part. [3] Ce recès, débordant en apparence d'une ardeur patriotique et généreuse des plus louables, constituait, aux yeux des catholiques dissidents qui n'y avaient point adhéré, une pure « bouffonnerie » [4]. Prétendre exiger des cantons que leur attitude à l'égard de leurs voisins dépendît désormais des votes émis par la majorité des députés aux diètes générales, qu'elle fût « une et indivisible » et liât tous les membres du Corps helvétique était une chimère dont les défenseurs méconnaissaient de parti pris l'âpreté de l'antagonisme confessionnel existant depuis un siècle et demi entre catholiques et réformés suisses. Tenter de mettre un terme à la vénalité éhontée qui déconsidérait les Confédérés auprès des puissances de l'Europe paraissait une entreprise digne d'encouragements, mais impossible à réaliser tant que des représentants officiels de la France, de l'Empire, de l'Espagne et de la Savoie résideraient à Soleure et à Lucerne et s'y disputeraient à coups d'écus, de doublons et de pistoles, ainsi que c'était précisément le cas en ce printemps de l'année 1675, des suffrages toujours à vendre au plus offrant. [5] Protester contre certaines transgressions dans le service imposées aux régiments capitulés partait évidemment d'une idée fort juste en soi. [6] Mais encore eût-il fallu que les multiples alliances conclues par le Corps helvétique ou par ses membres pris isolément ne fussent pas en contradiction manifeste entre elles et que les autorités cantonales ne s'arrogeassent pas le

(1) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 3 février 1675. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 760. — *De La Haye au roi.* Munich, 17 avril 1675. Aff. Etr. Bavière. XX. 176. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 30 maggio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(2) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 8 giugno 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — „Si teme che sii stata piuttosto un' ephemera che vera dispositione quella delli protestanti di Glaris." *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 20 giugno 1675. *Ibid.*

(3) *Casati a Ligne.* Coira, 22 maggio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) „Gaukelspiel" (Eidg. Absch. VI *A.* 945. Anmerkung).

(5) „Tal è dunque la prudenza politica de' protestanti e la poca costanza, al dir loro, de' cattolici." *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 17 juillet 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Saint-Romain à Schwytz.* Soleure, 17 août 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 71.

(6) *Casati alli cantoni cattolici.* Lucerna, 4 marzo 1675. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege). — *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies aux XIII cantons.* La Haye, 2 septembre 1675. St-Arch. Zürich. Holland *A* $217^2$ (1673—1700).

droit de les interpréter au mieux de leurs intérêts sans tenir compte des observations souvent justifiées de l'autre partie contractante,[1] qu'il s'agît de la cour de Turin, de l'Escurial ou du Louvre, lequel paraissait décidé à voir dans le maintien du recès du 6 novembre 1674 une atteinte grave aux engagements souscrits envers lui par ses alliés suisses, le 18 novembre 1663.[2]

Aucun essai de transaction ne devait trouver grâce auprès de Saint-Romain sur ce point particulier.[3] Seul contre tous ses collègues, car le ministre piémontais ne ménageait pas son approbation aux décisions arrêtées au Rütli,[4] l'ambassadeur de France n'hésita pas à combattre avec vigueur ces dernières.[5] Rassuré au bout de peu de jours en constatant que Lucerne et Zoug d'une part, Fribourg et Soleure, de l'autre, ne mettaient aucun empressement à s'y rallier, il le fut davantage encore lorsque lui parvint la nouvelle de l'élection du général d'Erlach, le vaincu de Villmergen, à la plus haute magistrature de son canton.[6] Ce personnage, qu'un patient travail de La Loubère avait gagné petit à petit aux intérêts du roi,[7] pouvait devenir en effet un auxiliaire précieux en cette conjoncture délicate.[8] Il le fut assurément, mais moins peut-être que certains conseillers de la Hofburg, dont les erreurs de tactique et la méconnaissance voulue de tous égards protocolaires à l'endroit des Confédérés continuaient à exaspérer ceux-ci et le représentant de l'Escurial aux Ligues.[9]

Une diète générale s'était ouverte à Bade le 30 juin. Saint-Romain y parut le 3 juillet,[10] prononça une harangue et remit aux députés un mémoire dont la conclusion fut que, l'empereur refusant de garantir la neutralité des provinces limitrophes de la Suisse, en particulier de l'évêché de Bâle,[11] les cantons se trouvaient libérés de leurs obligations, et cela d'autant que, selon lui,

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 18 aprile 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 20 juillet 1675 *Ibid.*

(2) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 18 giugno 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(3) *Leonardi à Saint-Romain.* Lucerne, 17 juillet 1675. loc. cit.

(4) *Leonardi a Madame Reale.* Lucerna, 1° agosto 1675. loc. cit. — *Madame Reale a Leonardi.* Torino. 10 agosto 1675. loc. cit. — „Je voudrois bien que les catholiques amenassent les protestans à souscrire à l'abscheid de Rutheli.“ *Leonardi à Madame Royale.* Lucerne, 26 septembre 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(5) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 18 giugno 1675. loc. cit

(6) „Il est asseurement le plus habile homme de la Suisse.“ *Saint-Romain à Pomponne* Soleure, 26 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 19. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 9 maggio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII.

(7) *Relation du voyage de Mr de La Loubère à Berne.* 15 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI 133.

(8) *Abraham Stürler à La Loubère.* Berne, 13/23 avril 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 15. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 18 giugno 1675. loc. cit.

(9) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 10 luglio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(10) et pas le 5 (*Négoc de Mr de Saint-Romain.* 1675–76. Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

(11) *Pomponne à Saint-Romain.* Camp de Later (Latinne), 5 juin 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV 42. — *Proposition faite à Bade par Saint-Romain, le 3 juillet 1675.* St-Arch. Luzern. Schweiz. Neutralität (1649—1679). — „La responce que vous avez receue de l'empereur sur la neutralité ne laisse aucune espérance.“ *Harangue de Saint-Romain à la diète de Bade.* 3 juillet 1675. Aff. Etr. Suisse. LII 46. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 juillet 1675. *Ibid.* LII. 55. — *Relatio expeditionis Badensis* in julio anni 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675. n° 1022. — Eidg. Absch. VI A. 972*f* (Baden, 30. Juni 1675). Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675. n° 1022.

l'*Union héréditaire* de 1511 ne les empêchait nullement de combattre en Flandre et en Lombardie contre la maison d'Autriche, qu'il s'agît de celle de Vienne ou de celle de Madrid qui ne remplissait que de façon fort irrégulière ses engagements envers les petits Etats de son alliance. (1)

Fidèle à sa tactique dilatoire, Casati renonça à quitter Lucerne pour se rendre en Argovie. (2) Du moins espérait-il que Léopold Ier y dépêcherait un dignitaire important de sa cour avec des pouvoirs étendus. Son attente devait être une fois de plus déçue. (3) Il y avait dans l'entourage de l'empereur, comme à Innsbruck d'ailleurs, un parti pris manifeste d'ignorer la reconnaissance de l'autonomie du Corps helvétique, solennellement proclamée à Münster en 1648. (4) Ce fut en conséquence un « simple Suisse », le bailli Wirz de Rudenz, de Sarnen, aux gages de l'évêque de Constance, que le gouvernement autrichien chargea de le représenter à Bade en juillet. (5) Son intervention se produisit le 11. (6) Bien que très modérée dans la forme, elle n'eut aucun succès, et son allocution fut passée sous silence dans le recès de la diète. (7) Les Confédérés supportaient de moins en moins que le chef de la maison de Habsbourg prétendît accréditer auprès d'eux un de leurs compatriotes à son service. (8) Par suite l'issue de la « journée » générale en Argovie devait être au total ce que Saint-Romain souhaitait qu'elle fût. (9) En dépit de l'« adhésion frénétique » des petits cantons aux vues du ministre espagnol, (10) celui-ci ne réussit pas à obtenir de ses hôtes l'interdiction aux colonels Pfyffer et d'Erlach

(1) *Mémoire de Mr de Saint-Romain touchant le service des troupes suisses dans les Pays-Bas.* avril 1675. Aff Etr. Suisse. LII. 20. — *Fedele della Torre a Casati.* S. Gallo, 7 maggio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati a Ligne* Lucerna, 8 maggio 1675. *Ibid.* — *Proposition faite par Saint-Romain à la diète de Bade.* 3 juillet 1675. *Ibid.* — *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 3/13 luglio 1675. Frari. Zurigo (1674 1684). — „De sorte que, pour parler comme Suisse, l'on n'entend pas sous le mot d'alliance chaque union, mais une union importante et qui porte un secours actuel.“ *Véritable et fondamentale réfutation des mémoires donnés par Mr le comte Casati aux treize louables cantons de la Suisse assemblés à Bade aux mois de janvier et de février 1676.* Aff. Etr. Suisse. LV. 146. — Eidg. Absch. VI *A.* 972 *f* (Baden, 30. Juni 1675). 977 *n* (Baden evangelisch, Juli 1675).

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 11 juillet 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 51.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 11 juillet 1675. loc. cit.

(4) „Bien desearé yo entender en que caë esso termino de *obedientissimos* que V. S. dice rehusan de admitir essos cantones en las cartas del señor Emperador.“ *Ligne á Casati.* Milan, 13 agosto 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 mai 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 31. — „E veramente il mandar simil gente, come questo soggetto d'infima condizione, svizzero e ufficiale del vescovo di Costanza, pregiudicarà sempre di quello avantagiare li negotiati.“ *Casati á Ligne.* Coira, 10 luglio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Ibid.* — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 18 gennaio 1675. loc. cit. — *Propositione del Sor Wirtz, deputato cesareo alla dieta di Bada.* 10 *(sic)* luglio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(7) „Et la pretiosa Helvetia, per causa della lega colla Francia, non si deve far destituere dalli altri buoni amici et rendersi così nuda, come poco fa erano li Sri Stati d'Olanda, benche venissero stimati per li più sicuri et ottimi amici et confederati della Francia.“ *Propositione del Sor Wirtz ecc.* loc. cit. — *Casati a Ligne.* Coira, 31 luglio 1675. loc. cit.

(8) *Casati a Ligne.* Coira, 31 luglio 1675. loc. cit.

(9) *Saint-Romain au roi.* Bade, 11 juillet 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 50; *à Pomponne.* Soleure, 19 juillet 1675. *Ibid.* LII. 55.

(10) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 11 juillet; Soleure, 14 novembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 51. 114. — „Amando più tosto d'essere adulati nella loro estrema passione che instrutti del vero bene di loro patria.“ *Leonardi à Madama Reale.* Lucerna, 12 settembre 1675. loc. cit.

de faire des recrues aux Ligues pour compléter leurs régiments respectifs.[1] Bien plus, la confirmation des « articles » arrêtés au Rütli en novembre échoua, grâce surtout à l'opposition des députés de Berne et de ceux du *Vorort*, avec les autorités duquel l'ambassadeur français venait de conclure une très opportune convention pour augmenter leurs approvisionnements en sel de la Franche-Comté et du Languedoc.[2]

L'intérêt capital qu'attachait le représentant du Louvre à Soleure à ce que les Confédérés ne se dérobassent point à l'exécution de leurs engagements militaires à l'égard de son maître n'était pas le résultat d'un caprice. Il procédait d'une connaissance approfondie de la situation.[3] En prévision de la paix entre la France et les Provinces-Unies et, par suite, de la disparition de l'obstacle que rencontraient les levées royales dans les cités évangéliques, Saint-Romain tenait à préparer les voies à un recrutement intensif d'auxiliaires bernois afin d'assurer la continuation des hostilités contre la maison d'Autriche.[4] A Bade, on l'a dit, les députés du plus puissant des cantons n'avaient pas trompé les espérances du gouvernement de Paris.[5] Mais bientôt des événements survinrent qui firent regretter aux magistrats du *Mittelland* leur empressement à répondre à ce que l'ambassadeur du roi Très-Chrétien attendait d'eux. Ce fut la mort de Turenne (27 juillet), puis la défaite de Créqui à Konsaarbrück (11 août).[6] Ce fut une missive où Montecuculli cherchait à faire passer dans l'esprit des Suisses la conviction qui l'animait lui-même de la prochaine et définitive victoire des forces impériales.[7] Ce fut enfin le refus de la

(1) „Se dunque, in conformità d'una così gagliarda e insussistente interpretazione, il Corpo Elvetico è obbligato, secondo il volere di Francia, di far la guerra a tutti, d'opprimere ciascuno e di non poter diffendere alcuno, cosa potrebbe ella chiedere e desiderar davantaggio delli Svizzeri se fossero sui sudditi?" *Casati agli cantoni.* Coira, 8 maggio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati alli Tre Cantoni cattolici* (Uri, Schwyz, Unterwalden). Coira, 20 maggio 1675. *Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 juillet 1675. loc. cit. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 20 luglio 1675. loc. cit. — *Casati a Ligne.* Coira, 31 luglio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Berne à Saint-Romain.* 2/12 août 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 57.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 7 et 21 juin; Bade, 11 juillet; Soleure, 18 octobre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 36, 40, 51, 102. — *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse etc. Ibid.* LIV. 221. — *Orelli al segrio del Senato a Venezia.* Zurigo, 3/13 luglio 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 31 juillet 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 60. — *Leonardi a Madama Reale.* Lucerna, 1° agosto 1675. Arch di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(3) **„Les Suisses ne sont pas maistres pour donner le sens qu'il leur plaist à nos traittez.** Et quand toute la Suisse seroit là dessus d'un avis, il faudroit qu'elle contast avec nous. Et si elle vouloit executer les traittez selon son sens, nous les executerions selon le nostre. Ils ordonneront en Suisse ce qu'il leur plaira et nous ferons le mesme en France." *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 20 juillet 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(4) *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 20 juillet 1675; *Leonardi a Madama Reale.* Lucerna, 25 luglio 1675 Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 11 juillet 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 51.

(6) *Orelli al segrio del Senato.* Zurigo, 24 luglio/3 agosto; 4/14 settembre 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 7 et 14 août 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 51, 58. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 18 agosto 1675. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne* Soleure, 23 août 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 73.

(7) *Orelli al segrio del Senato.* Zurigo, 30 luglio/9 agosto; 18 agosto/7 settembre 1675. loc. cit. — *Montecuculi an die XIII Orte.* Hagenau, 21. August 1675. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege); Arch. Nat. *K 1322.* pièce 101. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 6 septembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 82.

régence de la Haute-Autriche de donner à ses voisins d'Helvétie la promesse que la neutralité des provinces contiguës à celle-ci serait observée au cours des mois qui suivraient. (1) Saint-Romain, auquel l'affaiblissement de sa santé ne permettait plus un travail régulier, demandait à être relevé de ses fonctions. (2) On le pria de n'y point songer à cette heure. (3) La «reculade bernoise» et l'effet produit aux Ligues par l'affirmation, fausse d'ailleurs, du général de Léopold Ier que des contingents suisses servaient dans l'armée française d'Alsace exigeaient un redoublement de prudence dans la conduite des négociations. (4) Assurément l'embarras était grand au pied du Gurten pour expliquer l'opportunité de la subite volte-face des autorités cantonales. (5) La prétention d'amener le roi à signer avec ces dernières un traité particulier pour la concession de recrues ou de faire dépendre l'octroi de celles-ci de nouveaux avantages à tirer des salines comtoises semblait déraisonnable. (6) Il cachait mal le dessein formé à Berne de reviser de fond en comble le texte et l'esprit des capitulations conclues naguère par Stoppa et de ne plus accorder des troupes au Louvre que pour la défensive. (7)

---

(1) *Les députez et conseillers secrets de Sa Mté Impériale dans les pays de la Haute-Autriche aux XIII cantons.* Innsbruck, 10 septembre 1675. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 101.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 mai 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 28; *au roi.* Bade, 11 juillet 1675. *Ibid.* LII. 50. — „Il y a trois semaines que je n'oze quitter mon feu et ma chambre." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 13 septembre 1675. *Ibid.* LII. 85. — *Mémoire pour servir d'instruction au Sr de Gravel, allant ambassadeur ordinaire du roy en Suisse.* Saint-Germain-en-Laye, 21 décembre 1675. *Ibid.* LIV. 175. — *Gravel à Pachau.* Soleure, 7 avril 1677. *Ibid.* LVII. 141

(3) „Vous devez cacher vos scrupules et vos doutes à la cour, si vous voulez qu'on vous nomme un successeur." *Courtin à Saint-Romain.* Paris, 8 mai 1675. Arch. Nat *K 1339.* pièce 166. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 27 juillet, 7 août et 18 septembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 49, 54, 70. — „Je suis plus en soin de sauver les interestz du roy que de me sauver de cet air qui m'est si contraire." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 23 août 1675. *Ibid.* LII. 73.

(4) *Saint-Romain à la diète de Lucerne.* Soleure, 20 septembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 88. — *Saint-Romain aux cantons catholiques.* Soleure, 21 septembre 1675. St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege). — *Der Kaiser an die XIII Orte.* Wien, 5. Oktober 1675. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 108. — Eidg. Abscb. VI *A.* 982 *d* (Luzern, 23.—25. September 1675).

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 6 septembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 82. — „Il non voler i Bernesi dar al detto Sr Marchese (di Saint-Romain) publicamente le reclute, et il fingere esso di non volergli pagar la pensione, con la remissione del sale della contea di Borgogna, ed intanto facendosi dette reclute, che qui etiandio dicesi limitate e prescritte a mille cinque cento huomini per il solo regimente d'Erlach, ch'è nel Rossiglione e per le tre compagnie incorporate nel regimento Pfyffer, serviente nell'armata del Sor duca di Luxembourg e riflettendosi poi anco alla commodità di farle passare etiandio secretamente dai loro paesi immediatamente in detta contea per continuare loro rotta, fa temere alcuni de buoni di questa città puoter essere un'adrezza d'essi Bernesi, li quali passarono sempre di concerto con gli altri cantoni protestanti ed anche con questo di Lucerna e quello d'Altorfo di non permettere levate e reclute salvo meramente per la defensiva." *Leonardi a Madama Reale.* Lucerna, 12 settembre 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Rationes pro et contra ob unndt wie die recrües zuo willfahren?* Montags, 14./24. Februar 1676. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 868.

(6) *Relation du voyage de Mr de La Loubère à Berne.* 15 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 133. — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 7 août 1675. *Ibid.* LI. 62. — *Response de Mr de La Loubère à la proposition de Messrs les commis du canton de Berne, du 12/22 août 1675. Ibid.* LII. 76. — *Relation du voyage de Mr de La Loubère à Berne.* 30 août 1675. *Ibid.* LIV. 64. — *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 17 settembre 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII.

(7) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 20 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 83. — *Mémoire des seigrs commis de L. L. Excces de Berne, remis à Mr de La Loubère, ce 12/22 août 1675. Ibid.* LII. 76. — *Autre mémoire remis à Mr de La Loubère à Berne.* 13/23 août 1675. *Ibid.* LV. 78. — *Relation du voyage de Mr de La Loubère à Berne.* 30 août 1675. loc. cit. — „Ils ont enfin envoyé depuis cinq ou six jours deux

Aussi bien plus que jamais les dispositions des Suisses à l'égard de leurs alliés à l'étranger variaient selon les succès et les revers des armées de ceux-ci à proximité de la frontière helvétique. L'échec subi par Montecuculli devant Saverne, bientôt suivi de la retraite de ses régiments sur la rive droite du Rhin et du renforcement de l'occupation française dans la Haute-Alsace et jusqu'à Schlestadt contribua à rétablir les affaires du roi Très-Chrétien au sein des Ligues et à restaurer son prestige quelque peu affaibli au cours des derniers mois.(1) Désormais Condé s'engageait à assurer la sécurité de Bâle et l'approvisionnement de ce canton en céréales,(2) avantage d'autant plus appréciable que le gouverneur de Milan, bien qu'étant « comme en pleine paix », n'en usait pas ainsi envers les Grisons et les habitants des bailliages d'Outre-Monts.(3) Au reste, à supposer même que la nouvelle de la cessation des disgrâces du Louvre ne leur fût point parvenue, les Confédérés l'eussent sans doute pressentie à la réception d'une missive dans laquelle l'archiduc d'Innsbruck, soucieux de placer les villes forestières sous leur protection, les incitait à ne pas tolérer que les belligérants se rapprochassent à moins d'une demi-lieue de la ligne du Rhin.(4) Le but et le sens de cette manœuvre n'avaient pas échappé à Saint-Romain. Il ne s'attarda pas cependant à la combattre, occupé qu'il était à diriger contre l'ambassadeur d'Espagne une vigoureuse offensive, que devaient lui faciliter certaines imprudences de langage relevées à la charge du prince de Ligne, le nouveau lieutenant-général du roi Catholique dans la Haute-Italie.(5) A la diète de Lucerne du 23 septembre 1675, des critiques amères s'étaient produites au sujet de l'accroissement de la dette de l'Escurial envers ses alliés suisses et de la difficulté qu'éprouvait ce dernier à y faire honneur.(6) Ces doléances

de leurs bourgeois à Munich pour faire un traitté de deux mille bosses de sel de Bavière par an pour leurs bailliages prochains du Rhin." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 13 septembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 85. — „Nostre canton a fait beaucoup de conditions à Mr l'ambassadeur. Il y en a une qui est un peu forte, qui est que le roy promette de ne se servir de nostre régiment que pour la défense du royaume." *Diesbach à Stoppa.* Berne, 20 octobre 1675. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 109.

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 mai 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 28. — *Orelli al segrio del Senato a Venezia.* Zurigo, 17/27 settembre, 5/15 ottobre, 27 novembre/7 dicembre 1675. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 2 octobre 1675. Aff Etr. Suisse. LIV. 77. — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 20 novembre 1675. St-Arch. Zürich. Frankreich. XVII. 127.

(2) *Orelli al segrio del Senato a Venezia.* Zurigo, 20/21 agosto 1675. Frari. Zurigo (1674–1684). — *Saint-Romain aux XIII cantons.* Soleure, 20 novembre 1675. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 127; *a Bâle.* même date. *Ibid.* XVII. 128. — *Le roi à Bâle.* Versailles, 22 novembre 1675. St-Arch. Basel. Politisches V2 (Holländ-Krieg. 1672—1675).

(3) *Décrét supprimant l'extraction des céréales en faveur des bailliages suisses.* Milan, 23 février 1675 (Il presidente e conservatori delle regie ducali entrate ordinarie dello Stato di Milano). Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri. — *Saint-Romain à Bâle.* Soleure, 20 novembre 1675. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 128.

(4) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 11 octobre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 99.

(5) *Li cantoni cattolici confederati con S. M. cattca a S. Eccza il Sgr Principe governatore di Milano.* 25 settembre 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 7 febbraio; Coira, 28 agosto 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *a Remigio Rossi.* Coira, 7 giugno 1675. *Ibid.* — *Li deputati cattolici a Casati.* Bada, 16 luglio 1675. *Ibid.* — *Ligne á Casati.* Milan, 8 octubre 1675. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 982 *i* (Luzern, 23.—25. September 1675).

revêtirent un caractère plus aigu encore, le jour où le gouverneur de Milan s'avisa de prétendre que les sommes versées jusque-là aux Ligues par ses prédécesseurs l'avaient été à titre gracieux et non point en vertu d'une obligation contractuelle. (1) De surcroît Casati, retenu à Coire, ne se trouvait pas en mesure d'user du seul remède indiqué par les circonstances, car, en dépit d'assurances contraires, ses ressources financières étaient épuisées. (2) Dès lors, le départ d'une mission helvétique pour la Lombardie ne pouvait guère être évité. (3) Résolu à la diète de Lucerne du 21 octobre, il fut néanmoins différé aux derniers jours du mois suivant. (4) Ainsi qu'y comptait Saint-Romain, les députés confédérés revinrent d'Italie « comblés de promesses », mais non pas d'argent pour leurs supérieurs. (5) A dire vrai, le gouverneur s'était décidé à les acheter. (6) Cette précaution paraissait opportune. Toujours est-il qu'elle contribua à amortir l'effet désastreux produit dans les cantons forestiers par la certitude désormais acquise que l'Espagne, incapable de satisfaire à ses engagements, sollicitait à l'amiable une nouvelle réduction de ceux-ci. (7)

En alimentant de ses deniers la campagne menée aux Ligues contre les intérêts de l'Escurial, Saint-Romain leur avait porté un coup très sensible. (8) Il n'en demeura pas là et se donna à tâche de battre son adversaire sur le terrain où celui-ci lui avait jusque-là victorieusement tenu tête. Dès octobre, Fribourg, Soleure, Schwytz, Glaris catholique et Appenzell protestant lui accordèrent l'autorisation d'assurer sur leurs terres le complétement des enseignes

---

(1) *Li cinque cantoni cattolici a Casati.* Lucerna, 18 maggio 1675; *Li sei cantoni cattolici al medesimo.* Lucerna, 25 settembre 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *a Ligne.* 25 settembre 1675. *Ibid.* — *Il principe de Ligne agli sei cantoni cattolici.* Mirabel [lo], 8 agosto, Milano, 25 dicembre 1675. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. Pensionen. — *Extract uss dem Abscheid der cathol. mit Spanien verpünten Ohrten der in Lucern gehaltenen Tagsatzung, den 23. September 1675. Ibid.*

(2) *Ibid.* — *Casati a Ligne.* Coira, 28 agosto 1675. loc. cit. — *Transcritto di lettera dell' Ecc^mo^ S^or^ Amb^re^ Conte Casati al suo segretario Francesco de Calderarii.* Coira, 5 novembre 1675. St-Arch. Luzern. Spanien-Mailand. Pensionen. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 15 novembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 115. — *Nouvelles de Milan*, 2 décembre 1675. Gazette d'Amsterdam du 31 décembre 1675. — „Quand je me souviens des cassettes et que dans une certaine diette le comte Casati fit garder un tonneau pendant toute une diette comme s'il y eût une pension.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 28 janvier 1676. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XX.

(3) „Verrà trascurata quest' occasione, non sarà altro che un dar per il manico il coltello alla Francia per tagliar il pane irremediabilmente a suo danno.“ *Casati a Ligne.* Coira, 28 ottobre 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Nouvelles de Cologne*, 3 décembre 1675. Gazette d'Amsterdam du 10 décembre 1675.

(4) *Casati a Ligne.* Coira, 6 e 20 novembre 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 14 et 22 novembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 114, 120. — Eidg. Absch. VI *A.* 986 *b* (Brunnen, 8. November 1675).

(5) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 6 et 20 décembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 128, 134.

(6) *Casati a Ligne.* Lucerna, 5 dicembre 1675; 16 gennaio 1676. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Ligne a Casati.* Milan, 28 dicembre 1675. *Ibid.*

(7) *Ligne a Casati.* Milan, 14 dicembre 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Reding.* Soleure, 11 janvier 1676. Aff. Etr. Suisse. LV. 6. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 16 janvier 1676. *Ibid.* LII. 146. — Eidg. Absch. VI *A.* 990 *b* (Luzern, 16. Januar 1676); 1000 *a* (Luzern, 26.—28. März 1676).

(8) „Las proposiciones del embaxador de Francia... son tan insubsistentes y tan notoriamente contrarias á la verdad...“ *Ligne á Casati.* Milan, 13 agosto 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

suisses à la solde royale.(1) Dans le même temps, les magistrats de Zurich, l'abbé de Saint-Gall, dont les Etats, en tant que « pépinière d'hommes », occupaient la troisième place au sein du Corps helvétique,(2) et les dizains valaisans, enfin rapatriés avec le représentant du Louvre aux « Cordeliers »,(3) inclinaient eux aussi à le satisfaire,(4) tandis qu'à Lucerne les agents militaires du colonel Pfyffer ne désespéraient pas d'obtenir des recrues pour le régiment de cet officier.(5) Le succès ainsi réalisé était considérable. Il l'eût été certes davantage encore si Berne avait cédé aux instances que La Loubère ne cessait de renouveler auprès d'elle.(6) Mais, étant donné l'obstination des Conseils de cette ville à ne se relâcher en rien de leurs prétentions, il était d'ores et déjà à prévoir que la mission de Saint-Romain se terminerait avant que l'entente préparée par ses soins sur ce sujet délicat eût reçu leur approbation.(7)

Au fait, comme il l'était, des questions du ressort de sa charge, l'ambassadeur savait qu'à vouloir forcer les temps, il risquait de compromettre sans profit les intérêts dont le soin lui demeurait confié. Il s'abstint en conséquence de toute visite au pied du Gurten(8) et, d'autre part, n'éleva aucune objection au renouvellement de l'alliance de l'évêque de Bâle avec les cantons catholiques.(9) En agissant différemment, il n'eût pas manqué de confirmer l'appréhen-

(1) *C.-C. Beroldingen al segrio di Stato a Milano.* Lugano, 19 marzo 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Ligne à Casati.* Milan, 23 julio, 8 octubre 1675. *Ibid.* — „Mes seigneurs et supérieurs ont treize compagnies au service de la couronne de France.“ *Reynold à Saint-Romain.* Fribourg, 6 août 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 63bis. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 31 octobre 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 173. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 20 novembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 109.

(2) *Mémoire sur l'estat présent des affaires du roy en Suisse, contenant principalement quatre choses: 1°) l'exposition des traittez des Suisses avec le roy et avec la maison d'Austriche; 2°) la répugnance que les Suisses ont à observer noz traittez; 3°) les mesures dont on s'est servy pour les y porter; 4°) les dispositions de chaque canton envers nous* (s. d.). Aff. Etr. Suisse. LIV. 221.

(3) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 19 maggio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed arciv. esteri. VIII.

(4) *Saint-Romain à Stockalper.* Soleure, 15 mars 1675. Arch. cant. Sion. Corresp. des ambrs de France (1600—1686). *A* III. 12, 23. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 31 juillet 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 60. — *Nouvelles de Paris,* 27 septembre 1675. Gazette d'Amsterdam du 3 octobre 1675 (n° 40). — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 31 octobre 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 173. — *Gravel à Stockalper.* Soleure, 1er juin 1676. Arch. cant. Sion. Corresp. des ambrs de France (1600—1686). *A* III. 12. 23.

(5) „È gionto da Francia il colonello Pfyffer che prattica a furia di regali segreti per ottenere di nuovo la recluta.“ *Casati a Ligne.* Lucerna, 9 gennaio 1676. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi à Gravel.* Lucerne, 1er avril 1676. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XX.

(6) *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 7 et 20 août 1675, 15 janvier 1676. Aff. Etr. Suisse. LIV. 62; St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 783. 832. — *Mémoire des seigrs commis de L. L. Exces de Berne, remis à Mr de La Loubère.* 12/22 août 1675. *Ibid.* 787. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 20 septembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 87. — *Mémorial présenté à Berne par le Sr de La Loubère.* 11/21 janvier 1676. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 847.

(7) *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 11 septembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 69. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 janvier 1676. *Ibid.* LII. 143. — *Berne à Saint-Romain.* 14/24 janvier 1676. *Ibid.* LV. 14.

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 septembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 91.

(9) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 21 octobre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 104. — *Avvisi del Monsgr Cibo.* Lucerna. 25 ottobre 1675. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIX. — Eidg. Absch. VI *A.* 981 *a* (Luzern, 23.—25. September); 984 *a* (Luzern, 21. Oktober 1675).

sion qui se faisait jour à Lucerne, à Schwytz et à Fribourg de l'annexion prochaine à la France du pays de Porrentruy, dont le souverain temporel donnait chaque jour de précieux gages de son attachement à la cause impériale, et cela sous le couvert d'une neutralité que le gouvernement de Vienne continuait à se refuser à reconnaître. (1)

*Mesures arrêtées à Paris à l'effet de prévenir une agression bernoise contre le Chablais et le Faucigny. — Saint-Romain, bienveillant aux intérêts genevois, l'est moins à ceux de Berne. — Moyens dont il dispose pour amener ce canton à résipiscence. — Le duc de Savoie demeure hostile à l'intervention soit du roi Très-Chrétien, soit du Corps helvétique dans son différend avec Berne et Genève. — Difficultés en quelque sorte inextricables à quoi se heurtent les tentatives de médiation entre Charles-Emmanuel II et ses adversaires des Ligues. — Savoie et Franche-Comté. — Défaut de suite dans la politique piémontaise au regard de l'Helvétie. — Ses imprudences. — Désaccord entre Saint-Romain et Leonardi. — L'incident de Jussy.*

**XXV.** Quelque attention qu'il apportât à surveiller les événements qui se déroulaient sur le versant occidental du Jura, dans le Sundgau et sur la rive gauche du Rhin, Saint-Romain ne se désintéressait pas néanmoins des luttes politiques engagées aux deux extrémités méridionales des Ligues, à Genève et à Coire. Le refus opposé de Berne et de Turin aux offres de médiation du roi Très-Chrétien dans le nouveau différend né de la prétention de Charles-Emmanuel II de considérer comme nul et non avenu le traité de Saint-Julien du 21 juillet 1603 laissait la porte ouverte à de fâcheuses surprises. Un coup de main berno-genevois sur Bellerive semblait toujours possible. (2) Aussi bien, en mai 1674, le plus puissant des cantons ayant, à l'annonce de l'arrivée de Louis XIV devant Besançon, décrété la levée en masse de ses milices, on eût souhaité à Paris de deux maux le moindre, c'est-à-dire leur entrée en Savoie plutôt qu'en Franche-Comté. (3) Soucieux toutefois de prévenir l'agression qui menaçait le duc, le monarque français avait accordé à son ministre en Suisse

(1) *Marquardt, Bischof zu Eichstätt an den Bischof zu Basel.* Regensburg, 25 März 1675. Arch. Ev. de Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675. n° 922. — *Les prevost, doyen et chanoines du haut Chapitre de Basle au roi de France.* Fribourg-en-Brisgau, le 2 mai 1675. *Ibid.* n° 953. — *Der Bischof zu Basel an Montecuculi.* 5 mai 1675. *Ibid.* n° 955. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 4 octobre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 93. — *Pomponne à Saint-Romain.* Versailles, 16 octobre 1675. *Ibid.* LIV. 79. — *Der Bischof zu Basel an den Kaiser.* Pruntrutt, 11. Dezember 1675. Arch. de Ev. Bâle (Käfigthurm). Guerre de France. 1675—1676. n° 1092. — *Gaspard Schnorff an den Bischof zu Basel.* Freiburg i./B., 23. Dezember 1675. *Ibid.* n° 1102. — *Siffredy à l'évêque de Bâle.* Landscron, 7 janvier 1676. *Ibid.* n° 1136. — *Montclar au même.* Brisach, 17 janvier 1676. *Ibid.* n° 1144.

(2) *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 16 aprile 1674. loc. cit.

(3) *Pomponne à Saint-Romain.* Gray, 30 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 215. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 5 mai 1674. *Ibid.* L. 219.

l'autorisation, dont il ne devait être fait usage qu'à la dernière extrémité,[1] de conclure avec les gouvernants du *Mittelland* un traité par lequel lui-même se serait engagé à leur garantir de façon très particulière la jouissance du pays de Vaud et la validité des articles de Saint-Julien.[2] Six mois plus tard, en novembre et en décembre, au moment de la retraite de Turenne au delà des Vosges, de la réoccupation de la Haute-Alsace et du siège de Brisach par les Impériaux, l'appréhension que Berne ne mît à profit les disgrâces françaises pour assaillir le Chablais et le Faucigny s'était réveillée aux Cordeliers à Soleure et n'avait pris fin qu'avec le passage des troupes allemandes sur la rive droite du Rhin.[3]

La politique pratiquée par le Louvre à l'endroit de Genève et des bailliages romands du bassin du Léman avait subi de nombreux à-coup au cours des deux dernières années. Alors, qu'en 1671 encore, on paraissait regretter au pied du Gurten que les déclarations favorables du roi Très-Chrétien au sujet du statut de ceux-ci fussent moins formelles en ce qui concernait l'indépendance de celle-là,[4] la situation s'était modifiée du tout au tout dès les débuts de la mission de Saint-Romain. L'ambassadeur avait pu en effet apprécier la très grande bonne volonté apportée par les Syndics et Conseils de la petite république à le seconder dans ses négociations avec les autorités bernoises.[5] Il leur en gardait une vive reconnaissance et, refoulant les préventions qu'il nourrissait envers eux au moment de son arrivée aux Ligues, s'attachait à appuyer leurs intérêts auprès de son souverain.[6] A l'égard des maîtres du pays de Vaud, en revanche, dont le caractère « difficile et fascheux » lui causait « mille tourments », ses sentiments s'affirmaient beaucoup moins bienveillants.[7] Deux moyens principaux s'offraient à lui de les mâter: entretenir ouvertement des intelligences avec leur adversaire, l'évêque de Bâle, ou demeurer sourd à

---

(1) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 9 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 89. — *Pomponne à Saint-Romain.* Gray, 30 avril 1674. *Ibid.* L. 215. — *Saint-Romain à Louvois.* Bade, 5 mai 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 149.

(2) *Le roi à Saint-Romain.* Versailles, 9 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 89. — *Pomponne à Saint-Romain.* Gray, 30 avril 1674. loc. cit. — „Non era ancor due mesi che io ero in Francia e alla campagna della Franca-Contea, che penetrai esser stato da S. Mà Christma promesso ai Bernesi d'assisterli contro S. A. R., quando dett' Altezza attaccasse il paese di Vaux, in occasione del fatto di Gineva." *Relatione dell' ambasciata di Francia fatta da me D. Tommaso Felice Ferrero, nelli 4 anni scorsi 1674—1677.* dicembre 1677. Arch. di Stato Piemontesi. Negoc. con Francia. XIV.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 18 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 180.

(4) *Genève à Lionne.* 14/24 février 1671. Arch. d'Etat Genève. France. II (1651—1690). 456.

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 28 août 1673; 10 et 18 février 1674. Arch. Guerre. CCCXXVI. 80; CCCCXVII. 99, 102. — *Relation de mon voyage à Berne* (par La Loubère). février 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 78.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 juillet 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 34. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 19 gennaio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 18 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 102. — *Genève à Pomponne.* 3 mai; *à Saint-Romain.* 20 juillet; *au roi.* 24 juillet 1674; *à Franconis.* 21 juin 1675. Arch. d'Etat Genève. Lettres du Conseil (C. L. 48). 1671—1682. — *Saint-Romain au roi.* Soleure, 20 juillet 1671. Aff. Etr. Suisse. L. 270; *à Louvois.* Soleure, 3 août 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 178. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 17 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 286.

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 20 septembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 87.

leurs doléances contre la cour de Turin. Etant donné l'attitude « impérialiste » du prélat de Porrentruy, le premier moyen n'était plus recommandable. Ce fut au second qu'eut recours Saint-Romain. Au cœur de l'été de 1673, tandis que La Loubère parvenait à se convaincre sur place que Berne consentirait à la rigueur à ce que le roi s'occupât du différend Savoie-Genève, à l'exemple de son aïeul Henri IV, c'est-à-dire sans prendre la qualité de médiateur, (1) le chef de mission sondait, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les dispositions du ministre piémontais et lui laissait entendre que, si le duc songeait à récupérer par les armes l'héritage de Charles III sur la rive septentrionale du Léman, il pourrait sans doute faire état de la neutralité bienveillante du Louvre. (2) Or cette ouverture ne devait être rien moins que bienvenue du fils de Victor-Amédée, (3) lequel, désireux d'affirmer la légitimité de ses droits sur le pays de Vaud, n'était ni en volonté, ni en mesure de partir en guerre contre les occupants de ce dernier. (4) Tout aussi désagréable lui fut la suggestion française de confier soit au Corps helvétique, soit aux seuls cantons catholiques l'arbitrage des difficultés que soulevait la question du maintien ou de l'annulation du traité de Saint-Julien. (5) Aux premiers jours de septembre encore, l'idée de recourir aux bons offices de ses alliés de la région du Gothard paraissait séduire Charles-Emmanuel II, bien qu'il la sût fort appuyée par le roi Très-Chrétien. (6) Mais le prince savoyard ne tarda pas à se reprendre et à changer ses batteries. Les sentiments nourris à son égard par Fribourg et les *Waldstætten* lui devenaient suspects. (7) A Schwytz et surtout à Uri, Casati trouvait un terrain très propice au développement d'intrigues (8) dont le but avéré consistait à procurer aux maîtres du pays de Vaud la garantie helvétique en

---

(1) *Relation de Mr de la Loubère de son voyage à Berne.* août 1673. loc. cit.

(2) „Quand tout Genève viendroit icy, vous n'avez pas a craindre que je fisse ny disse contre la qualité de bon mediateur que le roy a pris dans vostre affaire.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 18 mars 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(3) „J'ay veu le marquis de Saint-Thomas et je l'ay entretenu des plaintes que font Mrs de Genève, par le ministère du canton de Berne, des empeschemens qu'ils disent que les officiers de Mr le duc de Savoye apportent, au préjudice du traité de Saint-Julien, à l'entrée dans la dite ville. Je luy ay fait comprendre que S. A. R., en m'accordant ce que je luy demandois, qui est de les faire cesser, pouvoit faire d'une pierre deux ou trois coups c'est-à-dire conserver le commerce libre entre ses sujets et ceux de Genève, ce qui sera sans doute tousjours avantageux aux Savoyards, faire comprendre aux Genevrins et aux Bernois que c'est à la considération du roy et faire plaisir par ce moyen à S. Mté en les obligeant parmy ces conjonctures.“ *Servien à Pomponne.* Turin, 12 mai 1674. Aff. Etr. Turin. LXIV (1673—1675). p. 170. — „Non essendo stato altro . . . tale motivo (di mediatione) che un preparativo di politica per haver di che radolcire i Svizzeri.“ *Ferrero al duca di Savoia.* Dal campo di Dola, 5 giugno 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCVIII.

(4) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 19 gennaio 1675. loc. cit.

(5) *Il duca di Savoia a San-Maurizio.* Torino, 8 luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 12 luglio 1673. *Ibid.* Svizz. Lett. min. XVIII. — *Il duca di Savoia a Leonardi.* Rivoli, 22 luglio; Torino, 5 agosto 1673. *Ibid.* Francia. Lett. min. XCIV.

(6) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 14 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(7) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 23 settembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV.

(8) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 14 febbraio 1675. loc. cit.

faveur de celui-ci.[1] Partant, si le duc eût consenti à la rigueur à solliciter les avis de ses coreligionnaires des Ligues, il ne s'ensuivait pas qu'il fût disposé à s'y soumettre, et encore moins que les Bernois ou lui songeassent à invoquer en désespoir de cause l'assistance du roi Très-Chrétien, ainsi que Saint-Romain persistait à tort à le supposer.[2]

Quel que fût son désir de sortir «honorablement» de l'impasse où l'acculait l'orgueilleuse obstination de sa diplomatie, Charles-Emmanuel II ne pouvait espérer y réussir sans le concours soit de Louis XIV, soit des Suisses. Un accord direct entre ses adversaires et lui semblait irréalisable à cette heure. En fait, dès le milieu de janvier 1674, les cantons catholiques insistèrent derechef auprès de lui afin qu'il s'en remît à eux du soin de la représentation de ses intérêts en Helvétie.[3] D'autre part, Berne ne demeurait pas inactive. Si les députés que cet Etat dépêcha à Brisach, et qui rejoignirent Louis XIV à Ribeauvillé au commencement de septembre 1673, se contentèrent de complimenter ce prince et renoncèrent à l'entretenir de la situation précaire de la petite république du Léman, ce fut dans l'intention de ne point rompre en visière à Saint-Romain, dont une pareille démarche eût réveillé l'hostilité à leur égard.[4] Mais, deux mois plus tard, La Loubère, en mission au pied du Gurten, se voyait sollicité, sans succès d'ailleurs, de prier son souverain d'imposer au duc de Savoie la stricte observation du traité de Saint-Julien.[5] Genève, en effet, dont les doléances venaient d'être exposées en détail à la diète d'Aarau, le 16 février, paraissait à bout de patience, car le blocus

(1) „Il landamano Beroldingen, d'Ury, disse ch'avanti passino li due anni della sua regenza, o che creperà, o che fara rivocare li dichiarationi datteci per detto paese di Vaud.“ *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 27 luglio 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII; *al marchese di San Tomaso.* 27 luglio 1673. *Ibid.*

(2) „Da i varii discorsi fattici dal Sor marchese di Saint-Romain, motivandovi hora in un modo, hora in un altro la ricuperatione del paese di Vaud, pare ch'egli supponga che ne coltiviamo presentemente il pensiero, con designo di praticarlo. Dal che bisogna, si con lui che con altri, mostrarsi lontano, mentre ciò non fa che accrescere la gelosia e produrre molti cattivi effetti. Et in fatti è cosa ben differente il volerlo ricuperare colle armi dal voler solamente procurare che le nostre ragioni non riccevano pregiudicio, com'è il nostro presente intento.“ *Il duca di Savoia a Leonardi.* Rivoli, 22 luglio; Torino, 5 agosto 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCIV. — „Il Sor marchese di San Romano avanti hieri mi disse le formali parole: S. A. R. ha risposto alla lettera degli Zuricani e Bernesi ed insieme per l'affare principale non si è espresso intieramente d'accettar la mediatione offerta dagli cinque cantoni; per questo può ben essere che ricercheranno la mediatione della Francia.“ *Leonardi a San-Tomaso.* Lucerna, 11 settembre 1673. loc. cit. — „Prendete equivoco, poichè non ci è mai caduto in pensiero di renderli (Zurigani, Bernesi ed i deputati del cinque cantoni) ne giudici, ne arbitri di cosa alcuna, ne meno di chiamargli qua ne a Ciamberi.“ *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 23 settembre 1673. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 904 *b* (Aarau, 14—16 februar 1674).

(3) *Leonardi a San Tomaso.* Lucerna, 14 settembre 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 26 janvier 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 30.

(4) *Saint-Maurice au duc de Savoie.* Plesse (Bieshelm) près Brisach, 2 septembre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Francia. Lett. min. XCV. — Tellier. op. cit. IV. 273.

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 30 novembre 1673. Arch. Guerre. CCCXLIX. 221. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 19 aprile 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

savoyard se resserrait autour d'elle. [1] Les missives adressées à Turin, de Zurich et de Berne, puis par les cantons garants des articles du 21 juillet 1603 n'avaient pas fait plus d'impression sur l'esprit du duc que celles « pleines de déférence » remises à ce prince au nom des autorités siégeant au pied du Salève. [2] Aucune des suggestions pacifiques proposées par les protecteurs de la cité calviniste n'était en passe d'aboutir, qu'il s'agît de l'inclusion souhaitable de celle-ci « dans la paix prochaine », [3] d'une médiation helvétique ou d'une intervention limitée du gouvernement de Paris, dont la politique atermoyante et l'hésitation à appuyer « à fond » en Piémont la cause genevoise procédait de la crainte de compromettre le succès d'opérations militaires projetées ou en cours d'exécution en Franche-Comté. [4]

La voie de la négociation leur étant fermée, les protestants des Ligues étaient-ils de taille à recourir à celle des armes? [5] Le ministre piémontais à Lucerne le contestait. [6] A dire vrai, son collègue français à Soleure était moins affirmatif à ce sujet [7] depuis que, en avril, La Loubère avait recueilli de la bouche d'un Genevois de marque la confidence du dessein formé dans le *Mittelland* « de ruiner Bellerive » et de se saisir de trois ou quatre bailliages du Chablais, de manière à contraindre le duc à reconnaître la validité du traité de Saint-Julien. [8] Ainsi qu'il a été dit plus haut, on eût mieux aimé à Paris apprendre la soudaine entrée des enseignes bernoises en Savoie qu'en

---

(1) *Genève à Zurich.* 16/26 décembre 1673; 6/16 janvier 1674; ce ... novembre 1674; 21/31 décembre 1675. St-Arch. Zürich. Genff (1673—1677). *A* 246[11]. — *Le capitaine Schmid au duc de Savoie.* Altorf, 16 février 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. part. CCCCLIV. mazzo XIII. — Eidg. Absch. VI *A*. 904 *b*.

(2) *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 4 aprile 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Il duca di Savoia a Zurigo e Berna.* Torino, 20 febbraio 1674. St-Arch. Zürich. Genff (1673—1677). *A* 246[11]. — *Servien à Pomponne.* Turin, 19 mai, 9 juin et 24 décembre 1674. Aff. Etr. Piémont. LXIV (1673—1675). p. 271, 284. — *Pomponne à Servien.* 14 décembre 1674; Saint-Germain-en-Laye, 25 janvier 1675. *Ibid.* p. 364, 384. — Eidg. Absch. VI *A*. 924 *b* (Baden evangel., 3 mai 1674).

(3) Eidg. Absch. VI *A*. 927 (Conferenz der Abgeordneten von Bern und Genf; Lausanne, 13. Juni 1674).

(4) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 7 février 1674. Aff. Etr. Suisse XLIX. 25. — *Genève à Zurich.* 3/13 avril 1674. St-Arch. Zürich. Genff (1673—1677). *A* 246[11]. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 19 aprile 1674. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A*. 910 *n* (Baden, 15. Februar 1674): 919 *a* (Baden evangelisch, März 1674).

(5) *Saint-Romain au roi.* Soleure. 20 juillet 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 270. — Eidg. Absch. VI *A*. 924 *b*.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 192. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 24 maggio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(7) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 14 janvier 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 89. — „L'affaire de Mr de Savoye me tient fort en soin." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 192.

(8) „Li Bernesi dicono apertamente fra di loro che in ogni modo vogliono abbrucciare Bellariva." *Strambino al duca di Savoia.* Fribourg, 16 aprile 1674. loc. cit. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure. 17 avril; *à Pomponne.* Soleure, 19 avril 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 139; Aff. Etr. Suisse. L. 192. — „Les Bernois disent que le roy est bien aise que ce différend dure, mais qu'ils veulent une fois pour toutes s'en mettre l'esprit en repos." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 19 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 192. — *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 11 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

Franche-Comté.[1] Mais, au sentiment du roi Très-Chrétien et de ses conseillers, il eût été préférable que, du côté suisse à tout le moins, la paix ne fût pas troublée dans la région du Jura.[2] Cet espoir devait au reste se réaliser. Genève demandait à ses protecteurs helvétiques de la secourir.[3] Ceux-ci ne faillirent pas à ce qu'ils considéraient être pour eux une nécessité. Toutefois l'année 1674 s'acheva sans que les choses eussent été poussées plus avant.[4]

Le défaut de suite de la politique piémontaise aux Ligues était si manifeste que ceux qui la dirigeaient ne pouvaient en escompter, même à longue échéance, le succès final. Dès les premiers mois de l'année 1675, leurs inquiétudes se développèrent à l'extrême. Outre que l'hostilité des protestants devenait toujours plus vive, surtout depuis que le départ de Turenne pour la Souabe éloignait la guerre de la Suisse,[5] la fidèle assistance des catholiques, travaillés par les agents de l'Espagne, commençait à leur manquer.[6] Un instant réveillée, ensuite de l'importance exagérée que les autorités de Chambéry s'efforçaient de donner à un incident de frontière survenu à Jussy en septembre, elle n'avait pas tardé à tarir derechef.[7] Or la cessation des désordres fomentés entre les Confédérés par le gouvernement de Turin eût privé celui-ci de la plupart des avantages qu'il retirait de son alliance avec six des Etats de la Ligue Borromée, et cela aussi sûrement que le retour de la Franche-Comté sous la domination de l'Escurial eût servi de prélude à une nouvelle campagne austro-espagnole, à seule fin de procurer à la république du Léman et au pays de Vaud la garantie helvétique.[8] De surcroît une imprudence insigne, imputable aux directeurs des gabelles de Savoie, venait de créer à Fribourg un mouvement de très-vive irritation contre la maison ducale et son nouveau chef, le jeune Victor-Amédée, et de fournir à Saint-Romain l'occasion de prendre en main la cause des marchands de Genève[9] et de ceux des bords de la Sarine, victimes d'un véritable abus de pouvoir, puisque aussi bien les meules de fromages qu'ils expédiaient à Paris et à Lyon par le Grand Credo étaient arrêtées depuis peu

(1) *Pomponne à Saint-Romain.* Gray, 30 avril 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 215.

(2) *Louvois à Saint-Romain.* Gray, 28 avril 1674. Arch. Guerre CCCLXVI 436. — *Il duca di Savoia a Ferrero.* Torino, 6 e 30 giugno e 13 luglio; Moncalieri, 29 dicembre 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Francia Lett. min. C.

(3) *Orelli al segrio del Senato a Venezia.* Zurigo, 8/18 agosto 1674. Frari. Zurigo (1674 1681).

(4) *Orelli al segrio del Senato a Venezia.* Zurigo, 11/21 luglio 1674. Frari. Zurigo (1674 1681). Eidg. Absch. VI A. 735 *a* (Conferenz der evangel Orte bei Anlass der Jahrrechnungstagsatzung zu Baden, 1. Juli 1674).

(5) *Saint Romain à Pomponne.* Soleure, 18 janvier 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 180. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 14 marzo 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(6) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 14 febbraio 1675. loc. cit.

(7) *Mémoire sur les abus commis par les Genevois dans le lieu de Jussy, en septembre 1675.* St-Arch. Luzern. Savoien Sardinien. Territorium. — *Madama Reale a Leonardi.* Torino, 12 ottobre 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Leonardi a Madama Reale.* Lucerna, 24 ottobre 1675. *Ibid.*

(8) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 14 febbraio 1674, 7 marzo 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII, XIX.

(9) *Leonardi a Madama Reale.* Bada, 9 luglio 1675. loc. cit.

à Langeray et soumises à des impositions considérables, sous le prétexte que, de ce lieu à Grezin, soit sur un parcours de trois lieues, elles empruntaient les terres du duché.(1)

Au total une coalition d'intérêts, puissante encore que momentanée, traversait à cette heure toutes les démarches entreprises au sein des Ligues par la diplomatie piémontaise. La solidarité berno-genevoise s'affirmait chaque jour plus étroite. (2) Les alliés suisses de la maison de Savoie abandonnaient sa cause ou ne la défendaient que mollement. (3) L'ambassadeur français lui-même lui marquait de la froideur, du fait que son collègue de Turin venait de se séparer de lui dans la question de l'opportunité de la ratification du recès du Rütli. (4) Entre l'incident de Corsinge et l'incident de Jussy neuf années s'étaient écoulées. Et les prétentions modestes de la cour ducale en ce qui concernait le règlement de celui-ci donnaient la note exacte de la baisse de son influence en Suisse depuis l'époque où Mouslier s'attachait en vain à aplanir celui-là.

*Services des troupes grisonnes en France. — Vaines protestations espagnoles à ce sujet. — Grâce à l'habileté de Casati, l'Escurial maintient son emprise sur les Trois Ligues. — Rapports de celles-ci avec la cour d'Innsbruck et avec Venise. — Politique alpestre de la cour de Madrid. — Danger que présente pour elle l'intervention du gouvernement de Paris et du Vatican dans les affaires de la Rhétie. — Les protestants établis en Valteline. — Le nonce demande en vain leur expulsion. — Démarches faites au Louvre à cet effet par le Saint-Siège. — Projet de détachement de la vallée de l'Adda du diocèse de Côme. — Exigences pontificales. — Les capucins de Tomils. — Menaces des catholiques grisons à Casati. — Dissensions intestines dans les Trois Ligues. — L'ambassadeur d'Espagne s'efforce de les apaiser. — Les incendies de Coire. — Fin du différend de Tomils. — L'affaire de la seigneurie de Räzüns. — Craintes à Madrid que les Grisons ne soient pas en état de résister à une agression française. — L'incident de La Haye-Ventelay. — Emoi qu'il cause en Rhétie, en Souabe et en Lombardie. — Mesures prises par Casati pour calmer les appréhensions grisonnes. — Saint-Romain pousse au resserrement des combourgeoisies helvéto-rhétiennes. — Son but. — L'ambassadeur espagnol combat avec un certain succès ce dessein.*

(1) *Saint-Romain à Leonardi* Soleure, 26 octobre 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — „Pour vous parler franchement, je ne voys pas quels abus ils peuvent commettre à vostre préjudice. Ces marchandises ne font que traverser un district de vostre païs d'environ trois lieues pour Lyon ou pour Paris.“ *Du même au même.* 2 novembre 1675. *Ibid.* — *Madama Reale a Leonardi.* Torino, 16 novembre 1675. *Ibid.* — *Risposta fatta al cantone di Friborgo dall' auditore Leonardi.* Lucerna, 3 dicembre 1675. *Ibid.* — *Strambino al duca di Savoia.* Altavilla (Hauteville), 15 ottobre 1676, 10 novembre 1677. *Ibid.* Vesc. ed arciv. esteri. VII; *a San-Tomaso.* Friborgo, 2 e 15 novembre 1676. *Ibid.*

(2) *Leonardi au duc.* Lucerne, 7 mars 1675. loc. cit.

(3) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 23 settembre 1673. loc. cit.

(4) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 18 giugno 1675. loc. cit.

*Casati et l'« instrument de réduction » accepté par les catholiques d'Helvétie. — Vains efforts de Saint-Romain pour s'y opposer. — Diètes d'Aarau du 10 janvier et de Bade du 26 de ce même mois. — L'ambassadeur français se rend à cette dernière. — Raisons pour lesquelles son collègue espagnol se décide à y assister. — Résolutions arrêtées par les députés des cantons à la suggestion de Saint-Romain. — Situation très nette que celui-ci lègue à son successeur. — Exposé des griefs que l'on continue à nourrir aux Ligues à l'égard de la France. — L'ambassadeur prend congé du Corps helvétique et regagne Paris. — Coup d'œil sur les résultats généraux de la mission de quarante mois accomplie par lui en Suisse.*

**XXVI.** La rupture du 26 mars 1637 entre la France et les Ligues Grises n'affectait, ainsi qu'il a été dit, que les rapports de gouvernement à gouvernement. Un parti nombreux et actif persistait à défendre en Rhétie les intérêts du Louvre, et plusieurs enseignes levées dans la haute vallée du Rhin continuaient à servir le roi Très-Chrétien contre la maison d'Autriche et ses alliés. En vain Casati s'était-il efforcé de réagir contre le maintien d'une tradition si nuisible aux intérêts dont il avait la charge. Las de tenir garnison en Lombardie, où l'acquittement de leur prêt demeurait toujours en souffrance, (1) officiers et soldats grisons se louaient en revanche du traitement qui leur était fait en France et, loin de songer à se rapatrier, engageaient ceux restés au pays à les rejoindre. (2) A mainte reprise, à la diète de Davos, entre autres, en septembre 1671, l'ambassadeur espagnol avait obtenu le vote de mesures très strictes afin de mettre un terme aux enrôlements qui se pratiquaient pour le compte d'une puissance dont les relations politiques avec les Trois Ligues étaient nulles depuis près de quarante ans. (3) Mais les deux missions consécutives accomplies par Stoppa en Suisse avaient réduit à néant les dispositions arrêtées sous la pression des « Espagnolisez ». (4)

Il s'en fallait de beaucoup néanmoins que l'emprise exercée par l'Escurial sur la politique étrangère de ses alliés de la région du Splügen se relâchât de façon quelconque. Les deux instruments diplomatiques signés le 3 septembre 1639, le traité d'alliance et le « capitulat », étaient encore en vigueur et résistaient à tous les assauts. Les tentatives, d'ailleurs discrètes, faites par Saint-Romain pour restaurer les influences françaises sur les bords de la Plessur échouaient

(1) *Avaux à Pomponne.* Venise, 19 novembre 1672. Aff. Etr. Venise. XCIV. 134.

(2) *Osuna al rey.* Milan, 26 de noviembre 1670. Simancas. Secretarias provinciales. 2022. — *Casati ad Osuna.* Lucerna, 24 de abril 1671. Simancas. Estado. 3382.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 23 settembre 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Asi de la gente que con tanto escandalo y daño sirve a Francia contra los Estados de Su Mag^d, como de las novedades . . . en la Valtelina.“ *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 8 octubre 1675. *Ibid.*

(4) *Notitie riservate ad aures di Sua M^{tà} Christianissima* (Mohr, 1673). Aff. Etr. Suisse. XLVII. 198. — *Casati al governatore di Milano.* 25 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

comme elles avaient échoué au temps de Mouslier.(1) Ouvertes aux armes de la maison d'Autriche, les routes militaires des Alpes grisonnes demeuraient fermées aux ennemis de celle-ci.(2) L'union territoriale de la Lombardie avec le Tyrol et la Souabe par la Valteline ou le val Bregaglia ne semblait pas sérieusement menacée, et le Luziensteig passait toujours pour être le boulevard avancé de la défense de Milan. Et cependant, sans la patience inlassable et l'habileté consommée de Casati,(3) continuant de faire tête à des difficultés simultanées à Lucerne et à Coire, le gouvernement de Madrid eût dû dès longtemps renoncer à la plupart des avantages que lui avait procurés l'expulsion des forces de Rohan des deux Rhéties.

Dans l'instant où il s'était engagé à ne jamais s'occuper des affaires civiles ou religieuses des Trois Ligues, le roi Catholique avait évidemment cru agir au mieux des intérêts de sa couronne et se dérober à la mission délicate d'exercer son arbitrage entre les partis confessionnels au sein des hautes vallées du Rhin et de l'Inn. Mais, pour que ce calcul aboutît à un résultat satisfaisant, encore eût-il fallu qu'aucune autre puissance étrangère n'éprouvât le désir de s'immiscer dans la politique intérieure de ce pays. Or tel n'était pas le cas. Quatre gouvernements au moins, ceux d'Innsbruck, de Venise, de Rome et de Paris n'auraient su rester indifférents aux événements en préparation en Rhétie. Aussi bien les fins diverses poursuivies par eux, jointes à la versatilité des sympathies grisonnes, eussent suffi à rendre des plus instable la situation du représentant intermittent de la cause espagnole à Coire.

Contrairement à toute attente, en effet, la politique pratiquée dans les Trois Ligues par la régence de Tyrol ne se moulait pas sur celle dont l'Escurial assumait l'initiative.(4) On s'en était aperçu, dès le lendemain des capitulations de Milan de septembre 1639, au ferme désaveu que l'archiduchesse Claudia avait cru devoir infliger à son cousin de Madrid, accusé par elle « de sacrifier le spirituel au temporel ». Devenus plus confiants depuis que la Valteline avait fait retour aux Grisons, les rapports de ces derniers avec la république de l'Adriatique n'offraient à cette heure aucune particularité digne de remarque. En réalité les difficultés qu'apportait la diète de Rhétie au transit par la Forcola et Chiavenna « de fortes charges de sel » qu'un officier suisse, le colonel Neuroni, tentait d'acheminer du territoire vénitien vers les bailliages d'Outre-Monts n'affectaient que les relations des petits cantons avec leurs voisins des Trois Ligues.(5) Et les menaces de représailles adressées à ceux-ci

(1) *Ligne á Casati.* Milan, 30 agosto 1671. Arch. Simancas. Estado. *3384.* — „Se reconoce la necessidad de estar mas aplicados a la conservacion de los Grisones y de sus passos para Alemania." *Ligne á la reina.* Milan, 30 agosto 1671. Simancas. Estado. *3387.*

(2) *Ibid.*

(3) „fort équitable et peu bigot" Mémoires de Dohna. 336.

(4) *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 20 de mayo 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) „Dass solche Anwerbung und Begehren dem Herrn Obrist Neuroni totaliter abgeschlagen und keinesswegs gestattet werden solle." *Die Haüpter u. s. w. an die Gemeinden der III Bünde.* Chur,

par ceux-là n'étaient pas pour attrister Casati.[1] La politique alpestre de l'Escurial avait depuis longtemps comme principe directeur l'entretien de rivalités économiques et administratives entre les maîtres du Gothard et les maîtres du Splügen. Par suite l'ambassadeur d'Espagne s'opposait sous main à ce que les Grisons dépêchassent aux diètes de Bade ou de Lucerne, fût-ce même afin d'y assurer le renforcement du *Défensional* helvétique, ou à ce qu'ils prêtassent l'oreille à un projet d'union plus étroite entre eux et les divers Etats confédérés, projet dont l'adoption eût insensiblement acheminé au renouvellement de l'alliance de la France avec les Trois Ligues.[2]

Le danger à quoi Casati avait à faire face ne venait toutefois ni d'Innsbruck, ni de Venise, ni des Provinces-Unies, dont le résident en Suisse menaçait de se porter à Coire pour y protester contre la présence d'enseignes grisonnes dans les armées de Louis XIV en Hollande, ce qui eût infailliblement provoqué une énergique intervention de Saint-Romain auprès du gouvernement siégeant sur les bords de la Plessur.[3] Ce danger venait à la fois de Rome et de Paris. Au Vatican, en effet, les rancunes ne désarmaient pas qu'avait soulevées, dès 1639, l'abandon par l'Espagne des intérêts « de la vraye religion » dans la Rhétie proprement dite. Elles s'exaspéraient au contraire depuis que la volonté s'affirmait à Madrid de ne pas exiger *manu militari* des Grisons le rappel des protestants établis en Valteline et d'éviter à tout prix de compromettre, grâce à des démarches imprudentes, la paix confessionnelle déjà si précaire dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn et les avantages politiques que les traités de Milan assuraient à la Couronne Catholique dans la région du Splügen.[4] Décidé à ne garder aucun ménagement envers le représentant de l'Espagne aux Ligues, le nonce apostolique à Lucerne entassait maladresses

11. 21. Februar 1671. St-Arch. Chur. Akten (1673—1675). — *Orelli al segrio del Senato.* Zurigo, 2/12 agosto 1671. Frari. Zurigo (1671—1681). — *Les XIII cantons aux Trois Ligues Grises.* 24 septembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Zurich an Melgar.* 6 Mai 1680. St-Arch. Zürich. *A* 211[3] (Mailand, 1671—1778) n° 47. — Jecklin. op. cit. I. 1882, 1884, 1897. — Eidg. Absch. VI.1. 917 *m* (Baden, 28 März 1674); 941 *a* (Brunnen, 24 September 1674).

(1) *Die Abgesandte der XII Ennnet Gebirgs Regier-Orthen an die III Bunde.* Lauwis, 26. August 1673; Baden, 7. Juli 1674. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675). — *Giorgio Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 2/12 agosto 1674. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Die III alten Kathol. Orte* (Uri, Schwytz, Nidwalden) *an die III Bünde.* 24. September 1674, 9. May 1675. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675). — *Les XIII cantons aux Trois Ligues Grises.* 24 septembre 1674. loc. cit. — *Casati à Ligne.* Coira, 3 aprile 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Die XIII Orte an die III Bunde.* 5. November 1674. St-Arch. Chur. Akten (1673—1675). — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 17 aprile 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — Jecklin. op. cit. I. n° 1888.

(3) *Malapert aux Etats-Généraux.* Bale, 3 janvier 1673. Ryksarchief. La Haye. Switserland. *5970.* — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 25 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Malapert alle Tre Leghe Grise.* Zurigo, 2/12 maggio 1674. St-Arch. Chur. Akten.

(4) *Osuna al cardenal Nidardo.* Milan, 25 julio e 2 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2167.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 29 noviembre 1673. Arch. Gen. Simancas. Estado. Lego. *3381.* — *Osuna á Casati.* Milan, 30 enero 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Alf. Casati alle Tre Leghe.* Lucerna, 2 luglio 1675. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675).

sur maladresses dans ses relations avec les autorités de Coire. Mais ces maladresses étaient voulues(1) et tendaient manifestement à susciter en Rhétie des troubles que les ambassadeurs de l'Escurial et du Louvre, pour une fois en complet accord entre eux, jugeaient, l'un et l'autre, très inopportuns.(2)

Encore que son intervention au *Capitulat* du 3 septembre 1639 n'eût pas été sollicitée, le Souverain-Pontife, « gardien de la vraye foy », estimait ne devoir pas se désintéresser de l'exécution de ce dernier.(3) Or cette prétention était vue de mauvais œil à Madrid. Deux choses semblaient en effet hors de doute à cette heure: assavoir la répugnance des Grisons à consentir à l'éviction du culte évangélique de la vallée de l'Adda et du comté de Chiavenna et la menace d'une prise d'armes dans les Trois Ligues, au cas où il serait passé outre à l'expulsion des quelques centaines de réformés qui s'obstinaient à conserver leur principal établissement au delà des monts.(4) Mais aussi bien il paraissait malaisé de détourner le Saint-Siège de son dessein de réveiller le zèle de propagande de ses agents en Rhétie et en Valteline.(5) L'Escurial s'y employait en vain. De sa propre initiative, le pape pria l'ambassadeur de Louis XIV à Rome d'obtenir de ce prince la promesse qu'il ne s'opposerait pas à ce que le roi Catholique tentât de restaurer l'unité confessionnelle dans la province sujette des Grisons.(6) Le désir de la Curie romaine de compromettre le monarque espagnol aux yeux des protestants et de le contraindre à embrasser avec éclat la cause de ses coreligionnaires « en deçà et au delà de la Bernina » était manifeste.(7) A supposer qu'on l'eût contesté, l'attitude du nonce apostolique à Lucerne aurait suffi à elle seule à dissiper toutes les illusions possibles à cet égard. Dans l'espoir non dissimulé que ses paroles

(1) „Questo monsgr nuntio è così consigliato da chi non cerca che di movere novità in queste parti sotto il pretesto della religione." *Casati al governatore di Milano.* Coira, 31 agosto 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Consulta del Consejo de Estado* de 4 de febrero 1672 (Cardenal Aragon: Duque de Albuquerque; Conde de Ayala; Marqués de La Fuente; Condestable de Castilla; Almirante de Castilla). Arch. Gen. Simancas. Estado. Lego. *3383.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 13 octobre 1673 (Ire). Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 106.

(3) *Osuna al cardenal Nidardo.* Milan, 25 julio y 2 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2167.*

(4) *Osuna a Nidardo.* Milan, 9 mayo 1674. loc. cit. — *Risposta sopra le contraventioni seguite in Valtellina et contadi di Bormio e Chiavenna nel 1674 contro la dispositione del capitolato di Milano.* 1675. Arch. di Stato Lombardi. Culto Valtelina. *2167.*

(5) *L'arcivescovo di Seleucia alli SSri capi delle Tre Leghe Grise.* Coira, 11 agosto 1671. Kantonsarchiv Chur. Akten (1669—1672).

(6) *Relacion del embaxador conde Casati á Su Magd.* Baden, 19 julio 1673. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3384* — *Casati ad Osuna.* Bada, 19 julio 1673. *Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 41. — „El rey de Francia haga asegurar á Su Santitad por medio de Su Embaxador en Roma, que, resolviendose la reyna nuestra Señora echar los protestantes de la Valtolina y condado de Chiavena, el Cristianissimo no se ingeriria ni assisteria a los protestantes directa ni indirectamente." *El cardenal Nidardo ad Osuna.* Roma, 12 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2167.*

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 août 1673. loc. cit. — *Consulta del Consejo de Estado* de 21 octubre 1673, „sobre lo que el duque de Osuna informa en razon del perjuicio que los catolicos recibian de los herejes en Esguizaros *(sic)* (el cardenal Aragon; el duque de Albuquerque; el conde de Ayala; el almirante de Castilla). Arch. Gen. Simancas Estado. *3384.*

seraient répétées et commentées à Coire,(1) ce personnage n'affirmait-il pas très haut que l'entente était désormais faite entre les ambassadeurs de France et d'Espagne pour imposer aux Trois Ligues des conditions qui eussent équivalu à la suppression de leur souveraineté dans la vallée de l'Adda?(2)

Assurément les griefs que l'on nourrissait à Madrid contre le Vatican étaient sérieux. Celui-ci n'abandonnait pas le projet d'abaisser le prestige de l'Escurial en Valteline en détachant cette province du diocèse de Côme et en l'érigeant en évêché indépendant.(3) Néanmoins on ne se refusait pas à la cour de Charles II à aviser aux moyens de combattre la propagation de l'hérésie à Morbegno, à Sondrio, à Tirano(4) et l'on y condamnait chaque jour davantage le regrettable esprit de parcimonie qui empêchait le pape de consentir au rachat des biens des quelques familles protestantes établies dans la région de l'Adda.(5) Mais, quant à s'immiscer dans les affaires intérieures d'un peuple libre et par suite maître de ses destinées,(6) quant à provoquer de gaieté de cœur l'explosion d'une guerre de religion au point de soudure territoriale des deux maisons d'Autriche,(7) et cela au moment où l'invasion

(1) „de que puede provenir la turbacion de aquellos pueblos y consecuentemente la de Italia." *Nidardo ad Osuna.* Roma, 19 y 30 agosto 1673. loc. cit.

(2) *Nidardo ad Osuna.* Roma, 19 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2167.*

(3) *Motivi che interessano la Maestà del re nostro Signore ad impedire gli attentati di metter un vescovo in Valtellina.* 1 marzo 1672. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2167.* — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 2 dicembre 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI. — *El principe de Ligne á Nidardo.* Milan, 28 noviembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2167.* — „La pretension de apartar la Valtolina del obispo de Como y erigir un vicario general independiente del obispo fue movida desde el año 1665 por fomentos especialmente de un arcipreste de Sondrio." *El principe de Ligne al card*[al] *Nidardo* Milan, 13 enero 1677. *Ibid.*

(4) *Casati alle Tre Leghe.* Lucerna, 7 agosto 1672. Kantonsarchiv Chur. Akten (1669–1672). — *Casati ad Osuna* (s. d. 1673). („Para no confundir . . .") Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. *2082.* — „Procurando por los medios mas blandos y eficaces que en su observancia se guardasen y limpia y pura nuestra sagrada religion en la Valtelina . . ." *Consulta del Consejo de Estado sobre las diferencias que en materia de religion se habian movido en Grisones.* Madrid, 9 de septiembre 1673 (El conde de Peñaranda; el cardenal Aragon; el conde de Ayala). *Ibid* Estado. Leg°. *3384.* — *Osuna a Casati.* Milan, 30 enero 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 28 noviembre 1674. *Ibid.*

(5) *Relacion del embaxador conde Casati á Su Mag*[d]. Baden, 19 julio 1673. loc. cit. — „El expediente y unico remedio que se ha reconozido mas oportuno ha sido que Su Santitad, con su zelo y obligacion de su pastoral officio, se sirvesse de aplicar tanta renta de las abadias y beneficios ecclesiasticos para la compra d'estos bienes que se supone seria de cerca 80000 ducados . . se quitaria el pretexto á los protestantes de la habitacion para cuidar de sus cosechas y bienes." *Osuna al cardenal Nidardo* Milan, 2 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2167.* — *Nidardo ad Osuna.* Roma, 12 agosto 1673 *Ibid.* — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid. 7 septiembre 1673. Arch. Gen. Simancas. Estado. *3384* (Peñaranda; cardenal Aragon; Castel-Rodrigo; Ayala; condestabile y almirante de Castilla)

(6) „A Su Mag[d] y a sus ministros . . no es permitido, ni conviene el arbitrar ni ingerirse en Estados libres, como lo son los Grisones en sus Tres Ligas, ni deve Su Mag[d] armar una guerra de religion en pais que no le es sujeto." *Osuna á Nidardo.* Milan, 9 mayo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2167.*

(7) „aprovando lo que (Osuna) havia obrado para divertir la intencion de los catolicos grisones de entregarse á una de las tres coronas para sujetar los protestantes . . ." *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 24 de febrero 1674. Simancas. Estado. *3385*

de la Franche-Comté par les armes françaises paraissait imminente, le gouvernement de Madrid contestait que le Saint-Siège pût l'y contraindre.[1]

Malgré tout cependant, les exigences pontificales n'eussent sans doute provoqué en Espagne qu'un émoi relatif, si elles n'avaient visé que la suppression du culte évangélique en Valteline. Mais elles ne s'en tenaient pas là. Le pape sollicitait en effet le roi Catholique de prendre en main la cause de ses coreligionnaires dans les Trois Ligues et de rompre au besoin avec les protestants, pour peu que ceux-ci continuassent à les opprimer.[2] Les plaintes que les adeptes de l'ancienne croyance faisaient parvenir à la nonciature à Lucerne étaient certes fondées pour une bonne part. L'église du *Hof* de Coire n'était plus à l'abri des attentats de quelques énergumènes aux ordres des prédicants, et les deux partis confessionnels s'affrontaient en armes à ses portes.[3] Le souci de la vérité oblige toutefois à reconnaître que l'attitude du Saint-Siège et celle de son ministre à Lucerne, jointes à l'apathie du prélat grison et des membres de son troupeau, n'étaient pas étrangères à l'aggravation de la situation intérieure en Rhétie.[4] De même que le projet d'érection d'un évêché ou d'un vicariat apostolique en Valteline soulevait l'opinion dans les Trois Ligues, dont les chefs menaçaient de bannissement l'archiprêtre de Sondrio, au cas où son adhésion à cette mesure eût été établie,[5] de même l'installation, par les soins du nonce, de Pères Capucins dans la cure de Tomils.[6]

(1) *El marqués de La Fuente á la reina.* Madrid, 16 de mayo 1672. Arch. Gen. Simancas. Estado. Leg°. *3383.* — *Osuna a Nidardo.* Milan, 2 agosto 1673 y 11 marzo 1674. loc. cit. — *Consulta de 29 noviembre 1673 tocante á las diferencias de religion en Grisones* (Peñaranda; Ayala). Arch. Gen. Simancas. Estado. Leg°. *3384.*

(2) *Consideratione d'alcuni punti principali sopra gli affari de Grigioni.* dicembre 1670. Arch. di Stato Lombardi. Culto. *2166.* — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 10 aout 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 11 — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 21 octubre y 29 noviembre 1673. Arch. Gen. Simancas. Estado. Leg°. *3384.*

(3) *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 20 luglio e 13 agosto 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *al governatore.* Coira, 14 settembre 1672. *Ibid.* — *Instruttione per il Sr decano Matthia Schgyer di quanto devra rappresentare a Mons.r Ill.mo Nuntio Odoardo Cibo, a nome di Monsgr Vescovo di Coira e suo capitolo, con occasione che per altri affari si porta a Lucerna.* Coira, 20 aprile 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Zurich an Luzern.* 4. 11. Oktober 1673. St-Arch. Luzern. Graubunden X. — *Casati alli cantoni cattolici.* Coira, 12 dicembre 1673. *Ibid.*

(4) *L'arcivescovo di Seleucia alle Tre Leghe.* Lucerna, 12 ottobre 1672. Kantonsarchiv Chur. Akten (1669—1672). — „Qui poi ho ritrovato le cose assai esacerbate, si per l'insolenza delli protestanti, quanto per il mal governo delli cattolici e l'ostinazione degl'ecclesiastici." *Casati al governatore di Milano.* Coira, 7 giugno 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(5) *Punti d. doglianza delle communi Tre Leghe per gl aggravi che si commettono nella Valtellina contro il capitolato.* 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) „Per haver di propria autorità, ancorche col pretesto che fosse solo per modo di provisione, provisto la cura di Tomilio con due padri, laddove fin hora quel luogo fu sempre servito da preti." *Casati al gran cancelliere di Milano.* Coira, 2 novembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Contra protesta de' Griggioni evangelici a que' cattolici concernente l'introduzione de capucini nella cura di Tomiglio.* Coira, 14 febbraio 1673. *Ibid.* Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Nidardo ad Osuna,* sobre los capuchinos del lugar de Tomillo, 25 marzo 1673; *El cardal Altieri al nuncio de Lucerna.* misma data: *Consulta de 20 junio 1673 en razon de las inquietitudes que han motivado en Grisones algunos capuchinos en el lugar de Tomilio.* — *Consulta de 7 diciembre 1673 sobre diferencias que en materia de religion penden en Grisones.* Arch. Gen. Simancas. Estado. *3384.* — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 2 maggio: Coira, 18 giugno 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Osuna al cardenal*

et cela en dépit de l'opposition de l'évêque de la Cadée,[1] entretenait, ainsi qu'il a été dit plus haut, une agitation pernicieuse dans le Domleschg et les régions avoisinantes.[2] Que le départ volontaire de ces religieux dût aplanir bien des difficultés, la chose ne faisait pas doute.[3] On le souhaitait à Madrid et à Milan,[4] mais on approuvait aussi dans ces deux villes les réserves qu'apportait Casati à ne pas paraître s'immiscer dans un différend scabreux entre tous et sa résolution de se retirer durant quelques semaines à Lucerne.[5]

En se dérobant par avance aux instances qu'il pressentait devoir lui être adressées par ses coreligionnaires grisons, l'ambassadeur d'Espagne cherchait à gagner du temps. Il y fût peut-être parvenu sans les intrigues du nonce.[6] A la suggestion de ce dernier, les catholiques firent prévenir de façon catégorique Casati, qu'à défaut de la promesse de son assistance, ils se verraient contraints de recourir à celle du ministre français à Soleure.[7] Cette menace semblait sérieuse. Il y répondit de Coire, le 13 septembre 1673, en les assurant que, si elle était mise à exécution, le gouverneur de Milan se saisirait incontinent des passages des Alpes rhétiques.[8]

Plus les dissensions intestines augmentaient au sein des Trois Ligues, plus la tâche assignée à l'ambassadeur d'Espagne apparaissait lourde à accomplir. Elle l'eût été davantage encore, si d'autres puissances étrangères avaient suivi l'exemple du Vatican. Toutes s'en abstinrent d'ailleurs. La régence d'Innsbruck

---

*Nidardo*. Milan, 11 mayo 1673; *á Casati*, misma data. — *Notitia de controversias religionarias en Grisones*. 28 giugno 1673. Arch. di Stato Lombardi. Culto. Conventi Capucini. n° 1620. — *Cibo ad Altieri*. Einsiedeln, 9 settembre 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII.

(1) *Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 15 agosto 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *L'arcivescovo di Seleucia alle Tre Leghe*. Lucerna, 2 marzo 1672. Kantonsarchiv Chur. Akten (1662—1672). — *Casati al governatore di Milano*. Coira, 21 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri. — *Ristretto di ciò che è stato riferito nella congregazione de Propaganda fide tenuta il dì 26 marzo 1673 in proposito dell'affare di Tomillo*. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII. — *Casati ad Osuna*. Coira, 12 mayo 1673. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3384.

(3) *Casati al governatore di Milano*. Coira, 18 giugno 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati Svizzeri.

(4) *Casati al governatore di Milano*. Coira, 18 giugno 1673. loc. cit.; *al medesimo*. s. d. 1673. („Para no confundir ...") Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. 2022. — *Osuna a la reina*. Milan, 18 de enero 1674. — *Consulta del Consejo de Estado*. Madrid, 24 de febrero 1674 (el marqués de Castel-Rodrigo; el conde de Ayala). Simancas. Estado. 3385.

(5) *Casati al governatore di Milano*. Lucerna, 24 febbraio 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri; *al medesimo* (s. d. 1673). („Para no confundir ...") Arch. Gen. Simancas. Secretarias provinciales. 2022. — Jecklin. op. cit. I. n° 1884.

(6) *Cibo ad Altieri*. Einsiedeln, 9 settembre 1673. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII.

(7) „Detti cattolici discorrano di più di voler mandare a Spagna et a Vienna a ricercare aiuto et assistenza et che, non potendo ottenerla, riccorreranno alla Francia, e, perche cerco di persuaderli, facendoli conoscere che per il mezzo di S. Ecc^za si possa far lo stesso senza ingelosire nessuno, si dolgono perciò che io non sia più ardente." *Casati al governatore di Milano*. Coira, 28 settembre 1672. Arch. di Stato Lombardi. Svizzeri. Culto. 2767. — „Publicando (li Grisoni) di voler ricorrere ad aiuti forestieri piuttosto di cedere in maniera alcuna in materia di religione." *Del medesimo al medesimo*. Coira, 20 e 25 settembre 1673. *Ibid.* — *Casati ad Osuna*. Coira, 2 de octubre 1673 y 24 de octubre 1674. Arch. Gen. Simancas. Estado. 3384; Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Casati alla dieta di Coira*. 13 settembre 1673. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano*. Coira, 20 settembre 1673. loc. cit.

dépêcha bien sur les bords de la Plessur l'un de ses conseillers, le comte Maximilien Trapp de Churburg, mais ce fut avec la mission de travailler au rétablissement de la concorde parmi les Grisons et d'aider à dissiper les malentendus existant entre le gouvernement de Coire et ceux des petits cantons. (1) Quant au Louvre, encore que « le pieux dessein » du nonce à Lucerne n'y recueillît que des éloges, (2) il n'inclinait pas à cette heure à entretenir des troubles chez ses anciens alliés de la région du Splügen, (3) ni à passer outre à l'exécution d'un projet que lui suggérait Avaux, son ambassadeur à Venise, à l'effet de se rendre maître de la Valteline ou de renouer des négociations avec les Trois Ligues. (4)

Dénoncé aux capucins de Tomils comme leur ennemi personnel et comme le défenseur attitré d'une alliance qui faisait le malheur de ces derniers, (5) Casati comprit enfin le danger à quoi il exposait son œuvre en continuant à se désintéresser des dissensions intestines de ses hôtes. Il s'offrit en conséquence à rechercher avec eux un terrain d'entente. Les protestants, auxquels allaient ses sympathies politiques, (6) s'y montraient d'ailleurs favorables. (7) Mais les catholiques ne se rallièrent que de mauvaise grâce à son dessein. (8) Une sorte d'armistice d'une durée de six mois fut, à sa recommandation, décrété dès octobre 1673, par les communes souveraines. (9) Ce répit lui donna le loisir de

---

(1) *Il capit° Rodolfo Travers a Cibo.* Vienna, 3 novembre 1672. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVI.

(2) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 25 agosto 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „La conjoncture n'est pas bonne pour favoriser le pieux dessein de Mr le nonce à l'esgard de quelques ministres protestans qui se sont introduits chez les Grisons . . ." *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Dié, 26 août 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII 58.

(3) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Dié, 26 août 1673. loc. cit.

(4) „[Un Grison, appelé Planta] d'une des plus considérables familles [de ce pays là, où il n'habite point] à cause qu'il [est catholique et qui se tient à Véronne, m'a fait faire] une proposition qui me semble mériter d'estre du moins escoutée. [Il propose de faire renoncer les Grisons à l'alliance qu'ils ont avec l'Espagne et de la faire changer en faveur de la France aux mesmes conditions]. [Ce Planta prétend s'ayder aussi bien ... de l'exemple d'un Mr Moro, qui fust récompensé d'un évesché pour avoir parlé publiquement en faveur de la couronne impériale.]" *Avaux à Pomponne.* Venise, 27 janvier et 10 mars 1674. Aff. Etr. Venise. XCV. 114, 140. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 24 février 1674. Aff. Etr. Suisse. XLIX. 36. — *Avaux à Pomponne.* Venise, 24 février 1674. Aff. Etr. Grisons. XI. pièce 5. — *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Bade, 3 mars 1674. Aff. Etr. Suisse. L. 107.

(5) „La commune voce de' poveri oppressi cattolici è che la lega con Spagna sia la rovina della nostra santa fede cattolica." *Fra Paolo d'Agnosino, capucino, a Casati.* Tomillio, 3 settembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 13 octobre 1673 (Ire). Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 106.

(7) „Et alli protestanti accennare la raggione necessaria di non intorbidar il loro stato in congiontura cotanto stravagante et massime trattandosi di cose di così poca sostanza per ambe le parti." *Casati al governatore di Milano.* Coira, 2 ottobre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 12 octobre 1673. Arch. Guerre. CCCXLVIII. 222, 240. — *Casati ad Osuna.* Coira, 16 de octubre 1673. Arch. Gen. Simancas. Estado. Lego. 3384.

(8) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 12 septembre 1673 (Ire). Aff Etr. Suisse. XVIII. 75. *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 12 octobre 1673. loc. cit.

(9) *Casati ad Osuna.* Coira, 16 de octubre 1673. loc. cit. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 21 octobre 1673. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Nouvelles de Paris,* 16 novembre 1673. Gazette d'Amsterdam du 16 novembre 1673. n° 46. — *Les Trois Ligues à Casati.* Coire, 18 décembre 1673 et 6/16 janvier 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — Jecklin. op. cit. I. n° 1882.

se procurer les fonds indispensables à la continuation de sa mission, de calmer dans une mesure appréciable les réclamations pécuniaires que les Grisons se préparaient à adresser au gouverneur de la Lombardie[1] et de tenter de déjouer certaines intrigues tendant à la constitution d'un tiers parti dont les membres se recrutaient parmi les adversaires de l'Espagne.[2] Il lui permit même de se porter à nouveau en Suisse, où la situation revêtait un caractère de gravité exceptionnel aux frontières de la Franche-Comté.[3] L'expiration du délai de six mois obtenu par lui avant son départ de Coire le surprit à Lucerne. Son espoir de le faire prolonger fut déçu[4] et devait l'être d'autant plus sûrement, qu'en dépit des appels réitérés de ses partisans sur les bords de la Plessur,[5] l'importance des événements survenus en Helvétie le contraignait à ne point interrompre de quelque temps son séjour dans ce pays.[6] Or l'absence de tout représentant de l'Escurial ne pouvait que nuire aux intérêts de celui-ci en Rhétie, où les passions politiques et religieuses sévissaient presque aussi violemment qu'en 1618.[7] Par surcroît de disgrâce, deux incendies désolèrent dans ces entrefaites le chef-lieu de la Cadée. Le premier, qui éclata le 20 mars, y détruisit plus de quatre-vingt maisons.[8] Le second, peu de semaines après, fut à la vérité moins considérable. Mais il fournit aux fauteurs de troubles l'occasion de constater que les immeubles anéantis appartenaient tous à des protestants et d'insinuer par suite que les adversaires confessionnels de ceux-ci avaient eux-mêmes déchaîné volontairement ce fléau.[9] En réalité l'intervention pressante des députés helvétiques réunis à Bade en février 1674

(1) *Relacion del embaxador conde Casati á Su Magd.* Bada, 19 julio 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *Li capi et alcuni consiglieri delle communi Tre Leghe congregati in Coira a Casati.* Coira, 23 luglio 2 agosto 1671. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *El principe de Ligne á la reina.* Milan. 16 agosto 1671. Simancas. Estado. *3385.* — *Memorial del abad Don Antonio Baldiron, residente de la republica de Grisones, á Su Magd.* Madrid (octubre 1671). *Ibid.*

(2) *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid. 21 de febrero 1674 (el marqués de Castel-Rodrigo: el conde de Ayala). Arch. Gen. Simancas. Estado. *3385.* — *Ihr Exc' Graffen Casati Project wegen Religionstreit.* 1674. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673 1675).

(3) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 19 giugno 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati à Fribourg.* Lucerna, 14 dicembre 1673. Arch. d'Etat Fribourg. Espagne-Milan. II.

(4) *Il vescovo di Coira a Casati.* Coira, 6 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati alle Tre Leghe.* Lucerna, maggio 1671. *Ibid.* — *Die Haupter u. s. w. an die Gemeinden.* Chur, 24. Mai 3. Juni 1674. St-Arch. Chur. Akten (1673 -1675). — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 7 giugno 1674. loc. cit.

(5) *Il vescovo di Coira a Casati.* 15 maggio 1674. loc. cit.

(6) *Il landammano Paolo Gianaccio a Casati.* febbraio 1675. loc. cit. — *Li capi et alcuni del Consiglio delle Tre Leghe Grise a Casati.* Coira, 13,23 febbraio 1675. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 marzo 1675. loc. cit.

(7) *Li homini dell' intiera catholica chiesa et agenti di essa in Poschiavo alli capi dell' eccelse Tre Leghe a Coira.* 20 marzo 1672. Kantonsarchiv Chur. Akten (1669- 1672). — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 giugno 1673 e 1° marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) „o per accidente, o, come altri dicono, per fuoco celeste." *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 4 aprile 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII. — *Cibo ad Altieri.* Lucerna, 6 aprile 1674. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVIII. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 7 giugno 1674. loc. cit. — *Les Quatre Ministraux et Conseil de la ville de Neufchastel aux Bourgmaistre et Conseil de la ville de Chur.* 16/26 mars 1675. St-Arch. Chur. Akten (1673- 1675).

(9) *Casati al governatore di Milano.* Bremgarten, 31 marzo 1674; Lucerna, 7 giugno 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi al duca di Savoia.* Bada, 4 aprile 1674. loc. cit.

devait être impuissante à changer le cours des événements dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn.[1] Et l'on s'en rendit si bien compte au Vatican que le nonce à Lucerne reçut pour instructions de ne plus s'opposer au départ des capucins de Tomils.[2]

Seule une puissante diversion politique était capable d'enrayer la marche ascendante des troubles auxquels participaient les adeptes de l'une et de l'autre croyance dans la Rhétie de deçà les monts. Cette diversion fut à la fois l'œuvre de l'ambassadeur de Louis XIV et celle de son collègue espagnol. Lorsque, en juin 1674, Saint-Romain se rendit au camp de la Loye afin d'y prendre les ordres de son souverain, les entretiens de celui-ci avec son ministre en Suisse ne portèrent pas uniquement sur les affaires de la Franche-Comté. Ils embrassèrent l'ensemble des relations entre la France et les divers Etats du climat des Ligues, et la question de l'opportunité d'une énergique démarche à Coire y fut agitée.[3] Quelques semaines plus tard, le *landammann* des Dix Droitures, Hercule de Salis, que certains bruits venus de Paris représentaient comme désigné d'ores et déjà pour occuper le poste de résident du roi dans les Trois Ligues,[4] conférait à Soleure avec l'ambassadeur et obtenait de lui l'assurance que, si ses compatriotes consentaient à révoquer les traités de Milan de 1639, le Louvre leur ferait payer comptant 300.000 Livres et accorderait à leurs officiers à son service de sérieux avantages.[5]

Cette nouvelle campagne diplomatique, dont l'écho parvenait jusqu'en Piémont,[6] provoqua de la part de Casati de très vives ripostes. Aussi bien elle l'engagea à reprendre le chemin des Grisons, où, de Milan, on le chargeait de préparer le passage, d'ailleurs différé dans la suite,[7] de troupes allemandes

---

(1) *Mehren der ehrsamen Gemeinden evangel. Religion betreffend die Kapuziner und Religionsstreitigkeiten in Tomils, Stella und Puschlav.* 5. Januar 1674. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675). *Die Abgesandte der XIII Orte an die III Bünde.* 7. Juli 1674. *Ibid.* Eidg. Absch. VI.I. 910 *p* (Baden, 25. Februar 1674): 930 *d* (Baden, 1. Juli 1674).

(2) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 1° marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. *Osuna á la reina.* Milano, 28 marzo 1674. Arch. Simancas. Estado. 3385. *Osuna á Casati.* Milan, 28 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Consulta del Consejo de Estado.* Madrid, 24 de abril 1674 (El cardenal Aragon; el duca de Albuquerque; el almirante de Castilla). Arch. Simancas. Estado. 3385. — *Die Haüpter u. s. w. an die Gemeinden.* Chur, 24. Mai 3. Juni 1674. St-Arch. Chur. Akten (1673-1675). — *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 18 septiembre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) „Je ne voy pourtant aucun jour à les ramener (les Grisons) dans nostre alliance ; mais ce petit commerce ne laisse pas de donner de l'inquiétude au comte Casati." *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 octobre 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 111. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 9 luglio 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Il landammann Gianatio a Casati* (s. d. 1675). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 5 enero 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Il landammann Gianatio a Casati.* 20 novembre 1674. *Ibid.*

(6) *Il duca di Savoia a Leonardi.* Torino, 20 luglio 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(7) „Aborrendo l'Alemanno naturalmente il mare, per breve che ne sia il traghetto." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 8 gennaio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

à destination de la Sicile.[1] Il était temps. Durant son absence, deux transfuges du parti espagnol, le commissaire Jean de Travers[2] et le doyen du chapitre de la Cadée, Mathieu Schgier, dont l'entente devait être au reste de courte durée, avaient noué des intrigues,[3] non point, ainsi que le bruit en courait, dans l'intention de favoriser le rachat du Prættigau par l'archiduc de Tyrol,[4] mais bien afin de déposséder la famille de Planta de l'administration de la seigneurie de Räzüns, la seule des communautés de Rhétie sur laquelle la régence d'Innsbruck eût conservé son privilège de juridiction.[5] Arrogante et hautaine envers les cantons suisses, la diplomatie autrichienne ne l'était pas moins à l'égard des Trois Ligues, dont ses agents remettaient sans cesse en question l'autonomie.[6] D'autre part, les rapports s'aigrissaient chaque jour davantage entre le nonce et le gouvernement de Coire, accusé par lui de violer les immunités ecclésiastiques en Valteline.[7] L'occasion de rétablir le prestige de sa couronne parmi les anciens alliés de son père dans la région du Splügen était trop tentante pour que le roi Très-Chrétien ne cherchât pas à en profiter.[8] En vérité les avances de Saint Romain aux chefs du pays avaient échoué. Le secrétaire-interprète Tschudi, qui s'en était fait l'entremetteur, se voyait l'objet de mesures de rigueur,[9] et la promesse que les Grisons continueraient à demeurer fidèles à leurs engagements envers l'Escurial venait

(1) *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 27 julio 1674, 15 enero y 20 febrero 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 24 ottobre; Lucerna, 21 dicembre 1674. *Ibid.* — *Casati alli capi grigioni.* gennaio 1675. *Ibid.* — *Li capi delli communi Tre Leghe a Casati.* Coira, 6 gennaio 1675. *Ibid.* — *Casati alle Tre Leghe.* Lucerna, 8 gennaio 1675. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673–1675). — *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 25 janvier 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 13. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 7 e 21 febbraio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(2) „Il commissario Giovanni Travers è l'uomo più discreditato e maligno, per non dir altro, che sia in tutto il paese de Grigioni, abbenche cattolico e fra li più ricchi." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 30 gennaio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 7 giugno 1673 e 20 novembre 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Aarau, 25 février 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 105. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 7 giugno 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(5) *Osuna á Casati.* Milan, 30 enero 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 maggio, 28 agosto e 20 novembre 1675. *Ibid.* — „En Grisones me pesa que no se camine por los de Insprugh con la atencion que pide la costitucion de las cosas, especialmente la casa Planta . . ." *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 20 de mayo 1675. *Ibid.* — *Die III Bünde an den Kaiser.* Chur, 8. 18. September 1675. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675). — *Casati al marqués de Los Balbases.* Coira, 12 octubre 1675 — „L'affare di questa giurisdizione di Räzuns è la pietra di scandalo in questo paese." *Del medesimo al medesimo.* Coira, 2 novembre 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Die Ober Oesterr. Räthe an Domdekan Schgier.* Innsbruck, 8. November 1675. Kantonsarchiv Chur. Akten (1672–1675) — *Die III Bünde an den Kaiser.* Chur, 12. May 1677. *Ibid.* (1676—1677). — *Relazione del successo della Signoria di Räzuns fatta dal Alfonso Casati nel mese di febbraio 1679.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni.

(6) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 maggio 1675 loc. cit.

(7) *Risposte sopra alle contraventioni seguite in Valtellina et contadi di Bormio et Chiavenna nell' 1674 contro la dispositione del capitolato di Milano.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 10 luglio 1675. *Ibid.*

(8) *Casati a Ligne.* Lucerna, 5 dicembre 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(9) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 1 aprile 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

d'être donnée à nouveau au représentant de ceux-ci auprès de lui.[1] Mais la possibilité d'un recours à la force ne semblait pas exclue et elle suffisait à justifier les appréhensions du peuple de Rhétie.[2]

Ainsi qu'il a été dit ailleurs, l'ambassadeur d'Espagne à Lucerne et à Coire attachait une importance extrême à ce que les liens existant entre les Trois Ligues et certains cantons suisses ne se resserrassent pas davantage, si grande était sa crainte que son collègue français ne réussît, par le moyen des Confédérés d'Helvétie, à débaucher les Grisons de leur alliance avec la Couronne Catholique.[3] En septembre 1673, alors que le comte de Stahrenberg, dépêché à Innsbruck par le gouverneur de la Franche-Comté à l'effet d'y signaler le danger suspendu sur la province jurassienne, s'était, à son passage à Zurich, enquis des dispositions des autorités de cet Etat à l'égard de la maison d'Autriche, il n'avait pas jugé opportun de s'arrêter à Coire aux mêmes fins.[4] En cette conjoncture, bien que la situation lui parût presque aussi grave qu'en 1647, au temps où les armées de Turenne et de Wrangel s'approchaient du lac de Constance,[5] Casati s'efforçait de rassurer ses hôtes, comme il devait le faire à nouveau l'année suivante,[6] et de les convaincre que le roi Très-Chrétien avait trop d'ennemis sur les bras pour songer à en augmenter volontairement le nombre.[7] Or les événements se chargeaient de démentir au jour le jour cet optimisme intéressé. De même que l'empereur, persuadé que l'enceinte de Bâle ne résisterait pas douze heures à l'assaut des troupes françaises, complétait en hâte les défenses des villes forestières du Rhin,[8]

---

(1) *Die Haüpter und Räthe gemeiner III Bünde an Casati.* Chur (1674). Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675). — „Per le transgressioni della gente griggiona che serve in Francia, hanno riservato il castigo all'arbitrio delle communità et fatto intimare alla casa del colonello Salice et altri capitani che si trovorono nell'ultima battaglia di Seneff dieci milla scudi di pena a chiunque di loro caderà più in tali transgressioni." *Casati al governatore di Milano.* Coira, 3 ottobre 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Le Tre Leghe Grise a Casati.* Coira, 19/29 marzo 1675. *Ibid.* — *Ligne á Casati.* Milan, 21 marzo 1676. *Ibid.*

(2) *Leonardi à Saint-Thomas.* Lucerne, 2 août 1674. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII.

(3) „Li Grisoni si dolgono con qualche sentimento che, trattandosi della diffesa commune, non siano stati invitati alla medesima dieta (di Bada) ... mentre si ha sempre cercato, per il maggior servitio di S. Mà, di divertire per il possibile l'intervento dei medesimi Griggioni a tali diete per ovviargli il modo di trattare con gli ambasciatori di Francia et sentire le loro propositioni." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 31 maggio 1674; Coira, 22 maggio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Ordination der Haüpter und Räthe gegen Oberst Rudolf von Salis und bündner. Offiziere in französ. Diensten sich nicht, dem Capitulat zuwider, im Felde gegen Spanisch-Oesterreich- und Reichstruppen brauchen zulassen. 16. September 1674.* Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675). — *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 3 junio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Alfonso Casati alla dieta di Coira.* Coira, 13 settembre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(5) *Casati al governatore di Milano.* aprile 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 27 marzo 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *El rey de España á las Tres Ligas.* Madrid, 26 junio 1674. Kantonsarchiv Chur. Akten.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 2 ottobre 1673. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(8) *Notitie riservate ad aures di S. Mà Christianissima* (da Christof. Moro). (art. XVI) 1673. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 198. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 7 marzo 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

de même le roi Catholique appréhendait que ses alliés de Rhétie ne fussent pas en état de résister à une attaque brusquée venant de Bregenz, attaque qui eût entraîné la perte de la Valteline et par contre-coup celle de la Lombardie, que ses garnisons épuisées ne se trouvaient plus en mesure de garantir d'une invasion.(1) Dans ces circonstances, le plus minime incident devait suffire à provoquer une panique au sein des Trois Ligues. Cet incident se produisit, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, en février 1675. A cette date, le Sr de La Haye-Ventelay,(2) ancien ambassadeur à Constantinople, nommé envoyé extraordinaire de Louis XIV en Bavière, se préparait à gagner l'Allemagne par la voie des Grisons, après s'être rencontré à Saint-Gall avec son prédécesseur à Munich, le duc de Vitry, lequel se portait à Soleure.(3) Accompagné d'une vingtaine de cavaliers, il s'arrêta à Untervatz et au Luziensteig, dont il reconnut l'assiette et eut une conférence avec le colonel Rodolphe de Salis.(4) Réveillés en sursaut de leur indolence, les magistrats de Coire se crurent à la veille d'une catastrophe et mirent tout en œuvre à l'effet de la conjurer.(5) A les entendre, tandis qu'une armée française s'apprêtait à se saisir de Constance et des villes forestières,(6) vingt mille Bavarois méditaient d'envahir le Tyrol, puis d'attaquer

---

(1) *Notitie riservate, ecc.* loc. cit. — *Osuna á la reina.* Milan, 14 septiembre 1673. Simancas. Estado. *3384.* — *El principe de Ligne al marqués de Los Balbases.* Milan, 27 febrero 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Junta de Grisones sobre assistirlos en los atentados de los enemigos.* Milan, 5 marzo 1675. *Ibid.* Trattati. Svizzeri e Grigioni.

(2) et non *le duc de Vitry. Contra : Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 28 febbraio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(3) *Casati alle Tre Leghe Grise.* Lucerna, 27 febbraio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Vitry à Pomponne.* Munich, 9 et 16 janvier; St-Gall, 5 février 1675; *De La Haye à Pomponne.* St-Gall, 5 février 1675. Aff. Etr. Bavière. XX. 24, 25; XXII. 46, 64. — „Nous sommes arrivés en mesme temps à St-Gall, le 4e de ce mois, Mr le duc de Vitry et moy ... Il estoit parti de Munic le 26e janvier ... Il jugea à propos que je prisse mon chemin par les Grisons, pour revenir gaigner le Tirol ... Je partis de St-Gall, le 7e de ce mois. J'allay passer le Rhin sur un assez meschant pont au bout de la Suisse, vis-à-vis le chasteau de Gouttemberg, appartenant au comte d'Oenems (Hohenems) ... Je vins à Mayenfeld et j'arrivay à Zitzers, où je trouvay le colonel Salis, qui ne jugea pas à propos que je continuasse mon chemin dans les Grisons, tant par les difficultez qui se trouveroient à passer les montagnes pour entrer dans le Tyrol ... que parce qu'ayant quatorze personnes avec moy, cela donneroit du soupçon par tous les lieux des Grisons où je serois obligé de m'arrester; que l'ambassadeur d'Espagne, qui estoit à Lucerne, pourroit estre facilement averti du chemin que je prendrois et en donner advis assez à temps à Inspruk pour me faire arrester ...“ *De La Haye au roi.* Munich, 20 février 1675. Aff. Etr. Bavière. XX. 38. — *Li capi et alcuni del consiglio delle Tre Leghe Grise a Casati.* Coira, 13/23 febbraio 1675 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 25 febbraio 1675. *Ibid.* — *Il landammano Paolo Gianaccio a Casati.* febbraio 1675. *Ibid.* — *Der Röm. Keyserl. Mt und Oberösterr. Geheimb und Deputierte Räthe an die III Bünde.* Innsbrugg, 5. März 1675. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675). — *El principe de Ligne á los cabos y consejeros de las Tres Ligas Grisas* Milan, 6 de marzo 1675. *Ibid.* — *Tschudi à Saint-Romain.* Coire, 3/13 mars 1675. Aff. Etr. Grisons. XI. pièce 11e. — *Le colonel de Salis à Saint-Romain.* Zizers, 19 mars 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII 66. — *Il conte d'Altems al congresso di Coira.* Ems, 21 marzo 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 22 et 29 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 294, 300. — *Alf Casati alle Tre Leghe.* Coira, 26 marzo 1675. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675). — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 23 maggio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(5) *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 12/22 febbraio 1675. Frari. Zurigo (1674—1684). — *Carl Friedrich Graf zu Ems an die III Bunde.* Ems, 21. März 1675. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675).

(6) *Les III Ligues aux XIII cantons.* Coire, 20/30 mars 1675. Aff. Etr. Grisons. XI. pièce 8e.

Milan avec l'appui des troupes piémontaises.[1] Or, en face d'un danger pressant, les compatriotes de Jenatsch demeuraient désarmés.[2] Le Luziensteig, où un millier d'hommes à la solde lombarde eussent dû se rassembler à la première alerte, n'avait pas de garnison.[3] En hâte, à la vérité, le gouvernement d'Innsbruck faisait fortifier le château de Räzüns, mais c'était bien plutôt en prévision d'un soulèvement des paysans de la Ligue Grise[4] que d'une résistance à opposer aux ennemis du dehors, dont les quelques centaines d'auxiliaires acheminés par le duc de Bournonville vers Bregenz et Feldkirch, au reste indéfendables, eussent été incapables d'arrêter la marche victorieuse.[5]

Dès son retour à Coire, où il était impatiemment attendu, et où sa présence allait inquiéter Saint-Romain,[6] Casati se rendit compte des très grandes difficultés que présentait la situation. Prompts au découragement, les Grisons eussent capitulé devant un adversaire résolu à se saisir de leurs passages.[7] Afin de prévenir toute défaillance de leur part, l'ambassadeur espagnol fit visiter ces derniers par un éminent ingénieur de Milan, le maître de camp Baretta, et laissa entendre que le prince de Ligne, gouverneur du duché, se porterait en personne au fort Fuentes pour y arrêter certaines dispositions militaires.[8] Mais, bien que son intérêt fût de tenir ses hôtes en haleine et

(1) „L'armamento di Baviera tenda a dissegno di acquistare alcune signorie nel Tirole." *Boselli a Lionne.* Bergamo, 16 aprile 1668. Aff. Etr. Venise. LXXXVII 267vo. — „Lasciando generalmente tutti in sospetto e timore." *Li capi et alcuni del consiglio delle Tre Leghe Grise a Casati.* Coira, 13/23 febbraio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 28 febbraio 1675. *Ibid.* — *Saint-Romain à Pomponne et à Louvois.* Soleure, 22 et 29 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 294, 300.

(2) *Tschudi à Saint-Romain.* Coire, 3/13 mars 1675. Aff. Etr. Grisons. XI. pièce 11e.

(3) *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 1° marzo 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 14 marzo e 2 maggio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX — *Puntos de las cartas del Conde Casati.* 24 abril 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Osuna al marqués de Los Balbases.* Milan, 6 julio 1672. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 ottobre 1673; 14 marzo 1675 *Ibid.* Trattati. Svizzeri e Grigioni. — „Con tutto ciò non lascia d'esser un popolo violente, facile alle commozioni e nemico naturale del governo e delle buone case ed autorità, con una compadronanza tale che tutti comandono e nissuno ubbidisce." *Casati al governatore di Milano.* Coira, 18 ottobre 1673; 1° aprile 1675. loc. cit.

(5) „In Constanza è grande pusillanimità." *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 febbraio e 20 marzo 1675. loc. cit. — *Il colonello Giov. Kreiss, governatore di Bregenz, a Casati.* 30 marzo 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 3 aprile 1675. *Ibid.* — *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 6 mayo 1675. loc. cit. — „En Grisones me pesa que no se camine por los de Insprugh con la atencion que pide la costitucion de las cosas, especialmente la casa Planta, come V. S. dice." *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 20 mayo 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(6) *Casati alle Tre Leghe.* Ragatz, 10 settembre 1674. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675). — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 marzo 1675 Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 23 mars 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(7) *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 6 marzo 1675. loc. cit. — „Il y a quelque grand artifice au voyage du comte Casati aux Grisons." *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 16 mars 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 20 marzo 1675. loc. cit.

(8) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 22 febbraio e 20 marzo 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 1° marzo 1675. *Ibid.* — *Nouvelles de Milan.* 3 avril 1675. Gazette d'Amsterdam du 30 avril 1675. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 2 maggio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

d'exagérer au besoin l'imminence du péril suspendu sur eux,[1] il s'attacha à les empêcher de décréter la levée en masse de leurs milices, dans la crainte de déchaîner un mouvement populaire dont la direction lui eût échappé.[2]

Dès lors toutefois que le lieutenant du roi Catholique dans la Haute-Italie n'était plus en état de les secourir, il semblait indispensable que, du consentement de celui-ci, les Grisons trouvassent auprès de quelque autre de leurs voisins un appui efficace. Or on répugnait à Madrid à les voir s'adresser au Sénat de Venise, dont la politique ambiguë éveillait les soupçons des conseillers de Charles II.[3] On ne souhaitait pas davantage qu'ils se rapprochassent des Suisses.[4] C'était donc à tort que certains ministres étrangers accrédités à Lucerne attribuaient à leur collègue espagnol la paternité d'un projet d'union très étroite entre les cantons et le gouvernement de Coire.[5] L'idée première de ce resserrement des combourgeoisies helvéto-grisonnes appartenait en propre à Saint-Romain, lequel espérait par ce moyen détacher les Trois Ligues de l'alliance de l'Escurial et les ramener à celle du Louvre.[6] Dans le même temps, au contraire, Casati s'attachait et réussissait à faire écarter l'invitation adressée de Zurich aux autorités de la Rhétie d'adhérer, en plus du *Défensional* suisse, à une ligue commune à tous les Etats de la région des Alpes et du Jura.[7] Il y fut aidé au reste par les magistrats des *Waldstætten*, que les excès confessionnels du parti dominant dans les hautes vallées du Rhin et de l'Inn ne prédisposait évidemment pas à accroître la prépondérance de l'élément

(1) *Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 27 febbraio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 2 maggio 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — *Ligne a Casati.* Milan, 6 maggio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) *Casati alle Tre Leghe Grise.* Lucerna, 27 febbraio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 14 marzo 1675. loc. cit. — *El principe de Ligne á Casati* Milan, 27 marzo 1675. loc. cit. — „Considerabile è però sempre il pericolo di mettere le armi in mano di questo popolo.“ *Casati al governatore di Milano.* Coira, 1° aprile 1675. loc. cit. — *A. Malapert aux Etats-Généraux.* Bâle, 27 mai/6 juin 1676. Ryksarchief. La Haye. Zwitserland. Secrete Brieven. 1672—1692.

(3) *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 8 abril y 6 mayo 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati a Ligne.* Coira, 23 aprile 1675. loc. cit. — *Puntos de las cartas del conde Casati.* 24 abril 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Zürich an die III Bünde.* 3./13. Oktober 1674. Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675). — *El principe de Ligne á Casati.* Milan, 8 abril 1674. loc. cit. — *Casati al governatore di Milano.* Coira, 23 aprile 1675. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 971 *b* (Baden, 30. Juni 1675).

(5) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 11 aprile 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(6) *Zürich an die III Bünde.* 3./13. Oktober 1674. loc. cit. — „Il semble encore qu'il seroit à propos, pour rétablir le Corps helvétique en son entier, que les Grisons entrassent en mesme temps dans l'alliance générale de France, qui est la seule qui comprend tout le Corps helvétique ... car l'accord héréditaire n'est pas une alliance, comme vous savez, mais une simple convention pour la bonne voisinance des Suisses avec la Franche-Comté et avec les pays extérieurs d'Autriche seulement.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 13 avril 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX.

(7) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 17 e 23 aprile 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Notitie riservate ad aures di Sua Mà Christma.* loc. cit.

protestant au sein de la Confédération.(1) Le plan formé par l'ambassadeur d'Espagne était autre. Ce fut en effet à sa suggestion que des envoyés de la régence d'Innsbruck se présentèrent devant la diète réunie sur les bords de la Plessur en mars et y proposèrent la conclusion d'un accord fixant l'importance des secours que seraient tenus de se prêter, au cas d'une invasion franco-bavaroise, les populations du Vorarlberg et des Trois Ligues.(2) Avec de l'argent en mains, le ministre de l'Escurial fût peut-être parvenu à ses fins. A défaut de cette suprême ressource, il ne put s'opposer au rejet des offres autrichiennes.(3) D'une part, les communes souveraines répugnaient à pourvoir à l'entretien onéreux de leurs milices au delà des frontières du pays.(4) D'autre part, l'admission de troupes étrangères au cœur de celui-ci eût éveillé le souvenir des désillusions dont avait été marqué le séjour prolongé dans les deux Rhéties de l'armée «libératrice» du duc de Rohan.(5)

**XXVII.** En cette fin d'année, où les disgrâces s'appesantissaient sur la maison d'Autriche, où la perte de la Franche-Comté et de la Haute-Alsace était définitivement consommée, où la révolte grondait en Hongrie, où elle éclatait en Sicile, c'était assurément beaucoup pour l'empereur et le roi Catholique que de maintenir leurs positions dans les hautes vallées alpestres et de conserver intactes les communications de la Lombardie avec la Souabe et le Tyrol par le Gothard et le Splügen.(6) Convaincus non sans raison qu'ils ne disposaient pas de moyens efficaces pour résister à la menace française suspendue sur leur patrie, les Grisons constataient avec satisfaction que cette menace faisait long feu. A l'autre extrémité des Ligues, l'aggravation survenue dans les différends du duc de Savoie avec Berne et Genève servait les intérêts du gouvernement de Madrid, puisqu'elle immobilisait dans cette région des

---

(1) *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 25 aprile 1675. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIX. — „Nous avons véritablement suject de bien et meurement réfléchir des affaires des Grisons et des instances qu'ils nous ont faict pour l'establissement d'une nouvelle et plus large alliance, la quelle pourroit à son temps possible estre plus désavantageuse à nostre Corps catholique qu'on ne pénètre présentement." *Zurlauben a Leonardi.* Zoug, 29 aprile 1675. *Ibid.*

(2) *Junta de Grisones sobre assistirlos en los atentados de los enemigos.* 5 marzo 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Grigioni. — *Proposizione delli deputati d'Inspruch al Congresso di Coira.* 26 marzo 1675. *Ibid.* Trattati. Svizzeri; Kantonsarchiv Chur. Akten (1673—1675). — *Leonardi al duca di Savoia.* Lucerna, 2 maggio 1675. loc. cit. — „Concernente il trattato diffensivo con li Stati austriaci circonvicini, proposto dalla reggenza d'Inspruck, hanno le medesimi communità conchiuso di non poterla fare, per l'impossibilità di mandare la loro gente fuori del paese a proprie spese, ma nel secreto il caso è l'esser stato insinuato al popolo da mal affetti di non doversi cimentar più a ricevere gente forestiera in loro ajuto per gli esempi esperimentati nei tempi passati." *Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 maggio 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(3) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 maggio 1675. loc. cit. — *Der Reichstag zu Regensburg an die III Bünde.* 4. September 1675; *Die III Bünde an die Reichsstænde zu Regensburg.* 29. September/9. October 1675. Kantonsarchiv Chur. Akten (1676—1677).

(4) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 maggio 1675. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 950c (Aarau, 11. Dezember 1674).

(5) *Casati al governatore di Milano.* Coira, 8 maggio 1675. loc. cit.

(6) *Casati alli V cantoni cattolici.* Lucerna, 15 gennaio 1676. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

troupes helvétiques dont celui de Paris eût requis sans cela l'entrée à sa solde.[1] A Fribourg et dans les petits cantons enfin, les soutiens de la cause de l'Escurial avaient lieu de se réjouir. Aussi bien, sous le prétexte que l'alliance d'Espagne, qui avait procuré aux Trois Ligues la restitution de la Valteline, constituait la meilleure des protections pour les bailliages suisses d'Outre-Monts, alors qu'en revanche celle de France était de nul secours aux catholiques dans leurs querelles avec les protestants,[2] Casati venait de remettre sur pied le projet déjà ancien de ramener à la somme fixe de trente-quatre mille ducats les pensions annuelles exigibles du monarque castillan par ses clients d'Helvétie.[3] Les termes de cet arrangement, connu dans la suite sous le nom d'*instrument de réduction*, avaient été arrêtés à Milan entre le prince de Ligne et trois députés de la diète de Lucerne,[4] et ce n'était pas sans de sérieux motifs que Saint-Romain y voyait une tentative de détacher de l'alliance de son maître six au moins des Etats de la Ligue Borromée.[5]

L'ambassadeur français était certes le dernier à méconnaître l'importance, sinon la gravité des mécomptes à quoi l'exposait l'inlassable activité de son rival et les succès partiels dont elle se trouvait couronnée. Partant il eût préféré laisser à son successeur le soin d'y faire face. Mais son rappel, décidé à sa prière instante dès la fin de juillet 1675,[6] n'était pas près de s'effectuer.[7] Robert de Gravel, désigné pour le remplacer à Soleure, tardait à prendre le chemin du Jura.[8] Il devint bientôt de toute évidence que l'année s'achèverait avant qu'il eût rejoint son nouveau poste. Pour une fois, Saint-Romain

(1) *Casati a Ligne* Lucerna, 2 gennaio 1676. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(2) Eidg. Absch. VI *A*. 990 *b* (Luzern, 16. Januar 1676).

(3) *Ligne á la reina.* Milan, 13 septiembre 1674. Simancas. Estado. *3387*. — *Casati a Ligne.* Coira, 28 ottobre; Lucerna, 5 dicembre 1675, 10 e 16 gennaio 1676. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Leonardi a Madama Reale.* Bada, 29 gennaio 1676. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XX. — *Sostanza delle clausole contenute nell' instrumento per la reduttione della pensione* (febbraio 1676). Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — „Se ha conseguido la observancia y renovacion de la Liga hereditaria y la explicacion d'ella, que tanto se ha procurado para que sus gentes no sirvan contro los Estados de V. Md y los de la augustissima Casa, pues han pretendido siempre que no se entendia la prohiviçion á mas que de no servir contro el Estado de Milan; se ha conseguido que ellos admitan que no se pague la pension á los que contravinieren á las ligas, con que seran mas puntuales en observarlas. Se ha conseguido lo que con tantos esfuerços, papeles y dinero ha impugnado la Francia: que es la positiva declaracion que los Esguizaros no haian de servirla sino es a defensa de los paises comprehendidos en sus ligas, en que no pueden intenderse los occupados despues d'ellas." *El principe de Ligne á la reina.* Milan, 24 abril 1676. Arch. di Stato Lombardi. Tesoreria. Pensioni. LI. — Eidg. Absch. VI *A*. 990 *b*; 1000 *a*.

(5) „Indi dicesi sul fatto delle negotiationi seguite ultimamente in Milano tra il Sor Principe di Ligne et li ambasciatori delli cantoni confederati con detto Stato, constantemente mi disse (Saint-Romain) esservi seguito un trattato che tendeva alla divisione del Corpo helvetico, volendo la Spagna unire seco i cinque vecchi cantoni, come ha fatto delli Grisoni. Gli risposi che credevo detti cantoni assai avveduti e prudenti per non lasciarsi indurre a un si pernicioso contratto." *Leonardi a Madama Reale.* Bada, 29 gennaio 1676. loc. cit.

(6) *Louvois à Stoppa.* Versailles, 2 août 1675. Arch. Guerre. CCCCXXVII. 14bis. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 9 août 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 67.

(7) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 9 août 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 67. — *L'avoyer de Fribourg à Casati.* 30 décembre 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(8) *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 2/12 ottobre 1676. loc. cit. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 13 novembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 108.

parut regretter le retard apporté à la convocation de la diète générale en Argovie.(1) Aussi bien il comptait la voir réunie à Bade en décembre, y faire une brève apparition, puis, confiant l'intérim de ses fonctions à La Loubère, gagner sans délai la cour.(2) Cet espoir il le nourrissait encore lorsque s'ouvrit à Aarau, le 10 janvier 1676, une conférence protestante, motivée par une demande de prêt de l'Electeur-Palatin que, coïncidence assurément singulière, l'empereur faisait arrêter vers ce même temps à Mayence.(3) Les députés des cités évangéliques furent en effet avisés par ses soins de sa retraite imminente et de la non moins imminente arrivée de son successeur.(4) Mais de ces prévisions hâtives la réalisation devait tarder durant plusieurs semaines encore. Par suite, une diète s'étant ouverte dans ces entrefaites à Bade le 26 janvier, l'ambassadeur prit le parti de s'y rendre.(5) Admis le lendemain et le surlendemain à l'audience des députés du Corps helvétique, il leur remit ses lettres de rappel, datées de Saint-Germain-en-Laye, le 21 décembre 1675,(6) exposa l'état des diverses négociations conduites par lui au cours de sa résidence à Soleure et, rompant une dernière lance avec Casati, protesta avec énergie contre l'affirmation de celui-ci que le traité franco-suisse de 1663 était purement défensif et que par conséquent les contingents des cantons au service du Louvre ne pouvaient être employés à l'offensive contre la maison d'Autriche et ses alliés.(7)

(1) *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 1er et 18 décembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 125; LIV. 161. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 6 décembre 1675. *Ibid.* LII. 128 — *Proposition faite à la diète par Mr de Saint-Romain.* Bade, 28 janvier 1676. *Ibid.* LII. 156. — *Autre proposition du même.* 28 janvier 1676. *Ibid.* LV. 135.

(2) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 15 novembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 115.

(3) *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 3 janvier 1676. Aff. Etr. Suisse. LII. 141. — *Leonardi a Madama Reale.* Lucerna, 9 gennaio 1676. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XX. — „Ha sorpreso l'avviso improviso giunto qui per espresso dell'arresto dell'Elettor Palatino fatto seguire d'ordine di Cesare dalla guarnigione imperiale di Magonza." *Ascanio Giustinian al Senato.* Parigi, 15 gennaio 1676 (2da). Frari. Francia CLVIII. n° 321. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 8/18 gennaio 1676. Frari. Zurigo (1674—1684). — *A. Malapert aux Etats-Généraux.* Bâle, 14 janvier 1676. Ryksarchief. La Haye. Zwitserland. *5970* (1661—1676). — Paul Burckhardt. Der Oberstzunftmeister Christof Burckhardt (Basler Zeitsch. für G. und A. IX. 118).

(4) *Les députés des cités évangéliques à Saint Romain.* Aarau, 31 décembre 1675/10 janvier 1676. Arch. Nat. *K 1322.* n° 115. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 8/18 gennaio 1676. loc. cit. *A. Malapert aux Etats-Généraux.* Bâle. 14 janvier 1676. Ryksarchief. La Haye. Zwitserland. *5970* (1661—1676). — Eidg. Absch. VI *A.* 989 *e* (Aarau, 10. Januar 1676).

(5) *Leonardi a Madama Reale.* Lucerna, 23 gennaio 1676. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XX. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 24 janvier 1676. Aff. Etr. Suisse. LII. 151.

(6) *Le roi aux XIII cantons.* Saint-Germain-en-Laye, 21 décembre 1675. St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte; St-Arch. Aarau. Doc. Pergamente. n° 141; Aff. Etr. Suisse. LIV. 174; *à Bâle.* même date. St-Arch. Basel. Frankr. B4 (1500—1698); St-Arch. Zürich. Missiven der franz. Könige C IV. 9; *à Berne.* même date. St-Arch. Bern. Franz. Königl. Missiven. — *Le roi à l'évêque de Bâle.* Saint-Germain-en-Laye, 21 décembre 1675. Aff. Etr. Ev. de Bâle. I. 165. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 25 décembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LIV. 162. — *Orelli al segretario del Senato.* Zurigo, 22 gennaio/1° febbraio 1676. loc. cit. — *C.-C. de Beroldingen al segretario di Stato a Milano.* Lugano, 6 febbraio 1676. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Casati a Ligne.* Lucerna, 13 febbraio 1676. *Ibid.* — Eidg. Absch. VI *A.* 992—993 *f* (Baden, 26. Januar 1676).

(7) *Négociations de Mr de Saint-Romain en 1675—1676.* Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX. — *Saint-Romain à Fribourg.* Soleure, 15 janvier 1676. Arch. d'Etat Fribourg. France. XI. — *Francesco Casati alla dieta di Bada.* Lucerna, 23 gennaio 1676. Aff. Etr. Suisse. LV. 30. — *Dernière proposition faite à Bade par Mr de Saint-Romain.* 28 janvier 1676. *Ibid.* LII. 156. — *Véritable réfutation du premier mémoire donné par le comte Casati, ambassadeur d'Espagne, aux mois de janvier et de février 1676, aux*

La venue de l'ambassadeur d'Espagne à Bade, le 30 janvier, était l'indice certain qu'un vaste plan d'action diplomatique liait entre eux les ministres des puissances coalisées contre la France.(1) De ce que celui de Charles II consentît à assister à une diète générale, ce qui ne lui était pas arrivé depuis longtemps, on devait induire que le gouverneur de Milan lui avait fait remettre des sommes importantes, que l'appui des petits cantons lui semblait assuré et que le grand-maître de la cour de l'abbé de Saint-Gall, Fidèle de La Tour, dont le prénom définissait si mal le caractère, s'était engagé à lui prêter ses bons offices.(2) En réalité il n'en alla pas autrement. Toutes les ressources de sa dialectique, Casati les mit en œuvre dans cette joute suprême afin de détruire l'effet des arguments invoqués par son rival à l'appui de la thèse du Louvre. Il y fut aidé par le résident hollandais Malapert et par un envoyé du duc de Lorraine, généralissime des armées de Léopold Ier.(3) En revanche les représentants de celui-ci et de l'archiduc d'Innsbruck lui furent peu secourables. Non pas que leurs démarches ne fussent l'exacte réplique des siennes.(4) Mais le choix pour l'accomplissement de cette mission délicate de deux personnages dépourvus de prestige et d'influence, comme l'étaient le bailli Wirz de Rudenz et son collègue Denis de Rost, s'il répondait aux préoccupations mesquines de la chancellerie de Vienne, toujours portée à traiter les Confédérés en vassaux de l'Empire, n'était certes pas fait pour faciliter le succès de la cause autrichienne au sein des Ligues.(5)

---

*Treize cantons assemblez à Bade, concernant l'alliance de France et l'accord héréditaire d'Autriche. Ibid.* LV. 156. — *Véritable et fondamentale réfutation des mémoires donnez par Mr le comte Casati aux Treize louables cantons de la Suisse assemblez à Bade aux mois de janvier et février 1676. Ibid.* LV. 176. Eidg. Absch. VI *A.* 992—993*f.* — Ryksarchief La Haye Zwitserland. Secrete Brieven. 1672 1692.

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 31 janvier 1676. Aff. Etr. Suisse. LII. 159. — *Casati a Ligne.* Lucerna, 13 febbraio 1676. loc. cit.

(2) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 30 novembre 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 187. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 31 janvier et 3 février 1676. Aff. Etr. Suisse. LII. 159, 160.

(3) *Casati alli XIII cantoni.* Lucerna, 20 dicembre 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Il duca di Lorrena a Casati.* Eschling (Esslingen). 10 gennaio 1676. *Ibid.* — *Propositione (Lucerna, 23 gennaio) et replica del Sor conte ambasciatore Alfonso Casati, con le risposte fattegli dalla dieta di Bada, et altri papelli addotti nelle dette propositioni.* Gennaio 1676. *Ibid.* — *Réponse faite par la diète au Sr Malapert, résident des Provinces-Unies.* Bade, 1er février 1676. Aff. Etr. Suisse. LV. 67 — *Seconda propositione dal Sor conte ambasciatore Casati.* Bada, 4 febbraio 1676. Arch di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Proposition faite par le député du duc de Lorraine aux députez des cantons de la Suisse assemblez à Bade, le 4 février 1676.* Aff. Etr. Suisse. LV. 77. — *Réponse faite par la diète au député du duc de Lorraine.* 4 février 1676. *Ibid* LV. 82. — *Casati a Ligne.* Lucerna, 13 febbraio 1676. loc. cit. — *Nouvelles de Strasbourg.* 18 février 1676. Gazette de France. 1676. p. 356 — *Replique de Francesco Casati aux députés de la diète.* Bade, 4 février 1677. Aff. Etr. Suisse. LV. 89. — *Malapert aux Etats-Généraux.* Bâle, 4, 9 et 14 février 1676. Ryksarchief. La Haye. Zwitserland. Secrete Brieven. 5969 (1663—1676); 7372 (1672—1697). — Eidg. Absch. VI *A.* 989—995*e, h, i, k* (Aarau, 7., 10. Januar; Baden, 26. Januar 1676).

(4) *Proposition faite devant les députés de la diète par les ministres de S. M. Impériale.* Bade, 30 janvier. *Deuxième mémoire présenté par les mêmes.* 4 février 1676. Aff. Etr. Suisse. LV. 47, 84. — *C.-C. Beroldingen al segretario di Stato a Milano.* Lugano, 6 febbraio 1676. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *Orelli al segretario del Senato a Venezia.* Zurigo, 5 15 febbraio 1676. Frari. Zurigo (1674—1681). — Eidg. Absch. VI *A.* 994 *g* (Baden, 26. Januar 1676).

(5) „Da Vienna hanno destinato di nuovo per assistere a la dieta di Bada il capo Wirz, svizzero e pochissimo grato alli cantoni, con un tal gentilhuomo di famiglia di Rost, che in vitta sua mai fu in alcuna commissione, con lo che li cantoni si confirmeranno tanto più nell' opinione della poca considerazione che ne facci S. Mà Cesarea di questo negozio." *Casati a Ligne.* Lucerna, 19 dicembre 1675. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

Au début de la diète, les députés suisses paraissaient être tombés d'accord entre eux pour affirmer à nouveau le caractère purement défensif de l'alliance de France, en dépit des déclarations contraires obtenues naguère de certains d'entre eux par Mouslier, (1) la nécessité d'interdire aux cantons pris en particulier la faculté de concéder des levées, sinon des recrues à des puissances étrangères (2) et l'obligation pour chaque Etat confédéré de châtier ses officiers coupables d'avoir «transgressé» leurs capitulations ou souscrit à l'organisation de compagnies franches. (3) Mais, dans le recès définitif, la plupart de ces motions se trouvèrent éliminées, et les décisions fermes qui leur furent substituées reçurent la pleine approbation de Saint-Romain. (4) Malgré l'opposition tenace de Zoug et de trois des *Waldstætten*, sinon de Schwytz, l'interprétation française du traité d'*Union héréditaire* de 1511 triomphait de celle que lui donnaient les agents de la maison d'Autriche. (5) Ceux-ci échouaient dans leur tentative d'inciter les Confédérés à ratifier l'«abscheid» du Rütli du 6 novembre 1674 et à entreprendre une démarche amicale auprès du Louvre en faveur du rétablissement du *statu quo ante* tant en Franche-Comté qu'en Lorraine. (6) D'eux-mêmes, les cantons renonçaient à dépêcher à Nimègue, comme ils l'avaient fait à Münster en 1646 et 1647, et se bornaient à y recommander leurs intérêts aux gouvernements de Paris, de Madrid, de Vienne et de La Haye. (7) A dire vrai, l'entente subsistait entre eux quant à l'opportunité de veiller à la sécurité des villes forestières. (8) En outre le projet venait d'être élaboré d'une missive dans laquelle les Etats suisses insistaient afin que le roi Très-Chrétien cessât d'exiger des troupes helvétiques des services autres que ceux prévus dans leurs capitulations et consentît à acquitter leurs soldes avec plus de régularité que dans le passé. (9) Mais cette menace devait d'autant moins intimider Saint-Romain, qu'il avait été convenu

(1) Eidg. Absch. VI *A*. 992 *d*, 994 *g* (Baden, 26. Januar 1676).

(2) Eidg. Absch. VI *A*. 992 *d*.

(3) *Réponse de la diète aux députés de l'Empereur*. Bade, 30 janvier 1676. Aff. Etr. Suisse. LV. 58. — *Responce donnée à Mr de Saint-Romain par les Treize cantons et coalliez à Bade, le 1er février 1676. Ibid.* LV. 66. — *A. Malapert aux Etats-Généraux*. Bâle, 9 février 1676. Ryksarchief. La Haye. Zwitserland. *5970* (1661—1676). — Eidg. Absch. VI *A*. 992 *d*.

(4) *Proiect adjousté à l'abscheid de la diète de Bade, tenue au mois de janvier 1676.* Aff. Etr. Suisse. LV. 60. — *Saint-Romain à Pomponne*. Aarau, 7 février 1676. *Ibid*. LII. 162. — *Casati a Ligne*. Lucerna, 13 febbraio 1676. loc. cit. — „Se ben le risposte siino in termini ambigui et oscuri, la conclusione ad ogni modo dello Abscheid, per quanto si diceva dal detto Sor marchese di Saint-Romain e da alcuni deputati, è favorevole alla Francia." *Leonardi a Madama Reale*. Lucerna, 13 febbraio 1676. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XX.

(5) *Prima e seconda risposta date dalla dieta di Bada a Casati*. 1° febbraio 1676. loc. cit. — *Leonardi a Madama Reale*. Lucerna, 13 febbraio 1676. loc. cit.

(6) *Leonardi a Madama Reale*. Bada, 5 febbraio, Lucerna, 13 febbraio 1676. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XX. — *Saint-Romain à Pomponne*. Aarau, 7 février 1676. loc. cit.

(7) Eidg. Absch. VI *A*. 992 *c*, 999 *k* (Baden, 26. Januar 1676); 1005 *f* (Solothurn evangel. Mai 1676); 1014 *n* (Baden, 5. Juli 1676).

(8) *Expeditio Badensis sub finem Januarii 1676*. 27 januario 1676. Arch. Ev. de Bâle (Kæfigturm). Guerre de France, 1675—1676. n° 1152. — Eidg. Absch. VI *A*. 992 *g*, 999 *i* (Baden, 26. Januar 1676).

(9) *Casati an die evangel. Orte*. Luzern. 20. Dezember 1675. St-Arch. Zürich. Spanien *A* 216[1]. n° 837. — *Memoriale wegen Gebrauchs deren in frantzös. Diensten sich befindenden Völckeren*. 1676. *Ibid*. Frankr. XVII. 133. — *Projet de lettre du Corps helvétique au roi* (non envoyé). Zurich, 15 février 1676. Aff. Etr. Suisse. LV. 143.

qu'elle ne serait mise à exécution qu'avec l'assentiment unanime des cantons et que, d'ores et déjà, des mesures étaient prises pour qu'il n'en fût pas ainsi. (1)

A tout prendre, le succès remporté à Bade en février par l'ambassadeur de Louis XIV ne fut une surprise que pour certains défenseurs à courtes vues de la cause austro-espagnole. Casati lui-même ne se nourrissait guère d'illusions à cet égard. Selon lui, l'Escurial avait encore le choix entre deux moyens pour regagner la partie: faire d'importantes levées de troupes parmi les Suisses ou mortifier ces derniers, de manière à ce qu'ils redoutassent la perte des pensions que leur servait le roi Catholique. (2) Dès lors que cette opinion n'avait aucune chance d'être écoutée, (3) il n'était pas interdit de supposer, qu'au bout d'un quart de siècle, les partisans du Louvre seraient absolument maîtres de la situation au sein des Ligues. (4) Saint-Romain disposait en effet d'une majorité incontestable dans les Conseils de la Confédération. Les cités évangéliques, Soleure, Fribourg et Glaris de l'ancienne confession avaient assuré la réussite de ses démarches en Argovie et combattu sans faiblir celles de ses adversaires espagnols, autrichiens, lorrains, voire hollandais, (5) car le souci des Bernois et des Zuricois d'endormir les inquiétudes de leurs coreligionnaires des Provinces-Unies n'équivalait-il pas à une sorte d'encouragement au roi Très-Chrétien de compter sur l'appui des auxiliaires suisses pour achever l'exécution de son dessein dans la région des Flandres? (6)

Pour atteindre à ce résultat, pour amener les protestants et plus du tiers des catholiques d'Helvétie à se rallier à la politique du Louvre, le ministre de celui-ci à Soleure n'avait point, à dire vrai, recouru aux larges distributions de deniers dont ses prédécesseurs faisaient précéder à l'ordinaire l'ouverture de semblables négociations. Les sommes versées par ses soins aux Ligues, au cours des derniers mois, n'excédaient pas celles mises à sa disposition l'année précédente. (7) D'autre part, les «querelles» n'étaient pas apaisées qui, du côté

(1) *An Zürich · Freiburg.* 11. Februar: *Basel.* 2/12. Februar: *Solothurn.* 14. Februar: *Appenzell A. R.* 8./18. Februar; *Skt Gall.* 15./25. Februar; *Bern.* 15. 25. Februar; *Schaffhausen.* 19./29 Februar; *die V cathol. Orte.* 26. März 1676. — *Zürich an die V cathol. Orte.* 21./31. März 1676. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 134—136. — *Gravel à Pomponne.* Soleure, 15 février 1676. Aff. Etr. Suisse. LIII. 8. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 23 février 1676. *Ibid.* LII. 167.

(2) „In fine io conchiusi, come conchiudo, che o non bisogna far altro capitale delli Svizzeri, o si deve trovar modo di gratificarli con qualche trattenimento militare, o di mortificarli." *Casati a Ligne.* Lucerna, 13 febbraio e 23 luglio 1676 loc. cit.

(3) *Il governatore di Milano a Casati.* Milano, 13 agosto 1674. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.

(4) *Casati a Ligne.* Lucerna, 13 febbraio 1676. loc. cit.

(5) *Casati a Ligne.* Lucerna, 2 gennaio; Bada, 5 febbraio; Lucerna, 27 febbraio 1676 e Milano, 7 settembre 1677. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. — *A. Malapert aux Etats-Généraux.* Bâle, 19/29 décembre 1675. Ryksarchief. La Haye. Zwitserland. *5970* (1661–1670). — *Leonardi a Madama Reale.* Bada, 29 gennaio 1676. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XX. — *Saint-Romain à Pomponne.* Bade, 31 janvier; Aarau, 7 février; Soleure, 23 février 1676. Aff. Etr. Suisse. LII. 159, 162, 167. — *Gravel à Pomponne.* Soleure, 15 février 1676. *Ibid.* LIII. 8.

(6) „L'adresse et l'affection du bourgmestre Hirtzel, de Zurich, président de l'assemblée (de Bade) ont paré le coup (dirigé contre nous)." *Saint-Romain à Pomponne.* Aarau, 7 février 1676. loc. cit. — Eidg. Absch. VI *A.* 997 *b* (Baden evangelisch. Januar 1676) — P. Schweizer op. cit. 338 sqq.

(7) *Balance du compte des Ligues Suisses.* 1673–1676. Aff. Etr. Suisse. LVI. 217.

suisse, naissaient de l'inexécution par l'administration royale de quelques-unes des clauses du traité renouvelé en 1663. Zurich, dont l'un des députés à Bade, le bourgmestre Hirzel avait abondé avec tant d'à-propos dans les vues de Saint-Romain,(1) continuait à se plaindre, ainsi que Saint-Gall, des entraves apportées à la jouissance de ses privilèges commerciaux.(2) Bâle réclamait en vain et allait réclamer longtemps encore le rétablissement des facilités consenties naguère pour assurer son approvisionnement en céréales d'Alsace.(3) Berne ne parvenait pas à obtenir satisfaction quant aux réserves faites par ses magistrats à l'occasion des campagnes imposées au régiment d'Erlach(4) et se joignait à Fribourg pour regretter que les fermiers des salines de Franche-Comté fussent moins accommodants que sous le régime espagnol.(5) Soleure élevait des objections à ce que certains membres de ses conseils acceptassent des fonctions salariées à la chancellerie de l'ambassade.(6) Mais tous, protestants et catholiques des cantons occidentaux et septentrionaux,(7) estimaient indispensable de donner des gages sérieux de leur bonne volonté au puissant voisin qui, après s'être rendu maître des bailliages comtois, menaçait l'indépendance de Strasbourg,(8) et celle de Genève en plus, à supposer qu'il laissât le champ libre aux ambitions savoyardes dans la région du Léman.(9)

Lorsque, la diète terminée et ses lettres de recréance expédiées, Saint-Romain regagna Soleure, le 7 février, ce fut pour y achever ses préparatifs

(1) *Saint-Romain à Pomponne.* Aarau, 7 février 1676. loc. cit.

(2) *Saint-Gall à Saint-Romain.* 28 juillet/7 août 1675. Arch. Nat. *K 1322.* pièce 100. — *Sankt-Gallen an Zürich.* 28. Juli/7. August 1675. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 121. — *Le Corps helvétique à Saint-Romain.* Zurich, 29 juillet/8 août 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 66. — *Dernière proposition faite à Bade par Mr de Saint-Romain.* 28 janvier 1676. *Ibid.* LII. 56. — *Gravel à Zurich.* Soleure, 2 septembre 1676. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 145.

(3) *Bâle à Saint-Romain.* 13/23 novembre 1675. Aff. Etr. Suisse. LII. 119. — *Les XIII cantons au roi.* Zurich, 13 janvier 1676. *Ibid.* LV. 11. — *Bâle au roi.* 8/18 janvier 1676. *Ibid.* LII. 149; *à La Grange.* 23 mars/2 avril 1676. *Ibid.* LV. 230. — *Les cantons au roi.* Zurich, 15 juillet 1676. *Ibid.* LVI. 23.

(4) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 27 décembre 1675. Arch. Guerre. CCCCLXVII. 196: *à Pomponne.* Soleure, 3, 10 et 24 janvier 1676. Aff. Etr. Suisse. LII. 141, 143, 151.

(5) *Saint-Romain à Louvois.* Soleure, 6 décembre 1674. Arch. Guerre. CCCCXVII. 229. — *Reynold à Saint-Romain.* Fribourg, 15 décembre 1674. Aff. Etr. Suisse. LI. 144. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 28 octobre 1675. *Ibid.* LIV. 153. — *Saint-Romain à Berne.* Soleure, 5 décembre 1675. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *FF* 507. — *Pomponne à Saint-Romain.* Saint-Germain-en-Laye, 3 janvier 1676. Aff. Etr. Suisse. LVIII. 3. — *El principe de Ligne á la reina.* Milan, 24 abril 1676. Arch. di Stato Lombardi. Tesoreria. Pensioni. LI.

(6) *Relation du voyage de Mr de La Loubère à Lucerne.* 6 mars 1675. Aff. Etr. Suisse. LI. 268. — *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure, 4 octobre 1675. *Ibid.* LII. 94. — „Je m'aperçois desja qu'on me regarde comme un homme qui s'en va et qui ne donnera plus rien.“ *Saint-Romain à Pomponne.* Soleure. 11 octobre 1675. *Ibid.* LII. 99.

(7) „On ne cherche du costé de la France que l'union et le repos de la Suisse.“ *Saint-Romain à Leonardi.* Soleure, 15 février 1676. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XX.

(8) „Son intention (du roy) est de mettre pied dans l'Empire et de s'emparer assurément de la ville de Strasbourg.“ *Gravel au roi.* Ratisbonne. 6 mars 1668. Aff. Etr. Allemagne. CCXLIII. 41.

(9) *Leonardi a Madama Reale.* Bada, 29 gennaio 1676. loc. cit. — *Instruktion und Befelch auff H. Sigismund von Erlach, Freyherrn zu Spietz, allt schuldtheissen, und Herren Johan Rudolph von Diesbach, Bauherren und des Rahts der Statt Bern, abgesandte nacher Solothurn, den neuwen Herrn Ambassadoren zu beneventiren.* 24. April/4. Mai 1676. St-Arch. Bern. Instrukt. Buch *U* (28. September 1675—30. September 1685). p. 42. — Eidg. Absch. VI *A.* 997 *b* (Baden, evangelisch. Januar 1676).

de départ et solliciter des autorités de ce canton son audience de congé.(1) Il tint néanmoins à attendre au pied du Weissenstein l'arrivée de son successeur. Aussi ne fut-ce pas avant le 26 que lui-même prit à petites journées, par Neuchâtel et Pontarlier, le chemin de Paris, qu'il atteignit le 9 mars suivant.(2) Au cours d'une mission qui dura près de quarante mois et que l'état précaire de sa santé, qu'aggravait l'âpre climat du Jura, lui rendit particulièrement pénible,(3) l'ambassadeur de Louis XIV avait accompli, à la pleine satisfaction de son maître, une grande tâche et rétabli le prestige de la couronne Très-Chrétienne compromis dans ce pays ensuite des déplorables erreurs et des contradictions répétées de la politique du résident Mouslier. Calmer les inquiétudes des protestants pendant la campagne contre la Hollande, à laquelle leurs troupes eussent dû participer; maintenir les Bernois dans la crainte de la France, en laissant entendre à mots couverts que cette puissance pourrait ne pas se désintéresser des prétentions du duc de Savoie et du prince-évêque de Porrentruy à leur égard; fermer, grâce à d'opportunes négociations, l'accès de la Franche-Comté aux auxiliaires suisses et étrangers qu'y appelait le gouverneur espagnol et qui lui eussent peut-être permis de repousser les envahisseurs devant Dôle et Besançon; procurer l'échec de nouvelles démarches autrichiennes en vue de l'établissement du protectorat helvétique sur les villes forestières du Rhin; rejeter sur les seuls Habsbourg la responsabilité de l'insuccès de divers projets de neutralisation des contrées contiguës aux Ligues, projets que le Louvre espérait en secret faire ajourner, telles étaient les multiples fins que s'était proposé d'atteindre et qu'avait atteint en somme au delà de ses espérances le diplomate remarquable dont un de ses successeurs pouvait dire, soixante ans plus tard, que jamais ambassadeur plus habile ne représenta la France auprès du Corps helvétique.(4)

---

(1) *Les XIII cantons au roi Très-Chrétien.* Zurich, 3/13 février 1676. St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 132; Aff. Etr. Suisse. LII. 164. — *Les XIII cantons à Saint-Romain.* Zurich, 13 février 1676. Aff. Etr. Suisse. LII. 165.

(2) *Nouvelles de Cologne.* 21 janvier 1676. Gazette d'Amsterdam. 1676. n° 5. — *G.-B. di Strambino alla duchessa di Savoia.* Friborgo, 21 gennaio 1676. Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VII. — St-Arch. Solothurn. Rathsmanual. 1676. p. 131 (22 februar 1676).

(3) *Gravel à Pachau.* Soleure, 7 avril 1677. Aff. Etr. Suisse. LVII. 141.

(4) *Bonnac à Le Dran.* Soleure, 4 novembre 1729. Aff. Etr. Suisse. CCCV. 100; à *Chauvelin.* Soleure, 28 août 1735. *Ibid.* CCCXX. 140.

# MISSIONS

## ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

## EN SUISSE, AUX LIGUES GRISES ET DANS L'ÉVÊCHÉ DE BÂLE

## (RÈGNE DE LOUIS XIV)

IIe PARTIE

1663—1676.

## SUISSE

### Michel BARON

Chargé d'affaires par intérim.

[1]) *6 octobre 1663—27 juin 1664 (intérim prolongé de fait jusqu'au 17 septembre);*

[2]) *à dater du 3 octobre.*

*Résidence :* Soleure.

A Zurich : Fin de juillet 1664. } Aff. Etr. Suisse. XL. 168.

Du 13 au 15 décembre 1664. } Aff. Etr. Suisse. XL. 248.

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. V suppt. 39; XXXVIII. 180—182; XXXIX. 258; XL. 5-127, 226—251; XLI. 1, 13.
Bibl. Nat. f. fr. *7065*. 39; Coll. Clairambt *1001*. 961.
St-Arch. Zürich. Frankr. XIV (28 mai, 5 août 1664).
St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte (6 décembre 1663, 28 mai, 7 juin 1664).
Eidg. Absch. VI *A*. 623 *g*.

---

## GRISONS

### Laurent TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français.

### Henri de SCHAUENSTEIN

Capitaine aux gardes suisses.

Chargé de missions secrètes.

### ‡ LOUIS FOREST

Mission du duc Mazarin auprès des autorités de Bâle.

*Avril 1664.*

*Lettres de créance :*

Brisach, 13 avril 1664.

St-Arch. Basel. Frankr. *B*4.

### FRANÇOIS MOUSLIER

Député, chargé de mission en Suisse.

*27 juin—3 octobre 1664.*

*Instructions :*

Fontainebleau, 14 juin 1664.

*Lettres de créance :*

Même date.

*Rappels de créance :*

Fontainebleau, 18 juin; Vincennes, 9 septembre; Paris, 28 octobre, 2 et 16 décembre.

Arrive à Bâle le 25 juin, puis à Bade, le 27 de ce mois. — *Baron à Lucerne*. Soleure, 27 juin (Aff. Etr. Suisse. XL. 122). *Mouslier à Lionne*. Bade, 3 juillet 1664 (Aff. Etr. Suisse. XL. 124). Eidg. Absch. VI *A*. 626 *e*.

Se rend à Soleure, le 17 septembre et en repart pour Paris le 3 octobre. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 19 septembre (Aff. Etr. Suisse. XL. 219). *Baron à Lionne*. Soleure, 10 octobre (Aff. Etr. Suisse. XL. 226). Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

Aff. Etr. Suisse. XL. 124—222; Mém. et Docts. XX.
Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXII. 120; CXXXIIIbis. 340; CCLXX. 149; Coll. Clairambt *1001*. 961.
St-Arch. Zürich. Franz. König. Missiven *C*. IV. 9; Frankr. XIV, XV.
St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte.
Eidg. Absch. VI *A*. 623 *g*, 626 *e*, 634 *c*, 635

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XL. 21, 28; XLI. 73; Grisons. X. 21, 32.
Arch. d'Etat Fribourg. France. X (*Affry à Alt*, juin 1664).

## 1665

## SUISSE

### Michel BARON

Chargé d'affaires par intérim.

*(3 octobre 1664—)*
*1er janvier—1er mai 1665.*

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLI. 1—23.
Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001*. 961; Mél. Colbt. CXXVII. 359; CXXXIbis. 796; CXXXII. 142.
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* (9 mars).

### FRANÇOIS **MOUSLIER**

Député-résident pour le roi en Suisse.

*Pouvoirs :*

Paris, le ... février.

*Lettres de créance :*

Paris, 28 janvier et 1er avril.

*Rappels de créance :*

Paris, 24 mars et 9 novembre.

*Résidence :* Soleure.

Arrive à Bâle, le 29 avril et à Soleure, le 1er mai.

St-Arch. Solothurn. Rathsmanual. *1665*. p. 270.
*Mouslier à Lionne ; à Colbert.* Soleure, 8 mai (Aff. Etr. Suisse. XLI. 23; Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXIX. 259).
Aff. Etr. Suisse. Mém. et Docts. XX.

### BERNARD DE BESANÇON, Sr DU PLESSIS, dit : **DU PLESSIS-BESANÇON**

Nommé ambassadeur extraordinaire auprès du Corps helvétique.

*Fin d'octobre 1665.*

(Mission non exécutée.)

Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXIII. 122, 146, 224, 295, 572, 678 (*Mouslier à Colbert*. Soleure, 5, 6, 10, 13, 24 et 27 novembre 1665). CXXXIII. 307, 575; CXXXIV. 144, 249 (*Du même au même*. 4 et 8 décembre 1665). CXXXIVbis. 657, 663 (*à Mouslier : Pfyffer*. 12 novembre : *Reynold*. 19 novembre; *Werdmüller*. 7 décembre 1665. *Mollondin à May*. 17 novembre 1665).
Aff. Etr. Suisse. XLII. 46, 83, 96 (*Du Plessis-Besançon à Lionne*. Février, 26 mars, 9 avril 1666).
Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri (*Casati a Zapata*. Lucerna, 1° luglio 1666).
Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XII (*Grésy au duc de Savoie*. Lucerne, 17 décembre 1666).
Aff. Etr. Grisons. X. 155 (*Chr. Moro à Lionne*. Paris, 19 septembre 1668).

| | |
|---|---|
| A Bade, du 6 au 21 juillet. | Eidg. Absch. VI *A*. 649 *l*. *Mouslier à Colbert*. Soleure, 3 et 24 juillet (Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXbis. 584, 915). *Casati al governatore di Milano*. 10 luglio 1665. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. Aff. Etr. Suisse. XLI. 81, 82, 85, 89, 100; Mém. et Docts. XX. |

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLI. 28—101, 105—162; Mém. et Docts. XX.
Arch. Guerre. CXCIV. 274; CXCVI. 258, 263, 335, 386, 453, 459, 510, 582.
Bibl. Nat. f. fr. *17,406*. 147 : Mél. Colbt. CXXIX, CXXX, CXXXbis, CXXXI, CXXXIbis, CXXXII, CXXXIIbis, CXXXIII, CXXXIV, CXXXIVbis.
St-Arch. Zürich. Franz. König. Missiven. *C*. IV. 9; Frankreich. XV (1665—1667).
St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII (Kriege und Unruhen) (19 décembre); Frankr. XXXII (Privilegien); Frankr. Gesandte (8 mai).
St-Arch. Solothurn. Rathsmanual *1665*. p. 270, 615.
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1312bis, *H* 795, *FF* 437.
St-Arch. Aarau. Pergamenten. n° 134.
Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat (1664—1665). p. 201.
Eidg. Absch. VI *A*. 649 *l*, 662 *d*.

---

## GRISONS

### Jean-Henri TSCHUDI

Secrétaire-interprète; succède à son père, décédé en août 1665.

Chargé de la surveillance des intérêts français.

### Henri de SCHAUENSTEIN

Chargé de missions secrètes.

*Sources :*

Bibl. Nat. Mél. Colb^t^. CXXXI^bis^. 71; CXXXIV^bis^ (*Mouslier à Colbert*. 28 août et 22 décembre 1665).
Aff. Etr. Grisons. X. 87 (*Instructions remises par M^r^ de Lionne à M^r^ de Schauenstein*).
Aff. Etr. Suisse. XLI. 74 (*Schauenstein à l'archevêque de Lyon*. Reichenau, 7 septembre 1665).
Aff. Etr. Grisons. X. 68, 69 (*Lettres de l'archevêque de Lyon*. 1^er^ et 22 décembre 1665).

# 1666

## SUISSE

### FRANÇOIS **MOUSLIER**

Député-résident pour le roi en Suisse.

Résident

*(à dater du 13 février).*

***Rappels de créance :***

Saint-Germain-en-Laye, 13 février; Paris, 22 novembre.

***Résidence :*** Soleure.

| | |
|---|---|
| A Bade, du 13 au 20 janvier. | *Mouslier à Lionne.* Bade, 19 janvier; Soleure, 22 janvier. Aff. Etr. Suisse. XLII. 7, 8. *Relazione del seguito nella dieta di Bada di gennaio 1666.* Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. |
| A Bade, du 15 au 24 mars. | *Mouslier à Lionne.* Soleure, 12 et 26 mars. Aff. Etr. Suisse. XLII. 33, 46. Aff. Etr. Suisse. XLII. 19, 64, 66, 69—74, 81, 83. |
| A Bade, du 4 au 20 juillet. | *Mouslier à Lionne.* Soleure, 2 et 23 juillet. Aff. Etr. Suisse. XLII. 74, 86. *contra* (25 juillet); *Giavarina al Senato.* Zurigo, 29 luglio. Frari. Svizzeri. LXI. |

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLII; Mém. et Doc^ts^. XX; Venise. LXXXVI. 189^vo^.
Arch. Guerre. CXCIX. 49, 179, 374; CC. 104, 107, 411, 508; CCI. 82, 147, 475, 668; CCII. 204, 501; CCIII. 261, 315, 523, 604.
Bibl. Nat. Mél. Colb^t^. CXXXVI, CXXXVII, CXXXVII^bis^, CXXXVIII, CXXXIX, CXLI, CXLI^bis^.
St Arch. Zürich. Frankr. XV (1665—1667).

St-Arch. Luzern. Frankr. XXXII (Privilegien, 30. März).
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 467.
Arch. d'Etat Sion. Abscheid (1651—1699). p. 217.
Eidg. Absch. VI *A*. 670 *g*, 677 *c*, 679 *b*, 682 *a*, 684 *ygg*.

## GRISONS

### Jean-Henri TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français.

### Henri de SCHAUENSTEIN

Chargé de missions secrètes.

*Sources :*

Aff. Etr. Grisons. X. 77, 86—88, 90.
Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXXXVII. 267.

## 1667

## SUISSE

### FRANÇOIS MOUSLIER

Résident pour le roi en Suisse.

*Rappels de créance :*

Saint-Germain-en-Laye, 30 avril ; Champlatreux, 18 mai ; Saint-Germain-en-Laye, 10 octobre.

*Résidence :* Soleure.

A Bade, du 7 au 16 février. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 28 janvier, 4 février ; Bade, 10 février ; Soleure, 17 février ; *Lionne à Mouslier*. 22 mars (Aff. Etr. Suisse. XLIII. 8, 10, 18, 19, 50). Eidg. Absch. VI *A*. 697 *h*, *l*, 698 *o*, 699 *b*.

A Bade, du 3 au 27 juillet. — *Mouslier à Lionne*. Soleure, 1er juillet ; Bade, 14 et 19 juillet ; Soleure, 29 juillet (Aff. Etr. Suisse. XLIII. 56, 57, 73, 74). *Mouslier à Berne*. Soleure, 2 juillet (St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1251). Eidg. Absch. VI *A*. 714 *c*.

# 1667

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. V suppt. 72 ; XLII. 214 ; XLIII (le *mss* entier) ; Mém. et Docts. XX.
Arch. Guerre. CCVII. 451.
Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLIII. 355 ; CXLIV. 175, 286, 393, 525 ; CXLV. 38, 96, 146, 259, 455 ; CXLVI. 88, 113, 247 ; f. français *14,655*. 39, 59.
St-Arch. Zürich. Frankr. XV.
St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III.
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1251 ; Burgundbuch *D* 397 sqq. ; Genfbuch. V. 780 (16 décembre).
Eidg. Absch. VI *A*. 694 *f*, 697 *h*, *l*, 698 *o*, 699 *b*, 707 *a*, 713 *d*, *e*, 714 *c*, 717 *d*, 720 *d*.

## GRISONS

Jean-Henri TSCHUDI
Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français.

*Sources :*

Aff. Etr. Grisons. X.

# 1668

## SUISSE

FRANÇOIS **MOUSLIER**

Résident pour le roi en Suisse.

*Rappels de créance :*

Saint-Germain-en-Laye, 1er février (2 missives), 3 février, 6 mars, 21 avril, 15 mai, 2 juillet, 24 septembre ; Paris, 12 décembre.

*Résidence :* Soleure.

| | |
|---|---|
| A Neuchâtel, du 14 au 18 janvier. | Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXII. fo 13vo. *Mouslier à Lionne*. Soleure, 13 et 20 janvier. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 3, 4. |

| | |
|---|---|
| A Bade, du 19 février au 1er mars. | *Mouslier à Lionne.* Bade, 23 février. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 15.<br>Eidg. Absch. VI *A*. 735 *a*, *b*.<br>Aff. Etr. Suisse. XLIV. 17—19; Mém. et Docts. XX. |
| A Aarau, les 2 et 3 mars. | *Mouslier à Colbert.* Aarau, 2 mars. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVII. 169.<br>*Mouslier à Lionne.* Aarau, 3 mars. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 22. |
| A Bade, du 20 au 29 mars. | *Mouslier à Lionne.* Bade, 22 mars; Soleure, 1er avril. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 28, 40.<br>Aff. Etr. Suisse. V suppt. 77.<br>*Mouslier à Berne.* 14 février. St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1257.<br>*Casati al governatore di Milano.* Bada, 30 marzo. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.<br>Eidg. Absch. VI *A*. 715 *g*. |
| A Bade, du 30 mai au 4 juin. | *Mouslier à Lionne.* Bade, 31 mai; Soleure, 8 juin. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 68, 71.<br>*Crivelli a Casati.* Bada, 2 giugno. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri.<br>Eidg. Absch. VI *A*. 751 *c*. |
| A Bade, du 5 au 14 novembre. | *Mouslier à Lionne.* Bade, 8 novembre; Soleure, 16 novembre. Aff. Etr. Suisse. XLIV. 140, 152.<br>Aff. Etr. Suisse. XLIV. 154.<br>*Grésy au duc de Savoie.* Bade, 7 novembre. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV.<br>*Avvisi di Msgre Aquaviva.* 7 novembre. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII.<br>Eidg. Absch. VI *A*. 766 *b*. |

## *Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLIV; V suppt. 80, 84; Mém. et Docts. XX.

Arch. Guerre. CCXII (I). 116; CCXII (II). 66, 107, 185, 189; CCXIII (I). 36; CCXIII (II). 89, 100; CCXIV. 216; CCXV. 74, 350; CCXIX. 11; CCXX. 124; CCXXI. 64, 79; CCLV. 247.

Bibl. Nat. Mél. Colbt. CXLVIIIbis. 548; CXLIX. 182, 312, 474, 645.

St-Arch. Luzern. Frankr. Privilegien. XXXII (10 mars); Frankr. XXII. Kriege (5 janvier); Freigrafschaft Burgund. III.

St-Arch. Zürich. Frankr. XVI.

St-Arch. Bern. Burgundbuch *D*; Frankr. Buch *E* 1257, *DD* 55.

St-Arch. Zug. Frankr. (6. März, 28. August).

Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXII. 13vo.

Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XIV (7 novembre).

Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri (Bada, 30 marzo, 2 giugno).

Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXII (7 novembre).

Eidg. Absch. VI *A*. 735 *a*, *b*, 737 *g*, 738 *p*, 740 *c*, 741 *e*, 745 *g*, 751 *c*, 754 *c*, 755 *d*, 763 *a*, 766 *b*.

## 1668

## GRISONS

Jean-Henri TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français.

*Sources :*

Aff. Etr. Grisons. XI. pièce 30.

## 1669

## SUISSE

FRANÇOIS **MOUSLIER**

Résident pour le roi en Suisse.

*Rappels de créance :*

Versailles, 5 juin ; Saint-Germain-en-Laye, 19 juin, 10 août.

*Résidence :* Soleure.

A Bade, du 2 au 13 juillet.
- *Mouslier à Colbert.* Soleure, 28 juin ; Bade, 4 juillet ; Soleure, 16 juillet. Bibl. Nat. Mél. Colbt. CLIIIbis. 881 ; CLIV. 56.
- *Mouslier à Lionne.* Bade, 4 juillet. Aff. Etr. Suisse. XLV. 171.
- Aff. Etr. Suisse. XLV. 181.
- *Grésy au duc de Savoie.* Bade, 4 juillet. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XV.
- *Aquaviva a Rospigliosi.* Lucerna, 6 luglio. Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXIII.

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLV ; V suppt. 91—96 ; Mém. et Docts. XX.
Arch. Guerre. CCXXXII (I). 58 ; CCXXXIII (II). 184 ; CCXXXIV (II). 234 ; CCXXXV (I) 46 ; CCXXXV (II). 20 ; CCXXXVI (II). 114 ; CCXLV. 256.
Bibl. Nat. Mél. Colbt. CL. 48, 393 ; CLbis. 673, 770, 859, 928, 992 ; CLI. 205, 444 ; CLIbis. 659, 884 ; CLII. 111 ; CLIIIbis. 660, 881 ; CLIV. 56, 173.
St-Arch. Zürich. Frankr. XVI.
St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII (Kriege u. s. w.) (31 janvier).
St-Arch. Bern. Burgundbuch *D ; F* 577, 581.
St-Arch. Zug. Frankr. (8. August, 31. Oktober).
St-Arch. Solothurn. Rathsmanual. *1669.* p. 306.
Eidg. Absch. VI *A.* 775 *d*, 776 *d*, 777 *c*.

## GRISONS

### Jean-Henri TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français.

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLV. 259 (*Mouslier à Lionne* 30 août)

# 1670

## SUISSE

### FRANÇOIS **MOUSLIER**

Résident pour le roi en Suisse.

*Rappels de créance :*

Saint-Germain-en-Laye, 12 février ; Audenarde, 21 mai ; Saint-Germain-en-Laye, 3 septembre.

*Résidence :* Soleure.

| | |
|---|---|
| A Berne, du 2 au 5 octobre. | *Mouslier à Colbert*. Berne, 3 octobre ; *à Lionne*. Berne, 3 octobre ; Soleure, 10 octobre. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000*. 245 ; Aff. Etr. Suisse. XLVI. 177, 180. |

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLVI ; VI suppt. 2—16 ; Mém. et Docts. XX.

Arch. Guerre. CCXLVI (I). 157 ; CCXLVI (II). 90 ; CCXLVI (III). 30, 76, 133 ; CCXLVIII (I). 189 ; CCXLVIII (II). 24, 199 ; CCXLIX (I). 94 ; CCXLIX (II). 253.

Arch. Marine *B7 51*. 21, 29, 46, 53, 115, 122, 144, 167vo. 220, 231, 259vo, 286, 52. 329, 371, 389, 447vo, 464, 498vo, 524. 560vo, 574, 613vo, 633, 664, 703vo.

Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000*.

St-Arch. Zürich. Frankr. XVI.

St-Arch. Bern. Burgundbuch *D*, *F* 585.

St-Arch. Luzern. Frankr. XXII (Kriege u. s. w.) (15. September).

St-Arch. Zug. Frankr. (31. Januar, 12. Juni).

*Clément*. Correspondance de Colbert. II. 537.

Eidg. Absch. VI *A*. 793 *a*, 794 *c*, 804 *c*, 806 *b*, 808 *a*.

Bulletin de la Soc. d'Agriculture etc. de Poligny. 1874. t. XIV. 361 sqq.

## 1670

### GRISONS

Jean-Henri TSCHUDI
Secrétaire-interprète.

Ulysse de SALIS-MARSCHLINS
Chargés de la surveillance des intérêts français.

*Sources :*

Aff. Etr. Grisons. X. 43 (*Salis-Marschlins à Mohr.* 18 décembre 1669).
Aff. Etr. Suisse. XLVI. 12, 120 (*Mouslier à Lionne.* 17 janvier et 1er août 1670).

---

## 1671

### SUISSE

FRANÇOIS **MOUSLIER**

Résident pour le roi en Suisse.

*Jusqu'au 5 septembre.*

*Pas de Lettres de rappel.*

*Résidence :* Soleure.

Annonce aux cantons non son rappel, mais son départ pour « un petit voyage en France ».

Prend congé des autorités de Soleure par lettre, le 3 septembre, puis en personne, le lendemain.

(St-Arch. Solothurn. Rathsmanual. *1671.* p. 613.)

Et quitte les « Cordeliers » le 5 septembre.

(*Mouslier à Colbert.* Soleure, 4 septembre. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000.* p. 575. — *Mouslier à Grésy.* Soleure, 5 septembre. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII.)

PIERRE **STOPPA**

Chargé d'une mission secrète à Bâle et dans l'évêché de ce nom.

*Fin de juin—15 juillet 1671.*

*Lionne à Mouslier.* 15. 24 juillet et 12 août; *Zurlauben à Mouslier.* 21 juillet (Aff. Etr. Suisse. XLVI. 46, 345, 353, 355).
Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* 499.
Aff. Etr. Suisse. XLVI. 338, 344, 347, 356, 366 : XLVII. 102.
Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1000* 461, 469, 489, 497.
*Zurlauben.* Histoire militaire des Suisses. VII. 132.

PIERRE **STOPPA**

Envoyé extraordinaire auprès des cantons.
(Mission militaire.)

*Août—décembre 1671.*

*Lettres de créance :*
Saint-Germain-en-Laye, 25 juillet 1671.

*Rappels de créance :*
Fontainebleau, 16 août; Versailles, 2 septembre.

Arch. Guerre. CCLV (IV). 44: (V). 8: CCLVII (I). 34, 81, 103, 235, 263 ; (II). 93, 94, 114 ; CCLIX ; CCLX.
Aff.Etr.Suisse.VI suppt. 38, 62.
Arch. di Stato Piemontesi. Lett. min. Svizz. XVII (*Grésy.* 3, 10, 24 septembre, 1er, 8 et 15 octobre, 19 novembre, 3 décembre).

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLVI: VI supp[t]. 18–37; Mém. et Doc[ts]. XX.
Arch. Guerre. CCLIV (I). 45; CCLVIII. 38, 139.
Arch. Marine $B^7$ 53. 3, 25, 32, 53, 85, 111[vo], 132, 157[vo], 180[vo], 200.
Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1000* 331. 499.
St-Arch. Zürich. Frankr. XVII.
St-Arch. Bern. Burgundbuch *D*.
St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte (3. September).
Arch. d'Etat Sion. Abscheids (1651–1699). p. 281 (21–27 mai).
Eidg. Absch. VI *A*. 814 *c*, 818 *k*, 822 *d*, 826 *a*.
Catalogue des *mss* de la Bibl. de Nancy. *800*. p. 153.

## Michel BARON

Chargé d'affaires par intérim.

*Dès le 5 septembre.*

*Sources :*

Bibl. Nat. Coll. Clairamb[t] *1001*. 959 (Mémoire de Baron).

## GRISONS

### Jean-Henri TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

### Ulysse de SALIS-MARSCHLINS

Chargés de la surveillance des intérêts français.

*Sources :*

Arch. Guerre. CCLX. 186 (*Stoppa à Louvois*. Berne, 19 novembre).

*Itinéraire :*

| | |
|---|---|
| A Bâle, 10 août. | Arch. Guerre. CCLIX. 56. |
| A Berne, 16 août. | Arch. Guerre. CCLIX 99, 168. 176. |
| A Fribourg, 1[er] au 10 septembre. | Arch. Guerre. CCLIX. 208, 271. |
| A Berne, 10 septembre. | Arch. Guerre. CCLIX. 252, 271. |
| A Soleure, 12 septembre. | Arch. Guerre. CCLIX. 271, 287, 294. |
| A Berne, 19 septembre. | Arch. Guerre. CCLIX. 299. 310. |
| A Lucerne, 24 septembre au 7 octobre. | Arch. Guerre. CCLIX. 310; CCLX. 142. *Lettre de Grésy*, du 1[er] octobre. |
| A Notre-Dame-des-Ermites, 8 octobre. | *Lettre de Grésy*, du 8 octobre. |
| A Soleure, 10–18 octobre. | Arch. Guerre. CCLX. 60, 81. |
| A Bâle, 18 octobre au 3 novembre. | Arch. Guerre. CCLX. 81, 97, 154. |
| A Soleure, 5 novembre. | Arch. Guerre. CCLX. 178, 185. |
| A Berne, du 7 au 10 novembre. | St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXV. 64. Arch. Guerre. CCLX. 112, 173, 185, 186. |
| A Fribourg, dès le 11 novembre. | Arch. Guerre. CCLX. 185, 186, 293. |
| Quitte Fribourg, le 30 novembre, pour rentrer en France par la voie de Genève. | Arch. Guerre. CCLX. 243. |

Arch. di Stato Lombardi Trattati. Svizzeri (*Casati*. 26 agosto. 23 settembre.
Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV (18 septembre, 20 novembre, 25 décembre).
St-Arch. Zürich. Franz. König. Missiven *C* IV. 9; Frankr. XVII.
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *A* 325; *L* 97. 403; Welsches Missivenbuch *L*. 363.
St-Arch. Luzern. Frankr. XXIII.
St-Arch. Basel. Frankr. Akten *F*[1] 4; *A* 5 (Frankr. Schulden).
Eidg. Absch. VI *A*. 830 *a*.
*Zurlauben*. Hist. milit. des Suisses. VII. 133 sqq.
*Tillier*. Geschichte Berns. IV. 268.
*C. Rousset*. Histoire de Louvois. t. I.

## CLAUDE DE LA FONS, S[r] DU FAU

Chargé d'une mission extraordinaire en Suisse et dans l'évêché de Bâle.

(Médiation royale dans le différend de Moutier-Grandval.)

*Commencement de novembre 1671 — commencement de mars 1672.*

*Instructions :*

Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1671.

Arch. Guerre. CCLVII (I). 34, 263; (II) 114; CCLX. 178, 185, 186, 208, 243, 258, 259.
Aff. Etr. Suisse. XLVII 1. 14, 56, 166; Suisse. Mém. et Doc[ts]. XVII. 315–318; Ev. de Bâle I. 124, 133, 152.
Bibl. Nat. f. fr. *7065*. 172.
St-Arch. Bern. Rathsmanual. CLXV 43, 108; Instruktionsbuch *T* 705; Bisthum Basel. Münsterthal *K* 419. 435, 441, 457, 501, 559; Welsches Missivenbuch *L*. 303.

*Lettres de créance :*

Saint-Germain-en-Laye, 20 octobre 1671.

*Rappels de créance :*

Paris, 30 décembre 1671 ; Versailles, 30 mars 1672.

Séjours à Porrentruy, à Berne, à Fribourg, à Genève.

Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVII (*Grésy*. 19 novembre, 3 et 10 décembre)
Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV, LXVI.
Eidg. Absch. VI *A*. 841 *a*.

## 1672

### SUISSE

#### Michel BARON

Chargé d'affaires par intérim.

*Jusqu'au 23 novembre 1672.*

*Résidence :* Soleure.

Se rend à Zurich, en mission, sur l'ordre de Stoppa, en avril. — Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001*. p. 955 (Mémoire de Baron).

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLVII. 4—44 ; LXXIV. 30 ; VI suppt. 44—51 ; Grisons. IV suppt. 51, 52.
Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001*. p. 909, 913, 949, 951, 955, 961.

#### HENRI-FRANÇOIS **LAMBERT D'HERBIGNY**

Nommé ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

*Avril 1672.*

(*Pomponne à Favre*. 10 mai. Aff. Etr. Genève. III. 99 ; *Stoppa à Louvois*. Aarau, 9 avril. Arch. Guerre. CCLXXV. 180.)

[Mission non exécutée.]

#### PIERRE **STOPPA**

Envoyé extraordinaire auprès des cantons.

(Mission militaire.)

*Mars—avril 1672.*

*Pouvoirs :*

Versailles, 20 mars.

*Lettres de créance :*

Versailles, 20 mars.

Arrive à Bâle le 21 mars. — Arch. Guerre. CCLXXV. 111.
Est à Zurich à la fin de mars et dans les premiers jours d'avril. — *Cibo a Rospigliosi*. 15 aprile Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXV.
A Aarau, le 9 avril. — Arch. Guerre. CCLXXV. 180.
A Berne, le 11 avril. — St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 137.
Quitte la Suisse vers le 15 avril. — Aff. Etr. Suisse. XLVII. 4.

Aff. Etr. Suisse. XLVII. 4, 9, 21, 102, 130, 160.
Arch. Guerre. CCLXVI (II). 221 ; (III). 7, 145 ; CCLXVII (I). 13, 112 ; CCLXXV. 42, 111, 180.
Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001*. 997.
Arch. di Stato Piemontesi. Vesc. ed Arciv. esteri. VIII (*Strambino*. 14 e 26 aprile).
Arch. Vaticano. Nunz Svizz. LXV.
St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 13.
Eidg. Absch. VI *A*. 841 *a*.
*C. Rousset*. Histoire de Louvois. I. 334 sqq.

## MELCHIOR DE HAROD DE SAINT-ROMAIN

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

*Entre en fonctions dès novembre 1672.*

*Instructions :*

Camp de Charleroi, 10 mai 1672.

*Addition à ses instructions :*

Saint-Germain-en-Laye, 19 octobre 1672.

*Lettres de créance :*

Camp de Charleroi, 8 mai.

*Rappel de créance :*

Visé, 23 mai.

| | |
|---|---|
| Arrive à Soleure le 23 novembre, et non le 22. (*contra : Zurlauben.* Histoire milit. d. Suisses. VII. 139.) | St-Arch. Solothurn. Rathsmanual. *1672.* p. 605. Aff. Etr. Suisse. XLVII. 58 ; Mém. et Doc[ts]. XX. |

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XXXI. 2—4 ; XLVII ; VI supp[t]. 58—65 ; Mém. et Doc[ts]. XX.
Arch. Guerre. CCLXIX. 339 ; CCLXX. 42, 44, 143 ; CCLXXXI. 87, 88, 159, 249, 271 ; CCLXXXII. 123, 266.
Bibl. Nat. f. fr. *7065* f° 98 ; Coll. Clairamb[t] *1001.* 879. 933, 949. 955.
St-Arch. Zürich. Franz. König. Missiven C. IV. 9 ; Frankr. XVII.
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *M.*
St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte (1[er] juin et 18 décembre).
St-Arch. Basel. Frankr. *B*[4] (1500—1698)
Arch. d'Etat Genève. France (1651—1690). 172—473.
Eidg. Absch. VI *A.* 850 *g*, 861 *a.*
*Merian.* Theatrum Europaeum. XI. 292.

## GRISONS

Jean-Henri TSCHUDI
Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français.

*Sources :*

Aff. Etr. Grisons. IV suppt. 51, 52.

# 1673

## MELCHIOR DE HAROD DE **SAINT-ROMAIN**

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

*Rappels de créance :*

Saint-Dié, 26 août;
Versailles, 8 et 15 novembre;
Saint-Germain-en-Laye, 7 et 20 décembre.

*Résidence :* Soleure.

| | |
|---|---|
| A Bade, du 15 au 25 avril. | Aff. Etr. Suisse. VI suppt. 86; XLVII. 337. Eidg Absch. VI *A*. 875 *a*, *b*. Mémoires de Dohna. 423. |
| A Bade, du 3 au 18 juillet. | Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 22, 26; Mém. et Docts. XX. Arch. Guerre. CCCXLVII. 113. Eidg. Absch. VI *A*. 884 *d*. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII (*Leonardi al duca. Lucerna*, 20 luglio). |
| A Bade, du 17 au 23 septembre. | Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 77; VI suppt. 117. Arch. Guerre. CCCXLVIII. 86, 114, 117. Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001*. 1307. |

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLVII; XLVIII; XLIX. 226; LV. 213; VI suppt. 57—157; Mém. et Docts. XX; Genève. III. 208, 214.

## SIMON DE GRIEU, Sr DE **SAINT-AUBIN**

Envoyé extraordinaire auprès du canton et de l'évêque de Bâle.

*Août -septembre 1673.*

*Instructions et Lettres de créance :*

Raon l'Etape, 25 août.

Brefs séjours à Porrentruy et à Bâle.

| | |
|---|---|
| Arrive à Soleure le 31 août. | Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 66, 67. |

Aff.Etr.Suisse. XLVIII. 61 (*Bâle au roi. 28 août*); VI suppt. 116, 129; XLVIII. 58, 66—70; Ev. de Bâle. I. 133, 138.
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 833.
St-Arch. Basel. Frankreichbuch *B*4.
St-Arch. Luzern. Freigrafschaft Burgund. III.
Bibl. Nat. f. fr. *7065*. 104.

## NICOLAS DE **MAILLY**

Mission spéciale pour la traite du sel avec le canton de Berne, sous la surveillance de l'ambassade.

*Septembre 1673.*

| | |
|---|---|
| Assiste à la diète de Bade de septembre. | Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001*. 1307. 1319. Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 97. |

Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 9, 76.
Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001*. 1243, 1287.

Arch. Guerre. CCCI (I). 219, 283, 356; (II). 17, 97, 252, 292; CCCIII (I). 5, 13, 116, 145, 307, 335, 389; CCCIV (I). 8; (II). 5; CCCV (I). 42, 78, 178; (II). 118, 173; CCCVI. 29, 123, 264, 342, 413, 437; CCCVII. 46, 173, 302, 438, 539; CCCVIII. 177, 271, 514, 630; CCCIX. 50, 178, 241, 403, 418, 482, 501, 502; CCCXIX. 771; CCCXXI. 344, 532, 758, 768; CCCXXII. 60, 420, 475, 562; CCCXXIII. 258; CCCXXV. 114; CCCXXIX. 59; CCCXLIII. 133; CCCXLIV. 8, 20; CCCXLVI. 140, 181, 251, 275; CCCXLVII. 29, 54, 58, 101, 113, 162, 175, 223, 241, 299, 366, 397; CCCXLVIII. 3, 5, 11, 63, 86, 95, 114, 120, 127, 187, 240, 243; CCCXLIX. 26, 97, 147, 189, 221, 233, 375.
Arch. Marine. Dépêches du Secrétaire d'Etat. *1673*. 111.
Arch. Nat. *K 1322*. pièces 15—36.
Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001*.
Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII (*Saint-Romain*. 14 et 28 janvier, 29 mars, 6 mai, 11 juin, 29 juillet, 5, 19 et 30 août, 28 octobre, 9 et 16 décembre).
Arch. Vaticano. Nunz. Svizz. LXVII.
Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri. *1673*.
St-Arch. Zürich. Franz. Königl. Missiven *C*. IV. 9; Frankr. XVII. 57 à 82.
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *H* 843, 941, 1095; *L* 440; Burgundbuch *F* 631, 633; *G* 47, 71. 133; Genfbuch. VII. 318.
St-Arch. Luzern. Frankr. XXI (Kriege und Unruhen. 4. April); Frankr. Pensionen (22. Oktober); Freigrafschaft Burgund. III (5 avril, 5 juin, 8 septembre); Savoien-Sardinien. Territorium (5. Januar).
Arch. Fribourg. France. X (*Saint-Romain*. 1er avril).
St-Arch. Basel. Politisches. V2 (8 octobre, 16 novembre, 2 et 3 décembre).
Arch. d'Etat Neuchâtel. Missives. VII. 230vo, 231vo.
Arch. d'Etat Genève. France. II (1661—1698). 473.
Eidg. Absch. VI *A*. 868 *a*, 869 *i*, 873 *a*, 875 *a*, *b*, 881 *d*, 891 *o*, 896 *a*.
*Camille Rousset*. Histoire de Louvois. II. 20.

## GRISONS

### Jean-Henri TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français.

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLVIII. 106.

# SUISSE

## MELCHIOR DE HAROD DE **SAINT-ROMAIN**

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

*Pouvoirs spéciaux:*

Saint-Germain-en-Laye, 31 janvier; Versailles, 21 mars; Camp d'Orchamps, 26 mai.

*Rappels de créance:*

Versailles, 21 et 31 mars; Auxerre, 24 avril; Camp devant Besançon, 3 mai; Camp de la Loye, 18 juin; Saint-Germain-en-Laye, le ... novembre 1674.

*Résidence:* Soleure.

| | |
|---|---|
| A Bade, du 25 février au 7 mars. | Arch. Guerre. CCCCXVII. 103—105, 112. Aff. Etr. Suisse. L. 102, 107: Mém. et Docts. XX. Eidg. Absch. VI *A*. 907 *b*. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri (*Beroldingen*. 26 febbraio). |
| A Aarau, le 8 mars, puis à Oberbuchsiten. | Arch. Guerre. CCCCXVII. 96, 112, 113. |
| A Bade, du 28 mars au 12 avril. | Arch. Guerre. CCCCXVII. 136. Aff. Etr. Suisse. L. 161, 168, 176. Arch. Nat. *K 1322* pièce 53. Eidg. Absch. VI A. 915 *b*. Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri (*Casati*. 5 aprile). |
| Rentre à Soleure le 13 avril au soir. | Arch. Guerre. CCCCXVII. 138. |
| A Bade, du 3 au 10 mai. | Aff. Etr. Suisse. L. 229, 232. St-Arch. Bern. Frankr. *E* 1267. Eidg. Absch. VI *A*. 921 *e*. Arch. Guerre. CCCCXVII. 147, 149. |

## ǂ HENRI DE MASSUÉ, MARQUIS DE **RUVIGNY**

Mission extraodinaire du maréchal de Turenne auprès des autorités de Bâle.

*Avril 1674.*

St-Arch. Basel. Rathsmanual. 1674 (15 25. April).

## SIMON CUVIER, Sr DE **LA BUSSIÈRE**

Mission extraordinaire auprès du Corps helvétique. (Neutralité de la Franche-Comté.)

*Mai 1674.*

*Instructions et Lettres de créance:*

Camp devant Besançon, 3 mai.

| | |
|---|---|
| Arrive à Soleure le 11 mai. | Aff. Etr. Suisse. XLIX. 102, 104, 106, 107; L. 232, 234. Bibl. Nat. f. fr. 7065. 114, 116, 117; Mél. Colbt. CCXCIII. 203vo. |

## FRANÇOIS-LAURENT **GREDER**

Mission particulière pour une levée de troupes.

*Octobre—décembre 1674.*

Arch. Guerre. CCCLXXIV. 325: CCCCXVII. 204, 209. Arch. Nat. *K 1322*. pièce 69. Aff. Etr. Suisse. LI. 51. Eidg. Absch. VI A. 956 *d*.

| | |
|---|---|
| Du 5 au 28 juin, l'ambassadeur quitte son poste et se porte auprès du roi devant Dôle, puis au camp de la Loye, par la voie de Pontarlier, après avoir confié l'intérim à son premier secrétaire, Simon de La Loubère. | Aff. Etr. Suisse. L. 249; XLIX. 132, 141. Arch. Guerre. CCCCXVII. 169. Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII (*Leonardi a San Tomaso.* 16 e 27 giugno). |
| A Bade, du 2 au 11 juillet. | Aff. Etr. Suisse. L. 255. Arch. Guerre. CCCCXVII. 169, 171. Eidg. Absch. VI *A.* 930 *e.* Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII (*Leonardi.* 3 luglio). |

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLIX, L, LI; VI supp[t]. 46, 48, 184; Mém. et Doc[ts]. XX; Cologne. XII. 139.

Bibl. Nat. Mél. Colb[t]. CLXXVI[bis]. 871; Coll. Clairamb[t] *1001.* 1363. 1421, 1427.

Arch. Guerre. CCCLXIII à CCCLXXVIII; CCCCXVI, CCCCXVII.

Arch. Nat. *K 1322.* 38 à 70.

Musée Condé à Chantilly. Arch. *P.* LVI. 137, 229; LVII. 190.

St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 101 à 109.

St-Arch. Bern. Frankr. Buch *E* 1265—1273; *H* 873, 881; *L* 736, 740; Burgundbuch *G* 443, 447; Baselbuch *C* 291, 297; Strassburgerbuch *U* 923, 925; Allg. Eidg. Bücher *A* 665.

St-Arch. Luzern. Frankr. Pensionen (13. Juli, 19. Dezember); Frankr. Kriege. XXII (11. Juli, 20. November); Freigrafschaft Burgund. III (17., 23. Januar, 21. April); Schweiz. Neutralität (18. Januar, 19. November, 11. Dezember).

St-Arch. Basel. Rathsbuch. 1673—1674. p. 195; Politisches. V[2] (27. April); V 4[1] (22. April, 30. September, Oktober, 19. November, 8. Dezember).

Arch. d'Etat Fribourg. France. X (20 et 24 janvier, 21 et 29 avril, 28 juin, 28 octobre et 24 novembre).

Arch. d'Etat Neuchâtel. Manuel du Conseil d'Etat. XXV. 42[vo], 63.

Eidg. Absch. VI *A.* 900 *b*, 905 *e*, 907 *b*, 908 *c*, 909 *h*, 913 *b*, 919 *a*, 921 *e*, 930 *e*, 939 *f*, 948 *g*, 952 *h*, 956 *d*.

Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. XVIII (20 et 27 janvier, 21 février, 10, 12,

17 et 28 mars, 25 avril, 16 mai, 2 juin, 4, 18 et 28 août, 6 octobre, 8 décembre).
Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri (15 novembre).

## GRISONS

Jean-Henri TSCHUDI
Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français.

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. L. 144.

## 1675

## SUISSE

MELCHIOR DE HAROD
DE **SAINT-ROMAIN**

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

*Rappels de créance :*

Versailles, 24 avril ;
Saint-Germain-en-Laye, 27 novembre 1675.

*Résidence :* Soleure.

A Bade, du 29 juin au 12 juillet. } Aff. Etr. Suisse. LII. 42, 46, 50, 51. Eidg. Absch. VI *A*. 972*f*.

(Il existe aux Archives de Lucerne [Frankr. Credenzbriefe. CCLXIX] la mention d'un intérim géré par La Loubère en février. Or Saint-Romain ne quitta pas son poste au cours de cette année.)

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. XLIX (303), L, LI, LII (125), LIV, LV (2, 35, 66, 78) ; Mém. et Doc^ts^. XX ; Ev. de Bâle. I. 152 ; Allemagne. CCLXXV. 260, 262.
Arch. Guerre. CCCCXXI à CCCCXXV, CCCCXXVII, CCCCXXX, CCCCXXXI, CCCCLVIII (144), CCCCLXVI, CCCCLXVII.

Arch. Nat. *K 1322.* pièces 72 à 117; *1338.* 47; *1339.* 162—166.
Bibl. Nat. Coll. Clairambt *1001.* 1439, 1465, 1477, 1487, 1493.
Musée Condé à Chantilly. Arch. *P.* LVII. 424.
St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 118, 127, 128.
St-Arch. Luzern. Frankr. Gesandte (28 Februar); Pensionen (28. Februar); Kriege und Unruhen. XXII (21. September); Schweiz. Neutralität (1614–1679) (3. Juli).
St-Arch. Basel. Politisches. V2 (2. Januar, 14. und 28. März, 8. April); V 4a (Kriegswesen. 1674—1677) (20. März); Frankr. *G* 3 (22. September).
St-Arch. Bern. Frankr. *C* 349; *L* 736, 740, 760, 783.
Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri (*St R.* 2 febbraio, 23 maggio).
Arch. di Stato Piemontesi. Svizz. Lett. min. (9, 13, 16 e 20 marzo, 13 aprile, 17 e 20 luglio, 26 ottobre).
Eidg. Absch. VI *A.* 960 *a*, 963 *h*, 967, 972 *f*, 977 *n*, 982 *d*.

## GRISONS

### Jean-Henri TSCHUDI

Secrétaire-interprète.

**Chargé de la surveillance des intérêts français.**

*Sources :*

Aff. Etr. Grisons. XI. pièces 8 et 11; Arch. Guerre. CCCCLXVII. 58; Aff. Etr. Suisse. LII. 32.

# 1676

## SUISSE

### MELCHIOR DE HAROD DE SAINT-ROMAIN

Ambassadeur ordinaire auprès du Corps helvétique.

*Jusqu'au 24 février.*

*Lettres de rappel :*

Saint-Germain-en-Laye, 21 décembre 1675

présentées par lui aux députés du Corps helvétique, le 28 janvier à Bade, où il séjourne du 25 de ce mois au 7 février.

Eidg. Absch. VI *A.* 993.
Aff. Etr. Suisse. LII. 151, 156, 160; LV. 35, 66, 96; Mém. et Docts. XVII. 157.
Arch. di Stato Lombardi. Trattati. Svizzeri (*Casati al governatore di Milano.* Lucerna, 13 febbraio).

| | |
|---|---|
| A Aarau, le 7 février. | Aff. Etr. Suisse. LII. 162. |
| Rentre à Soleure, le 8 février. | Aff. Etr. Suisse. LV. 99. |
| Prend congé du Conseil de Soleure le 22 et quitte cette ville, le 25 février, après y avoir passé dix-sept jours en la compagnie de son successeur. | St-Arch. Solothurn. Rathsmanual. 1676. p. 131. Aff. Etr. Suisse. LII. 167. Arch. Ev. de Bâle (Kafigturm). Guerre de France. 1675—1676. n° 1169. |
| Est le 1er mars à Pontarlier. | Aff. Etr. Suisse. LII. 168. |
| Arrive à Paris le 19 mars. | Aff. Etr. Suisse. LVIII. 29. |

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. LI, LII, LV, LVIII (3 à 7); Mém. et Docts. XX.
Arch. Guerre. CCCCLXVII (20, 23), CCCCLXVIII, CCCCLXXI.
Arch. Nat. *K 1322*. pièces 115, 117, 119.
St-Arch. Zürich. Frankr. XVII. 132.
St-Arch. Bern. Frankr. Buch *L* 832.
Arch. d'Etat Fribourg. France. XI (15 janvier).
Arch. d'Etat Sion. Correspondance des ambassadeurs de France (1606—1686). *A* III. 12, 23.
Eidg. Absch. VI *A*. 989 *e*, 993.

## GRISONS

### Jean-Henri TSCHUDI
Secrétaire-interprète.

Chargé de la surveillance des intérêts français.

*Sources :*

Aff. Etr. Suisse. LIII. 157, 194, 255; LVI. 207.
Aff. Etr. Grisons. XI. 12 à 17.
Arch. Guerre. CCCCLXIV. 10.

**La Table des matières et les Tables des noms de lieux et de personnes paraîtront à la fin du tome VIIIe, actuellement sous presse.**